3 1761 07533019 1

PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

FRENCH HISTORY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/seineinferieurea7sein

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE

SEINE-INFÉRIEURE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — SÉRIE G (N°s 8515-8962)

TOME SEPTIÈME

ROUEN

IMPRIMERIE JULIEN LECERF

1900

CD
1218
A2S4
v.7

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SERIE G

G. 8515. (Registre.) — 118 feuillets, papier.

1639-1653. — ROSAY (SAINT-ETIENNE DE). — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, gerbes données à la saint Etienne du mois d'août, à la saint Etienne d'hiver, cierge de saint Paër ou saint Paterne. — Au commencement du registre : « Articles arrestez par les sieurs vicaire et paroissiens de l'église Saint-Estienne de Rosay, le dimanche 12me septembre 1632, en la présence de M. de Brinon, seigneur du dit Rozay, pour estre à l'avenir observez et gardez irrévocablement. Les comptes des Trésoriers seront présentez en bonne forme et examinez, tous les ans, entre le dernier du moys d'aoust et le quinzième du moys de septembre, et, à ce même jour, sera procédé à l'élection de nouveaux Trésoriers. » — Inventaire des « contratz, tiltres et obligations de l'église. » — 1632, Pierre de Brinon, seigneur de Meulers, de Rosay et de Vaudichon, conseiller au Parlement, Trésorier. — 1633, « Au fondeur qui a refondu les cloches de l'esglise, 90 livres. — A Annibal De la Haye, qui avoit travaillé 15 jours avec les fondeurs, 106 sous. » — 1646, 600 de pavé achetés à Martincamp. — 1647, à Pierre Buret, fondeur, pour avoir refondu la grosse cloche, 51 livres. — 1652, brique achetée à Saint-Saëns. — 1656, 1658, 1659, journée de maçon, 12 sous. — 1662, au nommé Le Nouvel, relieur, pour avoir relié le missel, 45 sous. — 1716, journée de maçon, 15 sous. — 1722, 3 journées et demie de couvreur, 3 livres 3 sous. — 1725, à M. Basset, pour la contretable de saint Etienne, 50 livres. — Pour 2 chandeliers de faïence, 24 sous. — 1727, pour la tombe de M. Maromme, curé, 20 livres. — 1729, journée de manœuvre, à clore le cimetière, 10 sous. — 1759, pour une bannière, 55 livres 16 sous; — pour une clochette à procession, 2 livres. — 1776, mention de la location de l'école de Rosay. — A la fin du registre, inventaire du XVIIIe siècle. — Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les archidiacres d'Eu : Robert, 17 septembre 1639 (il ordonne de mettre le tabernacle du Saint-Sacrement au milieu du grand autel); — 3 octobre 1641, 13 septembre 1650; — Duhamel, 25 octobre 1653, 30 juillet 1658, 24 juin 1662 (il enjoint au Trésorier de la Charité de rendre à l'avenir ses comptes entre les mains du Trésorier en charge et de se dessaisir des deniers de la Charité); — Ango de Lézeau, 17 mai 1734; — par le doyen d'Eu, Caron, 28 juillet 1635 (on fera un tabernacle qui sera placé au milieu de l'autel); — par Jean Hennuné, curé d'Ancourt, 23 juillet 1637; — par M. Talbot, curé de Bosrobert au doyenné de Longueville, 9 juillet 1660. — Curés de la paroisse : Jean Soudey, 1643; — A. Heuvé, 1654-1660; — Claude Harel, 1660-1694; — Maromme, 1707; — Le Coq, 1716, 1725; — Postel, 1732. — Registre incomplet, très endommagé par l'humidité.

G. [illegible] — [illegible] pièces, papier.

1671-1710. — ROSAY (SAINT-ÉTIENNE DE). — Comptes et fragments de comptes, des années 1674-1675, 1681-1690, 1691-1692, 1693-1694, 1694-1696, 1698-1699, 1701, 1709-1710. — Compte de 1689-1690, rendu en présence de René de Brinon, conseiller au Parlement, seigneur de la paroisse. — Compte vérifié par Mgr Colbert, archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen, 3 juin 1681; — par les archidiacres : Duhamel, 16 juin 1682; — Busquet, 10 octobre 1699, 10 juin 1701; — par J. Fichet, 2 octobre 1693.

G. 8517. (Cahier.) — [illegible] feuillets, papier.

1761-1789. — ROSAY (SAINT-ÉTIENNE DE). — Comptes. — 16 février 1766, le Trésorier est autorisé à faire faire un coffre solide pour mettre derrière l'autel de saint Etienne, ensemble murailler le fond du dit endroit et en fermer la devanture par un grillage de fer, le tout le plus solide que faire se pourra, pour y déposer les titres, papiers et argent du Trésor. » — 18 mai 1766, délibération pour la construction d'un beffroi. — 1768, raccommodage du coffre où se mettent les devants d'autel. — 1769, adjudication des bancs. — 7 avril 1771, délibération pour la reconstruction de la chapelle du Saint-Esprit, laquelle menaçait ruine. — 10 juin 1772, « vu les décorations faites par M. le curé, tant au chœur qu'aux autels qui sont dans la nef, on juge à propos de faire blanchir tant la nef que la nouvelle chapelle. » — 1772, église blanchie; on répare le pignon de la nef, qui était tombé en partie. — 23 juin 1776, délibération pour la réparation des vitres brisées par la grêle du 3 de ce mois. — Au clerc, pour une année de son logement, qui est le prix du loyer de l'école, 30 livres 10 sous. — 27 mars 1785, on fera faire un lambris à hauteur d'appui et en manière de prie-Dieu des 2 côtés du chœur. — Curés de la paroisse : F. Carton, 1764-1774; — L. A. Daumergue, 1781-1786; — Romelot, 1788-1789.

G. [illegible] — [illegible] pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1659-1789. — ROSAY (SAINT-ÉTIENNE DE). — Titres de rentes et de propriétés foncières appartenant à la Fabrique. — Procès qui y sont relatifs. — Aveux à Jacques de Pardieu, chevalier, baron de Maucomble, 1659; — à Jacques de Pardieu, marquis de Maucomble, 1674; — à Charles de Martainville, sieur d'Estouteville, au droit de Marie-Louise de Brinon, seigneur du fief Mallet, 1762. — Baux. — Procédures. — Quittances de droits d'amortissement.

G. 8519. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1603-1787. — ROSAY (SAINT-ÉTIENNE DE). — Fondations d'Isabeau Auger, 1669; — de Gilles Blondel et de Marguerite Manerville, son épouse, 1662; — de Nicolas de Brumaulieu, écuyer, lieutenant aux eaux-et-forêts d'Arques, demeurant à Rosay, 1663; — de sa veuve, Marie Turgis, 1629; — de Romaine Dujardin, veuve de Nicolas Jouenne, 1686; — de Léon Hagues, vicaire de Rosay, 1634; — de Nicolas Jourdain et de Marguerite Du Bosc, sa femme, 1626; — de Marie Le Coffre, 1630; — de Pierre Le Villain, laboureur, 1651; — de Nicolas Marc, écuyer, sieur de la Salle, 1603; — de Jean Maromme et de Marie Le Parmentier, sa femme, la dite fondation faite, après leur mort, par leur fils, Jean Maromme, sieur de Saint-Mards. — Titres de propriété et de procédures relatifs à ces fondations.

G. 8520. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1501-1758. — ROSIÈRE (LA). — Notes extraites des titres de la Fabrique. — Nomination par les Trésoriers et propriétaires de la paroisse, d'homme vivant, mourant et confisquant, pour rendre aveu aux religieux de Beaubec, 1754. — ROUMARE. — Fondation d'Anne Bobée, 1669. — Testament de Marc-Antoine-Samson Vaignon, chevalier, seigneur du Parc Mortemer, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Normandie. — Il donne une ferme à la Fabrique, pour mettre sa conscience en repos au sujet de l'exécution des volontés de la dite Bobée, qui avait été servante chez sa mère, 1727. — Baux des terres de la Fabrique, 1761, 1776, 1788. — Aveu au Chapitre de Notre-Dame de Rouen, 1780. — ROUTES. — Transaction entre certains paroissiens, dont les noms sont indiqués, et Raoul Banastre, seigneur de cette paroisse. Celui-ci leur fieffe divers biens, et eux renoncent à des droits de pâturage sur des terres de la seigneurie; présents à l'acte, nobles hommes Alain La Caille, sieur de Daubeuf, Antoine Lemyre, sieur du Vaulance et de Roumare, 1524. (Nouvelle acquisition). — ROUTOT. — Vente par Jacques Raisin à la Fabrique de 5 vergées de terre, 1703. — ROUVRAY-EN-BRAY. — Bail des dîmes de la paroisse, par Pierre Georges, prieur curé, 1784. — ROYVILLE (SAINT-MARTIN DE). — Fondations de Catherine Jehan, veuve de Nicolas Allais, enquêteur en la vicomté d'Arques,

1632; — de Jehan Jehan, 1501; — de Jehan Jehan, 1597; — de Robert Jean, 1636, 1653; — de Pierre Jean, 1655; — d'Adrien Jean, 1695; — de Catherine Le Flamen, 1629; — de François Le Gaigneur, 1630; — d'Agnès Nepveu, sa veuve, 1637. — Aveux à Daniel Brossard, sieur de Becquigny, aussi seigneur, à cause de sa femme, de Royville, 1688; — à Noël-Daniel-Samuel de Brossard, seigneur de Royville, 1759; — à Etienne du Fay-Martel, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Basqueville, 1673.

G. 8521. — (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1568-1785. — RUE-SAINT-PIERRE (LA). — Inventaire des titres de la Fabrique, par Laurent d'Espinay, notaire de Cailly, 1785. — Etat des réparations à faire au presbytère et à l'église de la Rue-Saint-Pierre, après le décès de Philippe-Jacques de Brion, le dit état dressé à la requête de Louis Remy Pierre, le nouveau curé, 1769. — Fondations de François Duchesne, avocat au Parlement de Normandie, 1692; — de Geneviève Le Parmentier, veuve de Guillaume La Bresse, 1677; — de Charles Le Michel, curé de la paroisse, 1703; — de Guillaume Moucheron, autre curé de la même paroisse, 1649. — Accord pour un banc entre 2 propriétaires de la paroisse, François Cabeuil, gentilhomme, capitaine au corps royal d'artillerie, et Jacques Le Peuple, 1774. — Délibération prise par les paroissiens en faveur du vicaire, dont on augmente les honoraires. Feu M. Chevreuil, curé de la paroisse, avait fait bâtir à ses frais une maison pour loger le prêtre ou clerc qui lui aiderait à faire l'office et qui instruirait les enfants. Un vicaire était chargé de ce soin. Le curé, M. Le Moyne, reconnaissant que les honoraires du vicaire étaient insuffisants, lui cède l'étole blanche, et, de leur côté, les paroissiens lui cèdent l'école, lui assurent, au moyen de souscriptions et en prélevant une certaine somme sur les fonds de la Fabrique, un traitement de 120 livres, 26 mai 1676. — Aveux et déclarations aux enfants mineurs de Pierre Haveron, conseiller au Parlement de Normandie, seigneur du Tremblay, 1755; — à Gabriel de Mailloc, propriétaire de la fiefferme de Cailly, 1654; — aux engagistes de cette fiefferme, Jean l'Evangéliste-Louis-Adam, comte de Joyeuse, chambellan de S. M., et Anne-Madeleine Delpech de Cailly, 1779; — à la dite Delpech de Cailly, veuve, en 1res noces, de Jean Armand, marquis de Joyeuse; en 2es noces, du dit Jean l'Evangéliste-Louis-Adam, marquis de Joyeuse; en 3es noces, de Charles-Paul Sigismond de Montmorency, la dite dame s'intitulant dame de l'ordre de Malte, 1786. — Baux, 1742-1764. — Quittances de droits d'amortissement.

G. 8522. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1402-1787. — SAHURS (SAINT-SAUVEUR DE). — Inventaire des fondations de cette église, XVIIIe siècle. — Etat des biens de la Fabrique. — Aveux à Alexandre-Henri Du Moucel, chevalier, sieur de l'Ouraille, Quevillon, la Rivière-Bourdet, conseiller au Parlement, 1755; — à Jacques-François, bailly de Chambray, grand'croix de l'ordre de Jérusalem, vice-amiral de Malte, commandeur des commanderies de Metz, Vircourt, Sainte-Vaubourg, 1756. — Nomination par la Fabrique d'un procureur pour bailler aveu, 1655. — Baux. — Fondations de Charlotte de Bigards, veuve de Christophe de Canteleu, sieur de Limare, 1651; — de Henri de Brévedent, sieur de Sahurs, Hautot, Berville, conseiller au Parlement; donne une maison pour servir de logement au vicaire et aux petites écoles, 1700; — de Vincent Guérin, vicaire de la paroisse, 1630; — de Gaspard Lavoine et Nicolas Touzé, frères-en-loi, héritiers de Christophe Bataille, à cause de leurs femmes, 1683; — de Jacques de Sahurs, conseiller au bailliage de Rouen, 1688. — Titres divers de propriété. — Transaction entre la Fabrique et Jacques Poussin, sieur des Rives, ancien conseiller échevin de Rouen, au sujet d'une clôture entre le cimetière de la paroisse et la propriété du dit Poussin, 1659. — Titres de propriété et de procédures concernant certaines dîmes de la paroisse, depuis longtemps inféodées à des particuliers: Lettres de Jehan Cavelier, lieutenant commis de Jehan Auber, vicomte de Rouen, contenant les lots de la succession de feu Tassin Bacon, de Sahurs, où se trouvent déjà mentionnées les dîmes comme faisant partie de la succession du défunt, 10 février 1401. (V. S.). — Acte passé au tabellionnage de Rouen, contenant lots entre les 5 fils de feu Julien Du Moustier, de Sahurs, propriétaire du lieu dit le Moustier en cette paroisse. « Les dis 5 frères seront tenus, chacun an, paier les rentes, faisances qui deues sont à cause du lieu du Moustier... Se l'un lot étoit justice pour l'autre, celui à qui la faulte tendroit seroit tenu mettre ses namps où les porteurs de ces lettres puissent faire ou faire faire leur pure et plaine justice. » 8 février 1412 (V. S.). — Autres lots de la succession de Jeanne Le Nepveuin, veuve de Jehan Heuzé le jeune, entre ses fils Guillaume Heuzé, prêtre, et Jehan Heuzé, conseiller en cour laie, 1482. — Bail des dîmes par Jehan Heuzé

l'aîné, conseiller en cour laye à Jacques de Groussy, chanoine de Rouen, curé de Sahurs, durée du bail, 3 ans, prix par an, 50 livres, 1 mine de pois, 1 mine d'orge, 1 carte de canevis, 4 juin 1497. — Lots entre Jehan Heuzé, maître Jehan Heuzé, et Nicole Heuzé, frères, héritiers de Jehan Heuzé, conseiller du Roi en l'Echiquier, leur père, de Laurence Boicte, leur mère, et de maître Guillaume Heuzé, leur oncle; parmi les biens à partager, les dites dîmes et un tènement de maison devant le cimetière de Saint-Pierre-du-Châtel à Rouen, borné par la rue Barbatre, le pavement de la rue Saint-Pierre et la ruelle Cardière, 22 avril 1504. — Sentence du bailliage de Rouen qui condamne Laurent Touzé à payer à noble homme Pierre Heuzé, sieur de Biennais, les dîmes de 2 acres de pré, 11 mai 1571. — Lots et partage de la succession de Pierre Heuzé, seigneur de Biennnais et de Passemer, 1581. — Vente par noble homme Jehan Maillard, conseiller au bailliage de Rouen, héritier d'Anne Heuzé, veuve de Nicolas Maillard, docteur en médecine, à Adrien de Canteleu, sieur de Montchauvet, prêtre, d'un trait de dîmes à Sahurs, 1599. — Autre vente par le même, 7 mars 1600. — Autre vente par Christophe de Canteleu, sieur de Montchauvet, à Anne de Marbeuf, veuve de noble homme Robert De la Place, 1602. — Autre vente par Daniel Maynet, écuyer, sieur de la Vallée, 1611. — Arrêt de la Cour de Parlement confirmatif d'une sentence du bailliage de Rouen contre Bréard, curé de Sahurs, qui contestait au sieur Le Cauchois la perception des dîmes inféodées, 8 juin 1621. — Sentence des Requêtes du Palais à Rouen qui maintient Jean-Baptiste Alexandre, écuyer, auditeur en la Cour des Comptes dans son droit de percevoir les dîmes sur certains fonds, au préjudice du curé Pierre Aveline, 1721. — Fieffe des dîmes par MM. Alexandre et Mignot, à Henri de Brèvedent, sieur de Sahurs, conseiller au Parlement, 1724. — Sentences des Intendants Le Blanc et Goujon de Gasville, 1677, 1716. — Mention des curés de Sahurs : Raoul Bréard, 1623; — Martin Mesenge, 1636, 1659; — François Patrix, 1676; — Louis Picard, 1787; — de Marie Heuzé, veuve de Guillaume Berthelot, sieur du Bois-Brulé, 1581.

G. 8[illegible]. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 28 pièces, papier; 1 imprimé.

1637-1789. SAINT-AIGNAN PRÈS ROUEN. — « Tableau des fondations de la paroisse de Saint-Aignan-lez-Rouen, où se trouvent l'année de la fondation, le nom des fondateurs, celui des curés du temps, les charges premières, les changements et réductions autorisés par sentence de l'officialité du 19e jour de septembre 1776; signé Bridelle. » (Placard imprimé par les soins du curé Laurent-Etienne de Beaumont). — Fondations de Jacques Godefroy et de Colette Piqueu, sa femme, 1637; — de Nicolas Le Roy, écuyer, docteur régent en médecine de l'Université de Paris, 1735; — de Marguerite Porteret, 1668. — Constitution de rente, 1683. — Baux, 1787-1789. — Taxe faite sur les propriétaires et habitants de Saint-Aignan pour la nourriture des pauvres, 1693. — Arrêt du Conseil d'Etat qui déclare nuls et comme non avenus l'arrêt du Conseil, du 9 décembre 1762, par lequel le sieur Duvrac s'était fait adjuger 200 acres de terrain appelé les Communes de Saint-Aignan aux charges portées au dit arrêt, et le contrat d'aliénation passé en conséquence, le 24 du dit mois; ce faisant, maintient les habitants et communauté de Saint-Aignan et joints dans la propriété, possession et jouissance des dites Communes conformément à leurs titres, 4 mars 1776 (imprimé). — SAINT-AIGNAN DE PUCHERVIN. — Mémoire de Jacques Chivé, prêtre, commis au desservice de ce bénéfice, contre l'archevêché, pour refus de visa; — contre le sieur Ternisien, curé de Fallencourt, paroisse limitrophe, qui prétendait que la cure de Saint-Aignan de Puchervin était simple chapelle, dépendant de Fallencourt; voies de fait commises par le dit Ternisien et le sieur de la Boissière, son parent, seigneur de Fallencourt, contre le dit Chivé, pendant qu'il était encore à l'autel; prédication du cardinal Cuza, en 1452, dont Chivé fait une application à sa situation, 1730. — SAINT-AIGNAN, AU DOYENNÉ D'EU. — Copie des lettres de provision de François-Nicolas Guirand, nommé à cette cure, vacante par le décès de Juste Bazin, 1748.

G. 8524. (Registre.) — 95 feuillets, papier.

1677-1751. SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY. — Comptes de la Fabrique de 1677 à 1751. Aux recettes, herbage et fruits du cimetière, œufs de Pâques, cierge bénit, quêtes pour les filles au plat de la Vierge. — 1678, journée de charpentier, 10 sous; — 700 d'œufs, 7 livres 8 sous 2 deniers. — 1679, pour avoir foui les arbres du cimetière, 10 sous; — pour avoir fait l'aire du porche, 3 sous. — Mention de l'école. — 1680, mention de la chapelle de la Vierge. — 1683-1684, pour le *sonnage* de la Toussaint et pour la chandelle, 6 sous 6 deniers. — 1684-1685, payé pour l'habit de la Vierge, 18 livres 14 sous. — 1692-1693, 1695-1697, école couverte en gerbées. — 1695-1697,

2 journées d'ouvrier, 1 livre 10 sous ; — 1 journée de harnais, 2 livres 10 sous. — 1700, louage de l'école, 10 livres ; — fruits de l'église, 15 livres ; — herbe du cimetière, 5 livres ; — œufs aumônés, 8 livres 18 sous 9 deniers. — 1701, pour l'inhumation d'un enfant dans l'église, 9 livres. — 2 journées de harnais à tirer du sablon, 6 livres. — 1703-1707, entes plantées dans le cimetière. — Façon d'un confessionnal et d'un dais, 15 livres. — Pour la nourriture d'un enfant, trouvé au portail de l'église, 153 livres. — 1711, au sieur Pilement, peintre, pour avoir raccommodé le tableau et blanchi les pieds des faux cierges, 34 sous. — 1714, journée de charpentier, 10 sous. — 1719, journée de maçon, 10 sous. — Au sieur Léger, peintre, pour 2 tableaux, 66 livres. — 1720, pour 50 entes plantées dans le cimetière et dans la cour de l'école, à raison de 15 sous pièce, 40 livres 10 sous ; — pour avoir arraché et planté les dites entes, 4 livres ; — pour avoir relevé 5 piliers de la nef, 44 livres. — 1732, vitre à la chapelle de saint Nicolas. — 1737, fourniture de table et de bancelles à l'école, qui est couverte en chaume. — 1739, journée de manœuvre, 12 sous. — Construction d'un mur en bauge à l'école, 8 livres 14 sous. — 1743, à M. Gence, fondeur, pour 6 chandeliers, 42 livres 14 sous. — Etat du mobilier de la Fabrique vers 1690. — Baux, 1677-1684. — Contrat d'acquisition d'une rente, 1668. — Fondations de Guillaume Bourdon, 1644 ; — de Jacques Thirel, bourgeois de Rouen, pour la condition d'un vicaire qui dirait une basse messe, 6 jours par semaine, tiendrait les écoles, apprendrait à lire et à écrire aux enfants et les ferait assister à la messe, 1735. — Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les grands archidiacres : Hardouin Rouxel de Médavy, 20 juillet 1682 ; — de Fieux, 3 septembre 1691, 2 octobre 1692 (le curé est autorisé à avancer le grand autel de manière à procurer derrière le dit autel l'espace nécessaire pour une sacristie ; il pourra vendre la chaire qui occupe trop de place dans la nef) ; — 27 septembre 1694 (le confessionnal, qui est dans le chœur, sera transporté dans la nef ; on refera la croix du cimetière ; les paroissiens contribueront à la subsistance d'un vicaire, ou tout au moins à celle d'un clerc qui aidera le curé et tiendra l'école) ; — de Y de Seraucourt, 7 juillet 1695, 10 juillet 1697, 29 mai 1698, 20 juillet 1699 ; — A. de Tourouvre, 21 juin 1706 (on réparera la croix du cimetière) ; — 13 octobre 1710, 29 septembre 1712 ; — Terrisse, 4 juillet 1740 ; — par les doyens de Cailly : Everard, curé de Biennais, 20 juillet 1678, etc... 8 juin 1693 ; — Taine, curé de Bracquetuit, 8 octobre 1715, etc. 7 octobre 1721 ; — De la Place, curé du Bosc-le-Hard, 7 octobre 1723, etc. 16 août 1726 ; — Michault, curé de Grigneuseville, 7 mai 1727, etc... 8 juillet 1743 ; — P. Dubois, curé de Biennais, 26 juillet 1745, etc... 15 juillet 1750. — Curés de la paroisse : Guillaume Martin, 1644 ; — Eusèbe de Porion, 1679, 1689 ; — de Malleville, 1692 ; — J. Leprevost, 1710-1751. — Contestations entre le curé et les Trésoriers, réglées par M. Nicole Le Noble, prieur de Saint-Saëns, curé de Quincampoix, commis de l'archevêque, 1692, 1693.

G. 8625. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1751-1790. — SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY. — Comptes de la Fabrique. — 27 avril 1760, les paroissiens, assemblés en état de commun, décident que les anciens bancs seront vendus, qu'on en fera construire de nouveaux, uniformes, lesquels seront criés et loués au profit du Trésor ; — qu'on mettra les fonts baptismaux en lieu plus commode. — 4 mai 1760, marché avec Marc Burette, maître menuisier, pour la construction des nouveaux bancs. — 8 juin même année, adjudication de ces bancs. — 20 avril 1766, on fera marché avec Cavillier, fondeur, pour la façon de 3 cloches. — 18 janvier 1774, on nomme Jacques Pougnie homme vivant, mourant et confisquant, pour rendre aveu, au nom de la Fabrique, au marquisat de Cailly. — 30 juillet même année, la nef et le clocher seront réparés aux frais des propriétaires. — 15 octobre 1775, difficultés entre la Fabrique, d'une part, et François Desportes, ancien négociant à Rouen, et autres propriétaires, d'autre part ; ceux-ci contestaient à la marquise de Joyeuse, dame patronesse de la paroisse, droit à un banc sans payer. — A Marc Burette, pour façon d'un confessionnal, 36 livres. — 1776, devis des réparations à faire à l'église et aux murs du cimetière.

23 septembre 1781, adjudication des bancs ; le premier, du côté de l'évangile, réclamé par le marquis et la marquise de Joyeuse. — 10 août 1785, l'archevêque, par ses ordonnances, avait fixé à 500 livres la condition des vicaires. Celui de Saint-André avait 300 livres : le curé, pour compléter la somme, offrait 100 livres, à condition que les propriétaires donneraient de leur côté 100 livres. Sa proposition n'ayant pas été acceptée, il retire son offre. — 9 mars 1788, on fera faire, à la chapelle de la Sainte-Vierge, une boiserie dans le genre de celle de la chapelle de saint Nicolas. — Maison vicariale couverte en tuiles. — Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les grands archidiacres : de Saint-Aulaire, 11 juin 1757 (il interdira le cimetière,

si l'on n'en répare pas les murs ; — d'Andigné, 1er septembre 1761 ; — par les doyens de Cailly : Le Tonc, curé de Grignonseville, 7 juillet 1758 ; — N.-F. Tiébot, curé de Saint-Georges, 16 juillet 1766, 22 juin 1769 ; — N. M. Le Cann, curé d'Estouteville, 22 juillet 1776, 8 juillet 1785 ; — Ravette, curé de la paroisse, 1756-1790.

G. 8526. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 1 gravure sur bois.

1615-1781. — SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY. — Aveu à Anne-Madeleine Delpech, marquise de Cailly, 1774. — Baux, 1757-1782. — Marché pour réparations à faire au clocher, à l'église et aux murs du cimetière, vers 1777. — SAINT-CRESPIN-DU-BECQUET. — Image de la Charité de saint Adrien, saint Firmin et saint Sébastien, représentant Notre-Dame du Refuge priant son fils pour la Charité ; au dessous, les saints patrons avec cette inscription : « La chapelle de Saint-Adrien et Saint-Sébastien est fondée en l'église Saint-Crespin du Becquet, il y a plus de huit cents ans », gravure, de 1667, du graveur Le Sueur ; avec encadrements, plus modernes, et acrostiche en l'honneur de Pierre Moutet, maître en charge en l'année 1781 (De l'imprimerie de Machuel, rue Saint-Lô). — SAINT-DENIS-DE-GRAVENCHON, chapelle. — Requête de Marie-Anne-Claude Bruslart de Genlis, veuve du maréchal d'Harcourt, à l'archevêque, pour qu'il fût dressé procès-verbal de la situation et des restes de la chapelle de Saint-Denis-de-Gravenchon, dont le titre avait été transféré en l'église de la Fresnaye ; signé : La Contade, commandant du Vieux-Palais. A la suite, ordonnance de M. l'abbé Bridelle, vicaire général, qui commet le doyen de Saint-Georges pour dresser le procès-verbal demandé, 30 octobre 1726. — SAINT-DENIS-SUR-SCIE. — Statuts de la Charité de saint Denis, sainte Barbe et sainte Austreberthe, fondée en l'église de cette paroisse, 1621 ; signatures de confrères. — SAINT-GEORGES-SUR-FONTAINE-LE-BOURG. — Procès-verbal de la réédification de l'église, conformément à un arrêt du Parlement ; — état des terres et revenus de la paroisse ; — total des revenus évalué à 21,477 livres ; — Gravois, adjudicataire des travaux, 1653. — Procès au Parlement pour obtenir paiement du prix d'adjudication, 1656. — SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL. — Aveux aux religieux du Bec-Hellouin, seigneurs de Servaville, par Claude Ampleman, curé de Saint Jacques, 1682 ; — par le Trésorier de la paroisse, 1714. — Bail emphytéotique, par la Fabrique, de la terre de la Chambrière, 1718. — Extrait du contrat de fondation par le curé Ampleman, d'une école de fille, 1693. — SAINT-MAURICE-D'ÉTELAN. — Déclaration du revenu de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, au château de Saint-Maurice-d'Etelan, 1729 (copie). — Bail par Pierre-François Heugues, titulaire de la dite chapelle, des biens dépendant de cette chapelle, 1784.

G. 8527. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1425 (copie)-**1789**. — SAINT-ARNOULT. — Testament de Nicolas De la Rue, demeurant à la Millerais, paroisse de Saint-Arnoult, 1607. — Fondation de Robert Romain, 1626. — Contrat de vente faite par Nicolas Maillaumoys, de Notre-Dame-de-Castenay, 1587. — SAINT-AUBIN-LA-CAMPAGNE. — Cahier en parchemin contenant copie (faite et certifiée conforme aux originaux par Etienne Le Pelletier, tabellion, et par Pierre Pasdeloup, son adjoint, en 1601), de divers contrats de propriété, au nombre de 15, concernant la Fabrique de cette paroisse ; le plus ancien est de 1425. Vente par les paroissiens d'une pièce de terre labourable pour subvenir au paiement d'une table devant l'autel de Notre-Dame, 1553, etc. — SAINT-AUBIN-LE-CAUF. — Donations et fondations de Jean Baudère, vicaire de la paroisse, 1679 ; — de Guillemin et Perrin dits Davesnes, 1477 ; — de Jacques Denis, 1645 ; — de Massin Foucques (Lettres de Geoffroy Miffant, garde du scel des obligations de la vicomté d'Arques), 1551 ; — de Jean Le Boullenger, 1509 ; — de Pierre Pavie, 1672 ; — de Guillaume de Pitres, écuyer, 1465 ; — de Robert Paulmier, 1613 ; — de Laurent Talmyr, curé de la paroisse, 1683 ; — de Jacques Troude, 1576 ; — de Nicolas Theroulde, dit Bertrand, 1649 ; — de Jeanne Troude, femme de Nicolas Boulleng, archer du duc de Longueville, 1656 ; — de Guillaume Theroude et de Catherine, sa femme, 1695. — Contrat de fieffe faite par les paroissiens de Saint-Aubin-le-Cauf, à Jean De Becoult, demeurant au hameau de Noville, d'une acre sur la falaise de Varenne, 1491. — Acte par lequel plusieurs manans de la terre et seigneurie de Noville (Lucas Flustres dit Bougain, Guillaume Tassel, Jacques Paulmier, Colin Fouques, Massin Fouques, Rogier Le Saunier, Pierre Quevalier, vendent à noble homme Robert Desmarest, seigneur de Saint-Aubin-le-Cauf et de la Cour-le-Comte, une portion de terre en pâturage dite vulgairement la Communette, moyennant 100 livres tournois, données, de l'accord des dessus

dits, au Trésor de l'église de Saint-Aubin, 1536. — Aveux à Jacques Rocque, seigneur de Varengeville, au droit de sa seigneurie de Noville, 1688; — à Charles-Henri-Alexandre Du Moucel, président à mortier au Parlement, seigneur châtelain de Saint-Aubin-le-Cauf, au droit de sa femme Françoise Groulard, 1766, 1768. — SAINT-AUBIN-DES-CERCUEILS. Aveux à MM. de Motteville, pour biens appartenant à la cure de cette paroisse, et relevant de la seigneurie de Saint-Aubin, 1670, 1684, 1763 par les curés de la paroisse : Gilles Thomine, Charles Jouyse, Jean-Baptiste-Louis-Alexandre Lesueur Du Tanné (3 pièces données par M. Brianchon).

G. 8528. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1111-1786. — SAINT-AUBIN JOUXTE-BOULLENG. — Inventaire des titres de la Fabrique, 1768. — Donations, pour cause de fondations, de Jean et Bernard Artus, frères, 1629; — de Vincent Artus, ayant épousé Alison Bachelier, 1628; — de Jean et Guillaume Bachellé, fils et héritiers de Guillaume Bachellé, 1646; — de Pierre Luilier et de Marguerite Bachelet, sa femme, 1676; — de Catherine Renault, veuve de Louis Bachelet, même année; — de Pierre Fauvel, 1517; — de Jacques Fortin, 1518; — de Marie Fortin, 1651; — d'Eustache Fortin, 1677; — de Pierre-Louis et Guillaume Fréret, 1727; — de Louis, Clément et Pierre Hazet, 1645; — de Richard Hazet fils Louis, ayant épousé Cécile Partye, 1620; — de Louis-Richard, Jean-Guillaume, Louis-Clément et Pierre Hazet, fils du sergent Louis Hazet, 1623; — de Jean Langlois, curé de Freneuse, 1727; — de Perrette De la Rive, veuve de Jean Maille de Lisle, 1594; — de Pierre Maille, fils de Guillaume Maille, 1625; — de Charles Maille, 1675; — de Jean Maille, fils de Michel Maille, 1679; — de Marie Maille, veuve de Jean Vivien, 1696; — de Marie Postel, veuve de Joseph Mortereul, et Nicolas Mortereul, 1627; — de Pierre Partie, fils d'Antoine, et d'Etienne Partie, fils de Guillaume, héritiers d'Etienne Bacheler, 1653; — de Pierre Partie, fils d'Antoine, 1659-1662; — de Marie Artur, veuve de Pierre Partie, etc., 1681; — de Cardin Rivette et de Clément Hazet, ayant épousé les filles de Mathurin Partie, 1621; — d'Etienne Rivette, 1623, 1631; — de Louise Gueroult, veuve de Pierre Rivette, 1637. — Contrats de revalidation de rentes. — Titres de propriété. — Baux, 1606-1784. — Echange entre la Fabrique et M. Claude-Louis Landry, receveur général d'Auvergne, 1748; — entre la Fabrique et Etienne-Nicolas Landry, seigneur haut-justicier de Freneuse, Cléon et Saint-Aubin, 1786. — Aveux et déclarations aux ducs d'Elbeuf et au Noviciat de la Compagnie de Jésus, 1622-1780.

G. 8529. (Registre.) — [illegible]

1371-1711. — SAINT-AUBIN-JOUXTE-BOULLENG. — « Registre de tous les contracts estans en parchemin, papier, pièces, lettres et escriptures concernant le Trésor et Fabrique de l'église de Saint-Aubin-Jouxte-Boullen, tant des rentes foncières et ypotecques, que terres en labeur, isles, » le dit registre comprenant 4 parties : « Premier chapitre contenant les contracts des rentes foncières deubs à l'église. Continuation du premier chapitre contenant les contractz des rentes hypotecques. — Second chapitre faisant mention des contractz des terres, tant en labeur que prey, appartenans et aumosnés à la ditte église Saint-Aubin par diverses personnes. — Troisième chapitre faisant mention de plusieurs pièces d'escriptures... qui sont adveux, dénombrements, comme aussy de plusieurs exploicts et quittances de payements faictz au Roy pour les droicts d'admortissement. — Continuation du troisième chapitre... Table de toutes les matières. » — Fondation par Charles de Bessin, écuyer, doyen et curé de l'église collégiale de Motteville, en exécution des dernières volontés de Raoul de Bessin, sieur de Mathonville, son père, en faveur dudit de Bessin, de Charlotte de Cocquesac, sa femme, et de défunts Jacques et Léonor de Bessin, chevaliers, sieurs de Réanville, et de Gilles, capitaine et aide-de-camp dans les armées du Roi en Italie, ses autres enfants, 1647; — de Geneviève De la Haye, seule fille et héritière de feu Jean De la Haye, écuyer, et de demoiselle Catherine de Bessin, 1619. — Accord entre la dite Geneviève et Louis de Campion, seigneur de Saint-Amand et de la Fresnaye, procureur de la Fabrique de Saint-Aubin, 1654. — Fondation de Pierre A[illegible], donne 20 sous de rente « pour aider à administrer les paroissiens le jour de Pâques. » 1575. — Au commencement du registre, gravure représentant saint Aubin; au-dessous, à la main : *Sancte Albine, Ora pro nobis.* Au recto du feuillet suivant, au-dessous du monogramme de N. S. : « Au nom de la Très Sainte Trinité, père, fils et Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, à qui soit honneur et gloire ès siècles des siècles. Ainsi soit-il. » — Bordures et lettres ornées. — A l'exception de 3 pièces, d'une est une noté sur 2 bouquets de bois qui intéressaient le curé au point de vue

de la dîme). Tout ce registre paraît avoir été écrit en 1680.

G. 8[illegible] (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1681-1778. — SAINT-AUBIN-SUR-SCIE. — Comptes de la Fabrique de 1766-1767, 1772-1773. Pièces justificatives de comptes, 1766-1778. — Fondation de Nicolette Marcsguer, veuve de Jean Larbre, 1681. — Sentence du bailliage d'Arques au sujet d'une rente, 1772. — SAINT-BARTHÉLEMY. — Devis de Jacques Deshayes, charpentier à Montivilliers, Pierre-François Duchemin, plâtrier, Jean-Baptiste Sieurin, maître maçon, experts nommés et convenus pour dresser procès-verbal estimatif des réparations et réédifications à faire, tant au chœur et chancel de l'église de Saint-Barthélemy qu'aux bâtiments composant le presbytère, 1778.

G. 8[illegible]. Registre. — 151 feuillets, papier.

1673-1754. — SAINT-CLAIR-LES-GOURNAY. — « Registre des comptes, affaires et délibérations de l'église et Fabrique.... commencé en l'année 1673 par Mᵉ Henry Langlois, continué par Mᵉ Thomas Langlois, son neveu, Mᵉ Antoine Duval, Mᵉ Pierre Auquetin, Mᵉ Louis-Claude Prunier, sous lequel il a fini en 1754. » — Aux recettes, œufs de Paques, pommes et herbes du cimetière. — 1673-1675, « à Jehan Le Rond pour 6 pommes de bois pour tenir des ornements et un petit rateau à mettre les burettes, 15 sous. — A Jehan Godeheult, maître fondeur, pour le clocher, 148 livres 5 sous. — A Goulé, serrurier, pour l'achapt d'un moule à faire du petit pain, 15 sous. — Paié au surnommé Vasselin, sculpteur, la somme de 11 livres 3 sols, pour l'achapt d'un bras de bois doré et argenté avec la boiste et du ruban y attaché. » — 1678, « pour l'achapt d'un tour d'autel de dentelle imprimée, 42 sous. » — 1680, on reconstruit la muraille de la nef du côté du *manouer* (le presbytère). — 1681, les 2 portes de l'église *enfondrées* par un voleur qui avait, la nuit, passé par la vitre de la sacristie. — 1688, achat de 2 tapis, l'un pour le lutrin, l'autre pour la chaire à prêcher. — 1690, brique achetée à Saint-Sanson. — 1699, paiement à Jean Buret, maître fondeur à Rouen, pour avoir fondu la grosse cloche ; M. Potin, avocat, parrain. — 1702, à l'archidiacre, pour son droit de visite, pour 2 années, 30 sous. — A Jean Le Rond, tourneur, pour avoir fait un chandelier de bois à l'image de saint Léger, 13 sous. — 1727, « à M. Martin Brachet, menuisier à Gournay, pour 2 chaises de bois de chêne posées à l'entrée du chœur, 70 livres. — En marge : « C'est le même ouvrier qui a fait la chaire de Notre-Dame de Gournay en 1728. Elle coûte 600 livres. » — Le curé Claude Prunier, Trésorier. — A Jean Potin, peintre à Gournay, pour avoir blanchi toute l'église, lavé les tableaux, etc., 24 livres. — 1728, Macé Potin, sieur de Beaufonds, écuyer, officier de S. A. R. le duc d'Orléans, et lieutenant général au bailliage de Gournay, paraphe les registres. — 1731, service de défunt Mᵉ Henri Doremieulx, Intendant de feue Mᵐᵉ la Dauphine et seigneur de la paroisse. — « Pour 2 années du feu sieur Duvauroux, 13 livres. » En marge « Le dit sieur Sagot, décéda le 21 juin 1741 et, le 22, fut inhumé à Saint-Hildevert. » — 1733, donations faites à la Fabrique par le curé de la paroisse, Prunier, d'un voile de calice ; — par Charles Lucas, curé de Louviers, d'une mine de terre. — 1745, mention de 6 poules dues, par chaque année, à la Fabrique par les propriétaires des communes de Saint-Clair. » Chœur de l'église lambrissé. — Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les vicaires généraux et archidiacres du Vexin-Normand : Pierre Clément, 14 juillet 1692 ; — Longuet, 22 juillet 1703, 21 juillet 1704, 8 juillet 1706 ; — Terrisse, 14 septembre 1732, 4 octobre 1735, 14 juillet 1738, 1ᵉʳ juillet 1752 ; — par les doyens de Bray, ou les commis des archidiacres du Vexin-Français : — Mauger, curé de Saint-Hildevert de Gournay, 26 septembre 1678 ; — Beauquesne, curé de Notre-Dame de Gournay, 31 décembre 1691 ; — Jean Cordier, curé d'Avesnes, 13 novembre 1694 ; — de Joigny, curé de Notre-Dame de Gournay, 5 août 1709 ; — Le Couteulx, curé de Fry, 14 novembre 1710, 22 octobre 1712, 16 octobre 1714 ; — Thomas, curé d'Avesnes, 15 novembre 1719, 16 décembre 1720, 10 décembre 1734, 21 novembre 1737 ; — du Boscflamel, curé de Fry, 24 octobre 1743, 21 juillet 1745, 3 octobre 1754. — Liste des curés de Saint-Clair : Macé Hubert ; — Simon Le Maire, son neveu, 1554 ; — Jean Dalonne, 1592 ; — Pierre Dupuis, 1627 ; — Henri Langlois, 1660 ; — Thomas Langlois, son neveu, 1691 ; — Antoine Duval, 1702-1721 ; — Pierre Anquetin, 1726 ; — Louis-Claude Prunier, 1726. — Souvent en marge on indique la date de la mort des Trésoriers ou des personnes notables de la paroisse. — Diverses pièces copiées sur les feuilles restées blanches des comptes : Pièces concernant les reliques de l'église, 1639-1665 ; — notes sur la refonte des cloches en 1736, 1750 ; — sur les dimensions de l'église (page 189) ; — sur le vol commis à Saint-Hildevert de Gournay en 1660. — Mandement de l'archevêque portant règlement pour les doyens

ruraux avec l'arrêt de la Cour, 1729. — Règlements pour la distribution du pain bénit, 1670, 1683. — Arrêt du Parlement pour les sépultures, 29 mai 1721. — Autres arrêts portant règlements pour les Fabriques, 8 mai 1736, 26 juillet 1751. — Avis imprimé de l'archidiacre Terrisse pour annoncer sa visite. — Mémoire sur le droit de débite. — Etats des biens et revenus de la Fabrique et de la cure; — états des fondations; — inventaire des titres et du mobilier de l'église.

G. 8532. (Registre.) — 74 feuillets, papier.

1753-1790. — SAINT-CLAIR-PRÈS-GOURNAY. — Comptes de la Fabrique. — 1753, à Martin-Thomas Bradel fils, menuisier à Gournay, pour travaux de peinture, 36 livres. — 1754, à Jean-François Bradel, pour avoir doré l'image de saint Clair au dessus du tronc des reliques, etc., 10 livres. — 1758, brique achetée à Laudancourt. — 1759, Etat des dons faits à la Fabrique par M. Prunier, curé de la paroisse. — 1759, reçu pour droit d'inhumation de la demoiselle Prunier, nièce du curé, 20 livres. — 1760, chaire à prêcher donnée par les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. — A Cavelier, fondeur à Rouen, pour avoir refondu la petite cloche, 47 livres 10 sous. — 1765, délibération relative aux travaux de réédification de l'église. — 26 décembre 1775, à l'avenir, le partage des communes aura lieu le dimanche après la saint Pierre; on s'appliquera à les nettoyer des mauvaises herbes, notamment de celle appelée vulgairement *claquet*. — Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les archidiacres du Vexin-Normand : Sehier (il loue le zèle que montre le curé à procurer l'embellissement de son église, à ses propres dépens), 7 juillet 1762; — Du Lau, 24 juin 1784; — par les doyens du doyenné de Bray : Pointel, curé d'Argueil, 5 octobre 1757, 27 juin 1759, 21 juillet 1760; — Denise, curé de Ménerval, 28 septembre 1763, 4 octobre 1764, 17 juillet 1765, 13 octobre 1766, 26 octobre 1768, 16 octobre 1770, 8 juin 1771; — Le Nostre, curé d'Argueil, 27 octobre 1774, 13 novembre 1775, 7 novembre 1776, 22 octobre 1778, etc., 9 octobre 1787. — Curés de la paroisse : Prunier, 1760-1762; — P.-C. Fortin, 1763-1775; — Hullot, 1779; — après lui, Folloppe. — Au 1er feuillet, note sur les dimensions de l'église : — « Le confessionnal a été fait par Jacques Brossard, menuisier à Gournay. Les ouvriers y ont employé 84 jours et demi, à 25 sous par jour, nourriture comprise. Le clocher a été commencé le 10 décembre 1753, fini [illegible] 1754. On y a employé 183 journées d'ouvrier; ardoise fournie par Arnaud. Paroisse taxée, pour la dépense, à 880 livres.

G. 8533. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1622-1760. — SAINT-CLAIR-PRÈS-GOURNAY. — Testaments de Claude Guenon, 1622; — d'Adrien Mareschal : « Il faut que Nicolas Gratenois retire de mon troupeau, tant de brebis que moutons, le nombre de 20, que je confesse luy estre deubs et appartenir. De plus, je tiens depuis le 1er jour de mars 1639, du dit Gratenois, une vache sous poil brun, de louage de la somme de 100 sols, dont il n'a aucun bail de moy, » 1639; — de Denis Bérenger, 1632; — de Jean d'Alonne, prêtre, 1645; — de Marie Bérenger, 1646; — de Nicolas Gratenois, 1665; — de Jeanne Bourdon, 1643 — Baux, 1731, 1744. — Etat de ce que doit Nicolas Cauchois, Trésorier de l'église de Saint-Clair, pour les années 1759, 1760.

G. 8534. (Registre.) — 151 feuillets, papier.

1710-1771. — SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : œufs de Paques, cierge bénit, vente des pommes du cimetière. — Mention de la Charité de saint Clair. — 1733, 25 journées d'ouvriers, maçons, charpentiers, 16 livres 10 sous; — 7 journées, 3 livres 10 sous. — « Pour avoir planté et fourni un cent de chênes, 12 livres 10 sous. » — 1738, subhastation des bancs. — 1741, à Guillaume Langlois, sculpteur, pour avoir fourni le crucifix, 30 livres; — à un maçon, pour 6 journées de travail, 10 sous. — 1743, pour 5 journées et demie d'ouvrier, 4 livres 2 sous 6 deniers. — 1745, à M. Niel, d'Allouville, pour avoir relié les rituel, processionnaire et missel, 9 livres 18 sous 6 deniers. — 24 avril 1710, on décide que la vieille contretable, qui est en ruine, sera remplacée par un autel à la romaine avec un lambris. — 1751, mention de bancs donnés à l'église. — Pour 3 journées de maçon, 3 livres. — Contestation entre la Fabrique et le curé : on voulait obliger celui-ci à rapporter ce qu'il percevait pour le loyer des bancs dans le chœur. — 28 décembre 1755, on décide que tous les dimanches il serait fait une quête pour les pauvres, dont le produit serait à la disposition du curé. — 17 février 1771, on donne acte à M. Le Bailli de Taillanville que c'est par pure tolérance de sa part qu'un second confessionnal sera posé dans la chapelle qu'il avait décorée, et qu'il entretiendra à ses frais. — 1722, 8 jours et demi de couvreur, 12 livres, 10 sous.

— Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les archidiacres du Grand-Caux : Robin des Bouillons, 12 septembre 1715, 9 septembre 1720, 1er octobre 1721, 23 octobre 1723, 28 septembre 1724; — Bridelle, 1er octobre 1753; — Rosn, 15 juin 1749, 15 avril 1750; — Esmangard, 1764; — par les doyens du doyenné de Fauville : F. Houel, curé de Foucard, 21 octobre 1712, 10 juillet 1715; — J.-B. Du Coudray, curé de Sainte-Marguerite, 6 octobre 1716, 26 septembre 1731; — Rouland, curé d'Autretot, 4 novembre 1737, 12 juillet 1762. — Curés de la paroisse : Larpenteur, 1711; — Nicolle, 1717; — Léger, 1746; — Huet, 1751; — Générat, 1752; — Nointon, 1769. — Inventaire des titres et du mobilier de la Fabrique. — Etat des fonds et cotisations affectés à la condition du vicaire, 1732.

G. 8535. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 133 pièces, papier.

1616-1790. — SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS. — Rôles et assiettes des fonds imposés sur la paroisse pour le presbytère, 1696, 1715 (1,882 livres 14 sous levés, en 3 années consécutives, sur les propriétaires exempts et non exempts); — pour la reconstruction et réparation de la nef et du clocher (parmi les propriétaires, le comte d'Albon, prince d'Yvetot, seigneur patron de la paroisse; la première présidente, dame du fief du Bec), 1737; — pour la réédification de la maison qui servait aux écoles et au logement du vicaire, 1756; devis, 1738, 1756. — Etat des terres et masures de la paroisse. — Requêtes adressées aux Intendants au sujet du logement des gens de guerre, souscrites d'ordonnances des Intendants, Dyel et Pascal, Rouen, 27 mars 1646, Dyel, 14 avril 1646 (de Villers, leur secrétaire); — Méliand, 13 février 1684. — Donation faite à la Fabrique de Saint-Clair par Jean Nicolle, marchand, frère et héritier de Nicolas Nicolle, curé décédé, 1735. — Testament de Marie Terrier, servante du curé Larpenteur, 1713. — Titres de propriété. — Pièces de procédures relatives à des contestations entre la Fabrique et Charles Le Gras, pour un banc, 1735; — avec un Trésorier, pour l'obliger à rendre ses comptes, 1743; — avec Richard Colombel, au sujet de rentes, 1765-1768. — Quittances de droits d'amortissement. — Pièces de comptabilité : Mémoire de Leprince, peintre doreur à Rouen, qui avait blanchi la muraille de l'église, peint la chaire à prêcher, nettoyé le tableau d'un autel, etc., 1754; — étiquette imprimée de Gasse, marchand fondeur, doreur argenteur au *Marteau de cuivre*, rue des Bons-Enfants, à Rouen, 1755. — Subhastation des bancs. — Engagement pris par une femme qui avait exposé son enfant, né hors mariage, de le reprendre et d'en avoir soin, 14 mai 1759.

G. 8536. (Cahier.) — 23 feuillets, papier.

1673-1680. — SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY. — Comptes de la Fabrique. — 1673, « pour le pain de la minuit, 25 sous. » — Achat de pavé de Barneville pour le pavage de l'église. — Journée de manœuvre, 12 sous. — 1674, journée de maçon, 15 sous. — 1675, pour les 4 processions, 100 sous; — pour le passage des dites processions, 20 sous. — Batelée de bloc mise au port de Longbouel. — 1676-1677, journée d'ouvrier, 15 sous. — Pour le bâton du bedeau garni d'argent, 4 livres. — 1678-1679, « payé aux Capucins pour l'advent, avec les aumônes des fidèles, 40 sous. — Aux Pères Capucins pour 7 messes qu'ils ont célébrées pendant les tours de la Charité, 5 livres 5 sous. — Aux Pères Capucins, pour le caresme, avec les ausmones des fidèles, 3 livres 10 sous. — Payé pour la visite de M. Le Cointe, maître des eaux-et-forêts, 15 sous. — Payé à M. Ridel, enquesteur, pour l'affaire de l'enfant trouvé, 10 sous. » — 1679, règlement pour l'élection des Trésoriers après avoir pris l'avis du Procureur Général du Parlement : « Il ne pourra être fait aucune élection de Trésorier, qu'en la présence du curé, auquel le Trésorier sortant de charge sera tenu de présenter la liste entre les 2 messes, laquelle liste sera remplie de 3 personnes que le dit sieur curé et les deux Trésoriers en charge voudront proposer, dont le dit curé en nommera 1, et les dits Trésoriers les 2 autres, pour être ensuite faite l'élection à la pluralité des voix des anciens Trésoriers présents, dont le suffrage sera écrit par le dit sieur curé. » — Journée de maçon, 16 sous. — Pour la sonnerie de la Toussaint, 25 sous. — Aux Pères Capucins, pour l'advent et le caresme, et pour plusieurs messes qu'ils sont venus dire dans la nécessité de la paroisse, avec les aumônes faictes par les paroissiens, 8 livres 5 sous. » — 1680, mention de droits de *terrage* pour les inhumations. — Pour le confessionnal, 16 livres. — 1675, aumône de 15 livres faite par Olivier Hurart, avocat, à la Fabrique, parce qu'on lui avait accordé le changement d'une sente près de son jardin. — Pierre Daré, curé de la paroisse; — Les feuilles de ces comptes ont été assemblées sans ordre.

G. 8537. (Registre.) — 36 feuillets, papier, écrits.

1754-1757. — SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY. — Adjudication des terres et prairies appartenant à l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray. — Total des adjudications en 1753, 495 livres. — Trièges indiqués : le Vallion, la Folie, la Marquette, Quatremares, Longbouel, le Noyer, les Buissonnets, le Marguerin, les Epinettes, le Vieux-Clos. — Mention de la Verte-Voie, du Fossé-Roger, de la Noe. — A Oissel, les Grès.

G. 8538. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1417-1789. — SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY. — Fondations de Charles Cécille, 1616; — de François Coipel, marchand laboureur, 1657; — de Guillaume De la Haye, sergent à cheval, 1622; — de Thomas Deleau, curé de la paroisse, 1640; — de Jean Hébert, premier Trésorier, 1726; — de Guillaume Primout, 1427; — de Colin Sezille, 1417. — Transaction entre les Trésoriers et paroissiens de Saint-Etienne-du-Rouvray et Jehan Le Sergent, dit Regnauldin, au sujet de pièces de terre; par le même acte « Jehan Le Sergent donne à la Fabrique plusieurs parties de rente, tant pour fuir au procès, que pour la bonne dévotion et singulière affection qu'il disoit avoir envers ce glorieux martyr et amy de Dieu, Monsieur saint Etienne, et à charge aussi de services religieux ; » présents à l'acte, maître Pierre Le Bouteiller, curé de la paroisse, et Olivier de Dampont, écuyer, seigneur du lieu, 28 mai 1493; — au dos du contrat, attestation de la lecture qui en avait été faite, le dimanche 20 octobre de la même année, par Ancel, clerc de la paroisse. — Copies de ce contrat. — Baux, titres de propriété, échange, délibération pour l'augmentation des gages du vicaire, qui sont portés de 120 à 150 livres en 1779. — Devis de réparations à faire à l'horloge par le sieur Charles Quesnel; marché fait avec cet horloger, 1773. — Permission donnée par Abdon-Victor Hély d'Oissel, châtelain et patron honoraire de Saint-Saëns, seigneur et seul patron des paroisses d'Oissel et Saint Etienne-du-Rouvray, Président en la Cour des Comptes, à la communauté des Trésoriers et propriétaires de la paroisse, d'employer à la construction du presbytère les deniers oiseux qui se trouveront au coffre de la paroisse, s'obligeant à fournir et avancer, lors de la visite et jugé parfait, tous les fonds nécessaires pour compléter le montant de l'adjudication, 1785. — Transaction entre Robert de Hanyvel, sieur de la Chevalerie, et Emery Péricard, seigneur de Saint-Etienne; Péricard reconnaît le sieur de Hanyvel comme seigneur et seul patron, et celui-ci permet à Péricard « de faire clore la chapelle de Notre-Dame étant dans la nef de l'église pour lui seul, sa femme et ses hoirs et ayants cause, avec droit de sépulture et de litre au-dessous et plus bas que la litre où seront les armes du sieur de Hanyvel, en attendant que Péricard eût fait construire pour son usage, joignant le chœur, » décembre, 1619 (copies). — Aveux à Nicolas De la Place, abbé d'Eu, seigneur du Vauricher et de Saint-Etienne-du-Rouvray, 1611; — à Antoine de Brèvedent, seigneur du Catelier et d'Oissel, 1655; — à Laurent De la Place, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers du marquis de Feuquières, gouverneur des ville et citadelle de Verdun, seigneur de Saint-Etienne-du-Rouvray, 1660; — à François de Péricard, évèque d'Angoulème, héritier par bénéfice d'inventaire de défunt Guillaume de Péricard, prêtre, seigneur de Saint-Etienne-du-Rouvray, 1678; — à François Morin, seigneur des fiefs de la Chevalerie et de Saint Etienne du-Rouvray, 1729; — à Jean-Marin-Joseph-Claude Rondeaux de Sétry, conseiller maître en la Cour des Comptes de Normandie, seigneur de Saint-Etienne-du-Rouvray, 1757, 1773. — Procès entre la Fabrique et Claude Coignard, conseiller du Roi, notaire à Rouen, seigneur en partie de Saint-Etienne-du-Rouvray, prétendant droit à l'usage de la chapelle de Notre-Dame, 1733. — Difficultés entre les paroissiens à propos d'une cotisation établie sur eux pour la nourriture d'une petite fille, trouvée au portail de l'église, 1632.

G. 8539. (Registre.) — 23 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1279-1781. — SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY. — Lettres du bailli de Rouen où se trouve rapporté un arrêt de l'Échiquier en faveur des religieux de Saint-Wandrille au sujet de leurs droits d'usage en la forêt, droits qui leur avaient été contestés par le bailli : « [illegible] à [illegible], à arbre froissié desus terre sans [illegible], à branches de l'arbre esrachié de plus que de [illegible] au cors de l'arbre, au [illegible] des [illegible], à la feuguière, sans entrer en deffens, etc. Fait en [illegible] durant l'Eschiquier 1279. » — Mandement d'Henri de Chartres, seigneur de Ons, maître enquêteur des eaux et forêts du Roi en Normandie, au verdier de la forêt du Rouvray, pour qu'il eût à laisser lesdits religieux

« jour du pasturage et pasnage de leurs bestes estans en leur hostel de Saint-Etienne jouxte-Rouvray, » avril 1395 (copie délivrée par Guillaume Ango, lieutenant du maître enquêteur, 5 mai 1395). — Vidimus par Roger Mustel, vicomte de l'Eau, 1404 (copie); — par Pierre Dubosc, licencié ès-lois, lieutenant général du vicomte de Rouen, » mai 1534 (en 2 peaux de parchemin dont une, celle du bas, manque); — par Mathieu de Quincarnon, lieutenant général en la juridiction de la Table de Marbre, 1543, de vidimus, antérieurs, de divers mandements, sentences, etc., de 1330, 1394, 1408, 1502, concernant les droits d'usage des habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray, du Grand et du Petit-Quevilly, du Grand et du Petit-Couronne, de Sotteville, Oissel et autres paroisses en la forêt du Rouvray. — Sentence donnée à la Table de Marbre du Palais à Rouen, en faveur de plusieurs paroissiens de Saint-Etienne-du-Rouvray, appelants d'une sentence de Charles Cyrot, maître des eaux-et-forêts en la vicomté, lequel avait déclaré forfaites et acquises au Roi, vingt-quatre de leurs vaches, que le vacher de la paroisse avait menées, le 1er juin, au pâturage dans la forêt, et qui, par l'effet de la *grandissime* chaleur, étaient allées en une vente défensable : ce n'était qu'une *échappée*; d'ailleurs la vente avait de 9 à 10 ans de *recroix*. Les usagers sont renvoyés déliés et absous de la forfaiture, et cependant condamnés, pour la négligence du vacher, à une amende de 5 sous par vache, 14 novembre 1580. — Autres sentences relatives aux droits d'usage, de la Maîtrise de Rouen, 20 juillet 1620; — de Charles Le Cointe, sieur du Mesnil, maître enquêteur et réformateur particulier des eaux-et-forêts de la vicomté de Rouen, des 7 janvier et 10 février 1629. — Arrêts et autres pièces concernant le privilège des habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray, d'être exempts de la taille, comme compris dans la banlieue de Rouen, etc. — Procès-verbal de mesurage de la distance de Rouen à Saint-Etienne-du-Rouvray, 1543, 1570. — Parmi les pièces produites, arrêt de la Cour des Aides, du 27 juillet 1520, fixant la limite de la banlieue de Rouen à Saint-Pierre-de-Franqueville; point de départ, le *tournil* de la herche de la porte Martainville; en partant de là et en se rendant en directe ligne par la côte Sainte-Catherine et champs à Saint-Pierre-de-Franqueville, on trouve que « le bout de la lieue était à l'endroit d'un pommier de *Barbery* estant en l'un des costés du chemin en la haye du jardin de Guillemin Sevestre, et, de l'autre côté, à un prunier de *Coq* au jardin de Pierre Panthou; lieue comprenant 1,000 perches ou tours de roue, à 18 pieds 8 pouces et demi pour perche (copie de 1541). — Sentence de la haute-justice de Saint-Etienne-du-Rouvray contre un particulier pour injures proférées par lui, dans un cabaret, contre des particuliers de cette paroisse, 1784.

G. 8540. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1633 - 1780. — SAINT-GERMAIN-DES-ESSOURS. — Sentence rendue au bailliage de Rouen sur un procès, pour perception de dîmes, entre Simon Treuley, gros décimateur de la paroisse, et Jacques Jeanne, 1748. — SAINT-GERMAIN-SOUS-TORCY. — Quittances de droits d'amortissement. — Baux de terres. — Déclarations des biens de l'église par Nicolas Bonté, curé, 1724. — Testament et fondation de Pierre Le Moyne, écuyer, seigneur de Biville, 1705; Nicolas Le Liepvre, curé, son exécuteur testamentaire, 1716. — Diverses pièces relatives à la succession dudit Le Moyne, entre autres, un Mémoire des remèdes, voyages et vacations de Falague, chirurgien juré à Longueville : — Pour un voyage de Longueville à Saint-Germain, à l'occasion d'un mal de gorge, 2 livres; — pour un voyage et une saignée, 2 livres 10 sous. — Ventes de cercles, 30 cercles à tonneau, à 2 sous, 3 livres; — 78 cercles à poinçon, à 1 sou, 18 livres, 5 sous; — 79 cercles à demi-poinçon, 3 livres 5 sous. — A un couvreur, pour 9 journées, 5 livres 8 sous. — Vente de meubles et de bestiaux. — Vente faite par Claude-Emmanuel Langlois de Colmoulins, Président à mortier au Parlement de Normandie, châtelain de Colmoulins, seigneur patron du Mesnil-Saint-Germain, et par Marie-Elisabeth-Louise Le Faé du Bosctheroulde, son épouse, pour emploi de la somme de 7,262 livres, provenant de la vente des meubles donnés au Trésor de la paroisse pour la fondation d'un vicaire et autres causes suivant le testament de Pierre Le Moyne, 1718. — SAINT-GERMAIN-SUR-CAILLY. — Fondation de Nicolas Maze l'aîné, archer des gardes du corps du Roi, 1633. — Baux d'une petite maison avec une petite place, plantée d'arbres fruitiers, prise à même le *parquet* de la paroisse.

G. 8541. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 24 pièces, papier; 1 imprimé.

1516- (copie) **1789.** — SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE. — Quelques titres de propriété. — Acte par lequel Adrien Aubery, laboureur, Trésorier en exercice de cette paroisse, reconnaît avoir reçu, en cette qualité, en présence de Me Nicolas Yon, curé, et

du sieur Pierre Couturier, syndic de la paroisse, de Louis Ermel, 200 livres pour le rachat et amortissement d'une rente de 11 livres 2 sous 2 deniers, 1709. — SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL. — Fondation de Louis Garin, écuyer, sieur du Tilleul, 1637. — Titres de propriété et procédures. — Aveux à Henri de Callevimont, chevalier, seigneur de Callevimont, Hermanville, 1653; — à Thomas-Guillaume Le Dain, maître ordinaire en la Cour des Comptes, patron de Touffreville, Esteville, 1731. — Deux baux de 1786. — SAINT-JEAN-D'APPETOT. — « Réflexions importantes sur le procès du sieur curé de Saint-Jean-Daptot, intimé en appel, contre Jean Barbet et Marguerite Maignard, sa femme; » il s'agissait de soustraction que l'on prétendait avoir été commise dans la succession de Philippe Fauques, curé de Saint-Vigor-d'Ymonville, vers 1730. (Imprimé). — SAINT-JEAN-DE-LA-NEUVILLE. — Sentence du bailli de Montivilliers sur un procès entre Adrien de Roncherolles et Dom Jacques Auger, curé de cette paroisse, 1632. — SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY. — Fondation de Jean Hellot, receveur des aides en l'Election de Pont-de-l'Arche, et de Madeleine De la Fosse, sa femme, 1644; — de Charles d'Herbouville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur patron de Luneray, la Gaillarde, Saint-Jean-du-Cardonnay, 1672; — de Jean d'Herbouville, sieur du Bourgdun (son testament), 1715; — de Françoise-Victorine d'Herbouville, pour une lampe ardente, 1723. — Aveux à François Le Prevost, écuyer, sieur de Pissy et Feugueray, 1684; — à Adrien d'Herbouville, 1731; — à Jean-Baptiste-Robert Vaignon, 1764; — à Adrien, marquis d'Herbouville, 1761. — Baux. — Approbation par le vicaire général de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, des statuts de la confrérie de saint Jean-Baptiste, fondée en l'église de Saint-Jean-du-Cardonnay : — « En la dite confrairie seront esleus 7 frères par chacun an, desquels il y aura ung prevost et un eschevyn et 5 serviteurs. L'eschevin, autrement dict clocqueteur, sera tenu aller clocqueter, par tous les carfours de la paroisse et autres lieux accoutumés à cloqueter, quant il y aura aucun frère ou seur trépassé, pour faire assavoir aux aultres frères et seurs de la dite confrairie que leur frère ou seur est allé de vie à trespas, affin qu'ils prient Dieu pour le dit trépassé. » 1517 (copie). — Prise de possession par Simon Regnault, ancien curé de Saint-Jean-du-Cardonnay, de la chapelle du château de Saint-Jean-du-Cardonnay établie dans le bout de la galerie dudit château, vacante par la démission de Jean-Baptiste Guillart de Fresnay, chanoine de Saint-Etienne-des-Grès à Paris, 1746. — Baux des biens de la dite chapelle, 1786. — SAINT-JEAN-SUR-CAILLY. — Bail d'une pièce de terre appartenant à la Fabrique; jouissance à partir de la Saint-Michel 1789. — SAINT-JOUIN. — Fondation de Marie Lion, veuve de Jean Gosset, 1706. — SAINT-LAURENT-EN-CAUX. — Subhastation des bancs, de 1764 à 1774. — Comptes de la Fabrique de 1782 à 1790. — Procès entre la Fabrique et Mme de Caumont, prétendant à la jouissance d'une chapelle. — Compte approuvé par M. Bougeard, curé de Reuville, doyen de Brachy, 20 septembre 1785. — M. Malherbe, seigneur de la paroisse.

G. 562. — (Registre.) Grand in-folio. 141 feuillets, papier, relié en parchemin.

1732-1792. — SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : dons de pain bénit, offrandes pour prières dites pour les défunts, quêtes des filles, les jours de saint Léger, de sainte Marguerite et de l'*Assemblée*, location des bancs, droits d'inhumation. — Aux dépenses : pain des communiants, buis des Rameaux, etc. — 1733, pour le service du défunt curé, 1 livre 5 sous. — 1736, journée de plâtrier, 23 sous; — de manœuvre, 14 sous. — Pour 300 d'ardoises fortes et fines, 11 livres 8 sous. — Grandes tuiles achetées à raison de 18 livres le millier; — pavé acheté à raison de 10 livres le millier. — « Le nom des propriétaires et autres personnes de dehors paroisse, qui ont contribué dans la queste générale qui s'est faite, en 1737, pour faire refondre la grosse cloche qui étoit cassée et ce que chaqu'un a donné; » — la dite cloche fondue à Saint-Jacques-sur-Darnétal, par François Michaux; bénite, le lundi de la Pentecôte, par le curé. — 1739, « payé aux pleurs de haye 2 bottes d'osier de 2 livres 9 sous, et, pour leur travail, 8 livres 5 sols, à raison d'onze sols la perche, pour 11 perches, 10 livres 14 sols. » — 1740, pour la moncade mise autour du haut de la chaire, 5 livres. — Frange de soie de couleur d'or, placée autour de la dite moncade. — 1741, journée de plâtrier, 28 sous; — de manœuvre, 15 sous. — 1742, image de saint Thomas de Cantorbéry, placée dans le chœur, vis-à-vis de celle saint Léger. — 17 avril 1746, le curé présente à l'assemblée des Trésoriers l'argenterie et les ornements de l'église qui, jusque là, étaient déposés au presbytère, ne voulant point, en cas d'accident, être rendu responsable de leur perte. On le prie d'en conserver le dépôt, avec l'engagement qu'il ne serait pas inquiété. — 1749,

tabernacle couvert en gerbes. — 1750, mention du procès de l'église. — 1754, à M. Majot, menuisier, rue Saint-Vivien, à Rouen, pour 4 bancs clos, 120 livres. — 1755, mention de tableaux à la contretable. — Notes, au 1er feuillet du registre, sur les meubles de l'église, etc. : « Le custode a été donné, en 1728, par XXX... Le parement de jais du grand autel est provenu des deniers de la quête du prédicateur en 1732. Le tapis de pied, de poinct de Turquie, est provenu des deniers de la queste du prédicateur en 1732. Le petit ciboire d'argent a été donné par M. l'abbé de Rochechouart en 1732, depuis évêque d'Evreux et ensuite de Bayeux. L'Aigle en bois doré est provenu des deniers de la quête du prédicateur en 1733. La balustrade de la chapelle de saint Sébastien a été payée des deniers de la quête du prédicateur en 1736. La ballustrade de la chapelle de la Sainte-Vierge et les 2 contre-autels de jais des 2 chapelles ont été payés par les deniers de la quête du prédicateur en 1736, etc. » — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : Terrisse, 20 juin 1740; — de Saint-Aulaire, 13 juin 1752; — d'Andigné, 10 octobre 1759; — par les doyens de Périers : Hébert, ancien curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, 22 décembre 1738; — Noël, curé de Vandrimare, 25 septembre 1742 ... 4 novembre 1750; — Vitecoq, curé de Périers, 17 septembre 1764 ... 14 juin 1785. — Curés de la paroisse : Martin-Michel Martin, 1733-1762; — Mouchet, 1763-1792. — Nom de la paroisse constamment écrit Bourdeny. Les 2 premiers feuillets ornés d'encadrements peints.

G. 8543. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier, écrits.

1725-1792. SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS. — Comptes de la confrérie de saint Léger. — 1725, pour le cierge de Saint-Léger, 1 livre 6 sous. — « Pour avoir raccommodé la croix de la confrairie et ressoudé 2 enseignes et fourni un crochet d'argent, 23 livres. » — 1726, « reçu du tronc et pour les amendes des frères, 6 livres 11 sous; — du jour du Tour, 21 livres 1 sous 3 deniers; — du jour de saint Léger et de l'*Assemblée*, 9 livres 12 sous; — du frère Vautier, pour les bouquets et les craquelins, 15 sous. Payé pour les bouquets des Rogations, 2 livres 10 sous. — Au clerc, 10 livres par an; — au chapelain, 30 livres par an. » — 1727, « payé pour celui qui attache les enseignes aux portes, 10 sous. » — 1728, « payé pour la messe de Saint-Adrien, 16 sous; — pour les fréries, 12 livres; pour la messe du tour, 10 sous. » — 1731, « reçu des amendes du déboccage et de la messe du Siège, 14 sous. » — 5 novembre 1741, mention « du moule des enseignes et de celui des frairies. » — 1741, « à Jacques Fouquet qui a porté le livre le jour du Tour, 10 sous; — pour 400 frairies, à 1 livre 10 sous le cent, et avoir fait raccommoder la planche, 6 livres 16 sous. » — 1747, pour 800 de frairies, 14 livres. — 3 novembre 1748, mention de 15 enseignes remises au nouveau comptable. — 28 octobre 1750, 30 octobre 1751, mention du moule des enseignes et de celui des frairies. — Quelques comptes vérifiés par les doyens de Périers, Noël et Vitecoq.

G. 8544. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

1738. SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS. — Registre contenant les noms des frères avec mention des paiements faits par eux ou de l'année où on les a déclarés quittes. — Les noms sont classés, suivant l'ancien usage ecclésiastique, par ordre alphabétique des prénoms ou noms de baptême. — En tête délibération, du 7 septembre 1738, du curé et des maîtres, tant anciens que modernes, de la confrérie, portant « qu'il y auroit 2 registres particuliers, dans lesquels seroient écrits seulement et enregistrés les maîtres et maîtresses, frères et servantes de la dite confrérie, dont l'un seroit entre les mains du curé, l'autre en celles du maître en charge, sur lesquels il serait, tous les ans, fait mention exactement de ce qui auroit été payé par les dits maîtres et serviteurs le dernier avril et le jour de la rendition des comptes, comme aussi de ce qui pourra estre payé, le cas échéant, pour la réception de quelques nouveaux maîtres et maîtresses, serviteurs et servantes, si aucuns sont proposés, mais qui ne devront être reçus que par une assemblée des dits sieurs curé et anciens maîtres, du moins de ceux qui sont demeurant dans la paroisse, et que foy ne sera faite aux dits deux registres qu'autant qu'ils se trouveront conformes l'un à l'autre. »

G. 8545. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier, écrits.

1751-1789. — SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS. — « Ce livre, contenant les noms des frères et sœurs associez à la confrairie de Saint-Léger de Bourdeny, a été donné par Martin Durant, maistre de la ditte confrairie, le 9 de septembre 1754, du temps de honneste et discrète personne maistre Martin-Michel Martin, curé de la paroisse, et de honneste et discrète personne Nicolas Mouchet, vicaire et chapelain de la dite confrairie en l'année 1754. »

G. 8546. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin : 22 pièces, papier.

1192-1783. — SAINT-LÉONARD-DE-FÉCAMP. — Fondations de Marie Charles, veuve de Daniel Perray, bourgeois du Havre : « Voulant donner au Trésor quelques faibles marques de sa piété à proportion de sa fortune, désirant faire revivre, s'il étoit possible, les sentiments des chrétiens du temps de l'église naissante, » elle fait don d'une pièce de terre de 3 acres et demie, à charge de faire célébrer, tous les mercredis de chaque semaine, une messe basse et un *libera* à son intention, » 1743. — Deux titres de propriété, 1729. — SAINT-MARDS. — Fondations de Jeanne Canfeure, 1649; — de Marguerite Canfeure, fille de Laurent, 1646; — de Nicole Canfeure, veuve de Guillaume Hacquet, 1657; — de Messire Isaac de Civille, chevalier, seigneur de Saint-Mards, Sauquentot, etc., 1729; — de Guillaume Couillard, laboureur, 1675; — de Robert de Dessuslamare, écuyer, seigneur de Sauquentot, 1492; — de Nicolas de Hugleville, ci-devant curé de la paroisse de Saint-Mards, 1725; — de Laurent Jollecte, curé de Saint-Mards, 1535; — d'André et Nicolas Le Clerc, écuyers, héritiers, en qualité, l'un de frère, l'autre de neveu de Christophe Le Clerc, demeurant à l'Enclos de Belmesnil, paroisse de Saint-Mards, 1660. — Testament de Jacques Le Breton : « Je donne à François Seheult ma bonne casaque à gamache; je donne à François et Pierre Masse, mes nepveux, tous et un chacun mes autres habits et autres casaques; je donne à Marie Masse, ma niepce, ung lit traversain fourny de plume avec la couverture neuve et rideaux; je donne à Alyson et Jeanne Le Breton, mes deux sœurs, ce que peut avoir de bled battu au grenier et, avec, 5 gerbes à battre que j'ay acheptées du prédicateur, » 1638. — Aveux aux seigneurs de Saint-Mards : Jean de Mathan, 1679; — Louis de Mathan, 1687; — Bernardin de Mathan, lieutenant de Roi au gouvernement du château de Caen, 1737; — à Charles-Adrien de Quiefdeville, seigneur de Belmesnil, bailli royal vicomtal du bailliage de Longueville, capitaine du château du dit lieu, 1737; — à Samuel-Gabriel Dumont, sieur de Lamberville et des prevotés de Belmesnil, Gonneville et Saint-Mards, 1737. — Autres titres de propriété. — Quittances de droits d'amortissement. — SAINT-MARTIN-AU-BOSC. — Aveu à Messire Charles-Amédée-Gabriel marquis de Brossard, écuyer de main de la Reine, capitaine au régiment de dragons de cette princesse, pour biens appartenant à la Fabrique de cette paroisse, relevant de la seigneurie de Saint-Martin-au-Bosc.

G. 8547. (Registre.) — 72 feuillets, papier.

1760-1791. — SAINT-MARTIN AUX ARBRES. — Comptes de la Fabrique de cette paroisse, 1760-1775. — Liste des bancs avec le prix des adjudications, variant de 12 sous à 6 livres 2 sous 6 deniers. — Comptes vérifiés par M. de Goyon, grand archidiacre, 23 juillet 1764; — par Lainé, doyen de Pavilly, 9 novembre 1762, 19 juillet 1763, 9 juin 1766, 3 mai 1772. — Curé de la paroisse, Gigon, 1760, etc. — Après les comptes, quelques nominations de Trésoriers. — Les feuilles du registre restées en blanc ont servi à enregistrer l'état des cultivateurs en 1794; — la liste de ceux qui ont fourni du blé sur les bons de la municipalité, 3e année républicaine.

G. 8548. (Registre.) — 159 feuillets, papier, écrits.

1685-1756. — SAINT-MARTIN-AUX BUNEAUX. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, vente de lins (lins écouchés et en branche) et de gerbes de blé aumônées à la Fabrique. — 1685-1691, pour une pipe de poiré achetée pour donner à boire aux ouvriers, 13 livres 10 sous. — Ressort mis à l'horloge, 3 livres. — 1703, journée de manœuvre, 8 sous; — 4 journées de terrage, 2 livres; — 4 journées à faire des fagots, 2 livres. — 1715, 10 journées de manœuvre, 10 livres. — 1728, adjudication des bancs. — 1729, mention de travaux faits à l'école. — 17 décembre 1747, assemblée de paroissiens dans le cimetière; 30 livres accordées pour faire la condition du chapelain. — 19 octobre 1749, délibération prise, avec l'agrément de Mme Jubert de Bouville, tutrice de M. de Bouville, pour le déplacement de l'autel de la Sainte-Vierge qui était à fausse équerre. — 30 octobre 1751, délibération prise dans une assemblée que présidait messire André-François-Gabriel Jubert de Bouville, pour la construction de bancs uniformes. — 1754, journée de couvreur en chaume, 15 sous. — Comptes vérifiés par les archidiacres : Robin des Bouillons, 8 octobre 1719 (il ordonne qu'il soit mis un tableau à la contretable du grand autel à la place de celui qui y était et qui était lacéré; — que l'image de saint Sébastien situé près de la chapelle de la Sainte-Vierge soit supprimé ou mis en état décent; — que l'autel de la chapelle de sainte Austreberthe soit orné d'un tableau); — 11 septembre 1730; — Rose, vicaire général et official, 23 juillet 1748 ...

5 octobre 1753 ; — par les doyens de Valmont : Louis-Philippe de Guillebert des Essarts, curé de Malleville, 24 novembre 1710, curé de Beuzeville, 22 novembre 1713 ; — Gruchet, curé de Beuzeville, 9 juillet 1761. — Curés de la paroisse : Guy de Malortie, 1685-1709 ; — François Naudin, 1711-1732 ; — François-Martin de Rieux, docteur en droit, doyen de Valmont, 1733-1754 ; — Pierre Laurent Poughol, 1756.

G. 8550. (Registre.) — 151 feuillets, papier.

1758-1789. — SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX. — Comptes de la Fabrique. — Au 2e feuillet, inventaire des titres étant au coffre de la Fabrique, concernant tant les fondations que les fonds et rentes. — Donations par Me Jean Gobé, curé de la dite paroisse, de 2 pièces de terre, 1633 ; — de Jean Pain, prêtre, chapelain de la paroisse, 1653 ; — de Jean Motel, 1695 ; — de Susanne et Catherine Le Marchand, 1718 ; — de Marie Pelletier, 1732 ; — de Marie de Bailleul, 1642 ; — de Jean et Louis de la Champagne, 1635 ; etc... — 18 juin 1758, délibération pour le logement d'un 3e prêtre. — 1789, fournitures pour l'école des filles ; — journée de maçon, 24 sous. — Comptes vérifiés par les archidiacres : Esmangard, 6 juillet 1766 ; — Dominique de Lastic, 29 juin 1770 (il ordonne de défendre l'entrée du cimetière aux animaux, d'ôter les lierres qui sont le long du mur de l'église) ; — Bordier, 16 juillet 1776, 20 juillet 1780 ; — par les doyens du doyenné de Valmont : Gruchet, 9 juillet 1762 ; — Paumier, curé de Sassetot, 22 juillet 1783. — Curés de la paroisse ; Pierre Laurent Poughol, 1756-1718 ; — après lui, Le Roy, 21 mai 1780. — Seigneur de la paroisse, le président Bigot, 1760.

G. 8551. (Registre.) — 76 feuillets, papier.

1695-1712. — SAINT-MARTIN DE-BOSCHERVILLE. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : *Plat* de la communion, vente de morceaux de pain bénit, de noix (du cimetière), etc... — 6 juin 1696, la Fabrique accepte la donation qui lui est faite par S. A. S. la duchesse de Nemours, des ornements qui avaient été envoyés pour servir à l'inhumation de S. A. S. Mgr le duc de Longeville (dit l'abbé de Longueville, décédé en l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville et inhumé en l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Boscherville). — 4 juin 1702, on ôtera de la chapelle de la Charité 3 bancs que leur grandeur rendait incommodes. — 1704-1705, pour le *retombage* de 6 tombes, 2 livres 12 sous 5 deniers. — 1705-1706, inhumations d'une grande personne dans l'église, 3 livres ; — d'un petit enfant, 2 livres 10 sous. — 5 juillet 1705, allocation de 15 livres à M. Le Normand, clerc, qui tient les écoles. — 2 mai 1715, « un if a esté planté dans le cimetière donné par M. Le Morme. » — 1733-1734, on décide que les ornements de Mgr. l'abbé d'Orléans (le duc de Longueville) ne sortiront pas de la paroisse, à moins que l'on ne donne, pour le déplacement, 10 livres à la Fabrique et 2 livres à celui qui se chargera de leur transport. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : de Y de Seraucourt, 9 novembre 1696, 22 juin 1697, 4 juillet 1699 (l'élection du Trésorier se fera à l'avenir le lundi de Pâques, après avertissement au prône 8 jours à l'avance) ; — 3 juin 1700, 16 octobre 1701, 20 juillet 1702 (le cimetière sera clos sous peine d'interdiction ; on travaillera à la réparation des gros murs de la nef) ; — De la Voue de Tourouvre, 16 juin 1704, 15 octobre 1707, 6 octobre 1711 (il sera fait inventaire des titres du Trésor), septembre 1713 ; — Pavyot de la Villette, 19 septembre 1720 ; — Terrisse, 18 mai 1741 ; — par les doyens du doyenné de Saint-Georges : de Fergeol-Villers, curé d'Hénouville, 15 septembre 1706, 8 octobre 1708, 14 novembre 1710, 17 novembre 1713, 3 mai, 10 novembre 1716, 16 septembre 1718, 8 novembre 1723 ; — P. Delaunay, curé de Bébec, 10 septembre 1726 ; — Le Marquier, curé de Petiville, 16 octobre 1727, 5 décembre 1737, 19 juillet 1738. — Curés de la paroisse : Maury, ou Maurry ; — à partir de 1734, De Vormorre. — Au commencement du registre, inventaire des titres de la Fabrique. — A la fin, table des matières contenues dans le registre.

G. 8551. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1712-1770. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Comptes et délibérations de la Fabrique. — 2 décembre 1742, offre faite par Mme Le Noble, veuve de M. Moulin, ancien échevin de Rouen, d'une somme de 100 livres pour être employée à la décoration de l'église ; — on lui donne, pour y placer son banc, la 1re place à droite dans la nef. — 31 juillet 1743, on emploiera à des ornements d'église plusieurs aunes de damas données ci-devant par feu Mgr de Coislin, évêque de Metz, abbé de Saint-Georges, « que Dieu veille absoudre ! et dont nous aurons toujours de la mémoire en vénération. » — 1743-1744, vicariat couvert en feurre. — 4 mars 1759, la Fabrique donne à noble dame Anne-Emerie Desprez de Bébec, épouse de messire François De la Haye, chevalier, seigneur

d'Ypreville, Frettemeulle, un banc sous l'arcade faisant séparation du chœur et de la chapelle sainte Anne, en témoignage de la reconnaissance de la paroisse. « Elle nous a donné des marques de la protection la plus signalée, nous a épargné la peine et les frais considérables de plusieurs voyages que nous aurions été obligés de faire à Paris, sur la poursuite d'un procès aux Requêtes du Palais contre le sieur Merville, qui prétendoit avoir droit de banc dans notre église. La dite dame, par zèle, charité, bonne amitié pour la paroisse, étant à Paris, a défendu notre cause comme son affaire personnelle et ses propres intérêts, a employé toutes ses peines, soins, visites, sollicitations et amis auprès des juges, avocats, procureurs, et enfin a obtenu le gain du procès par sentence définitive du 17 mars 1758. » — 15 mai 1763, il sera construit un confessionnal pour M. le curé, qui le placera où il voudra ; — banc accordé à M. et Mlle Bais. — 1767, journée de maçon et de couvreur, 25 sous ; — de manœuvre, 15 sous. — 1768, ont été placés, pendant le carême, dans le chœur de l'église, une contretable, 2 statues dont l'une représente saint Martin, évêque, et l'autre saint Paul, le tout surmonté d'une Gloire avec ses rayons. — 11 juin 1769, on consultera l'avocat Langlois de Louvres, pour s'opposer à la prétention du sieur Le Noble : il demandait, en sa quatité de maître de la Cour des Comptes, Aides et Finances, que le pain bénit lui fût présenté après les prêtres et le seigneur, avant de l'être aux gentilshommes. Le Noble ayant entendu publier l'assemblée de la Fabrique, s'était présenté pour y assister ; on lui en avait refusé l'entrée, par la raison que l'assemblée de la Fabrique n'était point une assemblée de propriétaires. — 1770-1771, 30 citrons achetés pour les bouquets de l'Ascension, 3 livres 15 sous. — 18 mai 1777, contre Charles Thirel, seigneur du Boscbénard-Commin, demeurant à Rouen, rue et paroisse Saint-Eloi, qui entendait cesser de payer aux pauvres de la paroisse deux parties de de rente hypothéque de 150 livres, provenant du legs de Mgr le duc de Coislin. — Table des actes contenus dans le registre. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : de Saint-Aulaire, 28 juin 1754 ; — de Goyon, 24 avril 1765 (il ordonne qu'il soit fait un tabernacle et que le cimetière soit clos), — par les doyens de Saint-Georges : Le Marquier, curé de Petiville, 1744 ; — Bougeard, curé de Montigny, 30 octobre 1749, 19 octobre 1753 ; — D'Irlande, curé de Duclair, 14 septembre 1768. — Curés de la paroisse : de Vormorre, 1759, 1760 ; — Le Grand, 1763-1778 ; — J. Vignerot, 1779. — Registre en très mauvais état.

G. 8552. Liasse. — 11 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier ; 1 imprimé.

1670-1780. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Inventaire des titres du Trésor de Saint-Martin-de-Boscherville fait, en 1780, au mois de juillet. — Procès de la paroisse avec M. Le Boucher d'Hérouville, qui avait la prétention d'enclore, à son profit, 4 ou 5 acres des communes pâtures, 1763, 1764 ; — avec le sieur Famin et consorts, qui voulaient extraire de la tourbe des dites communes en vertu d'un arrêt du Conseil, du 25 janvier 1757, dont une copie imprimée existe au dossier et porte pour titre : « Arrest du Conseil d'Etat du Roi qui autorise les sieurs Testard, écuyer, Davoud, échevin, Hellot, négociant, Regnault, agent des Fermes, Le Roi, Lemonnier, Dumesnil et Mouchard, à faire l'extraction de la tourbe de terre, dans les marais et communes situés le long de la rivière de Seine, depuis la rivière d'Andelle jusques et compris la rivière de Lillebonne et d'en fournir la ville de Rouen et ses environs pour l'usage du public et des manufactures. » Les paroissiens établissent que leurs communes ne sont pas des marais, mais de bonnes prairies qui leur ont été inféodées par l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville ; — avec Nicolas-Jacques Guillard, avocat au Parlement, 1719-1722, et avec son petit-fils, Jean-Baptiste Le Vaigneur de Briouze, sieur de Merville, l'un des 200 mousquetaires à cheval de la garde du Roi, pour le paiement d'une rente et la jouissance d'un banc en conséquence de la fondation de François Briffault, chanoine de Rouen, dont ils étaient les représentants, 1758. — Fondation du dit Briffault. — Vente par Marie Briffault, sa sœur et son héritière, à Richard Loynel, dont le dit Guillard représentait le droit. — Consultation de l'avocat Le Bourgeois de Belleville, 20 mars 1764.

G. 8553. Liasse. — 27 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 3 sceaux en cire d'Espagne.

XII Siècle (copie). — **1789.** — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Copie de 3 chartes de Guillaume de Tancarville et de Richard Cœur-de-Lion, trop connues pour mériter d'être analysées, ces copies étant d'ailleurs défectueuses et récentes. — Aveux aux religieux de Saint-Georges-de-Boscherville, à raison des droits de commune dont ils jouissaient ; les paroissiens obligés à donner à chaque religieux de l'abbaye un touffeau de piment, le jour de l'Ascension, 1749. —

Quittances des droits d'amortissement. — Compte de la Fabrique de 1675-1676. — Fondations de Madame Hais, 1768. — de Pierre Le Chandelier, pour Laurent Le Chandelier, son père, 1720, pièces relatives à cette fondation. — Procès avec le sieur Le Vaigneur de Boislamare, 1788-1789. — Donation, par Henri Jouanne, de 14 pieds en carré près de la porte du presbytère, 1641. — Procès entre la Fabrique et le curé au sujet de la condition à faire au vicaire: le curé n'avait que la portion congrue; la paroisse contenait 700 paroissiens; depuis plus de 26 ans, il y avait eu un vicaire; le vicaire n'avait aucuns gages du Trésor ni des paroissiens; il recevait les honoraires de ses messes et de ses assistances, avec 50 écus payés par les gros décimateurs; le clerc qui tenait les écoles et était obligé de faire sonner les offices et de nettoyer l'église, avait jusque-là touché 30 livres de la Fabrique, laquelle prétendait présentement l'en priver; mémoire, supplique à l'archevêque, 1754. — Don par le Conseil de S. A. la duchesse de Nemours à la Fabrique de Saint-Martin-de-Boscherville, des ornements de velours qui avaient servi à l'inhumation, en l'église de cette paroisse, du défunt duc de Longueville, 1696. — Titres de rente et de propriété, entre autres, une vente à Claude Rondeaux, bourgeois de Rouen, rue de la Crosse, de 11 livres 2 sous de rente, 31 mai 1697. — Devis, mémoires, etc... relatifs à la réparation de l'église et du clocher en 1710; — 2 lettres de frère Nicolas Bourgeois, augustin, 10 juin et 2 juillet 1710. — Arrêt de la Cour des Aides de Rouen, relatif à l'extension de la banlieue de Rouen, en la paroisse de Saint-Martin-de-Boscherville: procès-verbal de mesure, à partir de Saint-Eloi: 100 perches pour lieue, à 18 pieds 8 pouces et demi pour perche et 12 pouces pour pied; perche volante au travers de la rivière, montagnes et vallées et dans les prairies et les forêts: perche courante en pays droit; extrémité trouvée dans les prairies de l'abbaye, à un saule planté sur le fossé Votrain; fosse creusée, où l'on met un pieu de chêne, août 1621. — Lettres du Roi François Ier portant nomination de Commissaires pour un emprunt de 100,000 écus, nécessité par la guerre, Montfort-sur-Rille, 16 avril 1544 (copie). — Arrêt de la Cour des Aides, autorisant la paroisse à faire assiette, au marc la livre, sur les paroissiens, de 287 livres 5 sous avancés par Nicolas Berthe pour l'habillement et la nourriture de 4 soldats, 10 février 1637. — Requête au lieutenant de la maîtrise des eaux-et-forêts, pour le curage des fossés; signé : le chevalier de Bonnissent, sans date, fin du XVIIIe siècle. — Réclamation de Jean Charles Le Noble, chevalier, sieur du Genneté, conseiller en la Cour des Comptes, contre l'aveu rendu pour les marais aux religieux de Saint-Georges, les droits d'usage n'étant, suivant lui, que pour les propriétaires du hameau du Genneté, 1706. — Convention entre le curé et les confrères de l'Association de sainte Anne au sujet de services religieux, 1666. — Propriété de la chapelle sainte Anne, réclamée par les confrères de la Charité, 1737, 1738. — Noms des frères de la Société de saint Sébastien, 1755-1790. — Lettres de Claude d'Ailly, vicaire général, autorisant l'établissement, à Saint-Martin-de-Boscherville, de la confrérie du Rosaire, 2 novembre 1639. — Registre de cette confrérie, 1786-1793. — Règlement d'une Société du Saint-Nom de Jésus, sans date, fin du XVIIIe siècle; — Cachets de M. Boislamare, de frère Bourgeois. — Sceau maçonnique de M. Becheliepvre, procureur à Nonancourt, 1788.

G. 5611. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1516 (copie) - **1559**. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Comptes et délibérations de la Charité de cette paroisse, de 1669 à 1777. — Au commencement : « Statuts et ordonnances de la confrarie extraictes sur l'original en parchemin, 1536: — érigée sous le nom de l'Assomption de la Benoiste Vierge-Marie et aussi en l'honneur et révérence de monsieur saint Martin, saint Nicolas et saint Sébastien... Sera tenu le clerc ou huissier crier cliquette parmy la ville que chacun frère et sœur prie Dieu pour l'âme du trépassé, et qu'ils viennent et comparent au corps lever, inhumation et service, pour le moins un de chaque maison, sur peine d'un denier. — *Item*, si quelque frère ou sœur d'icelle confrarie devenoit ladre, il seroit mené en la maladrerie par le provost, huissier et serviteurs à la croix et bannière, et luy feroit-on dire une messe, le jour de son département, aux despens d'icelle frarie... Si aucun frère ou sœur alloit en aucun loingtain pélérinage, il seroit convoyé jusques hors de la paroisse, à la croix, bannière et eau beniste, par le provost, huissier et 4 serviteurs... *Item*, si la maison d'un des dicts frères estoit arse et bruslée par quelque fortune, chacun frère et sœur lui aidera de 6 deniers tournois ou d'une pièce de mesrian, chevron ou solivel ou mieux à leur volonté, pour aider à la refaire. — *Item*, si aucun frère ou sœur estoit excommunié et il n'eust de quoy se faire absouldre, ou s'il décédoit en tel estat, il luy sera subvenu des deniers de la frarie, pour une fois seulement, de 3 sous tournois. » — « Estat des bienfaicteurs et aumônes faictes à la con-

frairie et Charité par les confrères et personnes de piété pour lesquels tous les autres confrères et seurs sont particulièrement obligez de prier Dieu, tant pour le salut des âmes de ceux qui sont trespassez, que pour la prospérité de ceux qui son vivants, sur lesquels, par le mérite de la sacrée Vierge soit toutte paix et bénédiction de Dieu ! Ainsi soyt-il ! » — Ornements donnés par MM. Me François Briffault, procureur du Roi au bailliage de Rouen, sieur de Brécy, Bellestre et Breteuil, 1631 ; — Pierre Briffault, greffier hérédital en la Table de Marbre, père du précédent, 1594 ; — Marie Dupont, veuve du dit Pierre ; — Jean Briffault, receveur de l'abbaye de Saint-Georges, 1562, etc. — Croix de pierre du cimetière donnée par François Briffault, chanoine de Rouen, ancien maître de la confrérie, 1626 ; — peintres de la chapelle du Rosaire payés par Pierre Bullot et Jean Le Roux, 1640. — « Chapitre des Eslections des maîtres prévôts et serviteurs, » 1668. — A la fin du registre : Listes des mortuaires. « Table des festes auxquelles les frères en charge doivent assistance d'obligation au service divin, à peine des amendes. Premièrement, aoust, l'Assomption Notre-Dame, aux matines, grande messe, aux vespres et saluts, à peine de 26 sous 8 deniers, qui sont 6 sous 8 deniers par heure. Le lendemain, au service des trespassez et rendition des comptes, à peine de 6 sous 8 deniers. » — Par délibération du 7 septembre 1760, la confrérie limitée à un maître, 1 prévôt et 10 frères servants. — Registre en fort mauvais état ; — l'écriture en avait été soignée en quelques parties ainsi que la reliure.

G. 8555. (Registre.) — 0 m. 23 c. de hauteur, sur 0 m. 09 c. de largeur, comprenant 71 feuillets, papier ; écrits.

1750-1775. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — « Registre pour la distribution des aumônes faites aux pauvres de la paroisse... suivant la fondation ou donation à eux faite par feu Monseigneur le duc de Coaslin, évêque de Metz, suivant son testament en date du 1er mai 1731, et constituée, suivant la délibération des sieurs propriétaires de la paroisse, en date du 7 août 1740, en rente hypothèque sur les sieurs Sevrey père et fils. » — Ecrit dans deux sens.

G. 8556. (Registre.) — 0 m. 15 c. de hauteur, sur 0 m. 09 de largeur ; 36 feuillets, papier.

1711-1791. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Registre pour servir à enregistrer les comptes de la Société de saint Sébastien. — Règlement de cette Société signé par les confrères : « Le maistre en charge fera mestre les noms des confrères sur un journail afin que le livre de recette des comptes ne soit pas rayé ny biffé, et que par ce moyen, tout étant en bon ordre, cela puisse entretenir la dite confrairie dans sa perfection, afin que, Dieu estant honoré, nous puissions, par le mérite de ce glorieux martir saint Sébastien, que nous prions très humblement d'intercéder pour nous ! estre garantis de maladie contagieuse, tant spirituelle que temporelle... Ainsy soit-il ! » — Ecrit dans deux sens.

G. 8557. — Registre.) — 63 feuillets, papier, écrits.

1740-1789. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Registre où sont inscrits par ordre alphabétique de prénoms, les noms des confrères de la Charité, avec mention des années où ils ont acquitté leur droit et autre mention de leur obit, en marge. Manque la lettre A. — Registre en très mauvais état.

G. 8558. (Registre.) — 19 feuillets, papier, écrits, cartonné.

1783-1793. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Comptes de la Charité. — Dimanche 24 avril 1785, marché avec Jacques Laignel, menuisier, pour la construction d'un banc neuf le long de la muraille de la chapelle de la Charité. — 1784-1785, à M. Collet, pour 3 chaperons neufs, 12 livres 4 sous 6 deniers. — 1787-1788, à Mme Desprez, pour 3 aunes de toile et 2 liards de fil pour ensevelir un homme noyé, 4 livres 19 sous 6 deniers.

G. 8559. (Registre.) — Incl. 143 feuillets, papier.

1671-1776. — SAINT-MARTIN-DU-BEC. — Comptes de la Fabrique. — 1674, pour un missel et un canon, 24 sous. — 1688, 4 journées d'ouvrier, 40 sous. — 1698, vente, au profit de la Fabrique, d'une petite *maintrée* de lin écouché. — 1744, mention du don fait à la Fabrique, pour être convertie en ornements d'église, de la toilette du marquis du Bec. — 1731, 50 journées de charpentier, 24 livres 14 sous ; — 34 de maçon, 19 livres 8 sous ; cidre fourni aux gouvreurs. — 1732, pour un missel, 22 livres ; — pour un antiphonaire, un graduel en 2 tomes, 3 processionnaires, 78 livres. — Maison du vicariat couverte en chaume. — 1733, 20 journées de charpentier, 13 livres 5 sous. — 1735, *barbouillage* de l'autel, au sieur Le Fromé, pour avoir travaillé à la contretable et aux collatéraux du sanctuaire

et fournit les *drogues* nécessaires, 15 livres. — 1738, à François Treval, clerc matriculier, pour une année de ses gages, 24 livres. — 2 journées d'un maçon, accompagné de son manœuvre, 2 livres 10 sous. — 1740, 7 journées de charpentier, 4 livres 14 sous; — 5 journées de couvreur, 3 livres 15 sous. — 1742, 12 journées de maçon, 7 livres 8 sous; — 6 de couvreur, 4 livres 16 sous. — 1745, vente d'un vieux pommier après vêpres. — 1746, 7 journées de maçon, 5 livres 2 sous; — 4 de couvreur, 3 livres; — 4 de charpentier, 3 livres 16 sous. — Croix de fer sur un pied de bois posée dans le cimetière. — 1749, mention des 20 livres reçues de Mme Nicolas Bréard, pour l'inhumation, dans la nef, de M. de Marseille. — 1751, mention de la maison de l'école tenue par le clerc. — 1753, mention de l'inhumation, précédemment faite dans la chapelle du Saint-Nom de Jésus, de M. Beschard, écuyer, dont la veuve était Mme Le Bailli. — 1er août 1756, il est question de repaver le chœur; — on rappelle que le baron du Bec avait fait percer la nef, et avait fait construire 2 chapelles. — Dernier juillet 1757, on avait supprimé l'ancien crucifix placé sur le cintre entre le chœur et la nef : M. Bredel, qui avait fourni un nouveau crucifix, est aussi chargé des travaux de la dorure et marbrure de la contretable du grand autel. — 1760, on refera le berceau de lambris de la nef. — 1764-1765, grosses réparations à faire au presbytère. — 15 janvier 1769, défense de mettre des clous et des chevilles aux murs pour y accrocher les chapeaux. — Comptes vérifiés par les archidiacres : Bernard Le Pigny, 6 juillet 1682, 13 juillet 1695, 30 juillet 1696, 18 juillet 1697, 24 octobre 1698; — Robin Des Bouillons, 27 octobre 1719 (la couverture et le pavé de la nef seront réparés); — 23 octobre 1721, 11 octobre 1724 (on clôra le cimetière); — 15 octobre 1725 (on fera des bancs aussi uniformes que possible, et on les donnera aux plus offrants); — 9 octobre 1728 : — Bridelle, 13 septembre 1737; — Bordier, 6 juillet 1774; — par B. Coüet, vicaire général, 4 octobre 1704, 29 octobre 1706; — par les doyens du Havre : Thérouenne, curé de Criquetot, 3 novembre 1707, 22 juin 1708; — Bachelier, curé de Saint-Barthelémy, 19 septembre 1713, 22 septembre 1715; — Charuel, 14 juillet 1750; — Roche, 27 juillet 1753. — Curés de la paroisse : Louis Asselin, 1680-1708, — Charles Martin, 1709; — Nicolas Le Baube, 1749-1752; — François Le Coq, 1753.

G. 8560. (Cahier.) — 49 feuillets, papier.

1777-1791. SAINT-MARTIN-DU-BEC. — Comptes de la Fabrique. — 1777, à Louis Hautot, maçon, pour 33 journées et demie, 33 livres 18 sous. — Pour 3 entes plantées dans le cimetière, 6 livres. — 1784, à Le Maire pour fonte de cloche, 666 livres 16 sous. — 1785, adjudication des bancs; le 2me du côté de l'Epître adjugé à M. le baron du Bec, pour 6 livres. — 1787, pour une lampe qu'on avait fait venir de Paris par le curé de Gonneville, 102 livres. — Nominations de Trésoriers. — Curé de la paroisse, Drouët.

G. 8561. (Cahier.) — 48 feuillets, papier.

1776-1791. — SAINT-MARTIN-DU-BEC. — « Délibérations des propriétaires, Trésoriers et habitants de cette paroisse, concernant les affaires du Trésor et généralement toutes celles qui pourroient intéresser la dite communauté. A Montivilliers sur la juridiction du Bec, le samedi 21 décembre 1776. » Signé : Le Sage, lieutenant civil et criminel de la haute justice. — Construction d'un nouveau presbytère; — Jean Mathieu Lamauve, feudiste, chargé de l'inventaire des titres. — On fera refondre la petite cloche, par Claude Le Maire, fondeur de Lorraine, qui avait son fourneau établi à la Cerlangue (1782). — Petits tiroirs ajustés aux bancs, qui avaient été trouvés trop courts. — Baux.

G. 8562. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1553-1789. — SAINT MARTIN-DU-BEC. — Inventaire des titres de la Fabrique, composé en 1781. — Titres de propriété d'une petite ferme assise près du bois de la Garenne, occupée dans les derniers temps par Jean Bataille. — Baux de la dite ferme. — Titres d'une rente de 50 livres provenant de la fondation de Marguerite Binet en 1702; — d'une rente de 50 sous pour le vin à fournir, le jour de Pâques, pour la communion pascale des fidèles. — Titres de propriété de la maison du clerc de la paroisse, attenante au cimetière; —de 8 acres de terre en la paroisse de Saint-Martin-du-Bec; — d'une petite ferme en la paroisse d'Ecultot; — baux des dites fermes. — Pièces classées sous les cotes liasse 1re, A, B; liasses 2, 3, 5, 6 A, 6 B, 7 A, 7 B. — Plusieurs pièces à peu près complètement perdues par l'humidité.

G. 8563. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1566-1766. — SAINT-MARTIN-DU-BEC. — Titres d'une rente de 50 livres, provenant de la fondation faite, en 1746, par Nicolas Le Baube, curé de cette paroisse ; — d'une autre rente, de 26 livres 8 sous 6 deniers, donnée par dame Isabeau de Hanyvel, veuve de messire Nicolas Romé, seigneur de Fresquiennes, baron du Bec-Crespin, 1662 ; — d'une rente de 50 livres donnée, pour les pauvres de la paroisse, par Anne Blondel, veuve de Nicolas Romé, 1702 ; — de 200 livres données à la Fabrique par M. de Beschard, écuyer, 1733 ; — de 50 livres dont le donateur était inconnu. — Nominations de Trésoriers, pièces de procédures et de comptabilité. » — « Rolle et répartition faite de la somme de 2,300 livres ordonnée estre imposée, la présente année 1721, sur les habitants et propriétaires des maisons, biens et héritages scituez dans l'étendue de la paroisse du Bec-Crespin, exempts et non exempts, pour les réparations et réédifications nécessaires à faire à l'église et clocher. » — Ordonnance de M. Plaimpel, Subdélégué au Gouvernement du Hâvre-de-Grâce, pour rendre ce vote exécutoire, 7 juillet 1721 — Pièces classées sous les cotes, liasses 8, 9, 10, 11, etc.

G. 8564. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 cachet ; 1 plan.

1511-1771. — SAINT-MARTIN-DU-MANOIR. — Approbation par le doyen et official de l'Exemption de Montivilliers, d'une confrérie en l'honneur de saint Martin, XVIIe siècle (copie informe). — SAINT-MARTIN-DU-VIVIER. — Pièces de comptabilité et de procédures relatives à la reconstruction du presbytère. — Devis des travaux à faire. — « Réflexions sur les demandes de Jean-Baptiste Le Brument, entrepreneur. — Examen de la conduite du dit Brument. — plan, 1772-1774. — SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE. Aveu rendu au duc de Valentinois, par Jean Masselin, curé de cette paroisse, pour des pièces de terre relevant de la baronnie de Berneval, 1746. — SAINT-MARTIN-LE-BLANC. — Transaction entre le curé, Roger Le Locu, et les religieuses de l'abbaye de Fontaine-Guérard, au sujet des dîmes ; René Hervieu et Jacques-Guillaume Thouret, arbitres, 1776. — Acte par lequel Claude Ternisien, concierge des prisons royales de Neufchâtel, ayant épousé Marie De Fry, héritière de Jacques De Fry, son père propriétaire de la dite geôle, constitue au Trésor de Saint-Martin-le-Blanc une rente de 20 livres pour demeurer quitte envers les héritiers d'Antoine Dury, de la dite paroisse, de 400 livres, à laquelle avaient été liquidés les intérêts des héritiers Dury pour l'évasion de Calonge dit Belhumeur, arrêté pour le meurtre du dit Antoine Dury, la dite somme à employer en services religieux pour le même Dury, 1692. — SAINT-MARTIN-L'ORTIER. — Sentence de l'official de Rouen sur un procès, pour la dîme en cette paroisse, entre Etienne Prouffict, chapelain, fermier de la dite église, et Guillaume Langloys, clerc de la même église, 1511 (pièce achetée à la vente Mathon). — Au dos d'une lettre de 1774, cachet de M. Ecalard, procureur au Parlement.

G. 8565. — (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 114 pièces, papier ; 1 petit plan ; 1 sceau.

1467-1755. — SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. — Contrats de fondation ou de donation en faveur de la Fabrique de cette paroisse, de Richard D'Auberville-sur-Yères, curé de la paroisse, 1687 : — de Jean Audasse, 1467 ; — de messire Philippe de Barcillon, conseiller et aumônier de S. A. R. la duchesse de Guise ; son frère et son héritier, Henri de Barcillon, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, lieutenant général colonel du régiment de Poitou, 1679 ; — de Nicolas Bonnet, auquel est concédé droit de banc en la chapelle de sainte Barbe, 17 mai 1665 ; — de Jean de Clieu, sieur de Neuvillette, lieutenant général au bailliage de Dieppe, demeurant en sa terre de Dersigny, 13 février 1713 ; — d'Hildevert Cointerel, 1675 ; — de Marie de Crény, veuve de Christophe Le Seneschal, sieur de Fumechon, 1er juillet 1681 ; — de Me Pierre Damilleville, 1548 ; — de Jean-Baptiste Dupuys, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, 1er juillet 1770 ; — de Jacques Duprey, chapelain de la paroisse de Saint-Supplix, 1632 ; — de Jacques du Fourgeon (?) et de Françoise Allots, sa femme, 1616 ; — de Laurent Pierre, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, 1710 ; — d'Antoine [illegible], prêtre, demeurant à Eu, 1679 ; — de François De Harnoy, ancien maître de la Charité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, 1688 ; — de Pierre Le Bourg, curé de la paroisse, 1741 ; — de Christophe Le Seneschal, demeurant à Mélincamp ; on lui accorde un banc dans la nef, du côté droit joignant le 1er pilier près de l'entrée du chœur, 9 juillet 1656 ; — d'Antoine de Torchy, écuyer, sieur de Hunière, 1655 ; — de Nicole de Torcy, veuve de Charles Bonnet, écuyer, sieur de Saint-Martin, 17 mai 1665. — Contrat de fondation mis sous

le nom de Nicolas Poyte, avec date de 1698, acte manifestement faux, ce qui est du reste indiqué dans une note qui y est jointe. — Établissement, en l'église de Saint-Martin-le-Gaillard, d'une confrérie de Notre-Dame-du-Carmel ou du Scapulaire par Jean Duval, religieux des Carmes, 8 septembre 1655, en vertu de commission à lui adressée par Pierre Lissotez, vicaire des Carmes, le 5 septembre précédent, et de l'autorisation de Pierre Cuault, vicaire général du diocèse, du 7 août aussi précédent. — Aveu à Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, pour biens de la Fabrique, 1757; — un petit plan de ces biens. — Permission accordée par Mademoiselle comtesse d'Eu à la Fabrique de faire planter, pour le profit de l'église, un certain nombre de pommiers le long des allées de la place du village; on signale, à cette occasion, que l'église, qui est une des mieux bâties du comté, est pourtant une des plus pauvres de cette circonscription, 15 septembre 1661. — Renonciation par Christophe Le Seneschal, sieur de Fumechon, et par Marie de Crény, sa femme, de lui autorisée, à la succession de François de Crény, lieutenant d'une compagnie de cavalerie du régiment de M. de Gamaches, décédé à la Bassée, au profit de Jacques de Crény, chevalier, sieur de Harcelaines et Mouchelet, 1648. — Quittances de droits d'amortissement. — Pièces de procédures. — Curés de la paroisse mentionnés : Jacques Loison, 1569; — Jean de Loison, curé et doyen du doyenné d'Eu, 1579; — Nicolas Le Cocq, 1616; — Philippe de Barcillon, 1655-1656; — Gabriel Rollinde, 1681-1688; — Richard d'Auberville-sur-Yères, 1687; — Laurent Gorre, 1710; — Pierre Le Bourg, docteur en théologie, 1713-1741; — Jacques-André de Macdonnel, 1744; — Jean-Baptiste Dupuys, 1770. — Sceau du vicaire des Carmes, sur papier.

G. 8566. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 68 pièces, papier; 3 imprimés.

1607-1696. — SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. — Procès, aux Requêtes du Palais à Paris et par appel en la Chambre des Enquêtes du Parlement de Normandie, au sujet des dîmes en l'étendue du fief de Fontaines, entre François Rollinde, curé de la paroisse de Saint-Martin-le-Gaillard, et Mme de Faucon de Ris, abbesse de Bival, 1696; — 3 mémoires imprimés pour le sieur de Rollinde contre la dame abbesse. — Transaction entre les parties, 1696. — Parmi les pièces produites au procès, Etat des terres, maisons et masures sur lesquelles Madame de Bival prétendait avoir droit de dîmes, quelques pièces concernant un autre procès au sujet des dîmes entre Philippe de Barcillon, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, et Pierre Theroulde, curé d'Auberville-sur-Yères, 1658; — enquête à ce sujet; — transaction entre les 2 curés, 1668. — Quelques baux des dîmes. — Trois lettres de l'abbesse Faucon de Ris au curé Rollinde, 1694.

G. 8567. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1505-1728. — SAINT-MAURICE, dans l'ancien doyenné de Neufchâtel. — Inventaire des titres de la Fabrique, 1733. — Constitution et révalidations de rentes au profit de la Fabrique. Fondations de Françoise de Langlois, veuve d'Antoine de Mellechastel (*sic*), chevalier, seigneur de Mellechastel, Saint-Maurice, 1657; — de Louis Le Grand, écuyer, sieur des Masures, et de demoiselle Gabrielle de Caruette, son épouse, 1698; — de Richard de la Poterie, écuyer, 1663. — Curé de la paroisse en 1617, Toussaint Petit; parmi les paroissiens, Pierre de Chellant, écuyer, sieur de la Bretonnière; — Pierre Le Jeune, sieur des Rozerettes. — Autres curés : Louis Perrin, 1676; — Eloy De Lisle, 1698. — Baux. — SAINT-MAURICE-PRÈS-MALAUNAY. — Fondation de Pierre Osmond, vicaire de la paroisse, 1725. — Constitutions de rentes. — Quittances de droits d'amortissement. — Aveux aux dames de Saint-Amand, par Pierre Lingois, maître en charge de la confrérie Dieu et Charité fondée sous le titre de saint Maurice et saint Eustache, 1785. — SAINT-MAURICE D'ETELAN. — Procès-verbal des dommages occasionnés à cette paroisse par les inondations du dernier hiver, 24 novembre 1788 (pièce informe et incomplète).

G. 8568. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1719-1790. — SAINT-NICOLAS-D'ALIHERMONT. — Quelques pièces d'un procès entre la Fabrique de cette paroisse, d'une part, et Jacques de Dampierre, sieur de Hennesis, et les religieux de Corbie, 1549, 1550. — SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT. — Vente par Joseph De la Haye, écuyer, sieur de la Coste, fils et héritier de Robert De la Haye, à la Fabrique de Bliquetuit, de 4 acres de terre en marais et sablons, 1708. — SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE. — Aveu à madame Isabelle de la Tour d'Auvergne, duchesse d'Elbeuf, comtesse de Lillebonne, pour biens situés en cette paroisse. — Baux. — Estimation des dommages causés aux grains et fruits excrus sur les terres de cette paroisse par la tempête et grêle du

27 juillet 1716. — SAINT-NICOLAS-DU-VERTBOIS. — Constitution en conséquence de la fondation faite, en 1590, par Jacques Le Tellier, curé de cette paroisse, 1596. — Fondation de Guillaume Le Trene, curé de la paroisse, 1667. — Aveux à Marie-Elisabeth Le Fèvre de Caumartin, dame de Cailly et de Saint-Nicolas-du-Verbois, 1708; — à Jean-Armand, marquis de Joyeuse, seigneur de Cailly, 1762; — à Hercules de Mercadec, prince de Rohan, seigneur de Préaux, 1725. — Baux. — Bail par la Fabrique à Jean-Baptiste Cordouen, d'une masure bâtie, avec 3 vergées de terre en labour; fera 2 jours de terrage par an; balayera l'église; sonnera les services de la Charité et des fondations; dans le cas de mortalité, sonnera les trépassements; convoquera la Charité, fera faire les fosses et appels des inhumations, 1782.

G. 8559. (Pièce.) — 0 m. 40 c. de hauteur, sur 0 m. 15 c. de largeur, comprenant 4 feuillets, papier.

1627-1630. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — « Mémoire de ce qui a esté cueilly en l'église de Saint-Ouen-du-Breuil, depuis le premier jour de janvier 1627, jusques au mesme jour du dict mois 1630, durant lesquelles 3 années moy curé de la dicte paroisse ay esté Thésaurier en la dicte église. » — A Pâques, quêtes pour le cierge bénit; — dons de blé, de nourolles, d'œufs de Pâques. — Aux dépenses, vin de Pâques et du jubilé. — « Pour une journée de Courage sur l'église, 10 sous. — Pour la corde de l'horloge, 2 sous 6 deniers. — Pour deux confessionnaux et une fenestre, 12 livres. — A Langlois, charpentier, pour la façon de 2 porches à l'église, 16 livres. — Pour le vin des 2 porches, 5 sous. » — De Boissière, curé.

G. 8570. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1646-1663. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Comptes de la Fabrique de cette paroisse. — 1646-1647, façon d'un lutrin, 40 sous. — Mention de la chapelle de saint Nicolas. — 1650-1651, inhumation dans l'église, 60 sous. — « Pour la façon du passeux et le relevage du fossé, 22 sous 6 deniers. — Pour le bouis, 14 sous par an. — Pour le ratifiage d'un contrat, 14 sous. » — Cierges à la saint Laurent et à Noël. — 1655, « à Rochette, menuisier, pour avoir raccommodé de la menuiserie devant le crucifix, 10 livres. » — 1658, pour 200 de *ronche*, 4 sous. — Pour un antiphonier et un processionnaire, 13 livres 10 sous. — Journée de couvreur de glui, 10 sous. — *Fichenier* mis aux écoles. — Perte pour la diminution des liards. — 1659, gages du chapelain ou vicaire, 60 livres par an. — Comptes vérifiés par M. De la Fosse, doyen de Notre-Dame de la Ronde, 23 septembre 1652, 22 décembre 1657 (la lampe, qui était du côté de l'autel, sera mise au milieu du chœur devant le Saint-Sacrement; le curé tiendra registre des mariages et mortuaires; on ne portera plus les bannières hors le temps pascal, suivant le processionnel du diocèse); — 12 septembre 1657; — par les grands archidiacres : Le Cornier, 26 septembre 1654 (on fera reclore le cimetière, à peine d'interdiction; le curé fera à l'avenir registre des mariages et mortuaires; le vicaire aura soin de tenir le linge de l'église blanchement); — 25 septembre 1657, 9 juillet 1666 (on aura un ornement vert et un ornement violet; le maître de la Charité comparaîtra, à l'avenir, devant l'archidiacre et représentera son registre, à peine d'amende); — Gaulde, 1683 (l'archidiacre, informé que le sieur le Picard n'avait fait son devoir à Pâques, ordonne au curé de se transporter chez ce paroissien et de le sommer de faire son devoir canonique avant la Toussaint prochaine; en cas de refus, il sera déclaré excommunié selon les formes accoutumées); — par Sahurs, 5 octobre 1656 (enjoint au vicaire de tenir les petites écoles et de faire le catéchisme); — par Louvel, curé et doyen de Pavilly, 24 septembre 1659, 21 septembre 1661, 25 juin 1662. — Curés de la paroisse : De Boissière, 1655-1657; — Pierre Martel, conseiller et aumônier du Roi, 1659-1652; ce dernier Trésorier de la Fabrique en 1661-1662.

G. 8571. (Cahier.) — 2 feuillets, papier.

1681-1715. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Comptes de la Fabrique. — 1690, journée de couvreur, 10 sous. — 1702, 5 journées d'un maçon et de son manœuvre, 5 livres 10 sous. — 1709, réparation de la croix de Malletot. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : de Fieux, 25 septembre 1691 (il ordonne d'ébrancher 2 arbres qui bouchaient le jour et de mettre le confessionnal dans la nef); — de V. de Sérancourt, 17 novembre 1696; — Armand de Tournavre, 23 octobre 1703 (les bancs de l'église seront publiés); — 24 octobre 1711 (le lambris de la nef sera réparé, et l'on mettra 2 barrières au cimetière); — 21 octobre 1714; — par les doyens de Pavilly : Constant Duval, curé de Malaunay, 11 novembre 1686, 22 juin 1689; — de Cingal, curé de Pavilly, 1er juillet 1692, 20 octobre 1709, 23 septembre 1710, 21 septembre 1714, 30 septembre 1715. — Au commencement du registre « Mémoire des

rentes dues au Thrésor de l'église ; — des fondations ; — des terres appartenant au Thrésor. — Mémoire des ornements. — Curé de la paroisse, Thomas Fauvel, 168[illegible]-1711.

G. 8572. (Cahier.) — [illegible] feuillets, papier.

1711-1785. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Comptes de la Fabrique. — 1716, mention de propriétés [illegible] en la paroisse, appartenant aux héritiers de feu M. Martel, avocat au Conseil, et à M. Martel, lieutenant général de Conches et Breteuil. — 1724, perte sur l'argent, 101 livres 10 sous. — 1730, 600 de tuiles achetées à Pavilly, 8 livres 15 sous. — 28 octobre 1734, autorisation donnée à Pierre Le Bouteiller, collecteur, d'inscrire sur le rôle de la taille Jean-Baptiste Tremblay, laboureur. — 1733-1734, école couverte en glui. — 1737, pour 12 journées à relever le fossé du cimetière, 4 livres 16 sous ; — le mille de tuiles, 12 livres ; le cent de lattes, 2 livres 6 sous ; le pied de *liverge*, 1 sou ; — chaque faîtier, 6 sous. — 1742, pour 1 canon d'autel, 35 sous. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : Pavyot de la Villette, 16 juin 1725 ; — Terrisse, 22 octobre 1740, 13 juillet 1744 ; — de Saint-Aulaire, 22 juillet 1752 ; — d'Andigné, 11 juillet 1760 ; — par les doyens du doyenné de Pavilly : Bedel, curé de Bourdainville, 12 octobre 1716, 13 octobre 1720, 14 octobre 1723 ; — Toyier, docteur de Sorbonne, curé du Bocasse, 8 octobre 1727, 19 octobre 1729, 16 décembre 1731, 18 novembre 1733, 16 novembre 1735 ; — Crevier, curé de Bautot, 23 juillet 1741. — Curés de la paroisse : J. Le Chartier, 1714-1735 ; — Le Marchand, 1740-1741 ; — L'Aîné, 1743-1782 ; — Boutehan Deslandes, 1783. — Au commencement, inventaire des contrats et papiers. — Inventaire des ornements. — Devant-d'autel blanc, devant-d'autel de toile peinte, autre du Port de Paris. « Le soleil pour le Saint-Sacrement, qu'on applique sur le pied du calice, et la custode ont été donnés à l'église par M. Varin, Maître des Comptes, le 9e jour de mai 1742 ; feu M. son père a donné le Saint-Ciboire, suivant qu'il est dans les mémoires de feu M. Martel, curé de cette paroisse. »

G. 8573. (Cahier.) — Comprenant 50 feuillets, papier.

1783-1789. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Comptes de la Fabrique. — 1788, pour 2 années de location des bancs, 112 livres ; — pour 2 années des chaises et places de lambris, 60 livres. — M. Boutehan Deslandes, curé.

G. 8574. (Cahier). — 52 feuillets, papier.

1770-1781. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Délibérations de la Fabrique. — Procès, au bailliage de Rouen, au sujet d'un banc, entre la Fabrique et M. Jean-Jacques Martel, bourgeois de Rouen, propriétaire en la paroisse, 1771. — 2 septembre 1781, accord entre la Fabrique et M. Marescot, avocat au Parlement, exécuteur du testament olographe de M. L'Aîné, curé, décédé. — Nominations de Trésoriers. — M. Varin de Saint-Ouen seigneur de la paroisse.

G. 8575. (Liasse.) — 18 pièces parchemin ; 66 pièces, papier ; 2 imprimés ; 1 sceau.

1579-1786. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — « Inventaire des pièces et écritures du Trésor de Saint-Ouen-du-Breuil déposées dans l'armoire du chœur de l'église sous trois clefs et enfermées dans 2 caisses par liasses numérotées, » de l'écriture du curé Le Chartier, avec additions du curé L'Aîné. — Fondations de Marie Cavelier, 1723 ; à son testament est joint l'inventaire des meubles de sa succession ; — de Marthe Graindor, dame de Bertrimont, veuve de Jacques Du Tot, chevalier, seigneur de Varneville, Saint-Ouen-du-Breuil, Vassonville, 1694 ; — de Martin Mouchard, 1663. — Ordonnance de l'archevêque Mgr de Lavergne de Tressan, sur la demande du curé, M. Le Chartier, qui offrait de fournir les fonds nécessaires à la fondation de la dite Marie Cavelier ; — ayant égard au zèle de ce curé, aux pieux désirs des paroissiens, il approuve la fondation des 12 saluts et d'une messe basse ; permet l'exposition du Saint-Sacrement aux vêpres et saluts des 3mes dimanches du mois et du jour de l'Assomption, 19 décembre 1727. — Lettres du curé et du vicaire général Bridelle relatives à cet objet. — « Déclaration des biens de la Fabrique, déclaration des terres assises dans le village de Groffy, qui doibvent disme à la cure de Saint-Ouen-du-Breuil. » — Aveu à Guillaume de Paix-de-Cœur, écuyer, sieur de Groffy et de la Bosquière, conseiller au Parlement ; — à André de Prunelay, sire de Pavilly, pour les fiefs tenus de lui à cause de la baronnie d'Esneval : Groffy, quart de fief, où il y avait une chapelle avec fonts baptismaux, en laquelle le curé de Hugleville était tenu dire et faire dire le service divin (pas de date d'année). — Aveux, pour biens appartenant à la Fabrique, à François d'Hugleville, chevalier, sieur du lieu et de la chapelle Saint-Nicolas de Groffy, etc., 1750 ; — à

Pierre Du Tot, seigneur de Varneville et de Saint-Ouen-du-Breuil, 1539 : — à Jacques Du Tot, 1671 ; — à Henri Du Tot, marquis de Varneville, 1735 ; — à François Varin, seigneur de Bretteville et de Saint-Ouen-du-Breuil, 1767. — Elections de Trésoriers. — Quittances de droits d'amortissement. — Adjudication des bancs, 1703. — Sceau de Mgr de Lavergne de Tressan.

G. 8576. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1608-1775. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Pièces concernant le bénéfice-cure de cette paroisse. — Quittances d'une rente due au Chapitre de Rouen, possesseur de la prébende dite de Maltot, à Saint-Ouen-du-Breuil. — Procès et accords pour les dîmes. — Echange entre Robert Verdyer, curé de Saint-Ouen-du-Breuil, et Roger Guénet, curé de Butot, 1608. — Arrêt du Parlement en faveur du curé Pierre Martel, contre Charles de Mayol, abbé de Saint-Amand, prieur de Beaulieu, 1676 ; on rappelle, dans cet arrêt, que le curé d'Hugleville avait été maintenu en possession « de percevoir, par lui ou ses vicaires préposés à desservir la chapelle de Saint-Nicolas de Grosfy, assise sur le territoire de la dite paroisse, les dixmes des fruicts de deux maisons et masures sises sur la paroisse de Saint-Ouen-du-Breuil ; — qu'une donation avait été faite par Robert, archevêque de Rouen, de la cure d'Hugleville et de la chapelle de Saint-Nicolas de Grosfy, en 1211, au prieuré de Beaulieu. » — Transaction entre Thomas Fauvel, curé de Saint-Ouen-du-Breuil, et Jacques Duchesne, curé de Butot, 1683. — Arrêt contre Jean Sternon, coupable d'injures et de voies de fait contre un dîmeron du dit Fauvel, 1683. — Procès entre le même Fauvel et Guillaume de Paix-de-Cœur, sieur de Grosfy, 1705. — Autre procès entre Jean-Baptiste Le Chartier, licencié en droit canon et civil, ancien professeur royal en langue grecque et recteur de l'Université de Caen, curé de Saint-Ouen-du-Breuil, et Jacques Duchesne, curé de Butot, 1718 ; — entre le même Le Chartier et Crevier, curé de Saint-André de Bautot, 1723. — Bail par le dit Le Chartier. — Déclaration que donne ce curé aux seigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France, qui sera tenue en 1730, et à MM. les syndics et députés de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen : l'archevêque collateur perpétuel et patron présentateur alternatif avec le marquis de Varneville : — les dîmes font tout le revenu de la cure : le curé les possède toutes et les fait valoir par ses mains depuis 1714 ; elles consistent en blé ou froment pur ou mêlé, pois, vesce et avoine ; la dîme du blé se monte, année commune, à 2,500 gerbes, dont les 5 gerbes font ordinairement le boisseau de Clères ou de Pavilly, qui est la mesure du lieu, et les 6 boisseaux font le sac ou la somme ordinaire de cheval. Les 2,500 gerbes produisent 500 boisseaux de blé, lesquels, à raison de 40 sous chaque boisseau, suivant l'évaluation commune sur les 10 années mentionnées dans la Déclaration de l'Assemblée générale du clergé, du 12 décembre 1726, font la somme de 1,000 livres. — Les menues ou vertes dîmes évaluées à 500 livres. — Un trait de dîmes au hameau de Grosfy évalué à 25 livres. — En tout, 1,525 l. — Les charges évaluées à 1,276 livres. — Le revenu de la cure réduit à 249 livres ; ni contribution ni casuel, 1728.

G. 8577. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 imprimé.

1618-1781. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Statuts de la Charité de saint Ouen, saint Laurent, saint Adrien, saint Nicolas, sainte Anne et sainte Marguerite, approuvés, sur la demande de François De Boissière, curé, et autres, par Robert Le Cornier, vicaire général : « S'il advenoit que quelqu'un des frères et sœurs désiroit, par dévotion et piété, aller en quelque loingtain voïage comme à Rome et Hiérusalem où à Saint-Jacques en Gallice, et qui requist la Charité d'une messe à son départ, la dicte messe sera dicte et celébrée, en l'église de la dicte paroisse, aux despens de la dicte Charité, à laquelle les maistre et frères seront tenus assister et convoier le dit frère jusques hors la banlieue, à peine de l'amende. » 1655. — Autres statuts proposés par Pierre Martel, curé de la même paroisse (copie informe et incomplète). — Comptes de la dite Charité, de 1686 à 1714. Le premier rendu, en qualité de Trésorier, par le curé Thomas Fauvel, « pour rétablir la dite Charité, qui étoit bien depuis plusieurs années. » — Baux, 1726-1781. — Procès entre Robert Le Roux, maître de la Charité, et Jean Allinos, prêtre, qui en était le chapelain, 1682. — « Arrest de la Cour de Parlement, qui fait défenses à tous maîtres Marguilliers, Trésoriers, Echevins, Prévôts, Rois, Supérieurs, anciens et nouveaux Confrères de Confraires et Charités, de donner aucuns repas ou festins, sous prétexte de rendition de comptes, réception de confrarie ou autre quel qu'il puisse être, à peine de cinquante livres d'amende contre ceux qui donneront les dits repas, et vingt livres contre ceux qui y assisteront. » 20 juin 1714. (Placard imprimé

[illegible] Besongne et Jean Baptiste Besongne, imprimeurs ordinaires du Roy, rue Saint-Lô, vis-à-vis la grande porte du Palais.

G. 8578. (Cahier.) — [illegible] feuillets, papier.

1715-1783. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Comptes de la Charité. — 1716, « reçu au siège de la Charité, 10 livres 15 sous ; — pour les gerbes, œufs et cueillette, 11 livres 6 sous ; — pour les ornements, 3 livres 2 sous 6 deniers. — Payé pour 4 livres de cire, 6 livres 16 sous ; — pour un quarteron de glu, 3 livres 3 sous ; — pour 3 messes, 2 basses et une haute, 2 livres. » — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : Terrisse, 22 octobre 1740, 13 juillet 1744 ; — de Saint-Aulaire, 22 juillet 1752 ; — d'Andigné, 12 juillet 1760 ; — par les doyens du doyenné de Pavilly : Bedel, 29 septembre 1718, 13 octobre 1720 ; — Philippe-Nicolas Toyier, curé du Bocasse, 8 octobre 1727, 19 octobre 1729, 16 décembre 1731, 18 novembre 1733, 19 novembre 1738 ; — Crevier, curé de Bautot, 23 juillet 1741. — Curés de la paroisse : J. Le Chartier, 1731-1735 ; — Le Marchand, 1740-1741 ; — L'Aîné, 1747-1779.

G. 8579. (Liasse.) — 47 cahiers, comprenant 281 feuillets, papier.

1659-1781. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Catalogues des maîtres et frères de la Charité fondée en l'église de cette paroisse en l'honneur de Dieu et de la Sainte-Vierge et l'invocation de saint Ouen, saint Laurent, saint Nicolas, sainte Anne et sainte Marguerite. — Associés à Bautot, Gueuteville, Bertrimont, Bretteville, Butot, Hugleville, Sierville, Varneville, Frettemeule, Valmartin. — Curés de la paroisse : Pierre Martel, conseiller et aumônier du Roi, 1660-1680 (année de sa mort) ; — Thomas Fauvel, 1680-1709.

G. [illegible] — 23 cahiers, comprenant 232 feuillets, papier.

1711-1781. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Catalogues des noms et surnoms des maîtres et frères de la Charité. — M. Le Chartier, curé de la paroisse 1721 et 1723, [illegible] de 1744 à 1783. — En 1784, parmi les affranchis, M. Le Chartier de la Varinière.

G. 8581 (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1579-1589. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. — Fragments de comptes de la Fabrique. — Aux recettes : cueillettes, dons du jour et fête de Pâques, quêtes du cierge bénit, gerbes aumônées, louages du cimetière et de la maladrerie. — Tombe dans l'église pour un homme, 15 sous ; — pour un enfant, 5 sous. — 1586, journée d'un homme et de son fils à paver dans l'église, 12 sous. — Comptes vérifiés par l'archidiacre de Monchy ; — par le doyen J. de Léry. — Curé de la paroisse, Nicolas Montoyre. — Feuilles très endommagées par l'humidité.

G. 8582. (Registre.) — Comprenant 119 feuillets, papier ; dérelié.

1590-1762. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. — Comptes de la Fabrique de 1590 à 1696. — 1592 « la cœullette de l'église, faicte ung chacun jour de dimanche et festes solennelles, avec les pardons du jour et festes de Pâques et le sierge bénist, tout valu la somme de 7 livres 14 sous 4 deniers ; les gerbes, 32 sous ; — le cimetière et maladerie, 40 sous. » — 1595, « au vitrier qui a rabillé les 3 vitres de la nef, 7 livres 10 sous. » — 1600-1601, « au vitrier qui a refaict la verrière de la chapelle de sainte Austreberthe, celle de dessus le Sépulcre et les autres de la nef, 18 livres ». — 1605, payé pour un missel 6 livres. — — 1606, paiement à Michel De Sainte-Beuve, maître menuisier, pour avoir fait la clôture du Sépulcre et la couverture des fonts. — « Au vitrier de Torchy, pour 32 losenges qu'il a mises aux vitres, 64 sous. » — Achat de tuile à Huppy. — 1608, journée de maçon, 10 sous. — 1610, dons faits pour la façon des cloches : M. de Saint-Ouen, Trésorier, 12 livres ; Mlle de Saint-Ouen, 5 livres 8 sous ; Jean de la Boullaye, 20 livres ; en tout, 251 livres ; métal acheté à Eu et à Mortemer ; cloche fondue à Saint-Ouen-sous-Bailly. — 1614, construction d'un nouveau clocher. — « A maître Pierre Jouen, pour les images du crucifix de Notre-Dame et de saint Jean, par marché, 27 livres ; pour le vin du marché, 26 sous. — A Gilles Guérin, maître maçon, demeurant à Dieppe, tant pour réparer les voûtes de l'église, mesmes les pilliers de dehors, ensemble la refaçon du porche, comprins la pierre qu'il a fournie, prinse à Dieppe, 58 livres 10 sous ; — pour le charriage de la pierre, 14 sous ; — pour avoir tiré de la pierre blanche, tant pour les ozives que pendans

des voûtes, 5 livres 12 sous. — journée d'une bête à amener du sablon, 8 sous ; 6 journées de maçon, 70 sous ; journée de charron, 12 sous ; de menuisier, 10 sous ; de batteur de grain, 6 sous ; d'un couvreur de tuile et de son serviteur, 20 sous ; 5 journées de charriage, 4 livres 13 sous 6 deniers. — Pour un millier de tuiles, 7 livres 10 sous. — 1615, achat, à Rouen, d'ardoise d'Angers, pour couvrir le clocher, 16 livres le millier. — 1617, journée d'un homme de peine, 5 sous. — 1618, journée d'un maçon employé à paver la chapelle saint Cosme, 10 sous. — « Payé tant pour la nourriture des serviteurs de Monsieur et de Mademoiselle de Saint-Ouen, qui ont été avec leur chariot, Claude Le Roux aussy, à la ville de Rouen quérir l'ardoise et latté, 10 livres 3 sous ; pour le vin des serviteurs, 3 sous. — Au couvreur de la tour, 42 livres. — Pour 500 de briques à paver le porche, 50 sous. » — 1619, « au magnen pour la façon du coq, 70 sous ; — à Jehan De Sainte-Beuve pour l'avoir doré, 70 sous. » — *Rabillage* de la vieille cire. — 1621, journée de charriage, 25 sous ; — de maçon, 10 sous ; — de cheval, 12 sous ; — de femme à amasser du caillou, 3 sous. — Façon de bancs et de confessionnal. — 1622-1623, encensoir acheté à Abbeville, 55 sous. — 1623-1624, vente des pommes du cimetière. — 1624-1625, « à De Monchy, peintre, demeurant à la ville d'Eu, pour dorer l'image de saint Ouen et enrichir de feullage ce qu'il a faict au chœur de l'église, 18 sous ; » nourriture du peintre payée en plus. — On a relié dans ce registre l'Etat des noms et surnoms des associés de la Charité, laquelle s'étendait en en plusieurs paroisses ; en tête de la liste, Adrien d'Esmalleville, chevalier de l'Ordre, sieur de Panneville, 1644. — Comptes vérifiés par les archidiacres d'Eu : Buret, dernier septembre 1594 ; — Vigor, 27 septembre 1600 ; — Jean Quatresolz, 16 octobre 1609, 28 septembre 1610 (ordonne que l'on paiera, pour un corps de grande personne inhumée dans l'église, 40 sous ; pour un corps d'enfant, 20 sous ; interdit la coutume du jeu de violle, festins, commessations au jour de la feste de la Charité) ; — du Rosel, 18 septembre 1611 (pour le regard des offrendes de la chapelle de saint Cosme, elles seront partagées par moitié entre le curé et le Trésor) ; — Barthélemy Hallé, 22 septembre 1618 (proche des fonts il sera fait une armoire pour y mettre les saintes huiles ; il sera pourvu d'une courtine pour les fonts ; les autels portatifs seront enchâssés ; défense de louer le cimetière pour y mettre les bestiaux à pâturer) ; — 25 juin 1619 (la nef sera pavée ; les droits d'inhumation dans la nef fixés, pour les grandes personnes, à 60 sous ; pour les enfants, à 30 sous) ; — 14 septembre 1621, 1er juillet 1623 (on mettra un tableau à l'autel saint Sébastien ; une main à l'image de saint Ouen, laquelle sera rafraichie de peinture, s'il y a deniers bons à l'église ; — 25 septembre 1626 ; — par Callon, docteur en théologie, délégué par l'archidiacre, 9 août 1647 (défend de laisser les bêtes pâturer dans le cimetière ; veut qu'on y place une croix ; que le curé fasse l'ostension tous les dimanches et fêtes, lorsqu'il n'y aura pas de messe matutinale) ; — dernier mai 1625 (demande qu'on rafraichisse l'image de saint Ouen et la table d'autel) ; — par les doyens du doyenné d'Eu : Le Vaquer, Boessel, Pouyer, Davesne. — Curé de la paroisse, Nicolas Mortoyre.

G. 8583. Registre. — (Comprenant 88 feuillets, papier.) — 1626.

1626-1681. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. Comptes de la Fabrique. — 1627-1628, mises pour la réparation de l'église ; tuile achetée à Huppy. — A un couvreur, accompagné de son serviteur, pour 13 journées, 17 sous par jour. — 1620, à un menuisier pour la clôture du chœur, 60 livres. — 1633, aux recettes : « Gerbes de blé données, 114 sous 9 deniers ; chanvre, 79 sous 6 deniers ; — l'herbe de la chimetière, 9 sous 3 deniers ; les pommes, 16 livres ; de plus, un panier de pommes, des lots de pain offerts le jour des Trépassés et un boisseau de blé et les offrandes du jour saint Cosme et saint Damien. » — 1641, au prédicateur de l'avent et du carême, 50 sous. — 1648, au prédicateur, 70 sous. — 1650, au prédicateur du carême, 40 sous. — 1656, pour le devant-d'autel de saint Cosme, 40 sous. — 1658, aux maçons, pour 12 jours, 8 livres 8 sous ; — à une femme qui servait les couvreurs, pour 3 jours, 16 sous 6 deniers ; — à un homme qui servait les couvreurs, pour 3 jours, 21 sous ; — pour un chapon, 3 sous. — 1660, au prédicateur de de l'avent, 30 sous. — 1665, dépenses pour la cloche. — 1677, au charpentier, pour 47 jours, 21 livres 10 sous ; — à Louis Carron, pour 4 jours, 32 sous ; — à la femme l'assont, pour 12 jours, 60 sous. — 1679, on travaille au pilier de l'église. — A la femme qui servait le maçon, 4 jours et demi, 20 sous. — Comptes vérifiés par les archidiacres : Barthelémy Hallé, 25 septembre 1631, 3 mai 1632 ; — Robert, 13 juillet 1643, 7 octobre 1645, 28 septembre 1649, 1651, 9 octobre 1654 ; — Duhamel, 14 septembre 1654, 17 juin 1673 ; — par J. Masquerel, curé de Fermeries, délégué par l'archidiacre, 3 août 1628 ; — par les doyens du doyenné d'Envermeu : Carron, 1er juillet 1655 ; —

Beaune, 15 novembre 1637 (il condamne à une amende de 50 sous un particulier qui avait juré le nom de Dieu en sa présence et lui fait ensuite remise pour cause); — Davesnes, curé d'Arques, 22 septembre 1638 (on se procurera une pierre d'autel, et l'on donnera au curé un clerc pour servir à l'église); — Pinchon, 26 septembre 1646; — Fremont, curé d'Auberville, 6 juillet 1661; — Godard, 10 juillet 1668. — Curé de la paroisse, après Mortoyre, décédé entre le 1er avril 1631 et le dernier juillet 1632, Bourdon.

G. 8584. (Registre.) — 33 feuillets, papier, dérelié.

1673-1700. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. — Comptes de la Fabrique. — 1691, aux recettes, « les levées aux plats, les tombes (pour une grande personne, 50 sous; pour un enfant, 50 sous), la cueillette des paniers faite tous les dimanches, le cierge bénit. » — Aux dépenses : « Pour un cent de carreaux, 12 sous; — pour avoir envoyé le certificat des collecteurs de la taille, 3 sous; — pour la rente des seigneurs, 9 sous; — pour la taxe du don gratuit; — pour de la chandelle, au Noël, 4 sous 6 deniers; — pour les registres des baptêmes et mortoires, 3 livres. » — Comptes approuvés par les archidiacres d'Eu : 17 septembre 1683; — Gosselin, 3 juillet 1691, 7 juillet 1692; — Busquet, 9 juillet 1700; — par Godard, doyen d'Envermeu, 10 juillet 1677. — Ces registres sont très mal tenus et en très mauvais état de conservation.

G. 8585. (Registre.) — 66 feuillets, papier.

1697-1722. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. — Comptes de la Fabrique. — 1697, journée de charpentier, 15 sous. — 1705, journée de couvreur, 15 sous; à celui qui l'a servi pendant 6 jours, 30 sous. — 1712, à Antoine Lorrain, pour poser la cloche, 2 livres 5 sous; — pour la porter à Saint-Pierre-en-Val, 2 livres 10 sous. — 1712, journée de couvreur, encore à 15 sous. — 12 février 1719, après la mort du curé, l'avocat du Roi au bailliage d'Arques vient à la maison presbytérale, en fait tirer les papiers de la Fabrique, ordonne qu'il en soit fait un inventaire et qu'ils soient mis dans le coffre du Trésor sous 3 clefs, dont l'une sera remise au nouveau curé, Julien Eudes, une autre au syndic ou plus ancien Trésorier, la 3e au Trésorier en exercice. — 1720, murs du cimetière refaits et couverts d'étoubles. — Comptes approuvés par M. Busquet, archidiacre d'Eu, 17 juin 1701, 3 mai 1702, 15 juin 1705.

G. 8586. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1723-1755. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. Comptes de la Fabrique. — 1726, à Jean Caperon, fondeur de cloche, pour fonte et fourniture de métal, 87 livres 10 sous. — Pour 200 d'ardoises, 10 livres. — 1728, incendie dans la paroisse. — 1731, 4 journées de couvreur, 3 livres 7 sous 6 deniers. — Bancs faits pour l'église. — On *arme* les entes du cimetière. — 1734, 30 journées de maçon, 23 livres 5 sous. — On va chercher de la pierre à Saint-Pierre en-Val. — 1735, pour 2 jours à tirer du sable, 1 livre; — pour 12 jours à la *plante du cimetière*, 5 livres 10 sous. — 1746, tuile encore achetée à Saint-Pierre-en-Val. — Compte vérifié par Ango de Lézeau, archidiacre d'Eu, 12 juillet 1734. — Eudes, curé de la paroisse.

G. 8587. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1488-1781. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. — « Déclaration que présentent les curé et Thrésoriers de la paroisse de Saint-Ouen-soubz-Bailly, doyenné d'Envermeu, Election d'Arques...., » 1671. — Fondations de Geneviève Alexandre, 1638; — d'Anne de Bosves, marquis de Linville, Contenant, etc, 1655; — de Louis de Bosves, marquis de Linville, 1668; — d'Etiennot de Bouafles, 1517; — de Richard Bourdon, curé de la paroisse, 1650; — de Marie Daire, veuve de Thomas De Lestre, en son vivant, écuyer, 1496; — de Pierre Du Fresne, 1724; — de Marie Godebit, femme de François Havart, 1720; — de Françoise Le Roux, 1639; — de Nicolas Le Seneschal, 1724; — de Nicolas Mortoyre, curé de la paroisse, 1630; — de Martin Tacquet 1724. — Quittances de droits d'amortissement. — Aveux pour biens dépendant de la Fabrique à Nicolas Le Bascle, marquis d'Argenteuil, gouverneur de Troyes, patron honoraire de Saint-Ouen-sous-Bailly, 1758. — Baux, titres divers de propriété; extraits d'ordonnances données aux Calendes. — Samuel de Lombelon, seigneur du lieu et Trésorier en 1630. — Pièces fort endommagées par l'humidité.

G. 8588. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1616-1788. — SAINT-PAER-SUR-DUCLAIR. — Aveu à Pierre d'Epinay Saint-Luc, marquis de Bosc-Guéroult, 1631; — à ses nobles enfants mineurs, 1651; — à Timoléon, comte d'Epinay-Saint-Luc, à

raison de la même seigneurie du Bosc-Gueroult, 1780; — à François-Jacques-Jean-Baptiste Compoinct du Boulhard, seigneur du Mesnil-Vasse, 1770. — Baux et titres de propriété. — SAINT-PIERRE-DE-LA-CHAPELLE-BÉNOUVILLE. — Fondations de Jean Laignel, 1616; — de Colette Méry, 1661. — Quelques titres de propriété. — SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE. — Donation faite à la Fabrique par Charles Féron, écuyer, seigneur de la Heuze, maître de la Charité de la paroisse, en présence de François de Fargeol, écuyer, sieur de Couronne, de présent desservant la cure de Saint-Pierre-de-Manneville. — Délibération concernant une rente de 10 livres appartenant à la confrérie du Rosaire, 1700 (copie). — SAINT-PIERRE-DES-JONQUIÈRES. — Déclaration des biens du Trésor, donnée à MM. Claude-François de Banastre et Marie-Alexandre-Nicolas de Banastre d'Auzouville, seigneurs de Saint-Pierre-des-Jonquières. 1778. — Requête au bailli d'Eu, au sujet d'une rente due à la Fabrique, 1713. — Comptes de la Fabrique, 1707-1713, 1717.

G. 8589. (Registre.) — 80 feuillets, papier.

1652-1751. — SAINT-PIERRE-DES-JONQUIÈRES. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, cueillette ou quête des Trépassés, qui rapporta, en 1722, 36 livres 6 sous. — 1662-1663, « pour avoir fait faire la croix du cimetière, 50 sous; — pour avoir accommodé les arbres, 30 sous. » — 1665, pour une journée de *massonnage*, 22 sous 6 deniers. — 1719, à un maçon, pour 6 jours, 6 livres 12 sous; — à l'enfant qui le servit, 30 sous. — 1720, pour un *processionnaire* écrit à la main, 8 livres. — 1722, on envoie quérir de la tuile au Beau-Soleil. — 1725, à Pierre Laboule, faisant l'office de magister ou clerc, 10 livres. — Comptes vérifiés par les archidiacres : Duhamel, 15 septembre 1654 (il ordonne au curé de rendre son compte avant la Toussaint, faute de quoi il est dès lors condamné à une amende de 6 livres au profit du Bureau des Valides de Rouen; dans le même délai, il aura à se procurer des chrismatoires pour le baptême); — 6 juillet 1655, 18 juillet 1656; — Busquet, 8 juillet 1700, 17 mai 1701; — Ango de Lézeau, 10 juillet 1734; — par les doyens du doyenné d'Envermeu : Le Grand, curé de Boissay, 1652; — G. Godard, 13 mai 1652, 6 juillet 1667, 9 juillet 1668. — Curés : Robert Le Lelièvre, 1661; — Nicolas Lestrillard, 1704-1722. — En tête du registre : « Noms et surnoms des personnes qui doibvent de la rente à l'église. » — Comptes interrompus de 1700 à 1718 et, en général, mal tenus.

G. 8590. (Liasse.) — [illegible]

1752-1791 (3e [illegible]). — SAINT-PIERRE-DES-JONQUIÈRES. — Comptes de la Fabrique. — 1773, pour 2 journées de couvreur, 1 livre 18 sous. — 1774, pour le pavage d'une tombe, 20 sous; — pour l'imposition des chemins, 2 sous 6 deniers; — pour les registres de baptême, 30 sous 9 deniers. — 1777, location des bancs, 14 livres 8 sous. — 1782, délibération pour la reconstruction du pignon de l'église, entièrement détruit pour le déplacement et rétablissement du clocher. — Comptes vérifiés par l'archidiacre d'Eu, Marc-Antoine Bertaut, 21 septembre 1755 (il ordonne qu'il soit fait une quête dans la paroisse, afin de pouvoir acheter un ornement complet; il s'engage à donner 12 livres pour cet objet). — M. Potier, curé, jusqu'en 1790. — Les comptes vont jusqu'au 13 ventôse an 3.

G. 8591. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1403 (copie)-**1614**. — SAINT-PIERRE-EN-PORT. — Comptes de la Fabrique de 1570 à 1614. — Aux recettes, *muesons* des terres appartenant à la Fabrique; — quarts à Dieu des harengs et maquereaux. — 1572, « pour les cierges des ténèbres, 4 sous; — pour avoir reffaict ung estalon (de cire) à Pâques, 4 sous; — pour 3 pots de vin à administrer le jour de Pasques, 5 sous. — Pour ung panier à porter le pain bénit de dimanche, 12 sous. — Au doyen de Valmont, pour son sallère d'estre venu en ceste paroisse pour faire l'examen de Thomas Forthomme pour sa lèpre, 30 sous; — mises faictes au voyage de Rouen pour Mariette, femme de Robert Laffilay (soupçonnée de la lèpre, et dont le procès se fit à l'officialité). » — 1573, « pour une bannière de damas figuré rouge avec des fleurs de lis et des ancres, 11 sous; — pour une courtine pour le Sacrement, de taffetas [illegible] à 8 fils avec des ancres et des fleurs de lys, 16 sous. » — 1582, « receu de noble homme Jehan Berruyer, commissaire ordinaire de la marine pour le Roy, notre sire, valet de chambre de S. M. estant à la suite du sieur Brulart, secrétaire d'Estat, pour don gratuit qu'il a fait à la dite église, pour estre parrain de la grosse cloche, laquelle fut nommée par M. Thomas Duval, lieutenant à Cany pour monsieur le vicomte de Caudebec et procureur pour le dit sieur Berruyer, son beau-frère, le

4 jour de novembre 1583, 10 livres. » — Cloches refondues par Pierre Baret. — 1585, « en gal et pierre blanche, 50 sous. — Pour avoir assemblé la malle et le gal, et pour aller quérir le sablon, 50 sous. » — 1591, « pour masson, pour 2 journées et demie pour avoir plâtre et faire des bancs de pierre, 25 sous. » — 1600, pour un calice d'étain, 15 sous. — Pour 2 tapis pour la chaire et le *lieutrin*, 4 livres 10 sous. — 1601, « pour les despens du voyage de Rouen, 4 livres 10 sous. » — 1605, « à l'issue de la messe, on a faict marché à Guillaume Tauvel pour racoûtrer et réparer la tour et couvrir à neuf ung petit costé de ouest... 8 livres, et pour le vin du marché, 15 sous. Il a esté de nécessité de mettre ung arbre d'estoc au sommet et coupeau de la tour, suivant l'advis du curé et de plusieurs des principaux parrochiens, dont l'arbre a costé 50 sous. » — 1608, « dépense pour éprouver Nouelle Le Roy de la maladie de lèpre. » — 1609, « au prédicateur qui a dit 4 messes, pour les bienfaicteurs de l'église, 20 sous. » — 1613, pour la sépulture et *rupture* du pavé pour le corps de défunt Jehan Blondel, cordier, 60 sous. — Comptes vérifiés par les archidiacres du Grand-Caux : Duchemin, 7 juillet 1598 ;— Le Pigny, 28 septembre 1601 ; — par les doyens du doyenné de Valmont : R. Gosse, 2 mai 1602, 10 mai 1604, 3 octobre 1607, 13 octobre 1609, 10 mai 1610, 3 octobre 1612 ; — Gilles, curé de Toussaint, 9 juin 1614. — Curés de la paroisse : Pierre Feullet, 1497 ; — Nicolas Gueuteville, 1548 ; — Pierre Gueuteville, 1570-1585 ; — Martin Mallon, 1508-1604 ; — Lecoustre, 1610-1612. — Au commencement du registre, copie de contrats, 1403, 1471, 1497 (donation à la Fabrique par Pierre Le Forestier, de 6 sous de rente pour quérir le vin pour administrer les paroissiens à Pâques) ; ce registre de compte analysé dans le Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure ; tome VII, pages 35-47.

G. 8592. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 1 sceau.

1497-1790. — SAINT-PIERRE-EN-PORT. — Procès au sujet d'un banc en la chapelle de Saint-Nicolas de Saint-Pierre-en-Port ; — procès-verbal de visite par le lieutenant général civil et criminel du bailliage de Caux au siège de Cany, 1678. — Attestatation donnée par le curé et les habitants de Saint-Pierre-en-Port, que le feu sieur Hédouin, officier de feue S. A. R. Mademoiselle de Montpensier, avait toujours pris sa séance dans la chapelle de saint Nicolas, 1712. — SAINT-PIERRE-EN-VAL. — Fondation de Catherine Le Febvre ; présent, Jacques Duhamel, avocat au Parlement, ancien majeur de la ville d'Eu, 1628. — SAINT-PIERRE-LE-PETIT. — Acte par lequel Jean Restoult, prêtre, reconnaît avoir reçu 10 livres tournois pour le racquit d'une rente annuelle de 20 sous et d'une poule ; sceau aux obligations de la vicomté d'Arques, 1497. — Comptes de la Charité de saint Pierre, saint Paul, saint Eloi, saint Michel, saint Nicolas et sainte Véronique, fondée en l'église de Saint-Pierre-le-Petit, 1750-1790 ; noms des frères et sœurs. — Curés de la paroisse : Le Cordier, 1752-1765 ; — Niel, 1773-1776.

G. 8593. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1526-1716. — SAINT-REMY-EN-CAMPAGNE. — Acte passé devant le garde du scel des obligations du comté d'Eu, par lequel Charles Le Seigneur, curé de cette paroisse, ancien doyen d'Eu, reconnaît son fait apposé en certain écrit en papier en forme de testament, par lequel il faisait une fondation en cette église, 1641. — Commission donnée à ce curé par la comtesse d'Eu, pour régir l'hôpital de Mouchaux, en remplacement de Me Granjean, décédé, 26 mars 1641.

G. 8594. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

SAINT-RIQUIER-EN-RIVIÈRE. — Adjudication par Jean Héron, écuyer, sieur de Guillemerville, sénéchal et juge du temporel de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport, à la requête et du consentement de *Tiberius de Castro Caro*, abbé de Saint-Ange, de la Congrégation du Mont d'Olivet de Tibure, vicaire général de Mgr le Révérendissime cardinal *de Monte*, abbé commandataire, et de *Cœsar Flavius*, l'un et l'autre procureurs, des dîmes de Saint-Riquier, pour 6 livres, à Etienne Chastelier, après publication faite par Jean Du Pont, sergent rouge-vêtu, 15 juin 1551. — Vente par Jean Grouchet à Nicolas Devaulx, curé de cette paroisse, d'un journal de terre, joignant au chemin qui mène de Saint-Riquier à Saint-Sylvestre, nommé la rue Valeure, 1526. — Autre vente faite au même par Guillaume Levesque, au nom de la demoiselle sa femme, 1547. — Donation faite à l'église de Saint-Riquier par Adrien Michau, 1544. — Plainte de Charles de Héron, seigneur de Neuville-Saint-Soupplix, contre le curé Dubos, pour injures etc. ; information au comté d'Eu, 1716. — SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC. — Mandement de Claude de Paris, Intendant de justice, police et

finances de la province et armée de Normandie, et d'Etienne Pascal, président en la Cour des Aides d'Auvergne, commissaires députés pour la subsistance des gens de guerre, aux habitants de cette paroisse, pour le logement de 14 compagnies, Rouen, 22 février 1643 (copie). — Requête des habitants à la duchesse de Longueville; 50 familles ont abandonné Saint-Romain dès la saint Remy dernière, à cause du passage des troupes; signé: F. Le Vasseur, curé de Saint-Romain.

G. 8595 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1512-1786. — SAINT-SAENS. — Comptes de la Fabrique, 1715-1716; — 1718-1719. — 1718-1719, au Père Le Moine, prédicateur, 30 livres; — à un couvreur en ardoises, qui a travaillé sur la chapelle saint Clair, pour 9 jours, 6 livres 15 sous; — à un journalier, pour 8 jours à abattre du bois, 4 livres; — à François Le Roy, plombier de Rouen, pour 2 jours en sa visite du clocher, 6 livres; — à François Quevallot, pour le louage de la chambre du prédicateur, 9 livres. — SAINT-SAIRE. — Prise de possession de la cure par maître Jean-François Le Foulon, prêtre du diocèse de Bayeux, chapelain confesseur au prieuré royal de Saint-Nicolas de Pontoise, 20 décembre 1781; remplaçait Jean-Nicolas Laindet, qui avait résigné cette cure moyennant 800 livres de pension. — Lettres de provision. — Sceau plaqué de Mgr de la Rochefoucauld. — SAINT-SAUVEUR-LA-CAMPAGNE. — Reconnaissance, par Colin Hervieu, d'une dette mentionnée dans un compte de la Fabrique, 1542. — « C'est l'estat et nombre des terres tenuz et appartenants aux personnes qui sont catoliques de la paroisse de Saint-Saulveur-de-la-Campagne, tant de ceulx qui sont résidentz que ayant fermiers en la dicte paroisse, pour estre faict taxe et rendre exécutoire aux fins de la reddification de la tour de la dicte paroisse qui est tombée .... Le sieur de Saint-Luc en la ferme de Sainct-Saulveur a 109 acres de terre. . 12 sous par acre à raison de 5 à 600 acres de terre; — Dom Guillaume Leauté, religieux de Graville, curé, » 1613. — SAINT-SUPPLIX. — M. Pierre Costé, seigneur et patron de Saint-Supplix, conseiller au Parlement, fait cession à Jean Maillard, curé de cette paroisse, de 7 acres de terre en labour par lui acquises de Michel Le Vavasseur, bourgeois du Havre, pour, par le dit curé et ses successeurs, décharger en partie ledit sieur de Saint-Supplix et ses hoirs du legs et donation faits par feu son père etc., 1649. — Homologation de ce contrat par M. Gaulde, vicaire général, 21 juillet 1750. — Bail par la comtesse de la Bedoyère de la grande ferme de Saint-Supplix et d'un trait de grosses dimes, 1786.

G. 8596 (Registre.) — Comprenant [illegible]

1625-1691. — SAINT-SYLVIN. — Comptes de la Fabrique. — Le premier de ces comptes porte pour titre « Au nom de la très sainte et très sacrée Trinité, de la très glorieuse Vierge-Marye Mère de Dieu... et particulièrement en l'honneur de nostre très vénérable patron saint Sylvin, vivant archevesque de Tholoze, duquel nous célébrons la feste le 17e jour de février suivant le martirologe Romain, en l'an 1625, le présent livre ou registre a esté donné à l'église par noble et discrète personne Me Pierre De la Queux, parisien, licencié ès-droits, conseiller aumônier ordinaire de S. M. et indigne presbtre et curé de la dite paroisse pour servir à rendre les comptes du revenu... Noms des vénérables presbtres et chappelains qui ont servi la dicte église, etc. » Aux recettes, aumônes de gerbes de blé, etc... offrandes pour le cierge bénit et pour le jour de saint Lubin. — 1629-1630, mention du prédicateur pour l'avent et le carême. — 1631-1632, Guillebert de Guérard, écuyer, sieur du Bourg, Trésorier. — 20 juin 1632, don fait à la Fabrique, par le curé, « d'un chasuble de velours rouge cramoisi, enrichi de fleurons et chérubins, en broderie d'or et de soie. » On s'engage à chanter pour lui, après son décès, 2 *libera* par an. — 1658-1660, payé au prédicateur, pour la quête faite aux maisons (et) à l'église, pour l'avent 1658, 4 livres; — pour le carême de 1660, 3 livres. — 1665, à Adrien Le Clerc, maître menuisier, pour le tabernacle et ornements du grand autel, 155 livres. — Réparation des verrières par un vitrier de Saint-Valery. — 1666, pour 3 journées d'homme à charger les greniers et terrer aux endroits nécessaires, 24 sous. — 1669, manœuvres payés à raison de 8 sous par jour. — A un couvreur, pour 4 journées et demie, 7 livres 5 sous. — 1670, mention de la confrérie de saint Lubin. — 1672, aux sonneurs du jour de la Toussaint et des Trépassés, 20 sous. — Mention d'un marché pour refaire les bancs de l'église et au bois au papitre. — 1675, au prédicateur, pour l'avent, 8 livres; — pour le carême, 9 livres. — Comptes vérifiés par les archidiacres du Petit-Caux, Pierre Blondel, 10 octobre 1626, 20 octobre 1635, 9 juin 1641, juillet 1642; — Etienne de Lieux, 12 septembre 1643 (le curé aura soin de pourvoir à son église d'un tabernacle, d'un

[illegible] d'un Soleil. — Louis Hélie, aumônier du Roi, 19 juin 1665. — Mallet, 17 juin 1668; — de la Roque-Hue, 21 septembre 1686, 12 mai 1689, 8 juillet 1691; — par les doyens de Canville: Robert Ancien, curé de Freville, 13 juillet 1659. — Regnault, 8 juillet 1668. — 24 septembre 1679. — Curés de la paroisse après l'[illegible] De la Queux: Edouard de Béthencourt, 1644-1676. — Charles Melotte, 1682-1684. — Les feuillets de ces divers comptes sont confondus et en mauvais état de conservation.

G. 8596. (Liasse.) — 8 cahiers; 1 registre comprenant [illegible] feuillets, papier, écrits.

1698-1790. — SAINT-SYLVIN. — Comptes de la Fabrique. — 1715, à un couvreur en chaume, pour 12 journées, 6 livres 12 sous. — 1722-1725, « pour les tombes des enfants de M. d'Estambuc, 10 livres, que le sieur Bocquet (Trésorier) n'a point reçu et qu'il laisse à faire payer. » — 1776-1778, à Jacques Goupil, syndic, pour 3 années d'impôt territorial, 3 livres 3 sous. — Reconstruction de la maison du clerc : « pour avoir fourni un lieu à la maison du clerc, 5 livres ; » — journée de couvreur en tuile, 25 sous. — 1778-1779, location des grands bancs, 120 livres 6 sous 6 deniers; — des petits bancs, 28 livres 18 sous. — 28 juillet 1782, on fera construire une chaire à prêcher en bois de chêne. — 21 septembre 1783, on fera construire, au bout de la demeure du clerc, un bâtiment d'environ 12 pieds de largeur pour servir d'école. — Comptes vérifiés par les archidiacres du Petit-Caux : De la Roque-Hue, 14 septembre 1700; — d'Osmond, 5 octobre 1720; — Pierre-Joseph Fossard, 9 mai 1753 (on convoquera une assemblée pour aviser à la reddition des comptes et aux réparations de l'église : on fera faire 2 confessionnaux; suivant l'usage universel du diocèse, on ne sonnera qu'une annelée lors du décès, et les autres à 6 heures au moins de distance jusqu'à l'appel de l'inhumation); — par Coüet, vicaire général et official, 19 octobre 1705; — par les doyens du doyenné de Canville : Fromont, curé de Néville, 8 octobre 1707; — David, curé de Houdetot, 8 octobre 1715; — P. Gillé, curé de Gonseville, 17 juin 1728. — Curés de Saint-Silvin : Jean de la Rouvroys, 1713; — N. François Lucas, 1732; — Recher, 1713-1730; — Baillard des Cours, 1738-1741; — De la Brecque, 1770-1791. — M. de Campulley, seigneur de la paroisse, 1778. — Comptes de la confrérie de la Sainte-Vierge, 1716-1744.

G. 8598. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

XVI SIÈCLE. — 1790. — SAINT-SYLVIN. — Etat du bien et revenu, des meubles, ornements; des contrats de l'église de Saint-Sylvin, dressé conformément à l'ordonnance de l'archevêque, du 4 mai 1691. — Autre déclaration des biens de la Fabrique. — Aveux aux religieux de Fécamp; — à Charles Martel, seigneur de Basqueville et d'Anglesqueville-les-Murs, XVIe siècle; — à Centurion de Pardieu, chevalier des ordres du Roi, châtelain d'Anglesqueville-les-Murs, 1618. — Baux.

G. 8599. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1518-1785. — SAINT-THOMAS-LA-CHAUSSÉE. — Aveux rendus aux seigneurs de l'Ouraille : Jean Picard, seigneur de Radeval, 1518; — Christophe de Bassompierre, chevalier de l'Ordre, colonel de 1,500 reîtres, au droit de Louise Picard, sa femme, 1576, 1582; — Louis Dumoucel, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1610; — Louis Dumoucel, Président aux Requêtes du Palais en Normandie, 1646; — Jean-Hyacinthe Vaultier, sieur de la Granderie, seigneur du Bellay, pensionnaire de Saint-Louis, 1754; — François Vaultier, chevalier, sieur de la Granderie, Président au Parlement, ancien officier au régiment Dauphin-Infanterie, 1785; — par les curés de la paroisse : Nicolas de Gueuteville, 1518; — Hector Baudry, 1576; — Nicolas Du Busc, 1582; — Jean Guerould, 1610; — Julien Mahé, 1646; — Louis-Jean Gérard, 1754; — Gilbert-Guillaume Petigny, 1585. — SAINT-VALERY-EN-CAUX. — « Ensuyt le conte que rent honneste personne Pierre Le Mesgre pour l'administration du Trésor de l'esglise de St-Valery-en-Caulx pour l'année 1595. » — Aux recettes : lins donnés, muesons, *loths à Dieu de maquillezon et de harengueson.* « Jay receu de Guillaume Fauconnet, pour les dits loths à Dieu, de ses hostes, suivant la mémoire qui a esté leue au prosne, 45 livres; — du cappitaine Gellée », 10 livres 16 sous. — Dons de terreneuviers : « Jehan Bosquet et ses compagnons ont donné 6 livres tournois. Plus le dit Bosquet, 3 pounyges de morue, 28 sous. Pierres Trucquetil et ses compagnons, 9 livres. Nicolas Boscquet, 7 livres 10 sous. Nicolas Granscyre, 7 livres 10 sous. Nicolas Canchel, 6 livres. Jacques Bachelier, 6 livres. Mahiet Bacheller, 100 sous. Pierres Dupont, 8 livres. Jehan Bacheller, 10 sous. » — Au prédicateur, 60 sous. — Journée de

de couvreur 10 sous. — A l'organiste, 90 livres. — Pour un boisseau et demi de blé pour faire le pain bénit, 75 sous; pour la façon, 15 sous. — Autre compte de François Le Gros, Trésorier de la Fabrique, 1666. Aux recettes, lots à Dieu de bateaux, dons de gerbes de lin et de lin écouché; 35 inhumations dans l'année. — « Au prédicateur du carême, 60 sous; — à Pierre Ridel, pour une aune de toile teinte qu'il a baillée pour raccommoder les rideaux du tabernacle, 17 sous; — à Nicolas Bunel, pour 9 braches de lingue qu'il a baillées pour les rideaux du tabernacle, 3 sous 6 deniers. — A Nicolas Pouchet, pour un moulle à faire des communicaines pour l'église, 8 sous. » — Bail général des biens de la Fabrique de Saint-Valery-en-Caux, 1752. — SAINT-VALERY-SOUS-BURES. — Donation faite à la Fabrique par Marguerite Bachellet, veuve de Pierre Dupré, 1629. — Inventaire, après décès, des meubles de Jacques Heurteau, curé de cette paroisse, 1727.

G. 8600. (Registre.) — 36 feuillets, papier, écrits.

1757-1792. — SAINT-VICTOR-LA-CAMPAGNE. — Comptes de la Fabrique. — 1760-1761, pavé acheté à Varengeville. — 1770, vicariat couvert en chaume. — 1785, à M. Lesueur, le jeune, pour l'ouvrage qu'il a fait à l'église, savoir le tableau de la contretable, les bas-reliefs des chapelles et peinture, 105 livres. — 1789, pour les fonts baptismaux achetés par M. le Président de Saint-Victor, 72 livres. — Mention des petites écoles. — Journée de couvreur, 24 sous. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : d'Andigné, 11 juillet 1760; — de Goyon, 23 juillet 1764.

G. 8601. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 108 pièces, papier; 2 sceaux pendants; 1 sceau plaqué.

1398-1790. — SAINT-VICTOR-LA-CAMPAGNE. — Cahier contenant des délibérations de 1785-1790. — 1787, 50 livres par an à M. le vicaire pour tenir les petites écoles aux garçons, délibération écrite de la main du curé, L. Langrenay, non signée par lui, mais, après la mort de ce curé, par M. Robert de Saint-Victor, seigneur patron et propriétaire, 26 juin 1788. — Mémoires des contrats de fondation. — Fieffe de terre par Thomas Le Truquier à Pierre Le Courayer, « à charge d'entretenir une lampe d'uille ardant le service durant, qui est de présent pendante devant l'image de Monsieur saint Victor, » 1470. — Fondations de Guillaume Le Bonlenguier dit Boullart, 1479; — de Richard Fillastre, vicaire de la paroisse, 1615; — d'Etienne Varengue, 1663. — Testament de Clément Marnière, vicaire de la paroisse, 1669. — Titres de propriété, baux, pièces relatives aux droits d'amortissement. — Pièces justificatives de dépenses. — « Devis et description de la contretable et tabernacle; » Pierrre Baudard, maître sculpteur à Rouen, entrepreneur du travail; prix convenu, 350 livres, 1661. — Marchés avec Jean Le Parmentier, couvreur en ardoise et en aissantes, pour la couverture du clocher; — avec Abraham Fareil, pour une *chaize* à prêcher, (150 livres), 1691. — Sceau de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1452; — des obligations de la vicomté de Montvilliers, 1401. — Approbation par François Guernyer, official et vicaire général, sur la demande de Jean Le Vendenger, chanoine de la cathédrale et curé de Saint-Victor, des statuts d'une confrérie sous l'invocation des saints Victor et Julien et de sainte Anne : « En la dicte Charité il y aura un clocheteur qui sera subject, lorsqu'il déceddera quelqung des dits frères et sœurs, faire criez publiques par le village et parroisse, affin de faire prières à Dieu pour l'âme du frère ou sœur déceddé et faire sçavoir l'heure de l'inhumation du dit corps, » 26 février 1605. — Sentence de l'official de Rouen, Alphonse de Chalon, donnée à la requête d'Adrien Le Tellier, écuyer, seigneur patron de la paroisse, prononçant censures ecclésiastiques « contre ceux qui, voulant couvrir leur malice, avoient fait disparaître des bornes, » 1675. — Contrat de mariage entre David Laisné et Guillemette Laisné; donné à la dite Guillemette, en faveur du mariage, ung lict, ung traversain, 2 orillez, 1 castelongue, un loudier, une courtine, un tour de lit et du linge à la volonté de la mère de la dite fille, 2 corsets de drap, l'un de bleu, l'autre de violet, 12 paires de brassières, l'une de drap noir et les autres de drap violet, ung garde de robbe de froc avec ses autres habits de filletage; une vache à lait, un coffre fermant à clef, » 1614. — Pièces de procédures relatives à des contestations, pour dîmes, entre le curé de Saint-Victor et ceux d'Ancretiéville et de Bertrimont. — Autres pièces constatant que la dîme des grains se paie à la ouvrage gerbe. — Dispense, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Isaac Morel, [illegible] d'Hérondeville et à damoiselle Marthe [illegible], 1694; sceau de Clément, vicaire général; sceau plaqué de Mgr Colbert. — Autre pièce signée des vicaires généraux, Longuet et Clément, 1696. — Engagement pris par un particulier, envers les paroissiens de [illegible]

charge de la nourriture de l'enfant à naître d'une femme enceinte de ses œuvres, 1629. — Curés de la paroisse : Jean Le Vendenger ; — après lui, Nicolas Cuquerel, 1655. — Alexandre de Grainville, 1656, 1683. — Nicolas Le Tellier, seigneur de la paroisse, en même temps que curé, 1692-1697.

G. 8502 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 1 plan.

1661-1783. — SAINT-VICTOR-EN-CAUX. — Permission à Robert Lorence de mettre un banc dans la nef de l'église de cette paroisse au dessous des fonts baptismaux, moyennant payement de 20 sous par an, 1621. — Plan informe donnant les dimensions de l'église et indiquant la position du banc. — Réduction des fondations par Mgr d'Aubigné, 7 février 1713 ; sceau et signature de l'archevêque. — Réduction par un vicaire général de Mgr de Lavergne de Tressan, des fondations faites en faveur du Rosaire, 12 mai 1730 ; sceau plaqué de ce prélat. — Statuts de l'association de femmes érigée sous l'invocation du saint Rosaire, 1759. — Approbation des statuts de cette association, par M. Terrisse, abbé de Saint-Victor, vicaire général, 29 octobre 1759 ; sceau et signature de Terrisse. — Procès pour arrérages de rentes entre la Fabrique et M. Dallard du Courant ; — MM. Thomson et de Baudouin d'Escales, paroissiens, 1730. — Fondation d'une école pour les filles, que tiennent les sœurs d'Ernemont, par Anne-Antoinette-Jeanne Terrisse, sœur de l'abbé Terrisse, pour lors domiciliée au second monastère de la Visitation de Rouen. — Etat des biens de la Fabrique de Saint-Victor-l'Abbaye, 1691. — Ratification de la donation faite par Abraham Lecoq au Trésor et à la confrérie du Rosaire, 1699.

G. 8503 (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1598-1782. — SAINT-VIGOR. — Aveux pour biens de l'église, à Antoine Audde, 1612 ; — à Charles Audde, 1654 ; — à Pierre Gallet, sieur des Vallières, [illegible] d'Hermanville, 1773. — SAINT-VINCENT-DE-L'AUNAY, annexe ou succursale d'Ernemont. — Inventaire des titres de la Fabrique. — Donations ou fondations de Nicolas Baillyvet, 1694 ; — de Damien Courtois, 1688 ; — de Robert Lenfant, curé d'Ernemont, 1663 ; — de Jean Vallery (acte ratifié par sa veuve, Fremart). — Adjudication d'une place dans l'église à Louis-Michel Le Bouracher, écuyer, seigneur de [illegible], 1728. — Aveux à Jean Le Bouracher, 1610 ; — à Jacques-Adrien Dary, seigneur patron honoraire d'Ernemont-la-Villette, seigneur des fiefs des Aulnets, Frontebosc, la Roche, Mauregard, etc., (aveu reçu par Geoffroi-Joseph Sagot, sieur de Montjean, procureur fiscal au bailliage et comté de Gournay), 1753 ; — à Florimond-Quentin Dary, capitaine du régiment de Bourbon-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, 1778. — Baux. — Titres de propriété.

G. 8504. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1670-1780. — SAINT-VINCENT-DE-L'AUNAY. — Aux recettes, ventes de serviettes données à l'église. — 1670, achat de coussins pour le maître-autel. — 1678, achat, à Rouen, d'un graduel, 8 livres 15 sous. — 15 janvier 1764, adjudication à Nicolas Duputel, d'un portail à faire à l'entrée de l'église. — 17 juillet 1771, bénédiction d'une cloche, par Pierre-Joseph-Toussaint Gallye de Perduville, curé d'Hébécourt ; donnée par Elisabeth Le Bouracher, dame de Néauville ; nommée Thérèse par Charles Le Bouracher, sieur de l'Aulnay, page de la petite écurie du Roi, représenté par M. d'Orillac, sieur de Saint-Pierre-ès-Champs, ancien capitaine dans le régiment de Limousin-Infanterie ; marraine, Rosalie d'Orillac, sa fille. — 26 avril 1772, adjudication à Charles Baillyvet, menuisier à Boshyon, des bancs à faire à l'église ; parmi les concurrents, Jean Bradel, menuisier à Gournay. — 2 et 30 juin 1776, délibérations pour la condition d'un vicaire, qui devait tenir les petites écoles et faire les catéchismes. — 9 mars 1777, adjudication des bancs et chaises. — 1777, à Charles Blanchet et Jean Guilloux, couvreurs en ardoise, de la paroisse de Saint-Calais du Désert au Maine, pour 10 jours employés à réparer la couverture de la nef et du portail de l'église, 9 livres. — Brique achetée à la briqueterie de Gournay. — Dégâts causés aux vitres par la grêle du mois de juillet 1778. — 18 avril 1778, bénédiction d'une 3e cloche par Jean-Louis-Pierre-Désiré Mignot, curé d'Ernemont ; — nommée Constance par Françoise-Constance Le Bouracher. — 18 avril 1779, acte du dépôt, fait dans un coffre-fort, des papiers de la Fabrique. — Comptes vérifiés par les archidiacres du Vexin-Français : Guillaume Bochart de Champigny, docteur de Sorbonne, 29 mai 1684 ; — Longuet, 6 septembre 1702, 23 juillet 1703 ; — Terrisse, 12 juillet 1738 (on garnira les vitres de barreaux de fer. On retirera incessamment le crucifix qui est attaché au dessus de l'entrée du chœur et qui n'est pas dans la décence convenable) ; — J. de Saint-Pierre, 19 juin 1742, 30 juin 1752, 14 juillet 1758 (on

achètera une bannière); — Sehier, 5 juillet 1772; — par les doyens de Bray : Le Couteulx, docteur en théologie, curé de Fry; 15 novembre 1710, 9 octobre 1712, 26 octobre 1713; — Thomas, curé d'Avesnes, 8 octobre 1740; — de Boscflamel, curé de Fry, 25 octobre 1743, 5 novembre 1744, 20 juillet 1745, 1er octobre 1754; — J. Denize, curé de Ménerval, 24 septembre 1764, 27 juin 1765, ... 9 juin 1771; — Le Nostre, curé d'Argueil, 25 octobre 1774, 5 novembre 1778; — par Pierre Paviot, curé de la Grange, doyen de Gisors, 6 juillet 1679; — par M. Chevalier, curé du Thil, doyen de Gisors et de Gamaches, 22 juin 1676. — Curés d'Ernemont : Pierre Quillet, 1778; — Mignot, 1776. — Marle, s'intitulant vicaire en chef de l'Aunay, 16 décembre 1742. — Les Le Bouracher, seigneurs de la paroisse. — Françoise Bongards veuve de Louis-François Le Bouracher, 1767.

G 8865. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 25 pièces, papier, 1 sceau plaqué.

1513-1790. — SAINTE-ADRESSE, autrement SAINT-DENIS-CHEF-DE-CAUX. — Lettres de Jacques Deschamps, écuyer, garde du scel aux obligations de la vicomté de Montivilliers : — Vente par Philippe Petit et par sa femme, à Gieffroy Le Comte, d'une pièce de terre en cette paroisse, 1513. — Fieffe faite par la Fabrique, après autorisation du Parlement, à Nicolas Pinel, procureur du Roi aux Traites Foraines, d'une portion de maison rue d'Albanie, au Havre, 1770. — SAINTE-COLOMBE. — Traité entre le Commandeur de Reffuge et Réné Gaultier, son receveur, pour arrérages de fermages dûs par le curé de Sainte-Colombe et autres, 1689. — SAINTE-GENEVIÈVE. — Inventaire des titres de la Fabrique, fait par Nicolas Le Pelletier, notaire royal à Longueville, à la réquisition de Michel Petit, procureur à Longueville, ci-devant Trésorier de Sainte-Geneviève, 1704. — Fondations d'Adrien Aupaix, natif de Gonneville, curé de Sainte-Geneviève, 1617-1624; — de Jean Heurtault, seigneur de Saint-Ouen-le-Mauger, pour feu son père Robert Heurtault, notaire secrétaire du Roi, 1628; — de Le Breton, 1607; — de Guillaume Masse, 1621; — de Nicolas et Guillaume Nepveu; don d'un terrain, où devait être construite une maison pour un clerc ou chapelain qui tiendrait l'école, 1628; — de Robert Petit et d'Anne de Bénouville, sa femme, 1554. — de François Quevillon, 1659; — de Jean de Saint-Blimont, curé de la paroisse, 1697. — de Guillaume Vallet, 1621 (voir Masse); — de Charles Vallet, ecuyer des 200 chevaux légers de la garde du Roi, 1692. — Réduction par Mgr de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, des fondations de Zéphirin Le Sade, curé de Sainte-Geneviève, et de Nicolas Petit, 13 décembre 1725; sceau plaqué du prélat; signature d'Urbain Robinet, vicaire général. — Procès entre Jean Simon et ses cohéritiers en la succession de M. Vallet, sieur du Boisguillaume, et les curé et Trésoriers de Sainte-Geneviève, 1772. — Aveu à Adrien Du Bosc, chevalier, seigneur de Villermont, Coquereaumont, lieutenant aux Gardes Françaises, pour biens situés en la paroisse de Beaunay, 1681. — Baux. — SAINTE-FOY. — « Déclarations que donnent les Trésoriers de la paroisse de Sainte-Foy, doyenné de Longueville, du revenu de la Fabrique pour satisfaire à la Déclaration de S. M., du 17 août 1750, publiée en ladite paroisse, le 23 octobre au dit an.. » — Bail de 1751. — SAINTE-HÉLÈNE. — Délibérations et comptes du Trésor et Fabrique à partir de 1780. — Mention du vicariat et de l'école. — 1780, 2 journées de charpentier, 2 livres. — 1786-1788, au prédicateur de la Passion, 6 livres; — Demi-journée de terrage, 15 sous. — 1er février 1789. — sur les 5,400 livres appartenant à la Fabrique de Mers, maintenant ocieux, on prendra 1,200 livres, pour fournir du pain aux pauvres de la paroisse d'après une liste qui sera arrêtée par MM. les curé et marguilliers et par MM. Lefebvre et Marcotte, principaux fermiers de la baronne d'Angerville et de la marquise Du Moncel. » — Compte approuvé par M. Paumier, curé de Sassetot, doyen de Valmont, 28 juin 1782. — M. Le Bas, curé de la paroisse.

G. 8866. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1369 (copie) **1790**. — SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR. — Inventaire des titres de la Fabrique, 1785. — Déclaration des biens. — Fondations de Pierre Etienne, prêtre, avant 1370, au présidial de Caux, 1729. — de Charles et Jacques Le Couteulx, conformément aux volontés de Jean Le Couteulx, leur frère, 1670; — de Marie Pouif, veuve de Pierre Maussel, 1601; — de Martin Tisard, écuyer, sieur de Glatigny, 1640. — 18 feuillets d'un cartulaire en parchemin, fort détérioré par l'humidité, écrit vers 1540, où l'on reconnaît des contrats de fondation de Pierre Pasquin, prêtre, 1369; — de Robert Le Vallois, parcheminier, de la paroisse Saint-Maclou de Rouen, 1357; — de Guillaume Fresnel et Dieu le contrat de Pasquin, il est question d'une messe qui devait être dite le 1er vendredi de chaque mois, notre

née à messe du mois, avec mémoires de Notre-Dame et des trepasses, et, en la fin de chacune messe, devait être lue la Passion du vendredi-saint, après la bénédiction du calice. On devait aussi lire, chacun an, la Passion au jour du vendredi-saint. — Accord entre les Trésoriers de la paroisse et un des curés qui prétendait s'attribuer en propriété un livre nommé *bréviaire*, qui fut feu messire *Thomas Cauvyn*, prêtre. On le lui laisse à condition qu'il achète pour l'église ung livre appelé *manuel*, du prix et valeur de 6 à 7 livres. — Quittances des droits d'amortissement. — Pièces de comptabilité, de 1778-1783. — Rôle d'imposition sur la paroisse pour la réparation de l'église et du clocher, 1721; — de la nef et du clocher et de la chapelle de la Sainte-Vierge (parmi les imposés, Mlle du Fay du Taillis, dame de la paroisse), 1753; — du presbytère; rôle suivi de l'ordonnance de l'Intendant M. de Crosne, 1778. — Devis pour le pavage de l'église. — Procès au bailliage de Caudebec, pour droit de sépulture dans l'église, entre la Fabrique et Robert-Bruno Titaire, sieur de Glatigny, 1747. — Comptes de la Charité de sainte Marguerite, de 1679 à 1752, approuvés par l'archidiacre Terrisse, le 10 mai 1748. — Statuts de la confrérie du Rosaire, approuvés par M. Robinet, vicaire général, 5 avril 1729. — Curés de la paroisse : Jean Le Large, 1369; — Nicolas Harley, 1640; — Jean Bunot, 1680; — Daniel Poret de Boisandré, 1687, 1708; — Charles-Robert Lucas de Boucoult, 1710, 1715; — Du Busc, 1714, 1747; — A. Mongnot, 1750, 1778.

G. 8307. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1563 (copie) - **1790**. — SAINTE-MARGUERITE-SUR-FAUVILLE. — Déclaration des biens de la Fabrique, 1675. — Baux des biens. — Fondations de de Nicolas Daverhoud, chevalier, seigneur de Montenay, Rumesnil, etc., 1671; — de Jean-Baptiste Du Coudray, curé de Sainte-Marguerite et doyen de Foville, 1737; — de Pierre Le Cerf, écuyer, seigneur de Sainte-Marguerite, 1698. — Contrat de fondation de Pierre Le Cerf, écuyer, seigneur et patron de la Cricque, conseiller du Roi en la Cour des Aides; « entretenir à perpétuité une lampe ardente de mesches de cotton et de bonne huile d'olive jour et nuit sans interruption devant le Saint-Sacrement; — donation d'un terrain pour tenir une école de filles; — le choix de la dite maîtresse, qui sera aagée au moins de 28 ou 30 ans, se fera par le fondateur, ses héritiers, successeurs et ayants cause, et sera agréé par M. le curé ou ses supérieurs ecclésiastiques dans 4 mois du jour que l'écolle sera vacante, après lequel temps passé le curé et les habitants y pourvoiront. Elle sera tenue de demeurer libre de condition, sans pouvoir faire d'ouvrage que pour elle et le service de l'église aux heures seulement qui lui resteront libres de son emploi; lorsqu'il se trouvera dans la paroisse une fille orpheline, elle la pourra retirer chez elle depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 12, s'il est nécessaire, pour l'instruire, et la former au travail; elle enseignera les filles des principes de la religion, à bien lire et écrire, tant celles de la paroisse de Sainte-Marguerite que des paroisses voisines. Elle les conduira à la messe... aux catéchismes des jours de caresme. Ne prendra rien des pauvres... Les escolles commenceront le lendemain du jour et feste de saint Michel et finiront au premier jour d'aoust, » 1702. — Autre donation du même, pour *accroître* la fondation précédente, 1705. — Aveu à Jean-Joseph-Antoine Le Mercier, seigneur de Sainte-Marguerite, par François Paris, Trésorier de la Fabrique, 1783. — Vente de rente à la Charité de sainte Marguerite et saint Léonard, fondée en l'église de Sainte-Marguerite, 1734. — Accord pour la décoration de la chapelle de Notre-Dame entre la Fabrique et Nicolas Daverhoud, seigneur de Montaimé, 1681. — Traité de mariage entre Pierre Duval et Michelle Dubosc, 1660. — Curés de la paroisse : Laurent Le Roux, 1671; — Louis Gravois, 1698; — Jean-Baptiste Du Coudray, 1702. — SAINTE-MARGUERITE-LÈS-AUMALE. — Procès-verbal de visite de l'église et de la maison vicariale par un expert délégué par l'Intendant, 1741.

G. 8608. (Registre.) — In-fol., 157 feuillets, papier.

1606-1693. — SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : norolles et œufs de Pâques; — aux dépenses : *bouis* de Pâques fleuries, vin de Pâques, sonneries du jour des Morts. — 1611, mention de l'école, couverte en feurre. — 5 juin de cette année, compte vérifié en présence de Cleriadus de Houdetot, sieur du Verger, de maître Pierre Houel, écuyer, sieur de Valleville, Elu en l'Election de Caudebec. — 1612, église couverte en tuile. — 1612-1613, « pour avoir fait raccommoder le crucifix de la table de devant le grand autel, 28 sous. — Pour une bannière de damas rouge, 18 livres. — A maître Martin, tenant l'école en la dite paroisse, 60 sous. » — Mention des bancs de l'église. — 1614, pour de la brioche à faire du pain bénit, 3 sous. — 1618, journée d'homme, 7 sous; — 3 jours de bête (cheval), 30 sous.

— Clocher de l'église *refait*. — 1625-1626, au peintre, pour une partie de la peinture des images des autels de saint Cyr et saint Nicolas, 7 livres 19 sous. — Porche couvert en feurre. — 1631, pour 2 processionnaires, 4 livres 10 sous; — pour un supplément d'antiphonier, 50 sous. — 1639, maison de la *frairie*, rebâtie aux frais de maître Antoine Corneille, curé de la paroisse. — 1640, pour un manuel, 60 sous. — 1641-1642, le Trésorier Lamy prend à sa charge 20 livres de contribution pour les réparations de l'église, indûment imposées sur des particuliers de la Religion Prétendue Réformée. — 14 janvier 1649, les héritiers du curé, Antoine Corneille, lequel avait été Trésorier en charge de son église, renoncent à 68 livres employées par celui-ci dans les dépenses; 4 signatures des Corneille: — 1652, « à un serrurier, pour 2 verges de fer propres à estendre des rideaux aux costés du maistre autel, 30 sous. — A Pierre Auger, serrurier, pour un rond à faire des hosties, 5 sous. » — 1656, à Nicolas Buret, fondeur, pour une cloche fabriquée en la paroisse, 66 livres. — 1675, mention du tronc de saint Roch. — 1677, au serrurier, pour avoir ferré la chaire du prédicateur, 20 sous; — pour un missel, nouveau canon et la couverture du missel, 15 livres. — Pour 6 journées à faire des fagots, 48 sous. — 1683, mention de la Déclaration du Roi, portant défenses aux curés « d'estre Thrésoriers de leurs églises, aussy bien qu'aux gentishommes. » Une conséquence de cette Déclaration était qu'il n'y avait point eu de Trésorier en la paroisse depuis 1680, personne n'ayant voulu en accepter la charge. — 22 juin 1687, approbation de la fondation de M. Langlois, curé de la paroisse. — 28 décembre 1687, arrêté que, tous les ans, le dimanche après Noël, on élira un Trésorier, lequel entrera en fonctions le 1er jour de l'an suivant; Jean Le Tellier, sieur de Tollebuc, nommé. — « Inventaire et description des lettres et escriptures concernant le bien et revenu de l'église de Notre-Dame-des-Champs. » — Inventaire des ornements. — Etat du bien de la Fabrique. — Comptes vérifiés par l'archidiacre Bernard Le Pigny, 15 mai 1621, etc... 26 mai 1661 (les bancs seront tirés de la nef à la réserve de ceux qui sont fondés). — par Callon, 23 juillet 1629, 23 juillet 1630, — par les commis de l'archidiacre : Gosse, 19 juin 1608, 14 juin 1614; — Fiquet, doyen, 12 octobre 1616; — Martin Desmares, curé d'Angerville-l'Orcher, 9 octobre 1618; — Morestel, 8 juillet 1625. — Curés de la paroisse : Antoine Corneille, qui a écrit une bonne partie de ce registre, en a signé et paraphé tous les feuillets en marge; — Jean Jeanne, 1650; — Nicolas Langlois, 1656, 1657; — Bérenger, 1691.

G. 8609. Registre.) — 50 feuillets, papier.

1681-1700. — SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS. — Comptes de la Fabrique. — En tête : « Le présent registre, contenant 50 feillets pour servir au Trésor et Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-des-Champs, Eslection de Caudebec : Dellivré par moy procureur (*sic*) substitué de Me Claude Boutet, fermier général des gabelles, aydes et autres droits y joincts et du papier et parchemin timbré, le septième jour de mars 1681; » signé David.— Comptes à partir de 1681, avec lacunes.—1683, 12 journées d'homme à *recaller* l'église, 6 livres;—15 journées et demie de charpentier, 7 livres 15 sous. — 1685-1688, Jacques Diago de la Vallée contribue à l'achat d'une croix de procession. — 1692, maison du vicaire couverte en chaume. — 1693, « pour 2 journées à planter des chesnots du cimetière, que M. de Tollebucq a donné, 16 sous. — Payé aux charpentiers et menuisiers qui ont fait les poteaux sur les grands chemins par ordre de M. l'Intendant, 6 journées d'homme, 3 livres 8 sous. » — 1695, pour 5 journées d'homme à la maison de la *frairie*, 2 livres. — 1700, échange d'une clochette de procession. — Ecrit dans un autre sens, les délibérations, élections de Trésoriers et autres actes; — 22 juin 1687, approbation de la fondation de Nicolas Langloys de Mautheville, curé de Sainte-Marie-des-Champs; 82 livres données, du consentement du curé d'alors et des paroissiens, « pour faire faire une épitaphe en marbre noir avec les armes en marbre blanc, pour estre mise dans le chœur et estre un monument à la postérité de la piété libérale et de la libéralité toute-pieuse du dit sieur Langloys. » — Comptes vérifiés par M. Le Pigny, archidiacre, 8 juillet 1683,... 25 septembre 1686, 4 juillet 1689, 4 juillet 1691, 1er juillet 1695, 17 juin 1697, 11 juin 1698; 29 octobre 1699 (on enlèvera les terres qui sont le long des murailles du chœur et de la nef). — Curé, après M. Langloys de Mautheville, Bérenger, 1687, 1700.

G. 8610. (Registre.) — Inédite, 200 feuillets, papier.

1700-7192. — SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS. — Comptes de la Fabrique. — 1702, à Pierre Moreau, pour façon de 2 confessionnaux, 15 livres. — Couvreur en tuile payé 20 sous par jour. — 1705, « pour 900 d'essente, 108 livres, 7 douzaines de tables, 17 livres

10 sous, 3 douzaines de contre-lattes, 9 livres. — A Paul Moreau, menuisier à Yvetot, pour bois et façon d'un grand baie pour le chœur, marchepied, devant d'autel et table la chapelle saint Sébastien, 15 livres; — à M. Maudru, peintre de Caudebec, pour avoir peint le devant d'autel, 100 sous. — 1715, à un couvreur en toile, pour 8 journées, 6 livres. — 14 mai 1734, approbation donnée par MM. de Pertuis et Hébert de Beauvoir, choisis pour arbitres, à la vente de bois qui avait été faite, pour les besoins de l'église, par le Trésorier en charge. — 1733-1734, Pierre-Antoine Lamy, bailli des hautes-justices de Hautot-Saint-Sulpice et d'Etouteville, Trésorier de la paroisse. — 1734-1735, travaux faits par Adrien Le Prince, menuisier à Yvetot. — 1746, achat, pour les pauvres, de froc « pour camisoles et chausses et de toile grise. » — 1747, vicariat couvert en chaume; au couvreur, pour 10 journées, 11 livres. — 19 mai 1765, délibérations au sujet des chapelles et des bancs; l'un des bancs aux héritiers de maître Pierre Fossard, avocat en la Cour. — 24 août 1766, adjudication des chapelles et des bancs: la chapelle saint Cyr attribuée à noble dame veuve de M. Belleval de Comble, au prix de 15 livres; — celle de saint Nicolas, à M. Lamy, avocat, au prix de 26 livres. — 16 juin 1767, le prince d'Albon veut bien, sans renoncer à son droit, permettre aux Trésoriers de disposer de son banc : acte signé par le prince, annexé au registre. En conséquence, le 12 juillet 1767, la Fabrique adjuge ce banc pour 30 livres par an. — 21 mars 1773, marché avec Henri Baillard, peintre à Dieppe, pour remettre à neuf le tableau du maître-autel. — Comptes vérifiés par Mᵉ B. Coüet, vicaire général, 14 novembre 1704; — par les archidiacres : Robin des Bouillons, 12 septembre 1719, 12 septembre 1720, 2 octobre 1721, 21 octobre 1723; — Bridelle, 29 juin 1738, 27 avril 1744; — Rose, 23 juillet 1753; — Esmangard, 24 juin 1765; — par les doyens de Fauville : F. Hoüel, curé de Foucard, 16 octobre 1714; — Du Coudray, curé d'Autretot, 20 novembre 1758, 15 juin 1761, 12 juillet 1762, 11 juillet 1768, 23 juillet 1770, 1ᵉʳ juillet 1771; — Roquelay, curé de Beuzevillette, 3 juillet 1775, 1ᵉʳ juillet 1777. — Curés de la paroisse : Bérenger, 15 juillet 1774; — Chauvigné, 31 janvier 1717; — Peillon, 3 mai 1722, 1757; — Générat, 1762-1791. — Le registre se poursuit jusqu'au 30 décembre 1792. — Ecrit dans un autre sens, baux, élections de Trésoriers et autres actes d'administration.

G. 8611. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1269-1768. SAINTE MARIE-DES CHAMPS. — Etat des titres de la Fabrique et de ses revenus, 1768. — Fondations de Marie Coulon, 1707; — de Louise Des Isles, 1670; — de Pierre Fossard, avocat au Parlement, demeurant en cette paroisse, 1699; — de Nicolas Le Héricher, 1677; — de Charles-Louis Ysnel, écuyer, sieur de Comble, 1721. — Baux, titres de propriété, pièces de procédures. — Procès au sujet des bancs, 1765, 1766. — Bulle d'indulgence accordée par le pape Clément V en faveur de la confrérie de saint Cyr et sainte Julitte, 1704. — Mention, dans un état de 1768, d'un contrat de fondation de M. de Fonteneuf, pour services religieux et pour l'habillement de 6 enfants pauvres.

G. 8612. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 19 pièces, papier : 1 sceau plaqué.

1663-1770. — SANDOUVILLE. — Aveux de la Fabrique et de la Charité aux seigneurs de Saint-Vigor : Françoise de Lusignan de Saint-Gelais, veuve de Louis de Prye, Noël de Bullion, marquis de Gaillardon, Commandeur des ordres du Roi, mari de Charlotte de Prye, et Louise de Prye, veuve de Philippe de la Motte-Houdancourt, Maréchal de France, 1663; — Louise de Prye, 1706; — Philippe-Charles de Hunolstein, 1758. — Marché avec Antoine La Chèvre, pour la construction du chœur de l'église de Sandouville, 1766. — SANVIC. — Nomination de Jean Le Doult à la cure de Sanvic, vacante par la résignation du curé Jean Robinne; prise de possession; sceau plaqué de Mᵐᵉ Kadot de Sebbeville, abbesse de Montivilliers, 1728. — Mémoire relatif à une contestation entre les curés du Havre et de Sanvic au sujet des bornes et limites de leurs paroisses respectives le long du galet et rivage de la mer. — Copie d'un arrêt du Conseil d'Etat, rôle d'imposition, pièces de comptabilité concernant la réédification du presbytère de Sanvic, 1758. — Projet de travaux pour la reconstruction du chœur et des chapelles de l'église de Sanvic, en supprimant l'irrégularité qui s'y remarquait, et en la rendant régulière et décente, » vers 1770 (pièce informe).

G. 8613. (Registre.) — 137 feuillets, papier, écrits.

1730-1793. SASSETOT-LE-MAUCONDUIT. — « Registre des noms, surnoms et domiciles

des frères ecclésiastiques et servants de la vénérable Société du Sacrement du pays de Caux dans le doyenné de Valmont, fait en l'année 1776, M. François Paumier curé de Sassetot-le-Mauconduit, estant prévost en charge. » Dans ce registre, on voit rangés, par ordre alphabétique de paroisses, les noms de MM. les ecclésiastiques ; ceux de MM. les gentilshommes, avec indication du lieu qu'ils avaient choisi, pour qu'un service y fût célébré à leur intention après leur décès ; ceux des frères laïques servants avec leurs charges. — *Débet* des gentilshommes, 6 livres par an. — Nobles : « *Primo*, ils assisteront aux services particuliers quand leur commodité leur permettra, et particulièrement au service général et à la procession générale, en habit noir, avec un chaperon à fond blanc, où sera brodée une figure du Saint-Sacrement. — MM. les nobles, receus à la Société en qualité de gentilshommes d'honneur pour en estre les protecteurs et deffenseurs, seront priez par MM. les prévosts qui les recevront d'employer leur authorité pour empêcher, autant que faire se pourra, le trouble qui pourroit arriver dans les cérémonies .. Seront priés de ne point former entre eux de difficulté pour le pas ou la préséance, les statuts portant qu'ils marcheront suivant leur rang d'antiquité et de réception en la Société sans avoir égard à l'antiquité de noblesse ou de charge, n'y ayant point de petites places à la compagnie et dans la maison du Seigneur qu'ils révèrent. » Le registre a servi jusqu'en 1793. — Frères *ad primum, ad secundum, ad sextum candelabrum ;... ad primum, ad secundum thuribulum; .... ad primum calicem ; — ad discum argenteum..... ad lustralis aquæ vas argenteum ;.... ad majores urceolos argenteos, ad minores;..... ad primum missale ;... ad libros evangeliorum et epistolarum; ad novam courtinam; ad sudarium; ad lucernam; ad vexillum indulgentiarum, ad antiquam crucem, etc.* Liste des prévôts. — Réceptions. Services. — Processions générales, dont une va jusqu'à Caudebec. — Annexe au registre : Déclaration des revenus de la chapelle de saint Martin de Briquedalle, 1730; — feuille de paiements, 1767. — Délibération pour l'agrandissement de l'église, 4 juin 1769.

G. 8614. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1491 (copie)-**1786**. — SAUQUEVILLE. — Donation de diverses rentes par François, comte de Dunois et de Longueville, aux doyen, trésorier et chanoines de Longueville, dont les revenus s'étaient trouvés amoindris au moyen des guerres et divisions qui par longtemps avaient eu règne au royaume, 1491 (copie informe). — Fondation de Simonne Eulde, veuve de Jean Manichet, 1596 (fait et passé sur le buffet de l'église). — Aveux à Eustache de Bernart, Commandeur de Sainte-Vaubourg, 1673 ; — à messire François-Bonaventure de Manneville, marquis de Charlemesnil, 1682. — Titres de propriété et de procédures. — Quittances de droits d'amortissement. — Inventaire de 1786. — SAUSSAY (LE), [illegible]. — Donations faites à la Fabrique par Guillaume Du Busc, 1597 ; — par Nicolas Langlois, conseiller du Roi en ses Conseils, 1648 ; — par Anne de Monteclair, dame de [illegible], veuve du Président de [illegible]ville, en exécution du traité passé entre son mari et la Fabrique, 1682; — par Denis Le Febvre, 1614. — Quelques titres de propriété : Vente par Marguerite Le Pareur de 100 sous de rente à Thomas Ilue du Vermanoir, sieur du Saussay, 1726 ; — procès-verbal d'arpentage, 1772. — Mention des curés de la paroisse : François Osmont, 1682, 1700 ; — Jacques Adde, 1726 ; — de Geffroy Boullais, écuyer, sieur du Saussay, 1688.

G. 8615. (Liasse.) — [illegible]

1583-1790. — SENNEVILLE(?). — Accord pour la dîme entre [illegible], curé de cette paroisse, et Antoine Lavandier, 1759. — SERVAVILLE. — [illegible] 1785-1789. — SEVIS. — Comptes de la Fabrique, des années 1722-1775. — [illegible] — Mention de la messe de sainte Véronique. — Fondation de noble homme Antoine Després, sieur de Sevis, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Vincent : il donne à la Fabrique une rente de [illegible] 6 deniers « pour l'entretien du cierge [illegible] de 12 livres [illegible] et autres [illegible] le jour de Pasques, après [illegible] [illegible] devant le [illegible] pour le fondateur et ses amis ; — les Trésoriers s'obligeaient à faire [illegible] de [illegible] sur les paroissiens pour cet objet. Le curé devait avertir les paroissiens de [illegible] les prières ci-dessus indiquées pour les fondateurs, et devait recevoir pour sa peine 2 sols 6 deniers, « et de [illegible] [illegible] ; — de [illegible] la messe de fondation [illegible] 1685 ; — de Françoise [illegible], veuve de Jacques Renoult, 1736 ; — de Jean Le [illegible], curé de

Bosville, après l'avoir été de Sévis, 1702; — de Guillaume Saubles, 1644; — de Jean Valles, 1680. Quelques titres de propriété. — Traité de mariage entre Jean Selle et Françoise Roynard: apports de la future: « un lit fraysseau, castelongue, 1 courtine et pendant de taille avec un coffre de chêne fermant à clef, 1 vache, 1 habit, 1 brassière de noir et de serge drappée, avec une cote de violet et les habits de filletage en plus de six vingts livres. » 1659. — Curés de la paroisse : Jean Pallier, 1583, 1617; — Antoine Pallier, 1644; — Jean Le Terrier, 1681; — Jacques Pellevillain, 1719; Jean Baptiste François Tranchard, 1735.

G. 8616. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 1 cahier comprenant 22 feuillets, papier; 1 gravure sur bois.

1638-1790. — SIGY. — Inventaire des titres et papiers concernant tant les revenus du Trésor et Fabrique de la paroisse de Sigy que les fondations faites en faveur du dit Trésor, en conséquence et pour l'exécution de la délibération faite, issue des vêpres,... le dimanche 18 janvier 1784; mention des fondations de Pierre Le Prevost, aumônier de Saint-Ouen, prieur de Sigy, 1634. — SOMMESNIL. Titres de rente sur le clergé, emprunt de 1781 (le bas des deux pièces détruit par l'humidité). — SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN. — Quelques pièces de comptabilité, des dernières années. — Image de la confrérie du Saint-Sacrement fondée en la paroisse de Notre-Dame de Sotteville en l'année 1638, du graveur Neveu, avec encadrements postérieurs, et acrostiche en l'honneur de Simon Hébert, maître en charge en l'année 1787.

G. 8617. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1659-1671. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : quêtes, vente du chanteau de pain bénit, d'œufs de la *Mère-Dieu*, *délais* du jour de Pâques et autres, droits de fosse. — 1659-1660, vin à communier des jours de l'Assomption, de la Nativité de la Sainte-Vierge, de la Toussaint, de la Conception, de Noël, de la Purification, de la Cène, du jour de Pâques. — « Payé en pain à faire la cène, 6 sous; — en pain à communier, à donner aux petits enfants, le jour de Pasques, 11 sous. — Aux sonneurs, en novembre, 6 sous. — Pour une pierre bénite, 60 sous. — Pour 2 messes aux prédicateurs, 20 sous. » — 1663-1664, à Mauce Houel, pour les balustres de la chaire, 30 livres. — 1665-1667, payé en boisson aux chantres, quand on fut à Saint-Roch, 14 sous. — 1670-1672, « aux sonneurs de la Toussaint, 24 sous. — Pour aller au devant des tailles, 65 sous. — Pour un antiphonier, 10 livres; — au prédicateur, pour la Pasque, 27 sous 6 deniers; — pour le change de la tinterelle, 20 sous; — pour un guipillon, 4 sous; — pour un cent de pavé, 20 sous; — pour le mandement de changement d'octroy, 20 sous; — au prédicateur, pour la Pentecôte, la Mi-Août et la Nativité, 42 sous; — pour les messes, 42 sous. » — 1673-1674, 2 journées de maçon, 28 sous. — « Au prédicateur, pour 3 messes du caresme, 20 sous; — à l'archidiacre, pour son droit de visite, 9 sous 8 deniers; — au cirier, pour le cierge de saint Eloy, 3 livres 4 sous; — pour les messes de saint Eloy, 20 sous. » — Comptes vérifiés par le grand archidiacre Antoine Gaulde, 8 octobre 1663, 29 octobre 1666 (on fera le traitement d'un clerc, et le curé dira, tous les lundis, une messe pour les trépassés); — 25 juin 1668 (on construira une sacristie. On avisera au moyen d'entretenir un vicaire qui instruise la jeunesse, soulage le curé et fasse l'office de clerc; les frères de la Charité de saint Wandrille feront célébrer une messe basse au décès de chacun de leurs associés); — par Morisset, bachelier en théologie, curé d'Alisay et doyen de Périers, 9 octobre 1661 (depuis 3 ou 4 ans, un des paroissiens, quoique admonesté par le curé, s'était dispensé de faire ses pâques; sera averti canoniquement, par 3 fois, au prône de la paroisse, et, s'il ne satisfait au précepte de l'Église, sera déclaré privé des saints sacrements; — 9 juillet 1662, 12 juillet 1664, 15 juin 1665, 13 juillet 1667, 28 juin 1669, 28 septembre 1673. — Rosée, curé de la paroissse. — Ecrit dans un autre sens, l'Inventaire des meubles et des *contrats* de la Fabrique : « un tour de ciel figuré, avec un voile de taffetas, bordé de clinquant. »

G. 8618. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1671-1689. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. Comptes de la Fabrique. — 1681-1682, « payé, tant en pain à communier, que pour celui qui se distribue aux enfans à Pasques, 22 sous; — pour un registre de formule, 20 sous; — journée de charpentier, 10 sous; — de manœuvre, 8 sous. — Comptes vérifiés par les doyens du doyenné de Périers : Morisset, 27 juillet 1676, 5 octobre 1678, 25 octobre 1679, 17 octobre 1686, 25 septembre 1681, 27 novembre 1682, 4 octobre 1685; — Pillement, curé de Bonsecours-lès-Rouen, 3 septembre 1686, 19 juin 1687, 8 juillet 1688 (il reçoit 25 sous pour droit de visite); — par Michel Hallé,

curé de Saint-Martin d'Oissel, 4 novembre 1677. — Rozée, curé de Sotteville.

G. 8619. (Liasse.) — 3 cahiers, papier, in-4°, comprenant 63 feuillets, papier.

1693-1738. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. — Comptes de la Fabrique. — 1693-1694, « payé en plusieurs articles jetées et calculées présence des paroissiens, 18 livres. » — 1702, pour le bois de l'if, vendu, 3 livres. — 6 mai 1729, la Fabrique donne 30 livres pour l'achat d'un missel, se réservant le droit d'obliger le gros décimateur à la fourniture des livres d'église suivant le mandement de l'archevêque. — 1729, travaux *d'essante* au clocher, dont est chargé Louis De la Place, maçon à Ygoville. — 1730, 4 journées de maçon, 5 livres. — 1723, à François Henri, maître d'école, pour une année de ses gages suivant l'accord des paroissiens, du 11 novembre de l'année 1730, 27 livres. — 1738, mention des frères et sœurs de la confrérie de saint Baudel, patron de la paroisse. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : de Fieux, 10 septembre 1694 (les Trésoriers s'assembleront dimanche prochain, à l'issue de la grande messe paroissiale, pour procéder à l'élection d'un nouveau Trésorier, auquel le dernier en charge rendra son compte, le dimanche suivant); — 17 octobre 1692 (le cimetière sera fermé d'une barrière sous peine d'interdiction); — 13 octobre 1693 (il ordonne que les paroissiens s'assembleront, le dimanche suivant, pour confirmer par leurs signes la nomination qu'ils avaient faite d'un Trésorier en charge); — de Y de Séraucourt, 12 juin 1696 (les habitants auront soin d'envoyer ou plutost de mener leur enfans au catéchisme, et, en cas de refus ou de négligence criminelle, enjoint au curé de ne point les admettre au sacremens); — 14 octobre 1697, 11 septembre 1698 (à l'avenir, le Trésorier ne paiera aucuns deniers pour la sonnerie du jour de la Toussaint); — 7 juin 1701; — Armand de Tourouvre, 6 novembre 1703, 5 novembre 1704; — par les doyens du doyenné de Périers : Graventerre, curé de la Neuville Chant-d'Oissel, 20 octobre 1706, 17 octobre 1709 (le chancel sera réparé aux frais de qui de droit); — 7 octobre 1710, 14 octobre 1713, 16 novembre 1717, 24 septembre 1720, 16 septembre 1721; — Hébert, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, 12 octobre 1730, 13 juin 1733, 15 septembre 1735; — Noël, curé de Vandrimare, 12 septembre 1737, 20 octobre 1738. — Après Rozée, curé de Sotteville jusqu'en 1699, Jacques David ensuite, Charles David, son neveu, curés de la même paroisse.

G. 8620. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier, avec

1738-1752. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. — Comptes de la Fabrique. — 1738, à M. Lagenet, orfèvre à Rouen, pour une croix d'argent, l'étui, le bâton et la gravure, 365 livres 14 sous; pour un Soleil, 120 livres; la croix pèse 5 marcs 2 onces 4 gros; le marc vaut 50 livres. — 24 novembre 1738, « Madame la présidente Cavelier a donné à l'église un chasuble, étole et manipule, en outre un devant-d'autel, le tout de satin blanc brodé en or et soie. M. le curé a fait faire à ses dépens la porte de la sacristie et les bancs des petits enfants qui sont dans le sanctuaire et qui lui coûtent 25 livres. M. le curé a donné un chasuble, étolle, voile, manipule etc.; Mme la marquise de Ste-Hélène a donné un chasuble et un devant-d'autel avec deux coussins de velours violet, etc. » — 1740, au sieur Picard, menuisier, pour le lambris du sanctuaire, 21 livres, le surplus, montant à 42 livres, ayant été aumôné par M. le gros décimateur et M. le curé. — 1756, réparations à la nef et aux chapelles, par Jean De la Place, maçon à Ygoville; — on perce la croisée de la chapelle de la Sainte-Vierge; on fait un autel bombé à la place de l'ancien. — 11 juin 1747, marché avec Joseph Simonnet, demeurant à Bravane en Lorraine, pour la fonte de la grosse cloche; prix convenu, 130 livres; signature du fondeur. — Jacques De la Place ouvre 2 croisées dans la nef, du côté du nord, renduit les *embagements* de l'église, fait une croisée, du côté du midi. — « M. le curé a donné deux attaches de cuivre en bronze, un saint Charles, un saint Pierre, pour la chapelle de la Vierge, 4 tableaux pour la chapelle de vis-à-vis, savoir : de saint Jean, de la Madeleine, du Christ, et d'une Vierge en forme de regard. » — 1749 « payé pour le tableau de la Vierge, le cadre, la caisse, le port, 153 livres 12 sous. » — Comptes vérifiés par Noël, curé de Vandrimare, doyen de Périers. — Au commencement du registre, un inventaire des titres et papiers. — A la fin, l'inventaire des meubles et effets de la Fabrique : « Un tableau pour couvrir l'image de la très sainte Vierge. — M. Jean-Étienne David, mon frère aîné, bourgeois de Paris, a fait présent à cette église d'un calice, etc. » — Tout le registre paraît être de l'écriture du curé de la paroisse, Charles David.

G. 8621. (Registre.) — In-folio, papier.

1752-1780. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. —

Comptes de la Fabrique. — 1760, à M. Pontrevé, marchand à Rouen, pour du damas pour une bannière, 30 livres 15 sous; — à Mme la veuve Maille, pour la façon de la bannière, 12 livres. — 1770, payé au révérend Père Ézéard (sic), desservant, pour les messes, les fondations et la messe de saint Éloi, 20 livres 12 sous. — 11 octobre 1772, gages d'un bedeau pour sonner les offices, etc. — 13 mars 1774, la Fabrique demande à l'abbé de Saint-Ouen de Rouen et à M. Allard de faire reconnaître duquel d'entre eux relèvent les biens de l'église, dont il fallait rendre aveu. — 12 mai 1774, nomination d'homme vivant, mourant et confisquant, pour rendre aveu à M. Allard. — 15 décembre 1776, délibération au sujet du pâturage dans les prairies : « Les propriétaires de moutons ne pourront laisser entrer les moutons dans les prairies depuis la mi-mars jusqu'à la Sainte-Croix en septembre; de la Sainte-Croix à la mi-mars, ils pourront y faire pâturer comme par le passé; ne pourront avoir qu'un mouton par arpent de terrain qu'ils cultivent dans la paroisse; seront tenus de les faire rentrer à la bergerie au soleil couchant. » — 28 juin 1778, nomination de commissaire pour dresser un état des titres de la Fabrique. — 1776-1779, criée des bancs. — 16 juillet 1780, on reconnaît que M. François-Antoine Pochon, fondeur à Rouen, a satisfait à toutes les conditions insérées dans le marché fait avec lui pour la refonte de la grosse cloche. — Comptes vérifiés par M. de Goyon, grand archidiacre, 15 juin 1771; — par les doyens du doyenné de Périers : Noël, curé de Vandrimare, 13 juillet 1753, curé de Tourville, 18 décembre 1755; — MM. Martin, curé de Saint-Léger-du-Bourgdeny, 24 septembre 1760; — Vitecoq, curé de Périers, 26 août 1761. — Antoine Lambert, curé de la paroisse de Sotteville après David, 1771.

G. 8622. Registre. — In-folio, 101 feuillets, papier.

1779-1790. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. — Comptes de la Fabrique. — Au commencement du registre, un Inventaire des titres de la Fabrique; — un État des ornements, linge, etc. : « Une niche neuve, avec un pied, en forme de demi-colonne, donnée par M. l'abbé De la Rue; 2 bannières, l'une bonne, de damas de Lyon, l'autre très vieille; 2 livres d'hymnes notés; 1 livre de feuilles du patron; un grand voile de toile représentant les instruments de la Passion, pour couvrir, dans le carême, le Christ dans la nef; un petit tableau représentant une Naissance de N. S., placé dans le chœur au-dessus du banc de M. Allard. » — M. Antoine Lambert, curé jusqu'à la fin de 1792.

G. 8623. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1606-1790. — SOTTEVILLE-SOUS-LE VAL. — Etat des titres et papiers concernant la Fabrique. — Fondations de Guillaume Cauchois, 1606; — d'un anonyme, représenté par Dominique Goholin, curé de Cléon, 1729. — Baux, titres de propriété. — Procès-verbal de plantation de bornes entre la Fabrique et messire Etienne-Nicolas Landry, receveur général des finances, patron honoraire de Freneuse, etc... 1784. — Délibérations des propriétaires et habitants de la paroisse de Saint-Baudel de Sotteville-sous-le-Val, au sujet de leurs communes pâtures, 6 septembre 1778, 27 octobre 1782.

G. 8624. (Registre.) — 31 feuillets, papier.

1775-1793. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. — Registre de la confrérie de la Sainte-Vierge. — Election de Trésorières par les associées, en présence du curé. — « Les filles assemblées ont nommé, avec M. le curé, pour Trésorière N..., laquelle sera obligée quêter, fêtes et dimanches et aux cérémonies qui se feront à l'église, et, en cas qu'elle manque ou qu'elle ne se fît pas substituer, elle répondra de sa faute en son privé nom. ». — Le registre va jusqu'au 4 pluviôse an 2. Le dernier acte porte la signature de N. Dury (ancien prieur des Cordeliers de Rouen), en qualité de commissaire du District. — Annexé au cahier, quelques pièces justificatives des comptes, notamment le mémoire avec en-tête imprimée, de Nepveu, *à l'Image St-Pierre Couronné*, 1781.

G. 8625. (Registre.) — 41 feuillets, papier.

1777-1792. — THEUVILLE-AUX-MAILLOTS. — Comptes de la Fabrique. — 24 juin 1774, en assemblée des propriétaires, anciens Trésoriers et principaux habitants de la paroisse en état de commun, on décide qu'on fera construire un maître-autel à tombeau, dont la contretable sera dorée à l'instar de celles des petits autels; — qu'on fera changer les stalles et qu'on prolongera le lambris du chœur, etc. — Compte approuvé par M. Pannier, curé de Sassetot, par commission de l'archevêque, 5 juillet 1784. — Curé de la paroisse, M. Boullier. — Jean-Jacques Chedeville, avocat au Parlement, agissant au nom de la comtesse de Manne-

ville, dame de la paroisse. — En 1778, 10 journées et demie de maçon, 24 livres 3 sous.

G. 8626. (Cahier.) — 41 feuillets, papier.

1683-1717. — THIÉDEVILLE. — Comptes de la Fabrique. — 1700, mention de la maison d'école couverte en glui. — 1701, même mention. — 1710, 2 journées de charpentier, 28 sous; — journée d'une femme employée à blanchir le linge, 3 sous. - 1718, 4 journées de terrage, 2 livres. — Comptes signés par les archidiacres du Petit-Caux : de la Roque-Hue, 1er juillet 1686, 22 mai 1690, 3 juin 1697, 9 juin 1704; — d'Osmond, 3 octobre 1720, 26 septembre 1711, 11 mai 1732, 24 septembre 1734; — Grimaldy, 6 mai 1744; — Jacques Richier de Cerisy, 4 juillet 1747; — par Bernard Cœuet, vicaire général, 24 septembre 1705; — par les doyens du doyenné de Basqueville : Auvray, 6 juillet 1703, 2 octobre 1717; — Lafeteur, 9 octobre 1721; — Guerard, curé de Sainte-Geneviève, 25 juin 1728, 21 septembre 1729, 11 septembre 1740, 6 juillet 1742. — Auvray, curé de Thiédeville, en 1721. — Ecrit dans un autre sens, l'inventaire du mobilier et des contrats et quelques actes d'administration.

G. 8627. (Cahier.) — 33 feuillets, papier.

1716-1781. — THIÉDEVILLE. — Comptes de la Fabrique. — 26 septembre 1753, bénédiction de la petite cloche par le curé de Saint-Laurent-en-Caux, en présence des curés d'Herbouville, Bourdainville, Ectot-l'Auber, Auzouville-sur-Saâne; nommée Adrienne par M. Quintanadoine de Betteville, seigneur du lieu, et par Mme de Civille, épouse de M. de Dampierre, sieur du Vivier, Imbleville en partie, lesquels ont fait présent d'un voile de damas cramoisi pour faire une chasuble. — 11 septembre 1764, bénédiction d'une autre cloche, nommée Geneviève par M. de Dampierre et Mme de Marivaux. — 26 avril 1778, adjudication au rabais de la construction d'un four pour le curé. — 16 mai 1779, on décide qu'il sera fait 2 croisées à l'église, l'une du côté du sud, l'autre du côté du nord, une porte au pignon en remplacement de l'autre porte, laquelle sera condamnée. — 30 mai 1779, adjudication pour 800 francs, des travaux à faire à l'église, à Georges Dauphin. — 1782-1783, à Adrien Carel, pour avoir travaillé au tableau de la contretable, 17 livres 11 sous 6 deniers. — Comptes approuvés par les archidiacres du Petit-Caux : Richier de Cerisy, 4 juillet 1749; — Fossard, 4 juillet 1754, 4 juillet 1760, — par le doyen du doyenné de Basqueville, L'Hurier, curé de Gonneville, 16 juillet 1756, 1er août 1782. — Curés de la paroisse : J. Millet, 1754-1768; — R.-V. Tainturier, 1772, 1778.

G. 8628. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin, 18 pièces, papier.

1617-1790. — THIÉDEVILLE. — Cahier de comptes de la Fabrique, de 1784 à 1790. — Marché fait, en 1790, avec Claude Maire, originaire de Lorraine, travaillant à Bautot, pour une nouvelle cloche. — Aveux à Jacques-François de Pestel, chevalier, marquis de Normanville, seigneur d'Auzouville, 1719; — à messire Nicolas-Charles Baudry, seigneur d'Imbleville, Thiédeville, Eurville, châtelain du Vivier, seigneur des fiefs des Perroys, du Mascaret et de Bellemare, Le Goulet, conseiller en la grand'chambre du Parlement, 1742. — Baux. — Contrats de fieffe et de révalidation de fieffe. — Fondations de Guillaume Baudar, prêtre, demeurant à Varneville-les-Dégrés, 1647; — de Catherine Becquet, veuve de Robert Désert, 1693. — Curés de la paroisse : Richard Lerminier, 1647, — Jacques Guerault, 1693, — Jean-Joseph Nollet de Malvoue, 1733; — Jacques-Christophe Millet, 1745.

G. 8629. (Registre.) — Comprenant 61 feuillets, papier, dérelié.

1699-1737. — THIL (SAINT-SULPICE-DU-). — Comptes de la Fabrique. — 30 juillet 1702, acceptation de la fondation du curé, M. de Villerval. — 1707-1708, au sieur Brèvedent, libraire à Dieppe, pour avoir relié un missel et 2 processionnaires, 6 livres. — 1708, mention de la chapelle saint Fiacre. — 1709-1710, mention de la maison d'école. — 1711-1715, « pour avoir fait raccommoder les moules à faire des hosties, 4 sous. » — 2 juin 1720, permission à M. Blanchaston de poser un banc au dessous de la clôture du chœur, du côté de l'épître, moyennant toutefois une rente de 60 sous à la Fabrique, et le consentement du comte de Manneville, seigneur de la paroisse. — 1729, au Père François Perruchon, cordelier, pour quatre messes, 2 livres. — Journée de manœuvre, 10 sous. — Mention de la chapelle de la Sainte Vierge et de saint Roch. — de la chute de la croisée de la tour. — 1730-1732, 22 journées de couvreur, 16 livres 10 sous. — 1732-1734, journée de charpentier ou de couvreur en chaume, 15 sous; — de couvreur en tuile, 10 sous. — 1735, journée de manœuvre, 10 sous. — Comptes approuvés par les archidiacres du Petit-Caux : de la Roque-Hue, 2 septembre 1702, 3 avril 1707; — d'Osmond, 11 octobre 1713; — par M. Bernard Cœuet,

vicaire général, 7 octobre 1705, — par les doyens de Bracy-Auvray, curé d'Auppegard, 16 juillet 1703; — Bouzeaux, curé d'Avremesnil, dernier août 1735, 5 août 1736, 12 septembre 1737. — Curé de la paroisse, de Villerval, 1699, 1737.

G. 8630. (Liasse.) — [illegible] feuillets, papier.

1789. — THIL (LE). — Inventaire fait par Alain-Charles Lavandier, notaire royal et apostolique au diocèse de Rouen, reçu et immatriculé au bailliage de Caux, siège d'Arques, séant à Dieppe, faisant sa résidence au bourg d'Auffay, des titres du Trésor du Thil, de la réquisition de Louis-Pierre-Aimé Gy, curé, et des Trésoriers anciens et modernes. — Inventaire très détaillé, fait avec beaucoup de soin et contenant l'analyse de contrats de fondation qu'on ne retrouve plus.

G. 8631. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1691-1773. — THIL (LE). — Aveux à Etienne-Joseph de Manneville, marquis de Charlemesnil, gouverneur des ville et château de Dieppe, 1694; — à Charles-Louis-Joseph-Alexandre de Canouville, marquis de Raffetot, châtelain de Gueures, guidon des Gens d'armes Bourguignons du Roi, 1747; — à Louis-François de Thiboutot..., comte de Montgommery, lieutenant-généneral de l'artillerie de France, à cause de sa seigneurie d'Hermanville, 1736; — à François-Jean-Marie Boutren, sieur d'Hatteville, seigneur patron du Gourrel, 1747, etc.

G. 8632. (Liasse.) — 125 pièces, papier; 1 imprimé.

1702-1790. — THIOUVILLE. — Pièces justificatives des comptes de la Fabrique. — Délibération pour qu'il soit fait incessamment 2 contretables, propres et convenables, aux chapelles de la Sainte-Vierge et de sainte Barbe, 1702. — Marché fait, en conséquence de cette délibération, avec Claude Lestiboudois, maître sculpteur à Caudebec,; prix convenu, 20 livres; le curé logera et nourrira les ouvriers, et M. de Louvraye fournira le bois, 1702. — Devis pour la dorure des chapelles, *carnationner* le crucifix et dorer la draperie, etc. . — Mémoire du cirier : Pour le cierge pascal de cire neuve, pesant 5 livres, à 30 sous la livre, 8 livres, et, pour le crucifix à mettre au dit cierge, 2 sous, 1714. — Devis des travaux à faire à l'église de Thiouville, dressé par Michel Lemaître, lieutenant général en l'Election de Caudebec, Subdélégué de l'Intendant Roujault, en présence d'Etienne Marque, curé, d'après les dires de Nicolas Du Bosc, Charles Hérambourg, charpentier, Adrien Berubey et Nicolas Lepley, maîtres maçons, 1715 (placard imprimé). — Mémoire des dons faits par les paroissiens pour le cierge bénit. — Gages du vicaire, 10 livres, en 1715. — 4 journées de terrage, 2 livres, 8 sous, en 1732. — Procès-verbal des réparations et réédifications à faire à l'église de Thiouville; Jean Mesnil, entrepreneur d'ouvrages, demeurant en la paroisse de Grandcamp, architecte expert, nommé par les propriétaires de biens fonds de la paroisse, 1775. — Etat du mobilier de l'école des filles, 1787.

G. 8633. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1481-1783. — THIOUVILLE. — Etat et dénombrement du bien et revenu appartenant au Trésor de l'église de Thiouville, 1715. — Donations et fondations de Robert Auber, chevalier, seigneur d'Hermanville, Grandmesnil, et de Marie Dusart, son épouse (avaient dans l'église deux places de séance, l'une du côté de l'Evangile, sous le clocher, de 12 pieds de longueur sur 6 de largeur, et l'autre dans la nef, proche de la chaire du prédicateur, de 4 pieds et demi de longueur sur 4 de largeur), 1684; — d'Agnès David, veuve de Nicolas Dumouchel, 1603; — de Louis Dusart, 1770; — de Pierre Fayot, curé de Sainte-Marie-au-Bosc, 1715 (donation de 50 livres de rente, pour avoir un clerc qui aide à faire les fonctions de M. le curé et tienne les petites écoles en sa paroisse de Sainte-Marie-au-Bosc), 1715; — de Jeanne Gouay, veuve de Jean Blondel, 1700; — de feu Jean Guerye, curé de Thiouville, 1670; — de Marie d'Harbouville, dame de Thiouville, veuve de Guillaume Auber, sieur de Hénouville, 1622; — de Jean Le Mire, 1519; — de Jacques Le Roux, seigneur de l'Esprevier, 1691; — de Suzanne Le Roux, sa fille, 1700; — de Jean Le Vesier, 1634; — de feu Antoine Le Vesier, 1748; — de feu Guillaume Marcotte, 1676; — de Guillaume Osmont, prêtre, 1532 (copie); — de Guillaume Osmont, écuyer, seigneur de Louvraye (avait droit de séance proche le clocher où est de présent la chapelle de sainte Marguerite), 1672; — de Marie de Pottier, femme de Gabriel de Ricarville, sieur de Feuguerolle, 1691. — Demande de réduction de fondations adressée par le curé Etienne Marque, 1699. — Quelques titres de propriété relatifs aux dites fondations.

G. 8634. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1551-1781. — THIOUVILLE. Aveux, pour biens appartenant à la Fabrique et à la cure, baillés à messire Thomas de la Houssaye de Beauchamp, premier capitaine au régiment de Médoc, seigneur d'Ancourteville-sur-Héricourt, 1768; — à Marie Du Sart, veuve du sieur de Grandmesnil, dame de Cliponville, 1693; — à Antoine-Adrien-Joseph Deschamps de Boishébert, seigneur de Cliponville, 1764; — à Louis vicomte Du Sart, grand sénéchal hérédital du Perche, châtelain de Thiouville, 1727; — à messire Paul-Alexandre de la Houssaye Beauchamp, curé de Thiouville, représentant, par acquisition, Robert Auber, écuyer, sieur d'Hermanville, fils de Robert, qui était aussi fils de Robert, lequel avait épousé Marie Du Sart, 1753; — à Charles-Nicolas-Adrien-Robert Guillebert, châtelain de Thiouville, 1784. — Baux. — Titres de propriété, acquisitions, fieffes, etc.

G. 8635. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 40 imprimés.

1610-1758. — THIOUVILLE. — Déclarations, extraits de rôles, quittances concernant les droits d'amortissement. — « Extraict du roolle des taxes faictes par nos seigneurs les commissaires députez par le Roy pour la taxe et recouvrement des droictz d'amortissement deubs à Sa Majesté par les gens de mainmorte, » 1640. — Ordonnance de M. de Miromesnil, Intendant de la justice, police et finances de la Généralité de Rouen, Rouen 30 octobre 1634 (placard imprimé). — « Instruction pour les habitans des villes, bourgs et villages qui possèdent des droits et usages en commun, et pour les sieurs curez, Trésoriers, marguilliers, communautés et gens de mainmorte, » transmise par l'Intendant, Michel Larcher, marquis de Baie, avec obligation aux curés d'en faire lecture aux prônes de leurs messes paroissiales, 1691 (imprimé). — Déclarations des rentes appartenant à la Fabrique. — Quelques pièces relatives aux impositions ecclésiastiques. — Lettre de l'Intendant, M. de Gasville, adressée au syndic sur les moyens à employer pour établir la sureté publique, à l'exemple de ce qui avait été pratiqué en Touraine, par ordre de M. Hérault, Intendant: « M le contrôleur général m'a ordonné de vous faire sçavoir que l'intention de Sa Majesté est que vous m'écriviez régulièrement tous les mois et que vous m'avertissiez exactement des meurtres, vols, incendies, assassinats et attroupements dont vous pourez entendre parler, qui auront esté commis dans votre paroisse ou aux environs; et que vous me désigniez autant qu'il vous sera possible, soit par le nom ou par la figure, les personnes qui pourront être suspectes de tous ces crimes..... Cette relation, que je vous ordonne d'avoir avec moi, ne doit pas vous empêcher de continuer celle dans laquelle vous devez être avec mes Subdéléguez. Soyez donc attentifs, tous les premiers jours de chaque mois, de m'écrire avec la dernière exactitude, et même plus souvent dans des cas importants; et, supposé que vous ne pussiez le faire par vous-même, faute de sçavoir lire ou écrire, engagez M. le curé de votre paroisse de le faire en votre place et en votre nom. Avec cette précaution, je serai en état d'éloigner les malfaiteurs et de les faire punir; et, au contraire, si vous négligez les éclaircissements que je vous prescris de me donner, je regarderois cette négligence de votre part comme une tolérance des malversations qui se commettroient, » Rouen, 20 septembre 1723 (imprimé). — Ordonnance de l'Intendant, M. de la Bourdonnaye, adressée aux habitans de la paroisse de Thiouville au sujet des formalités à observer pour les nominations des assesseurs, collecteurs des tailles et pour les translations de domicile des contribuables, d'un lieu à un autre, 17 juillet 1700 (placard imprimé).

G. 8636. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1699-1721. — TOCQUEVILLE-SUR-EU. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : cueillettes de chanvre et d'avoine le jour des Trépassés; — autre cueillette à la fête de la Trinité. — 20 février 1704, accord entre François Corneille, curé de Saint-Laurent d'Envermeu, et M. Jean de Vadicourt, nouvellement nommé à la cure de Tocqueville, au sujet des comptes de son prédécesseur, feu J. Corneille. — Acte constatant le décès de M. de Vadicourt (décédé le 25 décembre 1716 et enterré dans le chœur de son église, le 26). On remet aux Trésoriers deux petites croix d'argent, provenant d'aumônes de pauvres femmes, et qui avaient été pendues au cou de la statue de la Sainte Vierge. — Etat de Pierre, curé de Tocqueville à partir de 1717. — Comptes approuvés par Busquet, archidiacre de Rouen, 30 juin 1704; — par les doyens du doyenné d'Eu : Yver de Beauvois, 1704; — L. Jovin, 2 janvier 1719.

G. 8637. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1478-1589. — TOCQUEVILLE-LES-MURS. — Lettres de Jehan Castel, écuyer, vicomte de Tancarville : acte passé devant les tabellions de Hallebosc, par lequel Jeanne Godart, divorcée de Guillaume Alexandre, donne au Trésor de l'église Saint-Germain de Tocqueville une pièce de terre sise en cette paroisse, au terreur de devers le Val, à charge de services religieux : *libera* devant l'image du crucifix, etc., 24 mars 1517 ; ledit acte passé ès boutières d'Esquimbosc vers Tocqueville. — Baux. — TORCY-LE-PETIT. — Fondations de Louis Aprix, sieur de Morienne ; avait à son usage une chapelle dédiée à saint Claude, qu'il avait fait rétablir, depuis deux ans, à côté du chœur de l'église, 1668 ; — de Jean Bigot, pour feu son père, Robert Bigot, 1540 ; — de François Boscguillon, naguères Elu en l'Election d'Arques ; donne une maison pour loger un chapelain qui tiendra les écoles et sera tenu d'assister, avec ses écoliers, le curé de la paroisse, au chant des litanies de la Sainte-Vierge après complies, aux fêtes solennelles de la Sainte-Vierge, 1623 ; — de François Boscguillon, vicaire de Torcy-le-Petit, 1652 ; — de Thomassin Boscguillon, 1527 ; — de Guillaume Danet « pour le rétablissement des deux grandes torches qui avaient été délessées dès l'année 1472, que les Bourgongnons brulèrent le pais, » 1478 ; — de Louis D'Illests, 1690 ; — de Robert Dumetz, charpentier, 1612 ; — d'Alexandre Le Grand, 1651 ; — de Marie Le Roy, femme de Guillaume Gervais, « en précédent de lui, veuve de Nicolas Gosselin, » 1660 ; — de Guillaume Mallet, 1668 ; — de Guillaume de Quedeville, 1527 ; — d'Antoine de Quedeville, prêtre, pour son frère François de Quedeville, 1657 ; — de Jean Vigot, curé de Torcy-le-Petit, chapelain de la chapelle de sainte Catherine à Torcy-le-Grand : legs pour acheter de la tuile à Bully ; legs aux Charités de saint Aubin, saint Adrien, sainte Foy, saint Paix d'Etables, de Freuleville, de Torcy-le-Grand et Bully ; dispose de ses habits, etc., 1586. — Aveu à Claude Groulard, baron de Monville, seigneur du Grand et du Petit-Torcy, 1636. — Bail, 1780. — Fieffe faite par nobles hommes Guillaume Roullant, écuyer, sieur de la Lugne, et Jehan Godart, au nom de Jean Blosset, chevalier, seigneur de Saint-Pierre de Carrouge et de la Gaillarde, 1491. — Vente de mobilier de paysan : baril à bouillon, 5 sous, etc., 1657. — Feuillet, mutilé, des statuts de la Charité de saint Clair, de 1693. — Mention de Jean Deuglos, écuyer, sieur de la Chevalerie, 1527 ; — de Claude Du Croq, écuyer, sieur de Saint-Germain, 1490 ; — de Nicolas Duplix, écuyer, sieur de Boscmesnil ; — des curés de la paroisse : Raoul Boscguillon, 1540 ; — Jean Esbran, 1629 ; — Alexandre de Villy, 1652-1684 ; — Vincent Crespin, 1690.

G. 8638. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1467-1781. — TORCY-LE-PETIT. — Quittances de droits d'amortissemens. — Déclarations des biens de la Fabrique. — Aveu à Jean Blosset, seigneur du Grand et du Petit-Torcy, 1547. — Bail, de 1766. — Fondations de Jehan De Lestault, 1527 ; — de Nicolas Quedeville (il veut que sa fondation soit gravée dans l'église), 1650. — Titres de propriété et pièces de procédures. — Fieffe par Guillaume Danet, à Jehan De Lestault, d'une masure en deux portions dont une était édifiée de maison, 1467. — Sentence du bailli de Longueville pour obliger Etienne et Jacques Du Crey, fondeurs de cloches, à refondre les cloches de la paroisse et à les rendre sonnantes et accordantes, 1719. — Traité de mariage entre Sandres Sochon et Guillemette Bourdon, 1609. — Mention des curés de la paroisse : Nicolas Doudet, 1599 ; — Jehan Esbran, 1616 ; — Vincent Crespin, 1694-1704. — A Torcy-le-Petit, 6 prêtres, en 1527. — TOTES. — Extrait des registres du secrétariat de l'archevêché de Rouen contenant les collations de la cure de Saint-Martin de Tôtes, de 1554 à 1566. — Accord entre Marguerite Dodauflu, dame de Riencourt, veuve de Charles de Tiercelin, tutrice de son fils mineur, et Jean Dyel, Premier Président à la Cour des Aides de Normandie, faisant sa résidence ordinaire en la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 1600. — Arrêt relatif aux droits honorifiques, entre François Martel, seigneur de Fontaine-Martel et de Brétigny, et Louis de Montbron, chevalier, sieur de Fontaines, Challendré et du Plessis, 1603 (pièce imprimée). — Seigneurs patrons de Tôtes : Jean Tiercelin, 1676 ; — Charles Tiercelin, protonotaire, abbé de Fontaines-les-Blanches, 1566.

G. 8639. (Registre.) — 125 feuillets, papier, écrits.

1719-1775. — TOUFFREVILLE-SUR-EU. — Compte de recette des dîmes de cette paroisse avec indication des noms de ceux qui payaient les dîmes et de la valeur des dites dîmes (dîmes de laine et d'agneaux, de foin, de seigle et de froment, d'avoine, d'orge et de bas grains, de chanvre femelle, de chanvre bouquet, de lin, de pommes), de 1767 à 1775. — An-

nexé au registre, acte de prise de possession de la cure de Saint-Sulpice de Touffreville par Nicolas Beaurain, nommé en remplacement du curé Louis-Laurent Lagot, décédé, 20 novembre 1749.

G. 8640. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1539-1789. — TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE. — Quittances de droits d'amortissement, — Aveu rendu à Jean-Nicolas-André Despommare, châtelain d'Auzebosc, seigneur patron de Touffreville-la-Corbeline, conseiller au Parlement de Normandie, 1767. — Fondations de Guillaume Le Grand, curé de cette paroisse, 1625 ; — de Jeanne de Lohy, veuve de Pierre Delamare, sieur de la Quevalerie, lieutenant en la vicomté de Caudebec, 1704 ; — pièce relative à une fondation du curé, Jean Boutehen, 1674. — TOURVILLE-LA-RIVIÈRE. — Baux, 1782, 1789. — Fondations de Marguerite De la Croix, fille de noble homme Georges De la Croix, écuyer ; — de Jacquette Gaillart, 1539 ; — de Guillaume Hellot, négociant à Rouen, 1696 ; — d'Antoine Primoult, 1684 ; — d'Anne Sanson, veuve d'Etienne Le François, 1726. — Fondation d'un banc pour sa famille, moyennant 5 livres de rente, par Jean-Ecolasse La Fosse, actuellement au quartier de Marchaterre, paroisse de Torbeck, aux Iles Françaises de l'Amérique, stipulé par son frère François La Fosse, négociant à Rouen, 1749. — Thomas Du Hazé, curé de la paroisse, 1684, 1696. — TRÉMAUVILLE. — Quittances de droits d'amortissement. — Fondation pour feu Pierre Nordet, curé de Trémauville, 1727. — Accord pour les dîmes sur la ferme de Mont-le-Roi, entre Jean Hébert, curé de Trémauville, et Nicolas Osmont, curé d'Ypreville, 1660. — Déclaration de biens relevant de l'abbaye de Fécamp, 1627. — Vente faite à la Fabrique par Pierre Estièvre de Geffosse, seigneur de la paroisse, conseiller au Parlement, 1748. — Mention de Jean-Baptiste Doré-Auger, curé de la paroisse, 1727-1749 ; — de Jeanne-Thérèse Bréard, veuve de Louis-Gaspard Auber, seigneur de Trémauville, conseiller au Parlement, 1727.

G. 8641. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier, dont 1 cahier comprenant 100 feuillets.

1610-1790. — TRÉPORT (LE). — Collation à Nicolas Louvel de la cure de Saint-Jacques du Tréport, vacante par le décès de Nicolas-François De Chépy, 1773 ; sceau plaqué de Mgr de la Rochefoucauld, signature de l'abbé Terrisse, vicaire général. — Reconnaissance par Jean De Gournay, vicaire du Tréport, d'une dette envers Charles Bourdon, 1649. — TRIQUERVILLE (SAINT-JEAN DE). — Donation de Jean Le Picard, marchand à Rouen, 1687. — Quittance de Pierre Pidou, commis par le Roi à la recette générale des droits d'amortissement dus par les gens de main-morte, 15 mars 1640. — Baux, titres de propriété. — TROUDEVILLE (SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL DE), maintenant THÉROULDEVILLE. — Comptes et délibérations de la Fabrique à partir de 1763. — 1766, un jour de travail de couvreur en chaume, 1 livre. — 1777, 3 journées de terrage à la maison vicariale. — 5 journées de charron, 5 livres 10 sous. — Comptes, [illegible] avec [illegible] soin, approuvés par l'archidiacre Bordier, 19 juillet 1776, 7 juillet 1780, 1784 (il ordonne que les confrères de la Charité aient à faire approuver leurs statuts par l'archevêque, afin que leur confrérie puisse continuer à édifier la paroisse) ; — par Gruchet, docteur de Sorbonne, curé de Beuzeville, doyen de Valmont, 15 juillet 1771. — Délibération, signée par M. Pihan De la Forest, intendant du prince de Monaco, 18 juillet 1773. — Curés de la paroisse : Savoye, 1763 ; — Le Cordier, 1775 ; — Leschevin, 1776. — A la suite des comptes de la Fabrique, qui s'arrêtent en 1784, délibérations de la municipalité, du 8 germinal 2e année républicaine au 18 pluviôse de l'année suivante.

G. 8642. (Registre.) — 77 feuillets, papier.

1629-1911. — TRINITÉ-DU-MONT (LA). — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, vente des fruits du cimetière, gerbes de blé, bottes de lin, œufs de la Notre-Dame aumônés ; — dons faits pour le luminaire de Pâques. — Aux dépenses, fours, vin de Pâques. — Nombreuses mentions d'école et de magister ; école couverte en chaume, en 1638. — 1639, « payé pour les droits d'amortissement dûs au Roy, la somme de 14 livres 10 sous. — Pour la saisie de l'huissier qui est venu justifier l'ordre du Trésorier pour faute de paiement pour les dits amortissements de l'église, faute de deniers en ses mains ; payé par les mains de M. de Lintot, la somme de 1 livres 7 sous 6 deniers. — Baillé, pour avoir un calice, 50 sous. » — 1644, 4 journées de couvreur en tuile, 56 sous. — 1650, « pour 3 journées à ébrancher les arbres du cimetière, 20 sous. » — 1662, pour 2 journées à écharcher, 16 sous. — 1670, pour un tapis pour la chaire du prédicateur, 20 sous. — 1671, au maître, pour la façon de 4 postes pour l'école, 30 sous. —

1 journée de maçon, 10 sous. — Mention du Champ des Huguenots, 1670 : — d'Emard De la Mare, écuyer, sieur de Lintot, 1637. — Curés de la paroisse : Jean Desmeslliers, 1619-1643 ; — Pierre Reverend, 1651.

G. 8643. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 102 pièces, papier. 1 imprimé; 1 cachet.

1620-1689. — TRINITÉ-DU-MONT (LA). — Cahiers de comptes de la Fabrique, de 1677, 1684, 1692-1709, 1726-1734, 1735-1749, 1750-1763, 1764-1776. — 1677, mention de l'école. — 1685, journée de maçon, 8 sous. — 1758, nef pavée en carreau et caillou. — « A Pierre Tubeuf, menuisier à la vallée de Lillebonne, pour avoir travaillé, posé une chaire à prescher dans notre église et avoir fourni le bois, 54 livres. » Délibérations de la Fabrique. — Listes des Trésoriers de 1710 à 1757 ; — élections de Trésoriers. Délibération pour le traitement du clerc qui tiendra les écoles, 10 août 1721. — Marché avec Jean-Baptiste Dubois, fondeur de cloches, lorrain, 1752 ; — quittances de cet artiste. — Liste des bancs. — Délibération pour la réédification de la nef ; lettre de M. de Corval au curé Piedfort, au sujet de son imposition comme propriétaire en la paroisse ; cachet de ce particulier, 1787 ; — rôle et assiette de l'imposition pour les travaux à faire à l'église, en vertu d'un arrêt du Conseil qui avait été obtenu par la paroisse, 1788. — Vente de haut bois sur le cimetière, 1761. — Aveux, pour les biens de la cure, aux archevêques de Rouen, comme seigneurs de Cliponville, par les curés : Révérend, 1661 ; — Gilles Decaens, 1697 ; — Jean Huard, 1713. — Baux. — Déclarations des biens de la Fabrique. — Quittances de droits d'amortissement. — Ordonnances des commissaires députés par le Roi en Normandie pour l'exécution de l'Édit de Nantes, Jean-Antoine de Saint-Simon, Renar Courtimer : cimetière assigné aux protestants de la paroisse, 1612 (original et copie, les deux fort mal conservés). — Testament d'un nommé Pierre Le Mesle, 1663. — Ordonnance de l'Intendant, M. de Creil, sur une requête du curé; réduction à 25 livres de la taxe de 50 livres qui avait été imposée sur le curé pour une volière à pigeons, 1674. — Sentence du bailli de Caux, pour qu'il fût payé au curé, par les religieux de Fécamp, gros décimateurs, 300 livres de pension congrue, aux termes de la Déclaration du Roi, 1697. — Statuts de la Charité de la paroisse (original et copie, les deux incomplets et en mauvais état de conservation). — Placard des indulgences de l'Hôtel-Dieu de Rouen, 1677 (imprimé). — Comptes approuvés par les archidiacres : Rose, 30 juin 1749, 18 avril 1760 ; — Bordier, 25 juin 1776; — par les doyens de Fauville : Ducoudray, curé de Bréauté, 25 octobre 1736, 2 septembre 1745, 31 août 1746 ; — Rouland, curé d'Autretot, 18 juin 1761, 5 juillet 1763, 11 juillet 1764.

G. 8644. (Registre.) — 49 feuillets, papier.

1711-1727. — TRINITÉ DU MONT (LA). — Comptes de la Fabrique. — 1711, mention d'une donation de M. Gilles Decaens, ancien curé de la paroisse. — 5 mars 1718, Jean Le Lièvre, envoyé par le doyen, est mis par les Trésoriers, à la place de Guillaume Masse, clerc de la paroisse, qui refusait de tenir les écoles. Le Lièvre jouira de 36 livres de rente de la fondation du curé Decaens, de la maison de l'école et des pommes et poires du cimetière. — 21 et 28 mai 1719, adjudication des bancs de l'église. — Comptes approuvés par l'archidiacre du Grand-Caux, Robin des Bouillons, 17 septembre 1720, 28 octobre 1722, 18 octobre 1723, 25 octobre 1725 ; — par les doyens du doyenné de Fauville : F. Hoüel, 6 novembre 1714, 16 juillet 1715 ; — Ducoudray, curé de Sainte-Marguerite (il demande qu'il y ait un clerc pour tenir les écoles), 4 novembre 1717. — Dans le même registre, comptes de la Charité de la paroisse. — Jean Huard, curé de la Trinité-du-Mont, 1711-1727.

G. 8645. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

1776-1782. — TRINITÉ DU MONT (LA). — Comptes et délibérations de la Fabrique. — 1780, payé au Trésorier de Lintot, pour veiller à la prière journalière tous les soirs, 4 livres. — 15 juillet 1781, délibération pour travaux à l'église ; « le clocher a un besoin urgent de réédification pour la couverture et le beffroy qui soutient les cloches ; il est expédient qu'on fasse des bancs neufs dans la nef, ce qui augmenteroit le revenu de l'église et donneroit lieu, dans la suite, de pouvoir réédifier un berceau ou lambris à la place du plancher qui fait un mauvais effet dans la nef; marché sera fait, par les soins de Jacques Barbe, syndic, avec un menuisier, pour faire des bancs neufs, de 4 places chaque, avec un tiroir du côté des murailles. » — Comptes approuvés par M. Bordier, archidiacre, 25 juillet 1781 ; — par Rocquelay, curé de Beuzevillette, doyen de Fauville, 26 mai 1777, 25 juin 1778. — Quelques pièces justificatives de comptes, parmi lesquelles une ordonnance de M. de Crosne, homologuant les délibérations des propriétaires de biens fonds pour une impo-

sition nécessitée par les travaux à faire à la nef et au clocher, 28 février 1782. — Piedfort, curé de la paroisse.

G. 8646. (Registre.) — 107 feuillets, papier.

1609-1711. — TRINITÉ DU MONT (LA). — Comptes de la Charité de cette paroisse. — Ecrit dans un autre sens, la liste par ordre alphabétique des associés, avec indication de leurs paiements. En tête de cette liste : « Ce jourd'huy, dimanche, XIIIe jour de décembre 1609, la Charité de ceste paroisse a esté relevée suivant la permission de Monseigneur le révérendissime et illustrissime cardinal de Joyeuse, archevesque de Rouen, pour estre desservie sous le nom et tiltre de la Sainte Trinité du Paradis, Père, Fils et Saint-Esprit, de la glorieuse Vierge Marie, Saint Nicolas, Saint Adrien, Saint Sébastien et de Madame Sainte Barbe. » — Jean Desmeilliers, alors curé.

G. 8647. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1622-1779. — TROUVILLE. — Donation faite à la Fabrique par Antoine Grenet, curé de la paroisse, 1733. — Aveux à Pierre-Charles Le Ber, seigneur de Trouville, conseiller au Parlement, 1750; — à Marie-Françoise-Louise Dumont, veuve de Charles-Michel Baillard, sieur du Vieux-Manoir, 1771; — à Etienne-Michel Le Duc, sieur de la Salle, 1773; — à Pierre-Jean-Baptiste Aubry, sieur de Folleville, Navarre, 1777; — à Jean-Baptiste-Joseph Belhomme, sieur de Grasquesne, 1779. — Autres aveux à Mgr François-Henri duc d'Harcourt, Maréchal de France, 1777. — Quittances de droits d'amortissement. — Autorisation donnée par le vicomte de la Ville de Grâce à Elisabeth Brehan, de vendre, dans l'intérêt de ses enfants, une partie de rente qui lui venait de son mari, François Le Gras, tué à la batterie de canon de Sainte-Adresse, lors du bombardement. Elle avait à sa charge deux petits enfants, l'un âgé de 3 ans, l'autre de 20 mois, malades de la pierre. 1695. — Divers titres de propriété. — TURRETOT. — Procès-verbal dressé, à la requête du curé Charlemagne Pingard, de l'état du presbytère et de l'église après le décès de son prédécesseur dans la cure de Turretot.

G. 8648. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1631-1789. — VAL-DE-LA-HAYE (SAINT-JEAN DU). — Titres de propriété de la Fabrique et de la Charité, fiefs et constitutions de rentes. — Fondations de frère Charles de Clinchamp, chevalier de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, commandeur de Sainte-Vaubourg; promet de donner à la Charité « une bannière de damas blanc en laquelle est empreint une Vierge et 2 ymages, l'ung de sainct Jean-Evangéliste, et l'autre de sainct Jean-Baptiste, » 1634; — de Guillaume Durand, en son vivant, maître de smack, ayant pour exécuteur testamentaire Richard Lentaigne, marchand papetier à Rouen, 1728; — de Pierre Quibel, du Petit-Couronne, 1651. — Bail emphytéotique par la Fabrique d'une pièce de pré en nature de prairie, appelée vulgairement la Vergée du Temple, située à Hautot-sur-Seine, 1778. — VALMARTIN. — Vente par David Grenet, maître cordonnier à Rouen, à la Fabrique de Saint-Georges du Valmartin, représentée par le curé Jean Guillot, d'une masure à Saint-Ouen-du-Breuil, 1701.

G. 8649. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1555-1790. — VALLIQUERVILLE. — Fondations par Anne Le Blond, femme séparée de corps et de biens d'avec Jean Dubaut, son mari, 1724; — pour Pierre Le Masitz, par Marguerite de Heugleville, sa veuve, et par son fils Pierre Le Masitz, écuyer, sieur du Chouquet, l'un des gardes du corps de la Reine-Mère, 1648, 1664; — par Jacqueline de Rupierre, veuve de Jacques de Valliquerville; par son testament elle demande à être inhumée au pied de la croix; « veut que ses obsèques soient modestes, qu'il y ait 12 prêtres, outre ceux de la paroisse, auxquels on donnera, après la messe, 30 sous à chacun et du vin et à boire dans la sacristie, » 1700. — pour Louis de Valliquerville, curé de la paroisse 1555. — par Pierre Varin, 1686. — Aveux de la Fabrique à Rustenbe François Grégoire de Rumare, — à Thomas Aimable de la Rivière Lesdo, Premier Président en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, 1752; — à Louis de Bedelièvre, marquis de Cany, 1757. — Divers titres de propriété de la Fabrique, de la Charité et de la Confrérie du Rosaire. — Baux, 1508.

G. 8650. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1792-An II de la République. — VALLIQUERVILLE. — Comptes de la Charité de Notre-Dame du lieu. — Recettes pour les illuminations. — Dépenses pour messes, etc. — Mention de l'entrée de la Charité

— 1780. Travaux aux bâtiments de la Charité. — « A Pierre Mauger, pour 2 jours qu'il a fait à aider à arracher, apporter et planter des arbres, 2 livres 8 sous; — pour 3 jours à transporter un bout de fossé, 3 livres 12 sous. »

G. 8611. Registre. — In-folio, 147 feuillets, papier, recouvert en parchemin; couverture à moitié perdue.

1611-1672. — VARVANNES. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, œufs, nourolles, bottes de lin, et gerbes de Notre-Dame aumônés, le tout vendu au profit de la Fabrique, pommes du cimetière, droits d'inhumation. — 1615, mention de l'école, appartenant à la Fabrique, et qui donna lieu, comme on le voit par les comptes postérieurs, à de fréquentes réparations. Inventaire du mobilier de l'église : « 3 calices d'estain, 1 censière (encensoir), 1 paix, 1 cierge bénit, du poids de 28 livres ». — « Le 2e jour du mois de juillet, cœully pour de la bougie, quand nous allâmes à Saint-Mellon, 10 sous. » — 1616, 4 journées employées à *motter* les arbres, 20 sous. — 2 journées de manœuvre, 12 sous. — 1623, à Louis Cyreul, *essentier*, pour avoir recouvert la tour de l'église, 50 livres, 14 livres, etc. — Pour 1 croix de bois, 10 livres. — 1624, à Cardet, pour avoir refait la tête de l'enfant de la Vierge, 8 sous. — Mention du plat de sainte Anne. — 1635, pour une douzaine d'entes à *bouter* au cimetière, 3 livres, 1 sou ; — pour 2 douzaines d'ormes, 3 livres, 12 sous. — 1626, « à celui qui a porté du bouis pour Pasques, 23 sous. — Pour le vin du jour de Pasques, 10 sous 6 deniers. » — 1627, « pour avoir fait esplucher la plante du fossé du cimetière, à la femme de Thomas Haine, 4 sous. — Pour avoir cherfouy les pommiers, 5 sous. » — 3 journées en réparations à l'église, et à *refaire* les tombes, 31 sous 6 deniers. — 1629, 14 entes payées 6 sous pièce. — « Pour la journée d'un homme pour avoir esté aider à les quérir, 5 sous. — Autre journée d'homme à les planter, 5 sous ; — Pour avoir cherfouy et engressé les entes, 6 sous. — Pour 3 demions de vin pour Pasques, 4 sous 6 deniers. — Au prédicateur du caresme, pour avoir célébré 8 messes de l'église, tant hautes que basses, 3 livres. — Pour 1 Soleil à porter le Saint-Sacrement, 4 livres 13 sous. » — 1638, « pour avoir fait filer le lin donné à l'église. — 2 journées d'homme à quérir et planter les entes, 12 sous. » — 2 journées de couvreur, 14 sous. — 1637, 2 journées à réparer le fossé de l'école. — Pour une *assensoire*, 4 livres 5 sous. — Pour 1 antiphonier, 11 livres. — 1645, à Nicolas Buret, fondeur, pour refonte de cloches, 71 livres. — 1646, « payé, quand les cloches furent pendues, pour 2 pots de vin et 1 quarteron de harenc pour le dîner des fondeurs, 17 sous. » — 1648, « *Nota*, il est à remarquer que discrepte personne, Me Pierre de France, curé de cette paroisse, a faict à ses despens marler une pièce de terre appartenant à l'église, contenant 2 acres, où il y est entré plus de 8,000 de marle, pour quoy il a cousté 51 livres suivant l'acquit des marleurs, ce que le dit curé a donné à la dite église; » signé : P. de France. — 1649, façon de bancs pour l'école. — 1652, pour 2 journées d'ouvrier, 24 sous. — 1664, pour 2 journées de maçon, 24 sous. — 1663, « pour le bois et charpentage du porche, 10 livres. » — 1666, 2 journées de serviteur de maçon, 20 sous. — Comptes vérifiés par les archidiacres du Petit-Caux : Blondel, 13 septembre 1619, 21 juillet 1626 (enjoint au curé de faire registre des mariages, mortuaires, baptistaires, lectures de contrats, ensemble des testaments ; établir une armoire près des fonts) ; — 20 octobre 1641, 10 octobre 1644 (Trésorier condamné à 20 sous d'amende pour n'avoir comparu à la visite) ; — 21 janvier 1646 (ordre de clore le cimetière, d'acheter 2 lampes qui brûleront, l'une devant le Saint-Sacrement, l'autre devant le Crucifix, suivant l'usage du diocèse) ; — 17 juin 1647, 15 juillet 1648 (les maîtres de la Charité sont condamnés chacun à un écu d'amende pour n'avoir comparu à la visite ; y comparaîtront à l'avenir sous peine d'excommunication. Amende contre le collecteur de la taille, qui avait eu le front de prendre, comme par exécution, le manteau de Roussel, empêché à tirer les cloches durant la procession) ; — 20 septembre 1650 (faire clore le cimetière) ; — Michel Hue, 3 juin 1658 (il se célèbre, chaque année, 6 messes des Trépassés avec 3 psaumes et 3 leçons, de la fondation d'Antoine Gogibus. Il sera donné, à l'avenir, 10 sous par messe et 2 sous d'assistance à chaque prêtre qui aidera à les chanter) ; — 27 juin 1655, 4 juillet 1658 (ordre de procéder à l'élection d'un Trésorier) ; — Proffit, 16 octobre 1665 ; — Mallet, 10 juillet 1666, 7 juillet 1670 (ordre de rechercher les titres de la Fabrique) ; — par les commis de l'archidiacre ou doyens de Canville : Adrien Giffard, curé de Beaunay, 5 octobre 1624 (ordre d'acheter un missel réformé, à peine de 30 sous d'amende ; pour droit de visite de l'archidiacre, 7 sous 6 deniers) ; — Louis Callon, docteur en théologie, 26 juillet 1625 (il sera établi un confessionnal et des crismatoires près des fonts) ; — Le Maire, curé de Crespeville, 17 octobre 1628 (on fera des armoires pour les saintes huiles près des

fonts); — 9 octobre 1634 (les titres seront inventoriés; il sera fait un confessionnal propre); — Robert Amelin, curé d'Amfreville, doyen de Canville, 17 juillet 1657 (amende contre ceux qui traitaient de leurs affaires dans l'église); — 20 juillet 1663. — Curés de Varvannes : Jean Follastre, qui fut en même temps Trésorier de la paroisse, 1614; — René Dehors, 1617; — Pierre Perpied ou Prépied, 1617, 1639, en même temps Trésorier, 1629, 1639; — P. de France, 1644, 1647; — Le Sergeant, 1669. — Seigneur de la paroisse, Jean de Varvannes, 1615, etc.

G. 8652. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier, relié en parchemin.

1719-1781. — VARVANNES. — Comptes de la Fabrique — 1729, vicariat couvert en glui. — Reçu de M. De la Barre, pour la sépulture de feu François De la Barre, écuyer, 20 livres. — 18 juillet 1754, interdit de l'église de Saint-Sulpice de Varvannes par l'archevêque, à raison de l'état du clocher, qui menaçait ruine; l'église de Bourdainville, provisoirement assignée aux paroissiens de Varvannes pour leurs devoirs religieux. — 1er juillet 1778, autorisation donnée au Trésorier de faire marché avec Jean Motet, menuisier, pour la contretable, autel et marchepieds des 2 autels de la nef. — 4 juin 1780, on délivrera à Isaac-Antoine Dumont, sieur du Bostaquet, seigneur de Varvannes, expédition du titre de fondation qui, en lui donnant droit de banc dans la nef, l'obligeait au paiement d'une rente annuelle de 6 livres. — 29 juin 1783, assemblée générale des propriétaires pour la réparation du presbytère. — Comptes vérifiés par M. Fossard, archidiacre du Petit-Caux, 13 juillet 1752 (il sera incessamment pourvu à la réédification du clocher, faute de quoi l'église sera interdite au 1er juillet de l'année suivante, si d'icy à ce temps on ne commence à faire la dite réédification. On enlèvera les terres du cimetière qui sont le long de l'église du côté de l'orient; on fera disparaître les 2 images qui accompagnent le Crucifix, que Mgr d'Aubigné avait depuis longtemps interdites); — 6 juillet 1760, 6 juillet 1763 (à l'avenir les Trésoriers seront nommés, à la pluralité des voix, par acte libellé en bonne forme, signé de tous les délibérants); — 1773, (on établira 1 coffre à 3 clefs, dont l'une sera remise au curé, une autre au Trésorier en exercice et la 3e au Trésorier sortant). — par les doyens de Basqueville : Maromme, curé de Saint-Mards, 13 juillet 1751; — Lhurier, curé de Gonneville, 5 juillet 1755, 14 juillet 1757, 15 juin 1758, 16 juillet 1764, 3 juillet 1767, 8 octobre 1768 (on enlèvera les terres qui sont du côté de l'orient de l'église). — 22 juillet 1774, 14 juillet 1777, 19 juillet 1779. — Curés de la paroisse : Duparquier, 1747, 1748. — Pierre Huquelun, 1754, 1782. — Guillaume Mauger, 1784.

G. 8653. (Registre.) — In-folio, papier.

1781-An II. — VARVANNES. — Comptes et délibérations de la Fabrique. — 11 mars 1787, assemblée générale des propriétaires et Trésoriers; le cimetière sera clos d'un mur de 4 pieds de haut, avec 2 piliers et 1 barrière pour y accéder du côté du Montmirel; — la grosse cloche sera refondue. — 24 juin 1787, « comme le droit de nommer les cloches paroit appartenir naturellement aux seigneurs, quand ils l'exigent, puisqu'il sert à perpétuer leurs qualitez, celle qu'il s'agit de refondre ayant été nommée par le sieur de Varvannes, luy et avec Mme l'abbesse de Saint-Amand, il convient de statuer à cet égard et de députer quelqu'un à Madame l'abbesse pour sçavoir sy elle voudra bien accepter la nomination, le seigneur de Varvannes se réservant, de son côté, à s'expliquer après qu'elle sera déterminée. » — Mauger, curé de la paroisse.

G. 8654. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 47 pièces, papier; 2 imprimés.

1673-1688. — VARVANNES. — Deux inventaires des titres de la Fabrique, l'un, sans date, mais du XVIIIe siècle; l'autre, de 1788, fait par Alain-Charles Lavandier, notaire royal à Auffay. — Quittances de droits d'amortissement, avec des états du bien et revenu de l'église. — Aveu aux nobles enfants mineurs de feu messire Alexandre-François de Varvannes, seigneurs patrons honoraires de Varvannes, Bellemare et Montmirel, 1745. — Requêtes, ordonnances de l'Intendant, devis et rôles de répartition, concernant les travaux de l'église et du presbytère; procédures relatives aux mêmes objets, 1783, 1784. — Consultation des avocats F. L. Bigot et Le Coulx, 1783, 1784. — « Devis des réparations et réédifications à faire au bâtiment presbytéral, four et écurie de Varvannes, sous la direction du sieur Gilbert, architecte, » 1783 (imprimé).

G. 8655. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1538 (copie)-**1786**. — VARVANNES. — Fondations de Jean Baudry, écuyer, sgr du Buse et de la

Cour-Quesnel, seigneur châtelain et patron honoraire des paroisses de Varvannes et d'Isneauville, ci-devant bailli de Longueville et capitaine du château du dit lieu, 1659. — de Catherine Bonté, veuve de Jean Baudry, 1608; — de Noël Buron, vicaire de la paroisse, 1682; — d'Isabeau Deschamps, femme d'Étienne Le Febvre, 1653. — de Jacques Du Bosc, 1768; — de Marguerite Dupuc, 1698; — d'Antoine Gogibus, 1538 (copie); — de Jean Susanne, sieur de Bréauté, 1698. — Réduction des fondations par l'abbé Terrisse, vicaire général, sur la requête des paroissiens et à la suite de vérification faite par Jean Maromme, curé de Saint-Mards, doyen du doyenné de Basqueville, 1745. — Titres de propriété relatifs à ces fondations, etc. — Procès contre Adrien Brizard, Trésorier de la paroisse, au sujet de son compte, 1744, 1745. — Sentence de Laurent Du Plis, lieutenant particulier au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, à l'instance de noble homme Jean Baudry, sieur du Busc et de la Cour-Quesnel, qui condamne Nicolas Dehors, curé de Varvannes, « à tenir ardentes 2 lampes pendant l'office divin, à raison de l'aumône faite, par les prédécesseurs du dit Baudry, de 7 acres de terre au lieu du manoir presbytérial, » 1619.

G. 866. Liasse. — 33 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1535-1789. — VATTEVILLE (SAINT-MARTIN DE). — Titres de propriété de la Fabrique et de la Charité de cette paroisse. — Aveux à Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, marquis de la Mailleraye, lieutenant général pour le Roi en ses provinces de Picardie, Artois et Pays reconquis, gouverneur des villes et citadelles d'Amiens et Corbie, et Anne-Joseph Bonnier, son épouse, duchesse de Chaulnes, marquise de la Mailleraye, pour les fiefs de Mauconduit et de Mouy, membres de la Mailleraye, 1756, 1757, — Baux, 1788. — Fondations de Tassin Lecerf, 1608, et de Jacques Colleaux, prêtre à Caudebec, 1664, en faveur de la Fabrique. Ce dernier rappelle qu'une vitre avait été donnée à l'église de Vatteville par ses prédécesseurs. — Fieffe par honorable homme Guillaume Chefd'hôtel, maître de navire à Vatteville, 1582. — Mention de Pierre de Haqueville, fils de Pierre de Haqueville, maître de navire, 1638; — de l'incendie du presbytère de la paroisse, causé, dans la nuit du 15 au 16 mars 1676, par la malice et méchanceté des cavaliers de la compagnie du régiment de Gournay, pour lors en garnison dans le pays. — Fondations de Barbe Le Conte, veuve de Benoît Chambellan, 1617, et de Guillaume Caron, 1684, en faveur de la Charité. — VAUPALIÈRE (LA). — Fondation pour feu M. du Mont-Landrin, par noble dame Françoise Puchot, veuve de messire Charles Maignart, seigneur de Bernières, la Rivière-Bourdet, Président en la Cour du Parlement, fille du dit sieur de Mont-Landrin, 1660. — Requête du curé de la Vaupalière au lieutenant général du bailliage de Rouen, pour être autorisé à marquer, aux bouchers et autres marchands, des places éloignées de la porte du cimetière, 1687. — Baux, 1655-1789.

G. 867. Liasse. — 36 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1578-1789. — VEAUVILLE-LES-BAONS. — Titres de propriété de la Fabrique et de la Charité du Saint-Sacrement de l'Autel, de saint Gilles et de sainte Austreberte. — Fondations de Jean Bunoult, manouvrier, 1673; — de Tobie Daullong et de Marguerite Coignard, sa femme, 1675; — de Pierre Dumesnil, 1680; — de Nicolas Fercoq, curé de Saint-Riquier, 1699; — de Barbe Langlois, veuve de Thomas Huet, 1672. — Aveux à Marie de Piédeleu, 1605; — à Charles-Aimable-Etienne-François Hébert, sieur de Beauvoir, ancien conseiller au Parlement, 1761; — à Charlotte-Jourdaine Desmares, sa veuve, 1765; — à Charles marquis de Houdetot, châtelain de Veauville, Houdetot, Alvimbusc, 1769; — à Pierre Le Guerchoys, Premier Avocat Général au Parlement, seigneur de la Garenne, Autretot, la Heuze, la Mare et la Massue, 1665; — à Pierre Le Guerchoys, brigadier des armées du Roi, seigneur des mêmes seigneuries, 1707; — à Antoine Guy marquis de Pertuis, baron haut justicier des Baons-le-Comte, seigneur patron du lieu et propriétaire des fiefs du Mesnil-Taste, Carquelif, la Marette d'Ectot, Agniambusc, la vavassorie noble de Vitanval, le Hardeley, etc., chevalier de saint Louis, lieutenant-colonel et major du régiment de Lusignan, 1760; — à Adrien-Amable de Rouen, sieur d'Autretot, Président en la Cour des Comptes, 1760; — à Adrien-Amable-Marie de Rouen de Bermonville, seigneur patron de Bermonville, Valliquerville, Alvimare, Cléville, Autretot, la Mare, Président en la même Cour, 1786; — à Mgr de Saint-Luc, seigneur de la vavassorie noble de Vitanval, 1631. — Vente faite à la Charité par Adrien Busquet, fils de Pierre Busquet, soldat au régiment des gardes du Roi, le dit Adrien logé à l'hôtellerie de l'*Image Saint-Martin*, 1687. — Quittances de droits d'amortissement.

G. 8658. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1500-1784. — VEAUVILLE-LESQUELLES (NOTRE-DAME DE). — Titres de propriété de la Fabrique. — Fondations de Roger Le Sage, 1500; — d'Adrien Le Teurtre, 1694; — de Pierre Sagot, huissier royal, 1653; — de Françoise Vernier, veuve de Michel Chavatte, 1700. — Aveux aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, seigneurs de Carville-sur-Héricourt, 1683; — à Nicolas-Balthazar Le Marinier, marquis de Cany, 1721; — à Joseph-Hippolyte de Clercy, sieur d'Angiens, Silleron, comme ayant épousé Anne Le Marinier, seule fille et unique héritière de Messire Nicolas-Balthazar Le Marinier, et, en cette qualité, dame et patronne de Veauville-Lesquelles, de la Prévôté du dit lieu et du fief de Limanville, 1764; — à Françoise Scott de Fumechon, dame d'Ouville-l'Abbaye, sœur et héritière en partie de Pierre Scott de Fumechon, Président à mortier au Parlement, 30 octobre 1730. — Baux, 1737-1784.

G. 8659. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier, dérelié.

1606-1673. — VÉNESVILLE. — Comptes de la Fabrique. — 1606, dépense pour avoir *refossié* les tombes; — pour la fonte des cloches; « pour argent presté lorsqu'on fondit les vieilles cloches, 15 livres; au fondeur, pour les nouvelles cloches, 12 livres 10 sous; — pour aller quérir du mestail à Dieppe, 23 livres. » — 1609, gages au clerc matriculier de la paroisse. — 2 journées de menuisier, 18 sous. — « Dépense pour avoir escherté du caillou au cimetière. » — 1610 « argent reçu, le jour de Pâques, pour la refaçon du cierge bénit, 73 sous. — Queste faite avant l'église durant l'année, 8 sous. » — Vente des pommes du cimetière. — Mention de travaux à l'école. — 1611, journée à tirer du sablon, 6 sous. — « Reçu de Michel Boulion pour avoir permis mettre et inhumer le corps de son défunt père dedens l'esglise, 20 sous. » — 1612, *mueson* des terres de la Fabrique. — 1616, « à Jehan Petit, libraire imprimeur à Rouen, pour avoir refaict les livres de l'église, suivant le marché fait avec les paroissiens à l'issue de la grande messe, 14 livres. » — 1619, « à Jehan Guerente, orfebvre, demeurant à Rouen, la somme de huit-vingts une livre 17 sous, pour une croys d'argent pesant 6 marcs 2 onces 1 grain, y compris 24 livres pour la façon. — Au paintre qui a racommodé les images, tant de sculture que de painture, 10 livres 1 sou. » — 1622, « aux sonneurs qui ont sonné le jour de Toussaints, pour les Trépassés, 10 sous. » — 1626, à Hercule Lemire, orfèvre à Rouen, pour un Saint-Ciboire d'argent doré, 71 livres, 17 sous. — 1640, « pour un manuel de la nouvelle impression, 60 sous. — Payé pour faire imprimer les indulgences de l'église de céans, 6 livres 10 sous. — Pour 3 encastillemens d'autel, de bois de chêne, placés aux 3 autels de l'église de céans, à Jean Le Chien, menuisier, [illegible] 12 livres. » — Payé pour le droit d'amortissement, 453 livres 4 sous. — La Fabrique est autorisée à vendre pour payer cette taxe et éviter la vente des biens du comptable. — « Pour l'achapt d'un chasuble de taffetas rouge, suivant l'acquit de Charles Dupuis, chasublier, 22 livres. — Pour partie d'un parement d'autel, de trippe de velours noir, au dit Dupuis, 15 livres. — 1643, journée de charpentier, 12 sous. — 1646, dépense pour fonte de cloches; Nicolas Buret, fondeur. — 1649, « pour avoir faict réédifier de fonds en comble le cœur de la dite église avec une partie de la nef, du consentement de M. de Raffetot, seigneur patron et de tous les habitants, 600 livres. » — 1657, chœur de l'église blanchi. — Eglise lambrissée en bois de sap. — Approbation des comptes par Gosse, doyen de Saint-Romain, 11 mai 1610 (ordonne au curé de parapher et timbrer chaque feuille du registre des comptes, auquel sera mis l'inventaire des contrats); — 21 avril 1617. — Curés de la paroisse : Pierre Cauvet, 1610, 1618; — Jean Chedeville, en même temps doyen de Valmont, 1627, 1660, et Trésorier de la Fabrique, 1639-1640, 1650-1651.

G. 8660. (Liasse.) In-folio, 12 feuillets, papier.

1783-1788. — VÉNESVILLE. — Comptes et délibérations de la Fabrique. — 28 septembre 1783, le Trésorier est autorisé à faire porter du côté de l'Epître, la chaire qui était du côté de l'Evangile, à mettre un Christ neuf à la nef. — 1788, à un ouvrier pour 3 jours et demi, 11 livres 8 sous. — Curé de la paroisse, Neveu.

G. 8661. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1598-1790. — VENTES-MARES-MESANGÈRES (LES). — Contrat de fondation de Jean D'Espinay, 1687. — VERTBOSC (LE). — Echange fait, du consentement de M. de Beauvoir, seigneur patron honoraire de la paroisse, entre la Fabrique et M. du Castillon, 1730. — VIEUXRUE (LA). — Fondations de Nicolas Le Blanc, 1598; — de Jacques Varoier, laboureur, de la paroisse de Saint-Martin de La Vieux Rue, 1621; — de Pierre Desmares, 1691; — de Pierre De Rosé, faisant

en cette paroisse l'office de clerc, depuis 1708; son testament : demande pardon à M. le curé et aux paroissiens du mauvais exemple et du scandale qu'il a pu leur donner, soit dans l'église pendant l'office divin, soit dans la paroisse ou ailleurs, par ses vivacités ou autres défauts; demande la même grâce à ses écoliers, les priant de lui obtenir, par leurs prières, le pardon des fautes qu'il a commises en les enseignant; veut être enterré à côté du curé Papin; nomme pour ses exécuteurs testamentaires M. Joseph Beux, curé de la Vieuxrue, M. Poil, prieur de Grainville, et M. Mallet, curé de la Pommeraye, qu'il reconnait être personnes de probité, de piété et de justice, et qui ont la bonté de l'honorer de leur amitié, » 1753, avec additions jusqu'en 1758. — Titres de propriété. — Baux.

G. 8662. — (Registre.) — 80 feuillets, papier, écrits.

1715-1793. VIEUXRUE (LA). — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, gerbes aumônées, quêtes au plat de saint Martin. — 1745, pour 29 toises trois quarts et un pied de lambris au plafond de la nef, en sapin de Hollande, à 8 livres la toise, 238 livres. — Portail couvert en ardoise; pour 400 pavés, de 72 pouces en carré, que M. le curé est allé chercher au Fossé, 40 livres. — A Du Verdun, pour 550 pavés des Hogues, pour paver le portail, à raison de 6 livres le cent, 33 livres. — 1747, à Jacques Auzout, pour 24 journées à paver la nef et le portail, à 20 sous par jour, 24 livres; — au manœuvre, à raison de 12 sous par jour, 8 livres 8 deniers. — Pour un demy muid de boisson aux ouvriers, 3 livres 10 sous. — 1753, journée de maçon, 18 sous; — de manœuvre, 12 sous. — A Jean Bizet, serrurier à Blainville, pour une croix de fer pesant 136 livres, à 6 sous la livre, 40 livres 16 sous. — Pour une bannière de damas avec un grand saint Martin, 72 livres. — 1764, 13 jours de manœuvre, 9 livres 2 sous. — 1768, au R. P. Bruno, pour 8 messes et 4 obits, 7 livres 15 sous. — A Pierre Taupin, pour une journée d'homme à faire un rouet à la cloche, 1 livre. — 1777, mention de la quête des œufs. — Pour un confessionnal, 84 livres 17 sous. — 1761, école couverte en gerbées. — 2 journées de charpentier, 31 sous. — 1783, quêtes des œufs à Pâques; des gerbes de blé à la Nativité de la Sainte-Vierge. — 1784, à Nicolas Brument, pour 23 jours et demi à gratter, plâtrer, blanchir le dedans des murailles de la nef, réparer la couverture du porche en ardoise, 29 livres 7 sous. — 1785, raccommodage du poële de l'école. — Au commencement, inventaire des titres, pièces et écritures de la Fabrique, 1746. — Comptes vérifiés par M. D'Andigné, grand archidiacre, 10 septembre 1759; — par R. Agnès, curé de Boissay, 2 octobre 1769. — Curés de la paroisse, Joseph Beux, jusqu'en 1767; — après lui, Isabel.

G. 8663. (Registre.) — 44 feuillets, papier.

1713-1786. VIEUXRUE (LA). Comptes de la confrérie de saint Martin de la Vieuxrue. — 1722, 5 pièces de 50 sous diminuées de 4 sous pièce. — A partir de 1723, mention des images de la confrérie. — 1723, pour les images, 1 livre 10 sous. — 1725, pour 8 chaperons neufs, 21 livres; — pour les images et au coutre, 2 livres. — 1743, pour 1 cent d'images, 1 livre — 1752, pour les images, 2 livres 10 sous. — Pour une bannière de damas blanc, 43 livres. — 1760, pour un chaperon de maître, 5 livres; — pour les images, 2 livres 10 sous. — Annexé au cahier, délibération du 1er dimanche de mars 1713; amende contre les frères qui manqueront aux enterrements et aux services des Quatre-Temps, messes des saints patrons : saint Martin, saint Nicolas, saint Julien, saint Sébastien et saint Adrien.

G. 8664. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 1 sceau; 2 imprimés.

1461-1773. — VILLAINVILLE. — « Plaidoyez de Mrs Rossignol et de Brilly pour le curé de Villainville au siège du bailliage de Montivilliers en Caux, le jeudy... may 1736. Par Mrs de Lavesne et de Bréquigny, avocats. » Matière bénéficiale, affaire de permutation de bénéfice; Brilly contre Rossignol; ce dernier, maintenu en possession de la cure par sentence du bailliage de Montivilliers, perd sa cause au Parlement, 6 juin 1737. — VILLEQUIER. — Titres de propriété à peu près perdus, par suite de l'humidité; le plus ancien, de 1461. — Vente par Robert Deschamps, demeurant en la paroisse de Saint-Arnoult, à noble homme maître Jean Secard, sieur de Saint-Arnoult, de la Boullenguerie et du Vauparquet, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, d'une terre sise à Saint-Arnoult, 1619. — Mandement de Louis Le Pesant, Auditeur en la Chambre des Comptes, commissaire député en cette partie, au premier huissier ou sergent royal, pour contraindre les Trésoriers de la paroisse de Villequier au paiement des frais de l'information faite des biens et revenus de la Fabrique de la dite paroisse sujets au droit d'amortissement, 28 septembre 1641. —

VILLERS LE-CHAMBELLAN. — Ordonnance de Mgr de la Rochefoucauld, qui transfère à perpétuité le titre de la chapelle de saint André du château de Villers en une des chapelles collatérales de la nef de l'église paroissiale de Villers-le-Chambellan sous le nom et invocation de sainte Anne, 5 octobre 1773; signature du vicaire général Bridelle; sceau plaqué de l'archevêque. — VILLERS-SUR-AUMALE. — Etat des rentes dues à la Fabrique de cette paroisse. — Comptes de 1667-1668; église couverte en tuile; clocher couvert en ardoise. — VILLY. — Etat des réparations à faire à la chapelle seigneuriale de Cotte-Cotte. — Robert de Saint-Denis, vicaire de cette chapelle, agissant contre Jacques Burgot, chevau-léger de la garde du Roi, seigneur de Cotte-Cotte, et contre Adrien de Boulainvilliers et dame Marie-Philippe Le Porc, son épouse, en précédent veuve de Louis de Manneville, aussi seigneur de Cotte-Cotte, 1714.

G. 8665. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 99 pièces, papier; 1 plan, papier.

1621-1789. — YCQUEBEUF. — Extrait du procès-verbal de visite de l'église d'Ycquebeuf par l'archidiacre Tourouvre, 1712. — Ordonnances de Mgr d'Aubigné sur la requête du curé de la paroisse, 1713, 1716. — Aveux pour biens dépendant de la cure aux barons du Bosc-le-Hard; Alexandre de Boniface; — François-Silvestre de Boniface, major d'un régiment d'infanterie, 1729; — Jean-Baptiste-Alexandre-Dominique de Boniface, 1766. — Baux. — Adjudication du déport de la cure, vacante par la résignation, moyennant pension à Etienne Grille, au nouveau curé, Pierre Grouard; 550 livres à payer à l'archevêque, 1758. — Procès pour les prières nominales entre MM. de Boniface et les seigneurs de Cailly, 1686 et fin du XVIIIe siècle. — Procès pour dîmes. — Correspondance, quittances, procédures concernant une rente de 10 livres dues par la cure d'Ycquebeuf au prieur de Saint-Michel du Mont-Gargan, 1625-1773; — Lettres de Kennedy, prieur de ce prieuré, dont 2 avec cachets, de 1769, 1773. — Acte par lequel le procureur du Roi renonce à l'action intentée contre Guillaume Le Cordier, syndic de la paroisse, pour refus fait par ce dernier d'offrir, à son tour, le pain bénit; on a égard à son repentir, et l'on se contente d'une amende de 24 livres à payer par lui au profit des pauvres de la paroisse, 1762. — Devis, marchés, quittances pour travaux à l'église. — Marché avec Etienne Girard, fondeur à Beauvais, 1754. — Lettres de Vauquelain père, (ainsi signées), menuisier; — de Vauquelin fils, architecte, au sujet de la contretable du chœur, 1778. — Quittance de Jean-Baptiste Mette, fondeur à Rouen, pour fourniture de chandeliers, 1786. — Plan des travaux à faire au chœur, 1778. — YEBLERON. — Aveux pour la cure d'Yébleron à Robert Baillard, écuyer, sieur du Courant et d'Orival, premier capitaine du régiment de Torcy, et autres personnes de la même famille, par les curés : David Basire, 1714; — Guillaume Bobée, 1783; — par le Trésor de la paroisse, 1786. — YERVILLE. — Vente de 14 livres 5 sous de rente par Messire Joseph de Boniface, gouverneur de la ville et du château d'Arques, à la Fabrique d'Yerville, stipulée par le curé Laurent Cavelier, 1631. — YPREVILLE. — Aveu rendu pour la cure de Saint-Michel d'Ypreville, par le curé, Henri-Joseph Arnois, à Jean-Louis Fiquet de Normanville, seigneur de l'Engian, 1776. — Autre aveu à François De la Haye, seigneur d'Ypreville, par François De Mante, autre curé, 17[illegible]

G. 8666. (Liasse.)— 29 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1579-1781. — YVETOT. — Bordereau des titres et papiers concernant la partie des biens du couvent d'Yvetot, réunis au Trésor et Fabrique du dit lieu, renfermés dans cette caisse par liace, toutes cottées et paraphées B. V. P. par première et dernière, ainsy qu'ils ont été mis ès mains de M. Osmont, Trésorier en charge, le 15 octobre 1581, par M. Bordier, vicaire général de Mgr le cardinal de la Rochemaugu. — Titres de propriété de la maison d'Yvetot, où fut établi le prieuré des Bernardines par Judith-Françoise Soyer, religieuse de Bival, fille d'Adrien Soyer, sieur d'Intraville, et sœur de maître Pierre Soyer, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Normandie; — d'une maison à Auffay, où il fut d'abord question d'établir le couvent des Bernardines. — Vente par François Louvel, écuyer, sieur de Janville et de Normare, demeurant à Paluel, à maître Nicolas Durand, avocat en la Cour, acquéreur pour la dite Soyer, d'une ferme d'une contenance de 28 acres, sise à Yvetot, 1661, — le droit de colombier attaché à cette ferme concédé à ceux qui la possèderont, savoir à Jean Louvel, sieur de Janville, maître et secrétaire du Roi, au droit de Marie Le Mire, sa femme, par Isabeau Chenu, princesse d'Yvetot, veuve de Martin du Bellay, lieutenant général au gouvernement de Normandie, 10 juin 1579 (sceau plaqué et signature de la dite Chenu); — à un autre sieur de Janville par Martin du Bellay, maréchal de camp, 5 avril 1621

(sceau et signature). — Aveu à Philippe de Valliquerville, sieur de La Londe Recusson, à cause de sa seigneurie de la Londe, par François Louvel, 1620; — à Charles du Bellay, prince d'Yvetot, par le même, 1637; — à Claude-Bonaventure de Cravant, autre prince d'Yvetot, par Jean Arnois, curé de Sermonville, au nom de Judith Soyer, 1666. — Constitution de dot au profit de Suzanne Néel, au moment de sa profession religieuse, par son frère Charles-Philippe Néel, sieur de Gouberville, 1735.

G. 867. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1609-1789. — YVETOT. Titres de propriété du couvent des Bernardines. — Baux, fiefles. — Constitution de dot au profit de Catherine et de Madeleine Dufour, filles de Jacques Dufour, écuyer, seigneur de Sermonville la Rivière, à leur entrée au couvent, par leur oncle Jacques de Baudouin, écuyer, sieur de Boissay, Bierville, 1661. — Déclaration des biens appartenant à la communauté, 1726. — Aveux, pour diverses pièces de terre, à Charles du Bellay, prince souverain d'Yvetot (par Guillaume Le Tellier, curé de Valliquerville), 1647; — à Camille-Marie-Eléonor-Alexandre d'Albon, autre prince d'Yvetot, 1750; — à Antoine Guy marquis de Pertuis, baron de Baons-le-Comte, lieutenant-colonel et major au régiment de Lusignan-Infanterie, 1758; — à Jacques-François-Jean-Baptiste Compoinct du Boulbard, seigneur du Montasselin, 1769. — Lettres d'affaires adressées à M. Rouland, administrateur des biens des Bernardines, 1786-1789. — Mention des dernières prieures des Bernardines : Renée Piffaut de la Houssaye, 1751; — Françoise Baudot de Senneville, 1763-1771 : — Jeanne-Marie-Elisabeth Millo, 1773, 1777.

G. 8668. (Registre.) — 35 feuillets, papier, écrits.

1660-1717. — YVETOT. — « Registre destiné pour les résolutions capitulaires qui se prendront au couvent de Saint-Hiacinte, de l'ordre de Cisteaux, establi au bourg Divetot, depuis le premier de janvier 1660. » — 2 janvier 1662, Judic-Françoise Soyer d'Intraville, supérieure, présente une copie du testament du sieur d'Intraville, son père, dont le curé de Saint-Maclou était exécuteur testamentaire. — 6 juin 1671, abjuration de Judith Le Danois de Sainte-Foy, entre les mains de Henri Cavelier, curé de Sainte-Croix des Pelletiers de Rouen. — 15 septembre 1711, notice sur la construction de l'église commencée en 1708. — 20 juin 1721, « cejourd'huy 20e de juin 1721, j'ay dit et célébré la sainte messe pour la première fois dans la chapelle que Madame d'Intraville, prieure des dames religieuses d'Yvetot, a fait bâtir et construire dans l'église du couvent, par permission de Monsieur l'official de Rouen, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus »; signé : L. Delaporte, prêtre, chanoine d'Yvetot. — « Aquests faicts par sœur Judic-Françoise de Soyer, fondatrice du couvent et monastère de Ste-Hiacinthe. » — Notes diverses : « L'an mil six cents quatre-vingt huit, le 20e de aoust, ariva l'incendie général du bourg d'Yvetot, par laquelle cette maison fut entièrement destruitte. Touttes les religieuses furent obligez de se retirer pendant quelque temps dans la maison qui est sur le bourg. » — « Estat du bien et revenu du couvent ». — 26 septembre 1738, don de M. Delaporte, chapelain de la communauté, pour la décoration de l'église. — Réceptions de religieuses et de pensionnaires.

G. 8669. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1655-1785. — YVETOT. — Confrérie du Rosaire. Inventaires des titres de cette confrérie. — Etats de ses biens et revenus. — Titres de propriété et pièces de procédures. — Fondations de Robert Le Corneu, maréchal; — de Barbe Hinfray, 1709. — Indulgences accordées par le pape Clément XI à la confrérie du Rosaire, 3 juillet 1709. — Quittances de droits d'amortissement.

G. 8670. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier; 1 sceau.

1650-1662. — YVETOT. — « Copie de l'état des papiers, titres, contrats, registres, statuts, et l'érection de la confrérie du Rosaire d'Yvetot, qui sont déposez dans le sac, tel qu'il a été mis ès mains du sieur Abraham Le Court et qu'il remet au sieur Jean Barbulée, » 1762. On indique 10 registres de délibérations et de comptes, commençant à 1647. — Liste des associés. — Compte de Jean Tocque, ci-devant maître en charge : « Payé pour le cheval de M. le chapelain au pèlerinage de Bariva, 1 livres 10 sous. » — Bulle du pape Innocent X, accordant des indulgences à la confrérie du Rosaire, 1650 (original avec le sceau du pape) : — copie et traduction de la dite bulle.

G. 8671. (Registre.) — 65 feuillets, papier.

1638-1700. — YVETOT. — Comptes de la confrérie du Rosaire, 1638-1676. — Aux recettes,

ventes de couvrechefs de fil, de chanteaux, de lin, de blé, de gâteaux. — 1636, « à maître Grégoire, peintre, pour le tableau de la chapelle, 30 livres ; — au même, pour avoir appliqué l'or de l'encastillement au dit tableau, 1 livre 8 sous. » — 1652, « à Saint-Amand, peintre, pour avoir travaillé de son métier au tableau de la chapelle, 4 livres » ; — achat de toile et de courtine pour le dit tableau et la chapelle. — « Pour la façon d'un chaperon pour Mre Adrien Thérouf, prêtre, chapelain de la confrérie, 70 sous. » — Les comptes sont rendus aux curés de la paroisse. — Ecrit dans un autre sens, « mémoire des ornements et ustencilles appartenant à la chapelle de la Vierge : — 2 pots de valence à mettre des fleurs ; — 3 petites robes blanches, une pour couvrir l'image de sainte Barbe que sainte Catherine ; — autre robe pour l'image de saint Guillaume ; — voiles de lin pour l'image de la Sainte-Vierge ». — Quelques délibérations, dont la plus récente est de 1700. — Registre endommagé par l'humidité.

G. 8672. (Liasse.) — 7 cahiers, comprenant 154 feuillets, papier.

1676-1762. — YVETOT. — Comptes de la confrérie du Rosaire. — 1721, « pour la tunique du clocheteur, étoffe et facon, 4 livres, 15 sous 6 deniers. — Pour les sermons des 40 Heures, 3 livres. — Pour la nourriture du cheval qui a porté le sieur La Caille, chapelain à Caudebec, pour faire le pélerinage de Notre-Dame de Barival, 6 sous. »

G. 8673. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1681-1762. — YVETOT. — Liste des associés de la confrérie du Rosaire. — 1681, Adrien Feugueray, chapelain ; demoiselle Françoise Soyer d'Intraville, Guillaume Langlois d'Escalles, Jeanne Ricouard, fondatrice d'une messe le mois ; — le P. Joseph Du Mesnil, religieux bénédictin ; — Nicolas Boulard, chanoine ; — Pierre Feugueray, curé d'Ernemont. — Mémoires et quittances des rétributions payées aux ecclésiastiques.

G. 8674. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1626-1768. — YVETOT. — Titres de propriété de la confrérie du Saint Scapulaire, établie en l'église Saint-Pierre d'Yvetot ; — procédures. — Fondations de Marguerite Basset, veuve de Pierre Hébert, 1723 ; — d'Angélique Closet, veuve de Louis Bertault, 1694 ; — de Marguerite Fichet, veuve de Jean Le Page, 1714 ; — de Suzanne Le Brument, veuve de Nicolas Closet, 1695.

G. 8675. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier ; dont un registre dérelié, comprenant 24 feuillets, papier.

1781-1790. — YVETOT. — « Registre pour servir au sieur Rouland, chargé de l'administration des biens ayant appartenu au couvent d'Yvetot et porter les comptes des receptes et dépenses à faire aux dits biens, » 1781 (cahier dérelié). — 1781, « pour 300 pieds d'arbre, tant chesne que hestre, plantés sur la cour à Bourgeois, au prix de 33 livres le cent, 99 livres. — Pour le prix d'iceux, vin au domestique, aux ouvriers, 12 livres. » — 1785, second étage ajouté à la maison de MM. les vicaires. — Desjardins, curé d'Yvetot, 1788-1790 (les feuillets de ce registre sont tous détachés). — Baux. — Aveux. — Pièces de procédures. — Aveu à très haute et très puissante dame Madame Angélique-Charlotte de Castellane, veuve de très haut et très puissant seigneur Claude-François-Camille comte d'Albon, prince d'Yvetot, au nom et comme tutrice de Dlle Victoire-Louise-Marguerite d'Albon, sa fille mineure, 1770. — YVILLE-SUR-SEINE. — Inventaire des titres du bénéfice de cette paroisse. — Etat des biens de la cure ; revenus évalués par le curé Gruel à 925 livres par an ; 350 communiants, dont plus de 200 sont très pauvres et auxquels le curé est obligé de faire des aumônes continuelles, 1762. — Aveu de Jean-Pierre Grenier, curé de la paroisse, à Jean-Louis-Claude Goujon de Gasville d'Yville, seigneur d'Yville-sur-Seine et du fief d'Yville sis à Guenouville, ancien capitaine de cavalerie au régiment Colonel Général, 1773 : « Je dois de rentes seigneuriales à Monseigneur, à Pasques, un hanap d'oublies et 2 pots de vin clairet ; à la Chandeleur, une poignée ou hanée (pour havée) de chandelle de cire, et un disner, tous les ans, aux valets serviteurs du dit seigneur pendant qu'il fait lever et emporter à ses granges la levée d'une pièce de pré, nommée la Couture au Seigneur. » 1773. — Bail des dîmes, 1788. — Inventaire des ornements de la chapelle. — Bail par le chapelain, Louis-Joseph Richer, de 2 acres de terre dépendant de sa chapelle, 1785.

SUPPLÉMENT DE LA SÉRIE G

FONDS DE L'ARCHEVÊCHÉ DE ROUEN

G. 8676. (Volume.) — In-4°, comprenant 170 pages, papier.

1738. — « Nouveau Poullié des Bénéfices du Diocèse de Rouen, Avec une Table alphabétique de toutes les Paroisses, des Maisons religieuses, etc. — A Rouen, chez la Veuve Jacques-Joseph Le Boullenger, Imprimeur ordinaire du Roy et de Mgr l'Archevêque. » Manque le dernier feuillet. (Acquisition de 1891.)

G. 8677. (Volume.) — In-4°, comprenant 172 feuillets, papier, relié en veau.

1738. — Même pouillé, — avec corrections, indication en marge de la valeur des bénéfices, feuillets intercalaires où sont marqués quelques rectifications et les noms de quelques-uns des nouveaux titulaires. — Cet exemplaire paraît avoir été affecté au service du Secrétariat de l'Archevêché. (Acquisition.)

G. 8678. (Cahier.) — 12 feuillets, papier; sans couverture.

1505-1506. — Compte des testats et intestats du diocèse de Rouen, de la Saint Michel 1505 à la Saint Michel 1506. — Approbation des testaments de Jean Duvergier, président en la Cour des Généraux, 100 livres; — de Robert De la Fontaine, conseiller en l'Echiquier de Normandie, 360 livres 10 sous; — de Louis Du Bosc, Vicomte de l'Eau à Rouen, 22 sous; — de Pierre de Crasmesnil, sieur du dit lieu, 100 sous; — de Jeanne Suhart, sa femme, 8 livres; — de Renée de Graville, dame de Basqueville, 6 livres; — de Jean Briant, doyen de Gamaches, 3 sous; — de Jean Gambier, Trésorier de la collégiale de Blainville, 36 sous 6 deniers; — de Henri De la Barre, chanoine de Charlemesnil, 10 sous; — de Robert Pinel, de Saint-Martin-du-Pont-de-Rouen, 30 sous. — Total de la recette, 476 livres 12 sous 6 deniers.

G. 8679. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1195-1218. — Accord entre Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, et Jeanne, reine de Sicile, sa sœur, au sujet de toutes les dettes auxquelles Richard, roi d'Angleterre, leur frère, était obligé envers la dite Jeanne. Le roi assigne à sa sœur, pour faire son testament, 3,000 marcs d'argent dont elle disposera par les mains de sa mère et des archevêques de Cantorbéry, de Rouen et d'York; à Rouen, l'an Ier du règne, 21 août; fragment du sceau royal sur lacs de soie. — Lettres du roi Philippe-Auguste, portant injonction à tous les baillis de Normandie de poursuivre en justice tous les usuriers de leurs bailliages sur la dénonciation de l'archevêque de Rouen et de ses suffragants. Gisors, janvier 1217 (V. S.); sceau perdu.

G. 8680. (Charte.) — [illegible] de hauteur sur [illegible] de largeur, parchemin.

1510. — Testament de Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, résidant à Tours, dans la maison du cha-

même Jean Boulhale, le dit testament reçu par deux notaires apostoliques de cette ville, 17 octobre 1510. Marques des notaires Guillaume Du Moulin, curé de Clamart, et Louis François, clerc du diocèse de Chartres. (Document publié dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie, 1895.)

G. 8681. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1725-1756. — Livres liturgiques du diocèse. — Contrat passé devant les notaires au Châtelet de Paris, 13 juillet 1725, par lequel Mgr Louis de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, cède, à certaines conditions inscrites dans l'acte, à MM. Nicolas et Philippe Marye, écuyers, frères, le privilège qu'il avait obtenu du Roi, le 30 juin précédent, pour l'impression et la vente des nouveaux bréviaires, diurnaux, missels, antiphonaires, manuels, graduels, processionnaux, épistoliers, psautiers à l'usage du diocèse de Rouen. — Plaintes adressées au Chapitre, à l'occasion de ce privilège, qui les lésait dans leurs intérêts, par Eustache Viret, imprimeur du Roi, de Messeigneurs les archevêques et du Chapitre; — par Jean-Baptiste Besongne, prenant les mêmes titres; — par Richard Lallemant, ancien imprimeur-libraire de Nos Seigneurs les archevêques de Rouen et du Chapitre, ancien prieur juge-consul des marchands de Rouen. — Viret expose « qu'ayant imprimé en partie avec Richard Lallemant, les missels, les bréviaires, livres d'église pour les laïques, etc., il lui arriverait une perte très considérable de ses dits livres, lesquels demeureroient anéantis par l'impression de nouveaux livres d'église... Il prie les chanoines d'engager les sieurs Marye, entrepreneurs, à le dédommager, vu qu'ils se sont ingérés dans l'imprimerie, sans qualité, et qu'ils font dans le diocèse un gain très considérable, en gagnant, sur chaque livre, plus des deux tiers, comme aussi que la plupart des dits livres sont imprimés sur du papier de vallée, ce qui est contre l'usage immémorial du diocèse, qui est que tous les livres soient imprimés rouge et noir sur du grand papier raisin d'Auvergne; néanmoins la plupart d'iceux sont sur du papier commun de Maromme. » — Prix de la vente des livres à l'usage du diocèse de Rouen, suivi de la déclaration faite par des libraires imprimeurs de Paris, que ces prix sont médiocres et raisonnables, 27 novembre 1728. — Deux lettres de M. Marye relatives aux estampes à mettre aux bréviaires de Rouen, 1726. — Acte par lequel MM. Jore, père et fils, se désistent de l'action par eux intentée contre MM. Marye, 1732. — « Estat des livres ou exemplaires aportés dans des chambres au haut de l'archevêché de Rouen, par les sieurs Jore, père et fils, et que j'y ai trouvés lorsqu'en leur présence j'en ai fait la visite par ordre de Mgr l'archevêque le 9 janvier 1732 : Pseautier de Rouen, environ 5,000 exemplaires. — Bréviaire d'Avranches, dont on commence l'impression, environ 12 ou 15 feuilles, à 1,500 par feuilles. — *Le Traité de la noblesse, de l'arrière ban*, par M. de la Roque, 1,200 exemplaires; — les Préfaces du P. Mabillon, in-4°, 1,000 exemplaires. » Signé : Jore, Jore fils, l'abbé Bridelle, vicaire général. — « Etat du prix des livres du diocèse de Rouen, dressé sur les états donnés par MM. Marye, et sur ceux donnés par l'imprimeur, et qui ont été représentés à MM. Marye, lors de leurs contestations avec l'imprimeur. » — Privilège accordé par le Roi à Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, pour l'impression des livres liturgiques du diocèse de Rouen, 1744. — Pièces de comptabilité relatives à l'impression et à la vente de ces livres; traité pour une nouvelle édition de l'antiphonier, entre M. Le Boullenger, imprimeur à Rouen, et M. Duval, supérieur du petit séminaire, 1753.

G. 8682. (Liasse.) 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 2 imprimés.

1461-1775. — Pièces concernant les rapports des communautés religieuses avec l'archevêché. — AUGUSTINS DE ROUEN. — Présentations au vicaire et official du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, par Jean Varin, prieur du couvent des Augustins, de prêtres de sa communauté pour entendre les confessions et faire les prédications; 33 prêtres au couvent, 23 sont présentés, 1461. — SÉMINAIRE SAINT-LOUIS DE ROUEN. — Lettres du Roi autorisant l'aliénation, pour et au nom du séminaire Saint-Louis des pauvres prêtres infirmes du diocèse, du jeu de paume du *Verdelet*, qui avait été acheté pour l'établissement de cette communauté, mais qu'on n'avait pas tardé à reconnaître insuffisant, septembre 1754 (copie). — Nomination par Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, de Charles Le Clercq, chanoine de Rouen, comme supérieur du séminaire de Saint-Louis, en remplacement de Jean Solloué, décédé, 24 octobre 1739. — « Compte que rend à Mgr l'archevêque de Rouen Charles Le Clercq, de la régie qu'il a faite, depuis le 4e octobre 1739 jusqu'au 1er juin 1740, tant des deniers et effets mobiliers de la succession de feu M. Solloué, par luy légués au dit séminaire, que des biens et revenus appartenant au dit séminaire, » le dit

compte approuvé par l'archevêque, 3 juin 1740. — CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME. — Décret de Monseigneur l'archevêque de Rouen, portant extinction du monastère de la Congrégation de Notre-Dame de la ville de Rouen, et union de ses biens meubles et immeubles au prieuré royal de Saint-Louis de la dite ville, in-4° (imprimé). — Marché fait entre M. Le Chevalier, supérieur du séminaire Saint-Louis, d'une part, et Louis Cahais, sculpteur, et Le Prince, doreur, pour une bordure en bois sculpté avec chérubin, gloire et Jéhova; prix, 400 livres, 22 juin 1765. — Quittance de Le Prince, de 112 livres, pour la menuiserie, sculpture, dorure d'une croix, pour porter un christ d'ivoire, 16 septembre 1760. — REFUGE DE ROUEN. — Mandement de l'archevêque de Lavergne de Tressan pour faire recommander par les curés aux charités des fidèles, tant aux prônes de leurs messes paroissiales que dans leurs prédications, le monastère de Notre-Dame du Refuge, établi à Rouen, en faveur des filles pénitentes, 15 novembre 1724 (placard imprimé). — ABBAYE DE SAINT-LOUIS DE ROUEN. — Quittance de Cahais, d'une somme de 200 livres, pour avoir sculpté en pierre les armoiries de Mme de Planterose, au bâtiment neuf du monastère de Saint-Louis, Rouen, 13 mai 1775. — RÉCOLLETS DE GISORS. — Indulgences accordées par le pape Urbain VIII à ceux qui, confessés et communiés, visiteraient leur église aux Quarante-Heures, 12 juin 1643; — au bas du bref, visa et permission de publier, de Toussaint Thibaut, de la Congrégation de l'Oratoire, pro-vicaire général de Mgr de Harlay, 27 janvier 1644 (sceau du pêcheur perdu). — URSULINES DU HAVRE. — Vente d'une place de maison, paroisse de Notre-Dame, rue Semanville, aux Ursulines du Havre, par damoiselle Marguerite Mathieu, veuve de défunt noble homme Nicolas Deschamps, lieutenant criminel en la vicomté de Montivilliers, héritière de feus nobles hommes maîtres Jehan et Jehan Mathieu, ses aïeul et père, l'un et l'autre pourvus des charges de lieutenant civil et criminel au Havre et de procureur du Roi en l'amirauté de cette ville, à dame Anne de l'Incarnation, supérieure du monastère de Sainte Ursule, 3 janvier 1634. — Divers titres de propriété relatifs à cette maison. — Transaction entre damoiselle Suzanne-Catherine Fanelon, veuve du sieur Jacques-Nicolas Le Thuillier, et les dames Ursulines, Marie-Anne Gohon de Saint-Louis, supérieure, etc., 1755.

G. 8683. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, [illegible]

1476-1782. — SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY. — Mandement de Mr Dufay, au Trésorier de l'archevêché, de bailler, sans adjudication et pour 120 livres, le déport de Saint-André-sur-Cailly au nouveau curé de cette paroisse, Georges Flechet, 1536. — LA HEUSE. — Erection de la chapelle de la Heuse en paroisse par le vicaire du cardinal d'Amboise, sur la demande de Louis Du Quesnay, seigneur de la Heuse, 20 septembre 1531. — Acte par lequel Pierre Doulle, écuyer, sieur de la Heuse, à cause de Charlotte Du Quesnay, sa femme, présente à la cure de cette paroisse, vacante depuis 8 ans par l'incapacité de Richard de la Houssaye, *plurier* en bénéfices, Adrien Petit, prêtre du diocèse, 1572. — SAINT-LAURENT DE ROUEN. — Relation faite au Trésorier de l'archevêché par Jacques Vyénot, doyen de la Chrétienté; Vyénot avait adjugé pour 300 livres le déport de Saint-Laurent de Rouen, 1538. — SAINT-HERBLAND DE ROUEN. — Signification au Chapitre de Rouen, d'un bref de patronage obtenu du bailli de Rouen, par Guillaume de Chaumont que le Roi avait présenté à la cure de Saint-Herbland, pendant que les chanoines de Rouen, de leur côté, y présentaient Robert Du Quesnay, docteur en théologie; la prébende canoniale à laquelle le droit de présentation était attaché était pour lors *discordable;* la cure était vacante par le décès de Guillaume de Vernon, 1476. — Signification de David Du Tuit, avocat en la Cour et Monnayeur, au Trésorier en charge de la paroisse Saint-Maclou; protestation par lui de nullité, à raison des privilèges des Monnayeurs, de la nomination qui avait été faite de sa personne pour remplir la charge de Trésorier de Fabrique, 1683. GIVERNY. — Procès-verbal fait, par Louis Mordant, de l'état de l'église de cette paroisse et de ses chapelles de la Vierge et de Saint-Nicolas; armoiries à la clé de voûte de la chapelle de la Vierge; le dit procès-verbal rédigé à l'occasion des prétentions de la famille Daniel de Boisdennemets, prétentions dont les religieux de Saint-Ouen contestaient la légitimité; sans date, vers 1770. — SAINT-VINCENT D'AUBERMARE. — Nomination de Jean Le Bail, prêtre du diocèse de Dol, à la cure de cette paroisse, vacante par le décès de Jacques Marenville, 1675, — de Jacques le Roux, à la chapelle de Saint-Marc en la même paroisse, 1655. — « Articles auxquels respond le s^r Bienvenu, presbtre, bachelier en théologie, curé de St-Vincent d'Aubermare, y demeurant depuis 3 mois; patron et seigneur de cette

paroisse, l'abbé du Valasse; 230 communiants; un maître d'école fait le catéchisme à l'école; pas de maîtresse d'école, etc., sans date. » — MÉLAMARE. — Bail d'une petite ferme dépendant de la chapelle de Sainte-Honorine, dont était titulaire Jacques-Joseph Dumesnil, curé de Saint-Laurent de Rouen, 1782. — CHAPELLE DES INNOCENTS. — Extrait des registres de la Chambre royale. — Arrêt de la dite Chambre en faveur de M. Bertin, prêtre, pourvu de cette chapelle sur la nomination de Jacques Le Cornier, seigneur de Sainte-Hélène, baron d'Angerville; — mainlevée accordée au dit Bertin, des saisies faites à la requête des chevaliers de Notre-Dame du Montcarmel, mais sans préjudice du droit des parties au principal, 1675. — CHANOINESSES DE SAINT-ROMAIN. — Quittance de Simonne Le Sage, prébendée d'une des petites prébendes de Saint-Romain, d'une somme de 100 sous tournois, pour une demi-année, 17 janvier 1561. — Liste des chanoinesses sous le cardinal de Bourbon en 1561, 1562, 1563 (pièce informe). — Copie de provisions de chanoinesses, 1618, 1709.

G. [illegible] (Liasse). — 26 placards imprimés.

1712. — Requête adressée à l'archevêque de Rouen, par Jean-Louis de Roquigny de Bulonde, chanoine de Rouen, au nom des dames Bénédictines de Saint-Hilaire de Rouen, pour solliciter l'union de leur monastère à celui de Saint-Louis, dont la nouvelle prieure était madame d'Heiss, leur ancienne prieure; — la dite requête suivie de la procuration des Bénédictines de Saint-Hilaire; — de l'acceptation, par la communauté de Saint-Louis, des conditions proposées; — de l'ordonnance du promoteur du diocèse pour procéder à une information; — de l'acceptation, par Claude-Louis Rose, vicaire général, de la commission qui lui avait été donnée pour procéder à cette information. — Placards imprimés, au bas desquels sont écrits à la main les certificats donnés par les huissiers de la publication faite par eux des dits actes.

[illegible] (Liasse). — 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 2 fragments de sceaux; 2 cachets; 2 imprimés.

1172 (copie)-**1786**. — Charte de Jean, fils de Hugues de Gisors, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, 1172, la dite charte suivie d'une transaction entre le Chapitre de Rouen et les religieux de Saint-Martin de Pontoise, au sujet de la rente que ces derniers avaient à prendre sur les moulins à blé de Gisors, 1160, et autres actes (copies collationnées de 1783). — Résignation pure et simple par Pierre Acarie, pénitencier de l'Eglise de Rouen, du vicariat de Pontoise dans le Vexin-Français, 28 novembre 1628; signatures du dit Acarie et de Mgr François de Harlay; présents à l'acte, Nicolas Féret, sieur de Beaupré, et Christophe Gamard, architecte du Roi à Pontoise. — Nomination, par l'archevêque, d'Antoine Jeuffosse, docteur en théologie et curé de Saint-Pierre de Pontoise, à l'office d'avocat de l'archevêché, au vicariat de Pontoise, en remplacement de Claude Gerenton, décédé, 10 mars 1662 (copie collationnée). — Autre nomination, par le même archevêque, de Jean Duhamel, docteur en théologie et chanoine de Rouen, comme vicaire général de Pontoise et du Vexin-Français, 16 janvier 1666 (copie). — Consentement donné par la princesse Louise-Marie, Palatine de Bavière, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame Royale, dite de Maubuisson, à un bail à rente d'une pièce de terre dépendant de la chapelle de Saint-Paul et Sainte-Catherine, fondée en l'église de cette abbaye, chapelle dont était titulaire Louis More, curé de Saint-Ouen l'Osmone, 1691 (copie collationnée). — Projet de réunion des chapelles de l'église métropolitaine de Rouen, 1765 (imprimé). Décret d'union des chapelles de l'église métropolitaine de Rouen, 1768 (imprimés). — Décret d'union du Chapitre, dignités et canonicats de l'église de Charlemesnil à l'église collégiale et paroissiale de Sauqueville, 26 septembre 1772; signature de l'archevêque, Mgr de La Rochefoucauld. — Lettres-patentes portant approbation de ce décret, du mois d'août 1775: signature du Roi, fragment du sceau royal. — Ordonnance donnée en l'officialité du diocèse de Rouen, contenant règlement et réduction des fondations de l'église de Sauqueville. Obits pour Jeannet d'Estouteville, fondateur de la chapelle de Charlemesnil, pour M. d'Estouteville, père du fondateur, pour Mme d'Estouteville, mère du fondateur, pour le roi Charles-Quint, pour la reine Jeanne de Bourbon, pour le roi Charles VI et la reine Ysabeau de Bavière, pour M. le Dauphin, pour MM. les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourbon, d'Orléans, de Bourgogne, pour M. Bertrand du Guesclin, M. Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, M. Armand de Corbie, Chancelier, etc. La fondation de Thomas de Grouchy de l'année 1419, sera exécutée selon sa forme et teneur, ainsi que celle de MM. Jean de Grouchy et Christophe de Grouchy, son fils, chanoine de Charlemesnil, de l'année 1537; 1777, signature de Bridelle, vicaire général. — Charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, portant confirmation de

la donation de Jourdain de Sauqueville (copie collationnée). — Lettres-patentes de confirmation de l'établissement des sœurs de la Providence à Rouen, 1772; signature du Roi, fragment de sceau. — Arrêt d'homologation des dites lettres. — Acte donné par Charles Le Caron, bailli d'Aliermont, à Jean Desjardins, sieur de la Chaussée, intendant de la maison et affaires de l'archevêque de Rouen, de l'état de détérioration dans lequel le dit Desjardins avait trouvé un registre en parchemin servant de chartrier du domaine fieffé et non fieffé d'Aliermont, 1629. — Cahier contenant divers actes de juridiction ecclésiastique au spirituel. — Dispense de consanguinité à l'effet de contracter mariage *ob mutuum amorem et ad sustinendum nominis et familiæ dignitatem*, à Jean-Antoine de Pardaillan, marquis de Montespan, et à Anne-Marie de Bellegarde; — nullité de profession; — absolution pour avoir porté les armes, etc., milieu du XVIIe siècle. — Deux fragments du grand sceau royal; — cachets de Jacques de Monthiers, seigneur du Fay; — de Mardalin, premier conseiller au bailliage royal de Pontoise, 1783; — de François-Mellon Sauval, avocat au Parlement, bailli du bailliage de Maubuisson, 1786.

G. 8686. (Liasse). — 484 pièces, papier, 19 sceaux plaqués.

1611-1789. — Dispenses de bans, publications de bans à l'effet de contracter mariage entre : Louis-Gabriel Eudes, écuyer, sieur d'Eudeville, de Veulettes, et Marie-Elisabeth-Augustine de Constance, 1762; — Henri de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, ancien officier au régiment de Clermont-Tonnerre, et Louise-Madeleine de Calonne, veuve de Messire André de Bures, chevalier de Saint-Louis, à Londinières, 1762; — Marin-Guillaume Gohon de Corval et Marie-Marguerite Duval de Baudribault, 1763; — Charles-Ferdinand de Caqueray, écuyer, sieur de Boisgris, et demoiselle Marguerite-Thérèse Cavelier, 1767; — Narcisse de Caqueray, sieur des Loges, et Marie-Louise-Félicité Le Gros de Belleval, à Londinières, 1769; — Nicolas-Charles-Armand de Bailleul, conseiller au Parlement, et Marie-Louise-Félicité-Alphonsine de Civille de Rames, à Saint-Patrice de Rouen, 1774; — Charles-Gabriel Deshommets, marquis de Martainville, seigneur patron de Martainville, mestre-de-camp de cavalerie, et Françoise-Louise Bigot, fille aînée de haut et puissant seigneur Jean Robert Bigot, chevalier, haut-justicier de Saint-Martin-aux-Arbres, président à mortier au Parlement de Normandie; leur mariage célébré, le 7 mai 1774, en la chapelle du château de Melmont, en la paroisse de Saint-Thomas-de-la-Chaussée, par M. de Goyon, vicaire général; — haut et puissant seigneur Louis-Robert-Charles Mallet, marquis de Graville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sous-lieutenant de la gendarmerie ancien mestre-de-camp de cavalerie, seigneur patron de Cramesnil, veuf en premières noces de noble dame Angélique de Suriray de Saint-Remy, d'une part, et noble demoiselle Jacqueline-Françoise-Charlotte Duhamel, fille de messire Charles Duhamel, seigneur patron de Criquetot-sur-Ouville, seigneur d'Ouville, d'Hyémanville, Pommanville, ancien capitaine de cavalerie, et d'Adrienne-Françoise de la Houssaye, de la paroisse de Saint-Patrice de Rouen, d'autre part, 6 septembre 1774; — Jacques-Barthélemy Le Febvre, d'Yvetot, et Marie-Catherine De la Rue de Lépinay, fille de messire François-Joseph De la Rue, écuyer, sieur de Lépinay, et de dame Marie-Catherine de Croustel de Valours, de Saint-Etienne-la-Grande-Église, à Rouen, 1778; — messire Jean-Baptiste de Louber, chevalier, seigneur du Mesnil-sous-Vienne, fils majeur de feu messire Alexandre-Urbain de Louber, sieur du Breuil, et de feue dame Françoise Le Bœuf d'Osmoy, d'une part, et Jeanne-Adélaïde Lecat de Molagny, fille de messire Léonor Lecat de Molagny, vicomte d'Anache, et de Jeanne-Madeleine-Adélaïde Driot, 1779; — Pierre Charles-Antoine Lagenet, fils mineur de M. Charles-Antoine Lagenet, marchand orfèvre, ancien Trésorier de la paroisse de Saint-Etienne-la-Grande-Église, et de Marie-Elisabeth Bazin, d'une part, et Marie-Marguerite Chéruel, fille mineure de M. Louis-Marie Chéruel, marchand fabricant, ancien Trésorier de Saint-Paul, et de Marie-Susanne Lendormy, d'autre part, 21 mai 1781 — Acte du consentement donné par Julie-Adélaïde Dubocage de Bléville à la publication des bans de son mariage avec M^r^ le chevalier de Cabeuil, 22 janvier 1774 — Extraits d'actes de l'état-civil (baptêmes, de Saint-Herbland de Rouen, de Jean Cottard, fils de Jean Cottard et de Françoise Clériel, 13 mars 1644 (signé Le Prevost, curé), 21 octobre 1661); — de Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, d'une fille de maître Pierre Menant Despottiers, avocat au Parlement, et de damoiselle Marguerite Cavelier, 12 juillet 1716; — de Louis-Albert-Charles Mallet de Graville, nommé par Charles de Cassagneau, seigneur de Sandouville, et par Madeleine Mallet de Graville, épouse de M. de Tot, à Saint-Martin de Cramesnil, 1er mai 1750 — Inhumations, dans le chœur de l'église de Réville, par messire Paul de la Houssaye de Bouschamp, curé de Dieppedalle, de Marie-Françoise Arabloquesne, veuve de Robert de Cous-

tance, en son vivant, seigneur de Riville, 28 janvier 1748. — en l'église de Veulettes, de Jean Eudes, écuyer, sieur d'Endéville, 4 avril 1761. — Lettre de M. Lequien, curé d'Assigny, à M. Clérisse, dit La Pierre, pour le prier de faire des démarches auprès du Secrétaire du Chapitre de Rouen à l'effet d'obtenir une dispense de temps pour le mariage d'un de ses paroissiens : « Vous n'aurez pas de peine à deviner que c'est la crainte d'un nouveau tirage de la milice qui fait avancer le mariage. Je n'en connois pas d'autre cause. Elle est légitime. Car l'état de ceux qui tombent au sort est bien déplorable. Les milices matelots partent ces jours-ci pour Brest, » 1779. — Promesses de mariage entre messire Jean-Baptiste Thorel, écuyer, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, et Marie-Anne-Françoise Le Dévé, sans indication de date. — Quelques certificats de confession. — Lettres des vicaires généraux Terrisse et Robinet. — Sceaux plaqués de plusieurs prélats : Christophe de Beaumont, archevêque de Paris ; de Lavergne de Tressan, de Saulx-Tavanes, de la Rochefoucauld, archevêques de Rouen ; de Jacques Le Fèvre Du Quesnoy, évêque de Coutances ; de la ville et de la cure de Neuf-Brisach.

G. 8687. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1590-1769. — Extraits d'actes de l'état-civil, d'abjuration, etc., classés par année ; extraits vraisemblablement produits à l'appui de demandes de dispenses de bans et autres dispenses. — 4 juin 1768, inhumation, à Saint-Germain de Louviers, du corps de dame Marie-Madeleine Le Chevalier des Ifs, en son vivant femme de Louis-Alexandre Guyot, sieur des Plis.

G. 8688. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1779. — Extraits d'actes de l'état-civil. — 18 mai 1771, baptême, à Saint-Gervais de Paris, de Marie-Octave, fils de messire Pierre-Octave de Milleville, chevalier, seigneur haut-justicier et patron honoraire de Lieurey, Latilly, et de dame Rosalie de Bulande, demeurant Vieille-Rue du Temple. — 7 septembre 1773, inhumation, dans la nef de l'église de Saint-Léger de Boissy-en-Brie, de damoiselle Luce-Antoinette Florin, épouse de messire Henri de la Pierre, secrétaire du Roi, premier commis des finances au département des eaux-et-forêts de France. — 11 avril 1778, inhumation, en l'église de Notre-Dame de Versailles, de Jeanne-Amaranthe Pierre, épouse de Jean-Félix Lombard, feutier de Madame Adélaïde de France.

8689. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1780-1789. — Extraits d'actes de l'état-civil. — 21 décembre 1780, inhumation, dans l'église de Notre-Dame de Versailles, de Jean-Félix Lombard, par Gruier, prêtre de la Mission, faisant les fonctions curiales. — 25 mars 1785, inhumation, dans le cimetière commun situé près Saint-Gervais de Rouen, du corps de Jean Thézard, ancien Trésorier de l'église de Saint-Vincent de Rouen. — 25 avril 1787, inhumation, à Rouen, du corps de M. Claude-Louis Vidoux-Fontaine, homme veuf, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées, maître des ouvrages de la Ville, décédé la veille, à l'âge d'environ 69 ans. — 15 octobre 1708, inhumation, à Saint-Denis de Lyons, de Marie-Anne-Catherine Bréant, épouse de messire François De la Mouque, écuyer, sieur d'Inquerville, procureur du Roi au bailliage royal de Charleval. — 8 novembre 1789, décès de William Rawle, esquire, et son enterrement, le 15 du même mois, dans le cloître du Nord de l'église de Saint-Pierre de Westminster.

C. 8690. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 206 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

1619-1729. — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage. — Publication de bans d'ordinands. — Informations. — Quelques titres cléricaux. — Noms de MM. les ordinands entrés dans le séminaire depuis le 28 décembre 1734 dont on n'a pas lieu d'être content : « M. de la Breque devenu fameux Janséniste. » — Permissions de quêter accordées à des personnes incendiées. — Dispenses d'aumôniers de navires. — Permissions d'inhumer et actes de décès. — Adjudications des revenus de quelques cures. — Permissions d'ondoyer. — Sceaux plaqués du cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen ; de Jacques-Marie de Carital de Condorcet, évêque de Lisieux.

G. 8691. (Liasse). — 47 pièces, papier.

1719-1781. — Procès-verbal dressé par deux conseillers au Parlement, en présence du procureur général, des meubles et effets trouvés à l'archevêché de Rouen et au château de Gaillon, après le décès de Monsieur Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen. A l'archevêché, appartement occupé par le Premier Président, allant de la salle des Etats au pavillon du haut de la grande galerie. — Dans la

chambre du second étage, où était décédé l'archevêque, 1 petit tableau représentant un Christ avec une glace au-dessus ; un autre petit tableau ; 1 petite carte de Picardie, avec 143 pièces de faïence autour de la dite chambre ; — dans l'antichambre, une tente de haute-lisse, contenant 5 pièces, de différentes grandeurs, aux armes du prélat ; dans l'appartement du marquis de Ligny, frère unique et seul héritier du défunt, 5 pièces de haute-lisse, aux armes du même. — Dans l'écurie 8 chevaux de carrosse, de poil noir, 4 chevaux de charriot, de poil noir, 9 chevaux de différents poils, et 1 mulet, avec tous leurs harnois et équipages. — Les notaires de la ville, représentés par Mes Sanadon et Luce, viennent déclarer aux commissaires du Parlement qu'ils sont en droit de procéder aux inventaires de toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient ; ils demandent à être maintenus en leurs fonctions et droits de faire l'inventaire dans le palais archiépiscopal. On leur fait remarquer qu'il n'est question que d'apposition de scellés, et on les renvoie se pourvoir en la Cour. — A Gaillon, 220 caisses d'orangers, citronniers, myrtes, lauriers thyms, lauriers roses et francs, grenadiers et jasmins, 1719. — Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Mgr Armand Bazin de Bezons ; héritiers : Jacques Bazin de Bezons, Maréchal de France, et Claude Le Blanc, Secrétaire d'État au département de la guerre, et Achille Le Blanc, mestre-de-camp de cavalerie, au droit de leur mère défunte dame Suzanne Bazin de Bezons, femme de Louis Le Blanc, Maître des Requêtes. — Acte du serment de Jarry et Cretel, experts nommés pour dresser le procès-verbal des réparations à faire à l'archevêché après le décès de Mgr de Bezons, 1721. — Apposition de scellés sur les meubles et effets de l'archevêché après le décès de Mgr de Lavergne de Tressan ; chambres occupées, à l'archevêché, par les abbés Terrisse, de Canillac, de Chamron, Bridelle, grands vicaires. — Au château de Gaillon, bourse brodée en or et argent, contenant 100 jetons d'argent aux armes du prélat ; manuscrit et recueil concernant le P. Jouvency ; 152 orangers dans leurs caisses ; 135 vases de faïence garnis de fleurs ; Me Trancart de la Forterie vient déclarer que le feu sieur archevêque lui avait mis aux mains 71 louis d'or et demi, valant 1,716 livres, pour être employés aux frais de son inhumation, de sa maladie et pour le convoi de son corps de sa maison à Paris ; — mention du corps de logis sur la grande porte de l'archevêché, affecté aux Archives. — Procès-verbal de démolitions et de constructions de bâtiments, à faire au manoir de Déville, 1736. — de l'état du château d'Aliermont, 15 juin 1737. — Informations au sujet de 2 moulins du comté de Louviers, 17 novembre 1739. — Devis dressé par M. Mathieu Le Carpentier, architecte, demeurant à Paris, des réparations et nouvelles constructions à faire à l'archevêché (porte sur la rue des Bonnetiers, pavillon du cerf, salle des Etats, officialité), 1742. — Procès-verbal d'apposition de scellés sur les meubles de l'archevêché et du château de Gaillon, après le décès de Mgr de Saulx-Tavanes, 1759. — Mémoires et quittances de travaux exécutés à l'archevêché de Rouen, de 1782 à 1784. — Information relative à l'union proposée des hautes-justices d'Aliermont et de Douvrend à celle de Dieppe, 1731 ; — à une transaction entre l'archevêché et le Chapitre de Saint-Antoine de Gaillon, 1736.

G. 8602. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 16 pièces [illegible], 10 imprimés, 2 cahiers.

1343-1776. — « Inventaire de plusieurs bauls, arrêts et autres actes dont l'on peult avoir le plus souvent besoing pour les affaires de Monseigneur, » XVIIe siècle. — Lettres du roi Philippe de Valois : « Pour contemplation de Notre Saint-Père le Pape, ayons octroié, à notre ame et féal Nicole, à present arcevesque de Rouen, que, pour ce que il est anciens, et que, sans grant travail et péril de son corps, ne povoit venir ès parties par deça... que il les fois et hommages, serement de féaulté et autres devoirs à lui deuz pour cause du temporel de son arceveschié puisse recevoir par personnes suffisans, par lui députées, » Paris, 14 décembre 1343. — Aveu du temporel de l'archevêché, baillé au Roi par Georges, cardinal d'Amboise, 1501 (copie). — Un feuillet des « Remonstrances à faire au Roy et à son Conseil en l'Assemblée des Estats Généraulx assignés et termés par le dit sieur en la ville et cité d'Orléans, au 10e de jour de décembre 1560. » — Arrêt du Parlement sur un appel d'une sentence du sénéchal du temporel et des aumônes de l'archevêque de Rouen à Louviers, 153. — Extrait des registres du Parlement : Arrêt entre Jean de Lesselye, évêque de Rosse, suffragant du défunt cardinal de Bourbon, demandeur en préférence sur les deniers des fermiers de l'archevêché, d'une part, et maître Jean Decrétot, commis à la recette des décimes du diocèse de Rouen, les Relassins de Rouen pour l'aménagement des finances de Normandie, etc., d'autre part (pièce incomplète). — « Mémoire sur le différend d'entre les sieurs archevêque, chanoines et Chapitre de l'église Métropolitaine et Primatiale de Rouen, et le

Cour des Aides et le bailliage de la même ville, au sujet du Privilège de la Fierte ou Châsse de Saint-Romain » : de l'Imprimerie de Jean de Saint-Aubin, rue de la Huchette, du côté du pont Saint-Michel, dans l'hôtel de l'Ange (3 exemplaires imprimés). — Lettre à l'auteur des réflexions sur le procès de Marie Bucaille, et le mémoire fait contre elle (imprimé à Rouen, par Nicolas Le Tourneur, rue de l'Archevêché, au coin de la rue de la Croix de Fer), 1699. — Ordonnance de Monsieur l'official de Rouen sur les déports de l'archevêché, 1726. — Lettre jointe à cette ordonnance, nécessaire à l'adjudicataire des déports. — Diverses lettres d'ordinations : Jacques Dumont, de Hémies, 1666, 1667; — Charles-Joseph Langlois, fils de Charles Langlois, sieur de Janville, et de Marguerite Lemaistre, 1735. — Présentations aux ordinations par le prieur des Carmes de Rouen, 1776. — Etats des lettres des ordinations, de 1741, 1743, 1744. — Sceaux d'Olivier Jahouel, coadjuteur de l'abbaye de Montdaye, 1721; — du prieuré des Carmes, 1776.

G. 8693. (Brochure.) — In-4°, 16 pages.

1618-1655. — « Tariffe des droits deubs à la vicomté de Dieppe pour les marchandises entrantes et sortantes par mer et par terre. » A Dieppe, de l'Imprimerie d'Etienne et Pierre Achet, libraires et imprimeurs. — « Ce tarif fait et arresté en la présence et par l'ordre de Son Altesse Monseigneur le Duc de Longueville et du consentement du sieur Glachand, Intendant des affaires du seigneur l'Archevesque et des sieurs Eschevins de la dite ville, 22e juin 1648. » Signé : Henry d'Orléans, Dablon, Glachant-Tacquet.

G. 8694. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 48 pièces, papier; 1 sceau, 1 cachet.

1262 (copie)-**1779**. — Contrat d'échange fait entre le roi saint Louis et l'archevêque Eudes Rigaud. L'archevêque cède au Roi tous ses moulins et son vivier de Rouen, et donne, de plus, 4,000 livres tournois; il reçoit en pure et franche aumône le château de Gaillon, la tour et bourg des Noes, Douvrend et Humesnil (copie donnée par Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, garde des Chartes de la Couronne; — signature et sceau, 17 juillet 1779). — Aliénation faite par le cardinal de Bourbon d'une portion de fief à Saint-James d'Alihermont, 1587 (copie). — Procès portés devant le bailli des comtés de Dieppe, Alihermont et Douvrend, 1700-1743. — Assignation donnée, sur la requête du procureur fiscal de l'archevêque en sa verderie de Crandalle, aux coutumiers de la dite forêt, d'avoir à comparaître par devant le verdier pour procéder au récolement des coutumes, 1677. — Commission de conservateur des chasses du comté d'Alihermont donnée par l'archevêque à M. Le Vigner, conseiller au Parlement, seigneur de Dampierre; « la licence de la chasse occasionnoit que des gens, qui pourroient vaquer à leurs travaux pour se procurer et à leur famille la subsistance, s'adonnoient au braconnage, et s'accoutumoient à la fainéantise, » juillet 1764 (minute). — Lettre de Me Duclariel à l'abbé Aubry, secrétaire de l'archevêché : « Il souffriroit de voir qu'estant conservateur né de Mgr (pour la chasse), il fût obligé lui-même de demander une permission de chasser et de se voir exposé à la mauvaise humeur des conservateurs, » Saint-Nicolas d'Alihermont, 17 novembre 1770. — Lettre adressée au même secrétaire par M. de Mercastel-Croixdalle, pour demander, pour son garde particulier, une commission de garde du comté : « Il est impossible que je puisse empescher Mrs de la Ferté de braconner à Sainte-Agathe; lors qu'il vient quelques personnes chez eux, gentilhommes verriers ou autres, ils cherchent à détruire le canton que je conserve avec tant de soins pour Mgr, » 18 janvier 1771; cachet de M. de Mercastel. — Minute d'une lettre de l'abbé Aubry à Me Duclariel : « Si le fermier de M. l'archevêque étoit dans l'usage de loger les pauvres passants, vous pouvés estre bien persuadé que je serois le premier disposé à solliciter la reconstruction d'un bâtiment qui seroit destiné à cet usage; mais je crois qu'il est très inutile de solliciter cet établissement, qui ne manqueroit pas d'attirer encore plus de pauvres dans ces paroisses qu'il n'y en a, » 26 février 1771. — Lettre relative à la nomination de M. Lenud comme bailli aux Hauts-Jours de l'archevêché, 1775. — Aveu de Pierre Neveu, curé de Saint-Ouen-le-Mauger, en la haute justice de Cliponville, 1610. — 4 feuillets d'un compte de la seigneurie de Dieppe, XVIe siècle. — Mémoire intitulé : « L'intention à quoy prétendent les bourgeois et habitans de la ville de Dieppe par la requeste par eux baillée devers très révérend père en Dieu monsr le cardinal d'Estouteville, pour parvenir à prendre et faire admener, conduire et dessendre parmy sa dite ville, partie d'une des 3 rivières passant par la vallée d'Arques est telle, etc., » sans date. — Mandement de Vincent Eudes, lieutenant général du sénéchal et garde du temporel et aumônes de l'archevêché, à Jehan Ango, vicomte de Dieppe, pour le paiement de frais de justice, 1524. — Sentence de Pierre Véron,

lieutenant général de Pierre de Quiévremont, bailli de Dieppe, au sujet d'une rente de 6 livres, 1489; sceau. — Commission d'allotisseur de cuir à Dieppe, donnée par l'archevêque à Claude Le Grix, 1645.

G. 8695. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1779-1782. — Aveux reudus à Monseigneur de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour biens relevant de son comté de Douvrend, par Jean-Baptiste Glorie, sieur de Douvrendel, officier du régiment de Royal-Champagne cavalerie; — Charles-François de Caqueray, sieur de Folleville; — Louis-Adrien de Crény; — Antoine-Henri Ducroc Duthil d'Heurtevent; — Charles-François-Ferdinand d'Imbleval; — Louis-François Le Prevost, sieur de Glimont; — Léopold-Joseph Le Sénéchal; — Charles-Louis Le Sénéchal, sieur de l'Osmone, ancien capitaine de cavalerie; — par le Trésor de l'église de cette paroisse; — par le curé Jean-François Decan de Villeneuve; — par la confrérie de la Nativité et de l'Assomption de la Vierge, dite du Soleret. — Aveux reçus, en 1779, par Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, bailli de Dieppe et des comtés d'Alihermont et Douvrend; — en 1782, par Pierre Pocholle, avocat en la Cour, bailli des mêmes comtés.

G. 8696. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1384-1786. — Bail par le cardinal de la Rochefoucauld, à Pierre Delacour, de la recette de la baronnie de Fresnes-l'Archevêque et des terres de Corny, Dangu, Flumesnil et Farceaux, pour 16,000 livres par an, 1786. — Aveu rendu à Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque, par le Chapitre de la cathédrale, pour un plein-fief de haubert dit le fief de l'Ile, à Gisors, 1754 (Acquisition de 1891). — Lettre de Courtois, homme d'affaires, à un secrétaire de l'archevêque, concernant la terre de Torteval et des réparations à faire au château de Gaillon, 1759. — Aveu rendu à Mgr Georges d'Amboise, par Guillaume Georges, prêtre, Trésorier de la chapelle Saint-Georges du château de Gaillon, pour la maison, prison et geôle de Gaillon, etc., 1525; — par Nicolas Bouvet, pour biens sis à Aubevoye, 1620. — « Mandement de Simon de Baigneux, vicomte de Rouen, commissaire du Roi en cette partie, au 1er sergent royal sur ce requis, 27 juillet 1384, pour mettre à exécution des lettres du Roi, obtenues par l'archevêque qui demandait à être maintenu en sa possession » de donner congé et licence aux commun et habitans de la ville de Louviers de eulx assembler ou faire assemblée toutes fois que mestier estoit et pour traitier des négoces ou besoignes d'icelle ville. — Nonobstant ce droit Jean Osber, vicomte du Pont-de-l'Arche, s'était naguères transporté à Louviers sans l'archevesque ou ses gens appeler, et avoit autorisé les habitants à s'assembler pour traiter de leurs besognes; » ajourner le dit vicomte au prochain Échiquier, 29 mars 1383. — Relation de l'assignation faite par Jean Turbot, sergent royal, au vicomte du Pont-de-l'Arche et au commun de Louviers, assemblé aux halles de la dite ville. — Attestation par Simon de Baigneux aux gens de l'Echiquier, que le sceau appendu à la relation de l'assignation est bien de Jean Turbot, 14 juin 1386. (Trois sceaux de la vicomté de Rouen et de Turbot, tous frustes). — Extrait des registres de comptes de la seigneurie de Louviers, de 1505, 1506. — Procès-verbal dressé, par des commissaires du Parlement, de la visite par eux faite de la rivière de Louviers; incomplet du commencement; du temps de l'archevêque François Ier de Harlay et de Anne Le Blanc, bailli et gouverneur de Caen. — Sentence rendue, en la justice temporelle exercée par l'archevêque en son château archiépiscopal de Pontoise, par Charles de Monthiers, sieur de Saint-Martin, bailli et sénéchal de Monseigneur, 1648. — Lettres de Robert d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris, 7 janvier 1478 (V. S.), contenant vidimus d'un arrêt des Conseillers du Trésor royal de Paris sur des contestations entre Michel Du Buc, procureur du Roi, d'une part, et l'archevêque, le Chapitre, les religieux de Grandmont, de la Madeleine, et les Emmurées de Rouen, au sujet de la ferme de la Vicomté de l'Eau et des Quatre-Pieds. — Mémoire sur un procès entre maître Guillaume Thierry, qui avait obtenu une bulle du pape Bénédict (Pierre de la Lune), et les religieuses de Saint-Amand, au sujet d'une cure dont le nom n'est pas indiqué, laquelle avait été vacante par le décès de maître Raoul Le Tavernier, 1405 (incomplet; pièce ayant formé la couverture d'un registre). — Correspondance, procédures, notes diverses concernant Louviers, Gaillon, le prieuré de Saint-Jean du Bourgdun, et un droit de contrôle réclamé par M. De la Bruyère, pour les adjudications des déports qui se faisaient à l'officialité.

G. 8697. (Registre.) — In-folio, [illegible] de hauteur sur [illegible] de largeur, comprenant 12 feuillets, parchemin.

Vers le milieu du **XVe Siècle**. — *Declaratio censuum et redditiuum domino Archiepiscopo Rothomagensi pertinentium in villa et vicariata Pontisarae*

— C'est ce que très révérend père en Dieu Mgr. l'archevesque de Rouen tient et possède en la ville de Pontoise. — Cy aprez sont les fiefz et arrière-fiez seans en Weuguessin le Franchoiz et tenuz de mon dit Sr. Premièrement le plain fief que tient messire Jehan de Lille, chevalier, seigneur de Boury. — Cy aprez ensuivent les arrière-fiefs que le dit chevalier tient de mon dit Sr à cause du plain fief. — Cy aprez sont les fiefs et arrière-fiefs que tient Messire Jehan de Fay, chevalier, seigneur de Montcheurel de mon dit Sr l'archevesque de Rouen. — Cy après ensuit ce que Jonet du Boiz tient de mon dit Sr l'archevesque de Rouen. » — *Secundi [illegible] et procuraciones domini archiepiscopi Rotomagensis in suis civitate et diocesi faciende et recipiende.* (Acquisition de 1893).

G. 8698. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1610-1687. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Pièces de procédures en matière civile. — « Inventaire des registres plumitifs et autres minutes, ensemble des sacs et pièces restez ès-mains de maistre Charles Bernier, sieur de la Gastine, du temps qu'il a faict de l'exercice du greffe de la juridiction des Hauts-Jours, lesquels ont esté rendus à maistre Estienne Painsecq, à présent greffier en icelle, » 1686.

G. 8700. (Liasse.) — 4 cahiers comprenant 136 feuillets, papier.

1707-1716. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Plumitifs de cette juridiction. Lacune de 1708 à 1729. — Enregistrement des lettres de Mgr d'Aubigné qui nomment François-Bonaventure Guillebert, écuyer, sieur de Rouville, à l'office de bailli du comté de Dieppe, et à celui de juge des eaux-et-forêts d'Alihermont et de Croixdalle, 9 août 1706; — des lettres du même prélat, qui nomme Charles Routier à l'office de bailli du temporel et aumônes de l'archevêché et de bailli de la baronnie de Déville, 2 août 1706; — d'autres lettres de nomination de Jean Duchesne, à l'office de procureur fiscal au bailliage de Dieppe, Alihermont et verderie de Croixdalle. — de François Le Tellier, à celui de bailli et juge verdier du comté de Louviers et haute-justice de Gaillon, 1706.

G. 8701. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1711-1715. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Arrêts sur appel des sentences rendues par les juges des juridictions subalternes. — Pierre Haveron, président aux Hauts-Jours; — Perchel, procureur général. — Réception de Joseph Boullenc à la charge de procureur fiscal des comtés de Dieppe et d'Alihermont et de la juridiction des eaux-et-forêts et verderie de Croixdalle; — de Jean Duchesne à celle de bailli de Dieppe, en remplacement de Guillaume De Laune, l'un et l'autre nommés par l'archevêque Mgr Maur d'Aubigné, 3 novembre 1712. — Procès entre Robert Frigard, élu frère de la Charité de Notre-Dame de Louviers, et Claude Le Camus, échevin de la dite Charité; celui-ci prétendait que Frigard ne pouvait se dispenser de prendre la livrée et de faire le service pour le siège de Noël, les statuts de la Charité portant que nul ne pouvait s'exempter de cette fonction, à moins qu'il ne fût hors d'état de gagner sa vie et réduit à la mendicité, 8 août 1713. — Requête du collège des avocats du bailliage de Louviers, représentés par Thomas Geroult et Jacques-Georges de Becdelièvre, deux d'iceux, contre le bailli et le procureur fiscal, qui ne voulaient reconnaître le droit que s'étaient attribué les dits Geroult et Becdelièvre, de recevoir 2 maîtres du métier de toilier pendant les 3 mois d'absence des dits magistrats, 26 janvier 1715.

G. 8701. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1716-1720. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Réception de François-Bonaventure Lombard, écuyer, sieur de Mallemain, procureur du Roi au bailliage de Grainville-la-Teinturière, bailli haut-justicier de Veauville-les-Baons, avocat au siége de Cany, au serment d'avocat en la juridiction des Hauts-Jours, 1716; — à l'état et office de lieutenant en la haute-justice de Cliponville et branches en dépendantes et des fiefs et des aumônes de l'archevêché, d'Augustin Le Bourgeois, conseiller du Roi en son amirauté de France, au siège de la Table de Marbre, à un des offices de conseiller aux Hauts-Jours, 1716; — de Jacques-Georges de Becdelièvre, écuyer, sieur de Bonnemare, bailli, haut-justicier d'Heudebouville, à l'office de la haute-justice de Gaillon, 1719. — Lettre de M. Duchesne aux président, conseillers et procureur général des Hauts-Jours, pour s'excuser de ne pouvoir assister aux assises de cette juridiction, Dieppe, 1er octobre 1720; cachet du dit Duchesne. — Procès de la Fabrique de Déville-les-Rouen contre David Dutuit, avocat, au sujet d'une pièce de terre; — de dame Elisabeth Duhamel, épouse de Gabriel Ozenne, écuyer, sieur des Forgettes, contre dame Marie-Madeleine Néel, veuve de Mathieu Languillet, chevalier de Saint-Louis; — de Romain Elie,

marchand ivoirier à Dieppe, contre Jean Delaunay, cabaretier, 1716 ; — contre Richard De Caux ; dans le temps de la suppression de l'Edit de Nantes, Jacques De Caux et Elisabeth De Caux, père et mère dudit Jacques, étaient sortis du royaume, l'emmenant avec eux, alors qu'il n'avait que 3 ou 4 ans; était revenu en France après leur décès et avait abjuré la religion protestante entre mains du sieur Auvray, curé d'Auppegard, doyen de Basqueville, le 5 août 1717 ; avait à réclamer ses biens de son oncle Richard de Caux, 1717 ; — de Charles Millochin, receveur de la manufacture royale de tabac à Dieppe, contre Jean Thomas, inspecteur de la dite manufacture ; — de Jacques Le Bourgeois, sous-lieutenant des bourgeois de Dieppe, contre Robert Blondel, curé d'Etran (affaire de testament), 1718 ; — de Jacques Gallie, écuyer, sieur d'Hibouville, contre Nicolas Gallie, écuyer, sieur de Calmont, ancien capitaine de cavalerie, 1720.

G. 8702. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1721-1741. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Nomination d'Adrien-François Langlois de Louvres, bailli de la baronnie de Saint-Paul lès-Rouen, à l'office de conseiller en la juridiction des Hauts-Jours, 22 septembre 1741 ; — de David-Robert Le Brun, au même office de conseiller, vacant par le décès de maître Toussain, 23 juillet 1743. — Requête d'Alexandre Caillemer, gérant de la manufacture de tabac à Dieppe contre le sieur Drouin de Mogin, un de ses associés. A l'expiration du bail de la ferme du tabac, le Roi avait donné à ses sujets la liberté d'en faire le commerce pour leur compte, dans toutes les villes du royaume où il s'était établi des manufactures, notamment en celle de Dieppe, où les sieurs Philippes, Duprat et autres associés firent une compagnie entre eux pour faire le commerce et choisirent, pour négocier les achats et ventes du tabac, le sieur Caillemer, ce qu'il fit du 7 août 1720, jusqu'au 18 octobre 1721, qu'il plut au Roi faire un nouveau bail de la ferme du tabac, 1720. — Procès entre la communauté des maîtres apothicaires et épiciers de la ville de Dieppe, stipulés par le sieur Des Croizilles, doyen de la dite communauté, et Mᵉ Nicolas Le Forestier, médecin du Roi, joints, d'une part, et la veuve du feu sieur des Vastines, et Mathurin De Lort, garçon apothicaire, d'autre part. D'après les statuts, De Lort devait « répondre sur les principes de la pharmacie, l'explication des auteurs latins, ordonnances des médecins et la connaissance des drogues, plantes vertes et sèches et ingrédiens qui entrent dans les compositions ordinaires, » 1739.

G. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièce, papier.

1741-1749. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Nomination de Robin-Nicolas Mallet de Mailly, lieutenant en la haute-justice de la Haye-Malherbe, à l'office de bailli de la haute-justice de Louviers, 20 septembre 1747. — Procès entre Jean Martel, conseiller du Roi en l'Election d'Arques, Trésorier en exercice de la paroisse de Saint-Remy de Dieppe, tant pour lui que pour les sieurs curé et marguilliers de ladite paroisse, d'une part, et le sieur Joseph Blondel, maître en charge du collège de Notre-Dame de Bonsecours, d'autre part, 1745; — entre Jacques Duhamel, chevalier, seigneur de Mellemont, conseiller au Parlement de Normandie, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Jean-Baptiste-Etienne Duhamel, abbé d'Aubignac, vivant conseiller clerc en la Cour, et le sieur Noël Geroult, ayant pris le fait et cause de Jean-Baptiste Petou, 1746 ; — entre Adrien-Robert Le Painteur fils, maître de la confrérie de saint Pierre-ès-Liens et saint Julien, fondée en l'église de Saint-Remy, et Nicolas Le Masson, 1748. — Enregistrement des nouveaux statuts des maîtres et gardes peigniers, tabletiers, seuls aplatisseurs, dresseurs et mouleurs d'écailles, caret, cornes, galins et ergot et toutes sortes d'animaux, 1749 : « Les peignes d'écaille, d'ivoire, buis, corne et plomb seront faits et finis suivant la dernière perfection. Ceux de buffle seront marqués de la marque du maître qui les aura fabriqués, à l'effet de quoi tous les maîtres seront tenus de prendre chacun une marque différente dont les empreintes resteront gravées sur une planche de buis. »

G. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1759-1786. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Nomination de [illegible] en la haute-justice de Dieppe ; — de [illegible] [illegible] — [illegible] d'avocat général ; — de Jean-Baptiste [illegible] [illegible]

Moulin, à celui de conseiller en la juridiction des Hauts-Jours, 1781; — de Louis-René Morin, à celui de procureur fiscal en la haute-justice de Gaillon, au lieu de Claude-Simon Dagommer, décédé, 1780. — Procès entre Nicolas Boilay, fermier des droits de l'archevêché à Dieppe, et plusieurs négociants de cette ville qui refusaient de lui fournir, de 25 fromages, un, sur tous ceux qui venaient par mer au port de Dieppe, 1759; — entre Aymar de Mercastel, seigneur de Croixdalle, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et le sieur Michel de Mercastel d'Alihermont, garde du corps du Roi, 1780; — entre Nicolas Langlois, meûnier et receveur du petit domaine du comté de Louviers, et Mr Asselin, baron de Villequier, seigneur baron haut-justicier de Crèvecœur, Reuilly, Champagne, etc., 1781; — entre Louis-Jean-Baptiste Carrel de Mesonval, chanoine de Rouen, fils aîné et principal héritier de messire Louis-Nicolas Carrel, écuyer, sieur de Mesonval et de Thibouville, lieutenant général en l'amirauté de France au siège de la Table de Marbre du Palais, et le sieur Claude-Nicolas-Amable Carrel, écuyer, sieur de Thibouville, conseiller du Roi en la Cour, d'une part, et François-Aubert Le François, laboureur, d'autre part, 1782; — entre le chevalier de Meighan, ayant épousé demoiselle Julie Thoumyre, et Mathieu Thoumyre, 1783. — Sceau plaqué de Mgr Dominique de la Rochefoucauld, au bas de lettres de nomination à un office de procureur en la juridiction des Hauts-Jours, 1765.

FONDS DU CHAPITRE DE ROUEN

G. 8705. (Registre.) — In-folio, comprenant 90 feuillets, papier.

1717-1757. — Actes capitulaires. — 17 mars 1747, consentement donné à la vente faite des seigneuries du Fossé et de Longmesnil à M. du Fossé. — 28 avril 1749, acceptation des legs faits par M. l'abbé de Brinon, chanoine honoraire, tant au Chapitre qu'à la Fabrique et à la Bibliothèque. — 21 mars 1750, le Haut-Doyenné étant vacant par le décès de M. Barthélemy Le Cordier de Bigards de la Londe, le Chapitre procède à l'élection de son successeur; — M. François-Christophe Terrisse, nommé par 29 voix contre 2, données à M. Papavoine de Canappeville; 4, à M. Jacques Richier de Cerisy; 13, à Thomas-Richard Dumoucel de Gouy; 2, à M. Marc-Antoine Bertout; 1, à M. Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais. — 27 juin 1750, opposition du Chapitre aux lettres-patentes, du 27 mars 1742, portant érection du comté de Gisors en duché en faveur du Maréchal de Bellisle, et aux secondes lettres portant érection du dit duché en pairie, avec clause que toutes les causes civiles, criminelles, mixtes et réelles qui concerneraient le Maréchal de Bellisle et ses successeurs seraient traitées et jugées au Parlement de Paris, en première instance. — Prise de possession de la prébende de Braquemont, par Louis-Mathieu Sehier, curé de Saint-Vivien, 9 septembre 1747; — de celle de Panilleuse, par M. Nicolas-Alexandre de Bonissent, 13 novembre; — de celle de Douville, par Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, 30 décembre; — de celle de Londinières, par Adrien Dien, 19 janvier 1748; — de celle de Connelle, par François Ruellon, docteur de Sorbonne, 16 mars; — de la Chancellerie, par Jean-François Cornet, du diocèse de Lyon, docteur en droit canon; — de la prébende de Londinières, par le même, 9 avril; — de celle de Clais, par Arthur-Richard Dillon, docteur de Sorbonne, abbé d'Elan, 10 avril; — de celle de feu Guillaume Febvrier de la Bellonnière, par Jules-Hector de Motteville, 18 mai; — de celle de M. Louis Flavigny, qui avait résigné, par Louis Marin Flavigny, 14 octobre; — d'une prébende de Londinières, par Michel-Marie Bonnet, docteur en théologie, 6 décembre; — de celle du Thil, par Jacques de Gaillardbois de Marcouville, 11 janvier 1749; — de celle d'Ernemont, par Jean-François Cornet, 9 avril; — d'une prébende de Londinières, par Anne-Louis-François Perchel, licencié en théologie, même date; — d'une autre prébende de Londinières, par Patrice Fannin, d'origine irlandaise, docteur en théologie de la faculté de Caen, 22 mai; — de celle de Nécy, par Louis-Constantin Néel de Sainte-Marie, bachelier en théologie, 23 juin; — de celle de Laize, par Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, 29 octobre; — de celle de Maltot, par Louis-François Poërier d'Amfreville, chanoine de

Notre-Dame d'Andely, et prieur commendataire du prieuré royal de Royalpré, 20 mars 1760; — d'une prébende de Londinières, par Jean-Louis de Rocquigny de Bulonde, 18 avril;—de celle de Clais, par Pierre-Louis-Maxime Flavigny, même date; — de la prébende de Baillolet, par André-Duval d'Antigny, 1er mars 1751; — du Grand Archidiaconé, par Jacques Richier de Cerisy, du diocèse de Coutances, licencié en théologie, 16 mars; — par Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire (il remplaçait M. Richier de Cerisy, désigné à l'évêché de Lombez), 10 avril; — de la prébende de Baillolet, par le même, 14 avril; — de l'archidiaconé du Grand-Caux, par Nicolas-Joseph Fossard, licencié en l'un et l'autre droit, 23 août; — de la prébende de Neaufle par François-Christophe Terrisse, 9 septembre; — de la Chancellerie par Thomas-Richard Dumoncel de Gouy, licencié en l'un et l'autre droit, même date. — Toustain, secrétaire du Chapitre.

G. 8706. (Registre.) — In-folio, comprenant 100 feuillets, papier.

1759-1765. — Actes capitulaires. — 28 novembre 1759, acceptation de la fondation de M. Dulys, chanoine honoraire de la cathédrale de Lisieux; voulait être enterré, en la cathédrale de Rouen, dans la chapelle des Rois. — 17 décembre 1761, opposition à ce que les Trésoriers de France soient admis dans les Assemblées des Notables au préjudice des séances, rang, voix délibérative et signature dont le Chapitre est en possession de temps immémorial. — 13 décembre 1762, acceptation du legs de M. l'abbé Rose. —17 août 1764, protestation contre l'entreprise du vicaire perpétuel de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, qui, à l'insu du Chapitre, avait fait l'inhumation d'un domestique de M. le duc d'Harcourt, décédé à l'archevêché. — Prise de possession de la prébende théologale par Charles Le Clercq, licencié en théologie, 13 juillet 1759; — de celle de Baillolet par M. Philebert-Pierre Marescot, licencié en théologie, curé de Saint-Sauveur de Rouen, même date; — de celle de feu M. Pierre Guérin, par Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, bachelier en théologie, de la maison de Sorbonne, même date. — du Grand Archidiaconé par Joseph-François d'Andigné de la Chasse, docteur en théologie, abbé de la Cour-Dieu; 28 juillet; — de l'archevêché de Rouen, par procureur, par Mgr Dominique de la Rochefoucauld, évêque d'Alby, même date; — de la prébende de Saint Quentin, par M. Joseph de Goyon de Saint-Loyal, du diocèse de Saint-Brieuc, 14 août; — de celle de Nécy, par Jean-Michel Conseil, 24 janvier 1760;—de celle de Malletot, par M. Louis-François Rimbert, 10 novembre 1761; — de celle de Londinières, par Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, 19 novembre; — de l'archidiaconé d'Eu, par M. Marc-Antoine de Noé, licencié en l'un et l'autre droit, vicaire-général de l'archevêque de Rouen, 17 mars 1762; — de la prébende d'Epinay, par Jacques-Michel Benière, bachelier en théologie, de la maison de Sorbonne, 22 décembre; — de l'archidiaconé du Grand-Caux, par M. Adam-Charles Esmangard, docteur en théologie, curé de Saint-Maclou, 27 novembre; — de l'archidiaconé d'Eu, par M. Marescot (vaquait par la démission de M. de Noé, nommé à l'évêché de Lescar), 21 janvier 1763;—du Grand Archidiaconé par M. Louis de Goyon (vaquait par la démission de M. d'Andigné, nommé à l'évêché de Saint-Pol de Léon), 29 octobre 1763; — de la prébende d'Amfreville, par Nicolas Le Baillif-Mesnager, licencié en l'un et l'autre droit, 10 décembre; — de celle de Londinières, par Jean-Baptiste Bourlier, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne 8 novembre 1764; — de celle de Baillolet, troisième portion, par Henri-Nicolas Bourgeaux, vicaire perpétuel de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 9 avril 1765. — M. Toustain, secrétaire du Chapitre.

G. 8707. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1765-1775. Actes capitulaires. — Prise de possession de la prébende de Baillolet, par Georges Nicolas de Lurienne, 12 octobre 1765; — de celle de Braquemont, par André Marescot, 3 juillet 1766; — de celle de Clais, par Louis-Pierre De la Bruyère, 12 août 1766; — de celle de Nécy, par M. Adrien Osmont, docteur en théologie, 29 août; — de l'archidiaconé du Vexin-Normand, par François-Joseph de la Rochefoucauld de Momont, licencié en théologie, vicaire général de l'archevêque, 31 octobre 1766; — de la prébende de Nécy, par M. Jean-Baptiste-Alexandre Hardouin, 27 janvier 1767; — de celle de Baillolet, par M. Brisville, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, 12 décembre; — de celle d'Epinay, par Louis Baudet de Martel, 28 mai 1768; — de la prébende théologale, par Adrien Osmont, docteur en théologie, curé de Saint-Nicaise de Rouen, 17 août; — de l'archidiaconé du Grand-Caux, par Dominique de Lauze, vicaire général de l'archevêque, 14 août 1769; — de l'archidiaconé du Vexin-Français, par Pierre-Augustin Godard de Belleval, 14 août 1770; — de la prébende de Nécy, par Guillaume-Joseph Gilbert, 6 mai 1771; — de celle de Saint-Sever, par Bernard Le

Nicolas Bourgeaux, 12 juillet; — de celle de Baillolet, 3me portion, par Guillaume-André-René Baston, licencié en théologie, 13 décembre; — par Jean-Antoine des Essarts, licencié en l'un et l'autre droit, de celle de Londinières, dite de Boissay, 26 juillet 1781; — de celle d'Amfreville-les-Champs, 1re portion, par Jean-Baptiste Du Bosc, curé de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, maître ès-arts, 4 août; — de celle de Londinières, 8me portion, par Jean-François Martin de Boisville, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne, 17 mai 1782; — de celle de Saint-Herbland et de la Trésorerie, par Nicolas-Marie de la Rue De l'Épinay, 21 juin; — de celle de Saint-Vincent, par Jean-Baptiste De la Rue, docteur en théologie, ancien Trésorier de la cathédrale, 3 août; — de celle de Londinières, 5me portion, par Charles De Lanney, ancien avocat général à la Cour des Comptes, 9 décembre; — de celle de Londinières, 2me portion, par Jacques Punctis de Cindrieux, de la maison de Navarre, 1er septembre 1783; — de l'archidiaconé du Vexin-Normand, par Henri-Charles Dulau d'Allemans, licencié en théologie, abbé de Saint-Sever, vicaire général de l'archevêque, 23 février 1784; — de l'archidiaconé du Petit-Caux, par Armand-Jean-Simon-Elisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, vicaire général de l'archevêque, 12 juin; — de la prébende de Londinières, 5me portion, par Alexandre-Philippe-Prosper Outrequin, 6 septembre; — de la chapelle de Sainte-Agathe, 2me portion en la cathédrale, par Pierre-Denis Vrégeon, curé de Salmonville-la-Sauvage, 30 août 1775. — Nomination à des bourses du collège de Justice, transférées au collège de Louis-le-Grand, de Jacques-Michel-David-Amédée Lamy, Michel Patry, Antoine Bertrand, Louis-René Picquet de la Houssiette, Guillaume Le Vaillant, François-Pierre-Michel Bailleux, Adrien-Jacques-Georges De La Lande, enfant de chœur. — Nominations d'officiers en la haute-justice du Chapitre : — Georges-Michel Aumont, nommé procureur fiscal, 10 mai 1780; — Thouret, nommé bailli, 5 mai 1785. — Mention d'une émeute à Gisors contre les fermiers des moulins banaux.

G. 8709. (Registre.) — In-folio. 62 feuillets, papier.

1785-1789. — Actes capitulaires. — Le premier, du 3 janvier 1785; le dernier, du 21 novembre 1789. — Baux, provisions de prébendes canoniales, de cures, de chapelles; prises de possession. — Prise de possession par M. Joseph de Goyon de Saint-Loyal, de la

prébende de Neaufles, 12 avril 1785; — de celle de Saint-Quentin, par Me Charles De Lanney, 14 avril; — du Doyenné, par M. Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, 21 avril; — de la prébende de Londinières, dite de Boissay, par M. Louis-François Le Manissier, 14 juillet; — de celle de Clais, à laquelle était annexée la Sous-Chantrerie, par M. Thomas Bellenger, 19 juillet; — de la même prébende, par Michel-Alphonse Picot, du diocèse d'Orléans, chanoine du Saint-Sépulcre de Caen (la prébende était vacante par la résignation de Bellenger), 27 juillet; — de la prébende de Saint-Vincent, par Nicolas Crespin, prédicateur ordinaire du Roi (la prébende vaquait par le décès de Jean-Baptiste De la Rue), 15 septembre 1786; — de celle de Londinières, 3me portion, par Me Jean-Baptiste Quèvremont, 23 février 1787; — de l'archidiaconé du Petit-Caux, par Adrien Osmont, docteur en théologie et vicaire général de l'archevêque (vaquait par la résignation de M. de Panat), 6 mars; — de l'archidiaconé du Vexin-Français, par Jean-Simon-Elisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, docteur en théologie, vicaire général de l'archevêque (vaquait par la démission de M. D'Agoult, nommé à l'évêché de Pamiers); — de l'archidiaconé du Grand-Caux, par Dominique-Antoine-Georges-Frédéric de Riom de Pradt, du diocèse de Clermont, docteur en théologie, vicaire général de l'archevêque (vaquait par le décès de Jean-Baptiste-Pierre Bordier), même date; — de la prébende de Braquemont, 1re portion, par Michel-Ange-Charles Marion, de la maison de Sorbonne, 10 août; — de celle de Nécy, 4me portion, par Joseph-François Le Ber (vaquait par la résignation de M. Lesueur), 5 novembre; — de celle de Baillolet, 4me portion, par Jean-Alexandre Baroche, 13 octobre; — de l'archidiaconé d'Eu, par Pierre-Charles-Honoré Bridelle, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, abbé de Notre Dame du Val, vicaire général de l'archevêque, 14 octobre; — de la prébende de Cornelles, par Pierre-François Harel, curé de Bonsecours, 5 avril 1789; — de celle de Vuy 4e portion, par Joseph Ravette, 18 avril; — de l'archidiaconé du Vexin-Français, par Thomas Hardouin d'Ollancon de Courcy, licencié en l'un et l'autre droit, abbé d'Hermières, vicaire général de l'archevêque (vaquait par la démission de Henri-Charles Dulau d'Allemans, nommé à l'évêché de Grenoble), 20 juin 1789; — de la prébende de Londinières, 4e portion, par Nicolas Fignard des Longchamps, professeur septenaire de l'Université de Caen (vaquait par le décès de M. Sébastien-Charles-François Grésib), 24 juillet; — de celle de Clais, 5me portion, par François-Sabin de Rias de Villeneuve (vaquait par la résignation de Jean-François De Can de Villeneuve), 30 septembre. — Provisions accordées, de la cure de Clais, à maitre François-Claude de Hoitteville de Magnitot, 22 juin 1785; — de la cure de Baigneville, à Pierre-Augustin Loyer, en remplacement de Martin Pasquier, décédé, 31 octobre; — de la cure du Fossé, à Pierre-Louis Huillard, en remplacement de Martin Bidault, décédé, 7 février 1787; — de la cure de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, à Charles-Antoine Fabulet, en remplacement de Charles-François Massienne, décédé, 18 janvier 1788; — de la cure de Longmesnil, à Jacques Du Vivier, en remplacement de Psalmon, décédé, 14 novembre. — Nominations, à des bourses du collège de Justice, de Me Ravette, 22 août 1785; — de Philippe-François Brice, 25 août; — de Jean-Baptiste Marie, 18 septembre; — de Pierre Liset, 23 mars 1787; — de Félix-Quentin de Gromard, 18 août; — de Louis-Jacques Tricotté, même date; — de Jacques-Henri-Léonor Le Cordier, et de Jean-Charles-Henri Le Vaillant des Ilais, 1er décembre; — de Henri De la Coudre, 17 octobre 1788. — 2 et 7 décembre 1785, réparations à faire au clocher de Guiseniers. — 21 avril 1786, adjudication des moulins de la ville de Rouen, pour 3,030 livres par an. — 26 janvier 1787, M. Nicolas Bouchard, curé ou vicaire perpétuel de Baillolet, déclare faire option de la portion congrue, aux termes de la Déclaration du Roi, du 2 septembre 1786. — 21 mai 1787, option de la portion congrue par M. Hardy, curé d'Angreville. — 1er janvier 1788, délibéré que MM. les chanoines, conformément à l'usage ordinaire, « et à ce qui s'est pratiqué dans l'Assemblée Provinciale, qui doit être leur règle, ne céderont la préséance qu'aux évêques et aux abbés de la province, et qu'en cas de besoin, ils réclameront sur tous autres les droits et prééminences des cathédrales. » — 8 février, « Messieurs les chanoines députés à l'Assemblée de département de Rouen, ayant rapporté que la cure de la Madeleine paraissait disposé à leur disputer la préséance dans la prochaine Assemblée [illegible] que, si la préséance dans la prochaine Assemblée sur tous les ecclésiastiques, autres que les évêques et abbés de la province, n'est pas accordée à mes dits sieurs, ils se retireront. » — 23 août 1788, « sur ce qu'il a été représenté qu'il était de l'intérêt de la Compagnie de se faire représenter par des députés dans les Assemblées municipales des paroisses dont le Chapitre est seigneur — le Chapitre a député pour se présenter à ces Assemblées en son nom et y présider, savoir, pour la paroisse de Bonsecours, M. Louis-Théophile Tavoche-

de Ventville... ; — pour celle de Martinéglise, M. Charles-Adrien de Quiefdeville. — pour celle de Grèges, M. Adrien Osmont ou M. Michel-Ange Charles Marion. — pour celle de Londinières et Bailly en-Campagne, M. Guillaume-André-René Baston ; — pour celle de Clais, M. Michel-Alphonse Picot,... et pour celle de Baillolet, M. Bernard de Batailler d'Osmonville... » — 25 avril, « ouï le rapport fait, par MM. de la commission, des conférences réitérées qu'ils ont eu avec MM. les députés des Chapitres des églises cathédrales de la province sur les affaires présentes et les démarches ultérieures qu'il serait à propos de faire par la voie d'une députation aux Etats-Généraux, et délibéré, MM. de Lurienne et de Marbeuf ont été nommés pour porter à Versailles la protestation du 27 avril, passée devant Me Marc, notaire, et son confrère à Rouen, pour les dits sieurs députés des dits Chapitres et aux dits noms, conformément aux pouvoirs exprimés dans la dite protestation. »

G. 8710. (Cahier.) — 32 feuillets, papier.

1776-1777. — Délibérations capitulaires. — La 1re délibération, du 22 mars ; la dernière, du 25 février 1777. — 30 mars 1776, MM. de l'Hôtel-de-Ville avaient répondu à l'invitation du Chapitre qu'ils assisteraient à la cérémonie de l'ouverture du Jubilé, à condition d'être placés dans les hautes stalles comme à la même cérémonie en 1751 ; « délibéré, la Compagnie, désirant donner des marques de sa considération pour MM. du corps municipal, et néanmoins sans attribution de droit, a arrêté qu'ils seront reçus dans les hautes chaires du chœur, dont ils occuperont 6 ou 7 de chaque côté. » — 19 avril, MM. Le Boucher et Lainé, échevins, députés de l'Hôtel-de-Ville, ayant leurs toques et habits de cérémonie, assistés de 2 galonniers, viennent donner avis de l'Assemblée générale des Notables qui devait se tenir le... dimanche suivant, dans une des salles du Palais, pour la reddition des comptes de l'octroi de cette ville, accordé pour le soulagement des pauvres de l'Hôpital Général ; députation nommée. — 17 mai, Privilège de Saint-Romain ; — question de compétence élevée par la Cour des Comptes. — 22 mai, la cérémonie de la confrérie du Saint-Sacrement, qui se faisait le mardi de la Pentecôte, transférée au dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement. — M. Clémence offre au Chapitre 2 ouvrages de sa composition : *la Défense de l'Ancien Testament, les Caractères du Messie vérifiés en Jésus de Nazareth.* — 3 juin, les reliques contenues dans la châsse de tous les saints seront transférées dans la châsse dite de la Sainte-Vierge, et les reliques de saint Romain seront mises dans la châsse de saint Romain, qui sera doresnavant appelée la châsse de saint Romain. — 12 juin, certificat pour le Chapitre de la Rochelle, au sujet des droits honorifiques dus aux chanoines par les curés. — 26 juin 1776, la nouvelle décoration du Jubé obligeant de supprimer 2 stalles, on nomme des commissaires qui verront MM. les Premiers Présidents du Parlement et de la Chambre des Comptes pour les engager à consentir au retranchement d'une place pour chacune (*sic*), de manière que le Chapitre conserve le nombre qu'il a coutume d'occuper aux cérémonies. — 17 juillet, M. Bridelle prié de rédiger l'obituaire. — 20 juillet, délibération pour la réception du duc d'Harcourt, gouverneur de la province. — Mardi 23 juillet, entrée du duc d'Harcourt dans la cathédrale de Rouen ; discours du Doyen ; réponse du duc : « Je viens faire aimer et respecter le meilleur des Rois dans la province de Normandie, etc. » — 21 juillet, envoi à la Bibliothèque, de la part de M. Des Houssayes, d'un recueil de pièces de l'Académie de la Conception, avec l'Eloge de l'abbé Saas. — 1er août, les commissaires du Chapitre annoncent que la Cour veut bien, par provision, se contenter de 22 stalles au lieu de 23 qu'elle avait droit d'occuper dans le chœur. — 16 août, procès-verbal de la visite des reliques. — 17 août, don fait à la Bibliothèque, par le Doyen, de la *Représentation des fêtes données par la Ville de Strasbourg, pour la convalescence du Roi Louis XV, en 1746.* — 21 août 1776, pension viagère de 300 livres, accordée à Me Laurent Desmazures, organiste de la cathédrale, qui devait se retirer dans son pays. — 15 octobre, M. Végéas, horloger en gros, nommé horloger de l'église. — 6 janvier 1777, assistance de M. le marquis de Beuvron, lieutenant-général, à la messe du chœur. — 25 février, félicitations à adresser à l'archevêque, à l'occasion de sa nomination comme cardinal.

G. 8711. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

1777. — Délibérations capitulaires. — La première délibération, du 26 janvier 1777 ; la dernière, du 14 août. — 7 mars 1777, on écrira à MM. les Agents Généraux du clergé pour savoir quelle conduite la Compagnie doit tenir à l'égard de l'Imposition Territoriale. — 8 mars, permission au R. P. Abraham Haun, abbé général de la Congrégation de Saint-Antoine du Mont-Liban, lequel s'était présenté avec le P. Serge Evodio, abbé de Saint-Isaie, de célébrer, le lendemain,

dimanche, en la cathédrale, et de faire quêter pour les besoins de leurs monastères. — 11 mars, aumône de 95 livres faite par le Chapitre et par les chanoines aux religieux Maronites. — 27 mars, bénédiction des saintes huiles faites par l'évêque de Tarbes : « Le prélat, dans cette fonction, avoit le chœur à sa droite et l'autel à sa gauche, conformément à ce qui se pratique, lorsque cette cérémonie est faite par un autre prélat que Mgr l'archevêque. » — 27 mars, le même évêque est prié de célébrer pontificalement le jour de Pâques, « sans néamoins que cet exemple puisse tirer à conséquence. » — 1er mai, refus fait d'acheter l'*Encyclopédie* pour la Bibliothèque. — 8 mai, Privilège de Saint-Romain. — « 11 mai, la Compagnie étant assemblée dans la Bibliothèque avant de commencer la cérémonie de la procession, M. de Montholon, Premier Président du Parlement, et M. le comte de Montholon, son frère, sont entrés dans la dite Bibliothèque, pour remercier la Compagnie en corps de ce qu'elle a accordé le Privilège à Thomas Le Mire, auquel ils prenaient un grand intérêt. » — 9 mai, rapport de la visite et translation des reliques de saint Romain. — 6 juin, rapport sur les changements à faire dans la nouvelle édition du bréviaire, devenue nécessaire par l'épuisement de la première. — 15 juillet, lecture d'une lettre de M. de Belmesnil au sujet du projet de la ville de Dieppe, pour la construction d'un canal dans la rivière d'Arques. — 22 juillet, prise de possession, par M. Jacques Ravette, de la prébende d'Amfreville, deuxième portion, vacante par la résignation faite par Pierre-Nicolas-Joseph Fossard.

G. 8712. (Cahier.) — 45 feuillets, papier.

1777-1778. — Délibérations capitulaires. — La première délibération, du 16 août 1777 ; la dernière, du 23 juillet 1778. — 20 août, M. Broche nommé organiste aux gages de 600 livres par an ; 36 livres de gratification au sieur de Monleau qui avait concouru. — Gratification de 200 livres au sieur Le Febvre, agent et archiviste. — 19 septembre, remerciements à l'archevêque, pour le don qu'il avait fait à l'autel du Vœu d'une statue de marbre représentant la Sainte-Vierge. 20 septembre, bénédiction des deux statues de la Sainte-Vierge et de sainte Cécile, placées aux autels du Jubé. — 12 octobre, inhumation de Guillaume-Etienne Baudouin, chapelain titulaire, ancien Bibliothécaire du Chapitre. — 13 avril, consécration solennelle des deux autels placés à l'entrée du chœur. — 13 mai, le sieur De la Place présente à la Compagnie un traité de l'art du plain-chant, qu'il se propose de faire imprimer. — 15 mai, annonce du décès de M. Desmazures, ancien organiste. — 3 juin, M. de Mesonval, faisant la visite de Grèges, nommera la grosse cloche de l'église au nom du Chapitre. — 17 juin, on écrira à l'archevêque pour lui faire compliment sur sa nomination à l'abbaye de Fécamp. — 8 juillet, visite des lieux destinés aux sépultures des chanoines.

G. 8713. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

1778-1779. — Délibérations capitulaires. — La première délibération, du 24 juillet 1778 ; la dernière, du 19 mai 1779. — 27 juillet 1778, rapport sur l'Assemblée générale des Notables qui s'était tenue, la veille, dans la grande salle des audiences du Palais, pour recevoir le compte de l'octroi, accordé, en 1762, à l'Hôpital général et continué par différentes prorogations. — 24 août, permission à maître Bloquel, diacre, de prêcher, dans l'église de Londinières, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge. — 21 octobre, M. Marescot *senior* autorisé à faire nettoyer le grand christ qui est dans le Chapitre. — 26 octobre, MM. les Intendants *ad domos* autorisés à faire supprimer les petites colonnes des quatre piliers qui sont dans le parquet du Chapitre, à faire revêtir les dits piliers de lambris, à réparer les sièges et à remettre la table de pierre. — 3 novembre, MM. les Intendants autorisés à céder au curé de Saint-Vincent, pour 400 livres, une statue de la Sainte-Vierge en plomb, qui était ci-devant à l'autel du Vœu. — 11 décembre, « pour achever de décorer la salle des assemblées capitulaires, il sera fait une tenture à fond bleu, semé de fleurs de lys, pour être étendue entre les arcades de la voûte dans tout le contour du Chapitre au-dessus des lambris, tant du parquet que de l'auditoire, où il sera fait aussi un lambris ; — il sera substitué un christ en relief au grand tableau ; — la voûte et les lambris seront peints convenablement. » — 23 décembre, *Te Deum* à chanter pour l'heureuse délivrance de la Reine, accouchée d'une princesse. — M. Maunoury ayant fait connaître à la Compagnie qu'il était dans l'intention de desservir la cure dont il avait été pourvu, à commencer de Noël prochain, il a été dit qu'à commencer du lendemain de Noël, mon dit sieur ne percevra point les fruits de son canonicat. — 28 décembre, monitoire pour le sacrilège commis en l'église des Dominicains de cette ville, par l'enlèvement du saint ciboire. — 2 janvier 1779, lettres de *comitatu* accordées par Mgr de La Rochefoucauld à M. Bridelle, chanoine et vicaire général. — 18 janvier, prières des Quarante-Heures

aux Dominicains pour réparation du sacrilège. — 22 janvier, M. Mahoudy, chanoine, déclare renoncer à la jouissance des fruits de sa cure de Gainneville. — 19 février, prise de possession par M. Isaac Papillaud, de la prébende du Thil, vacante par le décès de M. de Mauconvillier. — 8 mars, lecture d'une lettre du cardinal archevêque ne pouvant venir à Rouen que vers la fin du carême, il est dans le dessein de ne point faire d'entrée, parce que ce temps ne s'accorde point avec la pompe d'une pareille cérémonie; il versera dans le sein des pauvres ce que cette entrée aurait pu lui coûter. — Samedi-Saint, 3 avril, « M. le cardinal-archevêque est venu à la messe, revêtu de la grande chappe rouge. — Vers la fin de la messe, suivant l'usage, il a été à son trône, pour assister aux vêpres qui se disent de suite, laissant traîner la queue de sa grande chappe chaque fois qu'il a traversé le chœur. Il étoit accompagné d'un gentilhomme, portant son aumusse ainsi qu'il est d'usage, et des autres de sa suite ordinaire comme avant sa nouvelle dignité, et, en outre, d'un porte-masse et d'un autre gentilhomme qui a porté la queue de ses habits hors du chœur. — N^a qu'il n'a point pris les habits de couleur rouge pendant le carême jusqu'à la messe du Samedi-Saint. » — Jour de Pâques, 4 avril, l'archevêque officie pontificalement. — « Le lundi et le mardi de Pâques, mon dit seigneur est venu au chœur en simple camail rouge par dessus le rochet, et il s'est placé dans les stalles, ainsi qu'il est d'usage pour les fêtes ou offices qui ne sont pas triples. » — 7 avril, Dalechamps, violoncelle, reçu premier accompagnateur aux appointements de 120 livres. — Jeudi, 13 mai, jour de l'Ascension, le marquis de Beuvron, lieutenant-général pour le Roi, se trouve au repas du Chapitre, assiste à la procession et marche immédiatement après le cardinal; — au retour, il suit le prisonnier, et se place au chœur, dans une des stalles du côté gauche, en la manière observée pour les lieutenants-généraux de la province.

G. 87. (Cahier.) — 12 feuillets, papier.

1779-1789. — Délibérations capitulaires. — La première délibération, du 21 mai 1779; la dernière, du 28 février 1780. — 1er juin 1779, M. le Doyen avait avancé, en 1773, 1,200 livres pour le paiement de la grille de la chapelle du Saint-Esprit; il se contentera de 800 livres, dont il se remboursera sur les premiers fonds de la Fabrique. — 2 août 1779, M. Bourgeaux prié de se concerter avec les autres gros décimateurs pour la construction d'un autel et contretable en l'église de Sierville. — Mention de la dîme des lentilles en la paroisse de Thiouville. — Mémoire sur les usages concernant la semaine *ad altare* et autres offices. — 16 août, Pierre-Charles-Guillaume Duval, âgé de 11 ans, nommé à une bourse au collège de Justice. — 21 août, MM. les Intendants priés de faire travailler incessamment à mettre la cave qui est sous le bâtiment de la cirerie en état de recevoir des sépultures. — 3 octobre 1777, *Te Deum* pour les victoires remportées en Afrique et en Amérique. — 15 octobre, MM. les Intendants *ad domos* autorisés à ordonner tout ce qui sera nécessaire, avec les agents des abbayes du Bec et de Saint-Amand, pour faire nettoyer la source de la conduite des eaux de la fontaine qui est dans le fossé de Bouvreuil et réparer les regards et faire une enceinte de murailles à la dite source, si besoin est. — 5 novembre, approbation du marché pour la décoration du chœur de Sierville. — 20 novembre, bénédiction du caveau destiné à la sépulture de MM., ci-devant loué et employé à des usages profanes. — 26 novembre, MM. les Intendants priés de visiter des tombes qui sont à vendre pour en rapporter dans une grande chambre. — 29 novembre, prise de possession par M. de Quiefdeville de Belmesnil de la prébende de Maltot, vacante par le décès de M. Rimbert. — 12 décembre, serments de fidélité de Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, et de Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré, évêque de Séez. — 15 décembre 1779, legs de feu M. de Cerisy, évêque de Lombez. — 22 décembre, prise de possession, par Jean-François De Can de Villeneuve, de la prébende de Clais, troisième portion, vacante par le décès de M. Hébert. — 28 décembre, prise de possession, par M. D'Agoult, de l'archidiaconé du Vexin-Français, vacant par la démission de Mgr Dominique de Lastic. — 3 janvier 1780, gratification annuelle de 300 livres accordées à M. Riquez, maître de musique depuis 15 ans en cette église, et qui avait reçu des propositions avantageuses du Chapitre de l'église cathédrale de Tournay. — 5 janvier, baptême d'un indien nommé Zaqui, âgé de 18 ans, au service de M. de Blic des Fiefs, officier au régiment d'Artois infanterie; parrain, M. de Carrey de Saint-Gervais, docteur de Sorbonne; marraine, noble dame Françoise-Marthe Dionis, épouse de M. Picquet de la Houssiette, capitaine au régiment d'Aquitaine infanterie; — M. de Blic déclare avoir donné la liberté au dit Zaqui

G. 87. (Cahier.) — 11 feuillets, papier.

1780. — Délibérations capitulaires. — La 1re délibération, du 1er mars; la dernière, du 29 novembre.

— 17 mars, « sur ce qui a été exposé que la confrérie des Boursiers, qui accompagnoit le St Sacrement, de cette église à celle de St-Godard, le dimanche des Rameaux, est nouvellement supprimée, MM. Marescot *senior* et Le Sueur ont été priés de pourvoir, conjointement avec MM. les Intendants, à la décence de cette cérémonie. » — 24 avril, journée d'ouvrier maçon réglée à 30 sous; — celle de manœuvre, à 18 sous. — 6 juillet, prise de possession, par M. de Quiefdeville de Belmesnil, de la prébende de Braquemont, 3me portion, vacante par le décès de M. André Marescot. — 12 juillet, prise de possession, par M. Henri-Nicolas Bourgeaux, de la prébende de Maltot, vacante par la résignation de M. de Quiefdeville de Belmesnil. — 23 juillet 1780, « ouï le rapport de ce qui s'est pratiqué, à l'égard de M. Kennedy, chanoine de Cambray, lors de son séjour à Rouen en 1768, délibéré, MM. Le Sueur et De Can sont députés pour aller visiter, au nom de la Compagnie, M. De Lange, chanoine de la même église, et lui présenter le pain et vin du Chapitre, consistant en 6 bouteilles de vin et 4 pains, de 2 livres chacun; en même temps, lui offrir les draps et honneurs de l'église et l'inviter à venir au chœur prendre place suivant l'usage; il a été aussi délibéré que le dit sieur De Lange aura séance au chœur *inter seniores canonicos*, et que le pondeur lui présentera, chaque jour qu'il assistera, 6 livres pour la rétribution des offices du jour. » — 13 août, permission à deux religieux grecs, de l'ordre de Saint-Basile, de Damas en Syrie, de célébrer aujourd'hui la messe à l'autel du Vœu. — 14 août, on leur accorde une aumône de 48 livres, à prendre sur la mense du Chapitre. — — 18 août, MM. les Intendants *ad domos*, autorisés à faire faire de nouvelles ouvertures aux vitraux de la nef pour y donner de l'air. — 2 octobre, « sur la requête du vicaire perpétuel ou curé de Martin-Eglise, et pour entrer dans l'esprit des ordonnances de Mgr le cardinal archevêque, pour la translation de toutes les fêtes de patrons, le Chapitre ordonne que les offices de la Translation de saint Martin et de la fête de saint Adrien, patrons de l'association de Charité établie dans la dite paroisse, seront célébrés le dimanche le plus proche, non empêché, du jour auquel tombent les dites fêtes. » — Le Chantre est prié de relever les fautes qui se sont glissées dans l'impression du Directoire.

MM. les Intendants sont autorisés à acheter pour la chaire à prêcher un tapis évalué à 120 livres. — 3 novembre, don fait par M. d'Amoinville à la Bibliothèque de l'Histoire du Vieux et du Nouveau Testament, enrichie des figures en 2 volumes in-folio, connue sous le nom de *Bible de Mortier*. — 17 novembre, « sur ce qu'il a été représenté que l'usage où l'on est de monter en chappe au jubé pour le verset des stations des fêtes solennelles et triples de 1re classe cause un préjudice considérable aux ornements les plus précieux, délibéré, a été dit que, par provision seulement et jusqu'aux Chapitres généraux, on ne montera plus en chappe au Jubé pour le verset des stations, et que MM. le chanteront sous le Jubé. — Le Boucher, ci-devant enfant de chœur de cette église, ayant supplié la compagnie de lui accorder les enfants de chœur pour chanter aux Cordeliers, le jour de sainte Cécile, une messe en musique de sa composition, sa demande a été mise au néant, vu le règlement contraire. »

G. 876. Cahier. — 42 feuillets, papier.

1780-1781. — Délibérations capitulaires. — La 1re délibération, du 1er décembre 1780; la dernière, du 17 août 1781. — 13 décembre 1780, prise de possession, par Guillaume-André-René Baston, de la prébende de Baillolet, 3me portion, vacante par la résignation de Henri-Nicolas Bourgeaux. — 19 février 1781, M. Bourgeaux autorisé à faire placer dans la chapelle de la Chaire de saint Pierre un tableau représentant saint Pierre et saint Paul allant au martyre, lequel était ci-devant dans le Chapitre. — 2 avril 1781, « sur le rapport qui a été fait des travaux qui se font dans les fossés de Bouvreuil, où sont plusieurs regards de la fontaine de l'église, MM. les Intendants ont été autorisés à prendre les mesures convenables pour qu'il ne soit point préjudicié à la propriété et usage des regards, pour qu'ils soient exhaussés suivant que le requerra l'état du terrain ». — 9 avril, il sera construit une cave dans l'Albane, à côté de l'église, pour la sépulture des chapelains. — 1er juin 1781, lettre écrite au Chapitre de Noyon au sujet du concours demandé au Chapitre de Rouen par les archevêques, chaque fois que ceux-ci pourvoiront, par leurs mandements, des changements comme retranchements et translations de fêtes chômées et de jeûnes, ce concours exprimé dans les mandements. — 8 juin, lecture d'une lettre de l'abbé de Boismont, chanoine honoraire, l'un des 40 de l'Académie, jointe à l'envoi fait par lui de son Oraison funèbre de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche. — 7 juillet, députation de 4 de Messieurs au prince de Condé, qui devoit arriver à Rouen le lendemain : on lui offrira 6 bouteilles de vin et 4 pains. — 8 juillet, pareille députation au duc de

Bourbon, fils du prince de Condé, qui accompagnait son père. — 28 juillet, prise de possession, par Jean-Antoine des Essarts, licencié en droit, du canonicat de Londinières, dit de Boissay, vacant par la démission de M. de Quiédeville de Belmesnil. — 3 août 1781, ancienne statue d'albâtre (de la Sainte Vierge) mutilée, accordée à M. de Sozay. — 4 août, prise de possession, par Jean-Baptiste Dubosc, curé de Saint-Pierre-le-Portier à Rouen, de la prébende d'Amfreville-lès-Champs, 1re portion, vacante par le décès de M. Nicolas Le Baillif-Mesnager. — 22 août, M. Roffet, Intendant de la Bibliothèque, présente un livre manuscrit intitulé : *Chants royaux sur l'Immaculée Conception, présentés au concours du Puy de Rouen depuis 1519 jusqu'en 15[illegible]*, lequel est une copie d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, donné à la Bibliothèque de cette église par M. [illegible], de l'Académie des Palinods. — 17 août 1781, M. Augustin-Nicolas Le Picard, supérieur du séminaire de Joyeuse, prend possession de la chapelle de saint Denis, fondée en la cathédrale, à l'autel de saint Étienne.

G. 8717. (cahier.) — 47 feuillets, papier.

1781-1782. — Délibérations capitulaires. — La première, du 29 août 1781; la dernière, du 8 juillet 1782. — 26 octobre 1781, MM. les Intendants priés de mettre incessamment à exécution la délibération du 1er décembre 1777, par laquelle ils sont autorisés à faire mettre un rideau à l'entrée du chœur. — 4 novembre, *Te Deum* en action de grâces de la naissance de Mgr le Dauphin, « auquel ont assisté, suivant l'usage, le Parlement, la Cour des Comptes et le corps de Ville. Le Parlement occupait 21 stalles, et la Cour des Comptes 19, les 12 stalles de surplus étant réservées au Chapitre. — Le bailliage a assisté aussi au *Te Deum*, et a été placé dans la chapelle de Saint-Jean-des-Fonts. On s'est servi des chappes de l'ornement de drap d'or d'Etouteville. Mgr le cardinal archevêque a chanté les oraisons. La cérémonie a été annoncée par le son de *Georges d'Amboise*, avec les 3 grosses cloches de la tour de Saint-Romain, depuis 6 heures et demie du soir jusqu'à 7, et aujourd'hui par le son des mêmes cloches, depuis midi jusqu'à midi et demi, et par celui de la cloche dite la *Princesse*, depuis 3 heures jusqu'à la demie. On a sonné le grand carrillon lorsque les Compagnies sont entrées, et pareillement lorsqu'elles sont sorties. » — 5 novembre, on renonce au projet de faire construire, pour la sépulture du bas-chœur, des officiers et des domestiques, un caveau dans la cour d'Albane ; on décide qu'on se servira, pour cet usage, de la cave qui est sous la Bibliothèque. — 15 novembre, le préposé à la sacristie des messes autorisé à ne pas recevoir moins de 20 sous pour les messes de dévotion. — 5 décembre, *Te Deum* en action de grâces des avantages remportés en Amérique sur les Anglais. — 21 décembre, réduction des fondations des collèges réunis du Pape, d'Albane et de Darnétal. — 15 janvier 1782, rétablissement, par arrêt du Parlement du 22 décembre dernier, de 4 bourses dans le collège de Justice, dont 2 pour le diocèse de Rouen, 1 pour celui de Bayeux, et une pour la fondation Liset. — 16 janvier, 1,200 livres données par M. Le Rat, pour la décoration de la chapelle saint Eloy. — 6 février, on délibère sur les projets de décoration de cette chapelle : l'autel et la contretable seront faits en stuc et marbre; les murs seront revêtus d'un lambris de bois de chêne. — 17 mai, prise de possession, par M. Jean-François Martin de Boisville, licencié en théologie, de la prébende de Londinières, 8me portion, vacante par le décès de M. André-Albert d'Amoinville. — 3 juin 1782, levée par le clergé de la cathédrale du corps de la domestique de M. Flavigny, chanoine, décédée à l'Hôtel-Dieu. « Nª les chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu ayant fait difficulté de reconnaître le droit du Chapitre sur les domestiques des chanoines, lorsqu'ils sont transportés pour maladie et décèdent à l'Hôtel-Dieu, ce doute ou difficulté a donné lieu à la réserve des droits respectifs portée en l'acte ci-dessus. » — 10 juin, lecture d'une lettre de M. de Montholon, 1er Président du Parlement, en réponse à celle que la Compagnie lui a écrite au sujet du mariage de Mlle sa fille avec M. le comte Louis de Narbonne. — 21 juin, prise de possession, par M. Nicolas-Marie De la Rue de l'Epinay, de la Trésorerie et prébende de Saint-Herbland, vacante par la démission que son frère en avait faite. — 22 juin, prise de possession, par Jean-Baptiste De la Rue l'aîné, de la prébende de Saint-Vincent, vacante par la démission que son frère Nicolas-Marie De la Rue en avait faite. — 1er juillet, honneurs de la dignité de Trésorier conservés à M. De la Rue.

G. 8718. (cahier.) — 40 feuillets, papier.

1782-1783. — Délibérations capitulaires. — La première, du 12 juillet 1782; la dernière, du 23 mai 1783. — 14 août 1782, députation à M. de Pont-Carré, nommé Premier Président au Parlement de Normandie, nouvellement arrivé en cette ville. — 21 août, gratifi-

cation de 144 livres au maître de musique pour le motet de l'Assomption qu'il avait fait exécuter avec symphonie. — 2 septembre, on indique que la vente de différents vieux fers et décorations de l'église a produit une somme de 488 livres, qui sera employée à faire faire une grille pour la chapelle de Saint-Julien, dans le genre de celles qui ont été faites depuis peu. — 15 novembre, M. de Saint Gervais, Intendant de la Fabrique, autorisé à faire faire 2 reliquaires neufs pour y transférer les reliques de saint Sever. — Il a été dit qu'on ne se servira point de réverbères, et que l'église sera éclairée, comme par le passé, par des chandelles, en nombre suffisant. — 9 décembre, prise de possession, par M. Charles De Lanney, de la prébende de Londinières, 5e portion, vacante par le décès de M. Pierre-René Le Frère de Maisons. — 23 mars 1783, décès de maître Lambert-Joseph-Ignace Riquez, prêtre, chapelain titulaire, maître de musique des enfants de chœur. — 28 avril, le cardinal archevêque fait annoncer son intention d'ordonner dans cette ville une Mission dont l'ouverture se ferait à la cathédrale.

G. 8719. (Cahier.) — 33 feuillets, papier.

1783. — Délibérations capitulaires. — La première, du 29 mai; la dernière, du 29 décembre. — 9 juin, ouverture de la Mission. — 11 juin, on écrira à M. le Maréchal duc d'Harcourt, pour le remercier de la manière obligeante dont il a fait élargir deux particuliers de la paroisse de Londinières, sur la recommandation du Chapitre. — 13 juin, M. Urbain Cordonnier, clerc du diocèse d'Amiens, maître de musique de la cathédrale d'Evreux, nommé maître de musique de la cathédrale de Rouen; sa condition fixée à 700 livres, y compris une place du collège du Saint-Esprit, et une petite prébende des Quinze-Livres, dont il sera pourvu, et les rétributions du chœur. — 2 juillet, « sur ce qu'il a été représenté qu'il seroit plus utile aux enfants de chœur, qu'on fît un changement à l'égard des bouquets, il a été délibéré que les bouquets des Rogations et de l'Ascension seront supprimés à l'avenir, et qu'au lieu de l'écu qui leur étoit donné, par chacun de Messieurs pour les dits bouquets, il leur sera payé, tous les ans, sur la mense capitulaire, une somme de 150 livres qui sera employée aux besoins de leur instruction. » — 4 juillet, M. Jacques Crevel, nommé Bibliothécaire le 1er de ce mois, est invité à travailler au catalogue. — 18 août, gratification de 150 livres au maître de musique pour le motet de l'Assomption qu'il avait fait exécuter avec symphonie. — 23 août, inhumation, dans le caveau préparé pour les sépultures, lequel est sous le bâtiment de la Bibliothèque, du corps de Germain-François-Dauphin Dufresne, fils du sonneur de cette église, décédé, ce jour, à l'âge de 2 ans, dans la chambre de son frère, en la tour de Saint-Romain. — 25 août, avis du décès du chanoine Cotton Deshoussayes, arrivé à Paris le 20 de ce mois. — 1er septembre, prise de possession, par M. Jacques Punctis de Cindrieux, de la prébende du moulin de Londinières, 2me portion, vacante par le décès de M. Cotton Deshoussayes. — 7 décembre, avis du décès de M. de Clercy, archidiacre du Vexin-Normand, arrivé, à Paris, le 5 de ce mois. — 14 décembre, *Te Deum* en action de grâces de la paix conclue et signée à Versailles, entre le roi de France et celui de la Grande-Bretagne. — 27 décembre, avis du décès de M. Fossard, archidiacre du Petit-Caux, arrivé, la veille, à Sainte-Marie près d'Yvetot.

G. 8720. (Cahier.) — 34 feuillets, papier.

1784. — Délibérations capitulaires. — La première délibération, du 1er janvier; la dernière, du 31 décembre. — 1er janvier, « sur la représentation de la grande misère des pauvres de la ville, occasionnée par la rigueur de la saison, le Chapitre accorde 1,200 livres pour leur soulagement. » — 23 février, prise de possession, par M. Henri-Charles Dulau d'Allemans, de la dignité d'archidiacre du Vexin-Normand, vacante par le décès de M. de Clercy. — 5 avril, dépôt sur le bureau du Chapitre de 2 exemplaires d'un mémoire de MM. les syndics du clergé des diocèses de Bayeux, Coutances et Avranches, concernant la dîme du trèfle ou *tremaine* récolté en sec. — 1er juin, M. Jacques Dubois supplie la Compagnie de le recevoir facteur d'orgues de la cathédrale au lieu du sieur Lefèvre, décédé. — 1er juin, prise de possession, par M. Armand-Jean-Simon-Elisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, docteur de la maison de Sorbonne, de l'archidiaconé du Petit Caux, vacant par le décès de M. Fossard. — 6 septembre, prise de possession, par M. Outrequin, de la prébende de Londinières, 5e portion, vacante par la résignation faite en sa faveur par M. Pierre Longuet. — 12 décembre, serment de Mgr Jules-Basile Ferron, de la Ferronnays, évêque-comte de Lisieux. — 22 décembre, aumône de 600 livres aux pauvres incendiés de Gisors.

G. 8[illegible] (cahiers) — comprenant 58 feuillets, papier, non reliés.

1785-1786 Délibérations capitulaires. — La première, du 3 janvier 1785 ; la dernière, du 6 février 1786. — 3 janvier 1785, legs faits par M. Cotton Deshoussayes à la Bibliothèque du Chapitre et en faveur des pauvres de Londinières. — 23 février, lecture d'une lettre du vicaire perpétuel de Clais, suppliant la Compagnie de donner des lettres d'approbation au nommé Dunet, choisi par délibération des propriétaires, Trésoriers et habitans de la paroisse, pour faire les fonctions de clerc et de maître d'école. — 28 février, la demoiselle Delaville, pourvue, par Mgr le cardinal archevêque, d'une des prébendes de Saint-Romain, ayant envoyé au Chapitre une suite de pièces concernant son procès contre M. l'abbé de Clairvaux au sujet de l'abbaye de Clairmarais, dans lesquelles elle prend la qualité de chanoinesse de Rouen et d'abbesse de Clairmarais, ordre de Citeaux, il a été dit que ces pièces seront déposées à la Bibliothèque ; M. Rondel prié de faire réponse à la lettre de la dite demoiselle. — 11 mars, M. de Saint-Gervais, Intendant de la Fabrique, prié de faire faire à Paris les dessins d'un christ et autres ornements accessoires pour le Jubé de cette église. MM. les Intendants *ad domos* autorisés à ordonner les ouvrages nécessaires pour la décoration de la chapelle de saint Julien ; — dépense évaluée à 700 livres. — 15 mars, abjuration de l'hérésie de Calvin, par Simon Raimbeaux, ouvrier coutelier de Jonsac, en Saintonge. — 30 mars, décès de M. François-Christophe Terrisse, Haut-Doyen : — avait demandé à être enterré dans la cathédrale, seulement comme dignitaire et sans la pompe prescrite pour le convoi et inhumation de MM. les Hauts-Doyens : « Il est dit que, malgré la déférence due aux volontés et à la modestie du défunt, le Chapitre ne se départiroit de ses usages. » Inhumation le même jour après complies ; l'archevêque s'offre pour faire la cérémonie des obsèques ; le commandant du régiment d'Artois, prié de donner une compagnie de grenadiers à l'effet de maintenir l'ordre et la décence. — Vendredi 1er avril, procès-verbal de la cérémonie ; baldaquin orné d'armoiries dehors et dedans et accompagné de 4 rideaux de velours noir relevés et attachés aux piliers du chœur. — Armoiries à toutes les torches. Il y eut, à l'inhumation, 6 écoles des pauvres auxquelles on a fait livraison de pain et donné à [illegible] d'une livre suivant l'usage. — 1er avril, lettre du Chapitre à M. De la Laye, conseiller honoraire au Parlement de Paris, le plus proche parent du Haut-Doyen, pour lui témoigner les regrets de la Compagnie. — 10 avril, *Te Deum* en action de grâces de la naissance de Mgr le duc de Normandie. — 12 avril, prise de possession, par M. Joseph de Goyon de Saint-Loyal, de la prébende de Neaufles, vacante par le décès de M. Terrisse. — 14 avril, prise de possession, par M. Charles De Lanney, de la prébende de Saint-Quentin, vacante par la résignation de M. de Goyon. — 16 avril, élection du Haut-Doyen : Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, élu par 27 voix contre 15, données à Nicolas-Michel d'Osmond ; 2, à M Louis-Jean-Baptiste-Marie Carrel de Mésonval ; 2, à M. Bridelle. — 21 avril, lettres de confirmation données par le cardinal archevêque ; — prise de possesion. — « S'est présenté à la barre du Chapitre M. le Doyen, lequel a supplié la Compagnie de lui accorder l'encens avec les honneurs et prérogatives ci-devant accordées à MM. ses prédécesseurs en la dignité de Doyen ; sur quoi délibéré, le Chapitre a accordé à M. le Doyen l'encens, les honneurs et prérogatives dont MM. ses prédécesseurs ont joui par permission du Chapitre, ainsi que la place qui a été assignée à M. le Doyen par la délibération du 22 août 1749, pour les jours où il n'occupe pas sa place de dignité. — 27 avril, députation à M. le Premier Président pour le complimenter sur son mariage. — 7 mai, modèle de billets d'avertissement aux curés pour les visites des paroisses dependantes de la juridiction du Chapitre. — 12 mai, prières pour obtenir la cessation de la sécheresse. — 10 juin, invitation du Chapitre à la cérémonie qui devait se faire, aux Capucins, à l'occasion de la Béatification du bienheureux Laurent de Brindes. Cette cérémonie eut lieu le 18. — 14 juillet, réception de Louis-François Le Manissier, professeur septenaire en l'Université de Caen, à la prébende de Boissay, vacante par le décès de Jean-Antoine des Essarts. — 19 juillet, prise de possession, par M. Thomas Bellenger, professeur septenaire en l'Université de Caen, de la Sous-Chanterie, vacante par le décès de M. Flavigny. — 19 août, on achèvera ce qui reste à faire pour le Jubé ; il y aura un christ, des statues de la Sainte-Vierge et de saint Jean, et des acrotères ou vases au-dessus des colonnes. — 20 août, on n'adopte pas les attitudes données à la Sainte-Vierge et à saint Jean dans le dessin de Clodion. — 1er septembre, députation à M. de Villedeuil, Intendant ; on lui offre les présents ordinaires, savoir : 4 miches et 6 bouteilles de vin. — 11 novembre, procession des captifs rachetés par les Mathurins. — 15 novembre, M. de Sozay offre d'acheter les 2 tableaux qui décoraient l'ancien Jubé,

représentant l'un, l'Annonciation; l'autre, saint Jean-Baptiste.

G. 8722. (Cahier.) - 47 feuillets, papier.

1786-1787. — Délibérations capitulaires. — La première, du 8 février 1786 ; la dernière, du 28 février 1787. — 15 mars 1786, MM. les Intendants ont été autorisés à faire brûler une ancienne chape de Brézé. — 10 avril, Houlbrèque, prêtre, vicaire de Grémonville, nommé maître de latin des enfants de chœur. — 10 avril, règlement pour la maîtrise : De la nourriture des enfants ; — De la nourriture des maîtres ; — De la conduite des enfants. — 13 avril, il a été dit que l'on continuera de porter les habits d'hiver à matines jusqu'au dimanche de *Quasimodo*. — 4 juin, serment de l'abbesse de Saint-Amand, Mme Jeanne-Baptiste-Nicole-Marie de la Guiche. — 14 juin, MM. les Intendants ont été autorisés à faire venir de Paris le sieur Végéas, horloger, à raison de 12 livres par jour pour le temps qu'il emploiera à faire son voyage et à réparer l'horloge. — On fera venir un pauvre du Bureau pour garder le dais pendant qu'il sera exposé dans la chapelle du Saint-Esprit. — 23 juin, entrée du Roi en la cathédrale, où il est complimenté par le cardinal archevêque. « *Nota* que le *Te Deum* n'a point été chanté, comme il s'était fait en pareilles cérémonies, parce que l'heure était fort avancée, et que le Roi devoit aller coucher à Gaillon. » — Copie du discours du cardinal ; — de celui du Doyen, lorsque la Compagnie fut présentée à S. M., à l'archevêché. — 11 octobre, M. le Doyen est prié d'écrire à M. le duc d'Harcourt, au nom de la Compagnie, pour le complimenter sur ce que le Roi venait de le nommer gouverneur de Mgr le Dauphin. — 30 octobre 1786, « sur ce qu'il a été rapporté par MM. les Intendants que la cloche de *Georges d'Amboise* est cassée, il a été défendu au clerc de l'œuvre de la faire sonner en volée ou autrement ; ordonné provisoirement qu'on se servira, en sa place, de la cloche dite la *Princesse*, aux jours d'usage. » — 24 décembre, sur un avis donné du décès de M. Nicolas Tirel de Boismont, chanoine honoraire, arrivé à Paris le 20 de ce mois, il a été dit que la cloche mortuaire sera sonnée pendant une heure. — Inhumation, dans le caveau au-dessous du bâtiment de la Bibliothèque, du corps de Jean-Maurice Dufresne, fils du sonneur, décédé, à 4 ans, dans une chambre de la tour Saint-Romain. — 26 janvier 1787, le vicaire perpétuel de Baillolet opte pour la portion congrue. — 29 janvier, décès de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, archidiacre du Grand-Caux. — 1er février, il a été dit que, lorsque les inhumations de Messieurs se feront après complies, on les annoncera pour 3 heures, dans les billets. — 7 février, Pierre-Louis Huillard présenté à la cure du Fossé-en-Bray, vacante par le décès de Martin Bidault. — 19 février, lecture d'une lettre du sieur Marais, fondeur de cloches à Caen, qui offrait ses services à la Compagnie, pour fondre la cloche de *Georges d'Amboise*.

G. 8723. (5 cahiers.) — Comprenant 60 feuillets, papier.

1787-1789. — Délibérations capitulaires. — La première, du 28 février 1787 ; la dernière, du 8 mai 1788. — 4 avril 1789, M. D'Agoult, nommé par le Roi à l'évêché de Pamiers ; on lui accorde les draps et honneurs de l'église. — 11 avril, « sur ce qu'il a été représenté qu'il seroit à propos de profiter du séjour que font en cette ville les peintres italiens qui ont peint l'église, il y a dix-huit ans, pour faire réparer quelques parties des enduits de la voûte, les Intendants ont été priés de faire faire, par les dits ouvriers, un devis des ouvrages à faire. » — 13 avril, autorisation pour faire avec eux marché par le prix de 500 livres. — 16 avril, on propose de supprimer le pilier qui est au milieu de la porte principale du grand portail. — 17 mai, « cette année, il ne se fit pas d'élection de prisonnier. M. le Doyen, en présence d'une multitude de peuple, a brullé publiquement, comme il est accoutumé, le procès-verbal de confession et déposition du prisonnier criminel qui a prétendu au Privilège et ne l'a obtenu. » — 21 mai, option de la portion congrue par M. François-Julien Hardy, curé d'Angerville, et par Jean-François Le Marchand, vicaire perpétuel de Sassetot-le-Malgardé. — 4 juin, lecture d'une lettre à M. de Villedeuil, ci-devant Intendant de la Généralité de Rouen, en réponse à celle que le Doyen lui avait écrite, au nom de la compagnie, pour le complimenter de ce que le Roi l'avait nommé Contrôleur Général. — 24 juillet, « M. de Maussion, Intendant de la Généralité de Rouen, étant venu la veille faire visite à M. le Chantre, comme au président de la Compagnie, le Chapitre députe deux chanoines pour aller le saluer et lui offrir le pain et le vin d'usage. » — 14 août, exhortation faite par M. Baston à la place du Doyen indisposé. On accorde à M. Baston 15 jours de vacances. — « Sur ce qu'il a été représenté que les officiers du régiment actuellement en garnison en cette ville, font depuis quelque temps la parade dans le parvis de cette église, et qu'un grand nombre de soldats, divagants dans

l'église, troublent la piété des fidèles qui assistent aux deux dernières messes. M. le Doyen a été prié de voir M. le commandant, pour l'engager à choisir une autre place. » — 16 août, remerciements à M. de Cindrieux « qui avait fait, la veille, le sermon d'usage. » — M. Crespin prié de faire le sermon de l'Assomption de l'année prochaine. — M. de Saint-Gervais, Doyen, ayant proposé d'avoir la liberté de faire ou de faire faire par un de MM. les chanoines les exhortations du Samedi-Saint et de la veille de l'Assomption conformément aux règlements, il a été dit que M. le Doyen fera lesdites exhortations ou les fera faire par un de ces Messieurs avec l'agrément de la Compagnie. — 18 août, il sera marqué dans la prochaine édition du Directoire que la mémoire de saint Martin doit être faite en l'église métropolitaine aux secondes vêpres de la Visitation. — M. Félix-Quentin de Gromard, de la ville d'Eu, nommé à une des bourses du collège de Justice ; — Jacques-François Tricotté, nommé à une autre. — 19 novembre 1787, lecture d'une lettre du sieur Pellier, ingénieur en mathématiques à Paris, par laquelle il offre ses services à la Compagnie pour réparer la cloche de *Georges d'Amboise* sans la fondre. — 7 janvier 1788, lecture d'une lettre du sieur Clodion, sculpteur à Paris ; il estime que la croix sur laquelle sera le Christ (au Jubé), ne doit pas être dorée, mais bronzée ou peinte, soit de couleur de cèdre du Liban, soit d'une autre couleur. — 9 janvier, démission de Marie-Louis-Urbain Cordonnier, maître de musique de la Cathédrale ; avis sera donné de la vacance de la maîtrise dans les papiers publics. — 11 janvier, délibération au sujet du rang des commissaires du Chapitre à l'Assemblée Provinciale. — 11 février, M. Cordonnier, continué maître de musique ; sa condition portée à 800 livres. — 1er avril, Me César-Nicolas-Alexandre Robin, musicien de cette église et petit prébendé des Quinze-Livres, nommé secrétaire du Chapitre, en remplacement de M. Dupuys, que le cardinal archevêque venait de pourvoir de la cure de Franquevillette. — 7 avril, lettre de M. de Chaligny de la Plaine, chanoine de Verdun, dans laquelle il indique les moyens de parvenir à faire fondre la cloche de *Georges d'Amboise*, de la manière la plus sûre et la plus économique. — 14 avril, lecture d'une autre lettre du même à laquelle est jointe une soumission des nommés Robillot et Michel, fondeurs, qui offrent de se charger de l'opération. — Autre proposition de François Le Maire, autre fondeur. — Offre des peintres italiens, de balayer l'église en entier pour 600 livres. — 3 mai, aumône de 1,824 livres aux pauvres de la ville. — 4 mai, cérémonial de la bénédiction de la croix du Jubé par l'archevêque. — 5 mai, remerciements à M. Crespin, pour le sermon qu'il avait prononcé à cette occasion ; on lui accorde un mois de vacances. — M. Pradel fait offrir à la Bibliothèque son traité intitulé *Du droit de déport*.

G. 8724. (Liasse.) — 3 cahiers, comprenant 36 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations capitulaires. — La première, du 7 mai 1788 ; la dernière, du 9 mars 1789. — 15 mai 1788, refonte de la cloche de *Georges d'Amboise* remise à un autre temps. — 4 juillet, lecture d'une lettre de M. Le Prevost de la Croix, chanoine de cette église et conseiller au Parlement, par laquelle il donne avis à la Compagnie des lettres du Roi qui l'exilent. On lui écrira pour lui témoigner la part que l'on prend à sa disgrâce et à celle de la magistrature. — 6 juillet, il a été accordé à M. le Doyen 8 jours de vacances pour aller à Saint-Vast, sa prébende décanale. — 7 juillet, témoignage de sympathie accordé à M. de Cindrieux, chanoine de Rouen et conseiller au Parlement, contraint à s'éloigner de Rouen par des ordres du Roi, pressants et rigoureux. — 28 juillet, homme accusé de vol, arrêté dans le parvis, conduit dans la prison du Chapitre. — 18 août 1788, MM. les Intendants des Archives et MM. de Mesonval et de Lurienne invités à faire des recherches sur les Etats de la province de Normandie et même sur les Etats Généraux, et à rédiger un mémoire concernant les droits du Chapitre et les intérêts de la province. — 29 août, réduction des fondations de l'église de Martinéglise. — 29 septembre, avis du décès de M. Philebert-Pierre Marescot, archidiacre d'Eu et vicaire général. — 1er octobre, dispense demandée par M. Crespin, prédicateur ordinaire du Roi, qui devait prêcher l'avent aux Quinze-Vingts. — 14 octobre, rapport de la députation qui avait été envoyée au Parlement. — 24 octobre, lecture d'un mémoire rédigé par M. de Lurienne sur les Etats ; il sera communiqué à l'archevêque, pour lors à Gaillon. — 5 novembre, on décide que le voyage de M. de Lurienne sera différé, en attendant qu'on ait fait de nouvelles recherches dans les dépôts récemment ouverts. — 21 novembre, M. Picot met sur le bureau du Chapitre, un exemplaire de l'Oraison funèbre de Mgr le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, prononcée par M. Bellenger, chanoine de la cathédrale de Rouen. — 10 décembre, aumône de 3,000 livres aux pauvres de la ville. — 7 janvier 1789, emprunt de 6,000 livres de rente viagère pour le bâtiment des archives capitulaires. — 12 janvier, rapport des

chanoines, députés à l'Assemblée des Notables. — 15 janvier, lecture d'une lettre de l'abbé Dulau, archidiacre du Vexin-Normand, nommé à l'évêché de Grenoble. — 2 mars, les Intendants *ad domos* autorisés à faire prix par la somme de 600 livres avec les peintres italiens pour nettoyer l'église à fond et jusques dans les moulures. — 9 mars, avis du décès de M. François Ruellon, docteur en théologie, chanoine de l'église, official métropolitain.

G. 8725. (Liasse.) — 6 cahiers, comprenant 72 feuillets, papier.

1789-1790. — Délibérations capitulaires. — La première, du 19 mars ; la dernière, du 13 janvier 1790. — 10 mars, inhumation de M. François Ruellon, chanoine, docteur de Sorbonne. — 12 mars, M. l'archidiacre Osmont est nommé pour aller représenter le Chapitre à l'Assemblée des Trois-Etats du bailliage de Caux qui doit se tenir à Caudebec, le 16 de ce mois. — 30 mars, « ouï le rapport de M. Osmont, il a été agréé un mémoire relatif à la réserve insérée en la protestation (de M. Osmont), et MM. de la Commission ont été authorisés à envoyer au plustôt le dit mémoire à M. le Garde-des-Sceaux, aux autres Ministres du Roy, et à MM. les Maîtres des Requêtes, commmissaires pour la convocation des Etats-Généraux ». — 6 avril, « M. l'abbé Dulau, archidiacre de cette église, nommé à l'évêché de Grenoble, espérant recevoir la consécration épiscopale le dimanche de Quasimodo, fait prier la Compagnie de lui donner son agrément pour que cette cérémonie soit faite, en présence du Chapitre, en cette église. » — 10 avril, « soit signifié, dit et déclaré au greffe de M. le lieutenant-général et au parquet de M. le procureur du Roi au bailliage de Rouen, etc. que MM. les Doyen, chanoines et Chapitre se présenteront par leurs députés en l'Assemblée des Trois-Etats du dit bailliage, termée à tenir le mercredi, 19 avril, par l'ordonnance de M. le lieutenant-général et en conséquence des lettres de convocation de S. M., mais que mes dits sieurs croyent devoir manifester d'avance leur étonnement et leur surprise : 1° sur le règlement en lui-même, lequel, oultre qu'il n'est point revêtu des formes légales, est une nouveauté dangereuse pour la suite et attentatoire à la libre convocation des électeurs ; 2° sur les dispositions mêmes du dit règlement, lesquelles changent les formes anciennes, soit pour la manière de semoncer le dit Chapitre qui ne devoit et ne pouvoit l'être que par la personne de M. le procureur du Roy de l'Hôtel Commun de cette ville, soit pour les innovations arbitraires quant au nombre et à la qualité des électeurs, lesquelles innovations tendent à dénaturer les anciennes constitutions du duché et semblent n'avoir pour but que d'anéantir par le fait tous les droits des personnes constituées en pouvoir et en dignité dans l'ordre du clergé, etc. ». — Lundi 13 avril, MM. de Quiefdeville, de Lurienne, Manoury, Tuvache et Leber, nommés pour représenter le Chapitre à l'Assemblée des Trois-Etats du bailliage de Rouen, avec pouvoir de communiquer et, si besoin est, de notifier une protestation dont expédition leur sera, à cet effet, mise aux mains. — Proposition faite par le Chapitre à l'Ordre du clergé, présidé par Mgr le cardinal archevêque de Rouen. — 14 avril, acte de la protestation du Chapitre. — 17 avril, MM. les députés du Chapitre à l'assemblée de l'Ordre du clergé, tenue aux Cordeliers, rendent compte de leurs opérations... ; avaient fait la proposition ordonnée dans le Chapitre du 13 ; après l'avoir faite et requis l'Assemblée d'en délibérer, il s'étaient retirés pour laisser la liberté des suffrages... Aujourd'huy, 17, les dits députés, rentrés dans la Chambre du Clergé, vu que la dite Chambre avoit mis à l'écart la dite proposition pour s'occuper de tout autre objet, quoique ladite Chambre, devenue incomplète par la retraite nécessaire des représentants de l'église métropolitaine, ne fût plus compétente que pour délibérer sur la dite proposition, ils avaient déclaré, en conséquence des ordres du Chapitre, qu'ils se voyaient forcés de signifier à l'Assemblée la protestation arrêtée et signée le 14, ce que n'ayant pu exécuter, vu le refus de ladite Assemblée, ils s'étoient tout à fait retirés de ladite Chambre et avoient chargé un officier public du dépôt de la dite protestation. » — Dimanche, 19 avril, consécration de l'évêque de Grenoble en la cathédrale de Rouen. — 20 avril, « il a été dit que l'on fera imprimer la signification et la protestation du Chapitre et un précis historique que M. de Lurienne, un de MM. les commissaires, voudra bien rédiger. » — 29 avril, il sera envoyé à toutes les églises cathédrales du royaume et aux principales collégiales un exemplaire des actes de cette église relatifs à l'Assemblée des Trois-Etats du bailliage de Rouen. — 1er mai, MM. de Lurienne et de Marbeuf nommés pour porter à Versailles la protestation du 27 avril. — 21 mai, Georges Le Febvre nommé pour jouir du Privilège de Saint-Romain. — 22 mai, M. Daroche prié de rédiger l'obituaire. — 29 mai, « Monsieur le Doyen a dit que le sieur Chollon, sculpteur, qui étoit chargé de l'exécution du calvaire et des vases d'ornement qui doivent être placés sur le Jubé de cette église, lui avoit marqué que les causes qui retardoient lesdits ouvrages n'avoient pu être encore retirées de l'eau où elles

étaient troublées, lorsque le bateau sur lequel elles étoient chargées s'étoit ouvert proche le pont du Pec, et qu'il falloit attendre que les eaux de la Seine fussent plus basses ; que ledit sieur Clodion lui marquoit, en outre, qu'une personne, lui ayant fait prendre, dans son dernier voyage à Rouen, les mesures du grand autel de cette église, afin d'y placer des ornements convenables en bronze doré, proposoit aujourd'huy de les faire exécuter à ses frais, — la Compagnie a agréé la dite proposition avec reconnaissance, s'en rapportant au goût de la personne et de l'artiste ». — 9 juin, les Intendants *ad domos*, autorisés à faire fabriquer de la brique en quantité suffisante pour la refonte de la cloche *Georges d'Amboise*. — 6 juillet, lecture d'une lettre de MM. les députés à Paris, par laquelle ils informent la Compagnie que, leur commission étant devenue trop difficile à remplir, vu les circonstances, il y a lieu de leur permettre de revenir. — M. Picot a été prié de leur répondre, au nom du Chapitre, qu'ils peuvent revenir, la Compagnie laissant à leur prudence de faire de la protestation dont ils sont porteurs l'usage qu'ils croiront le plus convenable. — 18 juillet, inhumation de M. le chanoine Grésil. — 1er août, il sera envoyé sur-le-champ à l'Hôtel-de-Ville, 3,000 livres pour concourir à la souscription ouverte en faveur des pauvres. — 20 août, *Te Deum* sur la demande des officiers municipaux après la prestation de serment des troupes en leur présence. — 1er septembre, les nommés Beheré, mari et femme, qui ont sollicité le Privilège de Saint-Romain et ne l'ont point obtenu, étant toujours dans les fers, quelques personnes de distinction se proposaient de travailler à leur délivrance. On écrira en faveur de ces malheureux à M. le Garde des Sceaux, et à Mgr le cardinal archevêque. — 10 septembre, lecture d'une lettre du Roi, pour des prières publiques. — « Des brigands et gens sans aveu sont parvenus à terroriser les habitans des campagnes, et, portant l'audace jusqu'à contrefaire les ordres du Roi, jusqu'à répandre de faux arrêts du Conseil, ils ont persuadé qu'on exécuteroit la volonté du Roi en attaquant les châteaux et en y détruisant les archives. » — 15 octobre, dispense à M. Crespin qui doit prêcher l'avent devant le Roi. — 21 octobre, décès de M. Louis-Odet Patu, officier du cardinal archevêque. — 3 novembre, 400 livres accordées au sculpteur Clodion, pour tous frais et avaries des vases destinés au Jubé. — M. Robin, dernier secrétaire du Chapitre.

G. 8726. (Liasse.) — 3 cahiers formant 62 feuillets, papier. — 1 pièce en parchemin, 11 pièces en papier.

1269 (copie)-**1727**. — Cahier contenant les extraits de plusieurs délibérations capitulaires et autres actes relatifs à la juridiction ecclésiastique et temporelle du Chapitre, feuillets marqués 13-36; contenant, de plus, la copie des statuts de 1361 (écriture de la fin du XVIIe siècle). — « Extrait des registres du Chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, au sujet de la juridiction du dit Chapitre sur tous les chanoines, chapelains, petits prébendés, musiciens et habitués en la dite église, avec privation des distributions et interdiction du chœur, » de 1299 à 1576, et de 1592 à 1679 (d'une autre main que celle du cahier précédent et plus récente). — Pièces relatives à un procès entre les chapelains du collège de la Commune et le Chapitre, qui avait retenu leurs distributions de chœur, parce qu'ils s'étaient dispensés d'avoir les habits, draps et autres ornements uniformes et convenables à leur état, 1727; — copie d'un arrêt du Parlement, confirmatif des ordonnances du Chapitre. Défenses leur étaient faites de se servir de camails et d'aumusses de dos de gris, avec feuillets et queues d'hermine ou façon d'hermine, ni de parement de velours à leurs chapes d'hiver, comme aussi d'entrer au chœur sans rochet ou surplis; « Perchel, avocat pour les sieurs Doyen, chanoines et Chapitre de la Métropole de Rouen, Primatiale de Normandie, a dit que, dans la cause, il ne s'agit que de maintenir la distinction qui a toujours été et dû être, et qui est encore presque universellement observée, qui consiste en ce que les aumusses et camails des chanoines sont de dos de gris, avec doublure ou feuillets et ornements d'hermines, et leurs chapes d'hiver doublées de velours cramoisi, et que les aumusses et camails des chapelains sont de peau rousse, avec feuillets barrés de peaux rousses et blanches, sans ornement d'hermines ou façon d'hermines, et leurs chapes d'hiver sans doublure de velours ni de satin. »

G. 8727. (Liasse.) — 2 cahiers, formant ensemble 88 feuillets, papier.

1771-1776. — Délibérations capitulaires. — Prise de possession d'une prébende de Londinières, par André-Albert Huet d'Amoinville, licencié en l'un et l'autre droit, prieur de Medan, curé de N.-D. de Pontoise, 22 août 1774; — de l'archidiaconé du Vexin-

Normand (vaquant par la démission de M. Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, nommé à l'évêché de Saint-Omer), par Jean-Baptiste-Philippe-Armand-Fidèle de Clercy, licencié en théologie, de la Société de Navarre, vicaire général de l'archevêque, 10 juillet 1775. — 24 août 1774, on signifiera au vicaire perpétuel de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise l'arrêt du Conseil Supérieur, qui fait défenses aux Trésoriers de la dite église d'enterrer dans la cathédrale. — 19 juin, lettre de M. Bertin, ministre d'Etat, au sujet des services solennels à célébrer pour l'âme du feu roi. — 28 août, il sera écrit à M. de Miroménil pour le féliciter de sa nomination à la dignité de Garde des Sceaux. — 7 octobre, on accepte l'offre que faisait M. Rimbert de faire placer, à ses frais, un lambris neuf dans la chapelle de la Chaire de Saint-Pierre. — 9 novembre, remerciements adressés au Chapitre par M. de Bonissent, chanoine, conseiller au Parlement, de retour de son exil. — Députation vers M. le duc d'Harcourt, gouverneur, et M. le comte de Lillebonne, lieutenant général de la province, qui devaient arriver ce jour-là à Rouen. — 13 novembre, députation au Parlement pour le féliciter de son rétablissement. — On fera imprimer des placards et des billets d'invitation à la messe solennelle qui sera célébrée pour le Roi. — Remerciements de M. de Maisons, chanoine et conseiller au Parlement, de retour de son exil. — 15 novembre, rapport de la députation qui avait été envoyée au Parlement; discours prononcé par M. d'Osmond au nom du Chapitre. — Rapport de la députation qui avait été envoyée à la Chambre des Comptes; discours prononcé par M. Rondel. — 17 novembre, cérémonie du serment de l'évêque d'Avranches, Mgr de Belbeuf; donne 300 livres *pro pastu*. — Cérémonial observé à la messe pour le Roi. — 23 novembre, portion congrue du curé de Sassetot-le-Malgardé, fixée à 380 livres par an; il jouira, en outre, comme par le passé, de la dîme des fruits et de la laine, et gardera en propriété les 3 acres de terre attachées à la cure. — 17 février 1775, règlement pour le suisse. — 22 février, députation à M. de Montholon, nommé Premier Président. — Trois chanoines, en habits de chœur, précédés de l'huissier du Chapitre, la verge haute, et du suisse, suivis du clerc de l'œuvre et du gardien de la porte gauche du chœur, portant les présents ordinaires, consistant en 4 miches et 6 bouteilles de vin de Bourgogne, s'étaient présentés chez M. de Montholon, qui leur avait fait l'accueil le plus honnête, et les avait reconduits jusqu'au vestibule. — 4 avril, serment de fidélité de l'évêque d'Evreux. — 8 avril, M. Michel-Nicolas Patrice, nommé Bibliothécaire, en remplacement de M. Mauger, qui se retire. — 13 avril, l'archevêque, présent au Chapitre, annonce son projet de donner une nouvelle édition du bréviaire et d'y faire quelques changements. MM. l'archidiacre Bordier, Marescot et Hébert, nommés commissaires, conjointement avec le promoteur, pour conférer avec Monseigneur sur les changements à faire. — On les prie aussi de rechercher à quoi tenait l'usage de sonner une des petites cloches de la pyramide aux jours de féries du carême, depuis midi et demi jusqu'à 2 heures 3 quarts. — 8 mai, thèse dédiée au Chapitre par les Cordeliers. — 19 juin, lecture d'une lettre du Roi, du 12 du même mois, à l'archevêque de Rouen, pour lui demander de faire chanter le *Te Deum*, à l'occasion du sacre qui avait eu lieu la veille. — 28 janvier 1776, aumônes aux pauvres de la ville, à raison de la rigueur de la saison. — 8 mars 1776, ordre pour le Jubilé.

G. 8728. (Volume.) — In-4°, 207 pages, papier.

1670. — *Martyrologium quo utitur et semper usa fuit, Sancta, Primatialis et Metropolitana Ecclesia Rothomagensis. — Rothomagi, Impensis Venerabilis Capituli. Typis Eustachii Viret, Typographi Regis in vico novo S. Laudi MDCLXX.* — Edition établie d'après un manuscrit de la Bibliothèque Bigot et des éditions de Paris, de 1490, 1536, de Rouen, 1507, etc. (Acquisition de 1896.)

G. 8729. (Volume.) — In-32, comprenant 44 pages, incomplet, relié.

1643-1720. — *Directorium seu ordo officii divini recitandi juxta Breviarium Ecclesiae Rothomagensis a die S^{tae} Trinitatis anni 1643, usque ad eundem diem anni 1644. Rothomagi Apud Societatem Typographicam librorum officii Ecclesiastici.* Il ne se trouve dans ce volume que les mois de juillet, décembre. — Joint à cet Ordo, 7 feuillets de celui de 1720.

G. 8730. (Volume.) — In-12, 34 pages, incomplet, relié.

1717. — *Obituarium Ecclesiae Metropolitanae Rothomagensis Normanniae Primatialis, pro anno Capitulari MDCCXLVIII. Rothomagi, Typis Joan. B. Besongne Regis et Ven. Capituli Typographi ordin. Ad angulum adversum Fontis S. Laudi MDCCXLVII.*

[illegible] — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 3 fragments de sceaux.

1391-1604. — Rôle de la débite due à l'église de Rouen, au terme de la Pentecôte, par les églises de l'archidiaconé d'Eu, années 1433, 1434, 1435. — Pour couverture à ce document, une feuille de parchemin contenant une procuration de l'abbé du Bec et des religieux du prieuré de Bonne-Nouvelle pour arriver à la conclusion d'un accord entre les dits religieux et le cardinal d'Amiens, auquel le Saint-Père avait donné en commende ce prieuré, moyennant une pension à payer au cardinal : les religieux pourront élire, pour prieur, un religieux de leur ordre, Jean de Bouquetot, bachelier en décrets, moine de l'abbaye de Fécamp. Une partie de cette procuration, coupée dans toute la longueur de la pièce, est perdue. — Fragment d'un autre rôle de la débite de 1475-1476, celui-ci, en papier, comprenant le doyenné de Gisors et partie de trois autres doyennés. — Pièces relatives à un procès porté aux assises normandes de Gisors, à la requête du Chapitre de Rouen et en vertu de lettres des gens du Conseil du Roi, siégeant pour lors à Rouen ; il s'agissait, pour le Chapitre, d'obliger les Trésoriers de l'église de Gisors au paiement du droit de débite, 1456. — Pièces concernant d'autres procès pour la débite entre le Chapitre de Rouen et l'église de Saint-Jacques de Neufchâtel, 1573-1601. — Fragment du sceau du Conseil du Roi, de celui de Jean Delamare, sergent à masse du Roi à Rouen : de celui de Simon Racyne, sergent du Roi au bourgage de Gisors.

[illegible] Registre. — 60 feuillets, papier.

1612-1659. — « Recepte faicte par Guillaume De Caux [chanoine] en l'église de Rouen continué en l'intendance du coffre de Chapitre et Jacques Le Chevalier, presbtre, chanoine nommé à l'intendance du dit coffre en lieu et place de maitre Anselme [Marette], chanoine en la dicte église à commencer [du jour de] l'exit du compte précédent en dabte du septième jour de febvrier 1646. » — Comptes pour les années suivantes rendus par Nicolas Barbey et Pierre De la Mare ; — Charles Pavyot et Pierre De Moy. — Dépenses : aumônes à des musiciens, à des chantres ou des pauvres passants ; à de pauvres prêtres de Lorraine, etc. — 11 septembre 1646, à maître Jean Rhodey, prêtre irlandais, 60 sous. — 20 octobre 1646, à François de Monnero, gentilhomme, 40 sous. — 27 novembre 1646, à Esther Ango, pauvre fille nouvellement convertie, 60 sous. — 9 août 1647, à Charles Des Roches, gentilhomme du Languedoc, 20 sous. — 1er août 1647, à Marguerite Bardon, pauvre damoiselle, natifve de Montpellier, 30 sous. — 13 août 1648, au sieur François Moncribo, pauvre gentilhomme passant, 20 sous. — 16 août 1648, à sœur Agnès de Guillemart, religieuse de l'ordre de saint Benoît et supérieure du monastère de Bourbonne en Bassigny, 30 livres. — 12 octobre 1648, à damoiselle Anne de Ganant, veuve du feu sieur de Castignolles, conseiller au présidial, 8 livres. — 13 décembre 1649, aux Augustins Déchaussés de Rouen qui, par trois fois, avaient été affligés de la maladie contagieuse, 20 livres. — 20 avril 1651, au sieur David Kinse, gentilhomme hibernois, 20 sous. — 8 juillet 1651, à Jean De la Tenodière, gentilhomme du pays de Vienne, 100 sous. — 19 juillet 1651, à Robert Cauvet, pèlerin de Rome, 40 sous. — 22 août 1651, à maître Lucas Cavallero, prêtre espagnol, 60 sous. — 5 décembre 1651, à damoiselle Marguerite Cartie, exilée du pays d'Angleterre pour la foi catholique, apostolique et romaine, tant pour elle que pour ses enfants, 100 sous. — 10 mai 1652, à damoiselle Marie Quaivre, anglaise, chassée de son pays pour la foi, 34 sous. — 8 janvier 1653, à un prêtre grec, 68 sous. — 12 janvier 1654, à Daniel Grecgs (?), prêtre grec, 6 livres 6 sous. — 5 février 1654, à Louis Martin, prêtre aveugle, 31 sous 6 deniers. — 25 septembre 1656, à maître Nicolas Bruslé, prêtre, ci-devant captif des Turcs, 60 sous. — Paiements : 22 août 1648, à maître Laurent Artus, musicien en cette église, pour avoir présenté au Chapitre une messe en musique de sa composition, 10 livres ; — 14 novembre 1653, à Nicolas de Cambronne, ci-devant maître de Saint-Malo, pour avoir présenté une messe en musique à Messieurs, laquelle a été chantée le dit jour, 66 sous ; — 29 octobre 1653, à maître Jean Guérin, chantre, pour avoir des habits d'église, 6 livres ; — 1er décembre 1653, à maître Gervais Mouchet, musicien, pour lui avoir un habit d'hiver, 12 livres ; — 14 décembre 1647, à Jacques Le Houx, de Falaise, pour son voyage, étant venu en cette ville pour être enfant de chœur, 12 livres ; — 9 septembre 1652, à Gervais Hedeline, bourgeois de Falaise, pour les frais par lui faits à amener son fils en cette ville, aux fins d'estre reçu enfant de chœur, 10 livres. — Frais d'impression : 21 février 1647, à Laurent Maurry, pour avoir imprimé la bulle d'exemption et les moyens et deffenses du Chapitre, pour le fait de la résidence, 22 livres ; — à Malassis, libraire, pour avoir relié ces imprimés, 50 sous ; — 22 novembre 1653, au même, pour impression d'affiches ; — 2 janvier 1649,

à Louis Couitray, Jean Vaultier et Charles Le Boucher, compagnons imprimeurs, travaillant à l'impression de l'antiphonier, 4 livres. — 28 février 1647, à Adrien Nantier, chapelain en la dite église, pour avoir écrit la supplique à S. S. pour la confirmation de la Bibliothèque du Chapitre, 10 sous. — 6 juillet 1647, à Nicolas Farin, écrivain, pour avoir écrit trois cahiers de l'arpentage des fieffes de la forêt de Lyons, 9 livres. — Achat, pour la Bibliothèque, 4 novembre 1649, de deux globes avec leurs soutiens, venant de Hollande, 243 livres 16 sous ; — du *Théâtre du monde* ou nouvel atlas, en quatre volumes, 90 livres ; — 29 décembre 1650, de la grande Bible française, imprimée, à Neufchâtel, par Pierre Wingle, en 1535, 9 livres. — « Le 21 août 1647, payé à Me André Desmarets, huissier, messager du Chapitre, la somme de 60 sous, pour avoir porté, depuis trois ans, des formes sur le théâtre à Saint-Godard, où l'on presche le dimanche des Rameaux. — Le 14 février 1648, payé au sieur Le Page, quincaillier, la somme de 43 sols pour 4 jets de jetons et un canif par luy fournis, sçavoir 3 jets pour la Chambre des Comptes du Chapitre et un jet et le canif pour Messieurs les Intendants du pistrin, 43 sous. — Le 29 janvier 1654, payé à Regnault, graveur, la somme de 20 sous, pour une marque de buys où est gravée l'image de la Vierge pour servir à marquer le pain du Chapitre. » — Mention de Pradon, receveur de l'Hôtel-Dieu en 1649 ; — d'une maison neuve que les chanoines faisaient reconstruire dans la rue Saint-Denis, 1651, 1652.

G. 8733. (Cahier.). — 28 feuillets, papier.

1712-1739. — « Compte de la recepte de la ferme des annates commençant à Pasques 1712. » — « Le mercredi, 27e jour de juillet 1712, Monsieur Charles-François Després, sieur de Frettemeulles, a pris possession de la prébende que Monsieur de Frettemeulles, son frère, lui a résignée ; pour ce receu, 40 livres. — Le mercredy, 3e jour d'août 1712, Monsieur Deschamps, pénitencier, a pris possession de la prébende que possédoit feu Monsr Trosnel ; pour ce, receu 40 livres. — Du vendredy, 21e jour d'avril 1713, Monsieur Louis-Charles de la Blandinière a pris possession de la prébende dont jouissoit ci-devant Monsieur Deschamps, pénitencier, 40 livres. — Du mercredy, 17e jour de may 1713, Monsieur Robert-Léonard Coustey, docteur de Sorbonne, a pris possession de la prébende de Bracquemont, dont jouissoit cy-devant feu Monsr Delaisement, 40 livres. — Le lundy, 7e jour de juillet 1738, Monsieur Louis-Claude-Rose, docteur de Sorbonne, prestre, chanoine de l'église cathédrale de Rouen et grand vicaire de Monseigneur l'archevesque, a pris possession de la dignité de Chancelier, vacante par la mort de M. Routier, dernier titulaire. — Le lundy, 22e jour de décembre 1738, Monsieur François-Christophe Terrisse, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine et archidiacre du Vexin-Normand, a pris possession du grand archidiaconé, vacant par le déceds de Monsieur Gilles-Nicolas Pavyot de la Villette, conseiller de grand'chambre en la cour de Parlement. — Le lundy, 6e jour de janvier 1739, Monsieur Louis Flavigny, prestre, chapelain titulaire de l'église métropolitaine de Rouen, gradué nommé sur l'Université de Paris, a pris possession de la prébende dont était paisible et dernier possesseur feu Monsieur Jacques de Routier, chanoine et Chancelier de la dite église, décédé le 1er jour de juillet, 40 livres. »

G. 8734. (Cahier.). — 11 feuillets, papier.

1509-1510. — « L'état des rentes et revenus des nouvelles acquisitions apartenant à Messrs les Doyen et Chapitre Notre-Dame de Rouen pour l'an commenchant le jour Saint-Michel mil cinq centz et neuf inclus et finissant à semblable jour et terme ensuivant exclu. » — « De Robin Asselin, au *Four qui danse*, 12 livres. — De haut et puissant seigneur Loys de Brezé, Grand Sénéchal de Normandie, aplégé par noble homme messire Jehan Picart, 100 livres. — De noble homme Jean de Casenoue, dit Coulon, aplégé par Jean de Guynay, dit Le Caron, 50 livres. — De noble homme Georges Aux-Espaulles, sieur de Sainte-Marie-du-Mont, aplégé par Jehan de Bouyllon et Robine, sa femme, 100 sous. — De maistre Guillaume Le Conte, chanoine de Notre-Dame de Rouen, pour la maison des Escolles de grammaire, 25 livres. »

G. 8735. (Cahier.). — [illegible] feuillets, papier.

1517. — « C'est la déclaration des fiefz, possession, terres, seigneuries, rentes et revenues appartenant aux Doyen, chanoines et Chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, métropolitaine de la province de Normandie, scituez et assis au Bailliage de Rouen, laquelle déclaration les dits Doyen, Chantre et chanoines, très humbles et dévotz orateurs du Roy, leur souverain et naturel seigneur, présentent, tant en général que pour les particulières, chanoines, Chapelains et suppôts d'icelle église respectivement, suyvant

son mandement et ordonnance de l'an présent 1547. » (Acquisition 1891.)

G. 8736. (Cahier.) — 58 feuillets, papier.

1549. — « Déclaration des fiefz, possessions, terres, seigneuries, rentes et revenus appartenant et deppendans de l'église kathédralle Notre-Dame de Rouen, métropolitaine de la province de Normandie, que baillent et présentent au Roy, notre sire, les Doyen, chanoynes, chappellains et suppotz d'icelle église, ses très humbles et dévotz orateurs, ou à messieurs les juges et commissaires du dit sieur sur le faict des francz-fiefz et nouveaulx-acquetz, tant en général que pour les particulliers respectivement, scituez et assis tant au dit duché de Normandye que ailleurs, suyvant le dernier édict et mandement du Roy donné en cest an 1549. » — (Acquisition 1891.)

G. 8737. (Cahier.) — 40 feuillets, papier.

XVII Siècle. — Inventaire des contrats concernant les biens et les rentes appartenant au Chapitre de Rouen. Pièces classées par armoires et par tiroirs. (Incomplet.)

G. 8738. (Cahier.) — 27 feuillets, papier, couverture en parchemin.

1125. — *Extracta a certis carta, cartulario et libris seu compotis productis per Capitulum ecclesie Rothomagensis super facto inqueste seu informationis pro dicto Capitulo contra religiosos de Bellobecco, Rothomagensis diocesis, pro LV quinque* (sic) *minis frumenti per magistrum Queniat, consiliarium Regis in sua curia Parlamenti, ad hoc per dictam curiam commissum, et Petrum Le Noir, hostiarium ejusdem curie, ejus adjunctum, de conssensu partium, in predicta inqueste inchoata a recessu predictorum de Parisius, XXa marcii et finita Rothomagi, excluso eorum regressu, XXa aprilis post Pascha anno Domini Mo CCCC XXVIII.*

G. 8739. (Charte.) — [illegible] de hauteur sur [illegible] de largeur.

1075. — Charte de Simon, fils du comte Raoul, par laquelle il restitue à l'église de Rouen, la terre de Gisors, que son père avait reçue, du don de l'archevêque Maurille, à titre viager, la dite restitution confirmée par le *signum crucis* apposé dans le corps de la charte, et faite en la main de Jean, archevêque de Rouen, en prèsence de la reine Mathilde, de Roger de Beaumont et autres nobles. Comme marque de cette restitution, dépôt d'un conteau sur l'autel de sainte Marie, 1075, indiction 13, l'an 41e du duché de Guillaume et l'an 10 de son règne. — *Signa* du comte Robert et de Robert de Beaumont.

G. 8740. (Charte.) — 0m47 de hauteur sur 0m35 de largeur.

1105. — Charte de Raoul, fils de Walbert de Bodriz, par laquelle il rend à sainte Marie de l'église de Rouen, la terre de Gisors, que son père, et lui, après la mort de son père, avaient gardée, contre le droit de cette église, se mettant par là en état d'excommunication, la dite restitution, faite à Rouen, sous la forme d'un couteau, qui fut déposé, aux fêtes de la Pentecôte, sur l'autel de sainte Marie, pendant la célébration de la messe, en présence de l'archevêque, des archidiacres *Benoît*, *Foubert*, *Goislin*, *Ursel*, *Richard* et *Roger*, secrétaire, *cum omni congregatione ecclesie*. — Mention de l'absolution donnée, près de l'autel, par l'archevêque à Walbert et à Raoul, son fils, ce dernier reconnaissant et confessant sa faute et celle de son père. — Ensuite, il y eut une réunion à Vesly (*Verleium*), où se trouvèrent l'archevêque, Raoul, fils de Walbert, sa mère et ses frères; et là, Raoul renouvela la restitution de Gisors *per baculum in manu archiepiscopi*. — Mention des témoins. — 20 marcs d'argent *in cognitione*, données par l'archevêque à Raoul, fils de Walbert, lequel s'apprêtait à se rendre en Terre Sainte.

G. 8741. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1239-1487. — « Ensuit la copie des lettres touchantes la droicture que a l'église de Rouen de prendre et percepvoir, par chascun an, sur les moulins de Gisors, traize muids de blé, c'est assavoir, IIII muys à la Saint-Jehan-Baptiste, chinq muys à la Nativité Notre-Seigneur, IIII muids à Pasques, comme plus à plain est contenu ès dictes lettres ». — Chartes de Guillaume de Gisors, chevalier, et de Jeanne, sa femme, 1239; — de *Odo*, archevêque de Rouen. — La dernière lettre est du 1er février 1426 (copies de l'année 1457).

G. 8742. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin : 2 sceaux et fragments de sceaux.

1250. — Titres de propriété des biens appartenant au Chapitre de Rouen, à Baillolet, Clais et Lon-

dinières. — Lettres de l'official de Rouen : Raoul Le Grant reconnaît avoir vendu aux exécuteurs testamentaires de Richard Du Sap, archidiacre du Vexin-Normand, une masure et 4 pièces de terre à Baillolet, septembre 1270. — Autres lettres du même : Bail à fieffe, par le Chapitre de Rouen, à Guillaume Le Telier, d'une pièce de terre à Baillolet, jeudi après la Saint-Remi 1289. — Vente par Nicole de Beleville et Aalis, sa femme, au Chapitre de Rouen, de 20 sous de rente à Clais; prix d'achat, 10 livres tournois, 1334. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Du Fresneel reconnaît avoir délaissé au Chapitre de Rouen, pour 16 livres tournois, une rente annuelle de 40 sous sur un tènement à Londinières, mai 1250. — Lettres du vicomte de Neufchâtel : Bail fait par Robert Le Beuf, à Raoul d'Aulage, d'un manoir à Londidières, lundi fête de la Conception de Notre-Dame, 1287; dans l'acte, obligation au preneur de cultiver par deux années, et, « la tierce, lessier les terres brahaignes sans cultiver. » — Lettres du bailli au doyen et au Chapitre de Rouen en la rivière d'Eaune : Les biens de ce fermier ayant été saisis pour non paiement et mis, sans résultat, aux enchères, sont évalués par 14 particuliers et adjugés à Robert Le Buef, samedi devant la mi-carême 1290. — Lettres de Jehan Amable, bailli au doyen et au Chapitre de Rouen au même lieu : Thomas Payen vend au Chapitre, pour 30 livres tournois, 60 sous de rente à Londinières, 1307. — Sceaux du bailli de Rouen, 1334; — du bailli au doyen et au Chapitre de Rouen, 1290. — Fragments des sceaux du vicomte de Neufchâtel et de Raoul d'Aulage, 1267. (Pièces achetées.)

G. 8743. (Imprimé.) — In-4°, 17 pages.

1343-1758. — « Donation d'Aimeric Guenent, archevêque de Rouen, du vingt neuf avril mil trois cent quarante-un, à l'église Métropolitaine de Roüen, de la moitié des trois quarts des Dîmes novales des terres défrichées et qui le seront dans la suite de la Forêt de Lyons, et la confirmation de cette même donation faite par le pape Clément VI, à Avignon, la seconde année de son Pontificat, en 1343. — A Rouen, chez Jacques-Joseph Le Boullenger, Imprimeur ordinaire du Roi et du Vénérable Chapitre, rue des Jésuites, MDCCLVIII. »

G. 8744. (Registre.) — In-folio, papier, 89 feuillets, papier, relié en parchemin.

1612-1657. — Papier cueilloir des rentes appartenant au Chapitre de Rouen, dans les seigneuries de Martinéglise et de Grèges. — « Me François Senac, sieur de Pimont, doibt à Saint-Michel et Pâques, 37 livres. — Me Jehan Dubosc, tabellion, doibt à Saint-Michel 8 boisseaux d'avoine. »

G. 8745. (Liasse.) — [illegible]

1625-1659. — Contrats de fondations faites en la cathédrale de Rouen, « par Messieurs de Ville, en reconnaissance de ce qu'il a pleu à Dieu retirer le fléau de la contagion, dont la ville était affligée, depuis le Vœu et présentation de la lampe d'argent accompli », Samedi Saint 7 avril 1640; — par noble homme Monsieur maître Pierre Blondel, conseiller du Roi en sa cour de Parlement et archidiacre, 23 mars 1639; — par Nicolas Brice, chanoine, 18 juin 1625, 1er juillet 1636; — par Monsieur maître Barthélemy Brice, conseiller au Parlement et chanoine, neveu du précédent, 30 octobre 1659; — pour Jacques Desmay, docteur en la Faculté de théologie en l'école de Sorbonne, chanoine et pénitencier de l'église de Rouen, par Jean de Quatre-sols, docteur en théologie, doyen de Gournay, chanoine, pénitencier en la même église, et vicaire général de l'archevêque de Rouen, 22 août 1625; — par Pierre Du Buisson, sieur de Crétot, Courson et Broué, maître d'hôtel ordinaire de feu Mgr le cardinal de Bourbon, oncle du Roi, pour son frère, Monsieur maître Anne Du Buisson, conseiller au Parlement, archidiacre et chanoine, 27 septembre 1625; — pour Barthélemy Hallé, chanoine et archidiacre, sieur de Berselou, conseiller secrétaire du Roi, conformément à ses testaments des 17 juillet 1652 et 1er octobre 1653; — par Jacques Hallé, écuyer, sieur de Canteleu, conseiller au Parlement, Pierre Hallé, conseiller au Parlement de Paris, Jean Hallé, sieur d'Orgeville, Général en la Cour des Aides de Normandie, en son nom et au nom de Gilles Hallé, sieur d'Amfreville, lieutenant au régiment des gardes de Sa Majesté, 5 décembre 1636; — par Monsieur maître François Le Cornu, sieur de Bimorel, conseiller au Parlement et chanoine, 3 juin 1654; — pour Bernard Le Pigny, chanoine, par ses héritiers : noble homme maître Marin Le Pigny, docteur en médecine, Bernard Le Pigny, chanoine, se faisant fort pour son jeune frère, Claude Le Pigny, 19 avril 1656; — pour feu Monsieur maître Ancelme Marette, chanoine, 13 mars 1647; — pour messire Guillaume de Péricard, évêque d'Evreux, abbé de Saint-Taurin, en précédent chanoine, par son frère Emery de Péricard, chevalier, sieur de Saint-Etienne-du-Rouvray, 30 mars 1651; — pour feu maître

Jean Tiphaise, chanoine de Rouen, par ses exécuteurs testamentaires : Daniel De la Place, sieur de Funechon, conseiller en la Chambre des Comptes, et Henri de Mathan, 25 octobre 1635. — pour Monsieur maître Louis de Ver, conseiller au Parlement, chanoine de Rouen, par son frère, François de Ver, écuyer, sieur de Marchais et de Cavere, 11 février 1637.

G. 8746. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1151-1722. — Clerc de ville. — Titres de rentes appartenant au Chapitre de la cathédrale en la ville de Rouen. — Procuration donnée à Jehannin de Saint-Morisse par son père, Richart de Saint-Morisse, bailli au Bourg-de-Dun pour mons[r] Andrieu, sires de Rambures et du Bourg-de-Dun, 1454. — Vente par le dit Jehannin de Saint-Morisse, tant en son nom qu'au nom de Richard de Saint-Morisse, à Jehan Courant, conseiller en cour laye, de 46 sous de rente sur des maisons sises à Rouen, aux enseignes de la *Seraine*, et des *Boullectes*, pour 20 écus d'or, 1454. — Mention, dans une pièce du 27 mai 1518, du décret des héritages qui furent à Robert Le Fevre, dit de Chartres, entre lesquels une maison à l'enseigne de la *Seraine*, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen.

G. 8747. (Registre.) — 232 feuillets, papier.

1766. — Grosse de la vente des meubles de feu Louis-Mathieu Sehier, chanoine et archidiacre du Vexin-Normand : Un lot d'estampes d'optique, 11 livres; — une boite pleine d'images et 12 petites croix d'étain, 1 livre 4 sous; — 16 volumes in-8°, de Bourdaloue, au sieur Ferrand, libraire, cour du Palais, 84 livres; — 36 volumes de *l'Histoire ecclésiastique*, à Pierre Boucher, libraire, cour du Palais, 139 livres; — 5 volumes in-f°, de Bayle, 75 livres; — bréviaire de Rouen en 4 volumes, reliés en maroquin rouge, 40 francs. — Fleurs : lauriers thyms, lauriers roses, orangers, citronniers, lauriers francs, grenadiers, giroflées. — Vins : vin français des années 1764, 1765; vin de Bourgogne, de haute Bourgogne, vin blanc français, vin de Champagne, de Mulseaux, de Graves, d'Alicante, de Malaga. — Cidre. — Eau-de-vie simple et eau-de-vie camphrée. — Autel et contretable de la chapelle de la maison de Quevilly. — Total des prix de la vente, 22,871 livres.

G. 8748. (Cahier.) — Comprenant 4 feuillets, papier.

1162. — « *Venditio nonnullorum antiquorum librorum existencium et repertorum in thesauro ecclesie, similiter antiquorum corporalium et custodum eorumdem, qui pariter aut quasi de nichilo serviebant, facta in Capitulo, die decima mensis februarii 1462. — Magister Guillelmus de Deserto debet pro quodam antiquo libro Evangeliorum, 60 s. 6 d. Sequitur vendicio nonnullorum jocalium, reliquiarum et utensilium.*

G. 8749. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1561-1761. — Compte des recettes et dépenses de la Fabrique de la cathédrale de Rouen, de 1561 à 1562. — Aux recettes : Luminaires, sonneries, oblations et reliquaires. — « De vénérable et discrète personne, Monsr maistre Claude Chappuys, chantre et chanoine de la dicte église (de Rouen), pour le louage de la maison où il demeure, assise près Saint-Candele-Jeune, 25 livres. — De Nicolas Bénard, pour la maison qui fut maistre Guillaume Cappel, par luy donnée à la Fabrique, pour la fondation d'une estoille, estant en la chapelle Notre-Dame, la dite maison estant assise à Saint-Nigaise, 11 livres; — de Guillemine Surges, pour la maison des *Trois-Mores* à elle louée, 50 livres; — de Denis Bouvet, libraire, pour la maison à lui louée, où il demeure, pour 60 livres par an, à la charge de fournir les tables et articles de pardons, 60 livres ». — Dépenses : « Pour le desjeuner et disner de 3 manouvriers qui ont porté et attaché les articles des pardons par toute la ville de Rouen et doyenné de la Chrétienté, 17 sous 6 deniers. — Le 17 février, baillé pour amener une partie des carolles, montant au nombre de 1,543 livres, pour ce, 60 sous. — A Romain et Pierre, dits Morieul, pour escurer les carolles, 40 livres. » — Mention de Jaspar de Raymortier et de Jehan de Gort (libraires), occupant des échoppes appartenant au Chapitre. — Compte examiné, mais non signé, le 23 février 1564.

G. 8750. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1380-1661. — Fabrique de la Cathédrale. — Titres de rentes lui appartenant en la ville de Rouen. — Donation faite, au Chapitre, de 9 sous de rente « pour tourner ès prouffits de l'œuvre », par Adenet Cantel, Jehan Cantel et Guillotte Cantel, frères et sœur, fils et héritiers d'Aelips Cantel, jadis femme de feu Adam Cantel, la dite donation constatée par lettres de Jean Almaurry, garde du scel aux obligations de la vicomté de Rouen; sur le repli de la pièce, on voit indiqué séparément ce qu'il en avait coûté pour le

sceau, pour l'écriture et pour l'enregistrement, 5 août 1388. — Donation par Colin De la Haye et par Jeanne, sa femme, à l'usage de la Fabrique de la cathédrale, d'un hôtel et tènement de maisons rue du Pont-de-l'Arquet, borné, par devant, par l'Eau-de-Robec, et, d'autre bout, par le mur de l'ancienne clôture de la ville; dans cet acte, la donatrice annonce son intention de se rendre à Rome, 24 août 1450. Au dos de la pièce, mention de la lecture qui en avait été faite, le dimanche, 14 février 1450, au portail de l'église paroissiale de Sainte-Croix-jouxte-Rouen, à l'issue de la grand'messe, avec ces deux mentions : *Solvi pro litteratura, 11 s. Ante solveram pro litteratura et pro vino clericorum. 9 s.* — Fondation faite, en faveur de la Fabrique, par Guillaume Dantigny, chanoine de Rouen, prieur du Mont-aux-Malades, fils de Jean Dantegny (ou Danteni), greffier du bailli de Rouen, 9 septembre 1519. — Parmi les titres de propriété, concernant cette donation, prise à fieffe, par Colin Aubery, aiguilletier, du dit Jean Dantegny, moyennant une rente de 12 sous, d'une maison en la rue Ecuyère, 1463. — Décret des biens de Marguerite Aubery, femme de Roger Guedo, 1556. — Sentence du bailli de Rouen, pour le paiement des arrérages d'une rente assise sur une maison vulgairement appelée les *Terres neuves*, paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, 22 décembre 1600.

G. 8751. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1179-1523. — Fabrique de la cathédrale de Rouen. — Titres de rentes rue Saint-André-de-la-Porte-aux-Fèvres. — Ventes de rentes sur diverses maisons rue Saint-André et ailleurs, par Guillaume Filleul, écuyer, demeurant pour lors paroisse Saint-Jacques de Dieppe, fils et héritier en partie de défunt Jacques Filleul, écuyer, sieur de Freneuse, à honorable homme Mre Nicolas Poillevillain, l'aîné, bourgeois de Rouen, 1479. — Transaction entre Nicolas Poillevillain, écuyer, Maître de la Monnaie de Rouen, et le Chapitre de la cathédrale : Poillevillain affecte à la Fabrique de la cathédrale 7 livres de rentes en diverses parties, sur 4 maisons sises à Rouen, 1496 (V. S.). — Opposition du Chapitre, 22 mars, au décret d'une maison à l'enseigne de *Notre-Dame*, rue Ancrière, sujette envers lui à une rente de 40 sous, 2 juillet 1523.

G. 8752. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1111-1759. — Fabrique de la cathédrale. — Titres de rentes lui appartenant, en la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, rue des Arsins. — Prise à rente, par Jean Le Marchant, prêtre, demeurant paroisse Saint-Ouen, de Regnault et Guillaume Le Saunier, frères, héritiers de Guillemette la Crasse, d'une maison, paroisse Saint-Ouen, bornée par l'hôtel à l'enseigne des *Choppinettes*, 1414. — Vente par Regnault Le Saonnier, parcheminier, à messire Raoul de Carville, prêtre, chapelain en la grande église, de 26 sous de rente sur la dite maison, 1447. — Billet de M. de Houdetot-Cany, par lequel elle se reconnaît débitrice, envers la Fabrique de la cathédrale, de 26 sous de rente annuelle, comme représentant, par acquisition, M. le marquis de Varneville, qui avait épousé Mme Forment, icelle représentant, par acquisition, M. Thomas du Fossé, propriétaire d'une grande maison, en forme d'hôtel, rue de l'Oratoire, 27 août 1759.

G. 8753. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1350-1783. — Fabrique de la cathédrale. — Titres de rentes lui appartenant en la paroisse Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, « en la feurrerie et poulaillerie devant l'eitre Notre-Dame », rue aux Prêtresses et rue Saint-Romain. — Donation par Raoul Duval, pour lui et pour sa femme, qui avait été enterrée en l'église Notre-Dame, et pour y être enterré avec elle, l'œuvre de Notre-Dame, de 20 sous de rente sur une maison près des religieux de la Madeleine, 1349. — Prise à rente par Nicolas Du Montier, notaire en cour d'église, « d'honorables et discrètes personnes les Doyen et Chappitre Notre-Dame de Rouen, d'une maison appartenant à l'euvre d'icelle église assise en la rue des Prêtresses, auquel hostel pend l'enseigne de l'*Ymage Saint-Eustasse* : d'un costé, à l'ostel où pend l'ensaigne du *Porc*, d'autre costé, à l'ostel où pend l'ensaigne de la *Tieulle*, de devant la court de l'église; d'un bout, par derrière, à l'ostel ou pend l'enseigne de la *Coupe*, et d'autre bout, par devant, au partie au pavement du Roi notre sire, et, d'autre bout, as maisons appartenant à l'ostel de la *Prune*, 1419. — Prise à fieffe de la même maison par Guillaume Lepetrel et Martine, sa femme, 1417. — Titres de propriété concernant la maison de la *Tuile*, et celle de la *Coupe*, rue Saint-Romain; cette ancienne maison appartenait, en 1674, à Rodrigue de Chalon, baron de Crélot, et devant conseiller d'Etat et secrétaire (?) ordinaire du Roi, — fut vendue, le 18 février 1756, par Joseph-Adrien-François de Chalon, chevalier de Crélot, à la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes, dits de Saint-Yon. — Parmi les titres de propriété : Fieffe faite, par

Pierre de Flavencourt, clerc, à Thomas de Foville, de 2 tènements de maisons, dont l'un était appelé la *Tieulle* jouxte le tènement de la *Pierre* et la maison appelée le *Taboue*, 1350. — Vente par Emond de Bures et Roullande, sa femme, à Garnet Piédehuche et Jehanne, sa femme, pour 90 florins francs d'or, d'un tènement, à Rouen, rue aux Prêtresses, 1370. — Mention, dans un contrat de 1636, d'Ysabeau Cirot, veuve de Jérome Véron, avocat au Parlement de Normandie, bailli de la Madeleine de Rouen, et de leur fils, Charles Véron, écuyer, Elu en l'Election du Pont-de-l'Arche, et de Pierre de Marbeuf, sieur d'Ymare, dont la maison bornait celle de l'*Ecu de France*, place du parvis de la cathédrale. — Pièces concernant la reconstruction d'une maison canoniale occupée par messire Antoine Du Bos de Montbrisson, chanoine, 1737-1740 : Cécile, maçon, entrepreneur; Papillon, serrurier: journée de plâtrier, 27 sous, 1738.

G. 8754. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1311-1660. — Fabrique de la cathédrale. — Titres de rentes lui appartenant dans les paroisses de Saint-Laurent, Saint-Maclou, Saint-Nicolas de Rouen. — Acte par lequel Regnart Bains, autrement dit Baillet, avocat en la cour de l'official de Rouen, reconnaît avoir pris à fieffe, du Chapitre de Rouen, un manoir sis paroisse Saint-Nicolas-le-Painteur, appartenant à la *forge* de la dite église, jeudi devant la Saint-Berthélemieu et Saint-Ouain, 1441. — Echange entre la Fabrique de la cathédrale, représentée par les chanoines Guillaume Du Désert, Pierre Le François et Nicolas Gaillart, et par son procureur, Messire Jean Durand, d'une part, et Jean Le Vavasseur, teinturier de la paroisse Saint-Vivien, d'autre part; ce dernier cède à la Fabrique 4 livres de rente sur un hôtel, à l'*Image Saint-Christophe*, rue Beauvoisine, contre un hôtel près de la rue de l'Arquet, 1462. — Fondation de Robert Paon, bourgeois de Rouen, qui voulut être ensepulturé au lieu où l'avait été son oncle, Charles Paon, chanoine de Rouen; rente assignée sur la maison de la *Truie qui file*, paroisse de Saint-Maclou, 1492. — Mention de l'école de chant à Rouen, située devant le cimetière Saint-Laurent, et dont était gouverneur Jean Le Jongleur; — de Regnault Legay, vicomte de Saint-Paul, 1407; — de l'enseigne du *Cavelet*, rue Beauvoisine, 1462.

G. 8755. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1358-1731. — Fabrique de la cathédrale. — Titres de rentes lui appartenant à Rouen et à Louviers. — Fondation de Raoul Du Bouelay, bourgeois de Rouen, et de Maheut, sa femme : « Meuz de bonnes dévocions, en l'onneur de Dieu et de la benoicte Vierge Marie, sa mère, » donnent « à l'église Notre-Dame de Rouen, pour faire le sonnage au carrillon, en la dite église, à chascune des cinq festes Notre-Dame, bien et deuement, sollennelment et perpétuellement, aussi comme l'en fait et a acoustumé à faire en la dite église, ès festes des fériers de Nouel, et avecques ce sonner au carrellon semblablement les vespres et les messes, en chascune des dites festes..., six livres tournois d'annuel rente », 1358. — Vente par Guillaume De la Boche, de la paroisse de Notre-Dame de Louviers, à Aelips, veuve de Guillaume Henry, de 40 sous de rente, 1407. — Accord, au sujet de rentes à Louviers sur la maison du *Chapeau rouge*, entre le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, en son nom et au lieu de Messire Ymber de Boessi, chevalier, et ayant le droit de M. Georges de Clères, d'une part, et Jehan Frosmont, hôtelier, Simon Hellouin, Cardinet Langlois, etc., 22 septembre 1468. — Vente par Bynot Briselet, bailli de Louviers, au Chapitre de Rouen, d'une rente de 11 sous 6 deniers et une poule sur une masure, paroisse de Notre-Dame de Louviers, près du petit cimetière, 1487.

G. 8756. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 29 pièces, papier; 1 petit plan.

1356-1783. — Fabrique de la cathédrale. — Titres de rentes à Meulers, à Saint-Jean-de-Folleville et à Saint-Vast-d'Equiqueville. — Fondation par le chanoine Nicole De Lestre, bachelier en décret; donne à la Fabrique 20 livres de rente assignées sur des biens à Meulers, 1457; titres de propriété relatifs à cette donation. — Vente à ce chanoine de 5 acres de pré à Meulers et d'un manoir à Luchy, pour 300 livres tournois, par Philippe Hartel et Susanne de Montigny, sa femme, la dite femme héritière de feu Jourdain de Montigny et d'Alison Ducroq, 29 novembre 1450. — Titres de rentes provenant d'un legs fait à la Fabrique de la cathédrale, en 1569, par Laurent Acard, curé de Villerets, et d'un contrat de constitution fait, en 1749, par M. Pierre-René-François Thouars, conseiller secrétaire du Roi, baron d'Angerville-la-Martel, représenté par Charles-Auguste Coustelier de Bonnebos, en 1789. — Fondation pour Etienne Marc, chantre de la cathédrale, par ses exécuteurs testamentaires, Géraud de Branthomme, Doyen de la cathédrale, et le chapelain de la chapelle sainte Anne en la cathédrale : torche de cire de 6 livres

à mettre dans un chandelier de fer, à pendre devant l'autel de la Sainte-Vierge, cierge qui devait être allumé depuis l'offertoire de la messe jusqu'à la fin de la messe; obligation d'ouvrir les tables du grand autel, la veille et le jour de sainte Anne, mère de la Vierge, 1357; — titres de propriétés relatifs à la dite fondation (copies). — Mention de Jean Le Sage, écuyer, sieur de Parfondeval; — de Jean Langlois, écuyer, sieur d'Ecaquelon, et de Marie de Floques, sa femme, 1457.

G. 8757. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1563-1764. — Baux de maisons appartenant à la Fabrique. — Permission accordée par MM. Lyart et Guymard, chanoines de Rouen, Intendants de la Fabrique, moyennant 10 livres par an, à Pierre Tremot, d'établir dans le parvis de Notre-Dame, pour y tenir bureau d'écriture, une boutique roulante qu'il retirerait le soir dans la Cour des Maçons, 1724. — Bail par les Intendants de la Fabrique à Jean-Pierre Jacques, graveur à Rouen, rue du Change, d'une boutique au parvis de la cathédrale, contre la tour Georges d'Amboise, 1764.

G. 8758. (Cahier.) — 90 feuillets, papier.

1501-1788.— Extraits de contrats, réunis dans le but de faire connaître les rentes ou parties de rentes que le Chapitre de l'église de Rouen devait à la Fabrique de la même église. — Ils paraissent être de l'écriture de l'archiviste Legendre.

G. 8759. (Brochure.) — 24 et 26 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle-1769. — « Mémoire pour les sieurs Chapelains Titulaires du Collège de la Commune, fondé en l'Eglise Métropolitaine de Rouen, avec les Pièces Justificatives du dit mémoire. A Rouen, de l'imprimerie de Nicolas Besongne, Cour du Palais, MDCCLII. »—Propositions soutenues dans ce mémoire : « Les Chapelains Titulaires de la Commune ne possèdent aucuns biens pour chanter et assister à l'office canonial; ceux dont ils jouissent actuellement ont même une distinction toute différente. — Les revenus attachés au collège des Clémentins sont suffisants pour entretenir autant de chantres qu'il en est nécessaire pour chanter avec décence l'office canonial. Le Chapitre est par état obligé de stipendier les chantres et les musiciens, et de suppléer, de sa propre mense, à leurs besoins. Il n'y a ni utilité ni nécessité dans cette union. » Signé : P.-J. Magnen, Le Compte, F. Bellamy, prêtres. M^e Le Moyne, Avocat.— Pièces justificatives : *Præceptum Caroli Calvi pro Rothomagensi Ecclesia quo deperditis instrumentis omnibus antiquam bona et Dominia eidem conservantur*. — Donation d'Ainerie Guenent, an II de son pontificat. — *Charta Osberti de Rouvrato*.... 1208, — de *Stephanus de Bosc*, 1232, de Roger Du Busc, 1234, etc.

G. 8760. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1298-1771. — Collège des chapelains, dit d'Albane, en la cathédrale.— Titres de rentes à eux appartenant à Rouen, au Grand-Quevilly, à Saint-Ouen-de-Longpaon. — Vente, par Robert de Branville et Jeanne, sa femme, de Saint-Ouen de Rouen, à la communauté des clercs d'Albane, pour 75 sous tournois, de 7 sous de rente sur un tènement, paroisse de Saint-Vigor de Rouen, rue du Flaël de la porte Cauchoise, 1298. — Prise à fieffe, par Jean Dyel et Jehanne, sa femme, du Grand-Quevilly, de Colin Champion, d'une masure et terre labourable en la dite paroisse, 1479. — Vente par Jean Champion, fils du dit Champion, aux prêtres et chapelains du collège d'Albane, de 10 sous tournois assis sur la masure précitée, 1504. — Contrat de révalidation d'une rente de 2 livres 10 sous au profit des chapelains par Jacques-Louis-Toussaint Sahut, bourgeois natif de Rouen, établi depuis plusieurs années en la ville de Naples, y demeurant, place du Vieux-Palais, paroisse de Sainte-Anne.

G. 8761. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1391-1790. — Collèges des chapelains dits de Darnétal et du Pape, ou Clémentins en la cathédrale. — Titres de rentes leur apppartenant à Rouen, rue Ecuyère, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, et rue du Sac, paroisse Saint-Maclou. — Acte passé devant Richard Ravin, lieutenant pour le vicomte de Rouen en la juridiction de la dite ville et banlieue, par lequel « sire Jacques Filleul, bourgeois de Rouen, pour estre et demeurer à tous jours, lui et ses amis, ès prières et ès biens fais des prestres et de l'ostel des Clémentins, » confesse avoir renoncé, moyennant 6 francs d'or et 6 sous pour vin, aux 20 sous de rente qu'il avait droit de prendre sur une vide pièce, paroisse Saint-Maclou, rue du Sac, dimanche 17 décembre 1391. — Autre acte, passé devant le même, par lequel Jean Le Damoisel et sa femme, déguerpie de feu Henri Caou, renoncent à une rente qu'ils avaient droit de prendre sur le même terrain, moyennant 10 livres tournois et

[illegible] pour vin qui leur furent payés. 21 décembre même année.

[illegible] — [illegible] pièces, parchemin; 38 pièces, papier. 1 sceau.

1431-1789. — Pièces relatives aux collèges des chapelains et aux chapelles de la cathédrale. — « État des chapelles situées en l'église cathédrale de Rouen avec indication des titres des bénéfices et les noms des patrons, fin du 18me siècle. — Titres d'une rente appartenant à la chapelle de sainte Catherine, sur deux maisons, rue Boudin, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Vente par noble et circonspecte personne, Monsieur maistre Nicolas Le Roux, sieur d'Escroville, abbé commendataire de l'abbaye d'Aumale, chanoine de Rouen, conseiller au Parlement, à noble homme maître Regné Le Porcher, sieur du Deffends, lieutenant général des eaux-et-forêts de la vicomté de Pont-de-l'Arche, de certaines maisons, rue Boudin, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, près du jeu de paume du *Hevre*, 10 février 1554 (copie de 1556). — Nominations de Robert Mallon à la chapelle de sainte Catherine, vacante par la démission de Jean Aubourg, chanoine, 1er avril 1647; — de Louis Ribart, en remplacement du dit Mallon, 27 septembre 1697. — Titres d'une rente appartenant à la chapelle des Ordres sur une maison à l'enseigne de la *Tête de Blin*, rue Cauchoise, 1636; — Noël Fleury, curé d'Ecalles-Alix, chapelain de cette chapelle. — Procuration de Guillaume Helyot pour résigner, en son nom, la chapelle de la Madeleine, 1598. — Procuration d'Anicet-Charles Le Monnier, docteur de Sorbonne, curé chanoine de Saint-Cande-le-Vieux, de nul diocèse, dépendant immédiatement du Saint-Siège, pour résigner, en faveur de Robert Le Monnier, diacre, une des prébendes des Quinze-Marcs, 2 octobre 1736. — Quittance de Guillaume Levesque, prêtre, bénéficié en l'église de Rouen, desservant *in divinis* de trois messes par semaine en la chapelle de saint Jean, 1434. — Supplique des chanoines du Rouen au Saint Père pour qu'il leur accordât l'autorité nécessaire sur les six chapelains dits de Flavacour, fondés en la chapelle de saint Etienne; l'évêque d'Angoulême, légat, calendes de janvier, an VI, donne une réponse favorable à la demande (pièce informe). — Sceau plaqué du Chapitre de Rouen.

G. [illegible] (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1510-1600. — Pièces justificatives des comptes des chapelains du collège du Saint-Esprit fondé en la cathédrale. — 1564, journée de plâtrier, 15 sous. — Menu du dîner de la Pentecôte : « Pour cherises et guinnes, 5 sous; — pour 2 pots de cidre, 8 sous; — pour vinaigre et vergu, 2 sous; — pour 2 darioles, 12 sous, etc. » — 1566, quittance de Loys de Senynguehen; 16 livres pour avoir fait un livre écrit et noté. — 1583, menu du dîner de la Pentecôte : » « Pour 1 chapon, 12 sous; pour une poule, 8 sous 1 denier; — pour 6 pingons, 10 sous. »—Tapisserie mise à la chapelle du saint Esprit le jour de la fête. — Autre menu, vin pris à la *Cloche criminelle* : 18 pots à 2 sous, 6 deniers le pot; — 11 pots à 3 sous le pot; — fromage et pommes. — 1587, « payé pour le vaccat d'un homme qui a esté 2 fois en garde pour le collège et pour avoir achapté de la pouldre à canon et balle que racoustrer le fournyment à mettre la pouldre, 43 livres. » — 1589, « pour avoir fait racoustrer l'harquebouze du collège, avoir de la pouldre et de la mesche pour la garde de la ville, 25 sous. » — « Ensuit le manuel qu'il convient distribuer aux chappellains du collège du Saint-Esprit, tant en cœur que à chapelle, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1594. — Plusieurs quittances du libraire Richard Lallemant.

G. 8764. (Liasse.) — 273 pièces, papier.

1602-1705. — Pièces justificatives des comptes des chapelains du collège du Saint-Esprit. — 1606, journée de plâtrier, 20 sous. — Dépense : « Pour le jour et feste de Penthecouste, suivant la coustume, tant pour les enfantz de cœur, que diacre et soubzdiacre, le sacriste qui a fourni les ornements, organiste que souffleurs d'orgues, et pour celuy qui a tendu la chapelle, que herbes à semer et pour despense du desjuner et disner de la compaignye, 21 livres 13 sous. » — 1607, « pour le banquet : 1 espaule de mouton, 1 collet de veau, 1 morceau de beuf, 2 livres de lart, 1 coq d'Inde, 4 poullets et une poulle à bouillir, 39 sous; 1 cabril, 2 pigeons, 4 livres; potages, raves et salades, 4 sous; oranges, citrons, petites nois, fourmage, 9 sous; vinaigre, verjus, huile, épices, sucre et 6 œufs, 12 sous; pain, 20 sous; sidre, 5 sous; vin, 4 l. — Pour le cuisinier, 6 sous. » — 1624, 3 journées de plâtrier, 48 sous; — 1 journée de manœuvre, 10 sous.

G. 8765. (Liasse). — 427 pièces, papier.

1716-1723. — Pièces justificatives des comptes des chapelains de la cathédrale de 1718 à 1721. — 1716, journée de plâtrier, 25 sous; — de manœuvre,

15 sous. — 1718, frais faits en la Cour des Comptes, Aides et Finances par MM. les chapelains des collèges des Clémentins, d'Albane et de Darnétal : « Payé au garde-porte, pour les droits du serment de fidélité et d'hommage à cause du fief des Clémentins, 16 livres 2 sous. — Requeste tendant à estre receu au dit hommage, 3 livres 2 sous 6 deniers ;—pour avoir fait refaire les actes de foy et hommage, à cause du changement de timbre, 1 livre 5 sous ; — pour le sceau des actes, 23 livres, etc. » — 1721, journée de charpentier, 30 sous; — de maçon et de paveur, 28 sous ; — de manœuvre, 18 sous ; — le 15 septembre 1721, payé à M. Renault, avocat, 20 livres, pour son écrit ou *factum* contre les sieurs Selle et Le Nouvel ; — le 18 septembre, à M. Lallemant, libraire, pour avoir imprimé un cent de *factums*, 9 livres 15 sous ; — pouche de chaux, 16 sous ; — cent de gros pavé, 15 livres ; — de pavé biset, 30 sous.

G. 8766. (Liasse.) — 472 pièces, papier.

1724-1735. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale. — 1725, journée de maçon, 20 sous ; — de manœuvre, 16 sous. — Quittance de messire Robert Perrot, docteur en théologie de la faculté de Paris, instituteur du Roi, abbé commendataire de Saint-Sauveur de l'Etoile et du prieuré royal de Saint-Thomas-le-Martyr du Mont-aux-Malades-lès-Rouen, 1734. — Quittance de Ph.-P. Cabut, de 18 livres, pour l'impression d'un mémoire contre le sieur Hautot. — Etat des objets mobiliers remis, le 11 octobre 1733, par Mme Martel, filassière, à Mme Pernuit, maîtresse entrante dans la confrérie de sainte Anne, érigée en la cathédrale ; Touchet, chapelain de cette confrérie. — Quittance de la femme de Prevost : 800 de frairies, à 30 sous le cent. août 1734. — Feuilles des messes et manuel du collège du Pape. — 1733-1735, journée de maçon, 24 sous ; — de manœuvre, 14 sous.

G. 8767. (Liasse). — 309 pièces, papier.

1736-1744. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale. — Mandement à M. de Malhortie, procureur en l'Election et receveur des collèges, pour qu'il ait à payer au sieur Massue la somme de 4 livres, à raison de ce qu'il avait été chargé de la lanterne pendant l'année 1736. — 1744, journée de maçon, 27 sous ; — de manœuvre, 16 sous ; — journée de charpentier, 28 sous. — Petite tuile, 12 livres le millier ; — nots, 1 sou, 3 deniers pièce ; faitiers, 2 sous 6 deniers pièce ; briques, 20 livres le millier ; pavé de 6 pouces, 16 livres le millier ; botte de grand tuileau, 17 sous ; chanlattes, 5 sous pièce ; chevrons, 2 sous 6 deniers le pied.

G. 8768. (Liasse.) — 417 pièces, papier.

1738-1750. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale, de 1744 à 1750. — 1744, mémoire des travaux de serrurerie faits par Papillon, serrurier. — 1750, journée de maçon-plâtrier, 27 sous ; — de manœuvre, 16 sous ; pouche de ciment, 10 sous ; de chaux, 8 sous 6 deniers. — Espagnolettes de 5 pieds et demi de long, à 24 sous le pied, avec les poignées qui passent chacune pour un pied, achetées chez Pierre Bridelle, marchand quincaillier à Rouen, 15 livres 12 sous.

G. 8769. (Liasse). — 235 pièces, papier.

1685-1767. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale, de 1751 à 1765. — 1751, mémoire de Maille, marchand brodeur, chasublier, pour une bandoulière faite, par les ordres de MM. les chapelains de la cathédrale, aux armes du pape Clément VI, pour leur garde-chasse. — 1758-1765, pièces relatives au collège du Pape, toisé et prix de la maçonnerie, plâtrerie, pavage et couverture de la maison à rétablir en neuf, appartenant à Messieurs les prêtres, chapelains Clémentins, fondés en la cathédrale de Rouen, la dite maison sise rue Saint-Nicolas sur rue, et faisant la face du collège du Pape, de 52 pieds de longueur, de 30 pieds de profondeur : Pierre Prunier, entrepreneur. — Quittances de J.-C. Paulet, sculpteur ; — de Fierville, architecte et maître des ouvrages et fortifications de la ville, 1760. — En 1763, journée de maçon, 28 sous ; — de manœuvre, 16 sous.

G. 8770. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

1752-1765. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale. — 1752-1758, à maître Longuet, portier du collège d'Albane, pour la lanterne qu'il a allumée pendant l'hiver dernier, 4 livres. — A M. Papillon, serrurier, pour une part du coffret de fer placé entre la maison du sieur Prunier pour renfermer la corde de la lanterne publique. — Quittance d'Antoine Roger, trésorier et chargé du

[illegible] — Mémoires [illegible]

[illegible]

1760-1765. — [illegible] de M. l'abbé Flavigny, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, visite de la [illegible] — Mémoire du distributeur pour le convoi, service et inhumation de discrète personne messire Marc-Antoine Bertaut, décédé le 23 avril 1762, et inhumé le samedi, [illegible] torches 14 livres 8 sous ; — pour 36 heures de la cloche mortuaire, 3 livres 12 sous ; — pour la semonce, 18 livres ; — pour les offrandes, 48 livres ; — pour le pain d'offerte, 2 livres 14 sous ; — pour le prêtre du danger, 10 sous ; — pour 60 basses messes, 60 livres ; — 2 paires de bas pour les porteurs de billets, à 30 sous, [illegible] — Il est dub aux jurez crieurs de la ville de Rouen, pour tenture fournye à l'inhumation, pour avoir tendu 2 rangs de noir devant la maison rue de la Chaine, fait un carré en forme de chapelle pour reposer le corps, 2 rangs devant le grand et principal portail de la Métropolitaine aux premières vigilles, le lundy, 26 du dit mois, 2 rangs à la maison et en la dite église au 1er service et secondes vigilles ; le même jour, pareille tenture, et, au second service, le jour suivant, aussy pareille tenture, 90 livres ; — 3 manteaux pour 2 jours, 2 pour un jour, et 1 pour 1 jour seul, le tout faisant 9 jours, à 20 sous pour chaque jour, 9 livres 1 sou ; — 3 habits qui ont servi pareille quantité de jours que les manteaux, à 15 sous par jour, cy 6 livres 15 sous.

[illegible]

1766-1775. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale. — 1785, aux ecclésiastiques qui ont fait les fonctions de porte-mitre, porte-crosse et porte-chape de l'archevêque, le jour de Noël, 9 livres ; — titulaires des chapelles de Saint-Jean-l'Evangéliste, 1re portion, M. Le Carpentier ; — de Saint-Julien, 2e portion, M. Daubeuf ; — de Saint-Leu, M. Drouet ; — de Saint-Thomas-le-Martyr, M. Le Baron ; — de Saint-Jean-le-Décollé, 1re portion, [illegible] paveur, 30 sous ; — de manœuvre, 18 sous.

[illegible]

1775-1780. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale. — Feuille des musiciens avec leur traitement en 1776 : M. Riquez, maitre de musique, 200 livres par an ; — M. Desnoyers, 150 livres ; — M. Ricquart, 300 livres ; — M. Vaillant, 300 livres ; — Mr L'Homme-Dieu, 300 livres ; — M. Lacarnoy, 250 livres ; — M. Roissin, 900 livres ; — M. Villette, 60 livres ; — M. Salivas, premier violoncelle, 120 livres ; — M. Voyez, 300 livres. — Procès, en 1777, à la maitrise des eaux-et-forêts de Rouen, contre 2 particuliers pour délits dans les bois des cha[illegible] — 1781, [illegible] en chaume, 28 sous ; — de manœuvre, 15 sous ; — de maçon, 30 sous ; — de manœuvre maçon, 16 sous.

[illegible]

1435 copie-1781. — Pièces diverses concernant le Chapitre de la cathédrale de Rouen. — Procuration donnée par Humfrey, fils, père et oncle de rois, duc de Glocester et comte de Pembrok, seigneur de Châtillon la Marque, grand chambellan et garde des cinq ports d'Angleterre, à sires Berard de Mont-Ferrand et Nicolas Bourdet, pour le représenter en toutes causes et querelles mues ou à mouvoir en France, et spécialement en Normandie, à l'occasion de la succession de son beau-frère le Régent ; Londres, 13 octobre 1435 ; copie sur parchemin, de 1437, informe, ayant servi de couverture à un registre du taxeur de la cour d'église. — Bail fait par le Chapitre, à Pierre-Antoine Barré, de la moyenne ferme de Bailly-en-Campagne, 1783. — Plaids de gage-plège de la seigneurie de cette paroisse, 1759, 1762 ; — de celle de Clais, 1761, 1762. — Bail fait, par le Chapitre, pour 6 ans, à Jacques de Pymont, garde du scel et tabellion héréditaI en la châtellenie de Saint-Saëns, de la recette de la terre, sieurie et haute-justice de Londinières, Clais, Baillolet, Bonnerue, etc., 1605. — Projet de taxe à faire par les commissaires du Chapitre à Claude Patris, notaire et tabellion de cette compagnie. — Apposition de scellés par le maître des testats et intestats du Chapitre sur les meubles de maître Louis-Thomas-Romain Hunoult, chapelain titulaire de la cathédrale, curé de Criquebeuf-la-Campagne, décédé à Rouen, rue de la Croix-de-Fer, chez son frère, mercier, 1781. — Mention de noble homme Nicolas de Vauquelin, seigneur de Nécy, 1607.

G. 8775. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; [illegible] pièces, papier ; 7 imprimés ; sceau de la vicomté de Rouen de 1419.

1419-1746. — Pièces diverses concernant le Chapitre de Rouen. — Lettres de Jacques Pongnant, vicomte de Rouen, contenant vidimus de vidimus d'une charte de Henri V, roi d'Angleterre, concédant *canonicis residentibus in ecclesia predicta* (la cathédrale) *ac vicariis, cappellanis, clericis et aliis ministris ibidem Deo servientibus et sub fide et ligeancia nostris existentibus, quod ipsi habeant et teneant omnia feoda, reditus et revenciones ad corpus ecclesie predicte infra ducatum... talitercumque pertinencia, etc.*; donné au château de Rouen, 18 mars, an VI du règne ; — du mandement des gens des comptes du Roi en la duchée de Normandie aux baillis et vicomtes en conséquence de cette charte, 23 mars 1418 (v. s.) ; — du mandement de Rogier Fenis, bailli de Caux et capitaine de Longueville, aux vicomtes de Gournay et de Neufchâtel, 1419. — Quittance du boulanger du Chapitre, de 20 écus 24 sous, pour pain fourni par lui aux prisonniers de la cour d'église, le siège vacant, et aux sieurs du Chapitre, pour livraisons à certaines fêtes, 1490. — Information contre le chanoine [illegible], 1601. — au sujet d'un scandale dans le collège d'Albane, 1640. — Compte de maître Machuel, prêtre, préposé à la sacristie des messes de la cathédrale, 1743-1746. — « Mémoire sur le différend d'entre les sieurs Archevêque, Chanoines et Chapitre de l'Eglise Métropolitaine et Primatiale de Rouen, et la Cour des Aydes et le bailliage de la même ville, au sujet du Privilège de la Fierte ou Châsse de Saint-Romain ; — M. Couet de Montbayeux, advocat ». — « Mémoire signifié pour les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'église Cathédrale de Rouen, demandeurs en Requête civile, contre le sieur Abbé de Lille-Dieu, défendeur », au sujet de dimes. M. Le Roy, avocat, 1737. — « Mémoire pour les Doyen, chanoines et Chapitre de l'église Métropolitaine de Rouen, intervenant, prenant le fait et cause de Charles Damourette, leur fermier, Intimés, Demandeurs et Défendeurs contre messire Pierre De la Rüe, abbé commendataire de l'abbaye de Lilie-Dieu, ordre de Prémontré, prenant le fait et cause de Pierre Dumesnil, son fermier, Appellant, Défendeur et Demandeur », au sujet d'une dime sur une pièce de terre au hameau de la Grand-Fray, paroisse du Tronquay ; M. Henin, rapporteur, 1732. — « Addition de mémoire pour M. l'Évêque de Bayeux, abbé de Cerisy, et les Prieur et religieux de la dite Abbaye, Demandeurs contre le sieur Abbé de Lisle-Dieu, Deffendeur. Monsieur De Lier, Rapporteur, 1736 ». — Mémoire pour le Chapitre de Rouen, contre Antoine-Augustin Thomas, écuyer, au sujet des droits honorifiques en la paroisse du Fossé, 1730. — « Règlement fait, arrêté, renouvelé et publié au Chapitre Général de l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame de Rouen, le 21 août 1699, touchant les réparations des maisons canoniales adjugées à Messieurs les Chanoines, tant à tour canonial, qu'à vie naturelle, conformément aux anciens règlemens du Chapitre faits pour ce sujet, » imprimé. — Feuille imprimée tirée d'un volume contenant les lettres de Henri II, portant confirmation du droit de prendre, à Rouen, 2 muids de sel, franc du droit de gabelle, pour la fondation de l'obit de Louis XII, 1550.

G. 8776. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1269 [illegible]**-1781.** — Pièces diverses concernant le Chapitre de Rouen. — « Ordre pour le jubilé dont l'ouverture se fera lundi, 14 de ce mois, et la clôture le dimanche 27 : Les tapisseries seront tendues ainsi qu'aux festes solennelles », fin du XVIIIe siècle. — Marché avec Nicolas Porlier, orfèvre à Rouen, pour la façon de deux lampes d'argent à 6 pans, 1750 ; quittance de 1754. — « Mémoire des ogmentasions que jé fait à l'orgue qui ne sont point porté dans mon marché ». — « Etimation faitte du dernier ouvrage fait à l'orgue de Nostre-Dame de Rouen par M. Daquin, organiste du Roy, le sieur Thiery, facteur, et D'Agincour... Certificat de visite de l'orgue par M. D'Agincour, en présence de MM. les Commissaires et de M. Brière, facteur d'orgues, 1724. — Requête de Jean-Baptiste Le Feure, facteur d'orgues, pour obtenir une augmentation de prix sur son marché de janvier 1763, 21 août 1775. — Devis estimatif des réparations à faire à l'orgue de la cathédrale, 1784. — Requête de Jacques Dubois, facteur d'orgues, [illegible] paroisse de Saint Nicaise : il a demeuré 24 ans chez le sieur Lefévre, facteur d'orgues, et a travaillé longtemps avec lui ; il demande à le remplacer, 1er juin 1780. — [illegible] sont les chappelains de Monsr St Romain, pour vous [illegible]

voudra rouler ou autrement, ne soit transporté de lieu en aultre, molesté, interrogé, questionné ne exécuté par quelconque manière que ce soit, jusques à ce que le dit usage ait eu son effet ». fin du XVe siècle. — Lettre de remerciement adressée au Chapitre par M. Morel, secrétaire des commandements de la duchesse du Maine qui avait recommandé un particulier pour le Privilège de la Vierle, 14 mai 1750.

G. 8777. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1633-1636. — Demandes de secours adressées au Chapitre de la cathédrale par frères Robert-Julien et Jean Thomas, anachorètes de Saint-Antoine ; — par Guillaume De la Chèvre, prêtre, volé en chemin en revenant de Rome ; — Jacques Masius, chanoine de Bosc-le-Duc ; — Vincent de Massini, prêtre italien ; — Pierre Delannoy, pauvre gentilhomme passant, 1633 ; — par deux religieux de Saint-Basile en Basse-Allemagne, François Delacroix et Jean Hubert, dont le monastère avait été détruit, et qui se rendaient à Madrid, 1633 ; — par Jean Kennedy, prêtre étranger, qui avait été chassé de son pays par les hérétiques, et volé en chemin par des brigands, 1634 ; — par Donatus Morfaus, prêtre hibernois ; — par Jean de Vandar, pauvre gentilhomme hollandais, qui avait été dépossédé de son bien pour la foi catholique ; — par Claude et Jean Rousselle, dont le père avait été massacré par les gens de l'Empereur, 1635 ; — par François Chauvin, prêtre, licencié ès-lois, qui était tombé malade en revenant de Rome, 1636 ; — gratifications à des musiciens, joueurs de serpent et autres.

G. 8778. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1781-1789. — Demandes de secours et autres requêtes adressées au Chapitre de Rouen par le chaisier, le cirier, les enfants de chœur, le nattier, les souffleurs d'orgues, les clercs attachés à la petite sacristie ; — par Antoine-Jacques Cordier, écrivain dans le parvis. — Lambert Riquez, maître de musique, — Toustain, secrétaire du Chapitre, — Diville, prêtre sacriste, demandent qu'on augmente leurs appointements. — Charles-Louis Le Vasseur, horloger de la cathédrale, depuis 50 ans, et ayant succédé à son père, qui avait exercé le même emploi pendant 20 ans, présente comme remplaçant M. De la Place, horloger, à qui le Chapitre préféra Réné Vegéas, qui conserva peu de temps cette place. — La veuve du sieur Le Breton, plombier (il avait été plombier de la cathédrale pendant 14 ans), demande à conserver la clientèle de la Fabrique ; elle a les mêmes ouvriers depuis 13 ou 14 ans ; son mari avait succédé à sa tante Fabulet, laquelle avait été plombière pour la même Fabrique. — Hays, vitrier de l'église depuis 40 ans, présente son fils pour lui succéder. — Nicolas Girod, suisse de la Cathédrale, nouveau converti, demande à être entretenu de canne et d'épée.

G. 8779. (Registre.) — In-folio, 0 m. 29 de hauteur, sur 0 m. 20 c. de largeur, relié en ais, avec fermoirs de cuir ; peau gaufrée où se trouve un médaillon représentant le crucifix.

1495-1631. — Comptes de la confrérie de saint Jean, saint Pierre et saint Paul, fondée en la cathédrale. — Orfèvres, changeurs, monnayeurs, maîtres de cette confrérie. — 1495, « au chapelain, pour dire et célébrer, chacune sepmaine, trois basses messes,..... mesme de dire les XII messes de mois et les messes sollennelles de toutes les festes de saint Jehan Baptiste, saint Jehan l'Evangeliste, saint Pierre et saint Pol, et a pour ce la somme de traise livres. — *Item*, le jour saint Paul, en janvier, pour les chantres de la messe sollenelle, X sous. — Au porteur de croix, pour le dit siège, VII. d. ob. — A Robinet le jeune, cloqueteur, pour cloqueter à tous les sièges et le sermon,... pour chascun siége, XV. d. — Au tronc, pour les offrendes au siège d'yver, II s. VI. d. — Pour trois chapeaulx aux ymages et ung bourrelet à la croix au dit siège.... — Ensuit le service que doit faire le clerc de la dicte confrairie... Au siège de sainct Jehan-Baptiste, en esté, et, en yver, à la feste saint Paul, pour aller au tour, doit semondre les frères ; et semblablement, au desbanquer,.. doit parer le buffet... Doit devant le siège aler devers l'esquevin pour haucher les papiers et faire le luminaire et y semondre ceux que l'eschevin luy commandera, et doit quérir le dit clerc enque et vermeillon au chapelain de la dicte confrairie qui doit haucher les dits papiers. — *Item*, en semonnant les messes du moys, doit semondre celuy qui doibt faire le pain benoist, sur paine de le paier. — *Item*, doibt estre au tour equis. — Du 4 juillet 1496 au 3 juillet 1497 : Au Barbier, coultre de Notre-Dame, pour avoir ouvert le portail, X deniers. — A Isabel Dachier, chapellière, pour la moitié de IX douzaines de chapeaulx, de trois grans chapeaulx et deux bourrelés, IIII sous X deniers. — A Richard de Guilleville, hucher, pour avoir refait le tablel des trois ymages, par la bordeure, IIII sous. — Du 3 juillet 1497 au 2 juillet 1498 : De Robert Du-

quesne, orfèvre, qu'il a donné à la dite frarie, quant on fit le service de sa deffuncte femme, xv sous. — De Jehan De Boymare, pour une lettre de franchise, xxii sous, vi deniers. — De monsieur maistre Jehan Lailler, qu'il a donné à la dite frarie, quant il fist le sermon de saint Jehan, 11 sous vi deniers. — Du 2e jour de juillet 1498 au lundi 1er juillet 1499 : A maistre Jehan De Lestre, chanoyne, lequel dit la messe (saint Jehan-Baptiste), ung galon de vin qui luy fut envoyé, iii sous. — A ung poure homme qui porta la chaire au portail, pour le sermon, ii deniers. — Du 7 juillet 1500 au 11 juillet 1501 : Pour chapeaux à la chapelière, viii sous vii deniers. » — 1503-1504, noms de ceux qui donnèrent pour la bannière, laquelle fut peinte par Guillaume Quesnel, à qui on paya 16 livres. — 1507, « pour deux cens d'ensaignes, v sous. » — 1511-1512, « pour 200 de merches, iiii sous. »

G. 8780. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1705. — Confrérie de Notre-Dame érigée en la cathédrale. — Compte rendu par honorable homme Gaspart Millot, bourgeois de Rouen, maître de cette confrérie. — « Au sieur Chapelain, pour avoir fait les semonces aux fêtes de la Vierge et autres jours nécessaires, 4 livres. — Pour les gages d'un homme qui espoudre et nettoye la contretable de la chapelle, 5 livres. — Pour les gages d'un homme qui prend garde à l'autel durant l'office divin, les 5 fêtes de la Vierge, 3 livres. »

G. 8781. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1561-1788. — Confrérie ambulatoire du Saint-Sacrement. — Contrats de fondation, en faveur de cette confrérie, par Pierre Le Blond, doyen, chanoine et et curé de Notre-Dame de la Ronde, 1625 ; — par Simon Le Maistre, conseiller du Roi, receveur provincial des décimes en Normandie, 1621 ; — par Elisabeth Pirou, veuve en secondes noces de Jacques Dufour, porteur de sel, demeurant à Rouen, rue des Avirons, 1683 ; — par Jean Thibault, marchand à Rouen, 1663. — Parmi les titres de propriété relatifs à ces fondations, aveux rendus, pour biens situés à Sotteville, près Rouen, à François de Harcourt, marquis de Beuvron, gouverneur du Vieux-Palais, comme seigneur de L'Aigle, par suite de son mariage avec Catherine Le Tellier, 1652 ; — à messire François Odet de Harcourt, abbé de Beuvron, aumônier ordinaire du Roi, seigneur de Sotteville-lès-Rouen, et des fiefs de L'Aigle et de Grestain, sis en la dite paroisse, 1692 ; — traité de mariage entre Charles De Grene, peintre-sculpteur à Rouen, fils et héritier de défunt maître Jean De Grene, aussi peintre-sculpteur, et de Marie Le Pilleur, d'une part, et Marie Baudouin, d'autre part, 1624 ; — vente par Pezier, avocat au Parlement, à Etienne-Charles Marteau, horloger, d'une maison rue aux Ours, 1776.

G. 8782. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier ; 2 cachets.

1587-1767. — Confrérie ambulatoire du Saint-Sacrement fondée en la Cathédrale. — Fondations de Marie Fortin, 1654 ; — de Martine Regnault, 1655. — Arrêt de la cour de Parlement de Normandie qui donne acte au Procureur général de la représentation des titres constitutifs d'établissement de la dite confrérie, ensemble de l'état des dépenses nécessaires pour la décence du service divin y annexé, ce faisant a ordonné que les confrères de la dite confrérie se pourvoiroient par devers le Roi à l'effet d'obtenir des lettres-patentes de confirmation, a fait défenses aux maîtres en exercice et à tous autres de donner aucun repas, festins ou présens, et de faire ou exiger, sous les peines au cas appartenans, aucunes dépenses autres que celles cy-après, savoir : pour la cire et les torches qui se brûlent dans le courant de l'année, tant dans la cathédrale que dans les autres églises où la confrérie est mandée, 154 livres ; pour les religieux des 4 ordres mendiants, 12 livres ; pour les gages des 4 serviteurs de la confrérie, qui portent les ornements dans les églises, payent les voitures et portent les billets d'avertissement, 120 livres ; pour imprimer les billets, 6 livres, et pour 8 hallebardiers, 8 livres ; et, faute par Antoine-Richard Le Brument de s'être pourvu, aux termes de l'arrêt de la Cour du 21 décembre dernier, dans les tribunaux auxquels la connoissance en appartient, pour y établir ses raisons d'excuses, si aucunes il a personnellement, a ordonné qu'il seroit tenu de gérer et administrer les revenus de la confrérie aux charges prescrites par les arrêts de la Cour de 1651, 13 mai 1766. — Feuille de l'élection du dit Le Brument. — Copie informe et incomplète de lettres-patentes obtenues postérieurement à cet arrêt. — Requête de 4 clercs de la confrérie à MM. les maîtres, à raison de la diminution de leur casuel. On leur avoit retiré 25 livres pour le port et rapport de l'argenterie ; 6 livres pour la peine de porter les jettons chez MM. les maîtres ; 20 livres pour la cérémonie de la Pentecôte, 12 livres pour leurs soins le jour de la dite cérémonie

— Requête des maîtres au Chapitre de Rouen : la coutume était de faire, tous les ans, une procession solennelle, le mardi de la Pentecôte, procession qui avait été fixée par le Chapitre en l'église cathédrale : les chanoines sont invités aux offices de la confrérie et priés d'agréer, comme prédicateur, le P. Cauvard, dominicain, docteur en théologie et directeur des Emmurées, 1744. — Autre requête de 1767 ; la cérémonie qui se faisait le mardi de la Pentecôte était transférée au dimanche de l'octave du Saint-Sacrement. — Modèle de requête adressée par le maître en charge, au lieutenant-général de police, pour être autorisé à faire faire le nettoiement des rues par lesquelles passerait la procession et à faire tendre les maisons. — Diverses pièces de comptabilité. — Etat du mobilier : dix armoiries servant aux torches, 1652. — Constitution, au profit de Jean Le Tellier, sieur de Verdun, de Louviers, d'une rente de 8 écus sol 20 sous tournois, sur la recette générale, par les commissaires députés par S. M. (Jean de Chandon, conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaires de son hôtel, et président en son Grand Conseil, et Georges Langlois, Trésorier général de France en Normandie, établi à Rouen) ; — cachets de ces 2 commissaires, sur papier.

G. 8783. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1751-1789. — Plumitifs de la haute-justice du Chapitre de Rouen, de 1751 à 1760 ; — de 1768 à 1789. — Mars 1755, réception de Jean-Gervais Pellevé, avocat au Parlement de Paris, à l'office de lieutenant du Chapitre en la haute-justice civile, criminelle et de police du Chapitre, vacant par le décès de M. Le Bourgeois de Belleville ; — 27 janvier 1756, réception de Henri-Charles Hébert à celui de lieutenant du Chapitre, vacant par la nomination d'Adrien-François Langlois de Louvres à l'office de bailli en la même haute-justice. — Pièces de procédures.

G. 8784. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1263-1756. — Vente, par Robert, abbé de Royaumont, au Chapitre de Rouen, de ce qui appartenait à ce monastère en la paroisse de La Neuville-Chant-d'Oisel, d'un pré entre Douville et Pont-Saint-Pierre, avec une île en la paroisse de Romilly-sur-Andelle, octobre 1263. — Feuillet d'un compte du Chapitre, de 1447, retiré d'une couverture : *Pro expensis dicti Johannis Domini, scilicet pro degentaculo, 4 l. 6 s. 2 d., pro dono facto custodi carceris, 20 s. ; pro ferratura prisonnarii, 5 s. — Pro expedicione fructuum quos habet Capitulum in alia obedientia, dicti Domini presentaverunt vinum ambassiatoribus Francie, obtinnerunt litteram de dicta expedicione, fecerunt fieri vidimus dicte littere expedicionis. — Pro quadam complacentia facta receptori Ville ut celeriter expediat denarios annuatim super sua recepta debitos pro parte Capituli, 25 s. — Pro vino presentato domino defferenti parvum sigillum seu secretum domini nostri Regis, 26 s. 6 d. — Pro dono facto Johanni de Breban, canonico Cameracensi, ut dicit idem de Breban, in favorem fraternitatis quam habet ecclesia Cameracensis cum ecclesia Rothomagensi, 6 l. — Domino Linardo des Mares, curato de Martini-Ecclesia, actenta paupertate sui beneficii, 100 s.* — « Estat de ce que Dagobert Farin, solliciteur des affaires de MM. du Chapitre Notre-Dame de Rouen, a paiez pour les dits sieurs, depuis le compte par lui rendu le 13ᵉ janvier dernier 1618 : A M. Sallet, advocat, pour une consultation, 32 sous ; — pour une bougie à faire la dite consultation, 3 sous ; — au clerc de M. Sallet, pour avoir dressé la minute de l'appel, 8 sous ; — à M. de Cahaignes, advocat, pour avoir plaidé, 21 sous 4 deniers. » — Sentence de la Vicomté de l'Eau, au sujet de la domanialité de la place de la Calende, 1670. — Procès-verbal de visite d'une maison appartenant au Chapitre, rue Notre-Dame, qui avait été occupée par le chanoine René de Clinchamp, 1581. — Sentence du Présidial de Rouen sur un procès entre Romain Auvray, receveur du Chapitre, et les chanoines, au sujet des moulins de Gisors, 1560. — Procès entre le Chapitre et Claude Le Chevalier, laboureur à Vesly, 1606. — Procès en la haute justice d'Etrépagny et, par appel, au Parlement, entre Jacques Blin, laboureur, fermier de MM. du Chapitre à Villers, et le sieur Eloy Le Mercier, 1754-1756.

G. 8785. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1529-1773. — « Tableau de toutes les bonnes rentes foncières dues aux trois collèges du Pape, d'Albane et de Dernétal, » fin du XVIIIᵉ siècle. — Procès entre ces trois collèges, seigneurs du fief nommé les Clémentins, d'une part, et les sieurs Nicolas Tabour et Nicolas Bénard, au sujet de délit dans les bois de ces chapelains, 1772. — Distribution de deniers en conséquence du décret d'une maison située à Rouen, rue Beauvoisine, obligée en une rente envers les chapelains du collège d'Albane, 1529. — Requête adressée au Chapitre par les chapelains du collège des Clémen-

tins, pour le prier de les assister dans leurs pressantes affaires : « Comme pupilles, ils se jettent entre les mains de leurs curateurs et protecteurs pour en avoir compassion, et réduire la messe du Roi à un nombre de messes par sepmaine, comme aussi d'user de vos charitez et libéralitez ordinaires, les libérer de telles taxes qu'ils ne pourront payer sans courir en rente avec diminution du reste de leur petit revenu, » vers 1640. — Procuration donnée par les trois collèges à Jean-Toussaint Le Fèvre, pour gérer leurs biens, comme avait fait Michel-Nicolas Delamare, 1773 ; — la procuration de celui-ci jointe à celle de Le Febvre, 1772. — Quelques pièces justificatives d'un compte du collège du Saint-Esprit, 1541-1589 : Menu du déjeuner et du dîner du jour de la Pentecôte, vers 1580.

G. 8786. (Liasse). — 2 pièces imprimées.

1703-1732. — *Fragment d'un Ordo* du diocèse de Rouen de 1703, *Typis Viduæ Eustachii Viret.* Au dernier feuillet : « *Admonentur qui indigent altaribus portatilibus a pauco tempore fuisse consecrata et reservari in ecclesia Metropolitana.* — Autre fragment d'un obituaire de la cathédrale de 1732. A la fin : *Nomina et cognomina illustrissimi D. D. Archiepiscopi et V. V. D. D. Dignitatum et canonicorum Ecclesiæ Metropolitanæ Rothomagensis, Normaniæ Primatialis.*

G. 8787. (Pièce). — 0 m. 20 c. de largeur sur 0 m. 12 c. de hauteur ; en parchemin, 1 sceau pendant.

1121. — Lettres de Guillaume Lallemant, vicomte de Gisors, 26 juillet 1424, contenant *vidimus* d'un mandement de Henri V, roi d'Angleterre, aux baillis de Rouen, de Caux, de Vernon, d'Evreux et de Mantes, « venus par lui à la démolition des ville et château de Gaillon, pour leur prescrire de conserver en état, sans démolir, pour la demeure et habitation de l'archevesque de Rouen, les salles, chambres, pourvu que la grosse tour, les tours, ponts, portes, tournelles et guérites soient abattues, et les fossés comblés, » Vernon, 16 juillet 1424. — Sceau du vicomte de Gisors.

OFFICIALITÉ DE ROUEN

G. 8788. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1398-1133. — Conflits entre l'official et la justice séculière. — Donné sous le sceau de Guillaume Toulousen, sergent à masse du Roi à Rouen : Mandement de Jean de la Tuille, bailli de Rouen et de Gisors, aux sergents, où se trouvent exposés les faits suivants : Roger Le Bret, laye personne, avait été approché devant l'official, pour batteries et injures, sur la plainte de Jean Davy, aussi laye personne ; le promoteur lui reprochait encore « d'avoir hesbergié et hostelé une homme et une femme, laquelle avait laissé son mari et avait emporté de ses biens. » Le Bret n'ayant voulu répondre sur ces accusations à l'official, celui-ci l'avait excommunié pour offense manifeste, lui avait refusé le bénéfice de l'absolution, et, « l'ayant interrogé par subtiles et cauteleuses voies sur le pouvoir du pape, des prélats et juges d'églises et d'autres choses sentant le droit escrit et juridiction de l'eglise, à quoy le dit Le Bret, qui est lay simple et sotte personne, n'avoit su répondre, il l'avoit fait prendre en fieu lay et mettre en prison, où il y eut cri de haro. » Pour couvrir sa faute, l'official alléguait le soupçon d'hérésie et lui imputait à crime de n'avoir point reçu le corps de Notre-Seigneur, à Pâques, depuis deux ans, bien que le dit Le Bret, bon catholique, fût hors d'état de s'acquitter de ce devoir puisqu'il n'avait pu obtenir sentence d'absolution ; Nicolas Le Gantz, procureur du Roi au bailliage, avait obtenu contre l'official un bref de fief lay et d'aumône ; il soutenait que, « au Roi et par raison de sa seigneurie et justice, et par la coustume et usage et observance de son païs de Normandie, la congnaissance, juridiction, prinze et détention des personnes layes, lui appartenoit à lui et ses officiers et à autres justiciers ayant haute justice au dit païs et n'appartenoit aux juges d'eglise, et mesmement à l'official de Rouen aucune prinze ou détention des dites personnes layes, soit par raison d'excommenie ne

autrement. — En conséquence, ajournement avait été donné à l'archevêque, à son official, à son promoteur d'office pour comparaître à la prochaine assise de Rouen, et autorisation de prendre le corps du dit Le Roi et le mettre aux prisons du Roi. 9 juillet 1398. — Autre pièce donnée sous le sceau du vicomte de l'Eau. — Délai accordé à l'assise tenue par Hue, sire de Donquerre, bailli de Rouen, le 12 décembre, continué du lundi 25 novembre 1399. — Délai donné à Guy Coquelin, official, et à Nicolle Pilcos, promoteur. — Mandement du Roi, obtenu, sur la requête de l'archevêque, 3 décembre 1411. — Lettre de Jean Auber, vicomte de Rouen, commissaire du Roi, pour ajourner Donquerre à l'Echiquier, 7 décembre 1401 ; relation d'ajournement, dernier avril 1402 ; arrêts de l'Echiquier, de la Saint-Michel 1403, de Pâques 1426, qui ne fournissent aucun renseignement sur l'issue de la cause. — Relation de Jean Maillart, sergent à masse à Rouen, qui avait ajourné Henri Le Picart, procureur général du Roi en Normandie, pour procès avec l'archevêque, 23 janvier 1432 (V. S.). — Fragments du sceau du Conseil du Roi ; — des sceaux de l'Echiquier ; — de la vicomté de l'Eau. — Deux sceaux de Jean Auber, vicomte de Rouen ; — — un sceau de Jean Turbot, sous-sergent à masse, en 1403.

G. 8784. (Liasse.) — 47 pièces, papier ; 1 imprimés ; 2 cachets.

1538-1783. — Certificat de citation donnée par Martin Canu, sergent de la cour archiépiscopale, 1538. — Absolution obtenue en cour de Rome, par Antoine Prevost, moine de la congrégation de Saint-Maur, avec translation de la congrégation de Saint-Maur en un monastère ou prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, 5 des ides de juin an IV du pontificat. — Requêtes présentées à l'official par le dit Prevost, suivi de l'avis du promoteur général et de la sentence de l'official, 1734 (pièces publiées dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*). — Sentence de l'officialité sur un procès entre Jacques Gueset, curé de Beslon, et les habitants de la Petite-Colombe, en la dite paroisse, pour services religieux à dire dans la chapelle de la Petite-Colombe, 1738. — Procuration donnée à Dom Denis Hébert, prieur de Saint-Martin de Pressigny-l'Orgueilleux, pour déclarer qu'il a changé de domicile et est venu faire sa résidence, par obédience de ses supérieurs, dans le monastère de Saint-Crespin de Soissons, 1739. — Procès de Outin, curé de Saint-Godard ; décret de comparence, information, 1752. — Fulmination des bulles obtenues de messire Charles-Jérôme de Martainville d'Estouteville, marquis d'Eudemare, et Marie-Louise-Charlotte de Bailleul, à l'effet de contracter mariage, nonobstant l'empêchement qui se trouve entr'eux du second au second degré de consanguinité ; personnes entendues : Messire Antoine-Joseph de Martainville, comte d'Estouteville, seigneur de Bierville, ancien capitaine de cavalerie, âgé de 70 ans ; — Charles-Pierre de Bailleul, seigneur d'Angerville-Bailleul, président à mortier au Parlement, âgé de 60 ans, père de la demoiselle ; — Marie-Louis-Bruno-Emmanuel de Motteville, autre président à mortier, âgé de 70 ans ; — Jean-Baptiste-Marie Dandasne de Crosville, seigneur de Gerponville, autre président à mortier, âgé de 60 ans, 1767. — Information pour titres cléricaux. — Mariage de Nicolas-Guy Le Roy avec Catherine De la Motte, 1781. — Monitoires, 1767 ; noms des révélants ; certificats de publications. — Sceau de Dubled du Boulois, magistrat au siège présidial de Saint-Pierre-le-Montier, 1786. — Lettre de Royer à M. Larrouère, bénéficier en la cathédrale d'Evreux, à propos des contestations entre les Chapitres et les officiers du chœur des églises, 1694 ; sceau du dit Royer.

G. 8790. (Liasse.) — 16 placards imprimés.

1742. — « Lettres-patentes de confirmation du décret d'extinction du prieuré des religieuses Bénédictines de Saint-Charles de Lyons, et d'union au monastère de Saint-Jean du Grand-Andely, données à Versailles au mois de juillet 1742, — suivies du décret de l'archevêque, donné à Paris, 25 juin 1742, ordonnant l'enregistrement au Parlement des lettres-patentes de confirmation du dit décret, 21 juillet 1742 ; — du mandement de Pierre-Nicolas Baudouin, chevalier, seigneur de Gonneville, du Thil, de La Londe, de Boissay-le-Châtel, Tilly, Saint-Pierre-le-Petit, conseiller commissaire, ordonnant lecture et publication des lettres-patentes aux fins d'information de commodité ou incommodité, 15 septembre 1742. — Mention à la main des publications faites en divers lieux.

G. 8791. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 1 imprimé.

1539-1776. — Acte par lequel Jean Maignan, maître ès-arts notifie ses grades universitaires, 1539. — Mandement de François d'Aguillenguy, vicaire de Pontoise, au premier clerc ou appariteur ecclésiastique sur ce requis, d'avoir, à la requête de Thomas Chauvin de Saint-Hilaire, à ajourner Galleran Laisné, 1639. — Bulle de

dispense pour cause de consanguinité accordée à Louis Combart et à Marie Aux Joyaux, 1663. — Lettre de vicariat, 1634. — Certificat donné par le curé de Saint-Pierre-d'Heuqueville, à un sergent royal, de publication faite par ce dernier en ladite paroisse, 1676. — Permission d'inhumer, certificat de catholicité, et autres pièces concernant l'état-civil, les titres cléricaux, les ordinations.

G. 8792. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1731-1788. — Bref du pape Clément XII en faveur de la confrérie du Sacré-Cœur de Marie, établie en l'église des Récollets de Rouen, 2 avril 1739, suivi du visa de Terrisse, vicaire général de l'archevêque, 12 juillet 1739; — fragment du sceau du pêcheur. — Autre bref du pape Pie VI en faveur de l'église des filles d'Ernemont, établie sous le titre du Sacré-Cœur de Jésus, 2 août 1788. — Divers certificats de catholicité et de pauvreté, de 1734 à 1738. — Certificat en latin de C.-M. de Quelen, curé de Saint-Michel d'Ingouville, paroisse à laquelle sont annexés Notre-Dame et Saint-François du Havre, 29 avril, *anno Domini 1739, in œdibus Carollianis Portus Gratiæ.* — Certificat de Jean-Robert de Belloy, docteur de Sorbonne, curé de Sommery, 1737.

G. 8793. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1548. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises des paroisses d'*Amécourt*, 1553-1588; — de Notre-Dame d'*Andely*, 1633; — de Notre-Dame d'*Arques*, de Saint-Clément d'*Archelles*, 1593; — de *Bazincourt*, 1548-1603; — de *Beauficel*, 1553-1596; — de *Beaumets*, 1611, 1616, les dites listes signées par les curés ou par leurs vicaires, et remises, pour être déposées à l'officialité de Rouen, aux doyens, à l'époque des calendes. — Plusieurs listes sont en latin. — *Arques* : « Le 18e jour de may 1593, baptisé un fils à noble homme Loys et Katherine de Saint-Ouen; nommé Pierre par Pierre La Pimpie; la marreyne, Marte Harenvillier. — Le 22e juin, baptisé un fils à Guillaume et Katherine dicts d'Isemenil, nommé Pierre par Pierre de la Pimpie, capitaine du chasteau. La marreyne, la maitresse de la *Fleur de Lys*, du Pollet. — Le second jour d'aoust, une fille à Anthoine et Marye dicts Le Prieur; nommée Marye par Marie de Bailleul. Son parrein, Simon de la Marette, capitaine de M. le commandeur. — Le samedy XXVIIIe d'avril 1593, fut baptisé une fille à Jehan Bece, suisse, et Guillemine, sa femme; nommé Pierre par Pierre la Pimpie, capitaine au chasteau. Sa marraine, Guillemette Jacques; signé par Jacques Jehan, curé. — *Beauficel* : Jean Bigues, archidiacre de Rouen, vicaire général du cardinal de Bourbon, curé de la paroisse, 1574-1582; De la Londe, son vicaire. — « Louise Dieupart, fille de Me Robert Dieupart et de Jacqueline, sa femme, baptisée le 23e jour de mars 1571. Le parrain, Me Jehan Ausoult, avocat; la marreyne, la dlle Louyse, femme de Louis de Bensseradde, sr de la Motte, et Louise, femme de Nicolas Dieupart, verdier de Beauvais. — Le 8e jour de septembre 1598, fut baptisé un fils à Me Jean Dieupart, nommé Pierre. Ses pareins, noble homme Pierre de Bensseradde et Jehan de Courcol; marreyne, Roberde de Pelvé. »

G. 8794. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1544-1607. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises de *Braquetuit*, 1549; — *Brétot*, 1586; — *Saint-Georges-du-Castelier*, 1607; — *Saint-Aubin-de-Corval*, 1544-1595. — 1550, *Hac die VII a mensis octobris, Johannes, filius Adriani Boniface et Marie ejus uxor* (sic), *fuit batisatus, et fuerunt patrini dominus Johannes Flamen, presbyter, Johannes Le Grand, scutifer, et matrina Maria Boniface.* — 1552, « moy, soubzsigné Robert Delabaye, presbtre, vicaire de Corval, certiffie que en cest an 1552 n'ay faict ny solenntisé, aulcun mariage, ne par semblable aulcun baptesme, que certifie être vray le 15e jour d'avril 1553. » — *Saint-Martin-du-Coudray*, 1545-1600. — 1551 « Gillette, veuve de deffunt Guillemin Lieugart, de la dite paroisse, estante saine de entendement, voulant pourvoir à son salut, a ordonné son testament en la manière qui ensuit, et premièrement elle commande son âme et à toulx les saincts de Paradis; et des biens que Dieu luy a prestés, elle a donné à l'église de Couldre II s. VI d.; à l'église de Puchay, XV d.; à l'église de Lisors, XII d.; à l'église du Mesnil-soubz-Verqueuve, XII d.; à l'église de Boysemont, II s.; à l'église de N.-D.-d'Escouys, II s. » — 1555, à la fin du cahier : *Verum noverit vestra reverentia domini mei nulla esse testamenta ne certum esse affirmo cum assignatione proprii sigilli. Actum anno Domini 1554, die vero mensis novembris.* Signé : P. Lepelletier. — 1580, « Guillaume Chevalier, de la paroisse de Puchay, a prins à femme Cardine Mesurier de ceste paroisse de Couldray, le dimanche XIXe jour de juin 1580. » — *Doudeauville*, 1546-1583. — 1548, « Louis et Guillaume dicts Patou, fils de Michel, et

Buquet, sa femme, tous deux d'une portée nez et baptisez le vendredi XIIII jour de febvrier. Leurs parrains et maraines, Jehan Chollet, Perot Triboudoys et Louyse de Bery, fille de Mons. de Doudeauville; pour le dit Guillaume, Guillaume Cauchoys, Louys Chollet et Catherine Yvroin. — 1575, « le XXIX jour de juillet au dit an, fut baptisée une fille à noble homme Jacques de la Gaudille, escuyer, et damoiselle Claude, sa femme, et fut nommée Renée par noble homme Philippe de Potier, sieur de Meulan, damoiselle Johanne de Marcouville et Renée de Flemichon, ses parrains et marraines. — Le XIIIIe jour de septembre, fut baptisée une fille à Nicolle de la Gaudille, escuyer, et damoiselle Jehanne, sa femme, et fut nommée Philipe par Pierre de Sebouville, escuyer, damoiselle Renée d'Espinay, et damoiselle Françoyse de Mauviel, ses parrain et marraines. »

G. 8795. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1546-1621. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises de *Bernonville*, 1558; — *Bezu-la-Forêt*, 1560-1589; — *Bezu-le-Long*, 1546-1588; — *Blainville*, 1572-1586; — Saint-Paul de *Bliquetuit*, 1548; — *Boisgautier*, 1577. — *Bondeville*, 1624; — *Boscroger-sur-Buchy*, 1546-1584. — *Bezu-la-Forêt*, « le 26 du mois de juin 1580, Jehan, fils du sieur de la Lande, fut baptizé; parreins, Anthoine de Rhodes, escuier; Nicolas, fils du sieur de Renencourt, et demoiselle Catherine, fille du sieur de Saint-Gilles. — Le quattriesme jour de juillet, Marguerite, fille de Adrien de la Pierre. Parreins, Damyan de Kaquerel, escuier, sieur de Saint-Ymes, demoiselle Marguerite Le Clerc, femme de Pierre Le Vaillant, escuier, sieur de la Rocqueste, et demoiselle de Presta. » — 1572, « *sequuntur baptismata et sponsalia. — Item*, quand pour le regard des nouveaux crestiens qui estoyent de la R. P. R., qui sont en nombre de huict, assavoir est Gabriel Le Grand, escuier, enffans, Georges Jehan, enffans, ils ont fait abjuration de leur erreur et profession de leur foy, le XVIe jour de novembre, suivant le mandement de messieurs les vénérables et grands vicaires de Monseigneur... » — A la fin du cahier de 1567 : « *Hec sunt baptismata et matrimonia que facta fuere in ecclesia sancti Martini de Bezuto-in-Foresta per me Marguarinum Maillard, presbyterum, vicarium de dicto Besuto. . que quidem, tum propter valetudinem atque temporis maliciam, mihi ferre non licuit; eam ob causam obsecro te, venerande magister, ut ea in tuo registro scribere digneris, salva tamen tua mercede.* — *Bezu-le-Long*, 1546-1599. — 1552, *Johannes Gibon et Marionna, ejus uxor, genuere filiam nomine Martinam; matrine, Martina Rigault et Margaretta Grisel; patrinus, Marinus Gomare. Nata est die decima nona aprilis circa horam tertiam post meridiem.* — 1587, « baptesmes depuis le 20e de may 1586, qui estoit le jour du senne à Rouen jusques à ce jourd'huy douzième jour du dit mois de may 1587, lesquels baptesmes ont esté par moy faictz et présentez au dit senne, ainsi comme il ensuit. » Il ne reste de presque tous les cahiers de cette paroisse que la partie supérieure. — *Bliquetuit*, 1548. — *Boisgautier*, 1577. — *Bondeville* au doyenné de Valmont : « Les baptesmes de la parroisse de Bondeville, faicts par moy soubz signé, presbtre, curé de la dite paroisse, commençant au dernier synode 1624, jusques au sinode tenu au mois de may an présent 1625. » — *Boscroger*, 1546-1581. — 1551, *Johanna, spuria Huberti Le Vasseur, ex relatu vicinorum et veridico Magarete Jehan, obstetricis, quam Mariona Formont suscepit, fuit baptizata die antepenultima mensis septembris; patrinus, Johannes Isaac; matrine vero, Joanna Redon et Anthoenata Leconte.* — 1569, « Adrienne, fille de Ciceron Regnad, escuyer, et Jacqueline, sa femme, fut baptisé le XIIIe jour de juillet au dit an; son parrein, Olyvier d'Ausseville, escuier, sieur de Bellefosse, paroissien de Sainte-Croix; ses marrines, Adrienne de Seleques, de la paroisse de Boisguillebert, et Alison Flament, de la dite paroisse du Boscroger. »

G. 8796. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1545-1585. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *La Feuillie*, 1545-1580 : 1564, « baptesmes faictz en l'église parroissiale de la Feuillye par moy Jehan Vatelet, presbtre, capellain au dit lieu soubz noble et discrette personne maistre Jehan de Bouju, presbtre, curé du dit lieu et y faisant sa résidence, iceulx baptesmes faictz depuys le XVII[e] jour de juing mil V[c]LXIII jusques à ce jour d'huy XIIII[e] may mil V[c]LXIIII. Le XXVIII[e] jour de ce mois de janvier (1564), une (fille) à noble homme Claude Darendel et Claude, sa femme, nommée Loyse par noble homme Loys, fils de monsieur de Verinnes, damoiselle femme de noble homme de monsieur de la Croix, damoiselle Marie, femme de monsieur de la Fallaysière, paroisse de Boullay. Le XXVe de juillet furent espousez ensemble Binet De la Mare et Katerinne Sainctier. » — *Fleury-la-Forêt* 1550-1584 : 1550, « le quatrième jour de juing, Robert de

Blaiville et Cardine, sa femme, une fille nommée Claude. Le parrin, Valleren de Bauariée (?); les marraines, Isabiau Maillard et Franchoyse de Blainville. — Anthoine De la Mare, de Bohyon, et Brice Leulier, mariés le VI de juin... Franchoys Colombel a faict son testament le XXe jour de apvril et décédé ce mesme jour; print pour excequteur Guillemine, sa femme. » — 1551, *Symon Pelet sustutit filiam ex Maria uxore sua, XXIX^a^ ejusdem mensis* (avril), *cui nomen Francisca. Patrinus, Adrianus Engren*; *matrine, Maria Longer et Francisca Maillard.* » — 1572, « Robert Grandin, lieutenant du capitaine et bailly de Gisors, de la paroisse de Lions, et Marie de Ricarville, damoiselle de Fleury et des Marestz, de la dicte parroisse de Fleury, mariés le XVIIe du moys, bans proclamés par III dimanches. » — *Gaillardbois*, 1546-1585. — 1546, « testament de Jehan Agasse; filz de Collin Agasse; exécutrice de son testament, Jhenne mère du dit Jehan, et veuve du dit Collin Agasse, de Gaillardboys. » — *Gisors*, 1548-1584 : 1566, « noms des enfants baptisez en l'église parroissiale de Gisors soubz religieuse personne frère Pierre Nepveu, docteur en la faculté de théologie de Paris, curé de la dicte église, durant le temps qu'il a commencé à estre résident à son bénéfice, qui a esté le quinziesme jour de may mil cinq centz soixante-six pour la première année. » — Feuillet détaché sur lequel on indique qu'en 1583 il n'y a point eu de mariages à *Etampuis*.

G 8797. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1548-1597. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Hébécourt*, 1548-1599. — 1559, *Die XXVI^a^ februarii, anno Domini millesimo quingentissimo LXX°, baptizata fuit quedam filia Johannis Havart et Johanne, sue uxoris, et Gabriella nominata per Gabriellam de Bazincourt, Jacquelinam Le Roux et Alexandrum Havart. — Ego Thomas Bertin, presbyter, vicarius,... certifico celebrasse matrimonium... inter Carolum Chambos et Thomassiam de Dernestal, meos parrochianos sive affidatos, bannis tamen sex solennitatibus in talibus requisitis observatis, die quarta februarii anno M. V^c^ LIV°.* » Mariages faictz en l'esglise parrochiale Sainct Laurens de Hébécourt depuis l'an V^c^ LXII, durant que Mr Thomas Bertin estoit vicayre, que moy Jean Feron, prebtre, à présent curé du dit lieu, ay peu trouver et recueillir allant par les maisons du dit Hébécourt. » — Curés de la paroisse : Jean Féron jusqu'en 1580; — Martin Boutefort, 1582-1583; — Jacques Baudouin, 1584-1597. — Dans un cahier de 1597, le curé indique quelques décès et atteste qu'il n'y a point eu de testaments. — *Havincourt*, 1548-1596. — 1548, *Guerricus Durand, filius viri Nicola Durant et damiselle Joanne de Fors, natus est die X^a^ mensis octobris eodem anno. Ejus patrini et matrine, nobiles viri Georgius de Fors, Esmes de Mailliz, domina Marguereta De la Tour et damisella... de Fors.* — Testaments de Jean De Lisle : veut être inhumé en l'église; — de Jehan Tassel, dit Cardin. — *Sequuntur nomina et cognomina batizatorum in parrochia Heudicurie a calenda quadragesime anno Domini M. V^c^ LIII°.* — 1566, « Josquin, fils de Robert Delauney, fust baptizé le XXIe jour de décembre au dit an; ses parains, messire Jehan Delisle et Symon Le Bas; la maraine, Suzane Doré. »

G. 8798. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1545-1597. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Leuilly*, 1550-1595. — 1555, « le premyer jour de juillet, Ysabeau, fille de Adrian Le Vaillant, escuyer, fut baptizée par P. Jacques Cacquerel, escuier. M. damoiselle Ysabeau d'Abancourt, femme d'Anthoyene Le Vaillant, escuier, et damoyselle d'Argences, femme de Estienne Le Vaillant, escuier. » — 1573, « à Monseigneur le Révérendissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen. Je soubz signé, curé de Lilly, certiffie à mon dict sieur et à tous qu'il apartiendra, que noble homme Jehan de Oultreleau et madame sa femme et famille n'ont faict aucunement leurs Pasques ny communyé comme les aultres habitans de la dite parroisse de Lilly. *Item*, certiffie que Thomas Ossent a faict profession de foi et icelle signée présence de tesmoings, etc., ce premier jour de may 1573. » Signé : Maillard. — 1584, mariages : Robert Léger et Madeleine de Oultreleau. — *Louvaux*, 1549-1597. — 1564, « ensuyvent les mariages faictz et célébrez, puys le sainct d'ysiay XVIIIe de mai V^c^ LXIII jusques au sainct d'ysiay, X^e^ de juin V^c^ LXV, présentés au siège d'office par moy Mathias Le Prevost, prestre, curé dud. lieu. » — Le cahier de 1570, signé par Mathias Le Prevost, en qualité de curé de *Louvaux*. — 1571, curé en départ. « Apline, fille de Laurant et de Perrette, sa femme, fut baptizée le XXVIIe jour de mars. Le parrain, Guillaume Thyault, les marrinne, damoiselle Apline, fille de noble homme Petit de Hardenville et Pasquette, femme de Guillaume Basard le jeune, dit Perret. » — 1576, « mariages faictz en l'église nommée Sainct Martin de Louvaux par moy Louvel Dubaur, vicaire batiés et prestés en la cour

ecclésiastique pour le jour du senne d'yver V^c LXXV. » — 1581, « 1er du mois de septembre, ung fils à Charles Cor et Raulline, sa femme ; nommé Bertin par Bertin Marc et Mathurin Longueville, fils de Morisse et Michelle, fille de Jehan Le Clerc. — Le VIIe du dit moys, une fille à Eustache Mairye et Marye, sa femme, nommée Marye par madamoyselle Marye, femme de Robert Grandin, escuier, de la paroisse de Fleury, et Robert Le Lyeur, escuier, sieur de Verkelive. » — 1583-1584, « le VIIIe jour de mars 1584, une fille à Hector Guaguerel, escuier, et Ysabiau Fallard, sa femme ; nommée Marye par damoyselle Marye, femme de Damien Caquerel, escuier. »

G. 8790. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1546-1599. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Mainneville*, 1546-1587. — 1576, à la fin d'une feuille intitulée : « Ensuivent les mariages faictz en la paroisse de Mainneville, depuis l'an mil V^c LXVI jusques à Pasques mil V^c LXLII,.... le tout certifié avoir esté ainsi trouvé au registre de maistre Nicole Brouart, en ce temps vicaire du dit lieu, pour la mort duquel, ce present escript a esté signé par moy André de Saint-Denis, prestre, vicaire à présent du dit lieu, le XXIIIIe jour de mai mil V^c LXX. » — 1581, « ensuivent les mariages faictz et célébrez par moy Me Estienne Faulconier, docteur en théologie et curé du dit lieu, depuis l'année qui fut l'an 1583 jusque à ce présent jour, 15 de may, qui est le sane 1584 ». — 1582, *die 15^a februarii, anno predicto, baptisatus fuit Marguarinus De la Voipiere, filius Francisco et Marie de Gamaches. Patrini, Philippus Vigneron, etc... Matrine, Margareta Jobart et Maria Follye. — Die 2^a maii 1583, Alexis Bacouel duxit Margaretam Farin, proclamationibus rite ac debite factis, nec in eo aliquis intervenit qui impediret aut revelaret aliquod impedimentum.... quod meus perhibet chirographus hic officius, 19 junii 1583. J. de Lory.* — *Saint-Vincent* : 1553, *sequuntur baptismata facta, tradita domino decano de Gisorcio in kalenda kathedrali, die XIIII^a februarii.* — *Saint-Aubin de Ménesqueville*, 1547-1595, « Ensuit le nombre des enfants lesquelz ont esté baptisez... avec les noms et surnoms de leurs parrains et maraines depuis Pasques Mil V^c XLVII jusques à Pasques mil V^c XLVIII. » — « Ensuyvent les baptesmes et mariages faictz par moy soubz-signé, curé du dit Ménesqueville. . *Ego curatus de Menesqueville certifico domino meo domino officiali Rothomagensi omnia supra scripta esse vera. Teste signo meo hic apposito*, Yves Botereau.— 1588, « le dix-huictième jour de juing 1588, fut baptisé ung fils à G. Le Bret, sieur de la Court-sur-l'Eau et à Barbe, sa femme, nommé Ezéchiel. Les parrains,... de Basserade, escuier, fils du sieur de la Motte, et noble homme François Le Lieur, escuier. »

G. 8800. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1547-1635. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises : *Mesnil-sous-Vienne*, 1547-1588. — 1578, au bas de la liste dressée par Guillaume Brossard, prêtre déportuaire : « Aucuns mariages n'ont esté célébrez par moy. Ensemble en la dicte paroisse n'i a aucuns mal vivanz ni suspectz d'hérésie ni blasphémateurs du nom de Dieu, dont j'aye la cognoissance, etc... » — 1585, au bas de la feuille des baptêmes et mariages, attestation de Pierre de Lory, curé de la paroisse, que la dite feuille a été par lui présentée « au siège et secrétérie ecclésiastique de Rouen ». — 1586, « *sequuntur baptismata administrata in ecclesia Menilensi subtus Vienne a cinodo estivali 1586 usque ad cinodum estivalem 1587, per me Petrum de Lory presbyterum, curatum predicte ecclesie.* — *Montigny*, 1595. — *Morgny-en-la-Forêt*, 1547-1600 ; — Georges Montcuyt, curé, de 1588 à 1600. — *Saint-Pierre* et *Saint-Martin de Neaufle*, 1547-1597. — 1547, *Symona Colini Flamen baptisata V^a mayi, Symon Tourneur, Margareta Pouget et Mariona Flumichon, patrinus et matrine. — Simon Pilard, parochie de Nealfa, uxorem duxit Perretam Le Mercier, ejusdem loci, penultima aprilis. — Dominus Nicolaus Crequi testamentavit obiitque VII^a mensis junii, cujus executores Joannes Alavoyne, presbyter, et Guillotus Drouet. — Robinus Avisse testamentavit. — Predicta sacramenta celebrata sunt per nos Joannem Alavoyne et Oliverium Benard, presbyteros, vicarios Sanctorum Martini et Petri de Nealfa.*—1596, « le mardy, XIIIIe du mois de janvier, une fille à Thoussaintz Sébille, tailleur d'habitz, nommée Catherine ; Madame la marquise de Rotelin, Mademoiselle de Rotelin et le signeur Jham Marie, ses parrein et marrennes. — Le vendredi, XXIIIIe jour de janvier, un filz à Zacarie Du Val : Henriette, sa femme ; nommé Guillaume par l'homme de chambre de Monsr le marquis de Rotelin ; damoiselle Claude Creny et François La Bourel, fils de Duclos, pareins et marenne.— Le samedi, VIIIe du mois de febvrier, ung filz à Pierre Granger, souisse de Monsr le marquis de Rothelin ; nommé François ; Messieurs Henri et Léonor d'Orléans, et Henriette d'Orléans, en-

fans de mon dit seigneur le marquis, ses pareins et mareines. » — *Neufville et Conteville*, 1634-1635.

G. 8801. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1547-1586. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Noyon-le-Sec*, 1547-1586. — 1553, « Georges, fils de noble homme Guillaume de Villers, escuyer, fust baptizé le XXVIIIe jour de apvril ; et furent ses parins noble homme Georges de... et noble homme Jehan Le Grand, escuyer ; sa marraine, damoyselle Marye Le Clerc. » A la fin : « Item, certiffie avoir baillé les baptesmes et mariages faictz à la dicte église pour l'an 1550 et 1552, au doyen de Gisors, le jour de la première calende de karesme 1556. » — Damien Le Febvre, vicaire, qui écrit son nom en latin *D. Faber*, a signé une feuille des baptêmes qui ne contient que 2 noms pour l'année 1556 ; il certifie « plusieurs estre mors à ce dit an, à cause de la maladye qui a régné en la dite paroisse. » — En tête de la feuille de 1572 : « *Ego subsignatus, presbyter, vicarius de Noiomo-Sicco, omnibus presentes litteras inspecturis notum facio celebrasse hec omnia baptismata infra scripta in ecclesia S[ti] Sigismundi ejusdem parrochie.* » — 1576, « Louise de Mauviel, fille de noble homme Hélye de Mauviel, s[r] de la Touzelle, et de damoyselle Françoyse de Courtin, sa femme, fut baptisée le XXV[e] jour d'octobre V[c] LXXVI, et a eu pour ses marrines damoyselle de Vignurrie et Marguerite de Mauviel, damoyselle de Vigny, et, pour son parrin, noble homme Jehan Leclerc, s[r] de Neufville. » — 1577, « Hélye de Villers, fils de noble homme Georges de Villers et de damoyselle Charlotte de Turmel, sa femme, fut baptisé le XXIIII[e] jour de janvier V[c] LXXVII, et a eu pour ses parrins nobles hommes Hélye de Mauviel, s[r] de la Touzelle, et Jehan de Lymoges, s[r] de Saint-Just, et, pour sa marrine, Katherine Mauviel, damoiselle de Neufville. » — 1577, « après Pasques, Maximilien Tarizet, filz de Adrien Tarizet, escuyer, sieur de la Folye, et de damoiselle Loyze de Turmel, fut baptizé le V[e] jour de juing M. V[c] LXXVII, et a eu pour ses parrins et marrynes Jehan Maximilien de Lymoges, escuyer, s[r] de Bouville, et damoyselle de Fleuri. »

G. 8802. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1545-1601. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — Notre-Dame de *Puchay*, 1546-1598. — 1566, « Ensuivent, par déclaration, les baptesmes faictz par moy, Guillaume Filleul, prebtre, en la paroisse de Notre Dame de Puchay, ad ce commis par justice, pour la non-résidence du curé du lieu, et pour la mort advenue à deffunt Me Robert Des Mares, lorsqu'il vivoyt, vicaire du dit lieu de Puchay, depuis le jour de Pasques 1565 jusqu'au jour de Toussainct 1566. » — 1586, à la fin de la liste des mariages : *Ego subsignatus, presbyter de Puchay, certifico dominae tenu domino officiali Rothomagensi omnia et singula suprascripta esse vera et per me fuisse acta juxta regulas et statuta sancte matris Ecclesie. Teste signo meo manuali hic apposito.* Signé : Guillaume Lair. — 1587, « Baptesmes faicts et célébrés en l'église par[e] Nostre-Dame du Puchay, pour ung an entier, à commencer du jour et dable du senne d'estey, tenu et célébré en l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen mil V[c] IIII[xx] VII dernier passé, jusques au dit senne en l'an mil V[c] IIII[xx] VIII. » — 1588, « Claude Pavée, fille de Jehan Pavée et Catherine Morin, mariés, fut baptisée, le dimanche IIII[e] jour de juillet au dit an ; Claude Du Bosc, fils de noble homme Loys Du Bosc, s[r] d'Espiney, et Robert de Feumechon, filz de noble homme Françoys de Feumechon, s[r] de Guergenville, parrains, et damoiselle Marie Du Bosc, femme de noble homme Jehan de Feuguerolles, s[r] de Cantelou, demeurant au dit Puchay, marraine. » — *Quèvremont* ou *Caprimont*, aujourd'hui *Sainte-Marguerite-sur-Mer*, 1547-1601. — 1553, *IX[a] die mensis aprilis post Pasca. Massiotus et Isabel dicti Savale habuerunt unum filium nuncupatum Johannem per Johannem Le Saige et Robinum Roger et Petrum Guesnulus.* — 1554, *19 novembris. Marguerinus et Jana dicti Quesné habuerunt unum filium nuncupatum Michaelem per Michaelem Le Saige, Petrum Quesné et Mariam Le Clerc, parochie Caprimontis.* — 1560, *18 mensis januarii, Antonius Perier, parochie de Offranville, uxorem duxit nuncupatam Katherinam Dupuys, parochie Caprimontis.* — 1566, « le 1er jour de juillet, Jacques Lhomme, et Jasse Roger, se sont mariez en l'église de Quièvremont, de par moy Marin Dilard, qui en ay faict l'office, sans empeschement, et sont tous deux de la dicte paroisse et du dit doyenné de Dieppe. » — 1570, « Ensuit le mariage qui a esté faict et solempnisé en l'église de Quièvremont près la mer, doyenné de Dieppe, entre Pierre Tanton et Denize Pelicot, tous deulx de la dicte paroisse, sans empeschement, environ heure de dix heures, par moy Marin Dillard, prebtre, curé du dit lieu, et n'y a eu d'autres parrochiens assistans, commencée au jour de sainct Estienne dernier passé, que l'an comptoit mil V[c] LXIX, jusques à ce jour d'huy, jour de senne de esté mil V[c] LXX. »

G. 8801. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1545-1601. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Saint-Denis de Rebets*, 1545-1601. — 1596, « Ensuit les espousailles qui faictes ont esté par moy soubzigné, prebstre, vicaire de Rebets au doyenné de Ry... Le 7e de novembre au dit an, faictes ont esté les espousailles de Jehan Cauchois et Marion, fille de Pierre Le Nouvel, *ambo* de Rebetz. — Le 18e du dit mois et an, faictes ont esté les espousailles, en l'église du dit Rebetz, de Regnault d'Hicquebeuf et Marguerite, veuve de deffunct Noël Duval, le dit d'Hicquebeuf, estranger, et la dicte veufve, du dit Rebets. » — 1597, « ensuyvent les baptesmes, noms et surnoms des enfantz qui ont esté baptisez... mesmes les noms et surnoms des pères et mères, parrins et marrynes qui ont esté presentz aulx baptesmes des dits enfans pour servir de tesmoings à ressemblé du saint sacrement de baptesme et de tout ce qui en despend, sy besoing est, les ditz baptesmes faicts et administrez par moy Denis Le Cauchois, presbtre, curé de Rebetz. » — *Notre-Dame de Rosay*, 1546-1588. — 1548, « le 27e du mois de mars, fut baptizé ung fils à Nicolas de Basseradde, escuier, et Katherine, sa femme; et fut nommé Jehan par Jehan de Viépont, escuier, à la compagnie de Anthoine Courcol, et damoiselle femme de Michel Thyoult. » — 1560, « le jeudi 15e de janvier, Louis, fils de Guillaume Levesque, et Marie, sa femme, fut baptisé; Louis de Basseradde, escuier, et Philippe Taillefer, ses parrains; Marion Monsr, sa marraine. » — 1566, « mercredi, 1er jour de mai, Loise, fille de noble homme Loys de Benseradde, escuier, sieur de la Motte, Petit-Chemin et Argoulles, grand-maître des eaux-et-foretz au bailliage de Gisors, et damoiselle Loise de Dampierre, sa femme, fut baptizé; damoiselle Suzanne de Gaverelles, et Dlle Katherine de la Vieuxville, ses maraines, et noble homme Nicolas de Dampierre, escuier, son parrain. — Le dimence, XXIXe jour de septembre, Claude, fille de noble homme Pierres du Mesnil-Jourdain, escuier, sieur de Rosay, et Dlle Loise Destin, sa femme, fut baptisée; noble homme Robert de Galardboys, escuier, sieur de Marcouville, son parrain, et damoiselle Claude et Loise de la Fontaine, ses marraines. — 1567, le dimence, 1er jour de septembre, Marie, fille de noble homme Loys de Benserade, escuier, sieur de la Motte, et noble damoiselle Loise de Dampierre, sa femme, fut baptizée; damoiselle Marie, femme de noble homme Pierres Courcol, escuier, sieur de Fleury, et noble damoiselle Jane Pestremol, femme de monsr de Noyon, escuier, ses marines, et noble homme Pierre de Saint-Léger, sieur de Lorleau, son parrain. » — 1574, « le dimenche, 9e jour d'aoust, Pierre, fils de noble homme Benardin de Lyon, escuier, sieur de la Bastille, et noble damoiselle Marthe Le Roy, sa femme, fut baptisé; noble homme Pierre Le Roy, escuier, sieur de Houville, et noble homme Pierre Le Roy, escuier, sieur de Ménesqueville, ses parains, et noble damoiselle Jane de Benseradde, femme de noble homme Morice Le Roy, sieur des Tairières, sa mareine. » — 1580, « le dimence, 10e jour d'apvril, Roberte, fille de noble homme François de Sevestre, escuier, sr de Beauchesne, et de noble damoiselle Loyse Destin, sa femme, fut baptisée; noble dame Roberte, femme de noble homme messire Nicolas de Mouy, chevalier de l'ordre du Roy, sr de Liberpré (sic), grand maistre des eaux-et-forestz, et damoiselle Françoise de Mouy, fille de Mr de Richebourg, ses mareines, et noble homme Jean-Jacques Romé, sr de la Fontaine, son parein. »

G. 8802. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1517-1602. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Saint-Denis-le-Ferment*, 1547-1602. — 1547, *Francisca Dagincourt, filia Ludovici, fuit baptisata ultima die julii. Patrinus est Joannes Martin; matrine, Francisca Jennare et Maseta Nainville. — Joanna Prevel, filia Francisci, fuit baptisata penultima die augusti; patrinus est dominus Leo Caseneuve; matrine, Symona Savelier et Katherine Symon. — Guido Heude accepit in uxorem Katerinam Bertin.* » — 1579, « 20 janvier, fut baptizé Hiérosme, fils de Pierre Lecoq, sergent, et de Marie, sa femme; et furent les parrains Hiérosme Langloys, sergent, et maître Guion de Nolleval, greffier, et la marraine, Katherine Robillard. » — *Saint-Eloi de Bezu*, 1576, « ensuyvent les baptesmes et mariages de la parroysse de Sainct-Eloi de Bezu-le-Long, par moy soubz-signé, commis de Mr Thomas Poticquet, presbtre, curé de Saint-Eloy et osmosnier des nobles enffantz de feu monsr de Toutteville et Longueville; Symon Voisin et Collette, sa femme, ont eu et conceu une fille nommée Martine; ses parrains et marraine, Martine, fille de Adrien Chefdeville, Achilles, fils de Jehan Genvier, et Gabrielle, femme de Jehan Chefdeville; le cinquiesme jour de décembre fut née et baptisée au dit an. » — *Nulla matrimonia.* Signé : Quillou. — 1588, « baptesmes de la paroisse de St-Eloy, administrés par Mr Claude Le

Bault, presbtre, curé du dit lieu, commenchant le XIIIe jour d'aoust 1588, et finissant le XV may 1589. »

G. 8805. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1518-1602. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Sainte-Croix-sur-Aizier*, 1552-1553. — « Jehan Cretot a épousé Cardine, fille de Cardin Puval, après les bans ; tous deux de la paroisse. » — *Le Saussay*, au doyenné de Gisors : 1548-1579. — 1555, *Franciscus Scutifer, testator ; Johannes Trenchant et domicella Isabeau de Bridou, relicta dicti testatoris, executores.* — 1557, « le dymenche XXVe jour de juillet, Jehanne, fille de noble homme Nicollas de Sobrevye, escuier, et de damoyselle Marguerite de la Ryvyère, sa femme, a reçu le sacrement de batesme, lequel nom luy a esté, ce jour, imposé par noble homme Guy de Malleterre, sieur de Sainte-Marye des Champs, son parrain, et par damoyselle Jehanne de Hautteville et Geneviefve Surreau, damoyselle de Lisors, marines. » — 1558, « le XIIe jour de décembre, Anne de Sobrevye, fille de noble homme Nicolas de Sobrevye, sieur du Saussay, gentilhomme de la maison du Roy, et de damoiselle Marguerite de la Rivière, sa femme, a esté baptisée. Parain, maistre Jehan Sureau, s[r] de Farseaux, greffier civil et conseiller du Roy en sa court de Parlement à Rouen. Les maraines, damoyselle Anne de Mailly, femme de noble homme Georges Le Picard, s[r] de Radeval, et damoyselle Madeleine Mauviel, damoyselle de Puchay. » — 1572, « Jehan Bordin, demeurant à Beaumesnil, a prins à femme et a espouzé Guillemecte Le Grain, fille de Robert Le Grain, demeurant au dit lieu, par le consentement de leurs parents et amys. » — *Notre-Dame de Thiergeville*, au doyenné de Gisors, 1553-1598. — 1553, *Dominus Petrus Aucray, presbyter, testatus est, qui obiit octava die maii. Exequutores, Alexander, Nicolaus et Guillermus Aucray, fratres, de eadem parrochia.* — 1554, *Carolus, filius Mathei Musnier et Susanne, ejus uxoris, baptizatus est die XXV[a] mensis maii. Testes nobilis vir Carolus Le Tirant, dominus Petrus Paulmier et Colletta Guilloud.* — *Saint-Sauveur de Tierville* : 1559, *Elizabeth Ruel, filia Johannis et Agnetis, ejus uxoris, fuit baptizata. Patrinus, Petrus Pernelle ; matrina, Elizabeth Foucquet et Johanna Ruel.* — *Saint-Pierre de Touffreville*, 1548-1603. — 1553, « Robert Ausoul a prins femme, à Lysors, Demse, fille de Jhan et Jehanne du Gardin, le VIIe de may. » — 1555, « Jehan, fils de Loys et Marie de Lessart, tenu par Guillaume de Villerectz, escuier ; présens Pierres, s[r] du Puys, et Jehanne Destin, damoiselle de Touffreville, le XXe novembre. » — 1561, Nicolas, fils de Robert, et Katherine Bernard, tenu par Pollet Barentin : présens, Robert Parfait et Vallentine Louvet. » — 1578, « Suzanne, fille de Pierre Barentin, feust baptisée le XVIIe jour de juin. Son parrin, messire Denis Hébert, vicaire de Rosay ; ses marinnes, Suzane, fille de Georges Destin, s[r] de Touffreville, et Guillemette, femme de Benoyst Caron. »

G. 8806. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1516-1601. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Le Tronquay*, 1550-1597. — 1552, « *insequntur matrimonia facta per me Petrum Le Methayer, presbyterum, vicarium... Die XIe septembrie nupti sunt Petrus Vyon, de Latronisaqua, et Magdalena Feré, de Tronquayo...* — 1558, à la fin du cahier de cette année : *Domino meo officiali Rothomagensi salutem. Ego Patrus Le Methayer... certifico baptismata prescripta esse omnia baptismata que facta fuerunt, teste signo meo hic apposito.* — 1584, à la fin du cahier de cette année : « Présenté au siège d'office, ce jour d'huy, 4e jour de juin 1585. » — *Les Ventes d'Eacy*, 1554. — *Verclives* et le *Mesnil-sous-Verclives*, 1546-1600. — 1576-1578, « *sequitur baptisma facta in ecclesia de Mesnillo subtus Vercalibram per me Dacidem Perier, presbyterum, hujus ecclesie vicarium.* — A Verclives, 1564, « Jacqueline, fille d'Achilles Bord, fust baptisée le XXIIII[e] jour de febvrier ; le parrain, Pierre Sperier ; les maraines, Anne Bord et Marie de Bensseradde. » — 1595, « noble homme Charles de Bauquemare, seigneur de Verquelives, a esté marié le XXVme jour de juing mil X[c] IIII[xx] XVI, à noble demoysselle Marguerite Mauviel. » — 1598, « Elaine de Bauquemare, fille de noble homme Charles de Bauquemare et de demoiselle Marguerite Mauviel, sa femme, a esté baptizé le XXV[e] jour d'octobre. Le parain, noble homme Jacques de Baucquemare, seigneur du Mesnil ; les marraines, dame Elaine de Billy, dame de Fourly, et dame Marguerite de Mauviel, religieuse à Eyreux. » — 1601, « Charles de Bauquemare, fils de noble homme Charles de Bauquemare, seigneur patron de Verquelive, a esté baptisé le XXIIIe de octobre ; ses parains, noble homme Nicolas de Bauquemare (sic) et noble homme Robert Aubé, s[r] d'Arcouville ; et Marie de Bauquemare, maraine. »

G. 8807. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1518-1721. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans des églises qui ne peuvent être exactement déterminées à raison de l'état de détérioration de ces documents. On croit cependant reconnaître qu'un des cahiers de 1594-1595 concerne la paroisse *Saint-Nicaise de Rouen*; que certains feuillets concernent *Gournay* ou une paroisse des environs, *Saint-Jean-des-Essarts*, *Notre-Dame-du-Bec*, *la Poterie*, etc. — A Rouen, « 22 janvier 1550, damoiselle Anne Gouel, fille de noble homme maistre Charles Gouel, sieur de Pauville, président du Roi notre sire en la court des Généraux; parain, noble homme maistre Jacques Muterel, sieur de Fauville; maraines, damoyselle Françoise Oinet et Anne Remon, femme de monsieur de Velly. — Le dimenche, XXIXe jour du dit mois (1591), noble homme Barthélemy Hallé, conseiller du Roy en son Grand Conseil, et damoiselle Marie Jubert. — Le pénultime jour du dit moys (de juin 1593), Fleurimonde, fille de maitre Richard Grisel, praticien en la court, fust baptisée; son parrain, maistre Jehan Delamare, procureur en vicomté; ses marraines, D[elle] Flerimonde de Bonacorcy, dame Marye. — Le saixième d'apvril au dit an 1635, Guillaume sorty de Magdeleine Grugnet, laquelle a déclaré, devant et aprez son acouchement, apartenir à Guillaume Blanchard, escuier; son parrain, Michel Foubert; sa marraine, Jeanne Le Febvre; le dit Foubert l'y a donné le nom. » — Probablement à Notre-Dame du Bec, l'onzième du dit mois d'avril 1680, Louis Romé, escuier, et sieur du Tot, âgé d'environ 50 ans, a esté inhumé dans l'église de ce lieu, en la présence de messieurs ses parents soussignez, Nicolas de Romé, François de Romé. » — Nullité de mariage reconnue parce que la dispense de bans avait été donnée par l'official de Rouen, et non par le vicaire de Pontoise, 1655; — permission aux conjoints de faire célébrer à nouveau leur mariage; — certificat à l'occasion d'impuissance alléguée comme cause de nullité de mariage, 1656. — Résolution de promesses de mariage; — mariage imposé par sentence de l'official, 1659. — Réception de Catherine Le Clerc comme obstetrice; elle produit, à l'appui de la requête qu'elle présente à l'official, un certificat de catholicité écrit par Farin, mais signé par Amelin, curé de Saint-Godard; un autre certificat de capacité, signé par deux docteurs en médecine et un chirurgien; était femme de Mathieu Touzé, fondeur en cuivre, et ne savait écrire.

G. 8808. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 8 pièces, papier;

1533-1712. — OFFICIALITÉ DE MONTIVILLIERS. — Présentations aux bénéfices dépendant de l'exemption de Montivilliers, de 1536 à 1553 (copie du XVIIIe siècle; le premier feuillet manque). — Lettres du doyen et official de Montivilliers, contenant procuration en blanc donnée par Barbe Cavelier, prieure de Saint-Paul près Rouen, 1558. — Lettres d'*A quocunque*, délivrées par François Du Bosc, doyen et official de Montivilliers, à Laurent Le François, 1610. — Sentence de l'official de Montivilliers, contre un chapelain de Saint-Sanson de Gueuteville, 1611. — Requête présentée à l'official de Montivilliers par Jean Ronche, pour obtenir d'être élargi des prisons de l'abbaye, à raison de la maladie dont il était atteint, 1630. — Lettre de F.-G. Bessin à l'abbesse de Montivilliers, accompagnant une lettre, non signée, datée de Rome, 23 mars 1712, concernant les brefs obtenus à Rome, pour dispense de parenté à l'effet de contracter mariage, adressés, par un style ordinaire, à l'official de l'archevêque (Rome 23 mars 1712.) — Sentence de l'officialité de Montivilliers, ordonnant la séquestration d'un lépreux, 1542. — Bail par Jeanne Mustel, abbesse de Montivilliers, des oblations de la chapelle de Saint-Nicolas en l'église Saint-Sauveur, 1540. — Nomination de Robert Le Mercher au vicariat perpétuel de Saint-Paul, 1557. — Mandement de l'official pour citer deux particuliers pour affaire concernant les dîmes, 1598. — Pièces de procédures de la juridiction ecclésiastique de Saint-Gervais-lès-Rouen, 1533.

CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE DE ROUEN

G. 8809. (Liasse.) — 26 pièces, papier ; 19 imprimés.

1543. — *Fin du XVIe siècle.* — Deux fragments de comptes des décimes de 1543 et d'une autre année se rapprochant de celle-ci : *Abbas de Bello Becco, XIII^xx V. l. Abbatissa de Byonval* (sic), *XXIIII l. Prior de Claro ruissello, XXV. l. Prior de Bello saltu, IIII^xx l. Prior sancte Radegundis, XLVIII l.* — *Parrochie : Aullaige, LXIX s. — Sancta Maria de Novo Castro, XXX l. — Bully,* XXXII. — Déclarations du Roi, requêtes à l'Intendant, et autres pièces concernant le contrôle des exploits, seconde moitié du XVIIe siècle. — Etat des insinuations ecclésiastiques de Pontoise pendant l'année 1732. — Quittances de paiements faits par M. Soret, receveur des décimes du vicariat de Pontoise, même année. — Mandements de paiement à opérer sur les fonds ecclésiastiques, 1737, 1744. — Déclaration des revenus de la cure de Cidetot, dont était titulaire Charles Blondel, 1728. — Déclaration des revenus de la chapelle Dame-Eve dans le doyenné du Bourgtheroulde, 1728. — Etat du prieuré-cure d'Amfreville-sous-les-Monts, présenté à la Chambre du clergé. Le curé, dont le nom n'est pas indiqué, estime le revenu de sa cure à 1,022 livres 10 sous ; les frais, à 784 livres 10 sous. — D'après sa déclaration, le muid de vin récolté est estimé à 40 livres ; le cent de bottes de foin, à 24 livres ; 50 bottes de luzerne, à 20 livres ; 50 gerbes de seigle, à 30 livres ; 80 gerbes de méteil, à 60 livres ; 200 gerbes de froment, à 20 sous la gerbe ; 12 muids de cidre, à 12 livres ; le muid de poiré, à 10 livres. — Au chapitre des frais : pour 2 dîmeurs, 60 livres ; pour une servante, 72 livres ; pour un domestique, 84 livres ; dépense à la vigne, 15 livres. — 15 exemplaires d'un placard imprimé, ordonnance de Louis Le Blanc, Intendant, rendue à la requête de Pierre des Essarts, chargé du recouvrement du huitième denier des biens d'église aliénés depuis l'année 1556, 30 septembre 1676. — Mention à la main, au bas de ces exemplaires, de paiements faits à raison des aliénations.

G. 8810. (Registre.) — 62 feuillets, papier.

1566. — « Compte particulier que rend Me Robert Le Lieur, commis en la recepte des décimes du diocèse de Rouen, de la recepte et despense par luy faicte à cause des quatre décimes et outre-plus par luy cueilliz et levez durant l'année finye le dernier jour de décembre 1566 sur les bénéfices cy-après déclarez. »

G. 8811. (Liasse.) — 4 pièces imprimées.

1711-1757. — « Contract fait et passé entre le Roy et le clergé de France, le 13 juillet 1711, pour le paiement de la somme de huit millions de livres accordées à Sa Majesté par le clergé. A Paris, chez la veuve François Muguet, premier imprimeur du Roy et du clergé de France, rue de la Harpe, aux Trois Rois, 1711. — Trois lettres d'envoi, imprimées, d'une délibération de l'Assemblée générale du clergé et d'une décision du Conseil, en faveur des habitants du hameau de la Melle dans le diocèse de Senez, 1745-1747, les dites lettres signées, au nom des agents généraux du clergé de France, par les abbés de Nicolay et de Breteuil. — Lettres-patentes du Roi portant permission au séminaire des pauvres prêtres de Saint-Louis de Rouen, de vendre deux maisons et d'acquérir, des religieuses de Bellefond, d'autres maisons, et aux dites religieuses, de vendre les dites maisons. Données à Versailles au mois de décembre 1756 ; suivi de l'arrest de la Cour de Parlement de Rouen, qui ordonne l'enregistrement des lettres-patentes ci-dessus. Du 13e jour de janvier 1757.

G. 8812. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 12 imprimés, 2 cachets.

1760-1761. — Nomination par Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, de l'abbé de Hautmesnil, chanoine de Rouen et conseiller au Parlement, à la place de syndic député à la Chambre souveraine des décimes de la province, vacante par la mort de l'abbé de Lezeau, 29 mars 1762 ; sceau et signature de l'archevêque. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée provinciale du clergé de France, relatif aux honoraires des greffiers de la chambre souveraine, 1762. — Arrêt de la Chambre supérieure ecclésiastique de la province de Normandie contre Philippe Maurice, curé de Carneville, qui refusait de payer les décimes, 1764. — Pièces imprimées : « Instruction dressée en conséquence de la

délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1760, dans les séances du vendredi 21 mars de relevée, du lundi 24 mars au matin, du lundi, 7 juillet au matin, du même jour de relevée et du 17 juillet au matin. » — « Répartition par métropoles sur tous les diocèses du royaume, sur le pied du département général, arrêté en l'Assemblée du clergé de 1760, et par laquelle on connaîtra d'un coup d'œil ce que chaque diocèse doit contribuer par million pour sa quotte-part dans chaque nature des impositions du clergé. » — « Classes des différents contribuables. » — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 13 juillet 1760, pour le payement de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1760. » — « Arrest du Conseil d'Etat du Roy qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, les 13 mars et 30 avril 1760, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté 24 mai 1760. » — « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en l'année mil sept cent soixante, avec lettre d'envoi manuscrite adressée à M. l'abbé D'Osmond, syndic général du clergé de Normandie à Rouen, signée par les agents généraux du clergé de France, les abbés de Broglie et de Juigné » — « Réunion de tous les emprunts au denier vingt, depuis et y compris l'emprunt de 1734 jusqu'à celui de 1762, démontrant qu'en 21 années et demie, l'emprunt de huit millions cinq cens mille livres fait en la présente année 1762, uni avec ce qui restera dû, au premier avril 1763, des emprunts de 1734, 1735 et 1747, de 1742 et 1748, de 1749 et 1768, et de 1760. . seront totalement remboursés, tant en principal qu'arrérages, avec une somme annuelle de six millions trente mille livres. » — « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en 1762. » — « Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale et extraordinaire du clergé de France, des 11 et 27 mai 1762, au sujet de la somme de sept millions cinq cent mille livres de don gratuit accordé au Roi, et d'un million pour le rétablissement de sa marine, 13 juin 1762. » — « Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 27 juin 1762, pour le paiement de la somme de huit millions cinq cent mille livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1762, » avec une lettre d'envoi, imprimée, signée, au nom des agents généraux du clergé de France, par l'abbé de Broglie.

G. 8814 (Liasse). — 2 pièces, parchemin : 26 pièces, papier ; 8 sceaux plaqués.

1693-1789. — Pièces diverses concernant la Chambre du clergé : Nominations de syndics généraux du clergé de la province : M. Le Febvre, curé de Saint-Sauveur, promoteur général du diocèse, en remplacement de M. Gaulde, décédé ; — M. Bulteau, curé de Saint-Laurent, docteur de Sorbonne, en remplacement de M. Auber, décédé ; — M. Dufour, conseiller au Parlement, en remplacement de M. Sallet, décédé, 20 janvier 1693 ; — l'abbé Duhamel, conseiller au Parlement en remplacement de l'abbé Brice, décédé, 3 juillet 1693 ; — l'abbé de Canappeville, chanoine et archidiacre, 7 avril 1694 ; — le sieur de Vigneral, 19 mars 1696 ;—l'abbé de Theroulde, en remplacement du sieur Dieppedalle, décédé, 1er septembre 1699. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée provinciale de 1762 : Il sera expédié des lettres de provision à M. l'abbé de Bonissent, chanoine de Rouen, conseiller au Parlement de Normandie, nommé par l'évêque de Coutances à la place de syndic dans la Chambre souveraine des décimes, vacante par la mort de M. l'abbé de Lezeau ; — il sera payé une somme de 72 livres comme appointements au greffier de la dite Chambre. — Requête d'Eustache Martel, écuyer, receveur des décimes et autres impositions ecclésiastiques du diocèse d'Evreux, contre Philippe Mourier, curé de Corneville, 1764. — Etat des émoluments perçus au greffe et contrôle des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen, 1789. — Etat du produit du greffe des domaines du mainmorte à Cany ; du produit des droits d'enregistrement et contrôle des actes concernant le domaine des gens de mainmorte registrés au bureau de Dieppe, 1715, 1716, etc. — Etat des papiers de formule employés pour la Chambre souveraine des syndics du clergé, 1774-1782. — Sceaux plaqués de Mgr Colbert et de Mgr de la Rochefoucauld.

G. 8814 (Liasse). — 29 pièces, papier.

1705-1788. — Déclarations données à l'Assemblée générale du clergé de France, par divers bénéficiers, des revenus et charges de leurs bénéfices, savoir : par les Annonciades de Fécamp, au nombre de 26 religieuses de chœur, 3 novices, 6 converses, 1705 ; —par sœur de Languedor, prieure du Bourg-de-Saâne : revenu, 740 livres ;

charges, 338 livres 6 sous, 1729; — par les chanoines de la collégiale d'Yvetot, 17 octobre 1729; — par Charles Le Mercier, curé d'Anneville, doyenné de Longueville, 1729; — par de Villepoix, curé de Melleville, doyenné d'Eu, 1739; — par les abbayes de Beaubec, le Bec, Foucarmont, Fécamp, Saint-Ouen de Rouen, 1718. — Décharge de décimes accordée à maître Etienne-Jérôme de Richebraque, nouvellement nommé à la cure de Notre-Dame de Greny, 1739.

G. 8815. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

1611. — Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de la province de Normandie tenues, à Pontoise, au palais archiépiscopal, 12 février 1641. Contestation pour la préséance : « Richer, chanoine théologal et pénitencier en l'église de Bayeux, député du dit lieu, prétendoit devoir être appelé le premier après le diocèse de Rouen, comme estant Monseigneur l'évesque du lieu doyen de la province; Me François Dirois, chanoine de l'église d'Avranches, député du Chapitre de ce diocèse, le siège vacant, soutenoit qu'il devoit immédiatement être nommé après le député de Bayeux, vu que Mgr l'évêque d'Avranches étoit sous-doyen Robert Dufrische, archidiacre de Séez, remontroit qu'en l'assemblée provinciale de l'année 1621, Mgr l'évêque de Séez auroit eu rang et séance le quatrième, et que, par conséquent, il devoit être appelé au même rang. — Auquel différend voulant remédier, François de Péricard, évêque d'Evreux, ordonne que les diocèses restans à appeler seroient nommés et appelés selon l'ordre du sacre et promotion des prélats, sans que cela pût préjudicier à la dignité, antiquité et préséance des églises et diocèses; » d'Aguilenguy, grand vicaire et official de Pontoise, au nom de l'archevêque, s'oppose à ce que le député du diocèse de Coutances, Charles Marchand, chanoine du dit diocèse, eût voix active ni passive, attendu que l'évêque de Coutances était en demeure de prêter le serment de fidélité à l'archevêque de Rouen et à son église. Ce député expose que le Chapitre de Rouen avait accordé un délai à l'évêque, et se soumet, au nom de ce prélat, à ce que ce serment soit prêté avant la Pentecôte, moyennant quoi d'Aguilenguy se désiste de son opposition. — Nomination de deux personnes ecclésiastiques, l'une du premier ordre, l'autre du second, pour se trouver à l'assemblée générale, savoir Mgr Péricard et Merlet, abbé de Saint-Lô; — Caresmel, nommé procureur syndic; — l'abbé de Montmorel et Brice, conseillers au Parlement de Rouen, le doyen de Grémonville, d'Aguilenguy, d'Ailly, Ridel, chanoines de Rouen, nommés syndics généraux; — Le Doux, archidiacre et official d'Evreux, nommé pour remplir la place du premier qui décédera, en cas toutefois de résidence dans Rouen de la part du dit sieur Le Doux. — On demande que les Assemblées provinciales se tiennent, non à Pontoise, mais à Rouen, métropole de la province. — 13 février, taxes aux députés. — 10 signatures.

G. 8816. (Cahier.) — 5 feuillets, papier.

1665. — Procès-verbal de l'Assemblée provinciale du clergé de Normandie, tenue à Pontoise sous la présidence de l'archevêque, Mgr François de Harlay, le 28 avril 1665. — Les seigneurs et députés déclarent que la tenue de cette assemblée ne peut être indiquée en autre lieu qu'en la ville de Rouen, sinon de leur consentement; l'archevêque fait ses protestations au contraire, soutenant qu'il était en son pouvoir et liberté d'indiquer l'assemblée provinciale en tel lieu de la province qu'il lui plairait; — députés : Jean Caresmel, chanoine de Rouen, ancien syndic de la Chambre du clergé du diocèse; — François de Nesmond, évêque de Bayeux; — Léonard de Matignon, abbé de Torigny, doyen et chanoine de Lisieux, et Jacques Becquet, scolaste de la même église, promoteur et syndic de l'évêché du dit lieu; — Nicolas du Vaucel, grand archidiacre d'Evreux et vicaire général de l'évêque Henri de Maupas; — François-Placide de Baudry de Piencourt, docteur en théologie de la Faculté de Paris, coadjuteur de l'abbaye de la Croix-Saint-Leuffroy, prieur de Bezu; — Jean de Guilbert, chanoine d'Avranches, grand vicaire de Me Gabriel de Boisleve, évêque du dit lieu, et Pancrace Bétille, docteur de Sorbonne, chanoine théologal de la même église; — François Rouxel de Médavy, évêque de Séez, et Robert Du Frische, prévôt de la cathédrale du dit lieu; — Eustache de Lesseville, évêque de Coutances, et Guillaume Du Homson, chanoine de la cathédrale du dit lieu; — François de Nesmond, évêque de Bayeux, et Jean Lemy, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine théologal du dit lieu. — Nomination de députés à l'Assemblée générale : pour le premier ordre, Me François Rouxel de Médavy et Eustache de Lesseville, — pour le second, François Languet, chanoine d'Avranches, et le sieur de Piencourt. — Nomination, comme syndic général du clergé de la province, de M. Antoine Gaudé, docteur de Sorbonne et grand archidiacre de Rouen. — 15 signatures.

G. 8817. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1650. — Procès-verbal de l'Assemblée provinciale du clergé de Normandie tenue au château archiépiscopal de Gaillon, sous la présidence de Mgr François de Harlay, archevêque de Rouen, le 2 mai 1650. — « L'archevêque commence par la vocation du diocèse d'Evreux, « pour favoriser la présence du religiosissime, évêque du dit lieu, qui, seul des évêques de la province, y comparaissait » : c'était Gilles Boutault, assisté de Jean Beaumesnil, chantre et chanoine de l'église cathédrale d'Evreux, official et grand vicaire. — Autres députés : Antoine Gaulde, docteur de la maison de Sorbonne, chantre, chanoine en l'église de Rouen, vicaire général pour le diocèse de Rouen; — Charles Du Frische, chanoine en l'église de Séez, député pour le diocèse de Séez; — Charles Aubery, haut doyen en l'église de Lisieux, pour le diocèse de Lisieux; — Pancrace Bétille, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, chanoine théologal d'Avranches, pour le diocèse d'Avranches; — Tanneguy de Bardouil, pour le diocèse de Bayeux; — Olivier de la Luzerne, licencié ès-droits, chanoine de Coutances, pour le diocèse de Coutances. — Réserve faite pour les droits de préséance entre les diocèses. — Nomination, comme députés à l'Assemblée générale du clergé de France, pour le premier ordre, d'Edouard Molé, évêque de Bayeux; — pour le second ordre, de François de Harlay, abbé commendataire de l'abbaye de Jumièges. — Nomination, comme syndics généraux de la province, des sieurs Gaulde, De la Place-Fumechon, conseiller au Parlement, du sieur Le Pigny, archidiacre en l'église de Rouen, et du sieur Le Brun, chanoine de la même église. — Caresmel assistera au Bureau des syndics généraux en qualité de syndic et d'agent de la province. » — Taxes. — Dix signatures. — Double de l'acte précédent, portant la seule signature de Morange, en qualité de secrétaire de l'assemblée.

G. 8818. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

1645. — Procès-verbal de l'Assemblée provinciale du clergé de Normandie tenue à Rouen, au Palais archiépiscopal, le 11 mai 1645, sous la présidence de Léonor de Matignon, évêque de Coutances. — Nouveaux débats pour la préséance. — Députés, Nicolas Paris, docteur en théologie, chanoine théologal et pénitencier de Rouen, pour l'archevêque de Rouen; — Alphonse de Bretteville, chanoine de Rouen, pour le diocèse de Rouen; — Nicolas Mortaing, archidiacre et chanoine de Coutances; — Tanneguy de Bardouil, grand archidiacre de Bayeux, aumônier du duc d'Orléans, et Jacques de Marcouete, chanoine de Bayeux et prieur de l'Hôtel-Dieu, pour le diocèse de Bayeux; — Louis Le Bourgeois, grand doyen de la cathédrale d'Avranches, pour le diocèse d'Avranches, le siège vacant; — Laurent Du Bosc, chanoine de Lisieux, prieur de Saint-Christophe-sur-Avre et baron d'Armentières, pour le diocèse de Lisieux; — Henri Le Blanc, trésorier en la cathédrale d'Evreux, promoteur en la cour ecclésiastique du dit lieu, et Jacques De Langle, docteur en théologie, pénitencier et chanoine de la même église, pour le diocèse d'Evreux; — Nicolas De la Ville, chanoine, archidiacre en l'église de Séez, official de la cour ecclésiastique du même lieu et vicaire général, pour le diocèse de Séez. — Nomination de quatre personnes ecclésiastiques, deux du premier ordre, deux du second ordre, pour l'Assemblée générale du clergé de France, savoir : pour le premier ordre, les évêques de Séez et de Coutances; — pour le second, le sieur Bretel de Gremonville, comme haut-doyen de Rouen, et Mr d'Aguilenguy, grand vicaire de Pontoise, doyen de Saint-Mellon du dit lieu. — Le lendemain, les députés des diocèses de Bayeux, Coutances et Avranches, protestent de nullité de la nomination du sieur d'Aguilenguy, attendu que le haut-doyen et lui étaient bénéficiers en la même église et du même diocèse. — M. de Bretteville, chanoine de Rouen, prieur de Saint-Blaise de L'Huy, élu en remplacement du sieur Le Royer, syndic général, décédé; — M. Gratien Coquart, nommé greffier au Bureau des syndics. — 12 signatures.

G. 8819. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 71 pièces, papier; 1 sceau pendant, 3 sceaux plaqués.

1612. — « Estat et roolle des modérations et descharges faictes par Messrs les scindicz généraux du clergé de France, en la province de Normandie, des taxes faictes sur les bénéfices du diocèse de Rouen, à l'Assemblée générale de Mante, année dernière 1641 : — « Le Roy par ses arrêts et déclarations auroit ordonné que tous bénéficiers payants décymes payeroient à S. M. dans deux ans le tiers du retenu de leurs bénéfices pour le droit d'admortissement, ce que voyant le dit clergé, il se seroit assemblé et depputé vers S. M., laquelle auroit consenty l'assemblée de Mante, pour plus favorablement traicter les bénéfi-

ciers et modérer la 1re taxe qui se montoit à l'entier revenu de leurs bénéfices (contrat du 14 août 1641). » — Requêtes en modérations de taxes ; — informations ; ordonnances des syndics généraux. — Archevêché de Rouen, taxé à 16,000 livres. — « L'archevêque estime son revenu à 32,000 livres, de laquelle somme il ne lui revient que peu de chose, tellement qu'à grande peine peut-il fournir aux frais qu'il convient à entretenir la dignité d'une personne de sa qualité et condition, et ce qu'il faut pour les grandes réparations nécessaires aux bastiments et choses dépendants du dit archevesché ; » taxe modérée à 7,000 livres. — Chapitre de Rouen, taxé à 8,000 livres ; estime son revenu à 40,00 livres, « dont ils sont obligés, tant en charges que pensions, à 19,400 livres ; » taxe modérée à 4,000 livres. — Chapitre de Saint-Mellon de Pontoise, taxé à 6,000 livres ; taxe modérée à 250 livres. — Abbaye de Notre-Dame d'Ardaine ; mense conventuelle taxée à 1,672 livres, l'abbé ne l'étant pour sa mense qu'à 672 livres ; les religieux estiment leur revenu annuel à 3,872 livres ; taxe modérée à 800 livres. — Abbaye de Notre-Dame d'Aulnay, dont était abbé commendataire messire Jean-Pierre Camus, ancien évêque de Belley, taxée à 2,500 livres ; taxe modérée à 2,000 livres. Etat des revenus de cette abbaye, avec attestation écrite et signée, à Paris, par Jean-Pierre Camus, E. de Belley, abbé de N.-D. d'Aulnay, 12 décembre 1642. — Même abbaye ; mense conventuelle taxée à 1,500 livres ; taxe modérée à 750 livres. — « Déclaration et brief estat de tout le revenu de la communauté et mense capitulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Aulney, ainsy qu'en jouissent à présent les prieur, religieux et couvent..., suivant les lots et partages faits entr'eux et le sr abbé commendataire de la dite abbaye, vertu d'arrêt du Parlement de Rouen, XIIII octobre 1637, fournie par iceux religieux à M. le lieutenant général du baillif de Caën, le 1er jour de décembre 1642, à l'effet d'être déchargés de la surtaxe de cottisation, etc... Il leur a esté impossible de faire aucunes provisions de froment, orges, avoines, pommes ou autres commodités. Et comme, par malheur, les dites cotisations ont été suivies des gresles arrivées sur leurs terres..., les dites gresles par après encore accompagnées d'une espèce de déluge qui a fait aux dits religieux le ravage qu'on peut voir, tout cela ensemble, joint encore à l'incendie de la plus belle de leurs fermes, dite la Garende, arrivé depuis peu de temps, les a réduits à une telle extrémité, qu'ils sont contraints de vivre au jour la journée ; » signature de 12 religieux, 4 sceaux de l'abbaye, dont 3 plaqués, et un sur cire verte et pendant avec contre-sceau. — Abbaye du Bec-Hellouin ; mense conventuelle, taxée à 2,000 livres ; taxe modérée à 1,500 livres ; information ; dépositions de Thomas Lescureuil, curé du Bec, et de Thomas Le Chevalier, curé de Malleville. — Notre-Dame de Belle-Etoile ; mense abbatiale, appartenant à l'abbé Pierre de Roussel, conseiller du Roi au Parlement, taxée à 800 livres ; l'abbé prétendait se décharger de cette imposition sur les religieux d'après les concordats passés entre eux et lui. — Abbaye de Bernay ; mense conventuelle, taxée à 480 livres. — Abbaye de la Sainte-Trinité de Lucerne, taxée à 2,400 livres ; taxe modérée à 1,400 livres. — Déclaration du total revenu de cette abbaye, signée par de la Bellière, abbé régulier, et par 12 religieux, avec le sceau plaqué de l'abbaye ; information par François Hecquart, sieur de la Belinière, lieutenant ancien civil et criminel au bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin pour le siège de Cérences. — Abbaye de Mortemer, dont était abbé Philippe de la Fontaine, conseiller du Roi en ses Conseils, maître ordinaire de son oratoire, taxée à 6,000 livres ; taxe modérée, après information, à 4,750 livres. — Abbaye de Saint-Evroult ; mense conventuelle ; taxe modérée à 700 livres, à la suite d'information. — Abbaye de Saint-Pierre de Préaux ; mense conventuelle taxée à 1,000 livres ; taxe modérée à 500 livres. — Abbaye de Savigny ; supplique de Jean Angot, receveur des décimes d'Avranches, appelant d'une sentence donnée par le juge de Mortain, en faveur de Barnabé Laurens, président en l'Election de Mortain, fermier subrogé au droit du fermier général de la dite abbaye. — Abbaye de Silly, dont était abbé François Le Veneur, aumônier de Monsieur frère du Roi, aussi abbé de Fontaine-Daniel et de Fontaine-le-Comte ; taxe modérée à 1,500 livres, dont devaient être payées par les religieux 300 livres à l'acquit et décharge de l'abbé. — Abbaye de Valmont, dont était abbé régulier Jacques Ellyes, taxée à 4,000 livres ; requête, information à l'effet d'obtenir modération.

C. 8829 (Liasse). — 61 pièces, papier.

1642 — Requêtes en modération des taxes imposées sur les bénéficiers de la province de Normandie par l'assemblée générale du clergé tenue à Mantes. — Prieuré de Bonne-Nouvelle près Rouen, 18 religieux ; taxe modérée à 2,700 livres. — Prieuré du Bourg-Achard, dont était prieur commendataire Henry de Mathan, conseiller du Roi au Parlement de Normandie. — de Condeau, au diocèse de Sées, dont était prieur Jean

Jeresaume; — de l'Égyptienne; — de Saint Étienne de Hacqueville, dont était prieur Antoine de Quenet, prêtre, commissaire de dite de Nemours et ordinaire chez le Roi; — de Saint-Nicolas de Maison-Maugis, dont était prieur Denis Millet; — de Saint-Martin de Marqueuse, dont était prieur Dom Henri Hennin; — de Noyon-sur-Andelle dit Charleval, dont était prieur commendataire Alexandre de Faucon; — de Sainte-Austreberte de Pavilly, dont était prieur Nicolas de Hacqueville, seigneur de Pomponne, conseiller du Roi en son Conseil d'État; — du Plessis-Grimoult, dont était prieur commendataire Georges du Fay, conseiller du Roi au Parlement de Rouen; — de Notre-Dame de Royal-Pré, dont était prieur Dom Louis de Mouy; — de Saint-Martin de la Garenne, dont était prieur Dom Jacques Du Mausel; — de Saint-Sauveur-sur-Dive, dont était prieur Dom Jacques de Boussel; — de Sigy, dont était prieur Dom Pierre Le Prevost; — de Saint-Mil des Innocents de Triel, dont était prieur Gratien Charpentier. — Préceptorie de Saint-Antoine de Gratemont, dont était titulaire Messire Phillebert Tardieu, chevalier, sieur du Mesnil. — Prébende de Proucy, ayant appartenu à Antoine De la Bigne, chanoine de Mortain. — Cure de la Basoque, dont était titulaire Olivier de Clinchamp. — Personnat de Bretteville, dont était titulaire Charles Romé, chanoine en l'église cathédrale de Rouen. — Cures de Notre-Dame de Beslon, dont était titulaire Pierre de Boisyvon, conseiller du Roi au Parlement de Normandie; — d'Hermanville, au diocèse de Bayeux, dont était titulaire Pierre Thoumire; — du Petit-Couronne, dont avait été titulaire Raoul Le Forestier; — de Saint-Jean-des-Champs, dont était titulaire Jean Vesval; — de Saint-Laurent-en-Caux, dont était titulaire Emery Vettier.

G. [illegible]. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1613-1647. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Ordonnances des dits syndics, 1643. — Requête de Jacques de Camus, évêque de Séez; évêché taxé à Mantes à 1,500 livres; taxe modérée à 900 livres. — « Estat des charges.... asçavoir, les réparations de l'église du dit Sais, tant du dehors que du dedans. Elle consiste en deux grands clochers de la structure de ceux de Chartres, une grande nef et un grand chœur, fort ouverte de vitres et exposée aux ventz, la dite église couverte de plomb qui est de grande despense; les dites réparations revenantes, par années communes, à la somme de VI[c] l. t. par chacun an, outre les grandes ruynes qui arrivent extraordinairement par cas fortuit et force majeure de tempestes et orages, comme depuis trois ans le tonnerre est tombé en 4 ou 5 endroitz tant des clochers que corps de la dite église, dont la réparation a cousté au dit sieur évesque de Sais la somme de 2,000 l. t. — Item l'entretien du dedans de la dite église en toutes choses, n'y ayant aucune Fabrique ny tronc d'aumosne, ny autres bienfaitz qu'au pardon appellé le pardon de St Gervais, qui peult valoir 200 livres tournois par an, dont il paye 100 livres au sacriste pour ses gages, et peut en outre l'entretien du dedans de la dite église couster la somme de 400 livres. » — Abbaye de Conches, dont était abbé Gabriel de Quesnel, taxée à 4,000 livres. — Prieuré de Notre-Dame de Juvigny, membre dépendant du prieuré de Notre-Dame de Royal-Pré, dont était prieur Jacques de Boussel, taxé à 165 livres; taxe modérée à 98 livres. — Saint-Remy-en-Campagne, 4me portion, au curé Jean Fiselier. — Personnat de Manerbe, appartenant à François Le Noble, conseiller au Parlement de Rouen. — 1644, Abraham Huet, conseiller du Roi, receveur des décimes du diocèse de Rouen, contre les fermiers du prieuré de Grandmont-lès-Rouen, appartenant aux Jésuites. — 1645, requête de Monseigneur de Séez, en l'assemblée du clergé, 13 novembre : « A dit qu'il avoit charge, avec les autres députés de la province, de faire plainte à l'assemblée de ce que le Bureau général des décimes estably à Rouen, estant composé pour la plus grande partie d'officiers du Parlement, ils tiennent le dit Bureau dans une chambre du Palais, comme s'il s'agissoit d'affaires dépendantes du Parlement, y président toujours, et le plus souvent n'y appellent point les autres députés...; demande que ce Bureau soit composé de 10 ou 12 députés au choix des diocèses, et se tienne, un jour certain de la semaine, à l'archevêché, sous la présidence de l'archevêque. » — Tanneguy de Bardouil, grand archidiacre de l'église de Bayeux, 1646; — Pierre Roussel, sieur de Saint-Gilles, conseiller au Parlement de Normandie, abbé de Belle-Etoile, 1647; — Jean-Baptiste Pellot, chanoine en la cathédrale de Paris, prieur de Chaumont au diocèse de Rouen; — Guillaume de Boyvin, conseiller du Roi au Parlement de Rouen, propriétaire du contrôle ancien des décimes au diocèse d'Avranches, abbé de Montmorel et prieur du Rocher; — Henriette de Quélen, prieure du Prieuré Blanc-lès-Mortain.

G. 8822. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 148 pièces, papier.

1648-1653. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Ordonnances des dits syndics. — 1648, Henri Le Blanc, curé de Saint-Christophe des Baux-de-Breteuil au diocèse d'Evreux et syndic député pour le corps des curés du diocèse, expose que « depuis le 15 janvier de cette année, une grande partie des curés du diocèse, et particulièrement ceux des doyennés du Neufbourg, Louviers, La Croix, Conches, Verneuil, Vernon, ont souffert en leurs presbytères plusieurs logements de gens de guerre, au préjudice des privilèges accordés aux ecclésiastiques, lesquels ont pillé leurs granges, emporté et baillé à leurs chevaux les gerbes de grain qui se trouvoient encore à battre, rompu les portes de leurs presbytères, emporté les grains, volé et bruslé ce qu'ils avoient de meubles et tellement ruyné qu'il ne leur reste aucune chose de quoy vivre ny payer leurs décimes. » — Robert Bossey, religieux de la congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré de Notre-Dame de Pierre-Solain. — 1649, Guyon Delacourt, fermier de la terre de Brunville dépendant de l'abbaye de Mortemer.

G. 8823. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1654-1659. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Ordonnances des dits syndics. — 1654, Pierre de Marbrey, religieux en l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, prieur du prieuré de Saint-Léonard de Vains; l'évêque d'Avranches avait fait diminuer la taxe de son évêché, qui était de 800 livres, laquelle somme a été rejetée sur les autres bénéfices du diocèse; le grand vicaire du dit sieur évêque, et autres soi-disant syndics particuliers, ont fait la répartition fort injustement; le dit de Marbrey trouve qu'il en résulte pour lui une surtaxe exorbitante. — Messire Antoine Barbarin, cardinal-abbé commendataire de Saint-Evroult. — 1656, Requête d'Abraham Huet, receveur particulier des décimes au diocèse de Rouen, à ce qu'il lui soit accordé registrement de la commission à lui adressée, par M. Adrien de Hanyvel-Mannevillette, trésorier, receveur général du clergé de France, pour exercer pendant cette année l'office de receveur provincial-triennal des décimes de la Généralité de Rouen, n'y ayant personne de pourvu. — 1657, M. Georges de Fosse, avocat au Parlement de Rouen, commis à l'exercice de cette recette; lettre de M. de Hanyvel aux syndics généraux, pour le leur recommander. — 1658, Henri Groulart, seigneur de la Cour, conseiller du Roi en tous ses Conseils, prieur commendataire du prieuré de Saint-Gilles, au diocèse de Lisieux, taxé à 300 livres. — Alexis Vrayer, prieur de Saint-Gabriel, au diocèse de Bayeux. — Charles Du Fay, écuyer, écolier étudiant au collège des Jésuites de Rouen, titulaire du personnat de Carsix et chapelle de Saint-Brice. — Dom Paul Bayard, prieur de Crouptes, prieuré dépendant de l'abbaye de Jumièges. — Dom Pierre Guyot, pennetier de l'abbaye de Fécamp. — Abbaye de Saint-Léger de Préaux, taxée par les syndics particuliers du diocèse de Lisieux à 700 livres; — l'abbesse et les religieuses réclament contre cette taxe qu'elles déclarent exagérée. — Autre requête des abbé, prieur et religieux de Notre-Dame d'Aulnay, taxés par les syndics particuliers du diocèse de Bayeux à 1,400 livres. — 1659, requête de Romain De la Reue, chanoine et archidiacre en l'église d'Evreux, pour que le receveur particulier et les syndics du diocèse d'Evreux fussent condamnés à lui payer ce qui lui était dû pour ses vacations de 1651 à 1658, comme ayant été nommé par le clergé pour suivre diverses instances à Rouen et à Paris dans l'intérêt de l'autorité et de la juridiction des syndics. — Maître André Merlet, conseiller aumônier du Roi, abbé de Saint-Lô, au diocèse de Coutances.

G. 8824. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1660-1661. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé en la province de Normandie. — Ordonnances des dits syndics. — 1661, Georges de Fosse, reçu à l'exercice de receveur provincial alternatif des décimes de la Généralité de Rouen, en vertu de la commission du sieur de Mannevillette, trésorier général du clergé de France. — Julien Neel, curé de la grande portion de Parigny, poursuivi pour voies de fait contre l'huissier qui le poursuivait à cause du non-paiement de ses décimes. — 1661, décision à l'égard de Jean Le Vavasseur, docteur en théologie, chanoine et théologal en l'église cathédrale de Lisieux: il est destitué de la commission de syndic particulier du diocèse, vu l'incompatibilité qui se trouve entre sa fonction et celle de ses frères, l'un syndic des curés, l'autre receveur des décimes; il sera pourvu à l'institution et destitution d'un nouveau syndic au temps des Assemblées diocésaines qui se tiennent tous les cinq ans; cependant, et en attendant, De la Rue, ancien syndic, continuera sa fonction, ainsi que le sieur Hequet.

nommé par le Chapitre. — Jean de Beaumesnil, chantre et chanoine en l'église cathédrale d'Evreux, syndic des abbés et prieurs du diocèse, Jean Legrand, docteur en théologie, curé de Notre-Dame de la Ronde d'Évreux, syndic des curés, contre Jean Le Maréschal, promoteur de l'officialité, Pierre Baddier, chanoine de Saint-Clair, archidiacre d'Ouche, et les grands vicaires d'Evreux, le siège vacant, qui se prétendaient en droit de faire une assemblée pour l'effet de nommer les syndics. — Requête de Richard Bauches, Nicolas Foucques, Jean Gosseaume, Jean Le Marcand, Charles Dylois, Michel Le Herichel, Olivier de Vincent, Robert Duclos, Nicolas de Bayeux et Louis Du Houllé, curés du diocèse de Lisieux, contre les syndics du diocèse, qui, sans autorisation du Conseil, ni ordonnance des syndics généraux, avaient ordonné qu'il serait levé six sous pour livre d'augmentation sur tous les bénéficiers du diocèse. — 1662, commission donnée par M. de Mannevillette, marquis de Crèvecœur, trésorier général du clergé, à Abraham Huet, receveur particulier des décimes du diocèse de Rouen, pour exercer l'office de receveur provincial-triennal des décimes de la Généralité de Rouen. — Henri Robert de Scelle, titulaire de la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Hubert fondée en la basse cour du château de Néhou. — 1663, Jean Bocher, chevalier, sieur de Champigny, Intendant de la Généralité de Rouen, ayant épousé Madeleine Houel, veuve de Jean de Boisseret, sieur d'Erblay, de Roussay et Trochy, correcteur en la Chambre des Comptes de Paris, créancier de Pierre de Courtonne, ci-devant receveur alternatif des décimes du diocèse de Lisieux, prisonnier en la conciergerie du palais. — 1664, Robert Barazin, docteur en médecine à Rouen, ci-devant fermier d'une dime appartenant à l'un des chanoines de Mortain, en la paroisse de Proucy, diocèse de Bayeux. — « Mémoire de ce qui est deub à Me Jullien Jobey, procureur en la cour, pour ses salaires des affaires qu'il a conduites, tant sous le nom de MM. les scindics particuliers de Lisieux, que sous celuy de Monsr de Nossy, procureur syndic du dit diocèse. »

G. 8[illegible]. Liasse. — 78 pièces, papier : 1 imprimé.

1665-1667. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Ordonnances des dits syndics. — 1665, Nicolas Legeard, chanoine et archidiacre d'Avranches, institué, il y avait environ quarante ans, greffier de la Chambre ecclésiastique, déchargé de son registre, poursuivi par devant le juge royal par les syndics du Chapitre et autres syndics pour leur donner acte de la nouvelle institution des autres syndics. — Ordonnance des syndics généraux portant que le registre serait rendu au dit Legeard. — Antoine Gaulde, grand archidiacre de l'église de Rouen, remontre que, par ordre de l'Assemblée provinciale, tenue à Pontoise le 28 mai 1665, il avait avancé les frais communs de la dite Assemblée, montant à la somme de 350 livres; il demande que cette somme soit répartie sur les diocèses pour son remboursement. — Pancrace Bétille, docteur en théologie, chanoine théologal d'Avranches, expose qu'il avait été député au mois d'avril 1665, par les syndics députés du clergé du diocèse à l'Assemblée provinciale de Pontoise tenue le 28 avril; qu'il s'y était transporté, aurait pris part aux délibérations et à la nomination des députés du premier et du second ordre, et obtenu de l'archevêque, président, une taxe de 300 livres; il demande que mandement lui soit accordé, pour obtenir du receveur des décimes paiement de cette somme. — Robert Le Vavasseur, curé de Bonnebosc, syndic particulier des curés du diocèse de Lisieux, demande qu'ordre soit donné à Jean Le Merlier, grand vicaire et syndic particulier, de lui remettre une des quatre clefs du coffre de la Chambre ecclésiastique. — Pierre Le Coq, chanoine de Bayeux, maintenu dans sa fonction de syndic, en remplacement de Pierre Macé, receveur, incapable à cause de son âge et de ses infirmités. — « Bref mémoire des fraiz, voïages et despens qui ont esté adjugés à maistre Jacques Le Brun, sieur de la Besnardière, conseiller du Roy, assesseur aux bailliage et vicomté d'Avranches, à l'encontre de Me Jean Angot, escuier, sr de Poterel, receveur héréditai des décimes du diocèse d'Avranches. » — 1666, Pierre Gaulard, receveur alternatif des décimes au diocèse de Lisieux, réclame contre l'ordonnance des syndics particuliers qui voulaient l'obliger à établir un bureau à Lisieux dans la quinzaine. — Titulaire de la chapelle de Sainte-Marguerite du Vaudreuil, déclaré sujet à l'imposition des décimes. — Plaintes des doyen, chanoines et Chapitre de l'église cathédrale d'Avranches : — « Me Jean Guillebert, presbtre, grand vicaire de Mre Gabriel de Boisleve, évesque d'Avranches, ayant reçu lettres patentes du Roy et de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris, pour faire la collecte des frais de l'Assemblée sur les païants décimes du dit diocèse, en tant que leur cotte-part du dit supplément, auroit à l'inseu du dit Chapitre et de ses sindics, convoqué Me Jacques Guillebert, son frère, secrétaire du dit sieur évesque, et Me Gilles Cardin, prêtre, aumônier et porte-crosse du dit sieur, prétendu sindic des abbés

et prieurs du dit diocèse ; et pour avoir lieu de taxer le Chapitre et de lever plus grande somme sur le clergé que les 1.400 livres, le dit Guillebert avoit tellement mesprisé le dit Chapitre, dont il était du corps, qu'il n'auroit fait advertir leur scindic pour se trouver au Bureau du clergé. » — 1667, requête des abbesse, religieuses et couvent de l'Hôtel-Dieu de Saint-Louis de Vernon : « Leur fondateur, saint Louis, ayant estably un hospital à Vernon pour y recevoir sans exception tous les pauvres malades, non-seulement de la dite ville, mais de quelque part qu'ils y arrivent, soit du royaume ou estrangers, et ayant considéré le dit fondateur, la situation de la dite de Vernon, qui est sur le rivage de la rivière de Saine, entre les deux plus grandes, plus fameuses et plus populeuses villes du royaume, Paris et Rouen, que le dict hospital seroit un de ceux qui seroit le plus remply de pauvres... avoit donné autant qu'il avoit pu de privilèges, entre lesquels celuy-là : qu'ils ne pourroient estre cottisés, en quelque manière que ce fust, aux décimes, subsides, guets, gardes, passages, taxes faictes ou à faire. » En conséquence, réclamation contre la taxe.

G. 8826. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1668-1670. — Requêtes présentées aux syndics généraux du clergé de France en Normandie. — Arrêts des dits syndics, 1668. — Commission donnée à François Caron, pour exercer l'office de receveur provincial alternatif des décimes de la Généralité de Caen, la dite commission à lui donnée par M. de Mannevillette. — Même office pour la Généralité de Rouen, commis à Claude Thomas. — Pancrace Bétille, docteur en Sorbonne, chanoine théologal d'Avranches, contre Jean Angot, receveur des décimes du dit diocèse, pour avoir paiement de ce qui lui avait été taxé par Mre François de Harlay, le 28 avril 1665, pour son assistance à l'Assemblée générale du clergé, tenue à Pontoise. — 1670, nomination par le Roi de Nicolas Duhamel, bourgeois de Paris, à l'office de conseiller et receveur général provincial triennal héréditaire des décimes et subventions du clergé en la Généralité de Rouen, dont était précédemment titulaire Philippe de Bouilly, sieur d'Herbeville. — Information *de vita et moribus* du dit Duhamel par la Chambre souveraine du clergé de France établie à Paris ; témoins entendus : Jacques Celœuvre, principal du collège d'Harcourt, âgé de 43 ans ; — Guillaume Brisset, boursier théologal du dit collège, âgé de 35 ans ; — François Feuardent, professeur en l'Université de Paris, demeurant au même collège, âgé de 31 ans. — Jacques du Buhot, clerc tonsuré, de l'évêché de Coutances, demeurant à Paris, âgé de 25 ans. — Jean Dufour, prêtre titulaire de la chapelle de Saint-Catas, fondée en l'église de Saint-Martin-la-Campagne. — Requête des syndics particuliers du diocèse de Bayeux contre Jacques Le Moutardier, sieur de la Rocque, « soi-disant propriétaire de l'office de receveur particulier alternatif des décimes du dit diocèse pour le département de Caen, lequel s'était ingéré, au mois de février, de faire la recette des décimes pour le dit département, sans s'être présenté devant eux, pour estre admis et reçu à l'exercice du dit office en la manière accoutumée, suivant les règlements. »

G. 8827. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1667-1672. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Arrêts des dits syndics. — « Despens adjugez à Jacques Train, sieur de Bosfiquet, par arrest du 28 juillet 1670 et autres sur requeste du 26 février 1671, à avoir et prendre en privilège sur les deniers deubz à Me Pierre de Courtonne, par les sieurs scindicqs particuliers du diocèse de Lisieux. » — « Despens adjugés à maître Adrien Le Vavasseur, sieur des Acres, conseiller du Roi, receveur des décimes au diocèse de Lisieux, par arrest du 11e jour d'aoust 1671, à prendre en privilège, tant sur les deniers de la vente des décimes du bénéfice cure de Boissy, que sur l'adjudication faite le 12 juin dernier, du revenu temporel du dit bénéfice. » — 1672, Nicolas Bérenger, receveur des décimes du diocèse d'Evreux, contre Jacques Le Cornu, curé d'Agon, qu'il accusait de menaces et de paroles irrespectueuses, lors de la saisie du temporel de la cure. — François Belin, curé de Grainville, contre le même Bérenger. — Madeleine de Cauvigny, veuve de M. Jacques Puchot, seigneur des Alleurs, Malaunay, conseiller au Parlement, créancier en la succession de Pierre Le Moustardier, sieur de Ruaude, Elu à Caen.

G. 8828. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1673-1700. — Requêtes adressées aux syndics généraux de France en la province de Normandie. — 1673, enregistrement, au greffe de la Chambre, des lettres, en forme de commission, expédiées à Léonor Gallois, bourgeois de Paris, par Louis de Reich de Pennautier, receveur général du clergé de France,

pour faire l'exercice de receveur provincial alternatif des décimes de la Généralité de Rouen en cette présente année. — Jacques Marcoul, prieur de L'Aillerie, au vicariat de Pontoise, expose que le revenu de son prieuré n'est que de 100 livres, et qu'on le taxe injustement à 250 livres. — Etat des revenus du dit prieuré : taxe modérée à 100 livres. — Requête de maître Pierre Predeau, curé de Guichainville, licencié ès-lois, ancien avocat en la cour ecclésiastique d'Evreux, député par la Chambre du clergé du dit diocèse, contre Armand De Rieux, curé de Goupillières, qui prétendait s'immiscer dans la fonction de syndic des curés du diocèse. — Eustache Doucerain, curé de Saint-Aubin du Vieil-Evreux. — 1677, François de Péricard, évêque d'Angoulême, prieur de Saint-Philebert-sur-Risle, appelant de la taxe faite par les syndics particuliers, pour le don gratuit, sur le religieux desservant le bénéfice du lieu. — Jean Lamy, docteur de Sorbonne, chantre et chanoine de Bayeux, l'un des syndics particuliers du diocèse, contre Adrien Hue, greffier du bureau. — Nomination par Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, du sieur Gueroult, conseiller au Parlement de Rouen, et chanoine de la cathédrale, pour remplir une des places vacantes au Bureau des syndics généraux du clergé de la province, Paris, 19 mars 1696. — Nomination par le même prélat de M. Chauffray, docteur de Sorbonne, à pareil office, 1er juin 1700. Signature et sceau plaqué de l'archevêque.

G. [illegible] (Liasse). — 32 pièces, papier ; 11 imprimés.

1703. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé en la province de Normandie. — Arrêts des dits syndics. — 1703, les prêtres desservants des confréries de l'Angevine et du Saint-Sacrement, de la Passion et du Saint-Esprit, contre les syndics particuliers du diocèse de Bayeux. — Raoul Ruault, avocat aux bailliage et siège présidial d'Evreux, se prétendant greffier en la Chambre particulière ecclésiastique du diocèse d'Evreux, contre le Chapitre de la cathédrale du dit Evreux. — 1704, Nicolas De La Lande, sieur de la Bunellière, ayant épousé demoiselle Renée Dupuis, l'une des filles de feu Léon Dupuis, receveur des décimes de l'évêché de Séez. — 1721, « Mémoire qui concerne la condition d'un vicaire. » (Imprimé.) — « Refléxions au procès pour maistre David Joüa, curé d'Estrepagny, demandeur en complainte contre maître Denis Mouchet, se prétendant portionnaire par dévolut sur la dite cure. » (Imprimé avec de nombreuses notes manuscrites en interlignes et à la marge. » — « Liste des pauvres de la paroisse d'Etrépagny. » — Etat des fondations de cette paroisse. — 1725, nomination par Mgr Louis de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, de Louis-Henry de Romé de Vernouillet, grand archidiacre et chanoine de Lisieux, conseiller au Parlement de Normandie, pour remplir la place de syndic général provincial en remplacement de messire Alexandre de Bigot, décédé ; sceau plaqué de l'archevêque. — Déclaration du Roi au sujet du rachat de partie des baux à fief ou à rentes en Normandie. (Imprimé.) — Nomination, par le même prélat, de l'abbé Néel, grand Trésorier en la cathédrale de Bayeux, abbé commendataire de l'abbaye de Silly et conseiller au Parlement de Normandie, pour remplir une des places vacantes au Bureau des syndics généraux du clergé de Normandie ; petit sceau plaqué, de cire rouge. — 1735, nomination, par Mgr de Saulx-Tavannes, d'Adrien-Pierre-François Trolley de Rocques, archidiacre en l'église cathédrale de Séez, conseiller au Parlement de Normandie, pour remplir une des places vacantes au dit Bureau. — 1739, nomination, par le même prélat, de Christophe de Germont, conseiller au Parlement de Normandie, à une place du même genre ; sceau plaqué du prélat. — 1751, scellés et répertoire des meubles du sieur Nicolas-Charles Veulle, curé de Sotteville. — 1752, Jean-Baptiste Deslandes de Suslandes, chanoine en la cathédrale de Coutances, conseiller en la grand'chambre du Parlement, demande l'enregistrement de ses lettres de provision de conseiller au Bureau des syndics généraux à lui données par l'archevêque le 1er avril 1752. — 1758, « Mémoire présenté à nos seigneurs de l'Assemblée du clergé de France, convoquée par ordre du Roi à Paris, au mois d'octobre 1758, par la Chambre supérieure ecclésiastique de Rouen, au sujet de l'enregistrement, fait au Parlement, de lettres-patentes concernant l'imposition sur les Trésors et Fabriques, lettres-patentes qui auraient dû être envoyées à la Chambre du clergé, comme étant la seule qui pût connaître en dernier ressort des contestations qui pourroient naître à l'occasion de cette imposition. » — Minute d'une lettre écrite à M. Mustel, chargé d'écrire à M. de Gouy, chanoine, une lettre dont le modèle est donné, et de la mettre dans le même paquet avec le mémoire ci-dessus à son adresse, chez M. le marquis de Charleval, brigadier des armées du Roi, en son hôtel, rue Ville-l'Evêque, proche la porte Saint-Honoré, à Paris. Il s'agissait d'obtenir, pour le succès de la réclamation, l'appui de la Chambre souveraine du clergé de Paris. — Nomination, par Mgr de Saulx-Tavannes, de messire Euverte-Gabriel-Pierre

Le Neuf de Sourdeval, chanoine de Bayeux, chanoine de Notre-Dame de la Prée, conseiller clerc au Parlement de Normandie, à la place de député du diocèse de Lisieux, vacante au Bureau des syndics généraux du clergé; sceau plaqué de l'archevêque. — 1759, lettre de Thomas du Fossé, datée du Bosmelet, 23 août. — Arrêt de la Chambre supérieure ecclésiastique de la province, ordonnant l'enregistrement des trois exemplaires imprimés de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée du clergé, de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, des lettres-patentes données sur icelles et du contrat passé entre le Roi et le clergé, pour le paiement d'une somme de 16 millions de livres de don gratuit. Le présent jugement souverain sera notifié dans chaque Bureau diocésain de la province, 1er février 1759; signé : Germont et Le Chevallier. — Nicolas-Michel d'Osmont, chanoine de Rouen, vicaire général de l'évêque de Lisieux, demande l'enregistrement de sa nomination comme syndic général. — Instruction pour l'imposition du clergé (imprimé), accompagnée d'une lettre manuscrite de l'abbé de Jumilhac, agent secrétaire de l'Assemblée du clergé. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé, le 21 novembre 1758, pour le paiement de seize millions. — Arrêt du Conseil d'Etat qui autorise les délibérations de l'Assemblée du clergé pour le don gratuit, 11 novembre 1758. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée du clergé, 27 octobre 1758, signé par Nicolas, cardinal de Saulx-Tavannes (ces trois pièces imprimées).

G. 8830. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 10 imprimés.

1765-1775. — Requêtes présentées à la Chambre souveraine du clergé de Normandie par Anne-Louis-François Perchel, chanoine de l'église de Rouen et conseiller au Parlement de Normandie, pour être reçu à l'état de conseiller en la dite Chambre, en remplacement de l'abbé Le Chevalier, décédé, conformément aux lettres de nomination de l'archevêque, août 1767. — Pareille requête de Charles-Pierre Baillard des Cours, chanoine de la cathédrale de Lisieux, conseiller clerc en la grand'chambre du Parlement, nommé par l'archevêque, le 22 juin 1770, au même état de conseiller en la Chambre du clergé, en remplacement de M. l'abbé de Canappeville; lettre de nomination, signée et scellée par l'archevêque, jointe à la requête. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 30 septembre 1755, pour le paiement des rentes des Hôtels-de-Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le dit clergé de France, le 30 septembre 1765, pour le paiement de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en l'année 1785. » — « Répartition par métropoles sur tous les diocèses du royaume, sur le pied du nouveau département général arrêté en l'Assemblée du clergé de 1765, et par laquelle on connaîtra d'un coup d'œil ce que chaque diocèse doit contribuer par million pour sa quote-part dans sa chaque nature des impositions du clergé. » — « Modèle de subdivision des classes qu'on propose aux Bureaux diocésains pour rendre moins sensible et moins onéreuse l'augmentation d'imposition d'une classe à l'autre. » — « Instruction dressée en conséquence des délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1760, adoptée, confirmée et augmentée par délibérations de l'Assemblée générale de 1765, dans la séance du mardi premier octobre au matin. » — « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, des 23 mars et 27 avril 1770, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté, 10 mai 1770. » — « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui proroge jusqu'au dernier décembre 1775, en faveur du clergé, les délais accordés par différentes Déclarations et arrêts du Conseil de Sa Majesté, au sujet des foi et hommage, aveux et dénombrements, 4 août 1770, » avec une lettre d'envoi signée, au nom des agents généraux du clergé de France, par l'abbé de Vogüé. (Imprimé.)

G. 8831. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1579-1688. — Arrêts rendus par les syndics généraux de la Chambre du clergé de Normandie, de 1660 à 1688. — 1660, les receveurs particuliers des diocèses de Lisieux et d'Avranches, condamnés à payer à Robert Le Cornier, grand archidiacre de Rouen, leur quote-part dans les frais communs des Assemblées provinciales de Gaillon en 1655, et de Pontoise en 1660. — 1675, requête de François Blin, curé de Granville, contre Nicolas Bérenger, receveur des décimes du diocèse d'Evreux, pour paiement de décimes. — 1676, procès entre Nicolas de Sainte-Marie, écuyer, curé de Saint-Philbert-sur-Risle, et Pierre Bertault, sous-chantre de la cathédrale d'Avranches, obligé envers lui à 53 livres de rente. — 1677, requête de Madeleine de Cauvigny, veuve de maître Charles Puchot, sieur des Alleurs, conseiller au Parlement de Normandie, pour obtenir qu'il fût procédé à la vente et adjudi-

cation de l'office de receveur des décimes du diocèse de Bayeux, possédé par Mᵉ Gaspard Le Moustardier. — 1678, requête d'Adrien de Hanyvel, marquis de Crèvecœur, propriétaire de l'office de receveur provincial des décimes en la Généralité de Rouen, contre Nicolas Bérenger, receveur particulier des décimes au diocèse d'Evreux. — Extrait de l'édit du Roi sur les plaintes et remontrances du clergé de France, généralement assemblé par permission de S. M. en la ville de Melun en 1579. — Extrait de l'édit fait sur le règlement des décimes, vérifié au Parlement l'an 1599 (copie).

G. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; 3 registres, comprenant [illegible] feuillets, papier ; 3 imprimés.

1710-1715. — Procès porté, en dernier lieu, en la Chambre souveraine ecclésiastique de Rouen, entre les héritiers et créanciers d'Antoine Jarry, huissier aux Conseils du Roi, et demoiselle Marie-Louise-Charlotte Provost, sa femme, et le clergé du diocèse de Reims, à propos des comptes des décimes du dit diocèse. — Parmi les pièces du procès, 3 mémoires imprimés et trois comptes des décimes : « Compte que rend par devant vous Mgr l'Archevêque duc de Reims, ou Messieurs vos Vicaires généraux et Messieurs les Députez du clergé du diocèse du dit Reims, Nicolas-François Fillion, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, pour les termes de février et octobre 1710, des décimes et nouvelles impositions ordinaires du diocèse de Reims, dont il a fait ci-devant la recette par commission, signé : de Mailly, archevêque de Reims. — Compte de Jean-Marie Provost, au nom et pour Antoine Jarry, huissier ordinaire du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, pour les termes de février, octobre 1711 des décimes et nouvelles impositions ordinaires du diocèse de Reims. — Compte du même, au nom du même Jarry, commis à la recepte des décimes du même diocèse, pour la subvention extraordinaire qui tient lieu de capitation en l'année 1711. » — Mention de messire Jean Godinot, docteur en théologie, chanoine et sénéchal du Chapitre de Reims, 1715 ; — de Martin Oudinet, docteur et syndic de la Faculté de Reims, doyen de Saint-Symphorien, 1725.

G. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1658-1671. — Procès devant les syndics généraux du clergé de France en Normandie, au Parlement et au Conseil, entre Pierre de Courtonne, ci-devant receveur alternatif des décimes du diocèse de Lisieux, d'une part, et Nicolas de Dramard, écuyer, sieur de Chassin, propriétaire des offices de receveur ancien et triennal des décimes du dit diocèse, Pierre Gaullart, dernièrement pourvu du dit office et receveur alternatif des dits décimes, à propos de la gestion du dit de Courtonne, prisonnier en la conciergerie du Palais. — Mémoires et autres pièces de procédures. — Compte intitulé : « Pour compter par Mᵉ Pierre de Courtonne, cy-devant receveur alternatif des décimes au diocèse de Lisieux, avec Nicolas de Dramard, escuier, sieur de Chassin, propriétaire des offices de receveur ancien et triennal des dits décimes au dit diocèse, de la recepte et despense des années 1658 et 59, que le dit de Courtonne a faict la fonction des dits offices de receveur ancien et triennal en vertu du pouvoir à luy donné par le dit sieur de Dramard, par concordat du 15 febvrier 1658, reconnu devant les tabellions royaux de Pontlevesque le sixième mars ensuivant. » — Mention, en 1663, de M. Jean Bochart, chevalier, sieur de Champigny, conseiller d'Etat, Intendant et commissaire général député par le Roi en la province de Normandie, ayant épousé dame Madelaine de Houel, en précédent veuve de M. Jean du Boisseret, en son vivant, sieur d'Erblay, conseiller de Sa Majesté, correcteur en la Chambre des Comptes à Paris, créancier de Nicolas de Dramard.

G. 8831. (Registre.) — 39 feuillets, papier.

Fin du XVIIᵉ siècle. — Quelques feuillets d'un registre qui donne, par ordre alphabétique, la liste des bénéfices avec les noms de ceux qui y avaient été pourvus, et les dates des *visas* ou lettres de provision. — Rosay, doyenné de Gisors : Le 12 avril 1691, provision du prieuré-cure vacant par la mort de Mᵉ Le Couteux, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, sur la présentation de Jean Du Tot, prêtre, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, en faveur de frère Alexandre de Maintenant, prêtre, religieux du même ordre. — Le 17 juillet 1691, provision en faveur de Georges de Courcel, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Laurent-en-Lyons. — Du 23 novembre 1693, provision du même prieuré-cure, vacant par la mort de Mᵉ Georges de Courcel, sur la présentation de M. Jean du Tot, en faveur de Jean Canu, prêtre, religieux du même ordre.

G. 8835 (Registre.) 60 feuillets, papier.

Fin du XVIIe siècle. — Chambre ecclésiastique. — Registre contenant la liste des bénéfices de Rouen, avec les chiffres des diverses impositions ecclésiastiques et ceux des paiements effectués. — Doyennés de la Chrétienté, de Pont-Audemer, du Bourg-Theroulde, de Saint Georges, de Pavilly, de Périers, de Saint-Romain, de Valmont, de Fauville (incomplet), d'Eu (incomplet), de Gisors (incomplet), de Baudemont, de l'exemption de Montivilliers (incomplet).

PAROISSES DE ROUEN

G. 8836. (Cahier.) In-folio, 25 feuillets, papier.

1635-1678 (copie). — SAINT-AMAND DE ROUEN. — Cahier de copies de documents relatifs à la Fabrique de cette église. — Accord entre les religieuses de Saint-Amand, d'une part, et Me Michel De France, curé de la paroisse, Antoine Le Pigny, docteur en médecine, Trésorier en charge, agissant au nom de la communauté des paroissiens, d'autre part; abandon par les religieuses, pour l'augmentation de l'église de la chapelle de saint Léonard, d'une portion de terre au derrière de la dite chapelle; le curé et les paroissiens seront tenus d'aller en procession solennelle dans l'abbaye, tous les ans, le jour de la fête de saint Amand, etc..., 1635. — Contrat de fondation d'Elisabeth Novince, veuve de Nicolas de Croixmare, conseiller au Parlement de Rouen, 1638. — Accords passés entre la Fabrique et les maîtres et gardes du métier de brasseur, 1638; — entre l'abbesse Anne de Souvré et la Fabrique, relativement au clocher, 1644. — Contrats de fondation de Jacques Delamare, curé de Rouville-en-Caux, et Pierre Delamare, sieur de Connelles, chanoine, 1648; — de Monsieur Charles Delaistre, ancien receveur général du Chapitre, 1658; — de Madeleine Le Roux, veuve d'Antoine Le Canu, sieur d'Estiment, avocat au Parlement, 1663; — de Catherine de Novince, veuve de Pierre Déry, conseiller au Parlement, 1664. — Sentence du bailliage de Rouen, entre la Fabrique de Saint-Amand et Nicolas de Croixmare, baron de Lasson, au sujet de la fondation de la dame de Novince de 1630, 1678, De la Péruse, Benoît Cavelier, Catherine Maignart, Jean Savey, Thomasse Rasset, Jean Maignart, Jean Maignart d'Houville, Catherine Pinel, Jacques Autin, etc. — A la fin de cet extrait, ordonnance de M. Clément, vicaire général, portant que la pièce serait communiquée au promoteur général, 2 mai 1696. — Tableau des fondations, de la valeur et des charges, avec indication des chargements proposés en 1696. — Vente par Lucas Fermanel, curé de Saint-André, et par le Trésorier en charge, en exécution d'une délibération de la Fabrique, d'une rente de 16 livres 13 sous, 1673. — SAINT-CANDE-LE-VIEUX. — Certificat donné par un des chanoines de l'église collégiale de Saint-Cande-le-Vieux, Guillaume Le Danoys. « En précèdent les baricades de cette ville, l'un des paroissiens de la dite église, et pour lors l'un des appariteurs de la cour ecclésiastique, n'avoit été innodé au nombre des suspects du crime d'hérésie, » 19 février 1592. — Baux de maisons appartenant à l'église Saint-Cande-le-Vieux, 1694-1732. — Feuillet de compte de Fabrique, 1779. — Pièces justificatives du compte de 1788-1789. — Etat des offices fondés en l'église de Saint-Cande-le-Vieux. — Mémoire des ouvrages faits ou fournis par Bunel, orfèvre. — Mémoire du hallebardier, payé 6 sous par jour, aux fêtes de Pâques, Ascension, Pentecôte, etc. — SAINTE-CROIX-DES-PELLETIERS. — Placard des indulgences accordées par le pape Paul V, en 1608, à la Charité du Très-Saint Crucifix, érigée en la dite église et agrégée à l'archiconfrérie, instituée en l'église Saint-Marcel de Rome, les dites indulgences accompagnées du visa de Quatresols, vicaire général de l'archevêque de Rouen, 2 mai 1622 (2 exemplaires). — SAINTE-CROIX-SAINT-OUEN. — Fondation pour Marguerite Le Dez, en l'honneur du Saint-Sacrement, 1690. — SAINT-DENIS-DE-ROUEN. — Pièces de procédures relatives à une rente foncière de 4 livres 10 sous, appartenant à la Fabrique de Saint-Denis, sur une maison sise

G. 8837. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 66 pièces, papier; 2 placards imprimés.

1692-1789. — SAINT-ANDRÉ DE LA VILLE. — « Extrait en abrégé des contrats des fondations de la paroisse Saint-André. » — Fondations de Philippe

rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, à l'enseigne de la *Demoiselle*, la dite rente provenant de la fondation de [illegible]. — Extraits des comptes de la Fabrique mentionnant cette rente, de 1644 à 1689. — Délibération de la Fabrique pour la réduction des fondations, 1676.

G. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; 112 pièces, papier.

1386-1753. — SAINT-ÉTIENNE-DES-TONNELIERS DE ROUEN. — Bref d'indulgences accordées par le pape Innocent XI à ceux qui visiteraient cette église les jours de la fête de saint Etienne et de l'Invention de la Sainte-Croix, 1787 ; visa d'Etienne de Fieux, vicaire général de l'archevêque, 12 décembre même année. — Pièces justificatives des comptes de la Fabrique, 1752, 1753. — Quittance de Lefèvre, facteur d'orgues ; — de Thérèse Du Bisson, organiste. — Distribution faite à MM. les ecclésiastiques pour leurs rétributions mensuelles. — Autres pièces justificatives du compte de la Fabrique, 1775-1778. — SAINT-ETIENNE-LA-GRANDE-ÉGLISE. — Lettres de Jehan Almaurry, garde du scel aux obligations de la vicomté de Rouen : fondation de Mauline Duval ; rente sur la maison à l'enseigne de la *Ticule*, 12 juin 1391. — Autre fondation de « Jehanne, déguerpie de feu Guillaume de Beaunoy, par avant femme de Mahieu de Gournay, » 1386. — Cahier de copies de divers titres de propriété et notamment de fondations faites en l'église de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, par la dite Jeanne, 1386 ; — pour Jeanne Quevilly, *déguerpie* de Raoul Duval, 1439 ; — pour Jeanne Ferment, veuve de Jehan Charue, avocat, 1457, 1462. — Sentence arbitrale de Guillaume de Croismare et de Raoul Le Monnier sur un procès entre Robin de Houppeville et Pierre Dupuis au sujet d'une maison à l'enseigne de l'*Image de sainte Catherine*, dernier janvier 1432. La dite sentence, signée par Croismare et Lemonnier, avait été scellée du petit sceau de la sénéchaussée de Saint-Gervais par le dit de Croismare, et du grand sceau de la vicomté de Fontaine-le Dun, pour M. le grand-prieur de France, par le dit Lemonnier ; Témoins : Pierre Minée, Michel Caval, Guillaume Godefroy, Guillaume Larchevesque, Pierre Lemonnier et Jehan Chuffes. — Lettres de Dom Etienne d'Aptot, sous-prieur, garde du scel des obligations de la vicomté du Pré-lès-Rouen, 19 avril 1518 : vidimus de la prise à fieffe, par Jean Aubery, de Pierre Vymont, maître ès-arts, licencié en décret, curé de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, d'une maison à l'enseigne de la *Tuile* devant la cour d'église, 25 octobre 1465. — Sentence du bailli de Rouen sur un procès, pour la cure de Saint-Etienne-des-Tonneliers, entre le curé et le Chapitre, au sujet de l'administration des sacrements, 15 décembre 1486.

G. [illegible] (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 82 pièces ; papier ; 1 cachet armorié.

1509 (copie) - **1780.** — SAINT-GERVAIS DE ROUEN. — Testament de Geneviève Tillais, veuve de David Massé, laboureur, rue Saint-Maur ; veut être enterrée en l'église Saint-Gervais, en la chapelle de la Vierge ; legs aux confréries de Saint-Gervais, Saint-Aignan, Déville, Saint-Martin de Maromme et Bondeville, qui assisteront à son inhumation, 1685. — Testament de Jacques-Claude Cossart, procureur à la Cour des Comptes, et d'Anne Bottin ; lègue ses ornements à la Fabrique ; veut être enterré au bas de la chapelle de la Vierge, vis-à-vis de l'autel saint Joseph, 1671. — Lettres *d'a quocunque*, accordées par Léonor Gouyon de Matignon, évêque de Coutances, au dit Cossart, 5 juin 1722 ; signature et sceau plaqué du prélat. — Pièces justificatives du compte de la Fabrique de 1681-1682 : quittances de Cousture, prêtre et organiste ; — du compte de la Fabrique de 1727-1728 : mémoire des matériaux et journées qui ont été employés sur les grands combles de l'église. — SAINT-HERBLAND. — Compte de Pierre Chignon, maître en charge de la confrérie de saint Pierre, saint Paul, sainte Barbe et sainte Geneviève, fondée en l'église Saint-Herbland : payé pour 4 douzaines de craquelins, pour le jour sainte Barbe, 1 livre 4 sous ; — pour les enseignes, la somme de 12 livres, 1687. — Extrait du testament olographe de maître Michel Hermier, chapelain titulaire de l'église cathédrale de Rouen, 1721. — SAINT-HILAIRE. — Vente de terre par Colin Dupuis, du métier de draperie, et Marion, sa femme, d'un jardin, sur l'eau de Robec, à Guillaume Du Perroy, prêtre bénéficié en la même cathédrale, moyennant 300 livres tournois, et à charge de payer une rente de 74 sous au curé de Saint-Hilaire, 1509 (copie de 1780).

G. [illegible] (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1570-1761. — SAINT-JEAN DE ROUEN. — Procuration en blanc signée par Nicolas Vallée, curé de cette paroisse, par Charles Voisin, sieur de Guenonville, Trésorier, et par les autres Trésoriers, anciens

et modernes, 1674. — Bail de maison à Victoire Chefdeville, maîtresse lingère, 1761. — SAINT-LAURENT. — Procès, au bailliage de Rouen, entre la Fabrique et Jean Thiboult, au sujet d'une rente foncière de 20 livres sur des maisons situées rue Saint-Laurent, qui furent à Jehan Bigot; — Guillaume Benard, sieur de Lespiney Conches, l'un des capitaines anciens de la ville, Trésorier en charge, 1597-1598. — Extraits de comptes et autres pièces concernant la dite rente. — Vente par les députés du clergé à la Fabrique de Saint-Laurent, représentée par Jean-Nicolas de Lespinoy, écuyer, patron de Montigny, Trésorier en charge, de 50 livres de rente, 1712. — SAINT-LO. — Signification faite à Anne Vauchel, veuve de Jacques Lesueur, pour qu'elle eût à payer la rente qu'elle devait à la Fabrique, comme propriétaire d'une maison appartenant à la succession de son mari, 1746.

G. 8841. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 67 pièces, papier; 1 imprimé.

1737-1742. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — Procès, entre le curé et les anciens Trésoriers, au sujet de la construction d'une sacristie neuve; devis, délibérations de la Fabrique, mémoires, etc. — Factum imprimé, portant pour titre : « Mémoire pour les sieurs Curé et Trésoriers de la paroisse de S.-Maclou de Rouen, contre les sieurs Hertier, Maubert, Cabeuil et Vanlaire, anciens Trésoriers de la dite paroisse; » signé : Langlois de Louvres. A Rouen, de l'imprimerie de Jean-B. Besongne, imprimeur ordinaire du Roi, 1739 : « Le changement de la sacristie de Saint-Maclou dans un lieu plus commode, plus sûr et plus décent, fait l'unique objet de la contestation. Les supérieurs ecclésiastiques l'ont conseillé; le sieur curé offre d'en faire les frais; le clergé de la paroisse le désire, et tous ceux qui ont vu le lieu le jugent nécessaire. — Les Trésoriers de la paroisse ont consenti à ce projet et l'ont autorisé par une délibération en forme; plusieurs s'en sont résiliez dans la suite; et par une variation, dont les parties ne pourroient rendre, à ce qu'on croit, de raison pertinente, on a fait, depuis, une délibération contraire. »

G. 8842. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 19 pièces, papier, 6 pièces imprimées.

1638-1786. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — Pièces diverses. — Donation faite en faveur des pauvres de la paroisse, par dame Catherine-Cécile Rasse, veuve de Michel Baudry, marchand à Rouen, et demoiselle Marie-Marguerite-Thérèse Rasse, fille majeure, 1767. — Inventaire du linge de la Fabrique : « Aube de toile à point de Gênes de toile baptiste, etc.; — une *harcelée* de vieilles ceintures : neuf caches servant pour couvrir les images tant grands que petits aux chapelles, » 1673. — Mémoire de la cire qu'il convient fournir, pour chaque année, en l'église paroissiale de Saint-Maclou, 1727. — Mémoire de la recette des inhumations et bouts-de-l'an, 1638, 1639; — « mémoires des deniers donnés au plat des reliques; — de ce qui a été cueilli par les filles, aux jours de saint Benoit, saint Maclou et messe de minuit; — des cœultes de ceux qui ont fait le pain bénit; — des *queullettes* faites les dimanches et fêtes, » mêmes années. — « Liste des personnes de la paroisse de Saint-Maclou, capables d'être nommez pour l'administration du bien et revenu d'icelle pour l'année 1700 : M. d'Amfreville, président au Parlement, M. Dufour, conseiller en la Cour des Aides, M. de Boisguillebert, lieutenant général au bailliage, M. Cavelier, lieutenant particulier criminel au bailliage, M. Le Roux, conseiller au dit bailliage, etc.; Nicolas Morin, nommé par 12 voix. — Acte de profession de foi, sur une lettre imprimée, de Pierre-Nicolas-Augustin Le Cantais, en présence de M. de Saint-Ouen, curé de la paroisse, 1771. — Délibération pour réparation à faire au presbytère, 1731. — « Extrait des moyens de la cause d'entre Louis Hérisson, maître plâtrier, entrepreneur de bâtiments, demandeur en exécution d'Arrêt et Exécutoire de la Cour, en date des 4 et 5 février 1785, deffendeur d'opposition, et encore demandeur en exécution d'autre Arrêt de la Cour du 5 août dernier, et défendeur à l'opposition à icelui contre les sieurs Curé et Trésoriers de l'église et paroisse de Saint-Maclou de Rouen, en présence de M. le Procureur général; M. de Grécourt, avocat Général; M. Duclos, avocat; M. Vimart, procureur à Rouen. — De l'imprimerie de veuve Laurent Dumesnil, rue Neuve-Saint-Lô, vis-à-vis le prieuré, 1780. » — 4 formules de quittances du Chapelain de la Société de Notre-Dame-de-Pitié. — Quittances de la confrérie des Trois-Nativités.

G. 8843. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1113-1610. — SAINT-MACLOU. — Acte par lequel Denise La Rousse, *déguerpie* de feu Mahieu Le Roux, « se rend, avec tous ses biens, à Guillaume Boutevillain, conseiller en son lieu, à condition que

celui-ci lui fournisse ses nécessaires de boire, manger, etc..., la fasse enterrer en terre benoîte, lui fasse avoir ses frairies, et lui fournisse 5 deniers, chaque semaine; » mention des objets mobiliers qu'elle apporte à Boutevillain, 3 avril après Pâques, 1418. — Vente par Robin Boutevillain, frère et héritier du dit Guillaume, à Jean Le Cauchois, d'une maison, rue de la Gloe, 27 février 1419 (V.-S.). — Vente par Jean Le Cauchois, brasseur, à la Fabrique de cette église, pour 26 livres tournois, avec 20 sous de vin, d'une maison et jardin, rue de la Gloe; les deniers affectés à cette acquisition, provenant du legs fait par Guillaume Godefroy, « pour trouver la lumière à une lampe, laquelle est ordonnée ardre par nuit devant l'ymage de Notre-Dame au maistre portail de la dite église, » 23 août 1420. — Donation par Pierre Dufour, bourgeois de Rouen, fils et héritier de feu Etienne Dufour, à la Fabrique de Saint-Maclou, des 2 parts d'un hôtel nommé les *Étures de Saint-Maclou*, borné par la ruelle tendant de Rouvray à la rue du Sac, 24 décembre 1471. — Titres relatifs à cet hôtel dit les *Etures neuves*, où pendait l'enseigne de *Saint-Maclou*, étuves qui furent supprimées lors d'un partage, du 1er avril 1489. — Titres de propriété d'une maison devant le portail de Saint-Maclou. — Vente par Nicolas Heuzé, chanoine de la cathédrale, Jean Heuzé, procureur général de la ville de Rouen, en leur nom et eux se faisant fort de Cardin, leur frère, tous trois fils et héritiers de Cardin Heuzé, de la dite maison, à la Fabrique de Saint-Maclou, moyennant une somme de 700 livres, et à condition qu'on les déchargerait de la rente due sur cette maison à Isabeau Le Duc, veuve de Jacques de Croismare, conseiller du Roi, 23 septembre 1513. — Transaction entre les Trésoriers de Saint-Maclou et les religieux de la Madeleine, auxquels appartenait une rente de 6 livres sur cette maison, que les dits Trésoriers voulaient démolir, parce qu'elle masquait le portail de leur église; la dite rente transférée sur une autre maison, de l'accord des parties, 22 juillet 1515, la dite transaction conclue à la suite d'une visite de la maison en question par Dumouchel, charpentier, Pierre De Lourme, Roullant Le Roux, Pierre Gringoire et Jacques Theroude, maçons; copie de leur procès-verbal dressé le dernier août 1514.

G. 8844. (Liasse.) 15 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1118-1689. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — Titres de propriété de la maison du *Lion rouge*, rue Martainville. — Vente par Raoul Osmont et Jeanne, sa femme, d'une maison rue Martainville, entre Guillaume Marc-d'argent et Simon Alain, 8 mars 1417 (V.-S.). — Vente, faite par Guillaume Le Tellier, de la dite maison, cour et appentis, près du lieu appelé le *Poncel*, à la charge de 20 sous de rente aux chapelains de Notre-Dame, et de 20 sous aux religieux des Deux-Amants, 7 mai 1499. — A la suite de la donation qui fut faite, pour cause de fondation, à la Fabrique, par Raullin Le Tellier, en 1530, acte qui n'est pas au dossier, mais est transcrit au cartulaire, sentence du vicomte de Rouen, qui déboute Pierre Lancelevée, héritier d'Alison Lancelevée, sa sœur, femme de Raulin Le Tellier, de sa clameur à raison de la maison en question, et confirme le contrat de fondation, 7 octobre 1534.

G. 8845. (Liasse.) 14 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1510-1611. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — Titres concernant une rente appartenant à la Fabrique de cette église, sur une maison sise rue Martainville, à côté de la maison du *Dauphin*. — Lots entre Jeanne Le Page, veuve de Jean Massieu, auparavant veuve de Simonnet Byot, Jacqueline et Alison Byot, ses filles; le 3e lot chargé de 10 sous de rente envers la Fabrique, 1542 — Fieffe faite par Jacques Le Conte, qui avait épousé Jacqueline Byot, à la Fabrique, de la moitié de la dite maison, à charge de payer 3 livres de rente aux héritiers de Jacques Le Pelletier, sieur de Martainville, moyennant 20 livres de rente à payer au dit Le Conte, rente rachetable par 20 livres, 1557. — Donation faite à la Fabrique par demoiselle Marthe Poullain, veuve de François Le Pelletier, sieur de Rainfreville, de cette rente de 3 livres, 5 mars 1611. — Acte par lequel Robert Crabes, tapissier-brodeur, demeurant au bourg de Saint-Germain du Fouilloux, au comté du Maine, mari et procureur d'Alison Byot, héritière en partie de Simonnet Byot, son père, boucher, baille à rente à la Fabrique de Saint-Maclou, sa maison de la rue Martainville, 1558. — Le même, dans un acte du 15 mars 1572, appelé Robert Crabes, et qualifié de tapissier de la reine de Navarre; son domicile, rue de la Canardière, paroisse du Housseau, au comté du Maine. — Dans un acte de 1600, le même est appelé Robert Scabres, veuf, ayant son domicile paroisse des Viviers; ses enfants : Loys Scabres, demeurant en la maison seigneuriale de Borville, paroisse de Torré; Claude Scabres, mariée à Michel Joubert,

demeurant au lieu de la Nouardière, même paroisse; Thiennette Scabres, veuve de défunt Alexis Blancvillain, et Fleurie Scabres, décédée, après avoir été mariée à Pierre Mestivyer.

G. 8846. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1150-1788. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — Titres de propriété d'une terre à Farceaux. — Don fait à la Fabrique de cette église, par Jean Pajot, chanoine de Rouen, agissant au nom de son neveu, Pierre Contier, physicien royal, citoyen d'Aix en Provence, de 15 acres de terre à Neufville-sous-Farceaux, en considération de ce que la mère du dit Contier avait été enterrée en l'église de Saint-Maclou, près du corps de son père, Andry Pajot; — ce bien venait à Pierre Contier de la succession de son père, Cardot Contier, issu de la ligne des nobles de Jeucourt, le dit Cardot Contier *ensépulturé* en l'église paroissiale d'Etrépagny, 23 juillet 1460. — Procuration donnée par Pierre Contier, par acte passé devant Guillaume *de Palaudruto*, notaire apostolique à Forcalquier; marque de ce notaire, 16 décembre 1460. — Sentence arbitrale de l'official de Rouen, entre les Trésoriers de Saint-Maclou et les exécuteurs testamentaires du chanoine Jean Pajot, au sujet de legs faits par ce dernier : — avait légué à la Fabrique « son missel, et sa chapelle fournie de calice, casule, et touailles, » à charge de ne pas les aliéner, 11 avril 1475. — Aveux baillés par les Trésoriers de la Fabrique à Loys De la Porte, écuyer, sieur de Suzay et Château-sur-Epte, 14 février 1486; — à Jean De la Porte, écuyer, sieur de Suzay, Farceaux, Neufville et Arquency, 1526; — à Gilles de Hastes, président au Parlement, seigneur de Suzay, Farceaux, Neufville et Arquency, 1524; — à Gilles de Hastes, président au Parlement, seigneur de Suzay, Farceaux et Neufville, 21 juillet 1565, juillet 1573; — à Louis de Vieuxpont, baron du Neufbourg, seigneur de Hacqueville, Richeville, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi, 1574. — Baux des terres de Farceaux. L'un de ces baux, antérieur à la donation, est fait par Jean Pajot, à Pierre Pajot, son frère, en qualité de procureur de Pierre Contier, alors qualifié de maître ès-arts et en médecine, le premier s'engage à payer 3 boisseaux de blé par acre, chaque année, « à escharter la terre, oster les saulx et autres esboultures qui y sont de présent escreus. » 12 décembre 1450. — Divers arpentages, l'un de 1773, l'autre de 1788. — Un autre plus détaillé est de 1785 et porte pour titre « Arpentage fait en décembre 1785, des terres appartenant au Trésor de l'église de Saint-Maclou de Rouen, sur la paroisse de Neuville, Farceaux et Hacqueville, trouvées contenir 12 acres, 3 vergées, 4 perches à la mesure de la vicomté de Gisors, qui est de 22 pieds pour perche, et 11 pouces au pied, non compris les débats. » — Divers actes de procédure. — Lieux dits indiqués : La Guelonde, les trièges du Mellier, de La Londe, du Val de la Roe, 1502. — Mention de Robert Laroche, vicomte d'Etrépagny pour le comte de Tancarville, 2 août 1466; — de Guillaume de la Fontaine, conseiller en cour laye à Etrépagny, 1480; — de Guillaume Le Fieu, sieur de Méresville, secrétaire ordinaire de la Reine Mère, Trésorier de Saint-Maclou, 1580.

G. 8847. (Cahier.) — 20 feuillets (pièce).

1191-1195. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — « Recepte des rentes et fermes, en deniers, grains, œufs et oyseaulx, pour tous les termes de l'an, des fiefs, terres, seigneuries du Château-sur-Ette, Susay, Farceaulx, Neufville et Erquency, en partie appartenant à noble homme Louys de la Porte, ancien seigneur des dits fiefs et seigneuries, faicte par moy, Barthélemy Thissaren, presbtre, procureur et recepveur de mon dit seigneur ès dits fiefs et seigneuries, commenchant le jour saint Remy, premier jour d'octobre mil CCCC[c] quatre-vingt-quatorze, et finissant l'an révolut. » — Recettes : « Mons[r] a receu de Guillaume Le Scelier, pour les pourceaulx qu'il doit, ung poinsson de citre, de 35 sous tournois, et 25 sous tournois que le dit Guillemin a envoyé à Mons[r] de par Louis Claveau, et pour ce *nichil*. — Receu de Pierre Retout, VII bariz de bière; — Ensuit comme l'avaine de ceste présente année de Monsr a esté distribuée pour les plés qui furent à Susay en octobre et pour les plés qui furent le XIVe jour de novembre et que Monsr y demeura au giste, 2 [illegible]. — *Item*, pour ung autre voyage que Monsr alla [illegible] à Susay pour faire oster le toreau de Guillemin Le Scelier demi rasseau. — *Item*, pour Monsr, quant il alla à Rouen à la Convention, le 7e jour de décembre, ung demy rasseau et, à son retour, demi rasseau. — Baillé à Jeannot quant il alla, pour Monsr, à Saint-Chault, Saint-Feuil, pour l'enfant de Monsr, 1 rasseau. — *Item*, quand Monsr fust en février Andély veoir Monsr de Rouen à trois chevaulx, demy [illegible]. — Ensuit comme les chapons et poulets de ceste présente année ont esté distribuez : — Le jour que mons[r] alla aux Convenssions à Rouen, 1 poulle. — Autres mises pour avoir fait les

[illegible] de mon petit maistre à Boisemont et pour [illegible] 10 deniers. — Pour demy livre de sucre prins [illegible] Rabat, quant mademoiselle gesoit, 2 sous [illegible]. — *Item*, baillé à Toussaint, pour baillier à mons[r], quant il envoia quérir le viccariat que j'avois, 20 sous.

Le 7 jour de décembre, quant mons[r] ala à Rouen à la Convention, pour ungne poiterine de mouton et en pain [illegible], en tout, 17 deniers. — *Item*, le vendredi ensuivant, que mons[r] estoit encore à la Convention à Rouen, baillé à Mademoiselle, 5 sous. — Baillé à mons[r] la veille de nouel, pour envoier messire Guillaume à Saint-Adrien, 40 sous. — *Item*, le 14e jour de janvier, baillé à Jeuenot, pour aller à Saint-Chault et à Saint-Feuil pour l'enfant de Monsr, 10 sous. — *Item*, quant mons[r] et mademoiselle furent à Notre-Dame-de-Grace, pour leurs despens et pour Leurete et pour moy, 7 sous. — Au port, pour 5 chevaux d'aller et venir, 2 sous 6 deniers. » — Compte signé par Loys de la Porte et par Jean Bonvalet, curé de Château-sur-Epte.

G. 8848. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 39 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

1605-1782. — SAINT-MARTIN-DU-PONT DE ROUEN. — « Estat du bien et revenu appartenant au Thrésor de Saint-Martin-du-Pont, » fin du XVIIe siècle (incomplet). — Arrêt de la Cour, du 21 novembre 1752, autorisant la Fabrique de cette paroisse à emprunter la somme de 1,200 livres, pour se procurer les fonds nécessaires au paiement de sa part contributive aux frais d'établissement des nouveaux cimetières, avec 2 lettres de M. de Belbeuf, Procureur Général. — Quatre quittances de J.-B.-N. Lefèvre, facteur d'orgues, pour la réédification faite à l'orgue de la paroisse, 1779-1783. — SAINT-MARTIN-SUR-RENELLE. — Arrêt du Parlement, autorisant, pour satisfaire à la réédification de la nef de cette église, la levée de 900 livres sur tous les habitants, propriétaires et locataires de la paroisse, 1605. — Instruction pour la réduction des fondations, avec analyse des divers contrats des dites fondations, 1728. — Décret de la réduction des fondations, par Mgr de Lavergne de Tressan: — par Mgr Nicolas de Saulx-Tavannes, 1750; — sceaux plaqués de ces deux archevêques. — Requête à l'Intendant de la Généralité, au sujet des droits d'amortissement, vers 1720. — SAINT-MICHEL. — Titres d'une rente de 2 livres 15 sous, au profit de la Fabrique, sur la maison à l'enseigne du *Plat d'étain*, au faubourg Cauchoise. — Prise à fieffe par Raoullin Lescuyer, de la paroisse de Notre-Dame de Varengeville, de Guillaume Ugo, procureur en cour laye, d'une maison, étables, cour, puits, jardin, où pend l'enseigne du *Plat d'Estain*, près du tènement des *3 Sauciers*, 4 juin 1490. — Contrat de fondation de Guillaume Ugo, pour lui et pour sa femme, 1514. — Quittances des rentes d'indemnité dues par la Fabrique au domaine du Roi, 1758-1763. — Marché fait avec Jean Jouvenet, peintre de Rouen, pour la façon de 2 tableaux, de 8 pieds de hauteur sur 4 pieds 6 pouces de large, pour servir aux chapelles du Saint-Esprit et de la Sainte-Vierge, la Descente du Saint-Esprit et la Purification; l'artiste n'emploiera que les plus belles et meilleures couleurs selon les règles de l'art de peinture; prix convenu, 300 livres; signé : Jouvenet; 2 quittances du dit Jouvenet. — Modèle fourni par l'architecte De France, pour le changement à faire à la contretable du chœur, 1731; — quittance de cet artiste.

G. 8849. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1509-1761. — SAINT-NICAISE DE ROUEN. — Modèle de l'encastillement du tableau de l'autel de la Sainte-Vierge en l'église de Saint-Nicaise; les 2 têtes de chérubins, la corniche, les rouleaux et les amortissements de dessous en bois de chêne; le reste en plâtre; prix convenu, 30 livres; Pierre Abraham, sculpteur, entrepreneur, 9 septembre 1612. — Au dos, 2 signatures de cet artiste. — « Compte et estat de la recepte, mise et despence, faicte par Pierre Godart, marchand, bourgeois de Rouen et Trésorier comptable de la paroisse de Saint-Nicaise, à commencer du jour et fête de saint Etienne, 1677, et finir à pareil jour de l'année 1678. » — Baux de 1729, 1732. — SAINT-NICOLAS. — Contrats de fondations de Jeanne Basin, veuve de Nicolas Poillevillain, en son vivant, receveur de la Ville de Rouen, 18 juillet 1509; — pour Jean Brice, écuyer, en son vivant, Auditeur des Comptes en Normandie, et l'un des anciens conseillers; avait aumôné, en tout son contenu, une vitre en laquelle était représentée la vie de Monsieur saint Brice, archevêque de Tours; la dite fondation faite par Pierre Brice, son fils, conseiller du Roi en la Chambre des Comptes, 1651. — Constitution, au profit de la Fabrique, d'une rente de 13 sous 9 deniers sur l'Hôtel-de-Ville de Rouen, 1554. — Consultation de l'avocat Roger sur une fondation, 1764.

G. 8850. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1788-1792. — SAINT-NICAISE DE ROUEN. — « Tableau des maisons, rentes et fondations. » — Fondation de Mlle Théroulde, pour l'entretien de la lampe du chœur pendant la nuit et pour secours : 1° à 3 pauvres familles ; 2° à 20 pauvres sortant de l'Hôtel-Dieu, 1660, 1670. » — « Le 6 juillet 1717, Nicolas De Bouis de Lépine, curé de Saint-Nicaise, donna 8 pièces de tapisserie de Flandre, à charge de faire dire, tous les dimanches et fêtes, les prières pour les Trépassés. » — « Compte que M. Joüa, marchand passementier à Rouen, rend à MM. les curé et Trésoriers de l'église paroissiale de Saint-Nicaise, de tous les revenus et charges, pendant l'année d'exercice commencée le 25 décembre 1787. — Recettes, 7,517 livres ; dépenses, 6,547 ; — 200 livres à M. Godefroy fils, organiste ; — 80 livres à M. Godefroy père, pour le grand accord. » — (Cahier provenant de l'Administration des Domaines.)

G. 8851. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 1 plan.

1362-1770. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — Pièces diverses. — Délibération du jour de Pâques 1599 : « Arresté qu'il ne se fera, de ce jour à l'advenir, aucune tente de tapisserie en ceste église, soit pour le jour de Pasques, ou pour les autres festes de l'année, sinon que ce qu'il conviendra de ciels et tapis pour mettre seulement dans le cœur et dessoubz le crucifix d'icelle, et non aultre part, ny hors le dit cœur, parce que lesdits ciels et tapis ne seront que en fassons de fruits et non à personnages, pour éviter l'interprétation de la représentation d'iceux personnages, et ce en attendant qu'il y ait moyen de faire faire et avoir, aux despens du Trésor, telles pièces qui sera lors advisé pour le mieux pour la décoration et ornement de la dite église. » — Plan de l'église de Saint-Nicolas, de l'architecte Lequeux, fin du XVIIIe siècle. — Devis de dorure à faire par Le Prince, 1770. — Etat des offices de la paroisse. — Titres appartenant à la collégiale de Notre-Dame-de-la-Ronde ; contrats de constitution et de rachat. — Vente par Nicolas de Servaville, aux doyen et chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde, pour 60 sous tournois, d'une rente de 5 sous, sur un tènement près de l'héritage qui fut à Vincent Lalemant, 1362. — Vente des meubles de feu Guillaume Josse, en son vivant, du métier de boucher, 1526. — Mémoires relatifs à un procès entre le Chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde, et un nommé Baudin, au sujet d'un bien ecclésiastique aliéné vers 1623. — Pièces de procédures en très mauvais état de conservation. — Aveu à Hector Le Guerchois, conseiller d'Etat, pour bien appartenant à la Fabrique de Notre-Dame-de-la-Ronde, en la paroisse de Drosay, 1709.

G. 8852. (Cahier.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier

1788-1789. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — « Compte que rend le sieur Augustin Dupont fils, à MM. les doyen, curé et Trésoriers de l'église collégiale,... de la recette des biens et revenus appartenant au Trésor, son année de gestion commencée à Pasques 1788. » — Location de 7 boutiques attenantes à l'église. — Liste des locataires des bancs. — Quêtes du linge autour de l'église. — Total des recettes, 8,709 livres ; des dépenses, 8,078 livres. — (Cahier provenant de l'Administration des Domaines.)

G. 8853. (Liasse.) — 48 pièces, papier

1595-1613. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — Pièces justificatives de comptes de la collégiale. — Quittance de Jean De Cretot, procureur en la Chambre des Comptes, commis du receveur hérédital des décimes et subventions du diocèse, 1595. — Autre quittance de Jacques Guillemot, commis des sieurs propriétaires de l'office de receveur des décimes et subventions du diocèse, 1630. — Mémoire des frais de la réédification des maisons où sont demeurants Laurent Maurry, imprimeur, Jean Fossart, Séraphin Horcholle, appartenant à Messieurs du Chapitre de Notre-de-Dame-de-la-Ronde de Rouen. — Journée de plâtrier à 20 sous et à 18 sous ; — de manœuvre, à 10 sous. 1613.

G. 8854. (Liasse.) — 317 pièces, papier.

1707-1769. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — Pièces justificatives des comptes de la collégiale. — 1707, 4 jours de maçon, 4 livres 8 sous. — 1761, journée de plâtrier et de charpentier, 30 sous ; — de manœuvre, 16 et 18 sous. — Toise de la muraille et couverture du chœur de l'église de Houville. — 1769, mention de travaux faits à une chambre de la *Synagogue*.

G. 8855. (Liasse.) — 322 pièces, papier.

1771-1782. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — Pièces justificatives des comptes de la

collégiale. — 1771, quittances des prêtres chargés des catéchismes, — d'Elisabeth Du Mets, organiste. — 1778, quittance de N. Portier, orfèvre, 12 livres pour raccommodage du couvert des livres d'argent; — journée de paveur, 30 sous; — de manœuvre, 14 sous. — M. Pain des Essarts, doyen de La Ronde, Delahaye, vicaire perpétuel, Louvent, intendant du Chapitre.

G. 8856. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1365 (copie) **1781**. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — Fondation de Jacques Duchastel, bourgeois et maire de Rouen, pour lui et pour sa sœur; il donne 60 sous de rente sur le tènement qui fut aux hoirs Agnès la Tonnelière, paroisse Saint-Vincent, entre la rue aux Vielles et la rue Saint-Vincent, 11 décembre 1365, chez Jehan Ribault, vicomte de Caudebec, gendre du fondateur; — le sceau du fondateur, reconnu devant le maire de Rouen, Eude Clément, 18 mars 1371; la dite fondation et les dites lettres de reconnaissance comprises dans un *vidimus* des tabellions de Rouen, du 21 mai 1523. — Titres de propriété et pièces de procédures relatives à cette rente affectée sur une maison sise paroisse Saint-Vincent, rue des Charrettes, appartenant à Dumontier, fils de Louis Dumontier, sieur du Vaucaillouet, absent du royaume pour la Religion Prétendue Réformée, 1622-1784.

G. 8857. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1697. — SAINT-PATRICE DE ROUEN. — « Registre de cinquante feuillets, contenant l'état en abrégé des titres concernant les biens et revenus du Trésor et Fabrique de l'Eglise paroissiale de Saint-Patrice de Rouen. » — Contrat de ratification et acceptation de la fondation d'une messe, tous les jours de l'année, 3 obits par chacun an et droit de sépulture dans un caveau de la chapelle de la Passion, faite par dame Françoise Jubert, veuve de M. le Président Duval de Bonneval, 1690. — Acte de déposition du testament et codicille de la dite feue dame Jubert, faite par mons^r l'abbé de la Roque-Hue, archidiacre et chanoine, 1690. — « Fondations pour Monsieur de Civille de Rombosc, conseiller en la Cour; — de Jacques Jubert, écuyer, sieur de Saint-Martin, conseiller au Parlement, et d'Alphonse Jubert, sieur d'Arquency, son frère; — d'Elie Du Busc, sieur de Saint-Martin, père de M. Du Busc de Saint-Martin, avocat général à la Cour des Aides. »

G. 8858. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 1 plan.

1621-1781. — SAINT-PATRICE DE ROUEN. — Ordonnance de l'archevêque, réglant les honoraires du clergé de la paroisse, pour la célébration et assistance aux offices de la confrérie de la Passion, 1770; cachet de l'archevêque. — SAINT-PAUL DE ROUEN. — Procès-verbal de visite de l'église Saint-Paul-lès-Rouen, par le doyen de Montivilliers. — Mention de la Charité de saint Pierre, saint Paul et de l'Association de saint Nicolas, 1624. — Plan représentant l'église paroissiale de Saint-Paul, la maison du sieur Paumier, les fontaines d'eaux minérales, 1730. — SAINT-PIERRE-LE-PORTIER DE ROUEN. — Titre de rente, 1739. — Lettre de M. de Belbeuf, fixant au Trésorier de la Fabrique un rendez-vous chez lui pour la communication de l'état actuel de la Fabrique de cette église, 1781.

G. 8859. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1652-1781. — SAINT-SAUVEUR DE ROUEN. — « Ensuivent les statuts et ordonnances d'une confrairie et association desservie en l'église paroissiale de Saint-Sauveur de Rouen..... soubz le tiltre et invocation du Saint-Nom de Jésus, de la glorieuse Vierge-Marie, du glorieux saint Joseph, du bienheureux Joachim et de la bienheureuse sainte Anne, que quelques fidèles de la ville de Rouen, meus de dévocion, curieux du salut de leurs âmes, et pour appaiser l'ire de Dieu, en temps de peste, désirent estre approuvés. » — Requête présentée à l'archevêque, pour obtenir l'approbation de ces statuts, signée par Nicolas Piquais, curé de la paroisse, 10 juillet 1652. — Fondation de Guillaume de Saint-Martin, 1558. — SAINT-SEVER DE ROUEN. — Réduction de fondations, par M. de Goyon, vicaire général de Mgr de la Rochefoucauld, 1772. — SAINT-VIGOR DE ROUEN. — Contrat de fondation de Geneviève Du Mesnil, veuve d'André Reusse, en son vivant marchand à Rouen, 1738. — SAINT-VINCENT DE ROUEN. — Quittances de Mauviel, peintre; 140 livres pour le tableau d'une bannière, 1725; — de Varembault, prêtre, pour paiement à M. Mazeline, architecte, 1744; — de L. Sonnes, prêtre habitué de la paroisse, 1742. — Signature de Jaddoulle à 3 quittances, en qualité de Trésorier de la paroisse, 1738. — SAINT-VIVIEN DE

ROUEN. — Prise de possession, par Jérémie-Marc-Jacques Le Cauchois, de la chapelle de sainte Catherine en l'église Saint-Vivien; l'abbé de Saint-Ouen l'avait présenté à ce bénéfice, 1784. — Autre prise de possession, par Jacques Buat, de la chapelle saint Martin en la même église, 1669. — Statuts de confréries et de Charités établies en l'église Saint-Vivien : Saint Vivien, saint Paterne, saint Hildevert, sans date, seconde moitié du XVIIe siècle (pièce informe); — la sainte Famille, Jésus, Marie et Joseph, sainte Austreberte, sainte Catherine, sainte Barbe, sainte Apolline, sainte Marguerite, sainte Véronique, sainte Quitaire et sainte Anastasie, prétendue fondée en 1434 (copie informe); — la famille du Saint-Enfant Jésus, la Sainte-Vierge et saint Joseph dans une chapelle du cimetière, 1691.

G. 8860. (Registre.) — 171 feuillets, papier.

1741-1790. — SAINT-VIVIEN DE ROUEN. — Registre de la confrérie de la Très-Sainte-Trinité et sainte Austreberte, fondée en la paroisse Saint-Vivien; — approbation de ce registre par Terrisse, vicaire général, 1741. — Statuts de cette confrérie approuvés par Mgr Colbert, 1699. — Inventaires des titres de la dite confrérie; — de ses meubles, parmi lesquels 2 tables pour imprimer les fréries; — 2 autres tables de saint Michel, dont la confrérie avait été réunie à celle de sainte Austreberte, en 1703. — Noms des maîtres. — Comptes de la confrérie, de 1741 à 1790 : 1741, « Au chapelain, pour le voyage du lundi de la Pentecôte, 3 livres; — pour les frairies et affiches du voyage du 3e dimanche d'octobre (jour de la translation des reliques de sainte Austreberte), 17 livres 5 sous; » — 1742 « au sieur Le Prevost, pour 200 de petites frairies et 1 cent de billets pour le voyage, compris 100 billets de la translation de la sainte, 4 livres 15 sous. » — Au commencement du registre, l'image de la confrérie de sainte Austreberte.

G. 8861. (Registre.) Grand in-folio, 21 feuillets, papier.

1788-1789. — SAINTE-CROIX-SAINT-OUEN DE ROUEN. — « Compte de la recette et dépense faites par le sieur Louis Curay, Trésorier comptable de cette paroisse, du lundi des fêtes de la Pentecôte 1788, etc... » — « Il appartient au Trésor une petite maison sise à Rouen, rue des Arsins, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, donnée et aumônée par M. Gentien Thomas, écuyer, sieur du Fossé, tant pour augmentation de fondation, que pour demeurer libre envers le dit Trésor d'une rente de 20 livres pour la fondation du feu sieur Thomas, son père, suivant qu'il résulte d'un contrat du 7 mars 1666. »

G. 8862. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1625-1763. — SAINT-DENIS DE ROUEN. — Testament de Thomas Fauvel, marchand à Rouen; il veut être inhumé en l'église Saint-Denis; — il donne à cette église 2,800 livres; à celle de Saint-Vivien, 60 livres; à la confrérie de la Charité de Saint-Vivien, 50 livres; — à la confrérie des Trépassés au cimetière de Saint-Vivien, 30 livres, 1625 (copie). — Testament et fondation de Marie Heilot, veuve du dit Thomas Fauvel : veut être inhumée dans la sépulture de son mari; nomme pour exécuteur testamentaire Lucas Fermanel, son gendre, de présent juge consul à Rouen; présents : Pierre Fermanel, lieutenant criminel au bailliage de Rouen, Antoine Le Pigny, docteur en médecine, Adrien de Gruchy, maître chirurgien, 1636. — Révalidation de 43 livres de rente sur la terre de Mouflaines, acquise par M. Fauvel, 1758, 1763.

G. 8863. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1762-1761. — SAINT-ÉLOI DE ROUEN. — « Compte que rend Guillaume-Alexandre Lamaury, marchand à Rouen, à MM. les curé et Trésoriers de la paroisse Saint-Éloi, pour et au lieu de M. Saussay, de la recette des biens et revenus du Trésor de la dite paroisse et quêtes faites en la dite église et de la dépense faite pour l'entretien et décoration d'icelle pendant son année de gestion commencée à Pâques 1763 et finie à pareil jour 1764. — A M. O'Farely, prêtre, pour honoraires de messes, 200 livres; — au sieur Le Febvre, facteur d'orgues, pour une année de l'entretien de l'orgue, 30 livres; — à Mlle Agathe Du Phly, organiste, 180 livres; — au sieur Lefort, maître de la confrérie du Saint-Sacrement établie en la dite paroisse, pour une année de rente que le Trésor fait à la dite confrérie, à cause de la fondation de M. Avisse, 10 livres; — à Mme de Beaumay, prieure des Filles Dieu, 16 livres. — Pièces justificatives de comptes.

G. 8864. (Liasse.) — pièces parchemin; pièces, papier, 8 fonctions.

1529 (copie) — **1787**. — SAINT-ÉTIENNE-DES-TONNELIERS DE ROUEN. — Procès au bail-

liage entre les curé et Trésoriers de cette paroisse et le sieur Alexandre Gaillard, qui avait géré les affaires de la Fabrique en 1726; extraits pour rendre compte de sa gestion, 1730. — SAINT-MICHEL DE ROUEN. — Arrêts du Conseil, ordonnances des Intendants relatifs aux droits d'amortissement et autres droits domaniaux. — Minute de requête présentée à Mgr de Lamoignon, Intendant, par les curé et Trésoriers de cette paroisse. — Copie du contrat de fondation de Marion de Gruchet, veuve de Guillaume Le Pottier, marchand de Rouen, 26 septembre 1529 : permission à la fondatrice de faire poser, en lieu non préjudiciable, qui lui sera destiné par les paroissiens, une épitaphe de cuivre ou de pierre faisant mention de la fondation ; — elle donne une image et portraiture de pierre de Notre-Seigneur, de Notre-Dame de Pitié, de M. saint Jean l'évangéliste et de sainte Marie-Madeleine pour la décoration de la chapelle de Notre-Dame, nouvellement construite, où son mari avait été inhumé, et elle s'engage à faire peindre ces images ainsi qu'il seroit requis. » — Consultation de l'avocat Delespiney au sujet du testament du sieur Le Métais, 1680. — Testament de Pierre de Laignel, ancien prêtre habitué de la dite paroisse, 1694. — « Pactions arrestées entre Mrs du Boulley et Le Carpentier et les Thésoriers de la paroisse de Saint-Michel, au sujet de la fondation des sieur et dame Charles. » — Baux de maisons, 1591, 1602, 1610, 1621. — Mémoire de Jacques Pouilloüet, maître vitrier : travaux à l'église et à la maison de M. Du Resnel, 1679 (cet artiste ne paraît pas avoir su écrire). — Quittance de Robert Mazeline, sculpteur ; 400 livres et 1 louis d'or, pour le tabernacle en bois du maître autel, vers 1700. — Extraits de comptes de la Fabrique de 1551 à 1680. — Notes relatives à diverses fondations. — Pièces de comptabilité informes. — SAINT-PATRICE. — Fondation de messes à l'autel de la Passion, à dire par un prêtre de la communauté de Saint-Patrice, qui sera nommé par le curé, 1743.

G. 8865. (Liasse.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1698-1711 — SAINT-GERVAIS DE ROUEN. — Compte de la confrérie de saint Jean-Baptiste et sainte Barbe fondée en cette église, 1698-1699, reçu pour l'inhumation de 3 enfants, 15 sous ; — pour la cire de 8 apprentifs, 6 livres ; — pour la maîtrise de Pierre Bucquet (toilier), 15 sous ; — pour 3 services, 4 livres 10 sous ; — pour la quête de la cire, 2 livres 19 sous 3 deniers. — 1706, pour la cire de la maîtrise de maître Nicolas Castel, 1 livre 10 sous. — Payé au vitrier qui a raccommodé la vitre de l'église, 24 livres ; — pour le peintre qui a peint l'escriture de la ville, 5 livres 10 sous. — 1711, au sieur Desmarests, doreur, pour avoir doré la contretable, 60 livres. — Plusieurs comptes vérifiés par l'official, ou le vicaire général de l'abbaye de Fécamp et par leur secrétaire.

G. 8866. (Cahier.) — Grand in-folio, 13 feuillets, papier.

1789-1790. — SAINT-LAURENT DE ROUEN. « Compte que rend Augustin Grenier, bourgeois de Rouen, à MM. les curé et Trésoriers... de la gestion qu'il a faite des biens et revenus de la dite paroisse depuis le 1er may 1789 jusqu'au 30 avril 1790. — A Mlle Elisabeth Dumetz, organiste, 107 livres 10 sous ; — à M. Du Bois, facteur d'orgues, 1,510 livres. — Pour une lanterne servant à éclairer dans le passage du petit cimetière, 2 livres 8 sous. — A M. Poisson, fondeur, 1 livre 16 sous ; — à M. Barbarey, pour les fonts baptismaux, les chandeliers du maître autel et la lampe, 170 livres. » — Total des recettes, 7,776 livres ; — de la dépense, 6,082 livres.

G. 8867. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1768. — SAINT-MICHEL DE ROUEN. — « Agenda des revenus et charges du Trésor de la paroisse de Saint-Michel de Rouen avec la méthode qu'il faut observer dans la reddition des comptes. » — Quête du linge par le curé et les dames Trésorières le mardi de la semaine sainte. — Gratification par le comptable de 50 livres, afin de jouir du titre de bienfaiteur suivant l'arrêt de la Cour du 30 juin 1739, et la délibération du 19 mars 1741. — Loyer des bancs. — Rentes foncières et hypothèques. — Maisons et boutiques. — Honoraires des messes : — A M. le curé, pour 181 hautes messes à 24 sous, 217 livres 14 sous ; — pour 40 basses messes à 15 sous, 30 livres 15 sous ; — le dit agenda approuvé en la chambre du Trésor par MM. N.-P. Vatier, Rocque, Dupray, Pierre Choppin, Henry Vatier, Legoux, Desloges, Jean Godefroy et Hurard.

G. 8868. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1755-1756. — SAINT-MICHEL DE ROUEN. « Etat des revenus et charges du Trésor de la paroisse de Saint-Michel, pour l'année commençant à Pasques 1755 et finissant à Pasques 1756. » — Maisons, boutiques le long de l'église, au Vieux-Marché, rue de la Croix-de-Fer, au Marché-aux-Veaux : (Elie, marchand papetier;

Le Camus, marchand de gelée ; J.-B. Langlois, maître serrurier) ; rue du Gros-Horloge, rues du Merrier, de l'Epée, etc... Liste des locataires des bancs.— Dépenses : « Les prédications se payent 3 livres depuis la réduction commencée à Pâques 1783 ; par chaque sermon, aux religieux qui ont prêché, dont ils fournissent chacun leurs quittances, savoir 10 sermons aux 3mes dimanches de chaque mois, s'en trouvant deux dans l'avent et le carême, le jour de la Pentecôte, le jour du Saint-Sacrement, le jour de l'Assomption, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, le jour de la Toussaint ; avent, 6 sermons, les 4 dimanches, le jour de la Conception et le jour de Noël ; le jour des Rois, le jour de la Purification ; carême, 4 sermons chaque semaine : dimanche, lundy, mercredy et vendredy ; le dimanche de Pasques et le dimanche de Quasimodo. L'on paye au prédicateur qui a prêché pendant le carême, compris le dimanche de Quasimodo, la somme de 100 livres. »

G. 8869. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, relié en parchemin.

1788. — SAINT-VIGOR DE ROUEN. — « Inventaire général des contrats de fondation, titres, baux, livres de délibérations et de comptes rendus par les Trésoriers, papiers et écritures du Trésor et Fabrique de Saint-Vigor de Rouen, fait en conséquence de la délibération prise le 16 juin 1788, provoquée par le sieur Pierre-Samson Le Tellier, Trésorier en charge de la dite paroisse, en présence de M. Duhamel, curé du dit Saint-Vigor, de MM. Delesques et Le Vasseur, commissaires nommés par la délibération, de M. De la Haye, Trésorier sortant, et de M. Dumesnil, Trésorier entrant. »

G. 8870. (Registre.) — Grand in-folio, 75 feuillets, relié en parchemin.

1775-1790. — SAINT-VIGOR DE ROUEN. — Comptes de la Fabrique, de Pâques à Pâques. — Trésoriers, Jean Duval, 1775-1776 ; — Timothée Bellefontaine, 1776-1777 ; — Richard Noury, 1777-1778 ; — le même, au nom de Jean-Baptiste Gruel, 1778-1779 ; — Maurice Belmont, 1779-1780 ; — Jacques Dumas, 1780-1781 ; — Jacques Piéfort, 1781-1782 ; — Simon-Pierre Mullot, 1782-1783 ; — Jean Aubin, 1783-1784 ; — André Delesque, 1784-1785 ; — Pierre Le Vasseur, 1785-1786 ; — Guillaume Prunier, 1786-1787 ; — Julien De la Haye, 1787-1788 ; — P.-S. Le Tellier, 1788-1789 ; — Louis Dumesnil, 1789-1790. — Paiements faits au sieur Lefèvre, facteur d'orgues, pour l'entretien des orgues de la paroisse ; — à un sieur De Riberpré, organiste ; appointements de ce dernier, 100 livres. — 1775-1776, travaux de peinture ; paiements à Le Jardinier, menuisier, et à Tarlé, ferblantier. — 1777-1778, au sieur Flavigny, pour une consultation, 6 livres 5 sous. — 1781-1782, à M. le vicaire, 281 livres pour honoraires à lui dus de 260 messes, 60 livres pour soulagement, 20 livres pour son droit de chape et 6 livres pour la Passion. — 1788-1789, quêtes du pain bénit, 31 livres 9 sous ; quêtes des saluts, 31 livres 10 sous 3 deniers ; quêtes du linge de la semaine sainte de 1788, 59 livres 7 sous ; de la semaine sainte de 1789, 59 livres 15 sous 3 deniers ; locations de 52 bancs, 388 livres 15 sous ; produit des inhumations, 18 livres. Total des recettes, 2,869 livres ; des dépenses, 3,364 livres. — Mention de Godefroy, facteur d'orgues, qui avait remplacé Lefèvre ; — de Mette, fondeur ; — de Yon, orfèvre. — Curés de la paroisse : Le Monnier, 1775-1777 ; — Dumesnil, 1778-1790. — Ce dernier s'abstient de prendre part à la vérification de plusieurs des comptes, quoique dûment convoqué par les Trésoriers.

G. 8871. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier, 1 imprimé.

1668-1788. — ANCOURTEVILLE-SUR-HERICOURT. — Aveu baillé à Messire Thomas De la Houssaye de Beauchamp, premier capitaine des grenadiers du régiment de Médoc, seigneur patron honoraire de cette paroisse, par maître Pierre Lange, curé du dit lieu, le dit aveu reçu par François de Thunes, sieur du Haguet, sénéchal ordinaire de la dite seigneurie, 1767. — ANGERVILLE-BAILLEUL. — Bail fait par Adrien Ferrand, Trésorier en charge de la Fabrique de Saint-Médard d'Angerville-Bailleul, de biens situés en cette paroisse, 1788. — ARDOUVAL. — Procès-verbal, dressé par Charles-François Bodin, Lieutenant des Eaux, des dégâts causés par un incendie arrivé, le 16 octobre 1730, à l'église et au presbytère de cette paroisse, 20 octobre de la même année. — AUBERMESNIL. — Bail par Jean-Baptiste de Belloy, évêque de Marseille, abbé de Cormeilles, à Pierre Le Moyne D'Aubermesnil, curé d'Aubermesnil-sur-Arques, des deux tiers de la dîme de la dite paroisse pour 650 livres par an, 1785. — AUBERVILLE-LA-MANUEL. — Lettres de provision de Dom Jacques Alexis Le Monié, professeur de théologie en l'abbaye de Fécamp, au personat d'Auberville-la-Manuel, vacant par la cession de Jacques-Joseph Ganne, 1774. — AUFFAY. — Collation à Pierre Morin de la cure d'Auffay, vacante par le décès de Pierre Le

Villain, le 30 juin 1692. — à Nicolas Beaurin, de la même date, la dite collation faite par l'archevêque de Rouen, à raison de la vacance de la dignité d'abbé de de Saint-Evroult, dignité qui avait le patronage. — AUQUEMESNIL. — Bail par George Daiguiranda, prieur de Saint-Laurent d'Envermeu, des dîmes de la paroisse d'Auquemesnil. — AUTHIEUX-SUR-BUCHY (LES). — Factum pour maître Jacques Houssaye, prêtre, présenté au bénéfice cure des Authieux... « appellant comme d'abus de tout ce qui fait a été, tant par M. l'Archevêque de Rouen, son official et promoteur, que par M. l'Evêque de Lisieux, commissaire délégué du Saint-Siège en cette partie... contre messire Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen », 1715 ; maître Le Gros, avocat. (Imprimé grand in-folio, 32 pages.) — AVESNES. — Aveu rendu à Emmanuel-Louis-Eléonor Agathe, comte du Hallay, par Nicolas Querville, curé d'Avesnes, pour la cure du dit lieu, 1772. — BAUTOT-SUR-CLÈRES. — Contrat de Nicolas Le Brument, écuyer, sieur du Boscflamel, et de Jean Le Brument, son frère ; donation faite par eux de 75 livres de rente pour fonder, en l'église de cette paroisse, une chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge, de saint Nicolas, de saint Jean et de sainte Marguerite, Jacques-Charles-François de Marguerit de Carrouges étant alors curé, 1668. — Procès, à la vicomté de Rouen, à l'occasion du décret des biens du feu sieur Le Brument de Fresquiel, lequel était obligé envers la Fabrique au paiement d'une rente en conséquence de cette fondation, 1732.

G. 8872. Liasse. — 6 pièces, papier.

1673-1691. — AUMALE (SAINT-PIERRE d'). — « Devis estimatif des ouvrages nécessaires à faire pour réparer l'église parroissiale de Sainct-Pierre-Sainct-Paul de la ville d'Aumale, dressé les 7, 8, 9 août 1692, par Jacques Gravois, en présence des sieurs vicaires d'icelle église, Saonnier, avocat et procureur fiscal du duché et pairie d'Aumale, des sieurs eschevins, sindic et Trésorier de l'église..... L'orloge : réédifier et restablir les roues et mouvements de la dite horloge, estant dans la tour de la dite esglise et la mettre en estat deub, et faire et placer à neuf les 2 montres de dehors à la place de celles qui y sont de présent, de nulle valeur ; les rayons et cadrans des dites montres et les pointes des esguilles seront dorées, le fonds d'azur et les lettres ou chiffres gravés et remplis d'étain, 380 livres. — Orgue : fournir au dit orgue, les jeux qui ensuivent, sçavoir : un jeu de flute à la pédalle, et rétablir les tuyaux du dit jeu de pédalle... Au grand jeu, un jeu de bourdon, et un jeu de cornet, et un clavier neuf, plus un jeu de trompette et un jeu de cléron, un tremblant à vent perdu, avec un jeu de larigot, et un autre petit jeu de régal,... 1,250 livres. Somme totale du devis, 19,019 livres. » — Ordonnance de l'Intendant Le Goux de la Berchère, taxant au sieur Gravois, pour son voyage et vacations, 60 livres. — Adjudication des travaux, 1693. — Requête présentée à l'Intendant par les échevins d'Aumale, pour être autorisés à faire procéder à la vente et adjudication de tous les arbres qui se trouveraient en dépérissement dans les 340 arpents de bois appartenant à la communauté d'Aumale, pour les deniers en provenant, jusqu'à la concurrence de 4,000 livres, être employés aux réparations et réédifications les plus pressantes des ouvages de l'église. — Ordonnance de l'Intendant conforme à la requête, 17 avril 1693.

G. 8873. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; cachet de M. de Mathan.

1518-1786. — BAILLY-EN-RIVIÈRE. — Bail d'une pièce de terre par la Fabrique de cette paroisse, 1786. — BARENTIN. — Testament de Jean Baillivet, portant donation de 50 livres de rente à l'église de Barentin, 1715. — BEAUNAY. — Fondation, moyennant 59 livres de rente, d'une chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge au château de Beaunay, par haute et puissante dame Marie Robert, au nom de son mari messire Louis de Mathan, comte de Beaunay, 1686. — Supplique de Louis de Mathan, seigneur de Beaunay, à l'archevêque, pour obtenir l'exécution de cette fondation, 1712; — ordonnance de M. d'Aubigné, pour que la chapelle fût visitée, 19 janvier même année. — Procès-verbal de visite par Jacques Auvray, curé d'Auppegard, doyen de Basqueville : « Nous avons veu que le château de Beaunay est situé dans le fond de la vallée, en un lieu aquatique et marécageux, ce qui fait que le chemin pour se rendre de là à l'église, qui en est considérablement éloignée, est toujours difficile et fâcheux notamment en hiver... la chapelle bâtie sur la principale porte du château, laquelle est jointe, d'un côté seulement, au pignon d'un corps de logis par une double muraille. » — Informations; dépositions de Michel de Beaumont, curé de Gonneville, et autres. — Acte de présentation faite par Louis de Mathan, de Louis-Guillaume de Mathan, docteur de Sorbonne, à la chapelle ou portion de chapelle du lieu de Beaunay et de Saint-Léonard de Fresne, vacante par la mort de Louis

Ruault, 1726. — Démission de la dite chapelle, par le dit Louis-Guillaume de Mathan, abbé de la Croix-Saint-Leuffroy, 1741. — BELLEVILLE-EN-CAUX. — Testament de Jean Bourry, curé de cette paroisse ; veut être enterré dans son église, 17 mars 1657. — BEUZEVILLE-LA-GRENIER. — Quelques pièces justificatives d'un compte de la Charité de saint Martin fondée en cette église, 1776, 1777. — BEUZEVILLE-LA-GUERARD. — Sentence de la Chambre du Clergé du diocèse de Rouen, qui condamne Louis Osmont, fermier du temporel de la cure de cette paroisse, à payer à Louis Formont, receveur des décimes, la somme due par messire Charles Desmares, curé de cette paroisse, pour impositions ecclésiastiques, 1703. — BIERVILLE. — Lettre adressée par les habitants de cette paroisse, à Jacques Behier, Elu pour le Roi à Rouen : « Monsr, plaise vous de grâce entendre et avoir esgard à la grand pouvreté, pertes, pilleries et consummations de biens par gens de guerre qui sont à présent et ont esté faictes ce tems passé et depuis ung an en ça, en la très pouvre paroisse de Bierville. Ce karesme dernier, les pilleurs ou avant-coureulx du camp se sont par plusieurs fois adressés et ont prins et ravi bestes et grains. — N'y a que ung seul laboureur propriétaire..; » attesté par le vicaire Pierre Le Clerc, 7 novembre 1568. — BIVILLE-LA-BAIGNARD. — Fieffe d'une pièce de terre, 1548. — Testament de Jean Baudry, avocat, étant pour lors en sa ferme de Biville-la-Baignard ; lègue 400 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Rouen. M. Fermanel, lieutenant particulier civil et criminel au siège présidial de Rouen, son exécuteur testamentaire, 10 août 1657. — BLÉVILLE. — Aveu baillé par Jacques Brunel, prieur-curé de Bléville, à Louis-Charles-Alexandre de Beaunay, conseiller au Parlement, grand bailli d'épée du pays de Caux, pour une pièce de terre dépendant du bénéfice cure et relevant de la seigneurie du Château-Soyer, 1786. — BOISGUILBERT. — Cahier de l'Etat civil de cette paroisse, 1789, 1790. — BOIS-HÉROUT. — Cahier de l'Etat civil de cette paroisse, 1789-1790. — BOISSAY-SUR-RY. — Testament de Robert Agnés, curé de cette paroisse et doyen du doyenné de Ry, 29 septembre 1770, le dit testament déposé en l'étude de Le Gingois, notaire à Rouen, par Etienne Vasselin, curé d'Héronchel, exécuteur testamentaire, 4 février 1774 ; legs en faveur des pauvres : « Nicolas Du Thil, mon domestique, est entré à mon service à la Saint-Jean-Baptiste 1751. Il gagne par an 75 livres. Il n'a rien pris sur ses gages. On les trouvera dans mon cabinet, enfermés dans une petite armoire, dans un sac où est une étiquette écrite et signée de ma main. De plus, au même endroit, dans un autre sac, est la somme de 601 livres, qu'il m'a déposée entre les mains en entrant chez moi. En outre, un demi coffre de bois de chêne fermant à clef où sont ses habits, en partie linge à son usage, et peut-être quelque argent provenant de ses profits et épargnes. Quoique Marie-Madeleine Couillard, ma domestique, ne soit entrée à mon service qu'à la Saint-Michel 1745, cependant ses gages ont toujours couru de la Saint-Jean précédente ; elle gagne par an, 50 livres et 3 aulnes de toile estimée à 30 sous l'aulne. Elle n'a pris aucun argent sur ses gages. On les trouvera dans un sac avec une étiquette signée de ma main, dans la même armoire où sont ceux de mon domestique. Quant à la toile, on s'en fiera à sa parole. Elle n'est pas capable d'en demander plus qu'il ne lui en sera deub. » « Comme les seigneurs sont les principaux tuteurs et protecteurs des pauvres de leurs paroisses », le testateur prie Mme Marie-Thérèse-Fortunée de Baudouin, veuve de messire Hubert Ménage, écuyer, sieur de Belleville, garde du corps de Sa Majesté, dame et patronne de la paroisse, de joindre ses bons offices à ceux du curé d'Héronchel, pour que le testament ait son plein et entier effet. — BOLBEC. — « Estat du bien de l'église, » vers 1690. — « Roolle de l'assiette et cottisation des pauvres du bourg et paroisse de Bollebec, année 1678, faict suyvant certain mandement envoyé aux paroissiens du dit bourg, de par Monseigneur Cavelet, escuyer, seigneur et patron honoraire de Houquetot et du Verbosc, » signé par Louis Hautot, curé, et autres, 18 mai 1678. — Contrat de vente faite à la Fabrique, 1651.

G. [illegible]. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; [illegible] pièces, papier.

1553-1792. — [illegible]. — [illegible] Fabrique de cette paroisse, 1777-1792. — Feuilles de comptes des Trésoriers, 1677-1696. Aux recettes, le cierge des morts et les œufs ; — aux dépenses, en 1692, [illegible] [illegible] Saint-Antoine, attendu que le curé avait établi qu'elle [illegible]

et uniformes). 14 septembre 1694 (on prendra sur les deniers du Trésor une somme de 12 livres pour aider à la subsistance d'un clerc qui sera choisi et agréé par le curé); — 20 octobre 1693, 14 septembre 1694; — de Y de Séraucourt, 19 avril 1697 (à l'avenir il y aura un registre sur lequel les comptes seront écrits); — par les doyens du doyenné de Périers : Jean Morisset, curé d'Alisay, 15 juillet 1678 (sur ce qui a esté remonstré par mons[r] le curé qu'il y a deux particuliers qui n'ont satisfait à la communion paschalle depuis plusieurs années, avons ordonné qu'ils seront advertis en particulier par le sieur curé ou vicaire, et, s'ils ne satisfont un mois après la dite admonition, ils seront déclarés privés de la réception des sacrements et de sépulture en cas de mort et censés contumaux à l'église, et ce par 3 dimanches continuels, au prosne de la grand messe paroissiale; » — 14 juillet 1679, 6 décembre 1682 (chapelle Saint-Antoine interdite); — Pillement, curé de Bonsecours-lès-Rouen, 22 juin 1687, 24 juin 1688, 8 août 1689, 15 juillet 1690 (ordonnance contre ceux qui ne font leur devoir pascal). — Quittances des droits d'amortissement, 1640, 1693. — Procès-verbal d'arpentage. — Baux de terres appartenant à la Fabrique. — Fondations pour Guillaume Gaillard, curé de Belbeuf; rente sur la maison à l'enseigne de *L'Arbre d'or*, paroisse Saint-Maclou, 9 avril après Pâques, 1553. — Fondations de Guillaume Le Tellier, chapelain de Saint-Adrien : donne 20 sous de rente à la Fabrique de Belbeuf; — 10 sous de rente à la chapelle Saint-Antoine, 10 février 1633; — de Robert Souris, 2 juillet 1635; — de Thomas Servant, curé de Belbeuf, 1765. — Procès-verbal de l'établissement du chemin neuf de Rouen au Port-Saint-Ouen, par René de Marillac, Intendant; signé par M. Le Seigneur, sieur de Reuville, Trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, 31 juillet 1686; il n'est question de ce chemin que pour la partie comprise entre le Mesnil-Esnard et le Port-Saint-Ouen. — Rôle et assiette faite par Guillaume Gaillard fils Guillaume, Jean Gaillard fils Jean, Guillaume Gaillard fils Jean, et autres, d'une imposition sur la paroisse pour la subsistance des pauvres, en présence et du consentement du curé et de Robert Maillet, agent du marquis de Belbeuf, 1741. — Curés de la paroisse : Gaillard, 1553; — Antoine Roussel, 1592; — Jacques Davoust, 1632; — Jean-Jacques de Rieux, docteur de la sacrée faculté et prieur du prieuré de Saint-Adrien, 1677-1699; — Jean-Pierre Hébert, 1704-1723; — Thomas Servant, 1732; — De la Haye, 1777-1790. — Jacques Raimboult, avocat en la Cour, bailli de la haute-justice de Belbeuf.

G. 8875. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1670-1790. — BORNAMBUSC. — Compte de la Fabrique de cette paroisse, rendu par le Trésorier Jean Baude, 1731-1732. — Procès-verbal de la visite faite par Pierre Le Bigre, charpentier, de l'état du corps carré du clocher dont la flèche avait été renversée par la tempête; il était question de remplacer le clocher par un autre qu'on voulait construire au bas de la nef, 1773. — BOSC-ASSELIN (LE).— Inventaire, après décès, de Pierre Le Cœur, curé, décédé le 13 juillet 1758. — BOSC-BÉRENGER. — Bail par la Fabrique, François Yart étant curé de la paroisse, d'une pièce de terre, 1754. — BOSC-BORDEL. — Procès, au bailliage de Neufchâtel, entre René Le Sacher, curé de la paroisse du dit lieu, ci-devant curé de Buchy, et le sieur Desjeunion, prétendant à la même cure de Bosc-Bordel, 1690. — Lettres de provision de Le Sacher, sur la présentation de Hubert de Bonissent, sieur de Buchy, le Bois-Héroult, etc..., 1689. — Cahier de l'état-civil de cette paroisse, 1789, 1790; actes signés par le vicaire Fournot. — BOSC-EDELINE. — Cahier de l'état-civil de cette paroisse, mêmes années. BOSCHYONS. — Transaction au sujet d'une rente de 7 livres 3 sous au profit de la Fabrique, 1738. — Procès entre la Fabrique et le Chapitre de Saint-Hildevert de Gournay, au sujet de la réparation du clocher de Boschyons, 1667. — Compte de Nicolas Baillivet, Trésorier de cette église, 1694, 1695. — BOSC-LE-HARD. — Notification de poursuites à faire par Jean Le Moyne, syndic de la paroisse, pour obliger la dame de Baumer au logement des gens de guerre, 1684. — BOSC-ROGER. — Procès, au sujet des arrérages d'une rente, entre la Fabrique (Jean Le Vasseur, Trésorier) et Martin Grémonville, 1713; — mention, en 1670, de Jacques de Renard, écuyer, sieur des Bordeaux, demeurant à Elbeuf-sur-Andelle; de Jacques de Baudouin, écuyer, sieur de Boissay, et de Pierre Guérard, curé de Notre-Dame de Bosc-Roger. — Cahier de l'état-civil de cette paroisse, 1789, 1790. — BRÉMONTIER (SAINT-MARTIN-DE). — Donation faite à la Fabrique par Antoinette Jahut, marchande-lingère de Gournay; — Charles de Blosseville, curé de la paroisse, 1676. — Vérification en justice du compte de la Charité du Saint-Sacrement de Brémontier, 1690. — BRETTEVILLE-EN-CAUX. — Bail des terres dépendantes de la chapelle de Saint-Vimer, par François-Noël-Roch De Caen, titulaire de cette chapelle, 1684. — BUCHY. — Cahier de l'état-civil de cette paroisse, 1789, 1790.—

BULLY (SAINT-ELOI-DE). — Procès, au sujet de la cure de cette paroisse, entre Nicolas Desquinnemare, bachelier en théologie, en vertu de collation faite par l'archevêque sur la présentation du marquis de Bully, et Nicolas Piéfort, chanoine de Saint-Augustin, en vertu d'une signature en cour de Rome, 1696. — BUTOT. — Mémoire de maître Pierre Grenet, curé moderne de cette paroisse, contre Jean Vasselin, ancien curé, au sujet des comptes de la paroisse, 1686. — Arrêt d'enregistrement, au Parlement, du bref obtenu en cour de Rome, par André Thoumire, portant approbation de la résignation faite par lui de la cure de Saint-Vulfran de Butot, au doyenné de Pavilly, avec réserve de 1,500 livres de pension viagère, 1787.

G. 8876. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 20 pièces, papier, 2 imprimés.

1650-1786. — CANTELEU-EN-CAUX (SAINT-PIERRE DE). — Donation faite à la Fabrique par Jean Guéroult, curé de la paroisse : Veut qu'un sermon soit fait, le jour de Saint-Marc, par un religieux de Veules; donne 100 sous par an au clerc de la paroisse de Greuville ou autre qui y tiendront les petites écoles, pour leur peine de montrer aux enfants de Canteleu *gratis* et les souffrir à leur catéchisme, 1723. — Bail de terre sise à Greuville, 1786. — CANY. — Vente par Nicolas Le Crep, prieur de la chapelle de Saint-Catas, à la Fabrique de Cany, de 2 pièces de terre sises à Angerville-la-Martel. — CAUDEBEC-EN-CAUX. — Copies, collationnées en 1673, de deux contrats relatifs à une fondation en faveur de la confrérie de Notre-Dame : 1° contrat de fondation de Jean Houel, natif de Caudebec, curé de Saint-Pierre-du-Tronc près le Neufbourg; avait voulu établir « une confrérie en l'honneur des benoists saints et saintes, la benoiste et très sacrée Mère de Dieu, Madame sainte Anne, Marie Jacobé et Marie Salomé, sœurs de la dite Mère de Dieu et de saint Lazare, Marie Madeleine et Marie Marthe, sœurs du dit saint Lazare. L'Archevêque désirant obvier à la trop grande multiplication des confréries, le dit curé fait sa fondation en faveur de la confrérie de Notre-Dame établie en la chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame, appelée la Grande Chapelle. Entre autres dispositions, obligation de « sonner à certaines messes la cloche de Notre-Dame de Caudebec par 20 clins en commémoration des 30 deniers dont le Sauveur fut vendu aux Juifs : — torche à asseoir en certain bassin d'étain goderonné, de la façon et grandeur de cil qui est pendant devant le maître autel, pour ardoir à l'Élévation du Corps Notre-Seigneur; — don d'un missel complet en parchemin, en lettres de forme; — don d'un calice à pied émaillé, où étaient représentées les trois Maries; d'une plataine au-dessous de laquelle était la remembrance du Jugement, » 1501; — 2° accord fait au sujet de cette fondation entre les membres de la confrérie et André Le Picard, procureur du Roi à Cany, neveu, au 5e degré, du fondateur, 1634. — CENTACRES. — Collation à Noël Courtin, du diocèce de Coutances, de la cure de cette paroisse, vacante par la démission de Denis Le Duc, 1698. — CHAPELLE-SUR-DUN (LA). — « Mémoire signifié pour les doyen, chanoines et Chapitre de l'église royale de Saint-Quentin, seigneurs patrons de l'église de la Chapelle-sur-Dun, au pays de Caux en Normandie, défendeurs, contre Françoise Babault, veuve du sieur Jean D'Eu, officier de la vénerie du Roy, prétendant droit au patronage de la même église, demanderesse. Du Bois Courval, rapporteur. Me Cochu, avocat. — De l'imprimerie de Delaguette, rue Saint-Jacques, *à l'Olivier*, juin 1752, grand in-folio de 35 pages. — CHEF-DE-L'EAU. — Pièces relatives à des fondations faites, en 1676, pour Louise de Saint-Ouen, veuve du sieur Larcher de Courperon en faveur de la Fabrique du Chef-de-l'Eau et des Pénitents de Bernessault-lès-Neufchâtel, 1684-1691. — Cahier d'actes de l'état-civil de cette paroisse, 1789-1791. — CLAVILLE. — « Compte que rendent le sieur doyen de Valmont, ci-devant curé de la paroisse de Malleville, et à présent de celle de Beuzeville-la-Guérard (de Guillebert des Essarts), et le curé de la paroisse d'Ouainville (J.-C. Roffet), des biens meubles restez après le décedz de feu Me Daniel Cressigni, prestre, curé de Claville, en qualité d'exécuteurs du testament et dernière volonté du dit défunt curé de Claville, » 1712. — Opposition des Trésoriers de la paroisse de Motteville-Claville à la vente des meubles de feu maître Sébastien Ancel, curé de Motteville-Claville.

G. 8877. (Liasse.) — [illegible] pièces parchemin; [illegible] papier; [illegible] pièces [illegible].

1301 (copie). **1759.** — CLIPONVILLE. — Aveu baillé par Louis Grémonville, curé de cette paroisse, à Charles-Nicolas de Grainville, seigneur d'Ancourteville-sur-Héricourt, comme ayant épousé Marguerite de Pottier, pour trois pièces de terre au dit lieu d'Ancourteville, 1746. — COLMESNIL. — Donation de 80 livres de rente à la Fabrique par François Bonaventure de Manneville, marquis de Charlemesnil, 1683. — Fondation faite par le même de 12 messes en la chapelle du

château de Manneville 1687. — CRIEL. — Titres de propriété relatifs à la Fabrique de cette paroisse. — Vente à cette Fabrique, par Nicolas Le Vasseur, laboureur à Chanteraine, d'une rente de 7 livres 2 sous 10 deniers (stipulant pour la Fabrique, frère Pierre Dupont, religieux de l'abbaye d'Eu, prieur-curé), 1364. — Donation faite à la Fabrique de 5 soudées de rente par Mathieu Duval et Willaume, sa femme, Pierre Pourchel et Mahault, sa femme, en considération de Jehan Costard, père des dites femmes, lequel avait été enterré en l'église de Criel, 1350. — Cession faite par Jean Le Pellé à la Fabrique des droits qu'il pouvait réclamer sur les biens de Motin et Jehan Le Pellé, ses oncles, biens situés à Criel, 1463. — Appointement entre les anciens et les nouveaux Trésoriers de l'église, en présence de frère Nicolas Garnier, curé de la paroisse, 1544. — Mention de David Destonne, curé de Saint-Vast de Guillemécourt, 1650; — de David de Boessel, écuyer, sieur de Caudecotte et de Melleville, conseiller et avocat à Rouen, étant, le 12 décembre 1658, en sa maison de la ville d'Eu. Deux sceaux pendants [illegible] à une charte de 1349. — CRIQUEBEUF. — Aveu pour les pauvres de cette paroisse à Nicolas-Louis de Romé, écuyer, seigneur du Tot et de Robillard, etc., pour biens situés au hameau de Faubisson, à Hattenville, 1759. — Aveu baillé pour les mêmes biens à Nicolas de Romé, 1651. — CRIQUETOT, au bailliage de Cany. — Etat des réparations à faire au chœur de cette église, dont le curé M. Le Pigny de Bimare, venait de mourir, 1714. — CRIQUIERS. — Procès entre les habitants de Criquiers et messire Etienne de Girardin, abbé de l'abbaye de Beaubec, stipulé par Dom Gabriel Rivert, au sujet des dommages causés au chœur de Criquiers par une chapelle que les habitants avaient fait construire tout auprès, 1699. — Traduction en français de la charte de Thomas, abbé de Beaubec, pour l'érection d'un village composé des vassaux des Authieux, du Bosdespuis et de Hadencourt, 1304.

G. [illegible]

1615-1770. — DAMPIERRE. — Vente par Jean Radenne à l'église de Dampierre d'une mine de terre au lieu dit le Camprond, 1708. — DAUBEUF. — Donation faite à la Fabrique de cette paroisse par Charles de Auber, seigneur de Daubeuf, Thiétreville en [illegible] seigneur châtelain et haut justicier d'Auberville-la-Manuel, 12 juillet 1615. — DIEPPE. — Requête présentée à M. lieutenant général civil au bailliage royal de Caux, siège d'Arques, séant à Dieppe, par Louis-Jacques-Joseph Frontin, chevalier, sieur du Tot, seigneur des paroisses de Dieppe et de Saint-Maclou de la ville de Rouen, à l'appui de ses prétentions aux droits honorifiques dans le chœur des églises de Dieppe, contre le Sr de Tilly, lieutenant de Roi à Dieppe, l'un des principaux membres de l'Etat Major. A Dieppe, de l'imprimerie de J.-B.-Jos. Dubuc, 1775, in-4° de 15 pages. — Compte rendu par Nicolas Vasse, ancien conseiller échevin de la ville de Dieppe, gérant pour Jacques Renault Vasse, son fils mineur, ci-devant maître en charge de la Charité de Sainte-Croix fondée en la dite église de Saint-Jacques, et receveur des quatre Charités, de la recette et dépense qu'il a faite pendant son année d'exercice, 1743. — ECALLES-ALIX. — « Griefs et moyens d'appel que met vers la Cour Me Noël Dumont, prêtre, curé d'Ecalles-Alix, appellant de sentence rendue au bailliage de Caudebec le 22 d'octobre 1752 et anticipé contre messire Claude de Saint-Simon, abbé commendataire de Jumièges » (incomplet). — ECRETTEVILLE-SUR-MER. — Nominations de Trésoriers, 1703, 1705. — Contrats de fondation de Jacques Ficquet, 1650 (Nicolas Duval, curé de la paroisse); — de Marie-Anne Dufour, 1690 (Alexis Le Roux, curé). — ECULTOT. — Constitution d'une rente de 12 livres 10 sous, au profit de la Fabrique de cette paroisse, 1749. — ELBEUF-SUR-ANDELLE. — Cahier de l'état civil de cette paroisse, 1789-1790. — ELLECOURT. — Jacques-Nicolas-Victor Delestre, curé de Guénicourt, pourvu à la cure d'Ellecourt; bref de nomination du dit Delestre à la dite cure de Guénicourt, 1776.

G. 838. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier. 1 imprimé.

1665-1790. — EPINAY. — Procès-verbal de saisie du mobilier de défunt M. Louis Le Long, curé d'Epinay, bailliage de Neufchâtel, 1733. — EPOUVILLE. — Pouvoirs donnés par le vicaire général de Montivilliers à Nicolas Estace, chapelain d'Epouville, 1764. — EPRETOT. — Requête des propriétaires de cette paroisse à l'Intendant de la Généralité pour obtenir approbation du marché fait avec Jean Gouel pour la réparation de la nef et du clocher de leur église, date omise. — ESCLAVELLES. — Reconnaissance d'une rente foncière de 2 chapons, due par la cure de cette

paroisse aux ayants cause de maître Pierre de Fry, Général en la Cour des Aides, 1780. — ESTOUTEVILLE, au bailliage de Neufchâtel. — Cahier de l'état-civil de cette paroisse, 1789-1790. — EU (SAINT-JACQUES D'). — Accord, en 1680, entre les Trésoriers de cette église et dame Françoise De la Motte, veuve de Richard Mithon, écuyer, sieur de Froideville, et Françoise Rouelles, veuve de Nicolas Mithon, au sujet du testament et de la fondation de Nicolas Mithon, du 27 novembre 1660. — Procédure relative à cette fondation, 1774. — Autre procédure contre les héritiers de Joseph-Victor de Héron et d'Anne-Henriette Eudes de Catteville, au sujet de l'exécution de contrats de fondation, 1747. — Compte que rend Germain Le Conte, notaire au comté d'Eu, qui était marguillier de l'église et Fabrique de Saint-Jacques d'Eu, pour deux années d'exercice qui ont commencé au 1er mai 1743. — Achat par la Fabrique de 10 livres 10 sous (Jean-Baptiste Carrière, chanoine régulier, curé de l'église Saint-Jean), 1700. — EU (SAINT-JEAN D'). — Augmentation par Guillemette Savoir, d'une fondation faite par Guillaume Savoir, 1615. — Constitution de 6 livres de rente au profit de la Fabrique, pour la fondation de Richard Carel, chaudronnier, 1727. — Bail d'une ferme dite du « Petit-Marais », paroisse de Ponts, donnée à la Fabrique pour l'acquit de la fondation de M. Duval, 1756. — Procès au Parlement de Paris entre les maîtres et prévôt de la confrérie de la Charité de Saint-Jean d'Eu, créanciers de la succession d'Isaac Prestault, et Isaac-François de Lespine, fils et héritier d'Isaac-François de Lespine, premier du nom, bailli d'Araines, qui était héritier, quant aux meubles et acquêts, d'Isaac-François de Lespine, second du nom, son frère du premier lit, 1724 et années précédentes. — Traité de mariage entre Isaac-François de Lespine, avocat au Parlement, et Marie Prestault, 1656. — EU (NOTRE-DAME D'). — Minute d'un mémoire adressé à Mgr de Gasville, Intendant de la Généralité, par les curé et marguilliers de cette paroisse pour être autorisés à subvenir, au moyen d'une cotisation sur les habitants, aux honoraires des prédicateurs. Jusque-là le prédicateur de l'avent, du carême et de l'office du Saint-Sacrement à Notre-Dame pour tous les habitants de la ville, allait prendre ses repas chez différents particuliers, qui étaient chaque jour indiqués par le maire, repas qui souvent étaient refusés, ce qui causait au prédicateur une dissipation contraire à l'objet de sa mission, laquelle ne fructifie qu'autant que le ministre de la parole ne paraît qu'en chaire. — Suivant le même usage, toujours abusif, deux sergents de ville faisaient la quête pour le prédicateur, pendant le sermon, comme s'il vendait à prix d'argent les vérités de la religion ; quêtes d'ailleurs si modiques, que chacune pour l'ordinaire ne se montait pas à plus de 5 ou 6 sous.

G. 8880. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1737-1787. — ETOUTEVILLE. — « Rôle et assiette faite par nous Louis Crevel, Nicolas Néel et Jean Lamon, laboureurs et propriétaires de la paroisse d'Estouteville, nommez par Mgr l'Intendant pour l'exécution de l'arrest du Conseil, en date du 29 may 1736, pour faire la répartition de la somme de 4,150 livres, moitié de celle de 8,300 livres, à quoy se monte l'adjudication de la rédification en entier de la nef et clocher de la dite paroisse, sur tous les propriétaires possédant fonds dans la dite paroisse et suivant la valeur d'iceux, » 17 janvier 1737. — Autre rôle du 18 juin 1740. — Quittances de sommes reçues pour cet objet. — Requête aux Pères Chartreux de Saint-Julien-lès-Rouen, pour obtenir la permission de faire construire une chapelle collatérale et une sacristie en dedans de la masure de leur prieuré, 1786. — Consentement accordé par ces religieux.

G. 8881. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1686-1771. — FÉCAMP (SAINTE-CROIX DE). — « Compte et estat du bien et revenu de l'esglize paroissiale de Sainte-Croix, — que Aristote Dubosc, en ayant eu le gouvernement comme Thésaurier esleu, présente au sieur curé de la dite paroisse, gens d'église et à maistre Pierre François, advocat, à présent Thésaurier, et aux parroissiens d'icelle. » — Paiements : « A maitre Henry Mathieu, presbtre, curé de la dite paroisse, la somme de 74 livres 10 sous. — Payé, en despence faite pour le disner et collation du prédicateur en la compagnie des parroissiens après la prédication faite le dimanche des Rames, suivant qu'il est accoustumé, durant 2 ans, 4 livres. — Payé à ceux qui ont sonné les cloches le jour de Thoussaints, 20 sous. — Pour le vin qu'il a convenu pour administrer les parroissiens, tant au jour de jubilley et pardon faits les 2e de novembre 1605 et 1er d'octobre 1606, que autres festes solempnelles, oultre le vin que l'on a accoustumé au celier de l'abbaye, 23 sous. — Pour les frais du repasnage, 40 sous. — Marché entre Nicolas Beaufils, vitrier, pour *repaire* toutes les vitres de l'église estant en rayne à raison de la gresle ou foudre arrivée..... 18 livres 15 sous. — Payé à maître Nicolle Gueroult et Guillaume

Auxpeaux, cirurgiens en ce lieu, 4 livres pour avoir visité par plusieurs fois Marie de Preshtreval et Collette Boulleny, malades de la lèpre. — A maître Laurent de [illegible], médecin, pour avoir veu et visité la dite Boulleny, 60 sous. — Paié à la dite Marie de Preshtreval, 15 sous, lorsqu'elle a esté posée et menée à la maladerie, suivant qu'il est accoustumé, comme natifve et baptisée en la dite paroisse, » 1608. — Pièces justificatives de ce compte. — FÉCAMP (SAINT-FROMOND DE). — Testament de Thomas Guerente, bourgeois de Fécamp : Veut être inhumé en l'église de Saint-Fromond ; legs aux confréries de la Trinité, de Notre-Dame, de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas de Fécamp, à la confrérie de Saint-Pierre de Mesmoulins et de Saint-Lubin de Ganseville et à la Société des prêtres, 1586. — FÉCAMP (SAINT-OUEN DE). — Enquête par François Gueroult, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Caux, au sujet d'une pièce de terre en cotière et herbage, située entre le chemin tendant de Fécamp à Bolbec et un ancien chemin herbé, creux, pièce de terre dont la propriété était contestée à la Fabrique par les religieux de Fécamp, 1771. — Règlement adopté par les habitants de Fécamp pour empêcher la propagation de la peste en leur ville : « Les esvents ne pourront se faire que de nuyt. — Au cas que la maladie s'augmente, seront prises 2 personnes pour porter et inhumer les corps, lesquelz, sous la permission de mons[r] le grand prieur et grand vicaire, seront inhumés au cimetière de Saint-Martin, comme il a esté [illegible] » 1668.

G. 8882. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 pièces, papier, 2 imprimés.

1695-1781. — FERRIÈRES. — « Etat du revenu et des charges du Trésor et Fabrique de Ferrières, calculé sur les derniers baux, 1700. » — FONGUEUSEMARE. — Requête de Monseigneur d'Argouges, évêque de Vannes, abbé commendataire de l'abbaye du Valasse, à l'archevêque de Rouen, pour obtenir que la chapelle de Fongueusemare fût érigée en succursale. Les domaines et fermes de Fongueusemare, dépendant de la dite abbaye, en étaient éloignées de 4 grandes lieues. Comme elles n'étaient incorporées à aucune paroisse, il n'y avait point de curé qui prît soin de l'instruction et de la conduite spirituelle de ceux et celles qui exploitaient les terres. — Le couvent prétendait qu'étant de l'ordre de Citeaux, il était fondé par privilège à y faire administrer les sacrements, 1695. — Requête adressée à l'archevêque, par Jean Goujon de Lisieux, profès de l'abbaye du Valasse : il expose qu'il avait obtenu du Saint-Père provision du prieuré-cure non conventuel ou de l'église paroissiale ou chapelle de Fongueusemare; il demande lettre de visa. — Lettre particulière de l'évêque de Vannes à l'archevêque, abbaye du Valasse, 15 novembre 1696; il le prie d'accorder commission pour desservir la dite chapelle au sieur Le Picard, qui l'avait desservie depuis 4 ou 5 ans, sur un ordre verbal de l'abbé ou du prieur, ainsi qu'il était accoutumé, conformément aux privilèges de l'ordre de Citeaux ; il demande que le sieur Goujon soit écarté, à cause de son peu de connaissances et d'expérience. — FONTAINE-SOUS-PRÉAUX. — Aveux de la Fabrique de cette paroisse et du curé, Jean-Baptiste Maquet, à Anne-Léon de Montmorency, duc de Montmorency; — à Louis-Jean-Baptiste-Antoine Colbert, marquis de Seignelay et de Blainville, 1777, 1786. — FOSSÉ (LE). — Aveu du curé de cette paroisse (Martin Bidault) à Antoine-Augustin Thomas, conseiller au Parlement de Normandie ; obligation pour le curé de fournir un chapeau de roses pour orner le saint ciboire le jour et fête du Saint-Sacrement pour la solennité des processions. — FOUCARMONT. — Règlement de compte entre Nicolas Conseil, curé de Foucarmont, et Dom François De Rez, procureur de l'abbaye du Tréport, 1685. — FRANQUEVILLE (NOTRE-DAME et SAINT-PIERRE). — Fondation par Anne Le Duc, veuve de Vincent Cousin, négociant à Rouen, d'une école de filles qui serait confiée à perpétuité à une sœur de la communauté d'Ernemont ; homologation de cette fondation par arrêt du Parlement, 30 mai 1770. — Bail fait par la Fabrique de Notre-Dame-de-Franqueville, 1786. — FRESNES-LE-PLAN. — Déclaration donnée à Anne-Léon de Montmorency, marquis de Blainville, par Jean Morel, Trésorier en charge de cette paroisse, 1776. — FRESNOY. — Nomination de Pierre De Bon, religieux de l'ordre de Saint Benoît, au prieuré de Saint-Nicolas de Fresnoy, 1762; prise de possession, 1763 (copies). — FRÉTILS (LES). — Arrêt du Conseil approuvant le devis pour la reconstruction du presbytère de cette paroisse (2 placards imprimés) et autres pièces relatives à cette affaire.

G. 8883. (Liasse.) — 25 cahiers, comprenant 95 feuillets, papier; plus 4 pièces, papier.

1718-1789. — FONTAINE-CHATEL. — Cahiers des actes de baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans cette église. — 5 mai 1720, François de Houdetot, seigneur de la paroisse, et damoiselle Catherine de

Herbouville, parrain et marraine au baptême de la fille de François De la Croix. — 17 janvier 1767, inhumation, dans l'église, de M. Agnès, curé de Boissay, doyen de Ry ; — de maître Charles Saunier, curé du dit lieu, décédé la veille, âgé de 63 ans. — 24 septembre 1769, abjuration de Marie-Catherine Sence, de la paroisse de Saint-Jouin, âgé de 26 ans. — 13 mars 1777, noms de Marie-Rosalie-Athalie donnés, au baptême, à la fille de Pierre Davranche et de Marie-Elisabeth Berruyer. — Dimanche 6 août 1780, inhumation, dans le chœur de l'église, par l'abbé Armerie, chapelain d'Anvéville-en-Caux, du corps de haut et puissant seigneur Charles, marquis de Houdetot, chevalier, seigneur haut-justicier de Veauville-sur-les-Baons, Anvéville, Herville, Robertot, les Authieux, seigneur patron honoraire de la paroisse et de Saint-Germain-des-Essours, décédé la veille, âgé de 84 ans 7 mois. Signatures de MM. de la Bunodière de Saint-Georges, de Houdetot, De la Vache baron du Saussay, de Beauvais, Le Jaulne de Salmonville, Selles de Boscherville, Dufour de Longuerue, Alexandre de Montlambert — 23 avril 1781, inhumation, dans le cimetière de la paroisse, par M. L'Hermitte, curé de Sainte-Croix, doyen de Ry, du corps de discrète personne maître Pierre Ruette, curé de la paroisse, décédé la veille, âgé de 64 ans, en présence de Charles Heurlaut, curé de Crevon, témoin synodal du doyenné de Ry, et de maître Adrien Balesdens, vicaire de Morgny-sur-Blainville, témoins soussignés. — Rousseaux, curé de Fontaine-le-Châtel en 1789.

G. 8884. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier, 1 imprimé.

1507-1778. — FRENEUSE (NOTRE-DAME DE). — Fondation d'Alexandre Filleul, seigneur de Freneuse, en l'église de cette paroisse ; donation d'une pièce de terre nommée les *Escanables*, 8 août 1507 (acte délivré par Claude Le Roux, vicomte d'Elbeuf et garde du scel des obligations de la vicomté du dit lieu). — Deux pièces de procédures au sujet du non-accomplissement des conditions de la dite fondation, 1661, 1706. — Contestation entre les Trésoriers de la paroisse et le curé Jean-Baptiste-Charles Binet ; — entre les mêmes et le seigneur de la paroisse, M. Etienne-Nicolas Landry, au sujet de droits honorifiques prétendus par M. Landry, de changements dans la disposition des bancs dans l'église, et d'un banc que se réservait le curé ; — lettres de M. Landry, du curé Binet, de l'avocat Le Dain, du vicaire Aimerie, dont le rôle paraît avoir été de dénoncer et de desservir le curé auprès du seigneur, etc. — « Arrêt du Parlement de Rouen, portant règlement pour les Thrésors et Fabriques des paroisses, tant des villes que de la campagne. Du 26 juillet 1751 ». (Imprimé.) — Mémoire à consulter présentant les réponses de l'avocat Duval, en regard des demandes en consultation : « Le curé d'une paroisse de village a-t-il droit d'avoir un banc dans le chœur ?... Peut-il placer dans le chœur qui bon lui semble, soit paroissiens, soit étrangers, sans la permission du seigneur, etc., etc. ? 7 novembre 1773. — Autre mémoire à consulter, présentant les réponses de l'avocat Roger, à une série de questions de la même nature : « Le curé peut-il donner le pain bénit aux étrangers, au banc qu'il s'attribue dans le chœur, après le clergé et le seigneur, etc...? 1773. — Transaction entre M. Landry et Etienne Hellot, Trésorier en charge, tant pour lui que pour les autres Trésoriers, 29 mars 1774. — Sentence du Bureau des Finances, qui condamne le curé à laisser libre le chemin qui règne le long de son presbytère, et à combler les fossés qu'il avait fait pratiquer aux 2 bouts du chemin, 19 janvier 1770. — Transaction entre M. Landry et un particulier qui l'avait insulté, 1772. — Décret de Monseigneur de la Rochefoucauld, rendu sur la requête de M. Landry, par lequel, en tant que la chose le touche comme archevêque, il permet au dit sieur de faire démolir les murailles d'une prétendue chapelle Saint-Christophe, de peur qu'elles ne servissent de retraite aux méchants, et ne fussent une occasion de libertinage, 17 mars 1775. M. Landry avait exposé que, dans la paroisse de Freneuse, sur le terrain qui lui appartenait, au haut de la côte, sur le grand chemin du Pont-de-l'Arche et de Rouen à Elbeuf, il subsistait une espèce de tour en blocage, percée à jour de tous côtés, non close et sans charpente, ni couverture, tombant en ruine, et ne représentant plus que des débris de murailles de 8 à 10 pieds de hauteur, nommée par corruption la chapelle de Saint-Christophe, puisque, de mémoire d'homme, elle n'avait servi ni pu servir à y dire la messe. Cependant 7 habitants de la paroisse avaient déposé qu'ils avaient entendu dire à leurs parents qu'on y avait fait l'office et qu'il y avait des biens affectés à son entretien. Il s'y tenait une assemblée le jour de la fête de saint Christophe. — Lettres de M. Liot, secrétaire de l'archevêché, et du vicaire général, M. Marescot, relatives à cette chapelle. — Permission de faire dire la messe en la chapelle du manoir seigneurial de la paroisse de Freneuse, à noble homme Robert Le Cornier, Maître de la Chambre des Comptes, 26 septembre 1[illegible]. — A Jean-Auguste Le

Cornier de Cideville, 5 octobre 1735. — Sceaux plaqués de Monseigneur de Saulx-Tavannes et de Monseigneur de la Rochefoucauld. — Signatures des vicaires généraux Quatresols, Terrisse, Bridelle, Marescot, de Goyon. 2 cachets armoriés de l'avocat Le Dain. (Pièces données par M. de Kervillain.)

G. 8880. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1491-1781. — GERPONVILLE. — Bail, à titre de loyer, pour un an, à maîtres Charles Ballière, curé d'Ourville, et Pierre Guy de Massac, curé de Gerponville, des déports entiers des paroisses d'Ourville et de Gerponville, 1688. — GONNEVILLE. — Minute d'un certificat, signé des officiers de Graville, touchant le droit de présenter à la cure de Gonneville, 1663. — GOURNAY (SAINT-HILDEVERT DE). — Procès entre Jean Le Pezant, chapelain du grand autel, receveur des deniers casuels du Chapitre de Gournay, et Nicolas Bérenger, tonnelier, au sujet de droits d'inhumation, 1741. — Quittances du prêtre marguillier de Saint-Hildevert et autres pièces de comptabilité relatives à l'exécution du testament d'Antoine Herbert, greffier de la Ville, 1610-1611. — GRAND-COURONNE. — Lettres de Jacques d'Estouteville, seigneur de Beyne, garde de la prévôté de Paris, contenant vidimus de lettres de présentation, par le roi Charles, de Guillaume Le Roy, prêtre, à la chapelle de Saint-Eustache au Grand-Couronne, vacante par le décès de Charles Macquerel, 4 octobre 1494 ; — de la sentence du bailli de Rouen pour faire mettre le dit Le Roy en possession du dit bénéfice, 20 décembre 1494 ; — d'une déclaration passée par Coutteret, sergent du Roi en la ville et banlieue de Rouen, attestant la mise en possession du dit Le Roy, 15 décembre, même année. — HARENCOURT (SAINT-ÉTIENNE DE). — Prise de possession de la cure de cette paroisse par Charles-Jacques Danicourt, chanoine régulier de la Congrégation de France, 11 mai 1749. — HAUCOURT. — Aveu, pour la cure de cette paroisse, par le curé Louis Le Lièvre, à Joseph-Augustin de Mailly, comte de Mailly, marquis de Haucourt, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de la cavalerie et des dragons de France, gouverneur d'Abbeville, lieutenant général du Roussillon, Conflans et Cerdagne, 1766. — HAVRE (NOTRE-DAME DU). — Donation faite à la Fabrique de cette église par Marie Rihal, veuve de Michel Le Comte, capitaine cartenier, 1735, etc. — Copie d'une nomination, faite par l'archevêque de Rouen, d'un distributeur pour les distributions des fondations et du casuel de la même église. — HÉNOUVILLE. — Bail par Mme Cécile-Geneviève-Emélie de Belsunce de Castel-Moron, abbesse de l'abbaye royale de la Sainte-Trinité de Caen, de la grosse dîme de cette paroisse, 1776. — HODENGER. — Compte de la Fabrique de cette paroisse, 1682-1683. — INTRAVILLE. — Bail par le curé de cette paroisse, Antoine Ratiéville, d'un herbage de 4 acres et demie, 1784. — JUMIÈGES. — Consultation des avocats Thouret et Frémont, au sujet de l'extraction de la tourbe au hameau d'Heurtauville, 1780. — LILLEBONNE (NOTRE-DAME DE). — Copie des statuts et règlements de la confrérie du Saint-Sacrement, sous le titre du Sacré-Cœur de Jésus, 1739 ; nombreuses signatures. — « Assiette et cotisation de la somme de 750 livres qu'il convient payer pour l'adjudication d'une maison servante de presbitaire adjugée au rabais, et en laquelle les paroissiens, manants et habitants de la paroisse de Notre-Dame de Lillebonne ont esté condamnez envers discrette personne Me François Le Courtoys, presbtre, curé de la dite paroisse, etc., 1608. » — LINTOT. — Certificat du vicaire de Saint-Samson de Lintot, attestant que Sébastien Vimont de Lillebonne *Juliopolensis* a reçu de lui, pendant 6 ans, des leçons de grammaire et de catéchisme, 1701. — LONGMESNIL. — Aveu de Jean Psalmon, curé de cette paroisse, à Antoine-Augustin Thomas, seigneur du Fossé, 1768.

G. 8881. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 plan.

1663-1779. — GOURNAY. — Plan de la ville de Gournay, sur papier colorié de la fin du 16e siècle. — Nomination par les notables de la ville de Gournay, assemblés en état de commun, de Bernard-Alexis Pauquet, à la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de la paroisse de cette ville, vacante par le décès de Joseph-François Cordier, sieur de Vaudure (parmi les comparants, à la suite des chanoines, Charles-Jacques Cordier du Doit, exempt des gardes du corps du Roi, Jean-Paul de Monsures, écuyer, capitaine des grenadiers royaux, maire électif de Gournay, Louis-François de Haute-Cloque de Monthurel, gendarme de la garde, Geoffroy Sagot, sieur de Montjean, lieutenant général civil et criminel et de police au siège et bailliage de Gournay, etc., 6 juillet 1764. — Lettres de provision. — Acte de prise de possession du dit Pauquet, 21 juillet, même année. — GOURNAY, PRÈS DE MONTIVILLIERS. — Bail d'une petite ferme assise à Cauville, 1779. — GOUVILLE. — Fondation faite en faveur de

a Fabrique de cette paroisse par maître Guillaume Girard, curé de la même paroisse, 4 juin 1652 : — pièces relatives à cette fondation. — Donation faite à l'église de Gouville par Jeanne De la Haye, en exécution du testament de son défunt mari Brunet, 1684. — Vente faite à la même Fabrique, par Pierre Voisin, laboureur, demeurant à Saint-Germain-sous-Cailly, Georges de Motteville, Premier Président en la Cour des Comptes, consentant à l'achat au nom du Trésor, Jacques Regnault étant curé de Gouville, 1686. — Fondation pour Anne Le Clerc, servante domestique de Mme de Motteville, même année. — GRAINCOURT (SAINT-VALERY DE). — Présentation par Joseph-François Le Fournier, seigneur de Wargemont, seigneur patron de Graincourt, mestre de camp de cavalerie, premier enseigne des gens d'armes de la garde ordinaire du Roi, de Charles Geoffroy Le Febvre, à la cure de cette paroisse, vacante par le décès de Charles De la Salle, 2 novembre 1734. — HAUSSEZ. — Arrêt homologatif de la signature en cour de Rome, portant création, au profit du sieur abbé Cauchois (Nicolas-François), ancien curé de Saint-Martin de Haussez, de 450 livres de pension sur la dite cure, payables par quartier, la dite signature en date du 10 mars 1770 ; résignation avait été faite par lui en faveur de Louis-Joseph Rogeau.

G. 8887. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1589-1652. — HAVRE (NOTRE-DAME DU). Comptes de la confrérie du Saint-Sacrement de l'Autel. — 1589, le comptable se charge du *brisement* des chappes qui ont servi à plusieurs funérailles durant l'année 1589, 10 livres 2 sous. « A maître Maurice Médrinal, pour avoir joué les orgues suivant la coustume, 30 sous. — 1592, à maître Jehan Du Hen, peintre, pour avoir fait le portrait en peinture de la croix. — 1594, pour le brisement des chappes, 3 livres 5 sous. — 1595, pour don de convoy et empeschement des chappes aux funérailles du sieur de Corcelles, 6 livres. — 1603, 3 calices d'or en brodure assises au derrière des chappes. — 1607-1608, pour le prest et debrissement des chappes servantes aux inhumations, 9 livres. — 1610-1611, pour le debrissement des chappes et ornements de la Charité, pour servir aux inhumations, 10 livres. — 1612-1613, pour le prest et desbrissement des chappes de la dite frarye ayant servy aux inhumations de quelques personnes, 130 livres 8 sous. — 1614, à Symon Hamillon, marchand chasublier, demeurant à Rouen, pour la fourniture et façon de 3 chappes pour la confrérie, 600 livres. Le même raccoûtre les fleurs de lis du vieux chasuble. — 1620-1624, à Pierre Barbey, menuisier, pour avoir faict des marchepieds de boys à l'entour de la table des frères, 35 sous. — Aumônes de Monseigneur le duc de Villartz, gouverneur pour le Roi : Pour subvenir au paiement de la croix neuve achetée à Paris, 75 livres ; — pour aider au paiement de la bannière de damas, 29 livres 4 sous. — A Toussainctz Vaultier, menuisier, pour avoir faict ung encastillement de bois de chesne pour le tableau où sont escrits les noms et surnoms des frères servants en la Charité, 60 sous. — A Jehan Petit, peintre, pour avoir paint et doré le dit encastillement et fait la figure du Saint-Sacrement, 7 livres. — A maître Daniel La Roche, pour avoir escrit sur le dit tableau les noms et surnoms des dits frères, 4 livres 10 sous. — 1624-1628, pour des clous fichés le long du chœur à mettre les chapeaux des frères servantz, 5 sous. — A ung homme qui a aydé à porter la croix et bannière à la procession de Notre-Dame des Neiges, 16 sous. — Pour avoir escuré le pillier de cuivre estant proche le maître autel pour la feste de Pasques, 40 sous. — 1637-1642, à Robert Michel, dindampnier, pour avoir escuré la colonne de cuivre de devant l'autel, pour la feste de Pasques de l'année 1641, 40 sous. — A mons^r De la Roche, escrivain, pour avoir escript et enluminé le tableau des noms et surnoms des frères laïcques servants en la dite confrairie, 15 livres. — 1642-1648, pour l'approbation des statuts de la Charité lorsqu'elle a esté ouverte à toutes personnes, 10 livres. — Corde pour timbre à appeler les frères lorsqu'on porte le Saint-Sacrement aux malades. — Achat, fait à Paris, de velours cramoisy pour la chasuble, tunique, parements d'autel. — paiement à [illegible], brodeur à Paris, 1,250 livres. — A Pierre Gallet, fossoyeur, pour la contribution de la Charité, à [illegible] pour 40 pauvres enterrés par charité depuis le 1er janvier 1648 jusqu'à la feste du Saint-Sacrement 1649, qui serait, à raison de 20 deniers pour chaque fosse, 3 livres 6 sous 8 deniers. — A Martin [illegible], pour avoir nettoyé la colonne d'[illegible] de la Charité, pour les années 1643, 44, 45, 46, 47, à raison de 30 sous par an. — [illegible] Colombel, prêtre, organiste de la Charité du Saint-Sacrement, en 1651, en remplacement du feu sieur Des Vaux. — [illegible] — Etat des ornements de la Charité, 1624. — [illegible] des frères, 1624-1637. — M. de Grâce, appellation habituelle des curés de la paroisse de Notre-Dame, qui sont : [illegible] Jacques Marsel, docteur en théologie ; [illegible], Nicolas [illegible], tous docteurs en théologie.

G. 8888. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier. 1 imprimé.

1631-1788. — L'AUNAY (NOTRE-DAME DE). Requête présentée à l'Intendant par le curé et par les habitants de cette paroisse, en 1739, à l'effet d'être déchargés de 75 livres et 2 sous pour livre pour l'amortissement d'une fondation de 25 livres de rente faite à la Fabrique, 16 livres étant affectées aux messes et prières, 9 livres restant à la Fabrique, la dite fondation faite par Anne Boutehan en 1665. — Accord entre Robert Cresté, conseiller au bailliage de Caudebec, d'une part, et maître Jacques Agasse, curé de Notre-Dame de l'Aunay, et les Trésoriers de la paroisse, d'autre part, pour l'exécution de cette fondation, 1714.

LILLEBONNE (SAINT-DENIS DE). — Remontrance avait été faite à la duchesse d'Elbeuf, comtesse de Lillebonne, par les officiers de son comté. La coutume s'était introduite dans ce bourg de sonner des violons devant les maisons du dit lieu et autres instruments profanes, la veille et la fête de l'Ascension, tant de jour que de nuit; au lieu de prier Dieu, la jeunesse se livrait à des débauches ; la duchesse ordonne que les 12 livres que son receveur donnait, chaque année, aux joueurs de violons, serait payée au curé de la paroisse qui ferait dire une messe du Saint-Sacrement tous les jeudis de l'année, Elbeuf, 5 juin 1631. — Requête présentée par Robert Beaumaistre, curé de Saint-Denis de Lillebonne, pour être payé de cette rente, 27 novembre 1651. — Délibération de la communauté de la paroisse, pour la fondation d'une messe à perpétuité pour la Maréchale duchesse de Harcourt, 31 décembre 1747. — Collation, à Pierre Renet, de la chapelle Saint-Laurent en l'hôpital de Lillebonne, sur la présentation d'Angélique de Fabert, marquise de Beuvron et de la Mailleraye, 1712. — LOGES (LES). Correspondance relative à des difficultés suscitées pour la subhastation des bancs : cette opération avait eu lieu à la requête du substitut au bailliage de Montivilliers, encore bien que la paroisse fût dans l'étendue de la haute-justice de Valmont, et contrairement aux vues du curé et des Trésoriers, 1777. — LONGFRESNAY OU FRESNAY-LE-LONG. — Bail fait par M. Louis de Goyon, abbé de Saint-Victor, grand archidiacre, à Louis-Eustache Venin, curé de la paroisse, des 2 tiers des grosses dîmes appartenant à la dite abbaye, 1787. — Bail par le dit curé, d'une masure à Jean Auvray, jardinier, 1788.

G. 8889. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1175-1191. — LILLEBONNE (SAINT-DENIS DE). — Procès, à l'officialité de Rouen, pour les réparations du manoir presbytéral, du chancel de l'église, etc., entre les exécuteurs testamentaires du curé défunt, Guillaume Grandin (Guillaume Le Danois, notaire en cour d'église, promoteur volant, et Jean de Faguillon), d'une part, et maître Jean de Grasquesne, le nouveau curé. — Informations, par Guillaume Lorget, notaire apostolique, dépositions de Pierre Houel, curé de Notre-Dame de Lillebonne, de Jean du Rouyl, curé de Folleville : *Visitaverunt et inspexerunt missale dicte ecclesie, ad quod perquirendum et manutenendum tenetur caratus loci predicti, quod quidem missale, ut dicunt dicti curati, licet sit caducus* (sic), *est tamen bene reparabile, et potest pro reparacione ipsius exponi somma VIII l... Lathomi viderunt et inspexerunt cancellum ejusdem ecclesie, qui quidem cancellus fuit et est de novo per defunctum novissimum curatum reedificatum* (sic) *in parietibus, pilaribus et coopertura tegule ; sed visitando eundem cancellum, perceperunt et dicunt quod ipse cancellus alias fuit de lapidibus pavatus, quodque per* (sic) *reparatione dicti pavimenti ex lapidibus esset exponenda somma quadraginta quinque librarum turonensium, sed reparando ipsum de pavimento et carrello, prout nunc in pluribus locis fieri solet, esset dumtaxat exponenda somma decem librarum turonensium.*

G. 8890. (Registre.) — In-4°, 271 feuillets, papier ; un des plats de la couverture est perdu.

1623-1732. — LONGMESNIL. — « Registre de l'église paroissiale de Saint-Martin de Longmesnil, auquel sont contenus les obits fondés, avec la datte des contrats d'iceux, avec le nombre des ornements et linge de la dite église et spécialement les comptes qui se rendent tous les ans. » — Obit de maître Jacques Bourlé, docteur en théologie, 1585. — On mentionne, dans l'état du mobilier de l'église, 3 calices d'étain. — « Estat de la recepte et cueillette du plat et revenu de l'église monsieur sainct Martin de la paroisse de Longmesnil, faict par Françoys Moynnet, esleu Thésaurier de la ditte église, le premier dimanche de mars 1623 : — Le cierge benest, a vallu 68 sous ; — les gerbes, pour la part du plat de l'église, ont vallu la somme de 61 sous 3 deniers ; — les chanteaulx du pain beneist, durant le long de l'année, ont vallu la somme de

50 sous. — Le jour Sainct-Anthoienne a vallu 34 sous. — Il y a eu deulx boisseaulx de bled, tant pour l'église que pour les trespassés, qui ont esté venduz, l'un dix-neuf sols, et l'autre saize solz six deniers, dont il appartient la moittié au plat de l'église... Les pommes de l'église ont vallu 20 livres 10 sous. » — Mises : « Paié pour du cordeau à pendre les anges devant l'autel, et pour de la corde qu'il convient bailler à ce peintre quand il apporta la table d'autel, 8 sous. » — 1624, « pour la journée d'un homme pour avoir tiré des pierres et sablon, 6 sous. — Payé pour le soleil qui sert pour enchâsser le St-Sacrement, 4 livres 4 sous. — Payé au paintre, 10 livres. » — 1627, « Mémoires des dons et présents faits à Dieu et à Notre-Dame : — un couvrechef à Notre-Dame par la femme de Denis Le Clercq... Une nappe de lin avec des noms de Jésus pour mettre devant le grand autel par Mme d'Huppigny... 40 sous pour acheter un missel. — Il a esté offert, en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire, le tableau avec toutes les images qui y sont, la table qui couvre l'autel, les bans et clôture avec tout l'ornement d'icelle par M... » — Bénédiction de ce tableau le 11 novembre 1628. — Sous la date de 1628, on a inséré tous les actes relatifs à l'institution du Rosaire à Longmesnil : Permission à Jean L'Hostelle, docteur en théologie, prieur des Frères Prêcheurs de Beauvais ; — requête des paroissiens ; — acte de la bénédiction par le P. Lucien Besagny ; — donation du curé de la dite paroisse, André Filesac, natif de Formerie, ayant pour anagramme *Ardens alas feci*. — Liste des noms et surnoms des membres de la confrérie. — 1628, « au paincire qui a repainct le crucifix et doré l'image St-Martin et relavé d'autres images et peint en azur avec fleurs de lys Notre-Dame et Saint Martin, la somme de 30 livres. — Au doyen rural, 12 sous. — Au père prédicateur, 60 sous. — Frais et mises pour la réédification de l'eschole, 8 dizeaux de gluiasse au prix de 15 livres pour cent, 12 livres, et 2 journées avec chevaux, 40 sous. » — 1630, livre de beurre vendue 5 sous. — 1641, église cotisée à 28 livres 13 sous. Trésorier arrêté prisonnier à Gaillefontaine. — Pour avoir du vin pour communier à Pâques, 10 sous. — 1642, beurre vendu 6 sous et 5 sous 6 deniers la livre. — 1647, une journée à planter des entes, 5 sous ; — 3 jours à moter et armer les entes, 15 sous. — 1649, « pour l'ouverture du carreau de l'église pour inhumer Charles Le Roy, sieur de Valenclos, 50 sous ; — pour inhumer Pierre Manant, s^r^ de Longmesnil, 50 sous. — A notre prédicateur, pour le récompenser aucunement de sa petite cueillette par les maisons, 10 sous. » — 1653, journée de maçon, 8 sous. — 15 novembre 1660, arrangement fait par André de Filesac, d'Ons-en-Bray, doyen de Bray, à l'occasion de contestations entre la Fabrique et le curé de Longmesnil, M. Feugueray, pour la fondation de feu Jacques Bourlé. — 1665, pour un canon à célébrer la messe, 17 sous. — Achat d'un missel romain. — 3 journées de maçon, non compris la nourriture, 30 sous. — « A Jehan Baillif, pour avoir abattu et aydé à charger 6 chesnes pour l'école, montant au nombre de 8 journées d'homme, comprins les 2 compagnons, sans comprendre la nourriture, 4 livres. — Pour un mil de plante, 25 sous. — Pour la ferrure de la chaire, 4 livres 5 sous ; — 9 journées de couvreur, 6 livres 10 sous. » — 1687, « pour 22 aulnes d'indienne pour faire un chasuble, devant-d'autel, crédence pour le Saint-Sacrement, 17 livres. — Pour 2 crucifix, 4 pots à rose avec 6 bouquets d'hiver, 6 livres 5 sous. — Pavage de la chapelle Saint-Cosme. — Pour un sinet de soie pour le messel neuf, 12 sous. — Pour un canon et les 2 autres petites cartes, 30 sous. » — 1690, au magister, 5 livres. — 1697, petite cloche fondue par Jean Buret, 88 livres. — Ecrit dans un autre sens : « L'Estat de la cueillette et aumônes du plat des trépassés, de 1623 à 1675. » (Acquisition de 1897.)

G. 8891. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier, 1 imprimé.

1659-1790. — MANNEVILLE-ES-PLAINS. — Supplique adressée aux grands vicaires de l'abbé de Fécamp par les curé, prêtres et habitants de Manneville pour obtenir l'érection, en cette paroisse, d'une confrérie du Scapulaire du Montcarmel, 1659. — MAROMME. — « Etat des derniers receus et à recevoir par Christofle Du Fresne, bourgeois de Rouen, des paroissiens, propriétaires et habitants de la paroisse de Maromme pour le payement de la somme de 4,709 livres 16 sous à quoy montent les arrests et exécutoires de la Cour..... pour la réédification et réparation de l'église ; » Jacques Auber, maçon, adjudicataire des travaux ; le sieur Orenge, poudrier, doit par la répartition 2 livres 13 sous 8 deniers, 1657. — « Rôle de la taxe des deniers à recevoir, pour réfaction de l'église de Saint-Martin de Maromme, à prendre et recuillir sur les habitants et propriétaires des héritages et maisons assis sur la dicte paroisse, suivant l'arrest de la Cour : M. le président de l'Ouroille, 60 livres ; — la veuve François Perrochon, 7 livres 5 sous ; — M. Corneille, 88 livres », 1664. — MARTAINVILLE-SUR-RY. — Cahier des délibérations et comptes de la

Fabrique, de 1786 à 1790. — Assemblée des paroissiens en état de communier dans le lieu de l'église. Messire Pierre-Barthélemy Le Vigoureux, chevalier, baron de Dampierre, seigneur et patron honoraire de la paroisse, conseiller au Parlement; Jean-Joseph L'Hommel, curé; Jacques-François Basset de Jolimont, avocat en la Cour, 19 juillet 1789. — MASSY. — Procès-verbal des réparations à faire au presbytère et au chancel de l'église, 1730. — MÉLAMARE. — « Factum pour maistre Pierre Pottl, pourveu de la cure de Mélamare, sur la présentation de Monsieur Boutren du Gourel, seigneur et patron de la Prévôté royale de Mélamare, conseiller en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Normandie, intervenant, demandeur et défendeur, contre maistre Pierre Jacques Dumont, prétendant droit à la même cure, en vertu d'un brevet du Roy, deffendeur, et encore contre Monsieur le Procureur Général, intervenant et demandeur », vers 1738; exposition dans ce mémoire des principes du droit de patronage, des titres qui établissent que le patronage de la Prévôté de Mélamare appartient à M. du Gourel (imprimé, grand in-folio). — MAUTHEVILLE ou MOTTEVILLE. — Lettre de Le Masurier, curé de cette paroisse, à un homme d'affaire au sujet de la propriété d'une acre de terre, 1703.

G. 8892. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1602-1687. — MARQUES. — « Information faite, le 28e jour d'octobre 1644, par nous, Jehan De la Haye, curé de Graval, et Nicolas Le Fèvre, curé de Roncoy, arbitres nommés pour terminer les différens meus et à mouvoir entre maistre Estienne de Hincourt, curé de Nuillemont, et maistre Jehan Bazin, curé de Marques, pour la séparation de leurs dimages. » Certificats au sujet des dîmes de Bernompré, paroisse de Marques, donnés par Jehan Desombres, curé du Vieil-Rouen; Antoine Le Sergent, chapelain des Vieilles-Landes, 1608. — Sentence donnée aux plaids du doyenné de Foucarmont, tenus au dit lieu par Me Thomas Jullien, curé de Villers, doyen, le 22 novembre 1602, instance de Me François Le Rat, curé de Marques, contre Nicolas Caron, maréchal, demeurant au hameau de Bernompré, lequel n'assistait aux offices de la paroisse de Marques, ne sachant de quelle paroisse était ce hameau; condamné à 20 sous d'amende. — Testaments reçus par les curés de Marques, de 1602 à 1657. Formule ordinaire de ces actes : « *In nomine Domini. Amen.* Puisque, selon le vouloir de Dieu, mon créateur, moi, Anthoine De Fer, demeurant à Blingemer, paroisse de Marques, je suis réduict en une extrémité de maladie corporelle, sain toutes fois d'entendement, etc.; legs *aux plats* de l'Église, de Notre-Dame, des Trépassés, du Saint-Sacrement, de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine, à la Madeleine de Rouen, etc. — Autres testaments, l'un de 1670, l'autre de 1687, ce dernier passé devant un tabellion. — Curés indiqués : Guillaume de Clercy, 1615, 1623; François de Clercy, 1631, 1637. — Inventaire des biens meubles délaissés par Jean Morin, des Vieilles-Landes : « Métier à faire de la toile, 60 sous; un lict de coutil, 20 sous; un baril à *bouillon*, 5 sous; 3 rouets pour filer et une eschignole, 20 sous; une vache, 15 livres », 1618. — Mention de Jean de Guerreau, écuyer, sieur de Boheue, demeurant à Cuignet, proche des paroisses de Marques et de Nillemont, 1608.

G. 8893. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1670-1703. — MARQUES. — Comptes et pièces justificatives des comptes de la Fabrique de cette paroisse, du temps des curés Mauger, François De la Fosse et de Vismes. — Copie des mémoires de feu M. Mauger, curé de Marques, pour la chapelle de saint Joseph, 1670-1674. — Confrérie de saint Joseph établie, le 6 mars 1670, 4e dimanche de carême : « Pour le port des bulles, 15 livres; — pour l'expédition des statuts et la grosse, 10 livres; — pour les imprimés des statuts, 17 livres 10 sous; — pour la menuiserie et le bois employé à l'*Ecce Homo*, etc., 12 livres; — pour une journée de couvreur, 10 sous; — pour les prédicateurs, Pénitents d'Aumale, qui ont prêché 8 fois, durant 3 années, aux festes de la confrérie, 12 livres. » — 1681, 7 journées de maçon à 3 personnes, 16 livres 16 sous. — 1683, mémoire de la vente du pain, du produit du plat de saint Joseph, du plat des Trépassés (gerbes et œufs). — 1685, clôture du chœur : A Michaux et à son frère, menuisiers, pour les balustres et la clôture du chœur, 20 sous par jour. — 1702, maçon employé à paver la nef, 6 jours, 23 livres 8 sous; — ciboire fourni, en 1680, par Cottard, orfèvre de Rouen, 1 marc 5 onces 2 gros et demi, à 28 livres le marc; 2 livres pour marque de contrôle, 11 livres pour la façon, 8 livres pour la dorure. — Quittance de Robert Flamini, menuisier provençal; 21 livres reçues par lui du curé de Marques, pour travaux à la chapelle de la Vierge et à saint Joseph, 8 mars 1702. — Lettres et mémoires du curé de Vismes, au sujet d'un procès qu'il avait avec un de ses paroissiens, le sieur de Lobel, pour la dîme du houblon, 1696 : « Il est question de la dixme

du houblon, qui est rare dans la province, et il n'y a que dans le Neufchatel ou aux environs qu'il en vient. Aussi, la manière d'en faire la récolte et d'en payer la dixme est inconnue à beaucoup de personnes. » La question était de savoir si la dîme devait être prise à la sortie de la *touraille* ou avant qu'on y eût mis le houblon », 1696.

G. 8891. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 1 cahier, papier.

1701-1790. — MESNIÈRES. — Procès en la vicomté de Mesnières entre la Fabrique de cette paroisse, représentée par le sieur Nicolas Boullais, Trésorier, et certains particuliers, prévenus d'avoir dérobé les effets mobiliers dont Jean Boissay, dernier curé de Mesnières, avait disposé en faveur de la dite église, 1750. — MESNIL-RÉAUME. — Vente faite d'une maison, cour et jardin, par Léon de Pastourel, écuyer, ancien major du Régiment Royal Etranger, 1723. — Aveu rendu pour la terre du presbytère par les curés, Antoine Le Febvre et Guillaume Vasselin, au comte d'Eu et à Eustache d'Osmond, comte de Boistron, ayant épousé Louise de Pardieu, 1721-1758. — MÉZANGUEVILLE. — Procès entre le sieur Feret de Morimont, curé de Fry, et maître Pierre-André De La Nos, vicaire de la paroisse de Mézangueville, succursale de Fry, à l'occasion des honoraires que ce dernier prétendait lui être dus, 1778. — « Roolle et répartition de la somme de 80 livres pour les réparations et réédifications à faire à l'église et clocher de la paroisse de Mézangueville sur tous les propriétaires possédants biens dans la dite paroisse, en exécution de l'arrest du Conseil du 18 mars 1704, et la requeste de Mgr De la Moignon, Intendant, du 30e janvier dernier, pour la dite somme estre payée à Pierre Pinel, adjudicataire des dits ouvrages, suivant l'adjudication quy en a esté faitte devant Monsieur Saquet, subdélégué de mon dit seigneur, le 4e febvrier du dit an. — M. de Mésengleville, possédant pour 1,500 livres tournois de biens et revenus, imposé à 160 livres 10 sous; M. de Montblaru, possédant pour 160 livres de biens, imposé à 18 livres; les enfants de feu M. de Biville, possédant pour 770 livres de biens, imposés à 93 livres 10 sous; Mlle de Grandval, possédant une ferme vallant 200 livres, imposée à 23 livres 8 sous; M. de Fleusy, possédant pour environ 300 livres de bien, imposé à 35 livres; la damoiselle d'Ouville, possédant pour 160 livres de biens, imposée à 18 livres 15 sous. » — Quittance d'Antoine Bigan, charpentier; clocher réduit de 36 pieds à 26. — MONTÉROLLIER. — Registre des délibérations et comptes de la Fabrique de cette paroisse, de 1781 à 1791. — Dépenses pour la réparation de la maison d'école, couverte en gerbées, 1784. — Eglise volée la nuit par effraction. — Payé au sieur Louvet, maître d'école, pour avoir blanchi plusieurs nappes d'autel, 4 livres. — 14 mai 1786, délibération pour la construction et la location des bancs; exceptions pour le banc de l'œuvre, qui sera mis à côté de l'épître, vis-à-vis de la chaire, et pour le banc du duc de Sully, seigneur patron de la paroisse. — 4 juin même année, adjudication des bancs, qui sont tous numérotés. — 28 septembre 1788, condition du clerc tenant l'école : 50 livres par an, avec maison, masure, terre en labour et bois en dépendant. — Michel Huré, curé de la paroisse. — Mention de la terre de l'école et de la chapelle Saint-Désiré.

G. 8892. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1657-1790. — MONTIVILLIERS (SAINTE-CROIX-DE). — Fondation, en l'église, par les religieuses de Montivilliers (Anne de l'Hospital, abbesse; Louise de l'Hospital, coadjutrice; Agnès de Lavernot, prieure); messes à célébrer en l'honneur du Saint-Nom de Jésus, de sainte Scholastique, de saint Benoist, de sainte Anne, de saint Louis, etc., 1657. — Aveux rendus par la Fabrique, pour bien sis en cette paroisse, relevant de la seigneurie du Château-Soyer et franc-fief de la Tourelle, à Pierre-Georges de Motteville de la Haye-du-Puits, chevalier, seigneur patron de Saint-Aubin-des-Cercueils, Mesnildade, Château-Soyer, Rebultot, conseiller au Parlement de Normandie, 1737; — à Louis-Charles-Alexandre de Beaunay, seigneur des mêmes terres, aussi conseiller au Parlement de Normandie et grand bailli d'épée au pays de Caux, 1788. — Vente à la Fabrique par Jean Norval, bourgeois d'Harfleur, de 19 livres 10 sous de rente à lui due par les nommés Remont et Bredel, 1711. — Requête aux Intendants pour obtenir paiement de cette rente, laquelle était affectée sur une maison ayant appartenu à M. Abraham Bredel, religionnaire fugitif. — Ordonnances des Intendants Bonjault et Feydeau de Brou. — Lettre de M. Plaimpel, du Havre, au curé de Sainte-Croix, avec le cachet du dit Plaimpel, 15 juin 1720. — Procédures pour fermages.

G. 8893. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1125-1766. — MONTIVILLIERS (SAINT-GERMAIN-DE). — Titres d'une rente de 9 sous due

par M[e] et M[e] Le Maire, représentant messire Jean-Baptiste-François Dubuc, seigneur de Montereau, lequel représentait par acquisition faite en 1766 Jean-Baptiste-François Gueroult, seigneur de Touville, etc. Parmi les titres relatifs à cette rente, vente par Jehan Barbe à Jehan Reaulté l'aîné, « d'une pièce de terre, maison, gardin, puis et édiffices dessus estants », pour 20 livres tournois, 1471 (maîtres Jehan Le Post et Robert Retout, tabellions jurés pour le Roi en la vicomté de Montivilliers). — Titres de 55 livres de rente due à la Fabrique, en conséquence d'un contrat de fondation pour Grucoq Moignet, curé des églises de Cairon et de Sancey, promoteur du cardinal de Trivulce, évêque de Bayeux, en son siège et juridiction de Caen, pour son frère puîné Clément Moignet, curé de Ducy, official et vicaire général du même cardinal, et aussi pour leur frère aîné, Jean Moignet, docteur en médecine et chanoine de Bayeux : messe fondée à l'autel de saint Jacques et saint Hubert, pour chaque jour de la semaine; leur neveu Etienne Moignet, écuyer, sieur de Malchouque, Elu en l'Election de Montivilliers, 1533; les dits Moignet représentés, en 1761, par messire Louis-Charles-Alexandre de Beaunay, écuyer, sieur de Grasquesne, Anfriette, Ancretteville, seigneur châtelain du Château-Soyer, etc., grand bailli d'épée du bailliage de Caux, neveu et seul héritier de Messire Alexandre de Beaunay, sieur de Grasquesne, lequel représentait, à droit de clameur féodale, maître François Le Sauvage, substitut au Conseil Supérieur de la Martinique, qui avait acquis, en 1758, de messire Pierre-Georges de Motteville, héritier de Louis-Bruno-Emmanuel de Motteville, héritier lui-même de Marie Moignet, veuve de Jean Le Villain, la terre affectée à la rente de fondation. — Donation par Pierre Gonfrey, mercier, aux confrères de la confrérie de sainte Anne, fondée en l'église Saint-Germain, 1627.

G. 8897. Petit cahier. — 17 feuillets, papier.

1612. — MONTIVILLIERS (SAINT-SAUVEUR DE). — « Règlement pour l'église paroissiale de Saint-Sauveur de Montivilliers, que présente à monsieur le doyen et official de la juridiction ecclésiastique du dit lieu, le promoteur aux causes d'office de la dite juridiction, suivant l'ordonnance du dit sieur doyen et official faite, au dit Montivilliers, le 22 de septembre l'an 1612 : Du service ordinaire de l'église et du debvoir des prestres et autres ecclésiastiques à ce service. —De l'extérieure composition du corps pendant le divin service. — Du service extraordinaire et du debvoir des choristes à ce service. — Des obits. — Des frairies. — Des convoys et service des trespassés. — De l'organiste : Ne jouerra d'icelles orgues et ne permettra aucun jouer rien de dissolu, vain ou autrement messéant, se souvenant que les orgues ne sont en l'église que pour chanter les louanges de Dieu. Es baptesmes il ne jouera des orgues que l'enfant ne soit sur les fontz, et ès mariages ou autres particulières dévotions, qu'à l'entrée de l'église, pendant le canon de la messe et après que la messe sera finie, affin que l'orgue n'empêche l'attention que l'on peust avoir à l'office de la messe. — En temps d'advent et de caresme, il ne jouera pendant le service ordinaire de l'église, sinon le 3e dimanche de l'advent, le quatriesme de caresme, les jours de feste et le jeudy et samedy de la sainte septmaine. Et tousjours, pendant que l'orgue jouera, le premier des enfants de souplix ou autre récitera devant le pupistre, à voix intelligible et articulée, ce qui sera chanté par l'orgue. — Des confesseurs. — Des clercs matriculiers. — Des maistres d'escoles et des enfants », règlement incomplet d'une moitié du dernier feuillet; 3 feuillets coupés par le milieu. — Ce règlement nous paraît avoir été donné par Gallemant, curé d'Aumale, qui fut vicaire général pour l'exemption de Montivilliers.

G. 8898. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1386-1712. — MONTIVILLIERS (SAINT-SAUVEUR DE). — Fondations de Guillemette de la Plattière, abbesse; — de Marguerite de Baroncart, dite de Pollemieux, religieuse professe, et de Privée Berthelot et Thomasse Raisin, converses rendues en l'abbaye de Montivilliers, Me Jehan Genonville étant alors doyen de Montivilliers et curé de Saint-Sauveur, 1586; — de Philippe Le Masson, substitut des gens du Roi aux sièges du bailliage et de la vicomté de Montivilliers, 1712. — Lettre du doyen de Montivilliers adressée au prêtre de Saint-Sauveur, pour publier l'excommunication prononcée par le dit doyen contre les paroissiens de Saint-Sauveur pour le refus fait par eux de nommer des Trésoriers et de pourvoir aux réparations nécessaires de cette église, lundi après la Saint-Simon et Saint-Jude, apôtres, 1386 — Lettres du même doyen aux curés et vicaires des églises de l'Exemption de Montivilliers, pour faire dénoncer, dans leurs églises, comme excommuniés, avec aggraves et réaggraves, les mêmes paroissiens, samedi avant l'Epiphanie, 1386 (V. S.); plusieurs bandes de parchemin découpées au bas de la pièce pour recevoir les sceaux des curés et des vicaires, sceaux perdus. — Copie donnée sous le

signe de Pierre Bellin, notaire apostolique. — Acte d'appel au saint-siège de la sentence du doyen, 29 octobre 1386. Le procureur des paroissiens aurait exposé que, pour la révérence de l'amiral de France, et à la requête de Mgr Erard de Gueuteville, chevalier, et avec le consentement de l'abbesse, un appointement avait été conclu pour permettre aux paroissiens de conférer avec le curé de leur église en vue d'un arrangement, ce qui n'avait pu se faire à raison des affaires survenues à la Ville et de la venue des gens d'armes. Sans avoir égard à ces circonstances, le doyen avait cité les paroissiens et les avait excommuniés. — Autre acte passé en la cohue et prétoire du doyen et official, 11 mars 1386 (V. S.) : Les paroissiens avaient obtenu sentence d'absolution après avoir fait droit aux réclamations du doyen ; l'abbesse leur permet de rétablir un *sacraire*, qui était situé à l'autel de l'église paroissiale, et d'y faire dire, outre la messe de chaque jour, les messes de la confrérie de Saint-Sauveur et de la Sainte-Vierge ; marques et attestations des notaires apostoliques, Pierre Bellin et Jean Le Bas.

G. 8899. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1651-1786. — MORGNY. — Procuration donnée par Charles Le Bourgeois, curé et Trésorier de cette paroisse, et par les paroissiens pour bailler aveu, en leur nom, au seigneur de Maudétour, 4 juin 1651. — Testament de Pierre Mullotin, curé de Morgny ; lègue 300 livres pour être employées à la décoration du chœur de Saint-Valery, 1707. — MORVILLE. — Minute du registre des baptêmes, mariages et sépultures de cette paroisse pour l'année 1685 ; servant de couverture, un feuillet d'un imprimé en lettres gothiques d'une traduction française des œuvres de Jean Bocasse. — Aveu rendu à Messire Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté, châtelain de Blainville, Héronchel, Elbeuf-sur-Andelle, 1687. — MONCHAUX. — Devis et conditions auxquelles seront obligés ceux qui entreprendront les réédifications à faire au chœur de l'église de Monchaux, 1734. — MUCHEDENT. — Bail de terre par Jacques-Joseph Bouchiquet, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur de Sainte-Marguerite de Pubel, paroisse de Muchedent, 1786.

G. 8900. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 11 imprimés.

1691-1766. — NEUFCHATEL (NOTRE DAME). — Testament d'Anne de Dampierre l'Osmone ; legs à la Fabrique de cette église ; veut que son corps soit inhumé au cimetière, au pied de la croix qui est du côté de la petite porte de l'église comme on va à la prison, et que l'on mette sur la tombe une croix de bois noircie et une pierre, de 3 ou 4 pieds, avec cette inscription gravée : « Vous qui passez et foulez mon corps, souvenez-vous de prier Dieu pour le repos de ma pauvre âme, que la main du Seigneur a touchée », 2 mai 1700. — « Compte que rend et présente François Le Jeune, maître menuisier, demeurant au Neufchâtel, à Messieurs les curé, juges, officiers, Trésoriers anciens et modernes et paroissiens de l'église de Notre-Dame de cette ville, du maniment qu'il a eu des biens et revenus de la dite église, en qualité de principal Trésorier d'icelle pendant son année d'exercice, du premier dimanche de juillet 1693 à pareil terme de l'année 1694. — Aux recettes, aumônes des pains bénits, tant au plat de l'œuvre que celuy de la Sainte-Vierge et des chanteaux vendus au profit du dit plat. » — Inhumations et ouvertures de la terre de l'église ; — « recettes à cause des plats de l'œuvre, plat de la Sainte-Vierge, décoration de l'église et autres plats, revenants au plat de l'œuvre, que ce qui a esté trouvé dans le tronc du Saint Scapulaire, baptêmes, mariages, etc. » — Aux dépenses, honoraires de 13 prêtres. — Messe de Sainte-Anne fondée par les menuisiers ; — « salut de Pâques devant le crucifix. — Au père prédicateur, pour les messes durant l'avent, 100 sous ; — au sieur Anquetin, organiste, pour ses gages, 120 livres. — Pour le fragon de Noël, 10 sous. — Pour le buis de Pasques fleuries, 40 sous. » — Vin acheté au *Lion d'or*. — *Benoistier* de plomb placé à l'entrée de la grande porte du côté des halles. — NEUVILLE-FERRIÈRES. — 11 exemplaires d'un monitoire imprimé, adressé aux curés ou vicaires de diverses paroisses pour avoir révélation de ceux qui s'étaient rendus coupables de vol avec effraction dans la sacristie de l'église de Neuville, 1766.

G. 8901. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1511-1787. — NORMANVILLE. — Procédures au sujet d'immeubles réclamés par François Le Noir, prêtre habitué, pour rétribution de la première messe les jours de dimanche, 1698. — Baux des biens appartenant aux chapelles de saint Nicolas et saint Blé, sises en cette paroisse : Antoine Blondel, titulaire, 1778-1787. — Prise de possession de ces chapelles par le dit Blondel, vicaire de Bemicourt, pourvu par l'archevêque de Rouen, sur la nomination de Jean-Louis Fiquet, seigneur patron de Normanville, 20 février 1778. — On

voit indiqué dans cet acte que les chapelles ou, pour mieux dire, les titres de ces chapelles, avaient été transférés à une chapelle de la cour du château par décret de l'archevêque du 13 mars 1741. — NOTRE-DAME-DU-BEC-CRESPIN. — Délibération des propriétaires de cette paroisse assemblés en forme de commun. Le curé, nouvellement pourvu au bénéfice du dit lieu, leur expose que le presbytère était inhabitable, que Mme de Bienville avait acquis des héritiers du sieur Moüard, son prédécesseur immédiat, la maison que la femme de peine dans le presbytère l'avait obligé de bâtir sur un autre terrain acheté par lui; que cette dame, pour le bien et utilité des propriétaires, était prête à la remettre, et qu'en vendant l'ancien lieu du presbytère, les deniers qui proviendraient de la vente, joints à une somme inférieure à ce que coûteraient les réparations du presbytère abandonné, fourniraient le moyen de loger convenablement le curé, 19 septembre 1745; — correspondance, consultations relatives à cette opération projetée, que rendait difficile le droit d'amortissement. — Titres de propriété. — Aveux à haut et puissant seigneur Monseigneur Loys de Breszé, chevalier de l'Ordre du Roy, comte de Maulévrier, baron du Bec-Crespin, de Mauny et d'Esneval, seigneur de Nogent-le-Roi et d'Aurichier, maréchal hérédital et grand sénéchal de Normandie, 1511; — à Françoise et Louise de Breszé, filles et seules héritières par indivis, comme de succession non partie, de feu, de bonne mémoire, Louis de Brezé, chevalier de l'Ordre, comte de Maulévrier, baron de Mauny et du Bec-Crespin, seigneur de Planes, et du Vivier, seigneur châtelain de Nogent-le-Roi avec Breval, Montchauvet, premier chambellan de France, grand sénéchal, lieutenant général et réformateur du Roy en ses pays de Normandie, 1540; — à Robert de la Marche, chevalier de l'Ordre, chambellan du Roi, maréchal de France..., baron du Bec-Crespin au droit de Françoise de Brezé, son épouse, dame d'honneur de la Reine, 1555; — à Françoise de Brezé, dame de la baronnie du Bec-Crespin, veuve de Robert de la Marche, 1559; — à François de Romé de Fresquiennes, baron du Bec-Crespin, conseiller au Parlement, 1723, ce dernier aveu baillé par Daniel Moüard, curé de Notre-Dame du Bec-Crespin. — OHERVILLE. — Copie faite, en 1677, à l'occasion de procès, de diverses pièces et extraits de comptes de la Fabrique, etc., relatifs à une rente léguée à l'église de cette paroisse par Jacques Du Fay, curé de la seconde portion de la cure, 1637. — OUAINVILLE. — Lettres de provision de Robert Puchot, curé de Gerponville, à la cure de Saint-Maclou d'Ouainville, vacante par la résignation de Nicolas Gueroult, 28 mai 1659.

G. 8969. Liasse. — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1121-1781. PALUEL. — Approbation, par l'official de Fécamp des statuts de la confrérie de saint Pierre rétablie en l'église de Conteville de cette paroisse : « *Item* tous les frères et seurs seront tenus paier chacun ung boissel ou demi boissel d'orge, entre les deux festes de saint Michiel, pour en faire ce que les esquevins, frères et seurs regarderont que bien soit. — *Item*, s'il y a aucun d'iceux frères et seurs qui facheut noyse, au compte, lez esquevins leur diront qu'ilz se taisent, et, se ilz ne se déportent de faire noise, ilz paieront, chacun qui fera noyse, VI deniers d'amende au proufit de la dicte frarie, et les bouteront dehors le dit compte, » 7 mars 1421. (V. S.). — PARC (NOTRE-DAME DU). — Présentation par frère Jean-Baptiste Jouault, prieur de Saint-Evroult, de Pierre Cauchois, à la cure de Notre-Dame-du-Parc, vacante par le décès de Jean Aupaix, 1698. — PELLETOT. — Bail fait par Nicolas Bulée, curé de cette paroisse, à Claude Thérin, curé de Centacres, d'une acre de terre en labour, dépendant de la dite cure de Pelletot, 1785. — PETIT-QUEVILLY. — Fondation d'une école de filles dans cette paroisse, par Jean-Baptiste Mesnard, prêtre de la congrégation de la Mission, maison de Saint-Lazare de Paris, la dite fondation acceptée par Joseph-François-Ovide Le Masson, comme procureur de Jean-Baptiste Dubusc, maître ès-arts, curé du Petit-Quevilly. — POMMERÉVAL. — Inventaire fait par Nicolas Le Villain, notaire royal au siège de Freulleville, à la réquisition de Pierre-Jacques Cahard de Vauroger, curé de Pommeréval, des titres de la Fabrique de cette église, 1736.

G. 8970. Liasse. — 15 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1198-1780. — QUIEVRECOURT. — Fondation faite, en l'église de cette paroisse, par Nicolas Bougler, qui en était curé, et par Jeanne Milton, sa mère (date omise), commencement du XVIIe siècle. — RAIMBERTOT. — Aveux rendus par le Trésor de cette paroisse à Jean-Baptiste-Jacques de Martonne, chevalier, seigneur patron de Vergetot, conseiller au Parlement de Normandie, pour biens tenus de la seigneurie de la Franche-Table de Dun, 1764; — à Pierre-Jacques-Alexandre Costé, châtelain de Saint-Suplix, Buglise, Saint-Barthélemy, Harfleur, etc., 1780. — Fondation faite, en l'église de Buglise, par Olivier de Cailly, curé

de cette paroisse, dernier avril 1655, la dite fondation transférée en celle de Raimbertot, par suite de la non-exécution des volontés du fondateur. — Autre fondation en l'église de Raimbertot, par Pierre Desmares, curé ; copie de son testament, du 19 mai 1716, suivi de codicilles des 5 février 1718 et 1er août 1721 ; voulait être enterré en son église, au pied de la croix ; legs à sa sœur d'Ymauville.— Divers titres de propriété : Accord pour fermage de la terre de Montade, entre Jacques Moynet, sieur de Tancourt, Cléville, conseiller au Parlement, et Guillaume Le Breton, 1605. — Ventes faites par Jacques Paillette à Jean Hérault (contrat passé chez un tavernier), 1629 ; — par Jean Le Moyne, à Olivier Cailly, curé de Buglise, 1649 ; — par Louis Picquet, avocat au bailliage de Caux, au même, 1653 ; — par André Hellot, écuyer, substitut au Parlement de Normandie, au curé Pierre Desmares, 19 juillet 1709. — Bail de terre par la Fabrique de Raimbertot, 1755.— « Compte que François Remond, Trésorier de la Fabrique de Raimbertot depuis la Saint-Michel, 1767, jusqu'à pareil jour de 1770... rend de la recette et mise à la communauté des Trésoriers du dit lieu. » — RATIÉVILLE. — Quittance de 45 livres pour réparations au chœur de cette paroisse, de 1730 à 1757. —RIBERPRÉ. — Procès-verbal de visite de l'église de cette paroisse, par Jean-Nicolas de Montjay, architecte expert ; « descend, au bourg de Forges, en l'auberge des *Trois Maillets* où il prend repos, comme étant l'endroit le plus proche de la paroisse de Riberprey, où il n'y avait aucune auberge ; se transporte de la dite auberge à Riberpré, et ce à pied, à cause du mauvais état des chemins qui étaient impraticables », 14 mai 1759. — ROLLEVILLE. — Etat des revenus de l'église, 18e siècle. — RONCHEROLLES-EN-BRAY. — Sommation de sergent pour obtenir le paiement d'une rente due au Trésor ; saisie, 1737. — ROSIÈRE (LA). — Adjudication des meubles restés au presbytère, après le décès du curé Nicolas Le Vacher, 1732. — ROUELLES. — Testament de Guy Le Boutillier, chevalier, de la paroisse de Rouelles, signé par Jean Le Moyne, son chapelain ; mention du sceau de la paroisse, 22 août 1498. — Reconnaissance par Guy de la Bouteillerie, chevalier, seigneur du fief de la Bouteillerie, sis à Rouelles, des conditions auxquelles l'abbesse de Montivilliers avait subordonné l'autorisation par elle donnée « pour la construction d'un oratoire en forme d'accroissement ou de aelle du chancel de l'église à l'usage de la famille de ce seigneur, 13 février 1500. — Permission donnée par Jacques Pinard, vicaire général et official de Montivilliers, à Marie-Anne-Louise Le Roux de Cavelier, de faire célébrer la messe dans la chapelle de son château de Montgeon, 1761. — Etat des revenus et charges de la Fabrique de Saint-Julien de Rouelles, vers 1760.

G. 8801. (Petit registre.) 1 cahier de 76 feuillets papier, relié en parchemin.

1580-1651. — RY. — Actes de baptêmes célébrés dans l'église de cette paroise, de 1628 à 1651. — Ecrits dans un autre sens, les actes de mariage, de 1633 à 1651. — Une vingtaine de feuillets coupés où se trouvaient sans doute les actes de mariages antérieurs et les actes d'inhumation. — Quelques quittances, de 1580 à 1599. — Mention de Marin de Saint-Saulieu, vicaire de Ry, 1629. Les actes de baptêmes et mariages sont, à proprement parler, de simples notes sans signatures.

G. 8802. (Liasse.) 27 cahiers composés de 177 feuillets papier.

1663-1693. — RY. — Cahiers des actes de naissances, bans de mariages et décès de la paroisse de Ry. — Le premier intitulé : « *Liber matrimoniorum*, du 21 de may 1663 au 30 mars 1669. — Le dernier jour de juillet au dit an (1667), ont esté conjoincts en mariage Nicolas Gueroust, de la paroisse de Caudebec-sur-Seine, et Marie Hélie, niepce du sieur curé du dit lieu de Ry, par maistre Pierre Follet, presbtre, curé de la dite paroisse de Caudebec, du consentement du dit sieur curé de Ry, » vers 1665. — Acte non signé : « Je soubz signé promet desservir la cure de Ry jusques au huict avril pour la somme de dix livres que me donnera le sieur curé de Ry, outre le dedans de l'église que l'on nomme ordinairement le creux. » — « Le sixième jour de janvier 1685, a esté par nous Adrien Le Radde, presbtre, curé de Saint-Aignan-sur-Ry, et commis aux fonctions décanales du doyenné de Ry, inhumé dans l'église du dit lieu de Ry, le corps de Me Olivier-Jacques Parent, presbtre, docteur de Sorbonne et curé de Ry, icelluy decedé le cinquiéme du dit mois après avoir receu les saincts sacrements de l'église, la dicte inhumation faicte presence des soubz escrits du dit doyenné. Signé : Toustain, presbtre. » — Actes rédigés par François Toustain en qualité de commis de l'autorité de l'archevêque pour l'année du départ. — Actes signés par Antoine Pinel, en qualité de curé, à partir du 21 mars 1685.

G. [illegible] (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1569-1789. — SAINT-AIGNAN-PRÈS-ROUEN. — Lettres pour faire assigner devant les juges compétents les Trésoriers de cette paroisse sur la plainte de frère Almanry Delamare, religieux profès au prieuré de Saint-Thomas-le-Martyr, vulgairement dit du Mont-aux-Malades, curé de la paroisse de Saint-Aignan. A cause de sa cure, suivant son dire, lui et ses prédécesseurs curés, de temps immémorial, avaient accoutumé de percevoir toutes et chacunes les offrandes et oblations qui se faisaient en l'église Saint-Aignan, spécialement durant le mois de may, auquel temps il afflue grand nombre de personnes pour veoir et visiter la dite église, et y faire leurs prières et oraisons, et, en ce faisant, y faire quelques offrandes dedens le chœur et sur l'autel, » 27 avril 1569. — SAINT-ANTOINE. — Répertoire des baptêmes, mariages et inhumations de cette paroisse, dressé, conformément à la Déclaration du Roi, du 9 avril 1736, après le décès de François Plaimpel, curé du dit Saint-Antoine, 4 mai 1741. — SAINT-AUBIN-SUR-MER. — Fondation faite, en l'église de cette paroisse, en faveur de la confrérie du Rosaire, par René de Houdetot, écuyer, sieur de Barville, seigneur patron du dit Saint-Aubin, et par damoiselle Madeleine de Mautheville, son épouse, demeurant au dit lieu, Pierre Le Gay étant alors curé, 1624. — SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS. — Titres de rentes appartenant à la Fabrique de cette église, dues par Guillaume Le Grand et par Robert Turquetil, bourgeois d'Yvetot, en 1734. — SAINT-CRESPIN-DU-BEC-QUET. — Aveux rendus à M. Thomas Dumoucel, seigneur de Gouy, 1729; — à M. Godart de Belbeuf, 1763, 1785-1787. — Delle de terre par la Fabrique, 1632. — Sentence obtenue par François Cousin, curé de Saint-Crespin-du-Becquet, contre Marguerite Hébert, veuve de Jacques Godart, écuyer, sieur de Belbeuf, conseiller au Parlement, au sujet de la dime des bois taillis de la Boissière, avril 1668. — Mention de Jacques-Emmanuel Le Bercheux, autre curé de la paroisse, en 1786. — SAINTE-CROIX-SUR-BUCHY. — Cahier des actes de baptêmes, mariages et inhumations de cette paroisse, 1789. — SAINT-DENIS-LE-THIBOUT. — Cahier des actes de naissances, mariages et inhumations de cette paroisse, 1733-1735. F. Joseph de Vérolles, prieur [illegible] SAINT-GEORGES-DE-GRAVENCHON. — Donation faite à la Fabrique, par maître Jean Le Doux, ci-devant curé de cette paroisse. — Mention de Charles [illegible], curé de Saint-Georges, son *permuttaire*; parmi les charges de la fondation, obligation de faire prêcher, tous les ans, à la sainte Passion de Notre-Seigneur, le jeudi de la semaine sainte, par le père prédicateur stationnaire de Saint-Georges ou autre, auquel il sera remis 20 sous, en plus de la quête qui se fera au peuple dans l'église, et offert à dîner après le retour de la dite prédication, 19 avril 1654. — Révalidation de 2 livres 10 sous de rente foncière dus par la cure de Saint-Georges de Gravenchon au comté de Lillebonne, 1768.

G. 8907. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 31 pièces, papier; 2 imprimés.

1489 (copie)-**1781.** — SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY. — Titres et pièces de procédures, relatives à une rente due au chapelain de la chapelle Notre-Dame, fondée au manoir seigneurial de cette paroisse, 1489 (V. S.), 1652. — Mention de Robert de Croixmare, écuyer, sieur de Saint-Jean-du-Cardonnay, fondateur de cette chapelle, et de son fils illégitime, Jean de Croixmare, qui en était chapelain, 1512 (copie); — de Loys De la Haye, prêtre, autre chapelain de la même chapelle, 1606. — SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS. — Consentement donné par M. d'Albon, prince d'Yvetot, au projet de confection de nouveaux bancs, 1772. — SAINT-MARTIN-DU-BEC-CRESPIN. — Requête adressée à l'archevêque de Rouen, par le curé et les paroissiens de cette église, pour obtenir le rétablissement de la confrérie du Saint-Nom de Jésus, Saint-Martin, Saint-Joseph et Saint-Clair, parce qu'il ne se rencontrait personne pour porter les corps à la sépulture, particulièrement dans les maladies contagieuses, sans date; — signature de A. Aubuisson, curé. — SAINT-MARTIN-DU-MANOIR. — Etat des revenus et des charges du Trésor, vers 1750. — Mention de la destruction totale du clocher, par le feu du ciel. — SAINT-MARTIN-DU-PLESSIS. — Cahier des actes de baptêmes, mariages et décès, 1789. — SAINT-MARTIN-DU-VIVIER. — Aveu du Trésor au marquis de Seignelay, Louis-Jean-Baptiste Colbert, pour terre relevant de la seigneurie de Fontaine-sous-Préaux, située au Mont-Perreux, triège des Vâtines, 1787. — SAINT-MARTIN-LE-BLANC. — Bail fait par les religieuses de Fontaine-Guérard, pour six ans, à maître Louis Concedieu, leur vicaire perpétuel, en leur église de Saint-Martin-le-Blanc, de toutes les rentes seigneuriales de leur terre et seigneurie, excepté les présentations aux bénéfices de Saint-Martin-le-Blanc et de ses deux chapelles Beaumont et Osmonville, à présent

érigées en cures pour la commodité des paroissiens, et des grosses et menues dîmes et novales des dites paroisses, 1653. Signatures du curé Concedieu et des religieuses Elisabeth de Bigars, abbesse, X. de Bigars de la Londe, Catherine de Fleury, Jacqueline de Fleury, Marie Le Diacre, Elisabeth de Bressy, Marie de Graveron, Hélène de Moy, Madeleine Guerente, Catherine Marcel, Madeleine Blondel, Madeleine Frerot Docey, Marguerite Hallé, Marie de Dampierre, Marie Le Vaillant, Marie du Mesniel, Antoinette de Sebouville, Marie Le Guerchoys, Anne de Moy, Marie de Moy, Marie de la Ferté, Geneviève Hallé, Marie Hallé, Catherine-Henriette du Fay, Catherine du Fay, Anne Le François, Madeleine Le Guerchoys, Marguerite de Marc. — SAINT-OUEN-AU-BOSC. — Enquête faite contre le sieur Nicolas Dampierre, à la requête des paroissiens, au sujet d'ébranchage d'arbres sur le cimetière, 1787. — SAINT-PAER-EN-CAUX. — Fondation faite en l'église de cette paroisse, par Charles Deschamps, écuyer, sieur du Mesnil-Varin, pour lui et pour Nicolas et Alexandre Deschamps, ses frères, et aussi pour feu M. du Mesnil-Varin, leur père ; 40 livres tournois à prendre sur la ferme de la Titonnière, 1661 (pièces données par M. le baron de Saint-Pern). — SAINT-PIERRE-DE-CARVILLE A DARNÉTAL. — Bref d'indulgences accordées par le pape en faveur de ceux qui, en remplissant certaines conditions, visiteraient l'église paroissiale de Darnétal, le jour de saint Barthélemy, 20 mai 1672 ; au bas de la pièce, visa de M. Mallet, vicaire général ; sceau du Pêcheur perdu. — Monitoire pour obtenir révélation des auteurs de vols commis au préjudice des héritières d'Antoine Fouët; deux placards imprimés en 1728, revêtus de la signature de Robinet, vicaire général ; — au dos des pièces, certificats, donnés par Bourgeois, curé de Saint-Ouen-de-Longpaon, et Thomas Tinel, curé de Saint-Pierre-de-Carville, des oppositions faites à la publication de ce monitoire. — SAINT-PIERRE-LE-PETIT. — Compte que rend et présente Nicolas Basire, Trésorier de la Fabrique, pour une année, des biens et revenus de cette église, à partir de Pâques 1778. — Autres comptes et délibérations se poursuivant jusqu'en 1791 ; journée de manouvrier, 2 livres ; pour 36 ormes, 10 livres 16 sous ; pour un cent de *glu* à couvrir la maison du clerc, 50 livres, 1783. — SAINT-RIQUIER-ES-PLAINS. — Délibération des marguilliers, relative aux bancs, annulée par les juges de Cany, 1753. — SAINT-RIQUIER-EN-RIVIÈRE. — Informations au sujet du déplacement d'une pierre aux armes du Roi (fleurs de lis d'or sur fond bleu), posée autrefois à la voûte qui fermait l'entrée du chœur. Dans l'impossibilité où l'on était de la remettre à son ancienne place, parce que la voûte avait été détruite et remplacée, vers 1780, par un berceau en bois, on mettra cette pierre sur une des murailles du chœur, 1784. — SAINT-SULPICE. — Déclaration des biens aumônés à l'église de cette paroisse, 1691. — SERVAVILLE. — Collation par Mgr Colbert, archevêque de Rouen, à Jacques Dumont, de la cure de Servaville, vacante par démission, Rouen, 2 avril 1695 ; signature de ce prélat. — SAINT-VAST-DU-VAL. — Testament de Péronne Du Mesniel, veuve d'Antoine Parent, 1658 (Gabriel de Villers, curé de la paroisse). — Donation faite à la Fabrique par Etienne Le Guérinier, 1655. — SALMONVILLE-LA-CAMPAGNE. — Aveu d'Antoine Vincent, curé de la 1re portion de Lingreville, chapelain de Notre-Dame de Consolation, à Saint-Eloi de Rouen, pour une propriété relevant de la châtellenie de Blainville, assise à Salmonville-la-Campagne, 1777. — SAUSSEUSEMARE. — Requête de Robert Jourdain, vicaire de la paroisse, aux religieux de Fécamp, au sujet de la ruine de la tour, 1651. — SERQUEUX. — Aveu du curé Jean-Pierre Labbey, à messire Thomas du Fossé, pour biens situés à Serqueux, 1787. — SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN. — Compte de la confrérie du Saint-Sacrement, 1787. — « Règlements que présente la Société de la Charité de la paroisse de Notre-Dame de Sotteville-lès-Rouen, approuvés par Monsieur de Guichainville, seigneur de la dite paroisse, conseiller au Parlement : Art. 1er, celui qui tombera malade, il lui sera donné, par celui qui tiendra le buffet à la dite société, la somme de 4 livres 10 sols par chaque semaine, pendant le cours de sa maladie ; et sy la dicte maladie duroit plus d'un an, il ne luy seroit payé que 3 livres aussy par chaque semaine. Celuy qui aura 65 ans accomplis, jouira de 3 livres sa vie durante, aussy par chaque semaine. Celui qui tombera au sort de la milice, tant qu'il sera sous les armes, il ne payera rien, et, à son retour, il payera comme les autres associés. Si quelqu'un des associés étoit malade par suite de débauches, la Société, par commisération, lui prêteroit secours pendant sa maladie pendant 2 mois seulement, et il lui seroit payé 2 livres par chaque semaine ; mais en cas de récidive, il ne lui sera donné aucun secours, et sera même exclu de la dite société », 20 avril 1787.

G. 8918. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

1609-1792. — THIL-EN-BRAY (LE). — Mémoire des baptêmes, mariages et inhumations faits

dans cette paroisse, de 1609 à 1623. — THIOUVILLE. — Avou rendu par la Fabrique, pour une pièce de terre, sise au Valgosse, à messire Thomas de la Houssaye de Beauchamp, premier capitaine des grenadiers du régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, seigneur et patron honoraire d'Ancourteville-sur-Héricourt, 1768. — TONNEVILLE. — Comptes et délibérations de la Fabrique de cette église, 1766-1789. — 1766-1769, à François Bailly, pour la refonte de la cloche et augmentation du métal, 122 livres 15 sous. — 6 mai 1770, assemblée des curé, syndic, Trésorier et habitants de la paroisse, convoquée au son de la cloche, annoncée aux prônes et par billets envoyés à tous les propriétaires ; « il a esté représenté par monsieur le curé qu'au mois de novembre 1768, la maison qui servoit de logement au vicaire, quand il y en avoit un à la paroisse, et, à son deffaut, au clerc, qui tenoient les petites écoles pour l'instruction des enfants, a esté totalement incendiée, ce qui fait qu'il n'y a plus ni vicaire, ni clerc, pour tenir les petites écoles et instruire les enfants, dont le nombre est considérable et augmente journellement » ; dons de M. Du Moucel, seigneur de la paroisse, et du curé (Delestre), pour le rétablissement de l'école ; acte signé par M. Susanne du Clariel, pour le président Du Moucel. — 2 jours de maçon, 4 livres ; — 5 jours de manœuvre, 5 livres. — 19 juin 1785, permission à M. Delestre, prêtre desservant, neveu de M. Delestre, curé décédé, « de faire poser, et pour toujours, et jusque à non-durée, une pierre de taille de 6 pieds de long sur 3 de large, sur la place où repose le dit curé, la dite pierre gravée suivant l'usage ordinaire. » — 24 juin 1788, vote de 1,600 livres pour une contretable. — M. Quesnel, curé après M. Delestre. — A la date du 11 juillet 1776, ordonnance de M. Fossard, archidiacre du Petit-Caux : il exhorte les habitants à se porter à la décoration de l'autel, rétable et chœur ; il autorise les Trésoriers à augmenter raisonnablement, comme de 72 livres, les gages du clerc, qui n'étaient que de 40 livres. — TORCY-LE-GRAND. — Bail fait par Charles-Ferdinand de Calonne, curé de cette paroisse, à Nicolas Danet, pour 180 livres par an, du trait de dîmes dit du Puits-Martin, 1787. — TORCY-LE-PETIT. — Testament d'Adrian Forgeur ; fondation en l'église de cette paroisse, 1651. — TOUFFREVILLE au doyenné de Gisors. — Collation de la cure de cette paroisse à Jacques Le Lièvre, curé de Saint-Pierre-du-Pont-Saint-Pierre, 1685. — TOUSSAINTS. — Quelques quittances, de 1707 à 1718 ; J. Rogerel, curé de cette paroisse.

G. 8809. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1686-1751. — VATTETOT (SAINTE-MARIE DE). — Mémoire au sujet du droit de présentation à la cure de cette paroisse qui formait l'objet d'un litige entre Jacob-Gabriel de Bailleul de Fontenay, demeurant à la Martinique, et Alexandre de Bailleul de la Flotte, demeurant en Poitou, l'un et l'autre frères d'Adrien de Bailleul, seigneur de Vattetot, décédé, mais l'un héritier pur et simple, et l'autre héritier par bénéfice d'inventaire (vers 1751). — VÉNESVILLE. — Compte de la Fabrique de cette paroisse de 1686 à 1688 : — « Pour la sonnerie de la Toussaint, 10 sous. — Pour avoir envoyé l'élection de la taille au greffe, 6 sous. — A M. l'archidiacre pour la signature des comptes, 5 sous. — A un couvreur, pour 4 journées de travail, 40 sous. » — Requête du curé Louis Lamy et d'Amand Pain, clerc matriculier et Trésorier de la paroisse, à M. Tallebot de Saint-Ouen, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Caux, siège de Cany, pour être autorisés à employer à la construction d'une sacristie les deniers inutiles provenant de vieux débets.

G. 8810. (Cahier.) — 3 feuillets, parchemin.

1627. — VEULES (SAINT-MARTIN DE). — Approbation par Charles de Campion, prieur claustral de l'abbaye de Fécamp, et Balthazar Martin, docteur en théologie, curé de Saint-Pierre-le-Viger, vicaires généraux de Henri de Lorraine, abbé de Fécamp, des statuts de la confrérie de la Sainte-Vierge, Saint-Clair, Saint-Claude, Saint-Antoine et Sainte-Agathe, en la chapelle de Notre-Dame-du-Val, paroisse de Veules — La dite approbation sollicitée par Antoine-Thomas et Louis Esbran, curés des 2 portions de l'église de Saint-Martin de Veules : — « En icelle Charité y aura 13 frères qui seront nommez serviteurs ou frères servans, desquelz il y en aura six qui seront esleus à la pluralité des voix, pour porter les corps en terre des frères et seurs trespassés dans le dit bourg ou banlieue et autres corps trouvez ès chemins et au bord de la mer, par l'espace d'un an, de quelque maladie contagieuse qu'ilz soient décédez ; et seront tenus les autres frères servans comparoir aux dits enterrements, sur amende. — *Item*, il y aura en la dicte Charité, un des frères qui portera le nom de clerc, et aura pour son enseigne une petite tunique rouge, lequel aura charge de bailler le luminaire aux frères servantz,

de crier les patenostres pour les trespassez par tout le dict bourg, advertissant de l'heure en laquelle le corps du trépassé sera mis en terre. Tous les frères servans auront pour leur enseigne un chaperon rouge avec l'image de Monsieur saint Clair en broderie, » 27 mai 1627 : Signé : de Campion, par commandement des grands vicaires généraux, Michel. — Reste d'un sceau plaqué sur une bande de papier.

G. 8911. (Registre.) — 615 feuillets, papier.

1607-1638 — VEULES (SAINT-MARTIN DE). — Comptes de la Fabrique.— Aux recettes, « *quarts à Dieu* des harengs et des maquereaus, gerbes de lin et de chanvre, droits d'inhumation, cueillettes d'avant l'église, muesons de terres, offrande du cierge bénit, coutume de la foire Notre-Dame-du-Val, dons divers. » — 1608-1609, dons : « Le dimanche de carême 1608, nappe et couvrechef, 2 aunes et demie de toile de couvrechefs et un doublier, rideaux de taffetas tenné, canelle et orillers de velours vert et tapis. — Pour la coutume de la foire au Val, 12 livres 10 sous. » — Dépenses : « Chanceau de Saint-Maur couvert en chaume; bois pour cette chapelle acheté à Etaples et amené par bateau. — A Jehan Ridel, menuisier, pour avoir faict des bancz, au chanceau Saint-Mor, 16 sous. — Le jour de la Dédicace, Nicolas et Pierres dictz Guerout de Néville, sont venus pour cuyder fere marché pour le bastiment des pillers de l'église, et ont despensé cheulx Jehan Roger 28 sous, que j'ay payés par l'advis de Monsieur le lieutenant Picart, et de MM. les curés. — Le jour Saint-Fiacre, pour avoir faict marché à maistre David Allain, paintre, demeurant à Dieppe, pour accommoder l'église suivant le marché montant à la somme de 106 livres. — Pour avoir redressé la croix de la mer et mis 2 heurteux aux coins du cimetière, 20 sous. — A Jacques Pauvert, libraire, pour un livre à dire matines, 60 sous. »—Pour 2 jours de couvreur, 20 sous.— Nappes portées à Rouen pour être bénites. — Mention de la chambre du prédicateur. — 1610, on paye à neuf les 3 chanceaux de l'église.— « A Nicolas Paumyer et Guillebert Blondel, machons, pour avoir faict les 2 autels de Saint-Nicolas et Saint-Eloy, 16 livres. — Le 15e jour de juillet, nous avons commenché à faire la levée du chanceau de Saint-Maur. — A maitre David Allain, peintre à Dieppe, pour avoir blanchi la vieille muraille Saint-Maur, 11 livres 2 sous; — pour avoir peint le crucefix et la voute et le revers et toute l'arcade, tant de pierre que de bois, ensemble l'image saint Martin, 83 livres; — pour avoir peint et doré le baston de la croix, 35 sous. — Ardoise apportée de Rouen pour remparer le chanceau de *l'Ecce homo*. — 3 journées d'un couvreur en tuile, 30 sous. — Tuile achetée à Varangeville. — 2 livres de chandelle baillées à L'hermitte pour aller de nuit prier pour les Trépassés, 10 sous. — Le dimenche 9e jour de may, payé pour le mois de Jacques Modart qui s'est rendu lépreux au Val, 45 sous. » — Mention de la chapelle Saint-Wandrille.— 1611-1613, fonts baptismaux faits à Dieppe. — « Pour ung moy de chire de devant l'image saint Martin, 10 livres. — A David Allain, peintre, pour avoir peint à l'église, 105 livres ; — pour avoir peint le tabernacle, l'image de la Trinité, etc., 90 livres. » — On travaille au *revers* de l'autel Saint-Eustache. — Dans les 3 années 169 inhumations d'enfants, sur 231 inhumations. — 1613, à Richard Deshais et Ancelot Grancher, pour avoir démonté et remonté l'horloge, 4 livres. — 1615, 59 inhumations d'enfants sur 72 inhumations. — 1616, 44 inhumations d'enfants sur 56 inhumations. — 1615-1616, « à maistre David Allain peintre, pour avoir peint le quadren, 9 livres. » — 1617, mention de 3 malades (lépreux). — Gages d'Isaac Troudes, organiste, 28 livres par an. — 1619, « payé à deux sirurgiens pour avoir visité Pierre De Mare, lépreux, suivant la sentence du bailli de Caux, 6 livres. — Pour le serment des sirurgiens, 6 sous. — Au dit De Mare, pour son déjûner et dîner, 8 sous. — Pour avoir nettoyé et terré la maison pour mettre le dit De Mare, 10 livres. »—Au mois de juin 1619, mention de 10 malades. — 1624-1625, « baillé pour la Costentine estant agitée de la maladie de contagion et en necessité, 40 sous. — Au clocheteur pour avoir escuré les chandeliers et le bras saint Martin, 8 sous. » — 1626, 10 journées d'hommes à paver à l'église. — Au curé Esbram, pour avoir l'approbation du Saint-Rosaire, 10 livres 1 sou. — 1627, mention de marché fait avec M. Le Cellye (sic), facteur d'orgues. — 1628, montre de l'orgue apportée de Beauvais. — 1,900 livres payées au facteur d'orgues, M. Le Sellyer (sic).— 1629, 71 inhumations d'enfants sur 88 inhumations. — 1630, « le lundi de Paques, cœuilly à la prédication du Val, 5 sous 9 deniers. » — 1634, 32 inhumations d'enfants sur 50 inhumations. — Ecrit dans un autre sens, l'inventaire des contrats de la Fabrique ; — la déclaration par bouts et côtés des terres et héritages appartenant à l'église de Saint-Martin de Veules, avec les noms et surnoms des personnes qui les tiennent à ferme ; — la déclaration par bouts et côtés des terres appartenant à la léproserie de Notre-Dame-du-Val. — Mention de Nicolas Le Picart, écuyer, sieur de Saint-Philbert. — de M. Is-

nel, seigneur en partie de Rouvray ; — de la chapelle et du cimetière de Saint-Wandrille.

G. 8912. Liasse. — 13 pièces, papier.

1186 (copie) - **1790**. — VEULES (SAINT-MARTIN DE). — Copie d'une bulle du pape Urbain, portant confirmation des possessions de l'abbaye de Fécamp, entre lesquelles est mentionnée l'église de Veules, *ecclesiam de Vellis, 1186* ; collation faite de cette copie en 1653. — Extrait « du poullier ou répertoire des bénéfices estans et dépendans de l'abbaye de Fescamp », entre lesquels *prioratus de Veulis, capella leprosorum ibidem*, extrait délivré par Jean Brébion, curé de Saint-Etienne de Fécamp, notaire apostolique, à Dom Marc Bastide, prieur de l'abbaye de Fécamp et vicaire général au spirituel et au temporel en l'exemption de cette abbaye, 1653. — « Compte et estat de la recepte, misse et entremisse de la recepte et revenu annuel de l'esglize paroyssiale de Saint-Martin de Veulles, que rendent Nicolle Blanpain, Simon Roussellet et Nicolas Esbran, Thésauriez modernes d'icelle esglize, à Messieurs les curés Jehan Modard, Jouachim Recher et Nicollas Roussignol, à présent Thésaurier de la dicte esglize, et autres paroyssiens, commenchant le premier dimenche de décembre 1592 et finissant le 2e dimenche de décembre 1593. » — Aux recettes, dons « de bottes de lin, de chanvre, de gerbes de blé et d'orge, cars à Dieu pour la harengeson et la maqueleson, muesons de terres appartenant à l'église et aux malades, tombes. » — Mises : « Pour ung livre à Rouen, 22 livres ; — pour l'apportage, 45 sous ; — pour 2 lieutrins, 8 sous ; — pour 2 bières et 2 fourmes, 6 livres 10 sous ; — pour ung grand lieutrin, 45 sous ; — pour 2 corniers à la chandeleur, 6 livres ; — pour les chesnes de Canu, 90 livres ; — pour Martin Mullot, 12 journez de pavage, 6 livres ; — pour ung cartier de l'organiste, 10 livres ; — pour du bouis, 60 sous ; — pour ung turbot à monsieur le commandeur, 100 sous ; — pour le sierge bénist, 30 livres de cire, 21 livres ; — pour la buée de Pasques, 25 sous ; — pour 6 journez de Naudin, pour avoir apporté des terres au chancher Notre-Dame, 30 sous ; — pour le couvreur d'ardoysse, pour la tour, 75 livres ; — pour avoir decendu le cocquet et pour la refachon, 27 sous 6 deniers ; — pour la verrière de saint Jacques, 6 livres 10 sous ; — pour 2 corniers de Pennecouste, 5 sous ; — pour la buée de Pennecouste, 25 sous ; — pour 3 milliers 700 de carel, 52 livres 5 sous ; — pour 2 journez de menuysier, 26 sous ; — pour Mr Martin Le Cœur, tant pour le marché que pour le vin, 85 escus, qui vallent 255 livres ; — pour le couvreur d'étrain, 3 journez, 30 sous. » — Après le compte, reçu donné par des paroissiens aux Trésoriers « d'une somme de 14 livres pour aider à fournir de l'argent au capitaine Daufiny, le jeudi 19 septembre 1594. » — « Somme baillée pour faire un estoc à mettre une figure de Notre-Dame en plomb, 26 livres. » — Autre compte de 1595 à 1596 : « Pour avoir faict adjourner les vistryers de aporter les vistres suyvant le marché à eulx faict, 8 sous. — Payé à Naudin Neveu, pour 2 jours et demy, 12 sous. — Le jeudy absolut, pour ung turbot à envoyer à Monsr le commandeur à Dieppe, 5 sous ; — à maistre Guillaume Morand, presbtre, organiste, pour avoyr faict des tuyaulx aux orgues, 36 livres ; — à Retoult, pour avoyr aporté de la terre à paver, 4 jours et demy, 22 sous 6 deniers ; — argent porté à Dieppe, au capitaine Courbault. — Payé pour le procès contre Jehan Picart, pour la refachon de la chapelle de Notre-Dame-du-Val, 55 sous ; — à l'organiste, pour avoir travaillé à ung livre de l'église, 5 sous ; — à ung homme, voyeur et ramendeur de chemyns, suivant la commission, 9 livres ; — à Jehan Dupuys, de Varengeville, pour 900 de carel à paver, 7 livres 4 sous ; — à Richard De Hectz (sic), pour fiches de fer et esqueteaulx et huile pour l'orloge durant ung an, 60 sous ; — à Guillaume Le Roy, et à Monsieur le curé et aultres pour bailler au prédicateur, pour avoyr esté au devant des gendarmes, 6 livres. — Le 9e jour de febvrier 1597, baillé à Me Guillaume Morant, presbtre, organice, pour avoir sounné les orgues durant ung an, 50 livres. — Le samedy, premier jour de mars, baillé à Jacquez Roussel, Collas Gay, Guillaume Le Roy, Collas Le Canu, pour aller au devant des gendarmes, 9 livres. » — Fonte d'une cloche. — Extrait d'un registre de compte de 1610, relatif à la chapelle du Val. — VIMONT. — Cahier des actes de baptêmes, mariages et inhumations de cette paroisse, 1789. — VIRVILLE. — Procès-verbal des réparations à faire à la tour et au clocher de l'église de cette paroisse : « La tour qui porte le clocher est entre la nef et le chœur, de grosseur de 20 pieds en quarré, et 25 pieds de hauteur, en charpente, posée sur la muraille, le dit procès-verbal dressé par Alexandre-Michel Desmarestz, sieur de Saint-Aubin, vicomte et lieutenant général civil et criminel du bailli du duché de Longueville, pour les sièges du comté de Tancarville et de Hallebosc, 5 avril 1680. — YVECRIQUE. — « Déclaration des bouts et côtés d'une pièce de terre sur laquelle est assise l'église et cimetière, le manoir presbytéral, le manoir seigneurial du fief, 1737. »—Mention, en 1737, de

Jean-François de Gruchet, licencié ès-lois, avocat de la Cour, bailli de la haute justice d'Yvecrique, pour haute et puissante dame Anne-Marie-Madeleine de Canouville, veuve de haut et puissant seigneur Messire Charles-François de Montholon, Premier Président au Parlement de Normandie.

DERNIER SUPPLÉMENT

A L'INVENTAIRE DU FONDS DE L'ARCHEVÊCHÉ

G. 8913. (Registre.) — Grand in-folio, 16 feuillets, parchemin.

1446-1447. — ARCHEVÊCHÉ. — *Compotus Albini Piquenot, presbyteri, in decretis licenciati, promotoris causarum officii curie archiepiscopalis Rothomagensis.... pro uno anno incipiente ad festum Sti Michaelis in Monte-Gargano inclusive anno Domini 1446 et finiente ad simile festum, de receptis et solutis.... ad causam omnium emendarum, compositionum, reconcialiationum et expletorum jurisdictionis spiritualis dicte curie. — Reconciliatio cimiterii ecclesie parrochialis de Limais, 10 l....* Paiements à Thomas Le Cervoisier, neveu et scelleur de l'archevêque, 616 livres 15 sous.—A Jean Bosquier, doyen du doyenné de Saint-Georges et Saint-Wandrille, pour poursuite et conduite d'Etienne Blondel, Jean Blondel et Guillaume Pain ; — à maître Jean Burnel, promoteur volant ; — à Jean Deshayes, lieutenant du bailli de Caux à Caudebec, et à Pierre Desmares, lieutenant du vicomte du dit lieu ; — à Gilles Burnel, clerc d'office ; — à Guillaume Ernoult, *alias* Ernoullet, peintre, pour façon de 5 mitres pour Guillemette Harbouyne, Etienne Blondel, Guillaume Pain, Robert Hequet et Jean Jean, détenus en matière de foi. — Mention des étuves du *Rouvray*, paroisse Saint-Maclou ; — de celles du *Mouton*, paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle ; — des enseignes de l'*Ebahy*, paroisse Saint-Lô, de la *Pomme rouge*, rue des Crottes ; — de l'hôtel du sieur de Préaux, paroisse Saint-Patrice ;—de frère Pierre Artault, prieur de Saint-Ouen de Gisors.

G. 8914. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; [illegible] pièces papier.

1545-1546. — ARCHEVÊCHÉ. — Pièces de diverses procédures sur des matières ecclésiastiques ; plusieurs relatives à des conflits de juridiction entre la cour ecclésiastique et des officiers royaux. — Procès, au bailliage, entre Jean De Caux, hucher ou menuisier de Rouen, et le cardinal d'Amboise, ayant attrait à soi le fait de Pierre Daviron, notaire en cour d'église, comme substitut du maître des intestats de la cour ecclésiastique. Jean de Caux, « pour la révérence de la feste de Pasques, qui est prochaine, absoubz *ad cautellam* de la sentence d'escommiche, jusque à ce que autrement en soit ordonné » ; — entre Mathurin Sédille, chanoine de Rouen, trésorier de l'archevêché, et Jehan Leclerc, porteur de répit de ses dettes, comme plège de Nicolas Dumont, vicaire de Saint-Maclou ; — entre Robert Fleury, doyen de la Chrétienté, et Jehan Allot, comme plège de feu Jehan Lorget, en son vivant curé de Saint-Patrice, pour les réparations du manoir presbytéral de cette paroisse ; — entre Michel Rocougard, prétendant au bénéfice de Saint-Julien de Bosc-le-Borgne, l'archevêque de Rouen et les religieux de Saint-Ouen ; — entre les sergents royaux à Rouen et les appariteurs en cour d'église, ceux-ci demandant qu'il fut interdit aux dits sergents « de s'immiscuer » faire nulles vendues de biens, attendu que, par édit du Roi, il étoit défendu aux sergents de ne faire nulles vendues jusqu'à ce les deniers en quoi ils avoient esté cotisés pour la suppression des vendeurs qui avoient esté créés par le Roi en cette ville de Rouen, eussent esté payés. » — *Informatio preparatoria facta per me Barnum Furtin, presbyterum, decanum de Longaville, ad instantiam venerabilis viri promotoris causarum officii curie*, contre des particuliers qui, bien qu'excommuniés, n'avaient cessé de faire leurs pâques. — Mention de Mathurin Sédille, trésorier de l'archevêché ; — de Durand Durand, chanoine de Notre-Dame de la Ronde ; — de Guillaume Le Lieur, curé de Saint-Aignan ; — de Jehan Dreux, chapelain de la confrérie de Saint-Bar-

thélemy et Saint Vulgan, en l'église de Saint Ouen ; — du noble homme Nicolas de la Perreuse, sieur de Fresquiennes ; — de Charles Vaher, licencié ès-lois, commis à toutes les audiences du bailliage de Rouen, pour l'absence ou la récusation des lieutenants généraux et particuliers.

G. 8915. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 7 sceaux plaqués ; 1 imprimé.

1468-1771. — ARCHEVÊCHÉ. — Pouvoirs donnés aux frères Pierre Le Mercier et Jean Maillard, du couvent des Frères Prêcheurs, pour absoudre de certains cas réservés, 1468. — Lettres de prêtrise de Blaise Gasellin, du diocèse de Sens, 1547. — *Exeat* pour maître Martin Ponthellier, du diocèse de Bordeaux, 1664. — Lettres d'absolution pour un nommé Charles Moreau, qui s'était fait promouvoir aux ordres de diacre et de la prêtrise, bien qu'alors qu'il était sous-diacre, il eût fréquenté les tavernes et n'eût point obtenu absolution de cette infraction aux constitutions synodales, 1666. — Diverses lettres d'ordinations de François-Lubin Godivier, du diocèse du Mans, curé de Saint-Georges du Grostheil, et aumônier du régiment Dauphin Infanterie, 1727-1749. — Liste d'ordinands pour l'année 1757 ; — bulletins de naissance qui s'y rapportent. — *Exeat* pour Denis-Bernard Brunel, 1774. — Diverses attestations de proclamations de bans de mariage, notamment du futur mariage d'entre François Le Moine, de la paroisse de Douville, et Marie-Jeanne Pouchet, veuve de Louis-Philippe Grandin, sieur de la Galonnière, 1756. — Sceaux plaqués de Mgr de Saulx Tavannes, archevêque de Rouen ; — du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg ; — de Louis-Charles, évêque d'Amiens ; — de Charles-Louis de Froullay, évêque du Mans ; — du régiment Dauphin Infanterie.

G. 8916. (Rouleau.) — Forme de 11 peaux de parchemin, et contenant en tout 6 m. 70 c. de longueur, sur 0 m. 56 de largeur.

1550. — ARRÊT DU GRAND CONSEIL SUR UN PROCÈS entre l'archevêque et les chanoines de Rouen, appelants d'une sentence du bailli, d'une part, et le procureur général et les bourgeois de Rouen, d'autre part, au sujet du droit de *mueson* ou modiation, déclaré appartenir aux appelans, à cause du don à eux fait sur la modiation de la vicomté de l'Eau de Rouen, par le feu duc Richard (Cœur-de-Lion), confirmé par les successeurs rois et ducs de Normandie : « Droict d'avoir, prendre et choisir 300 muys de vin en essence, assavoir 100 à l'archevêque, 200 aux chanoines, à iceulx 300 muys de vin prendre sur les premiers vins portez au dit Rouen par mer ou eaue doulce de la manière qui s'ensuit : c'est assavoir, la 19e pièce en choix de vin porté dans un bateau ou autre vaisseau au dit Rouen et au quay de la dicte ville appartenant à un seul marchant et consécutifvement, de 19 en 19 pièces, sy tant en y a au dit vaisseau appartenant à ung seul marchant. — Exempts du dit droict de choix et 19mes pièces en essence, les vins creuz au dessoubz du Pont-de-l'Arche, et pareillement les vins d'aultre creu, que les marchans et habitants de la dicte ville de Rouen feront entrer en icelle ville pour leur boisson et sans fraude. Où il n'arriveroit au dit Rouen telles quantitez de vins subjectz au dict droict de 19 pièces en essence et choix que les dits arcevesque et chanoines puissent prendre et percepvoir les dits 300 muys en essence par chacun an, en ce cas, ce qui s'en deffaudroit seroict prins et payé aus ditz arcevesque et chanoines, à raison de 20 sous tournois pour chacun muy, etc. Donné au Château-Thierry, le 1er avril 1551 avant Pâques. » Sceau perdu.

G. 8917. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 1 imprimé.

1498-1781. — ARCHEVÊCHÉ. — Pièces diverses concernant plusieurs seigneuries dépendant de l'archevêché. — Accord entre l'archevêque, d'une part, et dame Françoise Maugeard, veuve de François Davannes, sieur de Vieuroy, d'autre part, au sujet d'un nouveau canal à faire, à la rivière d'Angreville, 1753. — Bail de terres sises à Notre-Dame-d'Alihermont, 1775. — Copie d'un arrêt du Parlement sur un procès entre l'archevêque, d'une part, et Charlotte de Bourbon, comtesse douairière de Nevers, dame de Fréauville, et Adrien De la Heuze, chevalier, seigneur du lieu, et les paroissiens de Fréauville, Bailleul et Baillolet, au sujet de la foire de Craudalle, 1515. — Aveu de Cardin Hubert à l'archevêque, comme seigneur de Déville, 1662. — « Etat de ce que Rogerin Le Roux doit sur son compte de recettes de la seigneurie de Dieppe, sur quoi est à rabattre les parties qui ensuivent. Pour donner relâche faicte par mon dit sr au dit Rogerin, 300 livres ; — plus il a pleu à mon dit sr donner à Marion, seur du dit Rogerin, pour icelle aider à marier, 200 livres. — A Jacqueline Bohier, pour aider à la marier, 70 sous, 1498, » état signé : *Ita est, Masselin propria manu, Mesenge*. — Enregistrement, au bail-

liage de Dieppe, 26 juillet 1592, des lettres de nomination de Jean Montfort, à l'office de maître des ouvrages de maçonnerie et charpenterie du bailliage de Rouen, vacant par le décès de Jean Le Planquois, 18 avril 1592. — Table alphabétique des noms des vassaux qui ont rendu déclaration à la seigneurie de Dieppe et qui ne doivent aucunes rentes seigneuriales, vers 1784. — Ordonnance de M. de la Michodière, Intendant, portant que la somme de 37 livres, imposée sur le moulin et bois de l'archevêque, sera rayée du rôle des impositions de la paroisse de Douvrend, 1765. — Copie d'une sentence donnée au siège de Gisors, pour le paiement d'une rente de blé due par les héritiers de Jean Langlois du Montrôti, 1543. — Devis des réparations, démolitions et reconstructions à faire au château de Gaillon, 1757 (placard imprimé). — Observations sur un arrêt du Conseil, du 6 janvier 1726, au sujet du flottage sur les rivières de Conches et d'Iton, 1728. — Compte informe des rentes dues à Louviers, Heudebouville, Pinterville, vers 1510. — Bail de prairies à Sotteville près Rouen, 1507. — Mémoire pour l'archevêque de Rouen, relatif à ses droits de haute justice à Dieppe, vers 1751.

G. 8918. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier. 3 imprimés.

1491-1781. — ARCHEVÊCHÉ. — Pièces diverses. — Adjudication, en la juridiction des aumônes de l'archevêché, « de 4 parts d'un moulin à fouler bonnests, présentement servant au mestier de mégissier buffetier, » sis à Déville, à Etienne Delamare, pour 8 livres de rente à payer à l'archevêque, seigneur de Déville, 1647. — « Prière des Quarante Heures, pour Mgr le Dauphin, 1765 » (placard imprimé). — Adjudication des déports des cures de Saint Martin de Bradiancourt, 27 septembre 1528 ; — de Farceaux, 1757 ; — de Longroy, 1494. — Quittance pour le déport de Malaunay, 1592. — Acte passé devant les notaires royaux apostoliques de Rouen : Présentation par noble dame Marguerite de Maxuel, veuve de messire Jacques de Warigniez, seigneur de Digny, dame patronne de la Bazoge, Chèvreville, et autres lieux, demeurant à Rouen, rue des Charrettes, de Laurent Vaudry, à la cure de Chèvreville, vacante par le décès de Toussaint Gesnouin, 27 février 1749 ; — examen du dit Vaudry, par Mgr Durand de Missy, en présence de messire Roger-André Duquesnoy, docteur de Sorbonne, vicaire général, et de Pierre Cousin, curé de Saint Gervais d'Avranches ; — examen jugé défavorable pour Vaudry. — Collation à Jacques De la Rue, de la cure de la Chapelle au doyenné de Magny, vacante par décès, 25 décembre 1675. — Sentences rendues aux Hauts-jours de l'Archevêché, 1720-1781.

G. 8919. (Liasse.) — [illegible]

Vers **1730-1789**. — ARCHEVÊCHÉ. — Pièces diverses concernant les derniers archevêques. — Cahier contenant l'analyse ou des extraits de 3 actes relatifs à la famille Bazin de Besons ; « inventaire des biens et effets demeurés après le décès de Mgr Armand Bazin de Besons, archevêque de Rouen, dressé à la requête de Jacques Bazin de Besons, Maréchal de France, commandant pour S. M. dans la ville de Cambray et pays de Cambrésis, frère du dit archevêque, à la requête aussi de Claude Le Blanc, chevalier, seigneur de Viélaine, Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, et d'Achille Le Blanc, mestre de camp de cavalerie, l'un et l'autre fils de Louis Le Blanc et de Suzanne-Henriette Bazin de Besons, 1721 ; — extrait du testament du Maréchal de Besons ; — inventaire des biens et effets demeurés après son décès, etc. — Mémoire pour la tenture employée au service de feu Mgr l'archevêque de Rouen : armoiries sur les carolles de cuivre, au jubé, au grand portail, etc..., 168 livres. — Acte du serment de fidélité de Mgr de Saulx-Tavannes nommé à l'archevêché de Rouen. — Lettres-patentes et arrêt d'enregistrement de ces lettres à la Chambre des Comptes pour faire mettre ce prélat en possession du temporel de l'archevêché, 1734. — Formule du serment ; — certificat du grand aumônier Armand-Gaston de Rohan, évêque et prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, attestant que, le 18 janvier de cette année, le Roi entendant la messe en la chapelle du château de Marly, messire Nicolas de Saulx-Tavannes, a prêté le dit serment de fidélité entre les mains de S. M. — Acte par lequel Moussard, vicaire général de l'official du diocèse de Bayeux, met Romain De La Londe, prieur claustral de Saint-Etienne de Caen, comme procureur de l'archevêque de Rouen, Nicolas de Saulx-Tavannes, en possession de la dite abbaye de Saint-Etienne de Caen, 11 août 1741. — Copie du testament de Mgr de Saulx-Tavannes : « Si je meurs à Rouen, le lieu de ma sépulture est marqué. Si je meurs à Gaillon, je désire et veux être enterré à la Chartreuse de Gaillon. Dans quelque autre endroit qu'il plaise à Dieu de disposer de moy, c'est la paroisse de cet endroit où je veux être inhumé. Il n'y aura ny armes, ny tentures, ny autres décorations fastueuses.

ny dans la maison où je décederay, quand même ce serait à Rouen, ny dans l'église où je seray enterré. Je fais la même deffense pour les messes et services qu'on pourra célébrer pour moy. Un luminaire décent, surtout nul faste, dont j'ay toujours été si éloigné, 20 mai 1757. » — Baux de terres dépendant de la baronnie de Vittefleur dont jouissait, en qualité d'abbé commendataire de Fécamp, le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, 1787-1788. — Bail fait par le même archevêque, en la même qualité, de 2 moulins à blé, sis à Fécamp; — procès au sujet de ces moulins, 1778.

G. 8920. (Liasse.) — 1 registre in-f°, comprenant 108 feuillets, papier.

1712-1721. — HAUTS JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Plumitifs des audiences de cette juridiction. — 3 octobre 1712, « *appeaux* des officiers reçus en la juridiction sur les lettres de provision de Mgr l'archevêque et qui doivent comparence en la juridiction le 1er lundi du mois d'octobre. Les advocats et procureur général de Monseigneur, le sénéchal du temporel et aumônes de l'archevêché, le procureur au dit lieu, l'avocat fiscal au dit lieu, le bailli de Dieppe, le procureur fiscal au dit lieu, l'avocat fiscal au dit siège, le verdier de Louviers, le procureur fiscal de la verderie, le bailli de Gaillon, le procureur fiscal au dit lieu, l'avocat fiscal au dit lieu, le bailly d'Alihermont, le procureur fiscal au dit lieu, l'avocat fiscal au dit lieu, le verdier de Crodalle et Alihermont, le procureur fiscal de la verderie, le bailly vicomtal de Fresne-l'Archevesque, le procureur fiscal au dit lieu, l'avocat fiscal au dit lieu, le lieutenant général du temporel et aumônes, Cliponville, Canville et autres lieux en dépendant, le procureur fiscal, l'avocat fiscal, 7 procureurs postulants, maîtres Nicolas Panel, Noël-Alexandre Boissel, Léonor-Agnès Huimon, Pierre-Antoine Dasseville, Charles-André Le Charestier, François Moulin, François Le Tailleur; huissier, Me Charles-Antoine Dasseville. — Ouy de Basly pour le procureur général en ses conclusions, la jurisdiction a accordé acte au procureur général de la présence des officiers présens; deffaut sur les absens non comparens et garnis d'excuse; ordonné qu'ils comparoistront dans le mois, et défaut sur les défaillans non garnis d'excuses, pour le profit, les a interdits des fonctions de leurs charges; deffenses d'exercer, à peine de faux, ce qui leur sera signifié par l'huissier de service, qui sera tenu d'en certifier de diligences dans le mois, dont luy sera délivré exécutoire. Signé : Haveron. » — 19 juin 1713, « un de messieurs, M. Haveron, député pour informer à Gaillon, contre une personne d'un esprit emporté, qui étoit en habitude d'insulter tous les officiers de la juridiction et même le juge en chef jusqu'à ce point que, le vendredi, 2e de ce mois, le bailli qui cathédroit ayant été obligé de prononcer une interdiction contre l'autheur de ces sortes d'insultes, on auroit eu la hardiesse de monter à son tribunal, pour le prendre par le bras et interjeter un haro sur lui. » — 7 août 1713, le sieur Frigard, valablement élu, condamné à faire le service de la Charité de Louviers. — 30 octobre 1718, défenses aux gardes bonnetiers de Dieppe, d'entrer dans les maisons des marchands merciers, pour y faire aucune visite, sauf en cas d'entreprise par les dits merciers sur le métier de bonnetier. — 11 décembre 1719, actes des serments de Jacques-Georges de Becdelièvre, sieur de Bonnemare, nommé bailli en la haute-justice de Gaillon; — de Jean Caullier, nommé juge des eaux-et-forêts des comtés d'Alihermont et Croixdalle; — de Jean Duchesne, nommé bailli de la haute-justice de Dieppe; — de Joseph Boullen, nommé procureur fiscal des comtés de Dieppe et d'Alihermont; — de Pierre Pellevé, nommé sénéchal du temporel de l'archevêché et bailli de la haute-justice de Déville; — d'Adrien Drouin, nommé procureur d'office au comté de Louviers.

G. 8921. (Liasse.) — 6 cahiers, comprenant 135 feuillets, papier.

1721-1737. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Plumitifs des audiences de cette juridiction. — 16 décembre 1726, Jean-Pierre Bollogne, praticien en la Cour, admis pour aider maître Eudes, greffier des hauts-jours, à cause de son grand âge et de ses maladies, à la charge par le dit Bollogne de lui rapporter les émoluments. — 2 mai 1729, maître Dasseville, procureur en la juridiction, poursuivi pour restituer les pièces du procès du sieur Le Carpentier, pour lequel il occupait aux hauts-jours contre la dame Le Roy; et comme les pièces du dit Le Carpentier sont actuellement dans le coffre d'un banc du Palais occupé par maître Caruel, où défunt maître Eudes, ci-devant greffier, en avait fait le dépôt, elles en seront retirées, en présence des héritiers du dit Eudes.

G. 8922. (Liasse.) — 5 cahiers, comprenant 176 feuillets, papier.

1737-1760. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Plumitifs des audiences de cette juridiction. — 30 mars 1746, acte du serment de maître Jacques Michel de Vassonville, procureur du Roi en la maîtrise

des eaux-et-forêts d'Arques, nommé procureur fiscal en la haute-justice des comtés de Dieppe, Alihermont et Douvrend. — 30 juin 1747, Charles-Adrien de Quiefdeville, chevalier, seigneur de Belmesnil, lieutenant général du bailliage d'Arques, nommé par l'archevêque bailli haut-justicier des comtés de Dieppe, Alihermont et Douvrend. — 24 juillet même année, Robert-Nicolas Mallet de Mailly, lieutenant en la haute-justice de la Haye-Malherbe, pourvu par l'archevêque de l'office de bailli haut-justicier de Louviers, vacant par le décès de maître Pierre Le Massif. — 27 janvier 1749, enregistrement des statuts (approuvés par lettres-patentes du mois de janvier de cette année) des maîtres et gardes peignerres, tabletiers, seuls aplatisseurs, dresseurs et monteurs d'écailles, caret, cornes, galins et ergots de toute sorte d'animaux, etc., de Dieppe. — 30 janvier 1750, enregistrement des statuts des cordonniers, savetiers, carreleurs de la même ville. — 26 janvier 1756, autorisation donnée aux maîtres tonneliers de Dieppe de faire recenser la verge de fer de la jauge de leur communauté, étant aux mains des gardes, sur celle déposée au greffe de l'Hôtel-de-Ville.

G. 8923. (Liasse.) — 4 registres in-4°, comprenant 219 feuillets, papier.

1760-1791. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Plumitifs des audiences de cette juridiction. — 23 juillet 1770, acte de la réception d'Augustin Le Bourgeois de Belleville, nommé par l'archevêque à l'office de conseiller aux hauts-jours. — 27 avril 1772, enregistrement de l'édit de création du Conseil Supérieur, aux protestations du procureur général, au nom de Mgr l'archevêque de Rouen, pour la conservation des droits de la juridiction supérieure, et sans que le présent enregistrement puisse porter aucun préjudice aux droits et prérogatives de la dite juridiction. — 10 août 1772, réception de M. Adrien-François Langlois de Louvres, avocat en la Cour, et ancien conseiller aux hauts-jours, à l'office de président en la dite juridiction. — 28 novembre 1774, enregistrement de l'édit portant rétablissement des officiers du Parlement. — 13 août 1781, réception de M. Le Bourgeois de Belleville, à l'office de président aux hauts-jours, vacant par le décès de M. Langlois de Louvres; lettres de provisions du 17 avril précédent. — 3 août 1789, juridiction supérieure des hauts-jours à l'archevêché tenue par M. Le Bourgeois de Belleville, président, Pigeon, doyen, Helliot et Thieulen, conseillers, en présence de M. Thieffroy, avocat général, assistés de maître Pierre Gabriel Le Gendre, pris pour greffier, en l'absence du greffier ordinaire. — Dernière audience, 22 septembre 1790.

G. 8924. (Liasse.) — 11 cahiers, comprenant 291 feuillets, papier.

1712-1789. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Cahiers de défauts et de productions et clausions de pièces. — 6 février 1712, clos par maître Le Tailleur, procureur de damoiselle Anne-Catherine Hamel, veuve de maître Denis Le Prevost, Grènetier au Grenier à sel de Dieppe, tutrice principale de leurs enfants, demanderesse, contre François Le Prevost, tuteur consulaire des dits mineurs, et André Le Prevost, prêtre, et le sieur Jacques Hanot, parents paternels. — 20 avril 1789, défaut, au greffe de la cour métropolitaine, à maître Delamare, procureur de Pierre-François Jobey, religieux profès de l'ordre des Grands Carmes de la maison de Caen, appelant de sentence rendue en l'officialité diocésaine du même lieu contre le prieur et les religieux du dit couvent.

G. 8925. (Liasse.) — 5 cahiers, comprenant 94 feuillets, papier.

1721-1780. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Sentences sur rapports. — 3 février 1733, procès entre Pierre-Benjamin de Trevet, premier gentilhomme de S.-A.-S. le comte de Clermont, et l'archevêque de Rouen. — 8 août 1734, procès entre Nicolas Auzou, ancien prieur consul, négociant à Dieppe, ayant épousé dame Jeanne De la Fontaine, et Jacques Grente, écuyer, sieur de Sahurs. — 20 mars 1747, procès entre les Trésoriers de Saint-Rémy de Dieppe, et le sieur Marc de Renty, tuteur de la demoiselle De la Haye. — 26 juin 1751, procès entre les héritiers Lainé et l'archevêque de Rouen, au sujet de rentes seigneuriales à Gaillon. — 6 février 1753, procès entre la communauté des maîtres vitriers de Dieppe, et le sieur Chabot. — 2 décembre 1757, sentence relative au boisseau du comté de Louviers. « Dans 2 mois, il sera fait pour le service de la halle au moins 4 boisseaux, 2 demi-boisseaux et autant de quartes et demi-quartes qui seront ferrées et barrées de fer, en dessous, ensuite bien et duement jaugées et ajustées avec grume de rubiette passée à la trémie, de 21 pots au pot d'Arques, et à proportion; tous les grains seront mesurés au rais, non avec roulots, mais radoires sans comble, chanteaux ny surmesures, etc. »

G. 8926 (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 1 pièces, papier.

1710-1721. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Nomination, par Mgr Claude-Maur d'Aubigné, de M. François de Thumes, sieur du Haguet, à l'office de procureur fiscal en la haute justice de Cliponville et branches en dépendant, 2 août 1710. — Réception de Jean Millard, greffier en la cour ecclésiastique de Rouen, à l'office de procureur postulant en cette juridiction, 1719; — de Guillaume Gaillard, avocat en Parlement, à l'office de conseiller en la juridiction supérieure des hauts-jours de l'archevêché; — de Joseph Boullan, à celle de bailli de la haute-justice d'Alihermont et Douvrend; — de Pierre Gosse, à celle de procureur fiscal en la même haute-justice; — d'Adrien Drouin, à l'office de procureur d'office aux comté, haute-justice, juridiction des eaux-et-forêts et verderie de Louviers, 1720. — Procès entre Henriette-Thérèse-Madeleine de Cassey, fille et seule héritière de feu messire Jean de Cassey, seigneur de Requievens en la comté de Limerick en Irlande, veuve de Nicolas Gallie, écuyer, sieur de Calmont, et Jacques Gallie, sieur de Hibouville, 1721. — Procès entre Guillaume Groulard, chevalier, marquis de Bosgeffroy, et Jacques Touchais, héritier de Jean-François Touchais, son frère, et Anne Guillaumot de la Bergerie, veuve et héritière d'Antoine Asselin, 1722. — Appel contre les maîtres et gardes bouchers de la ville de Louviers, d'une sentence rendue, au bailliage du dit lieu, au profit des laboureurs de la vallée de Louviers : « Les bouchers, suivant ceux-ci, n'avaient l'entière liberté de mener paître leurs moutons que dans les fossés de Louviers et à l'entour, à cause que très souvent une partie des moutons qu'ils vont acheter au Neufbourg et ailleurs sont gâtés du mal appelé la *cavelée*, lequel se communique facilement. Cependant les bouchers ne laissaient pas depuis quelque temps de s'immiscer de faire paître leurs moutons dans les champs, ce qui avait causé la maladie à la plupart des troupeaux. » — Poursuites contre des gardes du métier de cordonnier à Dieppe, qui, contrairement aux ordonnances du métier, avaient deux apprentis. — Procès entre une servante et le sieur Lamirault, son maître, qu'elle avait laissé, sous prétexte de contracter mariage, mais, en réalité, pour se placer, à des conditions plus avantageuses, chez un voisin de son maître. On rappelle un arrêt du Parlement, du 6 juin 1722, ordonnant « que les serviteurs qui ont accoutumé de se louer à certain prix seroient tenus de servir l'année entière et de plaisir à leurs maîtres, à moins qu'ils n'eussent raison et occasion légitime de se retirer plus tôt, et faisoient défenses à tous serviteurs de laisser leurs maîtres et maîtresses pour aller servir chez d'autres, sans le gré et consentement des dits maîtres et maîtresses ou pour causes légitimes, et faisoit pareillement défenses à toutes personnes de recevoir un serviteur sortant d'une autre maison, qu'il ne se fût enquis de la cause et de la sortie ou qu'il n'en eût vu un certificat par écrit, à peine de 300 livres d'amende, dont le dénonciateur aurait le tiers, sage précaution que le Parlement avoit prise pour réprimer l'abus qui s'étoit communiqué par les mauvais procédés de la plupart des maîtres et maîtresses, qui, vu la rareté des domestiques, avoient la malhonnêteté de tirer chez eux ceux qui servoient ailleurs, sous espérance de plus gros gain, » 1723. — Lettres de provisions de Jean Le Roy, et de Pierre-Antoine Dasseville, à des offices de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours », 1724.

G. 8927. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1725-1728. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Réception de Joseph Boullan, avocat, à l'office de procureur fiscal du comté de Dieppe et de la juridiction des eaux-et-forêts et verderie de Croixdalle et de celle de bailli de la haute-justice d'Alihermont; — de Jean Caulier, écuyer, à l'office de juge des eaux-et-forêts des comtés d'Alihermont et Croixdalle; — de Robert Du Monstier, procureur et avocat au Parlement, à l'office de lieutenant en la juridiction de Déville; — de Jean Duchesne, avocat, et de Nicolas-Guillaume De Laune, lieutenant civil du bailliage de Caux en la vicomté d'Arques, à l'office de bailli du comté de Dieppe; — de Jacques-Georges de Becdelièvre, écuyer, sieur de Bonnemare, avocat, à l'office de bailli en la châtellenie et haute-justice de Gaillon, 1725. — Procès au sujet de la perception de droits sur les fromages apportés en la ville de Dieppe; distinction entre les fromages blancs et communs qui se font au four, les fromages *angelots*, qui se fabriquent aux environs de Neufchâtel, et les fromages de Hollande. — Procès, pour succession, entre Guillaume Gueroult, chevalier, seigneur d'Etainhus et du Verdray, et Pierre-Jules de Ferrare, chevalier, seigneur du Tot, Gonfreville-Caillot, comme ayant épousé Marie Gueroult, héritière et réservée à la succession de Marie Gloria, sa mère, 1726. — Procès entre la communauté des maîtres et gardes marchands merciers de la ville de Dieppe et le sieur Antoine Cormont, maître marchand drapier : on voit invoquer les statuts donnés à cette communauté

en 1558, confirmés en 1598, brûlés lors du bombardement de Dieppe en 1694, d'après lesquels les drapiers ont toujours eu la visite des draps et autres étoffes qui se vendent dans Dieppe et se vendent à la halle aux draps, et un règlement de 1669, qui leur reconnaît le droit d'apposer leurs marques aux dits draps et de faire les approchemens des étoffes défectueuses. — Mention d'Anne Potier, écuyer, seigneur et patron de Sévis, fils aîné et principal héritier de messire Robert Potier, écuyer, sieur de Butot, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, 1727. — Réception de Joseph Boulent, avocat en la cour, procureur syndic et échevin de Dieppe, à l'office de bailli des comtés de Dieppe et dépendances ; — de Pierre Gosse, avocat, procureur fiscal des comtés d'Alihermont et Douvrend, à l'office de procureur fiscal du comté de Dieppe et dépendances. — Mention d'Isidore-Charles-François de Chevestre, écuyer, seigneur de Malherbe, 1728.

G. 8928. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1729. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Réception de Jean Baroche, ci-devant notaire royal et procureur à Gaillon, à l'un des offices de procureur postulant en la juridiction de la dite ville (parmi les témoins qui déposent à l'information, Philbert Léger, clerc de la paroisse Saint-Nicolas, demeurant au Collège du Pape, alors âgé de 27 ans) ; — de Jean Caullier, écuyer, à l'office de juge des eaux-et-forêts des comtés d'Alihermont et de Croixdalle. — Procès entre Jean-Baptiste Thorel, écuyer, seigneur de Landemare, et Nicolas Gaultier, chirurgien à Louviers ; — entre noble dame Catherine Caullier, veuve, héritière et donataire de Jean Martin, chevalier de Saint-Louis, ingénieur en chef de la ville de Dieppe, et Jean Duhamel, tuteur des enfants de Louis Mauduit, comme ayant épousé Marie-Madeleine Feillet, veuve du dit Mauduit ; — entre Marie-Anne de Chéry, veuve en secondes noces de messire Aymard de Torcy, seigneur de Coudray, et Adrien de Torcy, chevalier, capitaine de cavalerie dans le régiment de Villars.

G. 8929. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1730-1732. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Procès entre les maîtres et gardes de la communauté des marchands épiciers, chandeliers, ciriers et vinaigriers de la ville de Dieppe, et la communauté des marchands merciers drapiers réunis ; — entre les maîtres et gardes du métier de forgeurs, taillandiers, blanchœuvres de la ville de Louviers, et les maîtres et gardes maréchaux du dit lieu, à l'occasion d'un nommé François Pastey, taillandier, qui s'immisçait de faire des ouvrages qui n'étaient pas de son métier, mais de celui des maréchaux ; — entre les Pères Pénitents de Sainte-Barbe près Louviers, et Fleurant Rondeau ; — entre dame Susanne-Angélique de Becdelièvre, veuve de Robert Le Mansel, écuyer, sieur de Sicqueville, et le bailli de Louviers ; — entre Elisabeth Duhamel, épouse non commune en biens de Gabriel Ozenne, écuyer, sieur de la Forgette, et Jean-François Le Febvre ; — entre Jean Gallie, écuyer, sieur de Calmont, lieutenant de cavalerie au régiment de Gesvres, et dame Marie-Aimée-Charlotte de Torcy, veuve de Jacques Gallie, sieur d'Hibouville ; — entre Guillaume Groulard, marquis de Bosgeffroy, châtelain de Bailleul, et le sieur Jacques Touchais, maître de la verrerie du Hellet ; — entre Jacques Le Prevost, écuyer, sieur du Fort, et Jean de Brossard, comte de Prouville, fils de Louis de Brossard et de Françoise Chauvel ; — entre Claude Mollard, sieur de Thibermont, et la dame Varangue, veuve du sieur du Ponchel. — Suite du procès entre Marie-Anne de Chérie et Adrien de Torcy, capitaine de cavalerie. — Mention de Mathieu Colombel, qualifié de syndic de la communauté du Pollet, 1730. — Procès entre les maîtres et gardes marchands merciers drapiers réunis de Dieppe et des forains qui débitaient leurs marchandises de l'état de mercier dans l'auberge des *Trois Marchands*, rue Saint-Jean, paroisse Saint-Jacques de Dieppe. — Mention de Jean Hubert, peintre à Dieppe, 1731. — Procès entre Louis-François de Thiboutot, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général de l'artillerie de France, seigneur patron d'Hermanville, et Henri Boullard, procureur aux juridictions royales d'Arques ; — entre Marguerite Estancelin, fille et héritière de feu Joseph Estancelin, lieutenant général de Dieppe, et de Marguerite Auzou, et ses parents opposants à l'entérinement de ses lettres de bénéfice d'âge, 1732.

G. 8930. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1733-1735. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Procès entre Jacques-Pierre Guérard, écuyer, sieur de Boismont, vicomte d'Arques, héritier de la dame Le Nolde, et Jean de Clieu, écuyer, sieur de Neuvillette, lieutenant du bailliage de Dieppe, exécuteur testamentaire de la dite dame ; — entre Jacques Grente, seigneur de Sahurs, conseiller au Parlement,

ayant épousé Marie de Lesnable, et Nicolas Auzou, juge consul de Dieppe, ayant épousé Jeanne Fontaine, en précédent veuve du feu sieur Jacques de Lesnable, 1733. — Réception de Charles-Louis-François Perchel, avocat au Parlement, à l'office d'avocat général en la juridiction des hauts-jours, vacante par la démission de Louis Perchel, son père; — de Pierre Le Massif, à l'office de bailli verdier en la juridiction du comté de Louviers. — Requête de Jean-Louis Le Febvre, maître de la verrerie de Saint-Paul-lès-Rouen, et de maître François-Georges Le Febvre, curé de Corny, enfants et héritiers de feu Jean-Louis Le Febvre, receveur de la baronnie de Fresnes-l'Archevêque, à l'effet d'obtenir mandement pour assigner leur mère en reddition de comptes, 1734. — Réception de François Bourdon, avocat au Parlement, conseiller et procureur du Roi en l'Election d'Andely, Vernon et Gournay, à l'office de bailli haut-justicier de Gaillon. — Procès entre la communauté des marchands merciers drapiers de la ville de Dieppe, et Pierre Auber, qui demandait à être autorisé à ouvrir à Dieppe une boutique de l'état de marchand mercier grossier joaillier quincaillier, auquel il avait été reçu à Rouen en 1714; — entre la même communauté et le sieur Robert Gueroult, fermier des droits de jauge, aunage et mesurage de la ville de Dieppe; — entre Jean-Baptiste Le Vaillant, écuyer, sieur de Boos, maître de la verrerie du Hellet, et Marie-Catherine Manneville, veuve et héritière de Charles-Nicolas de Caqueray, écuyer, sieur de Quineville, 1736. — Signature et sceau plaqué de Mgr de Saulx-Tavannes.

G. 8931. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1736-1738. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Réception de Philippe-Abraham Fouët, commis au greffe de la Cour, à l'un des offices de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre les Trésoriers de la Fabrique de Saint-Jacques de Dieppe et Pierre Déricq, écuyer, sieur de Saint-Aubin, ayant épousé Marguerite-Catherine-Angélique Caruel de Boisval, ancien avocat du Roi au Grenier à sel de Dieppe; — entre Nicolas Dubuc, marchand imprimeur à Dieppe, et Charles-Joseph Du Buc, son frère; — entre Marc-Antoine Gallie, écuyer, chevalier de Perdeville, et la comtesse de Boulainvilliers; — entre Jean-Baptiste de Hattenville, écuyer, sieur de Chambry, ancien garde du corps, pour lui et pour Jean et Nicolas de Hattenville, contre Elisabeth Haullard, veuve du feu sieur Marin Hattenville-Haullard; — entre Louis de Potterat, écuyer, sieur de Saint-Etienne, seigneur de Sotteville, et Jacques-Georges de Becdelièvre, écuyer, seigneur de Bonnemare, avocat; — entre le sieur Jacques Rozay, graveur, bourgeois de Rouen, ayant épousé Marguerite Hamelin, et Pierre Le François, 1736. — Réception de Louis Perchel, avocat au Parlement, ci-devant procureur général de la juridiction des hauts-jours, à l'office de président en la même juridiction, vacant par le décès de maître Pierre Haveron. — Procès entre les gardes anciens et modernes de l'état de merciers drapiers réunis de la ville de Dieppe (Pierre Houard, l'un des gardes) et un mercier forain; — entre les maîtres gardes du métier de taillandier, blanche et noire œuvres, de Dieppe et un taillandier, Nicolas Turgis; — entre les gardes et communauté des tailleurs d'habits et les merciers drapiers de la même ville, et le nommé Jacques Fortin. — Nouveaux statuts de la communauté des tonneliers, approuvés par les échevins de Dieppe, le 31 janvier 1725, enregistrés au greffe de la juridiction des hauts-jours, 1737. — Requête à Messieurs les gens tenant la juridiction supérieure des hauts-jours, par les maîtres et gardes merciers drapiers réunis de la ville pour obtenir l'enregistrement de leurs nouveaux statuts agréés par le Roi au mois de février 1730. — Semblable requête adressée par les tailleurs d'habits. — Texte de leurs statuts confirmés par le Roi en décembre 1715. — Procès entre Nicolas Dupont, écuyer, sieur de Mouceaux, ayant épousé Marie Blondel, et Madeleine Gallie, veuve de Pierre Blondel, frère de la dite Marie; — entre Jacques Le Prevost, écuyer, sieur du Fort, héritier aux propres de Mme de Languillet, et les sieurs Nicolas Arnois, Nicolas Thieffray et Jean-Baptiste-Adrien Arnois de Captot, 1738.

G. 8932. (Liasse.)— 86 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1739-1750. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Réception de François Davannes, écuyer, sieur de Vieux-Roy, à l'office de juge des eaux-et-forêts des comtés d'Alihermont et de Croixdalle. — Enregistrement des statuts des maîtres et gardes de la communauté des cordonniers de la ville de Dieppe, de 1722; — de ceux de la communauté des menuisiers de la même ville, de 1732. — Procès entre les maîtres et gardes de cette communauté et Pierre Couttey, compagnon menuisier; parmi les pièces produites, la copie d'un arrêt du Parlement, de 1711, sur un procès entre les gardes du métier de menuisier de cette ville et le sieur Bricard, compagnon du dit métier, qui n'avait

aucune qualité pour travailler au dit métier. — 1741, réception de Nicolas-Marin Ponty à l'office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — 1743, procès entre Marin De la Querrière, bourgeois de Louviers, et Jean Paumier. — 1744, réception de Jean Postel à l'office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Information au sujet des droits d'aunage des toiles à Louviers. — 1745, réception de David-Nicolas Boulenc à l'office de bailli des comtés de Dieppe, Alihermont et Douvrend. — 1750, nouveaux statuts des cordonniers savetiers carreleurs réunis. — Procès entre Jean-Jacques Couture, avocat au Parlement, Trésorier en exercice de l'église de Saint-Remy de Dieppe, et la dame Theroude, prétendant à la possession de 2 bancs en la dite église.

G. 8933. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1751-1755. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Procès entre Avoye Le Moine, veuve de Pierre Laisné, et l'archevêque de Rouen, stipulé par Jean Bisson, son receveur en la châtellenie de Gaillon. — 1752, procès entre les maîtres et gardes de la communauté des vitriers de la ville de Dieppe, et Nicolas Chalot, marchand en cette ville. — Enregistrement des nouveaux statuts de ce métier, les anciens ayant été perdus lors du bombardement de 1696. — Procès entre Robert Baillehache, fermier de la coutume à Louviers, et Agnès Coutant, veuve de Jean Heurtematte. — 1753, réception de Simon Dagoumer, procureur fiscal du comté de Louviers, à l'office de bailli à Gaillon; — de François Gosse, procureur au bailliage de Rouen, à l'office de procureur postulant en la juridiction supérieure des hauts-jours. — 1754, réception de Jean-Pierre-Gervais Pellevé, avocat au Parlement de Paris, lieutenant du sénéchal général du temporel et aumônes de l'archevêché de Rouen et du bailli de la baronnie de Déville, aux états et offices de sénéchal général du temporel et de bailli de la dite baronnie, vacants par le décès de Jean-Pierre Pellevé, son père. — Procès entre M. Couture, Trésorier de la Fabrique de Saint-Remy de Dieppe, et le sieur Benoist du Masy, auquel on réclamait une somme de 400 livres. — 1755, réception de Jacques-Robert Moulin, avocat en la Cour, à l'office de conseiller en la juridiction des hauts-jours, vacant par le décès de M. Le Bourgeois de Belleville. — Procès entre les maîtres et gardes du métier de tonnelier à Dieppe et le sieur Durieu; — entre Jean Rouget dit la Croix, maître maçon, entrepreneur d'ouvrages à Dieppe, et Louis Joly, au sujet de la réédification d'une maison sous le château; — entre Anne-Charlotte de Malleville de la Fosse, veuve de messire Antoine-Henri Ducroq du Thil, seigneur de Heurtevent, et messire Emard-Nicolas de Mercastel, seigneur de Saint-Etienne de Croixdalle.

G. 8934. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 2 imprimés.

1738-1758. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Affaire relative au mesurage des grains à la halle de Louviers, publications, enquêtes, arrêts, sentences relatifs à cette affaire. — Registre des appréciations des blés vendus au marché de Louviers, année 1738. — Sentence de la juridiction supérieure des hauts-jours du temporel et aumônes de l'archevêché de Rouen qui règle « la continance du boisseau de Louviers et ce qui doit être fait pour le maintien de la police des mesurages des poids, aunes, et mesures, ainsi que des seiziesmes, brancards et poids des moulins du comté de Louviers, du 12 décembre 1757. » (Imprimé). — Procès-verbal d'information, mars 1758; le procureur général de la juridiction des hauts-jours représente à Robert Le Brun, « commissaire député pour être présent à la vérification et étalonnage, un poids de 8 livres, et un de 8 onces ou demi-livre, pour servir au greffe du comté de Louviers, acheté du sieur Jacques Cuvier, l'un des marchands balanciers de la dite ville, à charge que les dits 2 poids seront vérifiés sur l'étalon étant au coffre de la communauté, le dit poids de 8 livres consistant en 12 pièces, la première qui est la boëtte du poids de 4 livres, au costé de laquelle sont gravées les armes de S. E. Mgr le cardinal de Tavannes et au-dessus : *Vérifié en 1758;* au bord du couvert, au-dessus iceluy, du mesme costé, 8 marcs, et au fond de la dite boette, 2 marques empreintes avec poinçon contenant J. Q. C. et une fleur-de-lis au dessus; la seconde gravée de 4 marcs; la 3ᵉ gravée de 2 marcs; la 4ᵉ gravée de 1 marc; la 5ᵉ gravée de 4 onces; la 6ᵉ de 2 onces; la 7ᵉ de une once; la 8ᵉ de quatre gros; la 9ᵉ, 2 gros; la 10ᵉ, 1 gros, la 11ᵉ, demi gros; la 12ᵉ, aussi demi gros. »

G. 8935. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1635 (copie)-**1760**. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1756, réception de Jean-Pierre-Gervais Pellevé, bailli de la haute-justice de Déville, à l'office de procureur général des hauts-jours, vacant par la démission de Charles-Louis-François Prudhel; —

du Perchel, à l'office de président aux hauts jours. — 1757, réception de Nicolas-Augustin Langlois, avocat au Parlement, à l'office de procureur fiscal de la haute justice des comtés de Dieppe, Alihermont et Douvrend, vacant par la démission de Jacques-Michel Marquets de Vassonville. — Sur la requête de M. Dagonmer, procureur fiscal de la haute-justice de Louviers, après information, et sur le réquisitoire du procureur général en la juridiction des hauts jours, ordonné que vérification sera faite de la contenance ancienne et moderne du boisseau de la halle de Louviers, ainsi que de la différence qui a été et doit être entre le boisseau de la dite halle et celui servant au paiement et recette des redevances en grains dues à la mesure de Louviers, tant par le recensement, étalonnage du boisseau étant au greffe, anciens boisseaux encore existants pour le service de la halle, ainsi que des seizeins étans dans les moulins du comté, boisseau des seigneuries en dépendantes, et ceux des particuliers qui se trouveront avoir été jaugés et marqués par le jaugeur royal ou par celui de la haute-justice. » — Procès entre les gardes bouchers de la ville de Dieppe et Etienne Le Breton, juré apprenti ; — entre les syndics et gardes de la communauté des chandeliers, épiciers, ciriers, vinaigriers de la même ville, et le procureur fiscal du bailliage de Dieppe. — Statuts et règlements du métier de cirier-échoppier de la ville de Louviers, 1635. — 1704-1758, requête des maitres et gardes de la communauté des boulangers de la ville de Louviers contre le meunier Maussin, à propos de l'enquête ordonnée, l'année précédente, par les mesureurs de grains : « Deux mesures appelées seizeins, l'une plus grande, l'autre plus petite représentées par le meunier ; la plus grande reconnue pour être celle dont il se servoit pour *émoûter* les grains des boulangers, ce seizein sans aucune marque de jaugeur et sans caractère d'authenticité, accru par le moyen d'une bande de cuivre dont on l'a bordé. » — Procès entre Pierre-Victor Cauvet, docteur en médecine, médecin ordinaire du Roi pour Dieppe, et le sieur François Descroisilles, maître apothicaire de la même ville. — 1760, information pour la réception de M. Pierre Bourdon à l'office d'avocat fiscal au bailliage de Dieppe. — Succession de Charles Le Blond de Voxmesnil, décédé à Port-de-Paix, île de Saint-Domingue, le 7 novembre 1741. — Procès entre messire Charles de Mercastel, chevalier, seigneur de Croixdalle, et Louise-Françoise-Nicole de Saint-Ouen, son épouse, d'une part, et la veuve Mindorge.

G. 8936. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1761-1765. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Informations pour la réception de François-Germain Dumont, à l'office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre Marie-Madeleine Gallie de Calmont, veuve en premières noces de François Gallie, seigneur d'Hibouville, actuellement épouse d'Emard-Nicolas de Mercastel, patron honoraire de Croixdalle, d'une part, et le dit de Mercastel, dont elle était séparée civilement. — 1762, réception de Philippe-Abraham Fouët, à l'office de procureur aux hauts-jours. — Procès entre Nicolas Boislay, fermier des droits de l'archevêque à Dieppe, et plusieurs négociants et marchands de la dite ville, à propos de droits sur les fromages. — 1763, procès entre les gardes de la communauté des perruquiers de la ville de Dieppe, et le sieur Nicolas Auvray, pour infraction aux statuts ; — entre messire Charles-Nicolas Baudouin de Beuville, seigneur patron des Autieux, conseiller au Parlement, et le sieur Chandelier, marchand de vin à Dieppe. — 1764, procès entre les sieurs Pierre et Charles Papavoine, administrateurs de l'hôpital de Louviers, et le sieur Michel Petou, Grènetier au Grenier à sel de la dite ville, d'une part, et le sieur Denis Ouin, maître perruquier, au sujet d'un aqueduc de chemin ; — entre Nicolas et Louis Boislay, père et fils, fermiers des droits de vicomté de Dieppe, et les sieurs Thoumire, négociants ; — entre les mêmes fermiers et les sieurs Plastrier, Jacques Jean et Cavaro, marchands à Dieppe, pour eux et le corps des marchands de cette ville ; — entre les gardes de la communauté des boulangers de Dieppe et le sieur Louis Baurin, garçon boulanger ; les gardes refusaient de le recevoir en faisant le chef-d'œuvre indiqué par les statuts ; — entre le sieur Foré, négociant à Dieppe, ancien Trésorier de l'église Saint-Remy, tant pour lui que pour le sieur Coignard, de la dite paroisse, et les sieurs Le Bourgeois, maire, Godebout, échevin, Couture, avocat, et Couture, ancien Trésorier, d'une part, et les sieurs Boullenc et autres, au sujet d'élection du Trésorier de la même paroisse ; — entre Jean-Baptiste Buron, prêtre habitué à Saint-Remy de Dieppe, et le sieur Eurieult, curé de Notre-Dame d'Alihermont ; — entre Simon Dagonmer, procureur fiscal de Louviers, et maître Le Massif, avocat postulant en la dite juridiction, pour la présidence du bureau de l'administration de l'hôpital de cette ville. — 1765, réception de Dominique Ducroq, écuyer, sieur de Biville, à l'office de juge verdier du

comté de Louviers ; — de Michel-Nicolas Petou, à l'office de procureur fiscal du même comté ; — de Claude-Louis-François Dagoumer, lieutenant général du bailliage de Pont-de-l'Arche et avocat fiscal de l'archevêque à Louviers, à l'office de bailli, juge civil et criminel et de police en la dite ville. — Procès entre les maîtres et gardes chandeliers, épiciers et échoppiers de Louviers, et Fabien Marsolet, carreleur ; — entre les sieurs Boislay, père et fils, et les sieurs Arnois frères, à l'occasion de la perception de deux maquereaux sur chaque bateau de maquereau venant de la pêche à Dieppe ; — entre les gardes perruquiers de la ville de Dieppe, et 9 maîtres perruquiers privilégiés de leur communauté ; par l'article 38 des statuts, il était dû aux gardes 15 sols pour chaque visite qu'ils étaient tenus de faire chez tous ceux qui exerçaient leur profession dans la ville ; — entre J. Chisholm, négociant, et les merciers drapiers de Dieppe, qui avaient pris chez lui une grande quantité de thé en feuille.

G. 8937. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1766-1770. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1766, sentence en faveur de Jean Chisholm, contre les marchands merciers drapiers réunis de Dieppe. — 1767, procès entre la communauté des maîtres en l'art de chirurgie de Dieppe, représentée par le sieur Riolle, lieutenant du premier chirurgien du Roi, et Catherine Blondel, veuve du sieur des Rochers, chirurgien ; d'après l'article 85 des statuts généraux des communautés de chirurgiens, les chirurgiens étaient tenus de présenter au lieutenant et au prévôt en charge un garçon qui serait parent ou ami, sans frais, et s'il se trouvait suffisamment capable, son nom devait être inscrit sur un registre tenu à cet effet par le greffier. — 1768, réception de François-Nicolas de Thunes, écuyer, sieur du Haguet, avocat général en la juridiction des hauts-jours, à l'office de procureur général en la dite juridiction. — Procès entre Jean-Charles Mahieu, sculpteur à Dieppe, et le sieur Le Couvreur. — Mention de Christophe Meïghan, chevalier de l'ordre du Christ, marié à la demoiselle Julie Thoumire ; — de la briqueterie de l'hôpital-général de Dieppe. — 1769, réception de Jacques Marescot, lieutenant particulier en la haute-justice du Chapitre de Rouen, à l'office d'avocat général en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre Bernard Thoumire, les demoiselles Rose et Louise Thoumire, et le sieur Christophe Meïghan, d'une part, et Mahieu Thoumire, leur frère aîné, d'autre part, pour le partage de la succession de Nicolas Thoumire ; — entre messire de Bourbel, chevalier, seigneur de Montpinson, et Louis-François Lorin, ancien échevin et officier de la milice garde-côte. — 1770, réception d'Augustin Le Bourgeois de Belleville, avocat au Parlement, à l'office de conseiller en la juridiction des hauts jours, vacant par le décès de M[e] Le Marquier. — Procès entre Thomas Phily, sous-fermier des droits de chargeur et déchargeur de voiture de la ville de Dieppe, et les chargeurs et déchargeurs de cette ville ; étaient tenus, aux termes du bail fait entre eux et le sieur Phily, « de se rendre à son bureau, tous les samedis, à 7 heures du soir, de Pâques à la Saint-Michel, et, tous les dimanches, à 7 heures du matin, de la Saint-Michel à Pâques, pour y compter de ce que chacun aurait reçu de droits pendant la semaine et être partagé aux termes du marché, à peine, contre ceux qui affecteraient de ne pas s'y trouver, de telle amende qu'il plairait au siège de fixer pour les y astreindre ; » — entre les prévôt, syndic et gardes de la communauté des barbiers, perruquiers, baigneurs-étuvistes de Louviers, et les maîtres perruquiers ; — entre Louis Joseph-Augustin de Guillebert des Essarts, ancien contrôleur payeur des gages de la Chambre des Comptes, ayant épousé Marie-Marthe-Madeleine Bichot, et les sieurs Boulen et Bichot.

G. 8938. (Liasse.) — 142 feuillets numérotés.

1771-1775. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1771, réception de Jean Pigeon, licencié ès-lois, à l'office de conseiller en la juridiction des hauts-jours. — Suite du procès de Phily et des chargeurs. — 1772, réception d'Adrien-François Langlois de Louvres, écuyer, doyen des conseillers de la juridiction des hauts-jours, à l'office de président en la même juridiction ; — de Jacques-Jean-François Langlois de Breteuil, écuyer, avocat au Parlement de Normandie, fils du précédent, à l'office de conseiller en la même juridiction, en remplacement de son père nommé président. — Procès entre Jean Fiquet, écuyer, seigneur patron de Normanville, et le sieur Le Gros, avocat, et la dame Du Hamel, pour la succession de M. Fiquet du Bocage, son frère, receveur des tailles de l'Élection d'Arques. — entre l'archevêque de Rouen, et Pierre Ridel, marchand à Rouen, au sujet d'un moulin à huile dont le dit Ridel voulait faire un moulin à blé. — 1773, réception de François De la Fosse, à l'office de procureur postulant aux hauts-jours ; — de Claude-Louis-François Dagoumer, lieutenant général du bailliage de Pont-de-l'Arche et bailli de la haute-justice de Louviers,

à l'office de bailli juge civil et criminel et de police du bailliage et haute-justice de Gaillon. — Procès entre David Abraham Baudry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Ingénieur en chef pour le Roi en la ville de Dieppe, et le sieur Chapement ; — entre David Houard, avocat, ayant épousé Marie-Jeanne-Marguerite Voisin, et le sieur Voisin, son beau-frère. — 1774, procès entre le sieur Demay, chirurgien major à Dieppe, et les maîtres en l'art de chirurgie de la communauté de la dite ville, qui voulaient lui interdire l'exercice de la chirurgie sur les habitants de la ville ; — entre Jean Després, fermier et régisseur des droits de coutume du marché de l'aître à Dieppe, et le sieur Louis Reine, négociant en cette ville, qui s'était refusé à payer le droit dû pour une partie de chanvre de Riga à lui envoyée ; — entre Louise-Rachel Hébert, veuve du sieur David Oulson, négociant à Dieppe, et le sieur Salomon Oulson, demeurant à Dieppedalle, neveu de son mari. — 1775, réception de Marie-Charles-Balthazar Héliot, avocat au Parlement de Rouen, à l'office de conseiller en la juridiction des hauts-jours ; — de Louis-François-Adrien-Romain Marcassin, à celui de procureur de la dite juridiction ; — de Jean-Baptiste-Charles-Nicolas Hallot, licencié ès-lois, avocat au Parlement de Paris, à l'office de bailli de la haute-justice de Cliponville, sur les fonds qui sont en main-morte, vassaux et resséants d'iceux, vacant par le décès de maître Lamy ; — le même Hallot nommé par M. Deschamps de Boishébert, bailli de Cliponville, démembrement de la haute-justice appartenant à l'archevêque de Rouen. — Procès entre David Hébert, sculpteur à Dieppe, et Philippe Bonnechose, père d'un apprenti du dit Hébert.

G. 8939. Liasse. — 77 pièces, papier.

1776-1778. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1776, réception de Jean-Paul Dacheux, seigneur d'Ynerville, à l'office de juge verdier de la verderie des comtés de Dieppe, Alihermont, Croixdalle et Douvrend. — 1777, réception de Philippe-Amable Duclos, procureur au bailliage de Rouen, à un office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre Pierre Delacour, receveur de la seigneurie de Fresnes-l'Archevêque, appartenant à l'archevêque de Rouen, et le sieur Hannoque dit Guérin, fermier de Madame de Boutren, baronne d'Angerville, au sujet du droit de champart, à la 6e gerbe, scié, lié et porté à la grange du seigneur archevêque, prétendu par le dit receveur sur tous les grains des vassaux ; — entre Antoine Dupont, écuyer, seigneur d'Anglesqueville et Tous-les-Mesnils, lieutenant-colonel d'infanterie, comme héritier de messire Pierre Dupont de Tous-les-Mesnils, son frère aîné, et la fille Le Prestre, qui réclamait sur la succession de celui-ci une somme de 15,000 livres, en vertu d'un contrat de mariage fait la surveille de la mort du dit Pierre Dupont. — 1778, réception de Nicolas-Jacques-Marie Delamare, procureur au bailliage de Rouen, à l'office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre M. de Baudry, capitaine au corps royal du Génie, fils de feu David de Baudry, chevalier de Saint-Louis, Ingénieur ordinaire du Roi en chef en la ville de Dieppe, et la dame Selles, veuve en premières noces d'Abraham de Baudry et, en second lieu, du sieur Deschamps ; — entre Antoine-Sanson Des Marquets, maître particulier honoraire en la maîtrise des eaux-et-forêts d'Arques, et Pierre Allard, mercier à Dieppe ; — entre Jean-Baptiste-Zéphirin de Manneville, écuyer, fils aîné de dame Elisabeth-Catherine-Marguerite De la Grave, décédée veuve du sieur de Manneville, avocat au Parlement, conseiller du Roi référendaire en la chancellerie du Palais, et le sieur Pierre Joseph de Manneville, fils puîné, en présence de messire Timothée Le Febvre, écuyer, sieur de Beauval, au nom et comme ayant épousé Marie-Elisabeth de Manneville. — Mémoires de dépens adjugés à François Delamare, avocat, contre Charles-Thomas Paysant De la Fosse, maire de Louviers ; — à Pierre-Nicolas de Lormel, imprimeur à Paris, contre Jean-Baptiste Gibert.

G. 8940. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1779-1781. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1779, procès entre les gardes de la communauté des maîtres épiciers-chandeliers de Louviers et le tuteur de la fille de Pierre Anfray ; — entre l'archevêque de Rouen et le sieur Pierre Ridel, marchand de grains à Déville, persistant à vouloir employer à l'usage de faire de blé farine un moulin qu'il occupait en cette paroisse, et ce, au préjudice du moulin banal ; — entre Michel de Mercastel, écuyer, sieur d'Aliermont, garde du corps du Roi, et le sieur de Mercastel de Croixdalle, son frère. — 1781, réception de Jean-Gabriel-René Vernisse, procureur au bailliage de Rouen, à un office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours, vacant par la démission de maître Duclos ; — de Pierre-Gaspard Le Tellier, praticien, et de Jacques-Jean-Baptiste Desrocques à semblables offices. — Procès entre Louis-Pierre-Noël Gueroult, marchand à

Louviers, et Nicolas Pelletier, curandier, d'une part, et le sieur Augustin De Crétot, fabricant de draps en la dite ville. — 1782, réception de Philippe-Abraham Fouët, ancien procureur en la juridiction des hauts-jours, à l'office de greffier en la même juridiction. — 1783, réception de Dominique Ducroq de Biville, écuyer, juge verdier au comté de Louviers, à l'office de bailli juge civil et criminel et de police de la dite ville, vacant par le décès de maître Claude-Simon Dagoumer. — Procès entre Jacques Pesquet, maître horloger à Dieppe, et la dame Véronique Vasse, veuve du sieur Guillaume Boulard. — 1784, suite du procès du dit Jacques Pecquet. — Nouveaux procès entre 10 sous-preneurs des droits de chargeurs et déchargeurs de chariots et voitures de Dieppe, et le sieur Thomas Phily ; — entre Louis et Augustin Boislay, frères, fermiers généraux des droits de coutume et vicomté de Dieppe, et le sieur François Le Mire.

G. 8941. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1785-1790. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1785, procès entre Nicolas Poulletel, ouvrier à la manufacture de tabac de Dieppe, et Nicolas-Guillaume Poulletel. — 1786, réception de Philippe-Abraham Fouët fils à l'office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre la communauté des apothicaires à Dieppe, et le sieur Balthazar Relhnar, maître apothicaire à Cany, qui désirait s'établir à Dieppe ; avait consacré plusieurs années de sa jeunesse à l'étude de la pharmacie, savoir 3 années dans la ville de Luxembourg et à Manheim, 18 mois à Mayence, 16 mois à Paris, 1 an et demi à Virebourg, 2 années à Dieppe ; avait été reçu apothicaire à Cany ; avait subi avec succès un examen devant les apothicaires de Rouen : — entre la communauté des maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs-étuvistes de Dieppe, et le sieur Leclerc, ouvrier en la manufacture de tabac ; — entre le sieur Boullenc de Montval, maréchal des logis de Monsieur frère du Roi et de M. le comte d'Artois, et le sieur Etienne Dupré, mercier à Dieppe. — 1787, procès-verbal et inventaire sommaire des pièces de la juridiction des hauts-jours, déposées chez maître Fouët, greffier de la dite juridiction, le dit inventaire fait par Jean Pigeon, doyen de MM. les conseillers des hauts-jours, sur la réquisition de Joseph-François Thieffray, notaire secrétaire du Roi en la Cour des Comptes, avocat général en la même juridiction. — 1728, réception de Jean-Baptiste Noël, à l'office de procureur aux hauts-jours. — Sentence pour les sieurs André Bettencourt, Claude-Vincent Coiplet, Jean-Philippe Langlois, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Louviers, contre Pierre Boilleaud, huissier en la grande chancellerie de France. — Procès entre François-Marie Le Grand, horloger à Saint-Nicolas-d'Aliermont, et le sieur Jacques De Lespine, ancien horloger en la même paroisse. — 1789, procès entre Michel Blet, sous-fermier des droits de chargeurs à Dieppe appartenant à l'archevêque, et le sieur Grieux, aubergiste de la dite ville, qui s'immisçait au chargement et déchargement des voitures.

G. 8942. Liasse. — 2 cahiers, comprenant 67 feuillets, papier.

1789-1790. — Plumitif des audiences de la haute justice de Déville, séant dans l'enclave du palais archiépiscopal. — 7 octobre 1789, assises tenantes devant M. Pigeon, lieutenant, en présence de M. Aumont, procureur fiscal, appel des vassaux : 14 vinaigriers, 4 toiliers, 1 horloger, 3 tailleurs d'habits, 2 barbiers, 4 manufacturiers, 2 charpentiers, 3 menuisiers, 6 échoppiers, 2 boulangers, 2 bouchers, 1 épicier, 1 sage-femme, 3 blanchisseurs, 1 plâtrier, 1 maréchal. — Défenses faites aux cabaretiers et vinaigriers de donner à boire pendant l'office divin.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

G. 8943. (Registre.) — Petit in-f°, comprenant 20 feuillets, papier ; écrits.

Fin du XVIIe Siècle. — Obituaire de la cathédrale. — Fondations citées suivant l'ordre alphabétique des fondateurs. — Fait d'après l'obituaire du XVIIIe siècle. — *Guillelmus de Nargis, sacerdos et canonicus 17 s. in domo Goscelini le Blasonnier juxta domum que fuit Petri de Albamalla, canonici, 30 junii pendre Kalendas*

G. 8941. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1536-1537. — « Compte et estat des cens, rentes et revenuz des nouvelles acquisitions appartenant à Messieurs les doyen et Chapitre de l'église Nostre-Dame de Rouen, rendu par moy Bertrand de Biville, presbtre, frère et héritier en partye de feu maistre Richard de Biville, en son vivant recepveur des nouveaulx-acquetz pour mes dits sieurs de Chapitre, le présent compte par moy rendu pour une année commençant au terme Saint-Michel 1536 includ ». — Mention de nobles hommes maistre Pierre de Vieupont, messire Jehan de Vieupont, chevalier, son frère, et damoiselle Françoise de Roncherolles, leur mère ; — de maître Pierre Le Roy, sieur de Bacqueville ; — de nobles hommes Pierre Ticquet, de Gournay ; Anthoine de Boulainvillier, sieur de Saint-Saire ; Jehan de Sainte-Marie, sieur d'Aigneaulx ; Preudhomme Thorel, sieur de Saint-Martin-aux-Arbres ; Jehan de Vieil-Chastel, et Loyse de Bailleul, sa femme. — Comptes des recettes et dépenses pour diverses fondations de la cathédrale, notamment pour celles du patriarche, évêque de Bayeux ; — du cardinal d'Estouteville ; — de Jean Masselin, doyen du Chapitre ; — de M. Secourable, doyen en théologie, archidiacre et chanoine de Rouen ; — du cardinal d'Amboise. — Clos et signé par les chanoines Burnel, Delaplace, Becdelièvre, Romé.

G. 8940. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1369-1789. — Vente par Robert Marcille, à Pierre ....., chanoine, curé de Douvrend, d'une rente de 60 sous, 1369. — Cahier de divers certificats, délivrés par les curés ou vicaires des paroisses de Rouen, de publications faites aux prônes, pour annoncer la vente de trois maisons appartenant au Chapitre, 1581. — Opposition entre les mains de l'huissier messager du Chapitre, qui avait fait la vente des biens demeurés après le décès de son prédécesseur, 1584. — Marché avec Guillaume Tourmente, maître maçon, pour faire un mur de bloc entre le jardin de la maison canoniale du sieur de la Roque, Trésorier de la cathédrale, et la cour de la maison canoniale du sieur Delaplace, 1600. — Quittances des sommes payées pour méreaux par le distributeur du chœur, 1602-1603. — Deux lettres, l'une en latin, et l'autre en grec, adressées au Chapitre par Trosnel, chanoine étudiant à Caen, dans le seul but, vraisemblablement, de prouver qu'il savait écrire élégamment dans ces deux langues, 1624. — Aveu rendu à Jean Heudebert, sieur du Buisson, aumônier de Mgr le duc de Longueville et chanoine de Rouen, pour une maison et masure à Saint-Ouen-du-Breuil, 1651. — Pièces relatives à la réunion du gros des prébendes à la mense capitulaire, 1652. — Arrêt de la Chambre des Vacations obtenu par le Chapitre, portant mandement pour faire assigner en la Cour toutes personnes qu'ils jugeront à propos, touchant le revenu du gros des prébendes, dont on demandait la réunion au revenu général du Chapitre : « Encores que, au temps de la primitive église, et par plusieurs siècles, le revenu des chapitres, abbayes, prieurés et autres communautés ecclésiastiques ayent esté administrez en commun, comme ayant esté les biens des dits chapitres et abbayes omosnez pour la subsistance de ceux qui, estant également obligez au sacré ministère, debvoient estre égaux en toutes choses, ce qui a deub estre observé continuement en l'église cathédrale de Rouen, néantmoins, on s'est relâché de cet ancien ordre, sy saintement et justement estably, etc. », 8 novembre 1652. — Pièces relatives à la succession de l'abbé Bertaut, chanoine, décédé en 1762. — « Etat des maisons du Chapitre et de la Fabrique de l'église métropolitaine de Rouen, ensemble celui des maisons canoniales et des maisons appartenantes au collège de la Commune, à celuy du Saint-Esprit et à ceux du Pape, dit des Clémentins, d'Albane, de Darnétal, et plusieurs autres maisons dépendantes de quelques chapelles titulaires de la dite église », le dit état arrêté, le 20 février 1773, pour être présenté, le 22 suivant, au directeur du vingtième. — Minutes de présentations à des bourses aux collèges de Justice et du Trésorier, 1785. — Minute de la sentence de tenue d'état des deniers provenant des ventes faites après le décès de M. Gorin, marchand à Rouen, rue du Change, 1789.

G. 8946. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1401-1775. — Titres de rentes du Chapitre. — Rente de 27 livres 18 sous sur des maisons, paroisse Saint-Denis : Renonciation, par Guillaume du Chastenier, conseiller du duc de Berry, au droit qu'il pouvait prétendre en un manoir contenant plusieurs maisons et jardin légués au Chapitre par son oncle, Pierre du Chastenier, chanoine de Rouen ; celui-ci en avait hérité de son oncle, Hugues du Chastenier, à qui il avait été fieffé en 1361, par les chanoines de Rouen, 6 septembre 1401, le dit manoir ainsi borné « entre la rue, devant l'ostel Rommaing Roussel et Jehan Le Soudaer,

d'un costé, et l'ostel du Chapitre, où soulloit demourer maistre Pierre Asselin, chanoine de la dicte église, et Jehan De la Roche, bourgeoiz de Rouen, d'autre costé aboutant, devant la Caucheterie, aux hoirs Guillaume Le Gendre, d'un bout, et Guillaume Le Canu et les Thoreaux, d'autre bout. » — Fieffe faite par le Chapitre à maître Henri de Fécamp, chanoine, du manoir indiqué dans l'acte précédent, ainsi spécifié : *Unam domum et tenementum ubi sunt quinque locagia, edificia et fondum terre, gardinum... in parrochia Sancti Dionisii ubi solebat morari deffunctus magister Petrus de Castanea,* 3 août 1402. — Vente, par Henri de Fécamp, chanoine de Rouen, à Hugues du Castegnier, aussi chanoine, du même héritage, pour 190 livres tournois, 15 juin 1408. — Lots et partages de ce manoir, désigné par l'enseigne de l'*Ecu de Bourbon*, entre les enfants de Jehan Du Bois et Denise Daniel, nouveaux acquéreurs, 14 mars 1422. — « Vente par Pierre Genest, dit Andoullet, bourgeois de Rouen, se faisant fort de Guillemote, sa femme, à haut et puissant seigneur Monsr Thomas, sire d'Escalles, vidame de Chartres, d'un grand hostel où pend l'*escu de Bourbon*, celliers, court, puis, jardin, avec les louages acquis par le dit Andoullet, des hoirs Jehan Millart, » 3 juillet 1439; présents à l'acte : Bertrand de Reumerton, Jehan Haysend, Jehan Housset et Thomas Halliday (copie collationnée par les tabellions de Rouen, 1456). — Après avoir appartenu aux héritiers d'Andoullet ou de sa veuve Guillemette, remariée à Georges Bosquet, ce grand manoir devint la propriété de Charles Le Fèvre, de Nicolas Osmont, sieur de Berville, d'Alain Le Machon et de Lucas Boullays ; l'enseigne de l'*Ecu de Bourbon* avait été remplacée par l'enseigne de l'*Aigle d'Or*. — Titres d'une rente sur une maison de la paroisse Saint-Godard, rue Beffroy ou de Saint-Godard, cette maison située, d'après une pièce de 1426, entre l'hôtel de *la Rose* et l'hôtel de *Sainte-Venize*, et appartenant, vers la fin, à M. Despommares, conseiller au Parlement, etc.; — d'une autre rente de 15 sous sur une maison rue de la Vigne, paroisse Saint-Maclou, 1568 ; — de 20 sous sur une maison au Clos-Saint-Marc, appartenant, en 1644, à Nicolas Malassis, maître imprimeur libraire, au droit de sa femme Marguerite Doguet ; en 1657, à Abraham Bertault, autre maître imprimeur, ayant épousé la veuve d'André Malassis ; — de 20 sous sur une maison rue aux Mouches, à Louviers.

G. 5947. (Cahier.) — Comprenant 12 feuillets, papier.

1762-1790. — Plumitif « de la jurisdiction supérieure du Chapitre ». — 1re audience, 18 mars après vêpres 1762, devant messieurs l'abbé Rose, président ; de Saint-Gervais et Ruellon, conseillers, en la présence de M. l'abbé Marescot, promoteur général pour l'absence du procureur général, assisté de Me Philippes-Abraham Fouët, greffier de la cour ecclésiastique, pris pour greffier pour le décès de Me Millard, greffier, etc. — 8 mars 1770, Nicolas-Adam Mitton de Varengo, reçu bailli de Londinières. — 15 février 1776, Pierre Godefroy, avocat en la Cour, reçu bailli de Saint-Vast-d'Equiqueville. — 4 décembre 1777, Charles-François Bodin, avocat au Parlement, vicomte de Mesnières, reçu bailli de la prébende de Saint-Saire. — 18 avril 1782, Pierre-Hilarion Delacouldre, reçu bailli de la même prébende. — La dernière audience est du 17 août 1790.

G. 5948. (Registre.) — Grand in-folio, comprenant 131 feuillets, papier.

1760-1790. — Sommier des rentes et revenus du Chapitre de Rouen, classés sous les noms de diverses paroisses de la ville, avec additions de l'administration des Domaines jusqu'à l'an VIII. — Indication de valeur des rentes. — Date des paiements, ainsi qu'il suit : Saint-Etienne-la-Grande-Église, rue Saint-Romain : rente de 30 livres due par les Frères de Saint-Yon, au précédent Monsieur de Châlon, baron de Crétot, et plusieurs autres, sur un tènement de maisons borné et désigné au présent registre fait le 25 août 1760, reçu 30 livres, etc. — Au commencement, table alphabétique des noms d'homme. (Provenant de l'administration des Domaines.)

G. 5949. (Liasse.) — 10 pièces, parch.

1120 (copie) **1783**. — Collèges de chapelains. Accord entre les chanoines et les chapelains et clercs de la Commune : Les chanoines paieront aux enfants de chœur 18 livres tournois, aux enfants de la basse-force 21 livres tournois, à la décharge des chapelains, etc. ; et les dits chapelains abandonneront aux chanoines une masure qui fut à Bertin Tardif, sise en la paroisse de Saint-Vivien, 1120 (copie informe du XVIIe siècle). — Note sur la manière dont les chapelains du collège du Pape, dits Clémentins, célébreront le Salve après les complies de la fête de la Circoncision, 1626.

— Etat de la recette du dit collège, 1622. — Information sur la valeur, quantité et charges, circonstances et dépendances de la seigrie du Boisguillaume, appartenant aux Clémentins, seigneurs des fiefs situés sur la paroisse : Baptiste Le Brun, conseiller au Parlement, et Mathieu Poullain, avocat, se disant l'un et l'autre seigneurs de Boisguillaume, 1603. — Certificat de publication d'annonce par Thomas Le Masurier, religieux du Mont-aux-Malades, curé de Saint-Aignan, même année. — Pièces de procédures relatives à une contestation entre les Clémentins et leur receveur, 1750. — Etat des inhumations faites, en la paroisse Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, des personnes décédées, tant dans l'Albane, que sur le Chapitre, la Cour aux Maçons et à l'Archevêché, et des baptêmes et mariages aux dits lieux, de 1718 à 1756. — Requête du bedeau de la dite paroisse, pour obtenir paiement de ce qui lui était dû pour l'inhumation du chapelain Hunout, 1788.

G. 8950. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1110-1790. — Collèges des chapelains d'Albane et des Clémentins. — Titres de propriété : Rente de 24 sous sur une maison située paroisse Saint-Godard, rue Beauvoisine, à l'enseigne du *Cardon*, appartenant, en 1594, à damoiselle Madeleine Le Febvre, femme de noble homme maître Antoine Caradas, sieur du Vieux-Rouen, président en la Cour des Aides, fille et héritière de feu noble homme maître Robert Le Febvre, docteur en médecine ; — rente de 16 sous 6 deniers sur une maison, rue Ecuyère, paroisse Saint-Jean-sur-Renelle ; — rente de 30 livres sur une maison, rue Ecuyère, paroisse Saint-Jean-sur-Renelle ; — rente de 30 livres sur une maison, paroisse Saint-Cande-le-Vieux, devant le portail de cette église, mentionnée dans un contrat, du 13 août 1569, par lequel « maître Jehan Barrey, prêtre, curé de Saint-Cande-le-Viel de Rouen, prend à fieffe à toujours de noble et puissant seigneur Charles Gouel, châtelain de Villers et seigneur de Pôville, Yainville, Escales-sur-Villers et Boscgautier, une vieille maison et tènement assis en la dite paroisse, borné, d'un coté, le dit sieur Châtelain, à cause de l'hôtel de Villers, où pend pour enseigne aujourd'huy l'*Image Saint-Christophe*, d'un bout, par derrière la maison où pend l'enseigne du *Héron*. » — Echange fait entre les chapelains Clémentins et messire Charles Gouel, châtelain de Pôville et de Villers, chevalier de l'ordre du Roi ; les dits chapelains lui baillent par échange à fin d'héritage perpétuel, un fief noble ou châtellenie nommé le fief Barentin, assis à Barentin, relevant du Roi à cause de la vicomté de Rouen, lequel fief leur appartenait au droit de l'acquisition faite, en leur nom, de messire Nicole Thomas, chevalier, en son vivant, sieur du Boisguillaume, 19 novembre 1350 ; de son côté, le dit sieur de Pôville baille en contre-échange aux chapelains VII^{xx} livres tournois de rentes en plusieurs parties, dont une spécifiée au précédent contrat, 1571. — Extrait *d'Ordo* de la fin du XVIe siècle : *Festum Caroli, confessoris, in missa introitus et cætera quæ in ecclesia Parisiensi celebrantur.*

G. 8951. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1671-1705. — Collèges du Pape ou des Clémentins, d'Albane et de Darnétal. — Pièces justificatives des comptes de leurs receveurs, des années 1671, 1680-1681, 1701, 1703, 1704. — 1671, « Mémoire des mises faictes par les chapelains commissaires des trois collèges pour les procès contre les Trésoriers de la paroisse de Saint-Nicolas, et ce par l'ordre de Monsieur d'Hincourt, intendant des dits collèges. — Payé à mons^{r} Cahagne, advocat au Parlement, pour avoir advis, 30 sous. — A Monsieur Maury, advocat au bailliage, pour une consultation et pledoyé, 15 sous ; — au même, pour avoir pledoyé, 10 sous. — Quittance de Guillaume Le Vieil, maître vitrier peintre. — Journée de plâtrier, 22 sous ; — de manœuvre, 12 sous. — 1680-1687, reçu de M. Lespeudry, 105 sous pour distribuer aux chapelains qui ont assisté à la procession générale et extraordinaire faite le 3 juin 1683. — 1701, « reçu par J. Le Signerre de M. De la Mare pour les *quilibés* imprimés que les collèges ont coutume de payer, 4 livres ». — Payé à Pierre Massue pour allumer la lanterne pendant l'hiver, 4 livres. — Feuilles des obits. — 1703, journée de plâtrier encore de 22 sous ; — de manœuvre, 12 sous ; — même prix pour les maçons. — « Mémoire du thoisé des maçonneries, journées d'ouvriers et matereaux fournis et employez par moy Jacques Cappelet, maître maçon à Rouen, à plusieurs maisons appartenant à Messieurs du collège du Pape. » — 1704, feuilles des obits, etc.

G. 8952. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1711-1711. — Collèges du Pape et des Clémentins, d'Albane et de Darnétal. — Pièces justificatives des comptes de leurs receveurs, des années 1711, 1713, 1714. — 1711, « payé à M. Fortin, arpenteur, la somme de 25 livres pour avoir marché les bois du collège des

Clémentins pendant 5 jours, avoir mis le quart en réserve, posé des bornes par ordre de M. Savary, grand maistre des eaux-et-forêts. » — Journée de plâtrier, 22 sous ; — de manœuvre, 12 sous. — 1712, journée de plâtrier, 24 sous ; — de manœuvre, 14 sous. — 1713, feuilles des obits.

G. 8953. (Cahier.) — Comprenant 16 feuillets, papier, sans couverture.

1420-1421. — Fragment d'un compte de recettes et de dépenses du collège des Clémentins en la cathédrale de Rouen. — Biens à Osqueville et à Bois-guillaume. — *Redditus tam inutiles quam recuperabiles in villa et civitate Rothomagensi, tam propter guerras quam propter plateas vacuas et nullius valoris, pro anno incipiente in festo Sancti Michaelis, 1420 : Dominus Johannes Braque supra manerium de Alneto, 40 s. Dominus de Malo Alneto, olim Johannes Le Treffilier, domus vacua, 8 l. — Dominus d'Exestre, olim dominus de Haricuria, supra domum suam in vico Vicecomitatus, recuperabilis, 9 l. — Supra manerium de Mota in parrochia Sancti Hilarii, 4 s.* — Dépenses à l'hôtel des Clémentins à Rouen : *Sequitur reparatio orti. Emi 600 cum dimidio de magno silere pro faciendo clausuras de orto dicti manerii, 21 s. 8 d. — Pro parvo silere pro faciendo clausuras de orto dicti manerii, 21 s. 8 d. — Pro parvo silere ad ligandum vineas et clausuras, 3 s. 4 d. — Item, Robertus Anceaume fuit in dicto hospicio pro cingendo vineas et pro faciendo clausuras per tres dietas cum duobus aliis operariis, et solvi pro quolibet die 30 s. ; valent 4 l. 10 s. — Item pro bosco empto in cimiterio Beate Marie, 17 s. 6 d. — Item pro salvia cum osella, 3 s. 4 d. — Item in aliis seminibus, 8 s. 4 d. — Pro pergameno et papiro pro scribendo et dupplicando ista compota, 70 s. — Item pro vino et speciebus, 106 s. 8 d. — Item pro dominis qui fuerunt presentes in auditione istius presentis compoti, et fuerunt in numero 22, qui, pro presenti, nihil habebunt, ex eo quod redditus sunt minus tenues pro tempore presenti, et differentur usque ad tempus pinguius.* — Compte vérifié, le 6 avril 1421 (V. S.), en présence de Nic. de Venderez, archidiacre d'Eu, Guy Rabachier et autres, et signé par Raoul Roussel, pour lors Trésorier du Chapitre.

G. 8954. (Cahier.) — Grand in-folio, 28 feuillets, papier.

1788-1789. — « Compte cinquième que rend à Messieurs les chapelains des collèges du Pape, d'Albane, de Darnétal, en présence de Messieurs les chanoines, commissaires de la chambre des comptes du Chapitre, Mᵉ Philippe-Nicolas Le Leu, prêtre, chapelain, et receveur des biens et revenus des dits collèges, pour l'année commençant au jour de Saint-Michel 1788, et finie à pareil jour pour 1789 ». — « Compte provenant des deniers de chapelles éteintes et réunies à la mense des trois collèges unis des chapelains de chœur, par le décret de Mgr l'archevêque du 22 décembre 1767, et lettres-patentes sur icelui, du mois de janvier 1768. » — Vu, examiné, clos et arrêté, en présence des commissaires de la chambre des comptes du Chapitre (d'Omonville, Manoury, Delarue), par les chapelains commissaires des collèges : Desnoyers, Mutel, L'Hernault, Mignot, Valentin.

G. 8955. (Cahier.) — Grand in-folio, parchemin, 98 feuillets, papier.

Vers **1789**. — Sommier des rentes des chapelains de la cathédrale : Clémentins, d'Albane, de Darnétal, des 3 collèges réunis etc. : « Rue Cauchoise, MM. Potevin et compagnie, raffineurs de sucre à Rouen, doivent une rente foncière de 30 livres. » — Additions de l'administration des Domaines, postérieures à 1791.

OFFICIALITÉ DE ROUEN

G. 8956. (Registre.) — In-folio, feuillets, papier.

1699-1700. — Plumitif des officialités diocésaine et métropolitaine de Rouen, du 27 mars 1699 au 30 avril 1700. — Clément, official ; Le Mesle, vice-gérant ; — Le Febvre, licencié en théologie, promoteur. — Ordonnance du 15 avril 1699, signée par Mgr Colbert, archevêque de Rouen. — Dispenses, pour cause d'affinité spirituelle ou de consanguinité, à l'effet de contracter mariage. — Annulation de promesses de mariage, etc. — Monitoires. — Adjudication du revenu de la terre de Pierreval, 26 juin 1699 ; — du revenu de la cure de Colmare, 7 juin même année. — 20 octobre 1699, premier jour plaidable après la Saint-Luc, appeaux des officiers de la juridiction ; avocats : Pierre De la Faye, Luc Sevestre, François Maille, Pierre Le Desvé, Aubry de Bellegarde, Pierre Marsolet, Toustain.

G. 8957. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 9 imprimés.

1671-1723. — Procès entre le curé et les Trésoriers de la paroisse Saint-Maclou et les Augustins de Rouen, au sujet de l'exécution d'une fondation de Denis Langlois ; les religieux condamnés à dire et célébrer, tous les vendredis, à l'issue de prime, une basse messe en la chapelle Saint-Yves et Sainte-Marguerite, 8 juin 1671. — Procès entre Etienne Norgeot, curé des Ifs-Bardel, appelant d'une sentence de l'official de Séez, et Julien de Brossard, écuyer, seigneur de cette paroisse, 5 décembre 1671. — Procès entre maître Jean Saxus, curé de la Haye, et Simon Gosselin, savetier, pour honoraires d'inhumation, 19 octobre même année. — Lettre du curé de Saint-Paër à l'abbé Robinet, grand vicaire, pour obtenir, en faveur de deux de ses paroissiens qui voulaient se marier, une dispense d'empêchement dirimant, provenant de compérage, la future ayant nommé sur les fonts baptismaux un enfant du futur époux, 20 octobre 1721. — Lettre de F. Gilles, curé de Jumièges, à un banquier de Rouen, pour le prier de faire obtenir une dispense de mariage, pour cause de consanguinité, 10 août 1729. — 5 monitoires imprimés en forme de placards, pour avoir révélation de ceux qui avaient dérobé le numéraire et le mobilier de Louis Sellier, arpenteur, 1758, 1759. — Certificats de publication de ces monitoires par les curés. — Requête adressée au Chapitre de la cathédrale, le siège archiépiscopal étant vacant, par Pierre De la Voipière, pour être admis aux fonctions de procureur de l'officialité, en remplacement de son père, décédé (sans date). — Requêtes adressées au prévôt général de la maréchaussée, à l'effet d'obtenir des permissions d'inhumer des prisonniers décédés dans la conciergerie du bailliage et autres, 1770-1772.

G. 8958. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1702-1752. — Requête de Jacques Taupin, demeurant à Monville, contre le sieur Le Tellier, curé de Saint-Jacques de Dieppe, pour célébration de mariage, 1702. — Réquisitoire du promoteur contre le curé de Rosay, religieux de la réforme de Friardel, qui s'était mis dans l'habitude de traiter durement les habitants de sa paroisse, 1738. — Procès contre le sieur de Richebraque, curé de Grény, paroisse composée de 40 maisons et comprenant 130 communiants, 1749. — Autre procès contre le curé d'Yville, à l'occasion de brouilles entre lui et le sieur Louis Ouin, titulaire de la chapelle de la paroisse, 1749 ; parmi les pièces du procès, extrait du contrat de fondation fait par M. Philippe, dernier curé d'Yville, pour les petites écoles du lieu, 1719. — Procès contre François-Pierre Delaune, curé de Radicatel, 1751. — Procès contre Girauld Roussin, prêtre habitué en l'église Notre-Dame-du-Havre, et Etienne Rousselin, clerc tonsuré en la dite église, 1752.

G. 8959. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1751-1752. — Procès contre Charles-Marie de Quélen, curé de Saint-Michel d'Ingouville et de la succursale de Notre-Dame-de-Saint-François du Havre, à l'occasion de paroles blessantes adressées par lui aux prêtres, Trésoriers et Fabriciens, et de mariages célébrés de nuit. — Procès-verbal de visite des églises du Havre par M. Claude-Louis Rose, vicaire général et archidiacre de Notre-Dame du Havre ; 4 confréries en l'église de Notre-Dame du Havre : celles du Saint-Sacrement, de la Vierge, de Saint-Sébastien

et de l'Annonciation ; — dans le district de la paroisse : 3 chapelles où l'on dit la messe, desservies par un père capucin ; celle de la prison, desservie par un cordelier approuvé, pour les étrangers ; celle de la marine, et celle de la Communauté. — « Pour ce qui est des écoles gratuites de garçons, il n'y en a point sur l'église Notre-Dame ; on y apprend seulement à écrire à 12 pauvres enfants, et c'est la Ville qui paie le maître. Sur la paroisse de Saint-François, il y a une maîtresse payée par la Ville pour apprendre à lire et à écrire aux pauvres ; la Ville paye le maître, et l'hôpital donne le logement Il y a, à cette école, environ 50 à 60 écoliers. Ces écoles, gratuites pour les garçons, sont un bien petit secours dans un lieu où il y a beaucoup de pauvre peuple. Il nous a paru par ce qui nous a été dit par le clergé, les Thrésauriers et autres, que le vœu de la Ville seroit qu'il y eût des frères de Saint-Yon comme à Dieppe ; on nous a assuré qu'on avait projetté, il y a quelques années, de faire cet établissement, auquel la Ville auroit concouru en employant les autres (*sic*), mais que, le sieur curé n'ayant pas goûté cela, on n'y avoit plus pensé. Les filles de la ville sont instruites dans les écoles gratuites par les Ursulines et les filles dévotes dittes de M. Bourdon. Ces maîtresses paraissent suffisantes et font grand bien dans le Havre. Il n'y a point de vicaire dans cette église, parce que le s^r curé, depuis 6 mois, n'en veut pas demander à Mgr l'archevesque ; il nous a cependant promis qu'il en proposerait deux incessamment. Ce système de ne point écrire à l'archevêque fait qu'il ne donne point d'attestation aux ordinands du Havre, qu'il ne demande point de nouveaux confesseurs, et qu'il n'écrit point lorsqu'il envoie les pouvoirs des prêtres de sa paroisse, et cela dure depuis près de 2 ans ; et sur les représentations que nous lui avons faites, que le défaut de relation à l'archevêché étoit contraire au bien, il nous a dit qu'on lui avoit rapporté qu'on faisoit peu de cas de ses lettres, et que MM. les grands vicaires ont dit que la signature d'un brouettier valoit mieux que la sienne, chose qu'on n'a pu nous prouver, quoique nous l'ayons interpellé de le faire, et nous a paru vouloir continuer de même. » Catéchismes négligés, déposition du s^r Pinel, « Trésorier actuel et dont l'état étoit d'être avocat le plus connu et qui a le plus de travail au Havre. » Collège où sont 2 régents pour le latin, payés par la Ville, où il y a 80 écoliers. 1,800 communiants, 613 religionnaires. 1751. — Procès contre Pierre-Alexandre Le Mercier, curé de la Neuville Champ-d'Oisel, 1752.

G. 8900. (Liasse.) — [illegible] cahiers, comprenant [illegible] feuillets, papier. Scrutinium de l'archevêque.

1752-1766. — OFFICIALITÉ DE ROUEN. — Affaire de Jean-Jacques Outin, curé de Saint-Godard. — Cahier d'information faite, du 20 mai au 18 août 1752, par Adam-Charles Esmangard, vicaire général, vice-gérant de la cour ecclésiastique. — 2 cahiers de récollements de témoins, du 27 juillet au 21 août 1752 ; — de confrontation des témoins au curé de Saint-Godard, du 1er août au 21 du même mois, 1752. — Exploits pour assignations des dits témoins. — Nouveau procès en 1766, cahiers d'informations et interrogatoires, confrontations, etc. — Requête du promoteur général à l'abbé de Canappeville, conseiller clerc de la grand'chambre : l'archevêque lui avait envoyé une signification à lui faite en son palais archiépiscopal, le 21 février 1764, requête du procureur général, contenant copie de lettres-patentes du 14 décembre 1765, de l'arrêt d'enregistrement d'icelles rendu, toutes chambres assemblées, le 16 janvier ; — de l'arrêt rendu le 14 février, par lequel était ordonné que l'archevêque donnerait des lettres de vicariat à un de messieurs les conseillers de la cour, pour être par luy, avec celui de MM. les conseillers laïcs de grand'chambre, qui serait nommé à cet effet, faite la continuation d'instruction du procès criminel du sieur Outin, instruit jusqu'à ce jour à la requête du promoteur par l'official diocésain, conjointement avec le lieutenant général criminel au bailliage de Rouen, et pour être le dit procès, après l'instruction faite, jugé sur le délit commun par le conseiller clerc, porteur des lettres de vicariat. — Lettres de vicariat données par l'archevêque à l'abbé de Canappeville, conseiller de grand'chambre, en la cour de Rouen, et archidiacre du Vexin-Français, 24 février. Signatures et sceaux de l'archevêque.

G. 8901. (Liasse.) — [illegible] pièces, papier.

1761-1766. — OFFICIALITÉ DE ROUEN. — Procès contre Robert Barrois, licencié en théologie et en droit, curé de Petitville-en-Caux, accusé d'avoir procuré la mort de Martin, fondée à Bolbec. — Procès commencé extraordinairement au bailliage de Caudebec, renvoyé en l'officialité par suite de réclamation du privilège de clérisature. — Interrogatoires, récollements.

G. 8952. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1761-1767. — OFFICIALITÉ DE ROUEN. — Procès contre Ambroise Fontaine, écuyer, prêtre, ancien curé de Folny, sur la plainte de Charles-Amédée de Brossart, chevalier, seigneur et patron de Saint-Martin-au-Bosc et Folny, à l'occasion de lettres et placards diffamatoires, le dit procès porté devant Philippe Fuzelier, bachelier en théologie, licencié ès-lois, conseiller clerc en la sénéchaussée de Ponthieu, au siège présidial de la ville d'Abbeville, doyen de la collégiale de Saint-Vulfran, official délégué par l'archevêque de Rouen en 1764.

TABLE

DU SEPTIÈME VOLUME DE LA SÉRIE G.

NOTA. — *Les chiffres indiqués dans cette Table renvoient aux numéros d'ordre placés en tête de chaque article.*

ÉGLISES PAROISSIALES, CURES ET FABRIQUES EN DEHORS DE ROUEN

Rosay 8515-8519
Rosière (La) 8520
Roumare 8520
Routes 8520
Rouvray-en-Bray 8520
Royville 8520
Rue-Saint-Pierre (La) 8521
Sahurs 8522
Saint-Aignan au doyenné d'Eu 8523
Saint-Aignan, près Rouen 8523
Saint-Aignan-de-Puchervin 8523
Saint-André-sur-Cailly 8524-8526
Saint-Arnoult 8527
Saint-Aubin-des-Cercueils 8527
Saint-Aubin-jouxte-Boulleng 8528-8529
Saint-Aubin-la-Campagne 8527
Saint-Aubin-le-Cauf 8527
Saint-Aubin-sur-Scie 8530
Saint-Barthélemy 8530
Saint-Clair-lès-Gournay 8531-8533
Saint-Crespin-du-Becquet 8526
Saint-Denis-de-Gravenchon 8526
Saint-Denis-sur-Scie 8526
Saint-Etienne-du-Rouvray 8536-8539
Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg 8526
Saint-Germain-des-Essours 8540
Saint-Germain-sous-Torcy 8540
Saint-Germain-sur-Cailly 8540
Saint-Gilles-de-la-Neuville 8541
Saint-Jacques-sur-Darnétal 8526-8541
Saint-Jean-d'Abbetot 8541
Saint-Jean-de-la-Neuville 8541
Saint-Jean-du-Cardonnay 8541
Saint-Jean-sur-Cailly 8541
Saint-Jouin 8541
Saint-Laurent-en-Caux 8542-8545
Saint-Léger-du-Bourg-Denis 8542-8545
Saint-Léger-de-Fécamp 8545
Saint-Mards 8546
Saint-Martin-au-Bosc 8546
Saint-Martin-aux-Arbres 8546
Saint-Martin-aux-Buneaux 8548-8549
Saint-Martin-de-Boscherville 8550-8558
Saint-Martin-du-Bec 8559-8561
Saint-Martin-du-Manoir 8562
Saint-Martin-du-Vivier 8562
Saint-Martin-en-Campagne 8562
Saint-Martin-le-Blanc 8562
Saint-Martin-le-Gaillard 8562-8563
Saint-Martin-l'Ortier 8564
Saint-Maurice, dans l'ancien doyenné de Neufchâtel 8567
Saint-Maurice, près Malaunay 8567
Saint-Maurice-d'Etelan 8566-8567
Saint-Nicolas-d'Aliermont 8568
Saint-Nicolas-de-Blosseville 8568

Saint-Nicolas-de-la-Taille 8568
Saint-Nicolas-du-Vertbois 8568
Saint-Ouen-du-Breuil 8569-8580
Saint-Ouen-sous-Bailly 8581 8587
Saint-Paer-sur-Duclair 8588
Saint-Pierre-de-la-Chapelle-Benouville 8588
Saint-Pierre-de-Manneville 8588
Saint-Pierre-des-Jonquières 8588-8590
Saint-Pierre-en-Port 8581 8592
Saint-Remy-en-Campagne 8593
Saint-Riquier-en-Rivière 8594
Saint-Romain-de-Colbosc 8594
Saint-Saëns 8595
Saint-Saire 8595
Saint-Sauveur-la-Campagne 8595
Saint-Supplix 8595
Saint-Sylvin 8596-8598
Saint-Thomas-la-Chaussée 8599
Saint-Valery-en-Caux 8599
Saint-Valery-sous-Bures 8599
Saint-Victor-la-Campagne 8600-8602
Saint-Vigor 8603
Saint-Vincent-de-l'Aunay 8603-8604
Sainte-Adresse, autrement dit Saint-Denis-Chef-de-Caux 8605
Sainte-Colombe 8605
Sainte-Foy 8605
Sainte-Geneviève 8605
Sainte-Hélène 8605
Sainte-Marguerite-sur-Duclair 8606
Sainte-Marguerite-sur-Fauville 8607
Sainte-Marguerite-lès-Aumale 8607
Sainte-Marie-des-Champs 8608-8611
Sandouville 8612
Sassetot-le-Mauconduit 8613
Sauqueville 8614
Saussay (Le) 8614
Serqueux 8614
Servaville 8615
Sévis 8615
Sigy 8615
Sommesnil 8616
Sotteville-lès-Rouen 8616
Sotteville-sous-le-Val 8617-8624
Theuville-aux-Maillots 8625
Thiédeville 8626-8628
Thil (Saint-Sulpice-du-) 8629-8631
Thiouville 8632-8635
Tocqueville-sur-Eu 8636
Tocqueville-les-Murs 8637
Torcy-le-Petit 8637-8638
Tôtes 8638
Touffreville-sur-Eu 8639
Touffreville-la-Corbeline 8640
Tourville-la-Rivière 8640
Trémauville 8640
Tréport (Le) 8641
Trinité-du-Mont (La) 8642-8644
Triquerville 8644
Troudeville, maintenant Therouldeville 8644
Trouville 8647
Turretot 8647
Val-de-la-Haye (Le) 8648
Val-Martin (Le) 8648
Valliquerville 8649-8650
Varvannes 8651-8655
Vatteville 8656
Vaupalière (La) 8656
Veauville-les-Baons 8657
Veauville-l'Esquelles 8658
Vénesville 8659-8660
Ventes-Mares-Mesangères (Les) 8661
Vertbosc (Le) 8661
Vieux-Rue (La) 8661-8663
Villainville 8664
Villequier 8664
Villers-le-Chambellan 8664
Villers-sur-Aumale 8664
Villy 8664
Yequebeuf 8665
Yébleron 8665
Yerville 8665
Ypreville 8665
Yvetot 8666-8675
Yville-sur-Seine 8675

TABLE DES DEUX SUPPLÉMENTS DE LA SÉRIE G

ARCHEVÊCHÉ, 8676-8704; 8913-8942. — (Pouillés, testats et intestats, diplômes royaux, livres liturgiques, 8676-8681. — Communautés religieuses, églises paroissiales, 8682-8685. — Dispenses à l'effet de contracter mariage, 8686-8690. — Inventaire de mobilier d'archevêque, 8691. — Titres de propriété, 8692-8697. — Hauts-Jours de l'Archevêché, 8698-8702; 8920-8941. — Compte du promoteur, 8913. — Procédures en matière ecclésiastique, 8914. — Pièces diverses, 8915-8919.)

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE, 8705-8727; 8943-8955. — (Actes capitulaires, 8705-8727. — Comptes divers, 8731-8733. — Chartes, titres de propriété, fondations, 8738-8745. — Comptes et titres de rentes de la Fabrique, 8749-8758. — Colléges de chapelains, 8759-8785; 8949-8955. — Confréries, 8779-8782.)

OFFICIALITÉ DE ROUEN 8878-8808; 8950-8952

CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE DE ROUEN 8809-8835

PAROISSES DE ROUEN

Saint-Amand	8836
Saint-André-en-Ville	8837
Saint-Cande-le-Vieux	8837
Sainte-Croix-des-Pelletiers	8837
Sainte-Croix-Saint-Ouen	8837-8861
Saint-Denis	8837-8862
Saint-Eloi	8863
Saint-Etienne-des-Tonneliers	8838-8864
Saint-Etienne-la-Grande-Eglise	8838
Saint-Gervais	8839-8865
Saint-Herbland	8839
Saint-Hilaire	8839
Saint-Jean	8840
Saint-Laurent	8840-8866
Saint-Lô	8840
Saint-Maclou	8841-8847
Saint-Martin-du-Pont	8848
Saint-Martin-sur-Renelle	8848
Saint-Michel	8848-8864, 8867-8868
Saint-Nicaise	8849-8850
Saint-Nicolas	8849
Notre-Dame-la-Ronde	8851-8856
Saint-Patrice	8857-8858, 8864
Saint-Paul	8858
Saint-Pierre-le-Portier	8858
Saint-Sauveur	8859
Saint-Sever	8859
Saint-Vigor	8859-8870
Saint-Vincent	8859
Saint-Vivien	8859-8860

PAROISSES EN DEHORS DE ROUEN

Ancourteville. — Angerville-Bailleul. — Ardouval. — Aubermesnil. — Auberville-la-Manuel	8871
Aumale	8872
Auquemesnil. — Authieux-sur-Buchy (Les). — Avesnes	8871
Bailly-en-Rivière. — Barentin. — Bautot-sur-Clères. — Beaunay. — Belleville. — Beuzeville-la-Grenier. — Beuzeville-la-Guérard. — Bierville. — Biville-la-Baignarde. — Bléville. — Boisguilbert. — Boishérout. — Boissay-sur-Ry. — Bolbec.	8873
Bornambusc. — Bosc-Asselin. — Bosc-Bérenger. — Bosc-Bordel. — Bosc-Edeline. — Boschyons. — Bosc-le-Hard. — Bosc-Roger. — Brémontier. — Bretteville-en-Caux. — Buchy. — Bully. — Butot	8875
Canteleu-en-Caux. — Cany. — Caudebec-en-Caux. — Centacres. — Chapelle-sur-Dun (La). — Chef-de-l'Eau (Le). — Claville. — Cliponville	8876
Criel. — Criquebeuf. — Criquetot au bailliage de Cany. — Criquiers	8877
Dampierre. — Daubeuf. — Dieppe. — Ecalles-Alix. — Ecretteville-sur-Mer. — Ecultot. — Elbeuf-sur-Andelle. — Ellecourt	8872
Epinay au bailliage de Neufchâtel. — Epretot. — Esclavelles. — Estouteville au bailliage de Neufchâtel	8879
Etouteville	8880
Fécamp, paroisses Sainte-Croix, Saint-Fromond, Saint-Ouen	8881
Ferrières. — Fongueusemare	8882
Fontaine-Chatel	8883
Fontaine-sous-Préaux. — Fosse (Le). — Foucarmont. — Franqueville, paroisses Notre-Dame et Saint-Pierre	8882
Freneuse	8884
Fresnes-le-Plan. — Fresnay. — Frétils (Les)	8882
Gerponville. — Gonneville	8884
Gournay	8885-8886
Gournay, près Montivilliers. — Gouville. — Graincourt	8884
Grand-Couronne. — Harencourt. — Haucourt	8885
Hausses	8886
Havre (Notre-Dame-du)	8885-8886

Hénouville. — Hodenger. — Intraville. Jumièges 8885
L'Auuay Notre-Dame-de-. — Lillebonne Notre-Dame-de- 8885
Lillebonne (Saint-Denis de) 8888-8889
Lintot 8885
Loges Les. — Longfresnay ou Fresnay-le-Long 8888
Longmesnil. 8885
Manneville-ès-Plains. — Maromme . . . 8891
Marques. 8892-8893
Martainville-sur-Ry. — Massy. — Mautteville ou Motteville. — Mélamare . . . 8891
Mesnières. — Mesnil-Réaume. — Mézangueville 8894
Mouchaux 8889
Montérollier 8891
Montivilliers, paroisses Sainte-Croix, Saint-Germain, Saint-Sauveur. 8895-8898
Morgny. — Morville. — Muchedent. . . 8898
Neufchâtel (Notre-Dame-de-). — Neuville-Ferrières 8900
Normanville. — Notre-Dame-du-Bec. — Oherville. — Ouainville. 8901
Paluel. — Parc (Notre-Dame-du-). — Pelletot. — Petit-Quevilly. — Pommeréval. 8902
Quièvrecourt. — Raimbertot. — Ratiéville. — Riberpré. — Rolleville. — Roncherolles-en-Bray. — Rosière (La). — Rouelles. . 8903
Ry. 8904-8905
Saint-Aignan, près Rouen. — Saint-Antoine. — Saint-Aubin-sur-Mer. — Saint-Clair-sous-les-Monts. — Saint-Crespin-du-Becquet. — Sainte-Croix-sur-Buchy. — Saint-Denis-le-Thibout. — Saint-Georges-de-Gravenchon 8906
Saint-Jean-du-Cardonnay. — Sainte-Marie-des-Champs. — Saint-Martin-du-Bec-Crespin. — Saint-Martin-du-Manoir. — Saint-Martin-du-Plessis. — Saint-Martin-du-Vivier. — Saint-Martin-le-Blanc. — Saint-Ouen-au-Bosc. — Saint-Paër-en-Caux. — Saint-Pierre-de-Carville à Darnétal. — Saint-Pierre-le-Petit. — Saint-Riquier-en-Rivière. — Saint-Riquier-ès-Plains. — Saint-Sulpice. — Saint-Vast-du-Val. — Salmonville-la-Campagne. — Sausseusemare. — Serqueux. — Servaville. — Sotteville-lès-Rouen 8907
Thil-en-Bray (Le). — Thiouville. — Tonneville. — Torcy-le-Grand. — Torcy-le-Petit. — Touffreville. — Toussaints . 8908
Vattetot. — Vénesville 8909
Veules (Saint-Martin-de-) 8910-8912
Vimont. — Virville. — Yvecrique . . . 8912

ROUEN - IMPRIMERIE J. LECERF

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE

SEINE-INFÉRIEURE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — SÉRIE G (*N*os 8963-9434)

TOME SEPTIÈME (2e PARTIE)

ROUEN

IMPRIMERIE LECERF FILS

1905

CD
1215
S6A46
pte .2

LIBRARY
SEP 1 7 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SERIE G

SÉMINAIRE ARCHIÉPISCOPAL DE ROUEN. DIT SÉMINAIRE SAINT-VIVIEN.

G. 8963. (Registre.) — 178 feuillets, papier.

1700-1755. — DÉPENSES faites par les diverses maisons de la congrégation des Eudistes : Avranches, Caen, Coutances, Evreux, Launay, Dol, Senlis, Lisieux, Paris, Rennes, Domfront, Valognes, Séez, Blois. — « Avranches, 1721, pour une consultation, 2 livres 10 sous. — Caen, donné à M. Lamperière pour aller à Caen, le 4 ou 5 avril 1703, 10 livres 2 sous. — Du 20 mars 1705, reçu de M. Corneille 36 livres des 50 livres payées par lui au P. Clouet. Le 21 février 1713, payé à M. Viard pour son viatique, allant supérieur à Caen, et celuy de M. Fossard, la somme de 35 livres. »

G. 8964. (Registre.) — 114 feuillets, papier.

1670-1675. — REGISTRE DES PENSIONS ordinaires où les noms des pensionnaires ou ordinands sont écrits, à commencer du mois d'octobre 1670. — « La pension ordinaire est de 300 l. ; par quartier, de 75 l. ; pour deux mois, 50 ; pour 1 mois, 25 ; pour un jour, 16 s. 1 d. ; pour la retraite de 10 jours, 10 l. Ceux qui boivent du vin payent un escu par mois plus que les autres, quand l'ordinaire est de sidre. » — 1670. Ordination de Noël, M. de Sainte-Marie faisant les Entretiens de piété, 65 noms. — « Le 15 janvier (1671), M. de Molony, presbtre et curé de Cressy, m'a donné, le 13 febvrier, la somme de 55 l. Il est allé à son bénéfice le 6 mars au soir ; il est revenu le 19 ou 20 du même mois, et a esté icy 5 jours ; puis après, le 17 juin, il a esté encore trois jours. » En marge : « Sa pension est de 450 l. par an. » — « Ordination du caresme 1671, M. Dupuis, présentement confesseur des carmélites, commence à payer sa pension, celle qu'on lui faisoit pour les leçons de théologie qu'il faisoit estant finie, sur quoy j'ay receu, *vide* cy-après p. 29. Il est sorty le 10 septembre. » A la page 29, on marque qu'il lui fut payé 59 l. — « Liste des ordinands qui sont entrés au séminaire pour les deux mois de l'ordination prochaine qui se fera le samedi de la Passion en l'année 1672. » — « Liste des noms des ordinands du samedi de la Passion, le 2 avril 1672. M. Le Febvre, thrésorier d'Escouy, fist les Entretiens de piété. » 643 noms. — Ordination de la Pentecôte, 1672. « M. Damiens, curé de Saint-Eloy de Rouen, fist les Entretiens de piété. » 79 noms. — « L'ordination de la Saint-Michel, 1672. — M. Le Marcant, curé de Saint-Germain proche d'Orbec, fist les Entretiens de piété. » 127 noms. — Octobre 1672. Mre David Amoutons, curé de Fresne-le-Plan, est entré au séminaire le 21 octobre et m'a donné 25 l. ; il est sorty le 25 novembre, plus, le 17 décembre, receu 25 l. » — Noms des ordinands pour l'ordination de Noël, 1672. « Mre

Le Blanc, prestre de St-Godard, fist les Entretiens de piété. » 42 noms. — « Noms des ordinands de l'ordination de la Passion, 1675. — « M. le curé d'Aumale fist les Entretiens de piété. » 117 noms. — « Noms des ordinands des jours de la retraite de la Pentecôte pendant laquelle M. Bulteau, docteur en théologie, a fait les Entretiens. » 101 noms. — « Noms des ordinands des dix jours de l'ordination de la Saint-Mathieu, 1673. M. Le Sonneur, presbtre de Rouen, fist les Entretiens de piété. » 143 noms. — « Noms des ordinands pour la retraite des 10 jours de Noël, 1673. » 111 noms. — « Noms des ordinands du samedi de la Passion, 1674. M. Borel, curé de Trouville, a fait les Entretiens de piété. » 8 noms. — « Ordinations de la Pentecôte, 1674. M. le curé d'Avene fist les Entretiens les 10 jours de cette ordination. » 99 noms. — « Noms des ordinands de la retraite des 10 jours de Noël 1674, en laquelle M. Le Rade (*sic*). » 92 noms. — « Noms des ordinands qui ont fait la retraite pour se disposer aux saints ordres pour le samedy de devant la Passion de l'année 1675, où M. le curé de Crittot a fait les Entretiens de 10 jours. » 78 noms. — « Noms de MM. les ordinands qui ont fait la retraite pour l'ordination de la Pentecôte en l'année 1675, où Monsieur Lugan, curé de la paroisse de la Feuillie, a fait les Entretiens des 10 jours. » 57 noms. — Ecrit dans un autre sens : « Registre des pensions extraordinaires et ordinaires. La pension, à 450 l. par an, fait par jour 24 s. 8 d.; pour un mois, 37 l. 10 s.; pour 2 mois, 75 l.; pour 3 mois, 112 l. 10 s.; pour 1 jour, 2 l. — Monseigneur de Finibor paye pour luy et pour celuy qui est avec luy, quand il y a quelqu'un avec luy, par an, 700 l. Le tout compté, et le temps de ses absences rabattues depuis le 14 septembre 1687 jusque à ce jour 1er octobre 1670, il doibt, et pour lui et pour ceux qui ont esté avec luy, la somme de 725 l. 6 s. 8 d., et présentement il est seul. » Son compte arrêté, le 8 mars 1672, par M. Montégu; devait encore 245 l. — Etait sorti le 1er janvier 1672 pour aller aux visites du diocèse; était revenu le 23 mai 1672. — Sorti de nouveau pour ses visites le 20 septembre 1672. — Son neveu demeure au séminaire 24 jours, du 24 septembre au 18 octobre. Mgr. de Finibor, encore pensionnaire, le 8 juillet 1675. — « M. François Duval, presbtre, est entré au séminaire le 5 janvier pour faire les leçons des ordinands, parce que le dit séminaire s'est obligé de lui fournir de la chandelle et blanchir son linge et de lui donner par an 20 écus pour son entretien. » — Deux signatures de Mgr de Finibor : « Andr. E. de Finibor. »

G. 8965. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1675 1689. — COMPTES POUR LES PENSIONS DES ORDINANDS. — RÈGLEMENT POUR LES PENSIONS. — « La pension ordinaire est de 300 l. par chacun an, qu'on doit toujours payer par avance de quartier en quartier..... Quand on demeure peu de temps, on doit payer, pour un repas, 10 s.; pour un dîner, aux jours de jeûne, 15 s.; pour une collation aux jours de jeûne, 5 s.; pour un jour, 20 s.; pour 2 jours, 36 s... Pour la retraite de 10 jours, 10 l. — Ceux qui boivent du vin, quand l'ordinaire est de boire du sidre, payent de surplus un escu par chacun mois, ce qui augmente la pension ordinaire de 2 s. par jour, et partant pour la retraite de 10 jours, en beuvant du vin, 11 l. » — Prédicateurs chargés des Entretiens de piété aux retraites préparatoires aux ordinations : M. de Guerville, curé de Notre-Dame de Caen, à la Saint-Mathieu 1675; — le curé de Gaillefontaine, à Noël 1675; — le curé de Grigneuseville, en mars 1676; — M. Cartel, supérieur du séminaire de Lisieux, à la Pentecôte 1676; — le curé de Chèvrecourt (*sic*), à la Saint-Mathieu 1676; — M. Bernard, vicaire de Saint-Vigor, à Noël 1676; — le curé de Forges, à la Passion 1677; — M. Brory, à la Pentecôte 1677; — M. de Marcan, à la Sainte-Croix 1677; — M. Borel, curé de Trouville, à Noël 1677; — le curé du Tilleul, à la Passion 1678; — M. de Bauquemare, à la Trinité 1678; — le vicaire de Saint-Rémy de Dieppe, le 15 septembre 1678; — M. du Bosc-Edeline, à la Passion 1679; — M. Brory, à la Pentecôte 1679; — M. de Varengeville, en septembre 1679; — M. du Bosc-Edeline, à Noël 1679; — M. de Grigneuseville, à la Passion et à la Pentecôte 1680; — M. de Bauquemare, à la Saint-Michel 1680; — M. Cordier, curé d'Avesnes, à Noël 1680; — M. le curé de Boissay, à la Passion 1681; — M. le curé du Tilleul, à la Pentecôte 1680; — M. Jolain, chanoine de Bayeux, en septembre 1680; — M. de Quièvrecourt, à Noël 1681; — M. David, à Pâques 1682; — M. de Bauquemare, à la Pentecôte 1682; — M. de Grigneuseville, en septembre 1682; — M. Buriot, des Ursulines, à Noël 1682; — M. de Bauquemare, au carême de 1683; — M. Le Rade, curé de Saint-Aignan, en septembre 1683; — M. de Saint-Etienne, en décembre 1683; — M. du Tilleul, à la Pentecôte 1684; — M. Le Tailleur, du Pont-Audemer, en septembre 1684; — M. Moisson, au carême de 1685; — M. Calon (ou Balon), à la Pentecôte 1685; — M. De la Haye, du Pont-Audemer, à Noël 1685; — M. le curé de Quiberville, au carême de 1686; — M. Talbot, chanoine de

Motteville, à la Pentecôte 1686; — M. le curé de Sainte-Marguerite, en septembre 1686; — M. de Launay-Hue, à Noël 1686; — M. Le Prevost, docteur en Sorbonne, en septembre 1688; — M. De la Rivière, prêtre de la congrégation, à l'avent de 1688. — M. Moisson, prêtre de la congrégation, au carême de 1688; — le curé de Gaillefontaine, à la Pentecôte 1689; — M. Simon Eustache, de la paroisse de Notre-Dame du Havre-de-Grâce, entré au séminaire le 24 août 1675. — Ecrit dans un autre sens : « Registre des pensions extraordinaires. — M. de Molony encore pensionnaire le 10 juillet 1677.—M. François de Civille, sieur de Saint-Mards, entré au séminaire le 16 novembre 1681; — en sortit le 29 mai; — encore pensionnaire en 1683; — Nicolas le Tellier, sieur de Saint-Victor; — Claude de Cideville, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen; — M. Bonval. »

G. 8966. (Registre.) — Grand in-folio, 119 feuillets, papier, relié en parchemin.

1696. — REGISTRE CONTENANT LES NOMS DES ORDINANDS et des retraitants, et les chiffres de leurs pensions, suivant l'ordre chronologique. — « Nicolas de Villarval, curé du Til-en-Caux, entré le 20 octobre 1696, a payé 25 livres. » — Çà et là des indications de recettes pour différents objets. — Feuillets réunis sous le cachet du séminaire.

G. 8967. (Registre.) — 247 feuillets, papier.

1721-1729.—REGISTRE DES PENSIONS payées par les ordinands et par quelques autres ecclésiastiques logés au séminaire archiépiscopal.— « M. l'abbé de Frouley de Tessey est entré au séminaire le 27 octobre 1724; a deux domestiques; a payé, le 29 octobre, 100 livres; le 30 novembre, 100 livres. Le 21 décembre, M. l'abbé est allé à Gaillon avec un laquais; est revenu le 24 décembre; le 16 janvier, deux domestiques partis; receu, le 18 janvier 1725, 70 livres. Parti le 19 janvier. — L'abbé de Saint-Jal, grand-vicaire et doyen d'Andely, est entré au séminaire le 23 novembre 1724 : a un domestique; est allé à Gaillon le 21 décembre 1724; est revenu le 4 janvier 1725. — M. l'abbé du Guesclin est arrivé au séminaire le 27 décembre 1728, avec un laquais: il est avec les deux grands-vicaires et a mesme pension. — M. l'abbé de Canillac, grand-vicaire, est arrivé au séminaire, le 2 juin 1729, avec un laquais. — M. l'abbé du Vigean est entré icy, le 10 novembre 1729, avec un valet de chambre et un laquais. » — Entrées de MM. les diacres pour 6 semaines le 15 avril 1720 : « M. Charles de la Rivière de la Motte, sous-diacre, originaire de la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen, âgé de 37 ans, a esté ordonné en 1705; a faict 2 années de théologie; entré le 13 avril. Le 24 septembre 1720, M. de la Motte est sorty du séminaire sans être ordonné. Il est dû, pour sa pension pendant 25 jours qu'il a été à la seconde table, 21 livres 5 sols, et pour 3 mois qu'il a été à la 1re table, 95 livres. » — Entrées de MM. les acolytes pour les 5 mois, le 22 avril 1720 : « M. Jean-Baptiste Landry de Château-Renault, originaire de la paroisse de Saint-Vincent de Rouen, habitué à Saint-Eloy, aagé de 25 ans, docteur en théologie, est entré le 21 au soir. — M. Louis-François Poyrier d'Amfreville, originaire de la paroisse de Saint-Michel de Rouen, y habitué, aagé de — ans, a fait 2 années de théologie, a reçu les mineurs à Noël, 1719; entré le 18 avril au séminaire, sorty le 16 mai. — 1720, M. Charles-Thomas Rogier de Neuilly, originaire de la paroisse Saint-Patrice à Rouen, curé de Saint-Nicolas d'Evreux, aagé de 24 ans, ordonné à Pâques 1720, a payé 40 livres. — Michel-Charles de Lurienne, clerc, originaire de la paroisse de Saint-Laurent de Rouen, aagé de 22 ans, a payé 11 livres. — M. Nicolas Crespin, sous-diacre, originaire de la paroisse de Saint-Jacques de Dieppe, habitué à Bourdainville, doyenné de Pavilly, aagé de 23 ans, a payé 11 livres 10 sols. — M. Guillaume-Robert-Philippe-Joseph Jehan de Beaumont, clerc, originaire de la paroisse de Saint-Nicaise de Rouen, habitué à Saint-Etienne-la-Grande-Eglise de Rouen, aagé de 26 ans, a payé 2 livres 10 sols; entré le 9 septembre. — M. Louis Poërier d'Amfreville, diacre, originaire de la paroisse de Saint-Maclou de Rouen, aagé de 24 ans, a esté ordonné à Pasques 1721; a répondu *de Legibus*; entré le 15 novembre; receu le 20 décembre 55 livres. — M. François Yart, accolyte, originaire de la paroisse de Beaussault, habitué à Saint-Pierre-l'Honoré, aagé de 22 ans, a faict six mois de théologie; a esté ordonné à Pâques 1723; a payé pour un mois 26 livres 10 sols. — Mre Pierre Thoret de Castillon de Sourdeval, acolyte, originaire de la paroisse d'Ecrainville, aagé de 28 ans, a faict 6 mois de théologie; ordonné à la Saint-Mathieu, a respondu *de Baptismo*; entré le 30 novembre, a payé le 6 décembre 26 livres. — 1729, M. Nicolas Houard, diacre de la Saint-Mathieu 1728, âgé de 24 ans, originaire de Saint-Rémy de Dieppe, habitué sur Saint-Jacques, a respondu de l'*Eucharistia, sacrement et sacrifice*, a payé 23 livres et 12 sous pour la clef. »

G. 8968. Registre.) — 247 feuillets papier, couvert en parchemin.

1730-1743. — REGISTRE DES PENSIONS payées par des ordinands et autres pensionnaires : l'abbé Dugueschin, 700 livres par an; l'abbé de Camillac, l'abbé du Vigean, M. de Communville, M. le curé de Brévent, au diocèse de Coutances, l'abbé Le Danois, M. Poret, du diocèse d'Avranches, M. le Bossé, prêtre de Domfront. — *Nunc absunt charites durique levamina tuta | Carceris inter nos exulat omne decus.— Hi versus affixi sunt ad januam cubiculi D. D. Hebert 15ᵉ februarii anni 1742 pridie sero cum egrederetur e hacce domo ut repeteret Cadomum, quos non vidit, quia non mea sed invida et æmula manus arripuit.* — Pour la retraite de l'ordination de la Saint-Mathieu, sont entrés, le jeudi 13 décembre : Louis-François d'Herbouville, de Saint-Paul de Paris, acolyte; prend pension; a passé icy six jours et a payé 8 livres 2 sous; — Jean-Etienne-Nicolas Cabeuil, de Saint-Maclou de Rouen, 1ʳᵉ pension; payé 6 livres 15 sous; — François Le Maistre, de la Ville-Tartre, doyenné de Chaumont, 1ʳᵉ pension; payé 6 livres 15 sous; — Anne-Pierre Godard du Becquet de Belbeuf, a passé 3 jours icy, et a payé 9 livres; — M. l'abbé de Sourdeval, chanoine de Bayeux et conseiller au Parlement, m'a payé 13 livres pour la retraite; — M. l'abbé De la Rue, chanoine de Notre-Dame, m'a payé 13 livres pour la retraite. — M. Anne-Aimable-Nicolas Fossard, originaire de Saint-Laurent de Rouen, âgé de 24 ans, 5 ans de théologie. »

G. 8969. (Registre.) — 243 feuillets, papier, écrits, couvert en parchemin.

1766-1791. — JOURNAL DES RECETTES et dépenses du séminaire archiépiscopal de Rouen. — « Tableau arithmétique pour le prix de la viande, à 7 sous 6 deniers la livre, 12 novembre 1777. » — RECETTES de l'année 1789 : « 14 janvier, pour le pain fourni à M. le Premier Président, 58 livres 10 sous. — 30 mars, de MM. les ordinands, depuis leur entrée au séminaire, le 29 octobre 1788, jusqu'à l'ordination de Pâques, 5,484 livres 16 sous. — 5 juin, de Monseigneur, 500 livres, dont 350 livres pour supplément de la retraite. — 11 juillet, reçu de MM. les ordinands, depuis le 30 mars dernier, 1,879 livres 2 sous. — 7 août, reçu de Monseigneur, pour l'honoraire du conférencier de logique, 200 livres. — 20 septembre, reçu de MM. les ordinands, depuis le 12 juillet jusqu'à ce jour, 2,392 livres 6 sous. 12 décembre, reçu de MM. les ordinands 952 livres. — DÉPENSES : A M. Boisduval, médecin, 36 livres. — Etrennes au garçon chirurgien, au domestique de l'avocat, au porteur des lettres et aux garçons meuniers, à chacun un écu. — Juillet 1769, pour 711 livres de beurre, 384 livres; — pour 199 livres de beurre, 107 livres 9 sous 3 deniers. — Novembre, blé acheté à Elbeuf. — 15 février 1770, payé à M. Machuel, libraire et imprimeur, pour 100 billets d'annonces pour le service de M. de St-André et pour livrets, 7 livres 8 sols. — Mars, corde de gros bois de bûche, achetée sur le port, pour la cuisine, 30 livres 5 sous. — Juillet, donné à M. Le Fèvre, supérieur général, pour droit de visite, 48 livres. — 1771, une journée et demie de tailleur, 27 sous. — Pour le fret de 16 mahons de beurre acheté à Isigny, 5 livres 14 sols 6 deniers; pour les droits d'entrée, 18 sols; pour la décharge, 12 sols; pour le charretier, 1 livre; en tout, 8 livres 4 sous. — 4 septembre, payé pour les aumônes de l'inhumation de notre cher confrère de Sainte-Croix, 30 sols. — 1773, le 12 février, payé pour 15 livres de fromage de Hollande à 8 sous, 6 livres. — 1775, le 23 mai, à M. Boisduval, notre médecin, pour les honoraires de 3 années, 108 livres. — 7 juin, décoration de la chapelle Saint-Marc, pour la procession du Saint-Sacrement. — 8 mars 1776, à M. Vauquelin, à valoir sur les ouvrages de menuiserie, 100 livres. Le 10, à M. Vauquelin, architecte, sur son travail pour le plan de la contretable de l'église, 24 livres. — Pendant la foire d'avril 1776, M. Du Breuil, marchand de sidre au Pont-l'Evêque, a livré au séminaire 41 muids 3/4 de sidre, à 32 livres, ce qui fait 1,336 livres. — Le 23, paié 348 livres pour 2 muids 1 quart de vin. — Mars 1788, à M. Danjou, prédicateur de la retraite de Pâques, 50 livres. — Dépenses de l'année 1789 : janvier, en étrennes, 210 livres. — Le 20 janvier 1789, avancé à M. Jaddouille la somme de 300 livres à-compte sur la somme de 800 livres dont je suis convenu avec lui pour la sculpture de deux bas-reliefs en belle pierre de Conflans, destinés pour les deux petits autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Charles: ces deux bas-reliefs représenteront la mort de la sainte Vierge et de saint Charles et seront placés dans le courant d'août ou de septembre prochain, 300 livres; le 10 février, à M. Le Prince, pour reliquat total des peintures et dorures du grand autel et des deux chapelles, 450 livres. — Le 5 mars, paié à M. Vauquelin, architecte, pour solde des dessins fournis pour l'église, 96 livres. — Avril, achat de 44 muids et demi de cidre à 38 livres le muid. »

G. 8970. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier, relié en parchemin.

1677 - 1691. — REGISTRE DE DÉPENSES du séminaire Saint-Vivien, commençant le 12 juillet 1677. —« Août 1677, pour le livret Richard de Saint-Victor, 4 livres. — Juillet, pour les livres d'Aristote en 2 volumes et pour la *Somme* de saint Thomas, en 2 volumes, 22 livres 2 sous. — Octobre, pour une rame de papier commun, 2 livres 10 sous; pour 6 mains de grand papier, 1 livre 13 sous. — Pour un bateau de promenade, 8 sous. — Pour faire voir le Vieux-Palais à M. Deschamps, 2 sous 6 deniers. — Pour les pauvres qui ont mangé au réfectoire, 12 sous. — Mars 1678, à la foire de la Purification, on a acheté 21 muids de vin de M. Jubert au bateau des *Deux-Coterel*, par 25 livres 10 sous, et on en acheta 8 ponssons, du curé de Bennecourt, au bateau de la *Demy-Croix-Blanche*, par 25 livres le ponsson ; pour le tout, 735 livres 10 sous; pour les entrées de ville dudit vin, 102 livres 19 sous ; pour les faire mettre à terre, charrier et mettre en cave, 14 livres 7 sous. — A la foire de la Chandeleur, on acheta de M. Daubichon 8 pièces de sidre pour 22 livres le ponsson, qui contenait 14 ponssons et demy dix pots, qui fait la somme de 320 livres 7 sous 6 deniers. — Au boucher, pour 1,140 livres et demie de viande prise avant le carême, 228 livres 2 sous. — Octobre, 10 journées de masson, 11 livres. — Le 9 juillet 1680, pour le voyage de Saint-Adrien où la communauté a été, tant pour le bateau que pour les pauvres et l'église, 1 livre 10 sous. - - Le 10me, pour le voyage du frère Louis de Coustances, avec notre frère Jean, à Sainte-Clotilde, 5 livres 10 sous. — Août, donné à M. le supérieur, 12 livres pour aller à Gaillon, avec M. Blouet, saluer Mgr l'archevêque et le coadjuteur de Rouen, 12 livres. — Donné pour la vie du cardinal de Bérule, 1 livre 10 sous. — Pour 5 ponssons de sidre, 50 pots passants, à 23 livres le ponçon, 167 livres ; pour le charroy, 1 livre 13 sous 6 deniers. — Juin 1681, achat de fromage à Livarrot ; — pain de sucre, 2 livres. — Juillet, 309 livres de beurre, 104 livres ; pour les brouettiers, 2 livres. — Octobre 1683, louage de tapisserie pour la fête saint Charles, 2 livres 5 sous. — Février 1685, journée de jardinier, 1 livre. — Octobre 1686, 31 douzaines de fromage de Pont-l'Évêque, 48 livres 10 sous. — 2 ponçons de vin achetés à la foire Saint-Romain, 104 livres ; entrées de ville, 7 livres 1 sou ; au batelier, 17 sous ; au charretier, 1 livre. — Trois cent et demi de chandelles, 150 de grosses et 200 de petites, à 34 livres le cent. — Décembre 1687, 1 mine de fèves de Callicourt, 7 livres 7 sous 6 deniers. — 12 novembre 1688, 6 boisseaux de noix d'Orival, mesure d'Elbeuf, à 11 livres la mine, 16 livres 10 sous ; pour la voiture et le brouettier, 14 sous. — 23 juin 1689, pour 455 livres et demie de beurre de Bray, à 31 livres le cent, 141 livres 4 sous ; pour le port, 2 livres 14 sous ; frais de la vicomté, 16 sous ; aux saleuses, 1 livre 7 sous. — 14 décembre 1690, deux petits pains de sucre pour envoyer, avec une douzaine de fromages, à M. Maille, d'Elbeuf, qui nous choisit notre provision de blé pour 2 ans, 3 livres 7 sous 6 deniers. — 1691, donné à M. Beroult, notre médecin, pour une demie année, 1 louis d'or valant 12 livres 10 sous : — au chirurgien et barbier, pour 3 mois, 5 livres ; — à son compagnon, 1 livre 13 sous. — Novembre 1694, 12 mines de blé achetées à Elbeuf, 95 livres; mine de pois blancs, mesure d'Elbeuf, 12 livres ; mine de petites fèves, 10 livres 8 sous. — Journée de plâtrier, 1 livre. — 8 douzaines de fromages de Livarrot, à 28 sous la douzaine, y compris les frais, de 5 livres 13 sous, 44 livres 13 sous. » — Écrit dans un autre sens : « Mémoire des meubles trouvés dans la maison au temps de la visite faite par Monsieur de Bonnefont, au mois d'octobre 1679. »

G. 8971. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier, relié en parchemin.

1671-1681. — COMPTE DE DÉPENSES du séminaire, presque toutes relatives à la nourriture. — « Janvier 1671, poules tendres, 14, 15 et 16 sous ; choux de Milan, 3 sous ; huitres à l'écaille, 2 sous. — Juin, 2 journées de cheval, 2 livres ; pour la nuit d'un cheval, 17 sous 6 deniers. — Octobre, achat de pommes de Calleville. — Août 1672, 1 artichaut, 2 sous. — 1681, herbe royale, 2 sous ; choux à pomme, 3 sous ; tarte pour entrée, le jour du Saint-Cœur, 3 livres 6 sous ; entrée de trotins, 1 livre 2 sous ; 1 paire de gants, 7 sous ; 1 poulet, 4 sous ; 2 œufs frais, 2 sous ; 1 cent d'œufs, 1 livre 12 sous ; 12 onces de sirop de coquelicot, 20 livres 8 sous ; 1 corbeille de pommes, 1 livre 15 sous ; demi cent de harengs, 1 livre 12 sous ; aiguade d'huile à manger, pesant 15 livres 6 onces, à 7 sous 9 deniers la livre ; saumon, 3 livres 15 sous ; 2 coulis, 7 sous. »

G. 8972. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 50 pièces papier, 4 imprimés, 1 cahier.

1656-1715. — Documents relatifs à l'établissement de la congrégation des Eudistes et au pari

ticulier, à celui du séminaire de Rouen. — Lettres patentes du roi Louis XIV, qui « accorde à l'archevêque de Rouen l'établissement du séminaire et veut qu'à cette fin et pour le faire subsister, il se puisse servir de tous les moyens portés par les conciles et les ordonnances, permettant qu'il soit fait une levée sur les bénéfices du diocèse jusqu'à la somme de 4,000 livres par an, et qu'il soit procédé à la dotation de cette maison par union de bénéfices jusqu'à concurrence de 3,000 livres, » janvier 1656 ; signature du Roi. — Permission accordée par François de Harlay, archevêque de Rouen, aux prêtres de la congrégation des séminaires établis aux diocèses de Baïeux, Coutances et Lisieux, « d'établir à Rouen une maison qui soit unie à la dite congrégation. » — 30 mars 1658. — Permission accordée par le même archevêque aux prêtres du séminaire archiépiscopal (en outre des pouvoirs qu'il leur avait donnés par ses lettres patentes du 30 mai 1658) « d'administrer aux peuples les sacrements de pénitence et d'eucharistie dans leur église et de donner ces mêmes sacrements en la fête de Pâques, tant aux prêtres, clercs et laïques de leur communauté, comme seroient serviteurs et autres, qu'aux prêtres, clercs et laïques, qui y demeureroient en qualité de séminaristes, pensionnaires ou domestiques, » 6 mai 1661 (original en double exemplaire, signé par l'archevêque). — Permission donnée par le même aux prêtres du séminaire archiépiscopal de célébrer la fête du Sacré-Cœur de la Très-Sainte-Vierge, 6 mai 1661. — Ordonnance du même portant qu'à l'avenir tous les curés qui seront reçus dans son diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré trois mois dans son séminaire, 30 août 1661. — Règlement donné par Mgr de Médavy, successeur de Mgr de Harlay : « Outre l'exercice ordinaire de dix jours qui se pratique avant chaque ordination, ordonné que tous les curés qui seront cy-après reçus dans le diocèse ne pourront exercer aucunes fonctions curiales qu'après avoir demeuré deux mois dans le séminaire. Ceux qui se présenteront pour être reçus au sous-diaconat ne le seront qu'après deux mois de séjour et en justifiant d'une attestation favorable, délivrée par le supérieur, de leur aptitude, capacité et piété, » 20 janvier 1672. — Acte par lequel le même archevêque agrée Jacques Morard pour supérieur du séminaire de Rouen, en remplacement de Louis Faucon dit Sainte-Marie, décédé depuis peu, 16 avril 1675. — Déclaration du Roi portant établissement de séminaires, 15 décembre 1698 (placard imprimé). — Arrêt du Conseil d'Etat homologuant une délibération de la Chambre du clergé diocésain, du 3 novembre 1735, et ordonnant, conformément à icelle, qu'il sera accordé une somme de 6,000 livres par an pendant 5 ans, pour être employée à la construction d'un bâtiment où l'on pourra célébrer l'office divin avec la décence convenable, 23 novembre 1735. — Arpentage d'un petit jardin et d'une petite cour du séminaire par Nicolas Lhuilier Du Pont, professeur ès-sciences de mathématiques, demeurant à Rouen, au pavillon de la porte du Bac, paroisse Saint-Cande, 7 novembre 1689. — Permission donnée par l'Hôtel-de-Ville de Rouen aux prêtres du séminaire, de prendre deux lignes d'eau sur le canal qui conduit l'eau de la Croix-de-Pierre à la rue de l'Epée, en passant par la rue Noble, 3 décembre 1691. — Alignements donnés au séminaire, pour constructions, par Jean-Baptiste Tisserand, maître maçon-voyer pour le Roi aux bailliage et vicomté de Rouen, 1692, 1693. — Copies de divers documents concernant l'établissement des séminaires de Bayeux, 1647, de Caen, 1657, 1673, de Coutances, 1684, d'Evreux, 1669, 1672, 1685, 1688, de Lisieux, 1684, 1685, 1686, de Rennes, 1662, 1670, 1686, 1696. — « Factum pour Messire Henry de Maupas du Tour, Evesque d'Evreux, demandeur en requête et entérinement de lettres-patentes de Sa Majesté portant pouvoir d'assignation de 3,000 livres de pension sur les bénéfices de son diocèse pour la subsistance de son séminaire d'Evreux, contre quelques chanoines de la cathédrale d'Evreux, au nombre de neuf ou dix, et quelques curés de son diocèse, au nombre de six, opposants au dit enregistrement. » (Imprimé, sans date ni nom d'imprimeur.)

G. 8673. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux plaqués.

1660 - 1728. — BREFS D'INDULGENCES accordées par les papes : Alexandre VII, 15 mars 1660, 29 novembre 1662. (2), 7 septembre 1663 ; — Clément X, 6 juillet et 28 septembre 1671 ; — Alexandre VIII, 11 août 1690 ; — Benoît XIII, 25 mai 1728. — Trois visas de Charles Mallet, vicaire général de Rouen ; — de François de Nesmond, évêque de Bayeux, 1690 ; — de Henri de Brancas, évêque de Lisieux, 1728. — Deux sceaux *sub annulo piscatoris* conservés.

G. 8974. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 1 plan.

1664-1711. — DEVIS DE TRAVAUX de maçonnerie, charpenterie, couverture, plâtrerie, menuiserie. — « Ensuit le devis de maçonnerie qu'il convient faire en la maison des sieurs prestres du séminaire archié-

piscopal size en la paroisse et rue de Saint-Vivien de Rouen, » de Jean Cappelle, maître maçon, 1664. — A la suite du devis, nombreuses quittances dudit Cappelle. — « Devis de l'ouvrage de maçonnerie qu'il convient faire pour la construction d'un aille de bâtiment et pavillon y attenant, dépense de cuisine, etc.. arresté entre les sieurs supérieur et prestres du dit séminaire et Mes Jacques et Jacques Gravois, père et fils, maistres maçons au dit Rouen ; » signé par MM. Bloüet, Jagan, Moisson, Cousin, Michel, Viard et Laisné et par les deux Gravois, 27 avril 1692. — Marché entre Adrien Messange, maître maçon à Sotteville, et le supérieur du séminaire, 30 janvier 1700. — Devis de l'ouvrage qu'il convient faire dans le séminaire pour démolir un bâtiment et le rebâtir dans un autre endroit; » Michel Hongnard, entrepreneur, 1738.

G. 8975. (Liasse.) — 26 pièces papier ; 1 plan ; 1 imprimé.

1671-1753. — PIÈCES DE COMPTABILITÉ dont plusieurs sont informes. — Mémoire d'ouvrages de charpenterie. — Jean Violet, charpentier de Rouen, payé 30 sous par jour, 1721. — Mémoire d'ouvrage de pavage : 1 journée de 4 paveurs pour tailler le pavé et sortir les vidanges, 5 livres ; — journée de 5 paveurs, 6 livres 5 sous ;—d'un manœuvre, 15 sous ;—400 de pavés de grès, 24 livres, 1729. — 3 milliers de grand carreau de terre cuite expédiés de Paris par la diligence par eau, 1729. — Marché fait avec Robert Binet et Philippe Baron et compagnie, lesquels s'engagent à livrer au séminaire archiépiscopal, sur le port de Rouen, à l'endroit qui sera accordé par la Ville, de 6 à 700 tonneaux de pierre de Saint-Leu, au prix de 5 livres le tonneau, qui sera toisé par pied et demi et quart, le tout au toisé qui sera fait à Rouen, » 27 janvier 1736. — Table arithmétique pour estimer la pension des ordinands. — « Catalogue de messieurs les ordinands qui ont obtenu des places gratuites, sans date. — « Mémoire des obligations de Mrs les ordinands pour pension de séminaire » (vers 1737). — « Catalogue et destinations des diacres ordonnés prêtres la veille de la Passion en 1746. » — Pièces diverses : Jean Du Dy, supérieur, et maîtres Jean Dupont, Jacques Yon, et Jacques du Douyt, prêtres du séminaire de la congrégation de Jésus-et-Marie, établie à Coutances, reconnaissent avoir reçu de Mre Thomas Moisson, prêtre de la dite congrégation, 700 livres tournois en don gratuit, mais pourtant à charge de services religieux, 4 janvier 1671. — Testament de Thomas Moisson, prêtre de Saint-Gilles de Caen, demeurant depuis plus de 20 ans dans la congrégation de Jésus-et-Marie, 12 juillet 1692. — « Mémoire pour les srs prestres du séminaire de Coutances contre les sr et dame de la Gonnivière, en présence de Me Louis-François Delahaye, prestre. — M. Hubert, conseiller rapporteur. » (Imprimé). — Lettre de V. T. Le Beurier, prêtre, datée de Paris, le 26 avril 1753, adressée à un Eudiste ; il est question dans cette lettre d'une somme envoyée pour la maison d'Avranches, de 3 missionnaires envoyés à Rouen, pour l'ordination par M. De la Lane, supérieur des missions étrangères, et de l'affaire du curé de Saint-Médard. — « Inventaire des pièces qui me sont restées entre les mains après avoir fourny nos déclarations, soit originaux ou copies, concernantes la congrégation en général, ou quelques maisons en particulier. » En tête de la pièce : « Le 19 janvier 1690 » ; pas de nom d'auteur. — Renseignements sur les séminaires de Caen, de Coutances, de Lisieux, de Rouen, d'Evreux et de Rennes.

G. 8976. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1718-1790. — Avec [illegible] cardinal de Rochechouart, évêque duc de Laon, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, et, en cette dernière qualité, baron de la seigneurie de Daubeuf-la-Campagne, par Michel Le Fèvre, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, pour biens situés à Daubeuf et à Vernon, 6 avril 1768. — Baux des terres sises à Daubeuf, appartenant au dit séminaire, 1718, 1790.

G. 8977. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1405-1580. — Lettres du bailliage de Rouen, obligeant les notaires de la confrérie de Notre-Dame à prendre part, chaque année, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, au repas de la dite confrérie, à moins d'excuse légitime, et encore, dans ce cas, devront-ils payer la moitié de leur écot, 3 juillet 1405. — Lettres de Guillaume de Crosmières, bailli de la Madeleine de Rouen, 21 septembre 1449, contenant vidimus d'actes relatifs aux fondations de Guillaume Manchon, qualifié de maître de la tour de Rouen, et suivi de Vitteleur, dernier octobre 1436, de chanoine d'Evreux, de pronotaire d'office en la cour spirituelle de Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, de premier chapelain par élection et dénomination des frères de la confrérie des notaires, 15 septembre 1440) tenant lieu du vidimus de la fondation du dit Manchon, maître Jean Pajot.

scelleur, et Pierre Cochon, curé de Vittefleur, notaire de la cour spirituelle de Rouen. — A l'acte original de la 1re fondation, de 1436, marques et signatures des notaires Manchon et Nicolas Taquel ; annonce de deux sceaux qui manquent, celui de la confrérie et celui de Manchon. — Contrat de fondation de Roger Mustel, Elu à Rouen, fils et héritier de Roger Mustel, vicomte de l'Eau. 29 décembre 1442. — Titres relatifs à cette fondation.

G. 8978. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1181 (copie)-**1697**. — Déclarations et inventaires des biens du collège de Saint-Marc. — « Ensuit par déclaration les maisons et héritages, terres, rentes et temporel apartenant au collège et communauté des notaires de la court ecclésiastique de Rouen, semblable à celle qui fust baillée à feu de bonne mémoire, Françoys, en son vivant, par la grâce de Dieu, roy de France, en l'an mil cinq cens vingt deux, moyennant la somme de troys cens livres tournois, pour ce payée à feu maistre Françoys Leconte, lors commis à recepvoir les deniers des amortissements pour la province de Normandie, etc... Premièrement les dits notaires ont une chappelle vulgairement appelée la chapelle Saint-Marc, située au clos nommé le Clos de Saint-Marc..., laquelle chapelle est desservie, tant par ung chappellain titulaire institué à la nomination des suppostz et notaires du dit collège, presentation des doyen et chapitre de Notre-Dame de Rouen et collation de Monsr l'archevesque de Rouen, que par autres chappelains et presbtres notaires du dict collège, lesquels, aux despens du dit collège, célèbrent par chacun jour, messes, tant solennelles que basses, » 1522. — « Inventaire des lettres obligatoires et rentes ypothecques deubz au collège des notaires de la court ecclésiastique à Rouen par les personnes y desnommez comme ensuyt. » Signé Picot, 1583. — « Inventaire ou mémoire des sentences, condempnacions, taux, lettres et escriptures appartenans au collège des notaires, — faictes et obtenus à la poursuite des denyers deubz au dit collège baillés et mys entre les mains de maistre Roger Picot, presbtre, à présent recepveur du dit collège, par maître Robert Goulle, naguères et dernyer recepveur du dit collège, 1563 ; signé Picot. -- Quittances des droits d'amortissement. »—(Cette liasse répond au tiroir B. Liasse 3 d'un ancien classement.)

G. 8979. (Liasse.) 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1558-1692. — Divers mémoires et règlements touchant les notaires du collège de Saint-Marc : — « Mémoire pour faire juger, soubz le bon plaisir de mons[r] Fermanel, conseiller au Parlement, juge arbitre de tous les procès meubz entre les titulaires et notaires du collège de Saint-Marc de Roüen, et maistre Louis Safforge, l'un des dits notaires et cy-devant recepveur du bien et revenu temporel appartenant à la chapelle dudit collège de Saint-Marc. » Signé : R. Du Fay, Le Vigneur, Douillon, Dance, Héroult, Fontaine, Haulteryve, Dumont — Sentence de François Auber, conseiller au Parlement, Commissaire de la Cour, qui renvoie les parties devant M. Fermanel, 10 avril 1658. — Mémoire adressé au Parlement par Denis Héroult, prêtre, notaire, procureur ecclésiastique en l'officialité à Rouen et chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Marc, évoqué à la Cour, et autrement demandeur au principal, à l'encontre des notaires, procureurs et appariteurs de la dite officialité et confrères de la confrairie Saint-Marc, évoquants et autrement défendeurs. — Sentence arbitrale d'Antoine Gaulde, docteur de la maison de Sorbonne, vicaire général de l'archevêque, sur la contestation entre le titulaire de la chapelle Saint-Marc et les confrères de la confrérie du dit Saint-Marc, règlement donné par ledit vicaire général, 13 février 1675. — Arrêt du Parlement ordonnant qu'il sera procédé à l'élection d'un receveur et autres officiers conformément aux statuts, 2 juillet 1664. — Réceptions et demandes d'agrégation. — (Ancien tiroir B. Liasse 4.)

G 8980. (Liasse.) — 6 pièces parchemin ; 2 pièces, papier.

1161-1689. — LETTRES D'AMORTISSEMENT accordées par Louis XI aux confrères de la confrérie des notaires de la cour archiépiscopale fondée en l'honneur de Notre-Dame, saint Nicolas et sainte Catherine, pour biens acquis et à acquérir jusqu'à concurrence de 20 livres tournois de rente, Mauny, 20 juillet 1764 ; les dites lettrés comprises dans un vidimus de Gauvain Mauviel, lieutenant général du bailli de Rouen, du 9 janvier 1564 (V. S.) — Constitution par Romain Dufay, curé de Canouville, notaire et titulaire de la chapelle du collège de Saint-Marc, et Denis Héroult, notaire et receveur du dit collège, au nom du collège, moyennant 700 tournois, de 50 livres de rente au pro-

fit de Gabriel Dupont, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, 11 août 1661. — Amortissement par les notaires de cette rente de 50 livres, 28 août 1687. – (Ancien tiroir B. Liasse 5.)

G. 8981. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 25 pièces, papier.

1692-1693. — ORDONNANCE de l'archevêque Nicolas Colbert, portant extinction du titre de la chapelle des notaires, ensemble de la confrérie de Saint-Marc, union et annexion à perpétuité au séminaire archiépiscopal de ses droits et revenus, biens, etc., pour par le dit séminaire en jouir, comme en ont joui les titulaires, à la charge de faire les prières et services et d'acquitter fidèlement les fondations dans l'église du séminaire..., à condition toutefois de célébrer une messe basse dans la chapelle Saint-Marc, les jours de Noël, Pentecôte, Assomption de la Vierge et Tous les Saints, et une grande messe le jour de saint Marc, comme aussi, après l'extinction des pensions viagères des officiers de la cour ecclésiastique, de nourrir gratuitement, chaque année, dans le dit séminaire, 3 pauvres ecclésiastiques aspirant aux ordres sacrés, qui seront désignés par l'archevêque de Rouen, 7 juillet 1693; sceau plaqué et signature. — Copies de lettres-patentes et d'arrêt d'enregistrement; prises de possession. — Actes préparatoires; — désistement des notaires; — déclaration des biens; — compte de Nicolas Vitecoq, notaire, procureur en la cour écclésiastique et receveur du collège des notaires, de la recette et dépense qu'il a faites depuis la Saint Jean-Baptiste 1691 à pareil jour de l'année 1693.

G. 8982. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 19 pièces, papier.

1691-1780. Pièces concernant l'union des biens du collège des notaires de la cour d'église de Rouen au séminaire archiépiscopal; — suppression de leur ancienne chapelle dite de Saint Marc; réduction des fondations. — Requête de Jacques Jagan, supérieur du séminaire archiépiscopal, pour obtenir extinction du titre de la dite chapelle et union des biens qui appartiennent tant au titre que confréries et collège y fondés, au dit séminaire, mars 1691 : « Depuis leur établissement par Mgr de Harlay, en l'année 1658, les prêtres du dit séminaire se sont emploiés avec tout le soin et l'application qui leur a esté possible à l'instruction des jeunes ecclésiastiques et nouveaux curés du diocèse, auxquels ils ont esté obligés de faire bastir des appartements garnis de meubles, pour lesquels il a fallu faire de grandes dépenses et contracter plusieurs dettes, lesquelles, jointes aux grandes sommes qu'ils ont esté obligés de paier pour les amortissements de leurs biens, pourroient dans la suite ruiner cet établissement, dont on peut toutefois espérer un grand fruit pour la gloire de Dieu et de l'Eglise, la sanctification du clergé et des peuples, s'il n'y est remédié par un prompt secours. Et d'autant que les moïens que prescrivent le concile de Trente, le dernier concile de la province de Normandie sous l'Eminentissime cardinal de Bourbon et les Ordonnances de Blois, art. 24, sont principalement les unions des bénéfices pour la fondation des dits séminaires... représentent qu'il y a en cette ville de Rouen une chapelle fondée en titre de bénéfice dans le district de la paroisse de Saint-Maclou, avec une confrérie au collège des notaires, procureurs et appariteurs de la cour ecclésiastique, dont les biens et revenus peuvent être unis, du consentement des parties intéressées, au profit du dit séminaire. » — Ordonnances de *Soit communiqué* de l'archevêque Colbert, — et d'informer *de commodo et incommodo*, du même, 26 et 30 mars 1691. — Notice sur la chapelle de Saint-Marc, bâtie, en 1431 et 1433, par Guillaume Le Cras, notaire en la cour ecclésiastique, et par Jean Le Cras, son neveu. — Information *de commodo et incommodo*, par Thomas Bulteau, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Laurent, doyen de la Chrétienté, commissaire député par l'archevêque; dépositions de Henri de Lannoy, conseiller en la Cour des Aides, de Jacques Du Bois, correcteur en la Chambre des Comptes, de Jacques Chaperon, curé de Saint-André-hors-la-Porte-Cauchoise, de Léon Bénard, curé de Saint-Vivien, de François Gouhier, sieur d'Ectot, de Michel de Goustimesnil, sieur de la Mare, de Thomas De la Mare, marchand orfèvre, de Nicolas Barjolle, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Michel de Rouen, de Jacques Le Forestier, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Martin-sur-Renelle, de Marin Linant, curé de Saint-Nicaise, de Jean Lambert et Jacques Mauger, prêtres habitués à Saint-Maclou, de Nicolas Busquet, docteur de Sorbonne, demeurant paroisse de Saint-Lô, d'Etienne Deshayes, maître serrurier, de Jean-François Lemesle, docteur de Sorbonne, demeurant à Rouen, de Thomas Hurvhille, docteur de Sorbonne, curé doyen de Notre-Dame-de-la-Ronde, de Charles Theroulde de la Cailletière, d'Antoine Morand, docteur de Sorbonne, paroisse de Saint-Maclou, de Nicolas Guillotz, avocat, la dite information publiée au prône de la messe paroissiale de Saint-Maclou par le curé

Deville, 4 mars 1693. — Consentement donné par le Chapitre de Rouen, 4 avril 1691 ; — par M. Pierre Clément, curé de Saint-Maclou, docteur en théologie, 1er avril 1691. — Inventaire des titres et ornements de la chapelle dressé par M. Bulteau, 7 avril 1691 et jours suivants. — Arrêt du Parlement qui met à néant l'appel interjeté par les notaires, procureurs et appariteurs, et néanmoins déclare Pierre Carrent et autres bien et valablement destitués des charges de procureurs notaires et appariteurs de l'officialité, 19 décembre 1692. — Lettres-patentes de Louis XIV portant union au séminaire de biens fonds et revenus de la confrérie et chapelle de Saint-Marc, juillet 1693 ; signature du Roi. — Procès-verbal de visite des réparations à faire aux maisons dépendantes de la chapelle Saint-Marc, 2 mars 1693. — Réductions des fondations de la chapelle, 15 avril 1702. — Lettres de Mgr de la Rochefoucauld pour la suppression de la chapelle, 25 avril 1778. — Nouvelle réduction des fondations, qui avaient été transférées en la chapelle du séminaire, 15 février 1780. — Pièces signées par les archevêques Colbert et la Rochefoucauld. — Deux cachets de ce dernier. — (Ancien tiroir B. Liasse 9.)

G. 8983. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1517-1673. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de biens appartenant au collège des notaires. — Décret des biens de défunt Jean Garin pour dettes contractées par sa femme Collecte : 114 livres 4 sous 4 deniers à Jean Donnest, pour parpaye de pommes de rainette et de pépin ; 167 livres à Bertin Duval, pour vente de raisin pers. Se portent opposants au décret : Pierre Loys, procureur des religieuses de Saint-Amand, représentant le droit de Nicolas Le Roux, sieur d'Escroville, conseiller au Parlement ; Antoine Onffroy, procureur du collège des notaires de la cour ecclésiastique ; Pierre Piédeleu, receveur des deniers communs. — Autre décret d'une maison sur la Renelle, ayant appartenu à Jean Guérin et à Colette, sa femme, 1554. — Arrêt du Parlement, qui, en conséquence de l'édit fait par le Roi en faveur des ecclésiastiques du royaume, du mois de décembre 1606, renvoie les notaires de la cour d'église en possession de cette maison, autrefois décrétée sur le dit Guérin ; adjugée aux notaires, le 6 février 1544 (V. S.) ; vendue par eux à Pierre Perrey, le 22 juin 1600. — Rachat de rentes sur une maison du haut de la rue Coignebert. — Contrat de mariage entre François Deudemare, marchand drapier drapant du boujon du sceau à Rouen, fils et héritier de Thomas Deudemare, jaugeur à Rouen, et de Catherine Le Chandelier, d'une part, et Barbe Le Seigneur : « Advenant que le futur époux allast de vie à décès avant la future épouse, et en cas que lors du dict décedz, il n'y ait enfans vivans yssans de leur mariage, icelle future espouze remportera, par préciput et en exemption de toutes debtes, son lict fourny, ses deux bonnes robbes, ses deux bonnes cottes, linge à son usage, bagues et joyaux et sa chambre fournye ; et, s'il y a enfans, elle remportera la même chose, réservé les bagues et joyaux, et, en lieu d'iceux, remportera seulement la meilleure bague, » 6 novembre 1634 ; signature de François Deudemare et de Barbe Le Seigneur. — (Ancien tiroir C. Liasses 2 et 3.)

G. 8984. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin : 10 pièces, papier.

1103-1679. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de biens ayant appartenu au collège des notaires. Vente par Colecte, femme de Raoulet Le Fèvre, et par Colin Varin, procureur du dit Raoulet, à Guillot Benart, d'un jardin en la paroisse Saint-Maclou, borné par le chemin devers Engrenier, 1er juin 1420. — Cession, à titre d'échange, de ce jardin, par Guillaume Benart à Michel Basin, bourgeois de Rouen, 14 novembre 1426. — Vente par Guillemot Benart, demeurant à Gouy, à Marquet Bataille, de 40 sous de rente, à prendre en 3 livres de rente, dues par maître Jehan Leautin à Michel Basin et à Enault Gouppil, 6 avril 1426 (V. S.) — Vente par le dit Michel Basin à Pierre Cochon, prêtre, notaire en cour d'église, du jardin qu'il avait précédemment acquis du dit Benart, borné par le chemin devers Engrenier et la rivière d'Aubette. — Accord entre Phelippot Feuillolet et Raoul Adam, au sujet d'un jardin, 25 mars 1403. (V. S.) — Aveux rendus au Roi par les notaires apostoliques, pour biens relevant du Roi, à cause de la châtellenie de Rouen, 1544 et années suivantes. — Requête à Florin Périer, commissaire député par sa Majesté pour procéder, dans l'étendue de l'ancienne Généralité de Rouen, à l'exécution de sa commission pour taxes sur les biens dépendants du Domaine, 1645 (copie). — (Ancien tiroir C. Liasses 1-6.)

G. 8985. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1192-1527. — TITRES RELATIFS à une maison située paroisse Saint-Godard, laquelle fut échan-

gée contre celle de Beaulieu, qui fut comprise dans l'enclos du séminaire archiépiscopal. — Décret des biens de Georges Jouanne et de Catherine, sa femme, 1527. — Autre décret des biens qui furent à Richard Josse, lequel avait été locataire de la maison, jardin et héritage, planté d'arbres et vignes, nommé *le Jardin de la Fontaine Saint-Filleul*, au hameau d'Yonville, 1521. — Mention de Pierre le Hériché, hucher, et de sa femme, Jeanne. — (Ancien tiroir C. Liasses 1 et 2.)

G. 8986. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin : 5 pièces, papier.

1376 (copie)-**1786**. — TITRES DE RENTES ayant appartenu aux notaires de la cour ecclésiastique, sur une maison de la rue Saint-Denis. — Prise à fieffe par Guillaume Le Cauf, bourgeois de Dieppe, de Jehan Du Bosc, le jeune, d'une maison, à l'enseigne du *Mireur*, paroisse Saint-Denis, 1376 (copie). — Décret des biens de Jehan Lorin, avocat, situés en la rue Saint-Denis, 1544. — Vente par Etienne Vereul, notaire en la cour ecclésiastique, à Simon Le Pigny, de 9 livres de rente foncière créée par la fieffe ci-dessus indiquée, 9 février 1580. — Nouvelle vente de la même rente au collège des notaires, 1er juillet 1606. — (Ancien tiroir D. Liasse 2.)

G. 8987. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1126-1658. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons ayant appartenu au collège des notaires rue Saint-Marc, au coin du grand portail de l'église de Saint-Laurent. — Procédures relatives à des rentes dues à ce collège. — Fieffe faite par frère Jehan, abbé de Notre-Dame de Bonport, et le couvent du même lieu, à Jehan Lair ou Loir, plâtrier, d'une maison édifiée et jardin, appartenant à cette abbaye, à cause de son hôtel et hôpital du Port-Saint-Ouen, pour 30 sous tournois et une livre de cire de rente à l'usage du dit hôpital, 24 février 1425 (V. S.). — Transport fait de cette maison par Jean Loir à Robin Fessart, 31 décembre 1430. — Ventes de la même maison à messire Jehan Duval, prêtre, 21 décembre 1459 ; — à Jehan Lonfieu, prêtre, 21 décembre 1476 ; — au collège des notaires, 7 septembre 1493. — (Ancien tiroir D. Liasses 3, 5, 6.)

G. 8988. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1636-1728. — Amortissement d'une rente constituée sur une maison de la rue Orbe, acquise par le séminaire archiépiscopal, 1675. — Sentences du Bureau des Finances, en fait de voirie, pour des maisons au Clos-Saint-Marc — Adjudication, au bailliage de Rouen, pour 600 livres, à Jean Bellot, d'une maison sise à Rouen, rue Noble, décrétée sur Guillaume Le Febvre, 10 juillet 1635. — (Ancien tiroir D. Liasses 6-9.)

G. 8989. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1666-1702. — Deux extraits de « l'Estat du décret des héritages qui furent et appartindrent à Anne Tanquerel, veuve de Pierre Lethiais, fille et héritière de feu maistre Jean Tanquerel et de ses frères. » Maisons rue du Grand-Maulévrier ayant appartenu au collège Saint-Marc. — Requête adressée au vicomte de Rouen, par Pierre Cousin, supérieur du séminaire, pour obtenir expédition d'un titre de rente affectée sur ces maisons, 1702. — (Ancien tiroir E. Liasse 13.)

G. 8990. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 53 pièces, papier.

1511-1735. — Sentence qui maintient les notaires dans la propriété d'une vide place rue Vatier-Blondel, qui leur avait été contestée par Thomas Lespec, 13 juin 1664. — Constitution, par Messieurs du séminaire épiscopal de Rennes, de 100 livres de rente au profit des dames de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes (dame Marguerite de Halegoet, abbesse ; Isabelle Barin, prieure conventuelle ; Marguerite de la Fresnaye, sous-prieure ; Julienne Thomas de la Caulnelaye, portière ; Guyonne Gouyon, dépositaire, etc.), 20 septembre 1693. — M. Blouet, supérieur en la congrégation de Jésus-et-Marie, et M. Jagan, supérieur du séminaire de Rouen, 10 octobre 1696. — Constitution et amortissement de 2 parties de rentes, chacune de 50 livres, dues aux Ursulines de Rennes et à Françoise Le Gouz, dame de la Ville-Goyard, demeurant à Saint-Aubin-lès-Rennes, 1694-1698. — Constitution, par les prêtres du séminaire de Rouen, d'une rente de 148 livres 15 sous, au profit de Georges Guéroult, sieur du Manoir, 25 septembre 1664. — par les notaires, procureurs et appariteurs de l'officialité, d'une rente de 60 livres, au profit du couvent des annonciades des Dix-Vertus (C.-Anne Jobart, supérieure ; Anne de Foville, vice-gérante ; Madeleine Desaints, Marguerite de Fremont, Catherine de Caulet, dépositaires), 26 août 1689. — par les prêtres du séminaire archiépiscopal, de 126 livres 10 sous de rente, au profit de Marie Le Boullenger, veuve de Pierre Busquet, marchand à Rouen,

1664; — de 80 livres de rente, au profit de Nicolas et François Jagan, maîtres selliers à Rouen, 28 février 1696; — de 100 livres de rente, au profit des mêmes, 13 février 1698. — Contrat de fondation de messire Claude de Champagne de Sericourt, grand trésorier et chanoine en la cathédrale de Rouen, demeurant paroisse de Saint-Amand. « Désirant entrer en part du mérite de ceux qui, par une sainte vocation, se destinent au service de l'église, et seconder le zèle qu'ils doivent avoir de parvenir à la capacité nécessaire pour s'acquitter utilement des fonctions du sacré ministère des autels, il donne 18,000 livres pour être employées à l'achat de 900 livres de rente perpétuelle et non réductible, au denier 20, sur les décimes du clergé, pour faire subsister, loger et nourrir, de la manière dont on a coutume de traiter au dit séminaire les ordinands à la seconde pension, 6 jeunes hommes capables des études de théologie, qui seroit pour chacune place 150 livres ; et, en outre, aux clauses et conditions ci-après : que les dits jeunes hommes qui seront nommez aux dites places du dit séminaire seront clercs ou soudiacres ou diacres et tenus de faire leur demeure actuelle dans le dit séminaire, et y passeront 2 années consécutives seulement pendant 9 mois de chacune des dites deux années, depuis le 22e jour d'octobre jusqu'au 22 juillet, pour profiter des leçons de théologie qui se donnent pendant ce temps-là ; et pourront, pendant les 3 mois de vacation, aller chez leurs parents ; mais ils seront obligés de se rendre au séminaire exactement le 22 octobre, pour l'ouverture des classes, et y rapporteront des certificats des curés des paroisses et des doyens, comme ils se sont conduits régulièrement pendant leur séjour dans les dites paroisses, etc. ». — Au bas du 1er feuillet : « Par acte sur le plumitif de la Chambre du clergé, du 7 septembre 1720, la partie de 900 livres de rente portée au présent contrat a été réduite à 360 livres par an, sur le pié du denier 50. » Signé : Prevel. — Arrêt du Conseil et lettres-patentes d'amortissement, mars 1704. — Deux signatures de Louis XIV. — Pièce signée par l'archevêque de Saulx-Tavannes. — (Ancien tiroir F. Liasses 1,3.)

G. 899. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1639-1726. — CONTRATS DE FONDATION de dame Catherine de Croismare, veuve de Messire Jacques de Montigny, chevalier, seigneur de Crigmelles et Montcorbon, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, maréchal de ses camps et armées, gouverneur de la ville et du château de Dieppe, 30 août 1662 ; — de Charles de Canes de Préfontaines, prêtre, ci-devant abbé commendataire de l'Ile-Dieu, 17 décembre 1726 ; — de Jean Viard, prêtre du séminaire, plus tard supérieur du séminaire de Caen, pour des retraites, 22 décembre 1698 et 30 septembre 1714 ; — d'Angélique de Bailleul, veuve de Guillaume Le Seigneur, écuyer, sieur et patron d'Attemesnil et du Mesnil-Geffroy, héritière de François de Bailleul, seigneur et patron de Saint-Ouen, châtelain de Blanques et autres lieux, son frère ; veut être enterrée en l'église des révérends Pères Missionnaires du séminaire archiépiscopal, 26 novembre 1675 ; — de François Le Cornu, chanoine de Rouen, sieur de Bimorel, conseiller au Parlement ; acceptation, de la donation qu'il faisait d'une somme de 1,000 livres, par Jean Eude, supérieur de la congrégation des séminaires de Jésus-et-Marie, Louis de Sainte-Marie, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, Jean de Montagu, Thomas Vaguel, Thomas Hubert, Léonor de Saint-Michel, Jacques Morard, Gilles Motin, tous prêtres du dit séminaire, dernier 1664 : signatures de Jean Eudes et autres ; — d'Antoine Gaulde, docteur en Sorbonne, grand archidiacre de l'église de Rouen, 1er grand vicaire de l'archevêque, 1675. — Autres contrats de fondations de dame Anne Toustain, veuve de Nicolas Maillard, écuyer, sieur de La Londe, 19 février 1686 ; — de Pierre Simon, curé de Saint-Pierre de Gonneville, 22 octobre 1702. — Fondation par Anne Le Blanc du Roullet, chevalier, seigneur de la Croisette, gouverneur des ville et château de Rouen, en faveur du Bureau des Valides de Rouen, représenté par le P. Jacques Pallu, recteur du collège royal de Rouen, 11 décembre 1668. — Billet écrit, à Caen, le 8 mars 1672, et signé par le dit sieur de la Croisette : il déclare « que, pour la donation qu'il a faite de de 50 livres de rente au séminaire de Rouen, son intention est que cette somme soit employée pour la subsistance des prêtres qui ont le soin et la conduite dudit séminaire, en attendant qu'ils aient un fonds suffisant pour pouvoir subsister jusques à la concurrence de 1.000 écus de rente, après quoi il entend que ladite partie de rente soit appliquée à faire des retraites à quelques pauvres ecclésiastiques. » — Lettre datée de Caen 1er décembre 1679, signée R. D. F. P. M., adressée à M. Morard, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, pour lui donner l'explication de ce billet. — Autre lettre relative à la même donation, signée par le même ; mais, cette fois, le nom est écrit Dufour P. M. I. — Consultation de l'avocat Du Hecquet, 15 juillet 1683. — Déclaration de Françoise Dofiny,

veuve et héritière en partie de feu M. de la Croisette, dernier août 1683. — Fondation faite par Me Luc Fermanel, prêtre, supérieur du séminaire des Missions étrangères, rue du Bac, et par dame Marguerite Fauvel, veuve de Me Gentian Puchot, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, en faveur du dit séminaire, dont étaient alors directeurs Michel Gazil, docteur en théologie, Louis Barat et Robert-Marie D'oeu. Il est dit dans l'acte que, « s'il arrivoit que, par cy-après le séminaire des Missions étrangères vînt à tomber et ne subsistât plus, que la fondation serait transférée et tourneroit au profit du séminaire archiépiscopal de la congrégation du Père Eude de Rouen, » 30 août 1676. — Fondation en la chapelle de Saint-Yon de Rouen, par Gabriel Olivier, prêtre, missionnaire, natif de Nantes, domicilié dans le séminaire de Mgr l'archevêque de Rouen, fondation acceptée par Guillaume Samson Basin, dit frère Timothée, Charles Frapet, dit frère Thomas, et Claude Longière, dit frère Dosithée, tous trois de l'Institut des frères des Ecoles Chrétiennes, 17 avril 1723. L'acte ne porte que deux signatures, celles des frères Timothée et Dosithée. — (Ancien tiroir F. Liasse 2.)

G. 8992. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1655-1685. — TESTAMENT DE CATHERINE LE SOIF, veuve d'Etienne Morin, contenant des legs en faveur des révérends Pères de la Mission, prêtres du séminaire Saint-Vivien; maître de Guillots, avocat au Parlement de Normandie, nommé son exécuteur testamentaire, 1678; inventaire de ses meubles, procès-verbal de vente. — Quittances de M. Bernard, curé de Saint-Vivien; — de frère Polycarpe, gardien des Capucins; — du frère Michel de Saint-François, gardien des Pénitents, 1685. — Contrat de mariage de Catherine Le Souef avec Etienne Morin, maître brodeur-chasublier à Rouen, 1655. — Testament du dit Etienne Morin, 1660. — « Mémoire de ce qui peut appartenir à Catherine Le Soef » dans la succession de son mari : « Six chaires couvertes d'estoffe de brun vert, avec le fauteuil et un tapis de la mesme estofe, le tout neuf, 46 livres; — robe de drap de Chalons et la cotte de cascagnette; un habit de drap de serge de Chartres, la tapisserie de la chambre, 30 livres; — un couvert d'argent, un clavier et chaînette, aiguille d'argent, 45 livres; — un lanturlu, 10 livres; un miroir, 3 livres; — 8 ponsons de sidre, 100 livres. » — Transactions entre la dame Morin et les héritiers de son mari, 1677. — (Ancien tiroir F. Liasse 16.)

G. 8993. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1601-1765 — ACQUISITION faite de plusieurs pièces de terre au Bosc-le Hart, triège de la Rue-Vilaine, par les notaires en cour d'église, 1601. — Aveux rendus pour ce bien à Jean-Baptiste-Alexandre de Boniface, baron du Bosc-le-Hard, capitaine de cavalerie, par Julien De la Porte, l'un des supérieurs et prêtres du séminaire archiépiscopal, représentant les notaires au droit de l'union faite en 1692, 1724; — autre aveu de 1765. — (Ancien tiroir G. Liasse 1.)

G. 8994. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1695-1781. — BAUX par le séminaire archiépiscopal de terres situées au Bolhard, 1703-1781. — Ventes par Jean-Baptiste-François Pellerin, écuyer, maître ordinaire en la Cour des Comptes, ayant épousé dame Marie Pigou, au séminaire archiépiscopal, d'une grande ferme, paroisse de Montigny-lès-Rouen, pour 9,680 livres, 26 juin 1709. — Quelques pièces de procédures, à propos d'une clameur lignagère que prétendait faire d'une demie acre à Montigny Jacques Mulot, curé de Belmesnil, 1749. — « Motifs qui portent Mrs du séminaire à exiger le serment de Me Mulot, curé de Belmesnil, sur la clameur de ce terrain... Le bruit publie que le sieur curé ne clame point pour lui, » 1749.

G. 8995. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1616-1717. — TITRES DE PROPRIÉTÉ d'une terre sise en la paroisse de Daubeuf-la-Campagne. — Transport de 185 livres 3 sols 6 deniers de rente, au denier 18, à prendre par les prêtres du séminaire archiépiscopal, sur Guillaume Ferrand, receveur des deniers communaux d'Evreux, le dit transport fait par damoiselle Marie Ferrand, sa sœur, veuve et non héritière de Guillaume de Boiscuvier, écuyer, lieutenant particulier assesseur au bailliage et siège présidial d'Evreux, fille de Guillaume Ferrand, receveur du taillon en l'Election du dit Evreux, et de Marie Goislin, 29 octobre 1678. — Constitution de rente par Guillaume de Boiscuvier, avocat au Parlement de Paris, pourvu de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel

au bailliage d'Evreux au profit de maître Philippe Damonville, sieur de Fumesson, trésorier et chanoine en l'église cathédrale d'Evreux, tuteur des sous-âgé de défunt maître Nicolas Damonville, écuyer, sieur de Fumesson, lieutenant particulier criminel au dit bailliage, 10 août 1665. — Décret des biens de Guillaume de Boisouvier, à l'instance de Guillaume Ferrand, receveur des deniers communaux d'Evreux, 1684, 1685. — Vente au séminaire archiépiscopal, par demoiselle Catherine Le Velain, veuve de Nicolas Ferrand, sieur d'Ablon, de plusieurs pièces de terre à Daubeuf, 5 mars 1706. — Aveu baillé aux religieux de Saint-Ouen, par les prêtres du séminaire archiépiscopal, pour ces pièces de terre qui relevaient de leur baronnie de Daubeuf, 1717. — Titres de propriété d'une maison et d'un jardin sis à Jéricho au faubourg Martainville, à Rouen. — Fieffe aux prêtres du séminaire archiépiscopal faite par Françoise-Marie Duhamel, 17 juin 1726; — par Marie-Catherine Le Clerc, fille et héritière de Pierre Le Clerc, sergent royal à Rouen, 4 février 1728. — Fieffe par Henri Cavelier, contrôleur général des finances à Rouen, à Pierre Le Clerc, « d'un jardin, clos de murs de bloc et pierre, aboutissant au chemin de Sainte-Marguerite, paroisse de Saint-Paul, borné, d'un côté, le sieur Lenguenault, d'autre côté, où autrefois était une petite rivière qui descendoit de Sainte-Catherine à la Fontaine-Jacob, à présent les héritiers de feu Mr le Noble, avocat en la Cour de Parlement, à cause de la permission qu'il a obtenue de faire boucher la dite rivière, etc., » 30 juin 1646. — Procès entre Louis Le Noble, auditeur en la Chambre des Comptes, et Pierre Le Clerc, sergent royal; 1668. — Procès-verbal dressé par Jacques Gravois, architecte expert, nommé d'office, des murs, maison et jardin fieffés au séminaire par la demoiselle Le Clerc, 18 novembre 1728. — (Ancien tiroir G. Liasses 2, 4.)

G. 806. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin;
47 pièces, papier.

1187-1688. — TITRES DE PROPRIÉTÉ d'une maison sise à Rouen, rue d'Orberue, donnée au séminaire archiépiscopal par Charles Mallet, prêtre, docteur de la maison de Sorbonne, chanoine et archidiacre de Rouen, et grand vicaire de l'archevêque, demeurant au palais archiépiscopal, la dite donation faite en présence de Mre Louis de Sainte-Marie, supérieur, 7 février 1675. — Vente par Charles Du Thil, bourgeois, marchand de Rouen, au séminaire archiépiscopal, de deux maisons, rue des Matelats et rue Orbe, 22 août 1681. — Divers contrats et pièces de procédures relatives à ces maisons. — Fieffe faite par Pierre, « humble prieur de l'église et prieuré de l'ostel-Dieu de la Magdeleine de Rouen, et par tout le couvent d'icelui lieu, à Tassin De la Pierre, du métier de drapier, d'une maison, cellier, cour et jardin situés en la rue d'Orberue, pour 10 livres tournois de rente, » 24 septembre 1487. — « Ensuict le devys de l'ouvrage qu'il convient faire, tant de massonnerie, charpenterie, plastrerie, couverture, menuyserie, serrurier que vitrier, sur une vuide place, appartenant à honnorable homme Marin Barbes, drappier drappant en ceste ville de Rouen, scituée à la rue des Mathelas. » — Contrat de fondation de Germain De la Mare, en faveur de l'église Saint-Vivien, 17 juin 1680. — Accord entre le séminaire archiépiscopal et les héritiers de Charles Du Thil, 9 mai 1688. — (Ancien tiroir H. Liasse 1.)

G. 807. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin;
31 pièces, papier; 1 imprimé.

1637-1787. — LOTS ET PARTAGES de tènements de maisons et fonds de terre sis en la ville de Rouen, provenant de la succession d'Anne Laffeteur, veuve en 1res noces de Martin Dehors, 1673. — Vente d'une rente de 35 livres 14 sous 4 deniers, par Pierre Le Cocq à Richard Gosse, 1er mai 1658. — Vente par Richard Gosse, sergent royal à Rouen, à maître Poitevin, prêtre habitué à Saint-Vivien, de 28 livres 16 sols 4 deniers de rente, à prendre sur Pierre Le Coq, 17 août 1673. — Amortissement de cette rente, hypothéquée sur une maison acquise par le séminaire archiépiscopal, 10 octobre 1674. — Acte par lequel Ponce Maillefer, ancien juge-consul des marchands de Rouen, y demeurant, rue aux Ours, paroisse Saint-Cande-le-Jeune, en son nom et comme héritier de Antoine Maillefer, son frère, confesse avoir reçu comptant des prêtres du séminaire archiépiscopal, par les mains de Mre Jacques Morard, supérieur dudit séminaire, à l'acquit et décharge de Marie Le Cocq, veuve de François Dehors, fils et héritier d'Anne Laffeteur et comme ayant acquis une maison rue Orberue, 200 livres pour le rachat de 14 livres 5 sols 8 deniers, au denier 14, faisant moitié d'une rente de 28 livres 11 sols 4 deniers constituée en 1659. — Fieffe faite par damoiselle Françoise-Marie Duhamel, au séminaire archiépiscopal, d'une maison et jardin au faubourg Martainville, sur la rivière d'Aubette, 17 juin 1726. — Aveux rendus, pour cette propriété, au prieur de Saint-Michel du Montgargan, aux religieux de l'abbaye de Sainte-Catherine, et plus

tard aux Chartreux de Rouen, par Françoise-Marie Duhamel, et par les prêtres du séminaire archiépiscopal. — Lots et partages des biens immeubles appartenant en commun à demoiselle Susanne Le Noble de Chavigni et à demoiselle Elisabeth Le Noble du Perroy, provenant de la succession de François Le Noble, leur père, chevalier, seigneur de Bailleul, Chavigny, le Verre et autres lieux, commissaire aux Requêtes du Palais, 1744. — « Factum pour maistre Pierre Le Clerc, sergeant royal au bailliage et vicomté de Rouen, fils et héritier de deffunt Me Pierre Le Clerc, vivant aussi sergeant du dit Rouen, qui estoit propriétaire d'un jardin et masure scis au faux-bourg Martainville, paroisse de Saint-Paul-lès-Rouen, à droit d'acquisition de feu Me Henry Cavelier, en son vivant contrôleur général des finances en la Généralité de Rouen, suivant le contrat du dernier juin 1646, deffendeur, contre maistre Louis Le Noble, conseiller du Roy, auditeur en sa Chambre des Comptes de Normandie, propriétaire de plusieurs jardins scis en la dite paroisse, et en cette qualité demandeur en action, aux fins d'assujettir et faire condamner le dit Le Clerc à clore son héritage. » (Imprimé.)— Requêtes et quittances concernant les droits d'amortissement réclamés à raison de cette propriété. — Devis et mémoires relatifs à divers travaux. — Vente faite par Etienne Le Marié au séminaire archiépiscopal d'une propriété rue Saint-Vivien, 1685. — (Ancien tiroir H. Liasses 4, 6.)

G. 8998. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1620 (copie)-**1683**. — TITRES DE PROPRIÉTÉ d'une maison située rue Orbe, vendue par Marie Le Coq, veuve de François Dehors, et par ses enfants, aux prêtres du séminaire archiépiscopal en 1684. — Vente par Marie Le Coq, veuve de François Dehors, drapier drapant à Rouen, et par Claude Le Coq, veuve de Guillaume Le Carpentier, maître brasseur à Rouen, les dites Le Coq sœurs héritières de Guilbert Le Coq, au séminaire archiépiscopal, de la dite maison pour 1,850 livres, 27 août 1683. — Traité de mariage entre Guilbert Le Coq et Claude Godard, 24 août 1623. — Clameur à droit de lignage pour rattraire la dite maison au profit de Marguerite, Anne et Madeleine Dehors, 1684. — (Ancien tiroir H. Liasse 5.)

G. 8999. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1638-1691. — LOTS ET PARTAGES faits entre Nicolas-Louis et Jacob Lambert, fils et héritiers de Nicolas Lambert et de Luce Havard (grand tènement de maisons anciennement appelé les *Maillots*), etc... paroisse Saint-Vivien, 19 mars 1638. — Vente par Louis et Jacob Lambert aux religieuses de l'Annonciade de plusieurs tènements de maisons rue Saint-Vivien et Noble-Rue, provenant de la succession des dits Nicolas Lambert et Luce Havard, 21 août 1649. — Acte par lequel Marguerite et Barbe Aubourg, religieuses de l'Annonciade, reconnaissent que les acquisitions faites par le contrat ci-dessus en vue de l'établissement de leur couvent, qui n'a pu être réalisé, ont été effectuées au moyen des deniers de Guillaume Aubourg, sieur de Villers, conseiller et secrétaire du Roi, leur frère, qui devait en être considéré comme propriétaire, 20 mai 1658. — Acte par lequel le dit Guillaume Aubourg transporte à Me Pierre Lambert, conseiller du Roi en sa Cour des Aides de Normandie, les mêmes tènements de maisons, 23 mai 1658. — Déclaration faite par Me Pierre Lambert, que l'acquisition qu'il a faite a eu pour but l'établissement d'un séminaire, maison et communauté d'ecclésiastiques unis et agrégés aux autres maisons et communautés de la congrégation des séminaires établis aux villes de Caen, Coutances et Lisieux, 9 novembre 1658. — Transport fait par Nicolas Lambert, prêtre, seigneur de la Boissière, et Pierre Lambert, prêtre, conseiller en la Cour des Aides de Normandie, au séminaire archiépiscopal, stipulant par messire Jean Eudes, supérieur du séminaire et communauté ecclésiastique établis en la ville de Rouen, de 200 livres de rente à prendre sur Pierre Du Fay, baron de la Mesangère, capitaine en la fauconnerie du Roi, 22 août 1661. — Quittance de 700 livres payée pour le séminaire par Pierre Lambert à M. Guillaume Aubourg, la dite somme à valoir sur 2,300 livres, prix d'achat de la maison dudit séminaire, 6 juin 1664. — Quittances de rentes dues à Nicolas de Costentin, chevalier, sieur de Tourville, Coustainville, conseiller du Roi en ses Conseils, ayant épousé dame Marie de la Marinière, 1668. — Vente à maître Nicolas de Guillois, avocat à Rouen, au nom de messire Charles Aubourg, chevalier, marquis de Bury, garde des rôles des offices de France, au séminaire archiépiscopal, à ce présent Jacques Jagon, supérieur du dit séminaire, Jacques de Saint-Michel, Jean Viard, François Gousin, économe, et Guy de Fontanes, tous prêtres

de la dite congrégation, d'un tènement de plusieurs maisons adjacentes, se joignantes les unes aux autres, situées en la ville de Rouen, rue Noble, tenues à louage par plusieurs particuliers, bornées par le séminaire, le pavé du Roi, les maisons de l'abbaye de Beaulieu, appartenant au dit sieur marquis de la succession de feu messire Guillaume Aubourg, son père, secrétaire du Roi, autant qu'il en appartenait audit feu sieur Aubourg, tant au droit de la déclaration passée à son profit par les sœurs de l'ordre de l'Annonciade, du 20 mai 1658, qu'au droit de l'acquisition qu'il avait faite des dites maisons le 3 novembre 1650, 20 novembre 1691. — (Ancien tiroir I. Liasse 4.)

G. 9000. Liasse. — 20 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1503-1691. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons situées à Rouen. — Vente par Nicolas Hamelin, conseiller en cour laie, « à noble et puissant seigneur monsieur Jehan, sire et baron de Ferrières, Montfort le Rotrou, Vibraye, Sr de Préaulx, la Rivière-de-Thibouville, Lyvarro, conseiller, chambellan du Roi, présent, d'un tènement de maisons assis en la paroisse Saint-Vivien, contenant plusieurs louages, borné, d'un côté, les religieux de Beaulieu; d'autre côté, Jehan De la Haye et les hoirs Michel Le Coq; d'un bout, par devant, la grand'rue Saint-Vivien, et d'autre bout la rue d'Orberue, à charge de 21 livres de rente et pour 650 livres tournois, 13 décembre 1503. — Vente faite par maître Olivier Labbey, chanoine de Rouen, conseiller du Roi au Parlement, au nom et comme soy faisant fort de Nicolas Darses, baron de Ferrières, seigneur de la Rivière-de-Thibouville, à maître Denis de Brefvedent, conseiller au Parlement, conseiller et aumônier ordinaire du roi de Navarre, sieur de Vanecrot, du même tènement de maisons, à charge de 15 livres de rente à l'église Saint-Vivien et thésauriers ou entremectiers d'icelle église; 6 livres à la Madeleine de Rouen; 55 livres à Nicolas De la Place, sieur de Saint-Supplis, Elu pour le Roi à Rouen, et pour 1,000 livres tournois et une coupe d'argent doré à couverte, garnie d'étui, estimée 60 escus sol, à envoyer à noble dame Anne Le Veneur, femme du dit baron, pour le vin du marché, et 13 écus d'or soleil pour Laurent Le Forestier, sénéchal du dit vendeur en sa terre de Ferrières et de la Rivière, » 20 février 1538. — Racquit des rentes assises sur le dit hôtel dit l'*Hôtel de Ferrières*. — Ventes de maisons situées rue Noble-Rue aux religieuses de l'Annonciade, par Anne Coippel, veuve de feu Jean Le Cousturier, et par Pierre Rivière, marchand bonnetier, 27 et 28 août 1649. Titres de propriété de maisons rue des Matelats. — Vente par Michel Grandpierre, maître tellier à Rouen, au séminaire archiépiscopal, ce acceptant messire Jean-Jacques Bloüet de Camilly, supérieur général des séminaires de la congrégation de Jésus-et-Marie, Jacques Jagan, supérieur du séminaire de Rouen, d'un vieux tènement de maisons, rue des Matelats, 21 mai 1691. — Décret des biens de Pierre Le Quien, 1606-1607. — Traité de mariage entre Jean Desmonts, du métier de tapissier, paroisse Saint-Nicaise, et Catherine Gentz, veuve en dernières noces de Pierre Touffard; dans les apports de la femme : « Un lit fourni avec un ciel de tapisserie et pendants de froc, une couche de bois de chêne, une castelongue, une couverture blanche, un grand bahurt fermant à clef, un petit coffre en bois de chêne fermant à clef, une table carrée, deux grandes chaires, 3 petites chaires, aussi de bois de chêne, une paire de landiers de fer, à pomme de cuivre, ung paire de petits landiers, aussy de fer, 4 grands platz, une douzaine d'assiettes, deux escuelles à oreilles, ung pot, une chopine, ung demion, un demiard, une salière, 2 chandeliers, le tout d'estain; une douzaine de collerettes avec une fraize de thulle de Hollande, » 4 mai 1609. — Signature du dit Desmonts; marque de la future. — (Ancien tiroir J. Liasse 4.)

G. 9001. 2 cahiers. — L'un, de 23 feuillets, parchemin; l'autre, de 19 feuillets, papier.

1511-1752. — DÉCRET, en la vicomté de Rouen, des biens ayant appartenu à maître Jean Boust, notaire en la cour ecclésiastique de cette ville. Maisons en la paroisse Saint-Maclou près des murs de la *Tour Bouillante*, rues Notre-Dame et Vastier-Blondel »; opposants au décret : Jeanne Moreau, veuve du dit Jean Boust, à raison de son douaire tiercien; maître Thomas Bréant, avocat en cour laie; maître Guillaume Margas, notaire en la cour ecclésiastique; — Pierre Dubosc, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant commis d'Alonce de Civille, seigneur de Bouville, Breteville et Pelletot, vicomte de Rouen. Belle lettre, grande capitale ornée (A.) à la première ligne du cahier. — Reconnaissance de rentes dues au séminaire Saint-Vivien, notamment de celles que devaient M. Amoutons, curé de Fresnes-le-Plan; — par Marguerite de Verson, tutrice des enfants du sieur Ribard; — par M. Bonnel, substitut du Procureur général au Parlement, 1670-1752. — (Ancien tiroir J. Liasse 4.)

G. 9002. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1390-1787. — TITRES DE PROPRIÉTÉ et pièces de procédures concernant des maisons à Rouen, rues du Figuier, des Matelats, Orberue, Saint-Vivien.— « Défenses et répliques que fournissent les sieurs supérieur et prêtres du séminaire de Saint-Vivien, à l'action intentée, au bailliage de Rouen, requête du sieur Pierre Le Brument, expert juré en cette ville, au sujet de bail de maison, rue du Figuier, » 1747, 1748. — Lettre de l'avocat Langlois de Louvres à M. de Saint-André, supérieur du séminaire des ordinands, 6 décembre 1747; cachet de cet avocat. — Transaction au sujet d'une servitude de vues entre le séminaire archiépiscopal et Guillaume Dodelin, maître plâtrier-couvreur, rue des Matelats, 1728. — Parmi les titres relatifs à la maison de Dodelin : Vente par Jehan Le Cauchois, de Saint-Vivien de Rouen, à Jehan Loru (*sic*), prêtre, de 8 sous de rente, 1390. — Acte du tabellionage de Rouen, contenant donation par messire Guillaume Dupuis, prêtre, demeurant paroisse de St-Vivien, à la Fabrique de l'église de cette paroisse, de 2 sous 6 deniers de rente à héritage sur une maison en la rue Tiercelin, 7 juin 1468. — Procès-verbal d'expertise de Martin Jouasin et Allisis Chemin, maîtres charpentiers ; maison de Robert Machonnet, marchand drapier, rue des Matelats, 1576. — Quittances de rentes, 1756. — Acte de tutelle pour les enfants de Marguerite Jeuffroy, veuve de Gilles Denis, huissier au bailliage de Rouen, 1681. — Décret des biens de Mathieu Le Maistre, 1583. — Vente par Nicolas Le Roux, prêtre, curé d'Epreville-sur-Ry, aux chapelains du collège d'Albane, d'un écu d'or sol et 2 tiers d'écu ; présents à l'acte, Mathieu et Michel Le Maistre, marchands, demeurant à Saint-Pierre-de-Carville, et Jacques Mauduit, de la paroisse Saint-Vivien, 6 septembre 1580. — Mention de M. Quentin De la Porte, maître des Requêtes, marié à Madeleine Asselin, veuve de Thomas Voisin, sieur d'Amfreville, 1582 ; — de Nicolas, avocat au Parlement de Normandie, 1756.

G. 9003. (Liasse.) — 2 cahiers, parchemin, comprenant 71 feuillets; 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1617. — DÉCRET, en la vicomté de Rouen, des biens ayant appartenu à défunt Sébastien Lucas : 3 petites maisons grande rue Saint-Vivien, dans la rue ou allée commune du *Cheval Blanc*. Mention de Jean Mahault, brouetier, de Georges Sçavoir, menuisier, de Charles Mabire, patenôtrier, de Lanfranc Le Sergeant, chincher, du sieur Gravé, vicomte de l'Eau, de Guillaume Le Marié, carreleur. — David Maynet, écuyer, vicomte de Rouen.

G. 9004. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 57 pièces, papier; 3 imprimés.

1731 - 1735. — PROCÈS entre le séminaire archiépiscopal et Pierre Berthe, marchand à Rouen, au sujet de la propriété de la ruelle dite *le Cheval Blanc*, le dit procès porté d'abord au bailliage de Rouen, ensuite et par appel au Parlement, et terminé par l'acquisition que le séminaire fit des maisons du dit Berthe. — Copies de titres de propriété, mémoires manuscrits, analyses et copies par extraits de titres de propriété ; pièces diverses de procédures.— « Factum pour les sieurs supérieur et prêtres du séminaire archiépiscopal de Rouen, intimés en appel, contre Pierre Berthe, marchand à Rouen, apelant de sentence rendue au bailliage du dit lieu, le 23 avril 1732. » (Imprimé, incomplet, complété par une partie manuscrite.) Dans l'expertise du fait et qualités des parties : « Il y avoit anciennement dans la grande rue Saint-Vivien un grand enclos nommé *le Cheval-Blanc*; cet enclos renfermoit plusieurs tènements de maisons, tant sur le devant que sur le derrière, qui a dû avoir été donné en fieffe par les sieurs prieur et religieux de Saint-Lô de Rouen, en l'année 1397, à Robert Dumontier. » — « Mémoire de Berthe : « A Nos seigneurs du Parlement en la Chambre des Enquêtes, Supplie humblement Pierre Berthe, marchand à Roüen, Apellant contre les sieurs supérieur et prêtres du séminaire archiépiscopal de Rouen, intimés en appel. » — L'abbé Néel, conseiller rapporteur; Me Ridel, avocat, (in-f° de 42 pages, en double exemplaire).

G. 9005. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin; [illegible] pièces, papier.

1653-1696. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons situées à Rouen. — Vente par Jacques Simon et Marie-Catherine Du Fay, sa femme, fille unique et héritière de Pierre Du Fay, au séminaire archiépiscopal, d'une maison rue Saint-Vivien, 1692. — Traité de mariage entre Jean Simon et Marie-Catherine Du Fay, fille d'un marchand drapier, 1686. — Autre traité de mariage entre Pierre Morel, marchand chincher, et Marguerite Le Nud, 1691. — Procès pour le recueil d'une rente de 200 livres entre le séminaire archiépis-

copal et les héritiers de Jeanne Morin, veuve de Louis Lambert. » — Louis Lambert, qui a vendu aux religieux de l'Annonciade les maisons que possède maintenant le séminaire, par contrat du 20 jour d'août 1639, épousa Jeanne Morin. Le contrat de mariage est daté du 1er jour de décembre 1616. De ce mariage sont sortis 3 fils, savoir : Jean, François et Robert, et 6 filles, savoir : Anne-Marie, Charlotte, Jeanne et Catherine. »

G. [illegible]. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 112 pièces, papier.

1519 (copie)-**1531**. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons à Rouen. — Vente par Jean Le Jeune, maitre couvreur-plâtrier, au séminaire archiépiscopal, d'une maison rue des Matelats, consistant en 2 corps de logis, un degré hors œuvre et un jardin, 1691. — Ventes au séminaire archiépiscopal, par Catherine Gueroult, d'une [illegible] de maison, même rue, 29 janvier 1688 ; — par Jacques De la Haye, d'un tènement de maisons consistant en 3 corps de logis, Rue Orbe, rue dite à présent Noble-Rue, 31 décembre 1691 ; — par Denis Barbe, drapier drapant, d'un tènement de maisons, même rue, 1er mars 1692 ; — par Noël Blot, d'une maison, rue des Matelats, 21 juin 1692 ; — par Jean et Nicolas Bourgeois, d'une autre maison, même rue, 13 avril 1692 ; — par Jean de Guillots, avocat au Parlement, de la moitié d'une petite maison, même rue, 5 février 1693. — Traité de mariage entre Jacques Roque, bourgeois de Rouen, et Marie de Maromme, fille de noble homme Jehan de Maromme, seigneur de Tréforêt, 28 mai 1519 ; présents : noble homme maître Jean Lamy, sieur d'Autigny, Pierre Lamy, écuyer, Sanson de Moralles, Nicolas Dufour, Guillaume Le Danois. — Bail par Thomas Sanadon, marchand bourgeois de Rouen, d'une maison rue des Matelats, 1624. — Lots et partages de tènements de maisons et héritages provenant de la succession de Guillaume de Guillots, marchand de Rouen, 1642.

G. [illegible]. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; [illegible] pièces, papier.

1618-1696. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons sises à Rouen. — Fieffe faite par Thomas Le Marchand, au séminaire archiépiscopal, d'une vide place rue des Matelats, 1693. — Ventes au dit séminaire par Noémi Le Berquier, veuve de Nicolas Oursel, capitaine de navire du Havre-de-Grâce, d'une vide place, même rue, [illegible] 1693 ; — par Pierre Le Vasseur, maître des ports, ponts et passages en Normandie, d'une maison, rue Saint-Vivien, 31 août 1694 ; — par Jacques Griffon, maître tonnelier, fils de Jacques Griffon et de Catherine La Querière, d'une maison, rue Notre-Dame, 18 mai 1696 ; — par Nicolas Guérard, d'une maison et jardin, rue Saint-Vivien, 1696 — Contrat de mariage entre Yvon Guérard, fils de Guillaume Guérard, drapier drapant en la grande draperie et boujon du sceau de Rouen, et d'Anne Vaultier, ses père et mère, d'une part, et Marion Le Coq, fille de Guillaume Le Coq, aussi drapier drapant à la dite draperie, et de Jeanne de Guillotz, ses père et mère, d'autre part, 10 octobre 1618. — Autre traité de mariage entre Thomas Baraguey, drapier drapant, veuf, et Anne Renard, veuve de Jean Caron, 1682. — Vente par Pierre Deudemare, drapier drapant, à Jean Caron, d'une maison, rue des Matelats, 1671. — Vente par maître Jacques La Mouque, ancien garde en la Monnaie de Rouen, à Jean Caron, tisserand en toile, d'une maison en la même rue, 29 novembre 1666.

G. 9008. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1570-1712. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons sises rue du Petit-Cordelier — Vente par Roger Le Prevost, drapier drapant, demeurant en la paroisse Saint-Vivien de Rouen, à Charles Bellefin, marchand, de la paroisse Saint-Martin-du-Pont, d'un tènement de maisons en façon d'appentis, rue de la Croix-de-Pierre, 28 juillet. — Remise faite dudit tènement de maisons par Bellefin à Le Prevost, 1574. — Constitution d'une rente de 32 livres 9 sous 7 deniers par Antoine de Héron, écuyer, sieur du Coudray, et Madeleine Guillot, son épouse, en faveur de Marin Du Crocq, 2 août 1687 — Traité de mariage entre le dit Antoine de Héron, fils puiné et héritier en partie d'Antoine de Héron et de demoiselle Suzanne Le Sénéchal, d'une part, et demoiselle Marie-Madeleine Guillot, fille de François Guillot et de Marie Auger, d'autre part, 30 décembre 1683, en présence de messire Laurent Auger, prieur-curé de Saint-Martin-d'Éturqueraye, de messire François Romé, seigneur de Fresquiennes, baron du Bec, et de messire Isembard de Relis, chevalier, seigneur d'Equimbosc. — Vente par Marie-Madeleine Guillot, femme civilement séparée d'avec Antoine de Héron, au séminaire archiépiscopal, d'un petit jardin de 27 pieds en carré, rue du Petit-Cordelier, 8 juillet 1694. — Vente, par l'Hôtel-de-Ville de Rouen, à Nicolas Rommerye, de 20 livres tournois de rente pour 200 livres, 24 juillet

571. — Vente par maître Antoine Maradas, prêtre, uré du Saussay près Pavilly et chapelain en la cathérale de Rouen, à Nicolas Thomas, sieur de Verdun, onseiller au Parlement, de six écus 2 tiers d'écu d'or ol de rente pour la réduction, suivant l'édit du Roi, de 0 livres de rente en quoi les échevins de Rouen 'étaient obligés envers Nicolas Rommerye, 21 janvier 578. — Bail à rente et fieffe par Louis Mustel, sieur de ermesnil, avocat au Parlement, à Guillaume Lendenare, tisserand, d'une maison et jardin rue Tiercelin, ommés l'*Hôtel des Matelats*, 1579. — Vente par Jean-Baptiste Le Grand, Jean Longuemare, Jeanne Longuemare, veuve de Jean Vaultier, libraire, au séminaire rchiépiscopal, de vides places, rue des Matelats, 0 avril 1695. — Vente, par Robert Le Meilleur, au séminaire archiépiscopal, d'un tènement de maisons, rues e Saint-Vivien et du Petit-Cordelier, 1696. — Fieffe aite par le séminaire archiépiscopal à Thomas et Thomas Torcy, père et fils, de 2 maisons, rue de la Chèvre, 698. — Vente par Etienne Godescar, écuyer, demeuant en la paroisse du Saussay, vicomté de Rouen, à naître François de Rougeville, avocat en la Cour, d'une ide place, rue des Matelats, 1698. — Vente au séminaire archiépiscopal, par Marie et Cécile-Thérèse Langlois, sœurs, de 2 petites maisons vis-à-vis de la chaelle Saint-Marc, 1701.

G. 9009. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1282-1436. — VENTE par Jeanne Chauvin, fille eule et héritière de Robert Chauvin, demeurant en la aroisse de Houdenc en la comté de Montfort-l'Amaury, éritière, du côté de son père, de Raoulin Adam, à noble homme messire Nicolle de Pillois, chevalier, seigneur d'Ableiges, et à vénérable homme et discret messire Guillaume Le Cras, prêtre, curé de Cliponville, 'une maison et tènement en la rue du Clos-Saint Marc, our 15 livres tournois, avec 20 sous pour vin, 1431. — Vente par Pierre Adam, de Saint-Pierre l'Avis, et Robert Adam, autre héritier de Raoulin Adam, aux mêmes, de leurs parts dans la dite maison, 6 mai 1432. — Donation par Nicolas de Pillois à la confrérie des notaires de son droit dans les dites maisons : « Ce don, quictement, transport et délaiz fait en l'onneur de Dieu, Notre-Dame, Monsr Saint-Marc, afin de demourer ès prières et bienfaits d'icelle confrairie, et aussi que les prevost et gouverneurs d'icelle se submistrent, pour eulx et leurs successeurs, faire faire en la chappelle commencée faire par messire Guillaume Le Cras, séant au Clos Saint-Marc, par le don de Jehan Le Cras, nepveu, héritier et ayant cause du dit messire Guillaume, chascun an, l'endemain des deux festes de saint Nicolas, chanter et célébrer, en la chapelle de Monsr de Rouen, tant que le lieu Saint-Marc sera béney, et, après qu'il sera béney, au dit lieu Saint-Marc, deux messes basses et secrètes », 14 septembre 1443; présents à l'acte, Guillaume Manchon et Pierre Cochon. — — Acte par lequel Robert de Groumesnil, écuyer, soi faisant fort de sa femme, héritière de messire Jean d'Estrimont, chevalier, baille à Guillaume Le Cras 4 livres 10 sous de pension sur l'église d'Estren, en échange d'une rente sur la maison à l'enseigne des *Trois Nonnains*, paroisse Saint-Laurent, 17 juillet 1432. — Charte d'Emeline La Longue, épouse de Jean Wairin ; elle cède aux prevôt et frères de la confrérie des notaires, pour 16 livres tournois, une rente de 20 sous sur un tènement qui avait appartenu à Guillaume Le Long, son frère, paroisse de Saint-Amand, la dite charte passée devant Pierre de Karville, maire de Rouen, novembre 1282.

G. 9010. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

Vers **1110** (copie-**1635**). — PLAINTES contre les appariteurs de la cour ecclésiastique. — Sentences prononcées contre eux par le collège des notaires. — Copie de la lettre de transport fait par maître Pierre Cochon (prêtre, notaire en cour d'église) de 60 sous tournois de rente aux prévôt et notaires de la cour de Rouen. — Fondation faite par Pierre Le Caron, prêtre, notaire, acceptée en assemblée du prévôt, du claviger, du *deffectuarius* et des autres notaires, mais où ne paraissent pas les appariteurs, 1645. — Arrêt du Parlement sur une opposition faite par Robert Le Bourgeois, appariteur ; gain de cause donné contre lui aux notaires, lesquels soutenaient « que les appariteurs n'ont aucune voix délibérative aux assemblées qui se font entre les notaires en la chapelle et n'en ont jamais eu, que les dits appariteurs n'ont rien apporté à la communauté des dits notaires, n'ont participé aux dotations et fondations de la dicte chappelle, et que d'ailleurs les dits notaires n'ont permis que les dits eussent part aux distributions pour autre considération que de service qu'ils rendroient comme mercenaires ». 16 février 1624. — Défense aux appariteurs d'entrer au cabaret, aux heures du divin service fait en la chapelle, à peine d'être mis en perte le même jour, 16 août 1652.

G. 9011. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1511-1718. — PROCÈS, à l'officialité, entre Arthur Fillon, curé de Saint-Maclou, et le collège des notaires, à l'occasion des offices religieux célébrés en la chapelle du collège Saint-Marc. — Mémoires, assignation : « Sergent, pour ce qu'il est venu à la congnoissance de maistre Arthur Fillon, curé de Saint-Maclou, que les notaires de la court d'église de Rouen se sont voullus efforcer et efforcent faire en la chappelle Sainct-Marc, appartenant et scituée en la paroisse du dit curé, les services parrochiaux, comme grant messes festes sollempnelles, pain et eaux benoistes chacun dymence, sépultures des mors, obitz des trespassez, mesmes, le jour du Sainct-Sacrement, dire messe haulte à l'heure que se dit la messe parrochial et faire procession et porter la saincte et sacrée hostie et autres choses contrarians à son droict parochial,... le dit curé a mis et mect en vos mains clameur de gage-plège.... et vous baille Pierre Dufour pour plège. » — *Advertere pro curato Sancti-Macuti contra notarios.* — Ordonnances de Nicolas Colbert, archevêque de Rouen : La paroisse de Saint-Maclou était d'une grande étendue et chargée de peuple ;... « le curé proposera des ecclésiastiques capables pour faire les catéchismes et instructions dans la chapelle Saint-Marc, sans que cela porte aucun préjudice au titulaire de ladite chapelle », 7 décembre 1706. — Lettre de M. Petit de Captot, curé-doyen de Saint-Maclou, par laquelle il reconnaît qu'il n'a point de droits en la chapelle Saint-Marc, 1731. — Acte par lequel il reconnait que c'est par tolérance qu'il fait faire les catéchismes dans cette chapelle, 1732. — Accord à ce sujet entre les Pères du séminaire et le curé, 15 décembre 1782. — Acte par lequel les confrères de la société érigée à Saint-Maclou en l'honneur de sainte Cécile, reconnaissent que M. François Digois, leur chapelain, et ceux qui lui succèderont, ne pourront dire la messe en la chapelle de Saint-Marc que par la permission du sommaire, 17[illegible]. — État du mobilier de cette chapelle : maître-autel, autels de Sainte-Clotilde et de Sainte-Marguerite.

G. 9012. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; 21 pieces, papier.

1519-1531. — TITRES D'UNE RENTE sur les biens de [illegible], sis à Varengeville et à [illegible], 1528-1532. — Décret des biens de Jean Roque, marchand à Rouen, 1569. — Traité de mariage entre Jacques Roque, fils aîné de Jean Roque, marchand de Rouen, et Marie de Maromme, fille de noble homme Jean de Maromme, seigneur de Tréforêt, 28 mai 1519. — Inventaire du mobilier de Jacques Roque, receveur de Monville, en présence de ses filles, à la suite d'exécution sur ses biens pour paiement de dettes, 19 mai 1517 : « A Monville, une petite pièce de tapisserie estante en la cheminée, 4 chaires à dossier de chêne, 2 plats de valence, une épée avec son fourreau, 5 écuelles à oreille, 2 juytes de pinte, une verjusyère; en la chambre haute, une couche de bois avec une couverture de tapisserie de fleur de lys, avec des pendants de rouge et vert, et un tour de tapisserie..... un tablier à jouer. »

G. 9013. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1668-1712. — TITRES DE PROPRIÉTÉ. — Fieffe par Jean-Baptiste Meslin, marchand perruquier à Bernay, de présent logé à Rouen, à la *Ville de Reims*, derrière les Murs-Saint-Ouen, aux supérieur et prêtres de la congrégation de Jésus-et-Marie du séminaire archiépiscopal, d'une maison, rue Saint-Vivien, pour 120 livres de rente foncière par an, 16 janvier 1725. — Mémoire contre la surprise faite au Conseil de Sa Majesté par les fermiers du droit d'amortissement au sujet du portail et entrée du grand séminaire archiépiscopal de Rouen, — Cette maison avait été acquise pour former ce portail et l'entrée du séminaire. Une ordonnance de M. de Gasville, Intendant, avait déchargé les prêtres du grand séminaire d'une contrainte de 480 livres d'amortissement imposées pour cette maison. De cette ordonnance les fermiers avaient fait appel au Conseil. Le dispositif de l'ordonnance de l'Intendant portait : « Attendu qu'il est de nécessité indispensable d'acquérir cette maison pour faire la porte d'entrée du séminaire et en former la clôture, n'y ayant eu jusqu'à présent qu'une porte d'emprunt par une maison voisine, dont le dessus et le dessous, ainsi que les deux côtés de la porte, appartiennent à un particulier, propriétaire de la dite maison, autre que le séminaire. » — Entre les motifs de défenses allégués par les prêtres du séminaire figurent ceux-ci : « La maison du séminaire ayant été amortie en son entier, elle doit l'être dans une de ses parties, aussi essentielle que la porte et son entrée naturelle, et conséquemment dans son terrain occupé par la maison en question qui ferme le passage direct de l'entrée intérieure du bâtiment sur la rue. » — Devis

de l'ouvrage de maçonnerie qu'il convient faire pour la construction d'une aile de bâtiment et pavillon y attenant... arrêté entre les sieurs supérieur et prestres du séminaire et maîtres Jacques et Jacques Gravois père et fils, maîtres maçons à Rouen, 1692 (copie). — Certificat de Jacques Gravois, architecte, à Rouen, ci-devant entrepreneur des batiments du grand séminaire archiépiscopal de Rouen de la congrégation de Jésus-et-Marie. Il certifie que, en l'année 1698, furent commencés les parloirs et la porte intérieure des dits bâtiments pour conduire vers la rue de Saint-Vivien, sur lesquels ouvrages intervint la réforme du plan dressé par l'ordre de Mgr Colbert, aux fins de la continuation des dits bâtiments, 14 novembre 1731. — Quittance, délivrée par le receveur des Domaines, de 280 livres restant de 480 livres pour le droit d'amortissement de la maison en question, 11 août 1733. — Donation par François de Rougeville, avocat en la Cour, demeurant à Rouen Rue-Noble, au séminaire archiépiscopal, d'une maison, rue Saint-Vivien, 15 juin 1696. — Echange entre Pierre Meslin, bourgeois de Rouen, et le séminaire, 27 août 1699.

G. 9014. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ;
33 pièces, papier.

1601 (copie)-**1751**. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons situées à Rouen. — Vente par Jean-Baptiste Doury, curé de Grand-Couronne, héritier de Jean Doury et de Catherine Gosselin, ses père et mère, et par Catherine Doury, veuve de Nicolas Havet, au séminaire archiépiscopal de Rouen, de 2 maisons, rue Saint-Vivien, en face de l'hôpital de Saint-Vivien, 20 décembre 1747. — Lots et partages entre les enfants et héritiers de Jean Tribout, 1605. — Vente par François Baudouin, maître peintre à Rouen, à Robert Du Mesnil, maître boucher, d'une maison en la grande rue Saint-Vivien, pour 700 livres tournois, etc., 10 juin 1633. — Clameur faite par Jacques Baudouin le jeune, bourgeois de Rouen, pour rattraire, à droit de sang et proximité de lignage, la maison ci-devant vendue par François Baudouin, son cousin, 22 mai 1674. — Adjudication à Jeanne Caspres, veuve du sieur Vandespren, des biens décrétés par Jacques et Louis Baudouin, 3 février 1685. — Délais fait par Jeanne Caprès, veuve Vandespren, à Thomas Fouquet, de la maison de la rue Saint-Vivien, 27 septembre 1685. — Plusieurs quittances signées de Claude Baudouyn, ecuyer, sieur de Launay, 1627, 1632, 1634, 1636, 1638, 1640. — Fieffe faite par maître Michel Fourgon, chanoine de la collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen, au séminaire archiépiscopal, d'un tènement de quatre petites maisons, rue Orbe, bornées par la rue du Cordelier, 1735. — « Lots et partages qu'apporte maître Nicolas Le Marquier, avocat au Parlement, ayant épousé damoiselle Marguerite Raffy, fille du feu sieur François Raffy et de feue demoiselle Suzanne Le Court, des biens immeubles qu'elle possédait lorsque le dit sieur Le Marquier l'épousa », 1733. — Vente par Jacques Raffy, au séminaire, de maisons près du séminaire archiépiscopal, 1735.

G. 9015. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ;
121 pièces, papier.

1601-1735. — TITRES DE PROPRIÉTÉ de maisons appartenant au séminaire archiépiscopal. — Vente par Nicolas Le Marquier, avocat au Parlement de Rouen, ayant épousé feue damoiselle Marguerite Raffy, de maisons, grande rue Saint-Vivien, 10 janvier 1735. — François de Brèvedent, seigneur de Sahurs, baille à rente et fieffe à Nicolas Du Plessis, marchand, un tènement de maisons en la grande rue Saint-Vivien, 1634. — Divers actes de transport de rentes assignées sur ce tènement. — Vente de ce tènement de maisons par Nicolas Du Plessis à Jean Paullet, son gendre, 1616. — Etat du décret des biens du dit Du Plessis, 1617, 1618. — Lots et partages des biens de François Raffy, dernier propriétaire. Ses biens décrétés à la poursuite de ses créanciers, Albert Vandescalque, Jacques de Peyster et Pierre Vandespren, 1659.

G. 9016. (Liasse.) — 8 pièces parchemin ;
7 pièces, papier.

1472-1688. — TITRES DE PROPRIÉTÉ d'une maison, rue du Petit-Ruissel. — Echange entre Nicolas Le Grant le jeune, bourgeois de Rouen, et Philippot De Hardouin ; parties de rentes échangées contre un tènement de maisons en la rue du Gouvernement, 1480. — Vente par Marie Le Dey, veuve de Jacques Le Pelletier, procureur au Parlement, à maître Louis Salforge, procureur en la cour ecclésiastique, de 2 chapons et de 50 sous de rente foncière sur un tènement de maisons, rue du Petit-Ruissel, 1649.

G. 9017. (Liasse.) — 21 pièces parchemin ;
6 pièces, papier.

1111-1666. — TITRES DES RENTES appartenant aux notaires sur une maison en la rue Vallet-

Blondel. — sur la Ville de Rouen. — sur une maison rue de l'Ils-Guy. — Sentence du vicomte de Rouen, sur une opposition au décret d'une maison qui fut à feu Huet de Samaison, naguères adjugée à Robin Dufour au prix de 7 livres 5 sous tournois de rente par an, 17 mars 1440 (V. S.). — Vente par Jehan Dumesnil, cabaretier, et par Alison, sa femme, de la paroisse Saint-Laurent, à messire Guillaume Manchon et Pierre Cochon, prêtres, de 20 sous de rente sur la dite maison, 6 mars 1441 (V. S.). — Vente par Pierre Plantehoux et Jeanne, son affiée, la dite Jeanne héritière de Pierre Fressu, au collège des notaires, d'une rente de 10 sous tournois sur le dessus d'une maison appartenant au dit collège, rue du Ils-Guy, 18 janvier 1507 (V. S.).

[illegible] — [illegible] pièces, parchemin
[illegible] pièces, papier [illegible].

1619-1711. — AMORTISSEMENTS et francs-fiefs. Déclarations du Roi. États des biens appartenant à la communauté, requêtes à l'Intendant, quittances. — Déclaration que baillent les sieurs supérieur et prestres du séminaire archiépiscopal... au greffe des enregistremens du Domaine des gens de mainmorte de cette ville, au désir de l'édit de S. M. du mois de décembre dernier (1691). *Nota :* que la dite communauté a quelques maisons pour lesquelles elle a payé le droit d'amortissement aussy tost que la Déclaration du Roy de 1689 parust, au delà de ce qu'elles devoient ; — que de ces maisons, qui sont toutes contiguez de la maison de la communauté, la plus part ont esté desmolies pour y faire le bastiment que l'on construit présentement par les aumosnes de Monseigneur l'archevêque et de quelques autres personnes ; — que les autres maisons, qui restent, aussy adjacentes de la dicte communauté, vont estre incessamment desmolies pour le mesme dessein : .. que le dit séminaire ne subsistoit par le passé que par les pensions des ecclésiastiques, qui estoient de 300 livres par an, des charités des particuliers et des pensions de quelques-uns des dits sieurs du séminaire, ce qui fut cause qu'on obtint de S. M. des lettres-patentes par lesquelles il est permis d'imposer sur le clergé du diocèse jusqu'à la somme de 4,000 livres pour faire subsister le dit séminaire, ce qu'on n'a pas encore fait pour ne le pas rendre odieux. . Et Monseigneur l'archevêque, connaissant que le dit séminaire ne pouvoit subsister, les charitez estant refroidies et les ecclésiastiques plus en estat de payer de si fortes pensions, a la bonté d'y aumosner tous les ans 5,000 livres, au moyen de quoy les pensions des dits ecclésiastiques sont réduites sur le pied de 168 livres par an, au lieu des dites 300 livres qui font 14 livres par moys, lesquelles aumosnes venant à cesser, la dite communauté du dit séminaire, au nombre de 16 personnes, tant prestres que domestiques,... tomberoit en ruine. » — Testament de Barbe De la Fresnaye, de la paroisse Saint-Eloi, 1675. — Vente par Jean-Pierre Le Métayer, marchand à Rouen, et autres, au séminaire archiépiscopal, d'une maison rue Saint-Vivien, à côté et sur la porte du dit séminaire, pour être unie au terrain et portail de l'église à bâtir dans la suite, 20 juillet 1744. — Quittance du commis à la recette des droits d'enregistrement des armoiries ordonné être fait par édit du mois de novembre 1696 : MM. du séminaire payent pour les armes dont leur communauté séculière se sert dans leur maison pour être enregistrées à l'armorial général, 50 livres, 5 livres pour les 2 sols pour livre et 30 sols pour les autres frais, 20 juin 1697. — Pièces concernant l'obtention et l'exécution d'un arrêt du Conseil du 6 mai 1744, portant exemption des droits d'amortissement en faveur du séminaire de Rouen pour l'achat d'une infirmerie établie dans une maison acquise de Jean Thorel, le 11 décembre 1740.

[illegible] (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1723-1739. — BAUX de maisons situées à Rouen. — Supérieurs du grand séminaire : Jules-Joseph Manoury, 1733 ; — Jean-Prosper Auvray de Saint-André, 1736-1739. — Economes : Louis-François De la Haye, 1723-1733 ; — Julien De la Porte, 1736-1739. — Locataires : Barbe Goupil, veuve de Pierre Accard, faiseur de cordons à chapeau, et Etienne Le Metel, drapier, 1727 ; — Maclou Viger, manufacturier de savon, 1731 ; — Jean-Baptiste Le Huisse, maître menuisier, 1733 ; — Michel Hongnard, maître maçon, même année ; — François Pelgas, buandier, au Pré-au-Loup, 1739.

[illegible] (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ;
37 pièces, papier.

1735-1790. — BAUX de maisons situées à Rouen, de 1780 à 1790. — Supérieur, Pierre-Claude Pottier. — Assistants : Gilles Le Bassac, Jacques-René Lair, Jean-Antoine Duval, Jean-Louis-Julien Lecottier, Jean-Baptiste Betourney, Jean-Baptiste Lefermé, etc. — Locataires : Pierre-Marin Pennetot, maître toilier, occupant le pavillon construit à côté de la porte d'entrée du séminaire, 1780. — Bail emphytéo-

tique à Romain Tesson, ouvrier toilier, de 4 petites maisons, parallèles à la nef de la chapelle Saint-Marc, pour 78 livres de loyer par an, 1783. — Jean Bénicourt, maître toilier, locataire de la maison à usage de blanchisserie, pour 300 livres par an, 1785.

G. 9021. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

1710-1719.— BAUX de maisons situées à Rouen. — Entre ces deux années, supérieur du grand séminaire, Jean-Prosper Auvray de Saint-André. — Premier assistant, Pierre Costil ; second assistant, Jean-François Touraine. — Locataires : Louis Flament, occupant une blanchisserie, 1743 ; — Pierre Lapert, mesureur de sel, 1745 ; — Jacques-Guillaume Gueroult, procureur au Parlement, même année ; — Pierre Le Brument, expert juré des bâtiments de la Ville de Rouen, occupant une maison rue du Figuier, de 150 livres de loyer, 1747 ; — Marguerite Perray, veuve de Pierre Mabille, fabricant de draps au métier, 1748.

G. 9022. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1781-1769. — BAUX de maisons situées à Rouen. — Supérieurs du grand séminaire : Auvray de Saint-André, 1752 ; — Pierre Laisné, 1753-1755 ; — Thomas Guillot, 1747-1768 ; — Pierre Le Coq, 1760-1769. — Assistants : Michel Le Cerf, Pierre Le Bourgeois, Jean Dauguet, Pierre-Louis Jouey, etc. — Locataires : Michel Cousin, maître toilier pour la maison de *Jéricho* à Martainville, paroisse de Saint-Paul (accord pour la construction d'un pont dans cette propriété entre Messieurs du séminaire et Etienne le Rebours, maître toilier), 1756 ; — Louis Prétrel, maître vitrier, 1757 ; — Pierre Anquetin, colporteur ; — demoiselle Geneviève Chauffart, maîtresse bonnetière, 1764 ; — Louis Fortin, ouvrier rosier, même année ; — François Accard, faiseur de cordons en crin, 1765.

G. 9023. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1753-1779. — BAUX de maisons situées à Rouen, de 1771 à 1779. — Supérieurs du séminaire : Pierre Le Coq, 1771-1774 ; — Pierre-Claude Pottier, 1776-1779. — Assistants : Louis Hamel, Louis Gosselin de Sainte-Croix, Jacques Tranchepain, Louis Guerrand, Jean Quesnot, etc. — Locataires : Marc Paon, occupant la blanchisserie du faubourg Martainville, 1772 ; — Louis Ortin, ouvrier rosier, 1773 ; — Louis Botrel, marchand balancier, 1774 ; — François Adam, maître serrurier ; — Pierre Souatin, maître toilier, même année.

G. 9024. (Liasse.) — [illegible] pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1595-1781. — BAUX des dîmes d'Arrests appartenant précédemment à l'abbaye de Saint-Victor, faisant partie des biens de la mense conventuelle de cette abbaye, réunie, en 1741, au séminaire archiépiscopal. — Baux des dîmes de cette paroisse ; difficultés avec M. Jérôme Quennehen, curé d'Arrests, au sujet des dîmes et de la réparation du chancel de l'église. — Renseignements (sans date ni signature) fournis à l'abbé Terrisse au sujet des dîmes d'Arretz. — Deux quittances du Père M. Mauduit, recteur du collège d'Amiens, 23 décembre 1747, 21 décembre 1748. — Nombreuses lettres adressées à M. Le Bourgeois, économe du séminaire archiépiscopal, au sujet d'une affaire avec le curé Quennehen, 3 septembre 1761, 15 octobre 1761, 31 septembre 1762. — Dans la lettre du 10 juillet 1762, l'abbé Terrisse parle du travail qu'il a eu pendant 8 jours pour les arrangements de la grande cérémonie de la procession du Saint-Sacrement. — Lettre de M. Traullé, chanoine syndic du chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville. — Copie d'un décret de l'évêque d'Amiens portant institution d'un vicaire à Arrests, le 11 octobre 1764.

G. 9025. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 1 plan.

1788. — REQUÊTE adressée au lieutenant général du bailliage de Neufchâtel par les supérieur, économes et prêtres du séminaire archiépiscopal, contre Nicolas-Antoine Broussin, curé de la paroisse de Dancourt, pour inexécution des conditions d'un bail de dîmes qui lui avait été fait. La mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux avait été réunie, en 1741, au dit séminaire, en faveur des ordinands du diocèse ; le séminaire était en conséquence propriétaire des deux tiers des grosses dîmes de la paroisse, 1756. — Baux des dîmes de cette paroisse : par Jacques de Guiffart, abbé de Saint-Victor et prieur de l'Aillerie près de Chaumont, à maître Nicolle Du Croq, curé de Saint-Aubin-sur-Cailly, pour 100 livres par an, 1557 ; — par Pierre Louvet, économe de Saint-Victor, à Nicolas Le Bourgeois, curé de Dancourt, 1544 ; — par le séminaire, au curé Broussin, 1745 ; — à Pierre Du-

val), mesurage, 1786. — Démembrement des fermes sur lesquelles se perçoivent les 2 tiers des gros décimateurs et le tiers du curé de Dancourt. — Devis de ce qu'il y a à faire sur le chancel de l'église de Dancourt, 1747. — Consultation de Laurent Langlois de Louvres, 19 juillet 1760. — Plan avec vue de plusieurs pièces de terre, tant au terroir de Dancourt, qu'au terroir de Saint-Riquier, pour lesquelles il y a différend entre le sieur curé de Dancourt et Saint-Riquier et le sieur Bachelier, fermier des grosses dîmes, pour la perception des dites dîmes.

[illegible] papier.

1578-1781. — BAUX des deux tiers des grosses dîmes de Nesle-Normandeuse par l'abbaye de Saint-Victor, et, en dernier lieu, par le séminaire archiépiscopal institué à la dite abbaye. — Engagement pris par Martin de Saulnyer, prêtre, abbé de Saint-Victor-en-Caux, de faire bail à Guillaume et Nicolas Le Norroant, laboureurs, des dîmes et rentes appartenant [illegible] Saint-Riquier, Dancourt, Saint-Rémy, Betencourt et Preudeville, 1578. — Bail fait, pour 6 ans, à Pierre Valdebled, moyennant 100 livres et 2 poules, des 2 parts des deux tiers des dîmes de Nesle-Normandeuse; — par Charles de Balsac, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, abbé de Saint-Georges, grand archidiacre et vicaire général de l'archevêque de Rouen, en qualité de procureur de François de Circassy abbé de Saint Victor; le preneur obligé à entretenir le chancel de vitres et couvertures, 17 juillet 1595. — Déclarations de la paroisse de Nesle-Normandeuse sur lesquels se perçoivent les grosses dîmes, 7 juillet 1756. — Devis pour les réparations du chœur et chancel de cette paroisse, 1778. — Observations de L. G. Le Comte, peintre à Senarpont, sur le devis de l'architecte en ce qui concernait la contretable.

[illegible] papier.

1591-1781. — BAUX DES DÎMES DE SAINT-RIQUIER-EN-RIVIÈRE. — Copie d'un État des novales de cette paroisse d'après une sentence du prévôt [illegible] Vimes, Clermont, du 3 décembre 1687; à la suite, réponse du curé de la paroisse, M. Bonnet, à l'économe du séminaire archiépiscopal : « Mes paroissiens étoient autrefois plus nombreux qu'ils ne sont actuellement, dans [illegible] il y avoit un moulin à poudre, à draps et à huile; on voit encore les débris de ce dernier, et ne reste que celui à blé. Il y avoit beaucoup plus de maisons, de sorte que leur cour, ou plutôt leur masure, herbage, comme on parle dans ce pays-ci, sont devenus novales. On peut encore montrer leur place, et même des personnes de 40 à 50 ans. Ce n'est pas tout : on y tenoit souvent des foires, des francs-marchés, suivant le parler ordinaire, et ces assemblées demandoient du terrain, et ce terrain est devenu novale par la cessation des dites foires. A ces sujets je puis y ajouter une verrerie contre l'église qui me produit 4 acres de novales, » 1767. — Autres états des novales de Saint-Riquier-en-Rivière, de 1755, 1768, 1771, 1777, 1769. — Pièces servant à établir que la reconstruction du clocher doit être à la charge des paroissiens. — Copie de la délibération des propriétaires, Trésoriers et habitants, 1758. — Engagement pris par l'abbé Terrisse de contribuer à ce travail par une gratification de 200 livres. — Mémoire du curé Bonnel : « Le clocher menace ruine, et MM. les habitants et propriétaires prétendent que le M. le gros décimateur et M. le curé sont obligés de le faire rebâtir, ou du moins de le faire réparer. Ces derniers soutiennent le contraire et donnent pour raison : 1° que, de tout temps, ils n'ont eu soin que de la charpente et de la couverture du sanctuaire, où il y a une voûte de pierre avec un cintre de même matière. — Ce clocher est placé à environ 3 piés du sanctuaire, et le dessous sert de chœur. — MM. les curés se sont placés sous ce clocher pendant les offices divins, parce que ce n'est pas l'ordinaire qu'ils s'asseoient dans le sanctuaire, si ce n'est pendant la messe. On les y a inhumés parce que leur place de sépulture est toujours au pié du sanctuaire, de l'exclusion des laïques, si on en excepte lesseigneurs du lieu, et la place de ces derniers est réservée. Mais à Saint-Riquier, on y a inhumé, précisément au milieu, messire de Bongard en 1754, qui n'étoit nullement seigneur, ce qui donne tout lieu de croire que ce prétendu chœur appartient à Mrs les propriétaires. Enfin, ces derniers ont fieffé une place de banc au pié du sanctuaire, du côté de l'Epitre, à M. de Neuville, vers 1730 ou 1720, pour le présent ou don d'une contretable qui a coûté [illegible] livres. » 14 novembre 1766. — Lettre du même curé à l'abbé Terrisse, dans laquelle il se plaint de la pauvreté de son église en fait d'ornements : « Sur l'exposé que j'eus l'honneur de vous faire à Saint-Victor, la veille de votre procession du Saint-Sacrement... des plus basses apparences du vase ostensoire de mon église, vous me fites la grâce de me répondre que vous engageriez le grand séminaire à me donner 10 pistoles. — Au dernier synode, j'ai aporté un cuir

ré pour un devant d'autel. A peine voit-on les fleurs celui qui servoit aux festes solennelles, » 6 août 1766. Plan en élévation et plan de terre de l'église de int Riquier-en-Rivière.

9028. (Registre.) — In-folio, contenant 203 feuillets, parchemin, recouvert en parchemin.

1405-1628. — CARTULAIRE DU COLLÈGE ES NOTAIRES DE ROUEN. — Au commencement : Ensuit le répertoire des lectres contenues en ce pré- nt chartrier, appartenant au collège. — Lectre faisant ention de la chappelle Saint-Marc avecques licence de ébrer en icelle. Florence 15 des calendes de novem- e 1435. — Le procès sur ce fait, 27 mars 1435 (V. S.). Bulle du cardinal Sainte-Croix à consacrer la dite apelle, Reims, 18 octobre 1435. — Comme messire illaume Le Cras eult à fieffe le fons de la terre de la e chapelle du Chapitre de Rouen, à la charge de X sous tournois de rente. — Le transport du dit lieu ct par Jehan Le Cras, héritier du dit messire Guil- ume, après sa mort, aux notaires, contenant plusieurs ltres dons et rentes, à la charge de son obit. — ultre transport de la dite chappelle fait par le dit Chap- re aux dits notaires, avecques auctorité de nommer un s dits notaires chappelain de la dite chappelle, avecques forme de la dite nomination. — *Statuta Notariorum* : s status du collège des notaires soubz le grant seau la court de l'église de Rouen. — La première licence célébrer en la dite chappelle Sainct-Marc, dernier jan- er 1433. (V. S.). — La première collacion de la dite appelle conférée à messire Guillaume Manchon 1 novembre 1436). — *Pro prandio notariorum*. Lec- e impetrée pour le disner du collège, 5 juillet 1405. — autorité de recevoir aultres que notaires au dit col- ge et confrarie, 9 février 1436 (V. S.). — Lectre de nir et consacrer deux aultieux en la dite chappelle un sous le vocable de la très victorieuse Croix, de la ainte-Vierge Marie Mère de Dieu et des saintes Vierges; autre sous les vocables de saint Nicolas, saint Martin et inte Catherine, 24 mars 1436 (V. S.). — *Et sic scrip- m erat ad tergum dicte lictere. Anno millesimo qua- cingentesimo tricesimo sexto, die XXV^a^ marcii, festo nnunciationis Beate Marie, idem Dominus episcopus Pasquier, évêque de Meaux*) *fecit benedictionem et nsecrationem fundi et altarium dicte cappelle, et ntea fuerat principale seu majus altare consecratum r Dominum Johannem, episcopum Abrincensem, resentibus Dominis Petro de Lagny, Roberto Le ueur, Domino Bouchier, Radulfo Le Vasseur, cappel- lanis de Lucembugo, electi et confirmati in archiepis- copum Rothomagensem, necnon Dominis Petro Nobili, Guillermo Colles alias Boscguillaume, Petro Cochon, Petro Pingrenon, Johanne Le Terrier alias Gosset, Socio Votes, necnon pluribus aliis. — Statuta nova notariorum.* Approbation, confirmation et révocation des status des dis notaires avec l'adjunction des procu- reurs et des appariteurs, 7 août 1443. — Lectres de maisons assises derrière la chappelle Sainct-Marc, au bout de devers le clocher : — La vendicion du tènement assis en la rue du Clos-Saint-Marc, d'un costé le jardin qui aboute sur la rue Vatier-Blondel, faicte par Jehanne, fille et héritière seulle de Robin Chauvyn et d'un costé et ligne de son père, et Raulin Adam, cousin fréreur du dit Robin, à messire Nicole Piloys, chevalier, avecques la lettre annexée à icelle, 28 octobre 1431. — Vendi- cion faicte par Raoul Adam de XL sols de rente sur tous ses biens à Rogier Pynaim. — Aultre vendicion de deux parts d'une maison à noble homme messire Nicole de Pilloys, chevalier, seigneur d'Ablèges, et à messire Guillaume Le Cras, curé de Cliponville-en-Caux (2 mai 1432). » — Donation par le dit de Pilloys à la con- frérie Notre-Dame des notaires, représentée par Simon Davy, prêtre, Robin Gueroult et Baudouyn Eudes, clercs, notaires en la cour de Rouen, « lesquels se sou- mettent faire faire, en la chapelle commencée faire par messire Guillaume Le Cras, séant au Clos-Saint-Marc, à présent appartenant aux dits notaires, par le don de Jehan Le Cras, neveu et héritier du dit Guillaume, chacun an, en lendemain des deux festes de saint Nicolas, en la chapelle de Monsr de Rouen, tant que le lieu Saint-Marc ne sera point bénit, deux messes basses et secrètes, pour le salut des âmes du dit chevalier et dudit Le Cras et de leurs parents et amis » (14 septembre 1433). — Cession faite par échange à Guillaume Le Cras par noble homme Robert de Groumesnil, écuyer, seigneur du lieu, en son nom et soi faisant fort de sa femme, fille et héritière de feu messire Jean d'Estrimont, de 4 livres 10 sous de rente ou de pension annuelle sur l'église d'Etran, 17 juin 1432. — Vente à messire Pierre Cochon, prêtre, notaire en cour d'église, de 60 sous de rente sur une maison rue du Fils-Guy, 3 septembre 1438. — Transport de cette rente aux pre- vôt et frères notaires, par Pierre Cochon, 25 juillet 1439. Au bas de cet acte, de la main du contractant : *Ita est P. Cochon*, avec paraphe. — Donation aux notaires de Rouen par Rogier Mustel, Elu à Rouen, fils et héritier de feu Rogier Mustel, en son vivant vicomte de l'Eau, aux frères de la confrérie des notaires, de 47 sous 6 deniers tournois de rente à héritage, à charge de ser-

vices religieux, 29 décembre 1442. — Vente par Nicole Du Bourc, chanoine de Meaux, à Pierre Le Noble, curé de Cropus, d'un jardin en la paroisse Saint-Godard, 2 décembre 1422. — Prise à rente de ce jardin par Jean Grymouart dit de Noyon, 11 mai 1425. — Vente de cette rente aux notaires, 23 septembre 1441. — Testament, portant fondation d'obit, de Pierre Le Noble, curé de Cropus, 1438. — Donation par Jean Bouguenel, frère de la confrérie, de 5 sous de rente sur la maison de Raoul Le Fourbeur, en la rue Grand-Pont, 1303. — Vente par Michel Basin, bourgeois de Rouen, à Pierre Cauchon, notaire en cour d'église, d'un jardin, paroisse de Saint-Maclou, juillet 1436. — Echange entre Michel Basin et Guillemot Benard, 1426. — Obit fondé par messire Pierre Cochon, curé de Vitefleur et notaire en cour d'église, 1er avril après Pâques 1437. — Approbation de la dite fondation par Jacques Cochon, prêtre, curé de Grainville-la-Teinturière, frère et héritier de Pierre Cochon, 21 septembre 1440. — Fondation d'obit pour Pierre Le Comte, 1464. — Autres fondations d'obits pour Guillaume de Villy, maître des testats et intestats, 19 novembre 1440; — pour Jean Des Périers, notaire en la cour ecclésiastique, 1468; — pour Gieffroy Du Val, curé de Houville-en-Vexin-Normand, notaire en cour d'église, 1484; — pour Compagnon (*Socius*) Votes, notaire en cour d'église, 1460; — pour Jehan Auber, tauxeur et notaire en cour d'église, curé des Autieux et de Neuville-Chant-d'Oissel, 1490; — pour maître Jean Le Serrurier, curé de Mannevillette, notaire en cour d'église, 1490. — « Lectre de contraindre les notaires et aultres frères de comparoir tous les samedis, à Saint-Marc, en la messe de Notre-Dame, en peine de 2 deniers jouxte la teneur des statuts, à l'utilité de la frarie, 13 octobre 1540. — Lectre comment les notaires, procureurs et sergents sont tenus païer à la dite frarie, quant ils sont nouvellement jurés, IIII livres X sous, 6 juillet 1481. — Lectre comment les clercs des notaires sont tenus payer pour leur bien-venuee XX sous tournois à la confrairie des notaires et X sous aus dits clercs en despense. — Lectre comment les dits X sous tournois deubz aus ditz clercs, par grande délibération, ont été convertis au prouffit de la dite confrarie des notaires pour les maulx et abus que faisoient aulcuns des dits clercs après la despence qu'ils avoient. » Ces 10 sous jusque-là avaient servi à un banquet qui avait lieu dans quelque taverne où un petit pâté était offert aux jeunes clercs, *qui pueri curie nominantur*, 1487. — Mention de la vente faite par Jacques de Courthardy, official du Mans et chanoine d'Avranches, prébendé de Pont-Aubaut, à Jean Macaire, notaire en cour d'église, « de VIxx XII livres VIII sols XI deniers qu'il avoit actains de dépens en la cour du Grand Sénéchal de Normandie sur défunt maistre Morin Daulphin, en son vivant prêtre, avocat en cour d'église, » 1491. — Fondations de Jean Le Porcher, curé de Sausseuseumare, près Goderville-en-Caux, notaire en cour d'église, 1496; — d'Etienne Ligeault, prêtre, notaire en la même cour, 10 octobre 1496; — de Pierre Audelin, curé d'Auzouville-sur-Ry, notaire en la même cour et du Chapitre de la cathédrale, 15 mai 1494; — de Regnauld de Seurtauville, procureur en la même cour, 26 avril 1502; — de Jean Bouloche, curé de Notre-Dame d'Orival et de Saint-Pierre-de-Varengeville au diocèse de Rouen, 25 janvier 1504 (V. S.).— Vente par Jehan Pinchon, à messire Guillaume Banastre, prêtre, curé d'Ecalles-sur-Villers, d'une maison en la rue Saint-Marc, 13 janvier 1504 (V. S.). — Fondations de Colette, veuve de Louis Raulin, *claviger* et procureur en la cour d'église, 20 mars 1504 (V. S.); — de Jean Dujardin, curé de Bernières, taxeur en cour d'église (incomplet). — « Déclaration faite par Monseigneur l'archevesque, contenant la réduction des notaires au nombre de douze et quatre appariteurs, vacation arrivant par mort et autres clauses y spécifiez, » 10 décembre 1627. — La plus grande partie de ce cartulaire est en écriture de la fin du 15e siècle.

G. 9029. (Cahier.) — 0 m. 30 c. de hauteur, sur 0 m. 29 c. de largeur, contenant 12 feuillets parchemin.

1374-1377. — « LE COMPTE DE GUILLAUME LORGET, prévost et recepveur du collège, communauté ou confrarie des notaires de la Court archiépiscopal de Rouen, fondée en l'onneur de la benoicte Vierge Marie, sainct Nicollas et saincte Katherine en la chappelle de Sainct-Marc du dit lieu de Rouen, des receptes et mises faictes par le dit prévost, pour la dicte confrarie, durant le temps de ce présent compte, c'est assavoir pour ung an commenchant à la Sainct-Jehan-Baptiste mil cccc soixante-saize, icelluy jour et terme includ, et finissant à la Sainct-Jehan-Baptiste mil cccc soixante-dix-sept, icelluy jour et terme exclud, en tant qu'il touche les rentes et louages des maisons appartenantes à icelle confrarie, pour ce que en ce compte est faicte recepte de cinq sols tournois que chacun des frères de la dite confrérie doibt, pour chacun an, au terme de Sainct-Jehan, qui est pour l'an de ce compte mil cccc lxxvii; et si rend compte des mises par luy faictes à cause des rentes deues à cause des héritages appartenant à icelle chappelle, des obits et autres

charges d'icelle confrarie ». — 45 frères, parmi lesquels « messire Roger Le Veel, Guillaume Duval, demeurant au Neufchastel, messire Pierres Barate, maistre Jehan Esterlin, messire Robert Romé, doïen, Jehan Pestremol. » — Quête faite par Isabelle, veuve de défunt Mauger Le Permentier, 6 livres 3 deniers. — Réception de procureurs et de notaires : Nicolas Cauvin, procureur; Jehan Le Cointe, Guillemin Roussel, Huguet Le Cordier, notaires; chacun d'eux paie 4 livres 10 sous. — Obits de « messire Compaignon Votes, maistre Jehan Pajot, messire Pierres Cochon, messire Guieffroy Duval, maistre Guillaume de Billy, messire Guillaume Le Gras, messire Jehan de Gisors, messire Jehan Le Terrier dit Gosset. » — Mises : Pour avoir fait réparer et rabiller les orgues, 5 sous 6 deniers; — pour le parchemin à faire ces présentes (11 feuillets grand in-4°), 6 sous. — Pour la feste Notre-Dame-myault, en herbe, 9 deniers; la veille d'icelle feste et pour l'endemain, en despence, pour tendre et destendre les draps, 3 sous 10 deniers; pour ceulx qui portèrent et rapportèrent les dits draps, 22 deniers; pour le jour de la Toussainctz, en feurre, 7 deniers obole. — Pour avoir fait rabillier la serrure du jardin des notaires de l'uys qui va sur l'eau de l'Aubette, 15 deniers. » — Services pour messires Jehan De la Haie et Jehan De Gournay, notaires; 5 sous chaque service. — Compte signé le jour Saint-Martial, *ut est moris*, 1477; « et furent institués officiers, Guillaume Duval, prévôt et receveur; Guillaume La Mouque, *deffectuarius*. » Compte signé par *De Piris*, Cochon, Pestremol, Hays, Cointre, Dormesnil, Du Val, Macaire, Jo. Le Porchier.

G. 9030. (Cahier.) — 0 m. 39 c. de hauteur, sur 0 m. 32 de largeur; 13 feuillets, parchemin.

1492-1493. — « LE COMPTE ET ESTAT fait et rendu par moy Jehan Besnyer, presbtre, notaire en Court d'église, recepveur du collège des notaires d'icelle Court, des rentes, revenues et aultres choses appartenantes au dit collège, et pareillement des mises faictes pour le dit collège, pour ung an commenchant au jour et terme Saint-Jehan-Baptiste mil IIII^c IIII^xx et XII, le dit terme includ, et finissant à semblable terme mil IIII^c IIII^xx et XIII, le terme exclud. » — « Recepte à cause des bienvenues des clercs des notaires qui doivent chacun, pour sa bienvenue, V sous, de quoy sont responsifz les dits notaires chacun pour les clercs qu'il reçoit à son siège : De maistre Robert Le Cousturier, pour Guillaume Le Tourneur, son clerc; de Guiffroy Le Galloys, pour Jacques Le Leureur, son clerc; de Jehan Du Gardin, pour Nouel Graffart. » De même pour 42 autres noms de clercs de notaires. — Recette à cause des deniers dûs chaque année par les notaires procureurs et sergents : 87 noms, entre lesquels ceux de maître Guillaume Le Gras, promoteur, chanoine; de maître Guillaume Dombreville, secrétaire, chanoine; de Jean Vincent, official de *Monstiervillier*; de Guillaume *Galandi*, chanoine; de Guillaume Le Brument, chanoine; de Guillaume Trousse, curé de Bouteilles. — Mises : « En la Court de mons^r le Grand Séneschal, paié, en plusieurs mises touchant le procès meu et jugié contre les frères de la confrairie saint Gourgon, LXX sols. — Payé à Pierre De la Haye, trois ducatz d'or pour et en lieu de trois autres ducatz, lesquelz lui avoient esté baillés avec autre argent... lesquelz trois ducatz le dit De la Haye a restituez pour ce qu'ilz n'estoient de mise, desquelz l'un a esté mis pour XXVII sous VI deniers, et l'autre pour XXX sous : le tiers est *in esse*, et pour ce icy, pour diminution des deux qui ont esté mis, XVII sols VI deniers. *Item*, une embrelleure de cervotin rouge et refaire les fermans du neuf messel, VIII sols X deniers. » — Compte vérifié le jour Saint-Martial, 3 juillet 1493, où furent élus Jean Jure, prévôt; Richard Conihault, *claviger;* Georges Pillée, défautier.

G. 9031. (Cahier.) — 0 m. 38 c. de hauteur, sur 0 m. [illegible] de largeur, comprenant 11 feuillets, parchemin.

1499-1500. — « LE COMPTE ET ESTAT faict et rendu par moy Roulland Boust, notaire en Court d'esglise à Rouen, receveur du collège et communauté des notaires d'icelle Court, pour ung an commenchant au jour de Sainct-Jean-Baptiste mil CCCC IIII^xx et dix-neuf. » — « De Jacques Du Clocher, à cause du louage de la maison où il demeure, nommée *la Maison aux deux huys*, CXII sols VI deniers. — De Robinet Regnart, qui tient à louage pareau de la maison de nouvel acquise de Pierres Hardi jouxte l'alée et avant-solier par où l'en passe aux deux clos (le petit clos et le grand clos Saint-Marc). — De messire Gurcould Adens, qui tient à louage *le Champ aux Notaires*, assis auprès de la Justice de Rouen, LVI sous. » — « Recette à cause des bienvenues des clercs des notaires, » 48 noms. — « Recette à cause des cinq sols deubz, par chacun an, à la chapelle par les notaires, procureurs et sergents de la Cour : » 92 noms, entre lesquels ceux de 2 noms : maistre Guillaume Le Gras, chanoine et official de Rouen; maistre Guillaume Gallandi, chanoine de Rouen; maistre Guillaume Brument,

chanoine de Rouen, maistre Guillaume Dombreville, chanoine de Rouen; maistre Robert Vastel, avocat en la Cour. » — Dépenses : « Pour 3 milliers de tuyle mise au pipittre de Sainct Marc pour employer en repparacion sur les édiffices du collège, à XXVIII sous le millier, IV livres IV sous. — A Mauduit, orfèvre, pour argent qu'il a mis à des ensensiers, XXVII sous. » — Compte vérifié le jour Saint-Martin 1500. — Elus : Prévôt, Geoffroi Tougris; défautier, Laurent Guerard; clavier, Louis Raulin; receveur, Rouland Boust.

G. 9032. (Registre.) — 19 feuillets, parchemin.

1511-1512. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Jehan Le Payen, notaire en Court d'esglise à Rouen, prévost et recepveur du collège et communauté d'icelle Court,... pour ung an commenchant au jour et terme Saint-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens et unze. » — Arrérages : « Des hoirs Guillaume le Roy, pardonneur, XXIII livres. » — Recette à cause des deniers dûs par les notaires, procureurs et sergents de la Cour; 76 noms. — « Des religieux, abbé et couvent Sainct-Ouen de Rouen, lesquelz doivent, chacun an, au dit collège, deux miches chevalières à cause de XII solz tournois qu'ilz disent avoir droict de prendre, chacun an, sur ung héritage assis derrière les murs dudit monastère... Des hoirs Guillaume Le Roy, pardonneur, eu lieu de Jehan Langlois, tireur de fil de fer, lesquelz doivent, chacun an, au dit collège, XX sols de rente sur une maison et tènement assis en la rue Beauvoisine prez le clos des Arbalétriers, XX sols. » — Recette « à cause de la bienvenue des enfans avec les notaires de la Court »; nombre des enfants ou clercs, 37. — Recette à cause des deniers dûs par les notaires, procureurs et sergents, aux fêtes de saint Nicolas été et hiver; 124 noms. — Aux mises : services pour défunts Loys Bredalle, Guillaume Duval, prêtre; maître Jehan Deschamps. — « A Lubin Mabire, escripvain et noteur, pour avoir escript, noté, enluminé, trouvé le parchemin et faict relier au grant livre du collège ung cayé de saincte Anne pour la fondacion de Pepin, XX sols. — A Gargot, organiste, pour avoir accordé les orgues de la chapelle, II sous VI deniers. — A Pierre Le Héricher, sur ce qui luy peult estre deub de la hucherye sainct Laurent pour et sur sa part, VII livres. — Pour ung tablel euquel sont escriptz les obitz et messes fondées du collège, estant derrière l'ostel (*sic*) de la dicte chapelle, pour boys, parchemy et escripture, rigleure, ferrure, façon d'istoires, XXVIII sous VIII deniers. » — Compte vérifié le 3 juillet 1512. — Elus : Prévôt, Etienne Ligeault; receveur, Jean Besnier; défautier, Raoul Martel.

G. 9033. (Registre.) — 12 feuillets, parchemin; sans couverture.

Vers **1515**. — COMPTE DU COLLÈGE des notaires (incomplet du commencement et de la fin). — « De maistre Jehan Le Porchier, presbtre et notaire en la Cour ecclésiastique, lequel tient, sa vie durant seullement, la maison ou jardin où il demeure, assise en la paroisse Saint-Vivien de Rouen, sur Robec, vers les Sellestins, lesquels maison et jardin il a délaissé au collège pour demourer quicte de XII livres de rente qu'il a donnés et omosnés au dit collège en la charge d'une messe perpétuelle chacune sepmaine. » — « Pour le vin de la végille du Sacrement, c'est assavoir deux pots de vin, ung pot de bière, une livre de cerises et deux pains. — Payé à Gallet, libratier, pour avoir fait un caier noté, auquel sont les messes de sainct Pierre et sainct Jehan, ung escu solleil, XXXVIII sols. »

G. 9034. (Registre.) — 18 feuillets, parchemin.

1517-1518. — « COMPTE faict et rendu par moy Robert Maze, notaire en Court d'église à Rouen, receveur du collège des notaires d'icelle Court, pour ung an commencé le jour et terme de Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens dix sept. »—« De Guillaume Le Parmentiec, dit le Jousteur, demeurant à Saint-Vivien, X livres.» — « Recepte à cause de la bienvenue des enfants aux sièges des notaires, lesquelz doibvent paier chacun, lorsqu'ilz viennent en soy siechant aus dits sièges d'iceulx notaires au dit collège, par statut faict et décret de mons^r l'official, la somme de XX solz, de laquelle somme chacun notaire est tenu paier et respondre, pour son clerc, par l'accord et ordonnance sur ce faict; » 50 noms. — Autre « recepte à cause des notaires, procureurs et sergents, lesquelz ont esté jurez pendant l'an de ce compte : » De Jehan Le Fevre, Nicolas Le Conte, Guillaume Le Danoys; de maistre Pierre Caron, Jehan Mallet, Loys Remy, notaires, de chacun 4 livres 10 sous. — Recette « à cause des cinq sols deubs par chacun au collège, par chacun des notaires, procureurs et sergents de la Court, aux festes de saint Nicolas d'yver et d'esté, par moytié : » Me Guillaume Le Gras, chanoine et doyen de l'église de Rouen, plus 130 autres noms. — Mises : « A François Rivelot, pour avoir faict une haye de plions à l'un des louages des maisons, V sous; pour avoir fait une haie d'espines liez à 3 lieures

au bout du gardin de M. de Bautot, XXII sous ; — à Jehan Barbe, verrier, pour avoir rabillé les verrières de la maison de maistre Gaultier Le Galloys, VI sous ; — à Jacques Bosquier, pour avoir refaict la cheminée de la maison couverte de chaume, assise en la rue de Maulévrier, X sous. » — Compte vérifié le 15 juillet 1518. — Elus : Prévôt, Robert Guerye ; receveur, Besnier ; clavier, Gaultier Le Gallois ; défautier, Jean Mallet.

G. 9035. (Registre.) — In-folio, comprenant 17 feuillets, parchemin.

1520-1521. — « COMPTE faict et rendu par moy Pierre Bougueray, presbtre, notaire en Court d'église à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires... pour ung an commencé le jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens et vingt. » — « Recepte à cause de la bienvenue des clercz aux sièges des notaires de la Court ; » 48 noms. — « Recette à cause des notaires, procureurs et sergentz, lesquelz ont esté jurez l'an de ce présent compte : » Robert Durevie, Jacques Vyénot, Jacques Dufour, Guillaume Seneschal, Adam Lamy, prêtre, Gieffroy Folastre, notaires ; Jehan Poitevin, procureur ; de chacun, 4 livres 10 sous. » — « Recepte à cause des 5 sols deubz au dit collège par chacun des dits notaires, procureurs et sergents, aux festes de sainct Nicolas d'yver et esté, par moitié ; » 37 noms. — Mises : « A maître Pierres Du Gardin, pour avoir comparu aux messes sabbatines la dernière année, 6 sous 3 deniers. — A Jacques Le Fèvre, organiste, lequel a joué pour cest an des orgres à la chapelle, XL sous. — Pour despense faicte à la *Barge*, au pont de Robec, aprez la visitacion faicte par MM. Besnyer, Dujardin, de deux maisons de la rue Beauvoisine, VI sous. — Pour autre despense faicte, le XXIe jour du dit moys, à la *Verte Maison*... par Roger Noblet et Robert Garenflo, buchiers, en traictant du devis et lambris de la chappelle Sainct-Marc, VI sous II deniers. — Pour avoir blanchi III paires de corporeaux à Sainte-Barbe, X deniers. — A Jehan Hulin, orfèvre, pour façon, LXXII sous VI deniers. — A Jehan Mesnil, clerc matriculier de Sainct-Maclou, pour avoir réparé les soufflets des orgres de la chappelle Sainct-Marc, XII sous VI deniers. — En despense de bouche faicte à la *Couppe*, avec maistre Pierres Grégoire, machon, le jour que l'en marchanda avec luy pour faire ung O au derrière de la chappelle Sainct-Marc, lequel il a promis faire de la façon de cil du grant portail de la nef de N. D. de Rouen, VI sous VI deniers. — Baillé à Guillaume Dufour, casublier, pour réparation d'ornements, XX sous. » — Compte vérifié, le 15 juillet 1503, en la chapelle Saint-Marc. — Elu prévôt, Pierre Du Gardin, prêtre.

G. [illegible] — 17 feuillets, parchemin ; recouvert en parchemin.

1530-1531. — « COMPTE RENDU par moy Jehan Du Chastel, notaire, prévost, procureur et recepveur du collège des notaires de Court d'église à Rouen, député et commis pour le trespas de maistre Henry Lescuyer, notaire en la dite Court, pour ung an commenché le jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens trente. » — Recette à cause des bienvenues des clercs des notaires ; 53 noms. — « Recepte à cause des notaires, lesquels ont esté jurez en l'an de ce compte » : Etienne Dassier, Jehan Vincent, Roger Picot, Regnault Besnier. — « Recepte à cause des V sols deubz, par chacun an, par les notaires, procureurs et sergents ès festes de Saint-Jehan et Noël ; » 102 noms ; en tête, ceux des chanoines Guillaume Tulles, Etienne Brunel, Robert Durevie, François Le Conte ; des avocats Richard Theroulde, Jehan Rondel, Raoul Le Danois, Raoul Martel, Robert Moynet, Jacques Du Mesnil, Eustache Du Mesnil, Guillaume Brévedent, Robert Burnel. — Mises : « A Adam Pontis, plombier, XXVI sols. — Pour un messel mis en la chapelle XLII sols ; — pour ung santier mis au dit messel, XII deniers. — Pour 2 parements d'autel, de velours cramoisi élevé d'images, XXX livres t. » — Compte vérifié en la chapelle, le 3 juillet 1531. — Elus : Prévôt, Nicolas Baoult ; défautier, Etienne Dassier ; claviger, Gautier Le Galloys.

G. 9037. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur, sur 0 m. 30 de largeur, comprenant 2[illegible] feuillets, parchemin.

1531-1532. — « COMPTE RENDU par moy Nicolas Baoult, notaire, prévost, procureur et recepveur du collège des notaires de Court d'église... pour ung an commenché au jour et terme Saint-Jehan-Baptiste mil cinq cens trente et ung. » — « Recepte des bienvenues de clercs de notaires ; » 66 noms indiqués. — « Recepte à cause des notaires, procureurs et sergents, lesquelz ont esté jurez en l'an de ce présent compte » : Jehan Bretheville, Adam Couture, maître Gieffroy Poullain, scelleur, Robert Lestiboudoys. — « Recepte deue au dit collège à cause des cinq solz deubz, par chacun an, par les notaires, procureurs et sergents ès festes de Saint-Jehan et Noël ; » 103 noms indiqués. — « Payé pour le service de Jehan Le Moyne, sergent, 20 sous. — Pour le service de Rouland Renel, notaire, [illegible]

Court d'église, faict le jour de la Conversion sainct Paoul, 25 jour de janvier, 23 sous. — A Richard Fourment, nessuys, pour avoir faict la pisome de la chappelle Sainct-Marc, 20 sous. — Payé à Nicolas Bonmarchié, plastrier, pour avoir plastré les aestz de derrier les armoires de la dicte chappelle, et aussi pour avoir pavé de derrier le cœur d'icelle chappelle, tant pour carrel, chaulx, etc.... 47 sous 6 deniers. — Payé pour 2 aulnes quartier et demi de toille perse pour faire un drap painct à mectre derrier les ymages de la dicte chappelle, à 4 sous 4 deniers pour aulne, 10 sous 3 deniers... — A Georges Le Sueur, paintre, pour avoir paint le dit drap en fleurs de listz, 40 sous. — Pour 4 milliers et demy de essande pour essander la maison de maistre Noël Tardif, 6 livres 3 sous 6 deniers. — A Nicolas Bonmarchié, pour avoir plastré et mis la dicte essante en œuvre, 9 livres 15 sous 3 deniers. — A Jehan Le Foretier, orphèvre, pour avoir refaict les deux essensiers d'argent, 18 sous. — Pour une paix pour la dicte chapelle, 20 deniers. — A Maussé Heurtault, verrier, pour 9 pieds et demi de voirre,... 19 sous. — A Sebire, serrurier, pour 2 serrures à bosce, 18 sous 6 deniers. » — Journée de charpentier et de son homme, 8 sous. — A maistre Jehan De la Haie, avocat, pour un plaidoyer, 20 deniers ; — à un autre, pour un plaidoyer, 12 deniers. — Compte vérifié, en la chappelle Sainct-Marc, le 3 juillet 1532. — Elus receveur, Baoult ; défautier, Nicole Bauche.

G. 1638. Registre. — 0 m. 30 c. de hauteur, sur 0 m. 28 c. de largeur, comprenant 47 feuillets, parchemin; couvert en parchemin.

1532-1533. — « COMPTE fait et rendu par moy Nicolas Baoult... pour ung an commenché au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cent trente deux. » « Recette des 20 sous dûs par les clercs pour soy asseoir aux sièges des notaires ; » 37 noms ; — de 4 livres 10 sous dûs par les notaires, procureurs, sergents nouvellement jurés ; 4 noms : (maistre Jehan Belloys, prêtre, Loys Nepveu, Jehan Cauvyn, Nicolle Malherbe, Jehan Le Mercier, et Raoulin Dupin, procureurs : — des 5 sols dûs par les notaires, procureurs et sergents aux fêtes de Saint-Jean et Noël ; 107 noms. — Mises : « A maitre Jacques Le Febvre, procureur en la Cour, pour ses gaiges d'avoir joué des orgres durant l'an de ce compte, 4 livres. — A Martin Canu, sergent, pour ses gaiges d'avoir soufflé les orgres, 5 sous. — Pour le service de messire Jehan Le Presbtre, célébré le 7e jour d'avril, 15 sous. » — Achat d'un cent et un carteron de carrel, à 25 sous le cent. — A monsr de Héron, avocat, pour un plaidoyer, 20 deniers. — Compte vérifié, en la chapelle Saint-Marc, le 3 juillet 1533. — Elus : Receveur, Guillaume Condor ; défauteur, Jean Le Mercier ; claviger, Gautier Le Galois ; chapelains : Jacques Vyénot, Gallien Mollet, Nicolas Bréant et le dit Condor.

G. 1639. Registre. — 0 m. 31 c. de hauteur, sur 0 m. 29 c. de largeur, comprenant 20 feuillets, parchemin.

1533-1534. — « COMPTE faict et rendu par moy Guillaume Condor, presbtre, notaire, prévost, procureur et receveur du collège des notaires, pour ung an commencé au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil Vc trente-trois. » — Recette des 20 sous des bienvenues des clercs des notaires ; 46 noms ; — des 4 livres 10 sous des notaires, procureurs et sergents jurés dans l'année du compte : 8 noms (maîtres Pierre Bosquier, Nicole De Lestrée, Guy Le Cornu, Pierre Gaultier, Guillaume Du Houx, Michel Le Roy, Marguerin Roussel ; — Jehan Champion, appariteur) ; — des 5 s. dûs par les notaires aux fêtes de Saint-Nicolas d'hiver et d'été ; 113 noms. — Mises : Jacques Le Fèvre, organiste ; — Martin Canu, souffleur d'orgues. — Services pour maîtres Simon Duval, Jacques Le Duc, Guillaume Le Tabletier, Nicolle Baudouyn, Hébert Godes et pour Jehan Le Tavernier, appariteur. — Journée de plâtrier, 7 sous 6 deniers ; — d'un autre, 6 sous. — A Manoury, avocat, pour un plaidoyer, 20 deniers. — Compte vérifié le 3 juillet 1534. — Elus : Receveur, Jean Sue ; défautier, Guillaume Maze ; clavier, Gautier Le Galloys ; chapelains, Jacques Vyénot, Gallien Mallet, Nicolas Bréant, Robert Le Nouvel. — 31 signatures de notaires, présentant une grande variété de paraphes.

G. 1640. Registre. — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 28 c. de largeur, comprenant 24 feuillets, parchemin.

1539-1540. — « COMPTE fait et rendu par moy Jehan Duchastel, notaire, procureur et recepveur du collège des notaires de la Court ecclésiastique, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cent trente-neuf. » — « Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents aux fêtes de Saint-Jean-Baptiste et Noël pour les deniers de leur frarie ; » 118 noms ; — des 20 sous t. dûs à cause des bienvenues des clercs ; 39 noms. — Jacques Fabry, organiste ; — Adam Cousture, sculpteur. — Services pour maîtres Jacques Vyé-

not et Jehan Poupart. — « A Nicolas Le Febvre, fondeur, pour moyens chandeliers, 6 livres t.; — à maistre Gieffroy Follastre, constitué en maladie, par la délibération du collège, pour subvenir à sa nécessité, 20 sous; — à maistre Nicole Le Roux, avocat, pour ses gages, 45 s. t.; — au procureur en vicomté, Baillet, pour ses gages, 45 sous. »—Compte vérifié le 3 juillet 1540. — Elus receveur, Duchâtel; défautier, Guy Cornu, etc.

G. 9041. (Registre.) — 0 m. 34 c. de hauteur,
sur 0 m. 28 c. de largeur.
comprenant 18 feuillets, parchemin.

1540-1541. — « COMPTE faict et rendu par moy Jehan Duchastel, procureur du collège des notaires, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cent quarante. » — Recette des 5 s. dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 107 noms; — des 20 sous pour chaque bienvenue de clerc; 11 noms. — « A maistre Anthoyne, organiste, pour avoir netoyé et racoustré les orgues de la chapelle. — A Guerin Bonté, serrurier, pour avoir faict 5 clefz aux coffres de la chapelle, etc., 7 sous. — A maistre Adam de Senée, procureur, pour don gratuit à lui fait à l'occasion de sa maladie, 45 s. t.; d'autres fois, 6 l. t. » — Compte vérifié le jour Saint-Martial 1541.

G. 7042. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur,
sur 0 m. 30 c. de largeur,
comprenant 22 feuillets, papier.

1541-1542. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Pierres Davyron, presbtre, notaire, procureur et recepveur du collège des notaires, pour ung an commenchant à la Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cent quarante ung. » — Recette de 5 s. dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents aux festes de Saint-Jehan-Baptiste et Noël; 113 noms; — des 4 livres des bienvenues des notaires et procureurs jurés dans l'année; 4 noms (maîtres Jacques Bourjotel, Jehan Pauger, Jean *Juvenis*, Richart Duchastel); — des 20 sous des bienvenues des clercs des notaires; 11 noms. — Jacques Fabri, organiste; — Martin Canu, souffleur des orgues. — « Au cirier, pour la façon et déchet de 90 cierges portez par chacun des praticiens de la Court en la procession solennelle faicte suyvant l'ordonnance de Monsr de Rouen, 4 livres 7 sous 9 deniers. — Pour ung sauguin mis au calice, 4 sous. — Pour deux psautiers, payé à Loys Bouvet, 25 sous. » — Services pour maîtres Jehan Pauger et Eustache Tillart. — « Pour avoir faict recouvrir la chapelle, en laquelle a esté exposé trois cens de tuille et autres matériaulx, et pour peine d'ouvriers, 77 sous 8 deniers. »—Compte vérifié le 3 juillet 1542. — Abel Pouchet, notaire, nommé défautier. — Nombreuses et belles signatures avec grande variété de paraphes.

G. 9043. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur,
sur 0 m. 29 c. de largeur.
comprenant 25 feuillets, parchemin.

1542-1543. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Pierres Davyron, pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens quarante deux. » — Recette des 5 s. dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents aux fêtes Saint-Jean-Baptiste et Noël; 118 noms. — Mises : Jacques Fabry, organiste; — Martin Canu, souffleur des orgues. — « A maître Antoine Josselyne, pour la réparation des orgues, 6 livres 15 sols; au plommyer, pour 114 livres de plomb à faire des poix ausdites orgues, à 8 deniers la livre, 75 sous. — A Gieuffroy Follastre, procureur, pour don gratuit, pour subvenir à sa maladie, 4 livres 10 sous. — A maître Germain Lamy, notaire, pour semblable cause, 45 sous. — Services pour maîtres Guillaume Massue, Jehan Feré, Thomas Lengeolle, Jacques Lestiboudoys. — Compte vérifié le 3 juillet 1543. — Richard Du Chastel est nommé défautier. — Nombreuses signatures.

G. 9044. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur,
sur 0 m. 28 c. de largeur.
comprenant 22 feuillets, parchemin.

1543-1544. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Pierres Davyron, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens quarante trois... » — Recette des 5 sous dûs par les notaires, procureurs et sergents, aux fêtes Saint-Jean-Baptiste et Noël; 113 noms (entre lesquels ceux de maîtres Etienne Burnel, Robert Durevie, Guillaume Le Seneschal, chanoines); — des 20 sous de bienvenues des clercs, 10 noms. — Jacques Fabry, organiste. — « A Ollivyer Gallemant, cirier, pour la façon et déchet de 90 cierges, pesantz chacun demie livre, portez par les praticiens de la Court en la procession solennelle faicte le jour des octaves du Sainct-Sacrement, 4 livres 5 sous 6 deniers. — Services pour maîtres

Geoffroy Poullain et Noe Fronten. — « A Berthault, admirai du russel, a esté donné pour le vin de l'admiralle, 10 deniers. — A Charles De Lourme, verrier, pour 6 pieds de voirre, 12 sous. — A Jacquet Myre, menuisier, pour avoir fait 4 grandes fenestres neufves coulliches de bois de cartier, etc., etc., 47 sous 6 deniers. — A maistre Robert Becquet, charpentier, et Roulland Le Roux, machon, pour avoir esté veoir et bourner le dit héritage (une maison neuve). — Aux ouvriers fut donné, pour aller boirre, ung teston, en présence de MM. Tillart, Baoult, Benard et aultres, 11 sous. — Aus dits Becquet, charpentier, et Roulland, masson, pour avoir bourné la maison neufve qui fut faicte l'an passé à Saint-Vivian, chacun, 10 soldz huit deniers. — Au dit De Lourme, voirrier, pour avoir faict trois verrières neuves et eslaizé 2 aultres de lozenge et demie, et pour en avoir levé et racoutré 4 et miz 13 lozenges, en quoy il y a 15 piedz de voirre..., 40 sous. »—Compte vérifié le 3 juillet 1544. — Guillaume Maze, nommé receveur. — Nombreuses signatures.

G. 9045. Registre.) — 0 m. 34 c. de hauteur.
sur 0 m. 20 c. de largeur,
comprenant 17 feuillets, parchemin.

1511-1515. — « COMPTE ET ESTAT tenu par moy Guillaume Maze, notaire, procureur et recepveur du collège des notaires, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens quarante-quatre. » — Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents ; 106 noms ; — des bienvenues des clercs des notaires ; 7 noms. — Néant pour les bienvenues des notaires et procureurs. — Jacques Fabry, organiste. — Services pour maîtres Jehan Le Caretier, Jehan Rondel, Guillaume Tulles, Michel Le Roy, François Le Françoys. — « A deux orfaivres lesquels ont visité, pésé, démonté et apprécié l'argenterie d'icelle chapelle pour en faire le devys par escript de la façon et valeur pour porter à l'Hostel de la Ville jouxte le commandement de justice pour en faire prest, pour sallaire et racquit d'estre venus deux foys en la dicte chapelle,... 20 sous.—A Jacques Tourny, orfaivre, pour avoir perquis l'argent pour faire le subtentacle ou croissant apposé en la custode du *Corpus Domini*, pour avoir faict un grand anneau, etc., 69 sous. — Au vitrier, pour le verre apposé en la custode, 4 sous 6 deniers. — A Pierre Philippes, hucher, pour avoir faict une attrape au celier de la maison où demeuroit Piterey, etc., 110 sous. »—Compte vérifié le 3 juillet 1545. — Jean Vitard nommé défautier.

G. 9046 (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur.
sur 0 m. 28 c. de largeur,
comprenant 17 feuillets, parchemin.

1515-1516. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Guillaume Maze, pour ung an commenché au jour... Saint-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cent quarante-cinq. » — « Recepte des 5 sous sur chacun des notaires ; 93 noms ; — des 4 livres 10 sous des bienvenues des notaires, procureurs et sergents ; 3 noms (Richard Abraham, notaire et clerc d'office ; Thomas Coste, sergent ; Me Nicolas Le Saounyer) ; —des 20 sous des bienvenues des clercs ; 4 noms. — Mises : Jacques Fabry, organiste. — « A maistres Estienne Dassier, notaire, et Raoul Dupin, procureur, par le consentement et advis d'icellui collège,... pour subvenir à leur nourriture, nécessitez urgentes, à cause des maladies desquelles ils ont esté longuement détenus, 13 livres 10 sous. » — Services pour maistres Jehan Cauvyn, Robert Le Caron, Jacques Advenel, Jehan Bonvalet, Regnauld Besnyer et pour Adam Cousture. — « Pour avoir hourdé et essendé de douvez de pouchon la maison neufve assise en la rue du Filz-Guy, 26 livres 11 sous 6 deniers. — Payé à Jehan Canevas, vytrier, pour XIII piedz de verre et réparé les vitres de la maison où demeure maître Pierre Davyron, 30 sous. » — Compte vérifié le 3 juillet 1546. — Les officiers et les chapelains continués dans leurs fonctions.

G. 9047. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur,
sur 0 m. 28 c. de largeur,
comprenant 18 feuillets, parchemin.

1516-1517. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Guillaume Maze, notaire en la Cour ecclésiastique à Rouen... pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens quarante-six... » — Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents ; 88 noms ; — des 20 sous des bienvenues des clercs des notaires ; 5 noms. — Mises : Jacques Fabry, organiste. — « Baillé pour ayder à inhumer et faire les obsèques de maistre Geffroy Follastre, procureur, 45 sous ; — à feu maistre Nicolle Le Comte, procureur en la Court, en deux fois, pour subvenir à la nourriture de lui, ses enfants et famille, fugitifs pour la maladie de peste dont sa femme est décédée, 11 livres 5 sous. — A Raoul Dupin, procureur, pour semblable cause, 4 livres 10 sous. — A maistre Anthoine Josselin, organiste, pour avoir accordé les

orgues, 5 livres 15 sous; en despence de luy, son homme et plusieurs d'icelluy collège, après la visitacion faicte d'icelles orgues, 13 sous 6 deniers. »— Services pour maître Geffroy Follastre, procureur, maîtres Jehan Rousselin, Guillaume Condor, Michel Allain, Nicolle Le Conte. — « Pour avoir hourdé et essendé la maison où demouroit maistre Raoul Dupin, etc., 21 livres 3 sous 8 deniers. » — Compte vérifié le 4 juillet 1547. — Elus receveur, Robert Le Nouvel; défautier, Pierre Bosquier.

G. 9048. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur,
sur 0 m. 28 c. de largeur,
comprenant 17 feuillets, parchemin.

1547-1548. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Le Nouvel, prebstre, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires, pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens quarante-sept. » — Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 95 noms. — Bienvenue de maître Jehan Pouyer, juré et reçu notaire, 4 livres 10 sous. — Bienvenues des clercs de notaires; 5 noms. — Mises : Jacques Fabry, organiste, aux gages de 4 livres. — « A Martin Canu, souffleur, qui veult quicter son office sans augmentation de gages, pour une année de ses gages, 5 sous. — Pour la contribution de la réparation du puys du Clos-Saint-Marc, 6 livres tournois. — Service pour maître Nicolas Le Moyne, 17 sous. — Pour la réviviscation et révalidation de 100 de rente, 48 livres 15 sous. » — Journée de plâtrier et de son fils aîné, 6 sous; — de son autre fils, 4 sous; — d'un manouvrier, 3 sous. — Compte vérifié le jour Saint-Martial, 3 juillet 1548.

G. 9049. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur,
sur 0 m. 28 c. de largeur,
comprenant 19 feuillets, parchemin.

1548-1549. — « COMPTE ET ESTAT rendu par Me Robert Le Nouvel, pour ung an commençant au jour... Saint-Jehan-Baptiste l'an mil cinq cens quarante-huit. — Recette des 5 s. dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 89 noms. — Bienvenues des notaires reçus et jurés à postuler et pratiquer en la Cour : Maîtres Guillaume Bernard, Guillaume Flavigny, Guillaume Charetier le jeune; reçu de chacun d'eux 4 livres 10 sous. — Bienvenues des clercs de notaires : 6 noms. — Mises : « A maître Jacques Fabri, organiste, 4 livres; à Martin Canu, souffleur, 10 sous. — Pour la visitation et correction des articles concernant la juridiction ecclésiastique ou partie d'iceulx envoyez à monseigneur Monsr de Rouen, affin de les présenter au Roy notre sire, faictes par quatre advocats de la dicte Court d'église, et pour le scribe, 8 livres 1 sou 8 deniers. — Baillé à Monsr Malherbe, advocat, député à aller devers Monsr le révérendissime cardinal archevesque de Rouen, et au dit Roy notre sire, pour les affaires de la dite juridiction, 34 livres 3 sous. — A maître Jehan Morin, pour luy subvenir à sa maladie, 4 livres 10 sous. » — Services pour maîtres Guillaume Bernard, Jehan Morin, Pierre Davyron, Roger Goppoys, Robert Moynet. — Compte vérifié le 3 juillet 1549.

G. 9050 (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur,
sur 0 m. 28 c. de largeur,
comprenant 18 feuillets, parchemin.

1549-1550. — « COMPTE ET ESTAT que rend Robert Le Nouvel, pour ung an commençant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens quarante-neuf. » — Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 86 noms. — Bienvenues des clercs; 6 noms. — Mises : Jacques Fabry, organiste; — Martin Canu, souffleur d'orgues. — « A maître Germain Lamy, prebstre, pour luy avoir subvenu en nécessité de maladie, 8 livres 5 sous. — A maistre Pierre Gibier, compositeur d'orges et organiste, pour avoir besongné à nos orges et les avoir amendé, 22 sous. » — Services pour maîtres Jacques Le Moyne, Pierre Le Caron, Jehan Ravenel, Nicole Baoult. — Compte vérifié le 3 juillet 1550.

G. 9051. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur,
sur 0 m. 30 c. de largeur,
comprenant 24 feuillets, parchemin.

1551-1552. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Jacques Dufour, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires de la dicte Court... par ung an commençant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante et ung. » — Recette des 5 sous dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 82 noms (en tête de la liste, maître Jacques Bourguel, archidiacre; Robert Burnel, chanoine; Jurian Constantin, maître Raoul Martel, avocats). — Bienvenue de maître Jehan Valleys, reçu notaire, 4 livres 10 sous. — Bienvenues des clercs de notaires; 6 noms. — Mises :

Mr Jacques Fabry, organiste. — Services pour maîtres Gervais Duden et Guillaume Duhoulx. — « A Jehan Gingoys, brodeur, pour avoir racoustré, redoublé et réparé plusieurs ornements ès contre-autels, 9 livres 5 sous. » — Pas de mention de vérification du compte.

G. 9052. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur,
sur 0 m. 30 c. de largeur,
comprenant 23 feuillets, parchemin.

1552-1553. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Jacques Dufour,... par ung an commençant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante-deux... » — Recette des 5 sols dûs par chacun des notaires, procureurs et sergents; 82 noms (parmi lesquels ceux des officiers, Pierre Du Jardin, chapelain titulaire; Robert Le Nouvel, Gieffroy De la Mare, Richard Castille...) — Bienvenues des clercs de notaires; 2 noms seulement (Adrien Le Marchant, clerc d'Etienne Vereul; Gouberville, clerc de Jehan Pomyer). — Recette à cause de legs testamentaires : « De maître Jehan Vitecoq, prebstre, curé de Sainct-Nigaise et advocat en la dite court, exécuteur de deffunct maistre Jehan *Malleti*, lorsqu'il vivoit, notaire et curé de Everardmesnil, 10 livres. — Des héritiers de deffunt maistre Pierre Bouvet, notaire,... 50 sous. » — Mises : Jacques Fabry, organiste; — Martin Canu, souffleur d'orgues. — « A maistres Robert Le Nouvel et Gieffroy Delamare, chappelains de la chapelle, pour leurs peines d'avoir faict une table ou répertoire au gradal des festes selon leur ordre et au livre des évangiles, 20 sous. » — Services pour maîtres Jehan *Malleti*, Thomas De la Cauchée, notaires, et pour maître Pierre Bouvet. — Compte vérifié le 3 juillet 1553. — Robert Goulle, notaire, nommé receveur.

G. 9053. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur, sur 0 m. 31 de largeur
comprenant 16 feuillets, parchemin.

1554-1555. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Goulle, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires en la dicte court... pour ung an, commenchant au jour et terme Saint-Jehan-Baptiste mil cinq centz cinquante-quatre... » — « Recepte à cause des 5 solz deubz pour l'an de ce présent compte par chacun des notaires, etc. *Nichil* actendu l'ordonnance et réservacion dessus déclarée. » — (Au dernier compte, tenu le 3 juillet 1554, cette réservation avait été faite. Ce compte manque.) — « Recepte des bienvenues des notaires jurés en l'an de ce compte; » 4 noms (maîtres Philippe Larribe, Etienne Syouret, Lucas Collet, Guillaume Le Maistre, sergent). — Mises : Jacques Fabry, organiste; — Martin Canu, souffleur. — « A Pierre Gybier, organiste, pour cordes mises au soufflés des orgues, 7 sous 9 deniers. » — Services pour maître Michel Bonvallet, notaire; maître Guillaume Le Charetier, notaire; Martin Canu, sergent. — Deux journées de charpentier, 12 sous; — de manouvrier, 3 sous 6 deniers. — Compte vérifié le 3 juillet 1555. — Guillaume Flavigny nommé défautier.

G. 9054. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur,
sur 0 m. 30 c. de largeur,
comprenant 21 feuillets, parchemin.

1555-1556. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Goulle, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante-cinq. » — Recette à cause des bienvenues des clercs des notaires; 4 noms. — Bienvenues des notaires jurés; 4 noms (Laurent de Gouberville, Jehan Langlois, Jehan Brohon, Jehan Goderon). — Services pour maîtres Guillaume Maze, Pierre *Caronis*, Jean Bitard, Robert Fleury. — Compte vérifié le 3 juillet 1556.

G. 9055. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur,
sur 0 m. 31 c. de largeur,
sans couverture, comprenant 24 feuillets, parchemin.

1556-1557. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Goulle, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante-six. » — Bienvenues des clercs de notaires; 2 noms (de maistre Jacques Dufour pour Pierre Lysore, son clerc, 20 sous; — de maistre Estienne Vereul pour maistre Jehan Herpin, son clerc, 20 sous). — Bienvenues de 4 livres 10 sous payées par maîtres Marin Conseil, Robert Le Nouvel et Jehan Fortier, procureurs; Le Blanc et Etienne Vassal, notaires; Nicolle Le Pelletier, scelleur. — « De vénérable personne maistre Louis Guenault, presbtre, curé de Encreteville et notaire en la Court ecclésiastique, pour la fondation par luy faicte, le tiers jour de juillet mil cinq cens cinquante-six, pour faire et dire le 1er jour de janvier, feste de la Circoncision de Notre Seigneur, à perpétuité, ung obit solennel, 80 livres. » — Jacques Fabry, organiste. — « A maistre Anthoyne Josseline, pour avoir refaict les orgues, 14 livres 8 sous. — A Jehan Ouyn, pour ung casuble, 11 livres. » — Services pour maîtres Guillaume Benard, notaire; Léger Le Veneur, procu-

reur; Jehan Pommyer, scelleur et notaire; Pierre Dujardin, notaire et chapelain de la chapelle. — Compte vérifié le 3 juillet 1557.

G. 9056. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur,
sur 0 m. 33 c. de largeur,
contenant 26 feuillets, parchemin, relié en parchemin.

1559-1560. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Goulle, pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante-cinq ». — Recette des bienvenues des clercs de notaires; 3 noms. — De maistre Regnaud Lesueur, prêtre, curé de Colleville, pour sa bienvenue de notaire juré, 10 livres. — Mises : « A Guillaume Denyse, parcheminier, pour plusieurs cayés de parchemin, par luy baillés et perquis pour escripre, noter et enluminer quelques messes, anthiennes et séquences, 7 livres 10 sous 6 deniers. — A Robert Reille, enlumineur, pour avoir escript, noté et enluminé sept cayés, et une peau de parchemin pour le dit collège, 6 livres 3 sous 3 deniers. » — Compte vérifié le 3 juillet 1560. — Philippe Larribbe, notaire, nommé défautier, en remplacement de Guillaume Le Charretier.

G. 9057. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur,
sur 0 m. 31 c. de largeur,
contenant 23 feuillets, parchemin.

1560-1561. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Robert Goulle, pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste 1560. »—Recette des bienvenues des notaires jurés; 3 noms. — Bienvenue d'un seul clerc de notaire. — Mises : Jacques Fabry, organiste. — Services pour maître Pierre Dubuysson, notaire, et pour maître Jacques Fabry, procureur et organiste. — Compte vérifié le 3 juillet 1561.

G. 9058. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur,
sur 0 m. 32 c. de largeur,
comprenant 19 feuillets, parchemin.

1562-1563. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Roger Picot, presbtre, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires de la dicte Court, pour un an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante et deux. » — Recette des bienvenues des notaires, *nichil*; — des bienvenues des clercs de notaires jurez, *nichil*. — Services pour maitres Gaultier Le Galloys, Robert Le Nouvel, Christophe Baudouyn, Mathurin Tiberge, Nicole Du Thuyt, notaires; pour maître Jehan Frottier, procureur, et pour maître Guillaume Bourel. — « Pour ung mandement impétré de mons^r Brèvedent, pour recouvrer les biens de la chapelle, 9 sous; — au concierge de la Maison de ceste Ville et à son compaignon pour avoir serré les 4 grands chandeliers et ung moyen et les avoir gardez, aussi pour nous avoir advertiz et envoyer quérir par plusieurs foys, quant mons^r le lieutenant estoit en la dite Maison pour nous les faire délivrer, 12 sous. — A deux brouettiers, pour avoir porté les dits chandeliers dudit Hostel de la Ville jusques à Saint-Marc, 3 sous. — Payé et rendu à maistre Jehan Le Maistre, notaire, pour un escot faict par lui et aultres compaignons qui avoient sollicité par plusieurs foys à recouvrer les ditz chandeliers, et les avoir conduictz du dit Hostel de la Ville, 16 sous 6 deniers. — Au sacriste de Notre-Dame, pour avoir presté les aornements pour le jour sainct Marc, à luy délivré ung gallon de vin, 6 sous. »—Plâtrier payé 7 sous et demi par jour; manouvrier, 4 sous. — « Pour avoir faict publier par troys dimanches, aux paroisses de Saint-Maclou, Saint-Vivien, Saint-Nicolas et Saint-Etienne de la grande église une excommiche *contra detentores bonorum cappelle*, 10 sous. — Pour avoir faict faire escripre et noter l'Istoire de saint Marc, assavoir les vespres, matines et messes, contenant en tout deux cayers, pour parchemin et escripture, à XXXV sous le cayer, la somme de LXX sous. » — Longue délibération en latin à la fin du compte, qui fut vérifié le 3 juillet 1563.

G. 9059. (Registre.) — 0 m. 35 c. de hauteur,
sur 0 m. 21 c. de largeur,
contenant 30 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1564-1565. — « COMPTE ET ESTAT rendu par moy Jacques Brohon, notaire en la Court ecclésiastique de Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires, pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante-quatre. » — Mises : « Pour six petits chandeliers de fer pour servir à la feste de dédicace de la dite chapelle, douze sols, avec douze deniers payez à celluy qui les est allé quérir, et deux solz au plastrier qui les a mis en place, qui sera pour tout, 15 sous. — *Item*, pour deux bastons de torche, 6 sous. — A Robert Le Hoqué, libraire, pour avoir relié le gradal, 60 sous. — A maistre Etienne Dassier, pour ung coffre à mectre les ornements de la chapelle, 30 sous. » — Compte vérifié le 3 juillet 1565.

G. 9060. (Registre.) — 0 m. 36 c. de hauteur,
sur 0 m. 35 c. de largeur,
comprenant 20 feuillets, parchemin.

1566-1567. — « COMPTE ET ESTAT rendu par Robert Goulle, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires, pour ung an commenchant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante et six. » — « De maistre Massé Martin, presbtre, notaire, curé de Salmonville, pour sa bienvenue, 60 livres. — Il n'a esté receu aucuns deniers en ceste année des clercz des notaires. »—Services pour maître Guillaume Le Charretier, Hiérosme Barré, Guy Le Cornu, Jehan Lambert, Philippe Du Crottey, notaires, et pour Raoul Martel, avocat. — Compte vérifié le 3 juillet 1567. — Noms des officiers : Prévôt, Louis Quenault, prêtre notaire et secrétaire de l'archevêché ; défautier, maître Jean Hauteryve, notaire ; claviger, Noël Héribel.

G. 9061. (Registre.) — 0 m. 31 c. de hauteur,
sur 0 m. 31 c. de largeur,
comprenant 21 feuillets, parchemin.

1567-1568. — « COMPTE ET ESTAT rendu par Estienne Vereul, notaire en la Court ecclésiastique à Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires de la dite Court... pour ung an commenchant au jour et terme de Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante et huit. » — Recette à cause des bienvenues et jurandes des notaires : « De Nicolas Vereul, 10 livres. Il n'a esté rien reçu pour la bienvenue des clercs. »—Mises : « Pour ung calice d'estain acheté chez un estamier, 12 sous. — Pour faire bénir, par Monsr l'evesque de Bron (*sic*), le dit calice et trois corporaux, 2 sous. — Pour un chandelier de fer pour servir au lieutrin, 7 sous 6 deniers. — A Pierre Robillard, masson, pour faire ung benoistier de pierre, 15 sous. — Pour ung souffleur de fer blanc à destaindre les cierges, 20 deniers. — A Olivier Belenger, tailleur d'ymaiges, pour avoir faict et taillé ung image de sainct Marc et baillé la pierre, 7 livres 10 sous. — A maistre Jehan Le Jeune, notaire, demeuré malade; et n'avoit argent pour son nourrir, deux fois, 20 sous; pour l'ensevelir et le faire inhumer, 40 sous. — A Roger Picot, presbtre, chapelain de la chapelle, *intuitu pietatis*, 10 livres. » — Services pour maîtres Nicolle Bauche, Nicole Malherbe et Jehan Le Jeune. - Journée de manouvrier, 5 sous. — Compte vérifié le 4 juillet 1569. — Jean Vereul continué en son office de prévôt receveur.

G. 9062. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur,
sur 0 m. 32 c. de largeur,
contenant 23 feuillets parchemin.

1569-1570.—« COMPTE ET ESTAT rendu par Estienne Vereul pour ung an commenchant au jour et terme Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante-neuf. » — Bienvenues des notaires et de leurs clercs, néant. — Mises : « Pour un tabernacle de boys pour mectre sur l'autel le jour du Sacrement, et pour faire une courtine de damas blanc à mectre sur le dit tabernacle, 15 sous. » — 5 journées et demie de manœuvre servant les plâtriers, 27 sous 6 deniers. — Trois journées de plâtrier, 23 sous; —journées d'un plâtrier et d'un manouvrier, 13 sous. — Compte vérifié le 3 juillet 1570. — Laurent de Gouberville nommé prévôt et receveur au lieu d'Etienne Vereul.

G. 9063. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur,
sur 0 m. 32 c. de largeur,
comprenant 17 feuillets, parchemin.

1572-1573. — « COMPTE ET ESTAT rendu par Laurent de Gouberville, notaire en la Court ecclésiastique de Rouen, prévost et recepveur du collège des notaires, pour ung an commençant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante-douze. » — De noble homme messire Nicolas Desbuas, chevalier de l'ordre du Roy, sieur du Noyer, Martigny et Pierrepont, capitaine et gouverneur de Touque, 66 livres 13 sous 4 deniers. » — Bienvenues des notaires et de leurs clercs, néant. — Services pour maîtres Gilles Delamare et Jehan Vincent. — Compte vérifié le 3 juillet 1573. — Pierre Du Thuyt nommé défautier.

G. 9064. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur,
sur 0 m. 33 c. de largeur,
contenant 19 feuillets, parchemin.

1573-1574. — « COMPTE ET ESTAT rendu par Laurent de Gouberville... pour ung an commenchant au jour de Sainct-Jehan-Baptiste 1573. » — « De vénérable et discrette personne, Me Loys Quénault, presbtre, secrétaire de monseigneur le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon en son archevêché de Rouen et notaire en la dicte Court, pour la fondation d'une haulte messe à diacre, soubz diacre et chappe... ainsy qu'il est plus à plain desclaré aux lettres de la fondation, en dable du 10e jour de janvier 1574, néant... » —

Mises : « Au receveur des francz-fiefz et nouveaulx acquetz au ressort du Parlement de Rouen, pour la taxe en laquelle le dit collège a été quotisé par MM. les commissaires députés sur le faict des ditz francz-fiefz, 84 livres 2 sous. — A Roger Picot, chapellain titulaire de la chapelle Sainct-Marc, pour don gratuit à luy faict durant sa maladie, 20 sous. » — Services pour maîtres Pierres Du Thuyt, Pierre Bosquier et Guillaume De la Gaulle, notaires. — « Pour ung vipillon neuf à donner de l'eau béniste, 2 sous. — Pour avoir faict racoustrer le convertoir de l'obitaire du collège, lequel estoit cassé, 2 sous. — Pour avoir changé un vieil calice d'estain et ung neuf pour servir à célébrer les messes, 5 sous. — Pour une penture et ung gont, mesmes pour 2 boudynes de voirre achaptez pour mestre à la maison de maistre Jehan Herpin, avocat, 8 sous. » — Compte vérifié le 3 juillet 1573. — Elus claviger, Philippe Larribe ; défautier, Jean Hauteryve.

G. 9065. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur,
sur 0 m. 33 c. de largeur,
contenant 18 feuillets, parchemin.

1574-1575. — « COMPTE ET ESTAT rendu par Laurens de Gouberville,... pour ung an commençant au jour... Sainct-Jehan-Baptiste mil V^c soixante-et-quatorze. » — Bienvenues et jurandes des notaires et sergents : « De maistre Jehan Tillart, reçu juré notaire le 14e du mois de janvier 1575, pour sa bienvenue, 10 livres. — De Me Gilles Héribel, aussi reçu et juré notaire les dits jour et an, 10 livres. — De Me Raoul Lambert, doyen de la Chrétienté et curé de Sainct-Denys de Rouen, reçu et juré notaire en la Cour le 28e jour de may dernier passé, 10 livres. — Il n'a esté riens receu pour la bienvenue des clercs. — De Me Jehan Mansel, greffier au siège présidial du bailliage de Rouen, exécuteur du testament et dernière volonté de défunt Me Jean Langlois, en son vivant curé de Bondeville et notaire... pour fondation, 50 livres tournois. — Achapté par le collège, de Guillaume Gibert, marchant casublier, demourant à Rouen, une chapelle d'ornementz fournye d'une chasuble, deux tuniques et trois chappes de satin de soye viollet, à parementz de satin cramoisy rouge, le tout semé de fleurs de lys et fleurons d'or, 140 livres. — Du même, une aultre chapelle d'ornements, fournye de deux tuniques et une chasuble seulement de satyn de Burges verd à parementz de satin de soye rouge cramoisy, semez de fleurons d'or avec une ymage de sainct Marc au chasuble... payée par le computant, 35 livres. — Pour le don faict aux serviteurs du dit Gibert, chasublier, pour avoir faict bénir les dicts arnements, mesmes pour avoir des esguillectes à mettre au pectoral des dictes chappes, 13 sous. » — Service pour maître Jehan Langloys, prêtre, notaire, 45 sous. — Compte vérifié le 3 juillet 1575. — Nicolas Bussevestre, notaire en la Cour ecclésiastique, secrétaire de l'archevesché, nommé prévôt receveur du collège.

G. 9066. (Registre.) — 0 m. 37 c. de hauteur,
sur 0 m. 33 c. de largeur,
contenant 18 feuillets, parchemin.

1575-1576. — « COMPTE ET ESTAT rendu par Nicolas Bussevestre, notaire en la Court, prévost et recepveur du collège des notaires de la dicte court... pour ung an commençant au jour Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante-quinze. » — « Il n'a esté receu ny juré aucun notaire ny sergent pour le dit an. Pareillement, il n'a esté receu aucune chose en la dicte année pour la bienvenue des clercs. » — Mises : « Pour une perche de boys à mectre les ornements, 40 sous. — A esté achapté, l'hiver dernier passé, et payé par le computant, du boys sur le quay de ceste ville de Rouen, faict porter en la maison de maistre Roger Picot, lors vivant chappelain de la dicte chapelle Sainct-Marc, à présent deffunct, 51 sous. — Pour l'inhumation du dict Picot, qui feust le 23me de may an présent, 51 sous 10 deniers. » — Services pour maîtres Jehan Le Valloys, notaire et promoteur volant de la Cour, Jacques Terrien, notaire, Guillaume Le Halleur, notaire et curé du Vivier, Roger Picot, notaire et chapelain titulaire.

Manquent 2 feuillets à la fin du registre.

G. 9067. (Registre.) — 0 m. 38 c. de hauteur,
sur 0 m. 33 c. de largeur,
contenant 20 feuillets, parchemin.

1577-1578. — « COMPTE ET ESTAT rendu par Nicolas Bussevestre, pour l'an commençant le jour Saint-Jehan-Baptiste mil cinq cent soixante-dix-sept. » — Bienvenues des notaires et des clercs, néant. — « Des héritiers et exécuteurs nommés au testament de feu maistre Laurens de Gouberville, en son vivant presbtre, notaire et tabellion du Chapitre de Rouen, pour la fondation d'un obit, 55 livres. — A Olivier Gallemant, appoticaire et cirier, pour le luminaire par lui baillé, 30 livres 12 sous 6 deniers. — A Jacques Briant, écrivain, pour avoir escript et nottié la messe

de Mons sainct Laurens avec deux Kyriez, proses, 112 sous 6 deniers. » — Services pour maître Laurens de Gouberville, qui décéda le 16 septembre 1577, et pour maître Guillaume Margaz, qui décéda le 18e jour d'avril 1578. — Compte vérifié le 3 juillet 1578.

[illegible] Registre. [illegible] m. 53 c. de hauteur sur 0 m. 33 c. de largeur, contenant 18 feuillets, parchemin.

1578-1579. — « COMPTE ET ESTAT rendu par Nicolas Bussevestre, pour l'année commençant le jour de Saint-Jehan-Baptiste mil cinq cens soixante et dix-huit. » — « De Jacques Bertault, qui tient, par 28 livres par an, la maison où se tenoit Jehan Pinard, imprimeur, receu 28 livres. — Il a esté receu de Me Jehan Denys, juré notaire, le jour d'hier, second jour de juillet an présent, 10 livres. » — Mises : « Il n'a esté faicte aulcune mise pour les confraires, pour ce qu'il n'en est décédé aulcun. — A Jehan Chenevas, vitrier, payé pour sa peine d'avoir mis, lavé et arrimé 3 verrières en la maison où se tient la veuve Caudebec, 7 sous 6 deniers. » — Compte vérifié, le 3 juillet 1579, jour Saint-Martial, à la fin de la messe suivant les statutz, « et neaulmoins n'a esté cloz pour lors et jusques au 14e jour de septembre 1580, obstant que les mises faictes par le dict Bussevestre, pour certains procez contenuz en deux articles de mises, luy avoient esté contredictes, comme excessives, auquel quatorzième jour de septembre icellui collège et le dict Bussevestre seroient demourez d'accord sur le contenu ès dicts articles, et en auroient amyablement composé, pour quoy avoit esté clos et signé ce présent compte. » — Guillaume de Flavigny, notaire, nommé prévôt receveur en remplacement de Bussevestre.

[illegible] Liasse.) — 3 registres, comprenant ensemble 153 feuillets, papier.

1582-1586. — « COMPTE de Guillemme de Flavigny, prévôt et receveur du collège des notaires de la Cour ecclésiastique de Rouen et l'ung d'iceulx notaires, de la recepte, mise et entremise qu'il a eue des rentes foncières et ypotèques, loage de maisons et aultre revenu appartenant au dit collège, pour ung an commençant le jour Saint-Jean-Baptiste 1582, et finissant à semblable jour 1583 exclusivement. » — Mention de noble homme Cicéron Regnard, demeurant au Bosc-Roger près Buchy ; — de Thomas Deshays, chirurgien ; — des hoirs de feu maître Robert Raullin, sieur de Longpaon ; — de noble homme maître Etienne de Castignolles, conseiller au siège présidial de Rouen ; — de Richard Le Gras, écuyer, sieur de Bardouville, demeurant à Roumare, obligé en 10 écus sol de rente aux plèges de damoiselle Marguerite de Quincarnon, veuve de feu noble homme maître Robert Le Gras, en son vivant avocat en la Cour du Parlement, et de noble homme maître Jean Des Essartz, sieur de Saint-Aubin, conseiller en la vicomté de Rouen. — Reçus à l'état de notaire : Pierre Héribel, Robert Larribe, Baptiste Le Bourgeois, Jean Gougeon, Jean Basire ; payé par chacun, 10 livres — Mises : « Aux chapelains du collège, pour la célébration de 9 messes ordinaires par semaine outre la messe du lundi qui se paye manuellement, 90 livres ; » — chapelains : Nicolas Le Pelletier, Regnauld Le Sueur, Massin Martin, Jean de Gouberville —Mises pour les distributions manuelles faites pour la célébration des messes, vêpres, obits et autres services, 644 livres 3 sols. — « Pour avoir fait racoustrer ung des messeaux de la chapelle, 3 sous. — A Me Jacques Bréant, escrivain et nottier, pour avoir notté, en ung cayer de parchemyn, le Symbole des Apôtres en deux diverses sortes de chant jouxte l'exemplaire prins sur ung cayer estant au couvent des Célestins, 60 sols. — Compte vérifié et signé en la chapelle Saint-Marc, en la fin de la messe, le lundi 4 juillet, continué du jour précédent, pour raison du dymence 1583 ; » signatures des notaires. — Compte du même pour l'année 1584-1585. — Mention de noble homme maître Jean Du Vivier, avocat en la Cour, adjudicataire, par décret de justice, d'une maison rue de l'Ecole, qui fut à Eustace Malherbe. — Charles Martin et Jean Cornyère reçus notaires ; chacun d'eux paye 3 écus 20 sous. — Mises : « A Me Toussaint Le Fèvre, organiste, pour une année de ses gages, 4 écus. — Pour ung petit leutrain fait pour servir à l'organiste du dit collège, 7 sols 6 deniers. — Pour une corde de chanvre mise à la cloche de la chapelle pour la faire sonner, 14 sols 6 deniers. — A Loys Guillebert, menuysier, sur un marché fait avec luy par le collège pour faire et construire des bancs à l'entour du cœur de la chapelle Sainct-Marc, 53 escus 1 tiers, plus 20 écus. — Pour une grande chaire à dossier achetée à la vendue de la vefve du Gallois, 18 sols. — A este avancé à Jacques Bréant, escrivain, pour la façon de quelques cayers qu'il notte, pour ajouter à l'antiphonier de la chapelle, 45 sols. — Pour le port et rapport des aornements et luminaire de la chapelle, qui furent portez, le 1er jour de septembre, en la chapelle des Ordres où furent pour quelque temps célébrez

les messes, obitz et services du dit collège, pour raison de la maladie contagieuse estant en plusieurs maisons prez la chapelle, 25 sols. » — Autre compte du même pour l'année 1585-1586. — Réception de notaires : Charles Tillart, Toussaint Marsollet, Barthélemy Laligney. — Les notaires Etienne Vereul et Jehan Denys payent chacun 20 sous pour la bienvenue de leurs clercs Jean Trabouillet et Mathieu Campion. — Jean Tillard, notaire, secrétaire de l'archevêché, remet 16 écus 2 tiers, comme exécuteur testamentaire de feu Mᵉ Louis Guenault, aussi notaire. — Mises : « A Toussaints Le Febvre, organiste, pour ses gages, 4 sous. » — Service pour Regnauld Le Sueur, décédé durant l'année du compte. — « A Loys Guillebert, menuisier, pour la construction des bancs du chœur, 33 écus 20 sols tournois ; au même, pour avoir fait une devanture de carolles au devant du chœur, 40 écus. — Au plâtrier, pour avoir recouvert la chambre des buvettes, etc., 56 sous. — A maître Jacques Bréant, écrivain, pour avoir écrit et noté 3 cayers en parchemin, 8 livres 5 sols t. — A Michel Le Deutre, libraire, pour avoir relié et recouvert un antiphonier en parchemin, 1 écu 30 sols. — A Mahiet Everard, vitrier, pour réparation de vitres, 3 écus. — Pour deux processionnaires achetés pour la chapelle, 28 sols. » — A la fin, règlement pour les honoraires des messes. — Compte vérifié le 3 juillet 1586.

G. 9070. (Liasse.) — 3 registres, comprenant ensemble 137 feuillets, papier.

1586-1589. — « COMPTE du même pour l'année commençant à la Saint-Jehan-Baptiste 1586 et finissant à semblable jour 1587. » — « A esté receu de maistre Jehan de Haulteryve, notaire, pour sa jurande, bienvenue et association au dit collège, 10 livres. — De maistre Jean de Haulteryve, pour la bienvenue de Symon de Gouberville, son clerc, la somme de 26 sols. — De la vefve deffunct maistre Philippes Larribbe, en son vivant notaire et claviger de la dicte chapelle, a esté receu pour moictié de la cueillette faicte en la dicte chappelle, 2 sols 6 deniers. — A esté payé par le comptable à Monsieur Bigues, grand archidiacre de Rouen et vicaire général de Monseigneur le cardinal, la somme de cinq escus sol, pour la moitié des fraiz qu'il a convenu faire pour envoyer exprès vers Monseigneur le cardinal, affin d'empescher que la juridiction du bailliage ne fust tenue en la grand salle du Palais archiépiscopal, où tient à présent la juridiction ecclésiastique pour la ruyne advenue à la salle ordinaire de la dicte juridiction. — A Paul Le Pilleur, paintre, pour avoir repainct la robbe de l'himage de Notre-Dame estante sur l'autel de la dite chappelle, et aussy painct en couleur de boys une vieille chaire estant en la dite chappelle, 29 sols. » — Compte vérifié en la chapelle, le 3ᵐᵉ de juillet, jour de la fête Saint-Martial 1587. — Compte de Haulteryve, prévôt et receveur pour l'année 1587-1588. — Les notaires Massin Martin et Etienne Vereul payent chacun 20 sous pour la bienvenue de leurs clercs Robert Meneult, Jehan Hatingoys, Pierre Rivière. — A Toussaint Le Febvre, organiste, 3 écus. — « Pour avoir changé un calice d'étain, 9 sous, et pour une pouchette à l'envelopper, 7 sous 6 deniers. — Pour 5 quartiers de toile pour couvrir l'image de sainct Jehan, 20 sols — Pour ung livre de papier blanc pour escripre par chacun jour, aux obits, les présents et défaillans, 5 sols. » — Services pour les notaires Jehan Baudry, Jehan Gouberville, Jehan Pauger, décédés pendant l'année du compte. — « Pour deux grandz fardeaux d'espynes et vifves plantes achaptez par Goujon devant Notre-Dame, pour planter au jardin de la maison où demeure maistre Isaac Vereul et faire une haye au lieu de mur et séparation, 36 sols. » — Compte vérifié en la chapelle, le 3 juillet, jour de Saint-Martial 1588. — Compte du même pour l'année 1588-1589. — « A esté receu de maistre Pierre Ryvière, prebstre, notaire, pour sa jurande, bienvenue et association au dit collège, 10 livres. — Remonstre, le dit Haulteryve, qu'il y avoit ung prebstre fort pauvre et extrêmement malade en la maison de Guillaume Le Maistre, auquel il auroyt baillé, par le commandement du collège, pour luy aider à vivre, la somme de 20 solz. — Baillé à Mᵉ Charles Martin, notaire, pour avoir fait la coppie d'un registre ou martiloge où sont escriptz les obitz, 1 escu. — Baillé à Gybert, chasublier, pour avoir recouvert une chappe de renversé et faict ung contre-autel de renversé de la vieille chappe, 10 livres. — Baillé au dict maistre Charles Martin, notaire, pour avoir faict quatre factums ou mémoires pour bailler aux conseillers du siège présidial touchant le procez de Sanguyn et du dit collège, 10 sols. — A Toussaint Le Febvre, organiste, 16 livres 16 sols. — Pour avoir joué des orgues aux obits, 4 sols par obit. — — Service pour Nicolas Vereul, notaire, décédé pendant l'année du compte. — Compte vérifié en la chapelle, le 3 juillet 1589.

G. 9071. (Liasse.) — 1 registre, comprenant 102 feuillets, papier.

1590-1591. — « COMPTE de Jehan Haulteryve, prévôt et receveur du collège des notaires de la Cour ecclésiastique de Rouen, pour l'année commençant au jour Saint-Jean-Baptiste 1590, et finissant à semblable jour de l'année 1591. » — « Reçu d'Etienne Syouret et de Toussaint Marsollet, notaires, pour la bienvenue de leurs clercs Grégoire Alexandre et Dubosc, de chacun, 20 sols. — A Louys Trieusle (*sic*), organiste, 40 sols. — A Gibert, chasublier, pour 3 aulnes de toile de bougren rouge pour mettre sur l'autel, à 10 sols l'aune, 30 sols. — Baillé à Jacques Le Blond, echalier, pour avoir refect 4 fenestres de fer de laton à la maison où demeure Mᵉ Massin Martin, 15 sous. » — Compte vérifié en la chapelle, le 3 juillet 1591. — Compte de Pierre Rivière, prêtre, prévôt et receveur du collège, pour l'année 1591-1592. — Cette année-là, il n'y eut aucune réception de notaire ni de clerc. — Guillaume Le Danoys, sergent appariteur, paya pour sa bienvenue et association au collège, 3 écus 20 sols. — « Baillé au prédicateur qui avoit faict les prédications durant l'Oratoire estant en la dicte chapelle Sainct-Marc, cinq escus sol. — A Mᵉ Robert Larribbe, pour avoir faict garder à la dicte chappelle et faict plusieurs fraiz extraordinaires, 1 escu sol. — A maistre Loys Treuffle, organiste, 1 escu plus 4 livres. » — Service pour Guillaume Le Maistre, appariteur, décédé. — Compte vérifié en la chapelle, le 7 juillet 1592. — « Compte de Baptiste Le Bourgeoys, prebstre, curé de Saint-Denys, prévôt et receveur du collège des notaires de la Court ecclésiastique et l'un d'iceux notaires, pour l'année 1592-1593. — Aucune réception de notaire. — Guillaume Goujon, sergent appariteur, paie pour sa bienvenue 3 écus 20 sols. — Thomas Marc, prêtre, Thomas Le Vigneur, Jehan Ribert et Jehan Varin, payent chacun 20 sous pour leur entrée aux bancs de Mᵉˢ Toussaint Marsollet, Jehan Hauteryve et Charles Martin. — A Louis Truffley, organiste, en deux fois, 2 escus 40 sous. — Compte vérifié en la chapelle, après l'obit qui y fut célébré le 3 juillet 1593. — Compte du même pour l'année 1593-1594. — Reçu de François de Gouberville, pour son association, 10 écus ; — de François Amelot, prêtre, pour son entrée et bienvenue de clerc au banc de Mᵉ Jean de Haulteryve le jeune, 20 sols. — A Louis Truffley, organiste, 16 livres. — Compte vérifié en la chapelle, le 3 juillet 1594. Ce dernier compte a été endommagé par l'humidité.

G. 9072. (Liasse.) — 3 registres, comprenant 308 feuillets, papier.

1595-1599. — « COMPTE de Jehan Denys, prévôt et receveur du collège des notaires de la Court ecclésiastique de Rouen, pour un an commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1595. » — « De Charles de Canville, clerc tonsuré, pratiquant soubz et au banc de Mᵉ Symon de Gouberville, notaire, 20 sols. — De Guillaume Le Monnyer, appariteur en la Court ecclésiastique, pour le droict de son entrée, 10 escus. — De maistre Nicolas de Haulteryve, filz de maistre Jehan de Haulteryve, notaire, pour l'entrée et association d'iceluy au dit collège, 10 escus. — De maistre Héribel, pour et au nom et lieu de Mᵉ Nicolas Héribel, son fils, receu notaire, 10 escus. » — Mises : « A maistres Loys Treuffley et Toussaint Le Febvre, prestres, organistes, 12 livres 12 sous 6 deniers. — Pour une peau de parchemin affin d'escrire la tablature d'un gradal de la dite chapelle, 10 sols. » — Service pour maître Charles Tillart, notaire, un des confrères, décédé en la ville de Bayeux, où il avoit esté inhumé. — Compte vérifié en la chapelle, le 3 août 1596. — Compte du même pour l'année 1596-1597. — « De maistres Thomas Le Vigneur et Jehan Varin, pour le droict de leurs jurandes ou réception de notaires, de chacun, 10 écus ; — de maître Jehan Le Vigneur, pratiquant soubz et au banc de maistres Massin et Charles dits Martin, notaires, 20 sous. — A Mᵉ Toussainctz Le Febvre, presbtre, organiste, pour une année de ses gages d'avoir joué des orgres en la dite chapelle, 10 écus sol. — Pour un livre de papier blanc, affin d'écrire par chacun jour les présents et absents aux obits, 10 sous. — Aux chantres et musiciens, qui auroient chanté le jour sainct Marc à la dite chapelle, 40 sous. — Achat d'un desteigneur de fer blanc. — Compte vérifié le 3 septembre 1597. — Compte de maître Mathieu Champion, prêtre, curé des Authieux, receveur du collège des notaires, pour l'année 1597-1598. — « De Abel Desmarets, reçu sergent appariteur, 10 écus. — A maistre Toussaincts Le Febvre, prêtre organiste, 100 sous. — Aux chantres et musiciens, qui ont joué le jour saint Marc, 60 sous. — A Philippe De la Ville, broudeur, pour avoir racoustré ung chasuble, 30 sous. — A Jacques Le Blond, arcalier, pour avoir réparé l'arcal des vitres de la chapelle, 4 écus. — Compte vérifié le 11 février 1597. — Compte de maître Baptiste Le Bourgeois, prêtre, curé de Saint-Denis, prévôt et receveur du collège, pour l'année 1598-1599. — « De maître François Amelot, prê-

tre, reçu comme notaire, 10 écus. — A Toussaint Le Febvre, prêtre organiste, 6 écus 40 sous. — Aux chantres et musiciens, pour avoir chanté le jour Saint-Marc, 1 écu. — Pour l'achat d'un guipillon, 2 sols 6 deniers. Pour l'achat de bouis bénit le jour des Rameaux, 2 sols 6 deniers. »— Paiements à David Bonhomme, plâtrier; —à Jacques Repel, vitrier; — à Simon Pouchin, menuisier; — à Pierre Lormier, masson; — à Pierre Cardon et Denis Cousin, charpentiers; —à Alexandre Parfondin, serrurier; — à Philippe De la Ville, brodeur. — Compte vérifié le 28 juillet 1599. — Compte du même, pour quelques parties de deniers levées et sequestrées, comme inutiles, du compte de Mathieu Champion, précédent receveur.

G. 9073. (Liasse.) — 6 registres, comprenant 170 feuillets, papier.

1599-1601. — COMPTE de maître Baptiste Le Bourgeois, curé de Saint-Denis, prévôt et receveur du collège des notaires de la Cour ecclésiastique de Rouen, pour un an commençant à la Saint-Jean 1599. — Mention de Guillaume Bourseville, apothicaire; — de Charles Du Mesnil, chirurgien, demeurant à Darnétal; — de Jacques Duquesne, sieur de la Mauferye, conseiller en la Table de Marbre; — de Guillaume Aguichon, marchand d'oranges; — de François De la Croix, religieux de Bonport et chapelain de la chapelle du Port-Saint-Ouen; — de Toussaint Le Febvre, organiste. — Compte vérifié le dernier août 1600.— Compte du même pour les années 1600-1601, 1601-1602 (pas de chapitre de dépense); — 1602-1603, mises pour les gages de Le Febvre, organiste. — Compte de Simon de Gouberville, notaire, receveur du collège, du 3 juillet 1603 à semblable jour 1604.

G. 9074. (Liasse.)—5 registres, comprenant 372 feuillets, papier.

1607-1613. — « COMPTE de Robert Larribbe, prevost, procureur et recepveur du collège des notaires de la Cour ecclésiastique de Rouen et l'un d'iceulx, de la recepte, mise et entremise qu'il a eue et faicte du bien et revenu appartenant au dit collège, pour un an commençant au jour Sainct-Jehan-Baptiste 1607 » — « A François Thibault, organiste, 20 livres de gages. — Au deffautier, pour ung livre pour escripre les présents et absents au service divin, 15 sous. — A esté payé à Denis Laffaicteur, fermier des terres du *Camp des Notaires* assises dessoubz le Mont-de-la-Justice de ceste ville... la somme de 70 solz, laquelle somme il avoit payée à François de Brabant, voyeur de chemins pour le Roy notre sire en la viconté de Rouen, tant pour avoir par le dit de Brabant posé manouvriers pour travailler à la réparation de la cavée tendante de la porte Bouvreuil au dit Mont-de-la-Justice, et ce à l'endroit des dites terres aboutissantes à ladite cavée, pour le sallaire du sergeant à masse, que du dit Brabant, voyeur. »— Compte vérifié, en la chapelle, « le dit collège deuement congregé, » le 10e juillet 1608. — Compte du même pour l'année 1608-1609. — Mention de François Thibault, organiste; — du décès d'Etienne Le Bourgeois, sergent appariteur, et de son fils, maître Baptiste Le Bourgeois, curé de Saint-Denis. — Compte de Nicolas Héribel, notaire en la Cour ecclésiastique, prévôt et receveur du collège des notaires pour l'année 1610-1611.—Gages de l'organiste François Thibault, et du défautier. — « A Guillaume Bourdet, paticier, pour avoir vendu et livré 3 douzaines et demie de touffeaux, 16 sous. — Payé 40 sols au maître de la *Fleur-de-Lis*, pour avoir par la compagnie pris du vin, au nombre de 4 bouteilles de vin, et icelles baillez et distribuez au sieur du Vaurouy et Le Charretier pour les gratiffier du plaisir fait à la compagnie. » — 500 de tuiles à croq, achetées 4 livres 5 sous; 12 bottes de lattes, à 5 sous 6 deniers la botte; 28 chanlattes à 2 sous 6 deniers pièce; demi-cent de nos, à 40 sous le demi-cent; 6 faîtiers, 10 sous. — « A Jacques Repel, vitrier, 100 sous, pour avoir vendu et livré au collège 5 vittres neuves en ozenge, couchez en plomb appliquez en une maison. — Au sieur du Boisguillaume, avocat, pour avoir plaidé et prins défenses sur l'action, 5 sous. »— Compte de Charles Martin, notaire, prévôt et receveur du collège, pour l'année 1611-1612. — Achat d'un missel à l'usage de Rouen, avec un *sentier*, 7 livres. — Autre compte du même pour l'année 1612-1613. Ce dernier compte a été fortement endommagé par l'humidité.

G. 9075. (Liasse.) — 5 registres, comprenant 175 feuillets, papier.

1613-1627. — COMPTE de Charles Martin, notaire en la Cour ecclésiastique de Rouen, prévôt et receveur du collège des notaires, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1613 — « Pour quatre douzaines de craquelins et autant de touffeaux baillés le jour saint Marc, à 6 sous la douzaine, 48 sous. (Tous les comptes du collège jusqu'à celui-ci étaient recouverts en parchemin. Ceux qui suivent sont cou-

tonnés.) — Compte de Barthelemy Laligney, chanoine de l'église de Rouen, notaire et tabellion en la Cour ecclésiastique, et, en ladite qualité, prévôt et receveur du collège, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1617 : « De Jacques Erambourg, sergent appariteur en la Cour ecclésiastique, 30 livres, pour être associé au collège. — De maître Pierre De Caulx, prêtre, l'un des dits notaires, 30 livres qu'il a données, pour être employées à la décoration de la chapelle. — Cœulte faite en la chapelle Saint-Marc pendant l'année, 2 sous 6 deniers. » — Mises : « A Jehan Le Febvre, organiste, 30 livres. — Payé pour le jour et feste de monsr saint Marc, aux chantres qui ont chanté la messe, 64 sous; — pour 4 douzaines de craquelins, 24 sous; — pour 4 douzaines de touffeaux et bourlets de fleurs, 20 sous. — A Me Champion, pour un gallon de vin à faire distribuer le jour saint Marc, 16 sous. Le dimanche, 24 juin 1618, payé pour des craquelins, par le commandement de la compagnie, pour le défaut de monsr Varin, quil ne veult faire faire les dits craquelins, 18 sous. » — Comptes de Jean-Maximilien Le Roux, procureur en la Cour des Aides, commis à faire la recette pour l'année 1622-1623 ; compte fortement endommagé par les mites. — « De maître Lucas Allain, curé de Saint-Vivien, procureur et receveur du collège, pour l'année 1625-1626 : « Aux musiciens qui ont chanté la messe en musique le jour de saint Marc, 4 livres ; — pour les craquelins du dit jour, 24 sous ; — pour les touffeaux, 20 sous; — pour un gallon de vin le dit jour, 20 sous ; — pour un vipillon, 3 sous ; — pour un vieil banc en façon de coffre, mis dans le revestiaire, 69 sous. — Payé à Nicolas Houllegatte et Jehan Barbé, esventeurs en la maladie contagieuse, pour avoir les drogues nécessaires pour purger et esventer la maison infectée où demeuroit maître Gilles Héribel, 6 livres. — A Pierre Babin, conducteur des hardes contagiées à l'Aunay, pour avoir enlevé les pailles et ordures de la dite maison contagiée, 40 sous ; — aux dits éventeurs, pour avoir éventé la dite maison, 7 livres 6 sous ; — pour avoir délivré du vin aux dites personnes de la contagion, 22 sous. » — Compte du même pour l'année 1626-1627 : « A M. le Marchand, orfèvre, pour 2 chandeliers d'argent, 22 livres. »

G. 9076. (Liasse.) — 6 registres, contenant ensemble 137 feuillets, papier.

1628-1633. — COMPTES de maître Lucas Allain, procureur et receveur du collège des notaires, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1628 (Paiement fait à Noël D'Yvetot, maître maçon) ; — pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1629 (Paiements faits à Pierre Gelouis, maître maçon ; — à Louis Le Vaillant, maître joueur de violon). — Compte du même pour l'année 1631-1632 : « Pour un messel de la dernière impression, garni d'une peau violette et sentier de même étoffe, 11 livres 10 sous. — Compte pour l'année 1632-1633 : « Reçu de Laurent, sergent en Cour d'église, pour être associé, 40 livres ; — de Sébastien Louis, notaire, en la place de feu noble homme maître Nicolas de Haulteryve, chanoine de l'église de Notre-Dame de Rouen, pour son droit de réception, 50 livres ; — de Nicolas Le Vigneur, reçu clerc, 20 sous. » — Compte de Michel Yauvart, prêtre, chanoine des Quinze-livres en la cathédrale, curé de Duclair, procureur et receveur du collège des notaires et l'un d'iceux, pour l'année 1634-1635 (couverture en parchemin). — Compte du même pour l'année 1635-1636 : « Reçu de Pierre Le Carpentier, reçu notaire en la Cour ecclésiastique, en la place de Me Lucas Allain, en son vivant curé de Saint-Vivien et notaire en la Cour, 90 livres. — Reçu de Me Isaac Haulteryve, notaire en la Cour, reçu en la place de Me Louis Trabouillet, aussi notaire, 80 livres. — Me Jacques Langlois, aussi notaire en la Cour, a promis de donner pour son entrée une tunique et une chappe de damas rouge. » — Trois clercs entrés nouvellement en la Cour, Pierre Le Carpentier, Louis Safforge et Langlois, payent chacun 20 sous. — A Nicolas Roussel, organiste, 30 livres de gages. — A Pierre De Caux, notaire, défautier, 6 livres (couverture en parchemin).

G. 9077. (Liasse.) — 5 registres, contenant ensemble 167 feuillets, papier.

1635-1639. — COMPTES de Michel Yauvart, curé de Duclair, procureur et receveur du collège des notaires pour les années 1635-1636 (en double), 1636-1637, 1637-1638, 1638-1639 (en double), l'un des doubles fortement endommagé par l'humidité. — Tous ces comptes sont recouverts en parchemin. — 1635-1636, — de Nicolas Lorence, reçu clerc, 20 livres. — Nicolas Roussel, organiste. — « Payé à Nicolas Thibault, maître serrurier à Rouen, pour avoir raccommodé la serrure de la grande porte des orgres avec une clef, 2 pentures, 6 crampons, 2 verroux, 35 sous. » — A un avocat, pour un plaidoyer, 10 sous. — Mention de monsr Pillée, avocat au bailliage, « qui avait fait l'écrit pour le procès, ensemble l'écrit des raisons en forme de factum. » — 1636-1637, « à Laurens Touzé, tapis-

sier, pour avoir baillé un tapis pour couvrir le grand autel de la chapelle avec un autre tapis servant de contre-autel en la chapelle de la Vierge, 6 livres. — *Item*, pour le voyage fait en la chapelle de Saint-Adrien, selon qu'il est accoustumé chacun an, la somme de 12 livres 10 sous. » — 1638-1639, même organiste; toujours les craquelins et les touffeaux à la saint Marc. — « *Item* pour le voyage fait en la chapelle Saint-Adrien, ainsi qu'il est accoutumé par chacun an, auquel lieu assistent tous les sieurs notaires, 13 livres. »

G. 9078. (Liasse.) — 5 registres, comprenant ensemble 156 feuillets, papier.

1640-1645.—« COMPTE de Pierre Le Carpentier, prêtre, notaire, procureur et receveur des notaires de la Cour ecclésiastique de Rouen et chapelle Saint-Marc, et l'un d'iceux, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1640. » — 1640-1641, « pour le disner du jour saint Marc, 28 livres 12 sous. — Pour le pain bénit de la messe du jour de Noël, 20 sous. — Pour la collation d'après les vespres et matines de la fête du Saint-Sacrement, 68 sous. » — Paiements à Pierre Deshayes, maître serrurier; — Jehan Capellet, maître maçon. — « Payé à Me Pierre Pidou, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, commis à la recette générale des droits d'amortissement dûs par les ecclésiastiques, bénéficiers, communautés et tous autres gens de mainmorte du royaume, 27 livres; pour le droit de la quittance, 40 sous; pour les frais des commissaires ayant saisi le revenu du dit collège pour renouveler le paiement de la dite taxe, greffiers et sergents, etc., 86 livres 11 deniers.»—Compte du même pour l'année 1641-1642 : — « Reçu de Me Simon Marye, notaire, pour le droit de sa réception, 65 aunes de toile; du même, pour le droit de clerc en la Cour ecclésiastique, communément appelé *béjaune*, 20 sous. — Payé à deux chapelains de Notre-Dame qui ont faict le service du jour de Noël dernier, pour l'absence des prêtres notaires, 30 sous. »— Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1642 : « A monsieur Du Fay, chapelain, pour la livraison de 2 pots de vin le jour Sainct-Marc, 30 sous. — Payé pour les frais du pèlerinage de Saint-Adrian, 23 livres. — Pour le vin distribué à Mr l'official estant maistre de Saincte-Cécile, 10 livres 5 sous. — Payé à Me Claude de Villers, maistre facteur d'orgues, 61 livres; — à Guillaume Le Thuillier, maître menuisier, pour la menuiserie des dites orgres, 15 livres 10 sous; — à Pierre Moteais, maître peintre à Rouen, pour la peinture des dites orgres, 4 livres; — pour les frais d'avoir visité les dites orgues, 8 livres, 16 sous; — à un libraire qui a relié le missel, 10 sous. » — Compte du même pour l'année 1643-1644 : « Pour les frais du dîner et souper du jour saint Marc, 23 livres; aux représentants de maîtres Laurent, Symon et Guillaume dits de Gouberville, fondateurs, à l'offertoire des obits fondés aux mois de mars, août et octobre, pour 3 obits, 3 sous: — à Me Chrétien, avocat au Parlement, pour consultation, 30 sous; pour avoir plaidé et dressé les qualités, 50 sous. » — Compte du même pour l'année 1644-1645 : « Pour les frais de la compagnie assemblée le jour saint Laurent, 7 livres 15 sous. »

G. 9079. (Liasse.) — 5 registres, comprenant ensemble 187 feuillets, papier.

1644-1649. — COMPTE de Pierre Le Carpentier, receveur du collège des notaires, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1644 et finissant à pareil jour 1645; — pour l'année 1645 1646 : « Reçu de Me Hubert Douillon, prêtre, l'un des notaires, pour son entrée et ornements à la chapelle, 100 livres;—du même, pour son droit de clerc en l'officialité, ainsi qu'il est accoustumé de tout temps, 20 sous. — Payé pour les frais de la compagnie assemblée afin de traiter des affaires du collège le 3 septembre, 10 livres 3 sous. — A Guillaume Du Puys, chasublier, pour la couverture du poisle à servir au jour du Saint-Sacrement, 15 livres; —pour 4 bonnets carrés, à servir en la chapelle, 6 livres; — pour une douzaine de bouteilles de vin délivrées à Mr l'official, à la noce de sa nièce, 110 sous; — à M. Le Febvre, avocat au Parlement, pour une consultation, 60 sous. » — Compte de Louis Safforge, notaire et receveur du collège, pour l'année 1646-1647 : « Payé à M. Le Febvre, avocat, pour un second écrit contre les appariteurs, 10 livres 8 sous;—au clerc du dit Le Febvre, pour avoir mis le dit écrit au net, 30 sous; — au concierge de la chambre des consultations, pour le droit de l'ouverture de la dite chambre afin de voir le dit écrit ci-devant fait par le dit Le Febvre, 5 sous. » — Compte du même pour l'année 1647-1648, présenté au collège, le 3 juillet, jour et fête saint Martial 1648, en l'église de Saint-Marc, après la messe du Saint-Esprit, ainsi qu'il est accoutumé. » — « Pour les frais du pèlerinage de Saint-Adrien, 19 livres 12 sous. — A Guillaume Dupuis, chasublier, pour avoir fait une robe de damas à la Vierge, et fourni toutes les étoffes, 17 livres 8 sous. — Pour les frais faits par 3 députés de la compagnie pour aller à Gaillon, trouver M. l'ar-

chevesque suyvant l'arrest de la Cour contre les appariteurs, pour louage de 3 chevaux, 30 livres. — Pour une consultation faite à 2 avocats, 3 livres. — Pour 2 plaidoyers du sieur Tesson, avocat, contre Morin, 10 sous. — Au sieur Viret, imprimeur du Palais, pour 3 extraits d'arrêts donnés en faveur des ecclésiastiques, pour faire voir qu'ils ne sont obligés de prendre les principaux des rentes à eux dues, 25 sous. »—Compte du même pour l'année 1648-1649.

G. 9080. (Liasse.) — 4 registres, comprenant ensemble 121 feuillets, papier.

1650-1651. — « COMPTE de Louis Safforge, notaire, procureur et receveur du collège des notaires de la Cour ecclésiastique et l'un d'iceux, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1650 : Reçu de Me Nicolas Roger, l'un des dits notaires, pour son entrée, 100 livres; du même, pour son droit de clerc en l'officialité, 20 sous. — De Me Louis Fontaine, notaire, pour son droit d'entrée, 100 livres ; pour son droit de clerc en l'officialité, 20 sous. — De Me Adam L'homme, appariteur, pour son droit d'entrée, 60 livres. —Pour les fraiz du pèlerinage de Saint-Adrien, 48 livres 14 sous. —Pour les fraiz faits, le jour de saint Marc, pour fere tendre dans la chapelle qu'autres frais touchant l'ornement de ladite chapelle, à ce déduit la somme de 60 sous cueillis dans les plats aux reliques, 44 livres. —Pour la despense faite. le 2me jour de novembre dernier, la compagnie assemblée pour les affaires du collège, 100 sous 6 deniers; payé pour 14 livres de sucre, moins 2 onces, à 30 sous la livre, présenté à monsieur l'official, le jour des estrennes, 20 livres 16 sous 3 deniers. — Payé à M. Le Vigneur, pour faire entrer dans la chapelle 2 hommes pendant les grosses eaux afin de retirer les ornements, livres et archives qui estoient en péril, 7 sous: payé pour les tourbes, bourrées, ballais, et pour la peine d'un homme qui a faict du feu dans la chapelle et l'avoir nettoyée, 40 sous. — Pour les pains bénits qui se feront jusques et compris le 4e de juillet, 24 sous. » — Compte du même pour l'année 1651-1652 : « Payé à Me Nicolas Laurence, appariteur, pour despense faicte chez luy, le dernier janvier, jour de l'entrée de monsr l'archevesque, 42 sous. —Pour la construction du presbytère de Sainct-Hilaire, 22 livres 10 sous. » — Compte du même pour l'année 1652-1653 : « Pour le registre ou *quillibet* à écrire les noms et surnoms des notaires assistants aux obits, 20 sous. — Au sieur Daubin, pour le louage de la tente de tapisserie de haute-lisse le jour saint Marc, 7 livres. — A Malheux, patissier, pour les craquelins par lui baillés, 31 livres 4 sous. » — Autre compte pour l'année 1653-1654 : « Reçu pour l'entrée de M. Coustel, à la chapelle, 60 livres. — Quêtes faites dans la chapelle, 5 livres 10 sous. »

G. 9081. (Liasse.) —7 registres, dont l'un couvert en parchemin et les autres cartonnés, contenant ensemble 211 feuillets, papier.

1651-1660. — COMPTE de Michel Yauvart, prêtre, curé de Saint-Hilaire-lès-Rouen, procureur et receveur du collège fondé en la chapelle Saint-Marc, pour l'année commençant le jour Saint-Jean-Baptiste 1654 : « De Me Charles Haulteryve, reçu notaire, par provision, reçu 50 livres. —Cueilli aux reliques, le jour saint Marc, 7 livres. — Payé à Pierre Placevault, brodeur, demeurant à Rouen, pour un chasuble blanc de satin de Bruges, 2 rideaux de camelot de couleur violet cramoisi, etc., 50 livres. » — Compte de Denis Héroult, prêtre, notaire, procureur et receveur du dit collège pour l'année 1656-1657 : « A maître Louis Fontaine, l'un des notaires, organiste de cette chapelle, 30 livres de gages par an. — Pour avoir fait raccommoder le canon de la chapelle qui se met sur le maître autel, 5 sous. » — Autre compte pour l'année 1657-1658 : « Jacques Laffetteur de la paroisse Saint-Godard, tient les terres hors Beauvoisine nommées le *Camp des Notaires*, contenantes 2 acres, par le prix de 50 livres. — Pour le tendeur qui auroit tendu et détendu la tapisserie la veille et feste de saint Marc, la somme de 50 sous et 4 sous 6 deniers pour un pot de sidre et 1 pain; paié pour le broittier qui auroit apporté et reporté la tapisserie, 22 sous; pour 2 filles qui auroient apporté et reporté plusieurs tapis, toilettes, et argenteries et auroient aidé à les tendre et replier, 25 sous: paié en havets, esplingues et rubens, 24 sous 6 deniers; paié pour la despense faicte par les notaires et appariteurs, pour avoir disné ensemble le jour saint Marc suivant la coustume, 37 livres 15 sous. — Paié à 2 jeunes hommes qui ont couché dans la dite chapelle, tant pour leur salaire que pour leur soupper, 42 sous; paié pour le disner et souper d'un garçon qui auroit gardé pendant le jour en la chapelle, le dit jour saint Marc, et pour 2 nourolles qui auroient esté baillées aux musiciens, 24 sous 3 deniers; paié à 3 hommes qui auroient, pendant les grosses eaux, changé les ornements et escriptures de place et le tout mis dans le pipistre, et pour le batelier qui auroit mené et ramené les dits hommes et le sieur titulaire qui les auroit ac-

compagnés pour donner ordre que les dits ornements, mesme les escriptures, fussent changez sains, 7 livres 10 sous. — A 3 hommes qui auroient nettoié la dite chappelle après que les grosses eaux ont esté escoulez, 3 livres; pour 9 boisseaux de charbon pour aider à esventer les maisons de la dite chapelle qui auroient esté dans les grosses eaux, 3 livres. — A Me Herouet, pour un plaidoyer, 36 sous. » — Compte du même pour l'année 1658-1659; — pour l'année 1659-1660. (Ce dernier compte en double.)

G. 9082. (Liasse). — 4 registres cartonnés, comprenant ensemble 74 feuillets, papier.

1660-1663. — COMPTES de Denis Heroult, receveur du collège des notaires, pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1660 : « Reçu de M. Noël Desbarres, huissier appariteur en la Cour ecclésiastique, pour son droit d'entrée en la chapelle, 60 livres; — de Pierre Canu, prêtre, l'un des notaires, pour son droit d'entrée, la toile de 4 aubes, 4 surplis, 4 nappes d'autel, d'une valeur de 104 livres; — de Charles Duval, prêtre, l'un des notaires, pour son droit d'entrée, 100 livres. — Service pour feu Me Nicolas Le Vigneur. — Pour 4 bonnets carrés, 5 livres 2 sous, et pour avoir enrichi une carte sur laquelle est l'évangile saint Jean pour mettre sur l'autel de ladite chapelle, 3 sous. » (Compte en double.)—Comptes du même pour l'année 1661-1662; — pour l'année 1662-1663 : « Payé pour la despense de la compaignie estant allée en pellerinage à Saint-Adrien, 32 livres 4 sous. — A Marin Souillet, maître libraire à Rouen, la somme de 25 sous, pour un registre en papier servant à faire les cuilibets pour les assistances aux services qui se célèbrent à la chapelle Saint-Marc. — Payé au nepveu de M. Robert Coustel la somme de 10 sous, pour avoir couché une nuit dans la chapelle de Saint-Marc, à raison de certains voleurs qui auroient dégradé quelques pierres de la dite chapelle pour y faire entrer. — Payé au surnommé Beaufinet, pour louage de tapisserie qui auroit esté tendue en la chapelle le jour de Sainte-Marc dernier, 20 livres. »

G. 9083. (Liasse.) — 6 registres, comprenant ensemble 203 feuillets, papier.

1661-1670. — COMPTE de Nicolas Panel, notaire et procureur en la Cour ecclésiastique de Rouen, et receveur du collège des notaires en la chapelle de Saint-Marc, pour l'année commençant à la Saint-Jean 1664 : « A maître Louis Fontaine, pour avoir touché les orgues, 40 livres. — Payé aux chantres et officiers du chœur, pour les trois fêtes, savoir : le Saint-Sacrement, la Toussaint et Noël, pour l'office, 9 livres. — Pour les frais faits pour le jour de saint Marc, tant pour la musique, louage de tapisserie, craquelins, bouquets, qu'autres petits frais et despence, 60 livres 7 sous. — A M. de Saint-Blaise, avocat, pour plaider aux Requêtes, 30 sous; — à un avocat qui avait dressé un factum, 60 sous. »—Comptes du même pour les années 1665-1666; — 1666-1667 : « A Philippes Fillastre, tapissier à Rouen, pour avoir tendu la chapelle le jour saint Marc, 22 livres; » — 1667-1668 : « Payé pour la dépense faite par la compagnie après le compte rendu en la chapelle, le 3 juillet 1667, 28 livres 15 sous; — à Charles Dupuis, marchand chasublier à Rouen, pour 2 chappes, une chasuble, une tunique et voile, le tout de damas blanc, par lui vendus, 130 livres; à la servante qui a apporté les dits ornements, 10 sous. A Louis Safforge, l'un des notaires, 5 chapons à 20 sous pièce, 5 livres; »—pour l'année 1668-1669 : « Payé pour un *cuilibet*, 22 sous 6 deniers; » — pour l'année 1669-1670, le dit compte rendu, le 3 juillet 1670, en la chapelle de Saint-Marc, après la célébration de la messe du Saint-Esprit, en la manière accoutumée; le même jour, élection des officiers du collège : Nicolas Panel, receveur; Robert Coustel, claviger; Mathieu Depresle, défautier; Denis Héroult et Charles Duval, garde-clefs.

G. 9084. (Liasse.) — 4 registres, comprenant ensemble 43 feuillets, papier.

1677-1681. — « COMPTE que rend P. Carren, presbtre, nottaire et procureur en la Cour ecclésiastique de Rouen et receveur du collège des nottaires de la chapelle Saint-Marc pendant un an, commençant à la Sainct-Jean 1677. » — Comptes du même pour l'année 1678-1679 : « Reçu de M. Belhomme, pour son entrée, 100 livres. — A M. Digoville, 6 livres à lui accordées par la compagnie pour avoir fait garder la chapelle pendant 2 ans, le jour sainct Marc. — A Jean Hamelinc, pour avoir sonné au service de feu M. Corbillon, 3 sous; » — pour l'année 1679-1680 : « Au tapissier pour avoir tapissé la chapelle le jour saint Marc, le dimanche dans l'octave du Saint Sacrement, 15 livres; » — pour l'année 1680-1681 : « A madame Coustel, pour avoir fait des musses pour les images de la chapelle, 1 livre 4 sous. — pour les bouquets et craquelins du jour de saint Marc, 3 livres 10 sous. »

G. 9085. (Liasse.) — 4 registres, comprenant ensemble 40 feuillets, papier.

1681-1686. — COMPTE de P. Carren, procureur en la Cour ecclésiastique de Rouen et receveur du collège des notaires pour l'année 1681-1682 : « Reçu de M. Moriancourt, notaire, pour son entrée, 100 livres ; — pour un *cuillibet*, 20 sous ; — à M. Jean de Guillotz, presbtre, la somme de 60 livres pour les gages qui lui ont été accordés annuellement, pendant les 5 années de ses estudes à Paris, 60 livres. » — En marge de cet article, *néant*. — Mention de Jacques Cappelet, maçon ; — de Guerpin, menuisier ; — de Sauvage et Deshays, serruriers. — Comptes du même pour l'année 1683-1684 ; — pour l'année 1684-1685 ; — pour l'année 1685-1686, présenté à Me Jean Langlois, prêtre, notaire et titulaire de la chapelle, et Mes Adrien Dumont, Panel, Pierre Boissel, notaires anciens et modernes, et François Heuzé, appariteur, le 3 juillet 1686, après la messe dite et célébrée en la manière accoustumée : « Reçu pour l'entrée de M. Guérard, notaire et procureur en l'officialité, 150 livres ; — de M. Tassel, appariteur en l'officialité, 150 livres. — A la veuve Beaufinet, pour 2 années de 12 livres par an, pour la tente de la tapisserie les jours saint Marc et du Saint-Sacrement, 24 livres. »

G. 9086. (Liasse.) — 4 registres, comprenant ensemble 38 feuillets, papier.

1687-1693. — COMPTE d'Edme Panel, prêtre, notaire et procureur de l'officialité et receveur du collège des notaires et appariteurs en la dite officialité pour l'année commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1687. — Comptes de Pierre Carren, notaire et procureur en la Cour ecclésiastique et receveur du collège des notaires de la chapelle Saint-Marc, pour l'année 1688-1689 : « Au sieur Le Mareschal, organiste, 30 livres ; — pour avoir tendu le dehors de la chapelle le jour de l'octave du Saint-Sacrement, 5 sous ; » — pour l'année 1690-1691 : « De Nicolas Vitecoq, notaire, procureur en la Cour ecclésiastique et receveur du même collège, pour l'année 1692-1693, présenté à Me Jacques Jagan, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris et supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, et à Gédéon Banquet de Mauny, aussi prêtre, docteur en théologie et un des assistants dudit sieur supérieur, représentant la communauté du dit séminaire, auquel le revenu de Saint-Marc a été réuni le 25 août 1693. »

G. 9087. (Registre.) — Comprenant 219 feuillets, papier.

1640-1641. — Registre dit *Cuilibet* servant au *défaultier* du collège des notaires à indiquer les noms des présents et des absents aux obits de la chapelle Saint-Marc, du dimanche 1er juillet 1640 au 3 juillet de l'année suivante. Le chiffre à distribuer ne variant pas, la somme à remettre aux présents variait suivant leur nombre ; de là le mot *cuilibet*. A la fin de chaque liste de noms : *Cuillibet* (chiffre), *reste* (chiffre). — Ajouté, au bas du feuillet du 27 octobre, une attestation de Carpentier, défaultier, constatant qu'il avait reçu 90 livres tournois pour le droit d'entrée de maître Nicolas Le Vigneur à la confrérie des notaires.

G. 9088. (Registre.) — Comprenant 243 feuillets, papier.

1653-1654. — REGISTRE des *quilibets*, du 20 octobre 1653 au 28 décembre 1654. — Pas de chiffres de paiement. — Quelques délibérations au bas des listes. — « *Die jovis prima mensis januarii* 1654. Le collège deument congrégé, assemblé aprez la messe dicte et célébrée, a esté représenté par le sr Du Fay, titulaire, un livre relié *in-folio*, qui est un antiphonier de la dernière impression et recouvert de basane violette, pour lequel a esté payé 11 livres, de laquelle somme le dit collège lui tiendra compte. — *Die lunæ 5a mensis januarii 1654.* Le dit jour, yssue des vespres, le collège deuement congrégé et assemblé, a esté représenté par le sr Du Fay que les bréviaires de ce diocèse ayant esté par plusieurs fois refformez depuis plusieurs années, qu'il seroit besoin avoir un antiphonier conforme au bréviaire dernier pour chanter les matines et vespres ; ordonné qu'il en sera acheté un. — *Die sabati VII a mensis februarii.* Na que Me Roger gaigne par advis de la compagnie, attendu que l'on a commencé la messe advant le son. — *Die sabati XXI februarii.* Na par l'advis de la communauté que les Srs Marye, Panel, Roger et Fontaine ont gaigné quoiqu'ilz soient venus aprez l'espitre, attendu qu'on a commencé advant le son, et qu'ils estoient empeschez pour affaires qui regardent la communauté. — *Die martis festum Si-Mathei XXIIII a februarii 1654.* Du dit jour, yssue de la messe y dicte et célébrée, le collège deuement congrégé et assemblé pour délibérer du différend prêt à mouvoir entre le dit collège des notaires, d'une part, et Me Laurent Hardouyn, commis au greffe de l'officialité, prétendant empescher les dits notaires de faire les fonctions de leurs charges, dresser les actes et expéditions tant de

grâce que communes pour les faire après signer au dit greffier, en luy payant son sallaire de ses signatures, a députté Mes Loys Safforge, Denis Hérout, et Nicolas Roger, trois des notaires, ausquels il a donné pouvoir d'obtenir mandement de la Cour pour y faire appeler le dit Hardouyn. — *Die domini XV*a *mensis Martii ad vesperas 1624.* Fontaine excusé par un homme envoyé de sa part à cause de sa maladie. — *Die Martii VII*a *mensis aprilis 1654.* M. Nicolas L'homme excusé de maladie par son fils pour avoir esté seigné. — *2*a *mensis junii 1654.* La communauté assemblée, a esté arresté que les défaillants seront mis en gain, attendu que la messe a esté transférée à ce jour et qu'ilz n'ont esté advertiz. — *5*a *mensis decembris ad vesperas.* Aprez les vespres, délibération contre Robert Douillon, claviger; a manqué de faire ouverture de la chapelle, et notamment la veille de Sainte-Catherine, en sorte que les vespres n'auroient esté dictes... est mis en perte le long de la semaine. »

G. 9089. (Registre.) — Comprenant 253 feuillets papier.

1660-1661. — REGISTRE du *cuilibet* du collège des notaires, du 3 juillet 1660 au 9 juin 1661. — « 3 juillet 1660, sur l'avis donné par M. Héroult, receveur du collège, que M. Du Fay, curé de Canouville, titulaire de la chapelle, est au lit malade en son presbytère de Canouville, pour quoi il lui a été impossible de se trouver, ce jour d'hui, en la chapelle, la compagnie arrête que les affaires du collège, qui de tout temps ont été réglées le dit jour, seront différées jusqu'au jour de la Madeleine, dont sera donné avis au dit sieur Canouville. » — *X*a *julii 1660.* Gérard Husson, curé de Berville, demande à être reçu notaire en vertu de lettres de provision de l'archevêque, du 19 août 1637; affaire différée. — *XVII*a *julii.* Opposition de Loys Safforge à la réception du dit Husson. — *Die jovis festum divæ Mariæ Magdalenæ, XXII*a *julii 1660.* — *Die electionis officiorum.* Receveur, à la pluralité, Denis Héroult; garde-clefs, Hubert Douillon pour le décès de Me Symon Marye, et Panel; défautier, Le Vigneur continué parce qu'il laissera *le quilibet* dans les temps; claviger, Coustel continué, aux charges d'estre plus soigneux, et de nestoyer la chapelle et autres nécessités accoustumez et se rendre dans l'heure. Il a esté arresté que les distributions ordinaires ont esté et sont remises à 4 sols, saouf à augmenter après les comptes. — *Die sabati 8*a *januarii.* Après la messe y dicte, s'est présenté Me Noël Desbar, bourgeois de Rouen, lequel avoit donné sa requeste tendante à estre associé au collège pour participer aux prières et service divin et distributions ordinaires. — Associé aux charges de droit. — *Dominica V*a *februarii.* Charles Duval, chapelain en la cathédrale, associé au lieu de Nas le Vigneur. — *XVIII*a *februarii.* Réception de Gerard Husson; ne sera employé au *cuillibet* que lorsqu'il aura payé son droit d'entrée. — *5*a *martii 1661.* Sur la remontrance faicte que les vespres qui se célèbrent les dimanches d'advent et caresme empeschent la dévotion tant des ecclésiastiques que laïques pour ne pouvoir assister aux sermons, mesmes aux vespres de leurs paroisses, il a esté arresté qu'au lieu de chaques vespres, il sera célébré une haute messe. »

G. 9090. (Cahier.) — Comprenant 23 feuillets, parchemin.

1619 — DÉCRET, en la vicomté de Rouen, des immeubles qui avaient appartenu à Marin Barbes, drapier drapant en cette ville; maison rue des Matelats et Orberue : « Grande maison neuve appliquée au mestier de la draperie, consistant en un cellier ou laverie, un grenier, deux grandes chambres, l'une sur l'autre et le grenier en gallatas, fermé à deux eaues, un degré hors œuvre servant à monter au dit bâtiment, etc..., appenty à usage d'écurie. »

G. 9091. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 53 pièces, papier; 1 cahier de 52 feuillets, papier.

1629 (copie)-**1789**. — LIASSE comprise sous cette étiquette : « Titres et pièces concernant la réunion projetée des biens de la maisons du Bourg-Achard au grand séminaire Saint-Vivien. Na La suppression de cette maison n'a eu lieu, la Révolution étant arrivée avant la fin de la contestation qui s'est élevée entre les paroissiens et le séminaire. » — « Inventaire des biens, effets, revenus, charges, titres et papiers du dit prieuré, par Louis de Goyon, grand archidiacre et vicaire général, prieur, etc...: Tête d'argent en vermeil, haute de 20 à 22 pouces, où est le crâne de saint Rustique [illegible], 600 volumes; — 6 religieux, Jean Buchet, prieur; Jean-François Le Boulleux, François Petit, Louis-Jean-Baptiste Delaunay, Pierre-François Chabrol, Jacques De la Rue de Francy; 1 frère convers, Jean Valentin, et 1 sœur donnée, âgée de 70 ans. » Pièce signée par Goyon, Pinchon curé de Houguemare et par les religieux. — Ordonnance de *soit communiqué* au promoteur général, signée par l'archevêque de Rouen, 15 avril 1770. — Procès-verbal d'estimation des biens du prieuré; — des livres de la bibliothèque, par Gouil-

lard, curé de Saint-Michel-de-la-Haye : *Histoire ecclésiastique*, 36 volumes in-4, 108 livres; *Bibliothèque ecclésiastique* de Dupin, 35 volumes in-12, à 30 sous le volume, 52 livres 10 sous; *Vie des sept religieuses de la Visitation*, 5 sous; *Biblia gothica*, parchemin, 2 volumes in-f°, 40 sous les deux; le *Pédagogue chrétien*, 3 sous; *Historia orbis maritimi*, par Maurizote, 1 volume in-f°, 1 livre 10 sous; *Historia Thuani*, 2 volumes in-f°, 3 livres. Outre les livres ci-dessus, j'ay trouvé un grand nombre de livres de peu de conséquence, la plupart dépareillez, in-12, que j'ay estimez *in globo* à 60 francs, et c'est leur faire honneur. *Item*, environ 550 bouquins on parchemin, dont, à l'exception de quelques Pères de l'Eglise, mauvaise édition, le mérite n'est pas grand; ainsi, en les mettant tous pesle-mesle à 3 sous pièce, c'est encore pour cet article 75 livres. Il reste encore un amas de vieux bréviaires, vieux messels romains et du diocèse, que je n'ai point estimez. Je n'ai point appretié encor une centaine de volumes, tant en brochure qu'en veau et parchemin, qui sont, sur 5 petite tablettes, entre les deux fenêtres qui donnent sur le cimetière, parce qu'on m'a dit que c'étoit l'endroit où etoient les livres prohibez. » — Procès-verbal des réparations et réédifications à faire à tous les bâtiments du prieuré, et estimation de la valeur actuelle des bâtiments par Jacques-Adrien dit Laisné, maître maçon à Saint-Ouen-de-Thouberville, 1770. — Estimation des meubles étant dans le prieuré, 1779. — Etat du revenu de la communauté, 1785. — Lettre de Simon Nicolas, évêque de Bâle, prieur commendataire du Bourg-Achard, datée de Porrentruy, 10 avril 1770, par laquelle il annonce à l'archevêque qu'il donne son consentement à l'extinction de la conventualité du Bourg-Achard. — Procuration donnée pour fournir ce consentement, au nom de ce prélat, par messire Paris-Jean Jau de Raze, docteur en théologie, 9 mai 1786. — Réquisitoire de M. Tuvache, procureur général, tendant à la suppression de la conventualité au Bourg-Achard, 21 mai 1786. — Lettres-patentes obtenues sur le décret de Mgr l'archevêque prononçant cette extinction, juillet 1686; signé : Louis; contresigné : Gravier de Vergennes; visa de Hue de Miromesnil. — Délibération prise par le *général* des propriétaires et habitants de la paroisse du Bourg-Achard, en présence de M. Charles, avocat du Roi aux Requêtes du Palais et substitut au Parlement, sur le décret d'extinction de la communauté du Bourg-Achard et l'union de ses biens au séminaire Saint-Vivien; conditions qu'ils veulent mettre à cette mesure, 8 octobre 1786. — Information faite par Nicolas-Alexandre de Bonissent, commissaire nommé par le Parlement pour l'exécution de l'arrêt de la Cour, rendu, la grande chambre assemblée, la 11 août 1786, au sujet de cette union, 9 octobre 1786. — Demande de pension formée par quelques-uns des chanoines réguliers. — Copie d'un accord passé au tabellionage de Rouen entre Henri de Mathan, conseiller au Parlement, prieur du Bourg-Achard, et les paroissiens du dit lieu, au sujet des réparations de l'église, à la suite de l'incendie arrivé par le feu du ciel en 1626, 21 novembre 1629. — « Requête qui contient la copie des statuts de Mgr Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour les 5 maisons de chanoines réguliers situées dans son diocèse et soumises à sa juridiction (Bourg-Achard, Val-aux-Grès, Sausseuse, Beaulieu, Saint-Laurent-en-Lyons). Elle renferme, en outre, les extraits des conférences tenues par les prieurs, chanoines réguliers des maisons dans lesquelles vénérable Dom Jean Moullin a mis la réforme, sous le bon plaisir de nos seigneurs les illustrissimes et révérendissismes archevesques et evesques, à commencer par cette présente année 1763. » — Lettres signées par l'archevêque de Rouen, 14 avril 1770;—par sœur de Pontevès, abbesse de Maubuisson, 14 avril 1770;—par sœur de la Rochefoucauld, abbesse de Saint-Sauveur.

G. 9092. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 177 pièces, papier; 5 sceaux.

1770-1781. — DÉCRETS de l'archevêque, lettres patentes, arrêts du Parlement, pièces de procédures, correspondance relativement à la suppression de la conventualité au Val-aux-Grès et à la réunion au séminaire Saint-Vivien des biens formant la mense conventuelle de ce prieuré. — Réquisitoire du promoteur général du diocèse en vue de la suppression. — Information *de commodo et incommodo*. — Brevet de Louis XV, consentement donné pour que par l'archevêque de Rouen il soit procédé dans les formes canoniques à l'extinction et suppression des menses conventuelles des 5 prieurés du Bourg-Achard, Sausseuse, Saint-Laurent-en-Lyons, Val-aux-Grès, et à l'union de leurs biens aux séminaires de Saint-Vivien et Saint-Nicaise, Versailles, 4 mars 1779; signé : Louis; contresigné : Bertin. — Procès-verbal de l'estimation des biens du Val-aux-Grès, 14 mars 1770. — Lettre de Pézié, prieur commendataire, à l'archevêque; il l'informe qu'il obtempère aux arrangements nouveaux dont il lui est fait part, pourvu toutefois que ses intérêts soient ménagés comme il convient : « Je désirerois bien savoir, ajoute-t-il, ce que deviendront cette église,

ces bâtiments claustraux, les murs de clôture dont l'entretien et la réparation me ruinent. Il paroîtroit que tout cela devient inutile d'après la suppression que vous proposez de faire, » 11 mai 1770. — Délibération des habitants de Bolbec à fin d'opposition à la suppression, 3 juin 1770. — Procès-verbal de la situation du Val-aux-Grès, dressé par le vicaire général, lors de la prise de possession par les prêtres du séminaire archiépiscopal, 12 juin 1770. — Enquête *de commodo et incommodo*, pour M. de Lastic, vicaire général; parmi les témoins consultés, Georges Le Dont, curé des Trois-Pierres; Alexis Le Berquier, curé de Raffetot; Pierre Halbout, curé de Saint-Denis de Lillebonne; Henri-François de Baudot, chevalier, sieur de Senneville; Thomas La Houssaye de Beauchamp, lieutenant-colonel du régiment de Médoc; Pierre-Jacques-François-Alexandre Le Roux, sieur des Trois-Pierres; témoignage de ce dernier en faveur des religieux : « Ont rendu les plus grands services dans l'incendie de Bolbec par les efforts qu'ils ont faits pour empêcher le progrès de la flamme. Ils ont reçu chez eux les effets des habitants qu'ils ont conservés avec la plus juste équité. De tous les temps ces religieux ont fait de grandes aumônes à tous les pauvres sans distinction; et après l'incendie ils ont reçu dans leur maison autant de personnes qui s'y sont présentées et ont même été chercher des incendiés qu'on leur a dit être abattus et épuisés de forces... Ont nourri dans leur maison plusieurs familles au nombre de 50 personnes, » 16 juin 1770. — Procès-verbal de comparution des religieux, à la requête du promoteur, 18 juin 1720. — Requête des pauvres de Bolbec, pour que le prieuré ne fût pas supprimé, 29 juin 1770. — Lettre adressée par Deslandes Michel, prieur du Val-aux-Grès : Il a communiqué aux religieux réunis en chapitre le modèle de révocation de l'opposition mise par eux à la destruction de leur maison; il fut arrêté à la pluralité des voix qu'on consulteroit la Sorbonne pour savoir si en conscience ils avoient le droit d'acquiescer à la demande qui leur était faite. Il avoue qu'il se trouve dans de terribles embarras : « D'un costé la Sorbonne, dont les décisions ont toujours été d'un grand poids dans l'Église; d'un autre côté, vous Monseigneur, dont je cours risque d'encourir la disgrâce en ne me conformant pas à votre volonté. Mais puisque, même suivant votre lettre, vous pouvez sans cette révocation détruire notre maison, servez-vous du pouvoir que vous avez. Je ne sçais ce que c'est que de résister aux puissances établies de Dieu, ayant fait profession d'estre un sujet fidel et soumis. Seulement daignés nous faire part des clauses et conditions auxquelles le Roy vous accorde nos maisons. Il y a 33 ans que je suis dans la maison où j'ay... presque épuisé mes forces et ma volonté. Par conséquent je ne dois pas compter sur de longs jours, » 8 novembre 1771. — Lettre de M. de la Barberie à l'archevêque où il lui annonce l'envoi du duplicata du brevet expédié l'année précédente pour autoriser l'extinction de quelques maisons de l'ordre de Saint-Augustin, 17 décembre 1771. — Procès-verbaux de comparution des supérieurs des deux séminaires de Saint-Vivien et de Saint-Nicaise, 6 avril 1772. — Conclusions définitives du promoteur général, 26 avril 1772. — Décret de l'archevêque portant suppression des communautés du Bourg-Achard, de Sausseuse, Saint-Laurent-en-Lyons, Val-aux-Grès, Beaulieu, et union de leurs biens aux deux séminaires : « Il sera fondé au séminaire Saint-Vivien des places gratuites pour des clercs du diocèse, à la nomination de l'archevêque; les religieux auront 600 livres de pension, le frère convers 400 livres. Il sera établi à Bolbec, outre le curé et le vicaire, deux prêtres qui recevront chacun 300 livres par an; et pour tenir lieu des aumônes que faisoient les religieux, il sera versé au trésorier des pauvres de Bolbec 400 livres par an, » Gaillon, 20 octobre 1772. — Lettres-patentes du Roi pour la réunion du Val-aux-Grès au séminaire Saint-Vivien, décembre 1772. — Information par Charles Pichon, écuyer, sieur de Prémeslé, conseiller du Roi au Conseil Supérieur de Rouen, préalablement à l'enregistrement des lettres-patentes, 22 mars 1773. — Arrêt du Parlement, rétabli après la suppression du Conseil Supérieur, qui déboute de leur opposition les habitants de Saint-Eustache-la-Forêt et les chanoines réguliers du Val-aux-Grès, mais modifie le décret de l'archevêque et les lettres-patentes en ce qui concerne les pensions des religieux, 19 décembre 1776. — Arrêt du Conseil d'État, 12 octobre 1777, rendu sur la requête de l'archevêque de Rouen, où sont exposées nettement toutes les phases de l'affaire du Val-aux-Grès. L'archevêque ayant représenté dans sa requête qu'il était obligé de demander la cassation d'un arrêt du Parlement de Rouen, « qui n'étoit en soy qu'un acte d'administration, dont il n'avoit pas le pouvoir, et une entreprise caractérisée sur les droits de la juridiction ecclésiastique en matière d'extinction et d'unions. Le suppliant manqueroit à ce qu'il doit à l'Episcopat, à l'Église entière, à ce qu'il se doit à luy-mesme, s'il n'implorait pas la justice suprême contre un pareil jugement. Dans le fait, la communauté du Val-aux-Grès, établie dans le diocèse de de Rouen, faisoit partie des 5 communautés des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, non réu-

nues à la Congrégation de France. Ces communautés se qualifiaient de réforme du s. Moulin et de Congrégation du Bourg-Achard ; mots cette prétendue Congrégation n'avoit pas été érigée par la puissance ecclésiastique ; elle n'avoit pas été confirmée par la puissance royale. La prétendue réforme du sieur Moulin, postérieure à l'année 1676, ne subsistoit que par le fait ; elle s'étoit introduite, elle s'étoit maintenue sans être autorisée par aucunes lettres-patentes. Tel etoit l'état des cinq maisons de la prétendue Congrégation du Bourg-Achard, lorsqu'au mois de may 1766, l'Edit concernant les ordres religieux fut publié. Par l'article 7 de cet édit, il fut ordonné que tous les monastères d'hommes, autres que les hôpitaux, les cures, les séminaires et écoles publiques duement autorisés, seroient composés, ceux non réunis en congrégations, de 15 religieux au moins, y compris les novices, sans compter le supérieur au moment de la publication et enregistrement du dit édit, avec défense de recevoir aucuns sujets passé le dit jour à la profession dans les dits monastères, excepté ceux qui seroient dans le noviciat au jour de la publication du dit édit. Il fut seulement réservé aux archevesques et évêques diocésains de pourvoir au rétablissement du dit nombre de religieux dans les dits monastères, par union d'autres du même ordre et de la même observance, ou de proposer à S. M. tel autre parti qui leur paroîtroit le plus avantageux à la religion et à l'Etat, pour être le tout autorisé en la forme ordinaire. Aucune des cinq maisons du Bourg-Achard, qu'il falloit regarder comme isolées, puisque ny la prétendue réforme ny la prétendue Congrégation n'étoient autorisées dans le royaume, ne se trouva avoir le nombre de religieux prescrit par l'édit au moment de sa promulgation. Le suppliant tenta vainement de conserver une partie de ces maisons en y formant de grandes conventualités par la suppression des autres : les religieux s'y refusèrent, et il ne resta au suppliant d'autre parti à proposer que celui de la suppression. Sur ses représentations, le feu roy fit expédier un brevet, le 4 mars 1770, par lequel il consentit qu'il fût procédé dans les formes canoniques à l'extinction et suppression des cinq communautés des chanoines réguliers de Saint-Augustin, réforme du sieur Moulin, non réunies à la Congrégation de France, et que les biens des menses conventuelles de ces communautés fussent unis aux séminaires de Saint-Vivien et de Saint-Nicaise de Rouen pour procurer, autant que faire se pourroit, l'éducation gratuite aux clercs du diocèse de Rouen. Trois des suppressions et unions sont absolument consommées. Voicy la procédure relative à celle de la communauté et mense conventuelle du Val-aux-Grès, qui est la quatrième et sur laquelle est intervenu l'arrêt qui donna lieu à la réclamation. » — Arrêt du Parlement du 19 décembre 1776 annulé : Ordonné que les lettres-patentes de décembre 1772 seront exécutées purement et simplement, Fontainebleau 1er octobre 1777. — Arrêt du Parlement rendu, la grand'chambre assemblée, ordonnant l'enregistrement de cet arrêt du Conseil, « aux obéissances de l'archevêque de pourvoir dès à présent à ce que les deux prêtres destinés pour le service de la paroisse remplissent leur ministère et que la somme de 400 livres par an soit payée aux pauvres de Bolbec, » 3 juin 1778. — Vente des meubles trouvés au Val-aux-Grès, 1778. — Reconnaissance, devant deux notaires de Rouen, d'un accord entre les Eudistes du séminaire Saint-Vivien et François Midor, prieur commendataire, 19 juillet 1779. — Lettres-patentes autorisant la cession à titre de fieffe, moyennant une rente foncière de 1,000 livres par an, au duc de Charost, seigneur de Bolbec, lieutenant général de la province de Picardie, de la maison autrefois occupée par les religieux du Val-aux-Grès, 3 juillet 1781. — Consultations des avocats Laget-Bardelin, Piales, Dandasne. — Plusieurs sceaux plaqués de l'archevêque de la Rochefoucauld

G. 9093. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1299 (copie)-**1712**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Ordonnances de rois de France en faveur des privilèges et de la juridiction des ecclésiastiques. — Lettres d'Anthoine Destrappe, conseiller de Mme la duchesse de Nevers, garde du scel établi aux contrats de la prévôté du dit lieu pour la dite dame, 22 juin 1540, contenant vidimus de deux lettres-patentes de Louis-le-Hutin, l'une et l'autre, datées de Vincennes, décembre 1355, favorables à la juridiction ecclésiastique, et dont l'une n'est qu'un vidimus des lettres du roi Philippe-le-Bel, datées de Longchamp, jeudi après les Brandons 1299. — Lettres de l'official de Paris, lundi après le dimanche où l'on chante *Misericordia Domini* 1375, contenant vidimus de lettres de Philippe-le-Bel, jeudi avant la fête Saint-Louis 1302, et de Charles-le-Bel 1324, d'après un vidimus de Guillaume Couvé, prêtre, garde du scel des obligations de la vicomté d'Avranches, en l'absence de Remon Du Boys, mercredi après la Madeleine 1375. — Lettres de l'official de Paris, 14 septembre 1454, contenant vidimus d'une copie faite en forme authentique par deux notaires apostoliques de la Cour ecclésias-

que de Paris (Jean Buisson et Pierre Daudumen), des ettres de Louis-le-Hutin, décembre 1315, vidimant et onfirmant les lettres de Philippe-le-Bel, mercredi près l'Invention de la Sainte Croix 1302. — *Ordinaiones Domini Philippi, Francorum regis, facte anno M° CCC° II° que incipiunt* REGI REGUM, *confirmate er Dominum regem Ludovicum*, juillet 1315. Collaon faite sur un ancien chartrier, « escript en parchein, d'une ancienne escripture, couvert d'aiz et fernant à clef, apporté au tabellionage de Rouen par naître Jehan Bigot, praticien en la Cour, et qu'il disoit voir esté trouvé en la Trésorerie de l'archevesché de Rouen, qui se commence par ces mots : *Datum Lugduni, nno Domini 1245* »... la dite collation faicte à la equête de Mathurin Sédille, thésaurier, en 1529 » cahier en papier). — Vidimus par Jean de Hautot, arde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, juin 1542, des lettres-patentes de rémission et de conrmation de privilèges aux bourgeois de Rouen, par Charles VII, Rouen, novembre 1449. — Ces diverses ièces ont été publiées dans les *Ordonnances des Rois le France ;* mais on peut relever dans les copies auhentiques, ici indiquées, des variantes intéressantes qui rouvent le caractère général de quelques-unes de ces ièces, modifiées à la chancellerie royale suivant le ays des prélats auxquels elles étaient transmises. — es lettres-patentes de Charles-le-Bel de 1324 préentent ce texte, plus correct que celui qu'on trouve ans le Recueil précité : « Nus clers ne nulle perconne de sainte église ne doit estre prise ne arrestée se lle n'est prise en présent meffet ou se il n'est suys à aarou, et lors doit-il estre rendu à sainte église si elle e requiert ; et se il recognoit en la Court de sainte glise le meffet dont il est suys et il en est actaint, il doit estre déposé de toutes ordres et de tout previlliège le clerc et chaciez hors du pays comme essilliez, pourant que le meffet soit tel que homme en deust perdre vie ou membre. Iceulz personnes sont quictez de plaidier en court laye fors et tant comme il appartient à ieu lay. »

G. 9091. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier ; 11 imprimés.

1618-1731. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Lettres d'ordinations, actes de profession religieuse de chanoines réguliers du Val-aux-Grès, certificats de bonnes vie et mœurs, extraits baptistaires, etc. — Certificats de Moulin, prieur de Friardel, en faveur de Pompponne de Loraille, 20 février 1671. — Acte où est mentionnée la présence de Jacob Pradon, curé de Vattetot-sous-Beaumont, et de Pierre Laurens, curé de Saint-Quentin de Mireville, à la profession de frère Nicolas Vigot, 1681. — Lettres d'ordres des archevêques de Rouen (François Rouxel de Médavy, Jacques-Nicolas Colbert, Claude-Maur d'Aubigné, de Lavergne de Tressan, Nicolas de Saulx-Tavannes) ; — de François de Harlay, archevêque de Paris ; — de César Le Blanc, évêque d'Avranches ; — de Louis Gouyon de Matignon, et de Charles-François de Loménie-Brienne, évêques de Coutances ; — de Jean Forcoal, évêque de Séez ; — d'Etienne René, évêque de Beauvais ; — de François Chevalier de Saulx, évêque d'Alais ; — de François Lastic de Saint-Jal, évêque d'Uzès ; — d'Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé. Ces trois derniers firent les ordinations pour l'archevêque de Rouen, les 5 avril 1710, 16 avril 1729 et 24 avril 1734. — *Ordo ceremoniarum in vestitione novitiorum canonicorum regularium ; modus recipiendi novitium ad professionem*, vers 1618. — Nominations par Nicolas Le Febvre, curé de Saint-Sauveur de Rouen, porteur de procuration de Puchot des Alleurs, commandeur du Val-aux-Grès, de Nicolas Touzé et Gilles Taffignon, pour remplir des places vacantes dans le prieuré du Val-au-Grès, 12 juillet 1691. — Procuration donnée par les chanoines du Val-aux-Grès à Jean Moulin, prieur claustral du prieuré de Saint-Lô du Bourg-Achard, pour recevoir, en leur nom, des mains de M. Dubois, prieur commendataire, les papiers concernant les biens et revenus du dit prieuré, 27 mai 1701. — Décret de l'archevêque Colbert, portant approbation des constitutions de chanoines réguliers de Sausseuse, Bourg-Achard, Saint-Laurent-en-Lyons, Val-aux-Grès et Beaulieu, 1703 (copie informe). — Certificat de l'archevêque de Lavergne de Tressan, pour être envoyé au grand Conseil : « La communauté du Val-aux-Grès, composée de 6 religieux de chœur et d'un frère convers qui vivent tous d'une manière régulière, s'acquittant de l'office divin avec assiduité et estant d'un grand secours à Bolbec et paroisses voisines, » 17 septembre 1717. (Copie informe.) — 26 sceaux plaqués d'archevêques et évêques.

G. 9092. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier ; 1 sceau.

1687-1762. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès au bailliage de Caux (le Havre), au sujet de la *cotte morte* de la succession de Dom Vaston, ancien curé de Bléville. — Nomination de Briant de Vaston, religieux du Bourg-Achard, à la cure de Bléville, sur

la présentation de Jean Moulin, vicaire général de Guillaume Du Bois, prieur commendataire du Val-aux-Grès, 1707. — Contrat de mariage entre Jean Simon, de la paroisse d'Ingouville, et Marie-Marthe Briant de Vaston, fille d'un bourgeois de Falaise, 1724. — Transaction entre Alexandre Briant de Vaston, chanoine régulier, prieur-curé de Bléville, et Jean Simon, son beau-frère, 1727. — Apposition de scellés au presbytère de Bléville, après la mort du dit de Vaston, le 2 novembre 1729. — Vente des meubles de la cure, 1729. — « Mémoire que fait Jean-Baptiste Mucret, clerc de la paroisse de Saint-Jean de Bléville, pour les droits qui lui sont deus après le décès de feu M. le prieur-curé : Pour 18 mois de fonctions de clerc, 15 livres. — Pour le jour de l'inhumation, pour avoir fait sonner la cloche à vol pendant 24 heures, pour convoi et assistance au service, 6 livres. — Pour avoir esté advertir M. le curé de Criquetot, doyen du Havre, pour faire l'inhumation, 1 livre 10 sols. — Pour avoir esté advertir les curés de Sainte-Adresse et de Sanvic, 1 livre 10 sols. — Pour avoir été au Havre pour mener un cheval à M. Doré et à M. Costé, notaires du lieu où je fus obligé de rester pendant 21 heures, parce que les portes furent consignées, où je dépensay 12 sols pour voyage et dépense, 2 livres, » 1770. — *Cotte morte* de Vaston, 4,319 livres ; 500 livres remises à M. Plainpel, pour gratification pour les peines et soins qu'il avait pris pour la conduite de l'affaire ; 50 livres aux notaires du Havre, etc. Il restait de net 3,587 livres pour l'abbé Pezié et pour les prieur et religieux, dont le tiers, 1,595 livres 15 sous 5 deniers, pour les dits prieur et religieux, 1732. — Copie du testament du curé, 1727. — Lettres de l'abbé Pezié, dont une avec un cachet bien conservé. — Lettres de Plainpel (David), avocat au Parlement et bailli de la haute-justice de Graville, procureur de l'abbé Pezié et des religieux : « C'est un grand coup et un coup de prudence, si j'ose me l'attribuer, d'avoir réchappé cela de la geule des loups. C'est, entre nous : les juges et justiciers du Havre qui eussent bien souhaitté que le proceds eust duré encore longtemps, n'ont veu qu'à regret arracher, pour ainsy dire, ces restes qui sont, Dieu mercy, à présent en seureté » 30 juin 1732 ; cachet de Plainpel. — Consultation des avocats Duval et Roger, sur un autre procès au sujet de la succession de frère Boullais, trinitaire, curé de Bléville, 23 et 24 octobre 1762.

(G. 996. Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1192 (copie)-**1732**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Extrait d'un ancien papier intitulé : « Chartrier du prieuré du Val-aux-grès, 1597 » (copie). — Extrait fait du registre des foi et hommage du bailliage de Caux ; hommage fait au Roi par Richard Du Buisson, prieur du Val-aux-Malades, pour 140 acres de terre en la vicomté de Caudebec, pour le fief de Saint-Eustache-la-Forêt, etc., 1492 (copie). – Déclaration des biens tenus du Roi : Fief de Pimont, paroisses Sainte-Croix de Montivilliers et Saint-Martin-du-Manoir ; un fief à Saint-Eustache la-Forêt, auquel était une portion de fief de Hélande, le bénéfice de Bléville, le prieuré de Soubretonne à Bléville, 1551 (copie). — Permission donnée aux religieux du Val-aux-Grès d'aliéner une partie de leur temporel, en vue de payer leur taxe, par Pierre, cardinal de Gondy, évêque de Paris, Regnault de Beaulne, archevêque et patriarche de Bourges, Louis Séguier, doyen de l'église de Paris, Jean Le Roy, archidiacre de Josas, Henri de Gondy, chanoine de Paris, Marian de Martimbos, chancelier, chanoine de Rouen, agents généraux du clergé de France, commissaires délégués de Sa Sainteté, 13 août 1596.

(G. 997. Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier ; 2 cahiers, contenant ensemble 133 feuillets, papier.

1667-1730. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Etats des rentes de ce prieuré. — Cueilloirs. — « Registre de la recepte des deniers seigneuriaux de l'abbaye ou prieuré du Val-aux-Malades-lès-Bollebec, appartenant à Monseigneur le marquis de Louvoy et à Messieurs les chevaliers de l'ordre du Mont-Carmel, qui s'estend aux paroisses de Saint-Eustache-de-la-Forest, dont sont seigneurs et patrons, et de Saint-Vigor, Saint-Vincent et Sandouville, vicomté de Montivilliers, pour six ans du jour de Saint-Michel 1677, qu'ils ont esté baillez au feu sieur Pierre Godefray par le sieur de Launey, et dont le sieur Isaac Godefray, son fils, bourgeois de Rouen, fera la recepte suivant le bail du dit sieur de Launey. »

(G. 998. Liasse.) — 23 pièces, papier.

1679-1752. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès-verbaux des réparations à faire aux maisons

dépendant de ce prieuré, 1681, 1697, 1723, 1726. — Visite faite par Isaac Murest et Nicolas Le Picard, experts jurés priseurs et arpenteurs royaux héréditaires au bailliage de Caux, vicomté et élection de Caudebec, demeurant à Euvronville : — « Dans l'église, nous avons considéré qu'il convient réédifier une voûte supportée sur 4 pilliers estant à la porte du chœur et dessous les cloches du dit prieuré, estant de 15 pieds de longueur sur 9 de largeur, laquelle nous a paru menacer ruine, estant fort cassée et ouverte à plusieurs endroits, laquelle il convient démolir pour la réédifier de neuf. Il conviendroit paver la moitié de la nef, laquelle paroit ne l'avoir jamais été, » 1697.—« Visite par Pierre Jarry et François Mallet, architectes, demeurant à Rouen, et Adrien Sasfray, architecte, demeurant à Maulévrier, experts nommés et convenus de la part de Mathieu Pesié, prieur commendataire, et de Joseph Dubois, conseiller secrétaire du Roi honoraire, et secrétaire du cabinet de Sa Majesté, directeur général des ponts et chaussées de France, pour lui et ses cohéritiers dans la succession de Son Eminence Monsr Guillaume, cardinal Dubois. — Eglise du prieuré, dont la nef est de la longueur de 80 pieds sur 38 pieds de largeur, le chœur de la longueur de 14 pieds sur 21 pieds de largeur et de 22 pieds de hauteur jusques à l'entablement sous le larmier construit en sa totalité avec pierres de taille, gréez et autres matériaux, à la réserve de la pointe du pignon de la nef, au droit de l'entrée du chœur, qui est construit de charpente et plastré, le comble au dessus, tant de la dite nef que du chœur, fermé à 2 eaues, couvert de tuille, » 30 septembre 1726. — Procès-verbal de visite par Louis Demiannée, curé d'Yébleron, Louis Bonnet Charüel, curé de Saint-Sylvestre, et Charles Gauduc, 1er chapier de Notre-Dame de Caudebec, experts nommés par Pesié et Joseph Dubois pour la visite des vases sacrés, linges et ornements des églises du même prieuré.

G. 9099. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1553-1699, — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Baux des biens de ce prieuré. — Bail par noble et scientifique personne maître Claude Chappuys, libraire du Roi, chantre et chanoine de Notre-Dame de Rouen, prieur du Val-aux-Grès, pour 9 années, à Nicolas de Chefderue, demeurant à Nointot, de tous les droits, profits du prieuré, sauf la présentation des benéfices, le corps de logis où il y a 3 chambres sur le jardin, le parc et le dit jardin, fors que le dit preneur pourra semer porées ès deux côtés du dit jardin pour en faire ce qu'il verra bien être, et sans qu'il puisse prendre au dit parc sinon le bois pour le chauffage des religieux du prieuré et malades, s'aulcuns en y a, et de luy-mesme, quand il viendra au prieuré... Sera tenu de nourrir et entretenir les religieux et malades bien et deuement de vestiere, aliments... entretenir l'église de linge et luminaire, l'église, granges et édifices, moulin à vent de couverture ; fournir toutes les semaines un boisseau de bled pour le départir aux pauvres passants en pain bien cuit parce que le dit prieur luy déduira, pour chacun boisseau du dit bled, 7 sols 6 deniers sur les deniers à luy revenans de la baille par chacun terme. Le preneur aura la moitié des profits de la garenne, lorsqu'elle sera peuplée de connilz au dit parc, ne pourra faire brasser bière dedens le prieuré, pour éviter au dégast du boys. Sera tenu recevoir et nourrir le dit prieur, 3 chevaux et ses gens, 12 jours par chacun an, lui fournir linge de table et linge pour les lits ;... et là où le dit sieur prieur vouldroit faire plus long séjour, sera tenu le dit preneur luy fournir foing, pailles, advoines et fourrage pour ses 3 chevaux, le tout en payant raisonnablement ; baillera aussi chacun an 12 chapons et 12 guélines, se réservant le dit sieur prieur la moictié des pingeons du coulombier. » De plus, le preneur devait payer 800 livres tournois par an, 23 octobre 1553. — Autres baux faits par Jehan Léger, frère de Jacques Léger, trésorier du cardinal de Bourbon, 29 juillet 1568 ; — François Martel, chevalier, seigneur de Fontaine, 1665 ; — Pierre Puchot des Alleurs, capitaine au régiment des gardes du Roi, chevalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, commandeur du Val-aux-Grès, 1681, 1699.

G. 9100. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier. 2 imprimés.

1561-1700. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Pièces diverses concernant ce prieuré. — « *Donatio prioratus de Ballebecco abbatiæ Bernayensi.* » « *Initia fundationis domus nostræ Vallis Egrorum desumpta sunt ex historia fundationis monasterii Insulæ Dei.* » extraits du *Neustria pia*, pp. 491, 885. — Accord entre M. Chappuys, prieur du Val-aux-Malades, et son fermier, 1561. — Transport fait par M. Chappuys, à Nicolas de Chefderue, sieur de Lespesserue, greffier de la Romaine de Rouen, de 600 livres que le dit Chappuys disait lui être dues par Jean de Chefderue, prêtre, frère et héritier de Nicolo de Chefderue, fermier du prieuré, 25 mars 1561. — Décharge donnée par

aller auprès des princes d'Allemagne. Le 7 avril 1674, on passa le concordat par lequel le dit sr Darcy cédoit le dit prieuré, et l'Ordre, par une contre-lettre, le deschargea de toutes les réparations et s'engagea à lui donner 1,200 livres de pension, ce qui faisoit le revenu entier du lot du prieur, le surplus devant être employé à l'entretien des religieux et à l'acquit des charges. Depuis l'édit du mois de mars 1693, le dit sr Darcy a présenté sa requeste pour estre rétabli dans son bénéfice ; mais estant mort au mois de juin 1694, avant qu'il en eust achevé la poursuite, le Roy a nommé, par son brevet du 1er novembre ensuivant, le sr Dubois pour se faire pourvoir du dit prieuré et conserver le droit que Sa Majesté a toujours eu d'y nommer. » L'auteur du mémoire établit ensuite qu'il n'y avait jamais eu de léproserie ni d'hôpital au Val-aux-Malades; il attribue ce nom au voisinage, soit d'une chapelle miraculeuse, dite de Saint-Amadour, soit des possessions du Mont-aux-Malades. Il en rapporte la fondation à Henri II, roi d'Angleterre, et donne la liste des prieurs. — Certificat de P. Longuet, vicaire général au spirituel et temporel de l'archevêque de Rouen, au cours de la visite générale des calendes. Il atteste que le prieuré du Val-aux-Malades est composé de 6 chanoines réguliers : « Dom Gilles Taffignon, prieur ; Dom Pierre Capperon, Dom Nicolas Touzé, Dom Robert Hébert, prêtres ; François Féré et François-David Deschamps, clercs, avec un frère convers, lesquels mènent une vie exemplaire et servent utilement le public dans l'administration du sacrement de pénitence, l'instruction gratuite de la jeunesse du bourg de Boslebec et des autres lieux circonvoisins, dans lesquels il y a un grand nombre de nouveaux catholiques, » 29 mai 1693. — « Mémoire des pauvres de Bolbec et de l'aumône que nous avons faite en 1694. » — Lettres du prieur-curé de Saint-Eustache-la-Forêt, 1696. — Titres de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Différentes pièces de procédures.

G. 9101. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 217 pièces, papier ; 2 imprimés.

1621 (copie)-**1771**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — « Extrait de l'édit du Roi donné à Versailles, au mois de mars 1693, portant désunion des biens, maladreries, léproseries et autres revenus ci-devant unis, par édit du mois de décembre 1678, à l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, registré où besoin a été. » (Imprimé.)—« Extrait du pouillié des commanderies de l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier : La commanderie du Val-aux-Malades, à pré-

sent appelé Valaugré. La maladrie du Val-aux-Malades près Bolbec, évaluée sur le pied de 3,700 livres, sur laquelle on est convenu payer 700 livres pour des pauvres et trois religieux ; ainsi reste au commandeur 3,000 livres. Sa Majesté a donné au sieur Dezaleure une commanderie de l'ordre de Saint-Louis. M. le chevalier d'Arcy, gouverneur de Monsr de Chartres, jouissoit de la maladrerie du Val-aux-Malades, dont il étoit pourveu sous le titre de prieuré du Val-aux-Malades, auquel cette maladrie étoit jointe ; mais pour se rédimer d'une poursuite des chevaliers de Saint-Lazare, il passa une transaction avec eux ; il leur abandonna le prieuré et la maladrie avec une pension de 1,200 livres par an... Depuis le déceds du dit sr Darcy, M. l'abbé Du Bois, aumônier de S. A. R., ayant esté pourveu du dit prieuré, a fait faire une exacte recherche des titres de ce prieuré et a trouvé que ce n'étoit pas une maladrie, mais un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, fondé par un duc de Normandie, ce qui a donné lieu à l'arrest du Conseil d'Etat, qu'il a obtenu le 7 février 1695, qui l'a maintenu en possession. » — Autre note sur ce prieuré ; il y est question de la pension d'oblat. — Extraits des registres de la recette des décimes en ce qui concerne l'imposition payée par ce prieuré, 1621-1679. — Quittances des décimes, de 1698 à 1772. — Procès entre les habitants de Bolbec et les religieux ; ceux-ci sont déchargés de l'imposition de la taille, comme faisant valoir par eux-mêmes la ferme du Corfil. — Ordonnance de l'Intendant qui les décharge de la taille, 1733. — « Arrest de la Cour du Parlement, portant règlement pour faire une cotisation dans toutes les paroisses de la province pour la subsistance des pauvres », 10 janvier 1741. (Imprimé.) — Contestation entre les habitants de Bolbec et les religieux du Val-aux-Grès, au sujet de la cotisation réclamée de ces derniers. — Lettre de Dom Ogier à Dom Taffignon, prieur claustral du Val-aux-Grès, à l'occasion de l'imposition de l'oblat : « J'ay vu M. l'abbé Dubois, qui m'a répondu fort poliment à toutes mes objections : 1° qu'il avoit fait tout de son mieux auprès de M. Leblanc, ministre de la guerre, pour obtenir un arrest qui déchargeast totalement le Val-aux-Grès de la taxe d'oblat, mais qu'il n'avoit pu en obtenir un (*sic*) l'an passé, que pour la décharge de ce qu'on pourroit demander à la succession de Mgr le cardinal Du Bois ; 2° qu'il n'a plus d'accès aujourd'hui auprès de Mr Dangervilliers, ministre de la guerre », 1er juin 1729.

G. 9102. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1061 (copie) - **1721** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Arrêt du Conseil pour faire mettre Adrien Martel en possession du prieuré du Val-aux-Grès. Adrien Martel s'y était fait pourvoir sur la résignation de Nicolas Savary, moyennant une pension de 600 livres à payer à celui-ci. Gilles Anzeray, sieur de Courvaudon, conseiller au Parlement, demandait révocation de cette résignation, 6 février 1668. — Autorisation à François Martel, clerc du diocèse de Rouen, de prendre possession du prieuré du Val-aux-Grès, du prieuré de Boslebec en l'église paroissiale du dit lieu, de la chapelle Saint-Martin dans les limites de la dite église, de la chapelle Saint-Jean et Saint-Maur de Clères et de la chapelle de Saint-Michel de Longseaux en la paroisse de Brionne, 12 mai 1653. - Prise de possession du prieuré du Val-aux-Grès au nom de l'ordre du Mont-Carmel, dernier juillet 1674 : — par Pierre Puchot, sieur des Alleurs, 18 mars 1681 ; — par Mathieu Pezié, clerc tonsuré du diocèse de Paris, demeurant au collège de Beauvais, 7 février 1724. — Copies de pièces relatives au prieuré de Bolbec : — copie informe de la donation de ce prieuré à l'abbaye de Bernay, 1061 (publié dans le Neustria pia, p. 311). — Arrêt du Parlement sur un procès entre Jean de Mainemares, prieur commendataire de Bolbec, et les religieux de Bernay ; le prieur tenu de recevoir un religieux envoyé par l'abbé de Bernay, 1er décembre 1541. —Bail fait par Jean Le Jugleur, prieur de Bolbec, de ses droits de dîmes et autres, 1526. — Procès entre le dit prieur et Pierre Destin, vicaire de Bolbec, au sujet des droits appartenant au prieur dans l'église de Bolbec, 1497. — Présentation par l'abbé de Bernay de Pierre Destin, à la cure de Bolbec, 1492. — Nomination par Olivier Martel, seigneur de Fontaine et de Bolbec, de Pierre Davy, clerc tonsuré, pour être présenté par l'abbé de Bernay à la dite cure, 1557.

G. 9103. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 167 pièces, papier ; 2 imprimés.

1679-1739 — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Contestation entre le prieur et les religieux pour le partage des revenus du prieuré. — Transactions, au sujet des réparations des bâtiments de ce monastère, entre messire Guillaume Dubois, prieur commendataire, ci-devant précepteur de Son Altesse Royale Mgr le duc

de Chartres, demeurant au Palais Royal, d'une part, et messire Henry Martel, chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Bretigny et autres terres, premier ecuyer de madame la duchesse de Chartres, demeurant aux entrées de Son Altesse Royale, butte et paroisse Saint-Roch, et messire Joseph Le Peintre de Marigny, écuyer ordinaire de madame la duchesse royale de Savoie, demeurant au cloître Notre-Dame, paroisse Saint-Jean-le-Rond, d'autre part; Henri Martel, agissant comme donataire entre vifs de tous les biens de feu messire René Martel, son frère unique, en son vivant chevalier des ordres du Roi, marquis d'Arcy, conseiller d'Etat, cidevant gouverneur et premier gentilhomme de la chambre du duc de Chartres et prieur commendataire du Val-aux-Grès, et sieur de Marigny, comme exécuteur testamentaire du dit marquis d'Arcy, 25 mars 1697 (copie). — Accord entre Guillaume Dubois et Dom Jean Moulin, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin et prieur de l'abbaye de Saint-Lô du Bourg-Achard, logé chez le sieur Métayer, à l'enseigne du *Priant-Dieu*, sur le Pont-au-Change, se faisant fort de Pierre Capperon, Gilles Taffignon et Nicolas Tousé, religieux du dit prieuré; Guillaume Dubois leur abandonne tous les revenus du prieuré, moyennant une somme de 1,700 livres à lui payée chacune année pendant sa vie. Il se réserve pour son logement l'aile du bâtiment à main gauche en montant à l'habitation des religieux etc..., 12 février 1698. — Contestation entre Mathieu Pezié, successeur de l'abbé Dubois, mort cardinal, et les religieux pour le partage entre eux des biens du prieuré, — Procédures au bailliage de Caudebec, au Châtelet de Paris et au Grand Conseil, par évocation obtenue par ledit Pezié. — « Sommaire pour messire Mathieu Pezié, prieur commendataire du prieuré du Val-aux-Grès, contre les religieux introduits dans le dit prieuré. — Il s'agit de savoir si les dits religieux sont en droit de faire avec le prieur commendataire un partage de tous les biens et revenus de ce prieuré, ou si le sieur Pezié doit en estre quitte en payant de simples pensions monacales à un certain nombre de religieux, tel qu'il sera jugé nécessaire par le supérieur ecclésiastique. — Le prieur commendataire soutient qu'il ne doit que des pensions; et son moyen est que ces religieux sont sortis de l'abbaye de Saint-Lô du Bourg-Achard et ont esté introduits dans le prieuré du Val-aux-Grès, en 1693 ou environ, sous la condition expresse de pensions modiques, sans pouvoir prétendre rien au-delà. Cette introduction a esté faite après l'Edit de 1693, qui a désuni de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel les maladeries et léproseries dont le prieuré en question faisoit partie, et dont l'ordre de Saint-Lazare étoit en possession avant cet Edit. » (Mémoire imprimé, de 3 feuilles in-folio, 1727.) — Réponse des religieux aux allégations du prieur : « M. l'abbé dit que les religieux de son prieuré n'y sont que tolérés et n'y ont esté et n'y sont entrés que sur le pied de pensionnaires, à quoy les religieux ont répondu que, quand ils y seroient entrez sur la nomination et l'agrément de tous ceux à qui il appartenoit d'y pourvoir, n'ayant eu alors que des pensions, il ne s'en suivroit pas qu'ils dussent perpétuellement demeurer pensionnaires; que le dernier traité fait avec feu M. le cardinal Du Bois, qui leur avoit donné le tout moyennant une somme qu'ilz lui rendoient par chacun an, en exemption de toutes charges, n'a esté ainsi fait que sur les demandes formées par les religieux du tiers qui leur appartient de droit et suivant l'usage et la coutume de toutes les maisons religieuses et communautés du royaume. On demande s'il y a quelque chose à reprocher dans leur entrée depuis 34 années de possession paisible et s'ils peuvent estre réduits à une simple pension jusques à l'entière confection des lots, sans avoir égard à la sentence du Châtelet, qui leur vient d'adjuger provisoirement le tiers des revenus. » — Sentence du Châtelet qui assigne aux religieux, à titre provisoire, le tiers des revenus. — Lots des biens évalués dans leur ensemble à 5,700 livres par deux arbitres, l'un Jean Hermel, laboureur à Fongueusemare, du choix du prieur; l'autre, Guillaume Hautot, laboureur à Saint-Antoine-la-Forêt, du choix des religieux; 3 lots : 2 sont pris par le prieur, le 2e et le 3e (bois de la Carrière, trait de dîmes à Bléville), le premier pour les religieux (la ferme du Corfil à Bolbec, les dîmes de Saint-Eustache, l'enclos du prieuré), 16 mai 1730. — Procédures pour l'homologation de ces lots. — Abandon fait par le prieur aux religieux d'un terrain situé dans l'enclos du prieuré, qui n'avait point été compris dans les lots de 1739.

G. 9104. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 187 pièces, papier.

1703-1723. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Pièces diverses concernant ce prieuré : Pension de l'oblat, état des revenus, procédures, quittances, correspondance, pièces de comptabilité. — « Préjudice que cause mons[r] l'abbé : 1° L'indifférence dans laquelle il paroît estre pour le maintien des possessions de son prieuré a causé le procès avec M. le comte d'Estin... Le bois de la Carrière est pillé partout, depuis que les

Dragons ont été en garnison à Bolbec » — Lettre de Dom De la Croix, curé de Bléville, 1705. — Lettre de M. Foloppe : « Mademoiselle de Fontaine-Martel a épousé cette nuit, dans la chapelle du Palais-Royal, M. le marquis d'Estaing, » 30 décembre 1706; en *post scriptum* : « Il court un bruit que M. le cardinal de Noailles a envoyé des explications à Rome, avec lesquelles il consent d'accepter la Constitution, et qu'il y a encore 4 évesques qui la rejettent absolument. » — « Factum pour le sieur Du Désert, chanoine régulier, prieur de la Taille, et curé de la Haye-d'Ectot, contre le sieur Ecoulart, qui se dit pourvu en Cour de Rome de ce bénéfice, » vers 1709. — Etat des réparations et améliorations faites au prieuré, 1709 : « Pour un horloge fait de neuf et 2 cloches, 250 livres ; — pour 14 chaises ou stalles faites de neuf, 500 livres ; pour le plafond de toute la nef, 600 livres. » — Consultations des avocats Dallet, Arrault et Babel. — Lettres de Coignard, frère apostat et fugitif. — Information contre lui. — Cachets de Dom De la Croix, curé de Bléville; — de M. Feudrix de la Fontelaye et de M. d'Amfreville.

G. 9105. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 174 pièces, papier.

1721-1771. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Pièces diverses : Procédures, pièces de comptabilité, correspondance. — Etat des charges claustrales : « Pour l'aumône journalière et l'hospitalité, 150 livres ; — pour fondations : 4 obits solennels à perpétuité, aux premiers jours non empêchés des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque mois. Messe matutinale chaque jour de l'année. » — Copie de lettres-patentes du Roi, autorisant le sieur François Eustache, auditeur honoraire en la Cour des Aides de Normandie, à changer son nom en celui de Saint-Eustache, afin de se distinguer d'autres familles du pays portant le même nom. Sa famille, originaire de Paris, où ses ancêtres avaient eu l'honneur de remplir la charge d'échevins sous le règne de Louis XIII, s'était depuis établie en Normandie, ayant fait et soutenu pendant plusieurs années un commerce de mer dans lequel elle s'était distinguée par son exactitude et sa probité ; l'exposant s'était fait pourvoir, en 1685, d'une charge d'auditeur en la Cour des Comptes, et s'y étoit comporté pendant 38 années de manière à mériter l'estime publique et des lettres d'honneur, » février 1725. — Nota sur les lettres patentes obtenues par M. Eustache : « Le sieur Eustache n'énonce point qu'il a du bien dans une paroisse qui s'appelle Saint-Eustache, où les seigneurs et patrons ont le fief de Saint-Eustache, quoique il n'ait point de noblesse, et que sa terre soit, en la plupart, relevante du fief de Saint-Eustache, dont il veut porter le nom. » — Liste des prieurs réguliers et commendataires ; elle commence par le nom de « Vaultier Maloiseau, qui se rendit reclus avec le bienheureux Hugues, de Saint-Jovinien, chanoine régulier de Saint-Laurent-en-Lyons, dans un petit oratoire nommé Saint-Honorine, dépendant de Saint-Laurent, assez proche de Lisle-Dieu. » — Etiquette imprimée de Demohr, gendre de défunt Antoine Chandoiseau, brodeur, marchand chasublier sur le Pont-Notre-Dame, à l'*Image Notre-Dame*, 1730. — Contestation au sujet du droit prétendu par les Trésoriers de l'église de Bolbec de venir quêter dans l'église du Val-aux-Grès aux fêtes et dimanches de l'année, 1731. — Procédures relatives aux réparations de l'église de Saint-Eustache, 1731. — Donation faite au prieuré de 1,300 livres, par Jacques Cramesnil, 1733. — Consultation de l'avocat Langlois de Louvres, 1734. — Liste et adresse des personnes avec lesquelles les religieux étaient en correspondance : « Mme la maréchale de Harcourt, en son hôtel, rue Garancières, près Saint-Sulpice ; le marquis d'Estaing, colonel du régiment de Forez, rue de Tournelle, près la place Royale ; M. Foloppe, intendant de Mgr de Luxembourg, rue du Marc ; M. Hecquet, ancien doyen de la Faculté de médecine, aux Carmélites ; M. Moulinet, architecte, Marché-aux-veaux à Rouen. » — Cachets du prieur commendataire Pezié et de M. Eustache.

G. 9106. (Cahier.) — Imprimé in-4°, contenant 63 pages.

1776. — « Mémoire pour les séminaires du diocèse de Rouen, contre trois des chanoines réguliers du Val-aux-Grès (Etienne Beaumont, prieur-curé de Saint-Aignan-lès-Rouen ; Pillard Deshays, prieur-curé de Saint-Maclou-la-Bruyère, et Viquenel) s'opposant à l'enregistrement des lettres-patentes qui confirmoient le décret de M. l'archevêque du 20 octobre 1772, lequel portoit suppression de conventualité dans la communauté des chanoines réguliers du Val-aux-Grès et l'union de la mense conventuelle au séminaire de Saint-Vivien. M. de Grécourt, avocat-général ; M^e^ Le Bourgeois de Belleville, avocat. — A Rouen, de l'imprimerie de Le Boullenger, 1776 » ; in-4°. — « Noms des religieux des communautés supprimées et états de leurs revenus ; Communauté du Val-aux-Grès : les sieurs Madel Deslandes, prieur ; Grésille, Viquesnel et Pougin ; Le Brun, frère convers. Biens : le dîmé longé au coté de Saint-

Eustache, 700 livres, rente due par l'abbaye de Montivilliers, 30 livres; grange louée à Pierre Le Cocq, 40 livres; grange louée à la veuve Harel, 70 livres; grange louée à Guillaume Higou, 60 livres; redevance annuelle du prieur commendataire, 500 livres; total en argent, 1,910 livres. — Biens non loués : les treizièmes d'un fief à Saint-Eustache; une ferme contenant en labour 90 acres, en herbages et joncs-marins 40 acres; deux basses-cours plantées de pommiers; un enclos dans lequel sont l'église, les lieux claustraux, un pressoir et un jardin; le reste, en pâturage et bois taillis, contenant environ 10 acres. »

G. 9107. (Liasse.) — 2 pièces: l'une en papier, l'autre en parchemin.

1778-1779. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Accord entre François Midor, prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, ancien curé de l'église royale et paroissiale de Saint-Paul de Paris, prieur commendataire du Val-aux-Grès, et les supérieur et prêtres composant la communauté du grand séminaire archiépiscopal de Saint-Vivien, pour le partage entre eux des biens de ce prieuré, 24 janvier 1778; signé : F. Midor, et P. Pottier, supérieur. — Arrêt du Parlement portant homologation de cet accord, 5 août 1779.

G. 9108. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779-1781. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. —Contrat passé entre M. Pottier, supérieur du séminaire Saint-Vivien, et le sieur Cavelier, maître de pension au Val-aux-Grès. — Cavelier pourra se servir, pour l'usage de sa pension, de la nef de l'église jusqu'au clocher exclusivement; sera chargé d'entretenir à ses frais la couverture et les murs de l'église; établira une cloison entre la nef et le chœur, lequel servira de chapelle aux pensionnaires, 4 février 1779. — Conventions passées entre le duc de Charost et le sieur Cavelier. Le duc de Charost avoit acquis la maison du Val-aux-Grès, dans l'intention d'y maintenir l'établissement formé pour l'instruction de la jeunesse et s'assurer qu'elle ne serait pas employée à autre usage. Cavelier « s'oblige de continuer à y tenir sa pension et à y enseigner et faire enseigner, tant aux pensionnaires qu'aux externes, moyennant le prix et salaires convenables, la lecture, l'écriture et le latin, depuis les basses classes jusqu'à la rhétorique inclusivement. Si mon dit s[r] duc de Charost juge à propos de donner par la suite ou de procurer, de quelque part que ce soit, au sieur Cavelier, pendant le cours de son bail de 6 années, 200 livres de revenu annuel, Cavelier s'oblige d'enseigner et de faire enseigner gratuitement dans ladite maison depuis les basses classes jusqu'à la rhétorique aux enfants de Bolbec et des environs, jusqu'à la distance de 2 lieues, » 21 avril 1781 (copie).

9109. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 46 pièces, papier; 4 imprimés.

1561-1766. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Obligation prise envers Claude Chappuis, prieur commendataire, par Jean de Chefderue, prêtre, frère et héritier de feu Nicolas de Chefderue, en son vivant receveur et fermier du Val-aux-Grès, 1561. — Acte par lequel G. Anzeray, sieur de Courvaudon, « accorde à Nicolas Savary, son frère naturel, que celui-ci jouira de 600 livres de rente au prieuré du Val-aux-Grès, dont il l'avoit fait pourvoir par Sa Majesté, et s'engage à lui donner un bénéfice de 40 livres de rente, du nombre de ceux auxquels il pouvoit présenter, après que le dit Savary auroit fait ses études et seroit promu en l'ordre de prêtrise, » 22 décembre 1615. — Donation au même par le même de la présentation du bénéfice de Hamars au diocèse de Bayeux, 5 octobre 1617; signature et sceau de Gilles Anzeray. — Requête de René Martel, prieur commendataire du Val-aux-Grès, aux commissaires députés par le Roi, pour le fait des francs-fiefs et nouveaux-acquêts; — demande un délai de 6 mois pour fournir la déclaration du temporel de son bénéfice (non datée). — Sentence du président au siège présidial de Caudebec portant permission à René Martel de faire informer de la perte de ses aveux et dénombrements par suite de l'incendie de Bolbec, 11 mars 1678. —Arrêt de la Chambre royale concernant la chapelle de la Soubretonne, 1691.—Edit du Roi portant désunion des biens des maladeries de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, mars 1693 (imprimé). — Ordonnance de l'Intendant Jérôme Bignon, en exécution de cet Edit, 15 novembre 1693 (imprimé). — État des titres remis par le cardinal Dubois, concernant le prieuré du Val-aux-Grès, 1724. — Avis d'avoir à remettre au bureau du grenier de Caudebec l'état des personnes, domestiques et bestiaux du prieuré, 1723. —Pièces relatives au bois et quart de réserve et à la nomination de garde forestier, 1729-1731; — au logement des gens de guerre en la ferme du Corfil; — à un emprunt contracté par Étienne dit Beaumont, chanoine régulier du Val-aux-Grès, 1785; — à une contestation pour un prétendu droit de banc en l'église du Val-aux-

Grès, 1766 ; — à la prétention qu'avaient les habitants de Bolbec d'imposer à la taille les religieux de ce prieuré ; — aux droits d'amortissement, 1780.

G. 9110. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1578-1775. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Inventaires des titres de ce prieuré. — « Estat des aveux et déclarations baillées par les vassaux et relevants de la seigneurie du Val-aux-Malades, avec plusieurs contractz et pièces mises par moy Isaac Godefroy, fils aîné et principal héritier et tuteur naturel et légitime de mon frère puisné, aux mains de messire Puchot des Alleurs, cappitaine au régiment des gardes du Roy, commandeur de la commanderie de Saint-Jacques du Val-aux-Grès. » — Autre « inventaire des aveux mis entre les mains de Guillaume Benou, receveur. » — « Inventaire des titres et papiers qui se sont trouvés dans deux sacs que j'ay laissés au s[r] Nicolas Duval, commis à la recette générale de Rouen et à l'administration des biens et revenus des maladreries situées dans l'étendue de la Généralité de Rouen, désunies de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, par édit du mois de mars 1693, par le s[r] Puchot de la Pommeraye, procureur de M. Puchot des Alleurs,... » 1693. — « Etat des papiers que M. l'abbé Midor, prieur commendataire du Val-aux-Grès, a entre les mains, concernant la maison, prieuré et communauté du Val-aux-Grès, » 1771.

G. 9111. (Registre.) — In-folio, contenant 68 feuillets, papier, écrits.

1699-1725. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — « Registre dressé en l'année 1699, où sont tous les biens et revenus qui appartiennent au prieuré du Val-aux-Grès, concistans en ferme, terres données franches de dismes, bois, dismes, rentes foncières et seigneuriales, comme ils sont affermés par les baux nouveaux passés devant Jean Le Picard, nottaire à Bolbec en l'année dernière 1698 : — Charles Colboc, notre jardinier, est entré chez nous le 15 may 1721. Il a 70 livres de gages. Ferme de Corfis contenant 123 acres de terres labourables, costiers et masure. — Le trésor royal doit aux pauvres pour l'aumosne qui se fait à notre prieuré et pour les paroisses de Bléville et Saint-Eustache qui en dépendent, 150 livres par an pour la rente du principal de 3,000 livres qui leur ont esté omosnés par le testament de feu messire René Martel, marquis d'Arcys, ci-devant prieur commendataire de cette maison. — Jean Destours tient à ferme la sablière et carrière de grès et pierre blanche avec l'argillière, par le prix de 20 livres par an. »

G. 9112. (Registre.) — Contenant 194 feuillets, papier.

1597. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — « Chartrier ou papier terrier du temporel du prieuré de Sainct-Jacques du Val-aux-Grès-lez-Bollebec tant en domayne fieffé que non fieffé, lequel prieuré est situé au diocèse de Rouen, bailliage de Caux, doyenné de Foville ; et y a un temple, cloistre, maisons et édifices pour l'habitation des religieulx du dict prieuré qui y célèbrent le service divin, ordinairement aux heures accoutumées, les dictes maisons, édiffices et cloistre fermez de murailles, avec ung petit boys dans l'enclos des dictes murailles, à cause duquel prieuré les prieur et religieulx d'icelluy sont seigneurs et patrons de la paroisse de Sainct-Eustace-de-la-Forest avec droict de présenter au bénéfice de la dicte parroisse et de percepvoir toutes les vertes dixmes et le tiers des grosses dixmes, avec moullin à vent aux dits religieux appartenant à fief noble, auquel fief noble y a terres non fieffées et fieffées à droict de sieurye, tant en la dicte paroisse de Sainct-Eustace, Criquetot-l'Esneval, que ès parroisses de Saint-Vincent, Sandouville, le tout tenu par mainmorte... Appartient aussy au dit prieuré le patronage de la paroisse de Bléville prez la ville de Grâce, avec tous droictz de cure, tant en l'église que vertes et grosses dixmes, sans rien en excepter, mesme le patronage et droict de présenter au prieuré de Sousbretonne près la dicte ville de Grâce. » — « Copies d'aveux de : Jean Gallopin, sieur de Houppeville ; — Jean Le Febvre, tabellion hérédital à Bolbec ; — François Baudouyn, sieur de Corneville ; — Gilles Le Front, greffier hérédital en l'Election de Montivilliers ; — Adrien Hacquet, écuyer, sieur de la Neuville, fils aîné et héritier de feu noble homme maître Pollydamas Hacquet, en son vivant lieutenant de M. le bailli de Caux au siège du Havre-de-Grace ; — François Debray, écuyer, fils de maître François Debray, écuyer, lieutenant général criminel du bailliage de Caux, — les dits aveux collationnés par Jacques Haumerville, sénéschal de la seigneurie du Val-aux-Grès. » — A la fin, copie de contrats de rente, de 1520 à 1599.

G. 9113. (Registre.) — In-folio, contenant 108 feuillets, papier.

1715-1719. — PRIEURÉ DU VAL-AUX GRÈS. — Comptes de recettes du prieuré du Val-aux-Grès. — 1715, 2 poulains, 200 livres; 1 petite génisse grasse, 25 livres. — 1716, 6 cochons de lait, 9 livres 3 sous. — 1718, 2 pots de vieux beurre, 10 livres 6 sous; — 4 entes, 3 livres. — 1716, un veau de 12 jours, 4 livres. — « Ce jour d'huy 23 janvier, Mr Clologe, notre supérieur, en quittant son prieuré-cure de Saint-Martin pour demeurer icy, a apporté une somme de 450 livres qui a esté confondue dans la mense pour être employée à la décoration de l'église et au soulagement des pauvres; » signé : Clologe, Coquerel, Desjardins. — 20 entes de pommiers, 12 livres. — 6 entes, 3 livres. — Un poulain, 150 livres. — Deux montrées du bois de la Carrière, 30 livres 9 sous. — 1728, 2 boisseaux de cendre, 3 livres; 1 ponçon de vin vendu aux religieux du Valasse, 70 livres. — 1729, 2 cochons, 50 livres; un cent de fagots, 11 livres. — 1730, 1 cavalle, 110 livres; 1 vache, 35 livres; 5 mines d'avoine, 22 livres; 6 sacs de blé, 92 livres; 1 boisseau de blé, 53 sous; un cheval, 110 livres; 25 boisseaux de pommes, 31 livres 5 sous. — 1731, cavalle, 108 livres 11 sous. — Mai 1731, reçu de M. Martinet, ingénieur du Roi, pour et au nom de Mr l'abbé Dubois, 96 livres 2 sous, qu'il nous a rendus, ayant reconnu avoir reçu trop de nous. — Mine de blé, 15 livres; mine de sarrasin, 10 livres 15 sous; — 5 quartes de sarrasin, 52 livres 15 sous; — 20 brebis, 150 livres; — demi-cent d'œufs, 16 sous. — 1735, vente de cidre. — 1739, tonneau de cidre, 21 livres 11 sous; 1 autre, 24 livres; 1 autre, 25 livres; 2 poinçons, 24 livres. — 1740, 2 cavales, 100 livres ensemble; 30 pots de cidre, 3 livres. — 1741, vente de cidre. — 1742, 1 vache, 46 livres; une cavale, 217 livres; une autre, 220 livres; 3 meules de cercle à ponçon, 24 sous. — 1743, 1 truie, 43 livres. — 1744, 1 cheval, 200 livres. — Octobre 1746, 141 moutons, 2,430 livres — 1747, 1 cent de feurre, 24 livres. — Mine de criblure, 13 livres; boisseau de seigle, 35 sous. — 1749, 2 petits cochons, 5 livres; 1 cheval, 240 livres.

G. 9114. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1700-1766. — PRIEURÉ DU VAL-AUX GRÈS. — Baux faits des biens dépendants du prieuré par Mathieu Pezié, prieur commendataire, demeurant en son prieuré, 9 septembre 1755; — par les prieurs claustraux : Anthénor De Than, 1704; — Pierre Le Flament, 1710, 1713; — André De Durdan, 1711-1719; — Adrien Clologe, 1720, 1721; — Antoine Desjardins, 1721; — Gilles Taffignon, 1722, 1723; — Frédéric-Louis Duhamel, 1741; — Jean Le Cousté, 1741-1754; — François Michel dit Deslandes, 1763-1766. — Baux des carrières faits à des maçons de Bolbec. — Bail par les prieur et chanoines réguliers du Val-aux-Grès à Jean et Robert Decours, père et fils, maçons, demeurant à Bolbec, « de l'argillière, sablonnière, carrière de pierre blanche et de grès à prendre aux endroits qui leur seront marqués, pour 3 ans, au prix de 36 livres par an. Les preneurs s'obligent à faire 4 journées de travail sans récompense par an; à fournir aux religieux, quand ceux-ci en auront besoin, de la pierre blanche à 2 sous le pied, comme par le passé; à ne point ouvrir de nouveaux trous pour tirer le grès qu'ils n'eussent recouvert et rempli les anciens, » 1713. — Autre bail de la même carrière à Pierre Decours, maçon à Bolbec, 1763.

G. 9115. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1701-1782. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — « Plaids de gage-plège, recette et élection de prévôté de la seigneurie de Saint-Jacques du Val-aux-Grez, s'étendant dans les paroisses de Saint-Vincent d'Aubermare, Saint-Vigor, Sandouville et Saint-Michel-du Haisel. » — Les derniers plaids tenus en la masure appartenant à l'hôpital de Montivilliers, à la requête de M. l'abbé Midor, prieur commendataire du prieuré, devant Jacques Houssaye, avocat au Parlement, sénéchal de la seigneurie, assisté de Pierre-François Bellenger, greffier de la haute justice de Lillebonne; Bobée pris pour greffier, 1782. — Vassaux mentionnés : M. de la Forterelle, officier dans les troupes, ayant épousé demoiselle d'Aubermare, fille et héritière du sieur d'Aubermare, héritière du sieur Le Canu de Fréderue; — la demoiselle Catherine Lamy, veuve du sieur Biguet, Elu à Montivilliers; — Jacques Hachard, chirurgien à Harfleur; — Gilles Le Fauconnier, capitaine de navire au Havre; — M. Conradin, officier de marine.

G. 9116. (Liasse.) — 16 pièces, papier,

1700-1782. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Plaids de gage-plège, etc..., de la seigneurie du Val-aux-Grès, tenus par Guillaume Bunou, licencié aux lois, avocat en la haute justice du Valasse, 1700, lieutenant général au comté de Lillebonne, 1702, 1726,

1729; — par Pierre-Désiré Ricard, avocat au Parlement, 1752, 1755; — par Louis Pierre Bouvier, avocat au Parlement, 1762; — par Jean-Baptiste-Amand Fenestre, avocat en Parlement, 1771, 1774; — par Jacques Houssaye, autre avocat en Parlement, 1782. — Mention de messire François Eustache de Vauclair, demeurant à Caudebec, fils et héritier de messire François Eustache, auditeur en la Chambre des Comptes, représentant par décret passé à Montivilliers, le 12 octobre 1791, Isaac Barbe, officier, pour sa maison occupée par Samuel Le Court, et pour un tènement de la contenance de 28 acres, 2 vergées, 30 perches; excusé. — de Me Adrien de Récusson, curé de Saint-Eustache, qui rend aveu de son presbytère et terre d'aumône, contenant 2 vergées; — du sieur Pierre-Eléonor Fenestre, conseiller au bailliage de Caudebec; — de Nicolas Pinel, avocat au Havre.— « Acte accordé aux présents de leur comparence aux gage-plèges, ainsi qu'à l'élection de prévôté; tous les défaillants, non excusés aux dits pleds de gage-plège, sont et les avons condamnés à chacun 5 sols d'amende et les non payants en recette à 18 sols 1 denier, et les défaillants à l'élection de prévosté, à 60 sols d'amende, dont nous avons accordé exécutoire à mon dit seigneur abbé; et ont les dits masuriers présents nommé pour prévôt Guillaume Bréard, de Mélamare, pour la masure qu'il tient en la dite paroisse de Saint-Eustache-la-Forêt par lui-même », 1782.

G. 9117. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1232 copie)-**1740**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Titres pour servir à établir que le droit du patronage de l'église du Saint-Sépulcre de Bléville appartenait aux religieux de ce prieuré. — Lettres de provision à ce bénéfice. — Confirmation par saint Louis, à la maladrerie de Saint-Jacques, de l'hôpital de la Madeleine de la Croix près Bléville et de l'église paroissiale de Bléville qui avait été donnée à cet hôpital par Alexandre Arsic, décembre 1232 (mauvaise copie). — Bulle du pape Grégoire IX, portant confirmation, aux prieur et frères de la léproserie de Bolbec, de la chapelle de la Croix près Bléville qui leur avait été donnée par l'archevêque de Rouen, ides de novembre, an VI du pontificat (mauvaise copie). — Lettres du bailli de Caux, notifiant que « les mestres tenans l'échiquier de la Saint-Michel, qui fu à Roen l'an 1293, rendirent par droit et par arrest que les diz religieus vindrent assez à temps, et que il seroient oyz; et fu quemandé que nous le dit bailli leur feisson droit par la coustume de la terre, et se nous n'avion bonne reson et efficace, que nous les diz priour et couvent lesson joir deu don à eus fet de notre seigneur le Roy (Loeys); » la cure était vacante par la mort de Guillaume de Clerchy; le patronage était réclamé par le Roi et par l'archevêque. — Mandement du roi Philippe au bailli de Caux, pour lui ordonner de laisser les religieux du Val-aux-Grès jouir en paix du droit de patronage de Bléville, qui leur avait été donné par le roi Louis, son aïeul; Paris, dimanche après les Brandons, 1293. — Lettres de Pierre Pevrel, commissaire délégué par Jean de Vauceules, chevalier, bailli de Caux, vidimant une sentence donnée aux assises d'Arques, mardi avant Pâques, 1320 (V. S.), sur une contestation entre le procureur du Roi et les religieux du Val-aux-Grès, au sujet du patronage de Bléville; chevaliers qui prirent part, avec les sages, au jugement de l'affaire : Guillaume d'Ausseville, Geffré Labbé, Raoul Sauce, Geffré de Beauchamp, Jean de Biville; la sentence avait été favorable aux religieux. — Bulle du pape Jean XXII pour l'union de l'église de Bléville au prieuré du Val-aux-Grès, Avignon, 9 août 1322 (copie). — Vidimus par Pierre de Hangest, bailli de Rouen, lundi après la Saint-Pierre, en février 1424 (V. S.), de lettres du roi Charles le Bel contre le bailli de Caux qui, dans un procès de compétition entre les prétendants à la cure de Bléville, avait donné raison à Jean De Crétot, notaire, son cousin germain, contre Josselin *de Bordaria*. — Collations de la cure de Bléville par Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, à Richard Le Vavasseur, 20 mai, 1412; — par ses vicaires généraux, à Jean de Bernetot, après la mort de Richard Le Vavasseur, 19 septembre 1416; — à Robert Honfrey, sur la démission du dit Jean de Bernetot, 24 septembre 1417; — par l'archevêque Louis de Harcourt, à Robert Le Sénéchal, après la mort du dit Honfrey, 5 juin 1418. — Au dos des lettres de provision de Robert Honfrey : « *Cum de presenti non sit nec possit reperiri decanus, nec vices gerens in decanatu Sancti-Romani, nos vicarii domus protestatum omnibus presbiteris, curatis et non curatis, ac tabellionibus publicis, tradendi possessionem de qua in alio* [illegible] *videlicet in ecclesia Rothomagensi, cum non sit tutus accessus ad ecclesiam in alio numeratam.* Signé : Bosguillaume. — Acte par lequel Guillaume Colles, *alias* Bosguillaume, clerc du diocèse de Rouen, notaire apostolique, met Robert Honfrey en possession de la cure de Bléville, en l'église de Rouen, parce qu'il y avait impossibilité d'accéder à Bléville, 25 septembre 1417. — Au dos des lettres de provision de

Robert Le Senéchal, acte par lequel le curé d'Éprétot met Le Senéchal en possession de la cure de Bléville par le toucher du tronc et de la porte de la cathédrale *cum suis foret tutus accessus*, dimanche après la Saint-Pierre et Saint-Paul 1418. — Lettres de nomination à la cure de Bléville, de Pierre Bizet, sur la résignation de Jean Toutain et sur la présentation de Pierre de Mellicourt, prieur commendataire du Val aux Grès, 12 mai 1512. — de Jean Bordel, sur la résignation de Guillaume Nollent, 4 septembre 1518; — de Pierre Fouache, sur la résignation de Pierre Lambert, docteur en théologie, 19 janvier 1554 (V. S.); — de Louis Le Sage, curé de Salerne, après le décès de François Le Sage, 3 juillet 1691. — Prise d'habit, au couvent du Val-aux-Grès, de Louis De la Croix, curé du Saint-Sépulcre de Bléville, 26 avril 1695. — Nomination d'Antoine Jacquin à la même cure, vacante par le décès du dit De la Croix, 15 avril 1706; prise de possession le 3 mai suivant. — Procès en la Chambre royale pour la cure de Bléville, entre Jean Le Sage, présenté par le commandeur Puchot des Alleurs, et un nommé Henri Cavelier, porteur de signature en Cour de Rome, 1681. — Lettre de M. Moulin, chanoine régulier, à M. Dubois, prieur commendataire du Val-aux-Grès, au sujet de nouvelles contestations entre prétendants à la même cure, 27 mai 1707. — Extrait du département des décimes. — Brefs d'indulgences accordées en faveur de l'église de Bléville, 1695, 1698, avec signatures du cardinal *Albanus* et de l'archevêque Colbert. — Sceau plaqué de cet archevêque. Fragment du sceau du notaire Colles.

G. 9118. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1659-1732. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès au bailliage du Havre, entre les religieux et maître Etienne Boullais, curé de Bléville, pour les réparations du presbytère de cette paroisse, 1730, 1732. — Notes relatives aux dîmes de Bléville. — Quittance de François Martel, haut justicier de Bléville, procureur général de messire René Martel, marquis d'Arcy, 6 juin 1659. — Autre quittance de François de Turmenyes, sieur de Neuville, commis à la recette générale des biens et revenus de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare; il reconnaît avoir reçu de M. Gournay, curé de Bléville, à cause de la dîme du dit lieu, la somme de 900 livres, pour une année. Fait à Paris, à l'hôtel de Montmorency, rue de Braque, 9 mai 1679. — États indicatifs de pièces concernant la paroisse de Bléville, sans date. — Cachet de l'avocat Plainpel, 1732.

G. 9119. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 105 pièces, papier.

1698-1738. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès au bailliage de Caudebec entre les religieux et Jacques de Récusson, curé de Bolbec, au sujet de la dîme de la ferme du Corfil. — Lettres à ce sujet de Le Cousté et Desjardins, chanoines réguliers; l'une d'elles porte le cachet du prieuré. — Consultation de l'avocat Lavesne, 1734 : « L'on ne peut obliger les sieurs religieux à présenter le pain bénit à la paroisse, parce qu'ils ne sont pas paroissiens ny obligez d'y communier; et l'obligation de présenter le pain bénit, à en consulter l'origine, ne regarde que les paroissiens, pour l'usage desquels, lorsqu'ils n'avoient pu communier, on mettoit dans les églises plusieurs morceaux de pain bénit dans un vase destiné pour cela. » — Mémoires à consulter : « La cure de Bolbec étoit originairement desservie par les Bénédictins du prieuré de Bolbec, qui est un membre du monastère des PP. Bénédictins de Bernay, et ce en conséquence de la donation qui fut faicte à ces religieux, en 1061, par plusieurs seigneurs, des sept huitiesmes des dixmes de cette paroisse de Bolbec, lesquelles dixmes appartenoient alors, à titre d'inféodation, à ces seigneurs; l'autre huitième appartenoit à Henry, roy d'Angleterre et duc de Normandie. — Ce prince les aumôna, dans le siècle suivant, aux chanoines réguliers de Saint-Augustin et en fonda un prieuré appelé le Val-aux-Grès. Le titre a péri et ne se trouve plus... Le prieur du prieuré de Bolbec est toujours gros décimateur, mais la cure est desservie aujourd'hui par un vicaire perpétuel, auquel a été cédé un trait de dixme circonscrit pour lui tenir lieu de portion congrue; et dans ce trait de dixme les terres du prieuré du Val-aux-Grès ne se trouvent point comprises. »

G. 9120. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier; 3 sceaux.

1692-1739. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès entre les religieux et M. de Récusson, curé de Bolbec, qui prétendoit les obliger à lui payer les dîmes de leur ferme du Corfil, située en sa paroisse, 1738; — lettre à cette occasion de Chappe Deligny, avocat au Parlement et aux Conseils du Roi à Paris. — Arpentage de la ferme du Corfil, 1729. — Pièces servant à établir que cette ferme est exempte du logement des gens de guerre, contrairement aux prétentions des

échevins de Bolbec. — Ordonnance de l'Intendant Le Goux de la Berchère, 25 novembre 1692. — Lettre de sauvegarde du comte de Choiseul, Maréchal de France, commandant en chef des armées de Sa Majesté sur les côtes maritimes et dans toutes les provinces de Bretagne et de Normandie, datée de la Hougue, 8 mai 1695 ; — du marquis de Saint-Julien, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Normandie, datée du château de Bacler, 13 novembre 1712 ; — du duc de Luxembourg, de Montmorency et de Piney, gouverneur de Normandie, datée de Paris, 5 juin 1739. — Signatures et sceaux plaqués de ces personnages. — Lettre de M. Fromont le jeune, rue Saint-Honoré, vis-à-vis le *Cadran*, à Paris, adressée au fermier du Corfil : « Informés vous où sera le Maréchal de Choiseüil quand vous receverés ce billet, et allés vous présenter à lui de la part de monsieur l'abé Dubois, en lui disant que vous estes son fermier dont on a pris la liberté de lui parler, et que monsieur Dubois le suplie très humblement de vous donner la sauvegarde qu'il a eu la bonté d'accorder en sa faveur pour vous mettre à couvert des insultes des troupes » (sans date).

G. 9121. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ;
103 pièces, papier.

1124-1736. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Titres de propriété, titres de rentes et procédures concernant des biens sis à Bolbec. — Sentence de noble homme Thomas Maistresson, écuyer, bailli de Caux, au sujet d'une rente de 15 sous 7 deniers, 12 janvier 1423 (V. S.). — Contrat de fieffe faite par les religieux du Val-aux-Grès à Pasquier Benest, de 9 acres à Bolbec, par 4 livres 10 sous 2 deniers de rente, 2 juin 1458 (copie). — Aliénation, par les mêmes religieux, à Nicolas Jolivet, d'une pièce de terre moyennant 10 sous 2 deniers de rente, 2 juin 1458 (copie). — Aliénation par les mêmes religieux, à Nicolas Jolivet, d'une pièce de terre, moyennant 10 sous de rente foncière et à charge au preneur d'acquitter la somme à laquelle ils avaient été imposés pour leur part (33 écus un tiers d'écu) dans le subside accordé au Roi, et qui dut être fourni, par aliénation de biens ecclésiastiques, en vertu d'une bulle du pape, 1596, 1597. — Décret des héritages de noble homme Ezéchias Orange, maréchal des logis des gardes de Sa Majesté, 1648. — Lettres d'un vicaire général de l'archevêché pour faire mettre François Martel en possession du prieuré du Val-aux-Grès, sur la résignation de René Martel, 12 mai 1653 (copie). — Contestation pour la tenure de 9 acres de terre, entre les religieux et le comte d'Estaing, seigneur de Bolbec, 1726. — Consultation de l'avocat Le Marquier, 1726.

G. 9122. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ;
[illegible] pièces, papier ; 1 plan.

1661-1775. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Visites des bois du prieuré du Val-aux-Grès, 1773. — Plan d'une pièce de bois nommée la *Côte de la Carrière*, contenant 41 arpents 60 perches, par Hue, arpenteur, 1700. — Arrêt du Conseil d'Etat, qui décharge les héritiers du feu sieur Pezié, prieur commendataire, « des peines et amendes qui ont été encourues pour raison des délits et dégradations dans les bois du prieuré, et au sujet desquels le sieur Midor, titulaire actuel, ne pourra être recherché ; permission à ce dernier de faire couper par recépage et sans aulcune réserve de baliveaux, la totalité des dits bois ; — ordonné qu'après l'exploitation il sera, par l'arpenteur désigné par le Grand-Maître des eaux et forêts, procédé à l'arpentage général et à la levée d'un plan figuratif des dits bois, etc..., 9 août 1774. — Plantation de bornes entre l'abbé Midor et Pierre Huard, au bois de la Carrière, 1775. — Vente et procès-verbaux des bois taillis. — Réception d'un garde de bois et chasse, 1758.

G. 9123. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ;
106 pièces, papier.

1390-1771. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Titres de rentes foncières et de propriétés à Bolbec. — Transaction entre les religieux et Jean de Villiers, écuyer, et demoiselle Jeanne d'Emalleville, sa femme, fille de Guillaume d'Emalleville, sieur de la Fontaine et de la Bruyère, lequel avait emprunté (en 1412) des dits religieux, une somme de 14 livres 10 sous, 1460. — Donation de 10 livres de rente aux mêmes religieux par noble homme Guillaume de Livet, sieur de Bournéville, 23 juillet 1520. — Mention du moulin du Fayel et du moulin Raoul, de la Croix-Bauchard et des communes de Bolbec, — de Michel Bacquelor, sieur de Sorenc, vicomte de Caudebec.

G. 9124. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ;
[illegible] pièces, papier.

1301-1728. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès entre les religieux et Charles Manoury, fermier des grosses dîmes de la paroisse de Mélamare, au sujet de 8 gerbes de blé qu'il avait dîmées sur les com-

fins de la paroisse Saint-Eustache, au préjudice des religieux. 1723-1728. — Autre procès entre Pierre Drouet, curé de Saint-Eustache, et les nommés Jean Feraille et Pierre Bordeaux, qui l'avaient invectivé et injurié à l'occasion de l'enlèvement de dîmes sur le champ de la veuve Butel. 1724, le dit procès porté au bailliage de Montivilliers, devant Louis-Georges Feudrix, sieur de la Fontelaye, lieutenant civil et criminel au dit siège.

(+ 2125. Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier ; 2 imprimés.

1261 (copie) **-1759.** — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Documents concernant le patronage de l'église Saint-Eustache-la-Forêt, les réparations à faire à la dite église et la pension due au curé. — Charte de Marie, comtesse de Roussy, veuve, contenant vente faite par elle, moyennant hommage, à Guillaume Renart, de la terre qu'elle possédait en la paroisse Saint-Eustache près Bolbec, avec droit de patronage, etc., Toussaint 1264 (copie collationnée sur l'original en 1711). — Lettres du bailli de Caux (mercredi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste 1331) contenant vidimus des lettres du roi Philippe de Valois qui approuvent la donation faite, au prieuré de St-Jacques du Val-aux-Malades près Bolbec, de l'église de Saint-Eustache-la-Forêt, avec le patronage, en mettant toutefois pour condition que les religieux seraient tenus de chanter ou faire chanter à tous jours une messe chaque semaine, en leur église, pour lui et ses prédécesseurs (Bonport-l'Abbaye, mai 1331.) — Les lettres du Roi contiennent vidimus de la charte de donation de Guillaume Renart, passée devant Guillaume Chérisier, commissaire de Henri Quiefdeville, tenant la ferme des lettres de baillie de la vicomté de Caudebec, jeudi avant la fête de la Madeleine 1330. — Extrait d'un ancien cartulaire du Val-aux-Grès fait en 1566... « Lequel prieuré est situé... doyenné de Foville, où y a un temple, cloistre, maisons et édifices pour l'habitation des religieux qui y célèbrent le service divin ordinairement aux heures accoutumez, les dites maisons, édifices et cloistres fermez de murailles avec un petit bois dans l'enclos des dites murailles, à cause duquel prieuré les prieur et religieux d'icelui sont seigneurs et patrons de la paroisse de Saint-Eustache-de-la-Forest, avec droit de présenter au bénéfice de la dite paroisse et de percevoir toutes les vertes dixmes et le tiers des grosses dixmes avec moullin à vent, etc. » — Présentation à la cure, visas obtenus en cour de Rome. — Curés successifs de Saint-Eustache, entre 1663 et 1676 : Adrien Maillard, Jean Louvel, Louis Le Fèvre, Pierre Chapperon, Nicolas Renoult. — Adjudication à François Eustache, auditeur des Comptes, moyennant 2,240 livres, de la prévôté de Saint-Eustache, consistant en 62 livres 10 sous de rente, avec érection en plein fief et droit de haute et basse justice, 10 mai 1703. — Opposition du prieur et des religieux à cette aliénation, faite au préjudice de leur droit à la seigneurie de Saint-Eustache, résultant de la donation de Guillaume Renart. — Requête de Guillaume Dubois, secrétaire des commandements du duc d'Orléans et ci-devant son précepteur, actuellement prieur commendataire du Val-aux-Malades, 21 juin, 1713. — Mémoires en réponse à cette opposition, de Guillaume Le Noir, chargé par S. M. du recouvrement de la finance à provenir de l'aliénation des Domaines et justices en conséquence de l'édit du mois d'avril 1702. — Nouvelles contestations entre le Domaine et le prieuré, 1727. — Correspondance relative à des contestations pour les réparations du chancel de l'église, entre la Fabrique et les religieux, 1729. — Arrêt du Parlement accordant mandement à Jean Louvel, curé de Saint-Eustache-la-Forêt ; il demandait une pension de 4 à 500 livres et 200 livres pour un vicaire, 17 septembre 1668 ; il remontrait « que la dite paroisse seroit une des plus grandes et des plus estendues de tout le pays de Caux, que les charges en sont très considérables, tant à cause du grand nombre des paroissiens qui y sont constamment plus de 400 communiants, qu'attendu les pauvres nécessiteux dont elle est chargée en très grand nombre, ce qui demande ung ordre et une vigilance d'autant plus grande qu'oultre cela il y a encore dans la dicte paroisse grande quantité de gens faisant profession de la religion réformée auxquels l'on doibt l'exemple d'une très exacte et très ponctuelle administration, à quoy ung curé, quelque robuste et quelque zélé qu'il puisse estre, ne peult satisfaire luy seul qu'avec grand peine sans estre soulagé d'un vicaire, ce que le revenu de la cure ne peult pas porter, les grosses dîmes estant possédées, comme inféodées, par plusieurs seigneurs, n'y ayant casuel ou baisemain, ny aulmone, et ne restant pour le curé que les menues et vertes dixmes qui consistent en fort peu de chose, n'y ayant point de troupeaux dans la dicte paroisse, et dont le revenu ne se peult monter tout au plus qu'à 200 livres années communes, sur quoy il faut paier pensions, décimes, visittes et autres droictz, oultre les frais de la récolte, qui le diminuent, en sorte qu'il ne peult rester cent livres. »

G. 9126. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 65 pièces, papier; 1 cachet; 2 imprimés.

1634 (copie)-**1772**. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Procès aux Requêtes du Palais, à Paris, entre les religieux et le curé de Saint-Eustache-la-Forêt, au sujet des dîmes de cette paroisse. — Divers baux des dîmes. — « Inventaire de production des pièces que baille par devant vous, Nos Seigneurs de Parlement messire Guillaume cardinal Dubois, archevêque duc de Cambray, prince du Saint-Empire, premier ministre, prieur du Valaugrés, et les prieur et religieux du dit Valaugrés, deffendeurs contre maistre Pierre Drouet, prestre, curé de Saint-Eustache-de-la-Forêt... Fait : De temps immémorial la dame abbesse de Montivilliers et le commandeur de la commanderie du Val-aux-Malades, représenté par M. le cardinal Dubois, prieur du Val-aux-Grès, et par les prieur et religieux, sont en possession des grosses et vertes dixmes de la paroisse, sçavoir : la dame abbesse de Montivilliers pour les 2/3, et les prieur et religieux pour l'autre tiers. Jamais les curés de la paroisse ne se sont avisez de leur contester ces dixmes; le curé de cette paroisse n'a autre chose à prétendre, contre la dame abbesse et les dits prieur et religieux, qu'une portion congrue ou pension viagère de 300 livres par chacun an. La preuve de ces premiers faits se trouve establye par un acte du 12 juillet 1687, par lequel les dixmes de cette paroisse furent partagées entre la dame abbesse de Montivilliers et Mre Pierre Puchot, commandeur de la commanderie de Saint-Jacques du Val-aux-Malades, représenté par les deffendeurs, par lequel il est justifié qu'il fut fait 3 lots de ces dixmes, dont 2 furent délaissez à la dame abbesse... le 3me au prieuré de Saint-Jacques du Val-aux-Malades, pour jouir chacun de leur lot pendant 6 ans, » 1723. — Correspondance entre Clologe et Taffignon, prieurs claustraux du Val-aux-Grès, et les agents du cardinal Dubois; à l'occasion du procès avec le curé Drouet. — Lettre du sieur de Sourdeval à Clologe; il lui recommande de prendre pour procureur au Parlement M. Ribot « comme très vigilant et exact à rendre compte de ce qu'il fait. Cependant, dit-il, Mgr le cardinal a pour procureur M. Gagnat, rue Saint-André-des-Arts, mais qui n'est pas aussi acti' que M. Ribot. » 3 novembre 1722. La lettre porte le cachet du cardinal Dubois. — « Arrest de la Cour qui condamne les curez à abandonner les grosses et vertes dixmes, les terres d'aumônes non chargées d'obits, les pièces de proy tarissant partie de leur enclos, et les assujetit aux réparations de leur prébitaire, » Rouen, 18 juillet 1687 (imprimé de 4 pages). Cet arrêt fut rendu sur une contestation entre le Chapitre de Saint-Pierre de Lisieux et Adrien Le Petit, vicaire perpétuel de la paroisse des Vaux. — « Arrest de la Cour de Parlement, rendu en forme de règlement, qui maintient Mre Paul Pellot, abbé commendataire de l'Abaïe de la Croix-Saint-Leuffroy, gros décimateur dans la paroisse d'Aubevoie et Sainte-Barbe-sur-Gaillon, son annexe, en possession de la dîme des bourgognes, sain-foins, pois de toutes espèces, fèves et féverots et autres menues et vertes dimes, au préjudice du sieur Poussin, curé de la dite paroisse d'Aubevoie, » du 6e jour de mai 1712 (imprimé de 4 pages de l'imprimerie de Maurry, au coin de la fontaine Saint-Lô, à l'imprimerie du *Louvre*, 1702).

G. 9127. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1617-1787. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Baux par le séminaire archiépiscopal des dîmes vertes et sèches lui appartenant en la paroisse de Saint-Eustache-la-Forêt, au droit de la réunion, faite au dit séminaire, des biens de la mense conventuelle du prieuré de Saint-Jacques du Val-aux-Grès, située au bourg de Bolbec, 1773-1787. — Titres de propriété et procédures relatives à des biens situés à Saint-Eustache-la-Forêt, provenant également du même prieuré.

G. 9128. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1552-1788. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens situés en la paroisse Saint-Eustache-la-Forêt, par : Ezéchias de Beuriot, bourgeois de Bolbec, 1723; — messire François Eustache de Vauclair, écuyer, fils unique et seul héritier de messire François Eustache, en son vivant, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, lequel était fils de François Eustache, auditeur en la même Chambre, 1788; — Charles Deschamps, écuyer, capitaine au régiment de Champagne, 1717; — Pierre Bossel, stamenier à Nointot, 1787; — Pierre Des Essarts, maître chirurgien à Bolbec, 1679; — Jean Le Febvre, bourgeois du Havre, fils puîné de Louis Le Febvre, docteur en médecine à Bolbec, 1767. — Vente faite par François de Graindor, écuyer, sieur de Frémontier, demeurant à Anlerville-la-Campagne, seul héritier de feu Jean de Graindor, sieur de la Brière, à Isaac de Caville, écuyer, sieur d'Angleville, de 6 acres

de terre à Saint-Eustache, 1682. — État du décret des biens d'Isaac Barbey, 1691. Parmi les opposants au dit décret, messire Pierre Puchot des Alleurs, chevalier, major général de l'armée de France en Allemagne, commandeur de la commanderie de Saint-Jacques du Val-aux-Grès, unie à l'ordre des chevaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; mention de titres perdus dans l'incendie de Bolbec de 1678. — En 1785-1788, Charles de Feitis de Saint-Capraise, prêtre du diocèse d'Agen, doyen de la cathédrale de Troyes, vicaire général du diocèse, ancien titulaire de l'abbaye de Lonwé, commendataire du prieuré royal du Val-aux-Grès, et, en cette qualité, seigneur de Saint-Eustache-la-Forêt, conjointement avec les prêtres du séminaire Saint-Vivien. — Les derniers aveux reçus par François-Jean-Baptiste Marion, avocat au Parlement. — Cet article répond aux anciennes liasses 1-24.

G. 9429. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1511-1789. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Eustache-la-Forêt, par : Jean Henry, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie du Palais à Rouen, au droit de demoiselle Jeanne Pertuson, son épouse, 1716 ; — Elisabeth Delamare, demeurant à Saint-Nicolas-de-la-Taille, veuve de Thomas Quesnel et tutrice principale de Thomas-Abraham Quesnel, son fils, 1785. — Mention de plaids tenus au presbytère de Saint-Eustache par Abraham Haumerville, avocat, sénéchal de la dite seigneurie, assisté d'Olivier Pouchet, greffier, 1640-1648. — Cet article répond aux anciennes liasses 25-33.

G. 430. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1538-1788. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Eutache-la-Forêt, par : Pierre Trupel, potier, demeurant à Mélamare, 1785 ; — Guillaume Manoury, briquetier, demeurant au même lieu, 1703 ; — Charles Guerout, marchand potier, demeurant au même lieu, 1786 ; — Jeanne Gallopin, fille et héritière de Jean Gallopin, sieur de Houppeville, 1608 ; — Jean Vergeon, tuteur principal des enfants sous-âge de défunt Charles Sieurin, 1701. — Lots et partages faits entre Philémon Le Febvre, archer, François, Jacob et Abraham Le Febvre frères, de la succession de Jean Le Febvre, leur père, 1674. — Plaids tenus au manoir presbytéral de Saint-Eustache par Nicolas Deschamps, sous-sénéchal, 1545 ; — par Abraham de Haumerville, avocat, 1610. — Cet article répond aux anciennes liasses 34-45.

G. 9431. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1552-1789. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Eustache-la-Forêt, par : maître Jean-Baptiste Manoury, avocat au Parlement, 1788 ; — Nicolas Louvel, autre avocat au Parlement, fils de Nicolas Louvel, également avocat, 17e siècle ; — Louis-Charles de Gallet, chevalier, seigneur de Vallière, demeurant en la paroisse de Bourry, 1723 ; — Charles-Alexandre de Beaunay d'Ausseville, écuyer, chevau-léger de la garde du Roi, ayant épousé Marie-Agnès-Sophie de Gallet de Vallière, 1589 ; — Charles Hautot, fils aîné et héritier de défunt maître Jean Massé Hautot, lieutenant général au siège de Tancarville, Saint-Romain et le Valasse, fils de défunt Charles Hautot, lieutenant au dit siège, fils de Massé qui était fils de Jean, 1728 ; — Charles Lemasurier, écuyer, seigneur d'Amfreville, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Orléans-Infanterie, fils aîné et héritier de Charles Le Masurier, écuyer, seigneur de Secqueville, 1723 ; — Rose-Bonne Adam de Valville, veuve de messire Jean-François Pierre Déricq, seigneur de Chasseguey, fille et héritière de messire Louis-François Adam, écuyer, seigneur de Valville, ayant épousé noble demoiselle Marie-Rose Dorey, représentant par cession messire Charles-François Dorey, écuyer, sieur de Bauville, son frère, 1788 ; — Gabriel Grésille, prieur de Saint-Eustache-la-Forêt, 1789. — Mention de plaids tenus au manoir presbytéral de Saint-Eustache par Nicolas Deschamps, sénéchal, 1552, 1553 ; — par Pierre Deschamps, autre sénéchal, 1570. — Opposition de Mathieu Pezié, prieur commendataire du Val-aux-Grès, et par les religieux du dit lieu, au décret des biens de Philémon Le Febvre des Roques, 1726. — Cet article répond aux anciennes liasses 46-60.

G. 432. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1611-1699. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Cahiers de plaids de gage-plège, recette, élection de prévôt de la seigneurie de Saint-Eustache-la-Forêt, tenus au presbytère par : Jean Hautot, licencié ès-droits, lieu-

tenant ès sièges de Hallebosc et du Valasse, sénéchal de la dite seigneurie, 1644-1685; — Charles de Hautot, avocat, 1686-1695; — François Levesque, licencié ès-lois, avocat au siège présidial de Caudebec. — Jean Louvel, curé de Saint-Eustache, 1644-1670 : — Robert Delamare, son successeur, 1671-1676; — après lui, Nicolas Renout curé, 1677-1688. — Les défaillants condamnés à l'amende. — Election de prévôt par les vassaux, dont le choix tombe souvent sur un absent. Dans ce cas, le prévôt est désigné par le sénéchal, qui adjuge la prévôté à celui qui propose le moindre prix pour ce service. — Mention de l'abbé des Alleurs, prieur commendataire, 1691-1698; — de Georges Desmarets, écuyer, autrement dit M. de Saint-Aubin, vicomte de Tancarville. — Annonce des plaids à tenir, conçue dans la forme qui suit : « L'on faict sçavoir que les pledz de gaige-pleige, recette, eslection de prévôté des seigneuries de Saint-Eustache-de-la-forest, relevant de MM. les prieur et religieux du prieuré du Val-aux-Grès lès Bollebec, sont tenuz à tenir de samedi prochain quinzaine, viron midy, au lieu presbitéral du dit lieu de St-Eustache, qui sera le 30me de ce présent mois, faisant sçavoir à tous les tenans qu'ils ayent à porter adveux, déclarations, payer deniers en recette, sur peine de l'amende au cas appartenant. Faict le 7e jour de juing 1668. »

G. 9133. (Liasse.) — 56 pièces parchemin ; 28 pièces, papier.

1521-1788. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Vigor, s'étendant en diverses paroisses, par : Adrien Hacquet, écuyer, sieur de la Neuville, fils aîné et héritier de feu noble homme Pollidamas Hacquet, lieutenant du bailli de Caux au Havre, 1607; — Antoinette-Elisabeth Laignel, veuve de Jacques Laignel, capitaine de navire, et Jean-Baptiste-Jacques Laignel, son fils, avocat au Parlement de Normandie et ancien maire échevin du Havre, la dite dame sœur et héritière d'Antoine-Nicolas Laignel de Febvretot, procureur du Roi honoraire de la Prévôté de la marine, aussi ancien maire échevin du Havre, 1788; — Jean-Baptiste-Pierre Conradin, écuyer, sieur de Castillon, ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, 1788; — Esther Croix, fille aînée et héritière de défunt Jehan Croix, en son vivant capitaine pour le Roi en la marine, 1630; — Charles de Athenous, écuyer, sieur de Goujon, ayant épousé Barbe de Saint-Aubin, fille aînée de feu Me Jehan de Saint-Aubin, avocat au Parlement, et de Marie Croix, la dite Croix seconde fille de feu Jehan Croix, précité, 1636; — les enfants mineurs du feu sieur Jacques Le Prestre, capitaine quartenier de la ville du Havre, à la stipulation de leur mère, 1707. — Les derniers aveux sont rendus au prieur et aux prêtres du séminaire, comme seigneurs concurremment. — Cet article correspond aux anciennes liasses 1-8.

G. 9134. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin : 17 pièces, papier.

1522-1789. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Vigor, situés en diverses paroisses, par : maître Philippe Fauques, curé de Saint-Vigor et prieur du prieuré de Saint-Thomas du Castillon, représentant, par acquisition, Robert Desvarieux, 1719; — Jacques Rogerel, commissaire des tailles en l'Election de Montivilliers, 1702; — maître Jean Bignet, conseiller en la dite Election, 1723; — Bastien Barbenchon, 1582; — Antoine-Jacques-Romain Baudouin, avocat en Parlement, demeurant à Rouen, ayant épousé Catherine-Thérèse Mustel, 1789; — Eustache Martin, licencié ès-lois, 1702. — Bail par Fauques, précité, de 50 acres de terre à Saint-Vincent-d'Aubermare et Saint-Vigor d'Ymonville, 1724; prix, 750 livres par an; « le preneur jouira de la volière à son profit, en faisant employer tous les ans 400 de tuiles, fournissant de faîtiers, corniers, latte, chaux, mortier ; apportera au bailleur, tous les ans, 4 douzaines de pigeons, des plus gros; fournira 100 livres de beurre, 4 chapons gras et tendres assistera aux pleds de gage-plège à la place du bailleur ; fera par an 6 journées de terrage, cherfouira et engraissera, tous les ans, les arbres fruitiers. » — Cet article correspond aux anciennes liasses 9-13.

G. 9135. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1510-1788. — PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Aveux rendus à ce prieuré, pour biens relevant de la seigneurie de Saint-Vigor, situés en diverses paroisses, par : François de Bufresnil, écuyer, sieur de la Vallée, fils aîné et non héritier de Gabriel de Bufresnil, aussi écuyer, sieur du même lieu, 1734; — Antoine Genevoys, ministre, demeurant à Bolbec, au droit et comme ayant épousé Perrette Deschamps, fille et cohéritière de défunt Denis Deschamps, 16 juin 1610; — Marie-Anne Riconit, veuve du feu sieur Jacques Le Prestre, vivant capitaine quartenier au Havre, 1718. — Décret

d'héritages aux plaids de la sergenterie de Saint-Romain tenus au dit lieu par Robert Preudhomme, écuyer, lieutenant général du vicomte, 28 septembre 1510; adjudication à Jean Des Varieulx. — Cet article correspond aux anciennes liasses 14-26.

G. 9136. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1613-1700.— PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — « Plaids de gage-plège, recette, élection de prévôté de la seigneurie du fief assis aux paroisses de Saint-Vigor, Saint-Vincent, Sandouville et aux parties d'environ, appartenant à Messieurs les religieux de l'abbaye de Saint-Jacques du Val-aux-Grez lès Bolbec, tenus en la paroisse de Saint-Vincent, en la maison de demoiselle Esther Crois, tenue à ferme par Guillaume Le Bourgeoys, par nous Abraham de Haumerville, advocat, sénéchal de la dicte seigneurie, 1646»; — par Jean Hautot, autre sénéchal, 1650, etc.; — par Guillaume Bunou, Levesque et autres. — « Tous les défaillants condamnés aux amendes ordinaires, et de là l'élection faite par les masuriers présents de la dame Houssaye, icelle est et l'avons déclarée chargée du service de prévosté, et, veu son absence, et pour éviter au retardement des affaires de cette seigneurie, avons commis Nicolas Grebert prévost, commis d'icelle, pour faire le dit service; et, veu qu'il ne s'est trouvé aucune personne qui aye voulu faire le dit service à moindre prix que de sept livres 10 sols, auquel il a esté mis par le dit Grebert, à iceluy l'avons adjugé sur la dite dame Houssaye, veu qu'elle ne s'est comparue pour eslire à son lieu et place, payable moitié par avance, et l'autre moitié après le dit service fait; et enjoinct faire signifier la présente dans la quinzaine; et a presté le serment en tel cas requis; » signé : Levesque, Hauy.

G. 9137. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1370-1711. PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Titres divers classés par noms de paroisse, et dont plusieurs ne semblent avoir qu'un rapport bien incertain avec le dit prieuré : Beuzeville-la-Grenier : requête adressée à l'Intendant par Catherine-Henriette-Romain de Monchy, dame de la Houssaye, veuve de Richard-Tanneguy Le Prevost, marquis de Saint-Julien, lieutenant pour le Roi en Normandie, 1744. — Bléville : « Vechi les omosnes de la paroisse de Bléville eu doené de St-Romain que tiennent de religieux hommes et honnestes le prieur et le convent du Val-as-Malades, à cause de la capelle Marie-Magdeleine de la Croix, autrement dite de la Soubretonne, laquelle capelle, avec les appartenances, est unie as propres usages des dits prieur et convent et déservie par les religieux de la dite prieuré, » sans date (copie). — Accord entre Claude Chappuis, chantre et chanoine de Rouen, prieur commendataire du Val-aux-Grès, frère Pierre Fouache, sous-prieur et curé de Bléville, etc.,... d'une part, et Jean Fouache, propriétaire d'un moulin à eau, assis sur la rivière de Bolbec, 1556. — Bolleville. — Grandcamp. — Harfleur : contrat de fieffe faite « par Ricart Le Clerc et Pierre Le Clerc, frères, de Gueneville, à Jean Dumont, de Harefleu, de 6 pièces de terre en la dite paroisse Harefleu, et dont l'une est près de la terre au prieur de Saint-Dinefort, » 1370. — Nointot : réduction de rente de 1469. — Ingouville : contrat de vente de 1410. — Mirville. — Montivilliers. — Routot. — Saineville. — Saint-Eustache. — Saint-Vigor. — Sanvic — Vinemerville. — Mention d'Etienne Bacheler, curé de Bléville, 1493.

G. 9138. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1728-1761.— PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Diverses quittances relatives à ce prieuré. — Mémoire de Maille, marchand brodeur, chasublier à Rouen, pour une chasuble, chappes et devant-d'autel de damas rouge et blanc, à orfrois de drap d'or et d'argent faux, fond couleur de feu, 1736. — Quittances de l'avocat Cochin, 1732. — Quittances de sommes payées pour les dîmes de la paroisse Saint-Eustache-la-Forêt par De Secqueville, desservant le bénéfice du dit lieu, 1744; — par le curé Mre de Récusson, 1753-1762.

G. 9139. (Liasse.) — 437 pièces, papier.

1777-1790.— PRIEURÉ DU VAL-AUX-GRÈS. — Mémoires et quittances signées de M. Midor, prieur commendataire du prieuré, auquel était due une somme de 400 livres par an pour lui tenir lieu de logement et d'habitation dans son prieuré, conformément à un accord conclu entre lui et le séminaire Saint-Vivien. — D'autres quittances de plusieurs curés de Bolbec pour contributions au soulagement des pauvres, suivant un arrêt du Parlement du 3 juin 1778, et à la reconstruction de l'église paroissiale de Bolbec; — de François-Michel Deslandes et Pougin, chanoines réguliers, anciens religieux du Val-aux-Grés, pour pensions alimentaires à eux payées par quartier.

G. 9140. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1765-1790. — DIVERSES QUITTANCES concernant le séminaire Saint-Vivien. — Quittances de Niel, receveur des Domaines, 1788; — de Mengin, receveur des vingtièmes, 1789-1790; — de Jean-Georges-François Ribout, trésorier de la Commune de Rouen, 1790; — de Mlle Malortie, l'aînée, chargée de la recette générale du Chapitre de la cathédrale, 1789; — de Caudron, receveur de rentes foncières et sieuriales de l'Hôtel-Dieu de Rouen; — de Nicolas de la Guiche, abbesse de Saint-Amand, 1787; — des supérieures du second monastère de la Visitation de Rouen, Angélique Bordier et Marie-Euphrasie Le Masson, 1771-1777. — Marché fait, le 18 octobre 1766, entre Pierre Le Cocq, prêtre, supérieur du séminaire archiépiscopal, et maître Michel Hongnard, maître maçon, pour faire l'église du séminaire, moyennant 10,000 livres, 11 mai 1765. — Marché pour la couverture de l'église du séminaire, à faire en bonne ardoise d'Angers, de la meilleure espèce, c'est-à-dire de celle qu'on nomme forte carrée, 18 octobre 1766. — Quittances de Hongnard. — 130 tonneaux de pierre de Saint-Leu vendus pour 1,644 livres par la Chartreuse de Rouen, 1766.

SÉMINAIRE SAINT-NICAISE DE ROUEN

AUTREMENT DIT

PETIT SÉMINAIRE.

G. 9141. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, écrits, papier; relié en parchemin.

Vers **1680-1760.** — « RÈGLEMENT pour les petites communautez de Monseigneur le coadjuteur, (messire Nicolas Colbert), divisé en 3 chapitres : Le premier renferme le dessein de la communauté et l'examen qui doit se faire dans la réception des sujets. Le second renferme le corps du règlement. Le troisième contient quelques avis généraux et quelques notes historiques sur l'établissement. » — « Mémoires sur les petits séminaires de Rouen, 1748 : Chapitre Ier. Commencemens des petits séminaires depuis 1680 jusqu'en 1685. Chapitre II. Translation des petits séminaires au faubourg de Bouvreuil, réunion de celui de Dieppe à celui de Rouen, établissement d'une nouvelle communauté pour les humanités. Chapitre III. Les théologiens transférés à la rue Poisson et les humanitez à Bouvreuil avec les philosophes (depuis 1707 jusqu'en 1715). Chapitre IV. Maison de Bouvreuil vendue; on met les théologiens à Saint-Patrice et la seconde communauté à la maison de la rue Poisson (depuis 1715 jusqu'en 1719). Chapitre V. Mort de M. d'Aubigné. Election de M. de Bezons. Sa mort un an après. Réunion des deux communautez. Chapitre VI. Suite de l'affaire des 6,000 livres tournois. Etat des petits séminaires (depuis 1724 jusqu'à présent). Chapitre VII. Des conférences pour les externes. Suite des mémoires sur les petits séminaires de Rouen, 1749. Chapitre VIII. Bienfaiteurs des petits séminaires. Article Ier. Nos seigneurs les archevêques. Article II. Bienfaiteurs qui ont donné des fonds. Chapitre IX. Supérieurs des petits séminaires. Article premier. Supérieurs de la communauté de Dieppe. Article II. Supérieurs de la petite communauté établie pour les humanitez en 1685. Article III. Supérieurs de la premiere communauté établie par M. Colbert en 1680. - Usages anciens et nouveaux du séminaire de Saint-Nicaise recueillis en 1757 et suivants par M. Orange. » — Au commencement du registre : « Etat des prix et des accessits de la fin d'année au séminaire de Saint-Nicaise de 1730 à 1789 : Année commune, 16 prix jusque et y compris 1761. » — Renseignements biographiques sur les archevêques de Rouen, Colbert, d'Aubigné, etc., sur MM. Blain, Buré, prêtres, etc.; sur Mlle Mesnager, sœur du plénipotentiaire de la France au traité d'Utrecht; sur Jonas Otter, suédois, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; sur M. Piers, prêtre irlandais, qui devint évêque de Waterford; sur l'époque de construction de diverses parties des bâtiments du petit séminaire; sur l'enseignement qu'on y donnait. — Règlement de 1680 : « L'on se traitera toujours avec beaucoup d'honnesteté, se prévenant, comme dit l'apôtre, les uns les autres avec honneur. On se traitera toujours de *Monsieur*, au moins entre les théologiens, et jamais par *tu* ». Usages. — On permet aux logiciens nouveaux venus d'aller aux répétitions de la grande pièce de seconde qui se fait avant le carême, et de celle de la fin de l'année. On dîne ce jour-là à 11 heures, afin que ceux qui y sont puissent y arriver à temps. « Arrêté en 1751 » qu'on n'envoyeroit plus d'écoliers aux harangues ni aux énigmes, quand même les régents en demanderoient quelquesuns : 1° parce que cela fait des jaloux; 2° et principalement, parce que ceux qu'on y envoyeroit trouveroient rarement l'entrée libre, comme il arriva encore en 1751. »

[illegible]

1718 — « MÉMOIRES sur les petits séminaires de Rouen, M. DCC. XLVIII. » 7 chapitres. Le dernier est relatif aux conférences pour les externes. De M. Orange prêtre du petit séminaire.

[illegible]

1719 — « MÉMOIRES sur les petits séminaires de Rouen, M. DCC. XLIX. » 9 chapitres. Le dernier est relatif aux supérieurs des petits séminaires et se termine par l'éloge de M. Buré, décédé le samedi saint 8 avril 1746. Du même auteur.

[illegible]

1725-1747. — « COMPTE de toute la dépense faite dans le séminaire de Saint-Nicaise, que rend Mᵉ Pierre Buré, prêtre et supérieur du dit séminaire, à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime archevêque de Rouen, depuis le premier may 1725 jusqu'au premier novembre 1726. » — « Pour une légende par le Père Giry, pour servir de lecture de table au réfectoire, en 3 tomes in-folio, 36 livres. — Pour 100 livres de prunes de Bordeaux, 15 livres. — Pour 9 livres de piété pour donner en prix dans les humanités, 9 livres 14 sols. — Pour 4 muids et demy de cidre nouveau, 9 pots passans, acheté à la foire de la chandeleur, 173 livres 7 sols. — Pour une botte de poiré, 56 pots, pour un des domestiques, 54 livres 19 sols. — Pour 6 muids de vieux cidre, au prix de 32 livres le muid, pour donner aux plus pauvres des écoliers du séminaire, 192 livres. — Pour 195 livres de beurre, 70 livres. — Le 16 juillet, pour 37 journées d'ouvrier en la ferme de Quiévreville, 25 livres 18 sols. — Payé pour les œuvres de monsieur l'évêque de Soissons, 25 livres. » Compte vérifié par l'abbé Bridelle, vicaire général, le 15 novembre 1726. — Autre compte du même, du 1ᵉʳ novembre 1726 au 1ᵉʳ novembre 1727 : « Pour 12 sacs de blé acheté au marché d'Elbeuf : le sac tient 6 boisseaux, 287 livres 10 sols. — Donné à un théologien qui répète les humanités, 20 livres. — Pour une *Instruction de la jeunesse*, par M. Gobinet, pour donner en récompense à un écolier, 2 livres 15 sols. — Pour 6 journées de charpentier à la maison de campagne, 6 livres. — Pour les étrennes des domestiques, 12 livres. — Pour deux tomes d'*Entretiens ecclésiastiques* et le traité de l'*Incarnation*, par Monsʳ Tournély, 8 livres. — Pour 2 pains de sucre pour faire un petit présent à un des amis du séminaire, 5 livres 12 sols. — Pour une demi-douzaine de chaises à la capucine, 8 livres 10 sols. — Pour la *Forma cleri*, de M. Tronson, et 2 livres de *Méditations*, 10 livres 12 sols. — Pour 600 petites thèses pour les théologiens, physiciens et logiciens, qui ont soutenu des actes à la fin de l'année, aux mois de juillet et aoust, y compris le port, 34 livres 5 sols. — Pour les gages d'un des domestiques, 85 livres. » Compte signé par Bridelle. — Autres comptes de M. Buré, vérifiés par le même vicaire général, 15 novembre 1728, 5 décembre 1729, 22 novembre 1730, 30 novembre 1731, 14 décembre 1732 ; — par l'archevêque Nicolas de Saulx Tavannes, 22 juin 1734, 22 avril, 27 novembre 1735, 11 novembre 1736, 13 décembre 1737, 5 novembre 1738, 27 novembre 1739, 20 novembre 1740, 4 avril, 20 novembre 1742, 8 novembre 1743, 21 octobre 1745, 20 juin 1747. — 1728-1729, « pour 4 futailles appelées des *bottes* pour faire des provisions de boisson dans la ferme de Quiévreville, 60 livres. — Pour un chauffoir, c'est-à-dire un poële, 60 livres. » — Blé acheté au marché d'Elbeuf. — Cidre acheté à Rouen, à la foire de la Chandeleur. — « Pour 2 exemplaires du P. Deschamps, *De heresi Janseniana*, 36 livres. — Pour le livre de la *Connoissance de N. S.*, par le P. Sᵗ-Jure, pour servir à faire les lectures spirituelles, 10 livres 7 sols. — Pour les thèses qu'on a soutenues en théologie et philosophie, payé à M. Lallemant, imprimeur, 19 livres 13 sols. — Pour la dépense du voyage d'Aumalle fait par ordre de Mgr l'archevêque, pour faire l'élection d'un supérieur au couvent des religieuses dominicaines du dit lieu, en allant et venant, 5 livres 10 sols. — Pour la cuiture de 222 mines de bled, 198 livres 16 sols. — Pour toutes sortes de livres de classe, *apparats*, autheurs, etc., en faveur des plus pauvres écoliers de la maison, 69 livres. — Pour aider à l'habillement de plusieurs pauvres écoliers, suivant l'intention de M. l'abbé Bridelle, archidiacre du Vexin-Normand, à raison d'une fondation, 40 livres. » — 1729-1730, « pour 300 thèses de théologie, 18 livres. — Payé à M. l'abbé de Germont, donateur de la ferme de Limésy au petit séminaire, pour frais et raisons à nous connues, 1,000 livres. » — 1733-1734, « pour l'honoraire de M. Bougeard, qui a fait les conférences de philosophie, 100 livres. — Pour l'honoraire de M. Mongnot, qui prend soin des humanistes, 100 livres. — Pour l'honoraire de M. Duval, 100 livres. »

— 1736-1737, « pour la sculpture de la grande porte du séminaire, 150 livres. » — 1739-1740, « pour des thèses de mathématiques soutenues aux fêtes de la Pentecôte, 15 livres. — Pour les 9ᵉ et 10ᵉ tomes de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, pour servir de lecture au réfectoire, et pour un *Tite-Live*, nouvellement traduit pour les basses classes, 29 livres. » — 1740-1741, « pour une marmite de cuivre pour les pauvres de la paroisse, 138 livres 10 sols. » — 1741-1742, « pour l'honoraire du préfet des petites Conférences et de 4 directeurs, 500 livres. » — 1746, 20 mai, « pour les frais de la maladie et de l'inhumation de M. Buré, 116 livres. »

G. 9145. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets papier, écrits; relié en parchemin.

1719-1770. — COMPTES de recette des revenus du petit séminaire rendus par les supérieurs aux archevêques ou à leurs vicaires généraux, du 7 novembre 1746 au 30 juin 1770. — Menues aumônes faites au petit séminaire, du 23 mai 1746 au 30 décembre 1749. — Aumônes faites pour les pauvres du séminaire. — Aumônes plus considérables pour les pauvres étudiants du petit séminaire. — Ecrit dans un autre sens : « Menues dépenses, de décembre 1719 au mois d'avril 1724. » — Dans la première catégorie de comptes : Etats de ce que les séminaires avaient payé pour leurs pensions. Noms des séminaristes rangés par classe : IVᵉ année de théologie, IIIᵉ année, IIᵉ année, Iʳᵉ année : physiciens, logiciens, rhétoriciens, seconde troisième, quatrième. — En 1747, 118 étudiants. — En 1769, 124 étudiants. — Quelques notes sur les étudiants. Comptes arrêtés et signés par les archevêques de Saulx Tavannes et La Rochefoucauld. — On voit collé sur un des plats de la reliure un billet de ce dernier, par lequel il autorise M. Duval, supérieur du séminaire, à emprunter 7,000 livres pour la construction d'un bâtiment jugé nécessaire.

G. 9146. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier, écrits; relié en parchemin.

1716-1791. — COMPTES des dépenses du petit séminaire rendu par les supérieurs aux archevêques de Saulx Tavannes et La Rochefoucauld et arrêtés et signés, d'année en année, par ces prélats. — Prix moyen du blé acheté pour le petit séminaire; la mine, mesure de Rouen, 10 livres 10 sous 8 deniers en 1750; — 15 livres 6 deniers en 1751; — 12 livres 18 sous 2 deniers en 1752. — 11 livres 10 sous 3 deniers en 1753-1754; — 9 livres 15 sous en 1754-1755; — 7 livres 12 sous 6 deniers en 1755-1756; — 13 livres 14 sous en 1756; — 12 livres en 1758; — 12 livres 15 sous en 1759; — 10 livres 12 sous en 1760; — 10 livres 12 sous en 1761; — 9 livres 5 sous en 1762; — 10 livres 5 sous en 1763; — 8 livres 15 sous en 1764; — 10 livres 10 sous en 1765; — 12 livres 1 sou 4 deniers en 1766; — 14 livres en 1767. — Ecrit dans un autre sens : les Etats des livres liturgiques du diocèse vendus par le petit séminaire, du 1ᵉʳ janvier 1772 à 1791.

G. 9147. (Registre.) — Grand in-folio, 120 feuillets écrits, papier; relié en parchemin.

1718-1770. — « ÉTAT des fonds, revenus et charges du séminaire des pauvres étudiants du diocèse de Rouen, établi sur la paroisse de Saint-Nicaise. » — « Comptes de la recette et dépense du petit séminaire, que rend à Monseigneur l'archevêque ou à Messieurs ses grands vicaires, depuis le commencement du mois d'avril 1746, le supérieur du dit séminaire, dont la gestion a commencé au dit temps. » — Autres comptes jusqu'au mois de juillet 1770, arrêtés et signés par les archevêques de Saulx Tavannes et La Rochefoucauld. Les 29 premiers feuillets de ce registre ne concernent que les menues dépenses du séminaire de Saint Patrice, du 1ᵉʳ novembre 1718 au mois de mai 1724.

G. 9148. (Registre.) — Grand in-folio, 111 feuillets, copies, écrits; relié en parchemin.

1770-1790. — COMPTES rendus à Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, par les supérieurs du séminaire Saint-Nicaise, des recettes et dépenses de cet établisssement, les dits comptes jusqu'en 1788, arrêtés et signés par cet archevêque. — 1771, Etat des pensions des séminaristes : 9 théologiens de 4ᵉ année, 10 de 3ᵉ, 15 de 2ᵉ, 20 de 1ʳᵉ, 19 physiciens, 28 logiciens, 11 rhétoriciens, 12 élèves de seconde, 13 de troisième — 1,200 livres de pension payées à M. Duval, ancien supérieur, par ordre de l'archevêque. — 1772, frais du pain bénit offert, le 19 janvier, à l'église Saint-Nicaise : « Aux bedeaux, 6 livres 12 sols; au cirier, 5 livres 14 sols; au boulanger, 23 livres 8 sols. On ne compte point icy l'offrande du clergé qui est ordinairement de 6 livres parce que M. le curé la remet. » — 1773, « pour présents faits, savoir : au missel à M. Daumont, un missel à M. Edet, avec les ornements de la messe, et un bréviaire in-8° à M. le promoteur, pour reconnaissance à l'occasion des réunions, 80 livres. — Pour

livres distribués en prix aux humanistes, 50 livres. — Pour les honoraires du comptable et des directeurs, savoir : 600 livres pour le comptable et 200 pour chacun des deux plus anciens directeurs et 150 livres à chacun des 5 autres, 1,750 livres. — A M. De la Fosse, directeur des humanistes, pour son entretien et ses besoins, vu qu'il n'est pas encore prêtre, 186 livres. — Pour livres donnés aux quatre maîtres employés à corriger les humanistes et les externes, 100 livres. » — 1776. « N. Le 18 octobre 1775, mons l'abbé Bordier, vicaire général et archidiacre du Grand-Caux, a donné en aumône au comptable la somme de 1,002 livres, pour être peu à peu distribuée aux pauvres séminaristes, et spécialement à ceux de son archidiaconé, soit pour aider le paiement de leur pension, soit pour subvenir à leurs besoins, ce qui a été fait. Mais comme il n'a pas voulu que cette somme fût portée ni en recette ni en dépense dans les comptes du séminaire, le comptable a cru devoir faire cette note pour conserver du moins le souvenir du bienfait du bienfaiteur. » — 1785, « pour frais des thèses soutenues au collège en 1783 et 1784 par les étudiants en philosophie, 30 livres. » — Le compte de 1788-1789 arrêté, le 10 novembre 1790, par Lachesnez Heude le jeune, officier municipal

G. 9149. (Registre. — Grand in-folio. 70 feuillets, écrits, papier; relié en parchemin (couverture endommagée).

1773-1790. — COMPTES rendus à l'archevêque de Rouen par les supérieurs du séminaire Saint-Nicaise, du revenu des menses conventuelles de Sausseuse, Saint-Laurent et Beaulieu, unies au dit séminaire par décrets des 19, 22 et 23 octobre 1772, enregistrés au Conseil Supérieur de Rouen, savoir : celui de Sausseuse le 7 août 1773, celui de Saint-Laurent le 29 juillet 1774, et celui de Beaulieu le 4 août même année. » — 1773-1774, produit de la vente des meubles et effets de la communauté de Sausseuse, y compris les stalles de l'église, l'aigle, les chandeliers, etc., 3,519 livres; — de la vente d'une partie de l'argenterie et des ornements, le reste étant demeuré à la chapelle du séminaire, avec l'agrément de Monseigneur, 1,675 livres. » — Mention des 3 cloches et de l'horloge de Sausseuse, vendues à M. le président d'Acquigny. — Vente des meubles et effets de la communauté de Beaulieu : contretable et horloge vendues à la paroisse de Préaux, 900 livres. — Compte des revenus du monastère des Célestins, depuis l'entrée en jouissance du séminaire jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1785 : récoltes des fermes de Préaux, Mesnil-Gremichon, le Tronquay, Grainville-la-Teinturière, etc... Comptes de chaque année arrêtés et signés par l'archevêque de La Rochefoucauld

G. 9150. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, auquel sont annexées 19 pièces, papier.

1755-1778. — « REGISTRE particulier pour différentes paroisses et Fabriques qui ont contribué au capital d'un contrat de 21,800 livres, placé sur le clergé général au nom du séminaire de Saint-Nicaise, au denier 29, qui produit 872 livres de rente, par contrat du 5 juillet 1755. On a fait ce regître... afin de ne pas grossir les regitres de recettes et dépense du dit séminaire par des sommes qui ne font que passer par ses mains, etc. »

G. 9151. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier; cartonné.

1787. — SOMMIER des rentes foncières et irraquitables; des rentes hypothèques et des rentes viagères dues par le séminaire Saint-Nicaise. — Au bas de l'index des rentes hypothèques : « N^a. Le séminaire fait encore des rentes viagères dues par le séminaire Saint-Nicaise. » — Au bas de l'index des rentes hypothèques : « N^a. Le séminaire fait encore des rentes pour des emprunts faits depuis le mois d'avril 1785; mais ces emprunts aïant été faits pour la bâtisse de la chapelle et du bâtiment y attenant, les rentes qu'ils ont opérées se trouvent dans un registre particulier; y recours. »

G. 9152. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, écrits, papier.

1787-1791. — ÉTAT des personnes qui ont prêté au séminaire pour la bâtisse de la chapelle et du bâtiment y attenant — Indication du paiement des rentes, « toutes créées à raison de 4 et demi pour 100, franches d'inscription, *nisi aliter notetur* ». — Annexé au registre, engagement pris par le supérieur du petit séminaire « de faire une rente de 50 livres à payer à M. Nicolas Gilles, prêtre du séminaire Saint-Louis, tant qu'il vivrait, et, après sa mort, à celui de ses parents qui le représenterait en qualité de nominateur du maître d'école du hameau du Puy, paroisse de Braquemont, » 1786.

G. 9153. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1755-1766. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — « Mémoire du temps que M. Du Mesnil d'Angoville a été au séminaire Saint-Nicaise

depuis le 1er février 1739, temps du dernier compte, jusques au dernier may 1743. Plus, j'ay gratifié le séminaire en 1741 à cause de la charté des vivres, sçavoir 3 mines et demie de bled vallant alors 18 à 20 livres la mine; plus boisseau et demy de poids verts vallant 4 livres 10 sous le boisseau, fournis par mes fermiers d'Angoville. » — Journée de maître charpentier, 20 sous; d'ouvrier, 16 sous, 1744. — Journée de maître ouvrier, 18 sous; de manœuvre, 10 sous, à Limésy, 1745. — Minute du billet de faire part du décès de M. d'Angoville : « M. Vous êtes prié d'assister au service qui se fera dans la chapelle du séminaire de St-Nicaise pour le repos de l'âme de feu messire Yves-Nicolas Druel, escuyer, seigneur d'Angoville, du Thuyt, du Mesnil Gremichon et autres lieux, bienfaiteur du séminaire, etc. » — « Compte arrêté entre monsieur de Sarqueux, escuyer, comme tuteur naturel de monsieur son fils, héritier de feu monsieur Druel d'Angoville présence de Pierre Duval, supérieur du séminaire de St-Nicaise, donataire de partie d'une ferme sise en la paroisse de Quiévreville-la-Milon, » 1758-1759; — bail de ladite ferme en 1750.

G. 9154. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

1774. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Billet par lequel Brunel, Chocque, Yvetot, Sanson, chanoines réguliers de Beaulieu, reconnaissent avoir reçu de M. Le Ber, supérieur de ce séminaire, auquel les biens de leur mense conventuelle avaient été réunis, les hardes et linges à leur usage, plusieurs livres par eux choisis dans la bibliothèque du monastère et le montant de leurs pensions. — « Bordereau des recettes et dépenses faites par le sieur Maury pour le séminaire Saint-Nicaise depuis celui arrêté par M. l'abbé Le Ber, le 29 septembre 1774. » — Mémoires de charpentiers et de maçons travaillant à Rouen : ouvrier, 30 sous; manœuvre, 18 sous par jour. — Blé, le muid, à 18 livres 10 sous la mine, 444 livres, 4 janvier; — à 18 livres la mine, 432 livres, 10 janvier; — à 17 livres 10 sous la mine, 420 livres, 17 et 26 janvier; — à 14 livres 10 sous la mine, 348 livres, 17 mai; — à 13 livres 10 sous la mine, 324 livres, 7 juin; — à 14 livres la mine, 336 livres, 15 juillet; — mine de fèves, 14 livres 10 sous; boisseau de lentilles, 5 livres. — Acte de livraisons de sel pour les salaisons, et ne devant servir pour le pot et salière. — 850 livres de chandelle à 13 sous; 10 minettes de *nattilles*, 5 livres. — Tourbes, échaudés, biscuits, massepins, mirlitons, nourolles. — Pour 11,236 livres de viande, 3,932 livres 12 sous. — Corde de bois de chêne, 18 livres 8 sous 6 deniers. — Plaque de cheminée, pesant 321 livres, à 2 sous 3 deniers, 36 livres 2 sols 3 deniers. — 3 tables de plomb laminé livrées par M. Sorel, 8 livres 8 sous. — « Mémoire de la morue et du saumon que le sieur Papillon a livrés au séminaire Saint-Nicaise : 65 livres de morue, à 4 sous la livre, 14 livres 12 sous 6 deniers; — 54 livres de saumon, à 10 sous, 27 livres. » — « Mémoire de marchandises de draperie fournies par Mathieu Langlois, marchand drapier à Vernon, à Messieurs les prieur et chanoines réguliers de l'abbaye de Sausseuse. » — « Mémoire de ce que je (Lavenant, curé de Tilly) dois payer au séminaire de Saint-Nicaise, pour l'année 1774 : blé, 200 boisseaux, selon l'estimation du premier marché depuis la Saint-Michel jusqu'à la Saint-Jean, il y a 9 marchés, c'est 22 boisseaux par marché; 100 boisseaux d'avoine par marché, 12 boisseaux d'orge, 6 boisseaux de pois, 6 boisseaux de vesce, 450 gerbes de blé et 200 gerbes d'avoine. » Prix indiqués par chaque marché. — Notes du chirurgien Gisclard, pour maladies par lui traitées à Saint-Laurent-en-Lyons : visite, 10 sous; visite et potion purgative, 2 livres 10 sous; saignée du bras, 10 sous.

9155. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1775. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — « Etat des dépenses faites pour Saint-Laurent-en-Lyons. » — Prix de journée d'ouvrier charpentier et couvreur, à la ferme du dit Saint-Laurent, 1 livre; à Quiévreville-la-Milon, 1 livre 5 sous. — Prix du blé : un muid, à 20 livres 15 sous la mine, 498 livres, 14 octobre; — à 20 livres 5 sous la mine, 486 livres, 30 octobre; — à 20 livres la mine, 480 livres, 6 novembre; — à 17 livres la mine, 408 livres, 1er décembre; — à 17 livres 10 sous la mine, 420 livres, 17 décembre. — Mine de pois, 24 livres; mine de fèves, 14 livres, 13 novembre. — Cidre acheté, à Rouen, à la foire Saint Romain. La provision est de 70 muids et demi, payables à 33 livres le muid, montant à 2,623 livres 10 sous; congés donnés pour enlever le cidre de l'étape, quittances des droits d'augmentation sur les cidres et poirés vendus pendant les foires. — Achat de 600 gerbées, à raison de 35 livres le cent, pour les couvertures de la ferme du Hêtre-Alain. — Quittance de Poisson père : a reçu 1,950 livres pour les trois cloches de Beaulieu, livrées le 25 janvier 1777; payées à raison de 25 sous la livre. — Acquit de la Vicomté de l'Eau à Rouen : « Gardes, laissez passer pour supérieur Saint-Nicaise, de M. Poisson, écuyer, la quantité de

3 cloches, 1,571 livres, dont il a payé les droits. A Rouen, ce 25 jour de janvier 1777. Bon pour ce jour seulement. »

G. 9156. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1775. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. La plupart concernent les Célestins dont les biens furent réunis à cet établissement. — « Mémoire pour Messieurs les Célestins de l'ouvrage faite et matériaux fournis par moy Ancel, maître plâtrier à Rouen, pour avoir démonté la gargouille du côté du rampart; » journée d'ouvrier, 28 sous; de manœuvre, 18 sous; — 1,500 de grandes tuiles et le port, 37 livres; 28 nos et 8 faîtiers, 2 livres 15 sous. — Mémoire du pavage fait par Darré pour les Célestins en leur maison de la rue Saint-Vivien. — Cruche d'huile pour la lampe, 2 livres 18 sous; — huile fine, à 18 sous la livre: — cire neuve, à 46 sous la livre.

G. 9157. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1776. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Sur la requête de M. Le Ber, supérieur, l'archevêque ordonne que les corps situés dans le chapitre et dans le cloître du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons seront exhumés et enterrés dans la chapelle de ce prieuré, et commet le curé de Beaucicel, doyen du doyenné de Gisors, pour présider à cette opération, 29 juillet 1776. — « Question sur laquelle on prie MM. les avocats de donner leur avis. — Jusqu'à quel temps de l'année le séminaire de St Nicaise, auquel a été réunie la communauté de Saint-Laurent, doit-il payer pension alimentaire au sieur Le Bas, chanoine régulier d'icelle et pourvu de la cure de Baqueville, à Noël 1774? » suivie de la consultation de Mes Duval, Hervieu et Cailly. — Vente de bois par Torné, prieur commendataire de Sausseuse, résidant ordinairement en son prieuré de Saint-Paul en Bigorre. — Prix de journées d'ouvriers : à Rouen, charpentier, 25 sous, 30 sous; manœuvre, 18 sous; terrassier, 24 sous, 14 sous;—à Quiévreville, ouvrier, 18 sous; manœuvre, 16 sous;—à Saint-Laurent-en-Lyons, ouvrier, 15 sous; à la chapelle Sainte-Honorine, 20 sous. — Muid de blé, à 17 livres la mine, 408 livres, 10 janvier, 5 février;— à 16 livres 10 sous la mine, 396 livres, 13 mars; — à 15 livres la mine, 360 livres, 15 mai; — à 15 livres 10 sous la mine, 372 livres, 11 juin; — à 15 livres la mine, 360 livres, 12 juillet; — à 16 livres 10 sous la mine, 408 livres, 7 novembre; — à 16 sous la mine, 402 livres, 3 décembre. — Frais de mouture, 12 livres le muid. — Demi boisseau et demie carte de lentilles, 5 livres;—mine de pois, 38 livres, 1er février;—mine de fèves, 15 livres 10 sous, 24 février; — une autre fois, 15 livres; — boisseau de pois, 6 livres; — boisseau de lentilles, 6 livres 10 sous, 29 novembre; — 8 pains de 6 livres à 14 sous, 5 livres 12 sous; 94 pains blancs, à 3 sous, 14 livres 2 sous; 68, à 2 sous 9 deniers, 12 novembre. — 11,532 livres de viande, 4,036 livres; 9,753 livres de viande, 3,413 livres;—1 lapin, 1 livre;—poules, à 3 livres et 3 livres 10 sous; 1 poulet, 24 sous; 6 pigeons, 2 livres 8 sous. — 1,915 livres de beurre achetées à raison de 58 livres le cent, y compris le port et la moitié de l'acquit; — 84 livres de morue, 21 livres; 1 boucot de saumon, 135 livres; 32 livres de saumon, à 9 sous la livre, 15 livres 4 sous. — Achat de cidre, à Rouen, à la foire Saint-Martin; — 4 bottes de cidre, 400 livres. — 3 cordes de chêne, de 42 pouces, à 29 livres, 12 sous 6 deniers la corde, 88 livres 17 sous 6 deniers; 3 cordes de *plard*, de 41 pouces, à 34 livres 4 sous, 93 livres 12 sous; — 514 fagots de bouleau, 50 livres; — 1 livre de ris, 6 sous; — 8 onces de sucre candi blanc, 12 sous; — 2 onces de chocolat de santé, 6 sous;—7 livres de cassonade blanche, à 15 sous la livres, 5 livres 5 sous. — Paiement d'une rente de 60 livres par an pour le maître d'école du Vieux-Manoir.

G. 9158. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1776. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. La plupart de ces pièces concernent les Célestins de Rouen, dont les biens avaient été, comme il a été dit, réunis à cet établissement. — Ordonnance de Louis-Joseph de Mondran, grand-maître des eaux et forêts, par laquelle il taxe les Célestins à 47 livres pour la visite faite, le 12 février 1776, de 108 arbres qui se trouvaient dans l'enclos de ces religieux : « Au maître particulier, tant pour la visite que pour la rédaction de son procès-verbal, pour une demie journée, 9 livres; au greffier, pour expédition du dit procès-verbal, pour une demie journée, 9 livres; au greffier, pour expédition du dit procès-verbal, 4 livres; au secrétaire et premier commis pour l'expédition de l'ordonnance, 24 livres; pour droit d'enregistrement, au maître particulier, 4 livres; au procureur du Roi, 3 livres; au greffier, 3 livres. Total, 47 livres. » — Le Sac reconnaît avoir reçu du sous-prieur des Célestins un *autant* (copie) du registre des sépultures faites en leur église de 1722 à 1775. — Journée d'ouvrier à Rouen, 30 sous; de manœuvre, 18 sous. — Viande ache-

tée à raison de 8 sous 6 deniers la livre. — Muid de cidre, 60 livres ; botte de 108 pots, 165 livres. — Beurre, 82 livres et demie, port et saleuses, 55 livres 6 sous ; — beurre de Bray à 14 sous la livre. — Chandelle à 13 sous la livre. — Demi-muid de vin de Bourgogne, 120 livres ; demi-muid de vin d'Auxerre, 90 livres, demi-muid de vin de Joigny, 100 livres. — Quittances de Vernier, procureur des Augustins ; — de Laroze, supérieur des Minimes. — Adjudication au rabais des réparations à faire au chancel de l'église de Basqueville-en-Vexin par les exécuteurs testamentaires de feu Dom Bignault, en son vivant, curé de cette paroisse.

G. 9159. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1777. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — 274 livres payées pour la cote-part de cet établissement dans les frais de la reconstruction du chœur de l'église de Préaux. — Dépenses pour la reconstruction du colombier du Hêtre-Alain, à Saint-Laurent-en-Lyons : journée d'ouvrier charpentier, 18 sous ; de maître charpentier entrepreneur, 25 sous. — Pour 4,800 de briques, à raison de 14 livres le mille, et 23 festiers, à 6 sous pièce, 74 livres 2 sous. — Muid de blé, à 16 livres 15 sous la mine, 402 livres, 7 janvier ; — à 16 livres 10 sous la mine, 396 livres, 14, 27, 29 janvier, 12, 14 février ; — à 16 livres 5 sous la mine, 390 livres 24 sous, 2, 12, 15 mai ; — à 17 livres la mine, 408 livres, 3 juillet ; — à 16 livres 15 sous la mine, 402 livres, 16 juin ; — 1 muid de blé, à 16 livres 10 sous la mine, 396 livres ; 2 mines pour essai au même prix, 33 livres ; pour mouture, 1 livre 4 sous, 7 avril ; — 2 mines de blé, à 18 livres, 36 livres, 30 août ; — mine de fèves, 15 livres 10 sous ; mine de pois, 24 livres, janvier ; — 281 pains blancs, à 2 sous 9 deniers, 38 livres 12 sous 9 deniers ; 42 pains, à 3 sous, 6 livres 6 sous. — Pour 11,380 livres de viande, 3,983 livres ; pour 10,616 livres de viande, à raison de 7 sous la livre, 3,715 livres 12 sous. — 70 livres de morue, à raison de 4 sous 6 deniers la livre, fait, en déduisant les parures, 14 livres. — Pour une goude de saumon, 14 livres. — Cent de beurre, y compris le port et la moitié de l'acquit à Rouen, 62 livres 10 sous. — Un quart de vin français vieux, 45 livres. — 2 muids et demi et 24 pots de poiré, à 9 livres, sans droits, 24 livres ; pour les droits suivant les acquits, 18 livres 13 sous 3 deniers. — 77 muids de cidre achetés à la foire d'avril, 2,600 livres. Une autre fois, 19 muids de cidre, à raison de 28 livres le muid, 532 livres. — 12 cordes de chêne, de 42 pouces, 3,555 livres 10 sous ; 6 cordes de hêtre, de 42 pouces, 187 livres 4 sous ; demie corde de plard, de 42 pouces, 15 livres 12 sous. — 1779, fagots de bouleau composant 12 charretées, à 16 livres, 272 livres ; 6 cordes de bois de bouleau, à 18 livres la corde, y compris le port. — Sucre fin à 22 sous ; cassonade à 16 sous ; huile fine à 18 sous. — Pour l'impression de 280 thèses de physique, 10 livres ; de 200 thèses de philosophie, 10 livres ; reçu comptant, pour M. Lallemant (nom de l'imprimeur) ; signé : Labbey. — Mémoire de faïencier : 12 douzaines d'assiettes fleuries brunes, à 2 sous 6 deniers, 27 livres 12 sous ; 20 plats à soupe, de pièce et demie, à 15 sous, 15 livres ; 24 plats isjollée (*sic*), à 7 sous 6 deniers, 9 livres. — Achat de papier : demi-rame de papier Couronné Bluette superfine, 2 livres 12 sous 6 deniers ; demi-rame de papier d'*Armes de Venise*, de *Hollande double*, 5 livres 10 sous ; 1 main de *Pot Pillier*, à 6 livres la rame, 6 livres ; main *dito*, très beau, 6 livres 6 sous ; 2 paquets de bonnes plumes, 8 livres.

G. 9160. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1777. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. Bon nombre de ces pièces concernant encore les Célestins. — Quittances de l'imposition territoriale. — Les Célestins de Rouen, capitulairement assemblés (F. C. M. Saint-Pierre, prieur, F. A. Picard, procureur, F. P. A. Mitenne, F. C. C. B Feront et F. J. Bapt. Maryat), reconnaissent avoir reçu de Mlle Marie-Anne Montier 1,500 livres dont ils s'engagent à lui faire la rente de 75 livres ; la dite constitution faite afin d'avoir le moyen de reconstruire leur maison, 13 septembre 1762 ; au dos, quittance de 3,000 livres pour remboursement, 1777. — Mémoire du pavage fait pour MM. les Célestins en leur maison de la rue Damiette : droit de M. le voyeur, 1 livre ; 2 hannelées de sable, 3 livres 4 sous ; demi-cent de pavé et charroi, 10 livres ; 6 jours d'ouvrier, 9 livres ; une demi-journée de maître, 1 livre. — Quittance de 343 livres 3 sous, somme à laquelle les Célestins avaient été taxés par l'Intendant pour le 3me et dernier paiement de la reconstruction de l'église de Preaux. — 6 jours d'ouvrier et 3 de manœuvre à la Bouverie, ferme des Célestins, 11 livres 14 sous ; — 6 jours d'ouvrier à Saint-Paër, 14 livres 8 sous ; — à Rouen, 3 journées de charpentier, 4 livres 10 sous ; 4 journées de plâtrier et 2 de manœuvre, 7 livres 16 sous. — Muid de blé, à 17 livres la mine, 27 octobre, 3 novembre ; — à 19 livres 10 sous la mine, 24 décembre. — Mine de pois, 25 livres ; mine de fèves, 16 livres.

— Pains de 4 livres, à 11 sous; de 3 livres, à 8 sous 3 deniers. — 15 corbeilles d'oignon du Vaudreuil, 45 livres. — Cidre à 36, 38, 40, 46 et 50 livres le muid. — Quittances de P. Pinel, supérieur des Mininmes de Rouen; — de Vernier, procureur du couvent des Augustins.

G. 9161. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1778. — PIÈCES justficatives des comptes du petit séminaire. Un grand nombre de ces pièces concernent encore les Célestins. — Avertissement donné aux Célestins, propriétaires d'une maison sise le long de la rivière de Robec, sujette au curage : 15 sous pour moitié de 30 sous par toise, l'autre moitié étant due par les riverains de l'autre côté. — Quittances de l'imposition territoriale. — A Préaux, journée d'homme, 20 sous. — Quittance donnée au fermier de la grosse dîme de Basqueville, de 40 boisseaux de blé, 80 boisseaux d'avoine, 20 boisseaux d'orge dûs annuellement au Chapitre d'Ecouis, et ce pour la récolte de l'année précédente.—Pain fourni aux Célestins : pains de 4 livres, à 10 et 11 sous. — Quittances de sœur Lamesle, dépositaire de la communauté de la Providence de Rouen; 225 livres par an dues par les Célestins, M. Mitenne pour lors supérieur; — de Levesque, religieux minime; rente de 550 livres dues par les mêmes; — de frère Florent, cordelier; aumône de 5 livres accordée par les mêmes à son couvent; — de M. de Boisduval, médecin ordinaire des Célestins (pas d'indication de somme); — de Jean-Baptiste De Vesly, maître maçon, pour travaux de réparation au chancel de Tourny.

G. 9162. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1778. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — A la ferme de Saint-Laurent, construction d'ume bergerie neuve, 58 livres; — d'un four neuf, 91 livres. — Pour 3,000 de briques, 42 livres. — Mine de blé, 15 livres, 25 août. — Muid de blé, à 13 livres 15 sous la mine, 330 livres, 28 octobre, 14 novembre; — 2,833 livres de farine, 382 livres, 15 novembre; — 2,190 livres de farine, 284 livres, 21 novembre; — 1,160 livres de farine, à raison de 12 livres 10 sous le cent, 220 livres 12 sous 6 deniers; 2,544 livres de farine, au même prix, 318 livres, 22 décembre. — Mine de pois, 26 livres; de fèves, 17 livres 10 sous; boisseau de lentilles, 6 livres; 55 muids de cidre achetés à la foire de Rouen, 2,860 livres, octobre; — 2 muids trois quarts de poiré, à 28 livres le muid, 77 livres. — Cierge pascal pesant 2 livres 4 onces et demie, 7 livres 2 sous 3 deniers.

G. 9163. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

1779. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée d'un ouvrier maçon à Rouen, 1 livre 10 sous; d'un manœuvre, 18 sous. — Mémoire du menuisier Vauquelin. — Mémoire des moutures faites par Michel Brohy depuis le 2 octobre 1776... pour 19 muids, 228 livres. — Achats de farine : pour 2,990 livres de farine, 371 livres, 8 janvier; — pour 2,511 livres, à 2 sous 6 deniers la livre, 313 livres 17 sous 6 deniers, 15 janvier; — pour 3,577 livres, à raison de 12 livres 5 sous le cent, 22 janvier; — pour 2,488 livres, à 2 sous 6 deniers la livre, 311 livres, 29 janvier; — pour 1,581, à 12 livres 5 sous les 104 livres, 26 février; — pour 1,738 livres, à 11 livres 15 sous le cent, 20 sols passant à Rouen, 201 livres, 10 mai; — pour 1,729 livres, à raison de 14 livres le cent, 242 livres, 11 décembre. — Livré pour un pensionnaire du séminaire ce qui suit : 1 boisseau de blé, 12 livres; mouture, 3 livres; port, 2 livres. — Pour 213 livres de pain blanc, à 2 sous 6 deniers, 26 livres 12 sous 6 deniers. — Payé pour le pain bénit de la paroisse : 12 livres pour le chanteau, 6 livres; 40 livres pour le pain bénit, 20 livres; aux deux coutres d'honneur, 3 livres; aux deux qui portent le pain bénit, 2 livres 8 sous; trois cierges d'une livre chaque, 6 livres 7 sous; offrande, 12 livres. — 1 boisseau de lentilles, 6 livres; 2 boisseaux de fèves, 8 livres. — Pour 762 livres de beurre, à raison de 63 livres le cent, y compris le port et la moitié de l'acquit, 1,119 livres 15 sous. — Lapin, 1 livre 4 sous; une forte poule, 3 livres 10 sous; 1 poule, 2 livres 8 sous; 6 pigeons, 2 livres 2 sous; un poulet à la russe, 2 livres 15 sous; 4 pieds farcis, 1 livre; 17 boisseaux de poires, à 1 livre 12 sous le boisseau, 27 livres 4 sous; 8 livres de sirop de noix, à 14 sous la livre, 5 livres 11 sous. — Une goude de saumon, 165 livres; 68 livres de saumon, à 10 sous la livre, 34 livres. — 39 tourtes de poisson, à 15 sous, 29 livres 5 sous. — Une nourolle de 12 sous et 6 massepins, 15 sous. — Pour 11,613 livres de viande, à raison de 7 sous 3 deniers la livre, 4,209 livres 14 sous 3 deniers. — 12 livres de raisin, à 7 sous 6 deniers, 4 livres 10 sous; 15 livres de prunes de Bordeaux, à 5 sous 6 deniers, 4 livres 2 sous 6 deniers; 2 livres de prunes Sainte-Catherine, 16 sous; 3 livres 8 onces de gruyère, à 15 sous, 2 livres 12 sous 6 deniers. — Pour 57 muids 78 pots de cidre, 3,050 livres; pour 26 muids achetés

à la foire d'avril, 2,688 livres. — Pour 654 fagots de bouleau, à 15 livres le cent, 94 livres 10 sous. — Pour 750 livres de chandelle, à 11 sous la livre, 412 livres 10 sous. — Achat de papier : 1 rame et demie de *Couronne* à lettre fine, 6 livres 18 sous ; 2 mains de *Griffon* fin, 18 sous. — Pour 220 thèses imprimées, 11 livres ; pour 10 grandes, 2 livres ; pour 100 autres thèses, 5 livres. — Livré par Poisson, fondeur, pour Quiévreville-la-Milon, 2 timbres pesant 20 livres 4 onces, 36 livres 9 sous.

G. 9164. (Liasse.) — 261 pièces, papier.

1780. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée d'ouvrier à Saint-Laurent-en-Lyons, 25 sous ; de manœuvre, 15 sous. — Pour 2,537 livres de farine, à 13 livres 10 sous les 104, 342 livres, 1er février ; — pour 4,895 livres de farine (2,093, à 14 livres, 2,802 à 13 livres 10 sous les 104), 668 livres, 11 février ; — pour 7,448 livres de farine, à 13 livres le cent, 968 livres 10 sous, 25 avril ; — pour 4 sacs de farine pesant chacun 326 livres, à 13 livres le cent, 6 mai ; — pour 987 livres de farine, à 12 livres 10 sous le cent, 123 livres, 6 mai ; — pour 1,653 livres, 214 livres 10 sous, 20 juillet. — Pour 10,615 livres de viande, 3,978 livres, 25 mars ; — pour 10,373 livres de viande, 3,646 livres 13 sous, 31 octobre. — Pour 432 livres de beurre, à 65 livres le cent, y compris la moitié de l'acquit et le port, à 8 sous du cent, 283 livres 10 sous. — Pour 2 barils de morue en sel, à 117 livres 10 sous le baril, 235 livres. — Pour un demi-muid de vin de Coulanges, 96 livres. — Pour 75 muids 120 pots de cidre achetés à la foire d'avril, 3,800 livres. — Pour 4 cordes de bûches prises au chantier, à 18 livres 8 sous 6 deniers la corde, 73 livres 10 sous. — Pour 300 et demi de fagots de bouleau, 32 livres 12 sous 6 deniers. — Pour une corde de hêtre, de 30 pouces, 22 livres 8 sous ; pour le port, 3 livres 4 sous ; pour le cordage, 4 sous. — Livres achetés à la vente du chanoine Marescot : 13 paquets de *journaux de Verdun*, 9 livres ; 3 volumes in-folio de Maldonat, 10 livres, etc. — Pour l'impression de thèses, à 300 exemplaires, 15 livres.

G. 9165. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1781. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée d'ouvrier maçon à Rouen, 30 sous ; de manœuvre, 18 sous ; — de couvreur en chaume, à Tourny, 25 sous. — Pour 16 toises de terrage et un pressoir de campagne, 9 livres 12 sous. — Journée de jardinier, 30 sous, et nourri : d'élagueur 2 livres, et nourri. — Travaux de couverture à la nef et au chœur de Saint-Laurent-en-Lyons. — Pour 1,887 livres de farine, 243 livres 17 sous 3 deniers, 9 janvier ; — pour 3,261 livres de farine, à 13 livres 10 sous, 17 janvier ; — pour 3,253 livres de farine, 434 livres, 13 février ; — pour 1,931 livres de farine, 256 livres, 24 février ; — pour 1,894 livres de farine, à 13 livres 10 sous le cent, 255 livres 15 sous 9 deniers, 16 mars ; — pour 14,804 livres, à 13 livres 10 sous le cent, 1,998 livres 13 sous, 21, 29 mai 30 juin ; — pour 8,353 livres, au même prix, 1,127 livres 13 sous 9 deniers, 15 novembre. — 4 mines de fèves, 60 livres. — Pour 125 livres de pain blanc, à 2 sous 6 deniers, 15 livres 12 sous 6 deniers. — Baril de morue, 115 livres : un autre, 120 livres ; une goude de saumon, 167 livres ; 43 livres de saumon salé, à 12 sous la livre, 25 livres 16 sous. — Dinde, 3 livres 5 sous ; poules, à 2 livres 15 sous, 2 livres 12 sous, 2 livres 8 sous, 3 livres 5 sous ; poulets à 1 livre 10 sous, 1 livre 16 sous ; 6 pigeons, 2 livres 8 sous ; pour la cuiture d'un cochon, 1 livre 15 sous. — Barrique de vin de Mâcon, achetée à la foire d'avril, 180 livres. — 10 bottes de cidre achetées à la foire de juillet, 918 livres ; pour 4 muids de cidre, 112 livres ; pour 5 muids et demi, 144 livres ; pour 101 muids achetés en foire, 3,434 livres. — 2 paniers de pommes, 7 livres. — Bûche du chêne achetée à raison de 29 livres 12 sous la corde ; une autre corde, 21 livres 8 sous 6 deniers ; une corde de bûche de hêtre, 22 livres 8 sous 6 deniers ; pour le charriage de ces deux cordes, 6 sous. — 600 de chaume à raison de 8 livres le cent. — 200 de chandelles, à 14 sous, 140 livres.

G. 9166. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1782. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée de charpentier, 32 sous ; de jardinier, 24 sous ; d'ouvrier, 22 et 20 sous ; de manœuvre, 18 sous, à Rouen ; d'ouvrier, à Saint-Laurent-en-Lyons, 22 sous. — 15 toises de terrage, à raison de 12 sous de la toise, au grenier du pressoir au séminaire, 9 livres. — Pour avoir tiré, à Saint-Laurent-en-Lyons, 15,500 boisseaux de marne et fait 4 marnières, 100 livres 4 sous. — Pour 3,894 livres de farine, à 13 livres le cent, 506 livres 8 sous. — Pour 442 livres de beurre, 610 livres 7 sous. — Pour 38 cordes de bûche, à 16 livres, 608 livres ; — pour 3,300 cotterets, à 70 livres le mille, 210 livres. — Pour 200 de grande charmille, à 19 livres 10 sous le cent, 35 livres ; — pour 500 de petite char-

mille, à 6 livres 15 sous le cent, 34 livres 10 sous. — Pour un pommier de Calleville rouge, 2 livres 15 sous; — pour 2 pêchers, 4 livres 13 sous. — Pour un mille de chicorée sauvage, 5 livres. — Pour une demie barrique de vin de Mâcon, 72 livres; — pour un quart de vin de Condrieux, 50 livres; — pour un quart de vin vieux d'Auxerre, 45 livres; — pour 2 bouteilles de vin de Bourgogne, 2 livres 10 sous. — A un faïencier, pour 75 bouteilles, 20 livres 5 sous; — pour 3 quarterons de bouchons, 18 sous. — Pour 54 muids 124 pots de cidre achetés en foire, 1,680 livres; — pour 94 muids, 3,288 livres. — Pour 79 aunes de toile de Roumois écrue, à 1 livre 13 sous l'aune, 130 livres 7 sous; — pour 47 3/4 d'aune d'une pièce de toile de Caux, à 1 livre 8 sous l'aune, 66 livres 17 sous. — Thèses imprimées par M. Lallemant pour MM. Béguin, Grenet, Soullez et Dubosc. — M. Poisson, fondeur, reconnaît avoir reçu 53 livres 10 sous pour l'échange d'une cloche. — M. Marye de Merval reconnaît avoir reçu du supérieur 446 livres 10 sous pour valeur d'un pupitre d'église, en forme d'aigle, de cuivre, provenant de l'inventaire des Célestins de Rouen, et pesant 372 livres, 15 janvier 1782. (Pour la régie des Célestins.)

G. 967. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1783. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Mémoire de l'ouvrage qui a été fait pour réparer les bâtiments de MM. du séminaire Saint-Nicaise, par Pelfresne, entrepreneur. — Toisé des ouvrages de maçonnerie et plâtrages des bâtiments qui ont été faits au séminaire par ordre de M. Le Ber, supérieur. « Journée d'ouvrier maçon plâtrier, 30 sous; de manœuvre, 18 sous. — Journée de jardinier, 30 sous. — Journées d'ouvrier à Quiévreville-la-Milon : un ouvrier et un manœuvre, en fournissant la boisson, 2 livres 2 sous; 2 jours d'ouvrier et de deux manœuvres, 4 livres 4 sous. — Livré pour la réparation du clocher de Saint-Laurent-en-Lyons 2 mille ardoises d'Angers, à 50 livres le mille, 100 livres. — Pour 200 de briques pour la réparation de la chapelle Sainte-Honorine, 3 livres. — Pour 1,233 livres de farine en 7 sacs, à 14 livres le cent, 173 livres; — pour 12,951 livres, au même prix, 1,813 livres 2 sous 9 deniers. — Pour 60 livres de farine de seigle, à 10 livres le cent, 6 livres. — Pour une mine de fèves, 12 livres 10 sous. — Pour 110 pains, à 2 sous 6 deniers, 13 livres 15 sous. — Pour 3 boisseaux de petits pois blancs, à 6 livres le boisseau, 12 livres; — pour un boisseau de gros pois verts, 9 livres. — Pour un baril de morue, 140 livres; pour une goude de saumon, 160 livres; — pour 23 livres de saumon, à 11 sous 12 livres 13 sous; — pour 45 livres de morue, à 11 sous, 24 livres 15 sous. — pour 124 harengs, à 1 sou 6 deniers, 9 livres 6 sous. — Beurre acheté à raison de 15 sous la livre. — Pour une feuillette de vin d'Auxerre de 1781, 90 livres. — Cidre acheté à la foire Saint-Martin. — Impression à 100 exemplaires à chaque, de thèses pour M. Soulez et pour M. Dubosc, 10 livres.

G. 968. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1781. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée de maçon plâtrier à Rouen, 30 sous; — de manœuvre, 18 sous; — d'ouvrier paveur et de jardinier, 30 sous; — d'ouvrier à Limésy, 24 sous. — Pour 550 petites tuiles, 8 livres 5 sous. — Pour 44 gerbées gluasses, 22 livres. — A Quiévreville-la-Milon, pour avoir fait des trous de 4 pieds de profondeur et de 5 pieds de largeur, avoir arraché les épines, avoir planté 77 entes et foui 24 paquets d'épines pour les épiner, 31 livres. — Pour 7,718 livres de farine, à 16 livres 10 sous le cent, 1,273 livres 10 sous, 13 février; — pour 12,255 livres de farine, à 15 sous le cent, 2,080 livres 17 sous 6 deniers, 18 avril; — pour 3,081 livres, à 18 livres 10 sous le cent, 569 livres, 13 mai; — pour 2,779 livres au même prix, 514 livres, 6 août. — Pour 2 boisseaux de fèves naines, 8 livres; — 3 mines de fèves plates, à 18 livres la mine; — 3 mines de pois verts, à 30 livres la mine, 153 livres 10 sous. — Pour un boisseau de gros pois, 12 livres. — Pour une poignée de grande morue, 3 livres 15 sous; — de petite morue, 2 livres 5 sous; — 63 livres de morue, 20 livres 9 sous; — 1 goude de saumon, 160 livres; — 3 douzaines de harengs, 3 livres 12 sous. — Beurre acheté à raison de 75 livres le cent: — autre à raison de 13 sous la livre. — Pour 2 barriques de vin de Piney, à raison de 100 livres la barrique, 200 livres; frais de voiture, 60 livres; droits d'entrée, à raison de 32 livres 12 sous, 65 livres 4 sous; expédition et garde de nuit, 4 livres 12 sous; en tout, 293 livres 16 sous. — Pour une demie barrique de vin vieux de Mâcon, 90 livres. — Pour 26 muids et demi et 30 pots de cidre, à 40 livres le muid, 1,069 livres; — pour le voiturage par 6 voitures, 7 livres 4 sous. — Pour 76 muids de cidre achetés en foire, 2,964 livres. — Pour une demie corde de bûche de hêtre, de 42 pouces, compris les gagne-sols et bardeurs, 16 livres. — Fagots de bouleau achetés à raison de 20 livres les 104. — « Fourny une selle berquine siège en volacque et tout équipage, 54 livres; mors de bride, 4 livres 10 sous;

monture de bride et filet, 6 livres : martingale, 1 livre 5 sous; licou avec longe en cuir, 3 livres; porte-manteau en vache, 20 livres; en tout, 88 livres. — 130 aunes de toile d'Alençon, 273 livres. — Couverture de parapluie, où fut employé 2 aunes et demie de taffetas d'Angleterre brun, de 7 livres 10 sous l'aune, 18 livres 15 sous; façon de couvert, 2 livres. — Papier : demi rame d'*Armes de Bretagne* coupée, 9 livres; 3 mains de *Pro patria* coupé, à 18 sous, 4 livres 4 sous; 1 rame de *Pot pillier*, 6 livres. — 27 arbres de basse tige, à 1 livre 10 sous pièce, 40 livres 10 sous; un *Paradis*, 1 livre; 1 abricot pêcher, 1 livre 10 sous. — 4 douzaines d'assiettes blanches, 11 livres 4 sous. » — Frais de maladie et d'inhumation de M. Le Moine.

G. 9169. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1785. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — Journée de maître ouvrier maçon, plâtrier, tonnelier, à Rouen, 30 sous; — de manœuvre, 18 sous. — Journée de location de cheval, 2 livres. — Pour 12,968 livres de farine, à 16 livres 10 sous le cent, 2,139 livres 14 sous 6 deniers, 5 janvier; — pour 5,553 livres, à 15 livres 10 sous le cent, 860 livres 15 sous, 16 avril; — pour 5,557 livres, à 16 livres le cent, 888 livres 18 sous, 2 mai; — pour 5,552 livres, à 15 livres le cent, 860 livres 12 sous, 24 mai; — pour 10,542 livres, à 15 livres 10 sous le cent, 1,633 livres, 18 novembre. — Poularde, 2 livres 15 sous; — forte poule, 2 livres 15 sous; — 2 pigeons, 16 sous; — pigeons à 6 et 8 sous pièce; — deux douzaines d'alouettes, 3 livres. — 60 livres de morue, à raison de 7 sous la livre, 21 livres. — Tarif des droits d'entrée sur le poisson à Rouen : « Pour cent de morue verte et par chaque baril de saumon, 1 livre par cent; de morue sèche et chaque baril de maquereau, morue, hareng blanc ou soret, 10 sous. » — Pour 569 livres de prunes, y compris le baril et la poche, 156 livres. — Pour 52 muids de cidre achetés en foire, 1,902 livres; — pour 84 muids de cidre achetés à la foire d'avril, 3,036 livres. — Pour une corde de bûche de chêne, 34 livres; — pour une corde de bois de hêtre, 35 livres 12 sous; pour le charriage de 15 cordes, à 3 livres par corde, 45 livres; payé aux gagne-sols, 3 livres. — Pour 6 livres de cassonade, 5 livres 8 sous. — « Mémoire des livres reliés et fournis à M. Le Ber, supérieur du séminaire, par Julien Chesneau : *Méditations ecclésiastiques*, 88 livres; — *Dictionnaire de médecine*, en 6 volumes, 5 livres 8 sous; — *Magasin des adolescents*, 2 livres; — *Magasin des enfants*, 2 livres; — *Magasin des jeunes dames*, 3 volumes en veau, filets, 2 livres 14 sous; *Eraste ou l'Ami de la jeunesse*, 1 livre 4 sous. — *Petit magasin* ou les *Etrennes d'un père*, 2 volumes, 1 livre.

G. 9170. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1786-1790. — PIÈCES justificatives des comptes du petit séminaire. — 1786, journée de maître ouvrier maçon plâtrier à Rouen, 32 sous; — de maître ouvrier, 25 sous, et de manœuvre, 15 sous, à Quiévreville-la-Milon. — Quart de vin vieux de Bourgogne, 48 livres. — Pour 926 livres de farine, à 15 livres 10 sous le cent, 126 livres 17 sous, 6 deniers; — pour 618 livres, au même prix, 83 livres 6 sous, août; — pour 14,699 livres, à 15 livres le cent, 2,204 livres 17 sous, 1er décembre. — Poulets à 34 et 36 sous pièce. — Morue achetée au prix de 6 sous la livre. — Beurre acheté au prix de 18 sous la livre, octobre; de 19 sous, novembre. — Pour une botte de cidre, 125 livres 17 sous 10 deniers; — pour 41 muids de vin, achetés à la foire Saint-Martin, 1,968 livres. — Pour 2 cordes de bois de bouleau, 40 livres. — Pour 2 aunes 3/4 de drap de Sedan noir, 60 livres 10 sous. — Pour le pain bénit de la paroisse, 42 livres 2 sous. — Mémoire de drogues et médicaments fournis par un apothicaire d'Orbec à M. l'abbé Le Moine. — Mémoire de Jean Chesneau, libraire-relieur. — 1787, journée d'ouvrier au Tronquay, 26 sous. — 1788, journée d'ouvrier à Tilly, 25 sous. — 1789, réparation à la grange d'Ecos; tuile fournie par un tuilier de Boisjérôme. — Etiquette imprimée de Georges Duchemin, quincaillier, demeurant à Argueil

G. 9171. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1756-1790. — QUITTANCES de rentes dues par le petit séminaire aux religieux des établissements supprimés : Brunel, Choque, Chretien, de prieuré de Beaulieu; — Dubois, Dubut, Soyer, du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons; — Delaunay, Deschamps, d'Hénin, Le Moine, Le Terrier, Prevost, Roy, du prieuré de Saussesse; — Doucet, chanoine régulier, prieur de Pubel, 1770. — Autres quittances des curés de Saint-Nicaise de Rouen : Dumont, 1757-1760; — Aubé, 1770-1776. — des curés de Bosquentin-en-Vexin, Le Bas, 1776; — de Beauvoir, Carel, 1776; — de Bertrimont, Caplet, 1767-1770. — de Bosnais, B. Orange, 1755-1762. — de Bleville, Feuastre, 1761-1776. — de Boislevêque, Le Villain de la Lotinière.

1781-1791. — de Douville, Edet, 1776; — d'Ecos, Legendre, 1781; — d'Etouttéville, Lasnon, 1756-1775; de la Ferté-Saint-Sanson, Le Breton de Vertemare, 1777-1780; — de Gouchet, Rose, 1756-1757; Binay, 1759-1769; Nicolas Boulé, 1764-1776; — de Martainville-sur-Ry, Lefebure, 1758; Morieult, 1760-1775; — de Montigny au doyenné de Saint-Georges, Bougeard, 1756-1767; Brisseux, 1769-1774; — d'Ouville-la-Rivière, G. Lerond, 1769-1776; — de Préaux, Carton, 1786-1787; — de Tilly, Lavenant, 1781, 1782; Soyer, 1784; — du Vauroux, D. Bocquet, 1756-1766. — Quittances de Moisson, vicaire de Saint-Nicaise de Rouen, 1757-1773; — de la supérieure des sœurs chrétiennes du faubourg Beauvoisine, dites d'Ernemont.

G. 9172. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1730-1773. — PIÈCES justificatives de comptes du petit séminaire. — Parties de rentes cédées à la communauté de Saint-Laurent-en-Lyons par M. Maupin, prieur commendataire, 5 juin 1754. — « Devis des ouvrages que désire faire monsieur le prieur de Sausseuse en la communauté du dit lieu, 1763, » suivi des quittances de Michel Le Clerc, maître maçon à Tourny. — Frais d'habillement de prêtre, 19 juin 1767. — En 1773, muid de blé, à 18 livres 10 sous la mine, 444 livres; — à 19 livres 10 sous la mine, 468 livres; — mine de fèves, 14 livres 10 sous; de pois, 25 livres. — Boisseau de fèves, 3 livres 15 sous. — Achat d'arbres : 7 tilleuls à 1 livre pièce; 5 pommiers de rainette d'Angleterre à haute tige, 2 de Calleville blanc, 2 de *dito* rouge, 3 de rainettes, 1 grise et les 2 autres blanches, 2 Bon-Chrétien à haute tige, 1 Collemare à haute tige, 1 Cressane à haute tige, 3 Bon-Chrétien de basse tige, 1 de Collemare de basse tige, 1 de Saint-Germain de basse tige, tous à 1 livre 10 sous pièce. — 4 poules, 3 livres 12 sous. — « Mémoire de ruches que j'ay reçues de M. Lemoine de Sausseuse : 3 vieilles ruches, 25 livres; 3 essaims, 9 livres; 1 ruche morte, 1 livre 10 sous. » — Mémoire du menuisier Vauquelin; — journées d'ouvrier à Rouen, 32 et 35 sous.

G. 9173. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier, relié en parchemin.

1733-1772. — COMPTES de la vente des livres liturgiques du diocèse de Rouen. — « Note et nombre des livres du diocèse de Roüen qui ont été livrés à monsieur Buré, du petit séminaire, par monsieur Marye, 1733. — Prix des livres reliés, des livres en blanc : Petit missel en veau rougi sur tranche, 25 livres; en maroquin rouge, 34 livres; grand missel en maroquin rouge, 45 livres; grand bréviaire in-8°, 4 volumes, 45 livres; bréviaire in-8°, 2 volumes en maroquin noir, 16 livres; bréviaire in-8°, 2 volumes en veau doré, 16 livres; bréviaire in-8°, 2 volumes rougis sur tranche, 15 livres; petit bréviaire en maroquin noir, 15 livres. — « Argent provenant de la vente des livres du diocèse de Rouen, 1739-1772. »

G. 9174. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier, relié en parchemin.

1739-1770. — « ETAT DES LIVRES à l'usage du diocèse cédez à la Chambre ecclésiastique et livrez au petit séminaire les 18, 19 et 20 juin 1739, pour être vendus par ledit séminaire pour le compte de la Chambre jusqu'à la concurrence de la somme par elle remboursée à M. Marye, l'excédent du prix des dits livres étant au profit du dit séminaire. » — Etats du produit des livres vendus de 1739 à 1770. — En 1739, prix total, 2,321 livres 11 sous; — pour la Chambre, 1,425 livres 10 sous; — pour le séminaire, 878 livres 11 sous. — En 1740, prix total, 4,558 livres 8 sols; — pour la Chambre, 2,561 livres; — pour le séminaire, 1,990 livres 13 sols. — En 1750, prix total, 6,388 livres 11 sols; — pour la Chambre, 3,007 livres 10 sols; — pour le séminaire, 3,381 livres 1 sol. — En 1760, prix total, 2,212 livres 17 sols; — pour la Chambre, 1,023 livres 10 sols; — pour le séminaire, 1,199 livres 2 sols. — En 1769, prix total, 1,651 livres 8 sols; — pour la Chambre, 891 livres 10 sols; — pour le séminaire, 759 livres. — « En 1752, a esté faite une nouvelle édition du graduel, au nombre de 1,200, dont la Chambre a pareillement chargé le séminaire, et dont le prix monte à 18,000 livres. — En 1755, a été faite une nouvelle édition de l'antiphonier abrégé, au nombre de 1,200, dont la Chambre a aussy chargé le dit séminaire, et dont le prix est fixé par la Chambre à 12,600 livres, sur le pied de 10 livres 10 sols. — En 1760, on a achevé une nouvelle édition du missel au nombre de 2,200, dont le prix a été fixé par la Chambre à 22,300 livres, à raison de 10 livres chaque exemplaire. »

G. 9175. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1725-1789. — PROJET DE CONTRAT pour l'impression de livres liturgiques à l'usage du diocèse

(bréviaire, missel, graduel, antiphonaire), entre l'archevêque Louis de Lavergne de Tressan et MM. Nicolas et Louis Marye, écuyers, approuvé par le Chapitre, le 15 juin 1725, enregistré aux registres du Parlement pour être exécuté selon l'arrêt du 28 juillet même année. — Vidimus des lettres-patentes du privilège pour l'impression des usages du diocèse (bréviaires, diurnaux, missels, rituels, antiphoniers, manuels, graduels, processionnaux, épistoliers, psautiers, demy-psautiers, directoires, heures, catéchismes, ordonnances, mandements, statuts synodaux, lettres pastorales et instructions), Paris, 20 juin 1725. — Mandement de l'archevêque de Lavergne de Tressan, pour rendre obligatoires les nouveaux livres à compter du jour de la Trinité 1729, Paris, 29 mai 1728; pièce signée par le prélat et par son secrétaire Cornet. — Arrêt du Parlement portant homologation du dit mandement, 6 juillet 1728. — Autre arrêt de la même Cour ordonnant que l'arrêt précédent sera de nouveau lu, publié et affiché, et que les vidimus d'icelui seront envoyés dans tous les sièges de l'étendue du diocèse, 29 juillet 1731. — « Etat des livres à l'usage du diocèse de Rouen, restant de l'édition faite par les soins de MM. Marye, et qu'ils ont cédés à la Chambre du clergé le 18 juin 1739, — Prix auquels ils sont vendus actuellement. — Prix auxquels les s^rs^ Marye les ont cédés. » — Délibération de la Chambre du clergé portant que la vente et le débit de ces livres seraient faits sous l'inspection de M. Buré, supérieur du séminaire de Saint-Nicaise, et que le profit en appartiendrait à cet établissement.— Comptes rendus à l'archevêque et à MM. les syndics et députés du clergé, de cette opération, de 1739 à 1789, les dits comptes signés par les supérieurs du petit séminaire, par les archevêques et par les syndics et députés du clergé : Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, Bridelle, Terrisse, Dubos de Monbrisson, Le Baillif-Mesnager, Marcouville, Esmangard, Buré et Cornet, 5 avril 1741; —le cardinal de la Rochefoucauld, Tuvache, Le Cerf, Le Hot, Le Normand de Villers, Delenable, syndic des Bénédictins, Le Ber, Cornet et Rollet, secrétaire, 7 avril 1789. — Registre de recette et de dépense pour la nouvelle édition du graduel en 1750, de l'antiphonier en 1753, du missel commencé en 1757 et fini en 1760.

G. 9176. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1731-1786. — PIÈCES DE COMPTABILITÉ relatives à l'impression et à la vente des livres liturgiques du diocèse. — Requête présentée à Nosseigneurs de Parlement en la Grand'Chambre par Nicolas et Philippe Marye, écuyers, ayant les droits cédés pour l'impression des nouveaux livres d'église, à ce qu'il leur plût ordonner que les arrêts des 6 juillet 1728 et 29 juillet 1730 fussent exécutés selon leur forme et teneur ; ce faisant, au refus par les Chapitres, monastères, collèges, communautés, curés et Trésoriers, de relever et prendre les livres ordonnés par l'archevêque de Rouen, autoriser les suppliants de les y contraindre par la saisie de leur temporel, ensemble des dîmes possédées par les gros décimateurs. — Avis conforme du procureur général, 16 juin 1731. — Etat des livres du diocèse trouvés au séminaire, à l'archevêché et chez le relieur, à la mort de M. Buré. — Prix auxquels MM. Marye ont cédé les livres à l'usage du diocèse. — Marché fait entre le sieur Le Boullenger, imprimeur à Rouen, d'une part, et le sieur Duval, supérieur du petit séminaire, pour l'impression d'une nouvelle édition de l'antiphonier dont il sera tiré 1,200 exemplaires et 3 mains de papier en sus : « Il sera fourni au dit Le Boullenger le papier, le caractère et la note nécessaire pour la dite édition, dont toutes les épreuves seront revues et corrigées par le dit sieur Duval ; le sieur Le Boullenger se chargera de tous les frais d'impression et fera toutes les avances et fournitures nécessaires pour la composition, le tirage, les presses, l'encre, lessive, bois, chandelles, gratifications aux ouvriers ; fournira les vignettes, les lettres capitales, le caractère plus gros et plus menu que celui de la fonte, etc., moyennant 26 livres par chaque feuille, à condition que l'édition soit finie dans le courant de l'année 1754 ; qu'elle soit bien et dûment arrangée par paquets, lesquels seront portés au petit séminaire avant le 1er janvier 1755; que le dit sieur Le Boullenger, après l'édition achevée, rendra le caractère et la note, etc., 17 août 1753; signatures des deux contractants, avec celles de MM. Esmangard, Terrisse et Cornet. — Marché avec Jean-Baptiste Berrubé, pour la fourniture de papier *grand royal*, 23 novembre 1753. — Etat des dépenses à faire pour l'édition. — Compte que rend M. Le Boullenger, imprimeur pour l'impression de l'antiphonier, 26 juin 1756. Il avait reçu de M. Berrubé 233 rames de papier *grand royal*, pour 262 livres 5 deniers ; du sieur Vasseur, papetier à Maromme, 105 rames, pour 1,181 livres 2 deniers, du sieur Leueste, le caractère, pour 1,508 livres. — Autres pièces de comptabilité pour l'impression du graduel faite par le même imprimeur, moyennant 10,773 livres. Un papetier de Vire avait été payé 3,852 livres 12 sous pour le nombre de 148 rames de *grand royal*. — Quittances de M. Julien Cheseau, relieur libraire, pour reliure de livres liturgiques faite aux frais du pe-

tit séminaire : un bréviaire, in-8, 4 parties, en maroquin, 15 livres, 1774 ; — un bréviaire en maroquin noir, 9 livres, même année ; — missel relié en veau, 5 livres, 1776 ; — bréviaire en maroquin noir avec les cahiers dorés sur tranches, 8 livres, même année.

G. 9177. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 6 plans.

1757-1790. — DEVIS, mémoires, plans relatifs aux constructions du petit séminaire. — « Devis des ouvrages de manœuvre, charpente, plâtrages et couverture en ardoises et plomb pour la construction d'une partie de bâtiment à faire en prolongement du corps de bâtiment en face de l'entrée du petit séminaire, fait par l'ordre de Son Eminence Mgr le cardinal de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, par nous, Parvy, architecte du nouvel Hôtel-Dieu de Rouen, au Lieu de Santé, le 20 mars 1757 ; Jacques Hongnard, entrepreneur. » Les travaux reçus par Parvy le 23 octobre 1758. — Etat des matériaux cédés par l'Hôtel-Dieu au petit séminaire : 139 tonneaux 11 pieds de pierre Saint-Leu, au prix de 7 livres 15 sous le tonneau ; transport des dites pierres du port de Rouen au petit séminaire par les voituriers du Lieu de Santé, 174 livres 14 sous 7 deniers, 1757. — Marché avec Joseph Prudhomme, serrurier, même année. — Devis des ouvrages de menuiserie qu'il convient faire à un bâtiment neuf, signé par l'architecte Fontaine, Rouen, 27 avril 1761. — Autres devis du même architecte, même date. — Copie du toisé du bâtiment du séminaire construit en 1766 par le sieur Pelfrêne. — Toisé du bâtiment de Messieurs du séminaire, signé La Pleur, 1767. — Quittances de Pelfrêne, 1769. — Toisé de la chapelle du séminaire de Saint-Nicaise commencée par Pierre Lucas, entrepreneur du bâtiment, au mois d'avril 1785. — Mémoire des ouvrages faits pour la construction de la chapelle du séminaire exécutés par Lucas, entrepreneur, 1er juin 1788 : maçonnerie de la chapelle, 52,902 livres ; ouvrage fait après coup, 11,176 livres ; plâtre pour le berceau, 1,778 livres ; pavé, 1,768 livres ; couverture, 1,898 livres ; sacristie, 4,652 livres. — « Mémoire et toisé d'une église que j'ay fait au séminaire St-Nicaise par l'ordre de M. Lebert, supérieur du séminaire, fait par Lescanne, maître charpentier, 1788. » — Mémoire des ouvrages de menuiserie faits par Hubard, maître menuisier : sculpture des portes, 144 livres ; 10 stalles, 720 livres, 1787. — A Rouen, en 1762, journée d'ouvrier, 28 sous ; de manœuvre, 16 sous ; — en 1786, journée de terrassier, 24 sous ; — en 1787, journée de menuisier, 2 livres ; — en 1790, du même ouvrier, 32 sous. — « Notte et estimation des ouvrages à faire aux chœur, chancel, grange dixmeresse qui tumbe à la charge des décimateurs et héritiers de feu messire Nicolas Le Sage, prestre, docteur de Sorbonne, doyen du doyenné de Baudemont, curé de Tourny », sans date. — Plan où sont indiqués les regards de la fontaine Saint-Nicaise ; — deux plans de l'emplacement du petit séminaire ; autres plans informes.

G. 9178. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier ; 4 imprimés.

1711-1780. — LETTRES-PATENTES de confirmation de deux petits séminaires dans la ville de Rouen, l'un pour les clercs étudiant les humanités, l'autre pour les théologiens, mai 1714. — Les mêmes lettres-patentes imprimées, 4 exemplaires. — Arrêt d'enregistrement des mêmes lettres à la Cour des Comptes, 15 novembre 1725. — Copie collationnée du testament de l'archevêque Colbert : Veut être inhumé, dans le cas où son décès arriverait à Paris, à St-Eustache, dans la chapelle de sa famille ; legs de 70,000 livres pour fonder la mense du séminaire pour les pauvres clercs en la ville de Rouen ; de 8,000 livres, pour entretenir les Conférences des clercs de Rouen et des petits séminaires ; de 12,000 livres, pour fonder des maîtres d'école qui instruiront la jeunesse et auront soin des malades ; de 300 livres de pension viagère au sieur De Lorme, son aumônier ; de 400 livres de pension viagère à M. Auvray, pénitencier de l'église de Rouen. Le marquis de Seignelay, institué légataire universel, Celui-ci laissera à l'abbé de Seignelay, son frère, « tous ses livres manuscrits et autres choses qui composent sa bibliothèque de Paris, sans aucune réserve, pour la somme de 60,000 livres, espérant le dit seigneur que le dit sieur abbé de Seignelay, son neveu, dans lequel il a toujours reconnu de bonnes inclinations, conservera une bibliothèque qui convient à l'état qu'il a embrassé, laquelle a été formée avec tant de soin par un père si respectable, lequel a toujours désiré qu'elle ne fût point dissipée, et que, dans cette vue, le dit sieur abbé de Seignelay, son neveu, prendra des mesures pour la perpétuer dans la famille. » — Exécuteurs testamentaires : les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et M. Couët, grand vicaire et official à Rouen, 5 décembre 1707. — Codicille : legs à Mlle de Mortemart, fille de la duchesse de Mortemart, douairière, sœur de l'archevêque, de 20,000 livres pour servir à augmenter sa dot, lorsqu'elle sera pourvue par mariage, 18 décembre. — Etat de la succession de M. de Colbert, 28 décembre 1713.

— Biens propres : deux maisons rue Vivienne, où est à présent la bibliothèque du Roy, estimées 85,000 livres. — Arrêt du Parlement autorisant les supérieurs des séminaires à toucher les legs faits par Mr de Colbert, 17 décembre 1714. — Copie du testament de Thomas Du Perron, curé de Tôtes ; legs en faveur du séminaire de Saint-Nicaise, 15 mars 1732; — codicille du 9 décembre 1732 ; ouverture du testament après décès de ce curé, 19 juillet 1733. — « Compte que présentent le sieur François Guerard, curé de Sainte-Geneviève, doyen de Basqueville, Louis Auger, curé de Bonnetot, et Christophe Le Prevost, exécuteurs du testament de feu messire Thomas Le Menecier du Perron, curé de Tostes, aux sieurs Solloué, supérieur de la maison des prêtres infirmes du diocèse, Buré, supérieur du séminaire établi rue Poisson, et aux Trésoriers de Tostes, légataires chacun pour un tiers des effets mobiliers du défunt curé, 1734. — Arrêt du Conseil du Roi contenant homologation d'une délibération de la Chambre diocésaine, qui accordait, pour donner la perfection à l'établissement du petit séminaire, 27,000 livres sur la caisse du clergé, 16 mai 1733. — Lettres-patentes, arrêt d'enregistrement portant permission d'acquérir, 1752, 1770, 1780.

G. 9179. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 74 pièces, papier.

1700-1781. — CONTRATS de donation au petit séminaire ; constitutions de rentes faveur de cet établissement. — Arrêt du Conseil d'Etat qui permet à l'archevêque de Rouen d'emprunter 28,010 livres pour le parfait paiement des bâtiments de l'archevêché à Dieppe, en remplacement de ceux qui avaient été incendiés dans le bombardement des 22, 23 et 24 juillet 1694, 16 février 1700. — Constitution de 600 livres de rente par l'archevêque à Vincent-François Desmarets, agent général du clergé, 28 septembre même année. — Transport de cette rente par le dit abbé à Anne-Marguerite Jolly, veuve de Charles Trudaine, maître en la Chambre des Comptes de Paris, 16 novembre 1702. — Fondations par Marie Mesnager pour la subsistance et entretien de 2 pauvres clercs dans le séminaire Saint-Nicaise, 26 mars 1716; — par Nicolas Mirault, marchand à Rouen, en son nom et au nom de ses trois sœurs Anne, Damienne et Elisabeth, 13 novembre 1738; — par le même, 29 mai 1744; — par maître Pierre Chopin, curé du Herteley, 19 mai 1744; — par Etienne Fleurigant, bourgeois de Rouen, 1747 ; — par l'archevêque de Saulx-Tavannes, 1753, 1759, — par François Thomas Davy, lieutenant-général et particulier criminel au siège d'Arques, 1756; — par Louis-Auguste Le Carpentier, chapelain en la cathédrale, 1760; — par François Maillard, curé d'Etaimpuis, 1770; — par l'archevêque de la Rochefoucauld, 1771; — par Orange, curé de Biennais, 1772 ; — par Moisson, curé du Vieux-Manoir, 1773; — par Jean-Baptiste Heulte, Trésorier de France à Rouen, et par la dame Heulte, 1769, 1777; — par M. Bonnet, curé de Saint-Riquier-en-Rivière, 1780; — par Jean-Pierre Vigreux, prêtre du petit séminaire, 1784. — Contestations avec le Domaine au sujet du droit d'indemnité réclamé.

G. 9180. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

Vers **1710-1787**. — ÉTAT des biens et revenus des petits séminaires établis à Rouen, rue Poisson : Un grand corps de logis, rue Poisson, consistant en plusieurs maisons, chapelle, jardin..., acheté et donné par M. de Colbert, en 1707; — un tènement de maisons au haut de la rue des Champs, paroisse Saint-Vivien, dans la cour Godard. — Etat des fonds et revenus des mêmes établissements. — Etat des revenus et des charges, 1752 : « On consomme dans l'année 380 mines de blé, montant année commune à 4,000 livres; — pour la cuiture et mouture du dit blé, 550 livres; — 12,000 livres de viande, à 6 sous la livre, 3,600 livres; — 120 muids de cidre, à 30 livres le muid, 3,600 livres; — 6 minots 1/2 de sel à 46 livres 4 sous le minot, 303 livres; — 1,200 livres de beurre, à 50 livres le cent, 600 livres; — 2 muids de vin, 200 livres. — Etat des rentes et pensions viagères dues par le séminaire. — « Compte que rend le sieur Louis Duchatard, capitaine réformé d'infanterie au régiment de Marest, demeurant en la ville de Caudebec, et demoiselle Marie-Anne Blard, son épouse, de luy duement autorisée, la dite demoiselle Blard, seule héritière quant aux meubles et acquêts de feu M. Pierre Buré, prêtre, supérieur du séminaire de Saint-Nicaise, à Mgr Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, de la recette et dépense qu'a fait le dit sieur Buré des biens et revenus du dit séminaire. » Noms des séminaristes dont il avait touché des pensions. — Compte de dépenses, 1769-1770. — Etat des acquisitions faites depuis 1725, pour la formation de l'enclos des petits séminaires. — Requêtes présentées par M. Buré et ses successeurs au Roi, au cardinal de Fleury, à l'Intendant de la Généralité, 1753, 1774. — Nomination par Mgr de la Rochefoucauld, du doyen de Gisors, pour procéder à l'exhumation des corps inhumés dans le chapitre du prieuré

de Sausseuse, 1776. — Emprunt fait par la fabrique de Saint-Nicaise au petit séminaire, 1782. — État des places gratuites fondées au petit séminaire avec les noms de ceux qui les ont acceptées, de 1746 à 1787. — Observations sur le projet des conférences de philosophie et de théologie au séminaire Saint-Nicaise pour les étudiants de la ville ; objections contre le projet en question : « Plus le séminaire de Saint-Nicaise sera nombreux, moins il sera utile au diocèse. Le nombre des étudiants, fixé à 150 par les lettres-patentes des deux petits séminaires, savoir : 100 pour les hautes classes, 50 pour les basses, est bien ce qu'on a pu imaginer de mieux. Car il est évident que la réunion d'un trop grand nombre de jeunes gens ne peut qu'occasionner une confusion et un tumulte dont il est impossible d'arrêter les malheureuses suites. Tout ce qui ira à augmenter actuellement le nombre des séminaristes, déjà trop grand, ou à introduire parmi eux des étrangers, ne peut tourner qu'à la ruine du séminaire. » — Livres qu'on a lus au réfectoire, pendant le repas, de 1729 à 1753 : « La Vie de César de Bus, la Vie de M. Grignon de Montfort en manuscrit, l'Histoire du Japon par le P. Croiset, la Vie de M. Crestey, les Lettres Edifiantes ; » — en 1751, « la Vie de M. de la Salle, la Vie de M. Pâté, curé de Cherbourg, la Vie de M. Boudon. »—Etat des ornements et linges laissés à la sacristie pour l'usage de la chapelle de Sausseuse. — Noms des lauréats du petit séminaire en rhétorique, seconde et troisième ; pas d'indication d'année. — Engagement pris par le séminaire de faire célébrer à perpétuité deux messes par semaine pour M. Maillard, curé d'Etaimpuis, lequel avait donné, pour cet objet, 2,000 livres à cet établissement, 1770 ; vu et approuvé par l'archevêque de la Rochefoucauld. — Avis concernant les mesures à prendre pour la discipline du petit séminaire.

G. 9181. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 5 cachets.

1738-1786. — LETTRES de l'archevêque de Saulx-Tavannes au supérieur du petit séminaire : « Vous aurez 4,000 livres d'argent qui vous mettront en état de commencer vos bâtiments aussitôt que la belle saison sera venue. On ne peut, Monsieur, vous êtes plus attaché. L'archevêque de Rouen, à Versailles, le 13 janvier 1739. » — A propos de 6 ou 7 écoliers qui avaient joué aux cartes, et dont quelques-uns avaient paru au supérieur dignes de pardon : « Vous avez bien fait de faire sortir ceux que vous avez renvoié, mais vous n'avés pas assez fait, il faut renvoier tous ceux qui ont manqué, et c'est ce que vous excutterez au plus tost, et après avoir averti leurs parens de les retirer, et c'est à quoy vous vous conformerez. A Versailles, ce 3 mars (1740). »—A propos de succès remportés par les élèves : « J'ay reçu avec grande satisfaction, monsieur, la liste de ceux qui ont remportez des prix à la tragédie. Comme je n'ay rien plus à cœur que le progrez dans les sciences et dans la piété de nos jeunes ecclésiastiques, vous ne pouvez me rien apprendre qui me touche davantage que de me donner des preuves de leur application. Je vous remercie des soins que vous prenez pour leur éducation. Je vous prie de les continuer. Je ne désire que de pouvoir fournir le diocèse de bons ecclésiastiques. C'est là toute mon occupation. Le mérite et la vertu sont les bonnes et seules recommandations auprès de moy, et ce qui me détermine pour la distribution des grâces qui dépendent de moy. J'ay remarqué qu'il y a un nommé Ferrand en rhétorique qui a remporté quatre prix avec deux premiers accessits. Je sçait d'ailleurs qu'il est sage et laborieux ; il n'est pas riche, mais il a ce qui vault mieux que les richesses, qui est une grande envie de bien faire, de la piété et de la sagesse ; nous avons une place gratuite de la fondation de Mlle Ménager à donner. Je la lui donne comme au plus digne. Le Roy, après avoir été à toute extrémité, est bien présentement. Que nos jeunes ecclésiastiques rendent grâces à Dieu pour un si grand bienfait. » Metz, ce 26 août (1744). Cette lettre porte un cachet qui est autre que celui de l'archevêque. — A propos de dispense pour la récitation du bréviaire : « J'obligerois le petit Courtois à dire le bréviaire les fêtes et dimanches, les autres jours le petit office de la Vierge, et le chapelet en particulier, qui est une prière sur laquelle je pense bien différemment de ce que les gens d'aujourd'huy en pensent, et je vois avec peine qu'on abolit cette prière. A l'égard de la dispense, je l'étendrois jusqu'en théologie. Pour celuy qui la doit donner, je ne trouverois pas de difficulté à la donner ; mais comme il peut être plus régulier de recourir à Rome, et que je trouve qu'on veut trop introduire l'usage de ne pas recourir au pape, de s'en passer en toute occasion, de déprimer cette autorité, je donneray au petit Courtois la sus dite permission jusqu'à ce qu'on en ait obtenu une de Rome, et il ne faut pas que ma permission soit un prétexte pour ne la pas faire venir. La Rocheguyon, ce mardi. » — Au sujet de la même dispense, lettre de Cousturier à M. Buré, directeur du séminaire ; signature et cachet. — A propos d'étudiants qui étaient allés boire et manger dans

une maison prohibée, l'archevêque, dans une lettre, datée de Gaillon, 28 octobre 1754, prescrit au supérieur de renvoyer ces étudiants et de notifier cette punition à tous les autres séminaristes; signature et cachet du prélat. — Autres lettres d'affaires relatives au petit séminaire, 1745, 1746. — Deux lettres du cardinal de la Rochefoucauld datées, l'une de Gaillon, le 21 octobre 1785; l'autre de Paris, le 29 mars 1786. — Trois lettres de M. Monnier, prieur de Saint-Amand de Machamont, à M. Le Ber, 1784-1786; dans la lettre du 4 mai 1784 : « Deux longs voyages en Flandre depuis le 20 janvier dernier, à cause de la mort de M. l'abbé de Saint-Martin et l'élection d'un successeur, la mort du prieur, mon prédécesseur, arrivée peu de temps avant celle de l'abbé, ne m'ont pas laissé le loisir de vous écrire. »—Quatre lettres du président d'Acquigny au sujet de fondations que devait payer à l'église d'Acquigny le petit séminaire, en remplacement de celles qui s'acquittaient en l'église des Célestins, dont les biens avaient été réunis à cet établissement, 1785, 1786. Dans une lettre du 8 mai 1785 : « Je suis ravy qu'il y ait eu seize (?) juifs de baptisés. C'est par droict à la cathédrale. Il reste à souhaiter que leur conversion soit bien sincère et soit persévérante, car les juifs ont le cœur bien dur, et on ne peut guères compter sur leur conversion; mais ce néanmoins l'esprit de Dieu souffle où il veut, et la grâce de J.-C. peut se répandre sur toute chair. » — Dans une autre lettre, du 29 may 1785 : « Le zèle du chapitre d'Evreux s'est manifesté et exécuté si vite que je n'ay pas eu le temps de vous en avertir, et d'ailleurs comment auriez pu quitter votre confessionnal dans les fêtes de la Pentecôte et vous rendre ici dès le lundy de Pentecôte? M[rs] les chanoines d'Evreux partirent ce lundy-là, après leurs vespres, dans une voiture où ils étaient quatre. Leur pénitencier resta à son confessional tant qu'il put et partit le même jour à pied et arriva icy (à Acquigny) pour souper, et après, avoir peu dormy, porta les reliques à son tour avec M. l'abbé de Bonnières, chanoine et grand vicaire; et à l'issue d'un très mauvais disner que je donnay, il repartit à pied pour se rendre à son confessionnal à Evreux. Convenez que mon pénitencier est le modèle de la pénitence. Notez qu'il dit sa messe le jour de notre procession à 5 heures précises du matin et resta à jeun jusques à 2 heures après-midy que finit la procession. » Suivent des détails sur les processions et pèlerinages qui se firent à l'église d'Acquigny. » — Lettre du 25 décembre 1786; il presse le supérieur du petit séminaire d'acquitter les fondations : « M. le curé d'Acquigny vouloit absolument avancer cet argent. Mais je l'ay prié de n'en rien faire parce que j'ai trouvé mal séant que le plus chétif curé, à portion congrue, de tout le royaume, n'ayant ni verdages, ni novalles, avançât de l'argent pour la communauté la plus riche de tout le diocèse de Rouen. » — Lettres de MM. Basly, Brasdefer, curé, Cherfils, de Bertengles, de la Barbe, contrôleur général du Domaine à Rouen, Doüelle, Douyère, curé de Fontaine-Bérenger, Lair, supérieur du séminaire de Saint-Leufroy et promoteur du diocèse d'Evreux, Le Bas, curé de Basqueville, Le Vilain, curé de Saint-Laurent (il prévient M. Le Ber que, « forcé par ses disgrâces, il accepte une place qui lui est offerte et l'engage à prévenir aussi l'apôtre prédestiné pour le remplacer, » 18 juillet 1677). — Lettre de Mary : « Je ne doute pas qu'il n'y ait des coureurs en route pour le prieuré de Pubel. J'ai pris le plus promptement qu'il m'a été possible les mesures nécessaires pour empêcher la prévention, 29 mai 1776 ». — Lettre de Maury Picard. — Cachets du président d'Acquigny et du curé Brasdefer.

G. 9182. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 11 cachets.

1761-1787. — Lettres d'affaires adressées au supérieur du petit séminaire. Deux lettres de l'archevêque de la Rochefoucauld : Répondant à une demande de M. Brunel, prieur-curé de Boislevêque, en faveur de M. Le Chevallier, son prédécesseur dans cette cure, l'archevêque refuse d'attribuer une pension à celui-ci : « Cet ecclésiastique travaille depuis longtemps dans le diocèse de Lisieux; c'est au prélat de lui donner de quoi subsister. Il n'a pas voulu donner une pension sur Friardel à un religieux de cette maison que j'ai trouvé à Beaulieu lors du décret : il est juste aussi qu'il aille au secours d'un curé de son diocèse, quoique profès dans une des communautés du mien », Paris, 22 janvier 1776; — Envoi de la démission de la pension de 600 livres accordée à M. Dubois, chanoine régulier du prieuré de Saint-Laurent [illegible] « Mais ne comptez pas d'en être débarrassé pour toujours. Il faudra la payer à l'ancien curé du Mesnil-Lieubray. Il est vrai que celui-ci est beaucoup plus âgé et fort infirme. Je vous souhaite, monsieur, le bon soir », Gaillon, 2 octobre 1778. — Lettre de M. Charbonnier de la Robede à M. Maury : « Vous sçavés peut-être que M. Bertin, ministre, ne signe que rarement, et qu'on a beaucoup de peine à avoir sa signature. J'ay même été obligé, pour y parvenir, d'employer des sollicitations », Paris, 30 mars 1775. — Lettre de Carel, ex-prieur claustral de Saint-Laurent-en-Lyons, à l'archevêque. Il demande qu'on lui laisse son lit, qui est

de peu de valeur, et se plaint des agents, peu complaisants. Au petit séminaire, 13 septembre 1774. — Lettre de D. Denis, chantre et syndic du diocèse d'Avranches, à M. Le Ber; il le remercie par avance de l'envoi d'un Calendrier de Normandie et d'un Almanach de cabinet, 14 février 1781. — Lettre de Dumesnil, curé de Guerbaville, à M. Le Ber, qui l'avait prié d'acheter le bois nécessaire à la provision du petit séminaire; il lui recommande deux étudiants, Hamel et Saint-Pierre, 26 novembre 1780, 23 mai 1781. — Lettre de Le Breton de Vertemare, curé de la Ferté-en-Bray, au sujet de la pension due par les petits séminaires aux pauvres de sa paroisse : « Je profiterai de mon séjour à Rouen pour acheter demain à la Vieille-Tour des hardes et linges que j'aurai à bien meilleur composition que dans notre pays », 12 juin 1783.—Lettre de M. Mary à M. Le Ber, à propos d'affaires avec l'abbé de Torné, prieur commendataire de Sausseuse, 1775-1776. Dans une de ces lettres, du 24 mai 1776 : « Je regrette infiniment le pauvre prieur de Pubel. Je n'ai eu l'honneur de le connaître que par quelques lettres qu'il m'a écrittes dans lesquelles il m'a fait l'histoire de Saint Laurent (en Lyons) et qui m'avaient inspiré pour lui une profonde vénération. Mille remerciements des notes que vous avés la bonté de m'envoyer sur le prieuré de Pubel. Il paraît, en effet, que ce n'étoit originairement qu'une ferme; mais une longue possession a changé l'état des choses, et il n'est plus possible de revenir sur ce qui a été fait. »—4 cachets de M. Mary, 1 de M. Le Breton de Vertemare, 1 de M. Dumesnil, 2 de M. Dubois, chanoine de Saint-Laurent (représentant saint Laurent), de M. Denis (il emprunte le cachet de Mgr César Le Blanc, évêque d'Avranches), 1 de Corel, 1 de Boucherot.

G. 9183. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1597-1751. — Titres de propriété d'une maison et jardin dits le Nid-de-Chien. — Décret du Nid-de-Chien, contenant 2 acres, situé paroisse de Saint-Paul, entre la rivière d'Aubette, d'un côté, et le chemin de charroi venant de Jéricho, d'autre côté, et le chemin passant devant les Chartreux, à monter au Mesnil-Esnard, d'un bout, et des murs d'autre bout, le dit décret fait après décès du propriétaire, noble homme monsr maître Robert Busquet, seigneur châtelain de Malvoisine et de la Neufville-Champ-d'Oisel, conseiller au Parlement, domicilié en la paroisse Saint-Patrice, à Raoul Le Prevost, sieur de la Fontaine, avocat au Parlement, le dit Busquet, propriétaire au droit de l'acquisition qu'il avait faite par décret des biens de Nicolas Busquet, son oncle, la dite vente faite le 25 mai 1601. — Vente de la même propriété par François Le Turquier, sieur du Buisson, et Marguerite Le Prevost, sa femme, fille unique du dit Le Prevost, à Jacques Boyvin, sieur de Bonnetot, maître en la Chambre des Comptes de Normandie, 26 mai 1610; — par Jean-François de Boyvin, chevalier, marquis de Basqueville, Bonnetot, Colfou, colonel d'un régiment d'infanterie, à Gaspard Millot, marchand à Rouen (maison appelée la *Panne-Vert* ou Nid-de-Chien, proche de la Petite-Chartreuse, avec jardin, étang et glacière), 1er avril 1715; — par les créanciers du même Gaspard Millot, à Pierre Jore, marchand à Rouen, 30 août 1718; — par Elisabeth Davoult, sa veuve, Pierre-Romain Jore, écuyer, secrétaire du Roi, sieur de Feugueray, et Claude-Louis Jore, officier des bourgeois, négociant à Rouen, autres héritiers de Pierre Jore, aux pauvres clercs du séminaire Saint-Nicaise, 10 avril 1740. — Bail du Nid-de-Chien par Pierre Duval, supérieur du petit séminaire, au séminaire Joyeuse, représenté par le Père Jean-Charles Vicaire, supérieur de cette maison; prix du bail, 150 livres par an, 28 mars 1751. — Marché entre Millot et Louis Delamare, maître jardinier, 10 mai 1716.

G. 9184. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 43 pièces, papier; 3 plans.

1181-1783. — Titres de propriété de biens appartenant au petit séminaire, situés à Limésy, par suite d'une donation de Claude-Christophe de Germont, conseiller au Parlement de Rouen; — à Longueville; — au Mont-aux-Malades; — à Quiévreville-la-Milon. Biens à Limésy : Aveu aux religieux de Saint-Ouen, de Rouen, pour terres relevant de leur seigneurie d'Emanville, 1735; — à David de Sarcus, commandeur de Sainte-Vaubourg, 1481; — à Eustache de Bernart d'Avernes, autre commandeur, 1709, pour terres relevant de leur seigneurie de Limésy; — à Charles Gouel, seigneur de Posville, châtelain de Villers, seigneur de Jainville, Bosville, Bertrimont, 1656; — à Charles Langlois, gendarme de la garde du Roi, seigneur de Jainville et de Petite-Ville, 1716; — à Charles Langlois, autre seigneur de Jainville, brigadier des gens d'armes de la garde du Roi, 1765; — à Charles Toustain, sieur de Frontebosc, seigneur patron de Limésy, 1734; — à Charles-François Toustain, seigneur du même fief de Frontebosc, de la Pointe-

bart, ancien officier au régiment de Champagne, 1783; — Longueville : donation par Pierre Buré, supérieur des petits séminaires, à ces établissements, d'une portion de terre au bourg de Longueville, près de la rue aux Ecoufles et des murs du prieuré, 1731 ; — Mont-aux-Malades : délais fait par Me Pierre Buré, supérieur des petits séminaires, aux sieur et demoiselle Auber, d'une maison acquise par lui d'Anne et Françoise La Tuinte, 1736 ; — Quiévreville-la-Milon : ferme provenant d'une donation de Nicolas Druel, écuyer, seigneur d'Angoville, du Mesnil-Grémichon et de Bézu, 1726. — Vente faite par messire François Le Petit, chevalier, seigneur de Castillon, et par noble dame Marie-Madeleine de Civille, son épouse, à Yves-Nicolas Druel, écuyer, sieur du Mesnil, de tous les biens qui leur étaient provenus de la succession de feue dame Catherine de Nojon, femme d'Alexandre Le Court, écuyer, sieur de Granteville, 7 mai 1715. — Aveu aux religieux de Sainte-Catherine-du-Mont. — Devis des ouvrages en charpente qu'il convient faire en la ferme de Quiévreville, 1739. — Bail. — Pièces de procédures. — Cinq plans de cette ferme et de ses bâtiments, 3 de ces plans coloriés.

G. 9185. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier ; 1 plan.

1558-1788. — Titres de propriété de maisons situées à Rouen, rue des Champs, acquises par le petit séminaire. — Vente par Marguerite Cavelier, veuve de Michel Mariavalle, à maître André Godart, contrôleur général de la marine, réparations et fortifications en Normandie, d'une vieille maison en la rue des Champs, 18 mars 1618. — Lots et partages de plusieurs maisons qui furent à défunt noble homme André Godart, contrôleur général de la marine, échus à Robert, son frère, bourgeois de Rouen, et, après le décès du dit Robert, à Pierre Barbes, ayant épousé honnête femme Marie Godart, aînée en la succession du dit défunt, 6 mars 1646. — Vente par Michel Allais, à Jean Le Grand, avocat du Roi au bailliage de Rouen, d'une portion de jardin, 1er décembre 1660. — Vente par Nicolas Theroulde, assesseur en la vicomté de Rouen, à Marc-Antoine Dupuis, écuyer, sieur de Torcy, d'une petite maison, 1712. — Ventes par René Delauney, marchand cabaretier, à Gabriel Buret, marchand fondeur, d'une maison, 13 octobre 1740 ; — par Michel Gommet, au même, d'une autre maison, 4 septembre 1767. — Vente au séminaire, d'une vide place, par Marie-Madeleine Carpentier, veuve et héritière de Joseph De Baude, et par Marguerite Néel, veuve et héritière du dit Gabriel Buret, 26 mars 1778. — Vente par Robert Drely, capitaine dans les fermes du Roi, 1788.

G. 9186. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1557-1785. — Titres de propriété de maisons sises à Rouen, rue Poisson, anciennement rue des Bureliers, acquises par le petit séminaire. — Ventes par Noël Le Brun, monnayeur à Rouen, 16 juillet 1621 ; — par Charles Faraguet, maître menuisier, 21 octobre 1659 ; — par Jean Hesbert, écuyer, auditeur en la Chambre des Comptes, dernier septembre 1659 ; — par René Guérard, écuyer, sr de la Crique, 2 mai 1661, 8 avril 1663 ; — par Robert Duhamel, écuyer, sieur du Désert, conseiller en la Cour des Comptes, fils aîné et héritier en partie de François Duhamel, conseiller en la même Cour, et encore héritier, pour une moitié, de Joseph Duhamel, son frère, garde du Roi, demeurant à Rouen, rue des Faulx, 3 avril 1707 ; — par Georges Brice, sieur de Saint-Brice, écuyer, sieur de la Neufville, Montérollier, Camp-Baudry, demeurant à Bois-l'Evêque, François-Michel Brice, et Pierre-Nicolas Brice, écuyers, demeurant à Rouen, tous héritiers de Barthélemy Brice, chanoine de Rouen, conseiller-clerc au Parlement, lequel était neveu et héritier de Barthélemy Brice, aussi chanoine et conseiller en la Grand'-Chambre, 10 novembre 1717 ; — par Nicolas-Louis Le Chartier, écuyer, sieur de Saint-Pierre, fils aîné et héritier en partie de Louis Le Chartier, écuyer, demeurant à Rouen, à la porte Saint-Hilaire, 7 octobre 1719 ; — par Jacques De Setz, prêtre, clerc de la paroisse de Boisguillaume, fils et seul héritier de défunt Jacques De Setz, avocat au Parlement, du consentement de ses sœurs Anne-Geneviève, Marie-Madeleine et Marie-Catherine, 22 mars 1729 ; — par Jean Sevestre, curé de Saint-Nicaise, et par les trésoriers de la dite paroisse, 18 juin 1732 ; — par Joseph Dupuis, écuyer, sieur du Ply, demeurant en la paroisse de Saint-Georges-d'Aubevoie près Gaillon, François-Marc Dupuis, écuyer, sieur de Torcy, Théodore-Anselme Dupuis, écuyer, sieur de Mesnieray, lieutenant au régiment de Longueruc, 29 mars 1734 ; — par Jacques Coste, officier des Invalides, à Paris, et Marie-Anne Coste, sa sœur, enfants et héritiers de défunt Jacques Coste, assesseur et certificateur en la vicomté de Rouen, et de demoiselle Anne De Setz, leurs père et mère, 25 juin 1735. — par Antoine Dupuis, sieur de Torcy, 26 novembre

1738. — par Pierre Martin de Guillebert, sieur des Essarts, 13 décembre 1770; — par Joseph-François-Amable Le Moyne, contrôleur de l'octroi des marchands, et Antoinette-Julie Dufour, son épouse, fille unique et héritière de Charles-Nicolas Dufour, notaire garde-notes à Vernon, 12 décembre 1782. — Notes de travaux faits à une maison de la rue des Bureliers : « 1661, 30 mai, 2 pots de cidre et 2 pains pour le vin du marché avec un maçon, 16 sous ». — Mémoire du verre fourni par Antoine Poucholle, maître vitrier, à une maison derrière le chœur de Saint-Nicaise : 136 losanges carrés de verre neuf, à 3 sous le losange. — Jean Huyllard, prêtre, clerc de la paroisse Saint-Nicaise, le 3 octobre 1557.

G. 9187. Liasse. — 6 pièces, parchemin; 61 pièces, papier; 2 imprimés.

1716-1711. — Procès entre les sieurs supérieur et prêtres du séminaire de Saint-Nicaise de Rouen, et Noël-Estienne Besnie et François-Jonas Besnie, au sujet d'un tènement de maisons, rue des Champs, vendu par Pierre Mallet à Jonas Besnie père, le 14 juillet 1694; vendu par celui-ci aux Filles hospitalières d'Ernemont, le 21 février 1725; cédé par elles au séminaire Saint-Nicaise par contrat du même jour. — Procès en la vicomté de Rouen et au Parlement. — Traité de mariage entre Guillaume Binet, marchand tapissier à Rouen, et demoiselle Marie-Anne Besnie, fille de Jonas Besnie et de feue dame Marie Mallet, 26 novembre 1716. — Mémoire imprimé pour le petit séminaire : Monsieur Lucas, conseiller rapporteur; maître Deschamps Jouault, avocat; maître Pellevé, procureur; de l'imprimerie de François Oursel, imprimeur de monseigneur l'Archevêque, grande rue Saint-Jean, vers 1736 (deux exemplaires).

G. 9188. Liasse. — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 1 cahier, contenant 65 feuillets, parchemin.

1571-1617. — Titres de propriété d'une maison située derrière le chœur de l'église Saint-Nicaise, acquise pour le séminaire Saint-Nicaise. — Décret des biens de Jean et Jean Dubusc, père et fils, à l'instance de Laurent Philippes, tuteur des enfants mineurs de défunt Nicolas Philippes, en 1628. — Sommaires salvations aux blâmes baillés par Vivien Duhamel, créancier de Jean Dubusc et adjudicataire, par décret de justice, de ses héritages, les dites salvations présentées au nom de Marguerite De la Planque, femme séparée quant aux biens d'avec Jean Dubusc, son mari. — « Ensuit par déclaration les charges de droit auxquelles est tenue Marguerite Desplanques, comme estant debtes aisnées du mariage d'elle et d'icelluy Dubusc. Trois lots et partages qui furent à défunt Guillaume Dufour et Rose De la Maire », 3 janvier 1571. — Vente par André Godard, contrôleur général de la marine du ponant, réparations et fortifications de Normandie, à Vivien Duhamel, d'un terrain, paroisse Saint-Nicaise, 30 mai 1624. — Sentence donnée au bailliage de Rouen sur une contestation entre André Godard, d'une part, et Vivien Duhamel et Marguerite De la Planche, veuve de défunt Jean Du Busc, d'autre part, 16 mai 1628. — Arrêt du Parlement sur une contestation entre Guillaume Duhamel et Richard Le Vavasseur, ayant épousé Gabrielle Brunecte, veuve de feu Pierre Du Busc, 1647. — Vente par Catherine Sadocq, veuve d'Olivier Falla; à Jean Dubusc, courtier de laines, d'une maison en façon d'appentis, rue de derrière le chœur de Saint-Nicaise, 21 avril 1599.

PRIEURÉ DES CÉLESTINS DE ROUEN

G. 9189. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1768 (copie)-**1781**. — Inventaire et bref Etat fait par Jacques-Philippe Parent, curé de Saint-Candele-Jeune, et Jacques Marescot, avocat au Parlement, commissaires nommés par arrêt du Conseil du 8 mai précédent, de tous les biens du monastère des Célestins de Rouen (du 31 mai 1770 au 12 juin 1771). On rapporte en tête de ce document l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 mars 1771, et les articles 5, 7, 10, de l'édit de 1768 concernant les ordres religieux, les articles 34, 45 de la délibération prise au chapitre général des Célestins, tenu au monastère de Limay, le 2 octobre 1770; l'acte capitulaire des Célestins de Rouen, du 31 mai 1771. — Les Célestins de France, au chapitre général de Limay, en présence de l'évêque de Rhodez, commissaire de S. M., en conséquence des délibérations particulières des maisons de leur ordre, avaient délibéré que, « malgré le désir qu'ils avoient de se conformer aux instructions de S. M., ils la supplioient de les dispenser de l'exécution des articles 6, 7 et 10 de l'édit de 1768, se soumettant à toutes les conditions qu'il plairoit à S. M. de leur imposer, et préférant la suppression et extinction de leur Ordre à la pratique d'observations qu'ils ont déclaré estre tombées en désuétude avant leur entrée en religion, et qu'ils n'avoient pas l'espérance

de voir perpétuer par mieux, quand la ferveur les auroit engagés à s'y soumettre. » D'après l'article 7, « les supérieurs généraux devaient visiter, réformer les monastères réunis en un seul corps, les constitutions, statuts et règlements des Ordres et congrégations à l'effet d'être approuvés par le Saint-Siège » ; il exigeait, de plus, pour chaque monastère, un minimum de 8 religieux, non compris le supérieur. — Compte que rendent les Célestins de Rouen, du 1er novembre 1777 au 18 septembre 1778. — Procès-verbal de récolement de l'inventaire fait chez les Célestins, 16 septembre 1778. — Arrêt du Parlement de Rouen, du 6 juillet 1780, qui ordonne l'enregistrement des lettres-patentes de juin 1780, concernant la suppression des Célestins. — Etat actuel des biens et revenus des Célestins, 1782. — Requête de M. Tuvache, promoteur général du diocèse, à Monseigneur de la Rochefoucauld, pour qu'il fût procédé à la réunion des biens des Célestins dont le monastère avait été supprimé en vertu d'un bref du Saint-Père, du 30 octobre 1778. — Procès-verbal *de commodo et incommodo*, de Louis de Goyon, grand archidiacre, abbé commendataire de Beaufort, 12 décembre 1782. — Ordonnance de l'archevêque, du 12 juillet 1783, où se trouvent visés le brevet du Roi, du 12 juin 1782, le bref du Saint-Père le pape, du 30 octobre 1778; l'archevêque décrète l'union des biens des Célestins au séminaire Saint-Nicaise aux conditions suivantes : « Les revenus seront employés à faciliter l'éducation et l'instruction ecclésiastique des pauvres clercs de la campagne, ceux de la ville en étant exclus par les règles du séminaire Saint-Nicaise. On continuera de payer à chacun des religieux Célestins de la maison de Rouen, qui sont au nombre de 3, jusqu'à leur décès, une rente viagère de 1,500 livres, laquelle sera portée à 1,800 livres, quand ils auront atteint l'âge de 70 ans; on payera, à la décharge de l'Hôpital-Général, une rente de 1,800 livres, laquelle sera employée à l'entretien des prêtres qui desservent le dit hôpital; on paiera une rente de 1,200 livres, à savoir 800 livres aux sœurs de la Providence et 400 livres pour l'entretien de 2 sœurs d'Ernemont, en considération des écoles gratuites qu'elles tiennent pour les pauvres ; il sera payé une autre rente de 200 livres au curé de Hautot-l'Auvray, qui était à la portion congrue. L'archevêque avait autorisé la translation des corps de MM. Le Roux de Cambremont en l'église d'Acquigny, où les fondations faites par ces seigneurs devraient être acquittées, à charge, au séminaire, de payer annuellement à la fabrique de cette église une rente de 80 livres. Pareille autorisation avait été donnée pour le transfèrement en l'église Saint-Aubin-le-Cauf des fondations de M. Groulart. — Approbation du décret de l'archevêque par le Roi, septembre 1783.—Informations en vue d'enregistrement ordonnées par arrêt du 4 janvier 1784. — Arrêt d'enregistrement du 29 avril 1784. — Nombreux actes de publication.

G. 9191. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets papier, non relié.

1779. — PROCÈS-VERBAL de la vente faite du mobilier des Célestins à la requête de messire Georges Marye de Merval, receveur général des décimes du diocèse, chargé par arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 15 août 1778, de la régie et recette des revenus temporels du monastère de ces religieux. — Nombreux tableaux vendus généralement, à très bon marché, à des brocanteurs et fripiers ou à des passants : grand tableau peint sur toile, à bordure de bois doré, adjugé, à 3 livres 1 sol, au sieur Beaujour; autres tableaux au même, 7 livres, 12 l. 12 s., 4 l. 19 s., 20 l. 2 s., 12 l. 15 s., 26 l. 5 s., 7 l. 19 s., 16 l. 11 s., 4 l. 8 s., 6 l. 7 s. — Grand bureau noir avec son pupitre, au sieur Sevestre, 27 l. 19 s.; un christ d'ivoire sur velours noir avec son cadre doré, au même, 14 l.; un tableau de cuivre et un autre en ovale, à bordure de bois doré, au même, 10 l. 15 s.; 2 thèses avec leurs rouleaux en bois doré, à un passant, 3 livres; un petit réveil ou horloge en cuivre avec ses poids, cordes et la boîte en bois, 20 l. 19 s.; une armoire, à 6 battants, dont 2 grillés en fil de laiton, et 2 tiroirs fermant à clef, icelle en bois de chêne, très vieille, 12 s.; — livres indiqués par nombre et format, mais de la manière la plus vague : 21 volumes de *Mercure*, 1 livre 11 sous; 1 volume in-folio, les *Martyrologes des sieurs chevaliers de Malte*, 4 l. 5 s.; 5 volumes de l'*Histoire de France*, 3 l.; 7 volumes de l'*Histoire de France* et autres, 5 l. 10 s.; 10 volumes in-12 de l'*Histoire de Constantinople*, 5 l.; 10 volumes in-12 de *Théodose-le-Grand*, 3 l.; 16 volumes in-8° de l'*Histoire ecclésiastique* du P. Alexandre, 6 l. 19 s.; 34 volumes de l'*Histoire ecclésiastique*, de M. Fleury, 39 l. 19 s.

G. 9192. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets écrits, papier, relié en parchemin.

1735. — « REGISTRE dans lequel sont inventoriées des pièces concernant tous les biens et revenus de notre maison, le tout mis en ordre en l'année 1735. » Titre dans un encadrement colorié. Autre titre : « Inventaire des titres et papiers concernant l'établissement de notre maison en cette ville de Rouen, ensemble les

contrats d'acquisitions que nous avons faites, tant en la dite ville que dans les environs d'icelle, et les contrats de fondations et donations qui ont été faites en notre église, lesquels ont été disposés par liasses et mis au chartrier dans l'ordre qui suit, recours à la table qui est à la fin du présent. » Lieux mentionnés : le Tronquay, Couldun, S. Paër, Préaux, Hautot-l'Auvray, Venables, le Mesnil-Grémichon, Grainville-la-Teinturière, le Fresnay, Limésy, la Rosière, Sotteville, Saint-Gervais près Rouen. — Acquisitions faites, par le duc de Bedford, du terrain qui forme partie de l'enclos des Célestins. — Donations faites aux Célestins par Henri VI, roi d'Angleterre, des biens acquis par le duc de Bedford. — Fondation de la maison par Charles VII, roi de France.

G. 903. Registre. Grand in-folio, 36 feuillets, parchemin, recouvert en parchemin.

1291-1473. — CARTULAIRE de l'Ordre des Célestins contenant les Bulles et autres documents concernant les privilèges qui leur avaient été accordés en fait d'exemption de dîmes, de sépulture et d'oblations faites dans leurs églises. — Bulle du pape Célestin V adressée à l'abbé du monastère du Saint-Esprit de Sulmone (autrement dit de Murron), et aux abbés, prieurs, prélats des monastères qui en dépendaient, portant approbation de leur constitution et concession de privilèges, Aquila, 5 des calendes d'octobre an Ier du pontificat. — Bulle du pape Jean XXII en faveur des Célestins, Avignon, 7 des ides d'avril an X du pontificat. — Bulle du pape Benoit XIII en faveur des mêmes, Carpentras, ides de mai an IX du pontificat. — Lettres du légat *Alamannus*, datées de Paris, calendes de juin an V du pontificat du pape Jean XXIII. — « Ensuit ung instrument et transcript autentique decrété par l'evesque d'Aquile (*Amicus de Roccha*) et par le juge séculier de la dite cité, signé par le dit evesque et plusieurs autres juges et tabellions, d'un privilège donné par le pape Eugène le quint, par lequel il confirme de mot à mot le privilège de saint Pierre Célestin, » 26 janvier 1456 (v. s.). — Sentence des gens tenant les Requêtes du Palais, à Paris, sur un procès entre les Célestins de la Sainte-Trinité de Mantes et la collégiale de Notre-Dame, au sujet de l'exemption de payer la dîme pour une pièce de vigne au lieu de Les Mès à Limay, exemption prétendue par les dits Célestins; leur droit reconnu, 2 mai 1420. — Autre procès pour dîmes entre le prieur de Pierrefonds, membre de Marmoutier, et les religieux Célestins de Saint-Pierre de Chastes (*in monte de Castis*) près Compiègne, 28 janvier 1372; — entre les Célestins de la même maison, d'une part, et Robert de Soupplainville, prieur de Neuffontaine près Pierrefonds, et Jean Guionnet, curé de Pierrefonds, 9 août 1443, 8 mai 1445; — entre les religieux Célestins et le prieur et couvent de Saint-Martin des Champs, à Paris (dîmes prétendues à Attainville), 18 juin 1435. — Procès entre les Célestins de Paris et Etienne Petit, fermier de l'église de Saint-Paul de Paris; celui-ci avait pris en l'église de ces religieux les torches de feue dame Isabelle de Lyécourt, de feue dame Isabelle du Quesnoy, sa mère, de feu Jean Bouvery; il est reconnu que les Célestins avaient droit « de recevoir et inhumer en leur ostel les corps morts de toutes créatures humaines qui eslisent par leur testaments leur sépulture en leur église, cloistre et cimetière, » 10 juillet 1421. — Sentence de l'official de Paris, contre maître Denis de Duclair, docteur en théologie, précédemment curé de Saint-Paul, lequel, à raison de sa cure, avait fait arrêter le luminaire et les oblations qui avaient été offerts aux funérailles de défunt Gravier Marcel, bourgeois de Paris, 4 avril 1354. — Sentence des Requêtes contre l'évêque de Paris : « Environ le karesme précédant la complainte, ou au moins depuis an et jour en ça avoit esté fait et célébré, de par Monsieur le Régent de France, duc de Bedfort, et Madame sa femme, en la présence d'icelle dame, le service et obit de feue Madame la duchesse de Bourgongne, mère de la dicte dame. — Le dit Monsieur l'evesque de Paris, qui avait célébré la messe, en la fin d'icelle, avait prins trois nobles d'or qui avoient esté offerts et bailliez par la dicte dame à l'offrande de la dite messe, et d'iceulx nobles bailla seulement l'un aux dits religieux, et les deux autres emporta sans les vouloir rendre; » sera tenu de les restituer, 8 mai 1426. — Sentence arbitrale favorable aux Célestins sur un procès entre eux et Raoul *de Justinis*, curé de Saint-Paul, 19 mai 1400. — Sentence des Requêtes en faveur des Célestins de Marcoussis contre Jean de Jouhe, curé de Sainte-Madeleine du dit lieu, à propos d'offrandes faites en l'église des religieux, le mardi de Pâques, 4 juillet 1431. — Autre sentence des Requêtes en faveur des Célestins de Notre-Dame à Sens contre messire Etienne Petitpas, 20 juin 1425. — Appointement entre les Célestins de Sens et maître Jean de Montigny, doyen de Saint-Etienne de Sens, 24 novembre 1445. — Expédition notariée du procès-verbal de l'exécution d'une sentence du sénéchal de Beaucaire en faveur des Célestins de Saint-Pierre de Luxembourg à Avignon, contre Jean Cortefoy, vicaire de l'église de *Lauduno*, au sujet de 3 sommes de blé dues aux pre-

miers, 19 décembre 1415. — Tous les documents contenus dans ce cartulaire, et que nous avons analysés suivant l'ordre dans lequel ils ont été transcrits, sont signés jusqu'à la feuille 24, du commencement à la fin, par Hector de Coquerel, conseiller du Roi en la cour de Parlement et aux Requêtes du Palais, et par Jehan Favé, conseiller du Roi, l'un et l'autre commis par la cour de l'Echiquier et gens du Conseil de Normandie, en l'absence de maître Nicolas du Boys, ajourné et défaillant, le 27 juin 1459, à la requête du prieur et religieux des Célestins de Rouen. Signé : Hector et J. Favé, avec paraphes. Du feuillet 28 v° au dernier feuillet, les actes sont signés par Denis Embreulart, clerc tabellion pour le Roi, juré et établi en la ville de Mantes.

G. 9194. (Registre.) — Petit in-folio, 19 feuillets, parchemin, recouvert en parchemin.

1412-1482. — Vidimus, par Robert d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris, le 21 août 1472, de trois lettres-patentes de Louis XI, 9 novembre 1465, 9 décembre même année, 18 août 1472, en faveur des Célestins, les premières confirmatives de lettres-patentes de Charles VI, 20 septembre 1412, confirmatives elles-mêmes de leurs privilèges. — Autres lettres de Louis XI, en faveur des mêmes religieux, datées du Plessis du Parc, 3 décembre 1473. — Requêtes des Célestins de Rouen aux seigneurs des Comptes, pour obtenir d'eux justice contre le voyer de Mantes et de Meulan et les receveurs des acquits de Vernon et d'Andely, qui exigeaient de ces religieux des droits de péage. — Mandements des gens des Comptes en conséquence, 1472. — Vidimus par Jean Couppel, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, le 29 juillet 1480, d'une sentence des Requêtes, rendue le 26 janvier 1474, entre les Célestins de Rouen et les maire, échevins, pairs et commune de Mantes, qui prétendaient indûment des droits de péage pour le passage des provisions de ces religieux. Les échevins de Mantes rappelaient que le péage de leur ville leur avait été cédé, en 1201, par Guy et Raoul de Mauvoisin, seigneurs de Rosny. — Sentence des Requêtes, arrêt du Parlement de Paris, en 1482, sur un procès entre les Célestins de Rouen et Bertin de Silly, écuyer, seigneur de la Roche-Guyon, lequel prétendait un droit de péage; gain de cause obtenu par les Célestins.

G. 9195. (Registre.) — Grand in-folio, 63 feuillets, parchemin, recouvert en parchemin.

1433-1449. — Registre où sont transcrites un certain nombre de lettres-patentes de Henri VI, roi d'Angleterre, la plupart obtenues à la relation des gouverneurs de Normandie, avec des mandements des gens des Comptes, en conséquence des dites lettres. Ce recueil, formé très vraisemblablement par un religieux de la communauté des Célestins de Rouen, n'intéresse cette maison que par deux documents : « Abandon fait par le Roi de tout le droit qu'il avait sur le manoir de *Canteraine*, dit maintenant *Joyeux Repos*, ayant appartenu à son oncle, Jean de Bedford, pour l'établissement à Rouen d'un monastère des Célestins; amortissement pour ce manoir, Westminster, 23 mai 1445; — lettres d'amortissement jusqu'à concurrence de 500 livres de revenu, accordées par Henri VI, aux mêmes religieux, Westminster, 8 juillet 1446. » — Lettres d'anoblissement de Guy Le Gentilhomme, bourgeois de Mantes (s'était distingué à la défense de Mantes), 20 juin 1437; — de Jean Jolivet, de Saint-Lô, 16 février 1432 (v. s.); — de Jean de Lormoye, bourgeois de Mantes (s'était distingué à la défense de Mantes), 28 décembre 1443; — de Guillaume Giresme, du bailliage de Cotentin, 21 mars 1443; — de Guillaume Poisson, vicomte de Carentan (s'était distingué à la bataille de Verneuil), 10 septembre 1444; — de Jean Ferrant, 18 juin 1445; — de Jean Gaultier, de Bayeux (s'était distingué à la défense de cette ville), abbaye de Saint-Etienne de Caen, 24 septembre 1445; — d'Isard Le Sens, de Bayeux (mêmes services), 6 juin 1445; — de Jean Le Roux, de Beuzeville-en-Cotentin, 18 décembre 1447, 17 août 1448; — de Robert Cicire, Windsor, 16 août 1447; — de Jean Le Fèvre, secrétaire du comte de Sherosbery, s[r] de Talbot (s'était signalé à la défense du château de Loge-en-Pré, dans la vallée d'Andelle), 1er juin 1446; — de Guillaume Aupers, de Mantes (s'était signalé à la défense de cette place), 14 janvier 1446 (v. s.); — de Roger Le Fèvre, d'Hibouville, 18 juin 1446. — Lettres d'amortissement obtenues par l'abbé et les religieux de Corneville (avaient acheté de noble homme Jean de la Vigne deux fiefs, l'un dit de la Vigne, l'autre dit de la Vaquerie, sis à Corneville, Colletot et Cauverville, en la vicomté de Pont-Audemer; durent payer 500 saluts d'or, pour la construction du nouveau palais, à Rouen, dont quittance leur fut donnée par Guy de la Villette, commis à la recette et dépense des deniers ordonnés pour cette

construction, 5 septembre 1440; — par Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, jusqu'à concurrence de 50 nobles d'or du coin d'Angleterre qu'il pourrait affecter à des fondations pieuses, tant dans sa cathédrale que dans d'autres églises, 24 août 1441; — par Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel (10 livres, pour fondation d'une messe perpétuelle et d'un obit à célébrer en l'église Saint-Michel de Rouen), juin 1442; — pour le duc de Bedford (100 livres de rente aux chapelains Clémentins de la cathédrale de Rouen, qui diront chaque jour une messe à un autel proche de sa sépulture), 19 juillet 1443; — pour la mère de Guillaume Briselance, bourgeois de Rouen (30 sous de rente pour services religieux, en l'église Saint-Michel de Rouen), 20 septembre 1443; — par les Béguines de Rouen, dont l'hôtel avait été pris pour la construction du nouveau palais (avaient obtenu à la place 2 tènements de maisons en la paroisse Saint-Vigor, dont l'un était à l'enseigne de l'*Ours*, rue Cauchoise), 14 février 1443 (v. s.); — par l'Hôtel-Dieu de Rouen, jusqu'à concurrence de 200 livres, à la supplication de Jean, comte de Sherosbery, sieur de Talbot, maréchal de France, dont le fils aîné avait été enterré dans l'église de Saint-Maur, appartenant au dit Hôtel-Dieu), 11 janvier 1442 (v. s.); — par l'abbé et les religieux du Bec-Hellouin (pour un hôtel acheté par eux à Rouen, paroisses Saint-Lô et Saint-Herbland, qui devait leur servir d'asile en cas de besoin), Berchamstede, dernier mai 1444; — par Jean de Rynel, qui était secrétaire du Roi et à son service depuis 24 ans environ, et par Guillemette, sa femme, jusqu'à concurrence de 10 nobles d'or du coin du Roi à employer en œuvres pieuses, manoir de Belham, 10 août 1443; — par les Trésoriers de la fabrique de Saint-Patrice à Rouen, pour une vergée de terre contiguë à leur église et aux murs de la ville; *occasione pestilenciarum et mortalitatum que, tempore ultime obsidionis per deffunctum precarissimum genitorem nostrum ante urbem nostram Rothomagi posite, viguerunt, cimiterium prefate ecclesie Sancte Patricii adeo fuit humanis repletum impeditumque corporibus, que tunc ibi sepeliebantur ut, pre mimia eorum multitudine fundamenta ipsius totaliter demolita fuerunt, quod castu maximo illa renovare et denuo ædificare opportuit*, 20 mars 1442 (v. s.); — par Jean de Bordeaux l'aîné et Jeanne, sa femme, jusqu'à concurrence de 10 nobles d'or du coin d'Angleterre, pour la fondation d'une chapelle de sainte Catherine, en l'église collégiale de Notre-Dame de Vernon (Jean de Bordeaux s'était distingué à la défense de cette ville), Windsor, 5 janvier 1445 (v. s.); — pour Jeanne, veuve de Guillaume Le Fèvre, bourgeois de Rouen, jusqu'à concurrence de 60 livres à convertir en revenu annuel à l'effet de la fondation d'une messe quotidienne en l'église Saint-Denis, lieu de son inhumation, Windsor, 16 août 1445; — par les Chartreux de Rouen, de diverses parties de rente sur une maison à l'enseigne du *Coq*, à la boucherie de Saint-Maclou, rues Claquerel et des Noyers et en l'île du Jonquay, 27 février 1446 (v. s.); — par les Ermites de Saint-Augustin de Rouen, pour une maison attenante à leur église, et qui leur était nécessaire pour l'agrandissement de cet édifice, et pour la construction de chapelles, Westminster, 23 mai 1445; — par Jehan de Troismonts, écuyer, sieur des Champs-Goubert, pour dotation d'une chapelle au lieu dit Rougemont à Evrecy, dont la fondation est en même temps approuvée, 26, 29 juillet, 14 octobre 1446; — par Jean de Rynel, précité, jusqu'à concurrence, en premier lieu, de 10 nobles d'or, en second lieu, de 5 nobles d'or, du coin d'Angleterre, pour fondations pieuses, 12 novembre 1444, 18 octobre 1447; — par l'abbaye de Saint-Lô en Cotentin, jusqu'à concurrence de 60 livres de rente, 3 mai 1448; — par les Trésoriers de la fabrique de Saint-Maclou à Rouen, jusqu'à concurrence de 40 livres : *Cum ergo, sicuti, ex humili supplicatione dilectorum nostrorum Thesaurariorum et parrochianorum ecclesie parrochialis Sancti-Macuti Rothomagensis nobis exibita, comperimus, ipsa ecclesia, propter sui antiquitatem, pro majori parte quasi funditus nuper demolita fuerit adeo quod in ipsa servicium divinum honorifice, uti decet, celebrari non potest.... quam quidem ecclesiam supplicantes prefati structuris et ædificiis lapideis notabilibus multumque sumptuosis ad honorem Dei tociusque curie celestis refici et construi ceperunt, illam tamen sine nostri gracia et Christi fidelium largitionibus complere non valent eo quod non sit thesaurus in ea sufficiens ad cepta perficiendum*, Windsor, 20 avril 1446; — par les mêmes, pour un fonds de terre (4 perches et demie, acquis par eux, tant afin d'édifier leur église, qu'afin d'augmenter leur cimetière; le fonds acquis était une maison à l'enseigne des *Flagons*, entre l'hôtel du grand doyen du Chapitre et la rue passant devant l'église, Windsor), 6 février 1447; — par un bourgeois de Rouen, anonyme, pour 100 sous de rente affectés à une fondation de messes en l'église de Saint-Pierre-le-Portier, 4 mai 1449. — Approbation par le roi Henri VI de la donation faite, le 8 juin 1440, par Edmond de Beaufort, comte de Dorset, de Mortain et d'Harcourt, au monastère de Notre-Dame du Parc-d'Harcourt, du patronage de

Saint-Martin-d'Ecardenville, Westminster, 26 octobre 1440. — Donation par le même roi à Jehan Piteray, de l'office de sergenterie de Saint-Egny, en la vicomté de Carentan, 7 avril 1440, après Pâques ; — à Jehan Davy, de l'office de la sergenterie de Bayeux, pénultième d'août 1443 ; — à Romain Le Fèvre, de la sergenterie fieffée de Folleville, aux vicomtés d'Orbec et Pont-Audemer, Kenyngton, 3 juin 1440 ; — à Jean Stanley, huissier de la chambre du Roi, et à ses hoirs, de la sergenterie fieffée de Caen, Westminster, 6 mai 1440. — Fieffes faites à Guillaume de Bitot, de la cour et usage en basse justice du fief de la Balle, à Evrécy, vicomté de Caen, 28 août 1444 ; — à Robin Mondière, d'Orbec, de la sergenterie du Sap, 2 octobre 1444 ; — à Robert Seran, pour 40 livres tournois, de la terre de Queminet, 3 décembre 1444. — Fieffes faites par le Roi à Richard de Montfiquet, du moulin de Canebert, 2 mars 1444 ; — à Jehan Salvaing, des fiefs de la Melleraye, Hastingues et Aubigny, ayant appartenu au duc de Clarence, 18 janvier 1444 (v. s.) ; — à Guillaume Wymington, du fief de Blacarville, ayant appartenu au même seigneur, même date ; — à Guillaume De la Mouche, de la place de deux bateaux, pour y édifier deux moulins qui pourront servir à l'avitaillement de la ville de Caen, à Caen, en la rivière d'Orne, au-dessus du pont saint Pierre, 29 mars 1445 (v. s.) ; — à Philippot de Bavent, de la fiefferme de Pierreville et du Val-Papillon, en la vicomté de Valognes, 14 octobre 1447 ; — à Etienne Le Pointière, de la moitié d'une place appelée la Place-Daguel, à Cherbourg, 18 novembre 1447 ; — à Cardin Bosquet, de la ferme de Gueron, en la vicomté de Bayeux, 14 novembre 1448 ; — à maître Guillaume Semilly, prêtre, du fief de Rubercit, en la vicomté de Bayeux, 6 décembre 1448 ; — à Gillet Grieu, de la terre de Vasouy, qui fut à Jehan du Vièvre, à Pennedepie, en la vicomté d'Auge, 18 décembre 1448 ; — à Guillaume Choppin, d'une pièce de bois à Montabeuf, laquelle avait fait partie des terres de Diguery et Salain, confisquées sur Jacques Paynel, qui s'était absenté de l'obéissance du Roi (ces terres avaient été données à Jean Labbé, mais le Roi s'était réservé le bois de Montabeuf), 21 janvier 1448 (v. s.).

G. 9196 (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier, relié en parchemin.

1731-1772. — « Livre de recepte du revenu ordinaire de la maison des RR. PP. Célestins de Rouen, commençant au mois de janvier 1731 », continue jusqu'en 1772. — Comptes signés, à chaque page, par les prieurs : P.-F. Banchereau, 1731, 1734, 1740 ; M. de St-Aurin, 1731-1733 ; De la Ramisse, 1733 ; P. Moreau, 1733, 1734 ; 1740-1742 ; Ch. Poitevin, 1742, 1743 ; Didier, 1743-1749 ; De Bry, 1749-1752 ; C. De Guyard, 1752-1755 ; J. Thirion, 1755 ; F. Ducandas, 1755-1757 ; C.-M. Saint-Pierre, 1757-1766 ; C. Lorin, 1766-1772. — Les mêmes comptes approuvés à diverses époques, par les supérieurs généraux de l'ordre : César Hugonnet, 11 octobre 1732, 3 mars 1734 ; Sainfray, 4 mars 1741 ; C.-T. Menesse, 23 mars 1745, 3 mars 1746, 11 octobre 1749, 17 mars 1751, 14 mai 1757 ; Richery, 21 septembre 1746 ; Granjean, 11 mars 1754 ; St-Alban, 22 mars 1758, 17 mai 1764, 4 avril 1767 ; de Mirat, 20 mai 1767 ; Camille Saint-Pierre, 1771 ; — par J.-B. Du Tartre, visiteur et prieur de Mantes, 28 janvier 1735, 7 mars 1736 ; — par J.-P. Paterne, provincial, 20 février 1739, 8 mars 1740.

G. 9197. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier,

1738-1781. — « Journal de recette du revenu ordinaire du royal monastère des Célestins de Rouen, dans lequel les rentes seigneuriales et foncières dues au Tronquay ne sont pas comprises. Ces rentes montent à 182 livres par chacun an ». Table au commencement : Dîmes et fermes. Dîmes de Couldun, de Hautot-l'Auvray, Grémichon, St-Martin-du-Vivier, Préaux, Venables, St-Paër, Grainville, le Tronquay. — Rentes dues dans la ville et aux environs. Table des particuliers occupant les maisons. — Couldun : « C'est un fief dépendant de l'évêché de Noyon, pour lequel nous donnons au seigneur évêque homme vivant et mourant ; et, à chaque mutation, nous devons au dit seigneur une année du revenu qui consiste en 9 muids de blé et 9 muids d'avoine, mesure de Compiègne, ce qui est environ 9 mines de blé, mesure de Rouen, pour un muid. — Hautot-l'Auvray : Nous possédons dans la dite paroisse un tiers de dixmes avec le patronage qui nous a été donné par les religieux Bénédictins de Jumièges, l'an 1523 ». — Le Mesnil-Grémichon, hameau de Saint-Martin-du-Vivier.

G. 9198. (Registre.) — In-8°, 31 feuillets, papier, reliés en parchemin.

1772. — « Livre de recepte du revenu ordinaire de la maison des RR. PP. Célestins de Rouen, commencé au premier septembre 1772 », continué jusqu'en 1778, signé, à chaque page, par le prieur Lorin, 1772, 1778, puis F.-A. Picard et Haliette, 1775, 1776.

(G. 9[illegible]. Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1777-1790. — Comptes des fermages, loyers, fiefs et rentes du monastère des Célestins de Rouen. — « Dimes de Couldun, consistant en 9 muids de blé, mesure de Compiègne, que les Célestins ont droit de prendre dans la grange dixmeresse du prieuré de Saint-Amand-les-Tourettes ». — Dîme de Hautot-l'Auvray, etc.

(G. 9[illegible]. Registre.) — Grand in-folio, 101 feuillets, papier, relié en parchemin.

1759-1778. — « Livre des mises de la procure du dépost et de la bourse (du monastère des Célestins de Rouen), commencé le premier de mars 1759 ». — « Mars 1759, pour démonter et replacer la croix du clocher, 60 livres. — Pour 4 journées d'ouvrier pour battre l'orge, 3 livres 4 sous. — Pour 5 livres de sucre, 7 livres 15 sous. — Le 17, pour une paire de souliers pour Mr le prieur, 4 livres 10 sous. — Le 13 avril 1759, pour 4 journées de cheval de louage, 5 livres. — 3 juin, pour une chaise qui a été chercher M. le prieur à la campagne, 22 livres. — 20 juin, à J.-B. Peschart, garçon de dépense, pour une année et 2 mois et demi de ses gages, 72 livres. — 30 juin, pour la *Gazette*, 24 sous. — *Mises de la Bourse* : Mars 1759, pour poisson, morue, demi-cent d'œufs, 3 livres de beurre frais, 6 fromages, champignons et petites raves, 17 livres 4 sous. — Le 20, pour poisson, un cent d'écrevisses, 600 d'huîtres, champignons et petites raves, 17 livres 4 sous. — Mai 1759, pour 2 poulets, 1 poulet, 6 pigeons, 5 livres. — A M. Blondeau, de Dieppe, pour 2 quarts de harengs salés, droit d'entrée et port, 46 livres 4 sous. — Premier janvier 1760, donné pour les étrennes des domestiques et et au dehors, 18 livres. — Plus payé pour un carrosse pour faire des visites, 10 livres 4 sous. — Plus, pour mes étrennes et celles des religieux, 36 livres. — *Mises du Dépost* : Juillet 1759, au prieur, pour l'accompagnement du général à Mantes et pour un voyage de Paris, 120 livres. — Pour 2 journées de cheval de louage, pour le V. P. prieur, 50 sous. — Août, pour II bâtons de tabac, 48 livres 5 sous. — Mars 1760, pour le port de deux oiseaux venant de Dieppe, 36 sous. — Pour 2 pâtés de veau envoyés à Paris, 19 livres 4 sous. — Pour un pot d'eau-de-vie, 44 sous. — Pour la *Gazette*, 24 sous. — Août 1760, à un homme de journée, pour 36 jours de son temps, 9 livres 18 sous. — Mai 1760, au sieur Jadoulle, pour une robe de chambre qu'il a vendue au V. P. prieur, 24 livres. — Au cuisinier, pour une année de ses gages, 100 livres. — A Lapierre, garçon de dépense, pour une année de ses gages, 60 livres. — Au portier, pour une année de ses gages, 50 livres. — Aux deux chantres, pour une année de leurs honoraires, 60 livres. — 30 juillet, pour 289 livres de beurre, port et droit de vicomté, 167 livres 10 sous ; plus, pour les saleuses, 36 sous. — Août, pour une crème de Sotteville, 24 sous. — Septembre, pour 4 dindonneaux, 12 pigeons et un lapereau, 6 livres 16 sous. — Pour une dinde, un lapin et 6 pigeons, 3 livres 6 sous. — Novembre, pour un cochon de lait, un caneton et une poule, 7 livres 10 sous. — Pour 400 d'huîtres, 7 livres 4 sous. — Pour 500 de marrons, 3 livres. — Payé au bureau des vendeurs de poisson, pour tout le poisson acheté à la table dans le courant des mois de juillet-novembre, 42 livres 6 sous. — Pour 500 et demi d'œufs et 4 livres de beurre frais, 23 livres 6 sous ; pour une poule, 2 canards et 4 perdrix, 5 livres 12 sous. — Novembre, pour la *Gazette*, 48 sous. — A Mme Jadoulle, pour la bière qu'elle nous fournit, 46 livres 12 sous. — Au Père Mitenne, pour un feu d'artifice, 8 livres 8 sous. Pour une livre de café, 32 sous. Pour un voyage de récréation, 60 livres. Pour un quarteron de mignottes, 20 sous. — Décembre, pour 2 arbrisseaux venant du Havre, 14 sous. — Janvier 1778, une poule et un lapereau, 4 livres 16 sous ; demi-cent d'œufs à 2 sous. Une oreille de porc, 15 sous. Une poule, 48 sous. Un cent d'huîtres, 52 sous. Un cochon de lait, 5 livres 15 sous. — Février, une dinde, 4 poules grasses, 15 livres 15 sous ; 2 poulets, 2 lapereaux et 1 canard, 7 livres 15 sous. — Mars, bouteille d'eau-de-vie, 30 sous. Pour le pain de charité aux Cordeliers et Pénitents, 10 livres 8 sous. — Avril, solde des honoraires du médecin, 504 livres. — Avril, pour les *Gazettes*, 7 livres. — Mai, pour 2 nourolles, 24 sous. — Août, pour l'année de barbe et accommodage, 58 sous. — Mention des comptes arrêtés par l'archevêque, le 2 octobre 1778. — Le compte de 1771 vérifié par Dom Camille Saint-Pierre, supérieur général.

(G. 9201. Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1291 (copie)-**1600.** — « Copie du privilège donné aux religieux de l'Ordre Saint-Benoît, appellés Célestins, par saint Pierre, pape Célestin, pour tous les lieux et Religieux d'ycelluy Ordre, pour les présens et advenir, tant sur l'exemption des dîmes, comme sur

plusieurs autres choses, faite en jugement au châtelet de Paris », le dit privilège daté d'Aquila, 5 des calendes d'octobre an 1er du pontificat, privilège vidimé par l'official d'Orléans, 17 octobre 1324, la dite copie faite, 1er février 1398, sur l'original produit par frère Guy Derny, procureur des Célestins de Paris. — Mention au bas de cette copie de la collation faite par maître Hébert Camus, procureur du Chapitre de Mantes, 4 juillet 1413. — Bulle du pape Nicolas V, adressée à l'abbé et à l'official de Rouen, qu'il établit juges de contestations qui s'étaient élevées entre les Célestins de Rouen et le curé de Saint-Vivien, Nicolas Du Bosc, lequel prétendait exiger d'eux une part dans les oblations funéraires et dans les legs, ainsi que la dîme de leurs fruits, etc., 8 des calendes de décembre 1453 (sceau perdu). — Copie de lettres de Georges d'Amboise, commissaire général établi en France pour la perception des décimes, en faveur des religieux Célestins, Blois, 9 décembre 1500. — Copie d'un bref du pape Grégoire XIII, obtenu par Pierre Crespet, prieur des Célestins de Paris, le dit bref confirmant les privilèges à eux accordés par les papes ses prédécesseurs, 2 février 1591. — Sentence des gens tenant les Requêtes du Palais à Rouen, qui décharge les Célestins de Rouen de 10 livres de pension, en compensation de dîmes que réclamait d'eux maître Nicolas Buret, archidiacre en l'église cathédrale de Rouen, et curé de Saint-Vivien, 26 janvier 1599. — Diverses copies relatives aux privilèges des Célestins.

G. 9202. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin.

1295 (copie)-**1661**. — Documents concernant les privilèges de l'Ordre des Célestins, la fondation, l'église, les confréries de leur monastère de Rouen. — Vidimus par *Germanus Florencius*, official d'Avignon, des bulles des papes Célestin V (ides des calendes d'avril, an 1er du pontificat), et Benoît XIII (ides de mai, an 9 du pontificat), 11 avril 1405. — Copie collationnée, en 1406, de la bulle du pape Benoît XIII (13 des ides de mai, an 9 du pontificat). — Mandement du roi Charles VII, adressé aux archevêques de Reims, de Rouen et de Sens, aux évêques de Paris, Meaux, Evreux, Lisieux, Séez, Bayeux, Coutances, et autres archevêques et évêques, qui sur ce premiers seraient requis. Il les informe qu'après la réduction de la ville de Rouen, il avait donné à l'Ordre des Célestins un hôtel à Rouen, « en entencion d'y estre construit et fondé ung monastère et convent du dit ordre en l'onneur de Dieu et de sa benoiste mère, lequel, en changeant l'ancien nom, il avoit voulu nommer, comme premier et principal fondeur, le monastère de Célestins de *Notre-Dame-du-Val de Rouen.* » Il avait donné à ces religieux « rentes compétentes pour les alimenter ». Toutefois, « pour ce que au dit lieu n'avoit église, chapelle, ne terre benoiste ou consacrée, où les dits religieux pussent révéremment célébrer le divin service ne enterrer aucuns d'eux,... voulant icelle fondation estre menée à perfection, il requéroit chacun de ces prélats, s'il apparoissoit que les abbé et prieurs du dit ordre eussent auctorité d'aucuns des saints pères papes de Romme de pouvoir recevoir de tous evesques catholiques la bénédiction ou consécration de leurs autels, églises ou chapelles... qu'ils voulussent de icelui lieu, en faveur de lui, benistre ou consacrer les églises, chappelle et terre, pour faire cymitere »; aux Montils, 10 mars 1450 (v. s.); signature du Roi, sceau perdu. — « Instrument du notaire apostolique et impérial par lequel il appert la fourme et manière de la bénédiction faite en l'ostel des Célestins de Rouen par Mons l'évesque d'Orléans. » La consécration avait été faite le 22 septembre 1451, en présence de Jean Bertaud, prieur des Célestins de Mantes, de Jacques Guyon, licencié en décret, de Jean Garnier, maître ès-arts, bachelier en décret, secrétaire de l'évêque, de Jean Andrieu, son chapelain, de Pierre de *Trilhia*, docteur en l'un et l'autre droit, archidiacre de Lodève, conseiller du Roi au Parlement (Jean Turby, prieur des Célestins de Rouen, *Jean Multoris*, sous-prieur, plus 6 religieux et un frère.) — Lettres de frère Thibaud Artaud, provincial des Célestins de la paroisse de France, par lesquelles il associe aux mérites des communautés de sa province tous ceux qui, par leurs aumônes, contribueraient au rétablissement du monastère de Rouen, *monasterium Beate Marie [illegible] omnibus. [illegible] ab omni structura, ad bene ordinatum monasterium necessaria, [illegible]*, Rouen, 24 juin 1494 [illegible], signature du provincial [illegible] perdu. — Indulgence de 40 jours accordée par le vicaire général du cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen, à ceux qui visiteraient l'église des Célestins, du jour des Rameaux à Pâques, et [illegible] par leurs aumônes à sa restauration [illegible] [illegible]

de Lafleta), 1er mars même année. — Acte de la consécration de la nouvelle église des Célestins, par le cardinal Georges d'Amboise, 24 décembre 1502. — Indulgence accordée en faveur des Célestins de Rouen par le cardinal Georges d'Amboise, légat du Saint-Siège, Blois, 12 des calendes d'octobre 1504. (Lettre capitale ornée d'un sujet représentant la Ste Vierge tenant l'Enfant Jésus); sur le repli : *De mandato prefati Rmi Domini cardinalis Rothomagensis archiepiscopi, etc. De Claromonte.* — Acte du dépôt par Jean Capet, frère de l'Ordre des Minimes de l'Observance, docteur en théologie, de reliques qui lui avaient été remises, pour en faire la distribution, par Raymond Garcensis, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Marie-la-Nouvelle, légat *a latere* dans l'Empire Romain, en Danemark, Norvège, Suède et Prusse, 14 mai 1512; parmi les destinataires indiqués dans l'acte suivant la volonté du cardinal, la reine, les duchesses de Bourbon et de Berry, les comtesses de Dunois et de la Tremouille, la faculté de théologie, les Quatre-Nations, les collèges très fameux de Navarre, de la Sorbonne et de Montaigu. — Mandement de frère Jean Robert, prieur provincial des Célestins de la province de France et des autres parties conjointes à la dite province, de l'Ordre de saint Benoît, vivant selon les statuts de saint Pierre le confesseur, aux frères et sœurs de la confraternité des benoîts saints 10,000 martyrs, de nouveau instituée en l'église et monastère des Célestins de Notre-Dame de Reconfort du Val de Rouen, octroyant aux membres de cette association pleine participation à tous les biens spirituels des religieux de l'Ordre, 28 janvier 1479 (v. s.); signature du dit provincial; sceau perdu. Ecrit en marge : *Bene fecisti et virtuose, reliquendo* (sic) *istam confraternitatem quia non decet nos tales questus prosequi*; d'une autre main, à la suite : *Glosam hanc scripsit manu propria R. pa. Robertus, tunc provincialis. Et ego fr. Bert. de Langues etiam indignus provincialis, eandem ex corde laudo et approbo hoc anno 1521.* Signature en forme de paraphe. — Note sur parchemin d'un supérieur de l'Ordre donnant son approbation entière aux conclusions de ces deux provinciaux *: nec consentio, ut modo, quod sic religiose relictum fuit iterum nunc assumatur, sed potius, sicut illo tempore ita et modo fiat devota et dulcis excusatio cum gratiarum actione, ad dictos seculares, et in deposito custodiatur presens littera cum glosa sua ad informationem successorum nostrorum.* — Acte d'association des religieux de Jumièges (Jacques Gaudry, prieur des Célestins de Rouen), 16 septembre 1557; sceaux perdus. — Statuts de la confrérie de Notre-Dame de Consolation fondée aux Célestins de Rouen, approuvés par l'archevêque François de Harlay, sans date; signature de l'archevêque. — « Statuts que ceux qui entreront en la dévote confrérie de Notre-Dame de Consolation érigée au monastère des RR. PP. Célestins de Rouen désirent estre observez entre eux inviolablement par la permission de Monseigneur le Révérendissime archevesque ou de ses grands vicaires au spirituel et temporel », approuvés par Pierre Barbey, provincial, premier jour de l'an 1635; additions aux statuts en 1643. — Statuts de la confrérie de Notre-Dame de Consolation fondée aux Célestins de Rouen, approuvés par l'archevêque François de Harlay, sans date; signature de ce prélat. — Bulle d'indulgences accordée par le pape Urbain VIII en faveur de cette confrérie, nones de novembre 1633; sceau perdu. — « Sentence du bailliage de Rouen, obtenue contre la confrairie des drapiers qui vouloient empescher les gens de leur profession d'entrer dans la confrairie de Notre-Dame de Consolation. » Il est énoncé, dans l'exposé de la dite sentence, que cette dite confrérie avait commencé dès le temps de l'établissement et fondation des Célestins, qui fut l'an 1449 « que les Anglois furent chassés de France par le Roy Charles VIII » (2 septembre 1433). — Divers brefs d'indulgences des papes Paul V, 23 janvier 1607, 2 septembre 1617; Urbain VIII, 6 septembre 1628, 11 décembre 1635; Innocent X, 30 janvier 1652; Alexandre VII, 20 novembre 1664.

G. 9203. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1118-1505. — Bulle du pape Nicolas V adressée aux évêques de Bayeux et de Coutances qui leur attribue juridiction pour juger en dernier ressort de toutes les plaintes que les Célestins de N. D. de Beaurepos auraient à former contre tous ceux, quels qu'ils fussent, qui leur causeraient préjudice dans leurs personnes ou dans leurs biens, 3 des nones d'octobre 1448. — Mandement de Pierre, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, juge subdélégué par maître Pierre Mariecte, maître ès-arts, doyen de Notre-Dame de Villeneuve près Avignon, conservateur des privilèges des Célestins, à tous abbés, prieurs, prévôts, doyens, etc., pour qu'ils eussent, dans le cas où contrairement aux privilèges de ces religieux on les poursuivrait devant les juges de l'ordinaire (l'archevêque de Rouen, l'official, le promoteur), à leur notifier les peines ecclésiastiques portées par le Saint-Siège, Paris, 8 septembre 1451; signé *Louchardi*. — Mandement de Jean Laillier, doyen de l'église de Paris,

conservateur des privilèges des Célestins, par lequel il délègue ses pouvoirs en cette qualité à Jean de Gouvys, archidiacre de Bayeux, au doyen de Saint-Cande-le-Vieux et à l'official de Fécamp de l'exemption de Saint-Gervais, 2 mars 1475; marque et signature du notaire apostolique, *Hugo Anglici.* — Mandement du même par lequel, en la même qualité, il délègue ses pouvoirs à Robert de Bapaumes, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen, 24 avril 1505; marque et signature du notaire apostolique Guillaume Bourdier.

G. 9204. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1446-1562. — Lettres d'amortissement, jusqu'à concurrence de 500 livres parisis de revenu, accordées par Henri VI, roi d'Angleterre, aux religieux Célestins, Westminster, 8 juillet 1446; sur le repli : *Per Regem, marchione comite Suffolchie, Domino Jacobo FFenys, milite, ac aliis presentibus;* signé : de Paris. *Registrata in camera Compotorum Domini nostri Regis, Rothomagi, registro cartarum et ibi folio XXXIII° expedita I. De Saint Yon.* — Lettres de sauvegarde et de committimus accordées par le même prince aux mêmes religieux, Windsor, 25 avril après Pâques 1448 : *Per Regem, marchione comite Suffolchie, domino de Beauchamp et aliis presentibus*; signé : Gervais. — Lettres de Charles VII par lesquelles il donne en aumône aux Célestins tout le droit qu'il pouvait avoir au manoir de *Canterayne*, dit maintenant *Joyeux Repos, volentes ut idem locus, quem nuper edificarat et construxerat, licet de peccuniis regni nostri, ac etiam occupabat deffunctus Johannes dux Bedfordie, cum omnibus suis pertinenciis, sit ex nunc vera et legitima predictorum patrum Celestinorum possessio.* Le Roi change le nom de *Canterayne* ou *Joyeux Repos* en celui du *Val-de-Rouen* et veut être regardé comme principal fondateur. *Datum in villa nostra Callidibecci*, dernier novembre (1449); *Per Regem, comite Dunensi, dominis de Torciaco et de Varena, magistro Johanne Burelli et aliis pluribus presentibus* : Delaloere. — Lettres-patentes du même prince, par lesquelles il donne aux Célestins 400 livres tournois de rente annuelle sur les vicomtés de Rouen, Caen, Vernon, Bayeux et Orbec, Montils-lès-Tours, 6 février 1450. Cette pièce et la précédente sont des copies collationnées par Thouroude, secrétaire du Roi; elles sont comprises dans un cahier de parchemin. — Les mêmes lettres-patentes du 6 février 1450 suivies de celles de Louis XI, qui furent données à Bordeaux le 22 avril 1462, copies collationnées, en 1621, par 2 notaires au Châtelet de Paris, 9 janvier 1621, et comprises dans un autre cahier de parchemin. — Arrêt du Parlement de Normandie ordonnant restitution aux Célestins de Rouen de deux cloches qui avaient été enlevées de leur monastère durant les séditions et depuis transportées en l'église de Boisguillaume, 15 mars 1562.

G. 9205 (Liasse. — 16 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1151-1621. — Rente appartenant aux Célestins de Rouen sur le Domaine. — Lettres-patentes du roi Charles VII, données à Montils-lès-Tours, 6 février 1450 (v. s.), par lesquelles il assigne aux Célestins de Rouen 400 livres de rente annuelle sur les vicomtés de Rouen, Caen, Bayeux et Orbec, savoir 100 livres de rente sur chacune de ces vicomtés pour la dotation et fondation de leur monastère et des religieux étant en icelui jusqu'à ce que lui ou ses successeurs leur eussent payé 6,000 écus d'or, laquelle somme serait employée en terre, rentes et revenus qu'il leur promet d'amortir; Charles VII rappelle que dès l'année 1421 (le dernier chiffre de cette date resté en blanc) les Célestins de Notre-Dame d'Ambert en la forêt d'Orléans lui avaient vendu la seigneurie et châtel de Thury, alors occupé par les Anglais, pour une somme de 16,000 livres que le Roi leur promettait de payer incontinent qu'il en pourrait « avoir pleine, paisible et délivre possession, comme par les lettres du 20 novembre 1422 on disoit plus à plain apparoir. » Par d'autres lettres le Roi, « reconnaissant la grâce que Dieu lui avoit faite en le gardant et préservant de ses ennemis et aussi en mémoire de la victoire qu'il lui avoit donnée en la bataille qui, au dit temps, fut faite par ses bons vassaulx et loyaux subjetz à l'encontre de ses ennemis à Baugé, en laquelle, moyennant l'aide du dit Seigneur, furent desconfis plusieurs grands seigneurs d'Angleterre et autres en leurs compagnies en bien grand nombre, avoit en ferme propos, voulenté et dévocion de fonder en l'onneur de Dieu, incontinent que la reduction et obéissance des dits chastel, terre et seigneurie de Thury auroit été faite, de faire construire, à ses coûts et despens, un couvent de Célestins et, pour la fondation et dotation, de donner et amortir toutes les rentes et revenus des dits chastel et terre de Thury. » — « Ayant, moyennant l'aide de Dieu, l'année précédente, recouvré son pays et duché de Normandie, » les Célestins étaient venus rappeler au Roi sa promesse et demander les 16,000 livres pour faire la fondation du couvent projeté. Cette demande, mise en la délibération

du Conseil du Roi, auquel étaient plusieurs prélats et autres hommes notables, « il fut trouvé que, les Célestins ne pouvant bailler au Roi deslivrance du château de Thury, il n'y avoit point d'obligation de sa part. » D'un commun accord, les lettres de cession et la promesse furent considérées comme nulles ; mais le Roi qui, aussitôt après la réduction de Rouen avait donné aux Célestins le lieu de *Chanteraine*, ou de *Joyeux Repos* situé à Rouen, pour y établir un monastère dont il voulait être réputé le fondateur et auquel il donnait le nom de *Val-Notre-Dame*, en reconnaissance des grâces et bénéfices que Dieu lui avait faits en la réduction de la ville de Rouen, voulut donner aux Célestins, pour fonder leur monastère de cette ville, une rente de 400 livres sur les 4 vicomtés précitées; original; sans signature du Roi ; signé sur le repli : Delaloere.—Vidimus de ces lettres par le garde de la prévôté de Paris, 27 juillet 1451. — Lettres de confirmation du roi Louis XI, Bordeaux, 22 avril 1462. — Vidimus de ces lettres, 7 décembre même année. — Mandements des gens des Comptes. — Arrêt de la cour de Parlement de Normandie contre les receveurs du duc de Ferrare jouissant par engagement des vicomtés de Caen, Bayeux et Falaise, 17 août 1555. — Arrêts du Conseil d'Etat au sujet de la rente due aux Célestins sur le Domaine. — Information faite par Jacques Morin, sieur d'Ecajeul, trésorier-général au Bureau de Caen, au sujet de la valeur des loges des halles des villes de Caen et Bayeux, qu'il s'agissait de donner aux Célestins en compensation de cette rente; prennent part à l'enquête, à Caen : Gilles Hallot, écuyer, sieur de Maisoncelles, avocat de S. M. au bailliage et siège présidial de Caen, maître Josué Gondouin, maître-voyer des ouvrages publics au bailliage de Caen ; — à Bayeux, maîtres Jacques Le Bédey, vicomte, maire et juge politique de la dite ville, Antoine Fumée et Raphaël Philippes, avocats du Roi, et Pierre Tostain, échevin; longue description des halles et des marchés de Caen et de Bayeux. « La halle de la draperie se trouve près de la porte du Vieil-Marché, laquelle halle consiste en ung comble de charpenterie et couverture faict faire par les drapiers, dont les poutres et sommiers sont au-dessus du rez des terres de 6 ou 7 pieds seullement: soubz le toict du dit comble se trouve place pour recevoir la marchandise de 34 drapiers, à raison de 7 ou 8 pieds en carré pour chacun; mais du nombre des dictes places celles du parmy s'occupent fort souvent, et les autres sont négligées par les marchands ordinaires et occupées le plus souvent de quelques marchandz estrangers. — La halle de la draperie chaussetterie est à costé de la draperie cy-dessus mentionnée, que les dits drapiers chausettiers ont aussy faic bastir de pareille forme et structure, et se trouve place soubz icelle pour saize drapiers chausettiers; mais elle a été par eux négligée et sert à présent pour la réception des lingettes, qui par diverses personnes et de divers lieux les exposent à la première place trouvée, dont la mesure se faict à l'ung des boutz de la dicte halle, laquelle à ce moïen se trouve occupée. » Déposition des drapiers : « Ont dict que chacun jour de lundy de la septmaine, ilz sont au marché qui se tient aus dites halles avec plusieurs autres de leur mestier de drapier, auquel ils font porter leurs marchandises qu'ils estallent à chacun une loge qu'ilz ont aus dites halles, en laquelle loge ilz vendent et débitent leur marchandise; que les dites loges leur ont esté baillées et désignées à chacun d'eulx, et y estallent par permission qui leur en a esté donnée, et aux autres de leur métier, par les juges du bailliage, du consentement du procureur du Roy.— Ont dict que, par la dite permission, ils sont tenus d'entretenir les dites loges en bonne et deue réparation et de païer les droits qui sont deubz à S. M. à cause des dites loges, qui sont 8 treizains par chacun an, sans toutefois qu'ilz puissent cedder leur droict à d'autres ny empescher S. M. de prendre possession du fonds des dites halles, quand il lui plaira. Ont dict que ceux qui ont obtenu permission d'estaller aux dites loges, et qui ne les occupent point, les baillent à ferme, les ungs à 6 l. ou 100 s. par an, les autres à 60 s. ou 50; et y en a qui sont baillées à 30 s. par an; et sont les dites loges plus ou moins baillées sellon le lieu ou elles sont placées. — A Bayeux, il y a 2 boucheries, l'une dedans la ville, en laquelle les bouchers d'icelle estallent et vendent leur marchandise tous les jours de la septmaine, hormis le samedi; l'autre est aux faubourgs du dit Baieux, dedans l'enclos des halles, en laquelle ils estallent, vendent et distribuent leurs marchandises avec les bouchers des champs, le dit jour de samedi seullement. — La poissonnerie est fort petite, n'ayant que 9 ou 10 toises de largeur environ, laquelle est située dedans l'enclos et contre les murailles de la ville, » 29 avril et 16 mai 1620.

G. 9206. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ;
2 cahiers comprenant ensemble 37 feuillets, parchemin.

1519-1716. — Confirmation, par les rois de France, des privilèges accordés aux Célestins, 1547, 1573, 1575, 1594, 1611, 1644, 1716. Arrêts d'enregistrement. — Deux cahiers en parchemin contenant

copie des privilèges accordés aux Célestins de 1472 à 1611, avec les arrêts d'enregistrement; l'un de ces cahiers collationné par Le Tellier, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances, 1628; — l'autre cahier, collationné par Thouroude, autre secrétaire du Roi, vers la même époque.

G. 9207. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.
(3 imprimés.)

1452-1691. — Lettres-patentes, arrêts du Conseil d'Etat, et autres pièces concernant le droit de *committimus* accordé aux Célestins. — « Sauvegarde du Roy Charles VIIe pour l'ostel de céans, donné au moys d'aoust l'an mil IIIIe L II. » Sceau perdu. — Vidimus de ces lettres-patentes par Guillaume Gombaut, vicomte de Rouen, pénultième d'octobre même année. — Arrêts du Conseil, 1er avril 1472 avant Pâques, 20 octobre 1477, novembre 1487, 3 octobre 1673, 6 août 1691, et lettres-patentes sur iceux. — Mandement de Jehan De la Barre, chevalier, comte d'Etampes, vicomte de Bridiers, baron de Veretz, etc., garde de la prévôté de Paris, commissaire gardien et réformateur général député par le Roi aux Célestins de Notre-Dame-du-Val de Rouen, au premier sergent à cheval du Châtelet, pour qu'il eût à faire citer devant lui tous ceux qui seraient trouvés molestant ces religieux et à faire apposer « les panonceaux et bâtons royaux en et sur les lieux, terres, manoirs et possessions qu'il appartiendroit, 1529; » manque l'indication du mois, qui paraît avoir été grattée.

G. 9208. (Liasse.) — 15 pièces parchemin;
8 pièces, papier; 1 cachet.

Fin du XVe siècle-**1717**. — Déclarations données au Roi, par les Célestins, des revenus de leurs maisons; pièces relatives aux droits d'amortissement. — « Déclaration de la fondacion et augmentation de l'esglise et monastère fondés à Rouen par le roy Charles septième. Et premièrement l'an mil quatre cents XLI, le dit seigneur donna et amortist à l'Ordre des Célestins ung lieu et tènement où à présent sont les dits Célestins, alors nommé *Joyeux-Repos* avec toutes ses appartenances et appendences pour y estre par luy fondé et édiffié ung monastère et couvent de l'ordre des Célestins vivans selon les status et ordennances Monsr saint Pierre Célestin, aux charges que le dit lieu povoit debvoir, pour accomplir certaine promesse qu'il avoit faicte à cause de la victoire qu'il avoit eue de ses ennemis et aussi pour ce qu'il avoit recouvert sa duché de Normandie; et fu nommé le dit lieu par le dit fondateur *Notre-Dame-du-Val de Rouen*; et pour ce que le dit seigneur n'a pas fait faire l'édifice des dits Célestins, mais a esté fait et édiffié, à grande pauvreté et misère, des omosnes et dons des bonnes gens du pays, à raison que autrement ilz n'eussent sceu construire leur lieu, qui est encore imparfait, » don par le Roi de 400 livres de rente. — Don par le comte de Sommerset, en 1449, de 45 acres de terre. — Autres donations de Robert de Villeneuve; — de Mahieu d'Aux; — de Jean de Hangest, seigneur de Genly; — de Jean Le Chevalier, célestin; — de Robert Auvray, écuyer (donna son droit de la ferme de *l'Annelet*, qui est de prendre sur chacun cheval chargé de marée entrant dedens Rouen, une maille;» — de Vincent Desnoz et de Perrette, sa femme; — de Jacques Dulong, bourgeois de Rouen; — de Jean de Mansigny, écuyer, seigneur de Saint-Lucien; — de maître Jean Descourtils, seigneur de Tourly; — de maître Noël Bigot, conseiller en cour d'église; — de Mgr de la Heuze, sans date, XVe siècle. — Déclarations du temporel du monastère, 1522, 1673, 1681: autre déclaration de 1717 : « En la paroisse de Saint-Vivien. L'église, cloître et autres lieux réguliers du dit monastère, cour d'entrée, basse-cour et jardin compris dans un enclos de murs, d'environ 3 acres et demie de terre, scituez dans l'enceinte de la ville, donnés aux dits religieux par le Roy Charles septième, d'heureuse mémoire, en actions de grâces de la victoire par luy remportée contre les Anglois et de leur retraite de la duché de Normandie qu'ils avoient usurpée, et bornés, d'un côté, le chemin du Rempart, d'autre côté, le chemin de la ville, estant sur la rivière de Robec; d'un bout, le chemin du dit Rempart jusqu'à la rivière de Robec, et, d'autre bout, l'hôpital des pauvres Valides; » cachet des Célestins de Rouen sur papier et pain à cacheter : *Sigillum conventus Celestinorum de Rothomago*. — Lettres d'amortissement obtenues du Roi François Ier, juin 1522, enregistrées aux Parlements de Paris et de Rouen. — Lettres-patentes du même roi pour l'amortissement général des biens ecclésiastiques de la province de Normandie (c'est une des lettres précédemment indiquées). — « Déclaration que baillent et présentent les religieux prieur et couvent des Célestins de Notre-Dame-du-Val de Rouen, de fondation royalle, appartenant au Saint-Siège de Rome sans moyen, » revenu évalué à 3,400 livres par an, dont ils n'étaient point payés, « pour avoir esté leurs fermiers ruinez des gens de guerre, obligés de nourrir 16 religieux et autres serviteurs, entretenir leur église et monastère, »

9 juin 1640 ; la dite déclaration reçue par Thomas Pigache, conseiller au bailliage de Rouen, commissaire député par Sa Majesté pour recevoir les déclarations. — Quittance de Pierre Pidou. — Autre déclaration de l'année 1540, portant, en forme de titre, cette énonciation : « Suyvant le voulloir et commandement du Roy notre sire sur le faict des admortissemens, francs-fiefz, nouveaulx acquestz, les religieux prieur et couvent des Célestins de Rouen baillent par déclaration au greffe de Monsr le bailly de Rouen les rentes et revenuz en temporel de leur monastère, tant en fiefz, terres, rentes et possessions, soient nobles ou roturières, scitués et assis tant en la vicomté du dit Rouen que ailleurs, ainsi qu'il ensuyt. »

G. 9209. (Registre.) — 22 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1511-1781. — Pièces diverses. « Déclaration des terres, rentes et revenus appartenant aux religieux prieur et couvent des Célestins de Rouen qu'ils ont acquis depuis 30 ans en ce pays de Normandie. » A la suite de cette déclaration : « Plaise à Messieurs les commissaires sçavoir que les rentes cy-dessus déclarées ont été acquises des dîmes baillez au couvent pour les fondations de trois messes à dire et célébrer, par chacun jour de la septmaine, la première pour Monsr de Graville, en son vivant admiral de France ; la seconde, pour Révérend père en Dieu Monsr l'évêque de Philadelphie ; la tierce pour maistre Jehan Sebire, en son vivant chanoine de l'église Notre-Dame de Rouen ; et le reste des dits deniers a été employé en l'édifice et construction de leur église, » pénultième d'août 1522. — Constitution de rente sur le Domaine par les commissaires du Roi, Jean Feu, président au Parlement et Louis Preudhomme, seigneur de Fontenay-en-Brie, Général des finances du Roi, 1544. — Confirmation par Henri IV, aux Célestins, du droit de prendre, chaque année, 2 setiers de sel au prix de marchand, et de leur exemption du droit d'aide de 12 sous 6 deniers pour muid de vin, Rouen, novembre 1596 (copie collationnée, 1597) — Sentence du bailliage de Rouen contre ceux qui déposaient des ordures le long des murailles de leur église, 1654 (original et copie imprimée). — Autre sentence du même bailliage, même objet, 18 juin 1751. — Constitutions de rentes sur les Célestins, plusieurs souscrites du nom de Mitenne, prieur de la communauté. — Contrats de fieffe. — Plan de la mare des Prés dans une ferme des Célestins, non désignée. — Décharge de la taxe du 8e denier pour la maison de la *Croix verte* revenue en la possession des Célestins faute de paiement, 1646. — Consultation de l'avocat Le Bourgeois de Belleville. — Compte de la régie des biens des Célestins à l'époque de leur suppression. — Vente par le séminaire Saint-Nicaise à Jean-Nicolas Sevestre, bourgeois de Rouen, de l'ancienne église et monastère des Célestins pour 120,000 livres, 24 octobre 1784.

G. 9210. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier. (2 imprimés.)

1506-1752. — Mandements des commissaires ordonnés par le Roi pour la perception des droits de francs-fiefs et de nouveaux-acquêts. — Saisies et mainlevée de biens pour le paiement des dits droits. Quelques titres de propriété donnant sujet à cette perception.

G. 9211. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier. (6 imprimés.)

1165-(copie)-**1730**. — Lettres-patentes, arrêts du Conseil, du Parlement de Normandie, de la Cour des Aides de Rouen, sentences des Requêtes, des Trésoriers généraux de France, relatives à l'exemption de droits de péage, le long de la Seine, de droits d'entrée de boissons à Rouen, au profit des Célestins de cette ville. — Sentence des Requêtes contre les échevins de Mantes pour indue perception de droits de péage, 26 juin 1474. — Mandement des gens de Comptes à Paris, adressé à Louis Vion, collecteur du travers du pont de Meulan, pour lui ordonner de restituer aux Célestins 115 sous 8 deniers indûment perçus pour le passage de leurs vins, 12 novembre 1478. — Autre mandement des mêmes au receveur de l'acquit d'Andely pour lui ordonner de laisser jouir les Célestins de leur exemption de péage ou travers pour la conduite des vivres de leur crû, 1er décembre 1480. — « Extrait des registres du Conseil d'Etat » portant que les doyen, chanoines, Chapitre de Rouen, les communautés religieuses et hôpitaux de ladite ville, continueront de jouir de l'exemption de tous droitz d'entrée pour leurs vins et cidres, » 4 novembre 1698 (Imprimé). — « Arrest de la Cour des Aides de Rouen, qui décharge les communautés religieuses du paiement de deux sols pour livre des droits dont elles sont exemptes, » 18 février 1707 (Imprimé). — « Déclaration du Roy pour le paiement du droit de confirmation à cause de l'Avènement du Roy à la couronne, » 27 septembre 1723. (Imprimé.)—« Décla-

ration du Roy qui exempte à perpétuité les biens, droits et charges ecclésiastiques, sous quelque dénonciation que ce puisse être, du droit de confirmation, cinquantième, et de toutes impositions et taxes généralement quelconques, » du 8 octobre 1726. (Imprimé.) — « Liste des religieux Célestins de ceste ville de Rouen baillé sur l'arrest de la Cour du 6 novembre dernier (1652) » : Claude Godart, prieur, 10 religieux, 3 frères et 4 serviteurs.

G. 9212. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1568-1681. — Fondations faites au monastère des Célestins de Rouen par Marie de Bellièvre, veuve de feu monsieur maître Robert Le Roux, vivant écuyer, seigneur de Tilly, Mesnil-Jourdain, Becdalle, Villette, Vironvay, Cambremont, conseiller du Roi au Parlement de Normandie, et monsieur maître Robert Le Roux, conseiller du Roi en son grand Conseil, messire Pompone Le Roux, chevalier, l'un des 24 gentilshommes de la maison du Roi, capitaine entretenu par S. M. au régiment de Champagne, et monsieur maître Le Roux, conseiller du Roi au dit Parlement, seigneur des dites terres ci-dessus, enfants et héritiers du dit feu sieur de Tilly, inhumé aux Célestins, ainsi que feu messire Nicolas Le Roux, chevalier, vivant, l'un des 24 gentilshommes ordinaires de la maison du Roi, aussi fils de la dite dame de Bellièvre; don de rente foncière à Grainville-la-Teinturière. « Ont permis les dits religieux à la dite dame et sieurs de Thilly de faire agrandir le caveau, auquel a été inhumé le dit feu de Thilly, et, pour mémoire de la présente fondation, faire mettre ung épitaphe en tel lieu de la chapelle qu'il leur plaira, en laquelle sera escripte (*sic*) les charges et conditions de la présente fondation, » 12 novembre 1639. — Fondation par Nicolas Brice, chanoine de la cathédrale de Rouen, 6 mai 1631 : Pierre Brice, écuyer, sieur de Mezanguemare, de la Vente-Pouchet, de Castillon et de Saint-Brice, conseiller du Roi et auditeur en sa Chambre des Comptes de Normandie, fils aîné et héritier en partie de feu Jehan Brice, écuyer, sieur de Bouquelon et de Mezanguemare, aussi auditeur des Comptes, et de défunte damoiselle Marguerite De la Porte, ses père et mère, dont les corps reposaient en l'église et paroisse de Saint-Eloi de Rouen, sous une tombe de marbre posée devant le crucifix de la dite église, désirant seconder les affections et bons désirs que feu maître Nicolas Brice, son oncle, chanoine de Rouen, avait, de son vivant, pour la maison des Célestins ; louant les fondations par lui faites en l'église des dits pères, décorations par lui faites de la chapelle du Saint-Esprit et de saint Brice, archevêque de Tours, successeur de saint Martin, où est de présent inhumée Geneviève Voisin, femme du dit sieur Brice, auquel lieu il désire être lui-même inhumé, 10 septembre 1650 ; — par dame Catherine De la Mothe, prieure du royal monastère des Filles-Dieu, dernier mai 1653 ; — par Louis Gueroult et Barbe Des Ventes, sa femme (biens à Couronne), 21 juillet 1633 ; — pour Pierre Duhamel, marchand de Rouen, qui avait été inhumé dans le chœur de l'église des Célestins, 21 décembre 1651 ; — par François Thomas, receveur général des décimes, et Marguerite Thouret, sa femme, 3 juin 1652. — Titres de propriété et de procédures relatifs à ces diverses fondations.

G. 9213. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1275-1781. — Titres concernant des rentes qui appartiennent aux Célestins dans la ville de Rouen. — Charte de Regnaud *de Brechiaco*, par laquelle il cède à Vincent du Valrichier, pour neuf-vingts livres tournois, une rente de 10 livres à prendre sur le grand et *magistrale* moulin qui avait appartenu à l'archevêque de Rouen et était devenu la propriété de cette ville, la dite rente provenant au dit Regnaud *de Brechiaco* d'un échange passé entre lui et Thomas de Valrichier, à qui il avait cédé son fief de haubert de la paroisse Saint-Martin de Saint-Georges (Saint-Georges-de-Boscherville) ; acte passé devant Guillaume de Gisors, maire de Rouen, juin 1275. — Le même échange reconnu devant l'official de Rouen, juillet même année. — Vente faite aux Célestins de la Sainte-Trinité de Mantes, par Simon de Vaurichier, moyennant un prix de 130 écus d'or de vieil or, de 10 livres de rente à prendre sur le moulin Claquerel, sur l'Eau-de-Robec, près de l'hôtel de l'*Ecureuil* ; on mentionne dans l'acte que les écus furent pesés par Rogier Le Clerc, changeur à Rouen, et qu'ils représentaient un poids de 2 marcs 11 esterlins et demi ; il fut payé, en plus, 4 écus de semblable or pour le vin du marché, dernier février 1420 (v. s.). — Reconnaissance donnée par la Ville de cette rente à prendre sur le même revenu au profit de la régie des biens du monastère supprimé et de tous autres qu'il appartiendrait, 13 novembre 1781. — Échange entre Pierre Delamare, d'une part, et Pierre Harchelle, Jehan Dorion, Guillaume Duparc, clerc, Jehan Le Cavelier dit Le Bateur, et Pierre de Flamanville, à cause de sa femme, d'autre part ; ceux

et échangent à Pierre Delamare « une voie, alée, ou postis suffisante à une autre voie, alée, postis et une wide pièche sur l'eaue de Robec, par telle manière que le dit Pierre Delamare fera faire un postis, alée ou voie couverte et raisonnable aux dessus nommez au bout de sa maison, de cinq piés de voie, la paray dessus estante, et de hault que les dessus nommés ou leur commandement ou autres pour eulx y puissent aller et porter en leurs cols leurs draps et une serpillière plaine de laine... auront, chacun de soy, une clef ou clavel pour aler et venir as pentheurs », pénultième jour d'août 1377. — Mention de Richard Larcher, curé de Blosseville-en-Caux, dernier avril 1493; — de Jean Le Porchier, curé de Sausseusemare, qui avait donné aux prévôt, maîtres et frères du collège des notaires, une rente à charge d'obit, 22 juillet 1496.

G. 9214. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1133-1687. — Titres de propriété de maisons appartenant aux Célestins de Rouen, situées en cette ville près du monastère de ces religieux, paroisse Saint-Vivien, rue Percière (maison à l'enseigne de la *Croix-Verte*), rue des Verriers et près du pont Dame-Regnaulde. — Donations faites aux Célestins par Robert Louier, drapier, 2 avril 1492; — par messire Pierre Cler, prêtre, demeurant à Périers-sur-Andelle, hameau du Fayel, 12 avril 1507; — par Jean du Couldray, 1er mars 1412; — — par Guillaume Le Prevost, drapier, 18 mars 1502; — par Antoine Bigot, écuyer, bailli de Grainville-sur-Ry et Vascœuil, 26 octobre 1503; — par Vincent Desnos et Perrette, sa femme, 5 juin 1494. — Fieffe faite par les religieux de l'Hôtel-Dieu de Rouen, à maître Adam Du Tot, « docteur en chirurgie », et à ses hoirs, d'une maison, jardin et siège de pentheur, paroisse Saint-Vivien, pour 60 sous de rente et à charge d'employer, dans un délai de 3 ans, sur les dits héritages, jusqu'à concurrence de 80 livres tournois, en édifice neuf, 9 octobre 1481. — Bail à rente par Martin Des Essarts, procureur de la Ville, et au nom de la communauté, à Richard Desnos et à Jeanne, sa femme, d'une maison et vide place, paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, rue Percière, 8 mai 1452. — Décret des biens qui furent à Vincent Desnos, 1510; — de la maison qui fut à Robert Du Til, 1514. — Fieffe de la maison de la *Croix-Verte*, 20 avril 1616; — remise faite aux Célestins de cette maison, 1644. — Moulin de la *foulerie Mautruble*, près de l'allée des Célestins, sur l'Eau-de-Robec, 1529; — de la ruelle Martin Le Prevost, 14 avril 1433; — de Martin Collet, chirurgien et barbier, 5 et 13 juin 1494.

G. 9215. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 1 registre contenant 49 feuillets, parchemin.

1501-1773. — Titres de propriété de maisons ou de rentes sur des maisons appartenant aux Célestins de Rouen. — Donation, pour cause de fondation de services religieux, aux Célestins, par Guillaume Filleul, taillandier, et par Robinette, sa femme, de la maison à l'encoignure du *Traynel*, devant le portail de l'église de Saint-Vivien, acquise précédemment de Jean Le Bouchier, maître maçon, 1501. — Décrets d'une maison dite le *Nouveau-Monde*, près de l'église des Célestins, ayant appartenu, en 1515, à Jean Abada, 30 décembre 1517; — d'une maison située en la paroisse Saint-Vivien, ayant appartenu à Nicolas Le Moyne, 1553; — d'une autre maison, rue Orbe, ayant appartenu à Jean Le Cordier, 1598. — Lots et partages des héritages et rentes de feu maître Jacques Austin, curé de Fresquiennes, entre Guillaume Austin, Général en la Cour des Aides de Normandie, Jean Austin, fils aîné de Mathieu Austin, frère des dits Jacques et Guillaume, et Isabeau de Beauregard, veuve du dit Mathieu, 1569. — Vente par honorable homme, maître Jean des Essarts, licencié ès-lois, avocat en cour laie, d'une rente de 70 sous tournois sur la maison à l'enseigne de *la Corne-de-Cerf*, rue Saint-Hilaire, 16 mars 1515; — par Richard Bauldry, marchand, d'un jardin, paroisse Saint-Vivien, 2 septembre 1519; — par Nicole Restoult, chanoine de Rouen, de deux jardins avec maison près du chemin des murs de la ville, près Saint-Vivien, 9 mars 1529 (v. s.); — par Georges de Monfault, sieur de Fontenelles, fils et héritier de maître Pierre de Monfault, président en la Cour de Parlement, d'une maison et jardin devant le prieuré, 21 mai 1558. — Fieffes faites par les Célestins à Robert Parmentier, maître cuisinier rôtisseur à Rouen, d'une maison en la rue Noble, 5 janvier 1724; — à Elie Boullenger, marchand chasublier, d'une maison à la Croix-de-Pierre, 2 août 1728; — à Guillaume-Jean Goudou, faïencier, d'une maison en la rue dite des Augustins, 23 août 1741.

G. 9216. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1531 (copie)-**1785**. — Titres de propriété concernant des biens ayant appartenu aux Célestins. —

Pièces relatives au décret des biens de défunt noble homme Jacques Austin, fils et héritier de défunt noble homme Guillaume Austin, conseiller du Roi et Général en la Cour des Aides de Normandie, 1596-1601. — Lots et partages du bien et revenu de défunt Jehan Austin, en son vivant bourgeois et conseiller en la ville de Rouen, demeurant en la paroisse Saint-André, que baille Guillaume Austin, fils puîné et héritier du dit défunt, à maistres Jehan Austin, avocat en la Cour de Parlement, Jacques Austin, prêtre, curé de Fresquiennes, et Mathieu Austin, frères, tous enfants et héritiers du dit défunt Jehan Austin. — Procès et accord entre les Célestins et les religieuses de Sainte-Claire, au sujet d'une ruelle située devant le couvent de ces religieuses, laquelle fut supprimée en 1785. — Accord passé le 6 novembre 1583, signé par Geoffroy Ballue, sieur de la Grefverie, maître des ouvrages et fortifications de la Ville, frère Roger Cuyrot, prêtre, confesseur des religieuses de Sainte-Claire, et sœur Marie Audasse, prieure. — Actes signés par le sieur Le Mercier de Saint-Arrenne, 1784, 1785.

G. 9217. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1576-1681. — Titres de propriété de maisons et de rentes appartenant aux Célestins en la ville de Rouen.—Maisons près de leur monastère et rue Orbe.— Vente par Jean Petit, passementier, à Nicolas Salvart, bourgeois, marchand orfèvre, demeurant en la paroisse Saint-Etienne-la-grande-Eglise, de la moitié d'une maison et jardin rue des Célestins, pour 700 livres tournois, 8 juin 1618; présents à l'acte, Jacques Clément, maçon, Pierre Moisson et Georges Valdory. — Contrat de mariage entre Jacques Guillemastre, procureur au bailliage de Rouen, et Elisabeth Salvart, fille de Thomas Salvart, marchand orfèvre, et d'Elisabeth Lerminier, 1664. — Vente par Samuel Salvart, marchand orfèvre, fils aîné et héritier de Thomas Salvart, aux Célestins... d'une moitié de maison sur la rivière de Robec, paroisse Saint-Vivien, 1672. — Quittance de Samuel Salluart (ainsi signé), 11 septembre 1673. — Vente faite par Nicolas Le Pelletier père, Pierre et Nicolas, ses fils, aux Célestins, d'une maison avec un petit jardin bornée par ces religieux et par Thomas Salluart, orfèvre, 12 mars 1663. — Vente aux mêmes religieux de 2 corps de logis, rue Orbe, par Pierre Le Febvre sieur de Pontbrocard, demeurant rue Coupegorge, fils aîné et héritier en partie de défunt maître Pierre Le Febvre, sieur de Pontbrocard, avocat en la Cour, ancien conseiller échevin de Rouen, lequel était fils et héritier de noble homme Gilles Le Febvre, sieur de Pontbrocard, 29 juin 1680.

G. 9218. Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1736-1781. — Baux par les Célestins et par le séminaire Saint-Vivien qui leur succéda, de maisons situées à Rouen, rue des Célestins, du Chaudron, Damiette, Percière (auberge à l'enseigne de la *Croix-Verte*), de Saint-Hilaire et de Saint-Vivien. — Bail emphytéotique à Pierre Lucas, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Rouen, rue du Moulinet, de maison, rue Saint-Hilaire, 1784; — à André-Nicolas Boissel, d'une maison sur l'Eau-de-Robec, paroisse Saint-Vivien, même année.

G. 9219. (Liasse.) — 8 feuillets, papier.

1107-1506. — Registre où sont transcrits les titres de propriété de la terre du Tronquay appartenant aux Célestins. Pas de titre; le registre commence ainsi : « La terre et seigneurie du Tronquay en la forest de Lyons eu Veulquessin-le-Normant, appartenant de présent aux Religieux prieur et couvent des Célestins de Rouen, fut jadis à noble homme Bureau de Dicy, escuier, et damoiselle Jehenne de Beauvois, sa femme, lesquelz vendirent et transportèrent icelle terre à honnourable homme et saige maistre Guillaume de Neauville, notaire et secrétaire du Roy notre sire; et depuis, pour la singulière dévotion qu'il avoit aux religieux Célestins de Paris, leur donna et aumosna telle terre et seigneurie, lesquelz Célestins de Paris, considérant la poureté et nécessité des dis Célestins de Rouen, et pour certaines causes à ce les mouvans, leur cédèrent et transportèrent la dicte terre du Tronquay, ainsi comme de tout ce appert par le contenu des lettres dont la teneur s'ensuit. — Et premièrement la lettre de vendicion du dit fief et appartenances du Tronquay faicte à maistre Guillaume de Neauville, notaire et secrétaire du Roi notre sire, par Bureau de Dicy, escuier, et damoiselle Jehenne de Beauvois, sa femme, 1er février 1446 (v. s.) ». — Dans le contrat Bureau de Dicy est qualifié « d'escuier du corps et maistre de l'escurie du Roi ». — « Lettres de donation du fief du Tronquay, faicte aux Célestins de Paris, par maistre Guillaume de Neauville, » 29 mai 1421. Le donateur déclare dans son acte de donation que son fief, assis en la ville et finage du Tronquay, est tenu en franc-aloy,

sauf environ la 1re partie qui était tenue par hommage de Monsr de Blainville, à cause de sa terre de Besancourt. — Don fait par les Célestins de Paris aux Célestins de Rouen de la terre du Tronquay, 28 juillet 1473. — Registre écrit vers 1506; écriture soignée; lettres ornées.

G. 9220. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1331-1498. — Contrats de fieffe concernant des biens sis au Tronquay. — Lettres de Jean Roussel, clerc et garde du scel de la châtellenie de Lyons pour très haute et excellente princesse Katherine reine d'Angleterre : « Nyvellet Gellain prend à rente annuelle, des Célestins de Notre-Dame de Paris, 3 vergées de terre au triège de la Trambloie, » 8 décembre 1433. — Fieffe faite par les Célestins de Rouen à Robinet Rastel, « d'une grant masure nommée le grand Courtil, » 5 octobre 1484. — Fieffe faite par les mêmes à Perrenet Le Fevre, dit Fustier, d'une portion de masure nommée la masure Calain, 18 décembre 1490. — Mention de Jean Bigot, prieur des Célestins, 1490; — de Jean Gellain, curé de Beaufícel, 1490; — de Jean Langlois, lieutenant de Hugues de Bodil, vicomte de Gisors, 1462. — Lieux indiqués : les hameaux de la Lande-Saint-Ouen, de la Mare-des-Essarts, Cocerf ou Corcerf; le Fossé-à-l'Abbé.

G. 9221. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1117-1471. — « Vendicion du fief et appartenances du Tronquay assis en la forest de Lyons en Veusquecin-le-Normant, faite à maistre Guillaume de Neauville, notaire et secrétaire du Roy notre sire, par Bureau de Dicy, escuier, et demoiselle Jehanne de Beauvais, sa femme, à cause d'elle *prout infra*, le premier jour février (1416). Et nota que le dit maître Guillaume nous transporta le dit fief *prout in litteris super hoc confectis continetur* l'an CCCC et XX, le VIIe d'octobre. » — « Lettre de la donacion du fief et appartenances du Tronquay à nous (les Célestins de Paris) faicte par maistre Guillaume de Neauville, notaire et secrétaire du Roy notre sire, escripte de sa main et signée de son seing manuel, l'an mil IIIIe XIX, le XVIIIe jour de juillet, cette donation faite à charge, pour les Célestins, de créer, mettre et ordonner en leur église un religieux orateur perpétuel pour prier Dieu à l'intention de ses amys; don d'un fief à lui appartenant de son conquest, assis en la ville, terrouer et finage du Tronquay, tenu en franc-aleu, sauf et réservé la 8e partie, qui est tenue de Monsr de Blainville, à cause de sa terre de Besancourt; » l'acte est signé et non scellé. — Donation du même fief par le même, 29 mai 1421 (acte passé devant les tabellions de Paris). — Même donation attestée par un notaire apostolique, Barthélemy des Moustiers, clerc de Noyon. — Autre vidimus de la même donation par les notaires du Roi au Châtelet de Paris. — Mandement de Jehan Burgh, écuyer, seigneur des Landes et de Normanville, bailli de Gisors, Gournay, Neufchâtel et autres terres en France et Normandie, pour madame Katherine, reine d'Angleterre, au premier sergent sur ce requis, pour se transporter, avec les Célestins, où ils voudroient, pour leurs droits de propriété, possession, foi, seigneurie du Tronquay, » 23 novembre 1425. — Notification par Pierre Delectre, lieutenant de Jehan Burgh, du rapport du sergent Jehan Delaunay, 11 janvier 1425 (v. s.). — Donation faite par les Célestins de Paris, aux Célestins de Notre-Dame-du-Val de Rouen, « pour subvenir à leur pauvreté et nécessité, de tout le droit et propriété qu'ils avoient au village du Tronquay, moyennant que les dits frères de Rouen seroient tenus à tousjours perpétuellement chanter et célébrer en leur église et monastère quatre basses messes, chaque semaine, à l'intention des Célestins donateurs, » 28 juillet 1473. — Approbation de cette donation par Guillaume Romain, prieur provincial de la province de France, 2 août 1473. — Acte par lequel Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, Blainville, Beusencourt, Avesnes et Costentré, exempte de paiement de droits seigneuriaux les Célestins de Rouen, propriétaires du fief du Tronquay, relevant du fief d'Avesnes; engagement pris par les religieux de faire des prières pour le dit seigneur, 1474. — Copie du même acte.

G. 9222. (Liasse.) — 115 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1127-1691. — Titres de propriété relatifs aux biens que les Célestins de Rouen possédaient en la paroisse du Tronquay. — Lettres de Jehan Bense, garde, de par Madame Katerine, reine d'Angleterre, du scel des obligations de la châtellenie de Gournay, de l'acte passé devant Thomas Huquedieu, clerc tabellion juré établi en cette châtellenie, par lequel il reconnaît avoir quitté et délaissé aux Célestins de Paris une masure au Tronquay-en-Lyons, une vergée de terre au Pommeret, une autre à la Croix-de-Vacœuil, 29 avril 1427. — Vente par Robinet Ratel et Catherine, sa femme, à François Douville, écuyer, et à demoiselle Marie Huyart, sa femme, de 100 perches de terre

chargées d'avoine au triège de la Ruelle-Pothemain, près d'une sente menant à la trouée de Noyon (*sic*), 10 mai 1504. — Vente par le dit François Douville aux Célestins des dites 100 perches de terre, 8 mars 1523 (v. s.). — Transaction entre Guy de Chevremont, avocat du Roi au bailliage de Mantes, et Jehanne Louyset, sa femme, héritière d'Antoine Louyset, verdier, châtelain de Lyons, d'une part, et les Célestins de Rouen (le frère Loys Boucher, prieur), d'autre part, 1er décembre 1550. — Mention de frère Denis Montel, curé de Saint-Ouen-du-Tronquay, 4 mai 1480 (v. s), 3 juillet 1503; — de frère Jhan Deshays, autre curé du Tronquay, 1524-1535; — d'Eustache Vallée, lieutenant du vicomte de Gisors, 24 novembre 1513; — d'Henri Le Pelletier, lieutenant général à Lyons du vicomte de Gisors, 23 mai 1514; — d'Eustache Coulombel, vicomte de Gournay, 10 septembre 1484; — de Guillaume Lierrée, licencié ès-lois, vicomte et garde du scel aux obligations de la châtellenie de Gournay, 23 septembre 1525 (v. s.); — de Guillaume de Martinbos, lieutenant général de noble homme Adam Le Clerc, écuyer, sieur d'Elbeuf, bailli de Gournay et de la Ferté-en-Bray, pour le comte de Dunois, 20 juin 1503.

G. 9223. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; 2 cachets.

1125-1682. — Titres et pièces de procédures concernant les biens que les Célestins possédaient au Tronquay. — Lettres de Jacques Pongnant, bailli de Louviers, contenant vidimus et réception de l'aveu rendu à noble homme Loys Jehan, écuyer, sieur de Blainville, par les Célestins de Paris, pour la 8e partie d'un fief assis en la ville du Tronquay, relevant de la terre de Besancourt, le restant du fief étant en franc-aleu, 15 juin 1425. — Vidimus par le garde du scel de la prévôté de Paris, 24 octobre 1470, de l'acte de réception de l'aveu baillé par les Célestins de Paris à Jehan d'Estouteville, sieur de Torcy, Blainville, Avesnes et Costentré, pour le fief du Tronquay, 29 décembre 1475. — Autres aveux pour le fief du Tronquay, rendus par les Célestins de Rouen à noble et puissant seigneur messire Robert Deshayes, chevalier, sieur de Saint-Lux, Mesières, Beuzencourt, Aage, Costentré, Avesnes et le Fay, 23 octobre 1535; — à Valeran d'Espinay, dit Deshayes, sieur de Saint-Luc, Mezières, Bezencourt, Aage, Constantré, Avesnes et le Fay, écuyer d'écurie ordinaire du Roi et capitaine de Louviers, 7 septembre 1549; — à François d'Espinay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Saint-Luc, Besencourt, Avesnes, Aage, Cissey, Asnières, la Chapelle, Périgny, 20 juin 1575; — aux nobles enfants de défunt haut et puissant seigneur messire François d'Espinay, chevalier des deux ordres du Roi, sieur de Saint-Luc, Besencourt, Avesnes, Aage, Cissey, Asnières, la Chapelle, Périgny, 1er mars 1602; — à François d'Espinay, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant pour S. M. au gouvernement de Guyenne, marquis de Saint-Luc, comte d'Estelan, sr de Gaillefontaine, Beaussault, Avesnes, Besancourt, 22 novembre 1650; — à noble homme monsr maître Antoine de Mareste, écuyer, sr et patron d'Alges, Avesnes, Saint-Pierre-l'Avis, conseiller au Parlement de Rouen, 12 mai 1681. — Prieurs des Célestins : Guillaume de Manneville, 23 octobre 1535; — Jean Le Prevost, 27 mai 1543; — Loys Boucher, 7 septembre 1549; — Pasquier Tiphaine, 20 juin 1575; — Guillaume Fournier, 1er mars 1602; — F. Godart, 22 novembre 1654; — C. Lesselin, 10 mai 1681. — Deux cachets du couvent, sur papier, mal conservés, 1535, 1561.

G. 9224. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin. 1 pièce, papier.

1503-1518. — Contrats de fieffe concernant les biens sis au Tronquay, appartenant aux Célestins de Rouen. — Accord entre noble homme François d'Ouville, écuyer, sieur du fief du Quesnoy, à Elbeuf-sur-Andelle, et à François de Saint-Léger, sieur de Lorleau. Ce dernier avait pris à fieffe des Célestins une pièce de terre à charge « d'y faire édifier un moulin à vent faisant de blé farine, auquel moulin fermiers, gens et serviteurs des religieux, demeurant en leur maison du Tronquay, auraient leur franc-moudre et seraient reçus toutes fois qu'ils apporteroient leur grain après celuy enguerné moulu ». François d'Ouville ayant entrepris de faire construire un autre moulin, ce particulier et les Célestins résilient le contrat de fieffe fait entre eux, 1518. — Vente à Jean Petit, huissier, demeurant paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, d'une rente de 40 sous tournois sur Robinet Gallain, 1507. — Décret des biens de Robinet Gallain. — Mention des lieux dits la Mare-au-Quesne, Maulpatel, l'Angle Anfroye, Gallimafosse; — de Robert Du Vieu, lieutenant général de noble homme et puissant seigneur monseigneur Jehan de la Vieilville, chevalier, sieur de Vestrehan, Harmicourt, Aveny et du Mesnil, chambellan ordinaire du Roi, son bailli et capitaine de Gisors et des anciens ressorts du bailliage, 7 juin 1540; — de Guillaume de Martinbos, lieutenant général d'Adam

Le Clerc, écuyer, sieur d'Elbeuf, bailli de Gournay et de la Ferté-en-Bray, pour le comte de Dunois, et de Raoul de Martinbos, vicomte des mêmes lieux pour le même, 1503; — de Jean Bigot, Guy de Victry et Pierre Morisse, prieurs des Célestins, 1503, 1510, 1517; — de Denis Moustel, curé du Tronquay, 1503.

G. 9225. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1520-1570. — Contrats de fieffe de biens sis au Tronquay. — Bail à fieffe perpétuelle par les Célestins de Rouen à Pierre Du Bosc, sieur du Bec, propriétaire, au droit de Catherine d'Ouville, sa femme, de terre au Tronquay et de la droiture de colombier à pied, en payant chaque année 25 sous et une douzaine de pigeons, 1er avril, 15 avril 1569. — Mention d'Aubin Fatin, lieutenant du vicomte de Gisors, 1537; — des prieurs des Célestins, Jean Conian, Richard Challeux et Nicolas Laffilay, 1529, 1567, 1569.

G. 9226. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1571-1688. — Contrats de fieffe et autres titres concernant les biens du Tronquay appartenant aux Célestins de Rouen. — Vente par damoiselle Isabeau Dumesnil, veuve de défunt noble homme Nicolas Douville, demeurant au Tronquay, aux Célestins de Rouen, de 75 sous de rente foncière, qui avaient été transportés, suivant contrat du 9 avril 1562, par Geuffroy Brestoult à Erbland Douville, père de Nicolas Douville, 1er août 1579; — par Madeleine Loisel, veuve du dit Erbland Douville, tutrice des enfants mineurs de feu Nicolas Douville, écuyer, son fils, et par damoiselle Isabeau Dumesnil, veuve du dit Nicolas, aux Célestins, de 3 écus et un tiers, réduits à 10 livres tournois de rente par an, pénultième de janvier 1581.

G. 9227. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets papier.

Commencement du **XVIe siècle**. — Terrier du fief du Tronquay. Au commencement, table des tenanciers suivant l'ordre alphabétique de leurs prénoms. — Copie de l'aveu du Tronquay pour le fief d'Avesnes à bailler à monsieur de Torchy et de Blainville. — Copie de l'aveu du fief de la Rosière étant au village du Tronquay. — Mémoire de la donation de noble dame Jeanne Havart, dame d'Argueil.

G. 9228. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

Seconde moitié du **XVIe siècle**. — Autre terrier du même fief. — A la fin : « Ensuyt par déclaration les boutz et costez des terres appartenant aux Célestins de Rouen, assises en la paroisse du Tronquay-en-Lyons. » Lieux dits : la ruelle des Cocques, la sente du Bout-des-Jardins, la Vallée-Loysel, la Torquette, la Mare-des-Essarts, le Champ-de-la-Fosse, la Tremblaye, les terres de l'Ile-Dieu, la sente de la Feuillie, la sente de la Mare-de-Boullay, le Mauputel, les Blanches-Epines, la Mare-Ogine, le Val-Saint-Pierre, la Croix-du-Bordel.

G. 9229. (Liasse.) — 139 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1362-1459. — Biens au Tronquay en la forêt de Lyons. — Aveux rendus aux Célestins de Paris, propriétaires, d'abord pour partie seulement, de la seigneurie du Tronquay; — à Philippe de Beauvais, chevalier, sr du lieu, 1362; — à noble homme Bureau de Dicy, premier écuyer d'écurie du Roi, seigneur du Tronquay, à cause de sa femme, fille de feu messire Philippe de Beauvais, 1410, 1412, 1416; — à noble homme maître Guillaume de Neauville, seigneur du Tronquay, 1416, 1417, 1421; — à Jean Le Mestel ou Le Mectaer, écuyer, seigneur de Hodeng au Tronquay, 1417, 1427; — aux Célestins de Paris; — à Jean Havart, écuyer, seigneur d'Orgueil, 1455. — Lieux dits indiqués : le chemin de Gournay, le Trou-de-Noyon, la sente des Courtieux, la sente qui va à la Folie, la Fosse-du-Mont, le chemin de Rouquesurt, le champ du Suel, la ruelle du Temple, le chemin du Val-Saint-Pierre; — dans d'autres aveux : le Busc-Aubery, la Croix-de-Vascœuil, la sente de derrière les Jardins, la Longueraye, la Mare-au-Quesne, la Mare-des-Essarts, le Camp-du-Pallis, le Pommeret, la Ruelle-Marot, le Clos-du-Til, le lieu du Temple, les Traversains, la Tremblaye, le Val-Saint-Pierre, le Val-Bourel.

G. 9230. (Liasse.) — 86 pièces, parchemin.

1161-1198. — Aveux rendus aux Célestins de Paris, et, plus tard, aux Célestins de Rouen, pour biens relevant de leur seigneurie du Tronquay. — Aveux à noble et puissant seigneur monseigneur Georges Havart, écuyer, seigneur d'Argueil, de la Rozière, de Fresnay-le-Sanxon, maître des Requêtes de l'Hôtel du

Roi, 1467 : mention de son fief du Pel, au dit lieu, 1467. — Aveux reçus par les sénéchaux de la seigneurie, par leurs lieutenants commis ou sous-sénéchaux : Pierre Lermite, Robinet Gades, Guillaume Cary, Jean Mauduit, Simonnet Tierrée, Toussaint Pollehay, Pierre Dieupart, Guillaume de Martinbos, Nicolas Dumoucel.

G. 9231. (Liasse.) — 152 pièces, parchemin.

1500-1549. — Aveux rendus aux Célestins de Rouen, pour biens relevant de leur seigneurie du Tronquay. — Aveux reçus par les sénéchaux : Guillaume de Martinbos, Pierre Le Bailly, Eustache Vallée, Jean Le Blanc, Laurent Chapelle ; — par leurs commis, lieutenants ou sous-sénéchaux : Antoine De la Mare, Guillaume Loyset, Martin De la Porte, Denis Le Jeune, Marin Regnart.

G. 9232. (Liasse.) — 166 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1550-1599. — Aveux rendus aux Célestins de Rouen, pour biens relevant d'eux, à cause de leur seigneurie du Tronquay. — Aveu d'Archillais Courcol, au droit de Marthe Le Baube, sa femme, 1582. — Aveux reçus par les sénéchaux : Laurent Chappelle, Robert Ausoult et Jean Le Blanc, licenciés ès-lois, et par le sous-sénéchal, lieutenant de ce dernier, Claude Augier, aussi licencié ès-lois, conseiller du Roi en la châtellenie de Lyons.

G. 9233. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 cahier sans couverture contenant 149 feuillets, papier.

1602-1785. — Aveux rendus aux Célestins de Rouen, pour biens relevant d'eux, à cause de leur seigneurie du Tronquay, par Guillaume et Barthélemy Durand, 1642 ; — par Simon Dumesnil, 1666. — Aveux rendus par ces religieux, pour biens situés au Tronquay, relevant du Roi, 1605, 1673 ; — de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, 1602, 1622, 1680, 1683 ; — d'Antoine de Mareste, avocat général en la Cour des Aides de Normandie, seigneur patron d'Alge, Avesnes, Saint-Pierre-l'Avis, et Douxmesnil, Guerny, seigneur aussi en partie de Brémontier, de Boyville et de Ferrières, à cause des fiefs y assis, qui furent au sieur d'Abancourt, pour biens relevant de la seigneurie d'Avesnes, 1668. — Aveu rendu par les supérieurs du séminaire Saint-Nicaise, au droit des anciens Célestins à messire Georges Marye de Merval, écuyer, seigneur et patron de Hodeng, Merval, Marigny, Dampierre, et des nobles fiefs, terres et seigneuries de Belleville, Grattemont-le-Vaillant, Gournay-Val, Hodeng, Hodeng-Merval, Maudétour et autres lieux, 12 avril 1785.

G. 9234. (Liasse.) — 40 feuillets, parchemin, 21 pièces, papier.

1662-1777. — Baux faits par les Célestins de Rouen, des terres qui leur appartenaient à Tronquay-en-Lyons. — Aux termes du dernier bail fait, en 1777, par le prieur, dom Antoine Mitenne, à Marie-Madeleine Le Gras, veuve de Jean-Pierre Loisel, la preneuse s'engage à fournir aux religieux, « tous les ans, le jour des plaids, un jambon, ensemble le pain et cidre dont ils auroit besoin, tant pour eux que pour leurs domestiques, ainsi que dans les autres temps qu'ils iront ou pourront envoyer pour leurs affaires, de fournir aussi tout ce qui sera nécessaire pour la nourriture de leurs chevaux, et, en outre, de fournir le bois de chauffage nécessaire, d'envoyer à Rouen un cheval, deux fois par an, pour porter le bagage des dits religieux, comme aussi de marner tous les ans 6 acres de terre. »

G. 9235. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1421-1756. — Titres de propriété de l'île Braque, en la rivière de Seine, devant Croisset, ayant appartenu aux Célestins de Mantes. — Vente faite à ces religieux par noble homme mons^r^ Jehan Braque, chevalier, alors demeurant à Rouen, pour 300 écus d'or du vieil or du coin de France, « d'une rente perpétuelle de 30 livres tournois, sur un tènement rue aux Tonneliers à Rouen devant les Cordeliers, d'un côté, à la rue qui descend de la fontaine du dit lieu des Cordeliers à Saine, d'autre côté maistre Simon du Valricher ; d'un bout, le pavement de la rue des Cordeliers, d'autre bout, par devant, le canal de Saine ». 9 décembre 1421 ; présente à l'acte, Mme Guillemette de Pilloys, femme du dit chevalier. — Copie authentique de l'acte précédent ; à la fin : « Ceste lettre fu leue et publiée à l'issue de la messe de l'église S.-Estienne de la Rue aux Tonneliers, l'an de grâce mil IIII^c^ XXI, le dimenche XIIII jour de décembre, présens messire Jehan Malerbe, curé de la dite eglise, messire Robert Le Foullon, prestre, messire Jehan Hare, prestre, Jehannot Desmares, clerc de la dite paroisse ». lue à l'audience du bailliage de Rouen, le XXVIII avril 1422. — Acte

passé entre Jehan Braque et Guillemette de Pilloys, sa femme, d'une part, et les Célestins de Mantes, d'autre part. Braque et sa femme délaissent à ces religieux à fin d'héritage, en titre d'assiette de 43 livres 10 sous de rente, « une isle en Seine devant Croisset nommée l'Isle Braque, avec les haies et clouesons, contenant 14 acres ou environ, non compris une petite isle de dessous, séparée de l'autre par un cours d'eau, la dite isle Braque chargée d'une rente de 20 sous envers le Roi. » — « ..Pour soulte et amendement d'assiette », les Célestins baillent à Braque et à sa femme les arrérages dus de cette rente, 3 marcs d'or, 2 onces d'or en monnaie de saluts d'or, avec 10 livres pour le vin ; présents au contrat et y donnant leur approbation, Nicole de Pilloys, chevalier, sieur d'Ablèges, père de la dite Guillemette, et Roger Mustel, vicomte de l'Eau de Rouen, 7 avril 1423. Au dos de la pièce, Robert Le Vigneron, clerc tabellion juré de la vicomté de Rouen, atteste en avoir donné lecture « à l'oye de la paroisse Saint-Martin de Canteleu sur Croisset, devant le cimetière, heure de grant messe. » — Vente par Jehan Braque et par dame Guillemette de Pilloiz, sa femme, à Robert Le Vigneron, pour 135 livres de tournois, de 13 livres 10 sous tournois de rente « sur une isle séant en l'eaue de Saine, devant Croisset, et sur une maison à Rouen, sur l'eaue de Seine, devant les Cordeliers, » 5 décembre 1422. — Acte par lequel Robert Le Vigneron déclare que l'acquisition précédente, bien que libellée en son nom, avait été faite, en réalité, pour le compte des Célestins, qui avaient fourni les 135 livres tournois, prix de l'acquisition, en 120 écus d'or, du poids de 1 marc 6 onces 11 estrelins, 14 février 1434 (v. s.). — Lettres d'amortissement accordées aux Célestins de Mantes, par Henri VI, roi d'Angleterre, pour les 50 livres de rente et l'île Braque par eux récemment acquises, 20 décembre 1443 : « Es Requestes tenues par mons[r] le duc de York, général et gouverneur de France en Normandie, ès quelles mons[r] l'evesque de Lisieux, messire Guillaume Oldhalle, Simon Morhier, Jehan Salvaing, chevalier, maistre Raoul Rousset et autres estoient. » — Vidimus par Robert d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris, des lettres-patentes de Louis XI, qui accordent amortissement général pour tous les biens qui seront acquis par les gens d'église, ou qui leur seront donnés dans un délai d'un an à compter de la date des dites lettres, cette concession motivée par cette considération que les revenus des églises avaient été « fort diminués à l'occasion des guerres et divisions, » Montils-lès-Tours, 10 novembre 1470 ; mandement des gens des Comptes en conséquence. — Diverses quittances de la rente domaniale due au Roi, de la finance et supplément de finance, et des droits d'amortissement. — Aveu au Roi pour l'île Braque, 1586. — Longue série de baux, de 1439 à 1756. — Consultation de l'avocat Perchel, 1728. — Cachet de Lemoine, vicomte de Rouen. — Autre cachet, en cire rouge, plaqué, d'un des gens des Comptes, 1443. — Des autres sceaux il ne reste que des fragments. — Pièces de procédures de 1788 à 1790. — Procès concernant le bail emphytéotique de l'île Braque passé, le 26 décembre 1765, par les Célestins au profit de Julien Rivette et de Françoise Rivette, sa mère.

G. 9236. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1281-1774. — Pièces concernant la rente en blé que les Célestins de Rouen avaient droit de prendre en la grange de Couldun. Lettres de « Jehans, par la grasse de Dieu, abbés de l'église Saint-Martin de Tornai et tous li couvens de ce mesme liu. » Ils reconnaissent « avoir pris de Pieron de Saint-Aubin, écuier, et de damoiselle Aelis, sa feme, certains tierages, vinages, cens, rentes ès tieroit et appendances de Machemont, » spécifiés par le menu, le tout en échange de 9 muids de blé et de 9 muids d'avoine à prendre « à la grange Saint-Amant à Coudun. » Et pour ce « ke les choses desus nomées ke li dis Pierres et Aelis, sa feme, només ci-dessus, nos ont baillé en escange sont ostées hors du fief mon seigneur Aubert de Hangiest, chevalier, nous volons et otrions ke li devant dis Pierres et Aelis, sa feme, tiegnent les nuef muis de blé et les IX muis d'avaine de mon seigneur Aubert de Haugiest (chevalier, seigneur de Genly) et de ses oirs, » 1284, au mois de mars (v. s.) (original, sceaux perdus). — Vidimus, par les tabellions de Noyon, d'une transaction passée entre Monseigneur Jehan de Hangest, seigneur de Genly et de Maigny, d'une part, et Dom Arnoul de Maude, prieur de Saint-Amand-lez-Thorote, maistre Raoul de Saint-Pol, chanoine de Noyon, et Jaquemart Gouset, dit Burum, au nom de l'abbé et du couvent de Saint-Martin de Tournay, d'autre part, au sujet de la rente en blé et en avoine de Couldun. Les religieux paieront, chaque année, pendant 60 ans, à commencer à la Saint-Rémi 1455, 4 muids de grains, moitié blé et moitié avoine, après lequel temps on reviendra à la rente de 18 muids, telle qu'elle était portée dans les lettres de 1284, juillet 1454. — Donation faite par Jehan de Hangest, sieur de Genly, chambellan du Roi, capitaine de

Rouen et bailli d'Evreux, et par Marie d'Amboise, sa femme, du consentement de Jacques de Hangest, sieur de Méricourt, leur fils aîné, aux Célestins de Rouen, « pour aidier à fonder un religieux dans leur maison, » de la dite rente de 18 muids de blé due par les religieux de Saint-Martin de Tournay, à prendre en la grange de Couldun, mars 1482 (v. s.). — Lettres d'amortissement de cette rente accordées aux Célestins de Rouen par le roi Charles VIII. Montils-lès-Tours, février 1482 (v. s.); signature du Roi; sur le repli : Par le Roi, le comte de Saint-Paul, les sieurs de Maillé, de Piennes et de Boisi, le bailli de Meaulx; signé : A. Brinon; sceau perdu. — Ordonnance, pour l'entérinement de ces lettres, des gens des Comptes à Paris, 28 juin 1486. — Diverses procédures relatives à cette rente. — Divers abonnements faits avec les religieux de Saint-Amand pour le remplacement, par une somme d'argent, de la rente en nature. — Divers aveux baillés par les Célestins; prestation faite par eux d'homme vivant mourant et confisquant à raison de cette rente de Couldun, laquelle constituait un fief relevant de l'évêché comté-pairie de Noyon. — Réception de l'homme des Célestins, par Jehan de Hangest, évêque, comte de Noyon, pair de France, seigneur de Genly, 20 juillet 1576; signature de ce prélat.

G. 9237. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1190-1798. — Titres de propriété du monastère des Célestins de Rouen. — Baux d'une ferme consistant en une masure édifiée de maison et 9 acres et demie de terre en la paroisse de Grainville-la-Teinturière. 1761-1781.— Donation faite, aux Célestins, d'une pièce de terre à Sotteville-lès-Rouen et à Saint-Etienne-du-Rouvray, hameau de Quatremares, par Jean Le Chevalier, demeurant au couvent des Célestins comme novice, 1er décembre 1490. — Divers contrats concernant des terres ou des rentes foncières en la paroisse de Venables. — Vente faite par Edouart de Beauvays, écuyer, sieur de Boscamain, à noble homme monseigneur maître Jean-Baptiste Le Brun, sieur du Boisguillaume, conseiller au Parlement, de biens en cette paroisse, à la Motelle, au hameau de la Mare, sous les Houllebois, au Houme, au triège des Capelles, au triège de dessus les Marquets, 5 juillet 1597. — Vente par Jacques de Vergnettes, écuyer, sieur des Vergnettes, gentilhomme ordinaire de la maison de feu Mgr le cardinal de Bourbon, oncle du Roi, et commissaire des guerres de feu Monseigneur frère dudit seigneur Roi, à Anne Collas, veuve de feu Jacques Le Monnier, sieur de la Ryve, et à Adrian Le Monnier, sieur de la Ryve, son fils, de biens à Venables (trièges de la Coche, de la Capelle, de l'Epinay, des Nouettes, du Lozier, du Val-au Moine, des Vaux-Pans), 3 mai 1606.—Bail, pour rente foncière, à Jean Postel, laboureur à Venables, d'une maison sise en cette paroisse, au hameau de la Rive, 3 décembre 1674. — Reconnaissance d'une rente foncière et irracquitable de 30 livres par Adrien Potel, 1760.—Baux des terres de Venables. — Etat et déclaration par abornements des pièces de terres qui, après avoir appartenu à la communauté des Célestins, avaient été réunies au séminaire Saint-Nicaise, 1788.

G. 9238. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 2 sceaux.

1517-1760. — Fondations faites en faveur des Célestins. — Donation à eux faite par Durand, abbé de Jumièges, de l'église paroissiale de Hautot-l'Auvray, patronage et 3me part des dîmes, sur laquelle part sera réservée une portion canonique pour la sustentation du vicaire perpétuel désormais remis à la nomination des Célestins;—requête de l'abbé et des religieux à l'archevêque pour qu'il lui plût autoriser l'effet de cette donation, 7 septembre 1523.—Ordonnance du vicaire général de l'archevêque Georges d'Amboise, portant approbation de l'union de l'église de Hautot-l'Auvray au couvent des Célestins; part des oblations attribuée au vicaire perpétuel; réservées aux Célestins les oblations qui se feront le jour de saint Martin d'été dans l'église de Hautot et la moitié de celles qui se feront dans la chapelle de Sainte-Marie des Autels, 27 janvier 1524. — Ordonnance de l'archevêque, 8 décembre 1524. — Bulle du pape Clément autorisant l'union proposée, 11 des calendes de juillet 1524 (copie du 18e siècle, d'une traduction en français de ces documents, rédigés à l'origine en latin). — Donation faite aux Célestins par Jeanne Havart, dame d'Argueil, d'Ausebosc et de Houdant, épouse de Guillaume de Briqueville, seigneur de Launc et de Sainte-Croix, de ce qui pouvait lui appartenir en la paroisse du Tronquay, moyennant certains services religieux: les Célestins, au jour saint Jean-Baptiste, après le décès du seigneur du Houdant, présenteront un chapeau de roses sur le répositoire du *Corpus Domini*, en l'église des Célestins, au lieu de relief et aide de relief; signé : de Briqueville et J. Havart, 1er juin 1506. — Deux actes portant la signature de Guillaume de Briqueville, par lesquels il reconnaît que le 13 mars 1546 (v. s.), il a été dit une haute messe pour

Jeanne Havart, et que, le jour saint Jean-Baptiste 1517, les Célestins ont posé bien, dûment et honorablement, un chapeau de roses sur le répositoire du *Corpus Domini*, 16 mars 1516 (v. s.), 4 août 1517. — Autre certificat délivré par Charlotte de Quesnel, tutrice de la fille et héritière du sieur d'Auzebosc et d'elle, constatant l'accomplissement des mêmes formalités, 15 juillet 1600 ; pièce mutilée; la date n'est connue que par une mention inscrite au dos de la pièce. — Autre certificat de MM. Duval de Lescaude et de M. Duval de Serqueux, attestant que le 28. . 1760, ils avaient assisté à un service et à une messe solennelle célébrés par le prieur des Célestins pour le repos de l'âme de Marie-Françoise Mainet, dame et patronne de Hodeng, veuve de Charles-Thomas Duval de Lescaude, pour satisfaire aux clauses et contrat de fondation de Jeanne Havart. — Requête présentée par les Célestins au seigneur de la Ferté, pour obtenir la jouissance des revenus qui leur appartenaient, et dont les officiers et procureurs de ce seigneur leur contestaient la propriété (sans date). — Aveu rendu pour une portion de fief noble, sise au Tronquay, par les Célestins, à Françoise de Bricqueville, mineure, fille unique et héritière d'Isaac de Bricqueville, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de Aulne, Auzebosc, Houdenc, Brémontier et Sommery, la dite Françoise étant sous la tutelle de Charlotte de Quesnel, sa mère, 8 mars 1601 ; deux sceaux sur papier, très peu marqués.—Acceptation faite par les Célestins de maisons situées paroisse Saint-Vivien près la Croix-de-Pierre, en remplacement d'une rente de 30 livres en plusieurs parties, données, en 1522, à ces religieux pour être associés à leurs prières, par maître Jean Le Veneur, prêtre, et par Pierre Le Veneur, son frère, 1540. — Fondation faite en l'église des Célestins par Elisabeth Hallé, veuve de Charles de Brasdefer, écuyer, conseiller du Roi, médecin ordinaire de S. M., et par ses fils Louis de Brasdefer, sieur du Val, avocat au Parlement, Charles de Brasdefer, sieur d'Ouville, chanoine en la cathédrale, Pierre de Brasdefer, docteur en médecine, frères et enfants et héritiers, avec leur mère, du dit feu Charles de Brasdefer ; autorisation leur est accordée de faire dédier une des chapelles à l'entrée du chœur de l'église des Célestins, opposée à celle de M. de Tilly, sous le nom de *saint Pierre de Luxembourg*, laquelle serait particulière pour la famille de Brasdefer; rente perpétuelle de 190 livres donnée aux Célestins, etc., 2 juin 1633. — Adjudication faite par les Célestins, avec les fonds provenant du racquit de cette rente, de maisons rues de la Miette (Damiette) et de la Vignette (rue du Chaudron), 22 février 1673.

G. 9239. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1509-1760. — Titres de propriété concernant des biens situés en la paroisse de Hautot-l'Auvray, appartenant aux Célestins de Rouen. — Donation faite par Guillaume Le Gras, doyen du Chapitre de Rouen ; il donne à ses successeurs en la cure de cette paroisse une pièce de terre en masure, 25 juin 1509. — Donation faite aux Célestins par Jean Allain, vicaire perpétuel de la paroisse de Hautot-l'Auvray, de 3 écus sol un tiers de rente faisant la réduction de 10 livres tournois de rente hypothèque, pour participer aux prières du monastère, 1585. — Autre contrat du même, 1er juin 1588. — Ratification de ce contrat, 6 octobre 1595. — Autre donation faite aux Célestins par Jacques Simon, vicaire perpétuel de la même paroisse, 26 juin 1637.—Pièces de procédures concernant une contestation entre les Célestins et Charles-François Le Roux, laboureur, et Pierre-Adrien Romain, 1760.

G. 9240. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1523-1759. — Pièces relatives à l'union de la cure de Hautot-l'Auvray au couvent des Célestins de Rouen. — Requête présentée à l'archevêque de Rouen par Jean Durand, abbé de Jumièges, et par les religieux de ce monastère, pour le prier de donner son approbation à la donation qu'ils ont faite aux Célestins de Rouen de la cure de Hautot-l'Auvray et de la tierce partie des dîmes (septembre 1523); requête certifiée par deux notaires ; sceaux perdus. — Acte des Célestins de Rouen contenant accord entre eux et le vicaire de Hautot-l'Auvray : les Célestins accordent que les vicaires et leurs successeurs, présentés à la cure de la dite paroisse, auront, « pour leur canonique portion, par chacun an, les dîmes des laynes et aigneaulx, pommes, poires, oygnons, boys, cire, miel, cochons, veaulx, poulains, oisons, boures et poulets, tant seulement, avec tout le creulx, oblacions et administracions de l'église de la dite paroisse, excepté toutes les oblations de la feste et solennité du jour sainct Martin d'esté, qui est le patron de la dite église, lesquelles les Célestins se réservent.— Avec ce, aura le dit vicaire la moitié des oblacions qui se feront, par chacun jour, en la chapelle de Notre-Dame des Autieux, qui est ès

limites de la dite paroisse. Le dit vicaire et ses successeurs seront tenuz et obligez à dire et célébrer le divin service en la manière accoustumée, administrer les sacrements aux dits paroissiens, à eulx tenir et faire résidence ordinaire sur la dite paroisse et à faire tout ce que ont faict par cy-devant, à l'honneur de Dieu et de l'église, les curez et vicaires de la dite paroisse... tenus semblablement dire, à chacun jour de festes solennelles, et par chacun jour de dimanche, à l'entrée du chœur de l'église, au retour de la procession, le pseaulme *De profundis* avec les collectes *Inclina*, *Miserere*, *Fidelium*; oultre plus, sera tenu le vicaire et ses successeurs, payer, par chacun an et à tous jours, les pensions dues à cause de la dite cure, c'est assavoir : à l'archevêque, quarante sols tournois, et à Mons. l'archidiacre, ayant à voir et visiter la dite cure, vingt sols tournois avec le droict de déport; à messieurs les religieux de Jumièges, trente sols tournois, avec sennes, kallendes, visitacions d'archidiacre, résidence, approbacion et autres charges acoustumées, » 4 janvier 1523 (v. s.); signé : Vallée, prieur, et Prevost. — Bulle du pape Clément approuvant l'union de l'église de Hautot-l'Auvray au monastère des Célestins, 11 des calendes de juillet 1524. — Ratification par l'archevêque Georges d'Amboise des lettres de son vicaire général, portant approbation de la donation faite aux Célestins par les religieux de Jumièges, 8 décembre 1524. — Lettres du vicaire général de l'archevêque mandant au doyen du doyenné de Canville de mettre Jacques Caron en possession de la cure de Hautot-l'Auvray; y avait été présenté, le 8 mai, par les religieux de Jumièges, après résignation faite par Guillaume Postel, chanoine de Rouen, 1er février 1526 (v. s.). — Prise de possession par procureur (Thomas Canterel, curé des Ifs), 12 février, même année (v. s.). — Présentation par les Célestins de Jean Allain à la vicairie perpétuelle de Hautot-l'Auvray, vacante par le décès de Jacques Caron, 20 décembre 1556. — Mémoire instructif sur les présentations à la cure ou vicairie perpétuelle de Hautot-l'Auvray, 17e siècle. — Acte de démission de cette vicairie par Jacques Simon, 1678. — Présentation de Louis Vallery à cette vicairie, vacante par le décès de Gilbert Le Roux, 1759. — Sentence du lieutenant-général au bailliage de Caux, siège de Cany, qui maintient Ouvril, curé de Hautot-l'Auvray, dans le droit de percevoir certaines dîmes en cette paroisse, 1613.

G. 9241. Liasse. — 12 pièces, parchemin.
7 pièces, papier.

1523-1777. — Aveux rendus par les Célestins, pour leurs biens de Hautot-l'Auvray, à Henri de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien, seigneur de Cany-Caniel (prévôté de Hautot), 1523; — à Jean Le Fèvre, seigneur de Hautot et Le Ratier, 1583; — à Adrien, sire de Breauté, seul seigneur châtelain et patron de Néville, seigneur haut-justicier de Cany-Caniel, étant, à cause de sa minorité en la garde-noble de Suzanne de Monchy, dame douairière de la maison de Bréauté, son aïeule, 1588; — déclarations de vassaux aînés *et de porteurs en avant* de la seigneurie de Hautot-l'Auvray. — Aveu à messire François Arnoux, chevalier, seigneur de Hautot-l'Auvray, Routes, fief au Bouteiller, etc., 1722. — Baux de terres et de dîmes à Hautot-l'Auvray.

G. 9242. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.
46 pièces, papier. (2 imprimés.)

1523 (copie)-**1757**. — Procès en la haute-justice de Cany-Caniel, et, par appel, au Parlement, au sujet de la prétention du curé Falague, lequel contestait aux Célestins la qualité de curés primitifs de la paroisse de Hautot-l'Auvray et le droit de la tierce partie des dîmes de la dite paroisse; diverses pièces de procédures. — Copies de documents. — Consultation signée par l'avocat Gaudenne, Rouen, 15 janvier 1743. — Requête « A nos seigneurs de la Grand-Chambre du Parlement. Suplie humblement Me Pierre Fallague, prêtre, curé de la paroisse de Hautot-L'Auvray, apelant de sentence rendue au siège de la Haute Justice de Cany-Caniel, le 5 de novembre 1753. Contre les sieurs Prieur et Religieux Célestins du Monastère Royal de Notre-Dame du Val-de-Rouen, soi disans curés primitifs et gros décimateurs de la Tierce partie de la Grosse Dixme de la dite paroisse de Hautot-L'Auvray, Intimés en appel de la dite sentence, » grand in-folio, de l'Imprimerie Machuel, rue St-Lô, vis-à-vis le Palais, au *Bien-Aimé*, 1756. — Mémoire servant de réponse à la Requête imprimée, signifiée le ... février 1756, pour les Prieur et religieux Célestins du Monastère Royal de Notre-Dame du Val-de-Rouen, Intimés contre Me Pierre Falague, prêtre, curé de la paroisse de Hautot-L'Auvrai, à ce qu'il plaise à la Cour mettre l'Appellation au néant, ordonner que la sentence dont est appel, sortira son plein et entier effet; avec dépens; »

imprimé, grand in-folio; avocats : pour le curé, Me Duval. — pour les Célestins, Me Gaudence. — Arrêt de la Cour, du 5 mars 1757, qui met l'appellation au néant et ordonne que la sentence dont était appel sortira effet, condamne l'appelant en l'amende ordinaire de 12 livres envers la Cour et aux dépens, rapport et coût de l'arrêt.

G. 9244. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin;
1 pièce, papier.

1585-1782. — Titres de propriété d'une ferme assise en la paroisse de Préaux, au hameau du Bosc-quesney. — Vente faite aux Célestins, pour 7,500 livres, de 50 acres de terre à Préaux, par Charles Du Thil, écuyer, verdier des bois et forêts de Préaux, archer et garde du corps du Roi, et par ses frères Robert et David, héritiers de leur père Guillaume Du Thil et de leur frère maître Jean-David Du Thil, bailli et verdier du dit lieu, le dit prix fourni au moyen de la vente faite par les dits religieux de terres, vignes et maisons au village d'Ermont en la vallée de Montmorency, 1612. — Brevet du duc de Montmorency, maréchal de France, de Guyenne et de Bretagne, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, seigneur de Préaux, par lequel il gratifie les Célestins du 13me de cette ferme, et les décharge en même temps du droit d'indemnité, 1612; signature du duc de Montmorency. — Lettres d'amortissement obtenues du Roi, juillet 1616. — Aveu informe à Henri, duc de Montmorency. — Autre aveu rendu à Hercule Mercadec de Rohan de Maubuisson, marquis d'Annonay, comte de la Voute, Tournon et d'Albon, baron de Préaux, gouverneur de Champagne et de Brie, 1698. — Quelques baux. — Mention de Pierre Voyson, sieur de la Viardière, avocat au Parlement, ancien conseiller de l'Hôtel-Commun de Rouen, 1612.

G. 9245. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin;
27 pièces, papier.

1521-1777. — Titres de propriété concernant des terres et des rentes appartenant aux Célestins de Rouen en la paroisse de Saint-Paër : hameaux de Boscguerout, de la Maréval, du Mouchel, de Trubleville. — Contrats d'acquisition, baux, aveux, déclarations, procédures. — Aveux rendus par les Célestins aux enfants mineurs de messire Pierre d'Espinay, capitaine de cent hommes d'armes de Sa Majesté, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, les dits enfants sous la garde-noble de leur mère, Charlotte de Guillard d'Arcy, 24 juillet 1624; — à François d'Espinay, marquis du dit lieu et de Boscguerout, châtelain, patron de Saint-Paër, les Vuifs, Montihard et du fief de l'Eau, comte de Rosendal, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, 1574; — à Timoléon-Antoine-Joseph-François-Louis-Alexandre, comte d'Epinay de Saint-Luc, marquis de Lignery, seigneur châtelain de Boisguerout, les Vuifs, Saint-Paër, Trubleville, de l'Eau, dans le pays de Caux, de Beaulévrier, Bouricourt, Corbenton, en Haute-Normandie, d'Escames, le Quesnoy en Beauvoisis, l'Orchère, en Anjou, 1777; — à Claude de Saint-Simon, évêque de Mets, abbé de Jumièges, seigneur de la Maréval, en la prévôté de Saint-Paër, 1758. — Déclarations faites aux religieux de Jumièges de biens dépendant d'eux, 1541, etc. — Aveu de Jacques Pradon, fils aîné et héritier en partie de feu noble homme maître Louis Pradon, en son vivant, procureur du Roi, pour lui et pour Georges Pradon, son frère, 1622; — par Anne Lespec, femme de Michel de Bordeaux, écuyer, sieur de la Mesangère, vicomte d'Auge, 1674; —par M. de Bonshons, sieur de Couronne, châtelain de Fouqueville, président à mortier au Parlement, 1656. — Accord entre les Célestins et les religieux de Jumièges, le dit acte signé par noble et scientique personne Barthelémy de Novello, vicaire au spirituel du cardinal de Ferrare, abbé de Jumièges, 13 août 1544. — Mention de lecture de contrats à Saint-Paër, à l'issue des messes paroissiales, par les clercs de la paroisse : Guillaume Titaire, Guillaume Douyere, Etienne Serres, Valentin Vincent, 1524-1529.

G. 9245. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin;
7 pièces, papier.

1311-1770. — Pièces diverses. — Expédition faite par les notaires apostoliques à la requête de François de Fontenay, abbé de Jumièges, de la bulle du pape Clément VI portant confirmation des biens appartenant à l'abbaye de Jumièges, entre autres de la cure de Hautot, 4 des nones de décembre 1344. Marques et signatures des notaires apostoliques Pierre Avril et Pierre Davoust. — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les places particulières des halles de la ville de Caen, celle du marché d'Avranches et les étaux des boucheries et poissonneries de Bayeux seront par les Trésoriers généraux de France à Caen fieffées au profit de S. M.; le prix en sera versé au Trésorier de l'Epargne, et par lui aux religieux de Notre-Dame-du-Val des Célestins de Rouen, en l'acquit de 6,000 écus réduits à présent à 18,000 livres, promis par le roi

Charles VII, camp de Montauban, 20 août 1621. — Sentence du Bureau des Finances de Caen, 24 mai 1621. — Requête à l'Intendant au sujet de droits de contrôle réclamés, 1728. — Mémoire informe relatif à un droit d'indemnité réclamé des Célestins par Monsr l'évêque de Noyon, vers 1760. — Autre mémoire concernant une redevance en grains à prendre sur les dîmes du prieuré de Saint-Amand de Tournay, proche Compiègne, vers 1770.

PRIEURÉ DE BEAULIEU SIS EN LA PAROISSE DE PRÉAUX, PRÈS ROUEN

RÉUNI AU SÉMINAIRE SAINT-NICAISE.

G. 9246. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1444-1783. — Décret de l'archevêque de la Rochefoucauld portant règlement pour les prieurés de chanoines réguliers de Bourg-Achard, Val-aux-Grès, Sausseuse, Beaulieu et Saint-Laurent-en-Lyons, dits de la Réforme, de M. Moulin ; entre autres dispositions : « Aucun sujet ne sera reçu à probation dans aucune des dites 5 maisons qu'il n'ait fait ses humanités, ce qu'il certifiera en montrant les attestations des régents de seconde et de rhétorique. Aucun ne sera reçu à probation sans notre consentement ou celuy de la personne que nous nommerons spécialement pour veiller, sous notre authorité, à ce qui regarde le gouvernement des dites cinq maisons, lesquels seront (*sic*) toujours pris d'entre nos vicaires généraux. Le noviciat se fera doresnavant en commun, dans une seule des dites cinq maisons, agréée par nous ou notre préposé.... Les études de philosophie et de théologie se feront en commun dans une seule des deux maisons agréées par nous, » 2 avril 1760. — Décret de l'archevêque supprimant la conventualité dans la communauté de Beaulieu et unissant tous ses revenus, biens, meubles et immeubles, au séminaire Saint-Nicaise, pour être employés, à perpétuité, à faciliter l'éducation et l'instruction ecclésiastique des pauvres clercs du diocèse nés à la campagne ; sur les revenus des biens unis il sera préalablement pris, tous les ans, la somme nécessaire pour deux bourses ou places gratuites pendant le cours de l'année classique, en faveur de deux étudiants qui seront présentés par M. le maréchal prince de Soubise et par ses successeurs, les seigneurs de Préaux.... Le curé de Bois-l'Evêque, où est situé le prieuré de Beaulieu, n'ayant que la portion congrue, le séminaire de Saint-Nicaise lui donnera tous les ans 15 mines ou 60 boisseaux de blé froment. En reconnaissance du don ci-dessus, le curé doit, pour les fondateurs, dotateurs, bienfaiteurs, une messe par semaine dans la chapelle de Beaulieu, dite la *Chapelle de Préaux*, dans laquelle sont les tombeaux des seigneurs de Préaux. Les religieux profès de la communauté de Beaulieu, actuellement non placés, et le prieur claustral, qui n'est pas profès de la dite communauté, mais qui y a été appelé par nous, et qui l'a sagement gouvernée, auront chacun 600 livres de pension viagère ; lorsqu'un des dits chanoines réguliers, actuellement non placés, aura un bénéfice simple ou cure valant, tous frais faits, mille livres, la pension viagère sera aussitôt éteinte. Pour tenir lieu aux dits religieux de meubles nécessaires dans le lieu de leur destination, on donnera à chacun d'eux la somme de 600 livres, si mieux n'aiment se réserver les meubles qu'ils auront dans leur chambre. Pour dédommager les pauvres des paroisses de Bois-l'Evêque et de Préaux des aumônes que peut faire la communauté de Beaulieu, le séminaire de Saint-Nicaise donnera, tous les ans, à chacun, 100 livres. Le prieur commendataire de Beaulieu aura pour lui et ses successeurs, ainsi qu'il l'a demandé, l'emplacement et les bâtiments des lieux claustraux de Beaulieu, l'enclos, cours et jardin de la communauté, pour y faire un logement aux prieurs commendataires. Les matériaux, la charpente, les tuiles et autres démolitions de l'église du prieuré de Beaulieu, seront employés à bâtir la nouvelle église de Préaux. — A cause de l'abandon ci-dessus, et par forme de dédommagement, la communauté des propriétaires de Préaux sera tenue faire clore et mettre en bon état la chapelle attenante à l'église conventuelle de Beaulieu, dite la *Chapelle de Préaux*, dans laquelle sont les tombeaux des seigneurs de Préaux. Le concordat fait entre M. l'abbé de Ménibus, prieur commendataire actuel du prieuré de Beaulieu, et les religieux, continuera, pendant la vie prieurale du dit sieur abbé, d'être observé, sauf au séminaire, la vacance du prieuré de Beaulieu arrivant, à faire, de notre agrément, des lots avec le nouveau prieur commendataire », 19 octobre 1772. — Lettres-patentes rendues sur ce décret, décembre 1772. — Arrêt d'enregistrement au Conseil Supérieur, 3 août 1774. — Procès estimatif des livres de la bibliothèque

de la communauté de Beaulieu, 4 mai 1770; — des meubles et effets mobiliers de la même communauté, même date. — Vente des meubles et effets restés dans le prieuré après sa suppression, 17 août 1774. — Titres de propriété du prieuré de Beaulieu : maisons rues Saint-Vivien et Coqueréaumont, 1444-1456. — Transaction entre Pierre de Ferrières, baron de Thury et de Dangu, sieur de Préaux, Gisors, Bézu, et les religieux de Beaulieu (Guillaume Pavie, prieur). — Pierre de Ferrières cède aux religieux une vente de bois nommée de toute ancienneté le Petit-Oissel, 1535 (copie). — Collation par Charles-Joseph de Mayol, prieur commendataire de Beaulieu, à François Verdun, du diocèse de Lyon, d'une place de religieux au dit prieuré, 1692. — Baux de terres et de dîmes. — Pièces de procédures au sujet des dîmes et du droit d'amortissement.

G. 9247. (Registre.) — 30 feuillets, papier, écrits.

1762-1771. — Livre de recettes du prieuré de Beaulieu. — Compte arrêté, le 31 juillet 1742, devant MM. le visiteur et le prieur de Sausseuse.—1744, reçu pour un veau, 9 livres; pour demi-cent de pailles, 6 livres. — 1747, pour un cheval, 11 pistoles; pour 2 cochons, 1 pistole. — 1772, pour une vache, 75 livres; pour une truie, 36 livres; pour 25 boisseaux d'avoine, 47 livres.

G. 9248. (Registre.) — 30 feuillets, papier, relié en parchemin.

1762-1771. — « Registre de dépense du prieuré (de Beaulieu), commencé le premier janvier 1762. — P. Carton, profez d'Hyverneaux, pour lors prieur. » Le registre finit en 1774. Le compte, arrêté le 14 mars 1770, porte les signatures de De Clercy, vicaire général, Chocque, prieur claustral, F. Guetier, Brunel et Noiret.

G. 9249. (Registre.) — Grand in-folio, 105 feuillets, papier, écrits.

1776-1790. — Registre de recettes et de dépenses du prieuré de Beaulieu, pour la mense priorale. — Maisons de Rouen rue Saint-Laurent; — rue Boutard, rue des Maroquiniers; — ferme de Beaulieu; — terre d'Heugleville; — terre de la Muette; — terres du Bois-l'Evêque. — Dîmes des grains de Préaux; — dîmes de Groffy; — traits de dîmes en la paroisse du Bois-d'Ennebourg et en celle de Roncherolles; — en celles de Saint-Jacques-sur-Darnétal, Saint-Aubin-la-Rivière, Epinay. — Rentes foncières dues par M. de Fréville, ancien garde de la maîtrise de Caudebec, M. Valtier, etc. Ce registre est uniquement relatif à la gestion du prieuré de Beaulieu, alors que ce bénéfice appartenait au chanoine Hellouin de Ménibus.

G. 9250. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1718-1790. — Pièces justificatives du compte de recettes et de dépenses de M. Hellouin de Ménibus, en ce qui concernait son prieuré de Beaulieu. — Quittances données par M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint-Nicaise, d'une redevance annuelle de 40 mines de blé dues par le prieur commendataire de Beaulieu. — M. Hellouin de Ménibus reconnaît avoir reçu du président Bigot 400 livres pour 4 années, échues à la Saint-Michel 1781, de la rente foncière qu'il devait au prince de Monaco, à cause de l'inféodation des tenures de la prévôté de Vinemerville. — Modèle de certificat de vie pour M. de Ménibus, demeurant à Rouen, rue des Quatre-Vents, paroisse de Saint-Nicolas, né le 5 mai 1712, baptisé le lendemain. — 2 notes qui font connaître qu'en qualité de chanoine de la cathédrale, au terme de la Saint-Jean 1790, il toucha 110 livres 1 sou 6 deniers pour méreaux, 54 livres 12 sous pour pain, 200 livres pour cuilibet; qu'à Pâques de la même année les méreaux lui avaient valu 118 livres 11 sous 3 deniers, le pain 54 livres, la résidence de la Saint-Jean 300 livres.

PRIEURÉ DE SAINT-LAURENT-EN-LYONS.

G. 9251. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 74 pièces, papier.

Vers **1721-1776**. — Mémoire historique sur le prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons : renseignements sur l'époque de la fondation, les privilèges accordés à la communauté, les églises de Notre-Dame de Catillon, Ecultot, la Fresnaye, Sainte-Geneviève du Mesnil-Lieubray, Rosay, Saint-Sanson et la Ferté, sur les principaux donateurs, sur les prieurs réguliers ou commendataires. « Il se trouve dans les archives près de 200 chartres de donations dont les biens sont perdus... Theroude, prieur de ce monastère, est dans le nécrologe au 15 octobre. Ce fut un homme incomparable pour sa sainteté et ses merveilleuses abstinences. Il y

a assez d'aparance qu'il vivoit du temps du bienheureux Hugues de Saint-Jovinien, religieux de Saint-Laurent, reclus au prieuré de Sainte-Honorine et auteur de la fondation de l'Isle-Dieu, Ordre de Prémontré. Il fut frapé de la lèpre, estant profez et prestre, et on l'envoya à Sainte-Honorine pour éviter la contagion, où il vécut en parfait solitaire, séparé du commerce des hommes, renfermé dans une cellule dont la porte estoit murée, n'y vivant que du travail de ses mains, qui consistoit à faire de petites cuillères et autres petits ouvrages de bois dont il ne recevoit aucune récompense que celle qu'on vouloit bien mettre volontairement sur l'autel de sainte Honorine... Il mourut, à l'Isle-Dieu, entre les bras du bienheureux Gautier Maloyseau, fondateur de Saint-Jacques du Val-aux-Grais... Après la mort de M. de Bapaume, la communauté nomma pour prieur Monsieur de Coquinvilliers, évesque de Verience, religieux de la maison. Ce fut environ l'an 1520... Nicolas Du Tot fut nommé par Henry quatriesme en l'an 1596. Il n'estoit âgé que d'environ 7 ans. Son administration a duré jusqu'en 1669, qu'il se démit en faveur de Jean Du Tot, son neveu. La communauté a eu beaucoup à souffrir sous luy ; car, dans son commencement, ce fut monsieur Du Tot-Gonfreville, son père, qui eust l'administration du prieuré, qui, lorsque les religieux parloient un peu trop haut, on leur envoyoit pour les contenir plusieurs cavaliers du régiment de monsieur Du Tot, seigneur d'Argueil, pour leur faire la correction à coups de bâtons. On voit dans les archives de Saint-Laurent un acte qui fait foy qu'ils estoient unys en fraternité, comme ils disoient alors, avec les monastères de Notre-Dame de Sauceuse, de Sainte-Madeleine des Deux-Amants, de Notre-Dame de Beaulieu, de Notre-Dame de Montmorel au diocèse d'Avranches, de Notre-Dame de Corneville, de Saint-Lô, au diocèse de Coutances. Le monastère de Saint-Laurent est situé au bord de la forest de Lyons au nord, et en est presque entouré, de tous costez, dans un assez grand espace de terre, de terres défrichées,... le tout en pays assez uny et eslevé en bel air. L'enclos de murs estoit spacieux, mais, en 1686, on n'en voyoit plus que les ruynes, et tout estoit en friche et en broussailles. L'église a été mise au milieu, assez bien prise, sinon qu'elle est un peu étroite, faite en forme de croix voûtée, à la réserve des deux chapelles qui forment le bras de la croix. Le clocher estoit une grosse tour quarrée, fort élevée, que l'on a été obligé d'abattre dans la crainte qu'elle ne tombast, estant presque toute ruynée, à la place de laquelle on a fait un clocher en forme d'impérialle. Le chœur est d'une très grande clarté ; le sanctuaire, en forme d'octogone, n'est qu'un vitrage en haut en bas, soutenu sur deux trumeaux qui ne tiennent pas plus de place que deux colonnes. Le cloestre est assez grand, mais on a détruit le costé qui estoit proche de la nef de l'église, afin d'y donner du jour. La nef, auparavant que ce jour lui fût donné, estoit à peu près semblable à une cave » (mémoire composé un peu postérieurement à 1724). — Requête du promoteur général du diocèse de Rouen, M. Osmont, à l'archevêque, à l'effet d'obtenir la suppression de ce prieuré : « Les prieurés royaux et communautés du Bourg-Achard, de Sausseuse, de Saint-Laurent-en-Lyons, du Val-aux-Grès, réforme de M. Moulin, non réunis à la Congrégation de France, et soumis immédiatement à la juridiction archiépiscopale, sont dans l'impossibilité de subsister et de garder la conventualité prescrite pour les réguliers par l'édit du mois de mars 1768, le nombre des religieux qui composent ces communautés étant insuffisant. Il n'y en avait pas 5 par maison. Les revenus des biens qui y sont attachés sont très modiques. Les logements même sont petits et trop bornés. » — Suivant la requête du promoteur, l'archevêque nomme l'abbé Bordier, vicaire général, pour procéder à une enquête sur le prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons, 1770. — Procès-verbal de visite de ce monastère par l'abbé Bordier : « Nous avons trouvé l'église bâtie en forme de croix, couverte en tuile, voûtée en pierre, grande, belle, solide et tenue avec propreté, consistant en un chœur, 2 chapelles dont une dans chaque bras de la croisée;... dans la bibliothèque, de 6 à 700 volumes, » 14 mars 1770. — Mandement de M. Bordier au promoteur pour faire assigner devant lui tous témoins nécessaires à l'effet de procéder à l'information requise *de commodo et incommodo* au sujet de l'union projetée du prieuré de Saint-Laurent au séminaire Saint-Nicaise, 13 septembre 1770. — Information en conséquence, 2 et 11 octobre 1770 ; témoins comparants : Claude-Charles Jobard, docteur en théologie, curé de Toutfreville ; Charles Le Filleul, chevalier, sieur des Monts, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi ; Pierre Le Vaillant, sieur de Monchy, maître de la verrerie du Landel à Bazainmart ; Jean-Baptiste de Lestendart de Liffremont, seigneur du Boulay, premier homme d'armes de France ; Philippe-François Moysant, curé de Beaufeal ; Marc-Antoine-Jacques-Elisabeth de Bertengle, maître des Requêtes, sieur de Saint-Crespin, à Lorleau ; déclaration des religieux ; estimation de leur mobilier et de leurs biens immeubles ; la dite information renvoyée au promoteur

par l'archevêque, Gaillon, 11 octobre 1770. — Moyens d'opposition proposés par M. l'abbé Mary, conseiller clerc au Parlement de Paris, prieur commendataire, contre la suppression projetée : « Ce monastère a été fondé par deux rois. Un titre si respectable auroit dû arrêter le zèle de M. le promoteur. Quelle fondation sera inébranlable, si celles des têtes couronnées sont renversées ? Ce monastère est environné de plusieurs villages et hameaux, éloignés de leur paroisse pendant l'hiver. Pourquoi priver les fidèles des services que leurs pasteurs ne peuvent pas leur rendre et qu'ils trouvent dans ces monastères ? Hélas ! dans ce temps où nous vivons les établissements dont l'origine se perd dans la nuit des siècles, les monuments de la piété des rois, les azilles du zèle de nos pères, deviendront illusoires. On n'a pas été surpris de voir l'esprit de système et d'incrédulité attaquer de toutes parts la vie religieuse, mais peut-on n'être pas étonné de voir une partie du clergé séculier poursuivre la destruction du clergé régulier ? Que résulte-t-il de tant de monastères abattus, de tant d'églises renversées et de tant d'offices divins supprimés ? un sujet de scandale pour les fidèles. » — Réquisitoire du promoteur, 15 octobre 1772. — Décret de l'archevêque pour l'union du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons au séminaire Saint-Nicaise, 22 octobre 1772 : « Art. 9, pour continuer aux habitants de Beauvoir, éloignés de l'église de leur paroisse et demeurant dans les environs du prieuré de Saint-Laurent, les secours spirituels qu'ils trouvoient dans les chanoines réguliers ou la communauté de ce prieuré, on conservera le chœur ou une chapelle de l'église conventuelle avec une sacristie. Cette chapelle sera dite *Chapelle Saint-Laurent* ; elle sera mise, ainsi que la sacristie, dans un état et dans une grandeur convenables. Outre le curé et le vicaire, il y aura dans la paroisse de Beauvoir, pour desservir la chapelle Saint-Laurent, un prêtre ou chapelain, auquel on donnera 400 livres par an. » — Lettres-patentes sur le précédent décret, portant union de la mense conventuelle de Saint-Laurent au séminaire Saint-Nicaise, décembre 1772. — Arrêt du Conseil Supérieur de Rouen, ordonnant que publication sera faite des dites lettres-patentes, 3 février 1773. — Information faite, conformément à cet arrêt, par Louis-François Perchel, chanoine, conseiller du dit Conseil, 21 avril 1773. — Arrêt du Conseil Supérieur ordonnant l'enregistrement des lettres-patentes, 29 juillet 1774. — Nouvelles lettres-patentes sur le décret de l'archevêque, mars 1775. — Procès-verbal d'exhumation et de réinhumation des corps enterrés dans le cloître et le chapitre de Saint-Laurent. Le dépôt en fut fait dans une fosse que l'on creusa au bas de la nef de la chapelle, 13 août 1776.

G. 9252. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier.

1511-1711. — Statuts donnés à la communauté de Saint-Laurent-en-Lyons par Mathurin Sédille, en qualité de vicaire général et de chargé des pouvoirs du cardinal d'Amboise, 2 janvier 1540 (v. s.). Ces statuts furent donnés pour mettre fin à des contestations qui avaient été portées à l'officialité de Rouen, au Parlement et au Conseil du Roi ; un arrêt de ce Conseil avait décidé qu'il serait procédé à la réformation du monastère par l'archevêque ou son vicaire général délégué ; Sédille avait délibéré, au sujet des mesures à prendre, avec Guillaume Pain, prieur conventuel de Beaulieu, Geffin De la Mare, curé de Saint-Jean-de-la-Neuville, Robert Touzé et Thomas Carrouge, curés de Catillon et de Beauvoir, religieux profès au dit monastère ; heures des offices réglées : *Fratres non sacerdotes ad communionem sacram accedant quatuor festis annualibus, videlicet in Navitatis, Resurrectionis Domini nostri Jesu Christi, Pentecostes et Omnium Sanctorum festivitatibus, et confessiones eorumdem supprior dicti prioratus vel ab eo deputandus audiat, quia priscis temporibus ita observatum est in dicto prioratu... In die Cœnæ Domini... teneantur dicti fratres suppriori ejusdem prioratus... confiteri. Omnes fratres dormiant in dormitorio, et quœlibet cella habeat in superiori parte ostii unum foramen quadratum... Quia dominus prior modernus ejusdem prioratus non est religiosus nec ordinem ejusdem professus, eidem ordinatur et injungitur quatenus quemdam presbyterum, religiosum ex monasteriis dicti ordinis reformatis professum et in observantia regulari peritum et usitatum, virum recti judicii, probatæ vitæ et laudabilis conversationis, qui cum dictis religiosis continue resideat et eidem, vice et loco dicti prioris, in ecclesia, capitulo, claustro, refectorio, dormitorio et aliis dicti prioratus locis præsideat. Insuper vicarium in dicto prioratu præficiat et constituat cum omnimoda potestate dictos religiosos et defectus eorum corrigendi et puniendi, illosque vestiendi et ad professionem recipiendi... Item ut diligentius custodiantur chartæ, tituli, privilegia, documenta et cœteræ scripturæ dicti prioratus, reponantur in secura arca quam prior perquiret, sub tribus diversis clavibus et seris, quarum clavium prior seu vicarius unam, supprior secundam, et tertiam unus ex*

senioribus fratribus dicti prioratus, qui a suppriore et aliis eligetur (habeat)... Sub simili custodia sigillum conventus habeatur. Quod si necesse fuerit ex illo aliquam chartam... sigillare, in capitulo coram omnibus alta et intelligibili voce legatur;... et custodiatur dicta arca, in dormitorio, in loco commodiori et securiori ejusdem..... Recipiant fratres tunicam novam coloris albi et subtunicale nigrum de 3 annis in 3 annos, caputium seu antfroctum (sic) *vel scapulare de 2 annis in 2 annos, caligas, unum birrium et duo paria calceorum ac bina superlinea de anno in annum... Ostium, quod est inter chorum et navim ecclesiæ, ita clausum teneatur quod mulieres, in eamdem ecclesiam affluentes, a prædictis religiosis, et religiosi a dictis mulieribus videri non possint, et non aperiatur nisi hora vel tempore, quo Sacrosanctum Christi Corpus et Sanguis in missa elevantur, etc.* — Deux copies de ces mêmes statuts. — Règlements arrêtés dans les conférences des chanoines réguliers de Saint-Laurent et résultats de ces conférences, 1709, 1723, 1725, 1726, 1727, 1728, 1731, 1732, 1733, 1737, 1742, 1745. — Visite de la communauté de Saint-Laurent par Etienne Dufour, prieur claustral de Saint-Nicolas de Miserey, visiteur régulier des communautés dont la règle avait été établie par M. Moulin, 13 juin 1741. — Prorogation de délai pour se faire ordonner sous-diacre, obtenu, à la cour de Rome, par Jean Du Tot, nommé prieur commendataire de Saint-Laurent.

G. 9253. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1734-1790. — « Inventaire des pièces qui regardent la maison (de Saint-Laurent-en-Lyons) en particulier », vers le milieu du 18e siècle. — Feuilles d'inventaire, entre autres, pièces concernant le Hêtre-Allain. — Etat des dettes de la communauté de Saint-Laurent, d'après la déclaration faite par le prieur, 1774. — Déclaration que donne Me Claude-Lazare de Maupin, docteur en théologie, chanoine de Saint-Orens d'Auch et prieur commendataire du prieuré royal de Saint-Laurent-en-Lyons, et les chanoines réguliers, des biens qu'ils tiennent de Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, chevalier, comte de Gisors, 1730-1743. — Déclaration du temporel du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons que présente messire Claude-Lazare de Maupin..... pour lui et les religieux, suivant et conformément aux édits, arrêts et règlement, notamment à la Déclaration du Roi du 20 novembre 1725. — Etat des terres relevant du prieuré de Saint-Laurent aux hameaux des Livrées, du Pré-Brandon, de la Croix et de la Mistaquerie. — « Compte que rend à Monsieur Jean-Marin Marraine, prêtre, supérieur du séminaire de Saint-Nicaise de Rouen, le sieur Marin Beaufils, receveur du domaine de Lyons, y demeurant, porteur des procurations de Monsieur Joseph-François Le Ber, ayant été supérieur du même séminaire, et du dit sieur Marraine, passées devant les notaires les 30 juillet 1784 et 4 avril 1789, des recettes et dépenses qu'il a faittes pour le dit séminaire depuis l'époque des dites procurations. »

G. 9254. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1631-1732. — Accords entre les abbés Nicolas Du Tot, Jean Du Tot, Claude-Lazare de Maupin, prieurs commendataires de Saint-Laurent-en-Lyons, et les religieux de cette maison, 1631-1726. — Marché fait avec M. Pierre Renault, horloger de Bolbec, « pour faire, pour les religieux de Saint-Laurent, une horloge pareille à celle du Val-aux-Grés, à la réserve qu'il y sera ajouté un réveil-matin qui ira rendre dans une des chambres du dortoir, et que les cadrans qu'il y mettra seront placés à la volonté du prieur, la place pour cela n'étant pas encore disposée à cause du clocher qui doit être abattu, » 9 juin 1703. — Arrêt du Conseil d'Etat : « Les bâtiments du prieuré tombent de vétusté; la voûte de la nef de l'église et les pilliers qui la soutiennent sont en si mauvais état qu'on ne peut y faire le service divin sans un danger évident. » Ordonné que par les officiers de la maîtrise des eaux-et-forêts de Lyons, il sera procédé au martelage et à la vente et adjudication des baliveaux au-dessus de l'âge de 40 ans qui se trouveront sur le taillis de 18 acres et quart de réserve dépendant du prieuré, à charge par les religieux d'en employer le prix, sans aucun divertissement, aux réparations nécessaires à faire à la nef de leur église et à leur cloître, et attendu la médiocrité de la chose, les religieux dispensés des formalités prescrites dans l'ordonnance des eaux-et-forêts du mois d'août 1669, » 10 juillet 1717. — « Mémoire des sommes qui ont été paiées, moitié par M. l'abbé, et l'autre moitié par Messieurs les religieux de Saint-Laurent, à l'occasion des réparations tant dans la nef de leur église que de leur cloître, » 7,000 de tuile, 91 livres; 50,000 de briques, 400 livres; 778 pieds de terre, charrage et tirage, à 5 sous le pied, 193 livres; journée de charpentier, 18 sous, 1719. — Devis de l'ouvrage qu'il convient faire à l'église du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons. » Mémoire de la dépense faite à la

réédification tant de la nef que du cloître de la maison de Saint-Laurent, suivant le devis de Jacques Boucher, architecte, demeurant en la paroisse de Saint-Martin de Baudemont, entrepreneur des dits ouvrages, pour estre présentés à la maîtrise de Lyons, et pour la justification de l'employ de la somme de 3,500 livres, à quoy s'est montée l'adjudication du bois qui a esté vendu et destiné à la confection du dit ouvrage, suivant l'arrest du Conseil d'Etat du Roy, en datte du 10 juillet 1717. » — Diverses pièces de comptabilité de 1661 à 1732.

G. 9260. Liasse. — 81 pièces, papier ; 23 cachets.

1728-1744. Trois paquets de lettres écrites par M. l'abbé Maupin, docteur en théologie, prieur commendataire de Saint-Laurent-en-Lyons, au prieur claustral de ce monastère, sous ces étiquettes : « Lettres de M. l'abbé De Maupin qu'il est appropos de garder accause qu'elles servent de décharge à M. Forget, autrefois procureur de M^r^ l'abbé de Maupin ; — Lettres de M^r^ l'abbé de Maupin qu'il est appropos de garder pour faire voir les bons sentimens dans lesquels il étoit autrefois à l'égard de la communauté ; — Lettres de M^r^ l'abbé de Maupin qui sont fort édifiantes et qui font voir combien il aimoit autrefois notre communauté, et combien il étoit porté à luy faire du bien, tant dans le spirituel que dans le temporel : » — 15 janvier 1728, il informe Dom Le Parmentier, prieur claustral, du motif qui l'oblige à différer son voyage à Saint-Laurent : « Quelque envie que j'aye de vous voir,... je suis obligé de retarder encore à cause des affaires pressantes dont le chapitre de Saint-Orens m'a chargé en qualité de député. J'espère que rien ne sera capable de rompre l'union qui doit régner entre le chef et les membres. Par le récit qu'on m'a fait du bon ordre qui règne dans votre communauté et de la capacité des sujets qui s'y rencontrent, j'ay pris la résolution de ne donner les bénéfices-cures réguliers qu'à ceux que vous jugerez les plus capables de votre communauté pour le gouvernement des âmes. — Que l'esprit d'erreur et de mensonge ne nous sépare jamais par ses vaines susceptibilités, ny d'esprit ny de sentimens, de notre chef invisible, ny de son chef visible qui gouverne son église sur la terre. » Il exprime ensuite le désir de savoir quel habit portait son prédécesseur quand il allait au chœur, « afin de se procurer les choses nécessaires pour s'unir de bouche et de cœur avec les religieux à chanter les louanges du Seigneur ». — 7 février 1729, « il m'est revenu que vous aviés envie de quitter le bréviaire et le chant romain pour prendre et le bréviaire de Rouen et son chant. Je vous assure que, quelque bon qu'il vous paraisse, il ne vaut pas le chant grégorien. Toutes les communautés de Paris, même celle de Ste-Geneviève, s'en sont tenues au bréviaire romain. » — Il montre le danger qu'il y aurait « à ce que, à chaque mutation d'archevêque, il y eût mutation de bréviaire et de chant. Le chant grégorien est le plus beau et le plus uny qu'il y ait dans l'église. Celui que l'on a fait à Rouen est plus propre à faire danser les fidèles dans le temple du Seigneur qu'à les édifier. Comme il n'y a qu'une créance dans l'église, il ne devroit y avoir partout qu'un bréviaire, un missel et un chant. Toutes ces nouveautés ne tendent qu'à se distinguer de l'église romaine. *Nil innovetur nisi quod traditum est.* » — 11 août 1730, « dans le tems présent on n'est guère porté pour les communautés, surtout les Parlements qui veulent s'ériger en juges dans toutes les affaires, mesme de l'église et des décisions de foi ». — 5 janvier 1732, « tout mon désir est de me réunir avec vous pour ne plus faire qu'un corps. Je sens que le Seigneur m'appelle dans cette sainte retraite ». — 26 mars, il engage M. Le Parmentier, prieur claustral, à ne point désirer une fonction plus élevée, à laquelle il était question de l'appeler. « Je vous demande, comme une grâce, de ne point quitter Saint-Laurent. Ce ne sont point les dignités qui nous sauveront, mais la simplicité dans le service de Dieu. » — 13 février, même année, « ou ne va plus au tombeau de M. Paris. S. M. a fait plus de guérisons en une heure qu'il ne s'en étoit fait en trois ou quatre ans. Tous les faiseurs de convulsions ont été pris et ont découvert toutes les impostures des gens du party ». — 2 février 1739, « il faut avouer que vous (Dom Le Parmentier) et moy nous sommes bien malheureux dans les curés que nous plaçons. Vous n'ignorés pas sans doute les informations faites contre le prieur de Rosay au sujet des instructions insensées qu'il fait à ses paroissiens, et de ses brutalités. On n'enseigne pas la morale de Jésus-Christ à coup de bâton ni les foudres à la main..... Que les jeunes gens voyent et comprennent combien grand est leur bonheur de vivre sous une sainte règle et d'en conserver l'esprit. » — 13 janvier 1742, « mon cœur est toujours à St-Laurent, ainsy que je l'ay marqué à mon beau-frère *novissime*, qui m'offroit un bénéfice considérable dans la ville de Beaune. Je lui ai écrit que S.-Laurent auroit mon corps jusqu'au jour de la Résurrection. » — 21 juin 1742, « pour moy, il est fort aisé de me remplacer, mais pour vous (Jacquin, alors prieur claustral), il ne seroit pas aisé de trouver un homme de piété et d'exemple tel que je vous reconnois. » — 24 juillet 1743, « pour nouvelles, l'on

va lever, vers le 15 octobre, une autre milice de 36,000 hommes par tout le royaume. La Généralité de Rouen est taxée à 1,800 hommes. Les jeunes gens mariés dès l'âge de 20 ans et au dessous tireront ; et, à leur défaut, le sort sera tiré entre tous les gens mariés de 40 ans et au-dessous. »—1774, « je viens de céder pour plusieurs mois ma maison (priorale) à deux messieurs qui ont chacun leurs épouses, qui veulent se retirer de Paris pour quelque temps. Ainsi ayez agréable de faire faire fermer la communication totalement et sans porte, qui est entre nous. »—Sans date, à propos de l'affaire de M. de Bertangles : « L'on n'est plus dans un siècle favorable aux ecclésiastiques, encore moins aux communautés. A vous dire le vray, je ne m'attens nullement qu'on gagne l'affaire contre M. de Bellisle, telle bonne qu'elle paraisse être, dès lors que les juges sont prévenus contre nous. » — Affaires relatives aux dîmes de Saint-Crespin et de la Ferté-en-Bray, aux prieurs de Saint-Eustache de Montigny et du Pubel ; — mention des livres donnés par le prieur ; d'un pensionnaire proposé par M. Maupin, refusé par la communauté ; de la relique de saint Laurent, etc. — Nombreux cachets de M. Maupin.

G. 9256. (Registre.) — Petit registre, 23 feuillets, papier, écrits, recouvert en parchemin.

1763-1773. — Délibérations du chapitre de Saint-Laurens-en-Lyons. — Chanoines réguliers : Amaury, prieur claustral ; Corneillot, prieur-curé du Mesnil-Lieubray ; Pougin, Doucet. Admis à profession : Pierre Dequen, du diocèse d'Amiens, 11 avril 1763 ; — Jean-Baptiste Le Bas, de Saint-Pierre-le-Gaillard, au diocèse de Bourges, 14 août 1764 ; — Jean-Etienne du Bois, de Saint-Aquilin d'Evreux, 18 août même année. — 19 avril 1773, les chanoines de Saint-Laurent-en-Lyons décident de s'opposer à l'enregistrement du décret de l'archevêque, du 22 octobre 1772, portant suppression de la conventualité de leur maison ; noms des opposants : A. Corel, prieur claustral ; Corneillot, Seyer, Amaury, Le Bas, Dubois et Doucet.

G. 9257. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1697-1726. — « Journal des receptes du prieuré de Saint-Laurent-en-Lions, à commencer du premier de janvier 1697 » jusqu'en 1726. — A la fin : « Mémoire de la dixme de notre ferme de Frémont louée à Dubois, frère de Monsr le curé du Menil-sous-Vienne, en 1703. . : — 140 gerbes qui ont rendu 29 boisseaux de blé ; plus 46 gerbes de pois gris qui ont rendu 4 boisseaux ; plus 55 gerbes d'avoine qui ont rendu 22 boisseaux ; plus 15 gerbes de vesce qui ont rendu 1 boisseau. » — « Mémoire du bien et revenu dont jouissent les chanoines religieux de Saint-Laurent, suivant les lots et partages, ou plutôt l'accord fait avec messire Jean Du Tot, abbé du dit lieu, à Saint-Maclou-la-Brière, le Mesnil-sous-Vienne, Périers, Boissay, Saint-Marcel proche Vernon, Beauvoir, le Boulay. » — « Mémoire de ce que nous avons de revenu en particulier, sans la participation de M^r notre abbé : la ferme du Hêtre-Alain, quelques terres à Beauvoir, à la Feuillie au triège des Mazis, à Beuzeval. »

G. 9258. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1697-1726. — « Journal des mises du prieuré de Saint-Laurent-en-Lions, à commencer du premier de janvier 1697 » jusqu'en 1726. — « Janvier 1697, à M. Michots, chirurgien, 12 sous. — Février 1697, pour une chaudière à eau-de-vie, 30 livres. — Février 1898, pour un quarteron d'œufs, 10 sous ; pour 6 fromages, 18 sous. — Mars, pour 2 poulettes, 1 livre ; pour un quarteron de pommes, 3 livres. — Septembre, au briquetier, 133 livres 7 sous, pour nous avoir fait de la brique, à 2 livres le milier, et des faitiers. — Octobre 1698, à Godefroy, pour son août, 70 livres, et 12 livres au faucheur d'avoine. — Mars 1699, pour une charrue toute preste à labourer, 8 livres ; pour 300 de chaume rendu à la ferme, 18 livres ; pour un cent de foin, 9 livres. — Mars 1699, au chirurgien de Beauvoir, pour 4 saignées, 1 livre 4 sous. — Juillet, même année, pour 12 boisseaux d'avoine, 18 livres ; pour le fauchage d'une acre de pré, 4 livres, et 9 livres pour le faner et boteler ; pour une cavalle blanche, 77 livres 7 sous ; à Langlois, maçon, pour le rond côté de notre jardin, 150 livres ; pour un muid de sidre et de poiré, 18 livres ; à la Collemaresse, pour 3 muids de poiré, 21 livres ; pour 80 boisseaux de pommes, 32 livres. — 1700, pour un cheval de poil de souris, 80 livres ; pour une cavalle rouge, 66 livres. — 1701, pour planter notre charmille, 12 livres 12 sous. — 1702, à M. Guilbert, horloger, 38 sous ; pour une brouette, 50 sous ; au chirurgien Michots, pour 3 saignées, 18 sous ; aux fageteurs, pour la façon de 16 cordes de gros bois de pommier, à 16 sous la corde, en déracinant les souches, et 20 cordes de bois de la Haye-Alain, avec 800 de bourrées, à 14 sous l'un en l'autre, 32 livres 8 sous ; pour 300 livres de beurre, 45 livres. — 1703, mars, pour des fromages envoyés au pays de Caux, à une personne qui nous

avoit servi d'ami dans l'affaire de Saint-Maclou, 100 sous; pour un cochon, 8 livres; pour un mille de tuiles, 13 livres. — Juin 1708, à Louis Regnoult, pour le marché des croisées du côté du jardin, que pour les arcs boutants et lieux joignant l'église, 202 livres; à M. Trepasé, menuisier de Tréforêt, pour les croisées, portes et tables des cellules, 200 livres. — Emploi de genêts à couvrir la grange des Echars. — Au mois d'août, un cent de beurre à Argueil, 19 livres 6 sous. — Avril 1709, pour des pilules de Lumière, 8 sous. — Juin, même année, pour un cent de radons d'artichaux, 12 sous. — Juillet 1710, pour 4 journées de terrage, à Jean Lhomme, 1 livre 12 sous. — Au matelassier, pour 4 journées, 40 sous. Pour 10 petites poules et 1 coq, 34 sous. »

G. 9259. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier, relié en parchemin.

1723-1743. — « Journal de la recepte du prieuré de Saint-Laurent-en-Lions, pour les religieux, à commencer du premier de janvier 1727 », jusqu'en 1743. — Ecrit dans un autre sens : « Journal des mises, à commencer du premier de janvier 1727. » — Décembre 1729, gages d'un domestique à l'année, 66 livres. — « Octobre 1730, pour 71 boisseaux et demi de pommes, 71 livres 16 sous; pour 60 boisseaux de pommes, 57 livres 1 sou; pour une douzaine et demie de poulets d'Inde, 18 livres 10 sous; pour 57 pièces de gibier, à 5 sous la pièce, et 15 journées, à 8 sous, 20 livres 5 sous. — Le 4 décembre 1731, tenu compte à Pierre De Caux, des Mazils, de six-vingts boisseaux de pommes, savoir: 60 boisseaux qu'il nous a livrés au mois d'octobre 1729, à 9 sous le boisseau, et 60, le 26 novembre dernier, à 6 sous le boisseau, qui font le tout la somme de 45 livres. Plus au dit de Caux, pour 4 boisseaux de pommes, 12 livres. — 18 janvier 1732, à une femme, pour avoir filé 18 livres d'étouppe de lin, 4 livres 10 sous. — 9 février, même année, à une fille qui a filé 3 mois au Haistre-Allain, 9 livres. — Mars 1732, journée et demie de couvreur, 18 sous. — Mai 1732, au couvreur, pour 13 journées et demie à couvrir sur la charreterie neuve, 8 livres 2 sous; à Farin, pour 18 journées à tailler les chênes de Montigny, 12 livres; pour la façon de 15 aunes de toile en 2 pièces, 9 livres 15 sous. Au chapelain de Merval, pour son année, 44 livres. — Au menuisier, pour 6 journées, 12 livres. — Mai 1733, à Mme Le Tailleur, payé 54 livres 12 sous, restantes sur la somme de 114 livres 12 sous, qui étoit due à feu M. Le Tailleur, chirurgien, pour toutes les médecines et voyages faits et fournies à la maison, depuis le 17 octobre 1731 jusqu'au jour de sa mort, arrivée le 10 janvier 1733. » — Juin 1733, gages d'un domestique à l'année, 45 livres. — Avril 1739, pour le bréviaire du prieur du Mesnil, 10 livres. — En un voyage à Pubel et prise de possession du dit bénéfice, 41 livres. — Décembre 1739, pour 272 boisseaux de pommes, y compris 12 sols pour le vin, 41 livres 8 sous. — Pour 4 livres 4 onces de tabac ficelé et pour 1 livre quelque once de noir, 15 livres 13 sous. A la couturière, pour 23 journées, une livre de sucre, 2 paires de bas et 1 petit pain, 10 livres 8 sous. — Décembre 1740, le 3e du mois, pour un voyage de Montigny, pour le vin, dépensé, pour 5 chevaux et 3 hommes, y compris les passages de la rivière, 18 livres 5 sous 6 deniers. — Le 5, à M. Le Rond, chirurgien, payé 40 livres, pour [être] quittes des remèdes, voyages et seignées qu'il a faites jusqu'à ce jour, y compris les frais d'un voyage de Rouen, pour consulter la maladie de la sœur Catherine. »

G. 9260. (Registre.) — Petit in-folio, 143 feuillets, papier, relié en parchemin.

1743-1757. — Comptes des recettes et dépenses du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons. — « Novembre 1743, en couleurs pour le crucifix, savoir 4 livres de blanc, 4 livres de couleur de bois, 1 livre de couleur brune, 8 livres d'huile cuite, 6 feuilles d'or pour du jaune et du noir, vermillon, brosses et pinceaux, 12 livres 3 sous. — Février 1745, le 10, à Rouen, en une chaudière de 18 livres, les frais de voyage pour apporter la grille du chœur, 23 livres 10 sous 6 deniers; à Pigeon, pour 9 journées de massonnerie tant à placer la grille du chœur qu'à travailler au four, y compris 6 jours de manœuvre, 9 livres 3 sous; au nommé Le Clerc, serrurier de Rouen, payé de l'argent de M. Framboisier, 204 livres tant pour la balustrade du chœur que pour un tournebroche avec les garnitures, comme poulies, cordes, boulet avec son embrêlure, y compris 45 livres de plomb pour sceller la dite balustrade. » — Compte vérifié, le 11 octobre 1746, par Jean-Prosper Auvray de Saint-André, député par l'archevêque. — Avril 1747, journée de scieur de long, 15 sous. — Gages d'une servante de basse-cour, une année et demie, 57 livres. — Mai 1750, à un tisserand, pour la façon de 80 aunes de toile en 2 pièces, 20 livres. — A Robine, pour 9 journées, 3 livres 12 sous. — Septembre 1750, pour 8 livres de beurre, 3 livres. — Février 1751, achat d'une truie, 24 livres 3 sous.

G. 9261. (Registre.) — Grand in-folio, 68 feuillets, papier, relié en basane; un des plats de la reliure enlevé.

1758-1771. — Comptes du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons. — « 1758, janvier, pour étrennes aux domestiques, à chacun 12 sous, 6 livres; à la servante de M. Labbé, pour étrennes, 24 sous; au boucher, pour étrennes, 24 sous. — Mars, paire de sabots, 4 sous. — Avril, 10 jours de louage d'un cheval, 7 livres 10 sous. — Reçu des Evangiles de sainte Honorine, 1 livre 12 sous. — Au cordelier qui est allé dire 2 fois la messe à Sainte-Honorine, 3 livres. — 1 paire de souliers, 4 livres 4 sous. — Juillet, 38 journées du scieur de long, 28 livres 10 sous. — 1759, juin, 4 journées de lessivières, 20 sous. — Septembre, boule d'acier vulnéraire, 2 livres. — Octobre, femmes employées à écoucher et secouer du blé. — 1760, à Dubec, collesier, pour un collier, 5 livres. » — Fréquentes mentions d'aumônes faites à des captifs. — « 1769, pour peaux de lièvre pendant la maladie du prieur de Saulseuse à Saint-Laurent, 12 livres. » — Frais d'un voyage au Havre en passant par Barentin, Yvetot, Bolbec et la Botte, et en revenant par Bléville, Graville, la Botte, Yvetot, Barentin, Hodeng et la Ferté. — Permission donnée à Dom Jean-Baptiste Le Bas, chanoine, procureur de la maison, de se retirer à Sausseuse pour y suivre les leçons de Dom Le Breton de Vertemare, 7 septembre, 25 mars 1767. — Compte vérifié par M. Bordier, vicaire général, 15 mars 1770.

G. 9262. (Liasse.)— 30 pièces, parchemin; 96 pièces, papier, 50 cachets.

1619-1741. — Extraits baptistaires, lettres d'ordination, de provisions à des cures, lettres de grades, et pouvoirs de confesser, relatifs à des chanoines réguliers dont les noms suivent : Asselin (Etienne), de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, 1694-1714; — Bouvier (François), 1649-1659; — Canu (Jean-Baptiste), curé de Rosay, 1681-1693; — Cotton du Verbois (Louis-Adrien), 1721-1731; — Desjardins (Antoine), 1716-1741; — Despériers (Romain), fils de François Despériers, sieur de Courcy, et de Marie-Anne Le Meau, 1703-1731; — Du Tan (Pierre), 1669-1696; — Forget (Nicolas-Laurent), 1713-1720; — Jacquin (Antoine), 1672-1686; — Le Flament (Pierre), prieur claustral de la Bloutière, curé d'Hocquigny, ensuite curé de la Ferté-en-Bray, 1693-1714; — Le Fournier (André), curé de la Ferté-en-Bray, 1696-1736; — Le Juif ou Juif (Jean), curé de la Ferté-en-Bray, 1658-1690; — Le Parmentier (François-Adrien), 1671-1730; — Maintenant (Alexandre de), 1662-1685; — Mesnildrieu (François), 1665-1692; — Moulineau (Denis), 1688-1718; — Paris (François), 1705; — Touzé (Alexandre), curé de Montmain, 1696-1714. — Ordinations faites, à Pontoise, par Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, 29 mai 1649; — à Rouen (en l'église des Carmes), par François Suarez, évêque de Memphis, 7 avril 1651; — (en la cathédrale), par Jean de Malevaud, évêque d'Aulone, suffragant de Clermont, 21 mars 1654; — par André, évêque de Finebor, 22 décembre 1674; — par Jean *Laonensis*, 23 septembre 1689; — par le même, se qualifiant d'évêque de Limerick et d'administrateur *Laonensis*, 3 septembre 1691, 22 mars 1692, 6 mars 1693; — par César Le Blanc, évêque d'Avranches, 29 mars et 17 septembre 1721; — (au séminaire archiépiscopal), par Jean de Caulet, évêque et prince de Grenoble, 19 avril 1726; — (dans la chapelle de l'archevêché), par François Lastic de Saint-Jal, évêque d'Uzès, 15 avril 1729; — par Hyacinthe Le Blanc, évêque de Joppé, 23 septembre 1730, — (en la chapelle de l'archevêché), par le même, 8 avril 1730; — (aux Augustins), par le même, 10 mars 1731. — Cachets des archevêques de Rouen : Colbert (6); — d'Aubigné (8); — Bazin de Besons (3); — de Lavergne de Tressan (7); — de Saulx-Tavannes (2); — de Léon Potier, archevêque de Bourges (1); — de François de Harlay, archevêque de Paris (4); — du cardinal de Noailles, son successeur (4); — de François, évêque d'Amiens (3); — de François de Nesmond, évêque de Bayeux; — de Toussaint de Forbin-Janson, évêque de Beauvais; — de Charles-François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances (4); — de Gilles Boutault, évêque d'Evreux; — de Léonor de Matignon, évêque de Lisieux; — d'Henri-Ignace de Brancas, son successeur (5); — de l'abbaye Notre-Dame du Vœu à Cherbourg, — de l'abbaye de Vernusse au diocèse de Bourges; — du vicariat de Pontoise.

G. 9263. Liasse. — 2 pièces, parchemin; 102 pièces, papier; 1 gravure sur bois, 2 lettrines.

1616-1771. — Pièces de procédure et de comptabilité relatives au prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons. — 158 livres 2 sous de rente sur les Aides légués au prieuré pour le soulagement des pauvres de la Ferté-Saint-Samson par demoiselle Anne Pinson, veuve de Nicolas Agis Le Cadet, porte-arquebusier de S. A. R. Monsieur le duc d'Orléans; la dite Le Cadet était dé-

cédée, le 14 janvier 1708, au monastère des Ursulines de Gisors. — Mémoires indicatifs des pauvres secourus à la Ferté-Saint-Sanson. — Quittances des curés de cette paroisse : Everard, 1709-1713; Le Flamand, 1714; Tousé, 1715-1736; Le Fournier, 1738-1745. — Procès entre les prieur et religieux de Saint-Laurent-en-Lyons, héritiers de Jean Le Gentil et de Pierre De Than, successivement prieurs-curés de Saint-Maclou-la-Brière, et les Trésoriers de la Fabrique de cette église, 1710. — Vente par Guillaume de Saint-Laurent, sergent royal à Fauville, des meubles trouvés au manoir presbytéral de Saint-Maclou-la-Brière, après le décès du dit De Than, 1710. — Affiliation accordée, le 27 juillet 1737, à Catherine Fauquet, fille âgée de 42 ans, depuis 2 ans domiciliée en la maison des religieux, où elle s'occupait à filer, coudre, blanchir le linge; engagement pris de la nourrir, de l'entretenir, et, après sa mort, de la faire enterrer; elle, de son côté, donne 1,500 livres et 8 aunes de toile. Une messe basse sera dite, chaque année, le jour de son décès, pour elle, pour ses père et mère, et pour feu messire Jean Lappert, son oncle, vicaire de Saint-Maclou-la-Brière, dont le testament de 1731 est joint à l'acte d'affiliation. — Procès pour fermage de dîmes avec Madeleine Le Baube, veuve de François Arachequesne, et Farin. — Etat du revenu du prieuré (sans date). — Inventaire des ornements de l'église Saint-Laurent (aussi sans date). — Procuration donnée par les religieux à François-Adrien Le Parmentier, 1719. — Quittance du dit Le Parmentier, prieur claustral, procureur du prieur Maupin, 1735. — Etiquette gravée : « *Au vase d'or*. Claude Falaize, marchand quinquaillier et mercier à Rouen, demeurant sur le quay de Luxembourg, proche le pont. Vend toutes sortes de quincaillerie et mercerie en gros et en détail, le tout à juste prix. » Gravure très fine signée du nom du graveur : *J. Maintru sculpsit.* — Cachet du prieuré, en cire d'Espagne, mal conservé.

G. 9264. Liasse. — 18 pièces, parchemin : 87 pièces, papier; 1 cachet.

1577-1711. — Titres de propriété de la ferme du Hêtre-Alain, sise à Beauvoir. — Vente, par messire Antoine Doutreleau, chevalier, châtelain de Coussy, demeurant à Vaussaillon, et par dame Jehanne de Collan, son épouse, à Charles Daubourg, écuyer, sieur de Porcheux, capitaine d'une compagnie au régiment de Navarre, de la terre du *Hetralin*, 13 novembre 1607; — par Charles Damiray, écuyer, sieur de Porcheux, Bézu-le-Long et Saint-Eloi, à Robert de Roncherolles, de la même terre, 11 juillet 1617; — par M. de Villermont, à Nicolas de Bouju, chevalier, ci-devant capitaine au régiment de Navarre, de la même terre, 19 août 1655; — « par Nicolas de Bouju, écuyer, sieur du Haistre-Allain, à Dom André de Durdan, prieur et religieux de Saint-Laurent-en-Lyons, pour lors logé à l'*Hôtel de Lisieux*, proche Saint-Cande-le-Vieux, ayant pouvoir des autres religieux de la communauté, de la terre et ferme du Haître-Allain, laquelle était de leur ancien domaine et aliénation ecclésiastique de leur maison, à laquelle elle avoit été aumonée par les ducs de Normandie, » et laquelle ils prétendaient être en droit de retirer; par le même acte, vente de terres distinctes de cette ancienne ferme et qui y avaient été réunies; les religieux, outre le prix d'acquisition qu'ils eurent à payer, s'engagèrent à faire dire et célébrer, en leur église, un annuel après la mort du sieur de Bouju, à payer après son décès 100 livres à l'église de Beauvoir, etc., 24 novembre 1698. — Ventes, par Dom Jessé Thorel, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, à Jean de Doutreleau, sieur du Hêtre-Allain, Gaillardbois et Verclives, à cause de Françoise de Laval, sa femme, d'une rente foncière de 4 livres 8 sous 7 deniers, 6 juillet 1577; — par Pierre Deleau, à messire Alexandre Dubosc, chevalier, seigneur de Villermont et du Hêtre-Alain, capitaine au régiment des Gardes, d'une pièce de terre au triège *des Champs des Livrées*, 9 juillet 1650; — par Marie Le Caron, veuve de Damien Deleau, au même, d'une pièce de terre au même lieu, 28 avril 1652. » — Baux, pièces de comptabilité concernant la ferme du Hêtre-Alain. — Mémoires, marchés, etc. — Procès pour droits d'amortissement réclamés par le Domaine et pour rente seigneuriale à laquelle prétendait droit le maréchal de Belle-Isle. — Cachet de M. du Bosc de Villermont.

G. 9265. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1296-1790. — Titres de propriété et autres actes relatifs à Bellozanne, la Ferté-Saint-Sanson, Hodeng-Hodenger, Lorleau, le Mesnil-sous-Fry, Périers, Rosay. — Traité fait entre le prieur-curé de la Ferté-Saint-Sanson, les Trésoriers et habitants du dit Saint-Sanson, et Michel Bordin, prêtre, vicaire du dit lieu, succursale de la Ferté, 1719. — Rentes dues au Trésor de la Ferté, 1728. — Notice sur la paroisse de la Ferté-Saint-Sanson : « A pour patrons les BB. Apôtres saint Pierre et saint Paul. 2° Le curé, le nommé Alexandre Tousé, chanoine régulier, natif de la

paroisse de Saint-Lô de Rouen. Il y a, dans la ditte paroisse de la Ferté, un vicaire nommé Jean Neveu, natif de ce diocèse, qui coopéra depuis plus de 5 ans à desservir avec édification la ditte paroisse. Il y a encore un autre prêtre, nommé Michel Bordin, qui dessert aussi depuis 8 à 9 ans, en qualité de vicaire, avec beaucoup d'exactitude et d'édification, une succursale dépendante de la dite peroisse nommée Saint-Sanson, et dont le s[r] dit est patron. La dite cure de la Ferté-en-Bray et autrement la Ferté-Saint-Sanson, dépend, pour la présentation, du prieuré des chanoines réguliers de Saint-Laurent-en-Lions. Le revenu de la dite cure va environ à 1,000 livres, sur quoy le dit titulaire est chargé de payer 205 livres 9 sous de décimes, 300 livres de pension viagère à son prédécesseur, 50 livres pour partie de la condition des dits vicaires. Il y a environ 250 communians. — Il y a dans la dite paroisse de la Ferté une chapelle domestique appartenant à M. le président de la Ferté. — Aucun stationnaire n'est venu pour prêcher l'avent et le carême, rebutez à cause des chemins. — Le revenu du Trésor... environ 250 livres. — L'église sujette, par la hauteur de sa situation, à des réparations considérables. Ni hôpital ni nouveaux convertis. » — Délibération de la fabrique pour réparations à faire au beffroi du clocher, 1724; — pour la condition de Joseph Guilmart, qui se présentait pour remplir la fonction de clerc et de maître d'école, 1740. — Divers actes de l'état-civil de la paroisse. — Marchés avec Charles Morel, maître fondeur de cloches, demeurant à Trie-Château, 1744; — avec Etienne Ducray et André Bertrand, autres fondeurs de cloches, demeurant à Pontoise, 1727. — Etat des tenures de M. le président de la Ferté. — Copie d'une charte de Jean de Marigny, par laquelle il confirme à l'église de Saint-Laurent-en-Lyons les aumônes faites à cette maison par les seigneurs ses prédécesseurs : *Decimam molendini mei de Roseto et decimam molendini mei de Britisca et totam decimam censuum omnium hominum*, etc., mai 1246 (copie collationnée en 1764). — Baux de terres et de dîmes.

G. 9266. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1721-1775. — Titres de propriété (baux pour la plupart) de biens situés à Beauvoir-en-Lyons; — quelques pièces de comptabilité du prieur-curé de la paroisse, Pierre Le Tellier; — une quittance de 31 sous 8 deniers pour 3 ans du droit de débite payée par la fabrique de la paroisse à la fabrique de la Cathédrale, 1724; — 6 livres pour une étole à deux envers, de camelot violet et blanc, achetée à Rouen, 1740. — Billet adressé au curé Le Tellier : « Monsieur le prieur, puisque vous souhaitez que Monsieur de La Lande soit enterré dans l'église, moi, dit Jean Messan, trésoriez pour l'année 1741, je souhaite de même qu'il y soit enterré. Je suis vostre serviteur, Messan. » — « *Mémoire de l'argent de Ballivet*, ouvrier marneur qui avait été noyé dans le puits d'un habitant de Beauvoir, 1741 : Au clerc, 2 livres; à la Charité, 3 livres; au fossoyeur, 15 sols; au porteur de la lettre, 1 livre; au curé, 3 livres, etc. »

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-DE-SAUSSEUSE.

G. 9267. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 31 pièces papier; 2 placards imprimés.

1770-1781. — EXTINCTION DE LA MENSE CONVENTUELLE DU PRIEURÉ DE NOTRE-DAME DE SAUSSEUSE. — Inventaire des meubles, immeubles, titres et papiers du dit prieuré, par François-Joseph de la Rochefoucault de Momont, archidiacre du Vexin Français, vicaire général de l'archevêque de Rouen, suivant la commission à lui donnée par ce prélat, 14 et 21 mai 1770 : Murs de la salle de compagnie couverts d'une mauvaise tapisserie de Pergame (*sic*); livres en assez grand nombre; « l'enclos consiste en un très beau et très grand jardin potager, bien planté, au milieu duquel est une belle nappe d'eau bien empoissonnée; un colombier très peuplé, etc. Dans le clocher une belle horloge et trois cloches. » Noms des religieux chanoines réguliers profès : Pierre-Adrien Roy, prieur, 38 ans; Louis-René-François Le Breton de Vertemare, 38 ans; Louis Prevost, 34 ans; Nicolas-Martin Deschamps, 40 ans (alors au Val-aux-Grès); Denain, absent, 55 ans; Terrier, absent, 66 ans; Le Moine, minoré, 45 ans (demeurant chez les capucins à Cherbourg) » : A la suite de l'information, de la main de l'archevêque : « Soit communiqué au promoteur général du diocèse. A Rouen, le 14 avril 1770. » — Extrait des registres capitulaires des religieux de Sausseuse, assemblés à la réquisition de M. Terré, prieur commendataire; demandes formées par eux, le 26 mars 1770, pour être présentées à l'archevêque, 18 avril 1770. — Autre extrait des registres capitulaires de Sausseuse,

délibération du 16 mars précitée; autre délibération du 10 juillet; projet d'opposition que doivent former les prieur et chanoines réguliers de Sausseuse de concert avec leurs prieurs-curés, 25 juillet même année. — Procès-verbal de la visite faite de la maison de Sausseuse par Denis Le Doyen, maître-maçon, et Louis Tierce, maître charpentier, de la réquisition du promoteur général : « L'église a 23 toises 5 pieds de long sur 4 toises 2 pieds de large hors œuvre; construite en pierre de taille, voûtée et pavée en pierre, éclairée par 19 croisées, 6 au chœur, qui est en cul-de-four, 3 aux 2 chapelles, et 10 à la nef. — Le cloître a 31 toises de long sur 9 pieds de large. Le chapitre a 18 pieds sur 17 dans œuvre, éclairé par 4 croisées, » 25-28 juillet 1770. — Information *de commodo et incommodo* au sujet du projet de suppression, par M. de la Rochefoucauld Momont, vicaire général, commissaire député par l'archevêque; parmi les témoins : Louis-Martin Matière, curé de Bus; Pezet de Corval, curé de Civières; Charles Cavelier, curé de Fontenay; Anfrye de Chaulieu, seigneur de Beauregard; Henri Pomponne-Louis de Montenay, seigneur de Fourges, et de Roussel de Lesseville, 24-28 juillet 1770. — Supplique adressée à l'archevêque par les chanoines réguliers de Sausseuse pour qu'il ne fût pas donné suite au projet d'extinction de leur communauté, mais approbation de leur refus d'acquiescer aux conclusions du promoteur, 9 avril 1772. — Autre supplique adressée à l'archevêque par les prieurs-curés dépendant du prieuré de Sausseuse assemblés en chapitre. Ils expriment le vœu que, du moins, il soit conservé un des cinq monastères de la réforme de M. Moulin où ils pussent trouver un asile, et demandent, dans le cas où cela leur serait refusé, qu'il fût accordé à chaque prieur-curé une pension égale à celle qui serait faite aux conventuels, laquelle deviendrait vacante par l'emplacement ou la mort d'un des dits conventuels, 20 mai 1772; signatures de J.-B. Lion, prieur-curé de Beauregard; Bignant, prieur-curé de Bacqueville; Le Jeune, prieur-curé d'Haricourt; Lavenant, prieur-curé de Tilly; Vaquette de Monlieu, prieur-curé d'Hébécourt; De Caix, prieur-curé d'Avernes; Le Breton de Vertemare, prieur-curé de Fours; Beuzeron, prieur-curé de Saint-Quentin, profès de Bourg-Achard, de présent à Sausseuse; Michel, prieur-curé de Bois-Jérôme, 20 mars 1772. — Décret de l'archevêque portant extinction de la communauté de Sausseuse et union de ses biens au séminaire Saint-Nicaise : « Les revenus des biens unis seront emploiés à perpétuité à faciliter l'éducation et l'instruction ecclésiastiques des pauvres clercs du diocèse nés à la campagne. — Les religieux profès de la communauté, actuellement non curés ou non placés, auront chacun 600 livres de pension viagère. Les prieurs-curés profès de la communauté, qui pour cause d'infirmité ou autrement seroient dans le cas de quitter leur prieuré-cure, pourront se retirer au séminaire de Saint-Louis-hors-la-ville... Pour continuer aux habitans de la paroisse de Tilly les secours spirituels qu'ils trouvoient dans la communauté... il y aura dans la paroisse de Tilly un prêtre ou chapelain auquel on donnera 300 livres. On donnera tous les ans au curé de cette paroisse pour le soulagement des pauvres 120 livres, » 23 octobre 1772. — Nouvelle information pour l'exécution du décret de l'archevêque par Anne-Louis-François Perchel, conseiller du Roi au Conseil Supérieur, député de cette cour, 19 avril 1773. — Lettres-patentes sur le dit décret, portant extinction des communautés de Bourg-Achard, Sausseuse, Saint-Laurent-en-Lyons, Val-aux-Grès et Beaulieu, décembre 1772. — Arrêts d'enregistrement de ces lettres au Parlement, le 7 août 1773;—à la Cour des Comptes, le 2 juillet 1774. « Noms des lieux où sont situés les fonds et revenus de la mense conventuelle de Saulseuse réunie au séminaire Saint-Nicaise. » — Lettre du prieur Roy à l'archevêque au sujet de Le Moine, pensionnaire à Cherbourg, 12 mai 1771. — Procuration donnée par M. Torné, prieur commendataire.

G. 9268. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin : 63 pièces, papier : 1 imprimé.

1761-1790. — Procès relatifs au prieuré de Sausseuse, pour la plupart entre M. Torné, prieur commendataire, et M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint-Nicaise. — Transaction entre les prieur et religieux de Sausseuse, d'une part, et le prieur-curé de Bacqueville, d'autre part, au sujet de la dîme de cette paroisse, 1750; — autre transaction entre les mêmes pour la même dîme, 1761. — Procuration donnée par M. Torné à M. Antoine Ducasse, secrétaire du Roi, 1766. — Consultation de l'avocat Le Lorier, 1769. — Etat des revenus et charges du prieuré. — Mémoire sur le partage qui doit se faire entre l'abbé Torné et le séminaire. — « Mémoire sur les demandes que le prieur commendataire (l'abbé Torné) et les religieux de Saulseuse ont l'honneur de faire à Mons^gr^ l'archevêque de Rouen, au sujet de l'union de la mense conventuelle au séminaire de la même ville. « Demandes de l'abbé Torné : Qu'on adjoigne à son lot (celui qui avait été fixé par un partage antérieur fait entre lui et les reli-

gieux) l'enclos des religieux de Sausseuse; qu'on lui abandonne tous les lieux claustraux pour en employer les matériaux à la construction d'une nouvelle maison priorale, les dîmes et les terres de Tilly, au lieu de la ferme de la Bourdonnière; qu'on laisse subsister le chœur de l'église pour servir de chapelle au prieur, et qu'on autorise celui-ci à prendre sur la mense conventuelle un revenu pour l'entretien d'un chapelain convenable à son choix; que, pour ne pas frustrer entièrement le village des aumônes des religieux, il soit fait un fonds sur la première pension qui s'éteindra par le décès d'un des religieux. » — Demandes des religieux : « Qu'on ne fasse des revenus des 5 maisons de la réforme de M. Moulin qu'une seule mense, et qu'elle soit partagée entre les sujets profès des dites 5 maisons, à titre de pensions viagères; qu'on leur accorde ces pensions, exemptes de charges et irréductibles, même dans le cas de nomination de l'un d'eux à des bénéfices; qu'au moment où ils évacueraient leurs maisons, il leur fût compté une somme d'argent suffisante pour se procurer les meubles, linges et habits nécessaires pour leur nouvel établissement; que l'archevêque s'intéressât au Conseil du Roi pour qu'il fût déclaré que les cures de chacune des maisons supprimées seraient spécialement affectées aux sujets d'icelles, » 26 mars 1770. — Projets de transactions et de concordats entre l'abbé Torné et le séminaire Saint-Nicaise. — Etat des biens dépendant de la mense dont jouissaient les religieux. — Etat des demandes que l'abbé Torné veut former contre le séminaire si les voies amiables sont sans succès, avec menace d'appel comme d'abus (de la main du dit abbé). — Projet de transaction entre le supérieur du séminaire et M. Doré, subdélégué de l'Intendant à Vernon, preneur à titre de location du local du prieuré de Sausseuse, 1773. — Consultation de l'avocat Piales, 10 avril 1775. — Supplique adressée à l'archevêque par Dom Joseph-Louis Lavenant, prieur-curé de Tilly. Il expose le préjudice que la destruction de Sausseuse va causer, pour le spirituel et le temporel, à sa paroisse et aux paroisses voisines dont Sausseuse est le centre, et qui leur procurait des premières messes, fêtes et dimanches : « Quand j'ay arrivé à Tilly, j'ay trouvé la paroisse plongée dans l'ignorance la plus grande. Je pensai qu'il n'y avoit point de plus prompts moyens de l'en retirer qu'en établissant un maître d'école; car il n'y en avoit point eu depuis que les prieurs de Sausseuse avoient été en même temps curés de Tilly. Pour lors, c'étoit un frère de la maison qui tenoit les petites écoles. Mon revenu ne me permettoit pas d'en fonder un. Je m'adressai à M. De Mange, prieur commendataire de Saulseuze. Il m'en fournit les moyens. Il se faisoit tous les ans, le jeudi saint, à la porte de Saulseuse, une distribution d'un muid de blé que le fermier donnoit en pain, à toute personne qui se présentoit. L'usage de cette distribution se perd dans l'antiquité. Il s'y glisse des abus. M. l'abbé De Mange crut y remédier en faisant distribuer le muid de blé aux paroisses dont la maison retire quelque revenu. La paroisse de Tilly en reçut 20 boisseaux, qui ont servi, de son vivant, pour faire la condition du maître d'école. M. l'abbé Torné a supprimé cette distribution et m'a fait passer 70 livres qu'il ne doit plus paier, comme il me l'a été assuré. » Le prieur-curé réclame, pour lui, la dîme de la paroisse, et, pour le maître d'école, un traitement. — « Mémoire à consulter au sujet du décret d'union de la mense conventuelle de Saulseuse pour M. l'abbé Torné, prieur commendataire de Saulseuse, contre M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint-Nicaise de la ville de Rouen : Délibéré, à Paris, le 3 juillet 1775, Delambon, Piales. A Rouen, de l'imprimerie de Machuel, rue S. Lô. Août 1775. » — Transaction entre M. Torné et M. Le Ber, à Paris, en présence de l'archevêque, 28 août 1775. — Autre transaction entre les mêmes, 29 août, même année, suivie de ces mots : « Vu bon l'archevêque de Rouen. » — Lettres-patentes portant approbation de la transaction du 28 août, décembre 1775. — Arrêt d'enregistrement au Parlement. — Mémoire que M. Torné a l'honneur de présenter à l'archevêque en forme de lettre contre la nomination que l'archevêque prétendait faire de M. Roy, ancien prieur claustral, comme chapelain de Sausseuse. — Mémoire à consulter pour l'abbé Torné contre M. Michel, curé de Boisjérôme, au sujet de la dîme de cette paroisse, 1776. — Pièces de comptabilité de cette année et des années suivantes. — Mémoire, observations et *consulatur* sur la cotte-morte de M. Bignault, curé de Bacqueville, 1774.

[illegible]

1781-1782. — Lettres de l'abbé Torné, prieur commendataire de Sausseuse, à M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint Nicaise, concernant les difficultés auxquelles donna lieu la suppression de la mense conventuelle de ce prieuré. 8 août 1775. « Puisque j'ai tant fait que de venir à 200 lieues de ma patrie et de ma résidence ordinaire, il est juste que je ne perde pas sans raison un temps précieux. La bonne foi que j'ai mise dans la conférence que nous eûmes à Saint-Laurent mérite que, de votre côté, vous vous empres-

siez à me tirer de l'incertitude où je suis si je dois bientôt retourner en Gascogne ou me vouer, à Rouen, à la poursuite des procès auxquels vous m'avez forcé. Je ne respire point les procez, il s'en faut bien. J'aime infiniment la paix et mon repos; mais quand je suis absolument forcé d'en faire le sacrifice, je le fais de bonne grâce. » — 21 mai, « je pars demain pour Rouen. Vous pourrez, depuis la réception de ma lettre jusqu'au moment de mon arrivée, consulter les avocats de Rouen, ou les prier de conférer avec moi, afin qu'en conséquence des raisons que je leur donnerai, ils puissent vous donner un avis certain sur le cas que vous devez faire de mes propositions. Je prends patience depuis plus 2 ans, et je commence à la perdre. Je suis à 200 lieues de mes foyers : vous êtes sur les vôtres. Je demande des effets et du revenu; et vous en êtes nanti. Il est donc juste que je sois plus impatient que vous. » — Rouen, 17 juin « je ne continuerai pas de négocier avec vous sur quelque objet que ce puisse être, tant que vous laisserez à quelqu'un la liberté de me tracasser en votre nom. Vos prétentions dans la bouche d'autrui me seroient plus odieuses mille fois que dans la vôtre, parce que vous auriez l'air de la trahison; qu'en manquant aux premières paroles que vous m'avez données, vous m'ôteriez toute confiance pour l'avenir, et qu'il seroit affreux que vous me suscitassiez des procez en dessous pendant que je renonce à ceux que je pourrois vous faire. » — Rouen, 18 juin, « je suis invariablement décidé pour la substance des traités que j'ai eu l'honneur de vous communiquer successivement. Je vous préviens, Monsieur, que, si vous vous occupiez d'autre chose que de la forme, nous perdrions notre temps; et je vous avoue que vous m'en avez fait beaucoup trop perdre depuis votre voyage de Saulseuse avec M. Bordier et notamment depuis notre entrevue à Saint-Laurent. » — Paris, 9 juillet, « je sens, Monsieur, que vous ne me ferez pas une réponse nette et précise comme je la demande sans en avoir conféré avec M. le procureur général, afin de pressentir si l'intention de ce magistrat est de consulter la grand'chambre sur le fond de la question, ou bien de lui présenter notre concordat pour l'homologuer... J'attends (un des trois doubles de ce concordat) au château de Romilli... route de Troyes par les Granges où je vais aujourd'hui. » — 26 octobre 1775, « je me rendrai à Sausseuse le 5 ou 6 du mois prochain pour vous y recevoir et vous aider à séparer nos titres. M. de Verthemare (ancien religieux, nommé à la cure de la Ferté) s'y rendra en même temps pour le même objet. J'ai dit à M. le prieur de Tilli l'intérêt vif et pressant que vous m'avez témoigné prendre à son aisance. Je lui dirai, vous présent, tout ce qu'il vous doit... En faisant cette action honnête, j'étois bien loin d'espérer ces applaudissements dont vous me parlez; ils doivent d'autant plus m'étonner que vingt belles actions au dessus de celle-là ont été perdues dans ce pays-là, où bien des fripons ont donné le ton à beaucoup de sots. Mais comme je fais le bien pour le bien, cela ne m'a point rebuté. » — Saulseuse, 13 février 1776, « j'ai écrit à M. le procureur général pour lui faire directement les propositions que j'avois prié M. l'archevêque de lui faire en qualité de médiateur. Ce magistrat aurait pu me répondre depuis deux jours et ne l'a point fait. Voudriez-vous bien me faire le plaisir de savoir adroitement d'où vient ce silence et quelles sont les intentions de ce magistrat. Vous voyez que mon attachement pour vous va jusqu'à la confiance. En attendant je travaille comme un diable à refondre mon plaidoyer d'Andely : *Vis pacem ? para bellum.* » — 24 mars 1776, « j'écris par ce même courrier à M. l'archevêque, et je joins à ma lettre une requête tendant à obtenir la permission d'exhumer les ossements qui se trouvent dans l'église et dans le cloître de Sausseuse et de les transporter dans le chœur. Cela presse, parce que je ne puis pas avant cette exhumation séparer par un mur le chœur de la nef, et que, si je diffère à bâtir ce mur, le vent qui entre de tous côtés par les vitrages de la nef, à moitié détruits dans cette église, menace d'emporter tous les vitrages du chœur, et m'y a déjà fait bien des ravages. J'obtiendrai au Conseil du Roi la permission de démolir cette église et le cloistre, ce qui est indépendant de l'ordonnance de M. l'archevêque qui permettra l'exhumation susdite et la profanation des lieux. » — 25 juin 1776, à propos de l'affaire de Bacqueville, « j'aimerois mieux, sans doute, que la médiation de M. l'archevêque m'épargnât ce second plaidoyer auquel je répugne beaucoup et qu'il faudra pourtant faire, si j'y suis forcé. C'est l'intérêt de tout le monde que cette affaire s'arrange. Je ne compte pour rien l'honneur de la gagner, parce que je déteste un triomphe mortifiant pour les personnes qui sont au-dessus de moi par leurs noms et par leurs places, et je compterai pour beaucoup le plaisir de ne point les contrarier ainsi que mon repos... Quoique je sache guerroyer avec grande fermeté, quand il le faut absolument, je me fais gloire de préférer la paix, de la rechercher, de la demander en suppliant à mes supérieurs, plutôt que de défendre contre eux mes droits les plus certains. » — 23 mars 1782, à propos d'un

procès contre le prieur de Boisjérôme, il annonce l'impression d'un mémoire de près de 100 pages : « Je me rappelle que dans une de vos lettres vous m'avez fait l'honneur de me dire que M. l'archevêque ne seroit pas éloigné de faire sécullariser les cures dépendantes de la maison de Sausseuse. Je désirerois bien que Son Eminence voulût s'occuper de ce projet qui me paroît bien nécessaire ; car je ne vois guère, parmi les moines qui restent, des sujets capables de gouverner des paroisses. » — 6 juin 1782, « je vous prie de me dire sans flatterie ce que vous pensés de mon mémoire contre le prieur de Bois-Jérôme. Vous aurez sans doute remarqué que j'y plaide votre cause quand l'occasion s'en présente. » — 16 juin 1782, à propos d'une lettre adressée à M. Le Ber et portée par les facteurs à M. de Belbeuf, procureur général, qui l'ouvrit et l'apostilla : « Je ne puis comprendre pourquoi il l'a ouverte et pour quelle raison encore il l'a apostillée de sa main. Il y a sûrement là-dessous quelque friponnerie de la part de quelqu'un de mes antagonistes de Vernon ou des environs. Je paierois bien chèrement le plaisir de la découvrir. » — Nancy, 2 septembre 1783, « la tournure qu'a prise mon affaire contre le prieur de Bois-Jérôme, au moment où j'arrivois de Paris, pour aller ensuite la faire juger à Rouen, a rendu inutile pour moi un plus long séjour en Normandie. Je suis donc venu ici au secours d'un ami qui a de grandes affaires au Parlement de Nancy, à raison d'une riche abbaye de Lorraine, à laquelle il fut nommé l'an passé. Aprez lui avoir donné mon coup d'épaule nous nous en retournerons ensemble en Gascogne d'où je partirai au moment que mon procès, revenu au Parlement de Rouen par l'appel que fera l'une des parties de la sentence de Vernon, sera instruit et en état d'être jugé, ce qui sera pour le plus tard au carême de 1785. » — 6 cachets dont 3 armoriés, 3 à l'effigie du pape Benoît XIV.

G. 9270. (Liasse.) — 63 pièces, papier, 8 cachets.

1761-1785. — Lettres adressées, pour la plupart, au supérieur du séminaire Saint-Nicaise, relatives principalement à la suppression du prieuré de Sausseuse, par Adam, homme d'affaires, receveur du duc de Penthièvre, 1784-1785 ; — Amette, curé de Haut-Isle, 7 octobre 1777 ; — Beuzeron, syndic et receveur de la seigneurie de Tilly, 23 avril 1781 ; — André Cahagne, laboureur à Hébécourt, 1775 ; — Cavelier, curé de Fontenay, 1776 ; 4 février 1777 : « J'ai un excellent maître d'école dans ma paroisse. Il est exempt par son estat de tirer à la milice ; mais, pour abondance de droit, je vous prie de lui obtenir des lettres de maître d'école de M. l'écolâtre ou chancelier ; » — 1er juin (sans date d'année), question de préventions généralement répandues contre l'abbé M. Torné : « Sous le prétexte que M. Torné a été mal dans l'esprit de M. le procureur général et de M. son substitut, il ne faut pas croire qu'on pourra toujours impunément surprendre leur religion. La conduite intérieure de M. Torné ne peut être soumise au jugement de personne. Dieu seul en peut être le juge. Il s'est défendu de son mieux lorsque je lui ai dit qu'on le regardait partout comme un libertin... Il m'a paru si charmé de ma franchise qu'il m'a proposé la meilleure cure à sa nomination, affin que je disposasse de la mienne en faveur de qui je voudrois ; » — Choque, prieur de Beaulieu, 1769, 1770 ; 5 février 1771 : « Mgr l'archevêque nous a honorés de sa visite l'avent dernier, accompagné de MM. le promoteur, l'abbé de Clercy, notre commissaire et notre commendataire. Sa Grandeur, ayant entretenu la communauté avec la plus grande affabilité, visita l'église et autres lieux réguliers, remonta en carrosse pour se rendre à Rouen, et sa compagnie. Le tems nous informera du reste, » cachet du prieuré ; — Cliquot, curé de Marcouville et titulaire de Sainte-Clotilde, 1781 : « Je suis bien aise de vous dire que mes paroissiens ne sont pas d'humeur à laisser aller votre dixme à Fresne dorénavant, ny moy. Je n'ay rien dit jusqu'icy, mais le chancel, les pauvres, les livres, point d'ornements, etc. Les libertins, que vous semblez préférer, ne vous tireront pas de cela, » cachet ; — Closet, vice-gérant de l'officialité d'Auxerre, 8 décembre 1776 : « J'ai refusé le mois dernier la place de proviseur de Navarre, » cachet ; — Cornet, receveur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 1761, 1767, 1769, 1773, 3 cachets ; — Delamare, notaire royal à Tourny et fermier des dîmes de cette paroisse, 1773, 1774, 1775, 1777 ; — de Marle, seigneur de Fours, au sujet d'une rente en blé, 1773 ; — Deschamps, chanoine régulier de Sausseuse, au sujet de la vente de la contretable de cette maison, 1773-1774, cachet, emblèmes de la mort avec la devise : *Memento mori* ; — D'Hénin, curé et chanoine régulier de Sausseuse, 1773 : « Je suis encore chez les RR. Pénitens du Petit-Andely qui sont dans la plus grande indigence de prêtres, qui m'ont sollicité de retarder mon départ, » 1773 ; — L. Doré, de Vernon, fermier de Sausseuse, mentions de l'horloge de cette maison, cachet, 1773, 1774 ; — Duhallé, homme d'affaires de Vernon, receveur pour M. Le Ber, 1773, 1774, 1775 ; — Dulou, religieux prêtre de Saint-Lau-

rent-en-Lyons, cachet, 1775; — Dufour, cachet, 1775; — Dupré, curé de Dampmesnil : « Les stalles de Saulseuse sont actuellement dans l'église de Dampmesnil, » 1774.

G. 9271. Liasse. — 62 pièces, papier; 12 cachets.

1769-1781. — Suite de la correspondance relative à la réunion du prieuré de Sausseuse au séminaire Saint-Nicaise. Lettres adressées par Fessart, au sujet du desservice de la paroisse de Tilly, cachet, 1781; — Fourmont, ancien conseiller auditeur à la Cour des Comptes de Rouen, au sujet du bail emphytéotique de la maison de Sausseuse, cachet, 1774; — Hamel, procureur de l'abbaye de Cherbourg, au sujet de la pension d'un religieux de Beaulieu, 1769; — Haudiquer, cordelier, définiteur de son ordre à Bernay, au sujet de la pension de M. Le Moyne; cachet, fleur avec la devise : *Je meurs sans lui* », 1773, 1774; — Jaillard, curé d'Heuqueville, au sujet de la cotte-morte de feu M. Bignault, prieur de Bacqueville-en-Vexin, 22 mai 1774 : « Comme vous m'avez fait l'honnenr de me dire qu'il y a une transaction passée entre M. l'abbé de Torné et le séminaire de Saint-Nicaise par laquelle il abandonne au séminaire la cotte-morte, je vous prie de me donner toutes les assurances nécessaires pour que je puisse répondre pertinemment tant à mes co-exécuteurs testamentaires qu'à l'opposant, et que nous évitions des frais de procédures qui ne se feroient qu'au détriment de la bonne œuvre et au désagrément des exécuteurs testamentaires qui n'ont d'autre intérêt à espérer et prétendre que l'avantage de consolider les pieuses et charitables intentions du digne pasteur de cette grande paroisse »; — 30 avril 1776 : « Nous avons terminé l'adjudication du chœur de l'église de Bacqueville. Si les habitants persévèrent à vouloir faire agrandir le chœur et faire un berceau régulier en supprimant les poteaux au moyen de deux arcades que l'on a proposé et que ce sera de votre agréement, le même adjudicataire, se chargeant de tout l'ouvrage, opérera également notre décharge; » — 1er décembre 1776 : au sujet de l'affaire de la cotte-morte du curé de Bacqueville, plaidée à Andely par M. Torné et par M. Tuvache, procureur fiscal, favorable au séminaire : « Le samedy 9 dudit mois, M. l'abbé Torné a plaidé lui-même sa cause, ce qu'il a fait dans une grande étendue, où il a employé beaucoup d'érudition, fait briller son esprit par les fines subtilités, les raisonnements sophistiques, parsemés de critiques, de pointes et de paradoxes dont il s'est servi pour prévaloir sur son sage adversaire »; parties renvoyées vers la Cour pour se pourvoir en jugement; — 27 décembre 1775, au sujet de la vente des meubles du curé de Bacqueville; liste des livres restés de sa succession; — Laget-Bardelin, avocat, 1775; — Lavenant, curé de Tilly, pour le soulagement des pauvres de la paroisse, la conservation du maître d'école, le traitement du vicaire, 1773, 1774; — au sujet de la succession de feu M. l'abbé De Mange; — au sujet des dîmes de Tilly, et du mobilier de Sausseuse, 25 mai 1776 : « l'abbé de Torné ne pourra jamais prouver qu'aucun abbé avant luy ait donné la moindre chose soit à l'église, soit à la bibliothèque de Sausseuse. A l'église, l'aigle a été laissé par les anciens chanoines réguliers, auxquels nous avons succédé, aussi bien que les calices, burettes, etc. Nous existons encore plusieurs, comme MM. les prieurs de Beauregard, du Bois-Jérôme, d'Haricourt, qui avons sçu les choses de la bouche des anciens chanoines réguliers. Les cloches ont été fondues du temps que M. Lion, prieur-curé de Beauregard, étoit à Sausseuse, nouvellement profès, aux dépens de la communauté; et la 3me cloche a été donnée par feu son père. Son nom y est écrit Les stalles ont été faites du temps que M. Michel, actuellement prieur-curé de Bois-Jérôme, étoit prieur de Saulseuse, » etc. (cachets pour la plupart mal conservés); — Le Bas, prieur-curé de Bacqueville, au sujet de sa pension; — Le Breton de Vertemare, prieur de la Ferté-en-Bray, à propos de livres provenant de la bibliothèque de Sausseuse : « Une âme aussi honnête que la vôtre ne voudroit pas tenter de m'arracher violemment quelques livres utiles à mon état et qui me sont infiniment précieux dès qu'ils sortent d'une maison à laquelle je tiens par tant de liens. J'aime à me persuader que vous ne voudrez pas ajouter à la douleur que me cause la suppression de ma communauté, en essayant de m'enlever tout ce qui peut m'en rappeler le souvenir. Il répugneroit grandement à votre honnêteté de paroître ne pas vous contenter des fonds et des meubles que vous avez trouvés dans Saulceuse, et vous ne vous porteriez jamais à tâcher de dépouiller d'infortunés religieux, lors même qu'ils le sont déjà d'une communauté où tout étoit à eux, et où tout devient à vous, » 2 cachets; — Le Daim, avec une annotation de l'archevêque de Rouen, 1775; — Le Jeune, prieur-curé d'Haricourt, au sujet de la pension, cachet, 1776; — Le Maire, 1773; — Le Sage, gardien du couvent de Vernonnet, au sujet des honoraires dus à sa communauté pour célébration de messes à Sausseuse, 1779; — Le Sage, curé de Tourny, au sujet de la dîme de sa paroisse, 1773, 1775, 1777; — Le Terrier, prêtre et chanoine régulier, cachet, 1773.

G. 9272. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1772-1785. — Suite de la même correspondance. — Lettres adressées par F. Mainfroy, supérieur des Cordeliers de Vernon ; cachet, 1775 ; — Marescot ; cachet, 1785 ; — Marinliot, 1775 ; — Maury, chargé à Paris des affaires du séminaire Saint-Nicaise (32 lettres, de 1773 à 1778, mais le plus grand nombre de l'année 1775), 8 janvier 1775 : « La cause de mon retard cette fois-cy est un voyage assez long, que je viens de faire dans l'archevêché de Cambray pour les intérêts du nouveau prélat de ce siège, dont j'ai l'honneur d'avoir la confiance depuis environ 15 ans ; » — à propos du procès avec l'abbé Torné, 23 janvier 1775 : « Sur les cloches, vases, meubles, ornemens de l'église, le prieur commendataire n'est pas dans le cas d'y rien prétendre, parce que ce qui appartient à l'église, ce qui est destiné au culte de Dieu, n'est censé à personne... La bibliothèque fait partie du mobilier des religieux ; le prieur n'a encore rien à demander ; mais, pour l'église, il paroît fondé à s'opposer à sa destruction parce qu'elle peut lui être utile pour y dire la messe, lorsqu'il est dans son prieuré. Mais en lui faisant construire une chapelle convenable et décente, son droit cesse ; » — 7 mai 1775 : « J'ai trouvé dans le paquet l'état des demandes ridicules que vous fait M. l'abbé Torné, ainsi que l'avis de M. Piales. Vous avez raison de dire qu'il y auroit bien des choses à répliquer à la consultation de cet avocat. Il ne canonise pas cependant toutes les demandes de M. l'abbé Torné ; mais on y découvre des ménagements singuliers, et il se réduit à des incertitudes sur les articles sur lesquels il ne pourroit se dispenser de le condamner. Mais, au surplus, un avis de M. Piales ne fait pas titre ; il examine souvent les choses superficiellement, et plus d'une fois il a varié de façon de penser dans une même affaire. Le parti que vous prenez d'opposer consultation à consultation est le meilleur ; mais je crois devoir vous observer que c'est un avocat versé dans les matières bénéficiales qu'il faut choisir pour cette affaire, et non M. Target. M. Target est un fort bon avocat, mais les matières bénéficiales ne sont pas sa partie. Je crois devoir vous proposer plutôt M. l'abbé Rat de Mondon, l'un des avocats du clergé qui connaît plus particulièrement ces sortes de matières ; » — 19 mai 1775 : « Vous avez cru me prévenir sur la visite de M. l'abbé Torné. Mais c'est lui qui a prévenu votre lettre. Quel parleur, bon Dieu ! il assomme, il ne doute de rien. Notre conférence a été un peu vive, et souvent entrecoupée par des menaces de sa part à partir sur-le-champ commencer les hostilités. Je l'en ai laissé le maître chaque fois, et je lui ai annoncé que nous étions prêts de lui répondre ; » — 22 mai 1775 : « Voici une lettre que j'ai reçue de M. l'abbé Torné et ma réponse au dos. J'ignore s'il mettra son projet à exécution. Je ne serois pas étonné qu'il en fît toutes les mines, et que vous ne l'ayez à Rouen incessamment. Les menaces ne lui coûteront rien pour vous amener à son but. Beaucoup de fermeté de votre part pourra le démonter. Je connois mon homme. S'il n'est gascon, il en a le caractère ; et, s'il voit que vous ayez peur, il redoublera ses menaces ; mais sa bravoure l'abandonnera bientôt, si vous paroissez disposé à lui faire face ; » — 26 juin 1775 : « M. l'abbé Torné n'a pas manqué au rendez-vous ; il est entré chez moi à 4 h., il en est sorti à 7 et demie. Jugez combien il m'en a dit et combien il m'en a fait dire pendant une séance aussi longue. La fin de notre conversation a été chaude ; elle a été même de sa part presqu'à la fureur ; » — 2 juillet 1775 : « Je ne doute pas que dès qu'il sera instruit des mauvaises dispositions de M. le procureur général, il n'aille vous rendre une nouvelle visite. Préparez-vous à voir crever la bombe, car la fureur s'emparera de lui ; » — 7 juillet 1775 : « Il faut que les heures de Tarbes soient bien longues, si elles sont composées de 60 minutes pareilles à celles de M. l'abbé Torné. J'ai eu l'avantage d'avoir sa visite. Chacune de ses deux minutes a été d'une heure au moins ; » — 16 juillet 1775 : « Si les résolutions de M. l'abbé Torné sont invariables, il verra à son retour icy M. l'archevêque. Il ne trouvera pas ce prélat bien disposé pour lui ; car j'ai eu l'honneur de le voir et de lui rendre compte de tout. Il m'a paru connaître très bien le personnage et lui rendre la justice qui lui est due ; » — 24 juillet 1775 : « Je serai privé de voir M. l'abbé Torné à son retour icy, parce que je suis obligé de partir le 31 de ce mois pour Cambray, pour y accompagner M. l'archevêque de cette ville qui va y prendre possession de son siège ; » — la baronne de Pontécoulant au sujet de la ferme de la Bourdonnière ; cachet sans date d'année ; — Roy, chanoine régulier, 1773, 1777, 1778, 1779, 1780 ; « — 24 septembre 1773 : « Une perspective de misère m'attendrit jusqu'aux larmes. Je considère qu'il faut abandonner un état honnête, un état d'aisance pour couler mes jours avec les faibles ressources d'une pension de 600 livres. » — 10 janvier 1778 : « Le 8 de ce mois, j'ai pris possession de la cure de Beauregard. M. le prieur, qui a bien voulu me désigner pour son successeur à Mgr l'arche-

vêque, a couronné son ouvrage en m'installant lui-même dans cette place ; » — 4 mars 1780 : « La chapelle S. Ursin dont j'ai possession et dont je n'ai pas fait de démission pourroit me faire tort ;... M. le cardinal a fait décider que la chapelle Saint-Ursin n'étoit pas un titre, etc. ; » — Seyer, prieur-curé de Tilly, au sujet de la messe que les capucins disaient à Tilly, 1782; — Tesson, sous-prieur de l'abbaye de Cherbourg, au sujet de la pension de M Le Moine, 1768 ; — C.-A. Toutain, 1773 ; — Villetard, avocat à Vernon ; cachets, 1773, 1774, 1775, 1782 ; — frère Bonaventure, religieux de Vernonnet, sans date ; — Léonor de Coutances, gardien des capucins d'Orbec, 1772. — Quelques lettres anonymes.

G. 9273. — Charte, parchemin, 0 m 34 c. de hauteur, sur 0 m. 20 c. de largeur : 1 pièce, papier.

1252. — Ordonnance de l'archevêque Eudes Rigaud, sur une contestation entre le prieur et le couvent de Sausseuse (*de Salicosa*) et le curé de Bacqueville, chanoine de Sausseuse, d'une part, et le prieur et le couvent des Deux-Amants, d'autre part, au sujet des menues dîmes et autre droit paroissial (*super minutis decimis et alio jure parochiali*) du manoir d'Escraquetuit appartenant aux dits religieux des Deux-Amants. — *Ordinamus quod in parrochianis de Basquevilla qui ex quacunque causa ad dictum manerium de Escraquetuit accesserint, sive ibidem manserint, sive fuerit vir, femina vel garcifer, curato de Basquevilla, qui pro tempore fuerit, omnia jura parrochialia reserventur, et eisdem, etiam in ipso manerio, quocienscunque necesse fuerit, exhibeat curatus de Basquevilla qui pro tempore fuerit ecclesiastica sacramenta. Extranei siquidem qui ad dictum manerium accesserint seu ibidem manserint, ubi et a quibus debent ecclesiastica sacramenta recipiant et eisdem jura parrochialia reddant*. — Mention du bois donné aux Deux-Amants par Matilde, dame de Baudemont. — Lieux indiqués : *Rigiduspons* (Radepont), *Brayum subtus Baudemont, cultura que dicitur Boscus Hugonis, Anfridivilla sub Montibus, Sanavilla. — Datum apud Montem Duorum Amantium, die sabbati post Cineres anno Domini M° CC° quinquagesimo secundo.* — Original ; sceau perdu.

G. 9274. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin : 26 pièces, papier.

1351-1789. — Baux des biens ayant appartenu au prieuré de Sausseuse : ferme de la Bourdonnière, terres à Fontenay et Quitry, et à Tourny. — Bail de la grosse dîme de Bacqueville fait à Dom Jean Bignault, chanoine régulier du dit lieu, par Dom François Monnoye, prieur et procureur du prieuré de Sausseuse, choisi par le cardinal de Saulx-Tavannes, pour gérer le spirituel et le temporel du dit prieuré, 1758 ; — à Edmond-Louis-Chrysostome De la Place, laboureur, par M. Le Ber, supérieur du séminaire Saint-Nicaise, 1775. — Mémoire des revenus de la maison de Sausseuse, sans date. — Aveu rendu à Marie-Alexandre-Gabriel Jubert, marquis de Bouville, aide-maréchal général des logis des armées du Roi, par M. Maraine, supérieur du séminaire Saint-Nicaise, pour biens situés à Mesières, relevant de Marguerite de Pannilleuse, 1789.

G. 9275. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier, couverture en carton.

1681-1766. — « Ce présent registre (sur papier timbré) a esté cotté et paraphé par nous souprieur et religieux du prieuré Nostre-Dame de Sausseuse, pour servir à insérer toutes les résolutions capitulaires, vestures, noviciats, professions, et, généralement, tous les actes qui se passeront en nostre chapitre, suivant et conformément à l'ordonnance du Roy, et pour le bon ordre de notre dite maison. » — 29 juin 1682, règlement de l'office, du chapitre, du réfectoire, du dortoir. — André Raffy, nommé prieur claustral pour trois ans, 29 juin 1682; élu, de nouveau, le 31 décembre 1688, 5 mai 1691, 16 mars 1694. — Jean-Baptiste Moulin, établi prieur claustral par Mgr Colbert, archevêque de Rouen, abbé commendataire dans le cours de ses visites ; élection confirmée par les anciens religieux, le 7 octobre 1694. — « Il a été supérieur une année entière, mais ses affaires ne lui ayant pas permis de quitter le Bocachard, il a fait élire Dom Marin Bourgogne pour estre prieur de cette maison, et l'élection a esté faitte le 7 octobre 1695. » — Guillaume Le Carpentier nommé prieur en remplacement de Marin Bourgogne, démissionnaire, 30 décembre 1712. — En vertu du brevet de M. Bonnedame, prieur commendataire de Sausseuse, 1er février 1714, Dom Robert Le Terrier, chanoine régulier du Val-aux-Grès, est affilié à la maison de Sausseuse. — Dom Guillaume Le Carpentier, élu prieur claustral, 20 avril 1716. — Robert Le Terrier, élu prieur claustral, en remplacement du dit Le Carpentier, pour lors prieur-curé de Bois-l'Evêque, 30 mai 1718 ; — élu de nouveau, 30 janvier 1722. — François Viollette, profès d'Yverneaux, élu prieur claustral, 13 avril 1731 ; — démissionnaire, 22 décembre 1732 ; — remplacé par

Nicolas Le Clerc, prieur-curé de Bacqueville, 22 décembre 1732. — Dom Louis-Antoine Chappe, nommé prieur claustral, 4 mai 1739; — continué, 28 avril 1742; — démissionnaire, 29 avril 1743; — remplacé par Dom Richard Le Jeune, 10 mai de la même année; — démissionnaire, 2 décembre 1744; — remplacé par Pierre-Hippolyte-Isidore Haincque, 11 mars 1745; — celui-ci démissionnaire, 24 octobre 1747; — remplacé par Louis-Laurent Michel, octobre 1747. — « Le nombre des religieux étant insuffisant pour une élection, l'archevêque de Rouen a commis Dom Etienne Le Tessier, pour gouverner la communauté de Sausseuse, en qualité de prieur claustral, pour 3 ans, » 9 juillet 1748; — Le Tessier continué pour 3 ans, 21 août 1751; — démissionnaire, 16 mars 1758. — Nouvelle commission donnée par l'archevêque à Dom François Monnoye, pour gouverner le prieuré en qualité de prieur claustral pendant 3 ans, 14 mars 1758;— démissionnaire, décembre 1760; — remplacé par Dom Louis-Jean De Launay, 17 décembre 1760; — démissionnaire, 7 août 1761; — continué cependant et remplacé par Dom Pierre-Adrien Roy, 28 janvier 1768.

G. 9276. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier; plus 5 pièces, papier.

1763-1773. — Comptes des dépenses du prieuré de Sausseuse. — 1763, 4 canards, 3 l. 6 s.; 1 poulet, 10 s.; au couvreur en chaume (1 l. 10 s. pour 2 journées et demie, et 3 l. pour 3 perches de couverture), 4 l. 10 s. — Janvier 1764, dinde envoyée à Paris; — 2 boisseaux de pois verts à 4 l. le boisseau, 8 l.; pour un demi-cent de pommes de rainette, 1 l.; — pour 26 journées d'homme, 12 l.; — pour avoir fait tuer un porc, 15 s.; — pour un cheval, 206 l.; — pour 9 journées de cheval et 2 voyages de Rouen, 40 l.; — pour 32 journées de couturière et blanchisseuse, dont 6 à 3 s., 8 l. 14 s.; — pour 72 douzaines d'œufs, à 6 s. 6 d., 23 l. 8 s.; — pour 8 journées de femme pour les pommes, en octobre, 1 l. 12 s.; — pour 1 levreau, 2 perdreaux et 1 poularde, 6 l. 12 s.; — pour 15 journées d'homme, à 8 s., 6 l.; — pour un incendié, 6 s.; — pour des quêteurs irlandais, article rayé; — pour 39 harengs, 1 l. 19 s.; — pour le port de 2 flambeaux venant de Villedieu, 1 l. 10 s.; — pour 5 poinçonnées et demie de pommes, 24 l. 15 s. En décembre, 11 journées, 15 s. — Pour vins achetés pour l'arrivée de Mgr l'archevêque, 34 l. 4 s.; — pour poisson acheté pour Mgr, 12 l. — 1765, pour 12 journées d'homme dans le parc de M. Torné (le prieur commendataire), 8 l. 5 s. — Juin, pour denier à Dieu au nouveau jardinier, 3 l.; — pour des captifs et des incendiés, 18 s.; — pour 2 dindes, 4 l. 5 s.; — pour un canard, 15 s.; — pour 2 journées de charron, 1 l. 10 s.; — pour une consultation à Rouen, 12 l.; — pour voiture et frais d'un voyage à Rouen et au Bourg-Achard, 12 l. 28 s. — Avril 1766, « pour dépenses faites par moi (Roy, prieur), à Rouen, au nom de la communauté, 132 l. 10 s., dont voici le détail : M. De Launay, ci-devant prieur de cette maison, aïant instruit M. notre abbé qu'il avoit pris, en cour de Rome, des provisions pour la chapelle Saint-Ursin, qui a toujours été réunie à notre communauté, M. Torné, notre commendataire, indigné d'un tel procédé, m'en a fait promptement délivrer la nomination, ou, pour mieux dire, le titre, afin de donner un adversaire à M. De Launay, s'il vouloit pousser cette affaire. Je me suis promptement transporté à Rouen, pour y prendre un *visa* sur la nomination faite en ma faveur, pour conserver à la maison un revenu dont elle a toujours joui, et dont on ne pouvoit l'en dépouiller sans que l'abbé ne la dédommageât par la même somme que produit le revenu de la chappelle, qui est actuellement de 160 l.; mais comme je ne pouvois prendre un *visa* sans avoir fait homologuer des lettres-patentes de la chancellerie qui confirment mon bref de translation, j'ai donc été obligé de commencer par là. J'ai déboursé pour cette homologation 75 l. 14 s.; pour M. le promoteur de l'officialité, 62 l.; pour M. le doyen qui m'a mis en possession, 18 l.; pour le notaire apostolique, 8 l.; pour le *visa*, 15 s.; pour avoir fait insinuer une lettre de prêtrise, 4 l.; pour une bouete de biscuit envoyée, en présent, à un amy qui m'a rendu service dans cette affaire, 5 l.; pour une tabatière que j'ai achetée pour M. Prevost... M. De Launay n'a pas tardé à m'envoyer son désistement. On le mit au chartrier avec les titres de donation de cette chapelle. Pour la reliure des sermons de M. Torné, notre abbé, en 3 volumes, 2 l. 5 s. » — 1766, à un déserteur, 12 s. — « à M. de Blainville, capitaine au régiment de Caen, 48 l., acompte sur ce que nous lui devons pour le cheval qu'il a eu la bonté de nous acheter. » — 1767, au même, 111 l. pour entier paiement du cheval; — à un maçon, pour 4 journées, 4 l. — journalier travaillant au jardin, 10 s. par jour; — à deux captifs, 12 s.; — pour le port de 8 lettres, 2 l.; — pour 14 journées de lessiveuse, 3 l. 10 s.; — à un capitaine de navire qui a fait naufrage, 12 s. — 1768, couvreur en chaume payé 15 s. par jour. — A un capitaine de vaisseau qui a fait naufrage, 24 s. — A Vautier, traiteur, pour avoir fait le repas de saint

Augustin et pour un lièvre, 8 l. 4 s. — Au prieur de Tilly, 50 l. pour le maître d'école, et 50 l. pour les pauvres. — 1769, journée de maçon, 17 s.; de tonnelier, 15 s. — 1770, à M. Antoine, médecin, 12 l. pour 4 visites de malades. — 1771, à l'ouvrier qui a râpé le tabac, 12 l. — A Vautier, pour une tourte de dessert fournie dans le carnaval, 3 l. — 1772, pour 2 tabatières de carton, l'une à l'usage de M. le prieur, l'autre à l'usage de M. Prevost, 4 l. — A un chanoine régulier piémontais, qui quête pour la reconstruction de son abbaye, 12 s. — Pour une bouteille d'eau-de-vie pour panser la blessure de M. Prevost, 2 l. — Aumône d'une livre 4 s. à un officier. — 1773, à un marchand de faïence, pour 4 douzaines d'assiettes, 4 plats, 2 douzaines de gobelets, 18 l. 8 s.

G. 9277. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1748-1773. — Comptes de recettes et de dépenses du prieuré de Notre-Dame de Sausseuse. — 1748, pour 52 poinçonnées de pommes, 194 l. 18 s. 4 d.; — pour 27 douzaines d'œufs, 8 l. 5 s. 6 d.; — pour 4 muids de vin et les frais, 184 l. 12 s.; — pour 5 boisseaux d'orge 8 l. 10 s.; — pour façon de 59 livres de chandelle et la cruche d'huile pour la lampe, 9 l. 15 s. — 1749, pour 7 journées de menuisier, 3 l. 10 s.; — au tailleur, pour 9 journées, 4 l. 10 s.; — pour les Journaux de Verdun, janvier et février, 1 l. 4 s.; — pour un bâton de tabac ficelé, 7 l. 18 s.; — pour du tabac pour les dîmerons, 4 l.; — pour 4 dindonneaux et 14 poulets, 10 l. 14 s.; — au Doyen, tailleur de pierre, pour 41 journées et demie, 41 l. 10 s.; — pour 6 journées d'homme, 3 l. — 1761, pour 12 journées de batteur, 6 l.; — pour une perruque, 6 l. — 1762, reçu pour une vache, 70 l. — Prieurs claustraux : Le Tessier, 1748-1754; — Monnoye, 1760; — Delaunay, 1761-1765; — Roy, 1766-1773.

G. 9278. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1553-1790. — Petit séminaire Saint-Nicaise. Pièces diverses. — Décret des biens de Nicolas Le Moyne, drapier, paroisse Saint-Vivien, 1553. — Délibération de Jean et François Langlois, frères, héritiers du sieur du Vaurude, écuyer, pour l'exécution du testament du dit sieur de Vaurude, 1710; approbation des changements apportés aux dispositions testamentaires de ce particulier par Mgr d'Aubigné, 13 février 1710. — Pièces relatives aux droits de francs-fiefs et nouveaux-acquêts et titre clérical de Guillaume Philippe, du Gros-Theil, 1743. — Remboursement de rente par Messire Charles-François de Campion, seigneur de Montpoignant, 1745. — Ordonnance de Mgr de Saulx-Tavannes qui commet M. Buré pour exercer une inspection générale sur les études de tous les jeunes clercs du diocèse qui se destinent à la prêtrise, à l'effet de quoi il veut qu'ils soient tenus informer le dit Buré exactement à l'avenir des lieux où ils demeureront, des professeurs sous qui ils étudieront, et de lui donner, toutes les fois qu'il l'exigera, des preuves de leur assiduité et de leur application, dont compte sera rendu à l'archevêque personnellement ou à ses vicaires généraux, 28 avril 1735. — Permission accordée au dit Buré de faire édifier et construire une chapelle où il puisse célébrer et faire célébrer la messe, dans une maison appartenant au séminaire dans l'étendue de la paroisse Saint-Paul, 9 décembre 1745; — acte de bénédiction de cette chapelle, sous l'invocation de saint Charles Borromée, par Esmangard, curé de Saint-Maclou, 10 septembre même année. — Lettre de recommandation en faveur du petit-neveu d'un nommé Hullot, 1745. — Remise de pièces à Louis Du Chalard, capitaine réformé d'infanterie, et à Marie Blard, son épouse, seule héritière, quant aux meubles et propres maternels, de M. Pierre Buré, 1746. — Notes sur le prix de la mine de blé, 1746-1749. — Lettres d'ordination de Jean-Baptiste Dubosc, 1762. — Acquisition de maisons par le petit séminaire approuvée par arrêt du Conseil d'Etat enregistré au Parlement, 1780. — Contrat de fieffe au petit séminaire d'une maison rue des Champs, 1785. — Requête de M. Maraine au sujet de la rente à prendre sur la ferme de Beaulieu; — autre requête du même, de laquelle il résulte que, dans les derniers temps, il y avait 160 étudiants au petit séminaire.

G. 9279. (Liasse.) — 28 pièces, papier; 1 imprimé.

1753-1775. — Notes d'affaires, pour la plupart informes, concernant les biens réunis au séminaire Saint-Nicaise et la vente des livres liturgiques. — Devis d'une nouvelle porte d'entrée que M. l'abbé Torné, prieur commendataire de Sausseuse, désire faire construire dans le mur de l'enclos du prieuré, signé Le Clerc et l'abbé Torné, 1765 (plan). — Délibération des habitants de la paroisse de Pressagny, par laquelle ils arrêtent de faire faire par adjudication leurs tâches de corvées; signatures des habitants, 1772. — Jugement rendu en la Chambre des Comptes portant évaluation

des droits de chauffage sur les forêts de Vernon et d'Andely, 28 août 1776 (imprimé).

SÉMINAIRE SAINT-LOUIS ÉTABLI A ROUEN POUR LES PAUVRES PRÊTRES DU DIOCÈSE

G. 9280. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 3 imprimés; 4 cachets.

1715-1786. — Pièces concernant l'établissement et l'organisation du séminaire Saint-Louis. — Lettres-patentes autorisant l'établissement d'une maison sous ce titre, pour y recevoir les ecclésiastiques âgés et infirmes qui auront travaillé dans le diocèse de Rouen, les dites lettres obtenues sur la requête de l'archevêque Louis De la Vergne de Tressan. Ce prélat avait exposé « que ce n'était pas assez d'élever des clercs et de former des pasteurs, qu'il falloit aussi pourvoir à leurs besoins, surtout lorsque la vieillesse ou des maladies incurables les mettoient dans l'impuissance de continuer leurs fonctions; qu'il étoit de la charité et de la justice de procurer une retraite et une subsistance raisonnable à des personnes honorées du sacerdoce qui, après avoir travaillé longtemps dans des emplois qui ne leur avoient fourni que le nécessaire pour vivre, se trouvoient, par leur vieillesse ou leurs infirmités, réduits à de grands besoins et à une pauvreté honteuse à la religion, au caractère sacerdotal et aux chrétiens qui en avoient reçu le secours dans l'administration des choses saintes; qu'il y avoit même des prêtres dans le diocèse qui, faute de retraite, étaient obligés de demeurer dans des lieux peu séants à leur caractère, ou de prendre place dans les hôpitaux; qu'il y avoit aussi des paroisses mal desservies, des peuples sans instruction, et l'administration des sacrements négligée à cause de la faiblesse, suite inévitable de l'âge des curés. » Permission donnée à l'archevêque de faire bâtir une maison à l'usage des prêtres infirmes, en tel lieu de la ville de Rouen ou des autres lieux de son diocèse qu'il jugera convenable; d'y employer jusqu'à la somme de 6,000 livres de revenu annuel, etc...., décembre 1726. — Arrêt d'enregistrement au Parlement, 1er avril 1727. — Constitution par l'archevêque de Saulx-Tavannes, comme supérieur général du séminaire Saint-Louis, moyennant un capital de 8,453 livres, d'une rente annuelle et viagère de 500 livres, au profit de Jean Solloué, prêtre, supérieur de cette maison, 6 avril 1736. — Permission de donner la bénédiction du saint ciboire à la fin de la messe de sainte Madeleine, dite à l'intention de la demoiselle Turgis (Marie-Madeleine), 22 octobre 1745. — Autorisation donnée par l'archevêque pour la vente du jeu de paume du *Verdelet*, 17 juin 1754 (copie). — Règlement de Mgr l'archevêque de Rouen (de Saulx-Tavannes) pour le séminaire de Saint-Louis, 5 novembre 1743; autre règlement, du même, 3 novembre 1749. — Lettre de Orry à l'archevêque de Rouen, au sujet du franc-salé, 1742. —Ordonnance de Mgr de la Rochefoucauld, portant que les sépultures et inhumations de tous les ecclésiastiques demeurant dans le séminaire s'y feront sans qu'aucun d'eux puisse être transporté en autre lieu de sépulture que sur une permission spéciale du dit archevêque, 3 janvier 1772. — Grosse du contrat de fondation de Mlle Mesnager; capital de cette fondation, 50,000 livres, 22 novembre 1715; titres de rente en exécution de ce contrat; procès entre l'archevêque, d'une part, et messire Jacques Le Baillif-Mesnager, syndic du clergé, chanoine de Rouen, et Guillaume Le Baillif-Mesnager, premier avocat général au Parlement de Normandie, héritiers de Jean Hacquet, chanoine de Rouen, héritier de Mlle Mesnager, le dit procès terminé par une transaction, le 8 avril 1744.—Fondations de demoiselle Françoise Gueroult, fille de Louis Gueroult, échevin de Rouen, 1742; — de messire Mathieu Le Chevalier, ancien curé de Flamanvillette, pensionnaire au séminaire Saint-Louis, 1748. — « Catalogue de Messieurs les prêtres morts dans le séminaire Saint-Louis, depuis son établissement, vers 1755 (en forme de tableau sur carton). » — Autre catalogue des bienfaiteurs du séminaire. « En tête, Mlle Marie Mesnager, fondatrice. Elle mourut le 5 janvier 1721, dans la 57e de son âge. » « Contrat de fondation du vingt-cinquième août 1712, pour des pensions en faveur des curez et autres prêtres du diocèse de Troyes, qui deviendront par leurs infirmitez ou par leur vieillesse incapables de desservir leurs paroisses et de faire leurs fonctions » (imprimé). — — Règlement de Monseigneur l'archevêque de Paris pour le séminaire ou communauté des anciens prêtres, établie sous le nom et titre de S. François de Sales. 1741 (imprimé). — 2 cachets de Mgr de Saulx-Tavannes, 1 cachet de Mgr de la Rochefoucauld, 1 cachet de M. Fouquer.

G. 9281. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1728-1738. — Pièces concernant l'exécution du testament de mademoiselle Marie-Anne De la Motte, fille d'un procureur au Parlement. — Testament de cette demoiselle; legs aux prêtres infirmes et aux pauvres honteux; veut être enterrée en l'église des Minimes, à côté de Mme Mesnager, 1727. — Inventaire de ses meubles, 1729. — Mémoire des jurés crieurs : Pour ceinture funèbre, 24 livres; 4 manteaux à 20 sous pièce par jour, pour 2 jours, 8 livres; 3 habits, à 15 sous pièce par jour, pour 2 jours, 4 livres 10 sous, 1728. — Testament de M. l'abbé De la Motte, curé d'Allouville; demande à être enterré dans le chœur de l'église d'Allouville, la face vers le Saint-Sacrement; que la cérémonie du Saint-Sépulcre se fasse le plus pauvrement possible; que le luminaire soit de 3 livres au plus, y compris le cierge de corps; que 6 pauvres de la paroisse accompagnent son corps, auxquels, au lieu de torches, on donnera, à chacun, un sac de blé après l'inhumation; donne à M. Laîné, curé d'Ecretteville, ses bréviaires, tant grands que petits, attendu qu'il satisfera au droit prétendu sur iceux par le doyen rural. Pour témoigner sa parfaite reconnaissance à la mémoire de feu Messire de Chalon, baron de Crétot, conseiller en la Grand'Chambre du Parlement, seigneur d'Allouville, qui lui avait procuré, par le bénéfice d'Allouville, les moyens de faire des fondations, il demande que, tous les ans et à perpétuité, le 4 octobre, fête de saint François, patron du dit seigneur, et celui du testateur, il soit célébré une grand'messe solennelle au grand autel; legs pour établir des enfants pauvres; pour une prédication le jour du vendredi saint; pour le clerc qui tiendra les petites écoles; pour le séminaire Saint-Louis, 1737-1738 (copie).

G. 9282. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1760-1770. — Quittances relatives à la succession de Mgr de Saulx-Tavannes. — Fournitures d'ornements à Condé-sur-Seulle, Foulongne, Saint-Pierre de Beuville, Notre-Dame de Loucelles, Notre-Dame d'Huberville, Torteval, Saint-Malo de Moüen. — Etat des quittances et fournitures aux églises dépendantes de l'abbaye Saint-Etienne de Caen. — Reçu de Le Boullenger, imprimeur, pour l'impression de 500 billets d'anniversaire de feu Mgr le cardinal, 10 livres, 23 avril 1760. — Etat sommaire du produit du legs universel de feu Mgr le cardinal de Tavannes et de l'emploi du dit produit, signé par M. Le Chevalier, supérieur du séminaire Saint-Louis, le 4 février 1766; par Mgr de la Rochefoucauld, le 17 mars même année. — Accord entre Mgr de la Rochefoucauld et M. Le Chevalier, d'une part, et M. Thomas le Rat, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, abbé commendataire de Bellozanne, exécuteur testamentaire, d'autre part, au sujet des réparations à faire aux bâtiments dépendant de l'archevêché, 28 et 29 septembre 1760, 9 janvier 1765. — Liasse de quittances concernant les legs faits à divers par M. Le Chevalier. — « Avis à mes exécuteurs testamentaires, » de la main de M. Le Chevalier; avec cette note de l'archevêque : *Vu bon † l'Arch. de Rouen* : « Je demande à être inhumé dans notre cimetière comme l'un de nos prêtres, sans aucune distinction. Je prie que l'on donne sur mes effets ci-devant mentionnés une somme aux RR. PP. Récollets de notre faubourg, aux prières desquels je me recommande avec confiance. »

G. 9283. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 38 pièces, papier; 3 imprimés.

1728-1787. — Lettres-patentes portant permission au séminaire des pauvres prêtres de Saint-Louis de Rouen, d'acquérir, des religieuses de Bellefond, certaines maisons proches du rempart (au faubourg Bouvreuil) et d'aliéner un tènement de maisons, rues du Coulon et de la Moëlle, avec le jardin de derrière et une maison en la rue de Coignebert, décembre 1756. Ce premier tènement de maisons, avec le jardin, avait servi de logement aux pauvres prêtres infirmes jusqu'au temps où l'archevêque, par son décret d'extinction du monastère du Val-de-Grâce, en date du 5 février 1742, transféra, dans l'emplacement occupé par ce monastère, le séminaire des prêtres infirmes, auquel furent unis la chapelle, la maison conventuelle, le jardin et l'enclos de la communauté des religieuses, le tout situé au faubourg Bouvreuil; les autres biens du monastère supprimé furent, par le même décret, unis au prieuré royal de Notre-Dame-des-Anges, dit de Bellefond. — Copie imprimée des dites lettres-patentes suivies de l'arrêt de la Cour de Parlement qui en ordonne l'enregistrement, la vente des maisons, etc..., 14 février 1757. — Actes de publications des lettres-patentes. — Information. — Copies de contrats d'achat et d'aliénation. — Copie d'autres lettres-patentes autorisant le séminaire Saint-Louis, transféré à Bouvreuil, à aliéner le jeu de paume du *Verdelet*, septembre 1754. Par contrat du 18 novembre 1721, les

dames de Charité de Rouen avaient acheté, pour 17,125 l., le dit jeu de paume et la maison qui en dépendait, paroisse Saint-Godard, rue des Carmélites, pour former la demeure des pauvres prêtres infirmes, en augmentation de la fondation faite par la demoiselle Mesnager, sous la condition, que dans le cas où la dite fondation n'eût pas lieu ou vînt à être supprimée, le dit jeu de paume et la dite maison tourneraient au profit de l'hôpital général ; mais le dit jeu de paume ayant été jugé n'être pas propre à former le logement des pauvres prêtres infirmes, ceux-ci avaient été transférés de Saint-Nicaise, où ils étaient, au faubourg Bouvreuil, et le jeu de paume avait été loué au nommé Douville dit Duval, pour 650 livres par an. — Procès-verbal de De France, architecte, constatant le mauvais état de la maison du jeu de paume, 19 juin 1754. — Arrêt du Conseil d'Etat confirmatif de l'ordonnance de M. de Gasville, Intendant de Rouen, du 27 août 1728, contre le sous-fermier du droit d'amortissement, en faveur de l'acquisition du jeu de paume du *Verdelet*, 19 juillet 1729. — Note sur des difficultés avec les Carmes déchaussés dont le couvent, au faubourg Bouvreuil, était contigu au séminaire.

G. 9284. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1739-1740. — Testament de Jean Solloué, supérieur du séminaire Saint-Louis ; il lègue à Messieurs les prêtres infirmes du séminaire toutes les obligations à lui dues, tous ses livres, non-seulement ceux qui étaient au séminaire, mais ceux qui étaient à la clériature, son argenterie, or ou argent, 1738 (copies). — Procès-verbal d'apposition et de levée de scellés et d'assistance aux inventaires après le décès du dit sieur Solloué. — Inventaire des meubles et des papiers du défunt. — Etat du produit de la vente.

G. 9285. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier, sans couverture.

1735-1740. — « Compte que rend à Mgr l'archevêque de Rouen Charles Le Clercq, prestre, chanoine de l'église de Roüen, nommé par mon dit seigneur supérieur du séminaire de Saint-Louis établi pour les pauvres prestres infirmes de son diocèse, de la régie qu'il a faite depuis le 4 octobre 1739 jusqu'au 1er juin 1740, tant des deniers et effets mobiliers de la succession de feu M. Solloué, par luy légués au dit séminaire, que des biens et revenus appartenant au dit séminaire ; » signé, le 3 juin 1740, par l'archevêque et par M. Le Clercq.

G. 9286. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1733-1735. — Testament de Charles-Michel Lemennicier du Perron, chanoine de Rouen ; il donne ses livres et ses tableaux à la bibliothèque de la cathédrale, tous ses autres meubles à la communauté des pauvres prêtres, 1734. — « Compte que présente le sieur François Guerard, curé de Sainte-Geneviève, doyen de Bacqueville, Louis Auger, curé de Bonnetot, et Christophe Prevost, exécuteurs du testament de feu noble et discrète personne Messire-Thomas le Menecier du Perron, curé de Tostes, aux sieurs Solloué, supérieur de la maison des prêtres infirmes, Buré, supérieur du séminaire Saint-Nicaise, et aux trésoriers et habitants de Tostes, légataires, chacun pour un tiers, des effets mobiliers du dit feu sieur du Perron, du maniement et gestion des dits effets pour, les charges et dépenses levées, être à iceux légataires délivré à chacun leur tiers : A M. Auger, curé de Tostes, pour réparations du presbytère, 650 livres ; au boulanger, pour un pain à bénir autour du presbytère, et pour avoir fourni du pain aux domestiques depuis le service du convoi, 4 livres ; à 14 charités qui ont assisté à l'inhumation, à raison de 110 sous chacune, ainsi qu'il l'avoit ordonné par son testament, 70 livres ; à 48 pauvres familles de Tostes, à raison de 10 livres chacune, 480 livres ; à Madame Martigny, religieuse à Valognes, sœur du défunt, 100 livres, » 1734.

G. 9287. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier.

1759. — Testament par extrait de M. Philibert Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen et chapelain titulaire de l'église métropolitaine ; il fait ses légataires universels les prêtres infirmes du séminaire Saint-Louis ; il ordonne exécuteur de son testament M. Pion, doyen de la Chrétienté, curé de Sainte-Marie la Petite, 30 juin 1775 ; M. Léger, décédé le 29 janvier 1778. — Pièces relatives à l'exécution de son testament. — Inventaire de sa succession, 4 février 1778 : livres, tableaux, etc. — « Mémoire des frais funéraires de l'inhumation de discrette personne Monsieur Philibert Léger... faitte en la dite paroisse le 31 janvier 1778 : Au prêtre du danger, 5 sous ; pour le porteur des billets, 6 livres ; — pour la semonce des prêtres, 10 sous, etc. ; total, 141 livres 2 sous. — » Mémoire de Seyer, imprimeur,

pour 300 billets d'inhumation, à 4 livres le cent, 12 livres » — Compte de la recette et dépense de la succession; recette, 6,315 livres. — Lettre de Mgr de la Rochefoucauld : « Je crois, Monsieur, qu'il est honnette de ne pas profiter des dispositions du testament de M. le curé de Saint-Pierre-le-Portier. En conséquence, je vous authorise à renoncer à cet avantage en faveur des pauvres parents de ce bon curé. C'est peu de chose pour nous, et c'est beaucoup pour eux, » 18 février 1778.

(G. 9288. Liasse.) — 3 pièces parchemin; 19 pièces, papier; 5 sceaux plaques.

1760-1791. — Lettres de l'archevêque de Rouen, Mgr de la Rochefoucauld, relatives à l'administration du séminaire Saint-Louis. — Lettre datée de Paris, 2 mars 1777, à M. Prunier, curé de Saint-Pierre de Neufchâtel, pour le prier d'accepter la place de supérieur de ce séminaire, en remplacement de M. Orange, décédé : « Il y a du bien à faire dans cette maison, et je suis en état de seconder vos bonnes intentions. Vous rendrés service à des anciens confrères qui ont mérité, par les services qu'ils ont rendus à l'Eglise, une retraite douce, paisible et même agréable. Vous mettrés le comble à leur satisfaction et à la mienne en ne perdant pas un moment pour prendre possession du gouvernement de cette maison. Le premier vicaire de Notre-Dame de Neufchâtel desservira votre paroisse jusques à ce que vous m'ayés donné la démission de votre cure, et je la lui donnerai, si ce sujet vous convient. Ainsy, aussitôt ma lettre reçue, prenés vos arrangemens pour pouvoir aller à Rouen dans la semaine. Quand vous aurés vu et examiné le tout et l'état de Saint-Louis, vous verrés que vous y serés plus agréablement et plus utilement qu'à Neufchâtel. J'ai l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Dominique † archevêque de Rouen. » — Lettre de nomination de M. Prunier (Jean-Louis-Charles-Michel), licencié en droit, Rouen, 3 août 1777. — Lettre en faveur de M. Vantus, ancien vicaire d'Heudicourt, Gaillon, 28 octobre 1777. — « Je conçois, Monsieur, que l'état où vous voyés nos pauvres vieillards ecclésiastiques est bien déplorable, mais plus vous veillerez à ce qu'ils soient bien servis, plus le mérite sera grand... Si vous n'êtes pas en état de fournir à tous leurs besoins, j'iroi à votre secours avec d'autant plus de plaisir que je m'intéresse plus particulièrement à ces bons serviteurs du diocèse, » Gaillon, 3 août 1787. — « M. le prince de Vaudemont, de la maison de Lorraine, m'a écrit pour me demander une place pour le curé de Vatteville, dont l'âge et les infirmités méritent une place à Saint-Louis. Je lui ay répondu favorablement, » 2 juillet 1788. — « J'ai accordé à M. Le Marchand une place dans votre maison. Quoique jeune encore, il commence à perdre la vue, et je suis fort aise d'avoir pu lui procurer une retraite honnête. C'est un ecclésiastique vertueux et qui est rempli de zèle. Vous méritez, Monsieur, de jouir au moins d'une bonne santé, en vivant au milieu de personnes infirmes et valétudinaires. Je souhaite que votre santé se rétablisse. Vous connoissez, Monsieur, la sincérité de mes sentiments pour vous. † Le cardinal de la Rochefoucauld. » — « Je vous promets de ne donner de places à Saint-Louis que quand vous me manderés qu'il y en a de vacantes. Je conçois qu'il ne faut pas trop charger cette maison, les vivres ayant augmenté considérablement. Vous ne me parlés pas de votre santé. Je suppose qu'elle est aussi bonne que je le désire. Je suis bien sincèrement à vous, Monsieur. † Le cardinal de la Rochefoucauld. » — La correspondance de l'archevêque se poursuit jusqu'en 1791. Lettre de Paris, 1791 : « Je reçois, avec autant de plaisir que de reconnnaissance, les sentiments que vous exprimés dans la lettre que je viens de recevoir. Votre sacrifice est d'autant plus grand que je n'aurai plus rien pour vous en dédommager. Je serai dans 2 ou 3 jours dépouillé de tout comme vous, mais nous trouverons de grandes consolations dans notre honneur et notre sainte religion. Rien ne peut nous enlever ce double avantage. J'imagine qu'on laissera radoter à leur aise les bons prêtres qui y végètent, qu'on respectera les objets de leur subsistance... » — Lettre de M. Bordier, vicaire général, au sujet d'un jeune homme anglais, 6 février 1771. — Lettre de l'évêque de Nantes, au sujet d'un imposteur qui se réclamait d'un prétendu armateur de navires, 5 mars 1771. — Acte de consécration de la nouvelle église de Saint-Louis, par Jacques Richier de Cerisy, évêque de Lombez, 22 décembre 1766. — Deux bulles d'indulgences du pape Clément XIII pour les membres d'une confrérie établie en l'église Saint-Louis, en l'honneur des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, 18 mars 1768. — Autre bulle d'indulgences du même pape, en faveur de ceux qui visiteront, le jour saint Louis, l'église ou chapelle de Saint-Louis, 20 décembre 1760. — Authentique des reliques de saint Fabien données par le prieuré de Notre-Dame-des Anges, dit de Bellefond, pour être exposées en l'église de Saint-Louis, 1761. — 8 sceaux de l'archevêque de la Rochefoucauld. — Ses armoiries remplacées, en 1791, par les lettres L. R.

G. 9289. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1611-1793. — Titres de propriété d'une maison rue Saint-Nicaise; de rentes foncières ou viagères; de rentes sur le clergé et sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Lettres de l'abbé Cornet et de M. Marye de Merval, receveur général des décimes. — Nicolas de Bonneville, seigneur d'Orvaux, gentilhomme servant S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans, ayant épousé demoiselle Anne Dufour, sieur de Nogent, et de Jeanne de Becdelièvre, vend à Denis Hamel, maître maréchal, une maison, rue Beauvoisine, pour 2,600 livres, 9 septembre 1679. — Copie collationnée de l'acte de la donation faite par Mlle Marie Mesnager de rentes sur Charles de Salabery, président en la Chambre des Comptes de Paris, et Marie-Anne-Françoise de Belou, sa femme, et sur M. Guillaume Gasc de la Londe, pour fonder, à perpétuité, de quoi fournir à la subsistance de sept pauvres prêtres du diocèse de Rouen, 22 novembre 1715. — Vente, par François Ribart, de Buchy, logé en l'hôtellerie où est pour enseigne le *Pont-de-Robec*, à Nicolas le Sonneur, marchand, à Paris, de 150 livres de rente hypothèque, 15 octobre 1720. — Donation, par Jean-Baptiste-Philippe Le Baillif, marchand épicier à Rouen, à Jacqueline-Aimée Bloquet, sa belle-sœur, d'un collier de grenat avec une petite croix de diamants fins, etc., 1757. — Vente, par Pierre Le Sauvage, ancien curé de Bierville, en son nom et au nom de Jacques Le Sauvage, ancien curé de Réalcamp, à Guillaume-Jacques Pihoüel, maître plâtrier, de maisons rue du Coquet, rue Orbe, et clos des Parcheminiers, et des deux tiers de 20 livres de rente, 18 avril 1764. — Quittances de sommes reçues à charge de pensions viagères. — Lettres de Maury, avocat, chargé du recouvrement des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris et sur le clergé, 1763-1793. — Lettre de cet avocat : « Monsieur Verroneau n'est plus. Une goutte, montée dans la tête, l'a enlevé de ce monde en deux jours. » Il demande au supérieur du séminaire d'agréer ses services en remplacement de ceux de M. Verroneau : « La qualité de gendre du défunt et le choix qu'a bien voulu faire de moi le séminaire d'icy (Saint-Sulpice), et beaucoup d'autres, pour lui succéder, semblent devoir me donner lieu d'espérer votre agrément, » Paris, 11 janvier 1763.

G. 9290. (Cahier.) — 19 feuilles, papier, sans couverture.

1720-1751. — Copies par extraits de contrats de constitution de rentes sur le clergé du diocèse de Rouen, 1720-1740; — de contrats d'acquisition du jeu de paume dit le *Verdelet*, rue des Carmélites (vendu par Louis de Cotton, sieur du Vertbois), 1721; — d'une place vide servant de jardin à la maison de Saint-Nicaise, 1734; — d'une maison rue Coignebert, 1736; — de contrats de fondation de Mlle Gueroult, 1742, et de M. Mathieu Le Chevalier, ancien curé de Flamanville, 1748 (incomplet).

G. 9291. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 6 imprimés.

1728-1787. — Contestations, pour un droit d'indemnité, entre le séminaire Saint-Louis et le Domaine. — Mémoire du fermier du droit d'amortissement. — Déclaration que donne, à MM. les fermiers du droit d'amortissement, Charles Lanfranc Chion, supérieur du séminaire. — Pièces de correspondance, quittances, etc. — Lettres de M. Debonnaire de Forges, maître des Requêtes, aux agents généraux du clergé; — de l'abbé de la Rochefoucauld, 1779; — de M. Niel, receveur du Domaine, à Rouen, 1789. — Pièces imprimées : « Mémoire pour les curés, trésoriers et communautés de la ville de Roüen, contre le sous-fermier des Domaines de la province de Normandie, sur la question de savoir si les biens possédés en Franc-Aleu étaient sujets au paiement du droit d'indemnité, » sans date, vers 1738 (imprimé à Rouen, de l'imprimerie de Pierre Dumesnil, rue de la Poterne). A la fin de ce mémoire, in-folio de 36 pages, liste des curés et des trésoriers des églises paroissiales de Rouen. — Extrait des registres du Conseil d'Etat, 14 août 1744, 4 juin 1746. — « Arrêt du Conseil d'Estat du Roy, qui décharge les supérieur et directeurs du séminaire d'Evreux de la contrainte contre eux décernée par les sous-fermiers des Domaines et droits y joints de la Généralité de Rouen, pour le centième denier, par lui prétendu pour raison de l'union faite au dit séminaire des biens du chapitre de Gaillon et de la chapelle de Saint-Gilles. » 18 avril 1746. — « Arrest du Conseil d'Estat qui déboute le Séminaire du clergé de Rouen, ainsi pris le fait et cause des curés, trésoriers et communautez de la ville de Rouen, de l'opposition formée aux arrêts des 7 et 14 août 1744 et 4 juin 1746, portant liquidation des rentes d'indemnité dues au Roy, à cause des aquisitions qu'ils ont faites dans la Ville et Banlieue de Rouen, ensemble aux différences. » 20 janvier 1750. — « Décisions générales du Conseil du 23 novembre 1748 sur les contestations survenues entre les gens de main-morte et les sous-fermiers des Domaines des différentes Généralités du royaume, au sujet du droit d'insinuation des quittances

d'indemnité pour le paiement duquel il y a eu des contraintes décernées. »

G. 9292. (Liasse.) — 165 pièces, papier; 3 cachets.

1685-1785. — Titres de famille concernant des ecclésiastiques admis comme pensionnaires au séminaire Saint-Louis : Arton (Guillaume), 1719-1776; — Belard, 1752; — Bonté (Nicolas), ancien curé des Hameaux, 1772; — Bourgeau, sans date; — Bretville, ancien vicaire de Torcy-le-Grand, 1685-1755; — Budel (Guillaume), 1752; — Burel (Jean), 1761; — Cappe (Pierre), ancien vicaire de Sainte-Agathe, 1742; — Catherine, vicaire d'Epinay, 1783; — Chamonin, prêtre, du diocèse d'Arras, 1760-1768; — Chivé (Jacques), curé ou desservant de Saint-Aignan de Puchervin, 1739-1758; — Courtois, chapelain de Morienne, paroisse de Sainte-Marguerite, 1764-1766; — Dacher (Nicolas), 1766; — Darty, desservant de Draqueville, 1757; — Desramé (Charles); —Desmoulins (Jean), habitué en la paroisse Saint-Pierre de Neufchâtel, 1749; — Douillet (Jean-Jacques, 1772; — Ducastel, curé de Saint-Thurien, 1761; — de Traversain du Crottey, 1174-1775; — Dumesnil, ancien curé de Draqueville, 1759; — Ferey (Antoine), 1722-1749; — Ferrand, 1754-1755; — Fortin (Pierre), chapelain des Bernardines d'Yvetot, 1751; — Fournier, ancien confesseur des Carmélites de Dieppe, 1754-1757; — Fremin, curé de la Hallotière, 1763; — Fréville, 1775-1778. — Contestations entre Jacques Chivé, curé commis, le 20 février 1725, à la desserte de Puchervin, et le curé et le vicaire de Fallencourt; mémoire de Chivé, arrêt du Parlement, lettre de cachet; il s'agissait de savoir si Puchervin dépendait ou non de la cure de Fallencourt, vers 1739. — Deux lettres de M. Le Baillif-Mesnager, premier avocat général au Parlement. — 3 cachets du cardinal de Saulx-Tavannes; 2 cachets de M. Le Baillif-Mesnager; 1 sceau de Terrisse, vicaire général.

G. 9293. (Liasse.) — 81 pièces, papier; 4 cachets; 1 imprimé.

1680-1789. — Titres de famille concernant des ecclésiastiques admis comme pensionnaires au séminaire Saint-Louis : Gamaches (Jacques), vicaire de la paroisse de Delincourt dans le Vexin Français, directeur des Carmélites de Gisors, fils d'un sergent royal du bailliage de Charleval, 1680-1783; — Garin (Antoine), ancien curé de Beaussault, sans date; — Gilles, 1770; — Hartout (Guillaume), chapelain de la chapelle Ste-Austreberte de Pavilly, 1760-1762; — Hédou, prêtre domicilié à Rouen, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1789; — Jolly (Mellon), curé d'Issou, 1766; — Labitte (Pierre), prêtre d'Aumale, 1756-1770; — Langlois de Croixmare, curé d'Angerville-l'Orcher, sans date; — Le Carbonnier (Clément), ancien clerc de la paroisse de Saint-Cande-le-Jeune, 1767-1768; — Le Febvre (Jean), prêtre de la paroisse de Boos, 1743-1768; — Le Mieux (Robert), 1755; — Le Roux, 1775; — Liot (Pierre), vicaire de Saint-Valery-en-Caux pendant 53 ans, 1771; — Majot (Charles), 1766; — Mesaiger (Charles-Michel), ancien jésuite, 1761-1766; — Nicole (Jacques-Etienne), ancien curé de Valleville, 1789; — Osmont, 1751-1768; — Penier, curé de Franconville, 1766; — Quentin, 1768; — Renard, 1759; — Renault, 1749; — Sauvage, 1777; — Vautier, ancien vicaire d'Heudicourt, 1778. — Mémoire du sieur Gamaches sur sa famille, que l'auteur rattache à celle de Girard de Gamaches, sous Louis XII. Sa mère était fille de Gilles Dupuis, natif de Chaumont, « laquelle est portraicte en une verrie (*sic*) qu'il a donné en la chapelle qu'il a fait faire tout auprès de la porte qui est à main gauche par où on entre en l'église St-Jean de Chaumont. Elle mourut le 23e jour de juin 1559. Mon père pareillement faict (*sic*) faire une chapelle en l'église de Magny en la verrie de laquelle luy, ma mère et tous mes frères et sœurs, sont portrais, et moy pareillement. Ma mère a esté enterrée en cette chapelle de Magny, et mon père semblablement, lequel, après avoir vécu 66 ans ou environ, plein d'honneur et d'une incroyable prudence et constance en toutes choses, se dépouilla de cette mortelle robe le lundy, 22e septembre, sur les quatre heures du matin, l'an 1572. Quand il plaira à Dieu, il ressuscitera notre branche ainsy déchue par le temps et la fera reluire, s'il luy plaist le faire. Ceux qui nous desdaignent à présent seront par adventure bien aises d'estre avouez de nous. Sa volonté soit faitte ! » — Quatre lettres du président d'Acquigny concernant Hartout. — Notes du P. Mesaiger, écrites de sa main; reçu au noviciat des Jésuites en 1706; profès dès 1725; avait habité longtemps le Canada. — Billet de l'abbé de Saint-Vallier (Jean-Claude De la Croix de Chevrières, docteur de Sorbonne, abbé d'Ardaine), par lequel il déclare faire don au séminaire des meubles à lui appartenant déposés dans cette maison, 1755. — Lettre de lui à Lecat pour le remercier de l'avoir fait admettre à l'Académie de Rouen, 16 mars 1764. — Inventaire du mobilier de l'abbé de Saint-Vallier, décédé à Paris le 3 juin 1765. — Cachets de l'abbé de Saint-Vallier; de Madame Grolée de Saint-

Vallier, de M. Anzeray-Gonzeville et de Bouret, curé de Notre-Dame de Meulan.

G. 9294. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 14 cachets.

1669-1766. — Diplômes universitaires, significations de grades, lettres d'ordination, relatifs à Nicolas-François Danel, Pierre Le Chevalier, Jacques-Augustin Manoury. — Quelques titres de propriété et de famille ayant appartenu à M. Prunier, dernier supérieur du séminaire Saint-Louis, entre lesquels un contrat de mariage de 1669. — Etat des forces et charges de la succession de feu Jean-Louis Prunier, marchand plumassier à Rouen, que présente Catherine Mollé, sa veuve, tutrice principale de ses deux enfants mineurs. — Note sur le prix des diverses sortes de plumes. — Cachets de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, de Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, et de l'Université de Paris.

G. 9295. (Registre.) — In-folio, 5 feuillets, papier, écrits.

1778-1793. — « Noms et age de M^rs^ les prêtres du séminaire de Saint-Louis » : — M. Antoine Le Blond de Plattemare, ancien curé d'Hannesy, né en 17... est dans la maison depuis 17 ans, était entré le... mort au mois de juillet 1784, etc.. » — Quelques feuillets seulement sont écrits.

G. 9296. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets, papier ; cartonné.

1769-1792. — « Acquits des fondations, des obits et messes du séminaire de Saint-Louis, précédé du tableau des fondations et noms des fondateurs. » — « Noms des prêtres qui acquittent des fondations à l'intention d'une fondation désignée. » — « Monseigneur l'archevêque aïant ordonné par le 7e art. de notre règlement que chaque prêtre de la maison en état de dire la messe en acquitteroit deux par semaine *gratis* à la décharge de la sacristie, à cause des fondations du Val-de-Grâce qui nous ont été laissées sans honoraires par le décret de réunion, il est de la justice de remplir exactement ce devoir. » — Le commencement de ce cahier est de la composition de M. Le Chevalier, supérieur, mort le 24 juin 1770. Le reste, jusqu'en 1790, est de l'écriture de son successeur, M. Prunier.

G. 9297. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier, écrits, relié en parchemin.

Vers **1760-1777**. — « Petit registre secret du séminaire Saint-Louis et où se trouvent l'Etat d'une grande partie des rentes viagères et l'année de leur constitution. » — Rentes viagères : « 240 livres au sieur Le Clerc, curé de Bosbordel, doyenné de Ry, au capital de 2,400 livres. Cette rente viagère seroit supportable si elle se bornait là, puisqu'en 1758, lors de sa création, le dit sieur curé étoit âgé de près de 70 ans ; mais il exigea, en outre, que nous payerions ses décimes tant qu'il vivroit, persuadé, ou plutôt voulant me persuader, que la Chambre du Clergé nous en déchargeroit en entier. En quoi il a bien entendu ses intérêts, mais non les nôtres. C'étoit un objet de 110 livres alors, et je n'ai pu obtenir que 10 livres de diminution, de sorte que nous payons encore 100 livres de décimes avec les 240 livres cy-dessus. N'est-ce pas être duppe ? Soions le donc jusqu'à la fin, mais n'y revenons pas avec un autre. » 1769. — « 1,000 livres au sieur De la Croix, curé de Meulers, doïen d'Envermeu. Pour celui-là, ne nous plaignons pas, et laissons le vivre, car la maison ne peut jamais perdre avec lui ; — 700 livres à M. Léger, curé de St-Pierre-le-Portier en cette ville. Je risquai beaucoup, en 1759, quand je commençai à commercer avec lui... ; — 250 livres au sieur Blondel d'Hardouville, ancien curé de Sidetot, doïen de Pavilly, au capital de 5,000 livres. Cette rente ne nous ruinera pas. C'est un second doïen qui veut le bien de notre maison. »

G. 9298. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1726-1788. — Acte constatant l'état financier du séminaire Saint-Louis au moment du décès de M. Jean-Baptiste Orange, qui en avait été nommé supérieur, 1777. — Etats des revenus et des charges, de l'écriture de M. Bradelle, vicaire général, même époque. — « Tableau des forces et charges du séminaire de Saint-Louis, tant fixes que spéculatives, année 1770. — Etat informe des revenus, 1788. — Expédition notariée du testament de M. Pierre Le Chevalier, supérieur du dit séminaire, 1770. — Requête de M. Prunier, supérieur de la même maison, à MM. les maire et échevins de Rouen pour obtenir de la Ville, à titre gratuit, 2 petites parties de terrain vain et vague entre un terrain appartenant aux religieuses de Bellefond et la propriété de M. Le Noble. — Lettres relatives à une

créance sur l'abbaye d'Arques. Deux cachets de Madame de Moy, supérieure de cette abbaye, 1778.

G. 9300. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier, relié en parchemin.

1721-1730. — « Registre des deniers que j'ay receu pour la communauté de messieurs les prestres infirmes du diocèse de Roüen depuis le 6e Xbre 1721 ainsi qu'il ensuit : 1721, receu de Mlle Mesnager 131 livres ; reçu de la dite demoiselle, pour faire dire des messes, la somme de 80 livres. Receu de la dite demoiselle Mesnager, pour un quartier de la dite pension du sr Ferey, la somme de 35 livres 10 sols. — Reçeu de madame Formont, bienfaitrice de messieurs les prêtres infirmes, 100 livres. » — « Compte arresté par Mrs les grands vicaires depuis le mois de novembre 1721 jusques à ce jour, le... août 1728, quand à la recette ; mais pour les bons offices que Messieurs les grands vicaires ont rendus pour l'établissement du séminaire de St-Louis, on avoue ingénument qu'on est insufisant à pouvoir les reconnoistre comme ils méritent. Dieu seul sera leur récompense. On peut dire avec justice que du vivant de la fondatrice, comme après son décez, Monsieur Robinet, grand vicaire, a fait tout ce qu'il pouvoit pour seconder les intentions d'icelle à luy connues, dont les prêtres infirmes auront un éternel souvenir de ses bontés, nottamment aussy, de celles de monsieur l'abé Bridel, grand vicaire, qui a mis tout en usage pour obtenir, comme il a fait, des lettres-patentes à la deffense des droits d'amortissement qu'on a demandé à la dite communauté. — Mademoiselle Mesnager, attentive à faire du bien en toute occasion, a fait prudemment la dispersion de ses biens, puis qu'elle a gardé avec justice les loix divines et humaines, ce qui obligera la postérité à louer sa piété et sa charité. » — « Exposé des difficultés faites par M Bailly, chanoine, neveu et héritier de Mlle Mesnager, à l'exécution de son testament. » — Comptes rendus par Jean Solloué, supérieur, de 1728 à 1739. — Note à la fin du registre pour faire connaître que M. Solloué était décédé le 6 octobre 1739, et qu'il avait laissé, par testament, tous ses effets au séminaire.

G. 9301. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, relié en parchemin.

1740-1761. — Comptes rendus à l'archevêque et à ses vicaires généraux par les supérieurs du séminaire Saint-Louis. Les comptes de 1740 et 1741, vérifiés par Monseigneur de Saulx-Tavannes. — De 1747 à 1761, les comptes ne sont relatifs qu'aux dépenses : 1747, journée d'ouvrier, 10 sous ; — 1761, gâteau des Rois, 4 livres ; — régal de la saint Louis, 10 livres. — Quelques feuillets manquent.

G. 9301. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1712-1759. — Comptes des recettes et dépenses du séminaire Saint-Louis rendus à Mgr de Saulx-Tavannes par les supérieurs de cette maison, Charles-Lanfranc Chion et Pierre Le Chevalier ; — signés jusqu'en 1747 par le dit archevêque, postérieurement par des vicaires généraux. — Travaux exécutés par M. Jouanne, maçon, 1743, 1744, 1745. — 1751, 3,000 livres aumônées par Mre Mathieu Le Chevalier, ancien curé de Flamanvillette, déjà bienfaiteur de la maison, aux charges d'un obit tous les ans et de 2 messes basses chaque semaine à perpétuité. — 1751-1752, 68 mines de blé achetées à Duclair, Elbeuf et Rouen, 763 livres 2 sous 9 deniers ; — 4 muids et un quart de vin achetés à la foire de mars et à celle de Saint-Romain, 516 livres ; 385 livres de beurre, 165 livres. — Cidre acheté à 31, 32, 38 livres le muid ; — 3,361 livres de viande, 928 livres 4 sous. — 1752-1753, pensionnaires extraordinaires, l'abbé de Saint-Vallier, M. Duval, curé de Grandcourt, M. Auber, 2 écoliers de Saint-Nicaise. — Gages au sieur Boisduval, médecin, 48 livres ; — au chirurgien, 42 livres ; — au jardinier, 150 livres ; — à la servante, 50 livres. — 1755-1756, pour 6 mois de la pension de Mr Thirel, 150 livres ; — pour restant dû de la pension de M. Gaultier, ancien vicaire du Havre, jusqu'au 3 novembre 1766, jour de son départ, 268 livres. — Compte que rend à Mgr Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, Pierre Le Chevalier, supérieur du séminaire de St-Louis, de la recette et dépense par lui faite concernant la succession et effets mobiliers de feu Mgr le cardinal de Saulx Tavannes, légués au dit séminaire en faveur des pauvres prêtres du diocèse. — Rouen : recettes : deniers comptant, 47,347 livres ; — mobilier, 161,705 livres ; — revenus de l'archevêché, 55,260 livres ; — abbaye de St-Etienne-de-Caen, 30,427 livres ; — abbaye de Saint-Michel, 23,722 livres ; — abbaye de Signy, 57,462 livres ; — grande aumônerie, gages du commandeur de l'Ordre, pension de cardinal, 9,202 livres. — Total des recettes : 385,127 livres 1 sou. — Dépenses : dettes de la succession, 53,743 livres (5,580 livres pour le restant des réparations de la terrasse du château de Gaillon ; — 3,168 livres pour honoraires des

médecins, chirurgiens, et autres dépenses de la dernière maladie; — 4,284 livres pour frais funéraires, frais d'enterrement à Paris; — de service à Rouen); — legs, 22,500 livres; — frais de justice, 10,842 livres; — réparations de tous les bâtiments dépendants de l'archevêché, 86,758 livres; — droits de l'économat, 31,418 livres. — Total de la dépense : 205,262 livres 1 sou. — Produit net du legs universel en faveur des pauvres prêtres du séminaire Saint-Louis, 179,865 livres, plus les arrérages d'une rente sur le Domaine, 400 livres, et le produit de la vente de quelques effets mobiliers : « Un gros bréviaire de Rouen, en 4 parties, relié en vélin avec agraphes et crochets d'argent, 134 livres; — le dais de l'archevêché damassé, 72 livres; — un graphomètre, 48 livres; — une pacotille de vieux livres, 54 livres; — un grand crucifix d'ivoire, les ornements pontificaux, le dais de Gaillon, le missel romain, le pontifical, le rituel et pouillé du diocèse, le tout relié en maroquin rouge, le portrait de Benoît XIV, un étui mathématique en or échangé avec une pacotille de livres pour fonder une bibliothèque naissante. — Il a été placé en augmentation de revenus 113,970 livres. — Il a été emploié en construction de batimens 98,706 livres. On en peut voir le détail dans le compte particulier présenté à Monseigneur l'archevêque. » — Le registre finit par ces mots : *Ad majorem Dei gloriam promovendam et ampliorem infirmorum presbiterorum utilitatem.* — Comptes signés par Mgr de Saulx-Tavannes, 16 avril 1743, 22 octobre 1745, 20 juin 1747, 2 avril 1749, 1er décembre 1750, 22 septembre 1752, 4 mai 1753, 1er août 1754, 21 mars et 13 août 1756; — 24 mai 1757.

G. 9302. (Registre.) In-folio, 85 feuillets, papier.

1718-1782. — Comptes-rendus à l'archevêque de Rouen, par Pierre Le Chevalier, supérieur du séminaire Saint-Louis, des recettes de cette maison, de 1748 à 1769. — Ecrit dans un autre sens, les comptes-rendus par son successeur, M. Prunier, de 1770 à 1784. — « 1748, reçu 24 livres pour 5 quarterons de poires de Bon-Chrétien. — Pour la pension d'un jeune écolier du séminaire Saint-Nicaise, entré à Saint-Louis pour rétablir sa santé, 24 livres. — 1750, 31 livres de l'official de Montivilliers, de M. Ribart et autres, pour de vieux livres italiens, anglais et hollandais, qui leur ont été vendus; — de M. le curé de Saint-Nicaise, pour sa pension, pendant le temps qu'il a demeuré à Saint-Louis, 30 livres. — M. l'abbé de Saint Vallier, commendataire de Notre Dame d'Ardenne, qui étoit ici depuis le 1er mai et qui se nourrissoit presque à ses frais, a voulu paier à son départ (20 septembre), tant pour sa dépense que pour celle de son domestique, 280 livres. — Pour les fruits du grand poirier de Messire Jean, 39 livres. — 1751, reçu de M. l'abbé de Saint-Vallier 350 livres pour son logement, etc., pendant huit jours, à partir du 24 septembre 1752; - encore reçu de M. l'abbé de Saint-Vallier, pour lui et son domestique, 125 livres. — Le 22 mai, reçu 269 livres 10 sous aumônées à la maison par la Chambre du Clergé, à cause des épreuves du graduel que j'ai corrigées lors de l'impression qui en a été faite. — 1753, une personne charitable m'a remis 92 livres pour contribuer aux frais de la décoration de notre jardin. — 1755, reçu de M. Thibault, maître chirurgien, la somme de 12,850 livres, montant de l'adjudication qui lui a été faite du jeu de paume, dit le *Verdelet*, le 14 mai 1758; le 17 février, M. l'abbé Guérin, chanoine de la cathédrale, qui est ici depuis le 20 juin de l'année dernière, pour le retable a paié 120 livres à compte. — 1759 le 26 mai, reçu 350 livres restant dues par feu M. Guérin, chanoine, pour le temps qu'il a demeuré ici et le bois qu'il a brûlé. — Le 1er juin, reçu 24 livres de MM. les curés qui ont logé ici au synode. — 1760, le 27 mai, 120 livres de Mlle d'Orcher, pour un petit cabaret de toilette en vermeil qui nous étoit provenu de la succession de M. le cardinal. — 1760, 172 livres provenant de la vente d'un vieil dais de l'archevêché. — 1761, le 28 février, reçu de M. l'abbé de Saint-Vallier 360 livres pour le temps qu'il a passé ici. — Le 5 août, M. le président de Motteville, en posant la première pierre de notre église, nous a fait présent d'une bourse de 50 louis valant 1,200 livres. — Le 31 décembre, 300 livres de M. l'abbé de Saint-Vallier, pour restant dû jusqu'à ce jour du loïer de l'apartement qu'il s'est réservé. — 1762, le 10 décembre, 242 livres 11 sols de M. Le Breton, économe séquestre des biens des Jésuites, pour un quartier échu le 24 novembre dernier de la pension du P. Messaiger et avances à lui faites pour meubles. — 30 décembre, 35 livres 11 sols revenant à la sacristie qui se sent misérablement de sa destruction prochaine et du malheur du temps. — 1763, le 1er avril, M. Léger, ci-devant curé d'Amfreville et doïen de Canville, aujourd'hui curé de Saint-Pierre-le-Portier, à Rouen, m'a remis 3,000 livres pour lesquelles il lui sera fait une rente viagère de 200 livres. — 30 juillet, 350 livres pour une année echue du 1er juillet de la pension de M. Gaultier, ci-devant recteur du noviciat des Jésuites, le surplus compensé avec l'honoraire de ses messes. — 1764, le 19 septembre, 300 livres pour

la pension du feu sieur Gaultier, ancien prieur (*sic*) du noviciat des Jésuites. — 1766, le 31 janvier, 1,500 livres de M. Langlois de Croixmare, curé d'Angerville l'Orcher, aux charges que le dit sieur pourra disposer, pendant qu'il vivra, d'un logement isolé tant et autant qu'en occupoit feu M. l'abbé de Saint-Vallier quand il étoit à Rouen. — Le 13 août, reçu, pour 9 mois de la pension du P. Mesniger, jésuite, décédé le 4, y compris les frais de sa longue maladie, 500 livres. — *Item*, 10 mois de la pension de son domestique et 4 mois de celle d'un garde qui veilloit la nuit, 200 livres. — *Item*, frais funéraires, service annuel, y compris le service anniversaire qui sera fait le 5 du mois d'août 1767, 570 livres. — 1768, le 8 août, 25 livres de M. Gaultier, du Havre, qui a passé 15 jours ici. — 1769, le 23 mars, de M. Gaultier, bourgeois du Havre, pour le tems qu'il a passé ici, 72 livres; 18 août, 80 livres de M. Gaultier, ecclésiastique du Havre, pour sa pension pendant 2 mois, 80 livres. — 1787, la somme de 568 livres 17 sols 6 deniers revenant net de la succession de feu M. Léger, dont les prêtres du séminaire étaient nommés légataires universels.—La somme de 187 livres 18 sols, reçue de M. l'abbé Le Rat, pour vente de meubles de Mgr le cardinal de Tavanes, dont il a fait la découverte dans un endroit où il n'avoit point pensé qu'il y en eût. » En marge : « Nota que M. le cardinal, vu l'opposition des héritiers, m'avoit autorisé à renoncer à ce legs; mais j'en ai tiré ce que j'ai pu en en cédant une grande partie aux héritiers et autres parens pauvres. » — Quelques comptes vérifiés et signés par Mgr de la Rochefoucauld.

G. [illegible] Registre. — 76 feuillets papier, sans couverture.

1718-1739. — Comptes-rendus à Nosseigneurs de Saulx-Tavannes et de la Rochefoucauld, par Pierre Le Chevalier, supérieur du séminaire Saint-Louis, des recettes et dépenses de cette maison. — Signés par ces prélats ou par un vicaire général.

G. [illegible] Registre. — 9 feuillets, papier, sous couverture.

1766. — Comptes des recettes et des dépenses du séminaire Saint-Louis pendant l'année 1766, sans signature. — Total des recettes, 68,212 livres 12 sous; — des dépenses, 68,121 livres 8 sous.

G. [illegible] Registre. — In-4°, 126 feuillets, papier.

1759-1792. — « Comptes rendus par M. Le Chevalier (supérieur), depuis l'année 1759 jusqu'à l'année 1770, et jusqu'au 26 mars 1776, par M. Denel, à Mgr l'archevêque, et par M. Prunier, successeur de M. Orange, où se trouvent aussi les comptes des héritiers de M. Denel, de M. Poullain, chanoine de la Ronde depuis la mort de M. Denel jusqu'à l'entrée de Mr Orange, de M. Orange, supérieur, et de M. l'abbé Bridelle, vicaire général de Mgr l'archevêque depuis la mort de M. Orange jusqu'à la régie et administration de M. Prunier, commencée le 12 avril 1777 et continuée jusqu'au... » — « 1760, 4,000 livres aumônées par M. De la Croix, curé de Meulan, doyen d'Envermeu, aux charges d'une rente viagère. — 3,000 livres fournies par M. Hartout, prêtre de la maison, aux charges d'y être nourri et entretenu le reste de ses jours. — 1767, pour les honoraires de l'annuel de feu Michel-Charles Messaiger, jésuite, 182 livres 10 sous.— 1769, au sieur Tierce, qui a peint le berceau de notre église en couleur de pierre de Saint-Leu, 48 livres. — Pour une grille ou balustre de fer qui sépare le chœur de la nef, 320 livres. » — Louis-François Denel, curé de N.-Dame-de-Franqueville, comptable du séminaire des Vieux-prêtres; après lui, Nicolas-François Devel. — 1770-1771, frais causés par le décès de Monsieur Le Chevalier, 600 livres. — « Environ 2,630 livres volées avec effraction de 2 portes où cette somme estoit renfermée, le 22 février, dont procès-verbal a été dressé par M. Savin. »—1776-1777, reçu de M. Furon, chanoine de Cléry, pour 15 jours de séjour au séminaire, 18 livres. — 1777-1778, blé acheté depuis 15 livres 10 sous jusqu'à 19 livres 10 sous la mine; cidre, à 34 et 44 livres le muid; — viande, à 8 sous la livre; — beurre, à 14 sous 6 deniers et 13 sous 6 deniers la livre, non compris la salaison; — chandelle, à 12 sous la livre. — « A Naudin, tapissier pour façon et fourniture d'un lot d'indienne et de 2 fauteuils, 96 livres. — Au sieur Binda, fondeur, pour un crucifix et la console, 6 livres. — Au sieur Jacques, graveur, pour avoir marqué l'argenterie de l'église et de la maison, 17 livres 13 sous. » — 1782-1783, 75 mines de blé, à 12 livres la mine, 45 livres; cuisson, 75 livres. — 4,740 livres de viande, à 8 sous 9 deniers la livre; — 5 muids de vin français, vieux et nouveau, à 110, 120 livres le muid; — 1 quart de vin de Bourgogne, 110 livres; — 41 muids et 3/4 de cidre, à 35 livres le muid; — 355 livres de chandelle, 121 livres 14 sous. — 1784-1785, reçu du loyer des chaises de l'église et d'une remise, 171 livres.—Viande, à 8 sous 9 deniers la livre. — Pour l'achat et râpage de 3 bouts de tabac, 38 livres 2 sous 6 deniers. — 1785-1786, beurre, à 22 sous la livre; — à Boudin, perruquier, pour une année de barbe, 60 livres. —

1786-1787, 8,298 livres de pain, 969 livres; — viande, à 9 sous la livre; — 6 muids de vin français, 638 livres; — beurre, à 19 sous la livre; — 4 boisseaux de sel, 117 livres 8 sous. — 1788-1789, viande, à 9 sous la livre; — 1789-1790, profits du jardin et vente de légumes et fruits, 305 livres 11 sous. — 36 aunes de toile, à 2 livres 6 sous l'aune; 27 autres, à raison de 2 livres 2 sous l'aune. — Abonnement au *Journal de Genève*, 21 livres. — Gages : au cuisinier, 104 livres; — à l'aide de cuisine, 50; — à l'infirmier, 129; — au jardinier, 150; — au portier, 78; — au garçon de chambre, 150; — à la fille qui a soin du linge, 90; — étrennes et deniers à Dieu, 48; — au médecin, 72; — au chirurgien, 36; — en aumônes, la somme de 20 livres pour aumône ordonnée par le décret de réunion du Val-de-Grâce au séminaire de Saint-Louis, à raison de 20 sols chaque année à 4 pauvres filles le vendredi saint, dont il paraît n'avoir été acquitté que 3 années depuis 23 ans. » — Honoraires du comptable, 800 livres. Comptes signés par les archevêques jusqu'au 16 mars 1785.

G. 9306. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier, écrits.

1781-1793. — Comptes rendus à l'archevêque de Rouen par M. Louis-Charles-Michel Prunier, supérieur du séminaire Saint-Louis, des recettes de cette maison, de 1780 à 1793. — « 1784-1785, 192 livres reçues de M. l'abbé Varin, chanoine de Coutances, qui a logé ici pendant 2 mois, avec un domestique. — 58 livres 12 sols 9 deniers, reçus de M. Le Vasseur, curé de Fontaine-en-Bray, pour solde de la pension viagère qu'il faisait à M. Du Crotey sur sa cure, lequel est mort le 22 novembre 1784. — 1785-1786, 102 livres reçues de M. Varin, chanoine de Coutances, qui a passé ici 5 semaines avec un domestique et qui dinoit tous les jours en ville. — Novembre, 24 livres reçues pour le service de M. Boulliout, de l'ordre de Malthe, pour faire un extraordinaire au réfectoire. — Mars 1786, 117 livres 3 sols 9 deniers restés à la maison, à la mort du curé d'Auffay. — 1786, 900 livres destinées à faire une horloge conformément aux intentions de feu M. Courtois, prêtre de la maison, réservées jusqu'au moment où l'on pourra faire un clocher à l'église. — M. Maubert, prêtre, est entré le 3 août; M. le cardinal lui a donné une place qu'il a bien méritée par ses travaux; mais comme il n'est pas sans quelque revenu, et qu'il vit sur le ton de pensionnaire, en allant à la cathédrale dire sa messe et assister au chœur, il est convenu avec moi de payer une pension de 300 livres par an et de fournir tous ses entretiens, chauffage, etc. — 1789, 24 livres pour le temps d'environ 3 semaines que M. Le Joi, curé de Bictuit (*sic*), près la Mailleraye, a passé ici pendant l'assemblée des Trois Ordres pour la députation aux Etats généraux. »

G. 9307. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier écrits, relié en parchemin.

1733-1735. — « Etat sommaire des recettes des rentes sur le Clergé, des rentes hypothèques, des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris; — du produit des pensions, des legs et aumônes, du produit des charges, des profits de cuisine, de ceux du jardin, du recouvrement d'anciennes dettes, de la tontine sur M. Chivé. » — 21 feuillets écrits; le reste des feuillets en blanc.

G. 9308. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1740-1747. — Comptes de la dépense journalière du séminaire de Saint-Louis. — « 1740, pour la moulte d'une mine de blé, 10 sous; — pour la cuisson, 1 livre. — 1747, payé au médecin pour une année de visites, 60 livres; — à la servante, pour une année, 50 livres. — Pour 3 bottes de cidre, 244 livres; — pour 8 bottes, 625 livres; pour 2 bottes, 163 livres; — pour un muid de vin, 105 livres; — au jardinier, pour une année, 60 livres. — Viande achetée à raison de 6 sous la livre. »

G. 9309. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier, sans couverture.

1743-1748. — Comptes rendus à l'archevêque de Rouen par Charles-Lanfranc Chion, prêtre, supérieur du séminaire Saint-Louis, des dépenses de cette maison de l'année 1743 à 1746; — des recettes et dépenses de 1747-1748. — Les premiers comptes n'indiquent que des dépenses journalières. Aucun n'est signé.

G. 9310. (Registre.) — 107 feuillets, papier.

1748-1783. — Comptes de la dépense du séminaire Saint-Louis rendus par M. Pierre Le Chevallier, supérieur de cette maison, successeur de M. Chion, 1748-1769. — 1748, pour un corps de bibliothèque et 6 chaises, 27 livres. — A M. Maillé, pour notre ornement des grandes fêtes, 104 livres. — 1750, à M. Boisduval, médecin de la maison, pour une année entière,

48 livres. — 10 muids de cidre achetés, à raison de 34 livres le muid, à la foire Saint-Romain. — Gages d'une servante, 50 livres. — 1750, le 1er janvier, paié pour étrennes aux domestiques et autres en usage de les recevoir, y compris la gazette, 24 livres 14 sous. — Aux RR. PP. Récollets, qui viennent confesser nos infirmes, 6 livres; — à M. le curé de Saint-Godard, pour droit d'indemnité, 6 livres. — Pour 26 mines de blé, mesure de Duclair, transport d'icelui et autres menus frais, 346 livres 16 sous. — 1752, au chirurgien, pour une année de barbes et saignées, 42 livres. — 1760, le 23 avril, pour 500 billets d'invitation aux services anniversaires de feu S. E. Mgr le cardinal de Tavannes, 10 livres. — Même année, pour façon, sculpture et dorure de la croix du beau crucifix d'yvoire, 112 livres. — Pour un portrait, très peu ressemblant, de feu M. le cardinal, 36 livres. — 1762, 30 novembre, pour bois, camail, robe de chambre, blanchissage et petits meubles à l'usage du P. Messaiger, jésuite, pensionnaire ici depuis le 24 août dernier, 100 livres 6 sous. — *Item*, pour robe de chambre et camail du P. Gautier, autre jésuite, 43 livres 8 sous. — 1763, au P. Gautier, jésuite, 82 livres. — 1766, le 10 septembre, 500 livres restant dues au charpentier pour la construction de l'église et bâtiments du séminaire, plus 32 sous pour le cintre de la porte sur le rempart. — Le 23 décembre, 12 livres pour l'impression des billets d'invitation à la dédicace de notre église et 6 livres pour les 4 soldats qui ont gardé les portes. — *Item*, 6 livres au religieux qui a prêché. — 31 décembre, à Pierre De la Rue, pour restant des ouvrages de maçonnerie lors de la bâtisse de l'église, 700 livres. Pour la façon de 20 croix en peinture dans l'église lors de la dédicace qui en a été faite, 40 livres. — 1767, aux frères de Saint-Yon, pour la pension de 2 prêtres détenus par ordre de l'archevêque, 443 livres 3 sous; — pour affiches de fêtes et billets de l'anniversaire du P. Messaiger, 8 livres 10 sous. » — Comptes écrits dans un autre sens, de 1770 à 1783 : « 1770, 609 livres pour 6 chandeliers d'église et 6 souches venus de Paris, suivant la quittance du sieur Vanier, et 19 livres pour le port. — 15 décembre, aux RR. PP. Récollets, pour l'honoraire de 2 sermons, 6 livres. — Le 16 décembre, à M. Gosselin pour les Entretiens, 68 livres. — 29 décembre, à Monsieur Le Boulenger, pour les billets de mort de M. Le Chevalier, ancien supérieur, pour 400 billets, 12 livres — 1771, à M. Marescot, avocat, parce qu'il a épousé Mlle Le Normant, 75 livres. — 1772, au sieur De la Rue, acompte sur les ouvrages faits à la bâtisse de l'infirmerie, 200 livres. — Au barbouilleur, pour ses journées à 30 sous, 15 livres. — 1773, au sieur De la Cour, menuisier, pour tous les ouvrages de l'infirmerie et de la tribune, 270 livres. — Au sieur Cahais, sculpteur, 24 livres. » — Compte vu et examiné, à Rouen, le 26 mars 1776, par Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. — « 1776, 19 août, au sieur De la Rue, maçon, acompte des ouvrages qu'il a faits, 300 livres. — 20 août, au sieur Pierre Cuvier, pour barbouillage et avoir blanchi le colidor et les chambres de vieux bâtiment, 60 livres. — 20 août, donné en gratification aux ouvriers du sieur De la Rue, 3 livres. » — Journal de dépense de M. Poullain, chanoine de la Ronde (comptable du séminaire), depuis la mort de M. Denel jusqu'au 12 Xbre, jour de l'installation de M. J.-B. Orange (supérieur du séminaire). — « 1777, M. Orange est décédé le 27 février et n'a été supérieur que 2 mois 12 jours... M. l'abbé Bridelle, vicaire général, a exercé les fonctions de supérieur après la mort de M. Orange jusqu'au 12 avril... « M. Prunier (Louis-Charles-Michel), successeur de M. Orange dans la place de supérieur le 12 avril 1777. » — Son compte du 12 avril 1777 au 1er avril 1778 : « Au tourneur qui a fait et fourni des boules pour le bouloir du jardin, 2 livres 15 sous; — au sieur Barrabé, huissier des juridictions du Chapitre, pour 11 couverts d'argent, 2 chandeliers, 1 écuelle, 3 grandes cuillers, 2 salières, 1 moutardier et 1 poivrière, le tout d'argent, provenant de la succession du sieur Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier, 903 livres 18 sous. » — Compte du même, du 1er avril 1778 au 15 mars 1779 : « A M. Machuel, imprimeur, pour des billets pour recommander les prêtres morts, au nombre de 2,000 (exemplaires), et pour des billets pour annoncer les fêtes de l'Assomption, de saint Louis et du Divin Cœur, 60 livres. » — Comptes du même, du 16 mars 1779 au 1er mars 1780; — du 1er mars 1780 au 1er mars 1781; — du 1er mars 1781 au 1er mars 1782 : « Pour une horloge de bois à réveil, à l'usage du portier chargé de sonner le matin le réveil, 7 livres 16 sous; » — du 1er mars 1782 au 15 mars 1783 : « Au sieur Martin, peintre, pour avoir bronzé un christ, 18 livres. — Pour le râpage d'un bout de tabac, 1 livre 4 sous. — A Boudin, perruquier, pour 6 mois de barbe, 30 livres. — Blé acheté à raison de 12 livres la mine. — Pour eau de la reine de Hongrie, 24 sous. — Pour l'abonnement au *Journal de Genève*, 21 livres. — Paiements à M. De la Rue, maçon. » — Nombreux feuillets enlevés.

G. 9311. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier, écrits.

1748. — Comptes de dépenses journalières du séminaire Saint-Louis pendant la gestion de M. Le Chevalier, supérieur, commençant en novembre 1748 et finissant au 30 décembre 1763. — 1748, 1 poule et 1 lapin, 3 livres 2 sous; — 1 cent d'œufs, 2 livres 16 sous; — 6 poules, 3 livres; — 13 bottes de paille, 2 livres 15 sous; — 1 cent de marrons, 8 sous; — 1 poule, 15 sous. — Achat d'eau en plusieurs fois. — 1749, 1 gâteau des Rois, 1 livre 10 sous; — 1 parapluie, 3 livres 15 sous; — 1 livre de savon, 1 livre 18 sous; — 2 douzaines de fromages, 4 livres 12 sous; 1 cent d'œufs, 3 livres; — 2 jours de cheval, 2 livres 8 sous; — une douzaine et demie de pigeons, 2 livres 11 sous; — une nourolle et *2 échaudées*, 7 sous; — une nourolle, 10 sous; — 2 poules, 13 sous; — pour 7 voyages d'eau pour le beurre, 7 sous; — pour la salaison de 300 livres de beurre, 2 livres 4 sous; — pour le port de ces 300 livres, 1 livre 15 sous; — pour 14 dindes, 15 livres 2 sous; — pour 1 poulet, 13 sous. — 1763, étrennes du boucher, 1 livre 16 sous; — 5 poules d'Inde, 12 livres; — 1 poule, 2 livres; — 1 gâteau des Rois, 3 livres 16 sous; — 1 corde de bûche de chêne, 19 livres 16 sous; — 6 onces de tabac, 1 livre 10 sous; — 1 boisseau de sel, 24 livres 5 sous; — 1 livre de farine, 5 sous; — 1 cent d'œufs, 3 livres 12 sous; — autre cent d'œufs, 3 livres 18 sous; — 200 d'huîtres, 3 livres 12 sous; — 6 carpes, 6 livres 1 sou 6 deniers; — 2 brochets, 5 livres 2 sous; 1 dinde, 2 livres 15 sous.

G. 9312. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1783-1793. — « Journal des dépenses du séminaire Saint-Louis du 1er mars 1783 au mois d'août 1793. » — 1783, 3 muids et demi de cidre, en 12 bottes, achetés à raison de 34 livres le muid. — Gages d'un domestique, 60 livres par an; — d'un aide de cuisine, 50 livres. —Bûche de chêne, de 30 pouces, à 21 livres 16 sous la corde; — de hêtre, de 30 pouces, à 22 livres 16 sous la corde, y compris les frais de charriage, des bardeurs et gagne-sols. — Vin acheté à la foire d'avril. — 1784, pour un bout de tabac et le râpage, 15 livres 4 sous 6 deniers; — un boisseau de sel, 39 livres 7 sous. — Au boucher, 4,540 livres de viande, à 8 sous 6 deniers la livre. — Au sieur Boudin, perruquier, pour 3 mois de barbe, 15 livres.

G. 9313. (Liasse.) — 139 pièces, papier

1759-1773. — Diverses pièces de comptabilité concernant les rentes viagères à payer par le séminaire Saint-Louis et autres dépenses. — Constitution de rentes viagères au profit de M. Philbert Léger, ancien curé d'Amfreville, doyen de Canville, 1759; — de M. De la Croix, curé de Meulers; — de son frère Jean-Baptiste-Etienne De la Croix, curé de Dampierre; — de Marie-Anne-Etiennette, leur sœur; — de Marie-Anne Rouquereul, leur mère, 1764. — Quittances de M. Boisduval, médecin ordinaire de la maison, pour l'année 1776, 72 livres; — d'Outin, curé de Saint-Godard; — de sœur Catherine De la Rüe Diclon, prieure des Emmurées, et de sœur Marie Haillet de Couronne, procureuse du même couvent. — 72 aunes de toile d'Alençon à 45 sous l'aune; — 41 aunes de toile de Laval à 46 sous l'aune, 1777. — 1,106 livres de viande, de Pâques à la Saint-Jean 1776, à 7 sous 9 deniers la livre; — de la Saint-Jean au 8 février suivant, à 7 sous 6 deniers. — Mémoire des médicaments fournis au séminaire par l'apothicaire Du Buc.

G. 9314. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1761-1766. — Pièces de comptabilité concernant la nouvelle bâtisse du séminaire Saint-Louis. — Alignement donné, le 4 mai 1761, pour la construction de l'église. — Quittances de Vidoux-Fontaine, de 3,000 livres, pour tous les plans, devis et conduite des ouvrages qui avaient été faits, 24 octobre 1765. — Mémoires, mandats de payer, quittances de divers ouvrages : — Dedde ou Dedé, charpentier; — Pierre De la Rue, entrepreneur de la maçonnerie; — Baudouin, Laurent, De la Cour, Jean Herout, Saint-Germain, menuisiers; — Guillaume Cécille, paveur; — Le Jeune, peintre en bâtiment; — Brunel, sculpteur, a fait 22 chapiteaux pilastres en pierre, groupés par 2, rendu suivant les règles de l'art ionique, à raison de 20 livres par chapiteau; enrichi et sculpté l'autel, le gradin et le tabernacle, 115 livres, » 1764. — Le Viel, vitrier. — Pour 20 croix-de-Dieu faites dans l'église, 40 livres, 1766. — Nicolas Dufay, serrurier. — Journée d'ouvrier, 30 sous; — de manœuvre, 17 sous. — Pierre de Saint-Leu, à raison de 7 livres le tonneau. — 3,040 toises de pierre de Caumont, 6,382 livres. — Broque achetée à Bosguillaume, à raison de 18 livres le millier.

G. 9315. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1712-1789. — Quittances pour travaux de maçonnerie, de charpenterie, de menuiserie, de couverture, de peinture, etc. — Marchés faits avec Pierre De la Rue, maître maçon, demeurant à Sotteville, pour la reconstruction de l'infirmerie du séminaire, 1772; — pour la réédification d'une portion de mur de terrasse dans le jardin de cette maison, 1774. — Mémoire des ouvrages de peinture faits par Le Jeune en l'année 1770 : « Avoir peint une bordure autour du grand tableau qui est au-dessus de la porte de la sacristie en dedens de l'église, contenant 50 pieds de pourtour, peinte en couleur de bois à l'huile à plusieurs couches, l'avoir couchée de teinte dure de plusieurs couches pour pouvoir l'adoucir et l'avoir aprestée toute preste à dorer, » 12 livres, 1770. — Travaux et fournitures de Le Vieil, vitrier, 1771. — Mémoire des carreaux de vitre fournis par la fille Le Vieil, 1785. — Réparation de pompe par Clément, 1774. — Salaires : journée de charpentier, 1 livre 10 sous, 1773; — journée d'ouvrier et de manœuvre couvreur, 3 livres 12 sous, 1785; — 2 jours d'ouvrier et 1 journée de manœuvre couvreur, 3 livres 15 sous, 1773. — Salaires de maçons : journée de maître maçon (Roger Jouenne), 1 livre 10 sous; — d'ouvrier, 1 livre 8 sous; — de manœuvre, 15 sous, 1742; — 1 jour d'ouvrier et 1 jour de manœuvre, 2 livres 7 sous, 1770; — 2 jours d'ouvrier et 1 jour de manœuvre, 3 livres 16 sous; — 2 jours d'ouvrier et 1 jour de manœuvre, 3 livres 18 sous, 1774; — 1 jour d'ouvrier et 1 jour de manœuvre, 2 livres 14 sous, 1788. — 2 jours d'ouvrier, 3 livres 8 sous; — 1 jour de manœuvre, 1 livre, 1789. — Salaires de menuisier : jour d'ouvrier, 1 livre 14 sous, 1771; — 2 jours d'ouvrier, 3 livres 8 sous, 1772. — Fourniture d'un coffre de mort, 5 livres, 1774.

G. 9316. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 2 imprimés.

1711-1789. — Quittances relatives au mobilier et à la décoration de l'église. Quittances des orfèvres Avenel, 1773; Lagenet, 1741, 1750, 1768; Porlier, 1770; — de Maille, brodeur-chasublier, 1748-1768; — de Lavotte, peintre-doreur (17 livres); — de Louis Tarlé, ferblantier, 1765; — de Lenard (pour une image représentant saint Louis, 30 livres), 29 mars 1762. — Quittance du peintre Tierce : « Receu de M. Le Chevalier, supérieur des pauvres prêtres, la somme de 200 livres, pour un grand tableau pour son église. Fait à Rouen, le 10 août 1764; » signé : Tierce. — Quittance de Cahais, pour le dessus d'une porte où sont les armoiries de l'archevêque, 1772.—Note de M. Le Chevalier : « Ouvrages et fournitures de menuiserie, 8,940 l.; — sculpture de l'autel, etc., 142 l.; — ouvrages de serrurie, 5,756 l.; — plaques de cheminées, etc., 398 l.; — ouvrages de vitrier, 1,208 l.; — treillis aux fenêtres de l'église, 202 l.; — peinture en huile et colle, 442 l.; — pompe en cuivre, 900 l.; — ornements d'église, 1,240 l. — Autre dépense de la succession du cardinal de Saulx-Tavannes, 795 l. — Honoraires de l'architecte, 3,000 l. » — Bail des chaises de la chapelle, 80 l. par an, 1750.—« Etiquettes imprimées de Vanier, maître doreur-argenteur à Paris, *Au grand saint Jean à Paris*, 1764; — de Payenneville, marchand brodeur-chasublier, à l'*Image S. Joseph*, au bas de la rue des Carmes, n° 3, près S. Herbland, vers 1789. »

G. 9317. (Liasse.) — 341 pièces, papier.

1712-1789. — Quittances de rentes viagères payées par le séminaire Saint-Louis aux religieuses du Val-de-Grâce, dont le monastère avait été éteint avec attribution de ses biens à Bellefont : sœurs Marie Le Boucher de Sainte-Geneviève; Le Febvre de Saint-François; De Michel de Sainte-Thérèse; Racoir de Sainte-Madeleine; Gest de Saint-Bernard; Quèvreville de Saint-Xavier (100 l. à chacune); sœur Sainte-Marthe, converse, et sœur Marguerite Blanbureau, tourière (80 livres à chacune), 1746; — à Jean-Baptiste Rollinet dit Fribourg, ancien suisse du cardinal de Saulx-Tavannes, et à Antoinette Robin, sa veuve; — à M. Le Tellier, curé d'Auberville-la-Manuel; — à M. De la Croix, curé de Meulers; — à M. Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen; — à M. Pertuson, curé de Theuville. — Quittances signées par les prieures des Emmurées de Rouen; Chefd'hostel Beaulieu, 1747; — Marie Tiremois de Sacy, 1750, 1757, 1758, 1759; — Hotot, 1753; — Maurice, 1754, 1755, 1756.

G. 9318. (Liasse.) — 571 pièces, papier.

1716-1790. — Quittances de rentes viagères payées par le séminaire Saint-Louis à Mme veuve Ametille; — Mme veuve Billouet; — Blondel d'Hardouville; — Baussonnay; — Louis-François Catillon; — M. De la Croix, curé de Meulers; — M. Le Clerc, curé de Bosc-Bordel; — demoiselle Marie Le Clerc (avec cette note : « La pauvre fille est morte le 23 mars 1768. J'ai paié le quartier suivant sans quittance, car je me pique de gé-

nérosité. *Ergo* quittance générale) » ;—à la dame Montauban, veuve du sieur Desayou, portier de l'archevêché ; — à M. Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen ; — à M. Normand, curé de Saint-Sever de Rouen ; — à la veuve Renoult ; — à la sœur Sainte-Gertrude, de Montivilliers ; — à Rose Vagant.

G. 9319. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1742-1790. — Quittances de rentes sur le clergé ; — de décimes, de pensions, etc. — Quittances de Mr C. Le Clerc, curé de Bosc-Bordel, 1771 ; — M. Charles, curé d'Epreville, 1766 ; — Houdé, au nom de M. Jean-Baptiste Maubert, ancien curé de Saint-Hellier, 1790 ; — François Huppe, trésorier en charge de la Roche-Guyon, 1766.

G. 9320. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1718-1790. — Quittances pour achat de blé et de pain. — Muid de blé, 414 livres, 1768. — Sac de blé, 19 livres 10 sous, 20 livres 10 sous, 21 livres 10 sous, 1761 ; — 19 livres 10 sous, 1764 ; — 24 livres 10 sous, 25 livres, 1766 ; — 27 livres 10 sous, 28 livres, 30 livres, 1767 ; — 43 livres, 1770 ; — 33 livres, 1771. — Mine de blé, 36 livres 10 sous, 1769 ; — 15 février 1770 ; — 16 livres 15 sous, 17 livres 5 sous, 17 livres 10 sous, 19 livres, 1772 ; — 17 livres, 19 livres, 20 livres, 1773 ; — 14 livres 15 sous, 15 livres 1774. — Blé acheté à Elbeuf, à Duclair : — « 11 sacs de blé, à 14 livres le sac, fait 209 livres ; pour les porteurs d'Elbeuf, 1 livre 9 deniers ; — pour ma dépense, 13 sous ; — pour le bateau, 5 sous ; — pour le port du blé d'Elbeuf à Rouen, 1 livre 13 sous ; — pour les porteurs de Rouen, 4 livres 8 sous ; — pour les planches, 4 sous. Total, 217 livres 12 sous, » 1748. — « Mémoire du blé que j'ay acheté à Duclair : 10 mines de blé, à 13 livres la mine, 130 livres ; — 10 mines, à 12 livres 10 sous, 125 livres ; — 4 mines 1 boisseau, à 12 livres 10 sous, 53 livres 2 sous 6 deniers ; — 2 mines, à 12 livres, font 24 livres. Total, 332 livres 2 sous 6 deniers. — Pour les porteurs de Duclair, 2 livres 2 sous ; — pour les femmes qui tendent la bonne, 4 sous ; — pour ma dépense et celle du cheval, 3 livres ; — pour un cheval pour aller à Duclair, 1 livre 5 sous ; — pour le port du blé de Duclair à Rouen, 3 livres 5 sous ; — pour le droit des planches, 6 sous ; — pour les porteurs de Rouen, 6 livres 10 sous ; — pour avoir renvoié 3 pouches à Duclair, 2 sous. Total, 14 livres 14 sous », 1750. — Pain acheté : 8,679 livres de pain, faisant 1,446 pains de 6 livres et 3 livres de passant, à 14 sous 6 deniers le pain de 6 livres, 1,048 livres 14 sous, y compris 3 livres pour les garçons, 1786. — 9,749 livres de pain, à 2 sous 3 deniers la livre, 1,178 livres, 1787. — 5,646 livres, à 2 sous 5 deniers la livre, 682 livres 6 sous 6 deniers, du 15 octobre à la fin de l'année 1788. — 2,236 livres, à 3 sous et demi la livre, fait 353 livres 14 sous 4 deniers. — Quittances de Garvey et compagnie, 1752 ; — de J.-B. Hurard, 1771.

G. 9321. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1712-1789. — Quittances pour achats de cidre. — Cidre acheté aux foires de Rouen, en général, et à Bois-l'Evêque, Boos, Franqueville, Mesnil-Rault, Notre-Dame-de-Varengeville. — Muid de cidre, 32, 38 livres, 1742 ; — 34 livres, 1749 ; — 33 livres, 1752 ; — 29 livres, 1753 ; — 20 livres, 1760 ; — 24 livres, 1761 ; — 25 livres, 1762 ; — 18 livres, 1763 ; — 24 et 25 livres, 1766 ; — 25 et 26 livres, 1767 ; — 40 livres, 1768 ; — 27 et 28 livres, 1769 ; — 28 livres, 1770 ; — 29 et 39 livres, 1771 ; — 40 livres, 1772 ; — 56 livres, 1773 ; — 44 livres, 1774 ; — 66 livres, 1787 ; — 45 livres, 1788. — Lettre adressée au supérieur du séminaire par un marchand de cidre de Saint-Philbert-des-Champs, 17 août 1772 : « Comme voilà les cidres d'une rareté comme de la vie de l'homme on a vu, je en fait un peu de provision, car je prévois pour de l'argent on n'en trouvera pas pour l'avenir. Il y a aujourd'hui la moitié du monde qui boive de l'eau dans le pays. Il vaut 7 livres 8 sous le pot à présent. » — Congés pour vente au bureau de l'étape de Rouen : Gonne de bierre vendue 18 livres 6 sous par Jaddoulle, brasseur à Rouen, 1752.

G. 9322. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1719-1787. — Quittances pour achats de vin aux foires de Rouen, la Chandeleur, la Saint-Martin et la Saint-Romain et ailleurs. — Muid de vin de Bourgogne, 200 livres, 1762 ; — muid de vin français, 110 livres, 1764 ; — muid de vin français de Ménilles, 110 livres, 1765 ; — muid de vin français, 95 livres, 1766 ; — de vin vieux, 105 livres, 1767 ; — barrique de vin d'Orléans, 140 livres. — 1 quart de basse Bourgogne, 50 livres, 1768 ; — muid de vin français vieux, 160 livres ; — de vin français nouveau, 155 livres, 1769 ; — 135 livres, 1770, — 3 demi-muids de vin ordinaire, à 155 livres le muid ; — demi-barrique de Mâcon 90 livres, 1757. — Vin acheté à Saint-Pierre-de-Bail-

leul, autrement dit Notre-Dame-de-Grâce : « Compte du vin acheté pour M. le supérieur de Saint-Louis et entré à Rouen le 9 février 1762 : A Gasni et Limetz ; un muid et un quart, 36 livres 5 sous ; — voiture au port, 10 sous ; — droits aux aides, 23 livres 16 sous 6 deniers ; — aux grandes entrées, 22 livres 18 sous 7 deniers ; — à la Magdeleine, 18 sous 6 deniers ; — aux jaugeurs et débardeurs, 6 sous 9 deniers ; — voiture par eau, 3 livres 15 sous ; — frais en route, vin des mariniers, décharge, etc., 1 livre 16 sous 3 deniers, 1762. »

G. 9323. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1712-1789. — Quittances pour achat de beurre ; — de viande ; — de chandelle. — « Le 9 juin 1772, payé 345 livres de beurre, à 57 livres le cent, fait 196 livres 13 sous ; payé la moitié du poids, 16 sous ; — pour le brouettier, 2 livres 8 sous ; — pour les saleuses, 2 livres 2 sous. » — « Du 20 août 1774, livré à M. le supérieur 5 pots de beurre de Bray, le premier pot, à Levanne (*sic* pour Tallevane), pesant, pot et beurre, 49 livres et demie ; le 2e pot, de grès blanc, pesant 59 livres et demie ; le 3e pot, brun, à 2 ances, pesant 46 livres ; les deux autres pesant ensemble 71 livres, à raison de 13 sous 6 deniers. » — Beurre à 50 livres le cent, 1759 ; — à 18 sous la livre, 1787, 1788 ; — à 14 sous 6 deniers, 1789. » — « Acquits du poids le Roi, contrôle et parisis pour les beurres frais. » — Viande, 6 sous 6 deniers la livre, 1741, 1742 ; — 7 sous 3 deniers, 1772. — Chandelle, à 13 sous 9 deniers la livre, à 12 sous 6 deniers, 1741 ; — à 12 livres et 10 livres le cent, 1769 ; — à 16 livres 5 sous le quarteron, 1774. — Cent livres, compris 20 livres de grosse, à 13 sous, 65 livres ; — un demi-quarteron, six moules, à 13 sous, 8 livres 2 sous 6 deniers, 1773. — Chandelle à 17 sous, 16 sous, 15 sous la livre, 1788.

G. 9324. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1711-1788. — Quittances pour objets de consommation et bois de chauffage. — 12 régences, 1 livre 10 sous : — 1 poule, 1 livre 5 sous ; — 4 pigeons, 10 sous, 1751. — Poisson : 2 quarts de hareng, 20 livres ; plus, pour les frais de port et droit d'entrée, 7 livres, 1769 ; — 2 quarts de hareng, 21 livres 7 sous, 1774 ; — 3 poignées de morue, 29 livres 3/4, à 5 sous, 7 livres 7 sous 6 deniers, 1772. — 6 livres de café des Iles, à 30 sous, 9 livres, 1788. — Sucre : 3 pains de sucre commun, pesant 18 livres, à 18 sous la livre, 16 livres 4 sous, 1772. — Sucre second, à 21 sous la livre, 1773, 1774. — 6 pains de sucre fin, 24 livres 6 sous ; — de la raffinerie de veuve Le Moine et Chevalier, pour du sucre, 26 livres à 23 sous, 29 livres 8 sous, 1788. — Epicerie : cire, la livre, 32 sous ; — once de clou, 7 sous ; — demi-once de clou de girofle, 7 sous ; — bouteille d'huile ordinaire, 1 livre 10 sous ; — 6 grosses muscades, 10 livres 6 sous ; — 2 onces de poivre blanc, 7 sous ; — 3 livres de raisin en grappe, à 7 sous la livre, 1741 ; — cruche d'huile à brûler, 5 livres ; — d'huile fine, 7 livres 16 sous 6 deniers, 1770 ; — 19 livres 2 onces de prunes d'avoine, 11 livres 9 sous 6 deniers, 1771 ; — 21 livres 12 onces, 17 livres 8 sous, 1773 ; — 10 livres de fromage, à 11 sous 6 deniers, 5 livres 15 sous ; — 6 livres de riz, à 7 sous, 2 livres 2 sous, 1788. — 1 corde et demie de chêne de 30 pouces, à 21 livres 16 sous ; — 4 cordes de hêtre de 30 pouces, à 22 livres 16 sous, 91 livres 4 sous ; — 10 cordes de hêtre de 30 pouces, 228 livres ; — payé aux gagne-sous, 2 livres ; — aux charretiers, 30 livres, 1784. — Le cent de fagots de bouleau, 21 livres ; — le cent de fagots de hêtre, 24 livres ; — payé au charretier, 3 livres, 1789.

G. 9325. (Liasse.) 209 pièces, papier.

1718-1789. — Quittances relatives aux vêtements, et principalement aux frais de blanchissage. — Achats de serge de Saint-Lô, de toile du Roumois, etc. — Toile du Roumois achetée à la halle de Rouen, à raison de 42 sous l'aune, 1762. — Blanchissage de linge opéré habituellement à la curanderie de Déville : draps, 3 sous la paire ; — 20 acouples de mouchoirs, 10 sous ; — chemises, nappes, rouleaux, tabliers de cuisine, 1 sou pièce ; — douzaine de serviettes, 4 sous, 1767.

G. 9326. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1718-1789. — Quittances pour le jardin, abonnement aux journaux, frais de maladies, frais d'inhumations, impression de billets de faire part, mémoire d'apothicaires, contribution à la lanterne des rues, droits de voirie. — 4 arbres nains à 9 sous pièce ; — 3 haute tige à 18 sous pièce, 1749 ; — 13 nains à 10 sous pièce ; — 7 haute tige à 18 sous, 1750 ; — 29 tilleuls à 14 sous pièce ; — 6 noyers à 15 sous pièce, 1750 ; — 1 haute tige néflier, 1 livre 4 sous ; — 11 nains à 9 sous pièce ; — 200 de charmille, 2 livres, 1753 ; — 4 entes à 22 sous pièce, 1754 ; — 16 passe-tige à 1 livre pièce ; — 2 demi-tiges à 14 sous pièce, 1764 ; — 1 cent

de tilleuls à 8 sous la pièce; — 1 carteron d'ormes de 3 ans, 1 livre 10 sous, 1769.— Abonnement au *Journal de Genève*, 21 livres, 1785, 1789. — « Le 9 décembre 1766, imprimé 100 billets pour avertir de ne point donner d'ornements au s[r] Pinel, 2 livres. Le 17 décembre, imprimé 300 billets sur 4 pages pour la dédicace de l'église de Saint-Louis au dit séminaire, à 4 livres le cent; » quittance de l'imprimeur Le Boullenger. — « Le 6 août 1767, imprimé 50 billets sur une feuille pour la fête de l'Assomption, 150 billets d'anniversaire pour M. Mesaiger, sur papier à lettre, 4 livres 10 sous; 25 petits billets pour le service de MM. les prêtres décédés dans le séminaire, 1 livre. » — « Monsieur le supérieur du séminaire Saint-Louis doit à Le Boullenger, imprimeur du Roi à Rouen, pour 400 billets d'inhumation de M. Chevalier, supérieur du dit séminaire, 12 livres; » reçu daté du 28 décembre 1770. — Frais de maladie et d'inhumation de M. Darly, prêtre, jusqu'au 22 juillet, jour auquel il est décédé à Saint-Yon, 1767. — Mémoires des remèdes fournis par Du Buc, maître en pharmacie, 1787-1789. — Paiement de 3 livres 10 sous pour la part du séminaire dans l'entretien de 2 coffrets de lanterne, rue Coignebert et rue de la Moële, vis-à-vis le presbytère, 1752. — Quittances pour barbes et saignées.

G. 9327. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1742-1789. — Quittances relatives à divers objets : « Pour avoir noirci le jeu de paume, 12 livres; pour avoir détendu les filets et les avoir retendus, 7 livres 4 sous, » 1741. — « Pour avoir raccommodé les filets du *Verdelet* (nom du jeu de paume de la rue du Vert-Buisson), 30 livres, 1742. — Pour une pompe à feu avec 25 pieds de boyau de cuir (fournie par Quentin, de Rouen), 350 livres, 1774.—Pour une perruque, 14 livres, 1774. — Etiquette imprimée de Panthonnier, marchand faïencier, successeur de Madame veuve Lambert, au *Lion rouge*, rue Grand-Pont, près l'église de Saint-Martin, » 1789 : « Tient magasin de faïence de Strasbourg de toute espèce; terre blanche en tout genre; faïence de Rouen et de Nevers de toutes qualités; cristaux, verres et gobelets de Bohême et d'Allemagne; bouteilles des forêts de Lions,..... » 1789. — Port de lettres : de Paris et Pontoise, 6 sous: — de Caudebec, Harfleur, Neufchâtel, Pont-Audemer, Saint-Saëns, 4 sous.

COMMUNAUTÉ DES ANTONINS DE ROUEN RÉUNIE AU SÉMINAIRE DE SAINT-LOUIS.

G. 9328. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 9 sceaux ou cachets.

1625-1790. — Requête adressée au cardinal-archevêque de Rouen par les commissaires de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte. Il représentait, au nom de l'ordre, qu'en conséquence des bulles d'union fulminées par le commissaire du Pape et des lettres-patentes du Roi, confirmatives tant des dites bulles que du décret du commissaire de Sa Sainteté, le sus dit Ordre de Malte est propriétaire, en vertu de la dite union, de tous les biens et droits de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois, dont les membres ont été incorporés dans leur Ordre de Malte. Ils demandent l'autorisation de vendre, par parties, les bâtiments du monastère supprimé, et d'en démolir l'église, et préalablement d'ordonner l'exhumation des corps et ossements dans telle église qu'il plairait à S. E. d'indiquer; signé : le Bailli de Breteuil et le Bailli d'Argenteuil. — Ordonnance de *soit communiqué* au promoteur, 23 mars 1779. — Ordonnance commettant le curé de Sainte-Marie-la-Petite pour dresser l'état des fondations et des lieux qui auraient servi aux inhumations, 16 mars 1779. — Procès-verbal du dit curé (Pierre Pion), 7, 8 avril 1779. — Ordonnance de l'archevêque pour que les corps inhumés en l'église Saint-Antoine et les fondations qui s'y acquittaient fussent transférées en l'église Saint-Louis, et que les prêtres ci-devant de la maison Saint-Antoine fussent privilégiés pendant leur vie pour acquitter le nombre des fondations qu'ils jugeraient à propos, tant qu'ils seraient domiciliés dans le diocèse, 4 mai 1779. — Etat des fondations de 1,198 messes et 2 anniversaires. — Quittance pour acquit de fondation, 1790. — Authentiques de reliques : côte de saint Antoine d'Egypte, accordée par le monastère de Saint-Antoine de Viennois, 1655; — reliques tirées au cimetière de Priscille, données par Jean Basse, abbé général de l'ordre de Saint-Antoine, 1653; — reliques de saint Just, martyr, de sainte Julie, martyre, et de sainte Justine, par Madame de Souvré, abbesse de Saint-Amand, 1656. — Actes de

vérification, 10 décembre 1750, 5 janvier 1741. — Sceaux du monastère de Saint-Amand ; — de celui de Saint-Antoine de Viennois ; — de Saint-Antoine de Rouen ; — du châtelain de Saint-Antoine de Viennois ; — de l'archevêque de la Rochefoucauld.

G. 9329. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier, écrits, relié en parchemin.

1733-1769.—« Registre des sépultures de l'église Saint-Antoine de Roüen : » Louis de Turgis, sieur de Bréval, décédé le 10 février 1733, à l'âge de 72 ans ; — le P. Jacques-Nicolas Boujonnier, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Antoine, décédé le 18 juin 1737, inhumé dans le caveau qui est au milieu de cette église, dans lequel personne n'avait encore été placé ; — le P. Paul-Robert Autin, chanoine de l'ordre de Saint-Antoine, décédé, le 14 septembre 1731, à l'âge de 90 ans, inhumé dans le même caveau ; — le P. Charles-Louis-François Du Mottet, chanoine du même ordre, décédé le 19 décembre, à l'âge de 47 ans, inhumé au même lieu ; — les PP. Jean-Baptiste Perrin, Metras, Louis Rolland, Guillaume Le Coq, Charles Rolland, Charles Derancé ; — messire Charles de Mahiel d'Estanville, président de la Chambre des Requêtes du Parlement, décédé le 29 juin 1769.

G. 9330. (Registre.) — Grand in-folio, 121 feuillets, papier, écrits, relié en parchemin.

1750-1781. — « Livre de raison. Revenus de la maison de Saint-Antoine de Rouen. » — Table : « Origine de la maison de Saint-Antoine de Rouen. — Biens et revenus en général, église et maison canoniale, maisons en ville : 4 maisons rue de la Renelle ; les maisons rue Saint-Antoine ; 4 maisons rue Sénécaux ; 5 maisons rue Saint-Lô ; 2 maisons rue Bouvreuil ; fermes à Berville, Canteleu, Sotteville ; rentes sur des maisons rues Saint-Jean et Bouvreuil, sur le fief d'Yville, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, droit de chauffage. — La maison de Saint-Antoine de Rouen a eu les mêmes commencements que les autres maisons de l'Ordre ; ses premiers revenus ont été formés du produit des vœux, des offrandes, des aumônes, des legs pieux que les fidèles faisoient au nom de St-Antoine, et des quêtes que l'on étoit alors en usage de faire, non seulement dans les lieux où il y avoit des commanderies de l'Ordre et des hôpitaux pour les malades attaqués du feu sacré, mais dans toute l'étendue de la Chrétienté. — Vers l'an 1250, afin de régler la juridiction des commandeurs et pour fixer à chacun d'eux une étendue de terrein pour le recueillement des aumônes des fidèles, le Chapitre général de l'Ordre divisa le monde chrétien en autant de différents cantons ou districts qu'il y avoit alors de commanderies, lesquels cantons furent appellés *baillivies*. Par ce partage, la province de Normandie, où il n'y avoit point encore de commanderie de l'Ordre, étant échue au commandeur de Troyes, il y envoya pendant quelque temps un de ses religieux pour y recueillir les offrandes et les dons que la confiance des peuples consacroit à St-Antoine. Ce ne fut d'abord qu'une simple commission que l'on appela le Voyage de Normandie. Cette commission fut ensuite érigée en véritable bénéfice avec le titre de commandeur de Normandie, qui fut accordé par le Chapitre général au religieux qui en était revêtu, et confirmé par une bulle de Clément VII, ainsi que par les lettres-patentes du roy Charles VI. La commanderie de Troyes conserva cependant la juridiction de commanderie générale sur celle de Normandie, avec le droit de collation et les redevances et responsions ordinaires. — Frère Jacques D'Orsignac fut le premier commandeur de Rouen, et il assista, en cette qualité, au Chapitre général de l'an 1366 ; mais l'Ordre n'ayant alors ny maison ny église dans cette ville, il fut obligé de faire toujours sa résidence à Troyes. Frère Pierre Des Toits, qui lui succéda, ne quitta point la maison de Marville, au diocèse de Trèves, dont il étoit déjà commandeur, et qu'il conserva au moyen d'un bref de compatibilité. Il remit l'administration de la commanderie de Rouen à frère Gilbert de Bretonne. Celui-ci trouva moyen, par son habileté et son crédit, de se ménager un établissement dans la capitale et de jetter les premiers fondemens de la maison de Rouen. »

G. 9331. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier, écrits, relié en parchemin.

1756-1790. — « Livre de raison, charges de la communauté de Saint-Antoine. » Indication des rentes foncières, des rentes constituées, des dépenses pour réparations dans les maisons de ville et dans les fermes, des charges annuelles (frais du Chapitre et visites, décimes, pauvres du Bureau, aumônes, frais), le dit registre continué par le supérieur du séminaire de Saint-Louis après que le couvent des Antonins eut été supprimé et que les biens eurent été réunis au dit séminaire. — « Lorsque pour former le premier établissement que la maison de Saint-Antoine ait eu dans la ville de Rouen, on acquit, en 1391, des religieux Billettes,

une partie du terrain sur lequel est située aujourd'hui la dite maison; on se chargea de 15 livres de rente qui étoient déjà hypothéquées sur le dit terrain comme rente foncière en faveur du prieuré de Saint-Lô de Rouen. — Les biens qui composent notre ferme de Berville-sur-Seine sont chargés de 2 livres 10 sous de rente foncière au profit du thrésor de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Ronde. »

COLLÉGIALE DU SÉPULCRE DE ROUEN.

G. 9332. (Registre.) — Petit in-folio, 41 feuillets, écrits.

1616. — « Inventaire des lettres et escriptures faisant mention des rentes, tant fontières que ypoteques, appartenant au collège du Sepulchre fondé en la chappelle de Sainct Georges de Rouen, ainsy qu'il ensuict, dressé par Me Françoys Amelot, chanoine, 1616. »

G. 9333. (Registre.) — Petit in-folio, 57 feuillets, papier, relié en parchemin.

1652-1736. — Délibérations du collège du Sépulcre. — « 6 janvier 1652, arrêté qu'il seroit tenu, chacun an, 4 chapitres, savoir le lendemain du commencement des 4 termes annuels, et, en cas qu'ils fussent empêchés par jours de fête, le jour premier non empêché, à 8 heures le matin en été, et en hiver à 9, sonner la cloche par trois diverses fois, mesme distribuer à chaque chanoine pour leur présence 5 sols, les présents gagnants pour les absents. — 2 août 1652, suivant le désir de la fondation, chaque chanoine fera la recette annuellement et alternativement. — 30 septembre 1652, les matines seront dites en été à 6 heures du matin, en hiver à 7; et la messe journalière se dira en tout temps à 9 heures, et les vêpres à 2 heures et un quart d'après-midi; et pour les fêtes triples, où il y a office aux paroisses, les matines se chanteront en ce lieu à 4 heures en hiver et à 5 en été les veilles des fêtes triples. » — 30 septembre 1653, le sieur Mauger, chapelain, s'étant retiré chez les Minimes pour prendre l'habit de leur communauté, on admet à sa place un prêtre, présenté par M. Toutain, « homme de vertu et qui sait fort bien le chant de l'église. » — Hagais, prêtre habitué à Saint-Michel, admis cependant « comme supernuméraire; il marquera les absents et présents aux heures de service pour, à la fin de chaque quartier, au Chapitre ordinaire, y être pourvu. — Il aura soin d'ouvrir les portes durant matines et de les fermer sur les 10 heures. — 21 février 1656, tous les troisièmes dimanches de chaque mois, la messe de MM. de la Cinquantaine sera célébrée à 7 heures en été et en hiver. » — 18 mars 1660, M. Foulon, nommé pour aller demain à l'assemblée diocésaine, est chargé de nommer M. Gaulde comme député à l'assemblée provinciale. — 3 mars 1663, M. Le Prevost mis en possession de la prébende que possédait M. Thomas Foulon. — 7 avril, 14 juillet 1663, mesures à prendre pour prévenir la ruine de la chapelle et du clocher. — 22 mars 1664, avis favorable donné au projet d'établir dans la chapelle une association « en l'honneur du saint Sépulcre et de la sainte Passion de N. S » — 6 novembre 1664, les statuts ayant été approuvés par l'archevêché, M. Nepveu, chanoine, est nommé directeur pour un an de la dite association. — Dernier février 1665, M. Nepveu, député à l'assemblée diocésaine. — 17 août 1665, M. Le Dain mis en possession de la prébende de M. Duhamel, à présent doyen d'Ecouis. — 10 juillet 1683, mention des dégâts arrivés à l'église et aux maisons du Chapitre par suite de la tempête. — 26 mai 1689, mesures à prendre pour solidifier l'église; on craint que la voûte ne tombe, attendu que la muraille penche du côté de la rue; le clocher même menace ruine. — 23 janvier 1694, M. Thomas Du Mesnil, prêtre titulaire de la cathédrale, mis en possession du canonicat de feu M. Nicolas Morin, curé de Longpaon. — 3 décembre 1694, inhumation dans la chapelle du Sépulcre (proche le sépulcre de Notre-Seigneur) de M. Pierre Le Cauchois, ancien lieutenant de la Cinquantaine. — 3 septembre 1695, la messe de la Cinquantaine sera dorénavant chantée « à l'issue des matines, tant en été qu'en hiver, hormis les jours de fête *en paparà* qu'elle sera dite basse. » — 7 juin 1696, M. Gasse mis en possession du canonicat de feu M. Jean Toustain, curé de Saint-Pierre-l'Honoré. — 20 juin, même année, M. Thomas Le Poultier mis en possession du canonicat vacant par la démission de M. Le Dain. — 28 janvier 1703, M. François Osmont mis en possession du canonicat de M. Guillaume Gasse, en faveur de qui il avait resigné la cure du Saussay au doyenné de Pavilly. — 21 décembre, même année, les messes des dimanches seront célébrées par un des chanoines, et MM. Godil et Osmont sont chargés des 3 messes que l'on dit chaque semaine. — 17 février 1703, « on avertira MM. de la Cinquantaine touchant l'usage qu'ils observeront le jour de l'Epiphanie dans l'église. » — 3 décembre, « on a résolu de dire les

obits fondés le jour du décès de feu M. Michel Basin et de dame Marie Le Roux, son épouse, enterrés sous la tombe dans la nef, devant la porte du chœur, qui sont le 31 décembre et le 18 décembre, avec la rétribution accoutumée aux messes des dimanches. » — 13 janvier 1715, à midi, inhumation, dans le chœur de l'église, de messire François Osmont, décédé sur la paroisse Saint Eloi. — 7 novembre 1716, Charles-Robert Lucas mis en possession du canonicat de M. Vincent Du Busc, en faveur de qui il avait résigné la cure de Sainte-Marguerite-sur-Duclair. — 14 octobre 1717, M. Louis-Nicolas De la Vigne mis en possession du canonicat de M. Jean Lehot, par permutation. — 2 décembre 1723, on s'occupera de la réédification de la voûte de l'église, suivant le devis de M. Jacques Feuillet, entrepreneur du dit ouvrage. — 16 décembre, même année, M. Nicolas-Hector Vitecoq mis en possession du canonicat de M. Pierre Amelot, nommé à la cure de Saint-Nicolas du Vertbosc. — 11 novembre 1724, M. Feuillet, maçon, chargé de la réparation du Sépulcre. — 6 octobre 1727, Jacques Vitecoq mis en possession du canonicat de Nicolas-Hector Vitecoq, son frère, nommé à la cure de Lorleau. — Celui-ci aura la faculté, comme chanoine honoraire, d'assister aux offices avec les habits de chanoine. — 8 août 1728, « opposition au projet de M. Martinet, ingénieur et architecte, se disant autorisé par Mgr de Gasville, Intendant, de faire établir un réservoir dans la muraille de l'église pour donner de l'eau aux fontaines des particuliers, l'église qui est la maison de Dieu ne devant souffrir ces servitudes qui la ruineroient. » — 29 avril 1729, Nicolas-Hector Vitecoq, curé de Lorleau, mis en possession du canonicat résigné par Jacques Vitecoq, nommé à la cure du Bourg-Baudouin; celui-ci nommé chanoine honoraire. — 25 mai 1731, M. Thomas Revel mis en en possession du canonicat de Nicolas-Hector Vitecoq, par permutation contre la cure de Sainte-Marie-la-Petite; assistent à la cérémonie : Nicolas-Marye, écuyer, seigneur de Blosseville, et Louis Auguste Marye, prieur de la Madeleine de Rouen.

G. 9334. (Rouleau.) — Parchemin; 1 m. 30 c. de longueur sur 0 m. 26 de largeur.

1351-1361. — Copie de chartes de donations faites à la collégiale du Sépulcre par dame Marie du Chastel, déguerpie de feu Guillaume du Chastel, jadis bourgeois de Rouen, 1351, 1352, 1353; — par Thomas de Greiges et Jehanne, sa femme, de la paroisse Saint-Maclou, 1361. — Chacune de ces copies est collationnée par le tabellion Lemaistre.

G. 9335. (Rouleau.) — Parchemin; 1 m. 05 de longueur sur 0 m. 26 de largeur.

Fin du **XIVe siècle**. — Titres généraux concernant la collégiale du Sépulcre. — Long rouleau en parchemin portant écrit au dos : « *In isto rotulo sunt redditus, fondaciones Beate Marie, pro majori parte annichillate*, » et pour titre : « Les dons et accroissemens fais aus dis quatre prestres du dit Sépulcre depuis la dicte première fondacion et le dit don de cent livres de rente que avoit données la dicte Marie Du Chastel, que Dieu absoile! Premièrement, dame Nicole de Greiges lessa as ses excécuteurs l'argent pour acheter soixante livres de rentes pour l'acroissement du dit bénéfice aus dis IIII prestres, c'est assavoir pour avoir et dire une messe de Nostre-Dame à note et les heures chascun jour perpétuelement par les dis prestres eu dit bénéfice, lesquelles LX l. t. de rente furent achetés par les excécuteurs as lieux qui ensievent. — Les autres dons et accroissemens fait au dit bénéffice ..... par menues parties. » — Donateurs indiqués : Jehan Godeffroy *modo* Jehan Amaurri; Monsr Robert Quineglenne, Durant Noel et sa femme, Jehan Godeffroy et Johanne la Huisse, Monsr Pierres de Neufville, Madame de Troye (*sic*), dame de Quevilli, Monsr Jehan de la Ferière, Robert Le Carpentier, Messire Nicole Durant, Monsr Jehan Braque, chevalier; sans date.

G. 9336. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin : 16 pièces, papier; 2 imprimés.

1352 (copie)-**1772**. — Titres généraux de la collégiale du Sépulcre de Rouen. — Vidimus par Philippe de Mangneville, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen (6 septembre 1364), de lettres du roi Jean en faveur de la chapelle du Sépulcre, portant amortissement d'un revenu annuel de 40 livres, d'une maison affectée à l'habitation de quatre chapelains, lesquels, « en reconnaissance de cette concession, seront tenus de dire une messe, chaque semaine, à l'intention du Roi et de ses successeurs; la présentation des chapelains et le patronage de l'église seront exercés alternativement par le Roi et l'archevêque, mais appartiendront, une première fois et pour commencer, aux fondateurs, dont les noms ne sont point indiqués, » 7 novembre 1352. — Lettres des vicaires généraux de l'archevêché portant approbation de la donation faite par Marie Du

Châtel, veuve de Guillaume Du Châtel, bourgeois de Rouen, pour le rétablissement de la chapelle du Sépulcre, en la paroisse Saint-Michel, et pour la fondation de quatre chapellenies perpétuelles, auxquelles elle avait affecté certains revenus ; obligations imposées aux chapelains ; ordre des offices spécifié ; mention des prières à dire pour le Roi, en reconnaissance de ses lettres d'amortissement, 13 février 1354 (copie collationnée en 1549 ; en mauvais état de conservation). — Déclaration faite par Jean, comte de Shrosbery et de Wefford, sire de Talbot et de Furnivall, Maréchal de France, que les ornements et parements d'autel, semés de *jartiers pers*, donnés par lui à l'église du Sépulcre, étaient pour la décoration et pour le service de cette église et non d'autres, « spécialement à la feste de Monsr St-George, » déclaration sollicitée à l'encontre des frères de la Cinquantaine qui en réclamaient l'usage, 22 décembre 1444 ; signature de Talbot ; sceau perdu. — Permission accordée par l'archevêque Raoul Roussel aux chapelains du Sépulcre *supra altare loci, in loco alto et eminenti, unum sacrarium ponendi, erigendi et instituendi et ibi corpus Dominicum in vase decenti et honesto collocandi et continuandi, cessante tamen sacramenti eucharistiœ aut alterius cujuscunque administratione*, 8 mars 1451 (v. s.). — Sentence arbitrale rendue par Mathieu, évêque d'Hippone, Nicolas de Venderés, archidiacre d'Eu, Etienne de Rudemare, official de Rouen, Jean Alespée, chanoine de Rouen, d'Evreux et de Bayeux, dans un procès entre Jean Gautier, curé de Saint-Michel, et les chanoines du Sépulcre, au sujet des oblations et du droit de sépulture en la dite église du Sépulcre ; les chanoines seront quittes en payant au curé une pension annuelle de 50 sous tournois et en lui remettant la moitié de la cire et des oblations reçues à l'occasion de sépultures de ses paroissiens, 15 mars 1421 (v. s.), (copie collationnée par le notaire apostolique Guillaume Lorget). — Sentence du bailli de Rouen contre Guillaume Auber, curé de Saint-Michel, au sujet des sépultures, 29 janvier 1476 (v. s.). — Sentence du vicomte de Rouen contre les Trésoriers de Saint-Michel qui avaient voulu empêcher les chapelains de placer près de l'église du Sépulcre, sur le pavement, un banc, des reliques et un bassin pour y recevoir les aumônes des fidèles, 5 mai 1496. — Délibération de la confrérie des bouchers de Rouen pour la célébration d'offices à leur usage en l'église du Sépulcre, 24 août 1772. — Collation par l'archevêque d'une prébende canoniale. — Nomination par le Roi, à une prébende, de Jean Moreau, 1638, 1640 (copies). — Fondations de Thomas de Greiges, 1361 ; — de Marie Le Roux, sœur et héritière de Jean Le Roux, vicomte de Rouen, et veuve de Michel Basin, 5 mars 1482 (v. s.), (copies). — Amortissement de 40 livres de revenu accordé par le roi Louis XI à la dite Marie Le Roux, en vue de cette fondation, Plessis-du-Parc-lès-Tours ; signature du Roi ; sceau perdu. — Quittance de 20 écus d'or payés pour finance de cet amortissement, 4 octobre 1483. — Lettre imprimée, signée Morange (secrétaire de l'archevêché), adressée au doyen de la Chrétienté pour la nomination de députés à l'assemblée diocésaine qui devait se tenir à Pontoise le 11 février 1641. — Lettre de M. de Captot, curé de Saint-Maclou, donnant avis aux chanoines que l'assemblée diocésaine du clergé pour nommer un député à l'assemblée provinciale se tiendrait le 28 avril 1735, à 10 heures du matin, dans la salle de l'archevêché, 24 avril 1735 ; cachet à l'enveloppe de la lettre. — Déclarations du revenu temporel de la collégiale du Sépulcre, 1582, 1683 — 1719. — Pièces relatives aux décimes et taxes pour les pauvres, 1522 (copie).

G. 9337. (Cahier.) — 11 feuillets, papier ; sans couverture.

1438-1452. — Feuillets de comptes informes du Chapitre du Saint-Sépulcre de Rouen. — A propos de la dépense de vitrage dans la chambre du receveur, qui lui était contestée par ses confrères : « Se ne voulés, dit ce comptable, emploier la réparation des dites verrières, je mectrai sus chacun de vous X sous des réparations qui ont esté faictes en vos chambres sans grand nécessité, comme de la parraie qui est derrrière le contre-cœur de la cheminée de bas où il est entré moult de plâtre, et des aumaires et du four de la chambre de hault, où il est entré semblablement moult de plâtre, d'argille et du tems de l'ouvrier et de son varlet, qui ne furent pas demi jour en ma chambre ; et sy n'y a pas eu II bosseaux de plâtre emploiés. Il faut considérer le fait d'autrui comme le sien ; et n'est pas raisonnable vouloir avoir ung droit pour soy et ung aultre pour aultrui. Quand est du marché, j'ay pris de ce et d'aultres choses le meilleur marché que j'ay sceu [illegible] comme pour moy. Il me semble que teles [illegible] ne sont que [illegible]. On ne vous a point fait ainsi de ce que avés mis le temps passé. » — Mention de maisons appartenant aux hoirs de feu Jehan [illegible] près la porte de Martainville, de l'hôtel de la [illegible] sur Robec, de la [illegible], à Saint-Pierre-l'Honoré, de la [illegible], du Val-[illegible] et de la Vatine, à Saint-Hilaire.

G. 9338. (Cahier.) — 13 feuillets, papier; sans couverture.

1518-1519. — « Le compte de maistre Loys, chanoyne de l'esglise du Sépulcre et recepveur pour ceste présente année, tant en revenus, arrérages, demainne fieffé ordinaire, extraordinaire, et mesmes des mises par moy faictes pour ung an commenchant à la St-Michel mil cinq^cc^ et dix-huyt inclus et finissant à ce dit jour mil cinq^cc^ et XIX exclud. » — Recette extraordinaire : « Le jour des Trépassés, 3 sols 4 deniers; — pour la cueillette de carême, 10 livres 2 sols 6 deniers; — du vendredi saint, 22 sols; — du jour saint George *nihil*; — pour la réception de Me Nicole Voisin par procureur, 10 sols. — Mises pour l'obit Me Jehan de la Ferrière, chevalier, 10 sols; — pour les obits de Michel Basin et de sa femme, distribué en chemineaux, 5 sols; — pour les basses messes et deux obits, 3 sols 4 deniers. — *Item*, pour 5 messes basses du Vauricher, 8 sols 4 deniers; — pour les basses messes et *Inviolata* fondés par Colin du Vauricher, 6 livres 10 sols. — Au prédicateur, pour avoir prêché le carême, 12 livres; — pour la pension du curé de Saint-Michel, 50 sols; — pour une alloye au prédicateur, 3 sols 6 deniers; — la vigile du Sacrement, 1 pot de vin pour les matines, 16 deniers. »

G. 9339. (Cahier.) — 23 feuillets, papier; sans couverture.

1526-1527. — « Le compte de Pierres Le Hoy, chanoine et recepveur de l'église du Sépulchre de Rouen, pour cette présente année, tant en revenus, arrérages, demaine fieffé ordinaire, extraordinaire, pour ung an commenchant à la saint Michel mil V^c^ vingt-six includ et finissant au dit jour mil V^c^ vingt-sept exclud. » — Mention de l'*Ecu d'Ecosse*, paroisse Saint-Vincent; — des *Coquets*, paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers; — de la *Rose*, paroisse Saint-Cande-le-Jeune; — de la *Tour d'argent*, paroisse Saint-André; — des maisons qui furent Robinet La Touche jouxte le lieu nommé *Enfer*, à maître Claude Le Roux, au droit de Jean Ango, paroisse Saint-Eloi; — des *Trois Mores*, au Vieux-Palais; — du *Chat*, rue Herbière; — des maisons de Harcourt; — du *Croissant*, devant le Sépulcre; — du *Soufflet*, du *Paon*, des *Pilliers*, du *Gros denier*, paroisse Saint-Michel; — des *Moissons*, des *Maquereaux*, des *Trois Rois*, paroisse Saint-Sauveur; — des *Rats*, de la *Rose*, du *Coq et la Pie* (rue aux Truies), de *Saint-Pierre*, paroisse Saint-Patrice; — du *Pennier*, maintenant du *Coq*, de la *Seraine*, paroisse Sainte-Croix-des Pelletiers; — des *Maillots*, de *Saint-Martin*, du *Mouton* (étuves), du *Phénix*, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré; — des *Trois Rois*, paroisse Notre-Dame-de-la Ronde; — du *Pot d'étain*, du *Chaudron*, paroisse Saint-Herbland; — de la *Corne de Cerf*, de *Saint-Pierre*, paroisse Saint-Godard; — du *Panier vert* et du *Pot d'étain*, paroisse Saint-Nicaise; — du *Tabour*, de *la Barge*, de l'*Ours*, de la *Seille* (étuves), paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen; — de l'*Etendart*, du *Miroir*, de la *Croche*, de la rulette aux Truies, paroisse Saint-Maclou; — de la *Juite*, des *Trois Ecus*, paroisse Saint-Denis; — des *Quinze-Vingts*, paroisse Saint-Cande-le-Vieux; — du *Mouton*, paroisse Saint-Martin-du-Pont; — du *Cheval rouge*, paroisse Saint-Vivien. — Recettes extraordinaires : Pardons du jour des Morts, de l'Adoration de la Croix au vendredi oré, du jour de Pâques, du lundi de Pâques et du jour saint Georges, du jour saint Marc pour les reliques, etc. — Dépenses : « Pour les messes de moys du jour saint George et Trépassés pour la Cinquantaine, 25 sols; — au prédicateur, pour avoir presché le karesme, 7 livres; — pour les gages de maître Guillaume Le Pesant, nostre advocat, XLV sols. — Pour blancir le linge de nostre église et aux Filles-Dieu pour blancir douzeine et demie de corporeaux qui coustèrent III sols XIII sols. — Aux clercs de Brumare (procureur) pour le vin saint Martin, 1 sol VIII deniers; — pour les hérivières à l'audiencier, X deniers. — Au plastrier, pour 6 journées, XXVI sols IX deniers; — pour 5 journées de manouvrier, XII sols VI deniers. — Pour deux aunes de corde reteurse à pendre le bachin devant Notre-Dame et l'agelot (sic) de la torche, à cinq deniers l'aune, IIII sols II deniers. — Pour le dyner du prédicateur, XLV sols VIII deniers. » (Incomplet.)

G. 9340. (Cahier.) — 19 feuillets, papier; sans couverture.

1528-1529. — « Le compte de Pierre Le Hoy, presbtre, chanoine et recepveur du Sépulchre de Rouen, tant en revenus, arrérages, demaine fieffé, ordinaire et extraordinaire, par moy faictes pour ung an, commenchant à la sainct Michel V^c^ vingt-huit includ et finissant au dit jour mil V^c^ vingt IX exclud. » — A Saint-Hilaire, la commune de Bruières, le Val-Yoult, le Val-Regnard, la Croix-la-Loette. — Biens à Rouge-Montier et à Saint-Martin de Quevillon. — « Mises pour faire adjourner maistre Pierre Saldaigne pour venir au procès pour les arriérages de quarante sols de rente, X deniers. — *Item* pour boire avec le recepveur de madame de Radeval et le sergent Le Boucquoys, après la contrainte

faicte sur les biens de la veufve Richard Le Doux, pour les arriérages de XXVIII sols et de XVI sols III deniers de rente, XXI deniers. — Pour se opposer au décret des héritages maistre Nicolle de Villers sur la cage à la porte Jehan Le Queu, 11 sols. — Pour six cents de thuille, à XXII sols VI deniers le demy millier, XXVII sols. — Cinq journées de plâtrier à IV sous par jour; — de manouvrier à 11 sous VI deniers par jour. — Le dernier jour d'avril, pour une corde au puis, 11 sols. — *Item*, le jour du Sacrement, en feuillie autour de nostre église, XII deniers. — Pour avoir (faict) erchaller quatre voirrières en nostre église, au portail du dit lieu, et une vers la rue, par marché faict à l'ouvrier, pour le fil d'erchal et sa poine,..... XVI livres. — Au cherrurier, pour quarante cinq fiches aus dits chassys des dites voirrières, et pour demy cent de oches pour les voirrières et deux clefz à huis pour nostre puis et refaire la cherrure du dit puis, XXIX sols. — Au voirrier, pour racoustrer et refaire les dites voirrières, L sols. » — Signé par Loys Le Hoy, G. Bonvallet, Piteron.

G. 9341. (Registre.) — 26 feuillets, papier, couvert en parchemin.

1529-1530. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1529 et finissant à pareil terme de l'année suivante. — Mention d'une rente de 100 sous payée par maître Le Roux, abbé d'Aumale. — « Aultre chapistre qui me couste fort à escripre... Pour quatre décimes que nous a demandé le roy Francoys, par la grâce de Dieu roy de France, pour la délivrance de ses enfants captifs en Espaigne, XXXII livres tournois; — pour la quittance, XII deniers. — A Pierre Chrestien, machon, pour avoir refaict et réparé la muraille de ung des costez de nos retraiz..... voûter les dits retraiz et y faire quatre chausses de pierre avec l'esvent, XXIIII livres. — Au hucher, pour ung tabrin et une cheville soubz ung des cieges (?) du cœur de nostre église, XII deniers. » — Journée d'un manouvrier, 2 sous 6 deniers. — Mêmes signatures qu'au compte précédent. — Les derniers feuillets de ce compte en mauvais état.

G. 9342. (Registre.) — 26 feuillets, papier, reste sans couverture.

1530-1531. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1530 et finissant à pareil terme de l'année suivante. — « L'estat de la recepte ordinaire, tant des terres antiennes des fondations de Villeneufve, Bazin, Maromme et aultres, que des rentes ypotecques faictes par moy. » — Mention de la *Tour d'argent* et de l'*Autruche*, paroisse Saint-André-en-Ville. — « Maistre Pierres Monfault, président en la haute court, sur une maison de Richart de la Fosse devant la porte des Augustins, qui soulloit estre en partie Pierres Le Clerc, où demeure à présent ung bastier et une beurrière, XX sols. — Distribué à maistre Nicolle Fieret, curé de Armenouville et chanoine de céans, qui a résidé céans seullement en ceste année jusques à Noël, XVI livres. — Donné à messire Jehan Chambelle, servant à nostre église au lieu de maistre Guillaume Fieret, X sous. — Distribué à maistre Michel Loys, curé de Borcbaudouin, naguères chanoine de céans, XXV livres VIII sols IIII deniers. » — Signé Le Hoy, Bonvalet, Piteron, Fieret.

G. 9343. (Registre.) — 58 feuillets, papier, couvert en parchemin.

1531-1532. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1531 et finissant à semblable terme de l'année suivante. — « Noble homme Monsr maistre Jehan Quesnel, conseiller en Parlement... sur saize acres de prey avec la mote, assises ès paroesses de Saint-Martin de Quevillon et Saint-Jore de Bocquierville,..... luy avons consenty et fait quittance pour demie année écheue eu terme St Michel V^c^ trente troys, de laquelle n'avons rien eu pour ce qu'il estoit raporteur de nostre matière des degredz à St-Martin-du-Pont, et avons ce fait par contraincte ou ne aurions pas eu la vuide de ceste matière,.... X livres. » — Mises extraordinaires : « Le Ve jour de novembre, pour avoir donné ung levraut à Monsr de Lammuce, clerc du greffe en Parlement, pour avoir charché nos escriptures ou procès des degreez, clos passé dix-huit ans, VII sols VII deniers. — Pour deux chapmes donnés à Monsr Tilon, advocat en Parlement, pour consaillier en nostre matière de quinze livres, X sols. — *Item*, pour ung levraut donné à Monsr Quesnel, raporteur de nostre matière des degrez, XI sols VI deniers. » — Journée de plâtrier, 3 sous; — de son apprenti, 2 sous 6 deniers; — d'un manouvrier, 2 sous 6 deniers. — « Au clerc de l'évêque, pour avoir béni les corporeaux, 10 sols. — *Item*, pour quatre chaulx à l'église, XX deniers; — pour une corde au puis, XXVIII deniers. — A Guillaume Manuel, huchier, pour ung coffre de bois au lieu de l'autel à mettre le *Corpus Domini*, le vendredi saint, III sols. — *Item*, à Pierres Le Comte, pour la cherrure

et penthures du dit coffret et une verge de fer à contrebouter l'huys du ceur de l'église, VIII sols VI deniers. — *Item*, pour quatre perdriaux pour donner à maistre Jehan Quesnel, nostre raporteur de la matière des degredz, XIIII sols. — Aux clercs de nostre procureur, pour le vin de la sainct Martin, XX deniers.—A Ango, pour plaider nostre matière contre Refuse, à l'absence de nostre advocat, XII deniers. — Pour adjourner maistre Guillaume Fichot, maçon, et maistre Isambard Benard, plastrier, pour visiter la maison de la *Corne*, jouxte nostre église, apartenant à Pierres Garin, pour la ruine que la dite maison avoit et pourroit faire pour l'advenir en nostre église, et par le commandement de justice, à nostre requeste, XII deniers. — Aus dits maistres revisiteurs pour boire en escripvant le dit raport, XX deniers.—*Item*, au juge, en vérifiant ledit raport des dits Fichot et Isambard, par le taux du juge, V sols. » — Compte signé par Le Hoy, Bonvallet et Piteron.

G. 9344. (Registre.) — 36 feuillets, papier, couvert en parchemin.

1533-1534. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1533 et finissant à pareil jour de l'année suivante. — Mention des étuves de la *Seille*, « où pendoit la *Croix de fer*, paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen ; — de la *rulette* de l'estre Saint-Cande-le-Viel. — Monsr maistre Claude Le Roux, s^r^ du Bourgtheroude, ou lieu de Jehan Ango, sur les maisons qui furent Robinet La Touche, jouxte le lieu qu'on apelloit *Enfer*, et de présent sont estables à chevaux soubs la galerie du dit s^r^, vers l'estre de St-Eloy, C sols. » — Le comptable explique de nouveau les raisons qui l'ont contraint de donner quittance au conseiller Jean Quesnel. — « Distribué à moy dit le Hoy, chanoine de céans, sur le *quilibet* de distribution de ceste année, la somme de IIII^xx^ livres ; — *idem*, aux chanoines Guillaume Bonvallet et Jean Piteron ; — paié à Monsieur maistre Nicolle Fieret, chanoine de céans, non résidant, mais par grâce à lui faicte, XV livres. — Pour copine de vin et ung cyminel pour boire avec le recepveur du Chapitre Notre-Dame, pour voir une coppie de la création de six livres de rente sur la maison de Jehan Duval à Saint-Maclou, XIIII deniers. » — Mêmes signatures qu'au compte précédent.

G. 9345. (Cahier.) — 10 feuillets, papier; sans couverture.

1534-1535. — Compte du même pour l'année commençant à Saint-Michel 1534, finissant à semblable jour de l'année suivante. — Dépenses pour le puits. — « Pour amender et repaver devant nostre église, VIII livres X sols.—Au balneer, pour oster les ordures du dit pavement, III sols. — Pour un souffleur à desteindre les cyerges à l'église, X deniers. — A Pierres Chrestien et Simon Vittecoq, maistres du mestier de machonnerie, et Gilles Auber, maistre du maistier de plastrerie, pour faire leur raport de justice de la visitation du mur de Pierre Guerin, libraire, à cause de la maison de la *Corne*, qui pend sur le ceur de nostre église et se il portoit danger, XXII sols VI deniers. — *Item*, aus dits Chrestien, Vittecoq et Auber, pour leur escot, en advisant leur délibération avec quatre ou cinq des dits mestiers obtenus par le dit Guerin de sa part, pour sçavoir se ilz pourroient condescendre en ung mesmes raport ou se ilz en feroient deux, VIII sols VI deniers. » — Mêmes signatures qu'au compte précédent. — Incomplet du commencement.

G. 9346. (Cahier.) — 25 feuillets, papier; sans couverture.

1539-1540. — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1539 et finissant à pareil jour de l'année suivante.—« Au prédicateur, pour avoir presché le karesme fondé par Colin de Valrichier, III livres.—Distribué à nous quatre chanoines, maistres Guillaume Bonvallet, Jehan Pitheron, Nicolle Fieret et moy dit le Hoy, sur le revenu de céans pour le service par nous fait, à chacun, la somme de cinquante livres. — Pour avoir fait blancir une douzaine de corporeaux aux Béguines, VI sols. — *Item*, au recepveur, cent solz pour deux années et demie de XL sols de rente du s^r^ de la *Rose* sur la maison près la Cohue, en despense avec luy, *non mea voluntate*, XXII deniers.—Pour une pelle de bois pour aller amender les chemins à Saint-Hilaire, X deniers. — *Item*, aux ouvriers, pour avoir à boire par plusieurs foys, IIII sols VIII deniers. » — Incomplet de la fin.

G. 9347. (Registre.) — 26 feuillets, papier; sans couverture.

1540-1541. — Compte du même pour l'année commençant à Saint-Michel 1540 et finissant à pareil jour de l'année suivante. — « Pour rebrunir nostre croix de l'église, II sols IX deniers.— *Item*, pour avoir faict ung covecteur à une chopinette de l'église, I sol. —*Item*, au fossier de St-Michel, pour avoir ballé, houssé nostre église à Pasques, II sols VI deniers. — *Item*, en herbes pour l'église le jour de Pentecouste, III deniers.

— *Item*, le jour du Sacrement, pour ung chapeau de roses, X deniers; le dit jour, en boux, XVIII deniers; en herbes, IIII deniers. » — Signé par les chanoines Le Hoy, Fieret, Piteron, Bonvallet.

G. 9348. (Registre.) — 50 feuillets, papier, couvert en parchemin.

1544-1546. — Compte de Jean Gilles, l'un des chanoines du Sépulcre, pour l'année commençant à Saint-Michel 1544 et finissant à pareil jour de l'année suivante. — Mises : « Baillé, au jour du Sacrement, pour avoir des herbes à semer et du poullet pour mectre au long de la dite église, II sols VI deniers. — Pour III^c^ et demy de tuille, XXIIII sols VI deniers; — pour avoir amené la dite tuille, XVIII deniers; — pour demye bote de latte, XVIII deniers; — pour douze notz, III sols; — pour quatre jours et demy de Isambart, plastrier, de sa peine et salaire, XXII sols VI deniers; — *item*, pour cinq journées de serviteur du dit Isambart, 15 sols; — pour trois jours d'un manouvrier, IX sols. » — Compte du même de Saint-Michel 1545 au 1er juillet 1546. — Ce second compte paraît incomplet et n'est point signé. — Comme couverture du registre, une sentence du commissaire subdélégué de la cour de Rome, rendue sur appel d'une autre sentence de l'officialité d'Evreux, 1540.

G. 9349. (Cahier.) — 19 feuillets, papier; sans couverture.

1552-1553. — Compte de Florent Oursel, chanoine et receveur de l'église collégiale de Saint-Georges de Rouen, pour l'an commençant à la Saint-Michel 1552 et finissant à pareil jour de l'année suivante. — Mises : « A Pierre La Vote, apothicaire, en plusieurs fois, pour la façon des cierges et pour la cire, IX livres VI sols. — Le dimanche de Pasques fleuries, en bouis pour l'esglise et pour des herbes à semer, tant à l'esglise comme devant la maison, III sols. — Le jour du Sacrement, pour du bouliau et tendre devant l'esglise et pour des herbes à semer, XXXIII deniers. — Le samedi d'après les festes de Nouel, que Margot mourust, donné à ung pauvre homme pour ratter et baillier l'allée du dit Sépulchre dont il osta bien une balnée d'ordure, III sols. — Pour le disner de la reddition de mon autre compte, XXX sols. — Paié pour les pauvres, C sols. » Compte signé par Bonvallet, Jean Nepveur, Oursel.

G. 9350. (Cahier.) — 32 feuillets, papier; sans couverture.

1557-1558. — Compte du receveur de l'église collégiale de Saint-Georges, pour l'année commençant à Saint-Michel 1557 et finissant à pareil jour de l'année suivante. — Journée de maître ouvrier, 6 sous; — de manouvrier, 3 sous. — Pour une année des gages de M. Pesant, avocat de la collégiale, 40 sous. — Incomplet du commencement et de la fin.

G. 9351. (Cahier.) — 18 feuillets, papier; sans couverture.

1574-1575 — « Compte rendu aux chanoines du Sépulchre de Rouen, près le Marché aux Veaux, par Etienne Lambert, prêtre, receveur des dits chanoines, et l'un d'iceux, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1574 et finissant à pareil jour de l'année suivante. » — Mises : « Le 18 novembre, pour la dépense des dits chanoines pour la rendition des comptes de l'année passée, L sols III deniers. — Le XXII du dit mois, paié aux commissaires des décimes qui sont venuz sommer les dits chanoines de paier, VI sols; — le VIII de décembre, paié à Jehan Viart, commis de Salvago, recepveur des dites décimes, pour demie année et pour la quittance, XVIII livres XV sols VI deniers. — A Pierres Ygou (receveur des décimes), pour l'aliénation du temporel de l'église pour la cottisation des chanoines, X livres VI sols. — Pour la perte de quatre pièces d'or, de L sols pièce, par faulte de sçavoir recouvrer monnoye de recepte, VIII sols. » — Journée de plâtrier, 10 sous; — du manouvrier qui l'a servi, 5 sous. — « Payé en bouyse pour beneir le dymenche des Rames, XX deniers. — Pour donner à disner aux cordeliers qui ont béneit les trois aulbes aux chanoines, LI sols VIII deniers. — Pour donner à soupper aux plastriers après avoir faict marché avec eulx de besongner et recouvrir sur l'église, XXIII sols II deniers; — en paiant les dits plastriers de leur besongne, ils ont disné avec les chanoines, et pour ce, XV sols. » — Signé par les chanoines Etienne Lambert, Jean Lambert et Guillaume Delamare.

G. 9352. (Cahier.) — 60 feuillets, papier; couvert en parchemin.

1580-1583. — Trois comptes rendus par le même, pour trois années de la Saint-Michel 1580 à pareil jour de l'année 1583. — 1580-1581. « paié en huict feuilles de papier de raisin pour faire escrire et noter l'hystoire de saint Georges, IIII sols. » — Jour-

née de plâtrier, 12 sous, — de manouvrier, 8 sous. « Pour leur donner à boire en les paiantz, tant en pain que vin, IIII sols VI deniers. — Paié au soubz-prieur de Grandmont, pour avoir fait, escript et notté l'hystoire de sainct Georges pour la dicte église du Sépulchre, XL sols. — Pour luy avoir donné à disner, avec aultres personnes, paié tant en poysson, pain que vin, XXV sols IX deniers. — Pour avoir faict attacher le caiect de la dite hystoire avec les aultres, XVIII deniers. — Paié en bouyse pour beneir à la dicte église, XX deniers. — Paié pour ung chappeau pour donner à maistre Robert Louvel, l'un des chanoynes, XXX sols. » — 1581-1582, journée de plâtrier, 14 sous ; — de manouvrier, 8 sous. — 1582-1583, « pour avoir faict reffaire le petit image sainct Georges avec le cheval, V sols. — Le jour des octaves du St-Sacrement, pour donner à disner aux tendeurs et à d'aultres voysins de l'esglise et pour le soupper, et le lendemain à disner, XXVII sols VI deniers. — Samedi, second juillet, pour compter à eulx (les plâtriers) de leur sepmaine et pour leur avoir donné à boyre durant ces dits jours de leur travail, VII sols X deniers. — Du VIIe jour de febvrier, paié pour le procez des chanoines contre Martin Forestier, touchant la démolition faicte à la couverture de l'église pour une noise meue à cause des joueurs qui estoient à sa maison de la *Corne*, paié, tant pour le faire adjourner par plusieurs foys en la Cohue, que pour avoir plaidé contre luy et pour faire adjourner deux voyeurs, mesme pour luy faire deffense de ne sonner le thabour durant le divin service, XXIX sols. » — Compte signé par Lambert et Delamare.

G. [illegible] (Cahier.) — [illegible] feuillets, papier ; sans couverture.

1629-1631. — Comptes informes de la collégiale du Sépulcre présentés par Nicolas Dehors, prêtre, chanoine de la dite collégiale, nommé receveur après le décès de Pierre Houel. — Les recettes sont écrites dans un sens et les dépenses dans un autre. — Lundi 9 de décembre 1630, « payé à Me Cahaignes, advocat, pour avoir plaidé contre Parnuict et l'avoir faict condamner par corps au payement de ce qu'il devoit, XXX sols ; — au procureur Duval, XVI sols ; — à son clerc, pour avoir dressé les qualitez pour bailler au greffier pour la sentence, VI sols. »

G. [illegible] (Cahier.) — [illegible] feuillets, papier ; sans couverture.

1611-1612. — « Compte et estat du revenu qui appartient à l'esglize collégialle du Sainct Sépulchre de Rouen que rend discrepte personne maistre Nicollas Le Maire, presbtre, grand vicaire de Monseigneur l'archevêque de Rouen, l'un des chanoines du dit collège et recepveur d'icelluy, aux sieurs chanoines du dit lieu, pour l'année commenceant au jour et terme de Noël mil six cens quarante et ung. » — « Paié pour un missel à dire la messe, un canon et *In principio*, X livres V sols. — Pour la refaçon des vitres de la dicte chapelle, LXII livres. — Pour avoir faict plastrer les vitres de la dicte chapelle devers le Marché-aux-Veaux, LXIII sols V deniers. — Pour la despense faicte le jour et feste de sainct Georges, oultre ce que l'on a cœuilly, X livres V sols. » — Compte non signé.

G. 935[illegible]. (Cahier.) — 52 feuillets, papier ; sans couverture.

1612-1613. — Compte du même pour l'année commençant à Noël 1642. — « Paié au chappellain de la confrarie de sainct Georges de la Cinquantaine, pour avoir célébré les haultes messes de la dicte confrarie tous les lundis et troisième dimanche du mois durant l'an de ce compte, LXIIII livres. — Paié à Mme Duval, tavernière, pour le reste de la collation des cœuilleresses le jour saint Georges, XX sols. — Pour la dépense faicte, le dict jour, tant des chappellains que pour un disner, XIIII livres XIII sols VI deniers. — Au coustre de Sainct-Michel, tant pour avoir fourny du carreau et du mortier que pour refaire une partie de la nef devant le crucifix, laquelle estoit fondue, comprins sa paine, XL sols. » — Compte non signé.

G. 935[illegible] (Cahier.) — 56 feuillets, papier ; sans couverture.

1613-1614. — Compte du même pour l'année commençant à Noël 1643. — Paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen : « Receu de noble homme Me Ollivier Racine, docteur en médecine, au droict de noble homme Jacques Donnest, héritier de feue Catherine Le Febvre, sa mère, la somme de XXXII sols, à cause d'une maison où pend pour enseigne la *Barge*. » — Compte non signé.

G. 935[illegible] (Cahier.) — 53 feuillets, papier ; sans couverture.

1614-1615. — Compte de Nicolas Le Maire, prêtre, doyen des chanoines, pour l'année commençant à Noël 1644. — A Saint-Patrice : « Receu de noble homme maistre Pierre de Gueudeville, procureur sindic de la Ville de Rouen, la somme de 24 sols de rente, à cause d'une maison et jardin rue Saint-Maur hors la ville. »

— A Saint-Martin de Quevillon et à Saint-Georges de Boscherville : « Receu de noble homme maistre François Briffault, sieur de Brécy, conseiller du Roy, procureur de S. M. au bailliage et présidial de Rouen, et de damoiselle Marie Castel, veuve de feu maistre Jehan Parnuict, vivant advocat en la Cour, tutrice principale de ses enfants, la somme de X livres, à cause de XVII acres de pré fieffées par les anciens chanoines. — Emploie le comptable la somme de cent cinquante livres pour avoir faict plusieurs voïages de Breteville, prez Longueville, auquel lieu il est curé et y réside, en ceste ville pour les affaires du collège, attendu qu'il n'y a aucuns chanoines qui résident en ceste ville, et pour son séjour et retardement qu'il a faict en ceste ville sur les procès à luy faictz par les dits chanoines aux fins de la rendition de ses comptes jusques au jour de la clausion d'iceux, attendu qu'il ne désire plus faire la dicte charge de receveur et désire se retirer à son bénéfice, saouf à augmenter, CL livres. — Paié au serrurier, pour avoir faict une clef pour fermer l'esglize et changé les gardes, d'aultant que le clerc de la Cinquantaine entroit quand il voulloit à la dicte esglise, y ayant une nappe perdue qui couvroit le grand autel, X sols. — Pour s'estre faict porter de Crestienville, distant de IX lieues de ceste ville, dans ung carrosse attellé de quatre chevaux, à raison de sa maladie, affin de venir à Rouen à la suitte des procez intentez par les chanoines du collège allencontre du comptable, aux fins de la reddition de ses comptes, L livres. » — Compte non signé.

G. 9358. (Cahier.) — 49 feuillets, papier; sans couverture.

1651-1652. — « Compte de Jacques et Pierre Heustes, héritiers de défunt Jacques Le Vendenger, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, l'un des chanoines, en son vivant procureur et receveur du collège du Saint-Sépulchre, fondé en la chapelle de Saint-Georges de Rouen, pour l'année commençant à Pâques 1651. » — Chapelains : Adrien Mauger, Palfray, Jean Le Brun; — chanoines : Thomas Foulon, Pierre Norron. — « A Abraham Hardouin, maître plombier à Rouen, la somme de LXVI livres pour avoir fourny le plomb et soudeure qui a esté emploié en une maison dans le collège de Saint-Georges. » — Compte non signé.

G. 9359. (Registre.) — 324 feuillets, papier, relié en parchemin.

1652-1700. — Comptes de la collégiale du Saint-Sépulcre rendus par Thomas Foulon, pour l'année commençant à Pâques 1652; — par le même, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1656; — par Jacques Le Dain, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1666; — par Jean Le Carbonnier, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1668; — par Jacques Nepveu, marchand à Rouen, au lieu de Jean Nepveu, chanoine, receveur, décédé, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1670; — par Jean Toustain, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1672; — par Jacques Le Dain, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1674; — par Nicolas Le Thiays, au lieu de maître Nicolas Morin, curé de Longpaon, chanoine de la collégiale, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1676; — par Jean Toustain, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1680; — par maître Etienne Theroulde, chanoine de la cathédrale de Rouen, promoteur général de l'archevêché, procureur et receveur de Saint-Georges, pour 4 années, de 1685 à 1688; — par Nicolas-Fiacre Costil, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1688; — par le même, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1690; — par Jacques Le Dain, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1692; — par Thomas Dumesnil, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1694; — par le même, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1695; — par Guillaume Gasse, pour 2 années commençant à la Saint-Jean 1696. — 1652-1653, « receu de noble homme Mᵉ Jean Féron la somme de 12 livres pour une année escheue à Noel, à cause d'une maison, cour et jardin, rue de la Pie. — Pour avoir fait creuser la béthune dans la cour du collège, 60 sous. — Pour la tenue de 4 chapitres, pendant l'année, aux sieurs chanoines pour distribution de leur assistance, 3 livres. » — 1656-1658, « reçu de maître Nicolas Féron, secrétaire, la somme de 10 livres, à cause d'une maison sise au Vieil-Marché. — Reçu des sieurs Heultes, héritiers de feu discrète personne Mᵉ Jacques Le Vendenger, vivant curé de Sᵗ-Jacques-sur-Darnétal et chanoine en la dicte église de Sᵗ-Georges, pour 2 années de rente, 18 livres 13 sols 4 deniers. — Reçu des capitaine et compagnons de la Cinquantaine la somme de six vingt huit livres par eux payée pour faire dire les hautes messes, tous les lundis et les 3ᵐᵉˢ dimanches du mois, de la confrairie de Saint-Georges, ainsy qu'il est accoustumé, 138 livres. — Reçu des archers, pour la reconnaissance qu'ils doivent à la chapelle, 12 livres. — Pour 2 années de l'offrande le jour de saint Georges, 6 livres. — Reçu, pendant le temps du jubilé, aux 2 jours de station, 31 livres, 15 sols. — Payé pour la dépense du jubilé, tant pour la décoration de la chapelle que pour traiter ceux qui y étoient em-

ployés, 27 livres 5 sols 10 deniers. — A la veuve de Jean Bertelin, vitrier, 30 sols. » — 1666-1668, « à François Poulletier, menuisier, pour un tronc mis en la chapelle, 3 livres 10 sols ; — à Charles Ferraguel, pour reste du paiement du confessionnal, 24 livres. — Pour une boîte d'abricots à la dame qui a quêté au jour et fête de saint Georges, 1 livre 10 sols. — Au sieur Bourdon, avocat, pour avoir plaidé la cause contre Catherine de Saint-Yves, 5 sols. — Pour les 2 dîners de Messieurs, aux jours et fêtes de saint Georges, 40 livres » — 1668-1670, paroisse Saint-Sauveur : « De Mademoiselle Anne Boufard, veuve de M. Jean Féron, vivant receveur payeur des gages de Messieurs du Parlement, à cause d'une maison rue de la Pie, 22 livres. — Au plâtrier et au maçon qui ont réparé les montans de la grande vitre du chœur, 8 livres. — Pour 2 écriteaux pour le jubilé, 1 livre. » — Dans le compte, on emploie les chiffres arabes. — 1670-1672, « de M. Nicolas Baillet, conseiller du Roi à la Chambre des Comptes, pour une maison près de Saint-Georges, au *Soufflet*, 3 livres. » — Chiffres arabes. — 1672-1674, « à Gilles Retour, maître maçon, pour travaux de maçonnerie à l'église, 110 livres. — Payé aux maçons, lorsqu'ils ont placé la première pierre à l'église, 15 sols ; — aux paveurs, pour boire, 15 sols. » Chiffres arabes. Compte sur papier timbré « pour servir aux minutes des sentences, jugemens et ordonnances, douze deniers. Quartier de juillet 1673. » — 1675-1676, le comptable revient aux chiffres romains ; emploi de moyen papier timbré de 9 deniers pour demi-feuille. — 1677-1678, « à Guillaume De la Rue, vitrier, pour avoir mis en plomb neuf huit panneaux des vitres d'au dessus de la grande porte de l'église, etc., 22 livres. » Le comptable conserve les chiffres romains, emploie du moyen papier timbré à 1 sol 6 d. pour feuille. — 1680-1682, « pour consultation de M. Maury, avocat, et présentation, 27 sols 6 deniers. » — Chiffres romains et papier timbré de 18 deniers. — 1685-1688, chiffres romains et papier timbré de 18 deniers. — 1688-1690, mêmes chiffres, papier timbré de 2 sols. — 1690-1692, mêmes chiffres, papier timbré, « extraordinaire. Augmentation. » — 1692-1694, mêmes chiffres, papier timbré de 2 sols. « Augmentation, 8 deniers. » — 1694-1696, même remarque. — « Au sieur Héraut, libraire, pour avoir relié l'antiphonier et le graduel, 8 livres 6 sols. » On a joint à ce compte un exemplaire du même compte, non signé et sur papier libre. — 1696-1698, mêmes chiffres, papier timbré de 2 sols. « Au sieur Sangdelion, confiseur, 7 livres 3 sols 6 deniers, pour boîtes de confitures données aux dames qui ont quêté les deux fêtes de saint Georges. »

G. 9360. (Registre.) — 134 feuillets, papier, relié en parchemin.

1698-1725. — Comptes de la collégiale du Sépulcre de Rouen vulgairement, de Saint-Georges, rendus par Thomas Le Poulletier, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1698 ; — par Nicolas-Fiacre Costil, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1700 ; — par Thomas Dumesnil, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1702 ; — par Thomas Le Poulletier, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1704 ; — par François Osmont, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1706 ; — par Nicolas-Fiacre Costil, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1708 ; — par Jean Le Hot, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1710 ; — par Louis-Vincent Dubusc, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1712 ; — par Jean Le Hot, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1714 ; — par Pierre Amelot, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1716 ; — par Charles-Robert Lucas, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1718 ; — par Louis-Nicolas De la Vigne, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1720 ; — par le dit Costil, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1727. — 1698-1699, « pour les boettes données aux dames, les deux festes du jour de saint Georges, 9 livres 10 sols ; — pour le repas du jour saint Georges de 1700, 13 livres 10 sols. » — 1704-1706, « à François De Caux, maître maçon, pour avoir raccommodé la muraille de l'église, 5 livres ; — à Louis Le Hec, menuisier, pour avoir fait le lambris dedans la nef, 80 livres 10 sols ; — pour les boëtes de confitures données aux dames les deux fêtes de saint Georges, 6 livres 19 sols. — Au sieur Bucquet, maître peintre, pour avoir peint et doré l'image de la sainte Vierge. » — 1706-1708, « au sieur Petit, peintre, qui a blanchi la balustre du jubé de l'église, 2 livres 10 sols ; — aux Chartreux, pour le bois qui a servi à l'achèvement du lambris, 45 livres. » — 1708-1710, « Sainte-Croix-des-Pelletiers : reçu de M. Routier, avocat au Parlement, ayant épousé Mlle le Gentil, pour une maison, rue des Bons-Enfants, 4 livres. » — Saint-Eloi : « De Madame la veuve de M. Danviray, sieur de Machonville, représentant M. Le Roux, chevalier, seigneur d'Infreville, pour plusieurs maisons au Marché-aux-Veaux, 10 livres. » — Saint-Etienne-des-Tonneliers : « Du sieur Fouchet, imaginier sur le quai, à cause de maisons, rue des Charrettes, 3 livres 6 sols 6 deniers » ; — « de M. de Telles, à

cause d'une maison, même rue, devant les *Vaches Rouges*, 6 livres. » — Saint-Maclou : « De M. Reddereau, sculpteur, à cause d'une maison, rue des Savetiers, à l'enseigne du *Cornet*, 5 livres. » — Saint-Martin-du-Pont : « De M. de Martigni, à cause d'une maison nommée les *Degrés*, rue des Charrettes, devant la petite boucherie, 20 livres. » A partir de ce compte, les chiffres romains sont définitivement abandonnés. — 1710-1712, « payé pour la collation du prédicateur le jour du saint Sépulchre, tant pour une tourte, un fromage, une bouteille de vin, et pour le bois, raisins et autres fruits, 41 sols 6 deniers ; — pour 2 directoires, 4 sols ; — pour des billets d'affiche pour la feste du collège, etc.. , 15 sols ; — pour des confitures pour les dames qui ont questé le jour saint Georges, 4 livres 13 sols. » — 1713-1714, « pour 18 billets qui furent affichés pour fieffer le collège, payé au sieur Dectot, cartier, 1 livre 18 sols. » — 1714-1716, perdu, le 1er février, sur 42 pièces de 4 livres, 2 sous 6 deniers ; le 1er septembre, sur 38 pièces de 3 livres, 17 sous ; 4 livres, 15 sous ;— sur des pièces de 2 sous, 18 sols. — 1717-1718, mention, rue de la Grosse-Horloge, de maisons aux enseignes du *Chien rouge* et des *Hannetons*.—Noms des chanoines : Costil, Le Hot, Lucas de Boucoult, Amelot, De La Vigne. — « Au sieur Courieul, vitrier, pour avoir raccommodé une partie des vitres de notre collégiale, 45 livres ; — au sieur Le Vieux, autre vitrier, pour avoir refait quelques vitres de nostre église, 26 livres 10 sols. » — 1718-1720, « le jour de la feste du saint Sépulchre, en 1719, pour emprunt et port d'ornements, 22 sols 3 deniers. — Pour avoir reçu le prédicateur et l'avoir remercié, y compris le repas de la compagnie, 17 livres 15 sols. — Pour la feste du saint Sépulchre en 1720, pour avoir reçu et remercié le prédicateur, y compris le repas de la compagnie, 14 livres 9 sols. » — 1720-1722, le 1er octobre 1720, diminution d'espèces ; 4 livres de perte sur 8 écus de 3 livres. — 1722-1724, « à M. Viret, 18 sous pour un cent de billets, et 30 sous pour un autre cent de billets, pour la fête du Sépulchre en 1723 et 1724 ; — à Michel Poulouet, vitrier, pour avoir raccommodé la vitre du bas de l'église, y avoir mis 10 pièces de verre peint, du plomb neuf à un petit panneau sur l'armoire aux papiers, 4 livres ; — à maître Jacques Feuillet, maçon, pour la permission de mettre 2 bornes derrière notre église, 3 livres 12 sols ; — à Monsieur Seminel, marchand de fer, 100 livres, et, le 15e avril suivant, 32 livres 11 sols pour le fer qu'il a fourni pour retenir les murailles du chœur de notre église, 132 livres 11 sols ; — à Charles Le Mière, serrurier, pour ouvrer le fer et le placer, 76 livres 15 sols ; — à D. Mouard, menuisier, qui a dressé un autel au milieu du chœur le 20 novembre 1723, qui a servi pendant que l'on a démonté et refait la voûte, 4 livres ; — à Adrien Petit, vitrier, pour avoir mis en plomb un panneau de vitre de peinture du côté de l'église, et pour avoir fourni plusieurs pièces de verre peint, 3 livres 10 sols ; — au sieur Pepin, menuisier, pour avoir démonté et remonté le haut de la contretable et les 2 côtez, les armoires dans la sacristie, nettoié les tableaux, etc., 27 livres 13 sols ; — à M. Jacques Feuillet, maçon, pour achever la somme de 620 livres de laquelle on étoit convenu pour réédifier la voûte et fournir et placer les 2 bornes derrière l'église. » — Compte signé par Lucas de Boucoult, De la Vigne, Vitecoq, Costil. — Billet de faire part pour l'inhumation de Geneviève Quesné, femme de Guillaume De la Haye, ancien capitaine de la Cinquantaine, 19 août 1725.

G. 9361. (Liasse.) — 11 cahiers, formant 124 feuillets, papier.

1724-1744. — Comptes de la collégiale du Sépulcre de Rouen rendus par Nicolas-Hector Vitecoq, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1724 ; — par Louis-Nicolas De la Vigne, curé de Saint-Pierre-du-Châtel de Rouen, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1726 ; — par Robert-Romain Dubos, pour 15 mois commençant à Pâques 1729 ; — par le même, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1730 ; — par le même, pour deux années commençant à la Saint-Jean 1732 ; — pour deux autres années commençant à la Saint-Jean 1734 ; — pour deux autres années commençant à la Saint-Jean 1736 ; — pour deux autres années commençant à la Saint-Jean 1738 ; — pour deux autres années commençant à la Saint-Jean 1740 ; — pour deux autres années commençant à la Saint-Jean 1742. — 1724-1725, « au sieur Tellier, pour avoir repeint, doré et réparé le saint Sépulchre, l'image de la Vierge, et verni un ancien tableau, 3 livres 10 sols ; — au sieur Pierre Machuel, pour la façon des billets pour le jour du Sépulcre, 3 livres ; — au prieur des Jacobins, pour son sermon, 4 livres ; — au prieur des Carmes, pour son sermon, 5 livres ; — au clerc de Saint-Michel, pour avoir fourni un devant d'autel pour le jour du saint Sépulchre, 2 livres 3 sols ; — à la servante de Madame Jeas, pour avoir presté les ornements de la Ville le jour de la même fête, 22 sols ; — pour avoir affiché les billets du saint Sépulchre, 1 livre. » — 1726-1728, « à M. l'abbé Lucas, pour le portier de M. l'Intendant, sur l'opposition faite par les

chanoines d'une fontaine qu'on vouloit incruster dans le mur de leur église, 3 livres. » — 1729-1730, « à M. Petrel, plâtrier, pour réparations faites sur le chœur de notre église, 1,105 livres » — 1730-1731, « à Viret, pour l'impression des billets de la fête du saint Sépulchre, 30 sols ; — pour ornements d'emprunt pour la dite fête, 37 sols ; — à la Perrière, pour avoir affiché les billets et autres services, 30 sols. » — 1732-1734, « à M. Heil, prêtre du diocèse de Trèves, pour l'honoraire de 45 messes qu'il a célébrées dans notre église, tous les dimanches, à 11 heures, depuis le 16 août de l'année 1733 jusqu'à la Saint-Jean 1734, à raison de 15 sols par messe, 33 livres 15 sols. » — 1734-1736, « reçu de monsieur..., héritier de M. Godefroy de Senneville, qui l'étoit, en partie, de Pierre Godefroy, conseiller au Parlement, représentant M. de Bétencourt, trésorier de France, pour 20 années de 30 sols de rente foncière, à cause d'une maison rue des Prêtresses, qu'on appelle aujourd'hui rue des Savetiers » (en reprise). — 1736-1738, MM. les abbés Duval et De la Londe prêchent *gratis* en 1737 et 1738. — « Au sieur Belhomme, receveur de M. le duc de Luxembourg, pour un aveu que nous avons été obligés de donner à mon dit seigneur, 6 livres. — Pour la perte qui s'est trouvée dans la recette, lors de la diminution des pièces de billon, arrivée le 14 août 1738, 5 livres 4 sols. » — 1738-1740, « au sieur Bradel, relieur, pour avoir relié notre grand missel, 12 livres ; — à M. Grossemy, pour un grand missel en blanc qu'il nous a vendu, 18 livres. » — 1740-1742, « pour ornements d'emprunt aux fêtes saint Georges, 3 livres 14 sols ; — pour deux *Semaines saintes*, 6 livres. » — 1742-1744, paroisse Saint-Eloi : « Reçu de madame la veuve de M. de Folleville de Sens (*sic*), procureur général du Roi en la Chambre des Comptes, qui étoit héritier de M. de Folleville de Sens (*sic*), son mari, qui l'avoit été de M. de Folleville, son père, conseiller au Parlement, qui avoit acquis de Madame Danviray de Macherville (*sic*), représentant le sieur Le Roux, chevalier, seigneur d'Infreville, 10 livres, à cause d'une maison sise au coin du Marché-aux-Veaux, qui conduit à l'église Saint-Eloi. »

G. 9362. (Liasse.) — 10 cahiers, formant 87 feuillets, papier.

1711-1777. — Comptes de la collégiale du Sépulcre de Rouen rendus par les héritiers de Robert-Romain Dubos, pour un espace de temps commencé à la Saint-Jean 1744 et finissant au 15 avril 1746 (en double) ; — par Jean-Baptiste Duval, pour un espace de temps commençant au 15 avril 1746 et finissant à la Saint-Jean, même année ; — par le même, pour deux ans commençant à la Saint-Jean 1746 ; — par le même, pour deux ans commençant à la Saint-Jean 1748 ; — par le même, pour un an commençant à la Saint-Jean 1750 ; — par François-Michel Delassaux, pour quatre ans commençant à la Saint-Jean 1751 ; — par le même, pour trois ans commençant à la Saint-Jean 1754 ; — par Charles-Emmanuel-Augustin Liot, prêtre, chanoine et receveur de la collégiale, pour un espace de temps du mois de février 1773 à Pâques 1777. — 1744-1746, « payé pour ornements d'emprunt pour la fête du saint Sépulcre en 1745, 30 sols. » — 1746, « reçu de M. Midy ayant épousé Mlle Routier, fille et héritière de M. Routier, avocat au Parlement, pour 2 maisons rue des Bons-Enfants, 4 livres. » — 1746-1748, « pour les ornements de Saint-Michel et de l'Hôtel-de-Ville, aux fêtes du saint Sépulcre, 3 livres 14 sols. — Au sieur Le Roy, prêtre, pour avoir fait diacre les fêtes du saint Sépulcre et de saint Georges, avoir chanté la Passion et l'*Exultet* pour la bénédiction du cierge pascal, 3 livres. » — 1749-1750, « reçu de M. Hellot des Colombiers, vis-à-vis le Vieil-Palais, fils et héritier de M. Hellot, substitut du procureur général, à cause de plusieurs maisons rue du Petit-Enfer, 4 livres 3 sols. » 1750-1751, *quilibet* des assistances de la place de chanoine qui a vaqué, 18 livres. — 1750-1754, « à Charles Le François, serrurier, pour avoir mis plusieurs crochets de fer pour empêcher l'écartement du clocher, 26 livres. — Payé, ou plutôt donné, 3 livres à une femme pour lui aider à se faire guérir un trou à la tête que lui fit une pièce de bois qui tomba du clocher, le 28 août 1754, lorsque les ouvriers le couvroient en ardoise. — Pour la part des chanoines pour le coffret de fer de la lanterne, rue du Vieux-Palais. » — 1753-1754, « à Monsieur Féry, notre avocat, dans le procès que nous avons gagné contre l'abbé de Gouberville, 24 livres ; — au domestique du dit sieur Féry, 36 sols. » — 1773-1777, « reçu de M. le comte de Lion, au droit de Mlle de Folleville, son épouse, héritière de Mme la marquise de Belbeuf, sa sœur, toutes deux héritières de M. de Folleville, leur père, procureur général de la Cour des Comptes, pour une maison à 3 tènements au coin du Marché-aux-Veaux, 25 livres. »

G. 9363. (Liasse.) — 117 pièces, papier ; 1 imprimé.

1558-1688. — Quelques pièces justificatives de comptes de la collégiale du Sépulcre. — Quittance de Jean des Hayes, receveur des deniers et parties

casuelles au diocèse de Rouen 1558. (Imprimé.) — Autres quittances de Nicolas Choisy, sieur de la Viardière, commis à la recette des décimes du diocèse, 1571, 1572; — de Jean Viart, commis de M. Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subventions au diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Pontoise, 1582; — de Jean De Crétot, commis des héritiers de M. Le Fieu, 1590; — de Galleran-Gallican Guillard, sieur de la Morinière, « commis par Sa Majesté pour l'expédition des quittances qu'il convient délivrer pour le recouvrement des quatre millions cinq cens mil livres accordés au Roi par l'Assemblée du Clergé tenue en la ville de Mantes en 1641. »

G. 9364. (Liasse.) — 289 pièces, papier.

1750-1770. — Pièces justificatives des comptes de la collégiale du Sépulcre. — En 1759, journée de maçon, 30 sous; — de manœuvre, 16 sous. — En 1761, un jour d'ouvrier accompagné de manœuvre, 2 livres 6 sous. — Journée d'ouvrier charpentier, 30 sous. — 1765, même prix. — Le bois à 50 sous la marque. — 1767, assignation imprimée du voyer au Bureau des Finances : « Avis de faire supprimer et démolir, conformément à l'ordonnance du Bureau des Finances, du 23 janvier 1767, les contrevents placés à la devanture d'une maison au dessous de 10 pieds du rez-de-chaussée. »

G. 9365. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1771-1779. — Pièces justificatives des comptes du Sépulcre. — Quittance du chargé de la recette des épices et autres droits du Bureau des Finances; « reçu des chanoines du Sépulcre 3 livres 9 sols, y compris les 3 sols pour livre pour les droits de la permission accordée en observant les ordonnances de faire réparer la muraille de leur église et de poser une borne, » 1771. — Journée de maçon, 30 sous; — 2 processionnaires vendus par Hérault, femme Jore, 7 livres 10 sols, 1771. — A M. Seyer, pour l'impression de 300 billets, 3 livres. — Quittance de M. Baroche, chanoine du Sépulcre; — M. Fliot, receveur.

G. 9366. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1780-1790. — Pièces justificatives des comptes de la collégiale du Sépulcre. — 1783, journée de charpentier, 35 sous. — Quittances des chanoines Osmont et Bacheley. — « Etat de la recette des revenus de la collégiale du Saint-Georges, faite par M. Bacheley, receveur, 1790. »

G. 9367. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 22 pièces, papier; 1 imprimé; 1 plan.

1586-1778. — Titres de propriété et procédures concernant des maisons appartenant à la collégiale du Sépulcre, situées en la ville de Rouen. — Titres relatifs à une maison à l'enseigne des *Trois-Rois*, paroisse Notre-Dame-de-la-Ronde. — « Factum pour Me Nicolas du Busc, huissier au Bureau des Finances en la Généralité de Rouen, fils et héritier de Jean du Busc et, en cette qualité, créancier de feu Charles du Busc, fils et héritier de Nicolas du Busc, ayant usé d'arrest sur les deniers provenant du louage d'une maison, rentes et effets de la succession du dit feu Charles du Busc et demandeur en préférence sur les dits deniers. Contre les sieurs Estienne et Louis le Couteux, aussi créanciers du dit feu Charles du Busc, ayant pareillement usé d'arrest sur les dits deniers. En la présence des sieurs Simon, aussi créanciers et arrestants. Monsieur Toustain l'aisné, conseiller commissaire rapporteur, » vers 1678. (Imprimé sans date ni nom d'imprimeur.)— Vente par noble homme Etienne Guérin, sieur des fiefs Porquet, Novallois et Marcouville, à Jean Baillet l'aîné, marchand, d'un tènement de maisons consistant en deux corps appliqués à plusieurs louages, assis en la paroisse Saint-Michel, borné, d'un côté, par le sieur Guérin, vendeur; d'un bout, par la place du Marché-aux-Veaux; d'autre bout, par la rue du Merrier, 1625. — Fieffe faite par les chanoines du Sépulcre (François-Michel Delassaux, Jean-Baptiste Fliot, Pierre-Jean Mouchelet, vicaire de Gaillon, tous trois chanoines, en leur nom, et pour celui qui sera pourvu du canonicat dont est décédé revêtu, au mois de novembre précédent, Pierre Lamotte, vicaire de Saint-James d'Alibermont et chanoine de la collégiale, à M. Le Borgne (Jacques-Abraham), négociant, d'un tènement de maisons vulgairement appelé le *Collège de Saint-Georges*, rue Saint André, pour 740 livres de rente foncière; emploiera, dans un délai de 3 ans, la somme de 20,000 livres pour le moins en construction, 27 janvier 1778. — Plan, signé Falaise, d'une construction établie sur un bateau et pourvue d'une pompe (sans date).

G. 9368. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1362-1781. — Titres de propriété des chanoines du Sépulcre : Biens à Barsguillaume, Carville et

Saint-Hilaire près Rouen, Letteguive, Grand-Quevilly, Rougemontier, Thiergeville. — Les pièces concernant Boisguillaume, provenant de l'administration des Domaines, à peu près complètement perdues. — Bail pour 9 ans d'une pièce de terre à Saint-Pierre-de-Carville, bornée par les Chartreux, le chemin de la Croix à l'Alouette, le chemin du Roi qui va à Longpaon et les hoirs Gueroult Naguet, 1460. — Autres baux de la même pièce de terre, 1781. — Aveu pour 4 acres de terre au triège de la Croix à l'Alouette rendu par les chanoines du Sépulcre à Charles-François de Montmorency-Luxembourg..., marquis de Blainville, baron de Mello et du Vivier, seigneur haut-justicier de Darnétal, Fontaine-sous-Préaux, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Normandie et Colonel du régiment de Touraine, 1734. — Ventes par Jehan Le Blont à Thomas de Greiges, pour 47 florins d'or appelés frans, de 6 livres 5 sous de rente sur une maison à Rouen, vendredi après la Saint-Michel, 1361; — par Hue Le Vaillant, de la paroisse de Saint-Joire de Bauquierville, au même, d'une acre de pré en la dite paroisse, bornée par Monsr de la Vaspaillière et Monsr de Beaucamp, 20 avril 1380; — par le même au même, d'une pièce de pré, paroisse Saint-Martin-de-Quevillon, 24 mars 1380 (v. s.). — Vente par Thomas Lalouyer et Byétrix, sa femme, aux chanoines du Sépulcre de 6 livres de rente pour 60 livres tournois, 16 septembre 1391. — Vente à Rougemoutier, par Jacques Basire, curé et recteur de Beuzeville-la-Grenier, à honnête homme Pierre Dallenson, sieur de la Brière et de Mireville, pour 75 livres, de 2 acres de terre à Thiergeville, 1607.

G. 2569. Liasse. — 1 pièce, parchemin; 48 pièces, papier.

1711-1786. — Baux de maisons appartenant au Sépulcre : — à Robert-Romain Dubois, chanoine du Sépulcre, de 7 chambres, 2 seulles et un sous-degré dans le collège, rue Saint-André, 1738; — à Jean-Baptiste Duval, autre chanoine, de la même partie de maison, 1749; — à Charles-Robert Lucas de Boucoult, autre chanoine, de 9 chambres, 2 seulles et 1 sous-degré *ibidem*, 1728; — à François Alexandre, officier de Son Altesse Royale Madame, d'une maison située devant le vivier du Vieux-Palais, rue du Vieux-Palais, paroisse Saint-Eloi, 1725, 1728.

G. 2570. Liasse. — 11 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1335-1775. — Titres de rentes appartenant à la collégiale du Sépulcre sur l'Hôtel-de-Ville de Rouen et sur des maisons situées dans les paroisses de Saint-Amand, Saint-Cande-le-Vieux, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Denis, Saint-Eloi, Saint-Etienne-des-Tonneliers, Saint-Godard, Saint-Hilaire. — Fieffe faite par Guillaume Gervaez, Jean Garin, Jean Liénart, prêtres, chanoines du Sépulcre, à maître Nicolas de Pilloys, secrétaire du Roi, d'une vide place rue aux Prêtresses, 1397. — Vidimus, de l'an 1438, de l'adjudication passée au bailliage de Rouen d'une vide place, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Dans l'acte relatif à cette adjudication, qui est de 1426, on rappelle une servitude imposée d'ancienneté aux riverains de Robec, et on rapporte une ordonnance du roi d'Angleterre concernant les places vides de la ville de Rouen : « Comme pour et afin de pourveoir au cours de la rivière de Robec passant par la dicte ville de Rouen, l'en ait accoustumé d'ancienneté faire visiter, chacun an, par justice le cours de l'eaue d'icelle rivière par les ouvriers jurez d'icelle ville, tant machons, carpentiers que autres, appelez à ce les conseil et procureur du Roy au dit lieu de Rouen avec le procureur et bourgois conseillers d'icelle ville et plusieurs autres gens notables et conseillers du dit lieu, afin que la dite rivière et le cours d'icelle soit maintenu en son état et cours ancien sans aucun appetichement ou changement, et que les chemins ou héritages joignans et estans auprès de la dicte rivière soient aucunement dommagiez ou empiriez, à la réfection et repparacion duquel cours et du tallu d'icelluy soient subgectes les personnes aians héritages, maisons ou autres ediffices auprez ou à l'endroit d'icelle rivière, que l'on a acoustumé contraindre pour ce faire par la prinse et vendue de leurs biens, meubles et héritages comme pour les propres debtes du Roy. » — Lettres du roi Henri V pour la clôture ou l'adjudication des places vides, château de Rouen, 20 mars an 7e du règne. — Lettres de Robert Du Chastel le jeune, maire de Rouen : Fieffe faite par Etienne de Gournet à Guillaume Du Chastel d'un tènement, paroisse Saint-Denis, en la rue de Putumuche, mardi de Pâques 1335. — Fieffe par Colin de Vaurichier à Jean Mordant, boucher, d'une maison, jardin et édifices en la rue Erbière, bornés par le comte de Harcourt, 1er juillet 1446. — Vente aux chanoines du Sépulcre par Vastinel Le Berquier, boucher, de 40 sous de rente sur une maison rue Erbière, 1458. — Vente par Monseigneur Vincent de Saint-Sevestre, prêtre, aux chanoines du Sépulcre, pour 30 francs d'or, de 60 sous de rente sur une maison, paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, 1537. — Fieffe faite par Renier de Huy à Messire Robert Caillot, curé de Notre-Dame d'Alihermont, de 50 sous tournois de

rente sur une maison, paroisse Saint-Godard, 1382. — Donation, par Messire Jehan de la Ferrière, chevalier, « aux quatre chanoines du Sépulcre, de la rente que tenoit Messire Nicole Liénart, prêtre, sa vie durant, du don du dit chevalier, pour Dieu et en aumône et pour chanter pour l'âme de son père et de li, et pour faire tel service comme le dit messire Nicole fait et doit faire, excepté que le dit messire Nicole doit faire trois messes la sepmaine, et les dis canoines n'en feront que deux, lundi après Quasimodo disime jour daoût 1361. »

G. 9371. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin : 17 pièces, papier.

1311-1385. — Titres de rentes appartenant à la collégiale du Sépulcre sur des maisons situées dans les paroisses de Saint-Laurent, Saint-Maclou, Saint-Martin-du-Pont, Saint-Martin-sur-Renelle. — Fieffe faite par Mahiet Gouppil à Mahiet Le Doueys, d'un hôtel, paroisse Saint-Laurent, rue du Fossé-aux-Gantiers, 22 juin 1445. — Vente par Messire Mathurin Bellet, chanoine du Sépulcre, à Jean Vivet, chanoine du même lieu, d'une rente de 20 sous sur le dit hôtel, laquelle rente le dit Jean Vivet donne à la collégiale pour fondation de messes en faveur de lui et de ses parens : 2 obits, l'un le jour de sainte Austreberthe, qui est le 10 février, l'autre le 8 novembre, jour des saints Quatre Couronnés, auquel jour trépassa Jehane Vivet, mère du donateur, 24 novembre 1454. — Donation par Johanne Buistart, femme de Colin Buistart, aux chanoines du Sépulcre, pour fondation de 22 sous de rente sur une maison de la rue Robert-le-Fils-Guy, paroisse de Saint-Maclou, 1er décembre 1363.—Acte passé devant Jehan de Bondeville, « viconte aux Fontaines de Dun et à Archelles pour Monsr le conte de Tancarville » : donation par la veuve de Richard de la Fontaine, à son fils, d'une maison, même rue, 1409. — Fieffe faite par Henri Caillot à Raoul Mautasse et à Roberge, sa femme, d'une maison en la même paroisse, 1358. — Accord entre les chanoines du Sépulcre et maître Jehan de Barneville, chapelain de la chapelle de Saint-Martin-à-Cheval, fondée en l'église de Saint-Martin-du-Pont, 1465. — Vente par Clémence, déguerpie de feu Jehan Crasongnon à Robin Ramier, de 60 sous de rente sur l'hôtel où pend l'enseigne du *Mouton*, en la paroisse Saint-Martin-du-Pont, 1436. — Quelques titres à peu près complètement perdus de saleté.

G. 9372. Liasse. — 31 pièces, parchemin : 8 pièces, papier.

1311-1709. — Rentes appartenant à la collégiale du Sépulcre sur des maisons situées à Rouen, paroisses de Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Patrice, Saint-Pierre-l'Honoré, Saint-Vigor, Saint-Vivien.—Contrat de 1477 mentionnant le don fait, le 28 mars 1468, par Michel Basin, sieur de Lanquetot, aux chanoines du Sépulcre, de 10 livres 3 sous de rente sur l'hôtel à l'enseigne du *Gros Denier*, au Marché-aux-Veaux, et sur une autre, en la paroisse Saint-Eloi (copie). — Vente par Bertin de Gravenchon à Guillaume Du Chastel, pour 36 fleurons d'or à l'écu, de 60 sous de rente sur un tènement, paroisse Saint-Nicolas, près du presbytère, 1344. — Fieffe faite par Jehan Le Balenchier à Roger Le Confès, d'une maison, paroisse Saint-Patrice, en la rue de la Hoterie, 12 juin 1443.—Transaction entre les chanoines du Sépulcre et les Trésoriers de Saint-Martin-sur-Renelle, au sujet d'une rente foncière de 20 sous sur une maison de la rue des Bons-Enfants, paroisse Saint-Vigor, 1500. — Lettres du roi Henri VI autorisant les chanoines du Sépulcre qui n'avaient comparu aux plaids à héritage pour le décret des biens de Pierre Beaucorps, à y être reçus opposants pour le paiement de la rente qui leur était due : « Ne sont que quatre tant seullement, occupez continuellement à faire le dyvin service en l'église du Sépulcre, où il y a, par chacun jour, matines, messe et vespres avec autres heures canoniaulx, ce qui les avait empêchés d'avoir connaissance du passement du décret, » Rouen, le 1er avril avant Pâques 1448. Par le Roi, à la relation de Monsr le duc gouvernant, signé : Housset. — Vente par Tassin de Buchy à Thomas de Greiges, pour 48 florins roialz d'or, de 6 livres de rente « sur un manoir, les édifices, le fonz de la terre, le garding et le pentheur et sur sept petites maisons apentichez, paroisse Saint-Vivien, 1360, vendredi avant la fête Saint-Jehan décollace. »

G. 9373. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin.

1359-1527. — Titres de rentes appartenant à la collégiale du Sépulcre sur des maisons situées en la ville de Rouen. — Dans le même contrat, rentes en diverses paroisses. — Vente par Robert Bourdin à Thomas de Graiges, pour 100 florins d'or royaux, de 12 livres de rente sur 4 maisons, paroisses Saint-Maclou et Saint-Amand, 1352. — Sentence de Jehan

de Buchy, lieutenant pour sire Jehan Filleul, maire de Rouen, sur un procès entre messire Nicole Durant, Nicole Lyénart, Jean Buistart, pour eux et pour leurs compagnons chanoines du Sépulcre et Tassin de Buchy, pour rentes à Rouen, 1367. — Vente par maître Guillaume d'Orbec et Jaquet, son frère, aux chanoines du Sépulcre, de 37 sous 6 deniers de rente, sur une maison, paroisse Saint-Jean-sur-Renelle, de 4 sous sur un tènement de rue aux Tonneliers, et de 12 sous sur une maison, paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 1377. — Vente, par Pierre Huillart, aux chanoines du Sépulcre, de rentes, paroisses Saint-Godard et Saint-Nicaise, 22 août 1435. — Lettres de frère Raoul, humble prieur de l'église de la Rose-Notre-Dame, de l'ordre des Chartreux, et de tout le couvent de ce même lieu : ils délaissent en échange aux chanoines du Sépulcre des rentes dans les paroisses de Saint-Godard et de Notre-Dame-de-la-Ronde, contre quelques pièces de terre et des rentes en la paroisse de Saint-Hilaire, 20 juin 1478. — Fondation de la messe de 8 heures en l'église du Sépulcre, par Marie Le Roux, veuve de Michel Basin, 5 mars 1482; rentes à Saint-Eloi, Saint-Maclou, Saint-Godard, Saint-André, Saint-Vivien, Notre-Dame-de-la-Ronde, Saint-Vincent, Sainte-Croix-Saint-Ouen, Saint-Lô, 5 mars 1482 (v. s.). — Autre fondation, par Guillaume de Maromme, d'une messe, chaque jour, à 10 heures en hiver, 11 heures en été, de 2 obits le lendemain de la Saint-Martin d'hiver et le lendemain du jour Saint-Georges; rentes en diverses paroisses, 6 novembre 1471.

G. 9374. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1602-1756. — Pièces de procédures relatives aux biens de la collégiale du Sépulcre. — « Inventaire des lettres et escriptures dont s'aident et font clausion au greffe des Requêtes du Palais à Rouen les presbtres et chanoines du Sépulcre fondé en l'église Saint-Georges, demandeurs en adjournement par eux faict faire à Jehan de Pardé, presbtre, curé d'Ormesnil, et à Jacques de Pardé, son frère, pour avoir paiement de 255 livres tournois pour 17 années d'arrérages de 15 livres tournois de rente, 1610. — Inventaire du mobilier de feu François Alexandre, locataire de la maison de la rue du Vieux-Palais, sa femme Marguerite Lambert ayant renoncé à sa succession, 11 décembre 1749. — « Inventaire des lettres et écritures étant dans un *bahur* au guernier de la maison où est à présent demeurant maître Thomas Bediou, presbtre, scize rue Saint-Jehan, lesquelles escriptures auroient esté mises dans le dit bahur par Laurent Morisse, bourgeois d'Arques, nepveu et héritier de deffunt Me Jacques Morisse, presbtre, l'un des chanoines du Sépulcre, vivant procureur et receveur des dits chanoines, » 1629. — Une grande pièce de parchemin en latin contenant la fondation de Marie du Chastel, qui se commence *Ad perpetuam rei memoriam*, et sellé en las de soye verte de cire jaulne et rouge avec ung autre sceau ou cachet de cuivre en dabte de l'an 1354. » — Notes de recettes pour cause de sépultures en 1622.

G. 9375. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 87 pièces, papier.

1508-1593. — Pièces de procédures et de comptabilité relatives à la collégiale du Sépulcre. — Diverses déclarations des écritures faites par Nicolas De Brumare, procureur des chanoines, de 1522 à 1544. — Quittance donnée par Jehan Dufour et Geuffroy, Gavyon, trésoriers des pauvres de Rouen, de 50 sous pour demi-année de la cotisation de la collégiale, 14 janvier 1545 (v. s.).

COMMUNAUTÉ DES PRÊTRES DE SAINT-CHARLES DU HAVRE

G. 9376. (Registre.) — In-folio, relié en basane; 23 feuillets, papier, écrits.

1663-1788. — « Registre des associez au séminaire et communauté ecclésiastique establie en la ville du Havre-de-Grace. Premièrement se sont associez, pour l'establissement du dict séminaire et communauté, maistre Michel Bourdon, prestre, docteur en théologie de la faculté de Paris et curé de la dicte ville; maistre Jean Bourdon, aussy prestre et docteur de la mesme faculté; maistre Nicolas Chevalier, prestre, régent du collège de la dicte ville; maistre Jean Bailleul, prestre, licencié ès-droits. — En outre, sont associez au dict séminaire et communauté maistre Pierre Daniel, prestre, bachelier en théologie de la faculté de Paris; Pierre Simenel, presbtre, aussi bachelier de la dicte faculté, et François Hüe, presbtre, gradué en théologie et choriste de l'église de Notre-Dame du dict lieu, tous originaires de la dicte ville,... 1663. — 30 décembre

1666, arrêté que le 4e jour de novembre, jour dédié à la mémoire du grand St Charles, patron de la dicte communauté, tous les messieurs de la maison diront la ste messe dans la chapelle d'icelle et assisteront en surplis à celle qu'y dira le supérieur, à heure commode, et à laquele se faira, s'il le juge à propos, une briève exhortation sur les vertus de St Charles. » — 2 janvier 1668, nomination, par Michel Bourdon, curé du Havre et supérieur de la communauté, en vertu du pouvoir à lui accordé par l'archevêque, du directeur et des quatre membres du Conseil : Jean Bourdon, directeur; Nicolas Le Chevalier, Jean Bailleul, Pierre Daniel et Pierre Simenel, membres du Conseil. — 1er août 1668, Nicolas Chevalier, nommé directeur pour 3 ans, en l'absence de M. Michel Bourdon, occupé à la conduite du séminaire de Limoges. — 27 mai 1669, M. De Clieu, curé du Havre, associé à la communauté, paiera 600 livres par an. — 1er août 1672, signature de soumission à la Constitution du pape Alexandre 7e, du 10 octobre 1656. — Copie du testament de Mr Nicolas Chevalier, directeur du séminaire, 5 septembre 1687. — Copie de la transaction faite entre messieurs les héritiers de feu Me Jean-Baptiste De Clieu, curé du Havre, et MM. de la communauté de St Charles, 28 août 1719. — Supérieurs de la dite communauté : MM. de Quélen, curé du Havre, 1733-1753; Carrion, 1755 et années suivantes. »

G. 9377. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 2 sceaux.

1660-1665. — Documents relatifs à l'établissement et à l'organisation de la communauté de Saint-Charles du Havre. — Lettres-patentes de Louis XIV : « Michel Bourdon, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé du Havre de Grace; Jean Bourdon, docteur de la même faculté; Nicolas Chevalier et Jean Bailleul, prêtres de la dite ville, avoient reconnu les grands avantages que les prêtres peuvent retirer de la vie commune pour arriver plus aisément à la piété de leur état et travailler avec plus de zèle et de fruit au salut des âmes, et qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour avoir des prestres capables d'édifier les peuples par l'exemple de leur vie et les instruire par leur doctrine, que d'establir des communautés ou séminaires ecclésiastiques dans lesquels ceux qui sont prestres et ceux qui aspirent à cet état puissent vivre d'une manière canonique et se former aux sainctes fonctions de leur ordre par tous les exercices qui ont de coustume de se pratiquer dans ces sainctes maisons. » En conséquence, « ils avoient conceu le désir de procurer dans la ville du Havre l'établissement d'une communauté ou séminaire soubz l'authorité et juridiction du Sr archevesque et la conduite du dit curé pour y vivre d'une manière canonique et y recevoir les jeunes ecclésiastiques qui y viendront pour s'y former à la vie ecclésiastique et à leurs sainctes fonctions, par les conférences des cas de conscience et de piété, instructions de plain-chant et cérémonies de l'église, exercice du catéchisme, prosne et administration des sacrements, conformément aux articles 23 et 31 de leurs règlemens » que l'archevêque avait autorisés. Le Roi, de son côté, autorise et approuve cette communauté et lui permet d'acheter et de bâtir maisons, d'accepter des donations et legs, les décharge des droits de finance, d'indemnité, de ban et arrière-ban, de foi et hommage et de bailler aveu, à charge que ses membres souscriront la condamnation de 5 propositions contenues au livre de Jansénius, Saint-Jean de Lux, mai 1660 : signature du Roi; par le Roi : de Loménie; sceau bien conservé. Arrêt du Parlement pour informer, 23 juin 1660 (sceau). — Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, pair de France, gouvernante pour le Roi de la ville et citadelle du Havre-de-Grace, Harfleur et Montivilliers, consent que le dit sieur Bourdon établisse sa communauté pour desservir la cure de la ville Françoise-de-Grâce, 29 juin 1660; signature de la duchesse; sceau perdu. — Procès-verbal de lecture des lettres-patentes à l'Hôtel-de-Ville du Havre, 3 juillet 1660. — Procès-verbal de lecture des mêmes lettres-patentes, à l'issue de la messe paroissiale de l'église Notre-Dame, 4 juillet 1660; signatures. — Information sur l'opposition mise à l'enregistrement des dites lettres-patentes par les trésorier, officiers et plusieurs autres notables habitants, « disant que l'église Notre-Dame, celles de Saint-François et l'Hôtel-Dieu et la plupart des familles de la ville seraient notablement préjudiciées ». — Déclarations des témoins assignés : Alexandre Ribal, Pierre Nobileau et autres. — Arrêt d'enregistrement, 19 janvier 1663. — Déclaration des magistrats du Havre : Guillaume Durand, sieur de Bondeville, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Caux; Nicolas Toustain, écuyer, sieur de Castillon, vicomte de la ville du Havre; Jacques Le Neuf, écuyer, sieur d'Obranville, procureur du Roi en toutes les juridictions de la ville; Jean Desert, lieutenant-général du vicomte, Pierre Le Conte, assesseur au siège du Havre. Ils disent « que la vie commune des prêtres n'est point une nouveauté en l'Eglise, mais un rétablissement de l'ancienne pureté, selon le sentiment des premiers prêtres de l'Eglise qui

témoignent que ces saintes communautés servoient de retraite à un nombre infini de dévots personnages et aux plus sçavants hommes de toute la terre, d'où mesme l'on tiroit, comme d'un prétieux séminaire, les évesques, les archevesques et les autres chefs de l'Eglise, » 6 février 1663. — Extrait du registre des associés au séminaire, 4 novembre, jour Saint-Charles, 1663. — Lettre de Mgr François de Harlay, portant permission aux prêtres de la communauté « d'établir une chapelle ou oratoire dans le lieu d'icelle pour y célébrer messe et y faire leurs exercices spirituels, à condition néanmoins que ladite chapelle ne sera point publique, qu'on n'y gardera point le Saint Sacrement, qu'on n'y fera, les dimanches et festes, aucun office public et solennel, qu'on n'y administrera aux laïques, excepté aux domestiques, les sacrements de pénitence et d'eucharistie, sinon à l'occasion des retraites et exercices spirituels qu'ils y pourront faire, » 21 décembre 1665; signature; sceau perdu.

G. 9378. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier; 2 imprimés.

1660-1751. — Quatre lettres de M. Michel Bourdon à son frère Etienne Bourdon, au sujet de l'établissement de la communauté et de la compatibilité des fonctions de curé avec celles de supérieur. On voit qu'il avait pris conseil des prêtres de Saint-Nicolas (du Chardonneret) et de Saint-Sulpice, ainsi que de M. Vincent (de Paul). A la fin d'une de ces lettres : « M. l'abbé Chandelier est mort à Chambéry, à ce qu'on dit. M. Bossuet et M. Camus font les entretiens à la Mission, et M. de Than à Rouen. Je vous prie de donner ce mot à M. Corbiller le plus tost que vous pourrez. On dit que M. de Quayllus va au Canada et que l'obstacle est levé. » La 4ᵉ lettre est datée de Limoges, 7 octobre 1701. — Copies de lettres du même personnage. — Divers mémoires pour la communauté de Saint-Charles du Havre. — Règlement général de la communauté de Saint-Charles. — Lettres de M. Fouquet, doyen du chapitre d'Andely, à M. Denis, de la communauté du Havre, 2 juin 1715; — de M. Savary, curé du Coudray, à M. Bourdon, vicaire au Havre, 3 juin 1717. — Constestations entre MM. de la communauté de Saint-Charles et les héritiers de M. De Clieu, curé du Havre, 1719. — Contestations entre le curé Pouget et la communauté, 1722. — Lettres de MM. Rose et Saint-Aulaire, vicaires généraux, au sujet de nouvelles difficultés entre la communauté et le curé, 1734. — Donation, par Nicolas Chevalier, [prêtre du Havre, d'une rente à l'église Notre-Dame du Havre, pour avoir droit de sépulture en la chapelle de Sainte-Françoise, 1660. — Mandement de l'archevêque pour la signature du formulaire; incomplet, mais on a conservé le feuillet qui porte les signatures de MM. Bourdon, curé du Havre, J. Bourdon, Bailleul, N. Chevalier, Hüe, N. Cocquerel, Charles Pelley, E. Bourdon, B.-L. Audouin.

G. 9379. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1665-1777. — « Registre pour servir aux délibérations qui se feront en la communauté du séminaire de Saint-Charles de la ville du Havre », 1753-1773. — Cession faite par Michel Bourdon, docteur de Sorbonne, curé du Havre, tant pour lui que pour Jean Bourdon, docteur de Sorbonne, son frère, à la chapelle instituée, sous le bon plaisir de l'archevêque de Rouen, à la stipulation de Nicolas Chevalier, économe de la communauté de Saint-Charles, de 28 livres 11 sous 4 deniers de rente, sur les héritiers de feu Pierre Le Taillois, 1666. — Etat de travaux à faire à la communauté, 1665. — Marché fait avec Jean Geffray, maître-maçon, 1664; quittances, 1664-1665. — Donation faite par François Dufresne, curé de Criquetot-l'Esneval, 1668 (copie). — Testament de ce curé, 1686. — Autre testament de Nicolas Chevalier, prêtre de la communauté de Saint-Charles, 1687. — « Journal des affaires de la communauté de Notre-Dame et de Saint-Charles des prêtres du Havre, » vers 1690. — Extrait du registre des comptes de la recette et mise des deniers appartenant à la dite communauté, 1705. — Mémoire instructif pour la dite communauté, vers 1709. — « Compte que présente Mʳᵉ Estienne Bourdon, prêtre, ancien directeur et œconome de la communauté de Saint-Charles, tant des deniers qu'il a reçus en sa dite qualité que de ceux qu'il a payez depuis la mort de M. De Clieu, curé du Havre, arrivée en may 1719 » (de 1719 à 1740). — « Mémoire de la vaisselle et dindanderie trouvée dans la cuisinne de la communauté de Saint-Charles du Havre, en l'année 1721; » inventaire des livres de la communauté (en double exemplaire). — Lettre de M. de Neuvillette à M. Bourdon, prêtre, rue de la Communauté du Havre, 9 décembre 1732 : « Je suis ravy du bon choix que l'on a faict d'un élève de Sᵗ Sulpice pour estre curé du Havre. Il faut espérer qu'il rétablira la communauté telle que je l'ay veüe il y a long temps, du temps de feu mon oncle ». — Etat de meubles de la communauté, signé par M. de Quélen, curé, 1746. — « Registre des payements et dépenses que moy Toussaint-Pierre-Ambroise Avril, prêtre et vicaire

de la paroisse Saint-Michel d'Ingouville, église titulaire et paroissiale de la Ville-Françoise-du-Havre-de-Grace, dont sont annexes les chapelles de Notre-Dame et de Saint-François de la ditte ville, feray pour la communauté de Saint-Charles, établie en la dite ville du Havre, en qualité d'œconome. » — Registre des recettes de 1749 à 1777. — Lettre de M. Du Boccage au sujet d'une rente due par le Roi; Dieppe, 17 novembre 1753. — Vente de meubles, 1754.

G. 9380. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 1 cachet.

1674-1786. — Documents relatifs à l'établissement de la communauté de Saint-Charles du Havre. — Lots et partages entre Catherine Durant, veuve de Jacques Bourdon, Jean et Michel Bourdon, docteurs en théologie, et Louis Bourdon, ci-devant capitaine quartenier, après le décès de Thomas Nicolle, capitaine de navire, 1674. — Donation faite par Françoise Plaimpel, veuve de Jacques Baudouin, et, en 1res noces, de Marin Melun, clerc sergent en l'Hôtel-de-Ville du Havre, au séminaire de Saint-Charles, d'une rente de 27 livres 15 sous 6 deniers sur les biens de Pierre Nicolle, à charge de faire dire, tous les 15 jours, à commencer du décès de la dite Plaimpel, une basse messe dans la chapelle de sainte Françoise, en l'église de Notre-Dame de cette ville, 1678. — Arrêt du Parlement sur un procès entre M. Bourdon et maître Jérome Poujet, successeur de M. De Clieu, dans la cure du Havre. Poujet avait été associé au séminaire « dans l'espérance qu'il y vivroit avec les autres en communauté et que, par son exemple, il s'efforceroit d'y attirer plusieurs prestres, au lieu de quoy il les en a éloignez pour se rendre le maistre seul de cette maison et du peu de bien qui lui reste; » M. Bourdon est déchargé de l'assignation de Poujet, 1723. — Accord entre la communauté et messire Etienne-François-Charles de Carrion de l'Epronnière, licencié en l'un et l'autre droit civil et canon, prieur de Grévesin au diocèse de Genève, ex-curé de Saint-Michel d'Ingouville et de ses annexes, 1753. — Lettre de M. Sehier, vicaire général, à M. Fleury, prêtre habitué en l'église Notre-Dame du Havre, 11 octobre 1753. — Extrait de l'ordonnance de Mgr de Saulx-Tavannes, qui nomme Roger Fleury, Pierre Pinel, Etienne-Bernard Le Clerc et Roger-Nicolas Dorey, en qualité d'agrégés pour vaquer, sous la conduite du curé, à l'exécution des règlements de la communauté, 29 septembre 1753. — Mémoire sur des difficultés survenues entre la communauté et le curé, M. de Quélen. — Lettre du cardinal de la Rochefoucauld au directeur économe de la communauté de Saint-Charles, à propos de contestations avec M. Lainé. Le cardinal demande communication des règlements de la maison : « La lecture des règlemens rectifiera peut-être la façon de penser que je pourrois avoir. Je suis persuadé que ce n'est que l'amour de la règle qui vous inspire l'envie de vivre plus intimement avec M. Lainé. Il faut qu'il ait des raisons bien fortes pour se séparer de vous dans une fonction qui réunit et forme souvent les sociétés, » Rouen, 23 avril 1786; cachet.

G. 9381. (Registre.) — 71 feuillets, papier; non relié.

1673-1732. — « Comptes des recettes et mises de la communauté de Saint-Charles des prêtres du Havre. — 1675, au tailleur, pour 17 journées et demie, 7 livres. — 1676, pour trois cent et demy de pommes, à 60 livres le cent, et les droits diminués, pour le portage au pressoir et le pressurage, 212 l. 10 s. — Pour 5 journées de tailleur, 2 livres. — Pour 56 boisseaux de charbon, à 5 sous, et pour l'apporter, 15 livres. — Pour 190 livres et demie de beurre, 48 livres. »

G. 9382. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 1 imprimé.

1665-1779. — Pièces justificatives de comptes de la communauté de Saint-Charles du Havre. — Quittances relatives aux rentes sur l'Etat et aux droits domaniaux. — Baux de maisons. — Lettres de MM. d'Osmonville, 1736-1744; — Fiquet d'Ausseville, 1773-1779. — Billet de M. de Carrion, curé du Havre : « Pour entretenir et perpétuer, entre lui et la communauté, l'union et la bonne intelligence, il consent remettre aux mains des agrégés les clés des appartemens de la dite communauté, » 1755. — Etiquette imprimée du sieur Dubosq d'Auvilliers, fabricant d'ouvrages en cire, tels que bougies de table des plus blanches et transparentes, bougies filées, pliées en heures et de toutes façons. « Le sieur Dubosq a perfectionné la blanchisserie et manufacture de cire qu'il a établie au Havre-de-Grâce. La bonté, la beauté et la supériorité de ses ouvrages lui ont mérité le privilège que Sa Majesté lui a accordé pour le maintien de cet établissement. Son adresse est en sa manufacture, sur la chaussée d'Ingouville, au Havre, province de Normandie, » vers 1757.

G. 9383. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1731-1748. — Pièces justificatives de comptes de la communauté de Saint-Charles du Havre. — « 1733, 3,000 ardoises d'Angers cartelettes, à 18 livres le mille, 54 livres; au charretier et brouettier (de Rouen), pour le port et les avoir chargées, aux officiers de carrue pour embarquer, 2 livres 12 sous. — Journée d'ouvrier, 30 sous. — 820 grosses briques, à 22 sous le cent. — Journée de manœuvre, 15 sous; — 12 grands carreaux de 8 pouces, à 2 sous 6 deniers pièce. — 1740, 300 de tuiles neuves, à 50 sous le mille; 10 nouettes neuves, à 3 sous la pièce; 2 festiers neufs, à 6 sous. — A M. Videcoq, prêtre, pour avoir expliqué l'évangile tous les samedis pendant l'année, 50 livres. »

G. 9384. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1750-1759. — Pièces justificatives de comptes de la communauté de Saint-Charles du Havre. — « 1757, journée d'ouvrier, 30 sous. — 18 pains de six livres blanc, à 16 sous et demi; 3 douzaines de galettes sèches, 3 livres 2 sous; 18 pains de 6 livres demi-blanc, à 13 sous; 4 pains de 6 livres, à 12 sous; 9 poupottes, 10 sous 6 deniers; 6 livres de pain mollet, 1 livre. — 1758, 192 livres de viande, 52 livres 16 sous; 161 livres de viande, 44 livres 5 sous 6 deniers. — 1759, 1 baril de morues de Hollande, 85 livres. — 1757, 3 fromages pesant 33 livres et demie, 11 livres 12 sous 6 deniers; — sucre à 20, 21, 22, 24, 25 sous la livre; — cassonnade à 18 sous la livre; — chandelle à 10 et 11 sous la livre; à 11 et 13 sous la livre. — 6 livres de cendre de tabac, 18 sous. — Droits d'octroi : deux bottes de cidre, à 5 muids et demi, 12 pots, 3 livres 14 sous; formule 1 livre. — Lettre de M. Deslande, marbrier, datée de Caen, 24 février 1755. »

G. 9385. (Liasse.) — 267 pièces, papier.

1760-1769. — Pièces justificatives des comptes de la communauté de Saint-Charles du Havre. — Journée de jardinier, 22, 24 sous; 5 journées de menuisier, 7 livres 10 sous; journée de plâtrier, ouvrier accompagné d'un manœuvre, 2 livres 6 sous; de charpentier, 28 sous. — 9 douzaines et demie de pain à 26 sous la douzaine, 8 douzaines et demie de pain demi-blanc à 21 sous la douzaine, 2 douzaines de galettes sèches à 15 sous la douzaine; 2 livres de farine à 5 sous la livre; 2 douzaines *petite poupote*, 4 moins, à 23 sous; 1 douzaine de biscuits à 6 sous; 3 douzaines de pain à levain, à 1 livre 8 sous la 12ne, 4 livres 4 sous. — Viande, 160 livres, 44 livres en 1760; 108 livres, 37 livres 16 sous; 129 livres, 45 livres 3 sous, en 1769; — viande vendue, dans le courant de mai de cette année, à raison de 7 sous la livre. — Beurre : 3 pots pesant 185 livres, tare pour les 3 pots, 40 livres, net, 145 livres, à 47 livres 10 sous le cent, 68 livres 17 sous; — pour le poids le Roi et le portage, 9 livres 3 sous, en 1763. — Sucre à 25 sous; chandelle commune à 9 sous la livre; moulée, à 10 sous et 11 sous 6 deniers : 1 livre de café Martinique, 1 livre. — Etat de ce qui a été fourni par Ancel fils aîné : 8 livres sucre blanc à 15 sous la livre; 12 livres de chandelle moulée à 14 sous 6 deniers la livre; 12 livres *dito* commune à 13 livres 6 sous; 1 fromage angelot, 2 livres 3 sous; 6 pots d'huile d'olive fine à 2 livres 18 sous le pot; 8 livres de sucre blanc à 15 sous la livre. — Cotteret à 12 livres le cent; port, 5 sous; bûche de hêtre à 22 livres le cent; de pommier, à 26 livres la corde, en 1769.

G. 9386. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1770-1777. — Pièces justificatives des comptes de la communauté de Saint-Charles du Havre. — 4 journées de couvreur, 6 livres; 2 journées de jardinier, 2 livres 8 sous; 1 jour et demi de charpentier, 2 livres 2 sous. — En pain : 10 *petites poupotes*, 18 sous; 4 douzaines de *petites poupotes*, 4 livres 8 sous; 3 livres et demie de pain au levain sûr, 4 livres 11 sous; 6 douzaines au levain doux, 9 livres 6 sous. — Viande : 111 livres, 38 livres 17 sous; 42 livres et demie, 14 livres 17 sous 6 deniers; 124 livres, 43 livres 8 sous. — 3 pots de beurre pesant 211 livres, tare pour les 3 pots, 48 livres, reste net, 163 livres, à 60 livres le cent, 97 livres 16 sous; pour le droit du poids le Roi et port, 11 livres 6 sous, en 1770. — Sucre à 15 sous la livre; — fromage de Gruyère à 16 sous la livre; — chandelle moulée à 14 sous la livre; commune, à 12 sous. — Cotteret de hêtre à 12 livres le cent; port, 5 sous; bûche de hêtre fendue à 23 livres le cent; port, 5 sous. — « Etat des ornemens de la chapelle de sainte Françoise. » — Cidre : 128 pots, à 2 sous 6 deniers le pot, en 1770. — Quart de vin, 50 livres; 64 pots de gros cidre, à 5 sous 9 deniers le pot; 64 pots de petit cidre, à 1 sou 9 deniers, en 1774.

G. 9387. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier.

1611-1741. — Pièces de procédures et de comptabilité relatives à des rentes ou à des loyers dus à la communauté de Saint-Charles du Havre. — « Parties que doit M. de Prébois (Robert Hacquet, écuyer, sieur de Prébois, capitaine enseigne d'une des compagnies de la garnison du Havre) : Pour 3 aunes de drap du Meusnier écarlate, à 27 livres 10 sous l'aune ; pour ce, 82 livres 10 sous ; — pour fin drap du Marley, gris de bure, à 9 livres 10 sous l'aune, 24 livres 19 sous, sans rien mettre pour les avaries à luy faire venir les dites étoffes. — Plus, pour creseau gris, à 4 livres 5 sous l'aune, 22 livres 15 sous. — Pour une mesurette de fin drap de Berry, à 11 livres l'aune, 28 livres 4 sous, » 1641 — M. Tristan Collet de Cantelou, curé de Saint-Barthélemy, reconnaît avoir emprunté, de M. le curé du Havre, 2 bibles de Genève, l'une, in-f°, de l'an 1615, et l'autre, in-4°, de l'an 1665, avec l'*Institution* de Calvin, in-8°, en français, de l'an 1565, 1749. — Inventaire fait après le décès de feu Me Jérôme Pouget, curé du Havre, 1732. — Répertoire fait après le décès de maître Etienne Bourdon, prêtre, choriste de l'église Notre-Dame du Havre, 1741. — Inventaire de tous les biens qui avaient été confiés à feu maître Pierre Ambroise Petit, prêtre, dernier économe de la communauté de Saint-Charles, 1753.

G. 9388. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1633-1751. — Pièces de procédures relatives à des rentes dues au séminaire Saint-Charles du Havre, etc. — Acte par lequel Jacques de Rallemont, écuyer, sieur du lieu, demeurant à Criquetot-l'Esneval, reconnaît devoir 375 livres à François Dufresne, curé du dit lieu, 1666. — Contrat de mariage entre Marin Melun, bourgeois du Havre, et Françoise Plaimpel, fille de Guillaume Plaimpel, marchand de la même ville ; celui-ci promet « vestir, attrouseler la dite fille bien et dûment, tant en habits, coffrets ou bahurs, lict garni et linge à la discrétion de sa mère, » 1673. — Sentence rendue en la haute-justice de Criquetot-l'Esneval (Louis Ducroq, lieutenant-général civil et criminel du bailli d'Esneval) dans la cause entre Jean Hue, prêtre de la communauté de Saint-Charles, stipulant pour Jean-Baptiste De Clieu, curé du Havre et supérieur de la dite communauté, et Claude Hautot, prêtre, demeurant au dit lieu, 1694.

G. 9389. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 119 pièces, papier.

1668-1679. — Pièces de procédures concernant les sieurs Planchon et Manesy. — « Estat en abrégé de ce que deffunt Louis De Brei, vivant demeurant en la paroisse d'Oudalle, a receu et payé pour les sous-ages de deffunt Nicollas Planchon et dame De Brei. » — « Compte que rend Jean Manesy, maître maréchal au Havre, fils et héritier de Nicolas Manesy, lorsqu'il vivoit de la paroisse de Graville, de la gestion que le dit deffunt Manesy auroit eu du bien et revenu de deffunts Guillaume et François Planchon, fils et héritiers de deffunt Nicolas Planchon et d'Anne De Brei, de Graville. »

COLLÉGIALE DE SAUQUEVILLE A LAQUELLE FUT RÉUNIE CELLE DE CHARLEMESNIL.

G. 9390. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1613-1787. — Baux de terres par les chanoines de Sauqueville. — Bail à Charles Le Houx, de la paroisse d'Offranville, d'une maison et masure avec 15 acres de terres labourables et non labourables situées à Saint-Aubin sur-Scie : « Obligation au preneur de fumer et gacherer les terres labourables, de les marner une fois, de les mener par bon et deu compost... d'en laisser, à la fin de la dicte haille, un tiers à compost à faire bled, dont il y en aura une acre et demie de gachère fumée, et le reste en pesceril ou veseril, à la charge aussi de cerclouir et fumer les entes de la masure de 3 ans en 3 ans, de ne rien couper ni ébrancher sur la dite masure, avec 4 journées d'homme de terrage ou blassage et un carteron de gluy employé sur les batiments. » durée du bail, 9 ans ; prix, 220 livres par an, 17 novembre 1643.

G. 9391. (Liasse.) — 31 pièces, papier;
1 cahier comprenant 17 feuillets, papier.

1691-1770. — « Terrier de la seigneurie des Hameaux appartenant à Messieurs les chanoines de Sauqueville, » XVIIIe siècle. — Etat des terres relevant de la seigneurie des Hameaux. — Etat des aveux de cette seigneurie. — Plaids de gage-plège et de recette, de 1691 à 1700, tenus en 1691, en la maison appartenant à Me Jean Fauvel, procureur aux juridictions royales d'Arques, où demeure pour fermier Nicolas Fiquet, par Nicolas Boulenc, greffier en l'Election d'Arques, receveur des chanoines de Sauqueville; — en 1703, par Guillaume Baré, avocat, sénéchal de la dite seigneurie; — en 1711, par Joseph Boullard, autre sénéchal de la même seigneurie.

G. 9392. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin;
4 pièces, papier.

1199-1597. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens relevant de leur seigneurie des Hameaux, à Gonneville. — Mention, dans l'aveu de Jean Le Boucher, de 1586 : de François Masse, sieur d'Ablemont; — de Robert Lubias; — des hoirs Jean Violette et des religieux de Saint-Wandrille; — de la Chasse-aux-Bêtes tenant aux Vastynes d'Auffay.

G. 9393. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin;
12 pièces, papier.

1601-1692. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens relevant d'eux à cause de leur seigneurie des Hameaux, à Gonneville. — Aveu de Dauphin Mauventre, 1603; — de Jean Helluin, pièces de terre au terroir de Carcuit, 1648; — des religieuses de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Dieppe (Marguerite de Saint-Jean-Baptiste, supérieure), 1667; — de maître Michel Petit, tabellion, ayant épousé Marie Féré, 1692. — Aveu rendu à Adrien de Nouvyon et à demoiselle Jeanne Triquet, sa mère, seigneurs de Criquetot, par Guillaume Macquerel, 1612.

G. 9394. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin;
7 pièces, papier.

1702-1785. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens relevant de leur seigneurie des Hameaux, à Gonneville. — Aveu des révérendes mères : Madeleine du Saint-Esprit, supérieure des hospitalières de Dieppe, Madeleine de la Résurrection, assistante, Catherine-Thècle de Saint-Bazire, Diane de Sainte-Gertrude, Geneviève de Saint-Ignace, Catherine de Saint-Michel et Anne-Marguerite des Anges, 1714; — du trésor et fabrique de Gonneville stipulés par Pierre Blard, trésorier en charge, 1730; — de Guillaume-François Gueroult, écuyer, sieur du Verdray, 1778; — de messire César-Auguste Le Cler, écuyer, fils unique de César-Auguste Le Cler, sieur de Clermont, et de dame Marie-Angélique Bonté, 1775; — de Jean Dumanoir, fabricant de siamoises au hameau des Hameaux, 1772; — de Joseph Dubois de la Bessotière, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, demeurant à Rouen, rue de la Vicomté, 1763.

G. 9395. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin;
61 pièces, papier.

1590-1771. — Pièces diverses, requêtes, sommations, contrats de vente, décrets, reconnaissances de rentes seigneuriales, sentences de réunion et autres pièces féodales relatives aux biens relevant de la seigneurie des Hameaux. — Ces pièces cotées 1re et 3me liasses. Ces liasses sont à peu près complètes. — « Mémoire pour servir à l'estiboquement (bornage) à faire entre les seigneurs dont relèvent les biens du sieur Cossart, sis aux Hameaux, paroisses de Gonneville, Criquetot, Saint-Crespin, » sans date. — Extraits du registre des appréciations des grains de la vicomté d'Arques : mine d'orge, 65 sous; d'avoine, 48 sous, 1682; — d'orge, 100 sous; d'avoine, 70 sous, 1684; — d'orge, 3 livres 10 sous; d'avoine, 40 sous, 1685; — d'orge, 60 sous; d'avoine, 45 sous, 1686; — d'orge, 60 sous; d'avoine, 45 sous, 1688; — d'orge, 64 sous; d'avoine, 42 sous, 1689; — d'orge, 50 sous; d'avoine, 36 sous, 1690; — d'orge, 4 livres; d'avoine, 60 sous, 1691; — boisseau d'orge, 35 sous; d'avoine, 20 sous, 1692.

G. 9396. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin;
117 pièces, papier; 1 imprimé.

1601-1776. — Diverses pièces féodales relatives à des biens relevant de la seigneurie des Hameaux, provenant de liasses actuellement fort incomplètes : 5me, 9me, 19me, 23me, 24me, 26me et Xme liasses. — Sentence de Charles-Adrien de Quiefdeville, seigneur patron de Belmesnil, capitaine du château de Longueville, lieutenant général et particulier civil, commissaire enquêteur

examinateur et premier conseiller civil au bailliage d'Arques (Michel-François Coignard, assesseur), sur appel d'une sentence rendue par le sénéchal du fief des Hameaux, confirmative de la dite sentence rendue en faveur des chanoines de Sauqueville contre Barthélemy Allain, 27 avril 1756. — « Déclaration de la situation, bouts et côtés de plusieurs héritages et tenures tenus et relevant de la seigneurie des Hameaux appartenant à MM. les doyen, chantre et chanoines de Sauqueville, stipullés par discrète personne Mre Jacques Grandsire, receveur en exercice, l'un des dits chanoines, lequel entent faire saisir et réunir par prinse de fief au domaine non fieffé de la dite seigneurie, le tout faute d'hommes, aveux et déclarations non baillés, rentes seigneuriales non payées, droits et devoirs seigneuriaux non faits, en vertu du mandement donné par Me Pierre-Joseph-Nicolas Theroulde, licencié ès-loix, avocat en la Cour plaidant au bailliage d'Arques, sénéchal de la dite seigneurie, » 5 décembre 1752. — « Edit du Roy, donné à Versailles au mois de may 1708, qui ordonne le recouvrement des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts, échus au premier may 1708, et règle la perception de ces droits à l'avenir. » (Imprimé.)

G. 9397. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1691-1770. — Plaids de gage-plège de la seigneurie de Sauqueville. — « Etat des aveux de la seigneurie de Sauqueville étant par ordre alphabétique au chartrier.— Monsieur Vigner, prêtre. »— Les plaids de 1770, tenus au manoir seigneurial du fief par Thomas-Joseph Thoumyre, licencié ès-lois, avocat en la Cour, sénéchal du dit fief, assisté de Jean-Nicolas Petit, demeurant en la dite paroisse, pris pour greffier après serment. « Les chanoines représentés par Pierre Guerand, l'un d'eux, qui requiert l'appel des vassaux, aux fins par eux de payer leurs rentes et redevances seigneuriales, reliefs et treizièmes, et représenter leurs titres de propriété, donner leurs aveux et déclarations et élire prevost à la seigneurie. »

G. 9398. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1521-1771. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens relevant de leur seigneurie du dit lieu. — Pièces classées par ordre alphabétique de vassaux : Barbé — Jean. — Aveu de Maître Antoine Cloüet, avocat au Parlement, fils de feu noble homme Pierre Cloüet, aussi avocat, 1686 ; — de Jean Dubuc, prêtre, fils aîné de Jean Dubuc, procureur du Roi au magasin et grenier à sel de Dieppe, 1686 ; — de François Duchesne, conseiller assesseur au bailliage de Cany, vicomté d'Arques, fils aîné et héritier en la succession de feu maître Pierre Duchesne, ancien échevin et procureur syndic de la ville de Dieppe, 1678 ; — de Pierre Duchesne, avocat, procureur syndic des habitants de la ville de Dieppe, 1622 ; — de Marie et Marguerite Duchesne, filles et cohéritières pour un tiers en la succession de feu maître François Duchesne, sieur d'Hiberville, conseiller assesseur au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1687 ; — de Joseph Duchesne, leur frère, même année. — Aveux reçus par François Le Vasseur, écuyer, licencié ès-lois, sous-sénéchal de la seigneurie, 1588 ; — par les sénéchaux, tous licenciés ès-lois et avocats : Pierre Le Marinier, écuyer, 1535, 1536 ; — Robert Le Parmentier, 1596 ; — Jean Lamy, 1600 ; — Jean Senault, 1600, 1601 ; — Jean Remy, 1622 ; — Pierre de Rocquigny, 1637-1638 ; — François de Boissière, 1648-1650 ; — Nicolas Genevoys, 1670, 1671 ; — Jacques Arnois, 1685 ; — Dauphin Le Piot, 1686-1693 ; — Guillaume Baré, 1706 ; — Joseph Boullard, 1713 ; — François Le François, 1725 ; — Abraham Roger, 1742 ; — Joseph Thoumire, 1770, 1771.

G. 9399. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1508-1768. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens relevant de leur seigneurie du dit lieu. — Pièces classées par ordre alphabétique de vassaux : Le Breton — Voydie. — Aveux de Pierre Marquet, marchand, bourgeois de Dieppe, fils aîné de Jacques Marquet, mousquetaire du Roi, fils puîné de feu Pierre Marquet, échevin de Dieppe, 1696 ; — de Michel Marquet, sieur de Vassonville, procureur fiscal au bailliage de Dieppe, fils aîné et héritier de Jacques Marquet, conseiller échevin de cette ville ; — de Claude-Joseph Mollard de Thibermont, capitaine des milices gardes-côtes de la capitainerie de Dieppe, 1763 ; — de Nicolas Quiefdeville, capitaine au corps des grenadiers de France, ayant épousé la demoiselle Marquet de Vassonville, fille de Jacques-Michel Marquet de Vassonville, 1765 ; — de Jeanne Jouet, veuve de maître Jean Sepvaux, avocat, ancien procureur syndic de la ville de Dieppe, 1684 ; — de Pierre Vaudé, fermier des droits appartenant à l'archevêque de Rouen, demeurant à Janval, 1768 ; — de Jean-Baptiste Le Vigner, écuyer, correcteur en la Chambre des Comptes, ayant épousé

Marie-Elisabeth Cloüet, fille et donatrice de feu Pierre Cloüet, avocat au Parlement, 1693; — de Pierre Le Vigner, seigneur baron et patron de Dampierre, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, fils aîné et principal héritier de feu Jean-Baptiste Le Vigner, correcteur en la même Chambre, qui avait épousé Marie-Elisabeth Cloüet, fille et donatrice de Pierre Cloüet, avocat, 1718. — François Marinier, sous-sénéchal de la seigneurie en 1568.

G. 9400. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1531-1720. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens situés à Auppegard, Colmesnil, Tourville, relevant de leur seigneurie de Sauqueville. — Aveu de Françoise Martin, veuve de maître Geffin Adam, apothicaire, bourgeois de Dieppe, 1683. — Mention du chemin Varengais à Colmesnil, 1622, 1683.

G. 9401. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1681-1787. — Aveux rendus aux chanoines de Sauqueville pour biens situés à Offranville, relevant de leur seigneurie de Sauqueville. — Aveux de Jacques Laignel, avocat au Parlement de Paris, 1704; — de Jacques Manneville, avocat au Parlement de Rouen, 1730; — de Marguerite Laignel, veuve de Messire Monsieur de Gueutteville, écuyer, sieur de Belleville, 1761; — d'Abraham-David Bauldry, chevalier de Saint-Louis, ingénieur ordinaire du Roi, capitaine au régiment de Normandie, 1768; — de la fabrique d'Offranville, 1610.

G. 9402. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1652-1787. — Procès au bailliage de Caen entre les religieux de Fécamp et le curé d'Angerville-la-Martel (Jean-François Du Chastel de Chasteau-Neuf de Cussac), d'une part, et les chanoines de Sauqueville, au sujet de dîmes en la dite paroisse, au hameau d'Epreville, 1775-1787. — Mémoires, inventaire de clausion de titres dont les chanoines entendaient s'aider à l'effet de leurs conclusions; consultation signée, le 18 décembre 1773, par trois avocats du Parlement de Rouen : Langlois de Louvres, Bréant, Le Bourgeois de Belleville. — Pièces diverses de procédures. — Mention de Jean Mel, ingénieur et géographe du Roi, créancier de Jacques Duchesne, 1683.

G. 9403. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1653-1787. — Procédures et autres pièces concernant les propriétés des chanoines de Sauqueville. — Bail fait, pour 9 ans, par messire François de Manneville, chevalier, marquis de Manneville, Charlemesnil, de présent en son château de Jumettuict (*sic*), manoir seigneurial de la paroisse de Colmesnil, à Bernard Madran, de la tonture et dépouille des bois-taillis de Sauqueville, à charge par le preneur « de bien et dûment couper le dit bois chacun an par chaque coupe ordinaire à aire et blanc en dedens le 15me de may et vider icelluy en dedens la Madalleine ensuivant, sans qu'il puisse eschouquer le dit bois; de lesser 12 balliveaux de chesne de picq et de grain par chacune acre, s'il s'en trouve, ou synon sur chouque, outre les anciens que le dit preneur pourra esbrancher, sans que cella les endomage; de paier aux gardes des dits bois 20 sols pour chacune acre; de fournir et livrer au dit seigneur, en son chasteau, 12 canards par an; prix, 80 livres par acre par mesure et à la verge le denier, 11 poulces par pied, 22 pieds pour perche et huit-vingts perches pour acre, » 1668. — Aveu baillé à messire Etienne-Joseph de Manneville, comte du lieu, marquis de Charlemesnil, gouverneur de Dieppe, par les chanoines de Sauqueville, pour une portion de masure à Sauqueville, 1693. — Copie de consultation des avocats Barate et Bertheaume, 30 juillet 1691. — Deux lettres d'un homme d'affaires, Du Vaudreul, au sujet d'une rente qu'il prétendait pouvoir être réclamée du marquis de Mathan par les chanoines de Sauqueville, 1717 : « Depuis votre lettre, j'ay cherché inutilement votre procureur Ory; car il est mort il y a 14 ans; et comme les procureurs au Parlement de Paris n'étallent pas au palais comme ceux du Parlement de Rouen, et qu'il faut les aller trouver chez eux et pour cela faire quelquefois les quatre coints de Paris, il n'est pas aisé de trouver ceux qui ont acheté leur pratique, » 8 février 1717. — « Le sieur Le Clerc, qui a acheté la charge de votre défunt procureur, a enfin trouvé vos pièces qui consistent en une copie d'un arrest du Parlement de Rouen, qui confirme une sentence de la haute justice de Longueville, par laquelle M. de Mathan a été condamné envers vous en 12 boisseaux d'orge; » l'affaire paraît à Du Vaudreuil « sans nulle difficulté, mais il connaît trop l'injustice des hommes pour prendre rien sur son compte, » 15 mars 1717.

G. 9404. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 78 de hauteur sur 0 m. 58 de largeur.

1406. — Lettres de Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, contenant vidimus et approbation de l'acte de la fondation faite par Jean d'Estouteville, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Charlemesnil, d'un collège ecclésiastique composé de 8 chanoines, dont un trésorier, un autre chantre et deux clercs sans titre de bénéfice, tous à la présentation des seigneurs de Charlemesnil. « Par long temps, est-il dit dans cet acte, j'ay desiré de tout mon cuer et encor desire pourveoir salutairement au remede des ames de moy et mes successeurs, amis charneulx et aussy des bons roys et roynes de France et autres messeigneurs cy-aprez nommez, desquelz j'ay receu plusieurs grans biens et honneurs....., ay ferme propos et devocion, en l'onneur et perpetuel louenge de notre très doulx Sauveur Jhesucrist et redempteur de l'umain lignage, Marie, sa mere, et de la benoiste vierge et martire Madame saincte Katerine, et de toute la court de Paradis, de fonder et etablir, pour l'acroissement du service divin en la chappelle de la dite vierge Madame saincte Katherine de Charlemesnil, dont le patronnage me appartient, une eglise collegiale de huit chanoines, prestres prebendés, et deux clers ydoines et suffisans en chant et en lecture, et de la douer des biens temporels que Dieu, de sa grace, m'a donnez plus habondamment que deservir ne ly porroie ..... Ordonne ma dicte fondacion en ceste maniere, c'est assavoir que la dite chappelle soit et demeure desormais esdrecie en eglise collegiale, aiant corps et commune, seel et arche communs, en laquelle je dispose et ordonne que il ait dix personnes pour faire le divin service, desquels les huit seront chanoines prebendés, et l'un d'eulx sera principal chief de l'eglise, et sera et aura nom de tresorier, auquel je veil que les dessus diz portent honneur et reverence et lui obeissent en tout ce qui regardera le gouvernement du dit college, le divin service et l'onnesteté de leurs personnes; et aussi aura preeminence, tant en cuer que ailleurs; et si en aura un autre d'iceulx qui sera chantre; et ordonne en la dicte eglise deux clergeries que tendront deux clercs,... . en laquelle eglise seront dictes à noete bien et devotement, de plain chant, chascun jour, les heures canoniaux du jour et de Notre-Dame, c'est assavoir, matines, prime, tierce, midi, none, vespres et complie et l'office des trespassez, quant il appartiendra, tout selon l'usaige et ordinaire de l'eglise de Rouen et aux heures que on les dit en icelle eglise, avecques trois messes, c'est assavoir la premiere, basse, au point du jour en yver et à soleil levant en esté, en faveur des laboureurs et autres gens qui se leveront matin pour aler en leurs besongnes; et sera la dicte messe de *requiem* ou de Notre-Dame, pour le salut et remede de l'ame de feu Monseigneur mon pere, Madame ma mere, de moy, mes freres et sœurs, de tous mes bienfaicteurs et amis, et aussi pour le premier fondeur d'icelle chapelle et pour tous trespassez; et veil à icelle messe estre dicte une propre oraison pour feu le bon roy Charles le quint, que Dieux absolle! et pour le roy Charles, son fils, à present regnant et leurs successeurs roys de France; et aux jours de dimenche et autres que l'eglise n'a pas acoustumé de celebrer des trespassez, synon pour corps present, je veil et ordonne la dicte messe estre dicte selon ce que les dis jours requerront. La seconde messe sera dicte à nocte tantost après prime pour le salut et remede des ames de feu le dit bon roy Charles le quint et la royne Jehenne de Bourbon, sa compaigne, ausquelz Dieu pardoint! et pour la bonne prosperité du roy et de la royne regnant à present, de Monseigneur le Dauphin de Vienne, leur aisné fils, pour tous Messseigneurs et dames et leurs enfans, qui ores sont et seront au temps à venir. » — Distributions particulières aux 20 fêtes de l'an : « Pasques-les-grans, l'Assension, la Sainte-Croix en may, Penthecouste, la Trinité, le Sainct-Sacrement, la Nativité Saint-Jehan-Baptiste, la Saint-Ribert, la Toussaint, la Sainte-Katherine, la Dédicacion de l'Eglise, le jour de la Nativité Notre-Seigneur, le jour de la Circoncision, le jour de l'Apparition Notre-Seigneur, le jour de Pasques flories, et aux cinq festes Notre-Dame, c'est assavoir : l'Assomption, la Nativité, la Conception, la Purification et l'Annonciation. » « Ordonne que en un bout de la nef d'icelle église ait un tronc, et emprès, une table ou l'en metra aucuns des saintuaires de la dicte église afin que, se le peuple prent devocion de aucune chose ofrir, ils puissent le faire. » 60 sous de rente affectés aux curés d'Anneville, « parce que les seigneurs de Charlemesnil pourront être enterrés dans la chapelle. » 10 livres seulement à payer à l'archevêque et à ses successeurs l'an qu'ils visiteront le dit lieu. — Nouvelles dispositions « pour le bon roy Charles le quint qui me nourry, pour la reine Jehanne de Bourbon, pour les autres seigneurs des fleurs de lys, pour Monseigneur le duc d'Anjou qui devenu est Jadis roy de Sezille, pour Monseigneur le duc de Berry, pour Monseigneur le duc de Bourgogne, pour Monseigneur le duc d'Orléans, pour tres reverend pere en Dieu

Monsr Guillaume de Vienne, pour Messeigneurs les officiers et conseillers du Roi, tant en office de chancelier que de la Chambre des Comptes et de trésoriers, notamment pour Monseigneur Arnaud de Corbie, pour Messire Guillaume de Melun, comte de Tancarville, Monseigneur Jehan de Blainville, marechal de France, et Madame sa femme; feu Messire Bureau de la Riviere, que Dieu pardoint! et pour Madame sa femme, lequel trespassa oultre mer le jour Saint-Symeon et Saint-Jude, moy estant en son service; pour feu Messire Bureau de la Rivière et Madame Marguerite Dauvel, sa femme, avec lesquels j'ay eu assez de biens et d'onneurs, je veuil que, pour eulz et pour leurs enfants, il soit fait un obit le XVIe jour d'oust qu'il trespassa; pour feu Monseigneur mon pere, que Dieu pardoint! lequel trespassa en la bataille de Poitiers, au moys de septembre; pour feu Madame ma mère, que Dieu pardoint! qui trespassa le XXVIe jour du moys de novembre; pour Monseigneur mon frère ainsné et mes dames et seurs, ses femmes; pour Messire Charles et Guillaume d'Estouteville, leurs femmes et leurs seurs, mes nepveus et niepces, Messire Guillaume d'Estouteville, evesque de Lisieux, Messire Thomas d'Estouteville, evesque de Beauvais, Messire d'Estouteville, abbé de Fecamp, Raoul d'Estouteville, archidiacre d'Eu, qui a donné en icelle église l'antiphonier et le messel, Robert, Jehan et Gilles d'Estouteville, et Maheult et Jehanne d'Estouteville, tous mes freres et seurs, qui sont grant nombre, les uns en vie, les autres trespassez. » Jean d'Estouteville élit sa sépulture en la chapelle de Charlemesnil. « S'il avenoit que aucun grant seigneur ou dame ou autre personne, de quelque estat qu'il feust, avoit dévocion de offrir ou envoier à la dite eglise aucun parement de ymages d'or ou d'argent, de saintuaires de draps d'or, d'argent ou de soye, tapisserie ou quelxconques autres paremens d'eglise, la dicte offrande, en telz cas ou paraulz, ne seroit point aux tresoriers ne chanoines ne clercs, ny en ce ne prendroient aucun prouffit, mais demourroit à tousjours au parement de la dicte eglise et seroit mis ès inventoires. » « Seel commun que l'en appelera *seel du college*, qui sera gardé en un coffre, dont le tresorier et l'un des chanoines esleu par le college en Chappitre auront chacun une clef despereille..... Item pour observance de honneste conversation que je desire moult estre gardée. .... je establis que aucun d'iceulx tresorier, chantre, chanoines et clercs, en son domicile, de quoy chacun d'eulx ay entencion de pourveoir convenablement, n'ait avecques lui demeurant aucune femme suspecte, jaçoit ce qu'elle lui appartiengne de lignage ou affinité, aagie de cinquante ans. Affin qu'ils se puissent retraire à certaine heure en leurs maisons, tant de jour que de nuit, je veil et ordonne que les clers soient tenus de sonner de jour, à heure competent, cuevrefeu; et sitost qu'il sera parsonné, que tous se recueillent en leurs maisons..... Sitost que ilz seront retrais, les dis clers seront tenuz de fermer les portes des dictes maisons devers Saincte-Katherine et le viquet devers la ville à la clef, et les dites clefs portent au tresorier qui les gardera jusqu'à l'eure que les diz clers vouldront l'endemain aller sonner la premiere messe et matines... Baille presentement à chacun des VIII chanoines maisons pour leur demeure, pour lesquelles soutenir je leur asserray... livres de rentes, et, en outre, leur baille, pour la premiere foiz, utensilles raisonnables, comme liz, couvertures, draps, linges, couvrechiez, oreilliers, nappes, touailles, vaisselle d'estain et cuisine, fustaille et autres choses necessaires pour l'amanagement d'un prestre et d'un varlet .. Est m'entente de donner, pour la premiere foiz les escoles de ma terre au chanoine que je ordonneray à garder les diz enfans pour avoir plus grant plaisir aux deux clers tenir et pour aprendre les enfans de ma terre qui volront; et prie à tous les seigneurs de Charlemesnil qui aprez moy seront que, quand ils vacqueront, ilz les veillent semblablement donner au chanoine ou à autre qui par le dit college sera esleu par le dit college (*sic*) à tenir les escoles des enfans de ma terre et d'autres qui y vouldront aller, sans ce que ou dit prouffit le dit college ne autre y doie ne puisse riens demander, fors seulement le dit chanoine ou autre esleu, tant qu'il tendront les diz deux clers et escoles. » — Lettres de l'archevêque Guillaume de Vienne données au manoir de Déville, pénultième jour de juin 1402. — Sceau de ce prélat en cire rouge. — Cette charte a été entoilée.

G. 965 (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 1 sceau.

1397 (copie)-**1655**. — Lettres de Guy Crestien, trésorier de France, commissaire en cette partie du vicomte de Melun, souverain maître des eaux-et-forêts de Normandie, contenant vidimus : de lettres du roi Charles VI, du 20 août 1397, mandant au dit de Melun de procéder à une enquête sur une plainte de Jean d'Estouteville; — de la commission donnée par le dit de Melun au dit Guy Crestien pour procéder à une information, en conséquence du dit mandement royal et de la dite commission. Il s'agissait de remédier au tort que faisait à la chaussée de l'étang de Charle-

mesnil la rivière appelée la rivière d'Aufay; il est reconnu « que cette rivière qui se teurdoit et couroit rade au long de la grande chaussie » étoit préjudiciable à cette chaussée et que « ce seroit le profit du public et du seigneur qu'elle fût ramenée au droit cours, » 15 février 1397 (v. s.). — Lettres de Guillaume de Tignonville, garde de la prévôté de Paris, du 29 juin 1401, contenant vidimus des lettres de Charles VI du 18 février 1398 ; — du 7 juin 1403, contenant vidimus de lettres du même roi, accordant amortissement de 121 livres 12 sous 9 deniers de rente à la collégiale de Charlemesnil, 1er juin 1403 ; — du 16 février 1404 (v. s.), contenant vidimus de lettres du même roi approuvant la vente faite, par Robert de Thiboutot, à la même collégiale, d'une partie de dîme inféodée à Grainville-l'Allouette, 3 février précédent. — Lettres de Jean de Folleville, autre garde de la prévôté de Paris, du 15 avril 1399, portant vidimus de lettres d'amortissement accordées par le même roi au même établissement, 26 mars 1398 ; — au dos, mandement des gens des Comptes au bailli et au vicomte de Rouen. — Copie des lettres de Charles VI accordant, en considération des notables services de Jean d'Estouteville, écuyer, amortissement de 200 livres parisis de revenu annuel pour l'augmentation d'une chapelle fondée par ce seigneur, sous l'invocation de sainte Catherine, auprès du château de Charlemesnil, 18 février 1398 (v. s.) ; — d'autres lettres d'amortissement du 13 juin 1400 (copie du 18e siècle). — Charte de l'archevêque de Rouen, Louis d'Harcourt, portant approbation de la création d'un nouveau bénéfice en la collégiale de Charlemesnil à la supplication de Jean d'Estouteville, 12 février 1411 (v. s.). — Lettres d'Amaury, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : Vente par Jean Brasdefer, le jeune, demeurant en la paroisse Saint-Maclou, à Jean d'Estouteville, écuyer, sieur de Charlemesnil, conseiller du Roi, de la moitié d'une île nommée l'Ile Brasdefer en l'eau de Seine à Rouen ; prix, 266 écus d'or de 22 sous 6 deniers pièce, 28 août 1398. — Lettres d'Etienne de Chenevelles, garde du scel des obligations de la vicomté de Neufchâtel : Vente par Aaleis, déguerpie de feu Raoul de Monville dit le Clerc, à Jehannin d'Estouteville, seigneur de Luchy et de Charlemesnil, de 50 sous tournois de rente sur Etienne de Fontaines, de la paroisse de Notre-Dame de Neufchâtel, 14 décembre 1398. — Lettres de Jehan Almaury précité : Vente par Colin Le Tellier, bourgeois de Rouen, et par Robine, sa femme, au même Jean d'Estouteville, pour 135 livres tournois, d'une maison, paroisse de Saint-Maclou, 14 décembre 1398. — Lettres de Jean de Saint-Nazar, vicomte de Longueville pour Monseigneur de Laval : Prise à fieffe, pour 8 sous tournois de rente annuelle, par Pierre Le Gemble, du même seigneur, d'une pièce de terre en la paroisse d'Auberville, 7 janvier 1402 (v. s.). — Lettres de Simon Morhier, garde de la prévôté de Paris, 5 mars 1427, contenant vidimus de la remise faite par le roi Henri VI à la collégiale de Charlemesnil des biens à elle concédés par Jehannet d'Estouteville et confisqués à raison de la forfaiture de son neveu et héritier Guillaume d'Estouteville, chevalier, sieur de Torchy, 17 novembre 1427. — Vidimus par l'official de Beauvais, en 1479, du testament d'Estoud d'Estouteville, chevalier, sieur de Beaumont, châtelain de Beauvais : legs aux confréries dont il était membre à Beauvais, à Floridas Beaulieu, à Claude de Montdoulchet, à Petit Jehan, son page, à Maclere, son serviteur, à messire Jehan, son chapelain, 12 décembre 1476. — Copie, du 16me siècle, d'une donation de 50 livres de rente, faite, en 1489, par Jehan d'Estouteville, lieutenant du Roi, seigneur de Torcy, Blainville, Charlemesnil. — Fondation d'obit par Jehan Blancbaston en exécution des volontés de Guillaume Blancbaston, son frère, 6 juin 1497. — Copie, faite en 1770, de la charte de fondation de la collégiale. — Approbation par Antoine Gaulde, vicaire général, de l'établissement, en l'église de Charlemesnil, d'une confrérie du Saint Nom de Jésus, 3 août 1655. — Extrait, fait au 18e siècle, de la charte de fondation de Jean d'Estouteville au dernier jour de juin 1402. — Sceau des obligations de la vicomté de Longueville de 1402.

G. 9406. (Liasse.) — 9 pièces parchemin : 13 pièces, papier.

1393-1783. — Pièces diverses. — Vente par Martin Pappin et par demoiselle Marie, sa femme, de la paroisse de Beaumets, à noble homme Jean d'Estouteville, écuyer, seigneur de Charlemesnil, de 12 mines d'orge de rente pour 14 francs d'or, 2 juin 1388. — Appréciation de la mine d'orge à 4 sous tournois, 5 juillet 1393. — Fragment d'un contrat de fondation pour feu Guillaume Blancbaston, en son vivant écuyer, demeurant à Charlemesnil (titre en très mauvais état). — Expédition de l'ordonnance de l'archevêque Guillaume de Vienne, datée du manoir d'Alihermont, pénultième d'octobre 1400, approuvant l'accord fait entre Jehan de Busquet et Alexandre Theroude, curés d'Anneville, et Jehannet d'Estouteville, fondateur de la collégiale, au sujet des droits curiaux ; — mention, dans l'acte, de

l'abbé de Cormeilles, patron de l'une des portions de l'église d'Anneville ; — de Pierre Du Val, avocat, et de Jean de Grouchy, écuyer, paroissiens d'Anneville (pièce très mutilée et en fort mauvais état). — Contrat de fondation de Nicole Maulyon, curé de Saint-Martin de Gouville et chanoine de Charlemesnil, 26 juillet 1532. — Echange de rentes entre la collégiale de Charlemesnil et Guillaume Le Conte, bourgeois de Longueville, 1504. — « Déclaration que baillent au Roi et à Nos Seigneurs de la Chambre des Comptes de Normandie les trésorier, chantre et chanoines de l'église collégiale de Ste Catherine de Charlemesnil, conformément à l'arrest du Conseil du douzième décembre mil six cents soixante et treize, 10 oct. 1675. » — Délibérations portant que les barrières seraient tenues fermées pendant les offices, 11 avril 1737 ; — que les deniers de la vente d'arbres dépérissant seraient employés à la décoration des ornements de l'église, 1742. — Arrêt du Conseil d'Etat permettant de disposer de 450 arbres épars dépendant du chapitre de Sauqueville, 1782. — Lettres de séparation civile de Marie de Courcelles d'avec Jean Denibelle, son mari, 1704. — Lettres d'ordination de Nicolas-Joseph Triquet, 1737, 1742.

G. 9047. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 imprimé.

1358 (copie)-**1679**. — Titres concernant le droit qui appartenait à la collégiale de Charlemesnil de percevoir le tiers du petit poids aux laines de la vicomté de l'Eau de Rouen. « Sentence de la vicomté de Rouen qui accorde mainlevée, aux chanoines de Charlemesnil, d'une saisie faite à la requête du procureur du Roi, de leurs fiefs de Bapaume et Hautot et du tiers du petit poids aux laines de Rouen, faute d'aveu rendu, lequel aveu ils prétendoient ne pas devoir, comme le bien ayant été amorti, 25 octobre 1565. » (Copie.) — « Extrait d'un arrêt du Conseil qui réunit au Domaine le tiers du poids aux laines dont jouissoient les chanoines de Charlemesnil, 22 mars 1681. » — « Arrest du Parlement de Rouen entre Louis Daré, lieutenant-général du bailli de Rouen, Louis Du Bosc, sieur d'Emendreville, et les chanoines de Charlemesnil, d'une part, et plusieurs marchands particuliers, d'autre part, qui maintient les dits chanoines et consors dans le droit de prendre et avoir, sur chacun cent de laines pesé au petit poids de la ville et banlieue de la vicomté de Rouen, 10 deniers tournois pour cent et de moins à l'équipolent, 6 mars 1519. » Il y est rapporté que les chanoines ont dans ce droit « 1 quart et le tiers d'un autre quart faisant en tout un tiers dans la totalité, lequel leur avoit esté donné et aumôné par Jehannet d'Estouteville, seigneur de Charlemesnil. » (Copie de 1685.) — « Factum pour Marguerite Horcholle, veuve de Maistre Jacques du Val, Pierre Roger, ès noms qu'il procède, Martin et Abraham des Essarts, propriétaires des deux tiers du poids aux laines de la Vicomté de l'Eau de Rouen, appellant d'une ordonnance du 14 décembre 1679, rendue par le sieur le Blanc, commissaire départy en la Généralité de Rouen, contre Jacques Buisson, fermier général des Domaines de France, poursuite et diligence d'Alexandre Corsonnois, intimé. M. de Bagnols, rapporteur, Turpin, avocat » (imprimé de 2 feuillets).— Copie de lettres de Charles VI, 18 février 1398, 15 novembre 1399. — Divers baux du poids aux laines. — Ordonnance de M. Le Blanc, Intendant de la Généralité de Rouen, et de Pierre Baudouin, écuyer, seigneur du Basset, trésorier de France au Bureau des Finances de Rouen, portant réunion au Domaine de Sa Majesté de l'exercice du grand poids de la Vicomté de l'Eau, de celui appelé la Poictevine et des deux tiers de celui aux laines, avec la maison et lieux occupés par Samuel Thorel, Roger des Essarts, de Giverville et tous autres. A l'égard de l'autre tiers du poids aux laines donné aux chanoines de Charlemesnil pour partie de fondation amortie en 1401, ordonné qu'ils en continueront la jouissance jusqu'à ce qu'autrement par S. M. en ait été ordonné, 14 décembre 1679.

G. 9048. (Registre.) — 90 feuillets, papier, écrits ; recouvert en parchemin.

1631-**1765**. — Délibérations capitulaires de la collégiale de Charlemesnil.—3 mai 1655, aux dimanches la grand'messe se dira à 9 heures et demie, quand il y aura solennité ; les autres jours, à 10 heures — Extrait du registre de la calende tenue à Charlemesnil le 8 mai 1661 ; ordonnance d'Antoine Gaulde, vicaire général, assisté de maître Louis Elye, promoteur subsidiaire. — Acte de soumission des chanoines à la Constitution du pape Innocent X, du 3 mai 1653, à celle du pape Alexandre VII, du 16 octobre 1656, portant condamnation des 5 propositions extraites du livre de Jansénius, 1er août 1665 ; 11 signatures. — 11 mars 1680, « a esté arresté en chapitre et deffense faicte à tous chanoines de faire aucune fonction à Manéhouville sur peine d'estre privés 3 semaines de leurs distributions pour les causes à nous congneues et désordres qui en proviennent ; — le mesme jour... a esté aussi ordonné que quiconque révèlera le secret du chapitre sera privé

3 semaines des sus dites distributions, le tout fait au son de la cloche, les formes accoutumez observées. »— Réduction des canonicats au nombre de 7, par ordonnance de Mgr de Tressan, du 27 février 1727, promulguée au Parlement le 15 mars suivant. — Prise de possession, par M. Thomas, de la trésorerie vacante par le décès de Charles Duhamel, 20 juin 1663; — par le sieur de Bracques, de la chantrerie vacante par la démission de M. Lalbitte, 77 octobre 1663; — par François Le Vilain, curé de Saint-Denis-d'Ecaquelon, de la chantrerie vacante par le décès de Guillaume de Guiran, 10 avril 1732;—par François Borsard, de la même dignité, vacante par le décès de M. Le Houx, 15 janvier 1744. — Actes de décès et d'inhumation de M. Thomas, trésorier, 29 novembre 1691; — de M. Guillaume de Guiran, sieur de Dampierre, autre trésorier (inhumation à Dampierre dans la sépulture de sa famille), 14 octobre 1731; — de Nicolas Le Houx, chantre, 14 décembre 1743; — de Guillaume Drouin, chanoine, 3 mai 1757; — de Jean-Baptiste de Fiéret de Baudribosc, trésorier, 18 octobre, même année.—Ce registre est dans le plus triste état, les feuillets sont presque tous détachés, un grand nombre ont été fortement endommagés par l'humidité.

G. 9409. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier; relié en parchemin.

1726-1781. — Comptes et états du bien et revenu de l'église collégiale de Charlemesnil, le premier rendu par Jean-Baptiste de Fiéret de Baudribosc, qui avait été receveur.—« Biens à Anneville, Arques, Beaumets, Bertreville, Bosmain, Boscrobert, Bourgdun, Bourgay, Brumesnil, Crosville, Quiévremont, Roumesnil, Saint-Vast-du-Val, Saint-Aubin-le-Cauf, Sauqueville, Torcy-le-Petit, Tourville, Varangeville, Vernon. — 1727, à madame Asselinne, pour les robes rouges des petits clercs, 12 livres 5 sous. — 1729, pour glui et harcelle pour le moulin Janet, etc., 10 livres. — 1734, pour 4 sommes de chaux, 8 livres; pour un cent de glu, 14 livres; — pour l'achat d'une meule à moulin, 291 livres 4 sous; — pour avoir apporté la dite meule de Rouen au moulin Janet, 83 livres;—pour le voyage de Rouen, pour l'achat de la dite meule, 12 livres; — au charpentier, pour l'avoir placée, 45 livres; — à Roquigny, pour avoir raccommodé le fer de la dite meule, 14 livres. — A Gion, pour avoir ébranché, 2 journées, 1 livre. — 1729, pour 2 mille de vaulard pour la ferme de Boisard, 12 livres. — 1737, au sieur Neveu, pour l'horloge, 3 livres. — A Georges Mallet, pour 5 jours et demi à abattre du bois, 2 livres 3 sous. — A Jean Quesnel, serrurier, pour une clanche et pour travail à l'horloge, 7 livres 15 sous. — A Pierre Bout, pour une journée, 8 sous. — 1739, pour des cartons pour la chapelle, 2 livres. — 1741, pour les pauvres d'Arques, 40 livres; — pour ceux d'Anneville, 2 livres 9 sous, 3 livres 15 sous 6 deniers;—pour une journée et demie de banneau, 5 livres 7 sous 6 deniers. — Pour avoir raccommodé un trou dans la rue de Nétanville, 10 livres 2 sous.—1741, pour la cotisation des pauvres d'Arques, à cause des prairies, 6 livres. — Pour un aveu rendu à Crosville, 2 livres 4 sous. — Pour une journée de plâtrier, 10 sous — Pour la réédification de l'église d'Ouville, à cause des terres que tient Vallée, 6 livres 7 sous. — 1742, au trésorier de l'église de Grainville-l'Allouette, pour les deux tiers des livres de la dite église, 89 livres 18 sous 6 deniers. — 1565, à Potel, pour avoir entretenu l'horloge pendant un an, 7 livres; — à Bernier, pour 78 pieds de planches d'ormes pour faire les arquets du moulin, 5 livres 17 sous. — Pour avoir fourni 2 paquets de gaullart de 18 sols, 9 livres 14 sols 6 deniers. — A Jacquet Boullard, pour son travail, à 18 sols par jour, 2 jours de son neveu, à 15 sols, fourni pour 10 sols d'harcelles et 3 paquets de gaullard, de 27 sols, le tout employé sur l'écurie et maison de Tercinier, 5 livres 1 sol. » — Charpentier payé 15 sous par jour; couvreur, 18 sous.—Ouvriers employés à ramasser du caillou, ébrancher, étendre de la chaux, 12 sous par jour. — Frais de plantation : 24,000 de plantes, 36 livres; — pour graines de joncs marins autour du bois, 3 livres 10 sous; — 5 hommes employés à placer la plante, payés 14 sous par jour. — 1766, à la recette, « 50 livres que doit Mgr le duc de Mortemart pour les parties de rente foncière, une de 30 livres, l'autre de 20 livres, pour célébrer, tous les 3mes dimanches de chaque mois, à diacre et sous-diacre, la messe du Saint-Nom de Jésus, et la seconde fondation de chanter, tous les vendredis de l'année, la prose *Stabat mater*, le *De profundis* et *Domine non secundum*. » — Journée de couvreur, 18 sous;—de manœuvre, 12 sous.—2,000 de briques de Rouxmesnil, 12 livres 12 sous.—1766, 8,000 de tuile, 75 faîtiers et 50 corniers, de plus, 500 tuiles à 15 francs le mille, les faîtiers à 6 sous, les corniers à 3 sous, 157 livres 10 sous. — Pour l'édification du presbytère d'Anneville, 37 livres 12 sous 10 deniers — Journée de manœuvre, 12 sous, — de charpentier, 20 sous. — 1775, au maréchal de Manéhouville, pour avoir travaillé à l'horloge, 5 livres 4 sous; — à la veuve Beuriot, pour avoir fait 250 bourrées de jonc marin, 33 sous. — Pour un *Directoire*, 6 sous. —

1777, à Aubrée, syndic de Dénestanville, pour la taxe des chemins, 3 livres 2 sous 6 deniers ; — pour l'imposition territoriale, 2 livres 4 sous. » — A la suite, écrit, parfois dans un autre sens, les délibérations du chapitre, de 1741 à 1778, les baux de terres, les nominations de receveurs.

G. 9410. Liasse. — 2 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1611-1778. Quittances des sommes payées par la collégiale de Charlemesnil pour droits d'amortissement et de nouveaux-acquêts et pour décimes. — Extrait de l'état du recouvrement, arrêté au Conseil, le 26 mai 1693 : « Le trésor d'Anneville, à cause d'une portion de masure dans la mouvance de Manneville, donnée par Charles Baudouin, 25 février 1686, estimée à 50 livres, pour droit d'amortissement au 5me, paiera 10 livres, et, pour droit de nouvel-acquêt, pendant 3 ans 4 mois, au denier 22, 7 sols 6 deniers. »

G. 9411. (Liasse.) — 34 pièces, papier

1716 (copie)-**1775**. — Etat des charges et revenus de l'église collégiale de Charlemesnil, tiré d'une déclaration présentée à la Chambre des Comptes de Normandie le 16 octobre 1716 : « La place de l'église et des maisons des chanoines contenant 3 acres. Une ferme nommée Boisard, paroisse d'Arques, contenant environ 90 acres. Une autre à Nestanville, contenant 46 acres ; diverses rentes ; l'île aux Bœufs au-dessous du pont de Vernon ; la grosse dîme de Grainville-l'Allouette, le tiers du petit poids aux laines à Rouen, le moulin Jannet, paroisse d'Offranville. — Autres états des revenus et des charges de la collégiale de Charlemesnil, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775. — Compte du sieur Le Roux, de la Saint-Michel 1769 à la Saint-Michel 1770 : revenu, 4,406 livres 6 sous 3 deniers ; total des paiements faits aux chanoines, 3,404 livres 19 sous 6 deniers ; total des mises, 1,000 livres 6 sous 4 deniers ; deniers non reçus, 4 livres 8 sous. Paiement fait à chaque chanoine, 486 livres 6 sous 6 deniers. — Demi-jour de manœuvre, 7 sous — Pour 18 jours de terrage à Boisard, tant à la grange qu'autres endroits, 12 livres 12 sous ; pour 7 jours *ibidem*, 4 livres 18 sous.—A un couvreur pour 5 jours et demi, 3 livres 17 sous. — Journée de charpentier, 20 sous ; — de son ouvrier, 18 sous ; — de son fils, 10 sous. — Consultation, 36 sous ; — autre consultation à Rouen, 6 livres 5 sous. — Extrait du registre des appréciations du greffe du bailliage d'Arques à la Saint-Michel 1772 : l'orge à 2 livres 11 sous 5 deniers le boisseau ; l'avoine, à 1 livre 14 sous 3 deniers. — Autre compte, de la Saint-Michel 1772 : à M. Pocholle, pour une consultation, 6 livres. — Couvreur en chaume, 1 livre 1 sou par jour ; — charpentier, 11 sous. — Un jour d'ébranchage, 14 sous. — Baux. — Etat des ornements qui se trouvaient en l'église de Charlemesnil. — Etats des dîmes de Grainville-l'Allouette. — Etat de l'église d'Anneville de son mobilier : « A son cœur vouté et séparé de la nef par un jubé. L'hôtel (*sic*) à la romaine, en bois doré et peint.—Le tombeau de Monsieur de Touteville dans le sanctuer,... les stalles propres,... les vitreaux peints en partie, mais délabrés. Une chapelle de Ste Marguerite à côté du cœur, propre. Dans la nef les hôtel (*sic*) de la St-Rubert propres. Un soleil en vermeille représentant une église portée par deux anges antique et beaux. » — Le tout porte cette étiquette « Jean-Marie Petit, ex-curé d'Anneville, déporté ».

G. 9412. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1610-1770. — Copie de l'acte de réunion, 24 novembre 1770, du chapitre de Charlemesnil à la collégiale de Sauqueville : « Le chapitre de Sauqueville, après l'extinction totale des chanoines et dignités de Charlemesnil, sera composé d'un doyen, lequel sera curé de la paroisse de Sauqueville, comme il l'a toujours été, et qui jouira des dîmes de toute la paroisse de Sauqueville, tant grosses que vertes et menues, telles que lui et les chanoines en ont joui jusqu'à présent, excepté toutefois l'enclos et pourpris des chantres et chanoines et cour commune qui en demeureront exempts à toujours, plus des deux acres et demie de terre dont il a joui jusqu'à présent ; un dixième qui sera prélevé sur tous les biens du chapitre ; — d'un chantre qui jouira de toutes les rentes seigneuriales dépendantes des fiefs appartenant aux chapitres et de toutes les casualités qni peuvent avenir à cause des dits fiefs, comme reliefs, treiziesmes, et, en outre, aura une prébende égale à celle des chanoines ; — de dix chanoines qui partageront également avec le chantre les biens communs du chapitre, le dixième du doyen. » — Comptes du chapitre de Sauqueville de 1731-1732 ; — 1745-1746 ; — 1746-1747 ; — 1747-1748. — « Estat du bien et revenu qui est deub à Messieurs du chapitre de Nostre-Dame de Sauqueville, consistant en rentes seigneuriales, foncières et hypotèques, en leur terre du dict Sauqueville, en outre, le revenu de leurs dymes et fermages, » vers 1684, avec additions. — A la suite : « Mémoire et estat des obits

fondés dans l'église et chapitre de Sauqueville : » Remone Eude, contrat de 1574; — Mgr le comte de Dunois, 4 obits, tous les samedis des Quatre-Temps ; — Adam Plouet, contrat de 1626 ; — Madame de Bacqueville, veuve de Messire Jacques de Manneville, contrat de 1677. — Mémoire des terres de la ferme d'Offranville, etc. — « Mémoire de ce qui est deub à messieurs du chapitre de Sauqueville, » vers 1690. — Déclaration des rentes dues par les vassaux du fief des Hameaux, vers 1668. — Contrats de fondations faites par Jeanne Ive, veuve d'Adrien Mallet, et Jean Mallet, son fils unique, 28 mars 1681 ; — par Michel Thouzé, diacre, habitué en l'église Saint-Rémy de Dieppe, 20 janvier 1685 ; — Me Etienne Le Grand, chanoine de Sauqueville, 1684. — Donation de François Godard à la fabrique de Sauqueville, 1663. — Quittance de droits d'amortissement et de tiers-et-danger, 1640-1677. — Déclaration du temporel de l'église collégiale de Sauqueville, 1674. — Arrêt de main-levée, après prestation de serment de fidélité, obtenu de la Chambre des Comptes par François Guillebert, comme curé doyen de Notre-Dame de Sauqueville, 1675.

G. 9413. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ;
28 pièces, papier.

1616-1774. — Pièces relatives à la paroisse d'Ambrumesnil. — Baux, procédures. — Procès en 1698 et 1699, entre Jean-Charles Toustain de Limésy, célérier titulaire du prieuré de Longueville, et les trésorier, chantre et chanoines de Charlemesnil, au sujet d'une rente qu'il prétendait avoir droit de percevoir sur eux, 1698-1699. — Aveu rendu par les chanoines de Charlemesnil à Henri Martel, marquis de Bacqueville, ayant épousé Catherine de Guillebert, dame de Manneville, pour une pièce de terre, paroisse d'Ambrumesnil, au terrier de Brémares, 1646.

G. 9414. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ;
48 pièces, papier.

1373-1780. — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil en la paroisse d'Anneville-sur-Scie. — Lettres de Guillaume Mainet, garde du scel des obligations de la vicomté d'Arques : Reconnaissance passée par Evrard Le Mercher, de la paroisse d'Anneville, d'une rente de 20 sous due par lui à Guillaume de Brienchon, chevalier, pour une pièce de terre située en la dite paroisse, bornée par Jean de Grouchy. Cette rente en remplaçait une autre de 32 sous précédemment constituée, et dont Guillaume de Brienchon avait accordé la réduction, 1373. — Donations faites aux chanoines de Charlemesnil, à charge de fondations pieuses, par Michel Moinnel, curé d'Offranville, 1486; — Jean Simon, de la paroisse d'Anneville, 1490; — Jean de Mauteville, écuyer, sieur de Bosctillant, 1491 ; — Messire Guillaume Le Vasseur, prêtre, 1497; — Edouard Chapperon, chanoine de Charlemesnil, 6 décembre 1513 ; — Jacques Thomas, clerc d'office de l'archevêché, curé de Saint-Martin de Dénestanville, 9 mars 1585 ; — François Thomas, curé de Saint-Vast et trésorier de Charlemesnil, 15 septembre 1587. — Vente par les chanoines à Michel de Lintot, écuyer, fils et héritier de défunt Adrien de Lintot, représenté comme mineur par Guillaume Basin, sieur du Val, son père-en-loi, de 60 sous de rente, pour 30 livres tournois ; présent à l'acte, Robert Permentier, avocat, 1565. — Aveux rendus aux nobles enfants Aymar et François Le Moyne, fils et héritiers de feu noble homme maître Jean Le Moyne, seigneur d'Aubermesnil et d'Anneville, lieutenant en l'amirauté de France au siège de Dieppe, 1607 ; — à Catherine de Guillebert, marquise de Manneville-Charlemesnil, dame patronne d'Anneville, 1670, 1671 ; — à François-Bonaventure de Manneville, marquis de Charlemesnil, 27 juin 1679 ; — à Etienne-Joseph de Manneville, gouverneur de Dieppe, 1708, 1728. — Baux de terres. — Déclaration et état des novales d'Anneville par M. Petit, curé de la paroisse, 1780. — Pièces de procédures. — Presque tous les parchemins de cette liasse sont en très mauvais état de conservation.

G. 9415. (Registre.) — 57 pièces, parchemin ;
48 pièces, papier.

1157 (copie)-**1771.** — Titres de propriété et pièces de procédures concernant la ferme de Boisart et des prairies situées à Arques appartenant à la collégiale de Charlemesnil. — Lettres de Pierre Galopin, secrétaire du Roi, lieutenant du bailli de Caux, contenant le décret des biens de Guillaume Bourse, qui était resté redevable, à cause de la recette dont il avait été chargé, envers Jean d'Estouteville, sieur de Torcy et de Blainville, maître des arbalétriers de France, 1457 (pièce incomplète et très endommagée par l'humidité). — Appointement entre Jean du Bosguerin, administrateur de l'hôpital d'Arques, et les chanoines de Charlemesnil, 1496. — Procès entre maître Robert Nogerel, docteur en médecine et hospitalier d'Arques, et Louis et Nicolas de Loslère, au sujet de 15 acres de terre aux environs du château d'Arques, 1525. — Relation adressée par

le doyen de Longueville, Osmont, de l'information à laquelle il avait procédé à Arques, en vertu de la commission du dit doyen, au sujet de la validité d'une transaction passée entre Pierre Du Fay, administrateur de l'hôpital d'Arques, et les religieux de Charlemesnil; Jean Boulnoys pris pour adjoint par le curé ; parmi les déposants, Cardin Parmentier, âgé de 23 ans, 8 août 1526. — Retrait, moyennant remboursement, par les chanoines de Charlemesnil, des mains de Robert Pegné, marchand de Dieppe, en présence de Guillaume Mancenet, curé de Boisguillaume, l'un des syndics du clergé du diocèse de Rouen, de la vavassorie nommée Boisart, 2 août 1564.—« Inventaire des lettres et escriptures dont s'aydent les trésorier, chantre, chanoynes de l'esglise collégiale de Ste Catherine de Charlemesnil, au procès qu'ils ont pendant en la jurisdiction de Monsr le bailly de Caux au siège de la vicomté d'Arques, allencontre de Anthoyne Blontin, escuier, sieur de la Poterye, et de Jehan de Montpellé, escuier, sieur de Bréquigny, héritiers, au droit de leurs femmes, en la succession de deffunt Me Mathieu Estienne, sieur de Martigny, » 1612. — Baux de la ferme de Boisart et des prairies d'Arques. — 2 consultations écrites et signées par l'avocat Pocholle, 29 juillet et 15 octobre 1771.

G. 9416. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1155-1771. — Pièces relatives aux paroisses de Bertreville, Bois-Hullin, Bois-Robert. — Lettres de Huchon Lesueur, garde du scel des obligations de la vicomté d'Arques : Prise à fieffe par Jehan Fouquez d'une masure et de demie acre 16 perques de terre aux champs assis à Saint-Aubin-le-Cauf, 1460. — Aveu rendu à Etienne-Joseph de Manneville, comte de Manneville-le-Château, marquis de Charlemesnil, par les chanoines de Charlemesnil, pour une pièce de terre à Bertreville, près du hameau du Bois-l'Abbé, 1687. — Bail par les chanoines à Héricher, toilier, d'une acre en labour à Bertreville, 1774. — Fondation pieuse à Bertreville par Madeleine Dehors, veuve de feu François du Héron, écuyer, l'un des gardes du corps du Roi; maître Nicolas Suzanne, prêtre bachelier en théologie, curé et trésorier en charge de la paroisse, Jean Regnault, chapelain titulaire de la chapelle Saint-François du Bois-l'Abbé, 1655. — Donation par Michel Fournier, laboureur à Offranville, de 20 sous de rente au Bois-Hulin, pour fondation de messes à Charlemesnil, 1589. — Constitution faite par maître Jean Ive, curé du Bosc-Robert, d'une rente de 32 livres 16 sous 6 deniers, au profit de la collégiale de Charlemesnil, 1701.

G. 9417. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin: 8 pièces, papier.

1339-1712. — Pièces concernant les rentes ou terres appartenant à la collégiale de Charlemesnil au Bourgay et au Bourg-Dun. — Lettres de Thomas Mainet, garde du scel des obligations de la vicomté d'Arques : Vidimus des lots et partages faits entre Guillaume Le Machon, écuyer, de Carville-sur-la-Folletière, et Isembart Le Marcheant, écuyer, de Criquebeuf-sur-Mer, des héritages échus à leurs femmes Aelis et Jeanne de Caletot, 15 juillet 1399. — Lettres de Billart Le Vavasseur, garde du scel des obligations de la vicomté de Montivilliers : Vente faite par Guillaume Hay, écuyer, et par damoiselle Thomasse, sa femme, demeurant à Criquebeuf, à Louis Wart, de la paroisse d'Arques, à la vie du dit Lucas et de damoiselle Phelippe, sa femme, et du plus vivant, d'une rente de 7 livres sur le fief du Bourgueel, 28 juillet 1399. — Lettres de Guillaume de Beaurain, garde du scel des obligations de la vicomté d'Arques : Vente par Guillaume Hay, écuyer, sieur des Masis près d'Arques, pour 35 livres, de la dite rente de 7 livres, 2 avril après Pâques 1421. — Reconnaissance par Judicq Chauvel, veuve de Charles Langlois, écuyer, sieur du Bourgay, d'une rente de 7 livres due par elle aux chanoines de Charlemesnil, 6 août 1679. — Fondation faite par Adam Raimbourg, chanoine de Charlemesnil, d'obits et autres prières à célébrer en l'église de cette collégiale; donation d'une rente de 4 livres au Bourg-Dun, 21 janvier 1516 (v. s.). — Aveux rendus aux religieux de Saint-Ouen de Rouen par les chanoines de Charlemesnil, de 1596 à 1742.

G. 9418. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 22 pièces, papier; 1 imprimé.

1178-1773. — Titres de rentes appartenant aux chanoines de Charlemesnil en la paroisse de Dénestanville. — Aveu rendu par les chanoines de Charlemesnil à messire de Moy, seigneur du lieu et de Dénestanville, pour des terres en cette paroisse, 1520. — Baux, de 1738 à 1773. — Lettres de Raoulin Blancbaston, lieutenant-général de la vicomté de Longueville et garde du scel des obligations de la vicomté du dit lieu : Fondation faite en l'église de Charlemesnil par Collard De Lectre, 28 mars après Pâques 1478. — Fondation de 2 obits par Nicolas Maulion, 1533 (pièce en

lambeaux). — Autre fondation par M. de Beaumont, 1520. — Donation, par Nicolas Boust, de 12 livres de rente à prendre sur les biens de M. Louis de Clercy, sieur de Vertot, pour fondation d'obits, dernier février 1689. — Procès pour la commune et un droit d'eau par la rigolle de la prairie de Dénestanville, 1556-1606. — Fieffe faite par Charles, marquis de Moy, seigneur de Charlemesnil et de Dénestanville, à Jacques de Lintot, sieur du Bosc-Hullin, d'une pièce de terre en pré et pâture, moyennant 15 livres de rente foncière réduites à 5 écus d'or sol, 19 mai 1587. — Titres de rentes sur une maison à Dieppe près de la fontaine du Puits-Salé, 1441, 1587 et autres années.

G. 9419. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1405 (copie)-**1770**. — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil, situés à Grainville-l'Allouette, à Gueures, à Hermanville, au hameau de Lintot, paroisse de Dénestanville, à Manéhouville.—Lettres de Jean Segouin, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, 3 juin 1406, contenant vidimus d'une charte du roi Charles VI, approuvant la donation faite, par Robin de Thiboutot, à la collégiale de Charlemesnil, d'une partie de dîme inféodée unie au fief de Grainville-l'Alouel, fief qui relevait directement du Roi, 1er février 1404 (v. s.). — Décharge donnée à la même collégiale, au nom de messire Jehan Havart, prêtre, Jean de Beaunay, écuyer, noble dame Madame Marguerite de Saucourt, dame de Raymes et du Bosc-Robert, Henri Segouin et Michel Du Tot, 3 juin 1406. — Transaction au sujet d'une rente sur le moulin à huile de Gueures, appartenant à Jean Bequet, entre Antoine de Canouville, sieur de Raffetot, et les chanoines, 25 février 1602. — Constitution d'une rente de 40 sous à Hermanville pour fondation faite à Charlemesnil par François Thomas, trésorier de la collégiale, 1593. — Aveu, pour biens situés au hameau de Lintot, paroisse de Dénestanville, par Etienne et Nicolas Langlois, à Nicolas Thomas, président au Parlement de Normandie, 1617. — Titre d'une rente de 22 sous à Manéhouville, 1489, 1538. — Baux des dîmes de Grainville-l'Allouette, de 1755 à 1770.

G. 9420. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1358-1763. — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil situées à Martigny, Neufchâtel, Notre-Dame-d'Alihermont. — Oppositions au décret des biens d'Audou Deschelliers, du métier d'arbalétrier, dont le domicile avait été à Arques, et qui pendant quelque temps avait tenu une taverne à la Ville-Françoise-de-Grâce, « lequel s'estoit deffuy et absenté du pays, et n'estoit mémoire où il estoit; » fils aîné du dit Andou : Noël; frères : Nicolas, décédé, dont la veuve s'appelait Marguerite, et Pierre, prêtre; sœur : Perrette; Andou Delamare, décrétant; biens situés à Martigny et Saint-Aubin-le-Cauf, 1544-1545. — Mandement de Henri VI, roi d'Angleterre, au bailli de Caux, pour qu'il laissât les chanoines de Charlemesnil jouir d'une rente sur le moulin de Neufchâtel, à eux provenant de la donation faite par feu Jehan d'Estouteville, écuyer, seigneur de Charlemesnil. N'avaient pu, par suite des circonstances de la guerre, se porter opposants au décret des biens de Guillaume d'Estouteville, saisis pour dettes de Colart d'Estouteville, père du dit Guillaume; la seigneurie de Lucy et les rentes de Neufchâtel avaient été adjugées à Jean de Louviers, bourgeois de Paris, 5 janvier 1425. — Mention de la maison où l'on tient l'école de Neufchâtel, 15 décembre 1424; — de la *frarie* du Saint-Sacrement en l'église Notre-Dame de Neufchâtel, 1434. — Lettres d'Etienne de Chenevelles, garde du scel des obligations de la vicomté de Neufchâtel et tabellion du dit lieu pour le Roi : Vente faite par Regnault de Hodenc, écuyer, et demoiselle Marie, sa femme, à cause d'elle, demeurant à Hodenc, à Jehannet d'Estouteville, écuyer, seigneur de Charlemesnil, pour VII^xx XII écus d'or de XXII s. VI d. tournois pièce, d'une rente annuelle de 15 livres tournois sur des maisons dans le bourgage de Neufchâtel. — Nouvel acte reçu par le tabellion de Neufchâtel, 21 avril 1488 : sur la requête de Thomas des Essarts, vicomte de Neufchâtel, pour tenir lieu de l'acte primitif perdu par « malgarde ou par le fait des guerres; » celui-ci rapporté au 25 juin 1398. Lieux dits indiqués : Bourg St Pierre, la porte du pont, le Chimentière à Nogent, la Fontaine-Hayel, hors la porte du Mesnil, la Fontaine-pavée, le moulin de Coisel, le puits du Gibet, les Vieux Murs, les rues Chavotemare, Grapondière, la grant rue, les rues de l'Hôpital, des Noyers, Puissommère, Potheresche, aux Repentans; — la Hauppelande, paroisse Saint-Jacques, le Marquil, la Mothe. — Fondations d'obits et d'offices en l'honneur du Saint-Sacrement par François Thomas, trésorier de Charlemesnil; rente pour cet objet à Notre-Dame-d'Alihermont, 16 septembre 1670. Le fondateur représenté, le 16 février 1763, par M. de la Forté. A cette date, ce dernier demande un répit pour le paiement d'une partie des arrérages de la rente annuelle de

72 livres, « ayant été glélé en 61 ; et, cette année (1763), la sécheresse a consommé tous nos mars, c'est-à-dire qu'il nous a falu acheter toute la semence. »

G. 9421. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1180-1790. — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil dans les paroisses d'Offranville, Ouville-la-Rivière, Saint-Vast-du-Val, le Thil. — Vente par Jean de Tual (?), écuyer, homme d'armes des troupes de Monseigneur de Vendosme, et damoiselle Louise de Monvault, sa femme, fille et héritière de Jean de Monvault, héritier, à cause de sa femme, de Jean Langlois, écuyer, sieur de Doumesnil, à Jean Véron, seigneur d'Offranville, conseiller au Parlement, de quelques acres de terre à Offranville, 8 avril 1600. — Fieffe faite par Jean Guillebert, sieur d'Hacquenouville, lieutenant-général au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, à Guillaume Viel, meunier à Saint-Aubin-sur-Scie, d'une maison et masure à Offranville, 18 novembre 1624. — Aveux rendus par les chanoines de Charlemesnil, pour le moulin Janet, à Claude-Marie de Vallin, chevalier, marquis de Vallin Damplisieux, Saint-Sevrain, capitaine de cavalerie, ayant épousé Angélique Hue de Miromesnil, dame des fiefs de Tourville-sur-Arques, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Ouen-Prend-en-Bourse, Beaumets, Burgues, Bosrobert, Mouy, Neufmesnil, Hiberville et Sauqueville, 1739, 1748. — Baux du moulin Janet, 1700-1772. — Aveux pour biens situés en la paroisse d'Ouville-la-Rivière, par les chanoines de Charlemesnil, à Nicolle Le Roux, dame des seigneuries d'Ouville, Morville, Blosseville, Padeville, Angiens, la Place, veuve de Mr Me Anne Dusart, seigneur de Thury-la-Brosse et Féaux, gentilhomme d'honneur de la Reine, 1595 ; — à Anne Du Sart, 10 novembre 1644 ; — à Louis Jubert, chevalier, conseiller au Parlement, 18 janvier 1678 ; — à Louis-François de Thiboutot, marquis de Thiboutot, lieutenant-général de l'artillerie de France, 1726 ; — à Jean-Léon de Thiboutot, 1779. — Fieffe de terre à Saint-Aubin-sur-Scie, 1480, et vente de 40 sous de rente au même lieu par Pierre de Néville, 1486 (ces deux titres à peu près perdus par l'humidité). — Vente à la fabrique d'Anneville d'une rente de 10 sous à Saint-Vast-du-Val, 18 mars 1611. Timothée de Gruchy, écuyer, indiqué dans l'acte comme un des contractants. — Bail de terre en la paroisse du Thil.

G. 9422. (Liasse.) — 19 pièces parchemin ; 40 pièces, papier.

1581-1773. — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil, situées dans les paroisses de Torcy-le-Petit et Tourville. — Aveux pour biens situés à Tourville et Anneville, à Charles, marquis de Moy, chevalier des ordres du Roi, gentilhomme de sa Chambre, conseiller en son privé Conseil, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de S. M., châtelain de Beauvais, Bellencombre, Charlemesnil, Ry, Grainville et Vacœuil, 8 juillet 1585 ; — à Madame Claude de Moy, veuve de feu messire Henri de Lorraine, prince du Saint-Empire, comtesse de Chaligny, marquise de Moy, dame de Tugny, Tingry,... châtelaine de Charlemesnil, Saint-Denis-le-Thibout, Bosc-Héroult, Buchy, etc..., 22 janvier 1617 ; — à Monseigneur Henri de Lorraine, comte de Chaligny, marquis de Moy, châtelain de Charlemesnil, etc., 1626 ; — à Thomas Hue, chevalier, marquis de Miromesnil, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, président en son Grand Conseil, Intendant de justice, police, finances et troupes en la Généralité de Tours, 5 octobre 1697 ; — à Claude-Marie de Vallin, marquis de Vallin, ayant épousé Angélique Hue de Miromesnil, 16 septembre 1738 ; — à messire Armand-Thomas Hue, premier président au Parlement de Rouen, marquis de Miromesnil, 6 novembre 1764. — Baux de terres situées à Tourville, 1670, 1773.

G. 9423. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 1 imprimé.

1398-1773. — Titres de rentes et de propriétés appartenant aux chanoines de Charlemesnil, situés à Varangeville et Vernonnet. — Pièces relatives à l'île aux Bœufs en l'eau de Seine à Vernonnet ; — échanges, procédures, droits d'amortissement. — Echange de rentes entre sœur Ysabel, prieure de l'Hôtel-Dieu de Vernon, et noble homme sire Jehan d'Estouteville, propriétaire d'une île au-dessous de la tour de Vernonnet, 1er septembre 1396. — Lettres de Thomas Mainet, garde du scel de la vicomté d'Arques : Echange entre Jeanne d'Estouteville et Regnault de Longueil et Katherine Bouchart, sa femme, 20 juillet 1399 (titre très endommagé). — Lettres de Guillaume Tieulier, prêtre, receveur en la ville de Dieppe pour Mgr l'archevêque de Rouen et garde du scel des obligations de la dite ville : Procuration donnée par Cathe-

rine Bouchart, femme de Regnault de Longueil, écuyer, au dit Regnault de Longueil et à Simon Ferien, pour aliéner une pièce d'île sise en la rivière de Seine près du château de Vernonnet qu'elle avait eue naguère, par échange, de noble homme Jehannet d'Estouteville, écuyer, conseiller du Roi, « à l'encontre de 10 livres de rente qu'elle prenoit de son héritage sur les héritages de feu Guillaume de Beaunay, jadis écuyer, en la paroisse de Manouville en la vicomté de Longueville, » 28 septembre 1399. — Lettres de Gautier Gerard, garde du scel de la paroisse de Vernon : Echange de rentes entre messire Jehan Hubert, prêtre, procureur de la confrairie Monsr St Mauxe de Vernon, et Jehan Des Alois, bourgeois de la dite ville, 20 juillet 1401. — Lettres de Jean de Beaurain, garde du scel de la vicomté d'Arques : Vidimus de l'acte de vente fait, le 3 juillet 1408, par noble homme Yon de Halenvillier à noble homme Jehannet d'Estouteville, de 30 sous de rente sur une île emprès Vernonnet ; — consent que cette île et les 30 sous de rente puissent être employés pour l'augmentation et fondation de certain collège de chanoines en l'église Sainte-Katherine de Charlemesnil, 28 mai 1415. — Attestation donnée par Guillaume Arnoult et Jehan et Denis Moustardier, « tous boscherons demeurant au hameau de Fourneaux, paroisse de Vernonnet, et besognant ordinairement aux forêts de Vernon » ; ils constatent « le domage que causoient à l'herbage de l'île de la tour assise au-dessous du château de Vernonnet plusieurs noyers qui y étoient plantés ; quelques-uns avoient été gelés lors du grand yvair qui fut il y a 7 à 8 ans passez que depuis, » 4 août 1575. — Vente par Pierre de Guillebert, écuyer, sieur de Villette, fils puîné de Pierre de Guillebert, lieutenant-général criminel au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, à Paul Bauldry, marchand à Dieppe, d'un tènement de maisons vulgairement nommé le *Faydeau* à Dieppe, en la grande rue, avec sortie par la rue de la Pelleterie, 21 décembre 1655.

G. 9424. (Plan.) — 1 m. 08 de hauteur sur 0 m. 87 de largeur.

Vers la fin du **XVIIIe siècle**. — Plan informe d'une partie des terres de Sauqueville portant des numéros qui se réfèrent à un terrier perdu. — Cet article porte le n° 258 dans la collection des plans.

COLLÉGIALE DE GOURNAY

G. 9425. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

Fin du **XIIe-XVIIe** siècle. — Cartulaire de la collégiale de Gournay.—Bulles des papes Urbain III, 1186 ou 1187 ; — Célestin III. — Chartes de Baudouin Sone, 1207-1208 ; — de Pierre de Saint-Remy, 1210 ; — de Richard de Longpérier et d'Agnès, sa femme ; — de Jean de Hosdenc ; — de Gilles de Hosdench, chevalier, 1214, 1218, etc. — Ce cartulaire est une copie faite en 1864, d'après un cartulaire manuscrit du XIVe siècle, avec additions postérieures, communiqué à l'archiviste.

G. 9426. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier ; relié en peau megissée.

1762-1790. — « Registre en forme de cœuilloir et de répertoire pour l'église collégiale de S. Hildevert (de Gournay), fait par Louis Dumontier, prêtre, chanoine, receveur du chapitre de la dite église, et Charles Dumontier, huissier à cheval au Châtelet de Paris, le dit registre commencé en juillet 1762 et fini en may 1765. » — Additions jusqu'en 1790 : — « De la Rouge Pierre au Moulin. La dame Du Vauroux, veuve de Pierre Nicolas Sagot. Elle représentoit le sieur Louis Demare, prêtre, curé de Forges, représentant Me François Demare, avocat au lieu de demoiselle Anne de Saint-Ouen, veuve de deffunt Me Pierre Demare, docteur en médecine, François et Pierre Demare, ses enfants, tant pour la maison et héritage nommé la Cave sise rue du Moulin... que pour une portion de jardin. 7 livres. — Les seigneurs de Gournay, pour la fondation de la messe du Prince, 200 livres de rente à prendre sur la terre de Gournay. — Rentes à Avesnes (M. de Costentré, représentant M. de Clerval fils de M. Charles Guedier) ; — à Cuy (M. Guedier de Saint Aubin, conseiller au Parlement) ; — à Dampierre, Elbeuf (la marquise de Collande, pour sa terre des Ifs) ; — à Ernemont et Launay ; — à Ferrières (M. de Courgeroi, au droit de messire Louis-François Larchier, écuyer, seigneur de Courperon, pour sa terre des Vergers) ; — à Hodenger (M. de Créqy, représentant M. de Marcastel) ; — à la Feuillie (le sieur Engrand, garde-marteau au siège de la maîtrise de Lyons, représentant les héritiers de M. Charles de Mouy, chevalier, seigneur

de Richebourg); — à Ménerval, Merval, Montrôti, Neufmarché, Saint Clair (Madame du Vauroux, M. le marquis de Boisdennemets et Charles Duhamel de Montgrippet, M. de Charmont, au droit du sieur Brouard, ancien curé de Boshyon); — à Saint Sanson-sous-la-Ferté, Saint-Aubin (M. Guedier de Saint-Aubin, conseiller au Parlement); — à Argueil, Grumesnil, Saint-Quentin, Villers-Vermont, etc... Loyers des bancs et chaises de l'église. » (Incomplet.)

COLLÉGIALE DE BLAINVILLE

G. 9427. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; plus un cahier contenant 18 feuillets.

1771-1786. — Aveu et dénombrement donnés par les trésorier, chantre et chanoines de l'église collégiale de Saint-Michel de Blainville, à Charles-François de Montmorency et d'Epinay, pair et premier baron chrétien de France, pour biens relevant de lui, à cause de sa châtellenie de Blainville. — « Collégiale fondée par messire Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy et de Blainville, chambellan du Roi, son lieutenant général, entre les rivières de Somme et de Seine, et grand maître des arbalétriers de France, 5 janvier 1488; — l'enclos et terrain sur lequel est édifiée la dite église collégiale, avec les maisons et jardins des chanoines séparées l'une de l'autre, le tout contenant 2 acres et demie ou environ, compris le terrain où estoient anciennement bâties les maisons et jardins ayant appartenu aux chapelains de Saint-Jean et de Sainte-Catherine, joignant le cimetière de l'église paroissiale de Blainville. » — Biens à Blainville-Crevon, où est mentionnée la tour carrée, dite tour d'Amourette; — à Saint-Arnould; — rentes à Beauficel, Boisguillebert, Catenay, Elbeuf-sur-Andelle, Gournay, Héronchel, Lyons-la-Forêt, Neufchâtel, la sergenterie noble d'Envermeu, exercée par 6 commis. — La collégiale « composée de 6 canonicats et prébendes qui sont à la collation et nomination de mon dit seigneur, et à cause d'icelle sommes tenus et obligés à faire et célébrer, chacun jour, le divin et canonial service à l'usage du diocèse et comme il est accoustumé en l'église collégiale de N. D. de Rouen et, en outre, à faire les prières et service pour le fondateur et bienfaicteur de la dite église, le tout suivant et aux termes de la fondation datée du 5 janvier 1488, et aux fondations faites depuis, l'une par madame Dallègre, le 14 novembre 1577, et l'autre, en forme de réunion des dites deux anciennes chapelles à notre dite église, faite par M. Dallègre, le 22 avril 1627. » Signé par Le Sançois, chantre; Laurence, trésorier; J. S. Mardore, Pelletier, Duval, Delamare. — Contrat de constitution de 70 livres de rente faite par M. de Folleville, procureur du Roi en l'Election de Lyons, patron de Beauficel, 1714. — Titre nouveau de la même rente, 1756. — Emphytéose de la ferme du Pavillon à Pierre Hacher, de Blainville, pour 500 livres par an, 1786.

COLLÉGIALE D'YVETOT

G. 9428. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 1 imprimé.

1203 (copie)-**1789.** — Huit copies du XVIIe siècle des lettres de Jean de Marigny, archevêque de Rouen, 2 septembre 1351, approuvant la charte de fondation d'une collégiale en l'église paroissiale d'Yvetot, par Jean, sire d'Yvetot, 12 janvier 1350. — Copies d'autres chartes de donation du seigneur d'Yvetot, 8 janvier 1378, 11 janvier 1380; — d'une charte de Martin du Bellay, prince d'Yvetot, lieutenant en Picardie en l'absence du duc de Vendôme, 25 septembre 1548; — d'un accord entre les religieux de Saint-Wandrille et Richard d'Yvetot, au sujet du passage de Caudebec, 1203. — « Déclaration que fournissent les doyen et chanoines de la collégiale d'Yvetot à M^r^ le controlleur du dixième denier, suivant et conformément à l'ordonnance de Mgr l'Intendant, en datte du 3me dernier, et en exécution d'un arrest du Conseil d'Estat du Roy du 22e décembre, du bien et revenu de leurs prébendes ». — Etat des revenus et prébendes, 1763. — Quittances des décimes, 1765-1783. — Copie de l'acte de prise de possession du doyenné, par Marin De la Porte, le 30 avril 1753. — Cession faite à la collégiale, par M. Chauvigné, curé de Saint-Clair-sur-les-Monts, d'une armoire que son oncle avait fait faire pour la sacristie, 7 août 1763. — Copie d'une lettre écrite par M. l'abbé Grégoire, curé d'Yvetot, à l'aumônier des religieuses du dit lieu, où il est question de difficultés entre les chanoines, 1773; lettre renvoyée au doyen d'Yvetot avec cette addition en manière de post-scriptum : « Je vous envoye la copie

de cette lettre, pour que vous vous teniez sur vos gardes vis-à-vis de votre curé d'Yvetot, qui est l'homme le plus dangereux qu'il y ait au monde. » — Divers actes de remise de pièces et écritures au chapitre. — Extrait du registre des appréciations de grains faites au siège du bailliage de Caudebec, 1753-1754. — Nomination, par les chanoines, de Claude Langevin, chanoine, pour comparaître à l'assemblée générale des Etats du bailliage de Caudebec, en vue de la rédaction du cahier, 9 mars 1789.

G. 9429. (Liasse.) — 53 pièces, papier; 1 sceau plaqué; 1 imprimé.

1680-1781. — Procuration *ad resignandum*, de Florimond Le Leu, clerc tonsuré du diocèse de Paris, doyen d'Yvetot, en faveur de Jean Pauchin, prêtre du diocèse de Nevers, prieur de Sainte-Catherine de Cellon au diocèse de Bourges, 15 octobre 1680.—Contestation entre Jean Chauvigné, doyen, et les 3 chanoines de la collégiale d'Yvetot et les prêtres habitués de la paroisse, pour les offices, pour le pas dans les processions, etc., 1690, 1691. — Copie de l'ordonnance de Mgr Colbert, archevêque de Rouen : « Les curé, doyen et chanoines auront place au costé droit, et le vicaire et les prestres habituez en la dite paroisse au costé gauche, et en cas qu'il y ait plus grand nombre d'habitués que de chanoines, il en passera du côté droit autant qu'il sera nécessaire pour égaler le nombre des ecclésiastiques des deux côtés. Les prêtres habitués seront au-dessous des chanoines prêtres et au-dessus de ceux qui ne seront point prêtres. Les 3 clercs actuellement servant dans la dite église seront placés, un du côté droit et 2 du côté gauche. En l'absence du curé, le doyen fera l'office, et, en l'absence du doyen, le vicaire. — Les vicaires et prêtres habitués seront préférés aux messes de fondation qui seront à donner dans la ville, et aux messes de dévotion dont les chanoines pourront avoir part lorsque les vicaires et prêtres habitués en seront fournis. — Les doyen et chanoines pourront assister avec le reste du clergé aux inhumations, si les parents des défunts ne le refusent point », Rouen, 14 septembre 1691. — Copie collationnée par Grébauval, secrétaire de l'archevêché, 15 septembre, même année. — Ordonnance de l'archevêque Mgr Colbert, réglant le rang des chanoines et des prêtres habitués aux offices de la paroisse d'Yvetot, 18 août 1691. (Copie collationnée par Grébauval, secrétaire de l'archevêché.) — Nouvelles difficultés entre les chanoines et le clergé de l'église paroissiale d'Yvetot, 1713-1716. — « Mémoire que présentent à M. d'Albon, prince d'Yvetot, les doyen et chapitre de l'église collégialle de Saint-Jean-Baptiste d'Yvetot, pour être maintenus et conservés dans la paisible possession et jouissance de leurs privilèges et fonction : » Vous aurez la bonté, monsieur, d'observer que depuis près de quatre siècles que cette collégiale est fondée, le zèle qui en soutenoit les droits avec vigueur s'est vu beaucoup ralentir par la non-résidence de ceux qui en possédoient les bénéfices. Ils en ont abandonné les devoirs, peu exactement célébré l'office et négligé les prérogatives. D'ailleurs, la pluspart des titres qui composoient le trésor du chapitre se trouvèrent dispersez; et même, comme vous sçavez, la chartre de fondation n'a été retrouvée que depuis peu d'années. Chacun se crut en droit de profiter de ce désordre. Les prêtres habituez se flattèrent que la perte, qu'ils en crurent infaillible et sans ressource, leur permettoit de tout entreprendre. Ils contestèrent d'abord leur fondation dans l'église paroissialle. Ils allèrent même jusqu'à dire qu'ils ne les regardoient que cemme des chapelains perpétuels; et sur ce principe ne balancèrent pas de leur disputer opiniâtrement la préséance, dont ils etoient et sont encore aujourd'hui en possession depuis près de 400 ans... Ce fut l'heureuse découverte de ce titre qui récompensa abandamment les chanoines, de la diligence de leurs perquisitions pour rassembler les archives de leur trésor, par plusieurs bons effets qui en furent la suite. » Fait et délibéré à Rouen, ce 3 juillet 1716; signé Duval, Ynor et de Monteille (avocats). — Accord entre M. Chauvigné, doyen d'Yvetot, et M. Pierre Larpenteur, prêtre habitué au dit lieu, 19 mai 1692. — Accord entre M. Chauvigné, doyen, et les chanoines, d'une part, et M. Pierre Larpenteur, d'autre part, 4 février 1717 ; sceau de l'archevêché. — Autre accommodement fait par Mgr de Saulx-Tavannes, entre les sieurs curé, doyen et chanoines d'Yvetot, 16 septembre 1745. — Délibération du chapitre, sur la demande de Pierre Général, docteur en théologie, doyen de la collégiale, nommé à la cure de Saint-Clair-sur-les-Monts : « Arrête que, pour donner au marquis d'Albon, leur prince et patron, une preuve de leur attention à entrer dans ses vues, et aussi pour marquer au sieur General leur amitié et leur reconnaissance, le dit General jouirait des draps du chapitre et du titre de doyen honoraire. » 11 janvier 1753. — Nominations de maître Bernard Heurtault pour aider à faire l'office canonial, au lieu du sieur Cluset, 3 mars 1772. — du sieur Fenêtre, sous-diacre, pour aider à faire l'office canonial, au lieu du sieur Rouleau, chanoine titulaire, résidant à Paris comme chapelain des

religieuses de Port-Royal, 7 février 1775. — Mémoires et pièces relatives à l'union projetée du doyenné (titulaire, M. Gueroult) à la cure (titulaire, M Antoine Grégoire), 1781. — Requête du curé à Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen. — Mémoire à ce sujet du chanoine Dumesnil : « J'expose.... une conférence et projet de feu M. le marquis Claude d'Albon, prince d'Yvetot, avec la communauté des principaux bourgeois, sur l'église devenue trop petite pour contenir tous les habitants, il fut proposé que les propriétaires habitants fissent bâtir une église au haut de la rue du Calvaire, pour y placer les sieurs doyen et chanoines à y faire l'office de la grande messe et vespres, les jours de fêtes et dimanches, à l'heure compétente, aux fins de procurer aux habitants la commodité d'assister aux saints offices. L'intention même de feu M. le marquis d'Albon étoit de faire bâtir des logements, proche l'église nouvellement bâtie, pour être la demeure du chapitre. Monsieur le marquis Claude d'Albon est mort sur ces entrefaites. La communauté des bourgeois d'Yvetot a fait depuis ce temps bâtir une nouvelle église en la place de l'ancienne. Il paroist qu'elle devient encore trop petite pour contenir tout le peuple, et que le lieu d'Yvetot s'acroit et se multiplie tous les jours. » — Consultation de l'avocat Bréant contre l'union du doyenné : « Le consultant (le doyen) a été nommé par M. le comte d'Albon à la prébende décanale valant à peu près 560 livres. Trois autres prêtres sont pourvus des 3 prébendes canoniales, valant à peu près 400 livres chacune. La collégiale établie en l'église d'Yvetot est conséquemment composée d'un doyen et 3 chanoines. Le doyen a les honneurs et prééminences de l'église après le curé, et les chanoines, après le doyen et avant les vicaires. Outre le curé et les 4 chanoines, il y a ordinairement 2 vicaires ou 5 ou 6 prêtres habitués. Le curé a conçu le projet de faire des 4 chanoines 4 vicaires perpétuels et de retirer à la prébende décanale : — 1° le titre de doyen ; — 2° deux acres de terre et 100 livres de rente foncière, pour les réunir à son bénéfice... Il sera à portée de renvoyer les 2 vicaires dont les honoraires ne consistent qu'en casuel, qui est assez considérable dans un endroit aussi commerçant, où on compte 10,000 âmes. » — Autre mémoire où l'on évalue la population d'Yvetot à 12,000 âmes. — Placard imprimé, au dos duquel on a écrit un mémoire. Ce placard, en mauvais état, est une thèse de physique que devait soutenir, au collège de Rouen, le 8 février 1715, Guillaume Le Febvre, d'Yvetot. Toutes ces pièces sont en général mal conservées.

G. 9430. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1501-1788. — Titres de propriété et pièces de procédures classés par ordre chronologique. — Vente, par Jehan Lemire, de la paroisse de Touffreville-la-Corbeline, à maître Guillaume Houel, chanoine d'Yvetot, d'une vergée de terre en la dite ville, 12 juin 1504. — Procès à propos de rente et pour réforme d'aveu entre les chanoines d'Yvetot et le prince d'Albon, d'une part, et François Louvel, écuyer, sieur de la Tour et de Janville, ayant épousé dame Anne Louvel, fille de François Louvel, sieur de Normare, d'autre part, 1709, 1710. — Procès entre Louis Vieillot, vicaire et chanoine d'Yvetot, et Jean Fromentin, boucher. Vieillot voulait obtenir la cassation d'un contrat de fieffe, qui avait été faite au dit Fromentin par le chanoine Louis de la Porte, 1747. — Autres procès entre les chanoines et M. de la Bleterie, ancien doyen d'Yvetot, actuellement curé de Rougemontier, qu'on voulait obliger à communiquer les titres de son bénéfice, 1748, 1749. — Titre donné nouvel par messire Louis-Charles-Désiré Ysnel, écuyer, fils puîné et héritier de Charles Isnel, sieur de Comble, au profit de maître Jean Guerout, prêtre, doyen des chanoines d'Yvetot, 1781.

G. 9431. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1689-1788. — Titres de propriété et de procédures concernant la première prébende ou doyenné et la seconde prébende de la collégiale d'Yvetot. — Contrats de fieffe, baux, etc. « Revenu du doyenné et première prébende... Ce revenu consiste en terres labourables et rentes seigneuriales cédées au doyen par le seigneur fondateur du chapitre d'Yvetot » (de l'écriture de M. de Chauvigné, doyen). — Certificat délivré par les habitants de la principauté d'Yvetot : « Certifions à tous qu'il pourra appartenir que le sieur Chauvigné, doyen des chanoines de ce lieu, ne possède, de son bénéfice, que le nombre de quatorze acres environ, affermées à plusieurs particuliers; que ce sont terres nües. Certifions, en outre, que 18 livres de rente en plus outre que le montant des baux cy-dessus transcripts, [sont] pour la valeur d'une acre de terre ou viron dont il auroit fait bail verbal au s[r] Jean Bougeart, pour 17 livres et 20 sols d'une rente fieffale, et que n'ayant aucunes autres rétributions attachées à son dit bénéfice, il ne peut posséder que viron 224 ou 25 livres ; et est obligé le dit

s[r] doyen d'assister journellement à tout l'office que font les dits chanoines, sçavoir à matines, laudes, prime, tierce, sexte, et none le matin, vespres et complies après midy, et célébrer par semaine deux grandes messes », 1er jour de juin 1702; — signé De Gruchet, bailly d'Yvetot; Le Brument, lieutenant d'Yvetot; La Caille, procureur fiscal; Folope, Folloppe, G. Crevel, C. Gerey, Jacques Fossard, Prin Burette, B. Anthoine, Levesque, De la Porte, Biard, Le Marchand, Mare, Choullant, G. Hébert, M. Du Mesnil, Gladain, J. Becquet, Robinay, B. Crevel, Guerillon. — Deux billets du marquis et du comte d'Albon : « Je consens et désire que monsieur le doyen du chapitre d'Yvetot soit exempt, comme il a été depuis longtemps, d'acquitter à ma recette les sept livres de rentes seigneuriales qu'il y doit, 20 juin.— A Lyon, ce vingtième juin, 1775; signé : d'Albon, le comte d'Albon. » — Titre nouveau fourni au titulaire de la première prébende par Jean-Baptiste-Louis-Emmanuel Tocqueville, avocat au Parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue du Grand-Maulévrier, paroisse Saint-Godard, fils aîné et principal héritier de feue dame Marguerite Duval, à ce droit héritier du sieur Adrien Duval, son aïeul, 5 juin 1781. — Doyens : Jean Chauvigné, 1695-1717; — François de la Bleterie, 1727-1738; — Pierre Générat, 1752; — Marin De la Porte, 1753; — Louis Vieillot, 1763; — Jean Gueroult, 1773-1781. — Deuxième prébende : contrats de fieffe, en présence du comte d'Albon, présentateur de cette portion.— Fieffes à Pierre Basire, 9 octobre 1730; — à Jean-Baptiste De la Porte, 8 août 1748; — à Nicolas Denicourt, 14 mai 1739; — à Marguerite Dumont, veuve Le Dain, 1748; — à Pierre Fossard, avocat au Parlement, bailli de Valmont, domicilié à Yvetot, 26 juin 1722; — à son fils aîné, Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, licencié en droit canonique et civil de la Faculté de Paris, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen primatiale de Normandie, et, en icelle, archidiacre du Petit-Caux, prédicateur ordinaire du Roi, domicilié à Rouen rue Saint-Romain, paroisse de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 25 mai 1764; — à Pierre Fabien Hauville, 20 mars 1741; — aux enfants mineurs de feu Guillaume Le Roy, stipulés par leur mère, 1749; — à Simon Tierce, tisserand, 28 juillet 1788. — Baux de terres à divers particuliers. — Aveu rendu par Marie-Catherine Basire à très haut et très puissant seigneur messire Claude Camille comte d'Albon, prince d'Yvetot, mestre de camp de cavalerie, commandeur des Ordres de Portugal, seigneur patron et haut justicier dudit lieu, de Sainte-Marie-des-Champs et de Saint-Clair-sur les-Monts, 1785. — Chanoines de la seconde prébende, Jean-Marie de Romieu, 1728-1729; — François Chauvigné, 1739-1749; — Guillaume de la Brière, 1764-1768; — Claude Langevin, 1784-1788. — Lieux dits indiqués : sente tendant d'Yvetot à Calvare, nommée vulgairement la sente des Monts l'Archevêque, 1716; — le chemin tendant à Arques, 1759; — le chemin tendant de Rouen à Fauville, 1782; — la terre de la chapelle de M. le marquis de Biran, 1738; — le hameau de la Brême, 1785; — le hameau du Fay, 1749; — du Petit-Fay, 1762; — la Foulerie, 1717; — la Mare de la Ville, 1739; — Meserville, 1762; — le territoire de Pernelle, 1699; — le Vieux-Moulin, 1739. — Note : « La Déclaration du Roy du 16 décembre 1698 porte que les publications qui se feront pour les intérêts de Sa Majesté ne se feront plus aux prônes et qu'elles seront faites seulement à l'issue de la messe paroissiale par les officiers qui en sont chargés. Dans les motifs de la Déclaration du Roy, donnée, à Versailles, le 25e jour de février 1708, le Roy déclare que son intention a été par la Déclaration précédente d'exclure toutes publications aux prônes pour des affaires purement séculières et profanes qui ne doivent pas interrompre le service divin. »

G. 9432. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1666-1771. — Titres de propriété et pièces de procédures relatifs à la troisième et à la quatrième prébende de la collégiale d'Yvetot. — Aveux à François Louvel, sieur de Normare, fils aîné et héritier de feu François Louvel, sieur de Janville, 1675; — à Monseigneur Camille-Marie-Eléonor-Alix d'Albon, prince d'Yvetot, seigneur patron haut-justicier du dit lieu, Sainte-Marie-des-Champs, Saint-Clair-sur-les-Monts, marquis de Saint-Forgeux, vicomte de Varenne, baron de Vauge et de Tallaru, lieutenant pour le Roi en la province et pays de Forez, 1750; — à messire Antoine-Guy de Pertuis, baron haut-justicier des Barons-le-Comte, seigneur patron du dit lieu et propriétaire des fiefs de Mesniltate, Karquelif, la Marette d'Ectot, Agnambuse, la Vavassorie noble de Vitanval, le Hardeley, ancien lieutenant et colonel major du régiment de Lusignan-cavalerie, 1771. — Evaluation, par Marin De la Porte, du revenu de sa prébende à 35 livres par an, 1736. — Evaluation des revenus de tout le Chapitre à 1,600 livres, imposées à 50 livres par an, 1748. — Chanoines de la 3e prébende : Nicolas Houillard, 1679-1723. — Marin De la Porte, 1734-1750. — Guillaume Messière, 1771; — de la quatrième, Pierre Rouget, 1692.

1712; — Louis De la Porte, 1716; — Louis Vieillot, 1748. — Compte de la confrérie du Rosaire établie en l'église d'Yvetot, vers 1694. — Fieffes de divers lots faites par Pierre Rouget, chanoine de la 4me prébende, à André Pinel, 1701; — à Marin Le Borgne, menuisier, 26 décembre 1706; — par le successeur dudit Rouget, Louis De la Porte, à Charles Duval; — à Jean De Caux, taillandier, 1716. — Procuration donnée par le même Rouget à (nom en blanc) pour résigner et remettre purement et simplement entre les mains de l'Archevêque de Rouen, Messieurs les Grands-Vicaires ou autres ayant à ce pouvoir, son canonicat et prébende de l'église d'Yvetot, pour en disposer en faveur de celui qui sera présenté par Monsieur le marquis d'Albon, prince d'Yvetot, seigneur-patron de ladite paroisse et principauté d'Yvetot, et à cet effet consentir expédition de toutes lettres à ce nécessaires, jurer et affirmer qu'en ladite résignation et démission, il n'est intervenu ni interviendra aucune simonie ni autres infractions contraires aux dispositions canoniques. Fait et passé le 28e jour de décembre 1712; présents : maître Pierre Larpenteur, curé de la paroisse de Saint-Clair-sur-les-Monts; Nicolas Nicolle, prêtre habitué en l'église collégiale; maître Jean de Gruchet, bailli en la principauté et haute-justice dudit Yvetot, et maître François Lengeigneur, procureur au bailliage et siège présidial de Caudebec, 28 décembre 1712. Rouget était à cette date curé de la paroisse des Baons-le-Comte. — Arrêt du Parlement sur un procès entre le bailli de la principauté d'Yvetot, tant pour lui que pour les autres juges du sièges, d'une part, et Louis Vieillot, chanoine, d'autre part, maître Alexandre-Guillaume Le Flamang, procureur du Roi au bailliage de Caudebec partie intervenante; — question de compétence : Vieillot appelait de sentences rendues par les juges de Caudebec qu'il prétendait être incompétents en la cause; compétence du bailli d'Yvetot reconnue par le Parlement, contrairement aux prétentions des juges de Caudebec. Roger, avocat du bailli d'Yvetot, avait exposé que, la collégiale n'étant pas de fondation royale, mais de celle de Jean, sire d'Yvetot, suivant la charte de 1350, les juges de la justice d'Yvetot étaient compétents de connaître de toutes les contestations touchant les fonds et rentes et prébendes de ladite église, ce qui devait d'autant moins souffrir de difficulté que, par ladite charte, le fondateur avait expressément retenu pour lui et ses successeurs la juridiction haute et basse qui lui appartenait sur les fonds et rentes par lui aumônés. Dans le fait, il s'agissait d'une action intentée par le sieur Vieillot, chanoine, contre les sieurs de Comble et Quesnot, pour faire annuler des contrats de fieffe, faits par son prédécesseur, de quelques fonds de sa prébende. En droit, cette question était de la compétence du juge haut-justicier, parce qu'il ne s'agissait pas d'un cas royal, c'est-à-dire d'un cas attribué aux juges royaux. Suivant l'article 13 de la Coutume de cette province, le haut-justicier pouvait connaître de tous ces cas, hormis des cas royaux. C'eût été donc au substitut du procureur général au bailliage de Caudebec à prouver qu'il était dans le cas de l'exception, 26 juin 1769. (Copie authentique.)

SUPPLÉMENT

SÉMINAIRE DE SAINT-VIVIEN.

G. 9433. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1567-1770. — Acte de Yves Ricouart, notaire apostolique de la Cour épiscopale et de la Conservation des privilèges de l'Université de Paris : Procuration donnée par noble homme et maître Jean de Villy, clerc du diocèse de Rouen, suivant la cour du Roi, prieur du prieuré conventuel et électif de Saint-Jacques-du-Val-aux-Grès (*de Valle infirmorum*), pour résigner, en son nom, entre les mains du Pape et du vice-chancelier de la Cour pontificale, le dit prieuré en faveur de Jean Liger, prêtre du diocèse du Mans, chanoine de la Cathédrale de Rouen, pour cause de permutation contre ledit canonicat. Fait en la maison dudit Liger, au cloître de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, en présence de Denis Thouroude et de Laurent de la Forge, l'un du diocèse de Paris, l'autre du diocèse de Chartres, chapelains en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, 31 mai 1567. — Signature apostolique obtenue en cour de Rome autorisant ladite permutation, 16 juillet 1567. — Vérification, devant les notaires du Châtelet de Paris, par Thomas Delbenne et Antoine Ricoult, banquiers, de ladite signature, 24 décembre 1567. — Acte de Jean de Corbie, autre notaire de la Conservation des privilèges de l'Université de Paris : Procuration donnée par Jean Liger, pourvu du prieuré du Val-aux-Grès, à Jacques Testu, pour prendre, en son nom, possession dudit prieuré et s'occuper d'en administrer le temporel. Fait au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, en présence de maître Jean Périer, chanoine, et de Pierre Jullien, chapelain de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 12 mars 1568. — Acte de prise de possession du même prieuré par maître Barthélemy de Gourron, au nom dudit Liger, 23 juillet 1568. — Inventaire des titres et papiers « qui se sont trouvez dans deux sacs laissez au sieur Nicolas Duval, commis à la recette générale des finances de Rouen et à l'administration des biens et revenus des maladreries situées dans l'étendue de la Généralité de Rouen désunies de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, par édit du mois de mars 1693, par le sieur Puchot de la Pommeraye, procureur de M. Puchot des Alleurs, son frère, ci-devant commandeur du Val-aux-Malades, suivant son inventaire du 29 août 1693, pour être lesdits titres et papiers remis au greffe des archives de l'Ordre, suivant la réquisition de M. de Gourgues, procureur de la Commission pour les affaires desdites maladreries faitte par sa lettre missive du 29 décembre 1694 et l'ordonnance de M. d'Ormesson, Intendant de la Généralité de Rouen, intervenue en conséquence sur la requête dudit Duval d'hier, vendredy 14 janvier 1698 » Suivent une copie de l'ordonnance de M. d'Ormesson, signée « pour l'indisposition » de cet administrateur, par M. Brunet, 14 janvier 1696 ; un reçu de M. Pesné, prieur commendataire du prieuré du Val aux-Grès, entre les mains de qui lesdites pièces avaient été remises par les héritiers bénéficiaires du cardinal Dubois, et enfin la mention de la décharge donnée aux prieur et religieux de cet établissement. — Procès-verbal d'apposition de scellés à la porte de la bibliothèque des religieux.

SÉMINAIRE DE SAINT-NICAISE

G. 9631. Liasse 1. — 13 pièces parchemin : 3 pièces, papier.

1118-1680. — Procès entre les Célestins de Rouen et le couvent de Saint-Ouen de la même ville, à l'occasion d'une chapelle que ces religieux voulaient faire construire et de l'opposition qu'y mettait ledit couvent, sous prétexte que l'emplacement du *Joyeux Repos* dépendait de la baronnie de Saint-Ouen. — Copie donnée sous le scel et seing manuel de Thomas Du Long, sergent à masse de la ville et banlieue de Rouen, le 20 mai 1448, des documents suivants : Mandement adressé par les gens tenant à Rouen l'Echiquier de Normandie, au terme Saint-Michel de l'année 1448, au vicomte de Rouen et au vicomte de l'Eau dudit lieu, en faveur des Célestins de Rouen. Les religieux de Saint-Ouen, avaient remontré, « en eux complaignant, que Guillaume De la Fontaine, lieutenant général du bailli, leur avoit fait plusieurs tors et griefs, tort ou grief, dénié ou défailli de faire droit, soit de son office ou à la requeste, pourchas ou instance d'eux estant à présent en l'ostel appelé l'ostel du *Joyeux Repos* au dit lieu de Rouen, tant en ce que, jà soit ce que les dits complaingnans eussent prins et mis clameur de gaige-pleige devant le dit lieutenant à l'encontre des dits Célestins pour raison de certain édiffice de moustier ou chapelle que lesdits Célestins s'estoient efforchiez de vouloir faire et construire de nouvel audit hostel de *Joyeux Repos*, disans et voulans soustenir iceulx de Saint-Ouen par leur dit gaige-plège, que lesdits Célestins faire ne le povoient ou devoient, pour ce que ce eust esté et seroit ou préjudice desdits de Saint-Ouen et du fié, sieurie et baronnie qu'ilz disent avoir audit lieu de Rouen, dont la dicte abbaie est le chief, et de certaines rentes qu'ils ont droit d'avoir et prendre sur icelui hostel et tènement du *Joyeux-Repos;* et si estoit icelui hostel et tènement de l'amortissement jà pieça fait ausdits de Saint-Ouen par la fondacion d'icelle abbaie, par quoy, selon la coustume du pais, et ordonnances royaux, l'en ne povoit ou devoit faire amortissement sur amortissement ; — mesmement que ledit hostel et tènement estoit situé et assis en la paroisse Saint-Vivien dudit lieu de Rouen, dont ilz estoient patrons. Ce nonobstant, ledit lieutenant, sans vouloir ouir ne recevoir lesdits complaignans qui, en soutenant ledit gaige-plège, vouloient deffendre qu'ilz ne pourroient faire ne parfaire ledit ediffice, ne avoir sur ce aucune provision en la matière, tant par ce qu'ilz disoient que ce eust esté discuté ledit cas principal, sans les ouyr en leurs raisons, deffences, ainsy qu'ilz obéissoient dire et desclairer par leurs raisons et dont ilz se créoient et raportoient aux sages coustumiers et assistens en ladite assise, à quoy ledit lieutenant ne les avoit voulu recevoir, maiz avoit desclairé que ledit édiffice se feroit. » Les maîtres de l'Echiquier mandent au vicomte de Rouen et au vicomte de l'Eau, et à chacun d'eux, « comme à lui appartiendra, en commandant, se mestier estoit, que, caution suffisante prinse et receue desdits complaingnans de leur dite complainte et dolléance de poursuir et de paier le jugié et amende, se mestier estoit, et il en eschéoit, ils adjournassent ledit De la Fontaine ou nom que dessus, ad ce qu'il fust au grief dénéé ou deffailli de faire droit veoir corriger et réparer et mectre du tout au néant, se par raison et ladite coustume estre le devoient, en faisant savoir ausdits Célestins, parties adverses, et tous autres dont requis seroient, qu'ils fussent audit Eschiquier, s'ils véoient que bien fust et que la chose leur touchast ou appartinst en aucune maniere, et par ladite caucion tinssent et fissent tenir et mettre les choses contencieuses et descordables au point et estat qu'elles estoient au temps et alors que lesdits tors et griefs furent ou deuerent estre faiz, » 22 novembre 1448 ; signé par les gens tenans l'Echiquier : Sebire. — Mandement de Jehan Surreau, vicomte de l'Eau, au premier sergent ou sous-sergent du Roi, sur ce requis, pour faire ajourner Guillaume De la Fontaine et les Célestins étant en l'hôtel du *Joyeux Repos*, 17 mars 1448 ; signé : Condren. — Mandement de Henri VI, roi d'Angleterre, au bailli de Rouen et à tous ses autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenants et à Thomas Du Long, sergent à masse, et à chacun d'eux, sur ce requis. Il avait reçu l'humble supplication des religieux Célestins de « l'ostel de *Joieux Repos* », à Rouen. — Le roi et Emond, duc de Somerset, son lieutenant général et gouverneur de lui au royaume de

France et duché de Normandie, avaient fondé les Célestins et fait faire, construire et édifier une chapelle pour « plus honnourablement faire célébrer le divin service au temps à venir, laquelle estoit comme toute preste de y mectre et asseoir les verrières que son dit cousin et lieutenant avoit ordonnées y faire,..... Jà pieça les religieux, abbé et couvent de Saint-Ouen de Rouen, soubz umbre de certaine baronnie et rentes qu'ils dient avoir audit lieu de *Joieux Repoz*, pour empeschier ledit édiffice, eussent prins et levé certaine clameur de gaige-pleige; et, sur ce procès sorti entreulx....., lesdits religieux de Saint-Ouen pour derechief empeschier ledit édiffice estre fait et parfait et endommagier les supplians, aient prins et levé de l'extraordinaire de notre Eschiquier de Normandie derrainement tenu à Rouen certaine doléance sur Guillaume De la Fontaine, lors lieutenant, auquel Eschiquier iceulx religieux de Sainct-Ouen ne aient fait aucun devoir ou diligence de leur doléance poursuir et mectre à fin ne icelle exploictier jusques à nagaires que, par vertu de ladite doléance, ilz, par toy, sergent, aient fait faire commandement ausd. supplians de abatre et ruer jus ladite chapelle et édiffice, sans délay ou dissimulation, et meissent le lieu en l'estat qu'il estoit auparavant dudit gaige-pleige; quelle chose seroit contre notre voulenté et intencion et ou très grant préjudice et dommaige d'iceulx suplians, diminucion et retardement du divin service, réquérans lesdits suplians, actendu qu'ilz n'ont pas assez lieu pour continuer ledit service divin et leur est moult nécessaire, leur estre faicte au bout dudit édiffice une petite nef pour mectre et recueillir le commun peuple qui vient ilec oyr le divin service, et aussi que les matières jà mises en oeuvre et qui encores sont sur le lieu pour y besongner seroient gastées, perdues et de nulle valeur..... Vous mandons et expressément enjoingnons ..... que icellui édiffice de ladite chappelle desdits suplians, avecques la dite nef vous seuffrez et laissiez encommencher, faire et parfaire,..... sans contraindre iceulx suplians ne autres à désédiffier ne faire aucun restablissement par vertu d'icelle doléance; et quant à ce que dit est, les maintenez et gardez, sauf toutesfoiz, au regard du principal, le droit en toutes choses desdiz de Saint-Ouen. » Donné à Rouen, le xxvie jour de mars l'an de grâce mil CCCC quarante-huit. « Par le Roy, à la relacion de Monsr le duc de Somerset, lieutenant général et gouverneur de France en Normandie. » Signé : Lombart. — Relation faite par Thomas Du Long, sergent à masse, le 3 avril avant Pâques 1448 : « Il s'est transporté audit lieu du *Joyeux Repos* et illec fait assembler plusieurs des voisins et habitans auprès d'icelui lieu, c'est assavoir Colin Duval, Guillot Crespin, Jehan Perreaux, Pierre Le Vezié et plusieurs autres, en la présence desquelz et de plusieurs ouvriers, tant carpentiers, machons, que plastriers, ausquelx ouvriers et gens qui estoient audit lieu, il feist savoir que le Roy, par ses dictes lettres, voulloit et mandoit icelle chapelle estre parfaicte et aussi la nef estre faicte et que en ce ne leur fût donné aucun empeschement. » Signé : Du Long.—Lettres-patentes du roi Charles VII adressées à ses conseillers, Jean Le Boursier, chevalier, seigneur d'Esternay, maître de ses comptes et général de ses finances, et Jean Hardoin, trésorier de France et maître de ses comptes, et à Guillaume Gombault, vicomte de Rouen : « Receue avons l'umble supplicacion des prieur et religieux Célestins de *Notre-Dame du Val de Rouen* contenant que, pour satisfaire à aucunes intencions que nous avons par cy-devant eues et mesmement paravant la recouvrance par nous faicte de notre dicte ville de Rouen, comme pour le salut de nos ames de nous et de noz primogéniteurs, et aussi pour mieulx décorer la dicte ville et autres causes et considéracions à ce nous mouvans, nous avons donné, transporté et délaissé ausdits prieur et religieux Célestins ung hostel et tènement, avec les appartenances et appendences quelconques, assis en notre dicte ville de Rouen, appellé *Joyeulx Repos*, pour estre aux religieux dudit ordre leur vray héritage et légitime possession, et comme chose par nous admortie, afin que iceulx religieux y puissent faire faire, construire et édiffier ung monastère et église pour ung couvent dudit ordre, duquel couvent nous avons volu estre premier fondeur, et icelui couvent estre nommé et appellé le *Val Notre-Dame de Rouen* .....; et certain temps après lesdiz don, cession, transport et admortissement ainsi par nous fait dudit lieu ausdits religieux, nous, en continuant notre intencion, avons donné certaines rentes pour la fondacion et dotation de la dicte église, et afin d'y continuer le service divin et aussi depuis leur ayons donné certaines sommes de deniers pour leur aider à faire construire l'édiffice de la dicte église, monastère et couvent desdits Célestins audit lieu que leur avons donné pour ce faire, selon la forme, deviz et patrons faiz, advisez et délibérez par aucuns de nos officiers pour ce convoquez et appellez, ouquel édiffice ilz avoient entencion de faire besongner par gens en ce cognoissans, ayans sur ce de nous povoir pour le bien et décoracion de la dite église et monastère et pour l'avancement d'icelle; et pour ce les dits religieux nous ont fait prier et réquérir que, tant pour avoir advis et conseil touchant la construction des dites église et

monastère, comme aussi pour savoir comment les deniers par nous ordonnez à ce faire et autres à eulx appartenans seroient et seront emploiez, et à ce que icelui ediffice soit plus autentiquement fait et devisé, et aussi pour les garder et deffendre, en ce faisant, à l'encontre de ceulx qui aucun trouble ou empeschement par voye de fait ou contre raison leur vouldroient sur ce donner, il nous pleust à ce faire commectre et ordonner aucuns par nous, pour quoy nous, ce que dit est considéré, désirans ladicte église estre faicte, construicte et achevée, et à ce que le divin service y puisse estre faict et continué ainsi que le désirons ..... nous avons commis et ordonnez, commectons et ordonnons par ces présentes. ..., pour veoir et visiter, aveques les ouvriers en ce cognoissans, ledit lieu par nous ordonné pour ledit édiffice, icellui faire commencer et continuer, ainsi que pour le bien de ladicte église et monastère, selon les patrons et devis sur ce faiz et gectez ou autrement ainsi que vous adviserez estre à faire pour le mieulx au bien et décoracion d'iceulx et à l'onneur de Dieu et de nous ; et, en ce faisant et continuant, gardez et deffendez lesdits religieux, leurs gens familliers et serviteurs, ensemble les ouvriers qui besoigneront en icelui ouvraige, de toutes inquiétacions indeues, tellement que ledit édiffice puisse estre parachevé ainsi que dit est, sans trouble ou empeschement selon notre intencion..... Donné à Rasilly, le quinziesme jour de mars l'an de grâce mil CCCC cinquante neuf de notre règne le xxxviiie. Par le roy, maistre Jehan Bureau et autres présens. » Signé : J. de Reilhac. Sceau perdu. — Arrêt de l'Echiquier sur un nouveau procès à l'occasion de la construction d'une nouvelle chapelle aux Célestins de Rouen. « En notre court de l'Eschiquier, Pierre Viel présenta l'appoinctement fait et passé soubz les seaulx de noz bien amez les religieux, abbé et couvent de Saint-Ouen de Rouen, le neufiesme jour de février l'an mil CCCC. iiii[xx] dix-huit, entre les dits religieux....., d'une part, et Jehan Bigot, religieux et prieur des Célestins de Rouen,..... sur le descord d'entre eulx touchant une clameur de gage-pleige mise et assise par les dits religieux de Saint-Ouen, à l'encontre des Célestins, pour empeschier certain édiffice, chappelle ou monastère qu'ilz s'efforçoient faire ou édiffier ès mectes de certain hostel et héritage appellé *Joyeux Repos*, assis en la parroisse Saint-Vivien dudit Rouen, qui fu et appartint au duc de Bethford, pour icelui édiffice du tout appliquer à l'usage de leur dit couvent des Célestins, ce que les dits religieux de Saint-Ouen ne voulloient souffrir, pour ce que la dite maison et héritage de *Joyeulx Repos* estoit assis ès fiefz et mectes de la baronnie desdits religieux de Saint-Ouen et subgect envers eulx en traize livres quinze sols tournois de rente par chacun an, duquel gaige-pleige lesdits Célestins eussent pris deffence, et sur ce auroient tant et tellement contredit que par doléance mise par les dits religieux de Saint-Ouen, la dite matière estoit dévolute audit Eschiquier, ainsi qu'il est plus à plain contenu et desclaré audit appointement, veu lequel, et en usant de la grâce et licence d'appointer sans amende par nous donnez à nos subgietz, ayans causes et procès oudit Eschiquier, jusques à ung an à commencher du premier jour d'octobre derrain passé, avons donné congié de court sans amende ausdites parties ; Rouen, le xviie jour de juillet l'an de grâce mil cinq cent. » Signé : Fremin. Sceau perdu. — Prise à bail par Charles Ouvry, prêtre, de frère Guillaume Osmont, procureur du monastère des Célestins de Rouen, des droits qui leur appartenaient en la paroisse de Hautot-l'Auvray : *Videlicet decimas bladi, hordei, siliginis, pisorum, veschie, rabette, linorum, canapum, fabarum et generaliter omnium et singulorum generum leguminum, tam in campis quam hortis et in novalibus, juxta reservationem auctoritate apostolica eis factam in tertia parte omnium et singularum decimarum, tam in granis quam in guerbis existentibus, excrescentibus et excrescendis infra metas et limites parrochialis ecclesie predicte de Hototo l'Auvray, eisdem religiosis spectantibus..... necnon quendam hortum eisdem religiosis spectantem tres virgatas terre vel circa continentem, situatum juxta manerium presbiterale predicte ecclesie, ac grangiam supra dictum hortum construc-tam et mediam partem omnium et singularum oblationum eisdem religiosis spectantium, offerandarum in capella Beatae Mariae de Altaribus fundata et situata infra hujusmodi metas et limites dicte parrochie de Hototo.*— Prix du bail, 100 l. t. par an ; obligation de payer 5 sous tournois de rente au seigneur de Cany, les décimes, la pension de l'archevêque, 50 sous tournois à l'archidiacre pour son droit de visite,..... d'envoyer chaque année, à Rouen, à la Saint-Martin d'hiver, deux chevaux pour conduire deux religieux Célestins à Hautot et de leur procurer tous les aliments qui leur seraient nécessaires, 3 juin 1604. Présents à l'acte : Maîtres Guillaume Legendre, curé de Fultot, et Christophe Aurebeau, prêtre de Rouen. — Sentence de Jean De la Porte, lieutenant général du bailli de Gisors : conformément aux lettres-patentes du Roi données le 21 juin, il avait décerné ses mandements et fait avertir les nobles et noblement tenant fiefs et arrière-fiefs dans le bailliage, d'avoir à comparoir, le

10 juillet 1553, en la ville de Gisors, à la montre dudit ban et arrière-ban pour servir le Roi selon la nature de leurs fiefs, à laquelle montre furent appelés les Célestins pour leur fief et seigneurie du Tronquay, près Lyons, lesquels comparurent par frère Nicole Morin, l'un d'eux, lequel exposa que, de tout temps et ancienneté, ils étaient en possession de cette terre comme en main-morte, sans avoir été appelés audit ban et arrière-ban, ni contribué à icelui ; « et quant contribuables seroient, comme non, disoient qu'ils ne debvoient estre appellez en ce bailliage pour ce que ledit fief en partie s'estend au bailliage de Caux tenu du Roi en franc-alleu, nous réquérant, suyvant plusieurs privilèges et exemptions, à eulx donnez et concedez par plusieurs roys de France, du faict de touttes guerres, et certain amortissement général faict au prouffit de tout le clergé de Normendye par le feu roy Françoys en l'an 1522, certaines lettres missives donnez par le Roy le premier jour de ce présent moys, estre exemptez de contribution audit ban et arrière-ban ». Le lieutenant général, après avoir vu, avec les avocat et procureur du Roi, les titres des dits religieux, les exempte de contribution et les maintient en possession de leur seigneurie, lève et ôte tout arrêt et empêchement qui avaient été mis. Gisors, 10 juillet 1553. Signé : De la Porte, De la Fontaine, La Vache et Ladvenant.—Autre sentence du bailliage de Gisors qui accorde aux mêmes religieux main-levée de l'arrêt et saisie qui avait été fait du revenu de leur fief du Tronquay, suivant l'édit du Roi, pour le fait de la cotisation de l'arrière-ban jusqu'à ce qu'ils eussent fait apparoir du serment de fidélité ; durent laisser copie de leurs procès au greffe, 2 octobre 1572. Signatures de Jean De la Porte, De la Fontaine et La Vache. — Sentence d'Achille Frontin, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Gisors : « Après qu'il nous est apparu par les rôles faits les années précédentes, nouvellement recouverts, comme le fief du Tronquay aux dits religieux appartenant avoit été déclaré exempt de la convocation et contribution dudit ban et arrière-ban, comme étant en main-morte, nous avons ordonné que les dits religieux demourront deschargez dudit baon et arrière-baon, avec main-levée à eux accordée de la saisie qui pourroit avoir esté fait dudit fief..... Le roole qui a esté délivré à André de Feuguerolles, procureur du sieur de Mommor, receveur dudit baon et arrière-baon, sera déchargé ; et sera mis audit roole, en l'article du fief, comme il est exempt et en main-morte ; mettront les religieux coppie des sentences rendues en leur faveur au greffe, à telle fin que de raison ». 17 octobre 1597. Signé : Frontin, Courcol. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi portant exemption de la convocation et contribution du ban et arrière-ban pour tous les ecclésiastiques du royaume, avec décharge des assignations à eux données et main-levée des saisies faites sur eux pour raison de ladite convocation, ledit arrêt rendu sur la requête des agents généraux du clergé de Rouen. Châlons, 14 septembre 1635. (Copie collationnée par le conseiller secrétaire du Roi, De Médine.)—Sentence de Jean Le Mareschal, lieutenant général ancien civil et criminel au bailliage de Gisors et président au siège présidial dudit bailliage, qui relève les Célestins du défaut contre eux donné de n'avoir comparu, faute d'avertissement, à la convocation du ban et arrière-ban et leur accorde main-levée de la saisie de leur fief du Tronquay, à charge cependant de faire, dans la quinzaine, apparoir de leurs titres d'amortissement, 5 octobre 1635. — Sentence du même qui décharge les dits religieux et leur fief de la contribution de l'arrière-ban sous le bon plaisir de Sa Majesté et conformément à son arrêt (du 14 septembre 1635), 6 novembre 1635. — Sentence des gens tenant les Requêtes au Palais à Rouen : Jacques Desmarets, écuyer, sieur de Clerval, garde du corps du Roi, avait pris à fieffe des Célestins, par emphytéose, 23 acres et demie, 28 perches de terre à Saint-Paër-sur-Duclair pour 200 livres par an ; les religieux furent renvoyés en possession de cette terre, faute par lui de l'avoir ensemencée comme il s'y était obligé ; et de plus, il fut condamné à la somme de 780 livres pour le temps de la jouissance, 15 juin 1676. — Ordonnance de Louis Le Blanc, Intendant de la Généralité de Rouen, qui réduit et modère la taxe de 200 livres contenue au rôle arrêté au Conseil le 27 décembre 1678, à celle de 150 livres pour l'année du revenu de ladite terre, conformément au bail qui en avait été fait à la veuve Grouvel, 22 décembre 1679. Signé : Le Blanc, par Monseigneur Perrotte. — Quittance d'une somme de 158 livres, acompte sur celle à laquelle montait le denier de l'aliénation faite par les Célestins au sieur de Clerval le 25 juillet 1654.

TABLE

DU

SEPTIÈME VOLUME (2e PARTIE) DE L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE G

NOTA. — *Les chiffres indiqués dans cette Table renvoient aux numéros d'ordre placés en tête de chaque article.*

SÉRIE G.

SEMINAIRE ARCHIÉPISCOPAL, dit SÉMINAIRE SAINT-VIVIEN, fondé à Rouen en 1656 et tenu par des Eudistes. 8963-9140

Y avaient été réunis : en 1691, le collège des Notaires apostoliques ou de Saint-Marc, dont la date de fondation est incertaine, 8978-8990, 9009-9011, 9017, 9028-9089

Cartulaire de ce collège 9028

En 1741, la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Victor-l'Abbaye, fondée au XIe siècle. 9024-9027

En 1772, la mense conventuelle du prieuré du Val-aux-Grès, fondé au XIIe siècle. 9091-9139

PETIT SÉMINAIRE DE ROUEN, dit SÉMINAIRE SAINT-NICAISE, fondé vers 1680, tenu par des prêtres séculiers 9141-9279

Y avaient été réunis, en 1785, le prieuré des Célestins, fondé à Rouen vers 1445, supprimé en 1778 9189-9243

Cartulaire de l'ordre des Célestins 9193

— des Célestins de Rouen 9194

— d'actes relatifs à l'occupation anglaise 9195

En 1760, la mense conventuelle du prieuré de Beaulieu, près de Rouen, fondé en 1200. 9246-9250

En 1772, la mense conventuelle du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons, fondé au XIIe siècle. 9251-9266

En 1772, la mense conventuelle du prieuré de Sausseuse, fondé au XIIe siècle. 9267-9277

SÉMINAIRE POUR LES PAUVRES PRÊTRES, dit le SÉMINAIRE SAINT-LOUIS, établi à Rouen en 1726, sur l'emplacement du monastère du Val-de-Grace, supprimé 9280-9331

Y avaient été réunis les biens de la communauté des Antonins de Rouen supprimée en 1779. 9328-9331

COLLÉGIALE DU SÉPULCRE, dite autrement COLLÉGIALE DE SAINT-GEORGES DE ROUEN 9332-9375

COMMUNAUTÉ DES PRÊTRES DE SAINT-CHARLES DU HAVRE . . 9376-9389

COLLÉGIALE DE SAUQUEVILLE. 9390-9424

A laquelle avait été réunie, en 1770, celle de Charlemesnil. . . . 9404-9424

COLLÉGIALE DE GOURNAY 9425-9426

— DE BLAINVILLE 9427

— D'YVETOT 9428-9432

Supplément pour les deux séminaires de Saint-Vivien et de Saint-Nicaise. 9433-9434

ROUEN — IMPRIMERIE LECERF FILS

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR CH. DE BEAUREPAIRE ET J. VERNIER, ARCHIVISTES

SEINE-INFÉRIEURE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — SÉRIE G N° (9435-9900)

TOME SEPTIÈME (3e PARTIE)

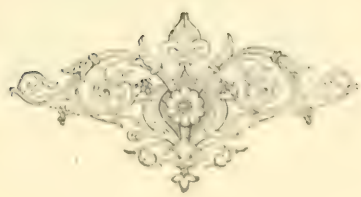

ROUEN

IMPRIMERIE LECERF FILS

1912

CD
1215
S4A46
pt.3

AVANT-PROPOS

Ce troisième et dernier fascicule du tome VII de l'Inventaire de la série G des archives de la Seine-Inférieure est constitué en grande partie par l'analyse des registres ayant appartenu à l'archevêché (G. 9435 à 9842) et aujourd'hui déposés, à titre définitif, aux archives départementales, conformément aux dispositions de l'article 16 § 5 de la loi du 9 décembre 1905 et des articles 20 et 22 du décret du 16 mars 1906.

Il y a de nombreuses années déjà, M. de Beaurepaire dressa un inventaire de ces archives qui avaient fait l'objet, vers le milieu du XVIIIe siècle, d'un classement entrepris par ordre de l'archevêque de Saulx-Tavannes, et d'un répertoire, extrêmement sommaire d'ailleurs et souvent inexact, au dire de M. de Beaurepaire [1], dressé par M. Pellevé, avocat au Parlement et procureur général de l'archevêché.

L'inventaire de M. de Beaurepaire était resté jusqu'à ce jour manuscrit. Les membres de la famille me l'ayant remis avec le désir de le voir imprimé, j'accédai d'autant plus volontiers à ce légitime désir que cette publication devait compléter et très heureusement terminer notre inventaire de la série G.

M. de Beaurepaire s'étant astreint, comme il le dit lui-même dans l'introduction placée en tête de son manuscrit, à n'analyser avec quelques détails que les premiers volumes de la collection des registres du secrétariat de l'archevêché, j'ai dû, avant de livrer son travail à l'impression, le compléter sur certains points et donner une analyse des 185 registres qui avaient été inventoriés en bloc : pour le reste, le manuscrit de M. de Beaurepaire fut scrupuleusement respecté en toutes ses parties.

Ce fascicule se termine par l'analyse des registres ou liasses provenant du chapitre métropolitain et, comme ceux de l'archevêché, actuellement mis en dépôt aux archives départementales en vertu des loi et décret précités. Cette analyse, qui comprend les articles G. 9843 à 9900, est mon œuvre personnelle : c'est ce qui explique pourquoi mon nom figure, sur le titre de ce fascicule, à côté de celui de mon éminent prédécesseur.

J.-J. V.

1. *Inventaire sommaire des archives de la Seine-Inférieure. Série G.* [illegible]

INTRODUCTION

Les archives anciennes de l'archevêché se composent, pour la majeure partie, des registres dits du secrétariat (*vicariatus*, *clerici vicariatus*, *secretarie*, *secretariatus*, etc.). Cette importante et volumineuse collection commence à l'année 1434 et se poursuit, sans grande lacune, jusqu'à la Révolution. C'est, sans contredit, une source précieuse à consulter pour l'histoire de toutes les paroisses de l'ancien diocèse de Rouen.

Les registres du secrétariat, tenus non par le secrétaire, mais, sous sa responsabilité, par un commis, assez ordinairement choisi parmi les notaires de la cour d'église, affectèrent la forme de compte pendant tout le XVe siècle et une grande partie du XVIe : *compotus*, *status recepte*, etc., tel fut leur premier titre. Les actes, rangés dans des catégories qui ne sont pas toujours très nettement définies[1], ne sont que sommairement indiqués, et la courte mention qui en est faite ne paraît d'abord avoir d'autre objet que la justification du chiffre qui la suit. On remarque à la fin de chaque chapitre un total, à la fin du registre un résumé et une récapitulation des recettes et dépenses, avec les signatures des officiers de l'archevêché qui avaient entendu et approuvé les comptes du secrétariat. Cette forme primitive se modifia de plus en plus. On vit bientôt disparaître le chapitre des dépenses, la récapitulation de la recette, les signatures des auditeurs du compte. — Quelques actes ayant cessé de donner lieu à une perception de deniers (tels que les collations, les permissions de quêter), on n'en maintint pas moins la mention dans le registre, qui fut de bonne heure appelé *Registrum secretarie* ou *secretariatus*, au lieu de *compotus*. Les « collations », non seulement continuèrent à être mentionnées, mais furent de plus en plus longuement analysées. En même temps, quelques séries d'actes tendirent à disparaître : les dispenses de foi et de serment prêtés dans des contrats reconnus depuis frauduleux n'occupent pas moins de douze pages dans le registre de 1498-1499 ; elles en occupent une seule dans celui de 1554-1555, une demie dans celui de 1559-1560 ; on compte trois dispenses de ce genre en 1572, deux en 1573, une en 1574 ; il n'y en avait point eu de sollicitées en 1566, 1568. — On voit encore des chiffres aux articles inscrits sous les titres de *Non residencie curatorum*, *Approbationes capellanorum*, dans le compte de 1576-1577 ; à partir de là, il n'y a plus de chiffre à aucun article. — Le registre, jusque-là limité entre le terme de la Saint-Michel d'une année et le même terme de l'année suivante, embrasse une période de temps très variable. — Dans le registre de 1605-1607, les provisions sont rapportées en entier. Plus tard (1635-1636), les actes commencent à être revêtus des signatures de l'archevêque et des vicaires généraux. Plus tard encore, on adopte l'usage de plusieurs séries de registres : ainsi, sous Mgr de Harlay et Mgr de Médavy, il y a des registres particuliers pour les ordonnances rendues par l'archevêque, absent de Rouen, et d'autres pour les ordonnances rendues à Rouen par les vicaires généraux.

Les registres du secrétariat de l'archevêché ont été tenus avec un soin remarquable depuis les premières années du XVIe siècle jusqu'en 1577. Nous signalerons, au commencement de

1. Cette remarque s'applique, surtout, aux premiers chapitres : *Collationes*, *Gracie*, *Dispensationes*.

chaque volume, dans cette période de temps, les lettres ornées du mot *Registrum*, parfois d'un goût très pur, parfois aussi d'un goût bizarre. Ici, la lettre *R* représente un homme en bonnet (1522-1523); là, deux anges jouant de la flûte (1526-1527). La même lettre, dans le registre de 1576-1577, représente un arbre portant les armes du cardinal de Bourbon avec des abeilles autour et ces mots : *Folium ejus non defluet.*

Nous n'analyserons avec quelque détail que les premiers volumes de la collection des registres du secrétariat. Ce n'est pas que tous ne présentent un véritable intérêt. Mais cette analyse nous eût demandé trop de temps et eût allongé démesurément cet inventaire.

Ch. de BEAUREPAIRE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE G.

G. 9435. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1431-1435. — *Compotus sive status recepte emolumenti vicariatus factus per me Robertum Guerouldi ipsius vicariatus, sub venerabili viro magistro Simone de Bergeriis reverendissimi in Christo patris et domini Hugonis archiepiscopi Rothomagensis secretario clerico, et ad ipsum officium exercendum per ipsum reverendissimum patrem commissum, inceptus die ultima mensis septembris anno Domini millesimo quadringintesimo tricesimo quarto et finitum ad consimilem diem anno Domini millesimo quadringintesemo tricesimo quinto.* — Divisé en chapitres : *recepta collationum, mandatorum subhastacionum et approbacionum confratriarum et reconciliacionum ecclesiarum.* Approbation des confréries de S. Jacques, S. Jean-Baptiste, S. Nicolas et Ste Catherine, à Angerville (Anservilla), doyenné de Valmont ; de la Nativité de la Sainte-Vierge, à Anglesqueville, doyenné de Bacqueville ; — de S. Antoine et S. Sébastien, à Annouville, doyenné de Valmont ; — de Notre-Dame, aux Authieux, doyenné de Longueville ; — de S. Nicolas, à Auzebosc ; — du S. Esprit, à *Bernencourt* ; — de S. Nicolas, à Saint-Pierre de Buchy ; — de Notre-Dame, à Criel ; — de la Madeleine, à Écalles, doyenné de Cailly ; — de S. Nicolas, à Notre-Dame de Longueil ; — de S. Maurice, à Malaunay ; — de S. Victor, à Manteville, doyenné de Valmont ; — de S. Jacques, à Valmont ; — de S. Eustache, à Vireville ; — de S. Ouen, à S. Ouen de Rouen ; — des Saints-Innocents, à S. Patrice de Rouen ; — union des charités de Notre-Dame, du Saint-Sacrement et de S. Godard, à S. Godard de Rouen (prix des approbations : 50, 60 sous). — Permission de réconcilier des églises polluées par effusion de sang ou par le fait de gens de guerre : Boisemont ; Commeny ; Notre-Dame de Gournay ; Marquemont ; Saint-Paër, au doyenné de Saint-Georges ; Saint-Victor-en-Campagne ; Touffreville, au doyenné d'Eu ; Yvetot ; le cloître de Saint-Wandrille. — Commission donnée à Nicolas Prévosteau, jurisconsulte, pour administrer provisoirement le vicariat de Pontoise. — Résignation faite par Guillaume Érart, professeur de théologie, de la cure de Cliponville, pour cause de permutation à faire avec Hugues Leclerc, chanoine de Paris ; par Nicolas Feuillet de la cure de Transières. — Nomination par Nicolas Basset, sœur de Malaunay, de Pierre Blanchart, curé de Goupillières, à la cure de Notre-Dame-des-Champs. — Mention de Jean de Typlot, seigneur de Bertreville ; de Jean Milles, curé de S. Nicolas de Malaunay ; d'Alain Kyrketon, chapelain de Ste Marie-Madeleine de Fumichon, au diocèse de Lisieux, docteur en décrets, chapelain de la chapelle du Régent (Bedford). — *Recepta questarum.* — *Recepta dispensacionum de non solvendo debita et contractuum deceptivorum.* — *Recepta graciarum scilicet pro*

celebrando et despensando in oratoriis. — Recepta non residenciarum curatorum et approbacionum cappellanorum ecclesiis deservientium. — Recepta litterarum d'a quocumque et aliarum ordines tangentium. — Ordinations des Quatre-Temps avant Noël 1434, célébrées par l'évêque d'Avranches : 122 enfants tonsurés, 65 acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres. — Ordinations après les Brandons : 112 enfants tonsurés ; 85 acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres ; — Ordinations *post letare Jherusalem*, célébrées par l'évêque d'Avranches : 26 enfants tonsurés, 65 acolytes, sous-diacres et prêtres ; — après les Rameaux : 24 enfants tonsurés ; — après la Pentecôte : 740 enfants tonsurés, 115 acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres ; — en septembre : 147 enfants tonsurés, 72 ordonnés *ad majores* ; — à Dieppe, tonsurés par l'évêque de Lisieux, 205 ; — pour chaque lettre de tonsure, 5 sous ; pour chaque lettre d'ordre, 4 sous 2 deniers. — Compte non signé. Ce registre et un grand nombre de la même collection ont été paginés par M. de Seraucourt. Les indications marginales sont de la main de MM. Cornet, Fliot, secrétaires de l'archevêché au dernier siècle.

G. 9136 (Registre. — In-folio, 70 feuillets, papier.

1436-1437. — *Compotus sive status recepte facte per me Robertum Guerouldi, presbiterum, apostolica et imperiali auctoritatibus curieque archiepiscopalis Rothomagensis juratum notarium, ad officium clerici vicariatus sub honorabili viro Jacobo Lejure, clerico reverendissimi in Christo patris et domini domini Ludovici de Lucemburgo, Dei gratia Rothomagensis archiepiscopi et Francie cancellarii, exercendum ab eodem reverendissimo patre commissum et deputatum ratione dicti officii, incepte in festo Beati Michaelis in Monte-Gargano, anno Domini 1438 et finientis ad consimilem diem anno revoluto.* — Même division en chapitres qu'au registre précédent. — Collation à Roger Bourguignon, de la cure d'Aizier, vacante par le décès de Jean de Livet ; — à Jean Cordier, de la cure de Bracquemont, vacante par le décès de Guillaume Bellée ; — à Jean de Guerres, prêtre, religieux de l'hôpital de Neufchâtel, de la cure de Bully, vacante par la résignation de frère Laurent Darendel (sur la présentation du prieur dudit hôpital) ; — à *Socius* Votes, de la cure de Duclair, vacante par le décès de Jean de Rosay ; — à Jacques Cochon, notaire, de la cure du Petit-Quevilly ; — à Nicolas Dumontier, de la cure de Poville, sur la présentation de Pierre Poolin, écuyer ; — à Raoul Gervais, de la cure de Salmonville-la-Sauvage, vacante par le décès d'Étienne Le Bègue, sur la présentation du Roi ; — à Nicolas de Poix, prêtre de la cure de Mauny, vacante par la résignation de Jean Massieu, sur la présentation de Richard Cursum ; — audit Massieu, de la cure de Valliquerville, vacante par le décès de Jean Sécart, sur la présentation de Jean Merlin ; — à maître Jean Doulle, chapelain de M. de Warwick, de l'hôpital de S. Martin-du-Pont, à Rouen ; — à maître Nicolas Caval, chanoine de Rouen, de la chapelle de Notre-Dame des Béguines, de la même ville, vacante par le décès de Guillaume Piques, sur la présentation de la maîtresse de la maison. — Cure de Hautot-sur-Dieppe, vacante par le décès de Guy Voillot ; — chapelle de S. Jacques, à l'hôpital de Pontoise, vacante par le décès de Nicolas Prévosteau. — Mention de Bérard de Montferrand, chevalier, seigneur de Buchy. — *Recepta questarum. — Recepta dispensacionum de non solvendo debita et fide et juramento prestitis in contractibus deceptivis. — Recepta litterarum de gratia concessarum videlicet pro celebrando et desponsando in oratoriis.* Dispense à Jean Le Fèvre, capitaine de Pont-Saint-Pierre, pour se marier dans la chapelle du château de Pont-Saint-Pierre. Permission de célébrer dans l'oratoire de la carrière de Cachalose concédée aux paroissiens de Gommecourt. Concession de territoire à l'évêque d'Avranches pour ordonner quelques-uns de ses diocésains, sans préjudice des droits de Mgr de Rouen. — *Recepta non residenciarum. — Recepta ordinum durante tempore presentis compoti Rothomagensi celebratorum.* En décembre : 62 tonsurés, 12 acolytes ; en février : 58 tonsurés, 10 acolytes ; après les Rameaux : 15 tonsurés, 3 acolytes ; à la Pentecôte : 118 tonsurés, 8 acolytes ; en septembre : 73 tonsurés, 4 acolytes. Total de la recette : 778 l. 17 s. — Mises faites par ledit Guérould. — Compte signé par Pasquier, évêque de Meaux, Philippe de La Rose, official, Pierre Surreau, trésorier, Oudard Le Riche, clerc de la chambre des comptes du Roi, Jean Pajot, scelleur.

G. 9137. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1439-1440. — *Compotus sive status recepte facte per me Robertum Guerouldi, presbyterum, curie archiepiscopalis Rothomagensis juratum* [*notarium*], *racione et ad causam officii clerici vicariatus reverendissimi in Christo patris et domini domini Ludovici de Lucemburgo, Dei gratia Rothomagensis archiepiscopi et Francie cancellarii, michi sub honorabili viro Jacobo Lejure, clerico ejusdem reverendissimi patris secretario, per eumdem reverendissimum patrem commissum...* Même divi-

sion en chapitres qu'à l'article précédent. — « Pro quictancia centum saluciorum pro pastu per Re. patrem dominum Egidium, episcopum Constantiensem, debito, XXVIII. Julii, nihil. » — « Pro simili centum librarum, pro quibus composuit Re. pater dominus Pasquierus, Ebroicensis episcopus, die predicta, nihil. » — « Pro quadam commissione per dominum data dominis episcopo Ebroicensi et officiali Rothomagensi ad determinandum et sentenciandum de controversia inter abbates Sancti Wandregisili, Gemmetici et Becci Helluini super suis antelationibus in sinodis et congregationibus, pro domino nihil. » — « Pro quadam commissione pro reverendo patre domino episcopo Ebroicensi et domino officiali ad pronunciandum quandam sentenciam diffinitivam in materia fidei diu ventilitam inter promotorem, etc., ex una, et magistrum Egidium de Campis, parte ex altera, nihil. » — Lettres de territoire à l'évêque de Coutances pour faire, à Rouen, le procès à Guillaume d'Auberive, prévenu du crime de lèse-majesté. — « Pro licentia celebrandi in oratorio concessa Henrico Gray de Heton, comiti de Tancarvilla, et ejus uxori per dominum, nihil ; — pro licentia celebrandi et desponsandi in oratorio concessa domino Simoni Morhier, militi, preposito Parisiensi, per dominum, nihil ; — pro licentia celebrandi in oratorio concessa Roberto Semard, capitaneo de Insulabona, .XV. s. ; — pro licentia celebrandi in oratorio castri de Archis concessa Thome Baldensi, capitaneo loci, .XV. s. ; — pro simili concessione domino Johanni de Montgommery, baillivo Caletensi, nihil ; — pro licentia celebrandi et faciendi servicium de Ruppe Guidonis in bassa curia castri loci, .XV. s. ». — « Pro collacione minoris porcionis de Fontibus-Duni, decanatus de Brachiaco, vacantis per simplicem resignationem domini Petri Cochon pleno jure, domino Abrahe de Platea, presbytero, ultima septembris collatorum, .I. salucium. » — Résignation de la cure de Saint-Germain de Calleville par Thomas Basin pour cause de permutation à faire avec Jean Guedon, chapelain de Grippel ; de la cure de Drosay par André Marguerie ; de celle de Lintot par Jean Basset, nommé chantre de la cathédrale de Rouen ; de celle de Néville, au doyenné de Canville, par Denis Gastinel, nommé à un autre bénéfice. — Mentions : de Nicolas Maulin, chapelain de S. Tomas en l'hôtel de Saint-Antoine à Rouen ; de Richard de Wideville, seigneur de Charlesmesnil, époux de Jacquette de Luxembourg. — *Recepta ordinum* : décembre, 62 enfants tonsurés, 6 acolytes ; — après les Brandons, 51 enfants tonsurés, 9 acolytes ; — après *Lætare Jerusalem*, 16 enfants tonsurés, 3 acolytes ; — à Pâques, 15 enfants tonsurés, 3 acolytes ; — en septembre, 112 enfants tonsurés, 3 acolytes. — Compte revêtu de signatures.

G. 9438. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1110-1111. — Compte du même commis sous le même secrétaire. — Même division en chapitres : *Collationes, Queste, Dispensationes de non solvendo debita et contractuum decepticorum, Recepta litterarum de gracia videlicet pro celebrando et desponsando in oratoriis, Recepta non residenciarum et approbacionum capellanorum, Recepta ordinum, Recepta litterarum ad recuperandum pro domino traditarum*. — « Pro sex litteras in sex pellibus pergameni de adhesione domini nostri regis ad sanctissimum dominum nostrum Eugenium papam quartum, nihil. » — « Pro quodam territorio concesso domino Johanni, Dimitriensi episcopo, pro benedicendo dominum Johannen abbatem Fiscampnensem in ecclesia parrochiali Sancti Petri Portarii Rothomagensis, VII[a] apilis, .X. s. ». — « Pro licentia celebrandi et faciendi servicium canoniale concessa decano et canonicis de Salceya, Ebroicensis diocesis, in domo fratrum minorum, .I. salucium val. XXIX. s. III. d. ». — « Pro simili licentia celebrandi in oratorio concessa parrochianis de Tourvilla in domo abbatis de Gemeticis, .XV. s. ». — « Pro simili concessione rectori et parrochianis de Gommecuria videlicet de celebrando in carreria de Cache Alose, .XV. s. ». — « Pro simili videlicet in carreria Sancti Vigoris, decanatus Sancti Romani, XXI[a] septembris, .XV. s. ». — Permission accordée à Henri Gray de Hecton, comte de Tancarville, de se marier dans la chapelle de son château. — Approbation des confréries : de S. Marc et S. Gourgon, martyr, en la chapelle S. Marc de Rouen ; de S. Julien, S. Yves, S. Léger et S. Clair, à S. Denis de Rouen. — « Pro approbatione confratrie sacerdotum Kalende Rothomagensis, pro jure domini, .II. sal. val .LVIII. s. VI d. ». — Nominations de doyens ruraux : Jean Augo, à Cailly ; Robert Bertin, à Périers ; Robert Du Monstier, à Saint-Romain. — « Pro collacione vicarie de Rotonda Rothomagi quam nuper tenebat dominus Johannes Massieu, per ejus resignationem, causa permutacionis faciende cum domino Jacobo de Bosco Heberti, canonico loci, ad canonicatum, etc., facta eidem domino Jacobo licet absenti, die XI[a] augusti, .XX. s. ». — « Pro questa domicelle Marie de Truseignyes, pro Deo, nihil ». — *Recepta ordinum*. En décembre, 78 enfants tonsurés, 2 acolytes ; après les Brandons, 107 enfants tonsurés, 4 acolytes, à Montivilliers, par l'évêque d'Évreux, 142 enfants tonsurés, 4 acolytes ; après *Lætare Jerusa-*

lem, par l'évêque de Dimitri, 11 enfants tonsurés, 1 acolyte ; après les Rameaux, 43 enfants tonsurés ; en juin, 251 enfants tonsurés, 10 acolytes ; en octobre, 111 enfants tonsurés, 6 acolytes.

G. 9139. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1111-1112. — Compte du même commis sous le même secrétaire. — Même division en chapitres : *Collationes* : « Pro quadam littera vadiorum centum marcarum sterlingorum concessa magistro Johanni Fabri, bacalario in theologia, vicario Eliensi, pro domino, videlicet pro feodo, veagiis et diligentiis, die IIII ª octobris, nihil. » — Confirmation de l'élection faite, par voie de scrutin, de Richard de Cauchy, comme prieur de Beaulieu, auparavant curé de Hugleville, au doyenné de Pavilly, et remplacé dans cette cure par Nicolas Le Comte, .IX. l. — Lettre de commission et d'administration de la maison des Bons-Enfants, de Rouen, à Nicolas Hédouys, prêtre, maître ès arts, 3 octobre. XXV. s. — Réconciliations : de l'église de Longueville, polluée par homicides sur les personnes d'Anglais, 18 juillet. X s. ; de l'église de S. Denis de Ferment, où avait été assassiné Charles de Saint-Clair ; du cimetière de S. Aignan, de Pont-Audemer, pollué par le fait des gens de guerre. — Pour annexe autorisée en la confrérie de la Sainte-Trinité et du S. Esprit fondée au monastère des Ermites de S. Augustin, de Rouen, avec addition d'un sermon en l'honneur de Ste Catherine, vierge et martyre, .X. s. — Collation de la cure de la Neuville-Champ-d'Oissel, sur la présentation de l'abbé de Lire, à Raoul de Hangest, chanoine de Rouen, ayant résigné la cure de La Haye-Routot. — Approbation de ventes faites par des communautés ecclésiastiques. — Mention de Guillaume Alington, seigneur du Thuit-Hébert ; Richard de Wideville, seigneur du Grand-Torcy ; Vautier de Hungerfford, seigneur de Vauville-d'Écalles ; Laurent Guédon, avocat du roi, seigneur de Franqueville. — *Recepta questarum.* Pour concession de quête à l'église de Pressigny-l'Ile, qui avait été incendiée, XX. s. — *Recepta dispensationum*. — *Recepta graciarum videlicet pro celebrando et desponsando in oratoriis concessarum*. Permissions de ce genre accordées à Guillaume Gorgonam, capitaine du château de La Roche-Guyon ; à Jean Lefèvre, capitaine du château de Pont-Saint-Pierre ; à Robert Semard, capitaine de Lillebonne. — Autorisation : aux chanoines de La Saussaye, du diocèse d'Evreux, de faire l'office canonial au couvent des frères mineurs de Rouen. XXX. s. ; aux habitants de la paroisse de S. Hilaire, près de Rouen, de faire l'office paroissial en la maison de Jacques Miremault pour une demi-année. X. s. ; à ceux de la paroisse de Courcelles de faire le même office au manoir du seigneur. XV. s. Autorisations du même genre aux religieuses de Bondeville, à la prieure de Saint-Paul près de Rouen, aux paroissiens de La Roche-Guyon. — *Recepta non residenciarum et approbationum capellanorum. — Recepta ordinum* : « Pro littera d'a quocumque ad tonsuram recipiendam Henrico Fabri. V. s. » ; 663 tonsurés, chacun payant 5 sols ; 16 acolytes. — *Recepta antiquarum litterarum ad recuperandum pro domino traditarum.* — Somme totale de la recette du secrétariat : 510 livres. — Mises. — Compte signé par Philippe de La Rose, official, Pierre François, Jean Pajot, scelleur.

G. 9140 (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1155-1156. — *Registrum litterarum officii clerici vicariatus Rothomagensis*, tenu par Jean de Gisors, commis de Guillaume Mesard, licencié en décrets, secrétaire du cardinal d'Estouteville. — Même division en chapitres : *Collaciones, Gracie, Queste, Dispensaciones, Non residencie, Approbationes capellanorum deservientium ecclesiis, Ordines.* — Confirmation de l'élection de Jean Vallier, comme abbé de Valmont, XV. livres. — Office de sergent de la cour de Rouen, vacant par la démission de Mauger Parmentier, exerçant présentement l'office de procureur, donné à Guillaume Parmentier, XXII. s. VI. d. — Nomination de Jean Rousselin, curé de Notre-Dame de Fauville, au prieuré de la Madeleine de Rouen. — Ordinations : 15 acolytes, 1.070 enfants tonsurés, dont 47 à Heuqueville en Vexin par l'évêque de Dimitri, à l'occasion de la dédicace de l'église de cette paroisse le lendemain de la Nativité de S. Jean-Baptiste 1456 ; un enfant tonsuré *gratis*, « quia de domo et habitu Bonorum Puerorum Rothomagensis ». — Le compte ne comprend pas de dépenses ; il ne porte ni date finale ni signatures.

G. 9141. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1156-1157. — Compte du même. — Même division : *Collationes, Gracie, Queste, Dispensationes, Non residencie, Approbationes capellanorum, Capitulum ordinum.* — « Pro mandato subhastationum ecclesie Sancti Nicolai Rothomagensis vacantis per obitum domini Guillelmi Manchon, ultimi rectoris ejusdem, concesso magistro Johanni de Parenti, presbytero... — Pro simili capelle Sancti Anthonii fundate in eccclesia

Sancti Martini de Alisiaco, decanatus de Piris, vacantis per obitum domini Martini Burron, facta domino Thome Gille, presbytero, ad presentationem domini Petri de Rouvilla, militis, domini temporalis de Rouvilla, die XXV[a] januarii, .XXX. s. » — Nominations de doyens ruraux : Lambert, curé de Bosc-Hyons, doyen du doyenné de Bray ; Germain Denis, doyen du doyenné de Saint-Wandrille ; Guillaume Courant, doyen du doyenné de Pont-Audemer. — Pour la permission : d'apporter la fierte ou châsse de S. Vulfran du monastère de Saint-Wandrille en la ville de Rouen, 5 s. ; — de réconcilier le cimetière Saint-Yves près le bout du pont (permission adressée, le 18 août, à l'évêque de Dimitri), 100 s. ; — de publier les indulgences de l'église de Gerponville, 5 s. ; celles de la paroisse de Blacqueville, 10 s. — Réformation : de la confrérie du S. Sacrement (*Eucharistie Christi*) de la Rosière, 10 juin, 30 s. ; de celle de S. Jean-Baptiste du Gourrel, 24 juin, 30 s. — Confirmation de l'élection de frère Guillaume Le Lavendier, élu de Saint-Fromond, au diocèse de Coutances, 9 l. — Ordres conférés par l'évêque de Dimitri : 126 tonsurés, 12 acolytes. — Somme totale de la recette : 339 liv. 14 s.

G. 9442. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1157-1158. — Compte du même. — Même division. — *Collationes* : Commission de doyen de Longueville pour maître Guillaume de Riville, 22 s. 6 d. ; — approbation et union des confréries de S. Pierre, S. Paul, S. Thomas, et S. Vincent au couvent des Jacobins de Rouen, 30 s. ; — approbation : de la confrérie de S. Jean-Baptiste en l'église de Saint-Jean-sur-Cailly, 40 s. ; de celle de S. Floscel, S. Nicolas, S. Sébastien et S. Laurent, martyrs, en l'église paroissiale de Mannevillette, au doyenné de Saint-Romain. — Réformation de quelques articles de la confrérie de Notre-Dame de Ménerval, 15 s. — Permission de publier les indulgences depuis longtemps accordées par plusieurs pontifes à la chapelle S. Eloi, au doyenné de Bacqueville, 5 s. — « Pro evacuacione ecclesie parrochialis Sancti Crispini, decanatus de Basquevilla, in vim brevii patronatus ecclesie per dominum temporalem de Montigny levati die XIII[a] marcii, .V. s., — pro evacuacione parrochialis ecclesie Capelle de Callevilla facta in vim brevii patronatus per nobilem virum Robertum Biote, armigerum, dominum temporalem de Fomechon, contra Robertum de Pardieu, armigerum, levati, V. s. ». — Etc.

G. 9443. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1157-1158. — *Contrarotulus* du registre précédent. — Il n'y a, pour la rédaction, de différence que dans le titre. — Les *contrarotuli* paraissent avoir été des expéditions des registres de comptes ordinaires, plus soigneusement écrites, sans interlignes ni ratures. — Le nom du clerc du secrétaire ne figure pas au titre du *contrarotulus*.

G. 9444. Registre. — Initials, 42 feuillets, papier.

1158-1159. — Compte du même [1]. — Même division. — Approbation des confréries : de S. Pierre de Sévis, 30 s. ; de Notre-Dame de Canville, 30 s. — Réformation de la confrérie de Notre-Dame et de S. Antoine de Belbeuf. — Permission de publier les indulgences accordées à l'église de Saint-André-sur-Cailly, 5 s. — Collation de l'église de Bully, vacante par la nomination de Jean Alain au prieuré de S. Thomas le Martyr de Neufchâtel, à Alain Langlois, religieux dudit prieuré, sur la présentation du prieur, 40 s. — Ordres conférés : 83 acolytes, 1.421 enfants tonsurés dont 110 par Guillaume, évêque de Bayeux, à Lamberville, le 29 octobre, avec la permission du vicaire, « crismavit et tonsuravit ».

G. 9445. Registre. — In-folio, 42 feuillets, papier.

1159-1160. — Compte du même. — Même division. — On range dans le premier chapitre intitulé *Collationes* les dispenses pour le mariage. — « Pro collatione canonicatus et prebende secunde de Crepicordio in ecclesia Lexoviensi... facta magistro Petro Cerii nominato, sacre theologie professori, propter denegationem Thome, episcopi Lexoviensis, auctoritate metropolitana, XXVI[a] mensis augusti, XXX s. » — « Licentia publicandi indulgentias concessas per dominum cardinalem Avinionensem benefactoribus ecclesie de Companvilla, die X[a] februarii, X. s. » — Indulgences accordées à l'église de Clipanville, au prieuré « Sancti Gemelotti » près Harfleur. — Réformation de la confrérie de la Nativité de Notre-Dame et de S. Nicolas à Londinières, 30 s. — Approbation des reliques de S. Vivien apportées de l'église de S. Vivien de Saintes en l'église de S. Vivien de Rouen, 20 s. —

1. Le *contrarotulus* se trouve inscrit à l'article G. 146.

« Pro dispensatione Guillelmi Le Cheron de non solvendo super contractu deceptivo, XIII[a] junii, .X. s. ». — Etc.

G. 9448. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1160-1161. — Compte du même. — Même division. — Permission de procéder à l'élection d'un abbé du Tréport en remplacement de Richard de Longuemort, décédé, 20 s. — Confirmation de l'élection d'André de Marquie, 15 liv. — Nominations de doyens : Philippot Lemonnier à Aumale ; Jean Vincent à Bacqueville, Jean Maroye, au lieu de Jean Le Grand, à Brachy ; André Chiefd'Hostel à la Chrétienté, au lieu de Georges Marlet, décédé, 22 s. 6 d. ; Raoul Baillet à Neufchâtel. — Indulgences en faveur des églises de S. Jean d'Eu, de S. Aignan de Pont-Audemer. — Approbation des reliques de Glos *(de Glossio)*, 10 s. ; — de la confrérie de la Purification de Notre-Dame et du S. Sacrement à Alvimare ; de Ste Marie-Madeleine de Senval ; de S. Jean-Baptiste, S. Pierre, apôtre et Ste Austreberthe, à Sainte-Austreberthe. — Ordres conférés par l'évêque de Dimitri. — Total des recettes : 1365 livres.

G. 9447. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1160-1161. — *Contrarotulus* du registre précédent.

G. 9448. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1161-1162. — Compte du même. — Même division. — Le premier chapitre porte pour titre : *Capitulum collationum, beneficiorum et consimilium litterarum*. « Pro licentia eligendi priorem Duorum Amantium, XIII[a] novembris, .XV. s. — Pro mandato subhastationum prioratus Duorum Amantium, vacantis per obitum fratis Nicolai Grimout, concesso fratri Nicolao Le Nouvel, electo per viam Spiritus santi, die XXVI[a] novembris, .XX. s. — Pro licentia concessa priorisse et conventui Sancti Amandi Rothomagensis de se obligando in centum libris turon. pro funeralibus et serviciis abbatisse defuncte, etc., die XXVIII[a] aprilis,... c. l. — Pro confirmatione electionis monasterii Sancti Amandi Rothomagensis concesse domine Guillemete Ducroq, electe per viam Spiritus Sancti, XXI[a] maii, .IX. l. ». — Approbation des confréries de Notre-Dame de Frichemesnil, de S. Martin de Soreng, de S. Eustache et de S. Clair en la léproserie de Notre-Dame du Bec-Crespin, de S. Benoît de Clévilie, etc.

G. 9449. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1162-1163. — Compte du même. — Même division. — « Pro quadam unione quorumdam articulorum in hospitali sive conventui fratrum predicatorum ad honorem sanctorum Dominici, confessoris, et Petri, martiris et beate Katherine de Senis,... X. s. — Pro approbatione confratrie Sanctorum Jacobi, Christofori, Cosme et Damiani, fundate in ecclesia parrochiali de Calidomonte, XXIIII[ta] marcii, .XXX. s. — Pro approbatione confratrie Eucaristie Christi fundate in ecclesia parrochiali Beate Marie de Paveliaco, die IIII[ta] junii, .XXX. s. ». — Autres confréries approuvées : Notre-Dame et S. Martin, à Barentin ; le Saint-Esprit, Notre-Dame, S. Michel, S. Jean-Baptiste, à Notre-Dame du Pollet ; la Sainte-Trinité, la Sainte-Vierge, Tous les Saints et S. Martin, à Saint-Martin de Villequier ; etc. — Nominations de doyens : Raoul Aalyne, à Cailly ; Jean Le Roy, à Eu ; etc.

G. 9450. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1163-1164. — Compte du même. — Même division. — « Pro commissione decanatus de Validomonte vacantis per obitum domini Guillelmi Dybart, facta domino Johanni de La Bucaille, curato de Gubervilla La Mellnel, dicti decanatus, die XIX[a] octobris predicti, .XXII. s. VI. d. — Pro mandato subhastationum capelle leprosarie de Clemenciaco, infra metas parrochie de Caillevilla, Rothomagensis diocesis, vacantis per obitum domini Egidii Vallet, concesso domino Johanni de Guillos, presbytero, ad presentationem magistri Rogeri Vasprée, curati ecclesie parrochialis dicti loci de Caillevilla, die prima februarii, .XIII. s. — Pro commissione administrationis domus Bonorum Puerorum Rothomagensis et scolarum loci, concessa magistris Nicolao de Hauville et Roberto de Ruello, presbyteris, usque ad beneplacitum, etc., die ... marcii, per absentiam domini Radulphi Lemonnier, .XX. s. — Pro licentia publicandi indulgencias per dominos cardinales concessas visitantibus ecclesiam de Bournevilla, Rothomagensis diocesis, certis diebus ibidem designatis, et bona pargientibus, .V. s. ». — Approbation des statuts des confréries de S. Eutrope et S. Jacques, à Notre-Dame de Bretteville, au doyenné de Valmont ; du Saint-Sacrement, en l'église de Sainte-Beuve ; de S. Michel-Archange et de S. Jacques, à Touffreville-la-Corbeline ; de Notre-Dame et de Ste Appoline, à Valmont. — Réformation des statuts de la confrérie du

Saint-Sacrement, de S. Nicolas et de S. Antoine, en l'église de Montmain (*de Montemedio*).

G. 9451. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1464-1465. — Compte du même. — Même division. — Collation de la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, à Rouen, vacante por le décès de Jean Cochon, à Guillaume Marguerie, chanoine de Beauvais, sur la présentation du doyen et du chapitre de Rouen, 4 s. — Approbation de confréries : du Saint-Sacrement, de Notre-Dame et de S. Remi, en l'église de Biville, 30 s.; du Saint-Sacrement, de S. Aubin, S. Laurent et S. Sébastien, à Croixmare, 30 s.; de Notre-Dame, à Perduville et à Lissy; de Notre-Dame, S. Maclou, S. Nicolas et S. Eustache, à Saint-Maclou de La Bruyère; de S. Denis, à S. Denis de Torcy-le-Petit.

G. 9452. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1465-1466. — *Contrarotulus* du compte du même [1]. — Registre fort endommagé. — Manque le chapitre des ordres. — « Pro questa Sancti Nicolai de Bellovidere, pro uno anno,... .XV. s.; — pro simili hospitalis Sancti Juliani de Archis, pro uno anno, .XV. s.; — pro simili hospitalis sive domus Dei de Envremodio, pro uno anno, .X. s.; — pro simili prioratus sive domus Dei Sancti Leonardi de Elboto, pro uno anno, .X. s. ».

G. 9453. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1466-1467. — Compte du même. — Commission de doyen de Gisors donnée à Jean Vyon, curé de Magneville, 22 s. 6 d. — Permission de publier les indulgences accordées par le cardinal d'Avignon, légat en France, à l'église de Monchy, 5 s. — Confirmation de l'aliénation faite d'une masure par le curé d'Erquenchy à Nicolas Le Roy, 15 s. — Collation du monastère de la Madeleine de Bival (*Buyval*), vacant par le décès de Jeanne de Flandre, à sœur Jeanne de Canville, religieuse du même monastère, *pleno jure, actento quod, ex tribus in ipso monasterio religiosis tantum existentibus, communis sequi non poterat electio*, 4 livres. — Collation du prieuré de Sacey, au diocèse d'Avranches, membre dépendant de l'église de Marmoutiers, vacant par la promotion de R. P. Mgr Artur, archevêque de Bordeaux, ou par la renonciation de frère Thomas de La Barre qui s'était porté pour prieur du dit prieuré, à frère Thomas Cherière *aliàs* Serreur, religieux de Lire, *jure devoluto auctoritati metropolitane*, [illegible] s. — Résignation par Bérenger Le Marchant de son titre de chapelain des Béguines de Rouen.

G. 9454. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1467-1468. — Compte du même. — Collation de l'archidiaconé du Grand Caux, vacant par le décès d'Étienne Yver, à Jean Du Mesnil, chanoine de Rouen, par maître Guillaume Mesard, vicaire, 2 liv.; — de la cure de S. Éloi de Bully, vacante par le décès d'Alain Langlois, à frère Jean Langlois, sur la présentation de Robert Clément, prieur de Neufchâtel; — du doyenné d'Envermeu, vacant par la mort de Regnaud Orel, à maître Roger de Valongnes, 29 septembre, 22 s. 6 d.; — du vicariat de S. Julien en la forêt de Rouvray près Rouen (*pro vicariatu Sancti Juliani in foresta de Roboreto juxta Rothomagum*, vacant par le décès de Robert Le Petit, dernier vicaire, à frère Robert Belin, religieux du prieuré de la Madeleine à Rouen, sur la présentation de Rémond, prieur de ce prieuré, 30 s.; — de la chapelle et léproserie de *Rupemare* à Saint-Pierre-de-Lavis... à Jean Delamare, 25 s. — Confirmation de l'élection de Richard Bosvier comme prieur du Mont-aux-Malades, au lieu de Le Fèvre, décédé, 9 liv. — Approbation des confréries de S. Michel, à Ingouville; de S. Vaast, à Saint-Vaast-du-Val; de S. Sulpice et de S. Fiacre, en la paroisse du Thil, au doyenné de Brachy; de Notre-Dame, de S. Pierre et S. Paul de Montfort. — Indulgences accordées par le cardinal d'Avignon, légat, à l'église de Monchy.

G. 9455. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier; [illegible] feuillets, parchemin.

1467-1468. — *Contrarotulus* du compte précédent, avec, en tête, l'état de la recette du secrétariat (*Compotus seu status recepte secretariatus*), lequel porte à 1.190 livres le total des recettes du vicariat, ledit état signé FRANCISCI.

G. 9456. — (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1468-1469. — Compte du même. — Cure de Couville, vacante par le décès de Jean Julienne, donnée à maître Guillaume Bernouf, clerc, maître-ès-arts du diocèse de Rouen, par droit de dévolut, parce que les religieux de Saint-Sauveur avaient laissé passer six mois depuis la mort du dernier titulaire sans présenter

1. Le compte se trouve analysé à l'article G. 147.

à la cure, 25 sols. — Collation de la chapelle ou léproserie de S. Jacques de Grainville-la-Teinturière, vacante par la simple résignation de Pierre Le Tourneur, à Jean Du Jardin, clerc, sur la présentation de Jacques de Rouville, seigneur temporel du lieu. — Nomination de Pierre Le Meiteer au doyenné de Ry, vacant par le décès de Richard Regnard. — « Pro licentia dedicandi ecclesiam Sancti Albini juxta Beullentum coram suo domino episcopo Crisopolitano (Quimper), .IX. liv. ». — Permission de publier les indulgences accordées à l'église de S. Nicaise de Rouen et à la confrérie de Ste Catherine: par dix cardinaux à l'église d'Ouville. — Approbation des statuts de la confrérie de Notre-Dame, S. Gilles, S. Leu, S. Gorgon, en l'église de Notre-Dame-des-Champs; de S. Jean-Baptiste, S. Pierre et S. Paul, à Caudebec.

G. 9157. Registre. — In-folio, 11 feuillets, papier.

1169-1170. — Compte du même. — Confirmation de l'élection d'Agnès La Lièvre, nommée abbesse de Montivilliers, en remplacement de Guillemette de Tournebu, décédée, 2 décembre. 30 livres. — Léproserie de Baons-le-Comte, vacante par le décès de Pierre Alles, donnée à Jean Houel, sur la présentation faite par Guillaume Du Mesnil-Cate, à cause de son fief du Mesnil-Cate. — Approbation des confréries de S. Étienne, S. Sébastien, S. Cyr et Ste Julite, à Beaucamp; de S. Clément, S. Blaise, S. Nicolas et S. Sébastisn, à Servaville.

G. 9158. Registre. — In-folio, 35 feuillets, papier.

1169-1170. — *Contrarotulus* du registre précédent.

G. 9159. Registre. — In-folio, 11 feuillets, papier.

1170-1171. — Compte du même. — Approbation des statuts de la confrérie de S. Ouen, S. Antoine et Ste Catherine, en l'église de Belbeuf. — Collation : de l'église de Latainville, vacante par la résignation de Pierre Brébion, à Étienne Lucas, sur la présentation de l'abbesse de Gomerfontaine, 11 octobre. 30 s. ; — de l'église paroissiale de S. Valery de Varengeville, vacante par le décès de Jean de Criel, faite par Pierre Henry, du diocèse de Poitiers, sur la présentation de l'abbé de Couches, au diocèse d'Evreux, 31 octobre. 35 s. ; — de l'église de Criquetot-l'Esneval, doyenné de Saint-Romain, vacante par la mort de Jacques Dupuis, faite à maître François de Dreux, clerc, maître ès-arts, sur la présentation de Robert de Dreux, baron et seigneur temporel dudit lieu, 13 novembre. 35 s. ; — de l'église de Notre-Dame de Quenouville, vacante par la résignation de maître Pierre de Callemesnil ; — de l'église S. Hilaire de Rouen, vacante par la mort de Guillaume Du Désert, faite à maître Jean Lacaille, prêtre, sur la présentation de Jean Le Cornu, chanoine de Rouen, 6 mars. 30 s. ; — de l'église paroissiale de Touffreville-la Cable, vacante par la mort de Nicolas de La Vatine faite à Robert Malappris, sur la présentation de Jean de Tournebu, seigneur temporel de Villequier, 21 mars. 13 s. ; — de l'église paroissiale de Muids, doyenné de Gamaches, vacante par la résignation de Robert Le Goupil. — Approbation des statuts de la confrérie de S. Jacques, à Mélamare; de S. Nicolas, S. Fiacre, Ste Véronique et des Onze mille Vierges, en l'église S. Nicaise de Rouen. — Permissions de célébrer le culte dans des oratoires accordées à Jean de La Garenne, à Raoul Maillart, à dame Jacqueline de Longroy, dame d'Hermanville. — Ordres conférés par l'évêque d'Hippone : 147 acolytes, 857 tonsurés.

G. 9160. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1171-1172. — Compte de Jean de Gisors. — Collation de l'église paroissiale d'Yquelon, vacante par la mort de Jean Loyson, faite à Roger Le Machon, sur la présentation de Jean de Saint-Mards, seigneur temporel de Blosseville et d'Yquelon, 8 octobre. 40 s. ; — de l'église paroissiale de Colmesnil, vacante par la démission de Richard Le Rat, faite à Jean Lecaron, sur la présentation de Girard de Cailly, prieur du prieuré conventuel de Ste Foy de Longueville, 5 novembre. 20 s. ; — de l'église paroissiale d'Auberville, vacante par le décès de Pierre Le Fèvre, faite à Pierre Le Cordier, sur la présentation de Louis Toustain, écuyer, seigneur temporel d'Auberville, 2 mai. 45 s. ; — de l'église paroissiale d'Étainhus, doyenné de Saint-Romain, vacante par le décès de Geoffroy Amauri, faite à Pierre Le Serrurier, clerc, étudiant à Paris, sur la présentation de Pierre de Roncherolles, chevalier, baron de Heuqueville et de Pont-Saint-Pierre, seigneur temporel d'Étainhus, 15 mai. 45 s. — Approbation des statuts de la confrérie du S. Sacrement, de Notre-Dame et de S. Nicolas, à Gerponville; de S. Georges, à Bréauté. — Nomination au doyenné de Fauville de Guillaume de Gronchet, 10 septembre. 22 s. 6 d. —

Confirmation de l'élection, comme prieur du prieuré de Ste Marie-Madeleine de Rouen, de frère Pierre Le Forestier, prêtre, religieux dudit lieu, élu *per viam Spiritus Sancti* en remplacement de frère Robert Belin, décédé, 15 septembre. 10 livres. — Etc.

G. 9461. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1171-1172. — *Contrarotulus* du registre précédent.

G. 9462. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1172-1173. — Compte du même. — Collation de l'église S. Paterne d'Orival, vacante par le décès de Jean Parcier, faite à Jean Gondovelle, sur la présentation de noble homme Colard de Moy, chevalier, seigneur temporel de Moy et châtelain de Bellencombre, à cause de sa châtellenie de Bellencombre. 30 s. ; — de l'église de Sainneville, doyenné de Saint-Romain, vacante par le décès de Raoul Baterel, faite à Jean Laillet, sur la présentation du Roi, 30 octobre. 30 s. ; — de l'église S. Jean de Renfeugère, vacante par le décès de Pierre Lobbe, faite à Pierre Secourable, sur la présentation de Robert Leschamps, écuyer, seigneur temporel dudit lieu, 28 décembre. 40 s.; — de l'église S. Lazare d'Aumale, vacante par le décès de Thomas Le Sueur, faite à Jacques Le Sueur sur la présentation de l'abbé de Saint-Martin d'Aumale, 24 janvier. 35 s. — Permission de publier les indulgences accordées à l'église de Gonneville. 10 s. — Collation de la chapelle de Néaulphe, doyenné de Gisors, vacante par la résignation pure et simple de Robert Pierres, de l'ordre des frères prêcheurs, faite à Nicolas de La Mare, 14 février. 15 s.; — de l'église paroissiale de Notre-Dame-de-Bliquetuit, vacante par le décès de Jean de Laforge, faite à maître Bosquet, sur la présentation de Jean de Tournebu, écuyer, seigneur temporel de Beaumesnil, de Marbeuf, de Bliquetuit et de Villequier, 16 mars. 55 s.; — de l'église de Mireville, vacante par la résignation pure et simple de Thomas Jouyn, faite à Louis Le Goupil, sur la présentation de Louis Le Goupil, écuyer, seigneur temporel dudit lieu, 35 s. — Ordres conférés par l'évêque d'Hippone : 146 acolytes ; 1,347 tonsurés.

G. 9463 (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1172-1173. — *Contrarotulus* du registre précédent.

G. 9464. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1174 (janvier-septembre. — N. st.) — *Registrum officii clerici vicariatus*, tenu par Guillaume Lambert en remplacement de Jean de Gisors, sous Guillaume Mesard, vicaire. — Confirmation de l'élection de Pierre Roussel, abbé d'Auchy-les-Aumale, 26 février. 10 livres; — de Jean Glace, abbé d'Eu, en remplacement de Jean Vallier, décédé, 25 mai. 15 livres. — Ordres conférés par l'évêque d'Hippone : 177 acolytes, 688 tonsurés. (Il manque un registre qui allait du 29 septembre 1473 au 6 janvier 1474, n. st.)

G. 9465. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1174-1175.— Compte du même. — Nomination au doyenné d'Eu de Guillaume Le Flament. 22 s. 5 d. — Collation de l'église Notre-Dame de Tocqueville, doyenné de Pont-Audemer, vacante par le décès de Jean Chanuel, faite à Geoffroi de Chaumont, sur la présentation du Roi, 8 novembre. 25 s. — Approbation des statuts de la confrérie de S. Sébastien, à la cathédrale de Rouen. — Collation : de l'église paroissiale d'Igé, au diocèse de Séez, vacante par le décès de Guillaume Lorry, « auctoritate metropolitana et superiori propter injustam et indebitam recusationem episcopi Sagiensis », faite à Pierre Gorry, sur la présentation de Guy de Beauvoir, écuyer, seigneur de Landemont, Lanaudin et Igé ; 8 décembre. 30 s.; — de l'église de S. Cande le Jeune, vacante par la mort de Jean de Tieuville, faite à Philippe de La Garde, sur la présentation de Me Antoine, évêque de Lisieux, 24 décembre. *Gratis*. — « Pro commissione promotoris causarum officii Constantiensis » à Saint-Lô, accordée à Nicolas Bechenel après la révocation de Me Henri Pétrequeu, 14 février. 15 s. ; — du prieuré conventuel de Ste Marie-Madeleine « de Gathurable », au diocèse de Séez, vacant par la mort de Robert Leblond, fait au frère Le Tenellier. 24 mars. 30 s. ; — de la chapelle de S. Ritienne au cimetière de S. Maur près Rouen, « in atrio Sancti Mauri juxta Rothomagum », vacante par la résignation de Thomas Hulline, faite à Richard d'Eu, sur la présentation de Jean Gaunt. 28 août. *Gratis*. — Permission de réconcilier l'église de Nolléval, polluée par effusion de sang, 1er décembre. 5 s. — Permission de publier les indulgences accordées aux églises de S. Jean de Rouen; de Notre-Dame d'Ourville, de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Rouen, de Notre-Dame, de Landunières, de S. Patrau, de Rouen, à l'église de Tan-

carville. — Permission de réconcilier le cimetière de l'église de Cropus « propter injectionem manuum usque ad sanguinis effusionem in personam magistri Gauffridi Le Vasseur, presbyteri ». 5 s.

G. 966. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1175-1176. — Registre tenu par le même. — Approbation des statuts de la confrérie de Notre-Seigneur, S. Lazare, Ste Marthe et de la Commémoraison des morts au prieuré de S. Maur près Rouen, 29 septembre. 45 s. — Collation de la chapelle de la Sainte-Trinité, au manoir de Fresles, vacante par la résignation de Jean Sales, faite à Robert Langlois, sur la présentation de dame Jeanne de Tilly, dame de Ferrières, de la Rivière-Thibouville et de Fresles, 30 novembre. 30 s. — Nomination de Guillaume Rochefort au doyenné de Bacqueville, 28 mai. 22 s. 6 d. ; — de Robert Doultresame au doyenné de Fauville ; — de Jean Leroy au doyenné d'Eu ; — de Guillaume de Grouchet au doyenné de Brachy. — Collation de l'église paroissiale de Sainte-Marie-la-Petite, à Rouen, vacante par la résignation de Guillaume Bennain, faite à Médard de Pardieu, sur la présentation de Robert Le Goupil, chanoine de l'église de Rouen, 3 juillet. 25 s. ; — de la chapelle de Notre-Dame du château de Valliquerville, vacante par la résignation pure et simple de Nicolas de Valliquerville, faite à Guillaume Des Mares, sur la présentation de Jean de Valliquerville, seigneur temporel dudit lieu, 17 septembre. 20 s. — Permission de publier les indulgences accordées aux églises de S. Rémi de Dieppe, du Bourg de Saane, de Dénestanville. — Autorisation de recevoir en l'église S. Nicaise de Rouen des reliques du bras de S. Nicaise. — Dispense du degré de consanguinité accordée pour leur mariage à Jean Courel et Catherine Dupont ; — à Colin Osmont et Perrette de La Perreuse. — Ordres conférés par l'évêque d'Hippone.

G. 967. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1176-1177. — Registre tenu par le même. — Collation de la chapelle de S. Michel, aux Emmurées près Rouen, vulgairement appelée de Corbeillon, vacante par la résignation pure et simple de Laurent Surreau, faite à Yves Guérard, 8 janvier. 20 s. — Approbation de la confrérie de S. Ribert, S. Julien et Ste Apolline, en l'église de S. Ribert de Quièvrecourt ; de Notre-Dame, S. Martin, S. Antoine, S. Sébastien, S. Jean, S. Nicolas, en l'église de S. Martin de Blosseville ; de S. Pierre, S. Nicolas, S. Sébastien et Ste Honorine, en l'église de Wanchy. — Collation de l'église S. Vincent de Rouen, vacante par le décès de Jean Lemère, faite à Jean de Saint-Yon, sur la présentation de Mathieu Gaudin, chanoine de Rouen, 2 mars. 60 s. ; — de l'église d'Étalondes, doyenné d'Eu, vacante par la résignation pure et simple de Pierre Tartier, faite à Delphin Franchoys, sur la présentation de l'abbé de Notre-Dame d'Eu, 4 juin. — Commission pour réconcilier le cimetière de Sassetot, « ob injectionem manuum usque ad sanguinis effusionem inibi perpetratam », 5 s. — *Queste.* — *Dispensationes de debitis et contractibus.* — *Non residencie curatorum.* — *Approbationes capellanorum pro deserviendo ecclesiis.* — Incomplet ; manque le chapitre des ordres.

G. 968. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1177-1178. — Registre tenu par le même. — Collation de l'église de S. Jacques de Dieppe, vacante par le décès de Geoffroy Charles, faite à Jacques Tilques, sur la présentation de Jean, abbé du monastère de la Trinité « in monte sancte Katharine », 8 octobre. 75 s. ; — de la chapelle de S. Louis en l'église de S. Herbland de Rouen, vacante par la résignation de Jean Du Moustier, faite à Guillaume Poisson, 24 octobre. 30 s. ; — de l'église de S. Martin d'Ernemont, vacante par la résignation de Samson de Lorraine, faite à Richard de Campigny, sur la présentation de l'abbé de Saint-Germer-de-Flaix (ou de Fly) au diocèse de Beauvais, 26 novembre. *Gratis* ; — de la trésorerie de Charlesmesnil, vacante par la résignation de Michel Blancbaston, faite à Jean Blancbaston, maître ès-arts, bachelier en théologie et en décrets, sur la présentation de Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy et de Charlesmesnil, 1er décembre. 30 s. — Permission de fonder un hôpital ou hôtel-dieu « extra portam Martainville Rothomagensis » accordée à Jean de Laigle et à Louise sa femme, 16 avril. 15 livres. — Ordres conférés par l'évêque d'Hippone : 113 acolytes ; 872 tonsurés.

G. 969. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1178-1179. — Registre tenu par le même. — Collation des églises de Saint-Saire, à Thomas Lasne ; de la Ste Trinité, de Cent-Acres, à Guillaume Sereur ; de Sainte-Croix-sur-Buchy, à Antoine Poulain ; de S. Éloi de Bézu, à Yves Dubost ; du Bec-Crespin, au doyenné de Saint-Romain, à Guillaume Guillebert ; de S. Ger-

main d'Hardricourt, au doyenné de Magny, à Laurent Beaupère ; d'Aménucourt, au doyenné de Magny, à Jean Chéret ; de Brametot, au doyenné de Brachy, à Guillaume Ruel ; de S. Germain de Carville à Guillaume de Normanville ; d'Alliquerville, à Jean Fère ; de S. Martin de Thibermesnil, au doyenné de Bacqueville, à Philippe de La Perreuse ; de Saint-Pierre-de-Lavis, à Pierre Bouel ; de Bosc-Bordel, à Antoine Delamotte. — Approbation de la confrérie de S. Nicolas et S. Ildevert, en l'église de Saint-Laurent-de-Brévedent ; de la confrérie fondée en l'église de Bacqueville. — Ordres conférés : 684 tonsurés ; 154 acolytes.

G. 9470. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1179-1180. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de S. Nicolas de Pont-Saint-Pierre, à Pierre Alende du diocèse de Bourges ; de Moulineaux, à Raoul Durand ; de Hautot-Saint-Sulpice, au doyenné de Fauville, à Martin Timel ; de Frémainville, au doyenné de Meulan, à Pierre Philippe ; de Saint-Laurent-en-Caux, au doyenné de Brachy, à Jean de Saint-Germain ; de Drosay, à Jean Poisson ; de Vénestanville, à Raoul Fromont ; de Saint-Silvain, à Denis Huet ; de Limésy, au doyenné de Pavilly, à Nicolas Viart ; de Bondeville, au doyenné de Pavilly, à Pierre Surreau ; de Claville, au doyenné de Valmont, à Nicolas Le Jeune ; de Bracquemont, au doyenné d'Envermeu, à Jean de Groussy ; de Saint-Sever près Rouen, à Jean Nicolle ; de Manéglise, au doyenné de Saint-Romain, à Guillaume Houllette ; de S. Sauveur, de Rouen, à Robert Héron, prêtre du diocèse de Coutances ; de Bosc-le-Hard, au doyenné de Cailly, à Nicolas Labbé ; de S. Étienne d'Elbeuf, à Jean Dandeleu ; de Melleville, au doyenné d'Eu, à Pierre Picard ; de Bosc-Rocourt, au doyenné d'Eu, à Pierre Tartier ; de Notre-Dame, de Beaurepaire, au doyenné de Saint-Romain, à Denis de Poys ; d'Anglesqueville-sur-Saane, au doyenné de Bacqueville, à Étienne Tuvache ; de Notre-Dame, de Greny, au doyenné d'Eu, à Jean Le Masurier ; de Foucarmont, à Guillaume Saget. — Approbation des confréries : de S. Paterne, à Orival ; de S. Georges, en l'église de S. Georges de Gravenchon ; de S. Georges, à Romilly. — Nomination de Denis Delamare au doyenné de Périers. — Permission de réconcilier le cimetière de S. Sauveur de Rouen. — Ordres conférés : 153 acolytes, 1,016 tonsurés.

G. 9471. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1180-1181. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Monchaux, à Jean Laloe, prêtre du diocèse d'Amiens ; de Neuville-au-Bosc, au doyenné de Chaumont, à Clément Grandin ; de Neuville-Ferrières, au doyenné de Neufchâtel, à Jean Langlois, prêtre du diocèse du Mans ; de Sainte-Beuve-en-Rivière, au doyenné de Foucarmont, à Jean Georges ; de S. Lô, de Rouen, à Robert Colombel, religieux du prieuré de S. Lô ; de Grigneuseville, au doyenné de Cailly, à Jean de Villedieu, bachelier en décrets ; de S. Maclou, de Pontoise, à Henri Poupel ; d'Arques, au doyenné de Longueville, à Pierre Le Saonnier ; de Doudeauville, au doyenné de Gisors, à Jean Duval. — Approbation des confréries de S. Denis, S. Maur, à Torcy-le-Petit ; de S. Sébastien, à Angiens ; de S. Jacques, S. Léonard, S. Christophe, S. Sébastien, S. Nicolas, Ste Barbe et Ste Catherine, à La Cerlangue ; de S. Martin, S. Eutrope, S. Michel, Ste Catherine, Ste Barbe et Ste Véronique, à l'église de Bézu ; de S. Nicolas, à Grainville-la-Teinturière ; de S. Adrien, S. Éloi, S. Mathurin, Ste Catherine et Ste Austreberthe, en l'église S. Rémi de Dieppe ; du S. Sacrement et de la Sainte-Vierge, à Gaillefontaine ; de S. Jean-Baptiste, S. Éloi et S. Fiacre, à Sotteville-sur-Mer ; de S. Étienne et S. Éloi, à Cideville. — Ordres conférés : 129 acolytes, 1,140 tonsurés.

G. 9472. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1181-1182. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Beuzeville, au doyenné de Fauville, à Guillaume Fourmentin ; de Croixmare, à Jean Quentin ; de Crosville, au doyenné de Valmont, à Henri Ripuier ; de Vassonville, au doyenné de Bacqueville, à Jean Raoulin, docteur en théologie ; de Nointot, au doyenné de Fauville, à Nicolas Dubosc ; de Flavacourt, au doyenné de Chaumont, à Jean Mansel, prêtre du diocèse de Lisieux ; d'Ourville, au doyenné de Valmont, à Pierre Levillain, sur la présentation du Roi ; de Manquerville, même doyenné, à Thomas Heuze ; de Mouflaines, au doyenné de Beaudemont, à Guillaume de Saint-Pol, du diocèse d'Evreux ; de S. Ildevert, de Gournay, à Guillaume de Fry ; de Radepont, au doyenné de Périers, à Jean de Follet ; de Gerponville, au doyenné de Valmont, à Nicolas Le Fèvre ; de S. Jacques d'Eu, à Jean Desrables. — Nominations de doyens : Guillaume Tardif, au doyenné de Fauville ;

Thomas de Maurrouy, au doyenné de Bacqueville. — Permission de réconcilier le cimetière de Notre-Dame de Blangy; le cimetière de l'église de S. Étienne d'Elbeuf; le cimetière de l'église du Coudray. — Ordres conférés : 130 acolytes; 521 tonsurés.

G. 9473. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1182-1183 (janvier). — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Sainte-Opportune, au doyenné de Pont-Audemer, à Jacques de Groussy; — de Criquetot, à Jean Suart, présenté par Jacques de Nouvion, écuyer, seigneur du fief appelé Le Fief Quemart; — du Houlme, au doyenné de Pavilly, à Clément « Malpasteur »; — de Magny, à Antoine Stuart, du diocèse de Limoges; — de Cropus, au doyenné de Longueville, à Arthur Daunoy, présenté par Jean d'Estouteville; — du Torp, au doyenné de Bacqueville, à Robert Duport; — de Torcy-le-Grand, au doyenné de Longueville, à Michel Le Châtelain, du diocèse de Lisieux; — d'Hugleville, au doyenné de Pavilly, à Raoul Lertout, religieux du prieuré de Beaulieu; — de S. Maclou, de Pontoise, à Jean Chardet; — d'Hérouville, au doyenné de Meulan, à Jean Bidault; — d'Esclavelles, au doyenné de Neufchâtel, à Jean Letrouvé; — de Bézu-Saint-Éloi, au doyenné de Gisors, faite à maître Leclerc. — Autorisation des confréries : de S. Jean-Baptiste, S. Sébastien, S. Nicolas, Ste Catherine, à Barentin; du Saint-Sacrement, à Brémontier; de l'Eucharistie, à Grainville. — Autorisations de célébrer dans des oratoires; de publier des indulgences. — Manque le chapitre des ordres.

G. 9474. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1183. — *Registrum secretarie* tenu par Guillaume Dombreville, du lundi, jour auquel le nouvel archevêque prit possession de l'archevêché, à la S. Michel de la même année. — « Commissio promotoris cursoris (promoteur volant), in diocesi Rothomagensi, facta magistro Guillelmo Le Danoys, XIII^a^ maii. *Gratis* ». — Nominations de doyens : de Bacqueville, Thomas Maurrouy; de Bourgthéroulde, Guillaume Hagin; de Canville, Jean Sireude; d'Envermeu, Roger de Valongnes; d'Eu, Jean Le Roy; de Foucarmont, Guillaume Lesort; de Saint-Georges, Jean Mesard; de Valmont, Jean de La Bucaille. 30 s. pour chaque lettre de commission de doyen.

G. 9475. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1183-1184. — Registre tenu par le même. — Ordres conférés par l'évêque d'Hippone : 217 acolytes, 1.793 tonsurés, tant à Rouen que dans le pays de Caux. — Résumé de la recette : *Collationes*, 325 livres 9 s. 6 d.; — *Gracie*, 20 l. 10 s.; — *Queste*, 15 l. 10 s.; — *Dispensationes*, 102 l.; — *Non residencie* et *Approbationes*, 721 l. 15 s. 6 d.; — *Ordines*, 848 l. 13 s. 7 d. — *Summa* : 2.033 l. 18 s. 6 d.

G. 9476. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1184-1185. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Foucart, au doyenné de Fauville, à Robert Bapammes, sur la présentation du Roi; du Mesnil-Rury, au doyenné de Bacqueville, à Jean Le Maignen; de La Chapelle, au doyenné de Longueville, à Guillaume Bessin; de Crasmesnil, au doyenné de Saint-Romain, à Nicolas Mallet; de Franquevillette, au doyenné de Périers, à Raoul de La Vigne; d'Auzouville-l'Esneval, au doyenné de Pavilly, à Georges Després; de S. Pierre, du Pont-Saint-Pierre, au doyenné de Gamaches, à Nicolas Dumont, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin; des Ventes-d'Éawy, au doyenné d'Envermeu, à Jacques Damont; d'Appeville, au doyenné de Longueville, à Jean Monnaux, sur la présentation de l'abbesse du monastère de Ste Catherine près Rouen; de Vattetot, au doyenné de Fauville, à Nicolas Raoulin. — Approbation des confréries de S. Eustache, S. Julien, S. Fiacre et Ste Catherine, à Saint-Romain-de-Colbosc; de S. Antoine, S. Martin et S. Blaise, à Saussay; de S. Maur, en l'église de S. Maur « extra muros Rothomagi ». — Confirmation de l'élection de Philippe de La Porte au prieuré de Ste Honorine de Graville. — Enfants tonsurés par l'évêque d'Hippone à Rouen, à Amfreville, à Pontoise, etc. Total des enfants tonsurés : 1.126; des acolytes : 194.

G. 9477. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier, dont 12 non écrits.

1185-1186. — Registre tenu par le même. — Enfants tonsurés par l'évêque d'Hippone à Rouen, à Frichemesnil, 790; acolytes, 215. — Résumé de la recette : *Collationes*, 246 livres 1 sou 6 deniers; — *Gracie*, 21 l. 15 s.; — *Queste*, 19 l. 15 s.; — *Dispensaciones*, 99 l. 10 s.; — *Non residencie*, 436 l. 19 s. 7 d.;

— *Approbaciones*, 343 l. 15 s. ; — *Ordines*, 515 l. 19 s. — Total : 1,683 l. 6 s. 1 d.

G. 9478. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1186-1187. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Boissey-le-Châtel, au doyenné de Bourgthéroulde, à Michel Daubonne, du diocèse d'Angers ; d'Écretteville, au doyenné de Fauville, à Adolphe Mellet, *alias* Roncherolles, sur la présentation de l'abbé de Fécamp ; de S. Martin d'Oissel, à Henri Davoult, sur la présentation du doyen et du chapitre de l'église de Rouen ; de Neuville près Dieppe, à Nicolas Desains, sur la présentation du prieur du prieuré de Longueville ; d'Ableiges, au doyenné de Meulan, à Nicolas Agnès, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Denis ; de Fresles, au doyenné de Neufchâtel, à maître Kermenec, « ad presentationem magistri et bursariorum collegii Corisopitensis Parisiis fundati » ; d'Anceaumeville, au doyenné de Pavilly, à Jean Tyesselin, sur la présentation de l'abbé du monastère de Ste Catherine près Rouen ; de Vattetot, au doyenné de Fauville, à Pierre Legendre, sur la présentation du Roi ; de Saint-Riquier-en-Rivière, au doyenné de Foucarmont, à Nicolas Le Boucher, sur la présentation de l'abbé de Saint-Victor-en-Caux. — Approbation des confréries établies en l'église S. Maclou de Rouen, en l'église de Bordeaux, S. Nicolas de Vertbosc, d'Envronville, d'Elbeuf-en-Bray, de Sandouville, de Saint-Vigor [-d'Imonville], de Routes, de la Houssaye-Béranger, de Neuville-sur-Dieppe, de Touffreville-la-Câble, du Mesnil-Geoffroy, de Franquevillette. — Enfants tonsurés dans le pays de Caux par l'évêque d'Hippone, à Andely par l'archevêque : 2,530 ; acolytes : 72.

G. 9479. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1187-1188. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Tancarville, au doyenné de Saint-Romain, à Robert Dumesnil, sur la présentation du comte de Tancarville ; de Bouquetot, au doyenné de Pont Audemer, à frère Jean Lemaitre, religieux du prieuré de Bourgachard ; de Saint-Clair, au doyenné de Magny, à Jean Vaillant, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Denis ; de Saint-Maurice-d'Etelan, au doyenné de Saint-Georges, à Guillaume Ysabelles, du diocèse de Bourges, sur la présentation du prieur du prieuré de Longueville ; de La Poterie, au doyenné de Saint-Romain, à Richard Osmont, sur la présentation de l'abbé du monastère de Valmont ; de La Chapelle-sur-Dun, au doyenné de Brachy, à Henri Le Danoys, sur la présentation du doyen et du chapitre de l'église collégiale de S. Quentin à Saint-Quentin ; du Mesnil-Raoul, à Regnaud Chaffles, sur la présentation de l'abbesse et des religieuses du monastère de S. Amand de Rouen ; de Saint-Clair-lès-Gournay, au doyenné de Bray, à Pierre Fontelaye ; des Sept-Meules, au doyenné d'Eu, à Jean-Louis, du diocèse de Coutances ; de Saint-Denis-sur-Scie, au doyenné de Bacqueville, à Laurent Lenfant ; du Bois-d'Ennebourg, au doyenné de Périers, à Guillaume Dombreville, secrétaire de l'archevêque. — Approbation des confréries fondées dans les églises de Toussaint, de Normanville, de Saint-Jouin, de S. Jacques de Dieppe, de Bermonville, de Rogerville, du Bois-Hullin, d'Étretat, d'Écalles-Allix, de Saint-Nicolas-de-la-Taille, de Lamberville, de Hodeng, de Criquebeuf. — Approbation de l'élection de Marguerite de Barville comme prieure du prieuré de Bondeville. — Enfants tonsurés par l'évêque d'Hippone à son voyage dans le Vexin et ailleurs, 1,311 ; acolytes, 157.

G. 9480. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1188-1189. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Génicourt, dans l'archidiaconé de Pontoise, à Quentin Thioult, présenté par l'abbé de Saint-Martin près Pontoise ; de Saint-Antoine-la-Forêt, au doyenné de Saint-Romain, à Guillaume Legras, sur la présentation de la comtesse de Tancarville ; de Gerville, au doyenné de Valmont, à Guillaume Rado, sur la présentation de Jean de Rieux, comte d'Aumale, maréchal de Bretagne ; de Soreng, au doyenné de Foucarmont, à frère Jean Félenye, religieux du monastère de Séry, au diocèse d'Amiens ; de Saint-Aubin-sur-Arques, au doyenné de Longueville, à Théobald Vautier, du diocèse de Coutances ; de la Remuée, au doyenné de Saint-Romain, à maître Le Martinel, de S. Nicolas, de Veules, à Jean Fae, sur la présentation du doyen et du chapitre de l'église de Saint-Quentin en Vermandois ; de Montcauvaire, à Jean Bernard, sur la présentation de l'abbé de Fécamp ; de Fresnes-l'Égueluin, au vicariat de Pontoise, à Mathieu Capère, sur la présentation de Bertin de Silly, écuyer, seigneur temporel dudit Fresnes ; de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, à Antoine Le Regratier, du diocèse d'Évreux, sur la présentation du Roi. — Approbation des confréries fondées dans les églises de Notre-Dame-des-Champs, de Vertbosc, de Barville, de S. Jacques de Dieppe, du

Bourg-Dun, de Saint-Crespin, de Saint-Gilles-de-Crétot. — Ordres conférés : tonsurés, 878 ; acolytes, 170.

G. 9181. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1189-1190. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Marquemont, au doyenné de Chaumont, à Thomas Martin, sur la présentation de l'abbé de Saint-Martin près Pontoise ; de Sainte-Austreberthe, doyenné de Pavilly, à Georges Després, sur la présentation de Jean de Dreux, chevalier, baron d'Esneval ; de Manneville, à Thomas Bellengues, sur la présentation de Théodoric, abbé du monastère de Saint Georges ; de S. Laurent de Rouen, à Étienne de Pouchier, « ad presentationem domini commendatarii monasterii sancti Wandrigesilensis » ; de Sotteville-sur-Mer, doyenné de Canville, à Henri Le Danoys ; de La Trinité-du-Mont, doyenné de Fauville, à Jacques Debourges, sur la présentation de l'abbé de Fécamp ; de Bermonville, à Philippe Piton, sur la présentation de l'abbé du monastère du Bec-Hellouin. — Approbation des confréries fondées dans les églises de S. Jacques de Dieppe, de Fleury-la-Forêt, de Heugueville, de Martin-Église, de Sommery, de Quevillon, de S. Pierre de Neufchâtel, de S. André de Rouen, de Maniquerville, de Douville, de Beuzeville-la-Guérard. — Autorisation de publier les indulgences accordées à certaines églises ; de réconcilier les cimetières des églises de Manneville-la-Goupil et de Saint-Riquier, au doyenné de Foucarmont. — Ordres conférés à Braquetuit, à La Roquette, à Blainville et ailleurs : tonsurés, 711 ; acolytes, 324.

G. 9182. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1190-1191. — Registre tenu par le même. — Collations des églises : de la Cerlangue, à Geoffroy Tongris, sur la présentation du comte de Tancarville ; de Criquiers, doyenné de Neufchâtel, à Jean Manchon, sur la présentation de l'abbé de Beaubec ; de Sagy, doyenné de Meulan, à Jean Luillier, du diocèse de Paris, sur la présentation de l'abbé de l'abbaye de Saint-Denis ; de Bourgachard, doyenné de Pont-Audemer, à Robert Esgret, religieux, sur la présentation du prieur de Bourgachard ; de S. André « extra portam Caletensem », à Philippe Piton, sur la présentation de l'abbé de Jumièges ; de Sassetot-le-Mal-Gardé, doyenné de Brachy, à Jean Dentart, sur la présentation du chapitre de Rouen ; de Fleury-sur-Andelle, doyenné de Périers, à Michel Alorge ; de la Boissière, doyenné d'Aumale, à Michel Loubert, sur la présentation du prieur de S. Jean de Jérusalem ; d'Éturqueraye, doyenné de Pont-Audemer, à Guillaume Alorge, sur la présentation de l'abbesse du monastère des Préaux ; d'Osny, dans l'archidiaconé de Pontoise, à Guy de Bacle. — Confirmation de l'élection de Marie Dubost comme prieure du prieuré des Filles-Dieu de Rouen. — Approbation des confréries fondées dans les églises de Virville, d'Amfreville-les-Champs, de Quenouville, de S. Jacques de Dieppe, de S. Jean d'Eu, de Saint-Germain-des-Essourts, de Pierrefiques, de Bosc-Bordel, du Bec-Crespin, de Bolbec. — Permission de publier les indulgences accordées aux églises d'Équiqueville, d'Ouville la-Rivière, de Crosville, d'Appeville, de Froberville, de Notre-Dame de Neufchâtel, de Muchedent, de S. Remi de Dieppe. — Sur une feuille de garde : « A. Sanson, barbier : Solvi pro tonsuris decembris, LX. solidos X. denarios ; solvi pro illis de XL^{a}, LXII. s. XI. d., etc. »

G. 9183. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1191-1192. — Registre tenu par le même. — Approbation des statuts de la confrérie de S. Denis, en l'église de S. Denis de Héricourt, 30 s. — Permission de publier la confrérie de Notre-Dame, des Dix Mille Martyrs, des Onze Mille Vierges et de Ste Suzanne, érigée et instituée en l'église des Frères Prêcheurs de Rouen, 11 s. ; — de publier les indulgences accordées par vingt cardinaux aux bienfaiteurs de l'église de Beaumoncel. 5 octobre ; à ceux de la chapelle de Ste Marie-Madeleine, en l'église de Cléon. 3 novembre ; à ceux de Saint-Martin-en-Campagne. 26 novembre ; à ceux de l'église de Pourville (*de Porvilla*). Même date. 15 sous pour chaque autorisation. — Autorisations semblables pour les églises de : Anglesqueville-l'Esneval, Bellefosse, Berneval-le-Grand, Le Bois-Hullin, au doyenné de Longueville, Le Cable, Graincourt, Saint-Jean de La Chaussée, Tourville-en-Rivière, Longpaon (*ecclesia de Longo Pano que est succursus et de pertinentiis ecclesie de Carvilla prope Rothomagum*. — Mention, à Caudebec, de la chapelle de Sandrin Houel, bourgeois de cette ville. — *Ordines* : « Pro a quocumque Claudii de Rubemprey, scolaris, ad tonsuram et minores ordines, XI^{a} octobris, .X. solidos ». Tonsurés (non compris ceux qui le furent à Dieppe), 875 ; acolytes, 263. — Légitimations *de soluto et soluta*, 4 ; *de conjugato et soluta*, 1.

G. 9484. (Registre.) - In-folio, 76 feuillets, papier.

1192-1193. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Notre-Dame, d'Aulnay, doyenné de Saint-Georges, à Guillaume Regnaud, sur la présentation de l'abbé de Jumièges; de Rouville, doyenné de Fauville, à François de Partenay ; de Guerbaville, doyenné de Pont-Audemer, à Albéric Lanchart, sur la présentation de Colard de Moy à cause de son domaine de la Mailleraye; de Gouville, doyenné de Cailly, à Nicolas Maulyon, sur la présentation de Jean d'Estouteville, seigneur temporel de Torcy et de Gouville; de Saint-Sulpice, doyenné d'Eu, à Philibert Leleu, sur la présentation de l'abbé du monastère de Ste Catherine près Rouen ; d'Auffay, doyenné de Longueville, à Jean Balue, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Évroult au diocèse de Lisieux ; de Hauville, doyenné de Pont-Audemer, à Jean Jacquelin, docteur en théologie, sur la présentation de Pierre de Cerisay; d'Auvilliers, doyenné de Foucarmont, à Jean Papillon, sur la présentation de Jean Hazet, prieur de Mortemer; de S. Hilaire de Rouen, à Antoine de La Colombière, sur la présentation de Guillaume Boursier, chanoine de Rouen. — Approbation des confréries instituées dans les églises de Gonneville, de Notre-Dame de Lillebonne, de Sorquainville, du Torp, de S. Jean d'Eu, de Gonnetot, de Sierville, d'Ourville, de Saint-Eustache-la-Forêt, de Sainte-Geneviève-en-Bray, de La Crique. — Nomination de Philippe Chambor au doyenné de Gisors. — Autorisation de publier les indulgences accordées à l'église d'Anneville-sur-Scie, aux bienfaiteurs de l'église de Colmesnil, à ceux de la chapelle de Notre-Dame-de-La-Mote, paroisse de Dangu. — Ordres conférés : tonsurés, 527 ; acolytes, 175.

G. 9485. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1194-1195. — Registre tenu par le même depuis le jeudi 7 août 1794, jour auquel l'archevêque Georges d'Amboise prit, par procureur, possession de l'archevêché. — Collation des églises de Sassetot-le-Mauconduit, à Jean Dufour ; de S. Herbland de Rouen, à Louis Pinelle; de Montreuil, doyenné de Longueville, à Guillaume Lorget, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin ; de S. André de Rouen, à Nicolas Rigault, sur la présentation de l'abbé de S. Ouen de Rouen : du Mesnil-sous-Jumièges, à Nicolas Godet, sur la présentation de l'abbé de Jumièges ; de Varvannes, doyenné de Bacqueville, à Michel Daniel, sur la présentation de l'abbesse de S. Amand de Rouen ; de Lammerville, doyenné de Brachy, à Jean Perroy, sur la présentation du prieur des Deux-Amants; de Saint-Ouen-sous-Brachy, doyenné de Brachy, à maître Leborgne, sur la présentation de l'abbé du monastère de Lillebonne ; de Saint-Aubin-sur-Arques, doyenné de Longueville, à Jean de Dampierre, sur la présentation du Roi ; de Saint-Aignan près Rouen, à Jean Rousselin, religieux du Mont-aux-Malades (*religioso de Monte Leprosorum*), sur la présentation de dom Jean, prieur du prieuré du Mont-aux-Malades ; de Saint-Gilles-de-La-Neuville, doyenné de Saint-Romain, à Jean Du Hestray, sur la présentation de l'abbé du monastère de Valmont. — Approbation des confréries instituées dans les églises de Gainneville, de Froville, d'Équiqueville, de Berthenouville, de Saint-Laurent-en-Caux, de Bréauté. — Nomination de Jean « Des Saulxeures de Laillerie » au doyenné de Chaumont ; de Jean de Parves au doyenné de Magny ; de Roger Gervais au doyenné de Meulan ; de Jean Bernard au doyenné de Saint-Romain. — Autorisation de publier les indulgences accordées par les cardinaux aux bienfaiteurs de l'église d'Ancourt, à ceux de l'église de Lindetot. — Ordres conférés en septembre : tonsurés, 153 ; acolytes, 42.

G. 9486. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1195-1196. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Guernes, doyenné de Magny, à Adam Dufour, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin; de S. Pierre du Pont-Saint-Pierre, à Aignan Mauclerc, sur la présentation du même; de Monchy, doyenné d'Eu, à Jean Damas, sur la présentation du comte d'Eu ; de Cideville, doyenné de Pavilly, à Simon Foucault, sur la présentation de l'abbé de S. Wandrille ; de Muchedent, doyenné de Longueville, à Jean Le Nourquier, sur la présentation du monastère de Ste Catherine ; de Noyon-sur-Andelle, doyenné de Gamaches, à Mathieu Deschamps, sur la présentation de l'abbé de Saint-Évroult ; de Maniquerville, doyenné de Valmont, à Guillaume de Quesnel, sur la présentation d'Antoine de Quesnel, seigneur temporel dudit lieu ; d'Hautot-l'Auvray, doyenné de Canville, à Guillaume Legras ; de Trouville, doyenné de Pont-Audemer, à Jean Cavon, sur la présentation de l'abbé de Jumièges ; de Quincampoix, doyenné de Cailly, à Antoine de Feures, archidiacre de Macon, « presentatus per vicarium et conventum monasterii sancti Audoeni Rothomagensis » ; de Bois-l'Évêque, doyenné de Pavers, à Alexandre

Sourdeval, sur la présentation du prieur de Beaulieu ; de S. Laurent de Rouen, à Richard Péchart, sur la présentation de l'abbé commendataire de S. Wandrille ; de Pondeville, doyenné de Canville, à Jacques de Longchamps ; de Bondues, doyenné de Foucarmont, à Nicolas Lamoureux, sur la présentation de l'abbé de Foucarmont. — Approbation des confréries instituées dans les églises de Villemartin, d'Étalleville, de Longpaon, de Crasville-la-Mallet, d'Isneauville, de Saint-Silvain. — Autorisation de publier les indulgences accordées par les cardinaux aux bienfaiteurs des églises de S. Jean d'Eu, d'Auzouville, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Carville, de Saint-Rémi-en-Rivière, de la Trinité et de S. Jean-Baptiste d'Yvetot, de S. Pierre de Neufchâtel, de Limésy, de Caudebec.

G. 9187. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1196-1197. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : de Belleville, doyenné d'Envermeu, à Marin Hébert, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin ; du Saussay, doyenné de Pavilly, à Jean Lecauchois, sur la présentation de Louis de Rouville ; de Saint-Ouen-au-Bosc, doyenné de Valmont, à Guillaume Bouverie, sur la présentation du Roi ; d'Elbeuf-en-Bray, doyenné de Bray, à Pierre Roussel, sur la présentation de l'abbé de Bellosanne ; de Claville, doyenné de Cailly, à Guillaume de La Londe, sur la présentation de Jacques de Moy, à raison de son domaine de Gouville ; de S. Pierre-du-Châtel de Rouen, à Michel Mouriot, sur la présentation de l'abbé de S. Ouen ; du Houlme, doyenné de Pavilly, à Geoffroy Le Maire ; de Sainte-Marie-des-Champs, doyenné de Fauville, à Jean Lehéricher, sur la présentation de Jean Chenu, prince et seigneur d'Yvetot ; d'Angerville-l'Orcher, doyenné de Saint-Romain à Jean de Brézé, sur la présentation de Louis de Brézé, à raison de son domaine d'Orcher ; de Saint-Martin-aux-Arbres, doyenné de Pavilly, à Robert Des Sillons, sur la présentation du chapitre de Rouen ; d'Angiens, doyenné de Canville, à Guillaume Lecomte, sur la présentation du prieur de Longueville ; de Serans, doyenné de Magny, à Nicolas Ragier, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin. — Approbation des confréries fondées dans les églises de Notre-Dame de Caudebec, de Fresne-le-Plan, de S. Martin de Tôtes, de S. Jean d'Eu, de Notre-Dame d'Envermeu, de Perduville (doyenné de Neufchâtel), de Bosc-Guerard, du Tilleul. — Autorisation de publier les indulgences accordées par les cardinaux aux bienfaiteurs des églises de Saint-Aubin près Arques (Saint-Aubin-sur-Scie), de S. André de Rouen, de S. Sever de Rouen, d'Hibouville. — Le chapitre des ordres manque

G. 9188. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1197-1198. — Registre tenu par le même. — Collation des églises : des Ventes-d'Éawy, doyenné d'Envermeu, à Jacques Sergent, sur la présentation du chapitre de Rouen ; de Banthelu, doyenné de Magny, à Nicolas Dupré, sur la présentation de l'abbé du monastère de S. Martin de Pontoise ; de Saint-Vigor, doyenné de Saint-Romain, à Michel de Mauny, sur la présentation de dom Pierre, abbé de Valmont ; de S. Pierre-l'Honoré de Rouen, à Jean Mésenge, sur la présentation de l'abbé de S. Ouen ; de Saint-Martin-du-Manoir, doyenné de Périers, à Antoine Énel, sur la présentation du même ; de Boutencourt, doyenné de Chaumont, à Jean de Boimare, sur la présentation du chapitre de Rouen ; d'Oudalle, doyenné de Saint-Romain, à Nicolas Mallet ; de Saint-Maurice-d'Ételan, doyenné de Saint-Georges, à Richard Letellier, sur la présentation du prieur commendataire du prieuré de Longueville ; de Morgny, doyenné de Gisors, à Ysambard Lemaire, sur la présentation de Charles de Boulainville, écuyer ; de Saint-Martin-aux-Buneaux, doyenné de Valmont, à Florent Bataille, chanoine de Lisieux, sur la présentation de Jean Quesnel, seigneur temporel du lieu ; de La Neuville-Champ-d'Oisel, doyenné de Périers, à Jean Parent ; de Serville, doyenné de Valmont, à Jean Gaillard, sur la présentation du Roi « racione gardie liberorum minorum defuncti Nicolai Dupont, dum viveret domini temporalis loci de Servilla » ; d'Elbeuf-sur-Andelle, doyenné de Ry, à Alain Debures « post decisionem brevii patronatus levati dominam Franciscam de La Rochefoucault contra dominum Jacobum d'Estouteville militem finiti, ad intentum dicti d'Estouteville qui prefatum magistrum Alanum presentaverat ». — Nomination d'Aignan Mauclerc, au doyenné de Périers. — Approbation des confréries instituées dans les églises de Vassonville, de Criquetot-l'Esneval, d'Houville, d'Herqueville, de Vascœuil, du Mesnil-Raoul, de Berville, de Saint-Maurice-d'Ételan, d'Estouteville. — Permission de réconcilier les cimetières de Saint-Martin-aux-Buneaux, d'Yébleron, de Ricarville, de Norville, de Villedieu. — Total des droits perçus pour approbation de non résidence des curés, 490 livres.

G. 9489. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1498-1499. — Registre tenu par le même. — Sept chapitres : *Collaciones*, *Gracie*, *Queste*, *Dispensaciones*, *Non residencie*, *Approbationes*, *Capitulum ordinarum*. — 1° *Collaciones*. « Collatio Sancti Germani subtus Cailliacum... vacantis per obitum domini Johannis Soret, facta domino Johanni de Baroches post finem et decisionem brevii patronatus levati per procuratorem domini nostri regis contra nobiles Katherinam Havart et Ludovicum de Boessay, simul junctos, finiti ad intentum dicti procuratoris regis ex appunctuamento partium, ultima septembris » — Collations relatives aux bénéfices suivants : cure de S. Martin-du-Pont, de Rouen, vacante par le décès de Guillaume Le Boursier, à Jean Masselin, sur la présentation des religieuses de S. Amand de Rouen ; cures de Saint-Sulpice de Bléville, S. Jean de Bouaffles, S. Pierre de Buchy, Notre-Dame de Butot, S. Martin de Cléon, S. Martin de Criquebeuf, au doyenné de Valmont, Écretteville (*Escrudevilla*), S. Valery de Fontaine-la-Mallet, Froville (bénéfice régulier), S. Martin de La Folletière, Vénestanville (bénéfice régulier) ; chapelles de S. Thibaud de Cany, de S. Nicolas de Griserne à Quiberville, de S. Éloi de Maurepas, de S. Thibaud du Mesnil-Duréco, de Notre-Dame à Saint-Martin de Néville, de Ste Anne à S. Martin de Néville, de S. Julien au hameau de Flainville. — « Pro evacuacione capelle Sancte Katherine de Maurepast in parrochia de Besuto in foresta de Leonibus fundate in vim brevii levati per nobilem Johannem de Guysencourt contra magistrum Guillelmum Maignart, die Va septembris,. V. s. » — « Mandatum subhastacionum cappelle Sancte Anne de La Fontaine, decanatus Sancti Georgii, vacantis per obitum magistri Nicolai de Fontenay, concesse domino Guillelmo Hucher, presentato per dominum Ludovicum de Graville, admiralem, dominum loci, XXIIa novembris,. XIII. s. » — « Reservacio pensionis annue. IIII. librarum sub fructus ecclesie seu perpetue vicarie Beate Marie de Insula bona facta magistro Roberto Guerould, .XV. s. » — « Pro approbacione confratrie Sancti Johannis de Nova Villa, Rothomagensis diocesis, .XXX. s. » — « Confirmatio electionis monasterii de Cornevilla... facte per viam Spiritus Sancti de persona domini Johannis Du Fay, presbyteri, religiosi dicti monasterii, electi in abbatem et pastorem dicti monasterii, vacantis per decessum domini Petri Dumont, XIXa septembris ». — 2° *Gracie*. « Commissio reconciliandi ecclesiam et cimiterium Sancti Martini in Campania, directa decano loci, .V. s. ». — « Licentia publicandi indulgentias concessas per IIIIor cardinales benefactoribus ecclesie de Menonval, XVIa octobris, .XV. s. ;... celebrandi in oratorio concessa Rigaldo de Berquetot et ejus uxori ad annum, .XV. s. ;... celebrandi in oratorio concessa Guillelmo Du Chatel, armigero, parrochie de Sommery, XIa decembris, .XV. s. » — « Dispensacio magistri Nicolai Le Caron, accoliti, super deformitate et defectu prime juncture policis manus dextere,... ut possit ad omnes sacros ordines promoveri... juxta litteras penitentiarie apostolice, VIa januarii, .XX. s. » ; « Dispensacio magistri Johannis Lynard et Margarite Pigace super impedimento cognationis spiritualis proveniente quia pater dicti Johannis eandem Margaretam de sacro fonte levavit, ut, eo nonobstante, valeant matrimonialiter copulari, juxta litteras penitentiarie, XXVa octobris, .XX. s. ». — 3° *Queste*. « Questa domus Bonorum Puerorum Rothomagi, ad unum annum, XIVa decembris, (pas de chiffre). — 4° *Dispensaciones*. « Pro dispensacione Johannis Quillart super debitis, penultima septembris, .X. s. » — 5° *Non residencie*. « Pro non residencia ma. Thome Lemonnier, curati de Lully, decanatus de Cailliaco, ad unum annum. Ia septembris, .XXV. s. » ; « pro simili domini Johannis de Sainct-Polain, curati de Auffrevilla, decanatus de Canvilla, ad dimidium, IIa octobris, .XII. s. VI. d. (chapitre très étendu ne comprenant pas moins de 47 pages). Total de la recette de ce chapitre, 338 l. 15 s. — 6° *Approbaciones*. « Approbacio Sancti Albini in Campania, decanatus de Piris, pro domino Laurencio Souris, ad unum annum, penultima septembris, (plus de chiffres aux articles de ce chapitre). — 7° *Capitulum ordinum*. « Pro approbacione tituli Johannis Guilbert, XXVIIa octobris, .XXXIIII. s ». — « A quocumque dicti Johannis Guilbert, accoliti, ad omnes sacros ordines, die predicta, .XV. s. ».

G. 9490. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1499-1500. — Registre tenu par le même. — *Collaciones*. Collation des cures de S. Michel du Pont et de la Ste Trinité de Boisguillaume, vacantes par le décès de Jean Masselin, la première à Michel Daniel, sur la présentation des dames de S. Amand, la seconde à Gilles de Tilques, sous-diacre, sur la présentation de Jean, abbé de la Trinité du Mont ; — de la cure de Luneray, vacante par l'entrée en religion de Guillaume Lohier. — Collations relatives aux bénéfices suivants : cures de Bellengrevillette (*de Bellengrevilleta*), de Notre-Dame de *Berranmesnil*, de la Trinité de *Busco-Fulchini*

de S. Pierre *de Bosco-Hulini*, de S. Michel *de Espinevilla*, de Notre-Dame *de Espineto*, au doyenné de Neufchâtel, de S. Martin de Fesques, de Grainville-la-Regnard, de S. Pierre de Henqueville, au doyenné de Saint-Romain, d'Yquebeuf, de Lignemare, de Notre-Dame des Loges *(de Logiis)*, de S. Martin de Martigny, au doyenné de Saint-Romain, de Saint-Denis-d'Aclon, de Saint-Denis-le-Thiboult, de *Fragarvilla*, au doyenné de Saint-Georges ; — chapelles de Malpertuis, S. Jacques de Lestang, Ste Croix *de Flamenguevilla prope Augum*. — Approbation des statuts des confréries : de S. Antoine, S. Ouen, S. Côme et S. Damien, à Saint-Ouen-sous-Bailly-en-Rivière; de la Ste Vierge et la Madeleine, à Vimont; de la Ste Vierge, S. Nicolas et S. Éloi à Ogerville ; de la Ste Vierge, à Vicquemare ; de la Trinité, de la Nativité, de la Conception, de S. Fabien, S. Sébastien, S. Michel, à Corneville; de S. Aubin, S Nicolas, S. Étienne, S. Sébastien, S. Remi, Ste Catherine, à Saint-Aubin-sur-Mer ; de S. Nicolas, à Buchy ; du Saint-Sacrement, à Normanville et à S. Paër-sur-Duclair ; d'une confrérie en la chapelle de Fontaines *(de Fontibus supra Bolbeccum)*. 40 sous pour chaque approbation de ce genre. — *Gracie*. Sous ce titre, indulgences et permissions de les publier. — *Non residencie*. Dispense de ce genre à Robert Lavache, curé de Pissy. Somme de ce chapitre : 528 l. 2 s. 6 d. — *Approbationes*. — *Capitulum ordinum*.

G. 9491. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1500-1501. — Registre tenu par le même. — Collations relatives : à la cure de S. Michel de Rouen, vacante par le décès de Guillaume Austin, chanoine et vicaire général de Rouen, conférée à Thibaut Placel, chanoine d'Avranches, sur la présentation de l'abbé du Mont Saint-Michel ; — aux cures : de Notre-Dame *de Alvimara ; Amfrevilla media via ;* S. Pierre, d'Anneville, au doyenné de Canville ; Auquemesnil, au doyenné d'Eu ; S. Martin, de Bazinval ; Baromesnil ; *Beuzevilla Guiffardi ;* S. Sulpice, de Bléville ; S. Sauveur, de Boos ; S Paër, de Calleville ; S. Martin, de Dénestanville ; S. Pierre, d'Elbeuf *(de Elboto) ;* Étennemare *(Stephanimara)* ; Ste Marie, de Gaillefontaine *(de Gaillionifontibus) ; Gohovilla ;* S. Michel, de Grand-Camp ; Intraville *(Intravilla) ;* S. Pierre, de Longueil ; Notre-Dame, de Martainville-sur-Ry ; *Montdely ;* S. Éloi, de Monchy ; S. Pierre, de Muchedent ; S. Martin, de Néville ; S. Pierre, du Petit-Quevilly ; Pommeréval ; Ste Marguerite, de Quincampoix *(de Quiquenpoix)*, au doyenné de Cailly ; Radicatel *(ecclesia de Rathicastro)* ; S. Denis, de Rouxmesnil ; S. Maclou, de La Bruyère ; Saint-Martin-le-Blanc ; S. Martin, du Saussay ; S. Martin, de Sorquainville ; S. Sauveur, de Tocqueville, au doyenné d'Eu ; S. Martin, de Touffreville-la-Corbeline ; S. Martin, de Tourville ; S. Martin, de Turretot ; *Villemervilla* ; S. Aubin, de Virville. — Approbation des confréries : de S. Hélier, S. Côme, S. Damien et Ste Barbe, à Barentin ; de S. Jean-Baptiste, S. Éloi, S. Lubin, S. Fiacre, à S. Jean de Bruquedalle ; de S. Gilles, S. Leu, S. Sanson, à Notre-Dame du Catillon, doyenné de Bray ; de S. Sébastien, Ste Anne et Ste Barbe, à la Cerlangue ; de S. Martin, S. Jean-Baptiste, S. Sébastien, Ste Barbe, S. Antoine, à Écuquetot ; de S. Hildevert, à S. Hildevert de Gournay ; de Ste Barbe, Ste Véronique, Ste Austreberthe, etc., à S. Denis de Lillebonne ; de S. Nicolas, à Pommeréval ; de S. Jean-Baptiste, S. Côme, S. Damien, S. Nicolas, S. Maur, S. Lubin, à Rocquemont ; de S. Nicolas, S. Jacques, S. Christophe, à S. Jean de Rouen ; du Saint-Sacrement, de S. Vigor, S. Michel, S. Yves, à Saint-Vigor, au doyenné de Saint-Romain ; de Ste Geneviève, S. Barthélémy, S. Clair, à Sainte-Geneviève, au doyenné de Bacqueville ; de S. Martin, S. Sébastien, à S. Martin-de-Touffreville-la-Corbeline ; de S. Jacques, S. Jean, S. Blaise, à Villainville.

G. 9492 (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier, dont 125 écrits.

1501-1502. — Registre du secrétariat de l'archevêché. — Collations relatives aux bénéfices suivants : Anvéville *(Onvevilla)*, au doyenné de Canville ; S. Martin, de Blancmesnil ; Buchy, cure vacante par la résignation de frère Jean Langlois, conférée à Michel Godefroy, religieux de l'hôtel-dieu de Neufchâtel, sur la présentation du prieur ; S. Thomas, du Catillon ; S. Martin, de Claville ; S. Martin, du Coudray ; S. Pierre, de Crosville ; S. Étienne, d'Elbeuf ; Notre-Dame, d'Étalondes ; Notre-Dame, de Fresles ; Fresnes-le-Plan *(Fresnes l'Espelenc)* ; S. Siméon, de Gruchet ; S. Martin, de Lignemare ; Mesnil-David ; S. Nicolas, de Marais, au doyenné d'Eu ; Nointot *(Noytot) ;* S. Martin, à l'Hortier *(l'Ortiay)* ; Sassetot-le-Mal-Gardé ; cure « Beate Marie de Bosco in Sausseyo alto » ; la Ste Trinité du Mont ; Touffreville ; S. Pierre, de Wanchy ; — chapelles de : S. Amador, à Auberville ; S. Ulfran, à Colleville ; S. Jean des Couldreaux, à Villequier ; S. André, à Épreville ; S. Thomas, au manoir d'Esneval ; S. Martin de Fontaine, à Bolbec ; Mauny ; S. Thibaud, du Mesnil-Durécu ; la Ste Trinité, au château de

Tancarville; S. Jean, au manoir du fief de Varennes, à Saint-Jean-du-Cardonnay. — Approbations ou confirmations des confréries : de Notre-Dame, S. Côme, S. Damien, à Ambourville *(Anborvilla)*; de S. Pierre, S. Sébastien, à Bébec; du Saint-Sacrement, à Biville-la-Baignarde *(Buyrilla le Baignart)*; de S. Martin, à Blancmesnil; de S. Martin, S. Sébastien, à S. Martin de Boissay; de S. Martin, S. Antoine, S. Fabien, S. Sébastien, au Coudray; de S. Jean-Baptiste, S. Adrien, S. Sébastien, S. Fiacre, S. Antoine. S. Nicolas, Ste Barbe, à Ectot-les-Baons *(Esquetot supra Banna)*; de l'Assomption, S. Maur, S. Lubin, Ste Apolline, à Équinbosc; de S. Martin, S. Gilles, S. Leu, à Graville; de S. Nicolas, S. Fiacre, S. Sébastien, Ste Barbe, *in ecclesia parrochiali de Groffay*; de S. Léonard et S. Sébastien, à Maulévrier; de S. Pierre, S. Paul, S. Sébastien, S. Eutrope, Ste Barbe, à Oudalle *(Ouvedalle)*; de S. Crespin, S. Crépinien, S. Rémi, à S. Laurent, de Rouen; de S. Nicolas, S. Sébastien, à Saint-Martin-le-Gaillard; de S. Martin, S. Vimer, S. Nicolas, Ste Austreberthe, à Tourville, au doyenné de Valmont : 30 sous pour chaque approbation ou confirmation.

G. 9493. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets écrits, papier.

1502-1503. — Registre du secrétariat. — Collations relatives aux bénéfices suivants : cures : de Saint-Léonard *du Belle*, au doyenné d'Eu; de Notre-Dame, de Blosseville *(de Blovilla)*, au doyenné de Périers, vacante par le décès de Jean Houel, conférée à Jean Le Porchier; de S. Martin, d'Étaimpuis; de la Ste Trinité du Mont; — léproseries : de la Madeleine, à Doudeville; des Innocents, dite de la Croix de Pierre; de S. Thomas, à Canville; — chapelles : des Innocents, à Angerville; de Ste Catherine de Rondemare, à Appeville; de S. Mellin, en la terre d'Auzebosc, doyenné de Foville; de Pierreville, à Bacqueville; de S. Vulfran et S. Éloi, à Calleville; de Notre-Dame, au manoir des Viviers, à Campuley, doyenné de Bray. — Approbation des confréries de S. Hildevert, S. Antoine, S. Clair, à Roquefort; de S. Jean-Baptiste et S. Jean-l'Évangéliste, à S. Jean de Preuseville.

G. 9494. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1505-1506. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : d'Yquebeuf, doyenné de Cailly, à Cristophe Barbier, sur la présentation du Roi; de Bourg-théroulde, à Robert Pépin, sur la présentation de Guillaume Le Roux, seigneur temporel du lieu; de Saint-Valery, doyenné d'Envermeu, à Guillaume Heudebert, sur la présentation de l'abbé de Fécamp; de Sigy, doyenné de Ry, à Guillaume Deschaney, sur la présentation des religieux de S. Ouen; de Lucy, doyenné de Neufchâtel, à Jean Le Roy, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin; de S. Laurent, d'Envermeu, à Nicolas Orcher, sur la présentation de Guillaume, abbé du Bec-Hellouin; de Fresnoy, doyenné de Foucarmont, à Jean Legrand, sur la présentation de Guillaume, abbé du monastère de Foucarmont; de Mirville, doyenné de Fauville, à Guillaume Du Mesnildot, sur la présentation de Jean Du Mesnildot, seigneur temporel dudit lieu; de Ste Marie-Madeleine, de Chambine, diocèse d'Évreux, à Henri Bitouze; de Beaucamps-le-Jeune, doyenné d'Aumale, à Pierre Desmarets, sur la présentation du comte d'Aumale; de Saint-Ouen-Prend-en-Bourse, doyenné de Bacqueville, à Raoul Duval, sur la présentation du chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen; de S. Martin, du Plessis, doyenné de Ry, à Guillaume Landry, sur la présentation du duc de Longueville, « racione gardie liberorum annis minorum defuncti domini comitis Vindocinensis »; de Rouxmesnil, doyenné de Longueville, à Guillaume Dossencourt, sur la présentation d'André, seigneur de Rambures et du Bourg-Dun; de Cent-Acres, doyenné de Longueville, à François Blénouveau, sur la présentation de l'abbé et des religieux de Saint-Évroult; de Lestanville, doyenné de Bacqueville, à Pierre Bouresse, sur la présentation de François duc de Longueville; de S. Vivien, de Rouen, à Thomas Succault, sur la présentation des religieux de S. Ouen; de S. Vincent et de S. Michel, de Rouen, la première à Jean Pellifier, sur la présentation de Jean Bohier, chanoine de Rouen, la seconde à Jean Desmoustiers, sur la présentation des religieux de Saint-Michel-au-Péril-de-la-Mer; de Beaussault, doyenné de Neufchâtel, à Guillaume Valloys, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin. — Collations relatives aux bénéfices suivants : chapelles : de S. Jean, au château de Beaudemont; de S. Adrien de Roufrebosc, à Auberbosc; de Ste Anne, au château de Cars; de S. Jacques, à Drosay; hôpital de Bailly-en-Rivière; trésorerie, canonicat et prébende en l'église collégiale de Blainville; prieuré de S. Martin de Chaumont. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Cléville, de Saint-Mards, de Grosmesnil, de Saint-Wandrille, de Candelac. — Total de la recette pour le chapitre des dispenses : 117 livres; pour le chapitre des non-résidences : 163 liv. 8 s. 6 d., pour le chapitre des ordres : 281 liv. 17 s.

G. 9495. Registre. — In-folio, 91 feuillets, papier.

1506-1507. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Monchy, doyenné d'Eu, à Robert Briffaut, sur la présentation du comte d'Eu ; de Tôtes, doyenné de Bacqueville, à Jean Anglement ; d'Anceaumeville, doyenné de Pavilly, à Henri Le Caron, sur la présentation de l'abbé du monastère de la Sainte-Trinité du-Mont ; de Notre Dame, d'Envermeu ; à Richard Le Vavasseur, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin ; du Mesnil-Durdent, doyenné de Canville, à Jean Lesaunier ; de Montcauvaire, doyenné de Cailly, à Louis de Valliquerville, sur la présentation de l'abbé de Fécamp ; de Beaurepaire, doyenné de Saint-Romain, à Nicolas Lefèvre, sur la présentation de Louis de Brézé, baron de Maulévrier et du Bec-Crespin ; de Ste-Marie-la-Petite, à Rouen, à Nicolas Fautrel, sur la présentation du chancelier de l'église de Rouen ; de Saint Germain-des-Essourts, doyenné de Ry, à Guillaume Aubry, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin ; de Gueures, doyenné de Brachy, à André Perchart, présenté par la prieure du prieuré de Bondeville ; d'Anglesqueville, doyenné de Saint-Romain, à Simon Adam, docteur en théologie, pénitencier d'Évreux ; de Saint-Laurent-en-Caux, doyenné de Saint-Romain, à Nicolas de Saint-Germain, sur la présentation de Michel de Saint-Germain, seigneur temporel dudit lieu ; de Graincourt, doyenné d'Envermeu, à Jean de Richarmes, sur la présentation de Charles de Richarmes, écuyer. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Bacqueville, de Bénouville, de Beautot, de Varvannes, de Jumièges, du Tronquay, d'Hacqueville (doyenné de Gamaches), du Saussay, de Brachy, d'Étainhus, de Bénarville, de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, de Touffreville-la-Corbeline. — Autorisations de publier les indulgences accordées par les cardinaux à certaines églises. — Total de la recette pour les dispenses : 123 liv. 10 s. ; pour les non-résidences : 397 liv. 18 s. 9 d. ; pour les ordres : 288 liv. 13 s. — Somme totale de la recette : 901 l. 15 s. 9 d.

G. 9496. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1507-1508. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Cropus, doyenné de Longueville, à Michel Dulondel, sur la présentation du trésorier et du chapitre de l'église de Blainville ; de Contremoulins, doyenné de Valmont, à Thomas Legoupil, sur la présentation de Jean de La Haille, seigneur de Ganzeville ; du Hanouard, doyenné de Valmont, à Laurent Lenfant, sur la présentation de Joachim Lenfant, seigneur temporel dudit lieu ; de Rocquefort, doyenné de Fauville, à Nicolas Coquet, sur la présentation du prieur de la Madeleine de Rouen ; de Vandrimare, doyenné de Périers, à Pierre Lecomte, du diocèse d'Évreux, sur la présentation de Guillaume de La Roche, écuyer, seigneur temporel dudit lieu ; du S. Sauveur, de Rouen, à Pierre Gouy, sur la présentation du chapitre de l'église cathédrale de cette ville ; de Bellengreville, doyenné d'Envermeu, à Jean de Vaulx, sur la présentation du duc de Longueville ; de Bosc-le-Hard, doyenné de Cailly, à Jean Le Hideux, sur la présentation du prieur de Longueville. — Approbation des confréries érigées dans les églises : d'Yerville, de Fultot, d'Harcourt (doyenné de Beaudemont), de Richemont, de Sauchay, de Grainville-la-Teinturière, de Belmesnil, de La Haye-en-Lyons, de Roumare, d'Auberville-la-Manuel. — Autorisation de publier les indulgences accordées par les cardinaux aux églises : de S. Pierre, d'Aumale ; de S. Denis, de Rouen ; d'Offranville ; de Chèvremont ; de Blancmesnil ; de Sainte-Austreberthe ; d'Éturqueraye ; de Bornambusc ; d'Aulage. — Recette : des dispenses : 106 liv. 15 s. ; des non-résidences : 436 liv. 6 s. 2 d. ; des ordres : 348 liv. 4 s. — Total général de la recette : 966 liv. 9 s. 2 d.

G. 9497. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1508-1509. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Lierville, doyenné de Magny, à Guillaume Maubert, sur la présentation de l'abbé de Saint-Germer ; de Vicquemare, doyenné de Canville, à Antoine de Saint-Ouen, sur la présentation de Jacques de Saint-Ouen, seigneur temporel du lieu ; de Manneville-la-Goupil, doyenné de Saint-Romain, à Pierre Le Marguen, sur la présentation du seigneur de Manneville ; de Bosville, doyenné de Canville, à Jean Destermelay, sur la présentation de Louis de Rouville, seigneur du lieu ; de Canteleu, doyenné de Brachy, à Henri Comtet, sur la présentation du prieur du prieuré de Longueville ; de S. Cande le Jeune, de Rouen, vacante par le décès d'Arnauld Legoupil, à Guillaume Parfondin, sur la présentation de l'évêque de Lisieux ; de Notre-Dame, de Neufchâtel, à Vincent Commère, sur la présentation de l'abbé du monastère de la Sainte-Trinité du mont Ste Catherine près Rouen ; de S. Nicolas, de Rouen, à Richard Le Vavasseur, sur la présentation du chapitre de Rouen ; de Montérollier, doyenné de Cailly, à Pierre Roussel, licencié en droit-

canon, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille ; de Quillebeuf, doyenné de Pont-Audemer, à Pierre de Hornay, sur la présentation de l'abbé de Jumièges ; d'Émalleville, doyenné de Saint-Romain, à Robert Martel, sur la présentation de Louis Martel, écuyer, seigneur du lieu. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Tancarville, de Beauficel, de Suzay, de Sainte-Marie-des-Champs, de Sainte-Gertrude près de Caudebec, de Bézu, de Clères, de Canville, de Ganzeville, de Rouville, de S. Jacques d'Eu, de Blangy, de Sigy. — Indulgences accordées par les cardinaux, avec permission de les publier, aux églises : du Mesnil-David, de S. Pierre-le-Portier de Rouen, de Gonnetot, d'Oudalle, de Bracquemont, de Sainte-Marie-des-Champs, de Boisguillaume, de Preuseville, de Lignemare, de Rogerville.

G. 9498. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1509-1510. — Registre du secrétariat, jusqu'au 3 juin 1510, date de la vacance du siège archiépiscopal par le décès de Georges d'Amboise. — « Confirmatio electionis episcopalis dignitatis ecclesie cathedralis Constantiensis vacantis per decessum quondam bone memorie domini Gauffridi, illius, dum viveret, episcopi et pastoris novissimi, de persona egregii generosique viri domini ac magistri Adriani Gouffier, sancte sedis apostolice prothonotarii, via generalis scrutinii nuper celebrate facta die jovis secundo mensis maii. (1510) ». — Total de la recette pour le chapitre des grâces : 21 liv. 10 s.; pour le chapitre des dispenses : 71 liv. 10 s.; pour le chapitre des non-résidences : 340 liv. 14 s. 7 d. ; pour le chapitre des ordres : 547 liv. 8 s.

G. 9499. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1511-1512. — Registre du secrétariat, du jour de la prise de possession de l'archevêché de Rouen au nom de Georges II d'Amboise (22 novembre 1511). — Collation des églises : de S. Vigor, de Rouen, à Robert Luillier, du diocèse d'Évreux ; de Croixdalle, doyenné de Longueville, à Jean Duplessis ; de S. Amand de Rouen, à Robert Hesnart, sur la présentation de l'abbesse et des religieuses de Saint-Amand ; de Bracquemont, doyenné d'Envermeu, à Jean Dupuy ; de Ponts, doyenné d'Eu, à Pierre Delacroix, sur la présentation du comte d'Eu ; de Sainte-Marie-des-Champs, doyenné de Fauville, à Jacques de Lomosne, sur la présentation de Jean, roi et seigneur d'Yvetot ; d'Anglesqueville, doyenné de Saint-Romain, à Antoine Vacherie ; de Saint-Ouen-sous-Brachy, doyenné de Brachy, à Jean Savary ; de Pitres, doyenné de Périers, à Philippe Harpin, sur la présentation de Pierre Delaplace, chanoine, Geoffroy Berger et Richard Josse, vicaires de l'église collégiale Notre-Dame-la-Ronde de Rouen ; de Villainville, doyenné de Saint-Romain, à Jacques Féré, sur la présentation d'Antoine, abbé de Fécamp ; de Guerbaville, doyenné de Pont-Audemer, à Guillaume Dulondel, sur la présentation de Jacques de Moy, à cause de sa seigneurie de la Mailleraye ; — de l'archidiaconé de Rouen, à Thomas « de Fuxo » ; « collatio canonicatus et prebende ecclesie Rothomagensis, quos obtinere solebat dominus ac magister Carolus Robertet, vacantium per ejus adopcionem episcopalis ordinis, facta magistro Ludovico Robertet, absenti, Lugdumensis diocesis. » — Nomination de Raoul Fabre, au doyenné de Neufchâtel ; d'Étienne Lemaistre, au doyenné de Bourgthéroulde ; de Guillaume Mauger, au doyenné de Cailly ; de Michel Allez, au doyenné de Saint-Georges ; de Jean de Quesnay, au doyenné de Chaumont ; de Germain Germain, au doyenné de Magny ; de Jean Le Fèvre, au doyenné de Saint-Romain. — Total des recettes pour le chapitre des grâces : 10 l. 5 s. ; pour le chapitre des dispenses, 100 l. ; pour le chapitre des non-résidences : 328 l. 15 s. ; pour le chapitre des ordres : 150 l. 15 s.

G. 9500. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1512-1513. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Notre-Dame, de Gournay, doyenné de Bray, à François « Authonis », sur la présentation du chapitre de l'église collégiale Saint-Hildevert de Gournay ; de Manteville, doyenné de Valmont, à Roger Le Roy, sur la présentation d'Adrien Le Borgne, écuyer ; de Notre-Dame, de Caudebec, doyenné de Saint-Wandrille, à Robert Magerel, diacre, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille ; de Saint-Germain-sous-Torcy (Saint-Germain d'Étables), doyenné de Longueville, à Jean Laire, sur la présentation du roi de France, « racione litigii inter nobiles Johannem de Bréaulté et Claudinum Ducrocq occasione ipsius ecclesie pendentis indecisi » ; de Grandbouville, doyenné de Saint-Romain, à Louis Duclos, sur la présentation d'Eustache Grente, seigneur du lieu ; de S. Laurent, de Bourgthéroulde, à Robert Rome, sur la présentation de Guillaume Le Roux, écuyer, seigneur du lieu ; d'Auberville-la-Manuel, doyenné de Valmont, à Pierre de La Campagne, sur la présentation de Jean Constant, seigneur du lieu. — Total de la recette pour le cha-

pitre des grâces : 18 liv. 15 s.; pour le chapitre des dispenses : 116 liv. 10 s.; pour le chapitre des non-résidences : 422 liv. 10 s.; pour le chapitre des ordres : 754 liv. 12 s. — Total général de la recette du compte : 1.377 liv. 10 s.

G. [illegible]. Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1513-1514. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de S. Denis, d'Ecos, du doyenné de Beaudemont, à Jean de Clères, sur la présentation de Georges, baron de Clères; du Vieux-Rouen, doyenné de Foucarmont, à Mathieu Potin, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Fuscien-aux-Bois, au diocèse d'Amiens; d'Angiens, doyenné de Canville, à Jean Chesneau, sur la présentation du prieur de Longueville; de Fontaine-sous-Préaux, à Thomas Dupont, sur la présentation du chapitre de l'église collégiale de Blainville; de Gaillefontaine, doyenné de Neufchâtel, à Thomas Pascal, sur la présentation de l'abbé et des religieux de Saint-Ouen; d'Argueil, doyenné de Bray, à Richard Blanchard, diacre, sur la présentation de Guillaume de Briqueville, seigneur du lieu; de Neuville-le-Pollet, doyenné d'Envermeu, à Jean Guerricault, sur la présentation du prieur de Longueville. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Crétot, d'Yainville, de Guilmécourt, de Ganzeville, de Bailly-en-Rivière, de Tourville (doyenné de Canville), d'Imbleville, de Bosc-le-Hard, de S. Sever de Rouen, d'Ouainville, de Bléville. — Recette pour le chapitre des grâces : 18 liv. 15 s.; pour le chapitre des dispenses : 92 liv.; pour le chapitre des non-résidences : 448 liv. 8 s. 9 d.; pour le chapitre des ordres : 634 liv. 1 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.235 liv. 5 s. 9 d.

G. [illegible]2. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1514-1515. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : d'Écalles-sur-Villiers, doyenné de Saint-Georges, à Guillaume Violette, sur la présentation de Nicolas Le Fèvre, seigneur d'Écalles; de S. Laurent et de Notre-Dame d'Envermeu, la première à Pierre Barate, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin, la seconde à Jean de Pimont, sur la présentation du même; de Saumont-la-Poterie, doyenné de Bray, à Jean Cardon, du diocèse du Mans, sur la présentation de l'abbé de Saint-Ouen, de Rouen; de Varengeville-sur-Mer, doyenné de Brachy, à Jean de Mortereuil, sur la présentation des religieux du monastère des Sts Pierre et Paul de Conches, au diocèse d'Évreux; de Bellengreville, doyenné d'Envermeu, à Archimbaud Bourgoise, sur la présentation du Roi « racione gardie liberorum annis minorum defuncti domini comitis Dunensis et de Tancarvilla, dicte ecclesie patroni et presentatoris »; de Cressy, doyenné de Longueville, à Pierre Nollent, religieux du prieuré de Saint-Lô de Rouen, sur la présentation du prieur. — « Licentia benedicendi fontes in capella Sancti Nicolai de Tractu (Le Trait), que est succursus parrochialis ecclesie de Yainvilla, Rothomagensis diocesis, et certe porcionis terre juxta dictam capellam pro fidelium corporibus inhumendis... » — Nomination de Robert de La Ville, au doyenné de Ry; de Clément Le Villain, au doyenné d'Envermeu. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Beaunay (doyenné de Bacqueville), de Nointot, de Tilly, de Villiers-les-Aumale (Villiers-sous-Foucarmont), de Carville, de Varengeville-sur-Mer, de Nolléval, d'Étouteville, de S. Pierre d'Elbeuf, d'Amfreville-la-Mi-Voie. — Total de la recette pour le chapitre des grâces : 26 liv.; pour le chapitre des dispenses : 109 liv. 10 s.; pour le chapitre des non-résidences : 441 liv. 11 s. 3 d.; pour le chapitre des ordres : 583 liv. 13 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.215 liv. 13 s. 3 d.

G. 9503. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1515-1516. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Pibeuf, doyenné de Cailly, à Jean Paien, sur la présentation du prieur de Beaulieu; de Torcy-le-Petit, doyenné de Longueville, à Jean Rivière, sur la présentation de Jean Blosset, seigneur du lieu; de Radepont, doyenné de Périers, à Jean de Picheron; de Saint-Nicolas-de-la-Taille, doyenné de Saint-Romain, à Michel Mutel, sur la présentation de Jean de Rieux, comte d'Harcourt; de Tocqueville, doyenné de Pont-Audemer, à Mathieu Langlois, sur la présentation du chapitre de la chapelle royale de Cléry; de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, doyenné de Périers, à Jean Deschamps, sur la présentation du prieur de Saint-Lô, de Rouen; du Houlme, doyenné de Pavilly, à Jean Clouet, du diocèse de Bourges, sur la présentation des religieux de Saint-Ouen, de Rouen; de Hautot-le-Vatois, doyenné de Fauville, à Jean Aline, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille; de Fresquiennes, doyenné de Pavilly, à Jacques Austin, sur la présentation de Jean de La Perreuse, seigneur du lieu; de Rogerville, doyenné de Saint-Romain, à Guillaume Nollent, sur la présentation de Jacques, abbé de Saint-

Wandrille. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de La Fontelaye, de Rougemontiers, de Sainte-Austreberthe, de Saint-Martin-en-Campagne, de S. Jacques d'Eu, de Rothois, de Mortemer, de Saint-Germain-sous-Cailly, de Baudribosc, de Notre-Dame d'Eu, d'Escultot, de Saint-Ouen-sous-Bellencombre. — Autorisation de publier les indulgences accordées par les cardinaux aux églises : de Baugy, de Cuverville, de Bouquelon, de Meulers, d'Épretot, d'Épinay, d'Écrainville, de Sahurs, d'Andely, etc.

G. 9504. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier, dont 103 écrits.

1516-1517. — Registre du secrétariat. — Collations relatives aux bénéfices suivants : cures : de Maromme, doyenné de Pavilly, à Jacques Bayer, sur la présentation de l'abbé de Fécamp ; d'Épreville-en-Roumois, à Claude Poisson, sur la présentation de François Poisson, seigneur du lieu ; de Sotteville-sur-Mer, doyenné de Canville, à Jean Firmin, sur la présentation du chapitre de l'église collégiale de S. Quentin, de Saint-Quentin ; de Criel, doyenné d'Eu, à Nicolas Pavie, sur la présentation de l'abbé du monastère d'Eu ; de Triquerville, doyenné de Saint-Georges, à Jean Divemesnil ; d'Hugleville-sur-Scie, doyenné de Bacqueville, à maître de Brie, sur la présentation des religieux de Saint-Evroult ; du Bois-Robert, doyenné de Longueville, à Thomas de Bures, sur la présentation de Guillaume de Bures ; de Guerville, doyenné d'Eu, à Nicolas Turpin, sur la présentation de l'abbé du Tréport (*de Ulteriori Portu*) ; de La Crique, doyenné de Longueville, à Roger Cauché, sur la présentation du Roi ; de Sainte-Marguerite-sur-Fauville, doyenné de Fauville, à Jean Grèves, sur la présentation de Pierre Frétel, seigneur du lieu ; — chapelles : de S. André du Châtillon, à Léon Pétron, sur la présentation de Roger Gouel ; de S. Jean en l'église S. Laurent de Rouen, à Nicolas Dufay, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille ; de Bonneville, doyenné de Valmont, à Antoine Dupuis, du diocèse de Langres, sur la présentation d'Estouteville. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Noyon-le-Sec (doyenné de Gisors), de Notre-Dame d'Eu, de Berneval-le-Grand, d'Auffay, de Dragueville, de Valliquerville, de Bébec, de Longueil, de Saint-Jean-sur-Cailly, de Saint-Thomas-la-Chaussée, de Panilleuse, de Saint-Jean-du-Cardonnay. — Indulgences accordées aux églises : de Bouelles, de Vatteville. — Total des recettes pour le chapitre des grâces : 17 liv. 5 s. ; pour le chapitre des dispenses : 102 l. 10 s. ; pour le chapitre des non-résidences : 387 l. 3 s. 9 d. ; pour le chapitre des ordres : 775 l. 16 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.133 l. 12 s. 9 d.

G. 9505. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1517-1518. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : du Bec-Hellouin, doyenné de Pont-Audemer, à Olivier Labbé, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin ; de Graincourt, doyenné d'Envermeu, à Jean Aux-Aneaux, sur la présentation du Roi « racione gardie liberorum defuncti Roberti Eudes » ; du Mesnil-Lieubray, doyenné de Bray, à Nicolas Boulant, sur la présentation du prieur du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons ; de Saint-Maurice-d'Ételan, doyenné de Saint-Georges, à Bonnet Chambonnes, sur la présentation du prieur du prieuré de Sainte-Foy de Longueville ; de Vibeuf, doyenné de Bacqueville, à Mathurin de Guyneuf, sur la présentation de Jean Dococh, chevalier, seigneur de Sotteville, Lambercourt et Vibeuf ; de Bléville, doyenné de Saint-Romain, à Jean Bordel, religieux profès de l'ordre de S. Augustin ; de Fresne-le-Plan, doyenné de Périers, à Guillaume Lormier, sur la présentation de l'abbesse et des religieuses de Saint-Amand de Rouen. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Graville, de Maulévrier, de Hautot-le-Vatois, de La Chapelle-Saint-Ouen, de Saumont-la-Poterie, de Cléville, de Sévis, de Tréforest, d'Étennemare, de Saint-Sauveur-la-Campagne, de Fauville-la-Cable, d'Écrainville, de Hénouville. — Somme totale des recettes pour le chapitre des collations : 55 liv. 17 s. ; pour le chapitre des grâces : 20 l. 15 s. ; pour le chapitre des dispenses : 127 liv. ; pour le chapitre des non résidenses : 372 liv. 10 s. ; pour le chapitre des ordres : 464 liv. 15 s. — Recette générale du compte : 1.040 l. 17 s.

G. 9506. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1518-1519. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Mesligny, doyenné de Saint-Georges, à Jean Busquier, acolyte du diocèse de Rouen, sur la présentation de Guillaume La Vaille, seigneur du lieu ; de Lanquetot, doyenné de Fauville, à Jean Basin, sur la présentation de Guillaume Basin, chevalier, seigneur du lieu ; d'Elbeuf-sur-Andelle, doyenné de Cailly, à Étienne Ventolon, du diocèse de Clermont, sur la présentation de l'abbé de Saint-Victor-en-Caux ; de S. Hilaire, de Rouen, avec son annexe de S. Gilles

vacante par le décès d'Antoine de La Colombière, à Jean de Quévremont, sur la présentation de Guillaume Gombault, trésorier et chanoine de Rouen; de Bornambusc « de Bourgnebusc alias des Ours », à Guillaume Dumoustier, sur la présentation de l'abbé du monastère de l'Isle-Dieu; de Millebosc, doyenné d'Eu, à Étienne Fouquet, sur la présentation de l'abbé du Bec-Helloin; de Notre-Dame-de-Gravenchon, à Robert Fleuret, sur la présentation du Roi; de Bertheauville, doyenné de Valmont, à Pierre de Bonnefoy, sur la présentation de Guillaume de Bonnefoy, chevalier; d'Alvimare, doyenné Fauville, à Bernard Guitard, sur la présentation des religieux du monastère de Saint-Étienne de Caen; de Sainte-Austreberthe, doyenné de Pavilly, à Louis Dorenge, sur la présentation de Jacques de Dreux, chevalier; d'Angiens, doyenné de Canville, à Pierre Parise, du diocèse d'Autun, sur la présentation du prieur du prieuré de Longueville; de Vascœuil, doyenné de Ry, à Guillaume Le Long, sur la présentation du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame d'Écouis: de l'Heure, doyenné de Saint-Romain, à Jean Cranier, du diocèse de Besançon, sur la présentation du prieur du prieuré de Longueville.— Approbation des confréries érigées dans les églises : d'Isneauville; de Notre-Dame, de Gournay; de Frétencourt; de Bracquemont; de Gravenchon; de Malleville; de Lintot; de Virville; d'Allouville; de S. Nicolas, de Rouen; de Bretteville; d'Oissel; de Gruchet; de Montcauvaire; d'Angerville-la-Martel; de Valliquerville. — Total des recettes pour le chapitre des collations : 55 l. 12 s.; pour le chapitre des grâces : 33 liv. 10 s.; pour le chapitre des dispenses : 55 liv. 10 s.; pour le chapitre des non-résidences : 328 liv. 15 s.; pour le chapitre des ordres : 570 liv. 3 s. — Somme totale de la recette du compte : 1,093 liv. 10 s.

G. 9507. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1519-1520. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : d'Ymonville, doyenné de Valmont, à Nicolas Malle, sur la présentation des religieux de Saint-Ouen; d'Anxtot, doyenné de Saint-Romain, à Jean Costelar, sur la présentation de l'abbé du monastère de Valmont; du Mesnil-Esnard, doyenné de Périers, sur la présentation du prieur du prieuré de Saint-Lô, de Rouen; de Pôville, doyenné de Pavilly, à Jean Le Tirant, sur la présentation de Roger Gouel, chevallier; d'Hattenville, doyenné de Fauvile; à Jean Maynet, du diocèse de Lyon, sur la présentation de l'abbé du monastère de la Sainte-Trinité de Fécamp; de Fontaine-la-Mallet, doyenné de Saint-Romain, à Léon Le Tourneur, sur la présentation du prieur de Graville; de Raffetot, doyenné de Fauville, à Pierre Delaplace, sur la présentation du prieur de Saint-Lô, de Rouen; de Notre-Dame, de Belbeuf, doyenné de Périers, à Guillaume Gaillard; de Soreng, doyenné de Foucarmont, à Jacques Boucher, sur la présentation de l'abbé du monastère de Séry; du Mesnil-Durdent, doyenné de Canville, à Nicolas Laudasse, sur la présentation d'Antoine Prenel, seigneur du lieu; de Vertbosc, doyenné de Saint-Georges, à Pierre de Mellicourt, sur la présentation du prieur de Notre-Dame d'Ouville: de Théroulde-ville, doyenné de Valmont, à Jean Costelay, du diocèse de Lisieux, sur la présentation de l'abbé du monastère de Valmont; d'Orival, doyenné de Bourgthéroulde, à Étienne Burnel, sur la présentation du Roi « racione gardie liberorum annis minorum defuncti domini Ludovici de Bigars, domini temporalis de Londa »; de Virville, doyenné de Saint-Romain, à Guillaume de Launay, du diocèse de Lisieux, sur la présentation du Roi. — Approbation des statuts des confréries érigées dans les églises : d'Heuqueville; d'Ouainville; de Muchedent; d'Anglesqueville-sur-Saâne; de Gainneville; de Saint-Martin-aux-Arbres; de Saint-Saëns; de Morville; de Saint-Lucien; de Lindebeuf; d'Auzebosc. — Recette du chapitre des collations : 45 liv. 10 s.; du chapitre des grâces : 30 liv. 15 s.; du chapitre des dispenses : 111 liv.; du chapitre des non-résidences : 536 liv. 17 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 458 liv. 14 s. — Recette totale du compte : 1,182 liv. 16 s. 6 d.

G. 9508. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1520-1521. — Registre du secrétariat. — Collations relatives aux bénéfices suivants : cures : de Saint-Étienne-des-Tonneliers, de Rouen; de Veules, à Guillaume de Boinville, sur la présentation du chapitre de l'église collégiale de Saint-Quentin; du Bosc-Édeline, doyenné de Ry, à Étienne Tiercelin, sur la présentation du Roi; de Ganzeville, doyenné de Valmont, à Michel Petit, sur la présentation de l'abbé du monastère de la Sainte-Trinité de Fécamp; des Trois-Pierres, doyenné de Saint-Romain, à René Lebourg, clerc, étudiant à Paris, sur la présentation de Claude de Rieux, baron d'Ancenis, comte d'Harcourt; de Morville, doyenné de Ry, à Frédéric Cibo, sur la présentation des religieux de Saint-Ouen; de Transières, doyenné de Gisors, à Jean Bourseuille, sur la présentation des mêmes; de Saint-Laurent-en-Caux, doyenné de Brachy, à Richard de Saint-Germain, du diocèse de Bayeux,

sur la présentation de Michel de Saint-Germain, écuyer, seigneur du lieu ; de Saint-Laurent, de Rouen, vacante par le décès de Robert de Bapeaume, à Étienne Foucques, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille ; d'Orival, doyenné de Bourgthéroulde, à Robert Le Serrurier, sur la présentation du Roi ; — chapelles : de Maupertuis, paroisse de Gerville ; de Saint-Gilles, au Bourg-Dun ; de Saint-Nicolas, à Fréauville ; de Saint-Nicolas et Sainte Clotilde, à Andely. — Approbation des confréries érigées dans les églises : d'Amécourt ; de Notre-Dame, de Neufchâtel ; de Lamberville ; de Saint-Jean, d'Eu ; de Saint-Jouin ; de Roumare ; de Saint-Arnoult ; de Fontaine-le-Dun ; d'Auzouville-l'Esneval ; de Pavilly ; de Boos. — Recette du chapitre des collations : 37 liv. 17 s. ; du chapitre des grâces : 27 liv. 10 s. ; du chapitre des dispenses : 151 liv. ; du chapitre des non-résidences : 536 liv. 17 s. 6 d.

G. 9509. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets écrits, papier.

1521-1522. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Vénesville, doyenné de Valmont, à Jean Ercambout, sur la présentation de Pierre de Canouville, seigneur de Malleville et de Vénesville ; de Sainte-Opportune, doyenné de Pont-Audemer, à Guillaume de Gonnys, sur la présentation de Louis de Gonnys, seigneur des fief, terre et seigneurie « loci de Mara » ; d'Amfreville-la-Mi-Voie, doyenné de Périers, à Alexandre Dassy, sur la présentation de Jacques Dassy, écuyer, seigneur du lieu ; d'Anquetierville, à Jean Bonvalet ; de Bénouville, doyenné de Bacqueville, à Baptiste Bodin, sur la présentation de l'abbé de Saint-Georges-de-Boscherville ; de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, doyenné de Saint-Georges, à Jean Le Large, sur la présentation du Roi ; de Berville-en-Roumois, doyenné de Bourgthéroulde, à Guillaume Le Roux, sur la présentation de Claude Le Roux, écuyer ; de Motteville-l'Esneval, doyenné de Pavilly, à Mathieu Postel, présenté « per administratorem Magdalenes et leprosarie de Paviliaco » ; de Cuverville, doyenné de Saint-Romain, à Richard Le Large, sur la présentation du Roi ; d'Anneville, doyenné de Longueville, à Christophe de Groussy, sur la présentation de Nicolas de Moy, chevalier, seigneur et baron de Moy ; de La Londe, doyenné de Bourgthéroulde, à Pierre Lebrun, du diocèse de Bayeux, sur la présentation du Roi ; d'Ouville-l'Abbaye, doyenné de Canville, à Robert Vatel, religieux de l'abbaye de Notre-Dame-d'Ouville, sur la présentation du prieur ; de Ronchois, doyenné de Neufchâtel, à Thomas Gascourg ; de Moulineaux, à Jacques Viénot, « curie archiepiscopalis notario », sur la présentation du prieur du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Rouen ; de Roncherolles-en-Bray, doyenné de Ry, à Guillaume du Criel, « ad presentationem collegii communitatis communie ecclesie Rothomagensis ». — Approbation des confréries érigées dans les églises : du Theil (doyenné de Bourgthéroulde) ; de S. Patrice, de Rouen ; de Martagny (doyenné de Gisors) ; du Mesnil-sous-Lillebonne. — Total de la recette pour le chapitre des collations : 55 liv. 11 s. ; pour le chapitre des grâces : 14 liv. ; pour le chapitre des dispenses : 134 liv. 10 s. ; pour le chapitre des non-résidences : 497 liv. 18 s. 4 d. ; pour le chapitre des ordres : 436 liv. 8 s. — Total général de la recette du compte : 1.134 liv. 7 s. 4 d.

G. 9510. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1522-1523. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Gouy, doyenné de Périers, à Nicolas Maillard, docteur en théologie, sur la présentation de l'abbé de Jumièges ; de Crevon, doyenné de Ry, à Jean Mozac, sur la présentation de Gabriel d'Alègre ; de Saumont-la-Poterie, doyenné de Bray, à André Lehideux, sur la présentation des religieux de Saint-Ouen ; de Monville, doyenné de Pavilly, à Henri Le Caron, sur la présentation de l'abbé du monastère de la Sainte-Trinité au Mont-Sainte-Catherine, près Rouen ; d'Omonville, doyenné de Cailly, à Jean Legrand ; d'Auvilliers, doyenné de Foucarmont, à Pierre Borrie, du diocèse de Limoges, sur la présentation du prieur du prieuré de Mortemer ; de Saint-Pierre-des-Jonquières, doyenné d'Envermeu, à Guillaume Floquet ; de Martainville-sur-Ry, à Jean Girard, sur la présentation des religieux de Saint-Ouen ; de Saint-Martin-l'Hortier, doyenné de Neufchâtel, à Jean Denis, par la présentation de Germaine Ruffault, prieure du prieuré de Sainte-Marie-des-Champs ; de Saint-Martin-du-Vivier, à Étienne Le Picard, sur la présentation de Jean de Marbeuf, écuyer. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Lisors ; de Fesques ; de Gomerville ; de Saint-Hellier. — Total de la recette par le chapitre des collations : 57 liv. 2 s. ; pour le chapitre des grâces : 25 liv. 10 s. ; pour le chapitre des dispenses : 121 liv. ; pour le chapitre des non-résidences : 509 liv. 1 s. 3 d. ; pour le chapitre des ordres : 468 liv. 15 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.181 liv. 8 s. 3 d.

G. 9511. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets écrits, papier.

1523-1524. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Lindebeuf, doyenné de Bacqueville, à François Massé, sur la présentation de Léonard Martel, écuyer, seigneur temporel de Bacqueville et Lindebeuf ; de Saint-Denis-sur-Scie, même doyenné, à Toussaint Dufresne, sous-diacre, du diocèse de Séez, sur la présentation de l'abbé et des religieux de Saint-Évroult ; de S. Cande-le-Jeune, de Rouen, à Olivier Labbé, chanoine de Lisieux, sur la présentation de l'évêque de Lisieux, Jean Le Veneur, « ad causam sue episcopalis dignitatis » ; de Gamaches, à Jacques Hamelin, sur la présentation du Roi ; de Néville, doyenné de Canville, à Jean Manoury, chanoine de Lisieux, sur la présentation d'Adrien de Bréauté, seigneur du lieu ; de Cany, doyenné de Valmont, à Jean Dujardin, sur la présentation de Robert de Segrétain, écuyer, seigneur de Barville ; de Rétonval, doyenné de Foucarmont, à Jean Maillard, sur la présentation de l'abbé du monastère de Foucarmont ; d'Ourville, doyenné de Valmont, à Jean Fourget, du diocèse de Tulle, sur la présentation de l'abbé du monastère de Fécamp ; de Varvannes, doyenné de Bacqueville, à Jean Douillet ; de Muchegros, doyenné de Gamaches, à Guillaume Langevyn, sur la présentation d'Adrien Tiercelin, chevalier, seigneur de Brosse et de Muchegros ; de Saint-Martin-de-Boscherville, doyenné de Saint-Georges, à Pierre Dugardin, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Georges-de-Boscherville ; de Lattainville, doyenné de Chaumont, à Jean Postel, du diocèse d'Amiens, sur la présentation de l'abbesse du monastère de Gomerfontaine. — Approbation des confréries érigées dans les églises : d'Yébleron ; de « Pormor, decanatus de Baudemonte » ; de Beaumont-le-Hareng ; de Gonneville ; de S. Jacques, d'Eu ; de Fontaine près Bolbec ; — « Approbacio certorum articulorum per magistros certorum in statuto desuper confecto designatorum mesteriorum seu operarum artis lannearum in oppido et banleuca de Augo, Rothomagensis diocesis, confectorum et ordinatorum die XVI[a] septembris. » — Total de la recette du chapitre des collations : 44 liv. 1 s. ; du chapitre des grâces : 16 liv. 10 s. ; du chapitre des dispenses : 134 liv. ; du chapitre des non-résidences : 525 liv. ; du chapitre des ordres : 564 liv. 6 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.283 liv. 17 s.

G. 9512. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1524-1525. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Gousseauville, doyenné d'Eu, à Alexandre Cirasse, sur la présentation de l'abbé du monastère du Bec-Hellouin ; du Pont-Saint-Pierre, doyenné de Périers, à Guillaume Dany ; de Lonroy, doyenné d'Eu, à Jean Dumoulin, du diocèse d'Amiens, sur la présentation de noble dame Marie Bournel, veuve de Jean de Soissons, en son vivant chevalier et seigneur du lieu ; de Torcy-le-Grand, doyenné de Longueville, à Louis de Conmargon, sur la présentation de Jean Blosset, chevalier, seigneur du lieu ; de Grand-Camp, doyenné de Fauville, à Jean Noyrepel *aliàs* de Bréauté, sur la présentation du prieur du prieuré de Guérardville ; de Pierrefiques, doyenné de Saint-Romain, à Nicolas Martin, sur la présentation de Robert Le Bailly, écuyer, « tanquam domini temporalis dicti loci de Petrafiqua ad causam juris per defunctum Johannem Le Bailly, suum filium, de dominio dicti loci de Petrafiqua sibi cessi et dimissi » ; d'Écrainville, doyenné de Saint-Romain, à Jean Busquet, sur la présentation de Pierre Busquet, procureur et fermier de Baptiste de Villequier, chevalier, « in suis terra et dominio ejusdem loci de Villequier » ; de Bazinval, doyenné de Foucarmont, à Alexandre Fallole, sur la présentation de l'abbé du monastère de Séry au diocèse d'Amiens ; de Saint-Cyr-en-Arthies, doyenné de Magny, à Jean Fournier, sur la présentation de Claude de Danepont, écuyer, seigneur du lieu ; de Pîtres, doyenné de Périers, à Richard Féré, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame-de-la-Ronde, de Rouen, sur la présentation du doyen et du chapitre de ladite église ; d'Amécourt, doyenné de Gisors, à Michel de Beauvais, du diocèse d'Évreux, sur la présentation de Jean de Beauvais, écuyer, seigneur du lieu ; de Barentin, doyenné de Pavilly, à Julien Dupin, sur la présentation de l'abbé du monastère de Fécamp ; de Bourg-Achard, doyenné de Pont-Audemer, à Jean Harenc, religieux profès du prieuré de Saint-Lô de Bourg-Achard, sur la présentation du prieur dudit prieuré ; de Bruquedalle, doyenné de Ry, à Jean de Bourseuille, sur la présentation des religieux de Saint-Ouen. — Autorisation des confréries érigées dans les églises : de Trouville (doyenné de Fauville) ; de Raffetot ; de Criel ; d'Hermeville ; des Trois-Pierres ; de Criquebeuf ; de Tôtes ; de Saint-Gilles-de-La-Neuville ; de Cany. — Total de la recette pour le chapitre des collations :

52 liv. 3 s.; pour le chapitre des grâces : 17 liv.; pour le chapitre des dispenses : 141 liv. 10 s.; pour le chapitre des non-résidences : 553 liv. 2 s. 6 d.; pour le chapitre des ordres : 630 liv. — Somme totale de la recette du compte : 1.403 liv. 15 s. 6 d.

G. 9513. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1525-1526. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Maucomble, doyenné de Neufchâtel, à Guillaume Lemperière, sur la présentation d'Antoine de La Croix, chevalier, seigneur du lieu; d'Auberbosc, doyenné de Fauville, à Olivier Busques, sur la présentation de Baptiste de Villequier, vicomte et baron de La Guerche, seigneur de Villequier; de Quincampoix, doyenné de Cailly, à Pierre Malortie, sur la présentation des religieux de Saint-Ouen de Rouen; de Saussay, doyenné de Pavilly, à Charles Dupuy, « avocato in curia archiepiscopali Rothomagensi »; d'Anglesqueville-sur-Saâne, doyenné de Bacqueville, à Geoffroy Le Jeune, du diocèse de Châlons, sur la présentation de l'abbé du monastère de la Sainte-Trinité, au mont Sainte-Catherine, près Rouen; de Pont-Authou, doyenné de Pont-Audemer, à Jacques Pillon, du diocèse de Lisieux, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin; de Saint-Victor-l'Abbaye, doyenné de Cailly, à Vincent de Recusson, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Victor-en-Caux; de Saint-Hellier, doyenné de Longueville, à François de Chambon, du diocèse de Clermont, sur la présentation du même; des Ventes-d'Éawy, doyenné d'Envermeu, à Richard Dufay, chanoine et official de Rouen, sur la présentation du chapitre de l'église Cathédrale; de Gonfreville-Caillot, doyenné de Valmont, à François Audrouyn, du diocèse de Tours, sur la présentation du Roi; de Saint-André-sur-Cailly, doyenné de Cailly, à Georges Fléchet, sur la présentation de Charles de Boissay, baron de Mainières et de Cailly. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Lillebonne; de Cailleville; d'Auberville (doyenné de Fauville); d'Anglesqueville; de Bosville; de S. Sever, près Rouen; de Fontaine-le-Dun; de S. Remy, de Dieppe; de Sierville; de Dénestanville; de Valleville (doyenné de Pont-Audemer). — Nominations de doyens : Guillaume Regnault, à Périers; Richard Abraham, à Foucarmont; Jean Bélier, à Gisors. — Total de la recette du chapitre des collations : 39 liv. 1 s. 6 d.; du chapitre des grâces : 25 liv. 15 s.; du chapitre des dispenses : 111 liv. 10 s.; du chapitre des non-résidences : 558 liv. 2 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 343 liv. 16 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.078 liv. 1 s.

G. 9514. (Registre.) In-folio, 90 feuillets écrits, papier.

1526-1527. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Graville, doyenné de Saint-Romain, à Louis de La Fontaine; de Muchegros, doyenné de Gamaches, à Ancelin de Machy, sur la présentation d'Adrien Tiercelin, chevalier, seigneur du lieu; d'Aubermesnil, doyenné de Longueville, à Robert Grégoire, sur la présentation du prieur du monastère de Cormeilles, au diocèse de Lisieux; de Rosay, doyenné de Gisors, à Guillaume Dupuis; de Saint-Aubin-le-Cauf, doyenné de Longueville, à Jean Hommet; d'Ancretteville, doyenné de Fauville, à Jean Regnost, du diocèse de Langres, sur la présentation du prieur de Longueville; de Fleury-la-Forêt, doyenné de Gisors, à Jean Lefèvre, sur la présentation du prieur de Saint-Laurent-en-Lyons; de S. Ildevert, de Gournay, à Jean Petit, sur la présentation du chapitre de l'église collégiale de Saint-Ildevert dudit Gournay; de S. Michel, de Saint-Wandrille, à Jean de Clinchamp, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille; de Ricarville, doyenné de Fauville, à Païen Desquétot, chanoine de Rouen, sur la présentation du Roi, « racione gardie liberorum annis minorum defuncti Johannis Desquetot, dum vivebat militis, domini temporalis dicti loci de Ricarvilla »; de Beaufícel, doyenné de Gisors, à Denis de La Houssaye; d'Étennemare, doyenné de Saint-Romain, à Jean Guilbert, sur la présentation du prieur du prieuré de Sainte-Honorine de Graville; d'Auzouville, doyenné de Fauville, à Jean de Léchange, du diocèse de Coutances, sur la présentation de Marie de Mauny, dame du lieu; d'Ourville, doyenné de Valmont, à Guillaume de Rochefort *alias* Dally, sur la présentation de l'abbé de Fécamp; de Saint-Martin-de-Boscherville, doyenné de Saint-Georges, à Jean Dujardin, sur la présentation de l'abbé de Saint-Georges; de Sept-Meules, doyenné d'Eu, à Jean Légendre, du diocèse de Paris, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Michel du Tréport; de Martainville-sur-Ry, à Guillaume Deshommets, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Ouen, de Rouen; de Lucy, doyenné de Neufchâtel, à Jacques Duchemin, chanoine d'Amiens, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin. — Nominations de doyens : Richard Abraham, à Foucarmont; Jean Le Prévôt, à Périers; Philippe Honfroy *alias* Lemercier, à Envermeu. —

Approbation des confréries érigées dans les églises : de Saint-Denis-le-Ferment; de Barneville; de Touffreville (doyenné d'Eu); du Bois-Hullin; d'Épreville; de Buchy; de S. Remi, de Dieppe; de la Trinité-du-Mont; de Triquerville; de Canville; de Villequier; d'Ingouville. — Total de la recette pour le chapitre des collations : 35 liv. 11 s.; pour le chapitre des grâces : 16 liv. 10 s., pour le chapitre des dispenses : 97 liv. 10 s.; pour le chapitre des non-résidences : 561 liv. 11 s. 3 d.; pour le chapitre des ordres : ; pour le chapitre des approbations : 236 liv. 2 s. 6 d. (les sommes ne sont indiquées qu'à partir du 27 février 1527). Manque le chapitre des ordres.

G. 9515. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets écrits, papier.

1527-1528. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng, doyenné de Périers, à Jacques Postel, chanoine d'Évreux; de Longueville, à Antoine Beauvillain, du diocèse de Nevers, sur la présentation du prieur du lieu; de Cressenville, doyenné de Gamaches, à Adrien Lesueur, du diocèse de Chartres, sur la présentation de l'abbé et des religieux du monastère de Saint-Évroult; de S. Pierre-du-Châtel, de Rouen, à Simon Duval; de Gisors, à Gilles Beaudouin, sur la présentation de l'abbé de l'abbaye de Marmoutiers; de Triel, doyenné de Meulan, à François Baudry, du diocèse de Paris, sur la présentation de l'abbé de Fécamp; de Quevillon, doyenné de Saint-Georges, à Jean Dunof, sur la présentation de l'abbé de Saint-Georges-de-Boscherville; de Saint-Denis d'Aclon, doyenné de Brachy, à Jean de Hauron, du diocèse de Tours, sur la présentation du Roi. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Saint-Ouen-Prend-en-Bourse; de Graville; d'Héberville; de Gomerville; des Loges; de Valmont; de Beaufresne; d'Alliquerville; d'Auppegard; de Sauchay-le-Haut; de Gueutteville; de Houppeville. — Commission à Louis Bourgeois pour visiter les paroisses de l'archidiaconé d'Eu. — Total de la recette : chapitre des collations : 46 liv. 1 s. 6 d.; chapitre des grâces : 7 liv. 15 s.; chapitres des dispenses : 119 liv.; chapitre des non résidences : 564 liv. 13 s. 9 d.; chapitre « approbacionum cappellanorum » : 464 liv. 17 s. 6 d.; chapitre des ordres : 660 l. 1 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.862 liv. 8 s. 9 d.

G. 9516. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets écrits, papier.

1528-1529. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Saint-André sur-Cailly, doyenné de Cailly, à Jacques Lermite, sur la présentation de Charles de Boissay, baron de Boissay et de Mainières et seigneur de Cailly; de Monjavoult, doyenné de Chaumont, à Pierre Cometerel, du diocèse de Senlis, sur la présentation du prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre de Chaumont; de Tocqueville, doyenné de Pont Audemer, à Pierre Imbaud, sur la présentation du doyen et du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Cléry; de Fesques, doyenné de Foucarmont, à Jean de Dampierre, sur la présentation de l'abbé de l'abbaye de Foucarmont; de Sassetot-le-Mal-Gardé, doyenné de Brachy, à Sébastien Pillefer, sur la présentation de Robert Reboursel, chanoine de Rouen; d'Angerville-la-Martel, doyenné de Valmont, à Laurent Lenfant, sur la présentation de Jean Le Roux, chevalier, seigneur du lieu, du droit de Marguerite Paynel, sa femme; du Bosc-Geoffroy, doyenné de Foucarmont, à Richard Abraham, sur la présentation de l'abbé du monastère d'Eu; de Penly, doyenné d'Eu, à Raoul Doulcet, du diocèse de Laon, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Michel du Tréport; de Tourville, doyenné de Longueville, à Jean Souris, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Georges de Boscherville; de Grainville « Lalouel », doyenné de Valmont, à Claude Lenfant, sous-diacre, sur la présentation d'Étienne Pyel, écuyer, seigneur du lieu. — Approbation des confréries instituées dans les églises : de Gisors; de Lestanville; de Lyons-la-Forest; d'Ouainville; de Neuville-le-Polet. — Nominations de doyens : Jean Bulletot, à Valmont; Thibaud Pennier, au doyenné de Bray; Simon Bouteraye, au doyenné de Bray. — « Commissio scolarum grammatice parrochie Beate Marie de Alacrimonte, vacantium per obitum defuncti magistri Petri Pouyer, concessa magistro Guillemo Davignon, presbitero, in artibus magistro, die XXVI[a] junii. » — Total de la recette du chapitre des collations : 29 liv. 3 s.; du chapitre des grâces : 21 liv. 12 s. 6 d.; du chapitre des dispenses : 126 liv. 10 s.; du chapitre des non-résidences : 559 liv. 1 s. 3 d.; du chapitre des approbations de chapelains : 442 liv. 15 s.; du chapitre des ordres : 562 liv. — Somme totale de la recette du compte : 1.741 liv. 1 s. 9 d.

G. 9517. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets écrits, papier.

1529-1530. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Monville, doyenné de Pavilly, à Guillaume Le Sénéchal, sur la présentation de l'abbé commendataire du monastère de la Sainte-Trinité au mont Sainte-Catherine près Rouen ; d'Anxtot, doyenné de Saint-Romain, à Jean Dauge, présenté par l'abbé du monastère de Saint-Georges-de-Boscherville ; de Boscherville, doyenné de Bourgthéroulde, à Hector Cavelier, présenté par le chapitre de l'église Cathédrale de Rouen, « ad nominacionem venerabilis viri magistri Guidonis Becdelièvre, dicte ecclesie Rothomagensis canonici ebdomadarii » ; de Gonneville, diocèse de Lisieux, vacante « per inhabilitatem seu incapacitatem Ponthi de Brie, ipsius ecclesie detentoris seu usurpatoris », à Antoine Le Veneur, du diocèse d'Angers, « auctoritate metropolitana et superiori » ; de Cany, doyenné de Valmont, à Jean Le Segrétain, sur la présentation de Robert Le Segrétain, seigneur de Cany et Barville ; du Pont-Saint-Pierre, doyenné de Gamaches, à Guillaume de La Grange, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin ; de Carville, doyenné de Canville, à Pierre Alexandre, sur la présentation de l'abbé du monastère de Valmont ; d'Anglesqueville, doyenné de Saint-Romain, à Vincent de Recusson, « pleno jure » ; de S. Denis de Rouen, à Louis Le Mercier, licencié en droit et maître ès arts, sur la présentation de Guillaume Challenge, chantre et chanoine de l'église de Rouen ; de Bolbec, doyenné de Fauville, à Pierre Martel, sur la présentation de l'abbé commendataire du monastère de de Notre-Dame de Bernay ; d'Aulage, doyenné de Neufchâtel, à Jean Fouasse, sur la présentation de François de Chevenelles, chevalier, seigneur de Grosmesnil, Bouelles et Aulage. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Saint-Michel (doyenné de Saint-Romain) ; de Greuville ; de Bertheauville ; de Saint-Ouen-sur-Brachy ; de Criquetot (doyenné de Valmont) ; de Saint-Paul près Rouen ; de Saint-Martin-sous-Bellencombre ; de Bacqueville ; de Cuverville ; d'Étables ; de Bléville ; de Guilmécourt ; de Gerponville. — Nominations de doyens : Pierre Bonami, à Envermeu ; Nicolas Maynier, à Cailly ; Guillaume Baudry, à Pavilly ; — « Collatio sedum et coffrorum atque officii alterius custodum registrorum suspensorum et excommunicatorum curie archiepiscopalis Rothamagensis... facta domino Johanni Le Prestre..., die XXIIII[a] januarii » — Collation du doyenné et de la cure de Notre-Dame de la Ronde, de Rouen, à Julien Heutru, du diocèse d'Avranches, sur la présentation du Roi. — Licence d'établir un cimetière au village de Noyers, annexe de Gaillefontaine, 4 mars. — Collation de l'office de notaire apostolique à l'officialité à Étienne Dacier. — Recette : du chapitre des collations : 43 liv. 13 s. ; du chapitre des grâces : 14 liv. 10 s. ; du chapitre des dispenses : 113 liv. ; du chapitre des non-résidences : 608 liv. 2 s. 6 d. ; du chapitre des approbations : 449 liv. 17 s. 6 d. ; du chapitre des ordres : 712 liv. 9 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.941 liv. 12 s.

G. 9518. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1530-1531. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de S. Étienne, d'Elbeuf, doyenné de Bourgthéroulde, à Noël Mettret, du diocèse d'Évreux, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Taurin d'Évreux ; de Duclair, doyenné de Saint-Georges, à Pierre de Gonnys le Jeune, sur la présentation de l'abbé de Jumièges ; de Chef-de-Caux (*de Capite Caleti*) ou Sainte-Adresse, doyenné de Saint-Romain, à Guillaume Audray ; de Serville, doyenné de Valmont, à Philippe Sandret ; de Saint-Pierre-de-Varengeville, doyenné de Saint-Georges, à Etienne Burnel, sur la présentation du prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Rouen ; de Criquetot-sur-Longueville, doyenné de Bacqueville, à Guy de Becdelièvre, sur la présentation d'Adrien de Noyon, écuyer, seigneur du lieu ; de Sotteville-sous-le-Val, doyenné de Périers, à Alexandre Lefrançois, sur la présentation de Guillaume Gombault, trésorier et chanoine de l'église de Rouen ; des Autels, doyenné de Longueville, à Guillaume Lucas, sur la présentation de Louis de Longueville, de Martainville, doyenné de Ry, à Jean Loisou, du diocèse de Paris, sur la présentation de l'abbé et des religieux de Saint Ouen de Rouen ; de Grand-Couronne, doyenné de la Chrétienté, à Richard Dufay, « pleno jure ». — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Bivilie, de Tocy-le-Grand ; de Ry ; de Neufmarché ; de Fontaine-la-Mallet ; de Graimbouville ; de Lindebeuf ; de Saint-Paër (doyenné de Gruny). — Nominations de doyens : Antoine de Bramerit, à Canville, Raoul Jue, à Pavilly, Jean Dunel, à Pavilly. — « Commissio officii auditoris et examinatoris testium in curia archiepiscopali Rothomagensi concessa magistro Philippo Duval. » — Recette : du chapitre des collations : 33 liv. 18 s. ; du chapitre des grâces : 21 liv. 15 s. ; du chapitre des dispenses : 91 liv. ; du chapitre des non résidences : 626 liv. 5 s. ; du chapitre des approbations : 450 liv. ; du chapitre des ordres : 961 liv.

4 s. — Somme totale de la recette du compte : 2.184 liv. 2 s.

G. 9519. Registre. — In-folio, 120 feuillets écrits, papier.

1531-1532. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de la Heuze, doyenné de Longueville, à Jean Duval, sur la présentation de Louis Duquesnoy, écuyer, seigneur, du lieu ; d'Étoutteville, doyenné de Cailly, à Richard Le Pelletier, sur la présentation de Jacques Le Pelletier, écuyer, seigneur de Martainville-sur-Ry et d'Étoutteville ; du Héron, doyenné de Ry, à Guillaume Raimboult, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Évroult ; de Raimbertot, doyenné de Saint-Romain, à Regnault de Mainnemare ; de Déville, doyenné de la Chrétienté, à Robert Moyret, « pleno jure » ; de Nesle-Normandeuse, doyenné de Foucarmont, à Raoul de Morvillers ; de Pierrecourt, doyenné de Foucarmont, à Nicolas Duprey, sur la présentation de Nicolas de Dreux, seigneur et baron d'Esneval ; du Pont-Saint-Pierre, doyenné de Gamaches, à Louis Quénault ; de Clères, doyenné de Pavilly, à Jacques Postel, chanoine d'Évreux, sur la présentation de Georges de Clères, baron du lieu ; de Boissay-le-Châtel, doyenné de Bourgthéroulde, à Baptiste Pain, sur la présentation de Claude de Lorraine, duc de Guise, comte d'Aumale et baron d'Elbeuf ; de Roncherolles-en-Bray, doyenné de Ry, à Jean Garin le jeune ; du Manoir-sur-Seine, doyenné de Périers, à René Chêne, du diocèse d'Angers, sur la présentation de l'abbé de Saint-Ouen, de Rouen. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Sainte-Foy ; de Mésangueville ; d'Auffay ; de Manneville ; de Bourneville ; de Grémonville ; d'Anglesqueville-sur-Saâne. — Recette : du chapitre des collations : 33 liv. 8 s. ; du chapitre des grâces : 18 liv. ; du chapitre des dispenses : 88 liv. ; du chapitre des non-résidences : 642 liv. 16 s. 3 d. ; du chapitre des approbations : 455 liv. 6 s. ; du chapitre des ordres : 982 liv. 4 s. — Total général de la recette du compte : 2.219 l. 13 s. 3 d.

G. 9520. Registre. — In-folio, 108 feuillets, papier.

1532-1533. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Puchay, doyenné de Gisors, à Guillaume de Vieuxpont, du diocèse de Séez, sur la présentation de l'abbesse de Saint-Amand de Rouen ; d'Ellecourt, doyenné de Foucarmont, à Étienne Belot, sur la présentation de l'abbé du monastère d'Aumale ; de Saint-Lucien, doyenné de Ry, à Joachim Timbrune, sur la présentation de l'abbé de Bellosanne ; de Saint-Nicolas-de-la-Haye, doyenné de Fauville, à Guillaume Lavieille, religieux à l'abbaye de Saint-Wandrille, sur la présentation de Guillaume Auber, écuyer, seigneur du lieu ; de Saint-Denis-d'Aclon, doyenné de Brachy, à François Ramiet, du diocèse de Langres, sur la présentation de Louis duc de Longueville ; d'Héberville, doyenné de Canville, à Nicolas de Foville, sur la présentation du prieur du prieuré de Longueville ; d'Orival, doyenné de Bourgthéroulde, à Thomas Maubuisson, sur la présentation de Louis de Bigars, écuyer, seigneur du lieu. — Approbation des confréries instituées dans les églises de Préaux ; de Blangy ; des Ventes-d'Éavy ; de Thiédeville ; de Touffreville (doyenné d'Eu) ; de la Chapelle-sur-Dun ; de Bellencombre ; de Saint-Aubin-sur-Arques ; de Catenay. — Recette : du chapitre des collations : 39 liv. 13 s. ; du chapitre des grâces : 11 liv. 15 s. ; du chapitre des dispenses : 69 liv. 10 s. ; du chapitre des non-résidences : 657 liv. 10 s. du chapitre des approbations : 461 liv. ; du chapitre des ordres : 441 liv. 13 s. — Total général de la recette du compte : 1.681 liv. 1 s.

G. 9521. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets écrits, papier.

1533-1534. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Dancourt, doyenné de Foucarmont, à Guillaume Leblanc, sur la présentation de Me Dufay, official de l'église de Rouen ; des Trois-Pierres, doyenné de Saint-Romain, à Jean de Montbourcher, du diocèse de Rennes, sur la présentation du Roi ; de Pommeréval, doyenné de Neufchâtel, à Mathieu Lombart, sur la présentation de Jean de Quénouville, prêtre, seigneur du lieu ; de S. Vivien, de Rouen, à Étienne Bellot, sur la présentation de l'abbé et des religieux de Saint-Ouen ; de Sainte-Croix-sur-Buchy, doyenné de Ry, à Jacques Durieu, sur la présentation de Nicolas de Moy, chevalier, baron de Moy et seigneur du lieu ; de Santeuil, doyenné de Meulan, à Richard Dufay, diacre ; de Fréville, doyenné de Saint-Georges, à frère Blondel, religieux au prieuré du Mont-aux-Malades, sur la présentation du prieur ; de Notre-Dame, d'Eu, à Jean Tison, religieux au monastère d'Eu, sur la présentation de l'abbé ; du Boscnormand, doyenné de Bourgthéroulde ; de Notre-Dame-de-Varengeville, doyenné de Saint-Georges, à Thomas Le Prieur, sur la présentation de Georges de Clères, baron de Clères, de Beauvoir, de la Croix-Saint-Leufroy et de Beaumetz. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Gireville ; de Jumièges ; de Freulleville ; de Théroulde-

ville ; du Bourg-Dun ; d'Auffay ; d'Envronville. — Recette : du chapitre des collations : 38 liv. 8 s.; du chapitre des grâces : 17 liv. 5 s.; du chapitre des dispenses : 84 liv.; du chapitre des non-résidences : 650 liv., 6 s. 3 d.; du chapitre des approbations : 450 liv., 2 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 684 liv. 7 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.916 liv. 8 s. 9 d.

G. 9522. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1534-1535. — Registre du secrétariat.— Collation des églises : de Saint-Jean d'Appetot, doyenné de Saint-Romain, à Pierre Louvet, religieux profès à l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville, sur la présentation de l'abbé ; d'Ectot-les-Baons, doyenné de Canville, à Jacques Debourg, du diocèse de Grenoble, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille ; de Maulévrier, doyenné de Saint-Georges, à Jean Lures, du diocèse de Chartres, sur la présentation du Roi « racione gardie nobilis filiarum annis minorum défuncti domini Ludovici de Breszé, magni senescali Normannie et dicti loci de Malloleporario comitis » ; d'Équiqueville, doyenné d'Envermeu, à Claude Grosset, du diocèse de Nevers, sur la présentation du prieur de Longueville ; de Montmain, doyenné de Périers, à Guillaume Cécille, religieux du prieuré de Baulieu, sur la présentation du prieur ; de Grespeville, doyenné de Bacqueville, à Étienne Guimont, licencié en droit, sur la présentation de Louis duc de Longueville ; de Brachy, à Germain Lamy, bachelier en théologie, religieux du tiers-ordre de Saint-François, sur la présentation de Charles Martel, écuyer, seigneur de Bacqueville et de Brachy ; de Saint-Laurent-en-Caux, doyenné de Brachy, à Gabriel de Saint-Germain, du diocèse de Bayeux, sur la présentation de Michel de Saint-Germain, écuyer, seigneur du lieu ; de Saint-Jacques, de Dieppe, à Geoffroy de Manneville, sur la présentation de l'abbé du monastère de la Sainte-Trinité du mont Sainte-Catherine, près Rouen. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Beuzeville-la-Giffard (doyenné de Cailly) ; de Saint-Denis-de-Héricourt ; de Noyon-le-Sec ; de Gueures ; de Renfeugère ; de Fourmetot ; de Longueuil ; de Gourel ; de Glicourt ; de Criquetot-sur-Ouville (doyenné de Canville) ; de Heudicourt, de Saint-Étienne, d'Elbeuf ; d'Étran ; d'Hugleville (doyenné de Bacqueville). — Recette : du chapitre des collations : 37 liv. 18 s.; du chapitre des grâces : 24 liv. 10 s.; du chapitre des dispenses : 75 liv; du chapitre des non-résidences : 665 liv. 18 s. 9 d.; du chapitre des approbations : 450 liv. 17 s. 7 d. Manque le chapitre des ordres.

G. 9523. Registre.) — In-folio, 112 feuillets écrits ; papier.

1535-1536. — Registre du secrétariat.— Collation des églises : de Saint-Vincent, d'Aubermare, doyenné de Saint-Romain, à Jean Le Roy, sur la présentation de l'abbé du monastère de Notre Dame-du-Vœu ou du Valasse ; de Touffreville-la-Cable, doyenné de Saint-Georges, à Nicolas Thorel, sur la présentation de Guillaume Cavelier, écuyer ; d'Aubermesnil, doyenné de Foucarmont, à Jacques Hébert, sur la présentation de l'abbé du monastère de Notre-Dame d'Eu ; d'Ourville, doyenné de Valmont, à Guérin de Montservier, du diocèse de Saint-Flour, sur la présentation de l'abbé du monastère de Fécamp ; de Villerets, doyenné de Gamaches, à Jean Cavelier, présenté par Balthazard Destin, écuyer, seigneur du lieu ; de Franquevillette, doyenné de Périers, à Robert Martin, sur la présentation de la prieure du couvent des Annonciades de Rouen ; de Quillebeuf, doyenné de Pont-Audemer, à Nicolas Guillard, du diocèse d'Évreux, sur la présentation de l'abbé de Jumièges ; de Rouxmesnil, doyenné de Valmont, à Antoine Cavillon, sur la présentation de François, duc d'Estouteville et comte de Saint-Paul ; de Martigny, doyenné de Longueville, à Armand de Castignolles, du diocèse de Turin, « ad presentationem reverendissimi domini Francisci Guillermi de Claromonte, sancte romane ecclesie cardinalis ac monasterii sancti Wandrigesili, ordinis sancti Benedicti, pensionarii, habentis inter cetera ex reservacione apostolica facultatem providendi et disponendi ad terciam partem beneficiorum abbati dicti monasterii Sancti Wandrigesili spectancium, racione dicte reservacionis » ; de Veauville-Lesquelles, doyenné de Canville, à Thomas Bucquet, sur la présentation de François, seigneur de Rouville, Grainville-la-Teinturière, Bosville et Veauville-Lesquelles. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de S. Jacques, de Dieppe, de Maisnaville ; de Saint-Denis-d'Acon ; de S. Jacques, du Trépot ; de Bourdainville. — Recette : du chapitre des collations : 28 liv. 3 s.; du chapitre des grâces : 15 liv. 10 s.; du chapitre des dispenses : 97 liv.; du chapitre des non-résidences : 662 liv. 3 s. 9 d.; du chapitre des approbations : 452 liv. 12 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 643 liv. 15 s. — Total général de la recette du compte : 1.899 liv. 4 s. 3 d.

G. [illegible] (Registre.) — In-folio. 116 feuillets écrits, papier.

1536-1537. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : du Mesnil-Mauger, doyenné de Neufchâtel, à Armand de Castignolles, du diocèse de Turin, sur la résignation de Pierre de Campignolles ; de Molaincourt, doyenné de Baudemont, à Jean Aucher, du diocèse de Chartres, sur la présentation de Barthélemy de Lisle, écuyer, seigneur de Berthenouville et de Nainville ; de Sommesnil, doyenné de Canville, à Jean Bertrand, sur la présentation de François duc d'Estouteville et comte de Saint-Paul ; de Forges-en-Bray (Forges-les-Eaux), doyenné de Neufchâtel, à Jean Quillet ; de Saint-Valery, doyenné d'Envermeu, à Denis Boucher, sur la présentation de l'abbé de Fécamp ; d'Auteverne, doyenné de Baudemont, à Jacques Fillastre, sur la présentation de l'abbé du monastère de la Sainte-Trinité au mont Sainte-Catherine, près Rouen ; de Muchedent, doyenné de Longueville, à Jean Bouglier, à la collation de l'archevêque de Rouen ; de Maromme, doyenné de Pavilly, à Jean Leserrurier, sur la présentation de l'abbé de Fécamp ; de Saint-Léger-du-Bourg-Denis, doyenné de Périers, à François Lecomte dit Cossé, sur la présentation du prieur du prieuré de Saint-Lô, de Rouen ; de Saint-Mards, doyenné de Bacqueville, à Marin Labbé ; de Folleny, doyenné d'Eu, à Antoine Bigot, du diocèse de Chartres, sur la présentation du Roi, « racione gardie domini Francisci de Clèves, comitis dicti loci de Augo, annis minoris ». — Collation de l'hôpital de Bailly-en-Rivière, doyenné d'Envermeu, à Blaise Rousselin, du diocèse de Laon, sur la présentation de Jean de Savary, seigneur du lieu. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Saint-Martin-de-Boscherville ; d'Anquetierville ; de Sainte-Marie-de-Varengeville ; d'Yerville. — Recette : du chapitre des collations : 27 liv. 8 s.; du chapitre des grâces : 25 liv. 5 s.; du chapitre des dispenses : 94 liv.; du chapitre des non-résidences : 646 liv. 11 s. 3 d.; du chapitre des approbations : 438 liv. 12 s. 6 d. Manque le chapitre des ordres.

G. [illegible] (Registre.) — In-folio. 136 feuillets écrits, papier.

1537-1538. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Molaincourt, doyenné de Baudemont, à Pierre Champain, du diocèse de Chartres, sur la présentation de Barthélemy de Lisle, écuyer, seigneur de Nainville ; du Bosc-Guérard, doyenné de Bourgthéroulde, à Me Desresques, chanoine de Rouen, présenté par Louis de Bellemare, écuyer, seigneur du lieu ; d'Étretat, doyenné de Valmont, à Simon Le Vesier « presentato per religiosum virum dominum Carolum de Rouveray, *aliàs* de Sainct-Symon, reverendissimi in Christo patris et domini domini Johannis de Lotharingia, sancte romane ecclesie cardinalis abbatisque commendatarii monasterii sanctissime Trinitatis Fiscanensis, ordinis Sancti Benedicti, in et pro hujusmodi Fiscanensi monasterio vicarium in spiritualibus et temporalibus generalem » ; d'Étalondes, doyenné d'Eu, à Thomas Gougeard, sur la présentation de l'abbé du monastère de Notre-Dame d'Eu ; de Luneray, doyenné de Brachy, à Arthur Brunet, sur la présentation de Claude d'Annebault, chevalier, maréchal de France, seigneur d'Annebault, de Saint-Pierre-en-Caux et de Luneray ; de Conteville, doyenné de Neufchâtel, à Guillaume Bardou, sur la présentation de l'abbé du Bec-Hellouin ; de Pourville, doyenné de Brachy, à Guillaume Leprince, sur la présentation de dame Jacqueline d'Estouteville, baronne de Moyon, de Briquebec et de Gacé ; d'Angoville, doyenné de Bourgthéroulde, à Claude Chapuis, sous-diacre, chantre et chanoine de l'église de Rouen, sur la présentation du Roi, à raison de la garde des enfants mineurs du seigneur d'Harcourt. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Maintru ; de Bures ; d'Épreville ; d'Ingoville ; d'Hugleville ; de Crasville-la-Roquefort ; de Longpaon ; de Mélamare ; de Notre-Dame-de-Gravenchon ; de Bocasse (doyenné de Pavilly) ; de Matonville ; d'Omonville. — Recette : du chapitre des collations : 36 liv. 13 s. ; du chapitre des grâces : 10 liv. 15 s.; du chapitre des dispenses : 86 liv.; du chapitre des non-résidences : 703 liv. 2 s. 6 d.; du chapitre des approbations : 457 liv. 12 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 573 liv. 17 s. — Total de la recette du compte : 1.868 liv.

G. 9526. Registre.) — In-folio. 121 feuillets écrits, papier.

1538-1539. — Registre du secrétariat. — Collation de bénéfices : église de Gueures, doyenné de Brachy, à Guillaume Maubuisson, sur la présentation de la prieure et des religieuses de Bondeville ; hôpital de Grainville-la-Teinturière, doyenné de Canville, à Michel Eude, sur la présentation de François de Rouville, seigneur du lieu ; canonicat de Charlesmesnil, sur la présentation de Nicolas de Moy, chevalier, baron de Moy, châtelain héréditaire des châtellenies de Beauvoir, Bellencombre et Charlesmesnil ; église de Gonnetot, doyenné de Brachy, vacante par la résignation de Jean

Postel le jeune, à Jean Postel l'aîné ; église d'Alliquerville, doyenné de Fauville, à Guillaume Prévost, du diocèse du Mans, sur la présentation de l'abbé de Saint-Georges-de-Boscherville ; église du Val-de-la-Haye, doyenné de Saint-Georges, à Nicolas Brisemiche, religieux profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, « ad presentacionem magni prioris prioratus Francie ejusdem ordinis sancti Johannis Jherosolimitani » ; église d'Écalles-sous-Villiers, doyenné de Saint-Georges, à Robert Godin, du diocèse de Lisieux, sur la présentation de François de Rouville. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de S. Patrice, de Rouen ; de Pavilly ; de S. Vincent, de Rouen ; de Belmesnil ; de l'hôtel-dieu de Neufchâtel ; d'Émanville ; d'Appeville ; de Muids ; de S. Ouen, de Rouen. — Recette : du chapitre des collations : 33 liv.; du chapitre des grâces : 19 liv. 5 s.; du chapitre des dispenses : 82 liv.; du chapitre des non-résidences : 713 liv. 8 s. 9 d.; du chapitre des approbations : 459 liv. 12 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 526 liv. 8 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.833 liv. 14 s. 3 d.

G. 9527. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1539-1540. — Registre du secrétariat. — Collations de bénéfices : église de Vénestanville, doyenné de Brachy, à Laurent Becquet, religieux au prieuré de Sainte-Marie-Madeleine, de Rouen, sur la présentation du prieur ; chapelle des docteurs en l'église cathédrale de Coutances, à Jean Basire, du diocèse de Coutances ; église de Doudeauville, doyenné de Gisors, à Thomas Le Tellier, du diocèse de Lisieux, « ad presentationem abbatisse et conventus monasterii de Fontibus Guerardi » ; église de Quincampoix, doyenné de Cailly, à Guillaume Deshommetz, sur la présentation de l'abbé de S. Ouen, de Rouen ; chapelle de S. Jacques, au château de Néville, doyenné de Canville, à François Lecomte, sur la présentation d'Adrien de Bréauté, seigneur et châtelain de Néville ; église de Dancourt, doyenné de Foucarmont, à Guillaume Forestier, sur la présentation de l'abbé de Saint-Victor-en-Caux ; église de Saint-Pierre-de-Varengeville, doyenné de Saint-Georges, à Michel Louis, sur la présentation du prieur du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine, de Rouen ; église de Moulineaux, doyenné de la Chrétienté, à Balthazard Jourdain, sur la présentation du même ; église de Longueville, à Jean Le Mercher, sur la présentation du prieur dudit lieu. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Bautot ; d'Offranville ; d'Andely ; d'Aulnay ; du Thil ; de Brétot ; de Bailly-en-Rivière. — Recette : du chapitre des collations : 25 liv. 13 s.; du chapitre des grâces : 7 liv. 5 s.; du chapitre des dispenses : 74 liv.; du chapitre des non-résidences : 724 liv. 13 s. 9 d. ; du chapitre des approbations : 468 liv. 2 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 487 liv. 7 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.776 liv. 15 s. 3 d. — Sur le plat intérieur de la couverture se trouve cette note : « En l'an de ce présent compte, Monseigneur le Révérendissime Georges d'Amboise, nepveu et successeur arcevesque de Rouen de feu Monseigneur le légat d'Amboise, a fait faire, bastir et dorer le théatre et l'ymage de Saint George de dessus le cœur de l'église de Rouen et la grande lucarne sur laquelle est assise la Pucelle, et tout ledit cœur couvrir de plomb. »

G. 9528. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1540-1541. — Registre du secrétariat. — Collations de bénéfices : église de Touffreville, doyenné d'Eu, à Étienne Choppy, sur la présentation du roi de France, « racione gardie nobilis domini Francisci de Cleves, comitis de Augo, annis minoris » ; église de Sainte-Foy, doyenné de Longueville, à Pierre Le Tourneur, du diocèse de Soissons, sur la présentation du prieur du prieuré de Sainte-Foy de Longueville ; église de Compigny, doyenné d'Aumale, à Vincent Buffet, du diocèse d'Autun, sur la présentation de Claude de Lorraine, duc de Guise, pair de France et comte d'Aumale ; église de Quevillon, doyenné de Saint-Georges, à Robert de Voupeville, du diocèse de Paris, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Georges de Boscherville ; église d'Étran, doyenné d'Envermeu, à Jean Maréchal, du diocèse de Lyon, sur la présentation du Roi ; église de Saint-Ouen-le-Mauger, doyenné de Brachy, à Guillaume Bardou, du diocèse de Paris, sur la présentation de l'abbesse de Saint-Amand ; chapelle de S. Victor en l'église de S. Cande-le-Jeune, de Rouen, à Robert Sédille ; chapelle de la Vierge en l'église de S. Laurent, de Rouen, à Romain Ramboult ; église de Saint-André-hors-la-Porte, à Rouen, à Noël Mouquet, chanoine de Beauvais, sur la présentation de l'abbé de Jumièges ; église de Saint-Gilles-de-la-Neuville, doyenné de Saint-Romain, à Mathurin Sédille, chanoine de Rouen, sur la présentation de l'abbé de Valmont. — Recette : du chapitre des collations : 23 liv. 3 s.; du chapitre des grâces : 5 liv. 10 s. ; du chapitre des dispenses : 69 liv. 10 s.; du chapitre des non-résidences : 746 liv. 11 s. 3 d.; du chapitre des approbations : 472 liv. 17 s. 6 d.; du chapitre des ordres :

643 liv. 19 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.928 liv. 10. 9 d.

G. 9529. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1511-1512. — Registre du secrétariat. — Collations de bénéfices : église d'Écalles-Alix, doyenné de Fauville, à René Cador, du diocèse d'Angers, sur la présentation de dame Ysabelle Chenu, « dominam et reginam de Yvetot ac uxorem et procuratricem generosi viri domini Martini Du Bellay, militis, domini de La Herbauldière »; église de Martigny, doyenné de Longueville, à Archambaud Bourgeois, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille; chapelle du collège du Saint-Esprit, à Rouen, « ad collacionen, provisionem et omnimodam dispositionem reverendissimi domini archiepiscopi Rothomagensis », à Sébastien Josse; église de S. Laurent, de Rouen, à Étienne Feu; église de Saint-Martin-aux-Buneaux, doyenné de Valmont, à Claude de Civille, sur la présentation d'Alphonse de Civille, écuyer, seigneur du lieu; doyenné de l'église collégiale d'Yvetot, à Jean Poing, du diocèse d'Auxerre, sur la présentation de Martin Du Bellay, chevalier, seigneur d'Yvetot; église de Villiers-Écalles, doyenné de Saint-Georges, à Louis Huillart, religieux profès au monastère de Mortemer, sur la présentation de François de Rouville, écuyer, seigneur d'Écalles; église de S. Martin-sur-Renelle, de Rouen, à Jean Ramboult, chanoine de Rouen, sur la présentation du chapitre de Rouen, « decanali dignitate vaccante ». — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Petitville; de Saint-Pierre-le-Viger; de Saint-Sylvain; de Neuville-le-Pollet; de Bréauté; de Contremoulins. — Recette : du chapitre des collations : 30 liv. 10 s.; du chapitre des grâces : 5 liv. 5 s.; du chapitre des dispenses : 101 liv.; du chapitre des non-résidences : 706 liv. 5 s.; du chapitre des approbations : 451 liv. 10 s.; du chapitre des ordres : 513 liv. 5. s. — Somme totale de la recette du compte : 1.807 liv. 15 s.

G. 9530. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1512-1513. — Registre du secrétariat. — 31 mars 1543 : Guillaume Le Rat, docteur en théologie, chanoine de Rouen et pénitencier, vicaire général *in spiritualibus et temporalibus*, ayant pouvoir de déléguer vicaires en son vicariat, délègue Jean de Castignolles pour tout le temps de son absence, à l'occasion de la tenue des Calendes. — Collations relatives : à l'hôpital de Saint-Jean *de Belloquercu* à Normanville; à celui de Saint-Julien *intra oppidum de Caletibecco*; aux cures de Saint-Ouen-d'Alge (*de Algia*), de Saint-Martin de Drosay, de Notre-Dame d'Ellecourt (*de Ellecuria*), de Saint-Laurent d'Ocquemesnil, de Saint-Hilaire près Rouen « cum sua annexa de Sancto Egidio de Repainvilla »; à la chapelle de Notre-Dame du Tilleul, à Bacqueville. — Recette : du chapitre des collations : 22 liv. 12 s.; du chapitre des grâces : 5 liv. 5 s.; du chapitre des dispenses : 110 liv. 10 s.; du chapitre des non-résidences : 709 liv. 7 s. 6 d.; du chapitre des approbations : 458 liv. 2 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 510 liv. 19 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.816 liv. 16 s.

G. 9531. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets écrits, papier.

1513-1514. — Registre du secrétariat. — Nouvelle délégation de pouvoirs faite pour le même motif par Guillaume Le Rat, vicaire général, à Jean de Castignolles, qualifié de chancelier et d'official de Rouen. 25 janvier 1544. — Collations relatives aux bénéfices suivants : Notre-Dame, d'Alvimare; la Trinité, d'Admesnil (*de Addemesnillo*); Notre-Dame et Saint-Denis, de Blangy; Saint-Pierre, de Bois-Guilbert; Saint-Pierre, de Bertrimont; Notre-Dame, de Beaucamp; Saint-Thomas, de Beaurepaire (*de Bellorepertu*); Saint-Laurent, de Colmare (*de Collemara*); Saint-Martin, de Contremoulins (*de Comitis Molendinis*); Sainte-Geneviève, de Chef-de-l'Eau (*de Capite Aque*); Saint-Hilaire, de Carville, au doyenné de Canville; Saint-Martin, de Fontaines-sous-Préaux; Saint-Christophe, de la Heuze; Notre-Dame, de Lucy; Saint Ouen, de Montigny; Saint-Martin, de Pierreval; Saint-Denis, de Penly; Saint-Germain-des-Essours; léproserie de S. Nicolas de Saint-Paul près Duclair; chapelles de Notre-Dame des Grèves *aliàs* du Pollet, de Saint-Jacques près l'église de Blainville, de Saint-Léonard, à Bacqueville.

G. 9532. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets écrits, papier.

1514-1515. — Registre du secrétariat. — Collations relatives aux bénéfices suivants : Saint-Denis, de Penly; Notre-Dame, de Vinemerville; Saint-Pierre, de Salmonville-la-Sauvage; Saint-Christophe, de la Heuse; Saint-Sauveur-en-Campagne; Sainte-Geneviève, de Chef-de-l'Eau; léproserie de Guilmécourt; Saint-Pierre, du Grand-Quevilly; Saint-Martin, d'Oissel; Saint-Denis, de Torcy-le-Petit; Saint-Pierre, de Grainville-sur-Ry; Notre-Dame, de Varengeville; Saint-Sauveur, de Tocqueville; Saint-Martin, du Cou-

dray ; la Neuville-Champ-d'Oisel ; léproserie de Saint-Jacques, à Grainville-la-Teinturière ; hôpital d'Ancourt ; Saint-Ouen, de Nolléval ; Angerville-la-Martel ; chapelle de Sainte-Véronique à Ermenouville ; Étaimpuis (*de Extincto puteo*) ; Sainte-Croix, de la Pommeraye ; Torcy-le-Grand ; Varengeville-sur-Mer ; Saint-Martin, de Tourville ; Bray ; canonicat de l'église collégiale d'Yvetot ; chapelle de Saint-Jacques, près l'église de Blainville ; chapelle de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Saint-Maclou de Rouen ; canonicats de Charlesmesnil, de Rouen ; Sainte-Colombe ; Raffetot ; Saint-Gilles-de-la-Neuville ; chapelle de Sainte-Marguerite, en l'église de Longpaon ; Saint-Léonard ; Saint-Martin-de-Boscherville ; Isneauville ; Saint-Martin-du-Vivier ; Chaussy ; Saint-Martin, de Blosseville ; la Trinité, de Roncherolles-le-Vivier ; chapelle de Saint-Adrien, à Limésy ; chapelles de Pierreville et de Saint-Léonard, à Bacqueville ; Gueures ; Saint-Martin-en-Campagne ; Ellecourt ; doyenné de Notre-Dame-de-la-Ronde, à Rouen ; collège de Darnétal ; Notre-Dame, de Roumare ; Saint-Pancrace, d'Équiqueville ; chapelle de Saint-Jacques-de-l'Étang, à Rançon.

G. 9533 (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1515-1516. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Bourgueil, doyenné de Longueville, à Étienne Folliot, sur la présentation de Pierre Duval, écuyer, seigneur du lieu ; de Saint-Patrice, de Rouen, à Robert Moynet, licencié en droit, sur la présentation de Jean de Castignolles, chancelier et chanoine de Rouen ; de Vibeuf, doyenné de Bacqueville, à Antoine de Doucqueurre, du diocèse d'Amiens, sur la présentation de Philippe de Doucqueurre, écuyer, seigneur du lieu ; de Goupillières, doyenné de Pavilly, à Pierre Le Boullenger ; d'Auppegard, à Claude de Louvain, sur la présentation du prieur de Sainte-Foy, de Longueville ; de Gonzeville, doyenné de Valmont, à Antoine Coquier, du diocèse de Grenoble, sur la présentation de l'abbé de la Trinité, de Fécamp ; de Martigny, doyenné de Longueville, à Robert Durvye, chanoine de Rouen, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille ; de la Cerlangue, doyenné de Saint-Romain, à François de Beauquaire, du diocèse de Bourges, « per illustrem principem dominum Claudium de Lorrayne, ducem de Guyse, parem Francie et comitem de Albamalla, administracionem corporis et bonorum illustris etiam principis domini Franscisci d'Orléans, ducis de Longuavilla, comitis Dunensis et de Tancarvilla, annis minoris, a christianissimo principe domino Franscico Francorum rege habentem, presentato » ; de Saint-Denis, de Rouen, à Pierre Gruille, sur la présentation de Claude Chapuis, chantre et chanoine de l'église cathédrale ; d'Autigny, doyenné de Brachy, à Gratien Cauquerey, religieux du prieuré d'Ouville, sur la présentation du prieur ; de Saint-Martin-de-Boscherville, doyenné de Saint-Georges, à Robert de Pouppeville, du diocèse de Paris, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Georges-de-Boscherville ; de Senneville, doyenné de Valmont, à André Bigot ; de Flamets, doyenné de Neufchâtel, à François Vallet, sur la présentation de l'abbé du monastère d'Auchy ; de Bellencombre, doyenné de Longueville, à François Josseline, du diocèse d'Évreux, sur la présentation de l'abbé du monastère de Saint-Victor-en-Caux. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Fresles ; de Bléville ; de S. Jean, d'Eu ; de Saint-Antoine-la-Forêt ; de Saint-Martin-le-Gaillard ; d'Harcanville ; de Longueil ; de Magny ; de Fours ; de Pibeuf ; d'Osmoy, de Sorquainville.

G. 9534. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1516-1517. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Moussy-le-Bergerot, doyenné de Magny, à Denis Amy, du diocèse du Mans, sur la présentation de l'abbé de Saint-Martin de Pontoise ; de S. Jacques, du Mont-aux-Malades près Rouen, à Robert Vignelin, religieux profès du prieuré de S. Thomas-le-Martyr de Mont-aux-Malades, sur la présentation du prieur ; de Boisguillaume, doyenné de la Chrétienté, à Christophe de Brynes, du diocèse de Tours, sur la présentation d'Antoine de La Barre, archevêque de Tours ; de la Cerlangue, doyenné de Saint-Romain, à Robert Benoist, docteur ès lois, sur la présentation du duc de Longueville ; de Gonfreville-l'Orcher, même doyenné, à Guillaume Yver, du diocèse d'Évreux, sur la présentation de Jean Do, chevalier, seigneur de Maillebois et d'Orcher ; de Berneval, même doyenné, à Jean Boril, sur la présentation de l'abbé de Saint-Georges-de-Boscherville ; de Requiécourt, doyenné de Baudemont, à Thomas Grippoye, sur la présentation de l'abbé de Sainte Catherine près Rouen ; de Belleu-greville, doyenné d'Envermeu, à Guillaume Le Centr[illegible], sur la présentation de Jean Do, chevalier, de Maulévrier, doyenné de Saint-Georges, du diocèse de Chartres, « presentato per generosam dominam dominam Dianam de Pottiers, dominam d'Arcas, relictam defuncti generosi viri domini Ludovici de Breszé, dum vivebat militis ordinis, comitis comitatus dicti loci de Mallole-

porario, baronis de Mauvy et de Beccocrispini » ; de Gonnetot, doyenné de Brachy, à Vulfran Samyn, du diocèse d'Amiens ; d'Elbeuf-sur-Andelle, doyenné de Ry, à Antoine d'Alègre, protonotaire-apostolique, sur la présentation de Gilbert baron d'Alègre et de Saint-André. — Approbation des confréries érigées dans les églises : d'Angiens ; de Saint-Saëns ; de Quevillon ; d'Étalondes ; de Neuville-sur-Dieppe ; de Bully ; de Londinières.

G. 9535. Registre. — In-folio, 122 feuillets, papier.

1517-1518. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : d'Étoutteville, doyenné de Cailly, à Jacques Petremol, sur la présentation du Roi, « ratione gardie nobilis liberorum annis minorum defuncti Jacobi Le Pelletier, dum vivebat domini temporalis dicti loci de Estouttevilla » ; de Vénestanville, doyenné de Brachy, à Boniface Goel, sur la présentation du prieur de la Madeleine de Rouen ; de Vattetot-sur-Mer, doyenné de Valmont, à Denis Arnoult, sur la présentation du prieur de la Madeleine de Rouen ; de Saint-Aubin-la-Rivière, doyenné de Périers, à Pierre Dumesnil, chanoine de Rouen, sur la présentation du chantre de l'église cathédrale ; de Montigny, doyenné de Saint-Georges, à Thomas Auber, sur la présentation de Nicolas La Vieille, écuyer, seigneur de Boscherville et de Montigny ; de Notre-Dame, de Neufchâtel, à Mathurin Lorin, du diocèse de Tours, sur la présentation de l'abbé de Sainte-Catherine près Rouen ; de Biville-la-Rivière, doyenné de Brachy, à François Le Prévost, sur la présentation de Jacques Le Prévost, écuyer, seigneur temporel du lieu ; de S. Pierre, d'Eu, à Pierre Landry, sur la présentation de l'abbé de l'abbaye de Notre-Dame d'Eu. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Sainneville ; de Forêt ; de Doudeauville ; de Néville ; de Manéhouville.

G. 9536. Registre. — In-folio, 87 feuillets, papier.

1518-1519. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Pont-Authou, doyenné de Pont-Audemer, à Guillaume Hauvey, sur la présentation du cardinal François de Tournon ; de Biville-sur-Mer, doyenné d'Eu, à Honoré de Montpèle, sur la présentation de l'abbé de Notre-Dame d'Eu ; de Manéglise, doyenné de Saint-Romain, à Guillaume de Beaunay, religieux profès au monastère de Fécamp, sur la présentation du prieur de Longueville ; de Duclair, doyenné de Saint-Georges, à François Nouel, sur la présentation de l'abbé de Jumièges ; de la Rue-Saint-Pierre, doyenné de Cailly, à Pierre Ménard, du diocèse de Bayeux, sur la présentation de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois et de Die, comtesse de Maulévrier et dame de Cailly ; de Bosc-Robert, doyenné de Longueville, à Guillaume Le Comte, sur la présentation de Constantin de Birette, seigneur du lieu ; de Montcauvaire, doyenné de Cailly, à Nicolas Billard, sur la présentation de l'abbé de Fécamp ; de Sigy, doyenné de Ry, à Jessé Thorel, religieux profès à l'abbaye de Saint-Ouen, sur la présentation de l'abbé de Saint-Ouen ; de Crétot, doyenné de Valmont, à Pierre de Grillon, religieux profès au monastère de Notre-Dame « de Grescano », au diocèse de Lisieux, sur la présentation d'Étienne de Gonnys, seigneur du lieu ; de Sainte-Croix-sur-Buchy, doyenné de Ry, à Jean de Larbre, professeur de théologie et chanoine de l'église cathédrale de Laon, sur la présentation d'Antoine de Moy, baron de Moy, châtelain des chatellenies de Bellencombre, Beauvoir et Charlesmesnil, seigneur de Sainte-Croix ; de Fontaine-sous-Préaux, doyenné de la Chrétienté, à Nicolas Beauchesne *aliàs* Beauquesne, trésorier de l'église collégiale de S. Michel de Blainville, sur la présentation du chapitre de cette église ; de Hodeng, doyenné de Bray, à Richard Blanchard, du diocèse de Coutances, sur la présentation de François de Briqueville, seigneur et châtelain d'Auzebosc, Argueil et Hodeng. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de S. Eloi, de Rouen ; de Pissy ; d'Offranville ; d'Ouville ; de la Roquette (doyenné de Gamaches) ; de Tourville-sur-Arques.

G. 9537. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets écrits, papier.

1519-1550. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Salmonville-la-Rivière, doyenné de Ry, à Robert de Gruchet, sur la présentation de la prieure du prieuré de Saint-Paul, près Rouen ; de Dénestanville, doyenné de Bacqueville, à Jean de La Brosse, du diocèse de Bourges, sur la présentation de François d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dun, de Neufchâtel et de Tancarville ; de Noyon-le-Sec, doyenné de Gisors, à Guillaume Le Prévost, du diocèse de Lisieux, sur la présentation de l'abbé de Saint-Évroult ; de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, doyenné de Saint-Georges, à Jean Viger, sur la présentation du Roi, « pleno jure, ratione sui domanii » ; de Pressigny-l'Orgueilleux, doyenné de Baudemont, à Louis Goudin ; du Houlme, doyenné de Pavilly, à Marc Gosselin, sur

la présentation de l'abbé de Saint-Ouen ; de Notre-Dame d'Eu, à Léonard Maquefer, sur la présentation de l'abbé de Notre-Dame ; de Gommécourt, doyenné de Magny, à Philippe de Raynel, du diocèse de Beauvais, sur la présentation des frères Louis et Jacques dits de Silly, seigneurs de La Roche-Guyon ; d'Étretat, doyenné de Valmont, à Thomas Billard, du diocèse de Séez, sur la présentation de l'abbé de Fécamp ; de Greuville, doyenné de Brachy, à Nicolas Gotren. — Recette : du chapitre des collations : 6 liv. 1 s.; du chapitre des dispenses : 11 liv.; du chapitre des non-résidences : 642 liv. 10 s.; du chapitre des approbations : 416 liv. 7 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 282 liv. 15 s. — Total général de la recette du compte : 1.358 liv. 13 s. 6 d.

G. 7538. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1550-1551. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Gueutteville, doyenné de Pavilly, à André Fléchery, du diocèse de Grenoble, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille ; de Martigny, doyenné de Longueville, à Guillaume Trébillon, sur la présentation du même ; de Toussaint, doyenné de Valmont, à Michel Hacquet, religieux de l'abbaye de Fécamp, sur la présentation de l'abbé du monastère ; du Mesnil-Durdent, doyenné de Canville, à Nicolas Bouillon, sur la présentation de Louis de Pevrel dit de Montérolier, seigneur du lieu ; de Sainte-Opportune, doyenné de Pont-Audemer, à Philippe Le Tellier, sur la présentation d'Étienne de Gonnys, baron de Crétot ; de Saint-Pierre-de-Franqueville, doyenné de Périers, à Guillaume de Mainemare, sur la présentation de Thomas Cossart, seigneur des fief, terre et seigneurie de Franqueville ; d'Anglesqueville-sur-Saâne, doyenné de Bacqueville, à René Duverger, du diocèse de Tours, sur la présentation de l'abbé de Sainte-Catherine ; de la Lande-Ençon, doyenné de Chaumont, à Philippe Legris ; de Martagny, doyenné de Gisors, à Guillaume Ozenne, sur la présentation de Louis de Bigars, écuyer, seigneur de La Londe ; de Bois-Guilbert, doyenné de Ry, à Louis Pinchon, sur la présentation du chevalier Chauvyn, seigneur du lieu. — Approbation des confréries érigées dans les églises : de Jumièges ; de Rambertot ; de Bézu-le-Long ; de Bourg-Achard ; du Mesnil-sous-Varclive ; de Bertreville ; d'Orival-sous-Bellencombre (doyenné de Longueville). — Recette : du chapitre des collations : 16 liv. 19 s.; du chapitre des grâces : 55 liv.; du chapitre des dispenses : 10 liv. 10 s.; du chapitre des non-résidences : 732 liv. 10 s.; du chapitre des approbations : 455 liv. 5 s.; du chapitre des ordres : 214 liv. — Somme totale de la recette du compte : 1.431 liv. 19 s.

G. 7539. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1551-1552. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Saint-Georges-de-Gravençon, doyenné de Saint-Georges, à Robert Mansoys, sur la présentation du Roi ; de Guerbaville, doyenné de Pont-Audemer, à Robert de Bosguyon, du diocèse de Chartres, sur la présentation de Charles de Moy, chevalier, seigneur de la Meilleraye ; de Brémontier et Merval, sa succursale, doyenné de Bray, à Laurent Lemoine ; de Doudeville, doyenné de Canville, à Antoine Pourchet ; de Bosc-Bérenger, doyenné de Cailly, à Thomas Duquesnay, chanoine de Rouen ; de Fontaine-la-Mallet, doyenné de Saint-Romain, à Guillaume Desmarres ; de Villiers[-sous-Foucarmont], doyenné d'Aumale, à Me Guerrel ; de Petiville, doyenné de Saint-Georges, à Richard Dufay, chanoine de Rouen ; de Saint-Éloi, de Rouen, à Jean Le Delye, maître ès-arts, licencié en droit ; de Criquetot, doyenné de Valmont, à Nicolas Le Clerc ; de Saint-Saëns, doyenné de Longueville, à Jean Duchier, du diocèse de Clermont ; d'Auzouville-l'Esneval, doyenné de Pavilly, à Guillaume Delamare ; etc. — Approbation de confréries. — Recette : du chapitre des collations : 8 liv. 3 s.; du chapitre des grâces : 14 liv. 1 s ; du chapitre des dispenses : 10 liv.; du chapitre des non-résidences : 755 liv. 18 s. 9 d.; du chapitre des approbations : 467 liv. 5 s.; du chapitre des ordres : 467 liv. 2 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.722 liv. 9 s. 9 d.

G. 7540. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1552-1553. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Douvrend, doyenné d'Envermeu, à Nicolas Le Pelletier, du diocèse d'Évreux ; d'Hugleville, doyenné de Pavilly, à Philbert de Chazeron, du diocèse de Clermont ; de Dancourt, doyenné de Foucarmont, à Pierre Goje, du diocèse de Sens ; de Manéglise, doyenné de Saint-Romain, à Joachim Fauvel ; de S. Martin-sur-Renelle, de Rouen, à Philippe Dumontier, chanoine de Rouen ; de Sotteville-sous-le-Val, doyenné de Périers, à Guillaume Gombault ; de la Haye-Saint-Michel, doyenné de Pont-Audemer, à Jean Bignes ; de Déville-les-Rouen, à Guillaume Deyel ; de Saint-Valery, doyenné d'Aumale, à François Rousset, du diocèse de Beauvais ; de Martainville-sur-Ry,

doyenné de Ry, à Louis de La Combe, du diocèse de Limoges ; de Graimbouville, doyenné de Saint-Romain, à Guillaume Dufour, avocat en l'officialité de Rouen ; des Cent-Acres, doyenné de Longueville, à Jean Bore, du diocèse de Paris ; de Saint-Martin-aux-Buneaux, doyenné de Valmont, à Guillaume Damesne ; de Gaillefontaine, doyenné de Neufchâtel, à Martin Vatel ; de Franquevillette, doyenné de Périers, à Richard Marc ; de Ricarville, doyenné d'Envermeu, à Nicolas Testart ; de Pressigny-l'Orgueilleux, doyenné de Baudemont, à Guillaume Lefèvre, sous-diacre ; de Contremoulins, doyenné de Valmont, à Thomas Chirot ; du Manoir, doyenné de Périers, à Nicolas Larcher, du diocèse de Bayeux. — Recette : du chapitre des collations : 12 liv. 5 s.; du chapitre des grâces : 1 liv.; du chapitre des dispenses : 11 liv.; du chapitre des non-résidences : 705 liv.; du chapitre des approbations : 440 liv. 5 s.; du chapitre des ordres : 303 liv. 2 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.472 liv. 12 s.

G. 9541. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1553-1554. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de la Lande-Ençon, doyenné de Chaumont, à Louis Humel, du diocèse de Térouanne ; de Jumièges, doyenné de Saint-Georges, à Jean Dupuis ; d'Yvetot, doyenné de Fauville, à Claude Chapuis, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Rouen ; de Crosville, doyenné de Bacqueville, à Nicolas Larcher, du diocèse de Bayeux ; de Touffreville-la-Câble, doyenné de Saint-Georges, à Pierre Soyer ; de Flamanville, doyenné de Canville, à Pierre Bournoisin, du diocèse de Chartres ; d'Anglesqueville-la-Bras-Long, doyenné de Canville, à Étienne de Bernay ; de Fontaine-sous-Préaux, doyenné de la Chrétienté, à Antoine Regnard, chantre et chanoine de l'église collégiale de S. Michel, de Blainville ; d'Argueil, doyenné de Bray, à Thomas Chrétien, du diocèse de Lisieux ; de Louvicamp, doyenné de Neufchâtel, à Me Gueriel ; de Hodeng, doyenné de Bray, à Guillaume Fallu, du diocèse de Bayeux ; de Saint-Ouen-sur-Bellencombre, doyenné de Longueville, à Pierre Bouillon ; de Turretot, doyenné de Saint-Romain, à Pierre Hune ; de Glos, doyenné de Pont-Audemer, à Pierre Perdryel. — Recette : du chapitre des collations : 4 liv. 19 s.; du chapitre des insinuations et des quêtes (n'est pas indiquée) ; des dispenses : 693 liv. 15 s.; du chapitre des approbations : 453 liv. 17 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 359 liv. 12 s. — Somme totale de la recette du compte : 1.519 liv. 13 s. 6 d.

G. 9542. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1554-1555. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Capval, doyenné d'Envermeu, à Robert Le Sourdoys ; de Louvetot, doyenné de Saint-Georges, à Mathieu Bailly, du diocèse de Clermont ; du Petit-Quevilly, doyenné de la Chrétienté, à Jean Le Maître ; de Veauville-les-Baons, doyenné de Fauville, à Simon Allain ; de Saint-Pierre-de-Varengeville, doyenné de Saint-Georges, à Christophe Beaudouin, notaire en l'officialité de Rouen ; de Froberville, doyenné de Valmont, à Guillaume Frontin, « chanoine régulier du prieuré de Saint-Lô de Rouen » ; de Monville, doyenné de Pavilly, à Jean Le Maître ; de Buchy, doyenné de Ry, à Pierre Legrand ; de Saint-Aubin-des-Cercueils, doyenné de Saint-Romain ; de Saint-Valery, doyenné d'Envermeu, à Jean Guanguaison, du diocèse de Chartres ; de Villequier, doyenné de Saint-Georges, à Jacques de « Sainctonen » ; de Baons-le-Comte, doyenné de Fauville, à Jean de Beauregard, du diocèse de Bourges ; des Ventes-d'Ėavy, doyenné d'Envermeu, à Pierre Le Comte ; de Neufmarché, doyenné de Gisors, à Gaspard d'Aiguevive ; de Berneval, doyenné d'Envermeu, à Robert Vigor, du diocèse de Coutances. — Somme totale de la recette du compte : 1.619 liv. 19 s. 6 d.

G. 9543. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1555-1556. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Monville, doyenné de Pavilly, à Gaspard Burgalley ; de Melleville, doyenné d'Eu, à Michel Gordon, du diocèse de Besançon ; d'Ourville, doyenné de Valmont, à Claude Guérin : de S. Patrice, de Rouen, à Guillaume Hilaire ; de Villiers-[sous-Foucarmont], doyenné de Foucarmont, à Margarin Le Féron ; de Maucomble, doyenné de Neufchâtel, à Christophe de Pardieu ; de Bracquemont, doyenné d'Envermeu, à Louis Lucas, diacre ; de Parfondeval, même doyenné, à Noël de Biville ; de S. Jacques de Neufchâtel, à Mathieu de Caen ; de Saint-Ouen-sur-Brachy, doyenné de Brachy, à Charles de Lassay, religieux profès au monastère de l'Isle-Dieu ; de Houquetot, doyenné de Saint-Romain, à Christophe de Nocy ; de Bellengreville, doyenné d'Envermeu, à Jacques de Bocquemare ; de Crasville-la-Roquefort, doyenné de Brachy, à Guillaume Le Forestier ; de Maucomble, doyenné de Neufchâtel, à Nicolas Duperron ; de Saint-Pierre-le-Viger, doyenné de Brachy, à Jacques Per-

dryel, du diocèse de Paris; de la Cerlangue, doyenné de Saint-Romain, à Noël Regnard, du diocèse de Tours; du Teillement, doyenné de Bourgthéroulde, à Jean Chobillon, du diocèse de Tulle; de Routot, doyenné de Saint-Romain, à Nicolas Dupont; de Clères, doyenné de Pavilly, à Gilbert de Limoges; de Graville, à Nicolas Faubuisson; du Mesnil-Raoul, doyenné de Périers, à Mathurin Canivet, du diocèse de Bayeux; d'Assigny, doyenné d'Envermeu, à Nicolas Duvivier; de Hardouville, doyenné de Pavilly, à Jacques Desmarquetz; de Touffreville, doyenné de Gisors, à Adam Deschamps. — Recette : du chapitre des collations : 4 liv. 2 s., du chapitre des grâces : 2 liv. 15 s.; du chapitre des dispenses; etc.

G. 9544. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1556-1557. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Cropus, doyenné de Longueville, à Antoine Regnard, chanoine de l'église collégiale de S. Michel de Blainville; de Sully, doyenné de Neufchâtel, à Christophe de Pardieu; de Fleury-sur-Andelle, doyenné de Périers, à Michel Séjourné; de Hautot-Saint Sulpice, doyenné de Fauville, à Robert Bucquet, chanoine de Rouen; de Gueures, doyenné de Brachy, à Pierre Boissière; de Beuzevillette, doyenné de Fauville, à Jean de Montholoys, du diocèse de Bourges; de Morville, doyenné de Ry, à Jean Le Maire, du diocèse d'Évreux; du Breuil, doyenné de Magny, à Guillaume Le Chanoine, du diocèse d'Évreux; de Notre-Dame-de-Bliquetuit, doyenné de Pont-Audemer, à Adrien Dupuis; de Villequier, doyenné de Saint-Georges, à Joachim de Malortye, religieux profès au monastère de Corneville-sur-Rille; de Bennetot, doyenné de Fauville, à Jean de Longchamp; d'Anquetierville, même doyenné, à Charles Duval; de Claville-Motteville, doyenné de Cailly, à Nicolas Dupuis; de Sommery, doyenné de Neufchâtel, à Charles de Callonne, du diocèse de Beauvais; de Bourgthéroulde, à Guillaume Le Métayer; du Chef-de-l'Eau, doyenné de Ry, à Roger de Saint-Denis, du diocèse de Lisieux; d'Herbouville, doyenné de Brachy, à Jean Desprez; de Saint-Léger, doyenné de Foucarmont, à Louis Budel; de Saint-Pierre-de-Varengeville, doyenné de Saint-Georges, à Jean Le Forestier.

G. 9545. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1557-1558. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : du Thil, doyenné de Brachy, à Enguerrand de Blainville; de Cleuville, doyenné de Fauville, à Bertrand Dubreuil, du diocèse de Bordeaux; de Motteville, doyenné de Pavilly, à Denis de Brèvedent, diacre, chanoine de la cathédrale de Rouen; de Saint-Léger, doyenné de Foucarmont, à Jean Hiesse; de Barentin, doyenné de Pavilly, à Jean Le Boursier; de Villequier, doyenné de Saint-Georges, à François Dubouchet, du diocèse de Séez; de Liancourt, doyenné de Chaumont, à Guillaume Lefèvre; de Mirville, doyenné de Fauville, à Jean Legoupil; de la Londe, doyenné de Gamaches, à Guillaume Aubin, demeurant à Étrépagny; de Sainte-Croix-sur-Buchy, doyenné de Ry, à Nicolas Chomart, bachelier en décrets, du diocèse de Paris; de Saint-Pierre-de-Franqueville, doyenné de Périers, à Guillaume Cossart; de Neuville-le-Pollet, doyenné d'Envermeu, à Pierre Roussel, du diocèse d'Évreux; de Croixmare, doyenné de Saint-Georges, à Louis de Venoye, du diocèse de Chartres; de Brametot, doyenné de Brachy, à Jean Scot; de S. Pierre, d'Elbeuf, doyenné de Bourgthéroulde, à Guy Jumel, du diocèse d'Évreux; de Torcy-le-Petit, doyenné de Longueville, à Jean Durand, du diocèse de Paris; de Vassonville, doyenné de Bacqueville, à Guillaume Bénard; de Sainte-Austreberthe, doyenné de Pavilly, à Louis de Saint-François, du diocèse du Mans; de Longuerue, doyenné de Ry, à Pierre Terrier; de Croixdalle, doyenné de Longueville, à Jacques Foynart dit de Castignolles. — Recette : du chapitre des collations : 4 liv. 6 s.; du chapitre des dispenses : 4 liv. 10 s.; du chapitre des non-résidences : 614 liv. 7 s. 6 d.; du chapitre des approbations : 382 liv. 2 s. 6 d.; du chapitre des ordres : 428 liv. 10 s. — Somme totale de la recette du compte : 1 433 liv. 16 s.

G. 9546. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1558-1559. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Thil-en-Caux, doyenné de Bacqueville, à Mathieu Bigeon; de Louvetot, doyenné de Neufchâtel, à Guillaume Cane; de Louvetot, doyenné de Cailly, à Denis Guérard, notaire juré en l'officialité de Rouen; de Roquefort, doyenné de Fauville, à Jacques Dubaise, religieux à l'abbaye de Saint-Ouen; de Reinbertot, doyenné de Saint-Romain, à Jean Deschamps, chanoine de Rouen; de Bretteville, doyenné de Valmont, à Jean Chartier, du diocèse de Poitiers; du Vieux-Rue, doyenné de Ry, à Thomas Varnier; d'Yébleron, doyenné de Fauville, à François Sourdon; de Fontaine-la-Mallet, doyenné de Saint-Romain, à Jean Auvray; de Nullèval, doyenné de Bray, à Elie Anseau, du diocèse d'Amiens; de Carneville, doyenné de Pont-Au-

denier, à Nicolas Desmarets, religieux profès au monastère de Corneville-sur-Risle ; de Graimbouville, doyenné de Saint-Romain, à Richard Dabare, chanoine de Rouen ; de Manéhouville, doyenné de Bacqueville, à Pierre Austin ; de Berneval, doyenné d'Envermeu, à Jean Caron ; de Saint-Ouen-le-Mauger, doyenné de Brachy, à Mathieu de Béthencourt ; de Fultot, doyenné de Canville, à Pierre Michault ; de Cany, doyenné de Valmont, à Richard Haudret, diacre. — Recette : du chapitre des collations : 4 liv. 19 s. ; du chapitre des dispenses : 2 liv. 10 s. ; du chapitre des non-résidences : 301 liv. 7 s. 9 d. ; du chapitre des approbations : 326 liv. 5 s. 10 d. ; du chapitre des ordres : 389 liv. 16 s. — Somme totale de la recette du compte : 1,224 liv. 18 s. 7 d.

G. 9357. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1559-1560. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Saint-Léger, doyenné de Foucarmont, à Nicolas Moreaulx ; d'Étaimpuis, doyenné de Cailly, à Guillaume Bussenestre ; d'Écouis, doyenné de Gamaches, à Noël de Biville ; de Nointot, doyenné de Fauville, à Maurice Delamare ; de Graincourt, doyenné d'Envermeu, à Jean Langlois ; de Fresnay, doyenné de Cailly, à Firmin Ducroq, du diocèse d'Amiens ; de Royville, doyenné de Brachy, à Christophe de Pardieu ; de Saint-Maurice-d'Ételan, doyenné de Saint-Georges, à Jean de La Montagne ; de Flamanville, doyenné de Canville, à Jean Bretheuille ; de Roncherolles-en-Bray, doyenné de Ry, à Alexandre Mauchrétien ; d'Anglesqueville-la-Bras-Long, doyenné de Canville, à Louis Derefuge, du diocèse de Paris ; de Saint-Aubin-sur-Mer, même doyenné, à Guillaume Gombault, chanoine et trésorier de l'église de Rouen ; d'Émalleville, doyenné de Saint-Romain, à Raoul Ronesse ; de Muchegros, doyenné de Gamaches, à Renaud Levacher ; de Boscherville, doyenné de Bourgthéroulde, à Jean Perres.

G. 9358. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1560-1561. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Genesville, doyenné de Magny, à Michel Langlois, du diocèse de Chartres ; des Ventes-d'Eavy, doyenné d'Envermeu, à Richard Dufay, chanoine de Rouen ; du Fossé, doyenné de Bray, à Alexandre de Courcy, chanoine de Rouen ; de Gonneville, doyenné de Saint-Romain, à Richard Dubosc, chanoine et chantre de l'église de Rouen ; de Compainville, doyenné de Neufchâtel, à Michel Delaunay, du diocèse de Lisieux ; de Saint-Mards, doyenné de Bacqueville, à Pierre Legay, du diocèse de Paris ; du Bourg-de-Saâne, doyenné de Brachy, à Guillaume Lendormy ; de Roquefort, doyenné de Fauville, à Jacques Lecoq ; d'Ouville-la-Rivière, doyenné de Brachy, à Guillaume Lemoine ; de Fultot, doyenné de Canville, à Pierre Deschamps ; de Turretot, doyenné de Saint-Romain, à Jacques Huney ; de Celloville, doyenné de Périers, à Anselme Guilbert.

G. 9359. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1561-1562. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Bellengreville, doyenné d'Envermeu, à Nicolas Hurel ; de Preuseville, doyenné de Valmont, à Christophe Fillet ; de Lamberville, doyenné de Bacqueville, à Claude Bernardet, du diocèse de Châlon ; de Morgny-la-Forêt, doyenné de Gisors, à Charles Gouel ; de Freulleville, doyenné d'Envermeu, à Charles de Champagne ; d'Anceaumeville, doyenné de Pavilly, à Jacques Duret, du diocèse de Chartres ; de Lintot, doyenné de Fauville, à Pierre Duchesne, du diocèse de Paris ; de Saint-Pierre-le-Viger, doyenné de Brachy, à Louis Grippière ; de Torcy-le-Grand, doyenné de Longueville, à Claude Carpentier ; de Frichemesnil, doyenné de Cailly, à Rouland Declerc ; de Grugny, doyenné de Pavilly, à Jacques Carrière ; de Saint-Crespin, doyenné de Bacqueville, à Jean Vendanger.

G. 9360. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1562-1563. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Canteleu *alias* de Croisset, doyenné de la Chrétienté, à Pierre Baligan ; de Gonfreville-l'Orcher, doyenné de Saint-Romain, à Robert Chrétien, du diocèse de Séez ; de Sausseuzemare, doyenné de Neufchâtel, à Laurent Renaud ; de Calleville, doyenné de Bacqueville, à Étienne Marest ; de Routot, doyenné de Pont-Audemer, à Adrien Ballut, chanoine de Rouen ; de Baigneville, doyenné de Valmont, à Guillaume Garin ; de Meulers, doyenné d'Envermeu, à Nicolas Planchon ; de Saint-Étienne-le-Vieux, doyenné de Pavilly, à Jean Regnard ; de Vénestanville, doyenné de Brachy, à Denis Arnoult ; de Beuzeville-la-Grenier, doyenné de Fauville, à Jean Genevois ; d'Épreville, doyenné de Valmont, à René de Venoys ; de Saint-Laurent-en-Caux, doyenné de Brachy, à Gratien Faulcon ; d'Intraville, doyenné d'Envermeu, à Guillaume Restout.

G. 9551. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1563-1564. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Chef-de-Caux, doyenné de Saint-Romain, à Guillaume Le Metter ; de Chef-de-l'Eau, doyenné de Ry, à Guillaume Quinibel ; de Brametot, doyenné de Brachy, à Alain Genson, du diocèse d'Avranches ; d'Anglesqueville-la-Bras-Long, doyenné de Canville, à Nicolas Thiondet ; d'Yquebeuf, doyenné de Cailly, à Nicolas Quesnel ; de Bourdainville, doyenné de Pavilly, à Raoul Barbey ; de Monville, doyenné de Pavilly, à Émile Manvenet, du diocèse de Châlons ; d'Ymauville, doyenné de Valmont, à Robert Le Rebours ; de Cliponville, doyenné de Fauville, à Bertrand Pelyon, du diocèse d'Angers.

G. 9552. (Registre). — In-folio, 54 feuillets, papier.

1564-1565. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de La Folletière, doyenné de Saint-Georges, à Marin Hellot, du diocèse de Bayeux ; de Vimont, doyenné de Ry, à Jean Biset dit Le Vasseur ; de Flavacourt, doyenné de Chaumont, à Robert Le Cauchois, du diocèse d'Évreux ; d'Avesnes, doyenné d'Eu, à Claude Alix ; de Preuseville, doyenné de Foucarmont, à Jacques Daussy ; d'Anxtot, doyenné de Saint-Romain, à Antoine Lemaire ; de Parfondeval, doyenné d'Envermeu, à Edmond Louvel ; de Vergetot, doyenné de Saint-Romain, à Jean Bénard ; de Beaufícel, doyenné de Gisors, à Georges Louis ; de Reilly, doyenné de Chaumont, à Louis Faguet.

G. 9553. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1565-1566. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Houquetot, doyenné de Saint-Romain, à Richard Daubermare ; de Hodenger, doyenné de Bray, à Guillaume Lermitte, du diocèse d'Évreux ; de Fontaine-la-Mallet, doyenné de Saint-Romain, à Richard Videcoq ; de Blosseville, doyenné de Périers, à Antoine Grège ; de Baudribosc, doyenné de Bacqueville, à Martin Le Nouvel ; d'Elbeuf-sur-Andelle, doyenné de Ry, à Joachim Péregrin ; d'Alisay, doyenné de Périers, à Robert Morisse ; d'Allouville, doyenné de Fauville, à Étienne Tassin, du diocèse de Troyes ; de Cléon, doyenné de Périers, à Adrien Postel ; de Hardouville, doyenné de Pavilly, à Robert Dumoustiers. — A la fin du registre, transcription des lettres de nomination, en qualité de vicaire général, de Christophe Eude, datées de Paris le 21 juillet 1566.

G. 9554. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1566-1567. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Sauchay-le-Haut, doyenné d'Envermeu, à André Quesnel ; du Héron, doyenné de Ry, à Guillaume Jandin ; de Grand-Couronne, doyenné de la Chrétienté, à Jean de La Ville ; d'Argueil, doyenné de Bray, à Michel Bonfils ; de Canteleu, doyenné de la Chrétienté, à Pierre Clupetuit ; de Norville, doyenné de Saint-Georges, à Guillaume Lesec, du diocèse d'Évreux ; de Ricarville, doyenné d'Envermeu, à Guillaume Maillard, du diocèse de Beauvais ; d'Auzebosc, doyenné de Fauville, à Georges Coste ; de Quevillon, doyenné de Saint-Georges, à Adrien Aubry ; de Lestanville, doyenné de Bacqueville, à Georges Blandin ; de Beaumetz, doyenné de Longueville, à Richard Doury.

G. 9555 (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1567-1568. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Fultot, doyenné de Canville, à Pierre Michaud ; de Saint-Clair-sur-les-Monts, doyenné de Fauville, à Étienne de La Forge ; de Saint-Aubin-la-Campagne, doyenné de Périers, à Jean Bouquetot ; d'Épreville, doyenné de Pont-Audemer, à Jean Delaplace, religieux à l'abbaye de Saint-Ouen ; de Vénestanville, doyenné de Brachy, à Pierre Langlois ; d'Orival, doyenné de Bourgthéroulde, à Jean Marquet ; d'Yerville, doyenné de Pavilly, à Guillaume Bunel ; de Moulineaux, doyenné de la Chrétienté, à Vincent Lesauvage ; de Sainte-Marie-la-Petite, de Rouen, à Me Evrard ; de la Vaupalière, doyenné de Saint-Georges, à Jacques Bailleul.

G. 9556. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1568-1569. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Penly, doyenné d'Eu, à Antoine Mutel ; de Saint-Jacques, de Neufchâtel, à Michel Cheminel ; de Vassonville, doyenné de Bacqueville, à Jean Deparde ; de Romilly, doyenné de Périers, à Antoine Auger, religieux à l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville ; de Sainneville, doyenné de Gamaches, à Jean Bellet ; de la Chaussée, doyenné de Longueville, à Laurent Leclerc ; de Baville-la-Rivière, doyenné de Brachy, à Nicolas Lesoultre ; de Sailly, doyenné de Magny, à Pierre Cequerel, du diocèse d'Évreux ; de la Cerlangue, doyenné de Saint-Romain, à Jean Lefran-

çois ; de Saint-Laurent, d'Envermeu, à Pierre Bigault ; de Touffreville la Corbeline, doyenné de Saint-Georges, à Antoine Ruffin.

G. 9557. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1569-1570. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : d'Hermanville, doyenné de Brachy, à Nicolas de Quiévremont ; d'Angerville-la-Martel, doyenné de Valmont, à Richard Langlois ; du Bois-d'Ennebourg, doyenné de Périers, à Jean Guéroult ; d'Yvetot, doyenné de Fauville, à Jacques Tourmente, chanoine de Rouen ; d'Orival, doyenné de Longueville, à Pierre Locqueton, du diocèse de Beauvais ; de Néville, doyenné de Canville, à Pierre Delahaye ; d'Yville-sur-Seine, doyenné de Bourgthéroulde, à Jean Hébert ; de Longroy, doyenné d'Eu, à Nicolas Berger ; de Maulévrier, doyenné de Saint-Georges, à Pierre Tasset, du diocèse d'Évreux ; de Sauchay-le-Bas, doyenné d'Envermeu, à François Berbran ; de Vascœuil, doyenné de Ry, à Toussaint Boivin ; de Lintot, doyenné de Fauville, à Guillaume Péricart, chanoine de Rouen ; de Saint-Vincent, doyenné de Neufchâtel, à Jacques Duret, du diocèse de Chartres ; de Doudeville, doyenné de Canville, à Pierre Psalmon, du diocèse de Tours ; de Belmesnil, doyenné de Bacqueville, à Jean Mignot ; de Saint-Arnould, doyenné de Saint-Georges, à Jean Delaval, du diocèse d'Évreux.

G. 9558. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1570-1571. — Registre du secrétariat. — Collation de églises : de Gouville, doyenné de Cailly, à Robert Morisse ; d'Iclon, doyenné de Canville, à Jean Roussignol ; de Millebosc, doyenné d'Eu, à Jean Derne, du diocèse de Soissons ; de Tancarville, doyenné de Saint-Romain, à Raoul Parcecœur ; de Vergetot, même doyenné, à Thomas Desmarets ; de Saint-Aubin-la-Campagne, doyenné de Périers, à Georges Louis ; de Bosc-Geffroy, doyenné de Foucarmont, à Antoine Maucomble ; d'Houllebec, doyenné de Bourgthéroulde, à Nicolas Thierry ; du Vieux-Rouen, doyenné de Foucarmont, à Jean Prévost ; d'Alvimare, doyenné de Fauville, à Nicolas Lebel, du diocèse d'Évreux ; du Fossé, doyenné de Neufchâtel, à Richard Dufay, chanoine de Rouen ; de Freneuse, doyenné de Périers, à Jacques Laisné, du diocèse d'Évreux ; de Saint-Aubin-la-Rivière, même doyenné, à Denis Amyot, du diocèse d'Évreux ; de Bénouville, doyenné de Valmont, à Jean Esbram.

G. 9559. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1571-1572. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Saint-Aubin-la-Campagne, doyenné de Périers, à Georges Louis ; de Froberville, doyenné de Valmont, à Claude Duval ; de Saint-Denis-le-Ferment, doyenné de Gisors, à Nicolas Bertin ; de Cliponville, doyenné de Fauville, à Mathieu Dupray ; de Crosville, doyenné de Valmont, à Pierre Néel ; d'Houppeville, doyenné de Pavilly, à Pierre Delamare, religieux profès à l'abbaye de Saint-Ouen ; d'Orival, doyenné de Bourgthéroulde, à Pierre Bigault ; de Prétot, doyenné de Canville, à Nicolas Langlois, religieux au prieuré d'Ouville ; de Saint-Eustache-la-Forêt, doyenné de Saint-Romain, à Guillaume Rigould ; de Grainville-sur-Fleury, doyenné de Gamaches, à Luce Marye ; de Bierville, doyenné de Ry, à Michelin Asselin, du diocèse de Lisieux ; de Bolleville, doyenné de Fauville, à Michel Hacquet, religieux à l'abbaye de Fécamp ; de Bézu-le-Long, doyenné de Gisors, à Robert Foucquet, du diocèse d'Évreux.

G. 9560. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1572-1573. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Saint-Just, doyenné de Brachy, à Martin Paon ; de Cuverville, doyenné de Saint-Romain, à Philippe Delacotte du diocèse de Coutances ; d'Infreville, doyenné de Bourgthéroulde, à Guillaume Burgallay ; de Gaillardbois, doyenné de Gisors, à Nicolas Legrand ; de Criel, doyenné d'Eu, à Léonard Maquefer, religieux à l'abbaye d'Eu ; de Brionne, doyenné de Bourgthéroulde, à Jehan Duhamel ; des Autels, doyenné de Ry, à Jean Parmentier ; de Saint-Ouen-aux-Champs, doyenné de Pont-Audemer, à Jean Thibonnel ; de Saint-Éloi, de Rouen, à Denis Delafontaine, maître ès-arts, chanoine de Rouen ; de Rosay, doyenné de Gisors, à Jean Bénard, chanoine de Rouen. (Registre en très mauvais état.)

G. 9561. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1573-1574. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Saint-Jean, de Rouen, à Romain Duval, religieux au prieuré de Saint-Lô ; de Beaurepaire, doyenné de Saint-Romain, à Mathieu Lallemant, du diocèse de Châlons ; du Houlme, doyenné de Pavilly, à Nicolas Morel, chapelain « seu parvus canonicus » de l'église de Rouen, du diocèse d'Évreux ; du Bec-

de-Mortagne, doyenné de Valmont; de Saint-Ouen-du-Breuil, doyenné de Pavilly, à Laurent de Gouberville; du Val-du-Roy, doyenné d'Eu, à Jean Bourgeois; de Saint-Martin-de-Bellencombre, doyenné de Longueville, à François Regnault; de Saint-Éloi, de Rouen, à Nicolas Dubosc; de Saint-Germain, doyenné de Longueville, à Antoine Cuvier; d'Igoville, doyenné de Périers, à Robert Fourmentin; d'Orgeville, doyenné de Gamaches, à Robert Lecoq; de Tocqueville, doyenné de Pont-Audemer, à Jean Duhamel; de Beaussault, doyenné de Neufchâtel, à Michel de Lannoy, du diocèse de Lisieux; de Saint-Jacques, de Neufchâtel, à Raoul Cossard, maître ès-arts; de Bondeville, doyenné de Bacqueville, à Guillaume Tuzèle.

G. 9562. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1574-1575. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Houdetot, doyenné de Canville, à Thomas Le Picard; de Saint-Pierre-l'Honoré, de Rouen, à Louis Millon, du diocèse d'Évreux; de Bellengreville, doyenné d'Envermeu, à Jean Fortin; d'Angoville, doyenné de Bourgthéroulde, à Christophe Burgalle; de Pissy, doyenné de Pavilly, à Toussaint Godin; de Bénesville, doyenné de Canville, à Christophe Eude; d'Ectot-l'Auber, doyenné de Pavilly, à Jean Duchier; de Saint-Aubin-de-Crétot, doyenné de Fauville, à Gautier Bense; de Royville, doyenné de Brachy, à Jean Gendet, du diocèse d'Amiens; de Fontaine-Chatel, doyenné de Ry, à Adam Lelarge; de la Chapelle-Bénouville, doyenné de Bacqueville, à Jean Duhamel, du diocèse de Séez; des Sept-Meules, doyenné d'Eu, à Nicolas Robillard; de Vardes, doyenné de Bray, à Pierre Lefebvre; d'Anceaumeville, doyenné de Pavilly, à Jean Beaunier, du diocèse de Tours; de Sahurs, doyenné de Saint-Georges, à Pierre de Rommenelles, du diocèse de Sens; de Saint-Paër, doyenné de Gisors, à Étienne Delarue; d'Auffay, doyenné de Longueville, à Guillaume Bourdon, du diocèse de Séez.

G. 9563. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1575-1576. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de la Pierre, doyenné de Foucarmont, à André Godard; de Belleville, doyenné de Bacqueville, à Abraham Le Clerc; de Criquetot, doyenné de Canville, à Jean Fourneaux; de Baudemont, doyenné dudit, à Pierre Cauchard; d'Annouville, doyenné de Valmont, à Pierre Legal; du Coudray, doyenné de Gisors, à Guillaume Lair; de Darsigny, doyenné d'Envermeu, à Jean Crespin; de Montebourg, doyenné de Bacqueville, à Jean Dujardin; du Mont-aux-Malades, doyenné de la Chrétienté, à Isaac Vassal; de Saint-Laurent, de Rouen, à Nicolas Clérel; de Saint-Ouen-au-Bosc, doyenné de Valmont, à Pierre Restel; de Veules, doyenné de Canville, à Jacques Cappet, du diocèse d'Amiens.

G. 9564. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1576-1577. — Registre du secrétariat. — Collation des églises : de Tocqueville, doyenné de Valmont, à Jacques Lefebvre, religieux à l'abbaye de Fécamp; d'Amécourt, doyenné de Gisors, à Claude Serouvier (?); de Nointot, doyenné de Fauville, à Pierre Poullain, religieux au prieuré du Mont-aux-Malades; de Bellosane, doyenné de Bray, à Jean Vyon, religieux à l'abbaye de Bellosane; de Saint-Herbland, de Rouen, à Guillaume Saillard; de Saint-Laurent-en-Caux, doyenné de Saint-Romain, à Léon « Mellibus »; de Maucomble, doyenné de Neufchâtel, à Nicolas Lemaistre; d'Écouis, doyenné de Gamaches, à Simon Delamare; d'Auzebosc, doyenné de Fauville, à Jean Delaulne, du diocèse de Bayeux; de Saint-Saëns, doyenné de Longueville, à Jean Duchier, du diocèse de Clermont; de Saint-Arnould, doyenné de Ry, à Guillaume Rouillon; de Saint-Denis-le-Thiboult, même doyenné, à Gouvel; de Canteleu, doyenné de la Chrétienté, à André Lecoq.

G. 9565. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1581-1581. — Registre du secrétariat portant pour titre : *Registrum collationum, matriculatorum, confraternarum, subhastationum et aliarum litterarum in capitulo gratiarum designatarum, incipiens in festum Sancti Michaelis in Monteagrano 1581.* — Encore des chapitres particuliers et des chiffres pour les non-résidences, les approbations de chapelains, les ordinations. — Cahiers enlevés au milieu du registre. — La marge des actes, le nom du vicaire général qui les a signés. — Vicaires généraux : l'évêque de Ross, Bigues, Morian de Martimbos, Charles de La Roque, conseiller au Parlement, trésorier et chanoine de Rouen.

G. 9566. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1581-1587. — Registre du secrétariat sans titre, formé de plusieurs cahiers reliés en un volume.

G. 9567. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

1588-1589. — Registre du secrétariat. — Vicaires généraux : l'évêque de Ross, Bigues, Michel de Mouchy, archidiacre d'Eu, conseiller au parlement de Normandie, Michel de Bouju, conseiller au même Parlement et official.

G. 9568. (Registre.) — In-folio, 374 feuillets, papier.

1590-1591. — Registre du secrétariat. — *Collaciones; A quocumque; Mandata ad informandum de titulo; Approbationes tituli* (actes reproduits en abrégé). — Vicaires généraux pendant la vacance du siège : Charles de La Roque, conseiller au parlement de Normandie; abbé de La Noé, chanoine de Rouen; Guillaume Péricard, conseiller au parlement de Normandie, abbé de Saint-Taurin, chanoine de Rouen; Adrien Ballue, docteur « in utroque jure », chanoine de Rouen; Jean Vymont et Claude Séquart, chanoines de la même église.

G. 9569. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1595-1596. — Registre du secrétariat intitulé : *Registrum secretarie archiepiscopatus Rothomagensis inceptum sub reverendissimo et illustrissimo principe ac domino Carolo de Borbonio, miseratione divina archiepiscopo Rothomagensi, Normannie primate, die sabbati XXIIII[a] decembris... 1594, die qua prefatus archiepiscopus in possessionem predicti archiepiscopatus inductus est. — Collaciones; Mandata ad informandum de titulis; non residencie; A quocumque; Approbationes titulorum.* — « A quocumque ma. Petri Dambray, subdiaconi, ad diaconatum et presbyteratum ad titulum. XII. solidorum die XXV[a] februarii per dominum de Balsac. » — Vicaires généraux : de La Roque, Péricard, Sanson, Séquart, François Guernier, official; Marin Le Pigny, conseiller, aumônier du Roi, chanoine de Rouen; Charles de Balsac, aumônier du Roi, abbé de Boscherville, grand archidiacre.

G. 9570. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1597-1599. — Registre du secrétariat. — Vicaires généraux : Péricard, François Guernier, Le Pigny, de La Roque, Jean Dadié, docteur en théologie, pénitencier et chanoine de Rouen. — Au fol. 24 r° : « Sequuntur expeditiones archiepiscopatus Rothomagensis, sede vacante, factæ sub venerabili et discreto viro magistro Johanni de Haulteryne, presbytero, ecclesiæ cathedralis Bajocensis subdecano et canonico, necnon rectore ecclesiæ parrochialis de Innocentibus, Rothomagensis diocesis, pro absentia domini Tillart, secretarii predicti archiepiscopatus, qui discessit ab hac urbe, die secunda aprilis, hora quinta serotina, anno predicto (1597), et se contulit apud illustrissimum et reverendissimum dominum dominum Carolum Borbonium, Rothomagensis archiepiscopum, nunc in inclito Gailloni palatio commorantem. Facit Deus ut ad nos bonis auspiciis quam citissime revertatur. »

G. 9571. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1600-1601. — *Registrum secretariæ archiepiscopatus Rothomagensis, auctoritate et jussu reverendi in Christo patris et illustrissimi principis ac domini domini Caroli a Borbonio... inceptum in principio anni Domini 1600.* — Registre incomplet; le chapitre des ordinations enlevé. — Vicaires généraux : de La Roque, Guernier, Le Pigny. — Collations relatives : aux cures de Saint-Martin de Fry (1600), de Grainville-l'Alouel (1600), de Gonfreville-la-Caillot (1601), de Baons-le-Comte (vacante par la résignation de Martin Lamy, conférée à Guillaume Picard, 3 octobre 1604); aux chapelles de Saint-Thibaud au manoir seigneurial du Mesnil-Durécu (1600), du collège des Bons-Enfants (vacante par la résignation de Nicolas Faine, conférée à Adrien Behourt, clerc de Rouen, 1600).

G. 9572. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1605-1607. — *Registrum secretariæ archiepiscopatus Rothomagensis, confectum sub reverendissimo et illustrissimo domino domino Francisco, miseratione divina et sanctæ sedis apostolicæ gratia episcopo Sabinensis, sacro-sanctæ romanæ ecclesiæ cardinalis, de Joyeuse nuncupato, Rothomagensis archiepiscopo, Normaniæ primate, incipiens die XIIII[a] martii anno Domini 1605, die in quâ adeptus est possessionem dicti archiepiscopatus per resignationem illustrissimi principis et reverendissimi etiam in Christo patris et domini domini Caroli a Borbonio.* — Provisions, actes rapportés en entier : Nomination de François Péricard, évêque d'Avranches, comme vicaire général *in spiritualibus et temporalibus* de l'archevêque le cardinal de Joyeuse par décret daté de Rome, 27 décembre 1604; commission renouvelée par autre décret daté de Saint-Cloud, 18 septembre 1605; nomination comme vicaire général d'An-

dré Guyon, docteur en théologie, prieur commendataire du prieuré de Saint-Sauveur, ordre de S. Benoît, au diocèse de Rouen. 26 novembre 1605. — Mention : de Guillaume Péricard, conseiller du Roi au parlement de Normandie, grand doyen de la cathédrale de Rouen, abbé de Saint-Taurin, comme vicaire général *in spiritualibus et temporalibus*. 3 juin 1606 ; de Guernier, official, et Sanson, promoteur. — Provision relative à l'église d'Argueil (*de Orguenil*). 1605. — « Die sabbati penultima aprilis, dominus illustrissimus adiit civitatem Rothomagensem circa horam sextam pomeridianam, anno predicto 1606. » — « Die veneris secundo junii 1606, Dominus Guyon, vacarius generalis, profectus est. » — « Die dominica sexta augusti, dominus Guyon, vicarius generalis, rediit. » 1606. — *Capitulum ordinum*.

G. 9573. (Registre.) In-folio, 115 feuillets écrits, papier.

1608-1610. — Registre du secrétariat. — Vicaires généraux : Guyon, Péricard. — Provisions relatives à l'église du Saint-Ouen d'Alye. 1609 ; à la vicairie perpétuelle de Saint-Léonard *du Beyle*, au doyenné d'Eu. — *Capitulum ordinum*.

G. 9574. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1611-1614. — *Registrum secretariæ archiepiscopatus Rothomagensis, collationes seu institutiones beneficiorum ecclesiasticorum predicti archiepiscopatus complectens,... incipiens die sabbati, festo Circumcisionis dominicæ, primo mensis januarii, anno 1611.* — Vicaire général : Guyon, lequel se substitue, pour gérer le diocèse en son absence, pendant son voyage en Bretagne, Nicolas Cavelier, docteur en droit canon, curé de Saint-Vincent, de Rouen (30 juillet 1611) ; Paul Dorcemayne, maître ès-arts, curé de Saint-Patrice (30 septembre 1611). Retour de Guyon, 12 octobre 1611. — *Capitulum mandatorum, approbationum titulorum et litterarum dimissoriarum*.

G. 9575. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1615-1618. — *Regestum sive registrum secretariæ archiepiscopatus Rothomagensis*. — Vicaires généraux : Charles de La Roque ; Alphonse de Bretteville, pro-docteur en l'un et l'autre droit, chancelier de l'église de Rouen, official ; Anne Dubuisson, conseiller du Roi au parlement de Normandie, chanoine de Rouen ; Jacques Desmay, docteur en théologie, doyen d'Écouis ; Guillaume Ellies, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, docteur en théologie ; Jean de Quatresous, docteur en théologie, doyen de la collégiale de Gournay. — « Le dimanche dixième jour de janvyer 1616, monseigneur revérendissime François de Harlay, par la permission divine archevesque de Rouen, primat de Normandye, a faict son entrée solenneile en la ville de Rouen, et le lendemain lundi unzième desdits mois et an a faict son entrée en son église. » — 25 février 1616. Départ de l'archevêque pour Paris. — 8 mars suivant. Son retour à Rouen. — Approbations de titres confondues avec les collations. — Fondation par Charles Martel, chevalier, seigneur et patron de Montpinçon et du Hanouard, et par Françoise Isnel, patronne de Biville, son épouse, en l'église de Saint-Martin-de-Biville, au doyenné de Valmont, de deux chapelles, l'une en l'honneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, l'autre en l'honneur des bienheureux confesseurs S. Gilles et S. Martin », la nomination et présentation auxdites chapelles devant toujours appartenir auxdits fondateurs ou à leurs héritiers, et la collation à l'archevêque. 1617.

G. 9576. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1620. — Registre du secrétariat. — Vicaires généraux : G. Ellies, Anne Dubuisson. — Collation des églises : d'Heugleville, doyenné de Bacqueville, à Jacques Charles, du diocèse de Tours ; de Saint-Aubin-la-Rivière, doyenné de Périers, à Laurent Voisin ; de Martainville-sur-Ry, doyenné de Ry, à Sulpice Hazard ; de Néaufle, doyenné ds Gisors, à François Vigueron ; de Crevon, doyenné de Ry, à Guillaume Leclerc ; d'Auberville-la-Manuel, doyenné de Valmont, à Guillaume Ducoudray ; d'Épineville, doyenné de Canville, à Pierre Dupuis. — Mentions d'approbations de titres parmi les actes de collation.

G. 9577. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1621. — Registre du secrétariat. — Vicaires généraux : G. Ellyes, Anne Dubuisson. — Collations relatives aux églises de Saint-Martin-au-Bosc, doyenné de Gisors ; de Pierreval, doyenné de Gaillly ; de Saint-Aignan, près Rouen ; de Saint-Laurent-de-Brédevent, doyenné de Saint-Romain ; du Saint-Sauveur, de Fresnay-de-Grainville-l'Alouette, doyenné de Valmont ; de Villiers-sous-Écalles, doyenné de Saint-Georges ; de Saint-Ouen-du-Breuil, doyenné de Pavilly ; de Saint-Martin-sous-Bellencombre, doyenné de Longueville ; du Boscreconlt, doyenné de Bourgthéroulde ; de Mauny,

même doyenné ; de Vaudrimare, doyenné de Périers ; de de Tilly, doyenné de Baudemont ; etc. — Mentions d'approbations de titres parmi les actes de collation. — Au registre est jointe une table, sur trois feuillets séparés, des bénéfices dont il est fait mention, et dressée au XVIIIe siècle.

G. 9578. Registre. — In-folio, 61 feuillets, papier.

1622-1623. — Registre du secrétariat. — Vicaires généraux : G. Ellyes, abbé de Notre-Dame de Valmont ; Anne Dubuisson. — Collations relatives aux églises de Notre-Dame, de Neufchâtel ; de Routes, doyenné de Canville ; d'Équiqueville, doyenné d'Envermeu ; d'Hodeng, doyenné de Foucarmont ; du Mesnil-Esnard, doyenné de Périers ; de Maulévrier, doyenné de Saint-Georges ; de Vatteville, doyenné de Gamaches ; de Saint-André, de Rouen ; du Trait, doyenné de Saint-Georges ; de Saint-Jacques, d'Eu ; d'Infreville, doyenné de Bourgthéroulde ; d'Épreville, doyenné de Valmont ; d'Épineville, doyenné de Canville ; de Guillemerville, doyenné de Foucarmont ; de Saint-Michel, du Tréport ; de Saint-Hellier, doyenné de Longueville ; de Gainneville, doyenné de Saint-Romain ; de Saint-Laurent, de Rouen. — Une table, comme au registre précédent.

G. 9579. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1624-1625. — Registre du secrétariat. — Vicaires généraux : G. Ellyes, Dubuisson, Desmay, Quatresols. Collations relatives aux églises : des Ventes-d'Éavy ; de Vénesville, doyenné de Valmont ; de Fry, doyenné de Bray ; de Bazomesnil, doyenné de Longueville ; de Flamets, doyenné de Neufchâtel ; de Saint-Patrice, de Rouen ; d'Équinbosc, doyenné de Fauville ; de Saint-Lucien, doyenné de Ry ; de Mantheville, doyenné de Valmont ; de Villers, doyenné de Gamaches ; d'Admesnil, doyenné de Canville ; de Criquebeuf, doyenné de Valmont ; de Sainte-Foy, doyenné de Longueville ; d'Anquetierville, doyenné de Fauville ; de Bornambusc, doyenné de Saint-Romain ; de Sainte-Geneviève, doyenné de Baudemont ; de Compainville, doyenné de Neufchâtel ; d'Aubourville, doyenné de Bourgthéroulde ; d'Étainhus, doyenné de Saint-Romain ; de Varneville, doyenné de Pavilly ; de Fultot, doyenné de Canville ; de Norville, doyenné de Saint-Georges ; de Muids, doyenné de Gamaches ; de Gonfreville, doyenné de Valmont ; de Mesmoulins, doyenné de Bacqueville ; de Mélamare, doyenné de Saint-Romain. — Une table est jointe au registre.

G. 9580. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1626-1627. — Registre du secrétariat. — Mêmes vicaires généraux. — Collation des églises : de Vattetot, doyenné de Fauville ; de Montmain, doyenné de Périers ; de la Fontelaye, doyenné de Bacqueville ; d'Auberbosc, doyenné de Fauville ; du Mesnil-Durdent, doyenné de Canville ; du Muids, doyenné de Gamaches ; d'Angerville-la-Martel, doyenné de Valmont ; d'Ormesnil, doyenné de Neufchâtel ; du Chef-de-l'Eau *aliàs* de Sainte-Adresse, doyenné de Saint-Romain ; de Mélamare, même doyenné ; de Saint-Gilles-de-la-Neuville, même doyenné ; d'Amfreville-la-Mi-Voie, doyenné de Périers ; du Vertbosc, doyenné de Saint-Georges ; d'Héberville, doyenné de Canville ; de Flamanville, même doyenné ; de Beaucamp-le-Vieil, doyenné d'Aumale ; de Mirville, doyenné de Fauville ; de Fontaine-sur-le-Vivier (Fontaine-sous-Préaux), doyenné de la Chrétienté ; de Malleville, doyenné de Valmont ; de Saint-Léger, doyenné de Foucarmont ; de Saint-Saire, doyenné de Neufchâtel ; de Bliquetuit, doyenné de Pont-Audemer ; du Tronquay, doyenné de Gisors ; de Saint-Aignan-sur-Ry, doyenné de Ry.

G. 9581. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1628-1630. — Registre du secrétariat. — Vicaires généraux : Anne Dubuisson ; Pierre Acarie, licencié en droit canon, conseiller et aumônier de la Reine, official. — Mention : de Jacques Ellyes, religieux du prieuré de Bourg-Achard, curé de Honguemare ; de noble homme Pierre Hallier, docteur en Sorbonne, chanoine et pénitencier de Rouen. — 7 juin 1630, arrivée de l'archevêque à Rouen. — Permission accordée à Raoul Lefèvre, sur la présentation de Nicolas de Frantereau, baron de Mesnières, d'habiter *Eremum vulgo dictum de Restonval*. — Mentions d'approbation de titres parmi les actes de collation.

G. 9582. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1631-1633. — Registre du secrétariat. — Vicaires généraux : Nicolas Cavelier, docteur en droit canon, archidiacre et chanoine de Rouen ; Acarie, official ; de La Faye ; Auber ; Henri Boivin, évêque de Tarse, coadjuteur de l'évêque d'Avranches. — Louis de Bretel, évêque élu d'Aix, abbé commendataire de

Saint-Victor-en-Caux, conseiller du Roi au Parlement, doyen et chanoine de Rouen, consacré en la cathédrale de Rouen par l'archevêque. 11 janvier 1632. — Commissions de doyens ruraux. — « Collatio Eremi vulgo nuncupatæ de Bosmichel, infra metas parrochiæ de Hugleville, decanatus de Basquevilla. » 1632. — « Licentia incolendi eremum Sancti Francisci... juxta oppidum de Caudebec ». Janvier 1633. — « Licentia transferendi capellaniam quandam des Catillons de parrochia de Barentin in parrochiam de Villaribus, in gratiam domini de Fouilleuse, domini de Flavencuria. » 1633. — Corps de Nicolas Le Roux apporté d'Avignon en l'église de Bourgthéroulde. 10 février 1633. — Attestations pour des pélerins se rendant à Saint-Jacques en Galicie. Ces actes sont admirablement tenus. On y reconnaît la main du savant chanoine Jean Le Prévost, secrétaire de l'archevêché, éditeur du traité de Jean d'Avranches *De officiis divinis*. — Avec les actes de collations sont confondues les approbations de titres, les approbations de confréries. — A la fin, en cinq chapitres distincts : Mandata ad informandum de titulis ; Approbationes titulorum ; Litteræ dimissoriales ; Approbationes vicariorum ; Miscellanea. — Table jointe au volume.

G. 9583. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1631-1635. — Registre du secrétariat. — Division en treize chapitres : 1° *Ordinationes*. Le 2 juillet 1634, est ordonné diacre, en la chapelle de l'archevêché, François Métel de Boisrobert, du diocèse de Bayeux, chanoine de Rouen, prieur de La Ferté-sur-Aube, au diocèse de Langres ; — 2° *Dispensationes super matrimonio* ; — 3° *Dispensationes apostolicæ* ; — 4° *Approbationes confraternitatum* ; — 5° *Mandata* ; — 6° *Approbationes titulorum* ; — 7° *Litteræ dimissoriales* ; — 8° *Licentiæ quælam seu approbationes* ; — 9° *Licentiæ celebrandi missam* ; — 10° *Approbationes vicariorum* ; — 11° *Absolutiones* ; — 12° *Dispensationes a residentia* ; — 13° *Attestationes*. — Donation par Georges Duhamel, écuyer, sieur de Hateréaumont, en faveur de la chapelle de Saint-Georges audit manoir. — Création d'un office de sous-doyen. — « L'ordre que Nous, archevêque de Rouen, primat de Normandie, entendons estre tenu tant pour nostre conseil que pour la distribution des employs de nos vicaires généraux, fait ce 9e d'aoust 1634 à Gaillon et envoyé à nostre secrétaire de l'archevêché pour estre leu et enregistré au prochain conseil et observé inviolablement, et nostre promoteur général chargé d'y tenir la main. » — Vicaires généraux : Acarie ; Cavelier ; de La Faye ; l'évêque de Tarse, coadjuteur d'Avranches.

G. 9584. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1635-1636. — Registre du secrétariat. — Vicaires généraux : Pierre Acarie ; de La Faye ; Caradas ; Cavelier. — Catalogue des tonsurés par Philippe de de Cospéan, évêque de Lisieux, à Saint-Vivien de Rouen, le 16 décembre 1636 : 224 noms, dont 26 du diocèse de Lisieux ; *ad minores*, 63 dont 17 du diocèse de Lisieux ; sous-diacres, 54 dont 4 du diocèse de Lisieux. — On présente confusément dans ce registre les *dimissoria*, les *mandata* et les *presentationes*. — Les actes sont écrits de la main de Morange, secrétaire et notaire apostolique, et signés par les vicaires généraux. Table jointe au registre.

G. 9585. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1637-1638. — Registre du secrétariat. — Présentations ; provisions (*in extenso*) ; mentions de *mandata ad informandum* et de *dimissoriæ*. — Vicaires généraux : Acarie ; de La Faye ; Le Maire ; Claude d'Ailly, bachelier en droit canon, archidiacre d'Eu. — Quelques actes signés par l'archevêque et par les vicaires généraux.

G. 9586. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets écrits, papier.

1638 (1er mars-31 décembre). — Registre du secrétariat, rédigé par Morange. — Présentations ; provisions. Actes signés.

G. 9587. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

1639-1640. — Registre du secrétariat, rédigé par Morange. — Il n'y a plus que des provisions. Actes signés. — Table jointe au registre.

G. 9588. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1640-1643. — Registre du secrétariat. — Même remarque qu'à l'article précédent. — Vicaires généraux : Le Maire, Gaulde. — Provisaire général : Toussaint Thibaud.

G. 9589. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1643-1646. — *Registrum collationum beneficiorum ecclesiasticorum incipiens a die XVIe mensis augusti anni Domini 1643*, rédigé par Morange. —

Même remarque que ci-dessus. — Vicaires généraux : Gaulde, Lemaistre, Nicolas Paris. — Thibaud, provicaire général.

G. [illegible]. Registre. — In-folio, 141 feuillets, papier.

1616-1618. — *Registrum collationum beneficiorum.* — Même remarque que ci-dessus. — Vicaires généraux : Gaulde ; Nicolas Paris ; Lemaistre ; Louis de Roncherolles, doyen de la collégiale d'Écouis ; Adrien Le Vaillant, docteur en théologie ; Pierre Duperroy, curé de Saint-Étienne-des-Tonneliers ; Pierre Camus, évêque de Belley ; Toussaint Thibaud, provicaire.

G. [illegible]. Registre. — In-folio, 139 feuillets, papier.

1649-1651. — *Registrum collationum beneficiorum ecclesiasticorum incipiens ab initio anni 1649 usque ad diem decimam februarii 1651*, rédigé par Morange. — Même remarque que ci-dessus. — Vicaires généraux : Gaulde ; Paris ; Duperroy ; Henri Le Bum, docteur en décrets, chanoine de Rouen.

G. [illegible] (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1651-1653. — *Registrum collationum beneficiorum ecclesiasticorum incipiens a die XIIIe februarii 1651 usque ad ultimam julii 1653*, rédigé par Morange. — Même remarque. — Vicaires généraux : les mêmes que ci-dessus et Robert Le Cornier de Sainte-Hélène, docteur en théologie. — Esprit, secrétaire de l'archevêque.

G. [illegible]. Registre. — In-folio, 121 feuillets, papier.

1653-1654. — *Registrum collationum beneficiorum ecclesiasticorum incipiens a die octava augusti 1653 usque ad diem ultimam novembris 1654*, rédigé par Morange. — Même remarque et mêmes vicaires généraux que ci-dessus.

G. [illegible]. Registre. — In-folio, 185 feuillets, papier.

1654-1657. — *Registrum collationum beneficiorum ecclesiasticorum incipiens a die ultima novembris 1654 usque ad diem XII[a] novembris 1657*, rédigé par Morange. — Même remarque. — Vicaires généraux : Gaulde ; Le Cornier ; Charles Mallet, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen.

G. [illegible]. Registre. — In-folio, 135 feuillets, papier.

1657-1660. — *Registrum collationum beneficiorum ecclesiasticorum incipiens a die XVI[a] novembris anni 1657 usque ad diem VIII[am] maii 1660.* — Même remarque et mêmes vicaires généraux que ci-dessus.

G. 9396. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1657 (26 mars)-**1660** (8 mai). — Registre des collations, etc., d'une autre écriture que le précédent ; un acte par page ; tous les actes signés par l'archevêque et par Lenoir, son secrétaire. — Acte par lequel François de Harlay, archevêque de Rouen, nomme Me Gabriel de Queylus, prêtre du diocèse de Rodez, abbé de Loc-Dieu, docteur en théologie, vicaire général et official en la Nouvelle France. — Acte par lequel le même prélat donne pouvoir de prêcher en la Nouvelle France, à Gabriel de Tubières, du diocèse de Rodez (le même que Queylus), à Gabriel Souart, du diocèse de Paris, bachelier en droit canon, et à Dominique Gallinier, du diocèse de Mirepoix. Paris, 22 avril 1657. — Acte de confirmation des articles pour l'établissement de la maison des pauvres de Gisors. Château de Trie, 24 mai 1657. — Articles pour la Charité des filles de Longueville, formée à la suite des prédications des prêtres de l'Oratoire de Jésus et avec le consentement de la duchesse de Longueville. Paris, 2 juin 1657. — Établissement d'un monastère de religieux de Saint-Benoît, à Yvetot. Paris, 9 juin 1657. — Établissement d'un monastère de religieux de l'ordre de Saint-Dominique et de Sainte Catherine de Sienne à Rouen. Paris, 11 septembre 1657. — Commission à Jean, évêque d'Auloue et suffragant de Clermont, pour faire les fonctions pontificales « per episcopalis coadjussionis curam ». Gaillon, 28 octobre 1657. — Acte pour terminer les différends entre l'abbé de Queylus et le vénérable supérieur des Jésuites de la maison de Québec, « tous les deux nos grands vicaires dans la partie de notre diocèse appelée la Nouvelle France ». Paris, 30 mars 1658. — Acte pour la célébration de la fête S. Gautier, à Pontoise. 4 avril 1658. — Établissement pour une communauté de filles converties à Dieppe. 25 avril 1658. — Fondation de chapelle au château de Fleury-la-Forêt. 22 mai 1658. — Règlement de la communauté ecclésiastique de Notre-Dame du Havre. 17 mai 1660.

G. 9397. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1660-1662. — *Registrum provisionum seu collationum beneficiorum ecclesiasticorum diocesis Rothomagensis incipiens a die X[a] mensis 1660...*, rédigé par Morange, Bizet, et un autre secrétaire aussi du nom de Morange. — Pièces signées par l'archevêque ou par

les vicaires généraux Gaulde, Le Cornier, Mallet, Charles Du Four, docteur en décrets, abbé de Notre-Dame d'Aulnay et trésorier du chapitre de Rouen.

G. 9598. (Registre.) — In-folio. 142 feuillets, papier.

1662-1663. — *Registrum collationum beneficiorum ecclesiasticorum diocesis et provincie Rothomagensis, incipiens a die XVIII^a julii 1662...*, rédigé par Morange, Bizet et un autre Morange. — Actes signés par les vicaires généraux Gaulde, Mallet, Du Four.

G. 9599. (Registre.) — In-folio. 128 feuillets, papier.

1660-1663. — Registre du secrétariat. — Actes signés par l'archevêque en dehors de Rouen. — Permission aux prêtres du séminaire archiépiscopal de célébrer la fête du très Sacré-Cœur de la Mère de Dieu et d'en dire l'office à la messe. Près Paris, 6 mai 1660. — Permission de célébrer la messe en la chapelle de la seigneurie de Cantiers. 17 juin 1660. — Permission aux Mathurins de fonder un hospice à Rouen. 3 février 1661 (A cette date, l'archevêque présidait à Paris l'assemblée du Clergé). — Permission aux sœurs de Saint-François et de Sainte-Élisabeth de Louviers d'établir un monastère à Rouen. Gaillon, 21 septembre 1661.

G. 9600. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1663-1666. — *Registrum collationum seu provisionum beneficiorum ecclesiasticorum archiepiscopatus Rothomagensis, incipiens ab anno 1663, die vero XXI^a mensis novembris.* — Rédigé par Morange et Bizet. — Actes signés par les vicaires généraux Gaulde, Mallet et Du Four.

G. 9601. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1666-1668. — *Registrum collationum seu provisionum beneficiorum ecclesiasticorum archiepiscopatus Rothomagensis, incipiens ab anno 1666, die vero ultima mensis februarii.* — Rédigé par Morange. — Actes signés par les mêmes vicaires généraux et par l'archevêque.

G. 9602. (Registre.) — In-folio. 249 feuillets, papier.

1667-1671. — Registre de provisions et autres actes, comme dimissoires, dispenses, signés par l'archevêque en dehors de Rouen. — Approbation d'une confrérie du Rosaire à Quitry. 24 juillet 1667. — Règlement pour les fonctions curiales en la chapelle du Mesnil-aux-Moines. Dieppe, 15 novembre 1667. — Règlement pour les chanoines et le curé de Gournay. Gaillon, 29 juin 1668.

G. 9603. (Registre.) — In-folio. 204 feuillets, papier.

1668-1672. — *Registrum collationum seu provisionum beneficiorum ecclesiasticorum archiepiscopatus Rothomagensis.* — Rédigé par Morange. — Actes signés par l'archevêque ou par les vicaires généraux Gaulde, Mallet et Du Four.

G. 9604. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1676 [1]. — Registre d'expéditions du secrétariat rédigé par Grébauval. — Provisions, exeats, dispenses de bans, *mandata ad informandum, licentiæ deserviendi*, etc., signés par les vicaires généraux Alexandre Sallet, Mallet, de Fieux, Mascranny. — Remontrances des curés de Rouen à l'archevêque au sujet du doyenné de la Chrétienté, pour que cette place soit occupée par un des curés de la ville.

G. 9605. (Registre.) — In-folio. 196 feuillets, papier.

1676-1678. — Registre d'expéditions du secrétariat, rédigé par Grébauval. — Même nature d'actes signés par les mêmes vicaires généraux.

G. 9606. (Registre.) — In-folio. 151 feuillets, papier.

1678-1679. — Registre du secrétariat, rédigé par Grébauval. — Actes signés par les vicaires généraux Mallet, de Fieux, Mascranny, Sallet. — A la fin du volume se trouve un index des bénéfices dont il est question.

G. 9607. (Registre.) — In-folio. 104 feuillets, papier.

1679-1680. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis*, rédigé par Grébauval. — Actes signés par les mêmes vicaires généraux.

G. 9608. (Registre.) — In-folio. 150 feuillets, papier.

1680-1681. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens die prima mensis junii 1680*, rédigé par Grébauval. — Actes signés par les mêmes vicaires généraux et par Mgr. Colbert, coadjuteur. — A la fin du registre, index des paroisses dont il est question.

1. De 1673 à 1670, il y eut 3 registres de provisions de bénéfices ou d'expéditions, lesquels furent analysés, il y a de très nombreuses années déjà, par M. de Beaurepaire, p^os 169 à 171 de son inventaire manuscrit, mais qui n'ont pas été retrouvés lors du transfert des registres de l'archevêché aux archives départementales.

G. 9609. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1675-1681. — Registre des provisions et autres actes signés par Mgr François Rouxel de Médavy, à Paris, à Grancey, à Gaillon. — Ordonnance pour l'heure des messes de la ville d'Eu, 23 janvier 1677. — Collations, dimissoires, dispenses de bans. — Ce registre est de la main de M. Lecanu, secrétaire de Mgr. de Médavy. — Sur le plat de la couverture, en écriture du temps : *Registre de campagne.*

G. 9610. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1681-1682. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens die XXVII^a^ mensis martii 1681*, rédigé par Grébauval. — Actes signés par les vicaires généraux de Fieux, Mascranny.

G. 9611. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1682-1684. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens die prima junii 1682*, rédigé par Grébauval. — Actes signés par les mêmes vicaires généraux, et par Mgr. de Médavy et Mgr. Colbert, son coadjuteur. — Index à la fin du chapitre.

G. 9612. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1684-1685. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens die decima quinta maii 1684*, rédigé par Grébauval. — Actes signés par les mêmes vicaires généraux. — Index à la fin du registre.

G. 9613. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1685-1686. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens die prima mensis augusti anno 1685*, rédigé par Grébauval. — Actes signés par les mêmes. — Index à la fin du registre.

G. 9614. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1686-1688. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens die duodecima mensis augusti 1686*, rédigé par Grébauval. — Actes signés par les vicaires généraux de Fieux, Mascranny, Rouxel de Médavy, docteur de Sorbonne, grand doyen du chapitre de Rouen. — Index à la fin du registre.

G. 9615. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1688-1690. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens die tertia junii 1688 usque ad diem vigesimam septimam martii 1690*, rédigé par Grébauval. — Actes signés par les mêmes. — Entérinements d'absolutions ; — réunion de la chapelle du Bosmelet ; — érection en bénéfice de la chapelle de Groffy ; — érection du Scapulaire à Orgeville. — Index à la fin du registre.

G. 9616. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1690-1692. — *Registrum archiepiscopatus Rothomagensis incipiens die vicesima nona martii 1690*, rédigé par Grébauval et de La Rue, secrétaires. — Provisions, dispenses de bans, mandements pour informer, entérinements d'absolutions, etc., signés par les vicaires généraux de Fieux, Mascranny, Pierre Clément, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Maclou de Rouen, prieur de Saint-Pierre de Pontoise. — Érection de la chapelle du Bois-Héroult à Écaquelon. — Index à la fin du registre.

G. 9617. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1692-1694. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis, sub pontificatu illustrissimi ac reverendissimi in Christo patris domini domini Jacobi Nicolai archiepiscopi Rothomagensis, Normaniæ primatis, a die prima februarii 1692 ad octavam februarii 1694*, rédigé par les secrétaires de La Rue et Déquinnemare. — Actes signés par les vicaires généraux Mascranny, Clément, Pierre Longuet, docteur en théologie, chanoine de Rouen. — Permission de démolir l'église de Blancmesnil, 8 février 1694. — Index à la fin du registre.

G. 9618. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1693-1694. — *Registrum secretariatus reverendissimi domini domini archiepiscopi Rothomagensis*, contenant tous actes signés par l'archevêque, relatifs aux prieurés de Saint-Victor de Nevers, de Saint-Pierre « de Montigny le Chastel » ; à la chapelle « vulgò de Montaumer » à Saint-Gervais de Paris ; à l'archidiaconé du Vexin normand ; à la chapelle de Saint-Blaise à Saint-Gervais de Paris ; à celle de Sainte-Marguerite, à Saint-Jean-en-Grève de Paris ; au prieuré de Pavilly ; etc.

G. 9619. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1694. — *Registrum secretariatus illustrissimi et reverendissimi domini archiepiscopi Rothomagensis*, contenant tous actes signés par l'archevêque.

G. 9620. (Registre.) — In-folio, 309 feuillets, papier.

1694-1695. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis sub pontificatu illustrissimi ac reverendissimi in Christo domini domini Jacobi Nicolai, archiepiscopi Rothomagensis, Normaniæ primatis, a die octava februarii 1694 ad vicesimam septembris 1695.* — Actes signés par l'archevêque et les vicaires généraux. — Un index à la fin du registre.

G. 9621. (Registre.) — In-folio, 378 feuillets, papier.

1695-1698. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis sub pontificatu illustrissimi ac reverendissimi domini domini Jacobi Nicolai Colbert, archiepiscopi Rothomagensis, Normaniæ primatis, incipiente* (sic) *die vigesima prima mensis septembris anno Domini 1695.* — Actes signés par les vicaires généraux Clément, Longuet, de Séraucourt, et souvent par l'archevêque. — Fondation d'écoles à Ernemont par M. Barthélemy de Saint-Ouen d'Ernemont de La Heuse.

G. 9622. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1695-1698. — *Registrum secretariatus illustrissimi et reverendissimi domini mei J* [*acobi*], *archiepiscopi Rothomagensis, Normanniæ primatis.* — Lettres dimissoires, dispenses, etc. Tous les actes sont revêtus de la signature de l'archevêque.

G. 9623. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1698-1700. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis sub pontificatu illustrissimi ac reverendissimi domini domini Jacobi Nicolai Colbert, archiepiscopi Rothomagensis, Normaniæ primatis, incipiens die octava julii, anno Domini 1698*, rédigé par Grébauval, secrétaire. — Actes signés par les vicaires généraux Longuet, de Séraucourt ; un certain nombre le sont de l'archevêque. — Index à la fin du registre.

G. 9624. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1698-1701. — *Registrum secretariatus illustrissimi et reverendissimi domini domini archiepiscopi Rothomagensis.* — Lettres dimissoires ; dispenses ; etc. — Tous les actes sont revêtus de la signature de l'archevêque.

G. 9625. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1701-1702. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens anno primo sæculi decimi octavi a nativitate Domini 1701, pontificatus illustrissimi ac reverendissimi in Christo patris et domini domini Jacobi Nicolai archiepiscopi Rothomagensis, Normaniæ primatis, anno decimo*, rédigé par Grébauval, secrétaire. — Actes signés de l'archevêque, de Longuet, Clément, de Séraucourt. — En tête, sur le premier feuillet, formule du serment usité dans l'archevêché de Rouen pour la collation des bénéfices ecclésiastiques à charge d'âmes. — Index à la fin du registre.

G. 9626. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1702-1703. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens anno secundo sæculi decimi octavi a nativitate Domini 1702, die vero mensis februarii vigesima quinta, pontificatus illustrissimi ac reverendissimi... anno duodecimo*, rédigé par Grébauval, secrétaire. — Actes signés par l'archevêque et les vicaires généraux de Séraucourt, Longuet, de Monchy. — Index à la fin du registre.

G. 9627. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1703-1705. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens anno tertio sæculi decimi octavi a nativitate Domini 1703, die vero mensis julii secunda, pontificatus illustrissimi ac reverendissimi in Christo patris domini Jacobi Nicolai archiepiscopi Rothomagensis, Normanniæ primatis, anno decimo tertio*, rédigé par J. Homo, secrétaire. — Provisions de cures, chapelles, bénéfices ; dispenses de bans pour mariages ; etc. — Jean-Armand de La Vove de Tourouvre se démet du canonicat de Saint-Rhu, 21 septembre 1703. — Nominations : de Bernard Couet, licencié en l'un et l'autre droit, en qualité de vicaire

général, 22 septembre; — du même en qualité d'official, 4 novembre; — de Jean-Armand de Tourouvre, docteur de la faculté de Paris, grand archidiacre de l'église de Rouen, en qualité de vicaire général, 27 décembre. — Provisions : du prieuré de Sainte-Honorine de Graville, 3 janvier 1704; — du prieuré de Saint-Hilaire, 29 mai. — Actes signés des vicaires généraux de Monchy, de Séricourt, Couet, de Tourouvre; quelques-uns le sont de l'archevêque.

G. 9628. Registre. — In-folio, 187 feuillets, papier.

1705-1709. — Registre du secrétariat de l'archevêché, rédigé par Homo et Lucas, secrétaires. — Actes signés par l'archevêque Jacques-Nicolas Colbert et par les vicaires généraux de Séricourt, B. Couet, Armand de Tourouvre. — Provisions : du prieuré de Graville, 15 avril 1705; — du prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, 10 juillet; — du prieuré de Saint-Pierre d'Eurville, 20 mai 1706. — Nominations : de Jacques Athanase de Goury, docteur en théologie de la faculté de Paris, en qualité d'archidiacre du Vexin normand, 29 décembre; — de Louis-Gabriel Guéret, docteur en théologie, curé de la paroisse Saint-Laurent de Rouen, en qualité de vicaire général, 28 avril 1707. — Prise de possession de l'archevêché par Claude d'Aubigné, 10 juillet 1708.

G. 9629. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1707-1708. — Registre du secrétariat de l'archevêché par les vicaires généraux du chapitre de Rouen : Gilles Dufour, conseiller du Parlement, grand doyen; Pierre-Louis de Guyeurs Du Châtel, grand-chantre; Claude de Champagne de Séricourt, Jean-Armand de Tourouvre, Pierre de La Hogue et Louis de Nozeau.

G. 9630. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1708-1711. — *Registrum actorum pontificatus illustrissimi et reverendissimi in Christo patris domini domini Claudii Mauri d'Aubigné, archiepiscopi Rothomagensis, Normaniæ primatis, paris Franciæ, antea episcopi comitis Noviomensis, a die octava mensis julii anni 1708.* — Mandement pour la prise de Tortose, 1er août 1708. — Mandement portant condamnation des *Institutions théologiques* du P. Juenin, imprimées à Paris en 1701, 22 mars 1708. — Nominations d'officiers à l'officialité et à la juridiction supérieure des hauts-jours : Durand, Pierre Haveron, Jacques Noël, conseillers en ladite juridiction; Louis Perchel, avocat général. — Actes signés par l'archevêque, par Lucas et Allais.

G. 9631. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1708-1711. — *Registrum nonnullorum actorum pontificalium*, sous le pontificat de Mgr. d'Aubigné, rédigé par Thierry, secrétaire. — Nominations, comme vicaires généraux, de l'abbé Claude Champagne de Séricourt, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine et trésorier de Rouen, 25 avril 1710 (déjà official par nomination du 25 avril 1708); — de Claude Bonnedame, docteur en théologie, chanoine et trésorier de Noyon, 9 mai 1708; — d'Armand-Gaston Jublet d'Heudecour, 12 juin 1708; — de Louis Rouault de Gamaches, 7 avril 1712; — comme promoteur, d'Antoine Du Bos de Montbrison, 9 novembre 1712. — On marque quand l'archevêque s'absente de Rouen. — Actes signés par lui.

G. 9632. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1714-1719. — Registre faisant suite au précédent, rédigé par Thierry. — Mandement au sujet de la constitution *Unigenitus* et des appels qui ont été interjetés. — Nomination comme vicaire général (3 janvier 1715) de Pierre Desmarets (en même temps official), lequel délègue pour le remplacer, pendant son absence seulement, Pierre Bridelle, docteur en théologie (5 janvier 1716). — Actes signés par l'archevêque. — Table à la fin du registre.

G. 9633. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1709-1712. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis*, rédigé par Allais. — Actes signés par l'archevêque, par L'Ami, Langlois, Lefebvre, Leclerc, J. Gaquerel, Corbin, Rouelle, J. Larcher, Lambert, Le Prévost, Le Roux, etc.

G. 9634. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1712-1715. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens a prima die mensis januarii anni Domini 1712*, rédigé par Allais, secrétaire. — Mandement touchant l'habit ecclésiastique, la fréquentation des cabarets et les prêtres étrangers. — Commission à Pierre Frechon, prêtre de Dieppe, pour

l'instruction des garçons nouvellement convertis. 2 janvier 1712. — La plus grande partie des actes sont simplement analysés. Ceux qui sont rapportés en entier sont signés par l'archevêque.

G. 9635. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1712-1715. — Registre du secrétariat, rédigé par Allais, secrétaire. — Actes signés par L'Ami, Le Roux, Corbin, Grébauval, Bonnedame, vicaire général, etc.; quelques-uns le sont par l'archevêque.

G. 9636. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1719-1721. — *Registre du gouvernement de Monseigneur Armand Bozin de Besons, archevêque de Rouen, primat de Normandie, conseiller du Roi en tous ses conseils et du conseil de Régence.* — Nominations : de Jean de La Roque comme vicaire général; de Nicolas de Saulx-Tavannes, en la même qualité; d'Urbain Robinet, docteur en théologie de la faculté de Paris, en la même qualité; d'Antoine-Roger Corbin, licencié en droit, comme promoteur de l'officialité. — Nominations à des cures. — Dispenses de bans pour contracter mariage.

G. 9637. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets écrits, papier; 9 pièces annexées.

1719-1721. — Registre du secrétariat contenant les ordonnances rendues hors la ville de Rouen. — Nominations par Mgr. de Besons, comme grands vicaires de Rouen, de Jean de La Roque, Nicolas de Saulx-Tavannes, Louis-Guillaume de Mathan; comme official de Pontoise, de Nicolas de Saulx-Tavannes; comme promoteur de Pontoise, de Jacques Suger; comme vice-gérant de Pontoise, de Jean-Baptiste Marie.

G. 9638. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1721-1724. — Registre du secrétariat tenu pendant la vacance du siège, du 8 octobre 1721 au 12 juillet 1724, par les vicaires généraux capitulaires.

G. 9639. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1732-1733. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens a die prima januarii anni 1732.* — Actes signés par Bridelle et Terrisse, vicaires généraux de Mgr. Louis La Vergne de Tressan, archevêque de Rouen.

G. 9640. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1733-1734. — *Registrum secretariatus Rothomagensis pro anno Domini 1733.* et depuis le 20 avril 1733 *sede archiepiscopali Rothomagensi vacante.* — Actes signés par les mêmes vicaires généraux. — Nomination de Nicolas de Vichy de Chamron en qualité de vicaire général. 19 février 1733. — Provisions de bénéfices; collations de cures; dispenses de bans pour mariage, etc.

G. 9641. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1734-1735. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis incipiens a pontificatu illustrissimi et reverendissimi domini domini Nicolai de Saulx-Tavannes pontificis Rothomagensis, Normanniæ primatis, paris Franciæ, ...possessione de eodem archiepiscopatu adepta die XXVIII^a januarii, anno Domini 1734 per procuratorem.* — Nominations, comme vicaires généraux, des abbés Bridelle et Terrisse (23 janvier 1734). — Actes signés de Bridelle, Terrisse, Bert, Duguesclin et de Chamron, vicaires généraux; quelques-uns de l'archevêque.

G. 9642. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1735-1737. — Registre du secrétariat de l'archevêché. — Provisions : du prieuré de Saint-Gilles, au doyenné de Ry. 21 février 1736; — du prieuré de Saint-Paul « en Lyons-la-Foret ». 14 mai — Nominations : de Claude-Louis Rose, docteur en théologie de la faculté de Paris, en qualité de vicaire général. 15 mai; — de l'abbé Bridelle, en qualité d'official. 25 mai. — Provision du prieuré-cure de Notre-Dame d'Eu. 30 octobre. — Nomination aux grandes écoles de Fécamp d'Adrien Aubery, en remplacement de Jean-Baptiste Rossignol, démissionnaire. 1er août 1737. — Actes signés en partie par l'archevêque, en partie par les vicaires généraux Bridelle, Terrisse, Ruchechouart et Rose.

G. 9643. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1737-1739. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis*, contenant les provisions de bénéfices. — Provisions : du prieuré de Saint-Michel de Bolbec. 15 janvier 1738; — des cures de Tancarville. 21 mars; du Petit-Quevilly. 26 mars; de Barentin.

4 avril. — Nomination de Charles de Grimaldi, en qualité de vicaire général. 12 avril. — Provision du vicariat perpétuel de Notre-Dame de la Ronde. Novembre; de celui d'Andely. 16 mars 1732. — Actes signés en partie par l'archevêque, en partie par les vicaires généraux Terrisse, Rochechouart, Bridelle, Rose, Grimaldi et Fitzjames.

G. 9644. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier; 1 pièce annexe.

1739-1740. — *Registrum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis.* — Provisions : de l'archidiaconé du Vexin normand en faveur de Jacques de Saint-Pierre, du diocèse de Lisieux. 17 mai 1739; — de la cure d'Yerville. 23 juillet; — du prieuré-cure de Saint-Pierre de Gaillardbois. 5 août; — du prieuré de Sainte-Croix près Eu. 19 septembre; — du prieuré de Longueville. 27 septembre; — de la chapelle du collège du Saint-Esprit à la cathédrale. 3 décembre; — du prieuré-cure du Mont-aux-Malades. 4 mars 1740; — du prieuré de Sainte-Radegonde au doyenné de Neufchâtel. 14 octobre. — Actes signés des mêmes vicaires généraux, quelques-uns de l'archevêque.

G. 9645. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1740-1741. — *Registrum secretariatus* [*archiepiscopatus*] *Rothomagensis... sub pontificatu D. D. Nicolai de Saulx-Tavannes.* — Provisions : du vicariat perpétuel de Notre-Dame-de-la-Ronde. 6 février 1741; — de la cure de la Bouille. 12 février; — de la cure du Bourg-Dun. 19 février; — d'un canonicat en l'église cathédrale. 18 mars; — de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste en l'église de Saint-Martin-sur-Renelle. 29 mars; — de la chapelle des Quinze-Livres, en l'église cathédrale. 18 juin. — Actes signés des vicaires généraux Terrisse, Bridelle et Rose; quelques-uns le sont de l'archevêque.

G. 9646. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1741-1743. — Registre du secrétariat de l'archevêché. — Provision de la cure de Saint-Maclou de Rouen. 9 septembre 1741. — Nominations en qualité de vicaires généraux : de Jacques de Saint-Pierre, du diocèse de Lisieux. 18 septembre; de Jean-Baptiste-Antoine de Malherbe, du diocèse de Bayeux, docteur de la faculté de Paris et chanoine de Paris. 22 septembre. — Délégation de pouvoirs à l'abbé Bridelle, vicaire général. 25 septembre. — Provisions : de la cure de Saint-Romain-de-Colbosc. 23 octobre; de la cure de Saint-Vigor de Rouen. 4 novembre. — Statuts de la confrérie du S. Sacrement érigée en l'église collégiale de Saint-Antoine de Gaillon en l'année 1524 par Mgr. Ambroise Le Veneur, évêque d'Évreux. — Approbation de l'archevêque. 2 décembre. — Provision du prieuré de Crasville-la-Roquefort. 20 janvier 1742; — de la cure de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen. 29 mai. — Réunion de la chapelle de Notre-Dame-du-Puits au trésor de l'église d'Elbeuf-sur-Andelle. 25 juillet. — Actes signés des vicaires généraux Terrisse, Bridelle, Rose, Cérisy; quelques-uns de l'archevêque.

G. 9647. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets écrits, papier.

1743-1744. — Registre du secrétariat de l'archevêché. — Provisions : du prieuré de Neufmarché. 24 avril 1743; — du prieuré de Saint-Paul de Lyons. 3 juin; — du prieuré de Saint-Maur dans la forêt de Brotonne. 7 juin; — du prieuré de Saint-Jacques du Petit-Andely. 4 juillet; — de la cure de Notre-Dame d'Eu. 25 juillet; — du prieuré de Pressigny. 22 août. — Mêmes signatures que ci-dessus. — Index à la fin du registre.

G. 9648. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1744-1749. — Registre du secrétariat de l'archevêché « pour servir à enregistrer les provisions des cures, prieurés, canonicats, chapelles et autres actes concernant les bénéfices, expédiées au secrétariat de l'archevêché ». — Provisions : de la cure de Notre-Dame de Gournay. 23 mai 1747; — du prieuré de Saint-Martin de Charleval. 27 juin. — Nomination comme vicaire général de Louis-Mathieu Sehier, curé de la paroisse Saint-Vivien de Rouen. 16 juin. — Provision de la cure d'Yvetot. 8 août. — Nomination de François Cornet, du diocèse de Lyon, chanoine de l'église cathédrale, comme grand vicaire. 14 septembre; — du même en qualité de chancelier. 13 novembre. — Provisions : de la cure de Gisors. 28 décembre; — de Jumièges. 13 mars 1748. — Nomination d'Arthur-Richard Dillon, du diocèse de Paris, comme grand vicaire. 10 avril. — Provision de l'église de Saint-Sauveur de Rouen. 11 août. — Actes signés des vicaires généraux Cerisy, Cornet, Dillon, Esmangard, de Saint-Pierre et Sehier; quelques-uns de l'archevêque. — Un index se trouve à la fin du registre.

G. 9649. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1750-1753. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions des cures, prieurés, canonicats, etc., expédiées par le secrétariat. — Provisions : de la cure d'Yvetot. 5 février 1750 ; — du prieuré de la Madeleine près Vernon. 20 août ; — de la cure d'Auffay. 8 décembre ; — du prieuré de Saint-Léonard près Andely. 22 mai 1751 ; — de l'archidiaconé du Petit-Caux. 20 août ; — du prieuré de Saint-Thomas-sur-Scie. 27 juillet 1752 ; — du prieuré d'Eurville. 6 octobre ; — du prieuré de Feuilloy. 1753. — Nominations : comme vicaires généraux, de Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, du diocèse de Limoges. 31 mars 1750 ; d'Étienne-Charles de Loménie de Brienne, du diocèse de Paris, docteur de Sorbonne. 22 mars 1752. — Provisions de la vicairie perpétuelle de Notre-Dame-de-la-Ronde. 17 mai 1750, 16 janvier 1751, 4 juin 1753. — Mêmes signatures que ci-dessus. — Index à la fin du registre.

G. 9650. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier ; deux pièces annexées.

1753-1756. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions des cures, bénéfices, canonicats, etc., expédiées par le secrétariat. — Provisions : du doyenné d'Écouis. 31 octobre 1753 ; — du prieuré de Saint-Sylvestre. 28 novembre ; — des cures de Saint-Étienne-le-Vieil. 25 février 1754 ; de Saint-Nicaise. 26 avril ; de Saint-Ouen de Fécamp. 6 juillet ; du Havre. 11 septembre ; d'Oissel. 14 août 1755 ; de Boisguillaume. 11 novembre ; — des prieurés de Saint-Laurent-en-Lyons. 19 septembre 1754 ; de Beaumont-le-Perreux. 25 novembre ; de Graville. 1er février 1755 ; de Saint-Étienne d'Hacqueville. 12 mars. — Ordonnance contre un jésuite. 15 février 1756. — Lettres de grand vicaire pour Raimond de Boisgelin de Cucé. 2 août 1756. — Actes signés des vicaires généraux Terrisse, Rose, Esmangard, de Brienne, de Saint-Aulaire. — Index à la fin du registre.

G. 9651. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1756-1759. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions des cures, bénéfices, canonicats, etc., expédiées par le secrétariat. — Provisions : de la vicairie perpétuelle d'Écouis. 27 septembre 1756 ; — des cures de Notre-Dame de la Ronde. 24 février 1757 ; d'Écouis. 21 septembre 1758 ; — des prieurés de Saint-Paul à Lyons-la-Forêt. 10 septembre 1757 ; d'Eurville. 4 octobre 1758, 6 mars 1759 ; de Saint-Fiacre du Mont-Louvet. 25 juin ; — des abbayes d'Arques. 13 août 1757 ; de Saint-Wandrille. 3 octobre ; du Tréport. 26 mai 1758 ; — de l'archidiaconé du Vexin Normand. 2 février 1757 ; du Grand Archidiaconé. 27 juillet 1759. — Nomination comme grand vicaire de l'abbé Jean-François Cornet, du diocèse de Lyon, chanoine de Rouen. 12 septembre 1757. — Index à la fin du registre.

G. 9652. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1759-1762. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions des cures, prieurés, canonicats, etc., expédiées par le secrétariat, rédigé par Aubry, secrétaire. — Provisions : des prieurés d'Yvetot. 21 janvier 1760 ; de Saint-Paul de Lyons-la-Forêt. 22 février ; de Fleuzy. 30 septembre ; de Longueville. 27 mars 1761 ; de Sainte-Honorine. 22 septembre ; — de l'abbaye d'Arques. 14 juin 1760 ; — du décanat du Saint-Sépulcre de Caen. 30 décembre ; — du vicariat perpétuel de Notre-Dame-de-la-Ronde. 11 août 1761 ; — de la cure de Notre-Dame du Grand-Andely. 27 février 1762. — Lettres : de vice-promoteur, en faveur d'Adrien Osmont, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Nicaise de Rouen. 25 janvier 1760 ; d'assesseurs à l'officialité, en faveur de Raymond de Boisgelin de Cucé, vicaire général, et de Marc-Antoine de Noë, abbé commendataire de l'abbaye royale de Simorre (Gers), vicaire général. 3 février ; de vicaire général, en faveur de Samuel Thomas, du diocèse d'Angoulême. 1er avril 1762. — Index à la fin du registre.

G. 9653. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1762-1764. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions de bénéfices, cures, prieurés, canonicats, etc., expédiées par le secrétariat, rédigé par Aubry, secrétaire. — Provisions : du décanat d'Yvetot. 13 juillet 1762. — du prieuré de l'Hôtel-Dieu du de Saint-Lô, au diocèse de Coutances. 14 août ; — du prieuré de Saint-Sylvestre de Cléres. 16 septembre ; — de l'église Saint-Patrice de Rouen. 18 septembre ; — du personnat de Mirville. 17 février 1763 ; — de la cure de Saint-Nicolas de Rouen. 5 mai ; — du prieuré de Sainte-Radegunde, au diocèse de

Neufchâtel. 5 septembre. — Lettres de vice-gérant de l'officialité en faveur de Philibert-Pierre Marescot. 6 avril 1763; d'assesseur extraordinaire à l'officialité en faveur de Nicolas Gruchet, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Beuzeville-la-Guérard. 18 avril; de promoteur à l'officialité. 13 avril.

G. 9654. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1761-1766. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions de bénéfices, cures, canonicats, prieurés, etc., expédiées par le secrétariat, rédigé par Aubry, secrétaire. — Provisions : de la cure de Saint-Michel de Saint-Wandrille. 21 septembre 1764; — du prieuré de Neufmarché. 15 novembre; — du canonicat de Charlesmesnil. 19 janvier 1765; — des doyennés : de Neufchâtel. 8 avril; de Gournay. 11 mai; du Havre. 21 mai; — du prieuré du Héron. 28 septembre; — des décanat et cure de Sauqueville. 30 novembre; — de la cure de Saint-Éloi de Rouen. 10 janvier 1766; — du personnat de Bretteville, 17 janvier; — de l'office claustral de bailli de Valmont. 19 mars; — de la cure de Saint-Étienne-des-Tonneliers de Rouen. 29 avril; — du doyenné de Baudemont. 14 mai; — de la cure de Saint-Denis de Rouen. 17 mai; — du prieuré de Crasville-la-Roquefort. 11 juillet. — Lettres : de promoteur extraordinaire de l'officialité, en faveur de Laurent-Charles Troullé, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville. 28 mars 1765; d'assesseur à l'officialité, en faveur de Jean-Baptiste-Philippe-Armand de Clercy, vicaire général. 12 mai 1766; de témoin synodal, en faveur de Jean-Georges Ledout, curé des Trois-Pierres. 12 mai, et d'Alexandre Vinot, curé de Flamesnil. 13 mai.

G. 9655. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1766-1768. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions de bénéfices, cures, canonicats, prieurés, etc., expédiées par le secrétariat, rédigé par Aubry, secrétaire. — Provisions : du canonicat de Blainville. 3 août 1766; — des prieurés : de Sainte-Croix d'Eu. 27 août; de Crasville-la-Roquefort. 27 septembre; de Saint-Jean-Baptiste d'Andely. 20 décembre; — de la cure de Notre-Dame d'Andely. 30 novembre 1767; — du doyenné d'Écouis. 30 juin 1768. — Lettres : d'official de Rouen, en faveur de Philibert-Pierre Marescot, archidiacre d'Eu et vicaire général. 27 avril 1767; de pénitencier, en faveur de Louis Rimbert, du diocèse de Soissons, chanoine de Rouen. 5 mai; d'official de Pontoise, en faveur de Pierre-Augustin Godard de Belbeuf, vicaire général. 31 mai; de témoin synodal, en faveur de Pierre-François Denize, curé de Vatteville, et de Jean Bachelé, curé de Sainte-Marie-des-Champs. 1er juin; de vicaire général en faveur de l'abbé de Belbeuf. 31 mai 1767, et de l'abbé Dominique de Lastic. 5 décembre.

G. 9656. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1770-1773. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions de bénéfices, cures, canonicats, prieurés, etc., expédiées par le secrétariat, rédigé par Liot, secrétaire. — Provisions : du canonicat d'Yvetot. 6 novembre 1770; — des cures de Neufchâtel. 9 janvier 1771; de Nointot. 4 mars; de Sotteville-sous-le-Val. 9 avril; de Saint-Laurent-de-Brévedent. 15 mai; de Saint-Vincent de Rouen. 21 juin; de Monville. 3 juillet; de La Bouille. 6 juillet; — du prieuré d'Yvetot. 19 juillet; — de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville. 20 août; — du prieuré de Notre-Dame de Magny. 23 août; de Fleuzy. 16 janvier 1772. — Nomination de Jean-Baptiste Le Fèvre, curé de Sainte-Geneviève, en qualité de doyen de Neufchâtel. 18 février 1771; de Jean Vignerot, curé de Varengeville, en qualité de doyen de Saint-Georges. 14 mai. — Lettres de témoin synodal pour Charles Guignand, curé de la paroisse Notre-Dame de Neufchâtel. 18 février; pour Pierre Le Fèvre, curé du Mesnil-Mauger. 18 février. — Lettres de grand vicaire pour Ardouin Doillianson de Courcy, du diocèse de Séez, chanoine de l'église de Rouen, licencié en l'un et l'autre droit. 21 mars 1771; pour Maurice-Élisabeth de La Vergne de Tressan, du diocèse de Paris. 21 septembre.

G. 9657. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1773-1775. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions de bénéfices, cures, canonicats, prieurés, etc., expédiées par le secrétariat. — Provisions : des cures de Bondeville. 3 juillet 1773; d'Écalles-sous-Villiers. 30 août; — des prieurés de Saint-Paul-en-Lyons. 1er octobre; de Sainte-Radegonde. 3 octobre; — des cures de Petit-Quevilly. 5 novembre; de Pont-Authou. 18 novembre; du Tréport. 1er décembre; — de la prébende de Saint-Romain. 4 décembre; — du prieuré de Neufmarché. 11 décembre; — de la cure de Notre-Dame d'Eu.

26 janvier 1774; de Longueville. 28 février; — du prieuré de Saint-Aubin près Gournay. 7 avril; de Beaussault. 14 juin; — de la cure de Caudebec-en-Caux. 23 juin; de Saint-Amand de Rouen. 25 juin. — Nominations : de témoins synodaux : Jacques Le Fèvre, curé de Touffreville-la-Câble. 25 mai 1773; Alexis Miquignon, curé d'Haudricourt. 25 mai; — de doyens : Pierre Roquelay, curé de Beuzevillette, à Fauville. 25 mai; Jean Le Tellier, curé d'Auberville-la-Manuel, à Valmont. 25 mai; Charles-Hubert-Louis Lhermite, curé de Sainte-Croix-sur-Buchy, à Ry; — de députés à la Chambre souveraine : Étienne-Théodore de Vigneral, chanoine de Lisieux. 21 juin 1773; Bernard Batailler d'Omonville, docteur de Sorbonne. 13 septembre; — de grands vicaires : Jean-Baptiste de Chabot, du diocèse de Poitiers. 28 février 1775; Henri-Charles Dulau d'Allemans, du diocèse de Périgueux. 7 mars 1775.

G. 9658. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1775-1779. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement de provisions de bénéfices, cures, canonicats, prieurés, etc., expédiées par le secrétariat. — Provisions : du prieuré de Fleuzy. 16 novembre 1775; — de la cure Saint-Patrice de Rouen. 7 décembre; de Gisors. 12 février 1776; de Moron, au diocèse de Bayeux. 2 mars; de Notre-Dame d'Andely. 5 mars; — de la prébende de Saint-Romain. 18 avril; — du décanat de Gamaches, en faveur de François Denize, curé de Fresne. 23 mai; de Foucarmont, en faveur de Charles Gaudebout. 13 août; — de la cure de Saint-Wandrille, 8 janvier 1777; — de la vicairie perpétuelle de Notre-Dame-de-la-Ronde. 28 avril; — du canonicat du Saint-Sépulcre. 22 juillet; — de la cure de Saint-Lô de Rouen. 24 septembre; — de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. 10 octobre; — de la cure de de Saint-Remy de Dieppe. 2 juillet 1778; de Notre-Dame d'Envermeu. 1er août; de Saint-Jacques d'Eu, 25 novembre. — Nominations de témoins synodaux. — Lettres de grand vicaire pour Adrien Osmont, du diocèse de Rouen, docteur en théologie de la faculté de Paris. 23 mars 1779.

G. 9659. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1779-1882. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions de bénéfices, cures, canonicats, prieurés, etc., expédiées par le secrétariat. — Provisions : de la cure de Saint-Étienne de Fécamp. 20 mai 1779; de Saint-Amand de Rouen. 16 juin; de Saint-Herbland de Rouen. 7 août; — du canonicat de Blainville. 14 août; — du prieuré de Folligny, au diocèse de Coutances. 19 octobre; de Pubel. 2 novembre; — de la cure de Gaillefontaine. 28 novembre; de Saint-Jacques d'Eu. 7 décembre; — du prieuré de Caude-Côte. 27 décembre; de Saint-Gilles-jouxte-Boulleng. 15 juillet 1780; — du personat de Mirville. 7 septembre; — du prieuré de Saint-Jacques d'Andely, 15 décembre; — de la vicairie perpétuelle de Notre-Dame-de-la-Ronde. 27 avril 1781; — du prieuré du Mont-aux-Malades. 28 juin; de Saint-Martin-sous-Bellencombre. 20 août; — de la cure de Notre-Dame d'Eu. 24 décembre; — de la prébende de Saint-Romain. 30 mars 1782. — Index à la fin du registre.

G. 9660. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1782-1785. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions de bénéfices, cures, canonicats, prieurés, etc., expédiées par le secrétariat. — Provisions : de la vicairie perpétuelle d'Andely. 15 juillet 1782; — de la cure de Forges. 5 novembre; de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen. 20 janvier 1783; de Notre-Dame d'Eu. 31 janvier; — de professeur du collège d'Andely, en faveur de Jacques-André-Amand Le Maistre, sous-diacre. 24 février 1783; — du prieuré d'Auffay. 1er avril; — du décanat de Baudemont en faveur d'Alexandre Vinot, curé de Flumesnil. 3 juin; — du personat de Bretteville. 7 juin; — de la cure d'Yvetot. 18 juillet; de Saint-Patrice de Rouen. 18 juillet; de Saint-Denis de Lillebonne. 26 novembre; — de l'archidiaconé du Petit-Caux. 5 janvier 1784; — de l'archidiaconé du Vexin Normand. 9 janvier; — du prieuré de Saint-Michel de Vernonet. 12 mai; — de la chapelle de Saint-Pierre des Bois dans l'église de Maulévrier. 24 février 1785; — du décanat de la cathédrale de Rouen. 17 avril. — Nominations de témoins synodaux. — Nomination comme grand vicaire de Jacques-François-Augustin Carrey de Saint Gervais, docteur en théologie de la faculté de Paris. 19 avril 1785. — Index à la fin du registre.

G. 9661. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1785-1787. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions de bénéfices, cures, canonicats, prieurés, etc., expédiées par le secrétariat. — Provisions : du canonicat de Bourgtheroulde,

20 juin 1785; — de la cure de Saint-Germain-sur-Cailly. 19 septembre; de Criquiers. 28 octobre; — du canonicat d'Andely. 23 avril 1786; — de l'abbaye d'Arques. 5 juin; — de la cure d'Étretat. 1er août; — de la vicairie perpétuelle d'Andely. 27 août; — de la cure de Maromme. 2 septembre; de Gamaches. 2 octobre; de Saint-Aignan-sur-Ry. 3 mars 1787; de Sainte Marie-la-Petite de Rouen. 1er mars; — du canonicat de Blainville. 16 mai 1788; — du décanat de Cailly, en faveur de Jean-Pierre Crouard, curé d'Yquebeuf. 22 mai 1787. — Nominations de témoins synodaux. — Index à la fin du registre.

G. 9662. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1787-1790. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des provisions de bénéfices, cures, canonicats, prieurés, etc., expédiées par le secrétariat. — Provisions : de l'abbaye de Saint-Ouen. 10 décembre 1787; — du prieuré de Caude-Côte. 7 janvier 1788; — de la cure de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen. 31 janvier; de Saint-Ouen-prend-en-Bourse. 22 février; de Bourgthéroulde. 1er avril; de Buchy. 19 juin; — de l'archidiaconé d'Eu. 7 octobre; — du décanat d'Écouis. 19 décembre; — du prieuré de Beaumont-le-Perreux. 2 janvier 1789; du Saint-Sépulcre, paroisse de Saint-Léger, exemption de Fécamp. 30 janvier; — de l'archidiaconé du Vexin-Normand. 25 avril; — du prieuré de Vernonet. 8 mai; de Sainte-Radegonde. 5 octobre. — Nominations de doyens, de témoins synodaux. — Sacre de l'évêque de Grenoble, Henri-Charles Dulau d'Allemans, précédemment vicaire général de Rouen, par l'archevêque de Rouen Dominique de La Rochefoucauld, assisté de l'évêque-comte de Beauvais François-Joseph de La Rochefoucauld et de l'évêque de Sarlat Joseph-Anne-Luc de Pont d'Albaret. 19 avril 1789.

G. 9663. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

1672-1674. — *Registrum expeditionum archiepiscopatus Rothomagensis.* — Dispenses pour mariages. — Collation : de la cure de Foucard à François Le Sauvage, maître ès-arts de l'université de Paris. 24 septembre 1672; de la cure du Houlme à Joseph Jouenne. 2 octobre; de la cure de Château-sur-Epte à Pierre Bucquet. 12 novembre. — Administration de la cure de Morgny-la-Forêt accordée pour cinq ans à un cordelier. 22 décembre. — Entérinements d'absolution de cour de Rome. — Permutations dans le clergé. — Confirmation de l'élection faite par les Carmélites de Rouen de M. de La Haye-Auber, prêtre, « conseiller et doyen de la cour de parlement de Rouen », pour leur supérieur. 26 janvier 1674. — Table à la fin du registre.

G. 9664. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1674-1675. — *Registrum expeditionum archiepiscopatus Rothomagensis.* — Dispenses pour mariages. — Collations de cures : Offranville, Baromesnil, Neufmarché, Saint-Georges-de-Gravenchon, Maineville au doyenné de Gisors, Vardes, Bec-Crespin, Honfleur, Bouteilles, Envremesnil, Périers, Les Ventes-d'Éawy, Gaigneville, Tilly, Crevon, Infreville, Saint-Jean-du-Cardonnay, Pierrecourt, Notre-Dame-la-Robert au diocèse de Séez, Gueures, Bois-d'Ennebourg, Étretat, Lanquetot, Aubermesnil, Sept-Meules, Bouaffles; etc. — Érections de confréries : au Mesnil-sous-Lillebonne, à Normanville.

G. 9665. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1675-1676. — *Registrum expeditionum secretariatus archiepiscopatus Rothomagensis.* — Dispenses pour mariages. — Permissions de célébrer. — Collations de cures : Robertot, La Chapelle-sous-Dun, Tourville-la-Rivière, Mentheville, Penly, Bois-Himont, Bouaffles, Auberville-la-Manuel, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Remy-en-Campagne, Orgeville, Touffreville-Esteville, Vibeuf, Grainville, Belbeuf, Gouy, Saint-Wandrille, Anneville-sur-Seine, Le Saussay, Aumale, Folleville, Monchy, Yerville, etc.

G. 9666. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1716-1717. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Collations de cures : Saint-Vigor de Rouen, Saint-Vaast-du-Val, Grosmesnil, Lamberville, Drosay, Fresles, Auberbosc, Bosc-Geffroy, Saint-Jean de Rouen, Bellefosse, Hauville, Saint-Thomas-la-Chaussée, Clères, Mélamare, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Lô de Rouen, Rançon, Infraville, Pont-Saint-Pierre, Eurville, Épinay-sous-Foucarmont, Estouteville, Ricarville, Bourg-Achard, Bertheauville, Veules, Manéglise, Saint-Patrice de Rouen, Saint-Sauveur-en-Campagne, Gonneville, Sorquainville, etc. — Réunion du prieuré de Sainte-Austreberthe de Pavilly aux

Chartreux de Rouen. 16 janvier 1717. — Mandement et instruction pastorale portant condamnation de lettres imprimées sous le nom de quelques curés du diocèse et relatives à la constitution *Unigenitus*. 12 mars. — Mandement portant condamnation du libelle « Des exaples » (*sic*) et de celui du « Témoignage de la vérité ». 12 mars.

G. 9667. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1718-1719. — Registre du secrétariat de l'archevêché. — Collations de cures : Gamaches, Blosseville, Notre-Dame-de-Franqueville, Le Val-de-La-Haye, Trouville, Bazinval, Le Tréport, Lammerville, Étaimpuis, Bourdeau, Sainte-Colombe, Yvecrique, Villers-Foucarmont, Omonville, Moulineaux, Saint-Ouen-sous-Bailly, Contremoulins, Flocques, Thiètreville, Beuzeville-la-Guérard, Auberville-la-Renaut, Hautot-sur-Seine, Bosc-Roger, Canteleu. — Dispenses pour mariages. — Érection de chapelles. — Érection, à Rouen, de la confrérie de S. Clément pour les marchands de cidre. 29 janvier 1718 [1].

G. 9668. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier; 1 pièce annexée.

1719 (**avril-juillet**). — Registre du secrétariat. — Mandement des vicaires généraux prescrivant la célébration d'une messe de *requiem* pour le repos de l'âme de Claude d'Aubigné, archevêque de Rouen. 25 avril. — Dispenses pour mariages. — Attestations pour la cour de Rome. — Commission au sieur Antoine-Roger Corbin, curé de la paroisse de Saint-Denis de Rouen, pour visiter les religieuses Ursulines d'Eu. 12 juin.

G. 9669. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1719 (**août-décembre**). — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Attestations pour la cour de Rome. — Permission pour l'établissement des religieuses du Saint-Sacrement à Dreux.

G. 9670. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier, et une pièce annexée.

1724-1725. — Registre du secrétariat. — Lettres de vicaire général pour M. Jean de La Roque, 15 juillet 1724; pour Urbain Robinet, du diocèse de Nantes, 24 juillet; pour Pierre Bridelle, du diocèse d'Amiens, juillet. — Collations de cures : Maulévrier, Pierrepont, Saint-Hellier, Anceaumeville, Blainville, Sandouville, Saint-Maclou de Rouen, Bourdainville, Rouxmesnil, Orival, Sauchay-le-Bas, Bolbec, Saint-Riquier, Melleville, Tancarville, La Remuée, Bradiancourt, Franquevillette, Cuverville, Fuletot, Veulettes, Saint-Crespin, Appeville, Bosc-Bordel, Cropus, Raffetot, La Bouille, Fleury-sur-Andelle, Bois-l'Evêque, Bourdainville, Grainville-la-Renard, Croixdalle, Quièvrecourt, Guilmécourt, Saint-Jacques de Neufchâtel, Vattetot. — Dispenses pour mariages. — Érections de chapelles.

G. 9671. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

1725-1727. — Registre du secrétariat de l'archevêché. — Collations de cures : Saint-Ouen-sous-Brachy, Preuseville, Melleville, Sainte-Marguerite-lès-Aumale, Gasny, Barentin, Crevon, La Frenaye, Bazincourt, Saint-Remy-en-Campagne, Bardouville, Saint-Barthélemy du Havre, Ellecourt, Montcauvaire, Grainville-sur-Ry, La Trinité-du-Mont, Maniquerville, Perduville, Varvannes, Neufbosc, Bolbec, Mauny, Saumont-la-Poterie, Biville-la-Rivière, Hénouville, Vénestanville, Brachy, Crasville-la-Mallet, Anglesqueville-le-Bras-Long, La Londe, Le Tréport, Saint-Pierre-en-Port, Nesles-Normandeuse, Lanquetot, Mesnil-David, Quillebeuf, Bretteville, etc. — Bulle du pape Benoît en faveur des frères des écoles chrétiennes. 24 janvier 1724. — Consécration par l'évêque de Grenoble de l'église du prieuré des Deux-Amants. 22 septembre 1726. — Dispenses pour mariages.

G. 9672. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1727-1728. — Registre du secrétariat de l'archevêché. — Dispenses pour mariages. — Collations de cures : Saint-Patrice de Rouen, Bénesville, Gousseauville, Étoutteville, Vauroy, Valemont, Normanville, Beuzeville-la-Guérard, Blanchemesnil, Gamaches, Ouville-la-Rivière, Graimbouville, Bois-Héroult, Cailly, etc. — Réhabilitations. — Érections de chapelles.

G. 9673. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1728-1730. — Registre du secrétariat de l'archevêché. — Réhabilitations. — Collations de cures : Saint-Vaast-du-Val, Ennalleville, Intraville, Berneval,

1. Voir plus loin G. 9785.

Pavilly, Houdetot, Cailleville, Notre-Dame-de-la-Ronde, Rothois, Fécamp, Saint-Nicolas de Rouen, Liancourt, Cappeval, Louvetot, Bourgthéroulde, Saint-Denis-le-Thiboult, Longueville. — Dispenses pour mariages. — Réductions de fondations. — Lettres de grand vicaire.

G. 9674. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1731-1736. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Quelques actes signés Rochechouart, Fitzjames, Marbeuf, vicaires généraux ; deux seulement le sont par l'archevêque de Rouen Nicolas de Saulx-Tavannes.

G. 9675. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets écrits, papier. 1 pièce annexée.

1736. — Registre du secrétariat de l'archevêché « contenant les dispenses tant de bans que des autres empêchements de mariages ». — Quelques actes signés Rochechouart et Fitzjames, vicaires généraux.

G. 9676. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1741-1745. — Registre du secrétariat « pour servir à enregistrer tous les actes qui seront expédiés par Me Jean-François Cornet, chanoine de l'église collégiale d'Andely, nommé et choisi pour secrétaire de l'archevêché ». — Dispenses pour mariages. — Collations de bénéfices. — Actes signés Bridelle, Terrisse, Cerisy, Grimaldi, Rose, vicaires généraux ; quelques-uns le sont par l'archevêque de Rouen.

G. 9677. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1745-1746. — Registre du secrétariat « pour servir à y enregistrer tous les actes qui seront expédiés au secrétariat de l'archevêché ». — Dispenses pour mariages. — Collations de bénéfices : églises d'Omonville, de Richeville, de Saint-Germain au doyenné de Longueville, Dampierre, S. Jacques d'Eu. — Mandement de l'archevêque et bulle du pape Benoît XIV prescrivant un jubilé pour faire cesser les calamités dont souffrent « les peuples d'Italie et des îles adjacentes ». 18 février-1er juin 1745. — Mandements : pour la victoire de Fontenay. 4 juin ; pour la prise de Tournay. 20 juin ; pour la prise de Gand. 2 août ; pour la reddition de Bruges et la prise d'Oudenarde. 10 août. — Ordonnance concernant les frères de Saint-Yon. 12 août. — Mandements : pour la prise de Dundermonde. 2 septembre ; pour la prise d'Ostende. 12 septembre ; pour la prise de Niewport. 13 octobre ; pour la prise de Tortone, Parme et Plaisance. 18 octobre ; pour la victoire remportée sur le bas Tanaro par l'armée combinée de France et d'Espagne et pour la prise d'Ath. 4 novembre ; pour la prise d'Alexandrie et de Valence. 26 novembre. — Mêmes signatures que dans le registre précédent. — Table à la fin du registre.

G. 9678. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1746-1747. — Registre du secrétariat. — Mandements : pour la prise de Bruxelles. 8 mars 1746 ; pour la prise d'Anvers. 20 juin ; pour la prise de Mons et de Charleroi. 18 août ; pour la prise de Namur. 21 octobre ; pour la victoire remportée près de Maëstricht. 4 novembre. — Dispenses pour mariages. — Provisions des églises de Bléville, de Berville, de Gonzeville ; de la chantrerie de Charlesmesnil ; des églises de Saint-Jean de Rouen, de Saint-Ouen-sous-Baily, de Saint-Jacques de Dieppe, d'Elbeuf-sur-Andelle, de Saint-Éloi de Rouen. — Destitution des curés d'Harencourt et de Notre-Dame d'Eu. — Lettre de grand vicaire « ad conferenda beneficia » en faveur de l'abbé Terrisse. — Table à la fin du registre.

G. 9679. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1747-1749. — Registre du secrétariat. — Ordonnance pour l'établissement d'un vicaire dans la paroisse de La Haye-Auberaye. 19 mai 1747. — Provision de la charge de bailli haut-justicier des comtés de Dieppe, Alihermont, Douvrend et dépendances en faveur de Charles-Adrien de Quiesdeville, chevalier, seigneur de Belmesnil, lieutenant général du bailliage d'Arques. 28 juin. — Provision de la charge de lieutenant du temporel et aumône de l'archevêché, et de la baronnie et haute justice de Déville en faveur du s^r^ Pellevé. 5 juillet. — Réhabilitation d'un cimetière profané par effusion de sang. 7 juillet. — Ordonnance pour les rétablissement et réparation de l'église de Saint-Martin-sous-Bellencombre 31 août. — Décret de l'archevêque portant permission aux Ursulines de Pontoise d'aliéner ou échanger une portion de leurs biens. 2 juillet 1748. — Révocation de pouvoirs faite au s^r^ Duvivier, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame-de-La-Ronde. 27 juillet. — Provision de député du diocèse au bureau des syndics généraux du clergé de la pro-

vince, en faveur du sr Le Chevalier, chanoine de l'église de Rouen. 28 octobre. — A la fin du registre, table des actes extraordinaires.

G. 9680. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1749-1751. — Registre du secrétariat. — Mandement pour faire chanter un *Te Deum* pour la paix. 2 février 1749. — Ordonnance pour l'établissement d'une chapelle au château de Montérolier. 5 mars. — Ordonnance pour la réparation de l'église de Fréville au doyenné de Saint-Georges. 31 octobre. — Permission de quêter à des pères de l'ordre de Saint-Antoine du Mont-Liban pour « le rétablissement de leur couvent servant d'hospice aux catholiques de toutes les nations, qui a été détruit par les schismatiques ». 31 octobre 1750. — Ordonnance qui annule l'élection du prieur du Bourg-Achard. 28 avril 1751. — Lettre de syndic-promoteur de la chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen pour Jean-François Cornet, chanoine de Rouen. 7 septembre. — A la fin du registre, table des actes extraordinaires.

G. 9681. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1751-1754. — Registre du secrétariat. — Bénédiction de la chapelle du château de La Londe. 18 décembre 1751. — Permission aux habitants de Gaillon de se confesser à tous prêtres du diocèse d'Évreux. 4 mars 1752. — Relevé d'interdit d'une chapelle à Dénestanville. 21 novembre. — Provision de l'office de procureur postulant en la juridiction supérieure des hauts jours de l'archevêché, en faveur de Pierre-François Gosse, praticien. 11 mai 1753. — Nomination de Pierre Dubu en qualité de prieur du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons. 10 octobre. — Ordonnance pour la destruction de la chapelle de Saint-Paul, vis-à-vis l'abbaye de Saint-Wandrille. 4 février 1754. — Table des actes extraordinaires à la fin du registre.

G. 9682. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1754-1756. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Défense de prêcher au sieur Duval, chanoine de Gournay. 6 décembre 1754. — Ordonnance pour la paroisse de Provimont et de Sainte-Marie aux-Champs au sujet du hameau de Vatimesnil. 27 août 1755. — Établissement de chapelle au château d'Heudicourt. 28 août. — Ordonnance pour la paroisse de Beaufiel, au sujet de la fondation d'un maître d'école. 1er septembre. — Ordonnance pour la suppression de deux chapelles dans l'église du Grostheil au doyenné de Bourgthéroulde. 13 janvier 1756. — Ordonnance pour la suppression de chapelle de Saint-Laurent de Roncherolles et la réunion de ses biens et revenus à celle de Saint-Hubert de la même paroisse. 25 juillet. — A la fin du registre, table des actes extraordinaires.

G. 9683. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1756-1757. — Registre du secrétariat. — Établissement d'une chapelle : dans le château de Buchy, sur la demande de Jacques-Alphonse de Civille, chevalier, seigneur de Buchy. 30 août 1756 ; dans le château de Roumare, sur la demande du sr Vaignon, chevalier, seigneur de Mortemer, Pissy et autres lieux. 7 octobre ; dans le château de Fleury-la-Forêt, au doyenné de Gisors, sur la demande du marquis Danger, seigneur et patron de Fleury-la-Forêt. 18 octobre. — Relevé d'interdit de la paroisse de Beaurepaire, au doyenné du Havre. 3 décemdre. — Mandement prescrivant un *Te Deum* pour le rétablissement du Roi. 10 mars 1757. — Mandement pour l'élection d'un prieur à Saint-Laurent-en-Lyons. 6 juin. — Mandements prescrivant un *Te Deum* d'actions de grâces : pour la victoire remportée près Hamelin. 18 août ; pour la naissance du comte d'Artois. 27 octobre. — Dispenses pour mariages.

G. 9684. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1757-1760. — Registre du secrétariat. — Élection d'un supérieur extraordinaire pour l'abbaye d'Arques. 18 janvier 1758. — Rétention de dom François-Monnoye comme prieur de la communauté de Saulcemont. 14 mars. — Nomination de Guillaume Barate en qualité de doyen d'Aumale. 13 mai. — Établissement, sur la demande du sr Landry, receveur général des finances d'Auvergne, d'une chapelle dans sa maison particulière sise à Saint-Aubin-jouxte-Boulleng. 30 septembre. — Règlement pour la paroisse de Saint-Maclou. 29 décembre. — Permission de célébrer l'office paroissial dans l'église du prieuré des Filles-Dieu. 19 février 1759. — Acte concernant le jubilé. 7 mai. — Dispenses pour mariage. — Table des actes extraordinaires à la fin du registre.

G. 9685. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1760-1762. — Registre du secrétariat. — Confirmation de l'élection du supérieur des Carmélites. 1er avril 1760. — Ordonnance de règlement pour les cinq maisons de chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin de la réforme de M. Moulin, du diocèse de Rouen. 2 avril. — Suppression du cimetière de Caudebec. 22 mai. — Ordonnances concernant : le hameau des Essarts. 7 juin; la chapelle de Saint-Aubin de Catillon. 13 juillet; la confrérie de Saint-Sever-les-Rouen. 28 septembre. - Provision de l'office de greffier de l'officialité. 10 novembre; de greffier des hauts-jours. 10 novembre. — Élection d'une supérieure au monastère du S. Sacrement de Rouen. 10 avril 1761. — Mandement prescrivant un *Te Deum* pour les succès remportés par le maréchal duc de Broglie sur le prince Ferdinand de Brunswick. 21 avril. — Dispenses pour mariages. — Table des actes extraordinaires à la fin du registre.

G. 9686. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1761-1765. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Établissements de chapelles. — Interdit du chœur de l'église de Gueures. 23 août 1764. — Ordonnance pour le changement de patron de Derchigny. 21 novembre. — Ordonnance pour la visite de l'église de Saint-Antoine-la-Forêt. 25 janvier 1765. — Permission aux Bénédictines d'Andely de fieffer une partie de leurs biens. 5 août. — Permissions de quêter.

G. 9687. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

1766-1767 — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Réhabilitations. — Permissions de quêter. — Établissements de chapelles. — Interdit contre Nicolas Anquetil, curé de Fultot, pour infirmités et à la suite de plusieurs attaques d'apoplexie. 8 octobre 1766. — Ordonnance pour l'élection d'une supérieure des religieuses de l'hôpital de la Madeleine de Rouen. 6 avril 1767. — Mise en interdit de l'église de Saint-Georges sur Fontaine-le-Bourg. 8 avril. — Relèvement de l'interdit ci-dessus. 29 avril. — Ordonnance pour la communauté des frères des écoles chrétiennes de Saint-Sever. 1er mai. — Mise en interdit de l'église de Veulettes. 25 août.

G. 9688. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1767-1769. — Registre du secrétariat. — Nomination du prieur de Saint-Lô de Bourg-Achard. 27 août 1767. — Dispenses pour mariages. — Réhabilitations. — Rénovation des vœux des religieuses et sœurs converses de la communauté de Saint-Jean d'Andely. 30 octobre. — Permissions de quêter. — Ordonnances pour la paroisse de Mesnières. 17 mars 1768. — Permission de faire les fonctions curiales dans la chapelle de Saint-Gilles du Boscaule, paroisse de Saint-Denis d'Héricourt. 26 mars. — Ordonnance pour la chapelle du dépôt à Caudebec. 22 juin. — Table des actes extraordinaires à la fin du registre.

G. 9689. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1769-1771. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Permissions de quêter. — Nomination d'un député à l'hôtel de ville. 21 juin 1769. — Permissions au prieur-curé de Bléville et au curé d'Aubermare de conférer le baptême à des nègres. 1er-30 septembre. — Dispense de vœux simples. 12 février 1771. — Permission de chanter un *Te Deum* en actions de grâces d'une guérison miraculeuse obtenue par mademoiselle de Rasan. 21 mai. — Table des actes extraordinaires à la fin du registre.

G. 9690. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1771-1773. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Réhabilitations. — Assemblée générale du clergé de la ville pour élire un député à l'hôtel de ville. 26 juin 1771. — Ordonnance pour la desserte de la paroisse de Saint-Martin-le-Blanc. 3 juin 1772. — Ordonnance autorisant le curé de la paroisse de Saint-Vivien de célébrer le mariage de François-Nicolas Burel, greffier de la commission royale de Caen, avec Marie-Anne-Catherine Derenemesnil, dans l'appartement dudit sr Burel, « actuellement retenu dans son lit pour cause de maladie ». 30 avril 1773. — A la fin du registre, table des actes extraordinaires.

G. 9691. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1773-1775. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Permissions de quêter. — Réhabilitations. — Ordonnance pour la desserte de la

paroisse de Malleville. 21 février 1774. — Ordonnance pour une mission à Saint-Martin-en-Campagne. 25 mai.

G. 9692. (Registre). — In-folio, 195 feuillets, papier.

1775-1777. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Permissions de quêter. — Réhabilitations. — Établissements de chapelles. — Ordonnance pour le cinquième triennal de la supérieure de l'hôpital de la Madeleine de Rouen. 24 mai 1776.

G. 9693. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1777-1779. — Registre du secrétariat. — Mêmes matières que dans l'article précédent. — Établissement d'une chapelle domestique à la verrerie « du Hellot », paroisse de Croixdalle. 1er février 1779. — Ordonnance pour transférer l'office de la paroisse du Val-du-Roi en celle de la Pierre pendant la maladie du curé de la paroisse du Val-du-Roi. 13 avril. — Ordonnance pour la desserte de la paroisse de Torcy-le-Grand. 19 mai.

G. 9694. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1779-1781. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Réhabilitations. — Permissions de quêter. — Ordonnance pour la desserte de la paroisse de Saint-Martin-le-Blanc. 6 mai 1780.

G. 9695. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1781-1784. — Registre du secrétariat. — Réhabilitations. — Dispenses pour mariages. — Permissions de quêter. — Établissement d'une chapelle au château d'Écouis. 23 juillet 1782. — Interdiction d'une chapelle sise au hameau de la Muette, paroisse de Quincampoix. 11 avril 1783. — Permission de baptiser une jeune négresse. 16 janvier 1784. — A la fin du registre, table des actes extraordinaires.

G. 9696. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1784-1785. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Réhabilitations. — Permissions de quêter. — Établissements de chapelles. — Ordonnance pour la desserte de la paroisse d'Osmoy pendant l'infirmité du curé. 15 octobre 1784. — Carences d'aumônier accordées : pour le navire « Le Roi maure ». 30 novembre 1784 ; à Auguste-Stanislas Le Masson, commandant le navire « L'Agamemnon ». 10 janvier 1785 ; au sr Le Testu, commandant le navire « La Mère de famille ». 21 mars.

G. 9697. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1785-1787. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Permissions de quêter. — Obédience pour les religieuses bénédictines de Pontoise. 3 juin 1786. — Carences d'aumônier accordées : à Charles Le Lièvre, commandant du navire « Le Héros ». 18 mars 1786 ; au capitaine Poullavet, commandant du navire « Le comte de Mercy ». 29 juillet ; à Auguste-Stanislas Le Masson, commandant du navire « L'Agamemnon ». 6 décembre ; au sieur de La Brière, commandant du navire « Le Nercé ». 2 janvier 1787, au sieur Granguet le jeune, commandant du navire « Le Roi maure ». 13 février ; au sieur Donat, commandant du navire « Le Hardi ». 19 mars ; au sieur La Moisse, commandant du navire « La Rosalie ». 9 mars.

G. 9698. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1787-1789. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Réhabilitations. — Permissions de quêter. — Carences d'aumônier accordées : au sieur Ducas de Boisgilbert, commandant du navire « L'Atlas ». 25 juillet 1787 ; au sieur Jacques-Thomas Barbet, commandant du navire « Le Patrocle ». 9 août ; à Jean-Baptiste-Louis Bourguas, commandant du navire « L'Hermione ». 14 janvier 1788 ; au sieur Du Colombier, commandant du navire « L'Augustine ». 3 août ; au sieur Castandet, commandant du navire « La Rosalie ». 17 décembre ; au commandant du navire « Le Roi d'Angolt ». 22 janvier 1789.

G. 9699. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1789-1790. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Permissions de quêter. — Réhabilitations. — Carences d'aumônier accordées : au sieur Gaudebout, commandant du navire « La Delle ». 1er juillet 1789 ; au sieur Le Fournier, commandant du navire « Le Stanislas ». 16 janvier 1790.

G. 9700. Registre. — In-folio, 60 feuillets, papier.

1791. — Registre du secrétariat. — Dispenses pour mariages. — Tous les actes sont simplement analysés.

G. 9701. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1526-1581. — Registre du secrétariat. — Collations de cures : Criquetot, Caudebec, Vatteville, Manéglise, Beaumont-le-Perreux, Tocqueville, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Cléville, Saint-Pierre de Caen, Elbeuf-sur-Andelle, Les Cent-Acres, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Martin-aux-Arbres, Auzebosc, Moulineaux, Pibeuf, Tocqueville, Saint-Michel de Saint-Wandrille, Blangy, Étalondes, Gonfreville-l'Orcher, Saint-Laurent-en-Caux, Sassetot-le-Mauconduit, Saint-Maclou de Pontoise, Saint-Martin-sous-Bellencombre, Duclair, Saint-Éloi de Rouen, Le Mesnil-Durdent, Saint-Laurent-de-Rouen, Offranville, etc.

G. 9702. Registre. — In-folio, 46 feuillets, papier.

1671. — Registre du secrétariat pendant la vacance du siège archiépiscopal. — Collations de cures : Ouainville, Yclon, Cuverville, Saint-Mards, Sancourt, Yvecrique, Préaux, Péruel, Sainneville, Croixmare, La Pierre, Blainville, Aumale, Trouville, Notre-Dame-des-Champs, Notre-Dame de Varengeville, Heugleville, etc.

G. 9703. Registre. — In-folio, 112 feuillets, papier.

1671-1672. — Registre du secrétariat. — Collations de cures et bénéfices. Cures de : Saint-Hellier, Gisancourt, Étretat, Le Bec-aux-Cauchois, Anquetierville, Quévreville-la-Poterie, etc. — Prieurés : du Saint-Sépulcre, de la Madeleine. — Dispenses pour mariages.

G. 9704. Registre. — In-folio, 32 feuillets, papier; 5 pièces annexées.

1671-1675. — Registre du secrétariat. — Provisions et collations de bénéfices, visa de lettres et de démissoires. — Collations de cures : Loconville, Routes, Saint-Godard de Rouen, Neufmarché, Saint-Jean-des-Essarts, Blangy, Archelles; prieuré de Saint-Clair-sur-Epte. — Table à la fin du registre.

G. 9705. (Registre.) — In-folio, 614 feuillets, papier.

1600-1712. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des collations de cures et chapelles. — Manquent les années 1608, 1609 et 1610.

G. 9706. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1691-1704. — Registre journalier pour le secrétariat de l'archevêché sous le pontificat de Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, primat de Normandie.

G. 9707. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1719-1721. — Registre du secrétariat de l'archevêché pour l'enregistrement des approbations de titres.

G. 9708. (Registre.) — In-folio, 348 feuillets, papier.

1697-1700. — Registre du conseil archiépiscopal contenant les avis donnés sur les questions et requêtes qui lui étaient soumises.

G. 9709. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1769. — Dictionnaire des villes, bourgs et paroisses de la généralité de Rouen, par ordre alphabétique, pour M. Cambon de Villémont, prévôt général de la maréchaussée de la Haute-Normandie. — A la fin du registre est donnée la composition de la compagnie de maréchaussée de la généralité, officiers militaires et officiers de robe. Elle comprenait 20 brigades réparties dans les résidences suivantes : Rouen (3 brigades), Louviers, Évreux, Vernon, Magny, Écouis, Lyons, Neufchâtel, Aumale, Eu, Dieppe, Cany, Saint-Romain, Pont-l'Évêque, Pont-Audemer, Bourg-Achard, Caudebec, Tôtes.

G. 9710. (Registre). — In-folio, 496 feuillets, papier.

1690-1695. — État des paroisses du diocèse de Rouen, Grand Archidiaconé et archidiaconés du Grand-Caux et du Petit-Caux. Les paroisses sont indiquées

par ordre alphabétique avec mention des provisions, des approbations de vicaires et de confréries.

G. 9711. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1734. — État du grand archidiaconé de Rouen, contenant les noms des paroisses, des curés, vicaires et chapelains, l'indication des revenus des bénéfices et l'état de la fabrique pour chaque église en particulier.

G. 9712. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets écrits, papier.

1690-1695. — État de l'archidiaconé du Grand-Caux contenant la liste des paroisses par ordre alphabétique.

G. 9713. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1691-1694. — État de l'archidiaconé du Petit-Caux contenant la liste des paroisses par ordre alphabétique.

G. 9714. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

XVe-XVIIe siècles. — État, selon l'ordre alphabétique, des paroisses du diocèse de Rouen avec l'indication des patrons.

G. 9715. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1653. — Visite générale du diocèse de Rouen par l'archevêque assisté de l'abbé de Sainte-Hélène, vicaire général, et du promoteur général et secrétaire général de l'archevêché. — Visite : du prieuré des Deux-Amants, du prieuré de Saint-Jean d'Andely, de l'église collégiale de Notre-Dame d'Andely, du prieuré de Sausseuse, de la maison canoniale de Gisors, des abbayes de Jumièges et de Valmont, du prieuré de Saint-Laurent, ordre des Augustins, de la maison des Joséphines, de l'abbaye de Bival, du prieuré de Saint-Thomas de Neufchâtel, de l'abbaye de Saint-Martin d'Auchy près Aumale, de la maison des filles du Tiers ordre de S. Dominique d'Aumale, de l'abbaye de Saint-Victor; des paroisses des doyennés de Baudemont, de Gisors, Gamaches, Périers, Bourgthéroulde, Pont-Audemer, Saint-Georges, Fauville, Saint-Romain, Valmont, Canville, Brachy, Bacqueville, Pavilly, Cailly, Ry, Bray, Neufchâtel, Aumale, Foucarmont, Eu, Envermeu et Longueville.

G. 9716. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets écrits, papier.

1654. — Visite générale du diocèse de Rouen par Antoine Gaulde, docteur de Sorbonne et vicaire général. — Visite : du prieuré des Deux-Amants, du prieuré de Saint-Jean et du chapitre d'Andely, des prieurés de Sausseuse et Bourg-Achard, des abbayes de Jumièges, Saint-Wandrille et Valmont, des chapitres de Socqueville, Charlesmesnil et Blainville, des prieurés de Saint-Laurent et de Saint-Thomas de Neufchâtel ; des abbayes de Bival, de Saint-Martin d'Auchy, de Notre-Dame d'Eu, du Tréport et de Saint-Victor; des doyennés de Baudemont, Gisors, Gamaches, Périers, Bourgthéroulde, Pont-Audemer, Saint-Georges, Fauville, Saint-Romain, Valmont, Canville, Brachy, Bacqueville, Cailly, Ry, Bray, Neufchâtel, Aumale, Foucarmont, Eu, Envermeu et Longueville.

G. 9717. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1655. — Visite générale du diocèse de Rouen par M. Paris, chanoine et archidiacre de l'église de Rouen, docteur en théologie de la faculté de Paris. — Comme ci-dessus.

G. 9718. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1656. — Visite générale du diocèse de Rouen par l'archevêque. — Comme à l'article G. 9715.

G. 9719. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1657. — Visite générale du diocèse de Rouen par Charles Mallet, docteur de Sorbonne, chanoine et vicaire général, assisté de Pierre Seffrie, curé de Guiseniers, au doyenné de Baudemont, et promoteur subsidiaire de l'archevêché, et de Martin Daumy, curé de Notre-Dame d'Arques. — Comme à l'article G. 9715.

G. 9720. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets écrits, papier.

1658. — Visite générale du diocèse de Rouen par Jean de Malevaud, évêque d'Autone, suffragant de Clermont, vicaire général délégué « ès fonctions pontificales », assisté d'Antoine de Hincourt, chanoine et promoteur général de l'archevêché. — Comme à l'article G. 9715.

G. 9721. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1662. — Visite générale du diocèse de Rouen par l'archevêque. — Comme à l'article G. 9715.

G. 9722. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1667. — Visite générale du diocèse de Rouen par M. Gaulde, docteur de Sorbonne, grand archidiacre de l'église de Rouen et vicaire général, assisté de M. Philippe Hébert, curé d'Anquetierville, et de M. Claude Morange, secrétaire de l'archevêché. — Comme à l'article G. 9715. — La fin du registre, attaquée par l'humidité, est en mauvais état.

G. 9723. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1672. — Visite générale du diocèse de Rouen par l'archevêque Rouxel de Médavy. — Comme à l'article G. 9715. — A la fin du registre : « Tonsurati in cursu visitationis generalis ab illustrissimo ac reverendissimo domino domino Francisco Rouxel de Médavy, archiepiscopo Rothomagensi, Normaniæ primate, in ecclesia Beatæ Mariæ oppidi de Gornayo, die 12 septembris 1762 ». — Tonsures conférées à Neufchâtel, Aumale, Foucarmont, Eu, Dieppe, Andely, Bourgthéroulde, Caudebec.

G. 9724. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1678. — Visite générale du diocèse de Rouen par Étienne de Fieux, abbé de Beaulieu, chanoine et archidiacre de l'église de Rouen, vicaire général et official. — Comme à l'article G. 9715 pour les doyennés seulement. — A la fin du registre quelques ordonnances de Mgr. de Médavy.

G. 9725. (Registre.) — In-folio, 128 feuilets, papier.

1691. — Visite générale du diocèse de Rouen pour les doyennés de Pavilly, Cailly, Ry, Bray, Bourgthéroulde, Pont-Audemer, Périers, Gamaches, Baudemont et Gisors.

G. 9726. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1699. — Visite générale du diocèse de Rouen par Joseph-Nicolas de Y. de Séraucourt, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand archidiacre et vicaire général, assisté de Jean-Pierre Le Mesle, docteur de ladite faculté, curé de Saint-Cande-le-Vieux, vice-gérant en l'officialité, pris pour promoteur subsidiaire, et du secrétaire ordinaire de l'archevêché. — A la fin du registre, quelques ordonnances archiépiscopales.

G. 9727. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1700. — Visite générale du diocèse de Rouen par l'archevêque Jacques-Nicolas Colbert, assisté de l'abbé de Séraucourt, docteur de Sorbonne, prieur d'Envermeu et grand archidiacre, de l'abbé Longuet, aussi docteur de Sorbonne, ses vicaires généraux, et de l'abbé Le Mesle, curé de Saint-Patrice de Rouen.

G. 9728. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1701. — Visite générale du diocèse de Rouen par l'archevêque Colbert, assisté de l'abbé Joseph-Nicolas de Séraucourt, docteur de Sorbonne, grand archidiacre et vicaire général, de Louis-Pierre Louis, aussi docteur de Sorbonne, chanoine et promoteur, et du secrétaire ordinaire de l'archevêché. — A la fin du registre, quelques ordonnances archiépiscopales.

G. 9729. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier, une pièce annexée.

1702. — Visite générale du diocèse de Rouen par l'abbé Joseph-Nicolas de Séraucourt, docteur de Sorbonne, grand archidiacre et vicaire général, assisté de Louis-Pierre Louis, aussi docteur de Sorbonne, promoteur général de l'archevêché, et du secrétaire ordinaire dudit archevêché.

G. 9730. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1706. — Visite générale du diocèse de Rouen par Mgr. Colbert, assisté de l'abbé de Tourouvre, grand archidiacre, et de l'abbé Couët, ses vicaires généraux, et de l'abbé Desbouillons, promoteur général du diocèse.

G. 9731. (Registre.) — In-folio, 343 feuillets, papier.

1710-1719. — Visite générale du diocèse de Rouen par Mgr. Claude-Marc d'Aubigné, assisté de ses vicaires généraux et du secrétaire de l'archevêché.

G. 9732. (Registre.) — In-folio, 451 feuillets, papier.

1747-1750. — Procès-verbaux de visites archidiaconales faites dans l'archidiaconé du Grand-Caux par Claude-Louis Rose, vicaire général. — Questionnaires imprimés, remplis à la main. Indication pour chaque paroisse, de la justice à laquelle elle ressort, du seigneur, du patron, du décimateur, de la valeur de la cure, du nombre des communiants, s'il y a un maître et une maîtresse d'école, une sage-femme approuvée, un vicaire. Doyennés de Fauville, de Valmont, des Loges, du Havre et de Saint-Romain. — Doyenné de Fauville. 1747. *Yvetot* : cure, 3.000 livres; 3.200 communiants. — Doyenné de Saint-Romain. 1750. *Angerville-l'Orcher* : 500 communiants, 100 religionnaires, un clerc maître d'école. — Doyenné du Havre. Même date : « *Notre-Dame du Havre* : 20.000 habitants; 350 religionnaires; pas assez d'instruction; Saunier, principal du collège. *Saint-François du Havre* : 8.000 habitants, 40 religionnaires; pas assez d'instruction. *Graville* : 800 habitants, 40 religionnaires; clerc maître d'école. *Saint-Michel d'Ingouville* : 450 habitants, 30 religionnaires; maître et maîtresse d'école ».

G. 9733. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1712-1774. — Répertoire des bénéfices-cures. — Noms des paroisses classées suivant l'ordre alphabétique et sur trois colonnes. Au-dessous du nom, mention des dates des provisions.

G. 9734. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets écrits, papier.

1700-1802. — Répertoire des bénéfices sans charges d'âmes. — Grands vicaires, de 1714 à 1785; membres de l'officialité, de 1720 à 1802; dignitaires de la cathédrale, de 1715 à 1787; canonicats, de 1700 à 1786; chapelles de la cathédrale. — Bénéfices rangés par doyennés.

G. 9735. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets écrits, papier.

1671-1690. — « Estat de la valleur et estimation au juste des bénéfices despendans du diocèse de Rouen, faitte par Messieurs les doyens, chacun dans son doyenné. » — « Ensuit les déports affermez en chaque doyenné par année et les prix à commencer depuis 1671 jusques en 1690. » — « Estat des charges qui se payent par Monseigneur sur le revenu de son archevesché » : au receveur du chapitre, chaque année 3.250 l.; au receveur des décimes, chaque année 5.425 l. 6 s. 8 d.; aux jésuites pour leur pension, 800 l.; aux pauvres valides, 500 l.; au prédicateur du carême, 360 l.; au prédicateur de l'avent, 240 l.; au prédicateur de l'octave du Saint-Sacrement, 24 l.; au prédicateur de l'octave de l'Assomption, 55 l.; au receveur de l'abbaye de Bonport, 266 l. 13 s. 4 d.; aux Chartreux du Val-Dieu pour deux barils de harengs saurs à eux dus sur le domaine de Dieppe, 55 l.; au collège du Saint-Esprit, 150 l.; à celui des Clémentins, 104 l.; au sr Henry, distributeur, pour l'antienne « *O virgo virginum* » qui se chante le jour de Noël, 50 l.; pour la cêne du jeudi saint, 300 l.; pour le gros cierge de la chandeleur, 87 l.; à l'avocat de Monseigneur au Parlement, 100 l., à son procureur, 100 l., au clerc du procureur, 15 l.; aux officiers et juges des hauts jours, au président, 60 l., à chacun des conseillers, 40 l., à l'avocat général, 50 l., et au procureur général, 100 l., en tout, 370 l.; au sénéchal de l'archevêché, 100 l.; pour 24 armoiries des armes de Monseigneur et des rubans pour les torches de la procession des Rameaux, 27 l. 12 s.; aux officiers du château de Gaillon, 1,160 l.; etc.

G. 9736. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1745-1749. — Diocèse de Rouen. — État du personnel ecclésiastique. — En tête du registre : « Règlement du diocèse pour l'approbation des prêtres séculiers ».

G. 9737. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1750-1771. — Diocèse de Rouen. — État du personnel ecclésiastique.

G. 9738. (Registre.) — In-folio, 305 feuillets, papier.

1775-1790. — Diocèse de Rouen. — État du personnel ecclésiastique.

G. 9739. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets écrits, papier.

XVIIIe siècle. — Diocèse de Rouen. — État du personnel ecclésiastique antérieurement à 1790.

G. 9740. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1637-1638. — Registre des ordinations.

G. 9741. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1639-1648. — Registre des ordinations.

G. 9742. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier; 4 pièces annexées.

1649-1652. — Registre des ordinations.

G. 9743. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1652-1657. — Registre des ordinations.

G. 9744. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1657-1660. — Registre des ordinations.

G. 9745. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1660-1665. — Registre des ordinations.

G. 9746. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier; 11 pièces annexées.

1665-1670. — Registre des ordinations.

G. 9747. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1670. — Registre des ordinations.

G. 9748. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1671-1673. — Registre des ordinations.

G. 9749. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1673-1675. — Registre des ordinations.

G. 9750. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1675-1679. — Registre des ordinations.

G. 9751. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1679-1683. — Registre des ordinations.

G. 9752. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier; 1 pièce annexée.

1680-1681. — Registre des ordinations.

G. 9753. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1683-1688. — Registre des ordinations.

G. 9754. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1688-1693. — Registre des ordinations.

G. 9755. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier; 6 pièces annexées.

1688-1696. — Registre des ordinations.

G. 9756. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1692. — Registre des ordinations.

G. 9757. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1696-1707. — Registre des ordinations.

G. 9758. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier; 3 pièces annexées.

1708-1717. — Registre des ordinations.

G. 9759. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1717-1719. — Registre des ordinations.

G. 9760. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1719-1725. — Registre des ordinations.

G. 9761. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1731-1736. — Registre des ordinations.

G. 9762. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1744-1746. — Registre des ordinations.

G. 9763. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1747-1753. — Registre des ordinations.

G. 9764. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier; 3 pièces annexées.

1753. — Registre des ordinations.

G. 9765. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1753-1760. — Registre des ordinations.

G. 9766. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1760-1768. — Registre des ordinations.

G. 9767. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1768-1775. — Registre des ordinations.

G. 9768. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1784-1790. — Registre des ordinations.

G. 9769. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets écrits, papier.

1791-1793. — Registre des ordinations.

G. 9770. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1637-1645. — Registre de dimissoires.

G. 9771. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1645-1657. — Registre de dimissoires.

G. 9772. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1657-1666. — Registre de dimissoires.

G. 9773. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets écrits, papier.

1666-1671. — Registre de dimissoires.

G. 9774. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1747-1758. — Catalogue alphabétique des ordinands entrés au séminaire. — Ce catalogue contient, dans une première colonne, l'âge de l'ordinand; dans une deuxième, ses nom et surnoms, les dates des différentes ordinations qu'il a reçues, et les études qu'il a faites; dans une troisième, une note sur ses mœurs; dans une quatrième, une note sur sa capacité.

G. 9775. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1759-1786. — Catalogue alphabétique des ordinands du diocèse de Rouen; notes de collège et de séminaire recueillies sur eux : « *Pro ordinatione quatuor temporum septembris 1766. Acolyti. Taveau (Philippus-Thomas), e parrochia Beatæ Mariæ Portugratianæ, juxta notas Cadomenses, scientia et pietate sufficiens. Hic melior visus est* ». — 1760. « *Hallay (Antonius), e parrochia de S. Vaast de Dieppedalle, scientia, indole et pietate satis bonus* ». — 1786. « *Gossier (Joseph-Franciscus), e parrochia S. Jacobi Deppensis, 1. annus de theologiæ studiis in collegio Rothomagensi, scientia, pietate et indole bonus* ». — A la fin du registre, table alphabétique générale.

G. 9776. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1786-1790. — Registre analogue au précédent.

G. 9777. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Abbayes et doyennés du diocèse de Rouen. — Renseignements sur le personnel.

G. 9778. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1723-1738. — Signature de formulaire, adhésions par les curés, les vicaires et les ordinands aux constitutions d'Innocent X, du 5 mai 1653, d'Alexandre VII, du 16 octobre 1656. — Nombre infini de signatures.

G. 9779. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1710-1783. — Registre analogue au précédent.

G. 9780. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1789. — Registre analogue au registre G. 9778.

G. 9781. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1713-1721. — Registre des prédicateurs approuvés dans le diocèse de Rouen.

G. 9782. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier; 63 pièces annexes.

1725-1732. — Doyenné de la Chrétienté. — Prêtres approuvés pour confesser et prêcher.

G. 9783. (Registre.) — In-folio, 360 feuillets, papier.

1720. — Registre des vicaires et confesseurs approuvés du diocèse de Rouen.

G. 9784. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1460-1461. — « *Copia registri emendarum, compositionum et sacrorum locorum reconciliacionum factarum in curia archiepiscopali Rothomagensi sub reverendissimo in Christo patre et domino domino Guillelmo, miseratione divina tituli Sancti Martini in Montibus presbytero cardinali de Estouteville, Rothomagensi archiepiscopo, incepti anno Domini 1460 die festo Sancti Michaelis in Monte Gargano, et finientis ad consimilem diem anno revoluto, venerabilibus et circumspectis viris dominis et magistris Johanne Du Mesnil, vicario et officiali, Gauffrido Caroli, promotore, et Johanne de Roqua, clerico, officii dicte curie Rothomagensis existentibus.* »

G. 9785. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1708-1719. — Registre du secrétariat de l'archevêché. — « *Registrum nominallarum collationum et institutionum tam in diocesi quam extra expediendarum sub pontificatu... Claudii Mauri d'Aubigné, archiepiscopi Rothomagensis...* ».

G. 9786. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1474-1475. — « Compte et estat particullier des nouvaulx acquets fais par messieurs du chappitre de l'esglise Notre-Dame de Rouen, iceluy compte fait et rendu par Robert Le Goupil, chanoine d'icelle esglise, pour ung an commenchant au terme Sainct Michiel 1474 includ, et finissant a semblable terme exclud. » — Somme totale de la recette : 109 l. 19 s. 10 d. tournois; somme totale des dépenses du présent compte : 38 l. 6 s.

G. 9787. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1478-1479. — Compte et état des cens et revenus appartenant au chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, rendu par Naudin Ouyn, clerc de ville. — Somme totale de la recette : 1.493 l. 3 s. 11 d.; somme totale de la dépense : 1.519 l. 19 s. 1 d. — Le présent compte entendu, examiné et clos par Jacques de Rouville, archidiacre d'Eu, Nicolas Gaillart et J. Rousselle, chanoines.

G. 9788. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1484-1485. — Compte et état des cens, rentes et revenus appartenant au chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, rendu par Naudin Ouyn, clerc de ville. — Somme totale de la recette : 1.526 l. 6 s. 1 d.; somme totale de la dépense : 1.644 l. 19 s. 9 d. — Compte entendu, examiné et clos par Jacques de Rouville, archidiacre d'Eu, Michel Batencourt, Guillaume Austin et Jo. « de Atrio », chanoines.

G. 9789. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1487-1488. — Compte et état des cens, rentes et revenus appartenant au chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, rendu par Naudin Ouyn, clerc de ville. — Somme totale de la recette : 1.558 l. 19 s. 7 d.; somme totale de la dépense : 1.637 l. 12 s. 6 d. — Compte entendu, examiné et clos par Jacques de Rouville, archidiacre d'Eu, Étienne Tuvache, chancelier, J. Roussel, Roger « Vituli » et J. « de Atrio », chanoines.

G. 9790. (Registre.) — In-folio. 36 feuillets. parchemin.

1492-1493. — Compte analogue au précédent, rendu par le même clerc de ville. — Somme totale de la recette : 1.640 l. 2 s. 10 d.; somme totale de la dépense : 1.653 l. 14 s. 10 d. — Compte entendu, examiné et approuvé par Jean « de Atrio », Roger « Vituli » et Nicolas de La Quesnaye, chanoines.

G. 9791. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1522-1523. — Compte analogue au précédent, rendu par Jean Baudour, prêtre, « receveur clerc de ville ». — Somme totale de la recette : 1.749 l. 14 s. 1 d.; somme totale de la dépense : 1.617 l. 3 s. 11 d. — Compte entendu, examiné et clos par Gombault, de Croixmare, Dufay, chanoines.

G. 9792. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1530-1531. — Compte analogue au précédent, rendu par Jean Dehors, prêtre, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 1.655 l. 2 s. 7 d.; somme totale de la dépense : 1.209 l. 14 s. 7 d. — Compte entendu, examiné et clos par Gombault, J. Burnel et J. Delaplace, chanoines.

G. 9793. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1531-1532. — Compte analogue au précédent, rendu par Jean Heudequin, prêtre, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 1.606 l. 13 s. 10 d.; somme totale de la dépense : 1.643 l. 3 s. 6 d. — Compte entendu, examiné et clos par Gombault, Delaplace, G. Becdelièvre et J. Rome, chanoines.

G. 9794. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1515-1516. — Compte analogue au précédent, rendu par Jean Heudequin, prêtre, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 1.988 l. 11 d., somme totale de la dépense : 1.759 l. 6 s. — Compte entendu, examiné et clos par Gombault, J. Delaplace, J. Rome, J. de Croixmare et Canterel, chanoines.

G. 9795. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1555-1556. — Compte analogue au précédent, rendu par Jean Heudequin, prêtre, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 2.426 l. 4 s. 8 d.; somme totale de la dépense : 2.447 l. 13 s. 1 d. — Compte entendu, examiné et clos par Gombault, J. Hagerel, J. Delaplace, J. Rome, Canterel, G. Rome, Busquel, chanoines.

G. 9796. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1556-1557. — Compte analogue au précédent, rendu par Jean Heudequin, prêtre, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 2.418 l. 1 s. 9 d.; somme totale de la dépense : 2.457 l. 10 s. 7 d. — Compte entendu, examiné et clos par J. Hagerel, J. Rome, J. de Croixmare, Canterel, G. Rome, Busquel, chanoines.

G. 9797. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1558-1559. — Compte analogue au précédent, rendu par Jean Heudequin, prêtre, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 2.618 l. 12 s. 1 d.; somme totale de la dépense : 2.585 l. 12 s. 8 d. — Compte entendu, examiné et clos par J. Rome, J. de Croixmare, Canterel, G. Rome, Dumesnil, chanoines.

G. 9798. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1560-1561. — Compte analogue au précédent, rendu par Jean Heudequin, prêtre, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 2.620 l. 13 s. 8 d., somme totale de la dépense : 2.493 l. 2 s. — Compte entendu, examiné et clos par J. Hagerel, Canterel, Busquel, chanoines.

G. 9799. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1569-1570. — Compte analogue au précédent, rendu par Soyer Le Quien, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 2.709 l. 10 s. 8 d., somme totale de la dépense : 2.930 l. 10 s. 10 d. — Compte entendu, examiné et clos par B. Dufay, Canterel, Lebrun, Vyment, Lesueur, chanoines.

G. 9805. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1570-1571. — Compte analogue au précédent, rendu par Soyer Le Quien, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 2.783 l. 5 s. 2 d.; somme totale de la dépense : 2.852 l. 19 s. 6 d. — Compte entendu, examiné et clos par Chappuys, Canterel, Lebrun, Lambert, Vymont, Lesueur, chanoines.

G. 9806. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1571-1572. — Compte analogue au précédent, rendu par Soyer Le Quien, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 2.731 l. 6 s. 5 d.; somme totale de la dépense : 2.733 l. 6 s. — Compte entendu, examiné et clos par Dufay, Canterel, Lambert, de Clinchamp, Vymont, Lesueur, Bernard, chanoines.

G. 9807. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1581-1582. — Compte analogue au précédent, rendu par Soyer Le Quien, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 2.070 l. 6 s. 6 d.; somme totale de la dépense : 2.041 l. 1 s. 6 d. — Compte entendu, examiné et clos par Lebrun, Bruyère, Richer, Sequart, Mallet, Hancellin, chanoines.

G. 9808. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1584-1585. — Compte analogue au précédent, rendu par Soyer Le Quien, receveur et clerc de ville. — Somme totale de la recette : 2.169 l. 10 s. 2 d.; somme totale de la dépense : 2.409 l. 1 s. 8 d. — Compte entendu, examiné et clos par Vymont, Hancellin, Guérard, Marc, Ygoult, Delaplace, chanoines.

G. 9809. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1600-1606. — Compte rendu au chapitre de Rouen, par Nicolas Morin, fermier de la recette de clerc de ville pour six ans, à raison de 800 livres par an.

G. 9810. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1160-1161. — « Le compte et estat particulier d'aucunes rentes acquises par le chappittre de l'église Nostre Dame de Rouen, qui sont racquétables jusquez à certain temps par ceulx qui les doivent..., desquelles [rentes] Lucas Lenglois, commis à les recepvoir prèz ledit chappittre fait et rent compte aux auditeurs députés et ordonnés par ledit chappittre pour trois termes qui sont escheuz de icelles rentes pour le temps de ce présent compte, c'est assavoir pour les termes de Noël includ 1460 et de Pasques que l'en conte 1461, et du terme Saint Jehan-Baptiste ensuivant 1461. Avec ce fait et rend compte ledit Lucas *pro rata temporis* en tant que il en est escheu de icelles rentes au devant et après des termes dessusdits en tant que ceux qui doivent icelles rentes en ont paié prorata du temps du racquit ou en sont deubz encore d'arrérages... » — Somme totale de la recette : 658 l. 4 s. 6 d.; somme totale de la dépense : 796 l. 11 s. 2 d.

G. 9806. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1168-1169. — Compte des nouveaux acquêts analogue au précédent, rendu par Lucas Lenglois au chapitre de Rouen. — Somme totale de la recette : 971 l. 18 s. 2 d.; somme totale de la dépense : 769 l. 10 s.

G. 9807. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1545-1546. — Compte des nouveaux acquêts, analogue au précédent, rendu par Michel Tardivel, prêtre, chanoine de Rouen et receveur des nouveaux acquêts pour le chapitre de Rouen. — Somme totale de la recette : 820 l.; somme totale de la dépense : 126 l. 10 s.

G. 9808. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1546-1547. — Compte des nouveaux acquêts, analogue au précédent, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 731 l. 17 s. 4 d.; somme totale de la dépense : 246 l. 10 s.

G. 9809. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets écrits, papier.

1551-1552. — Compte des nouveaux acquêts, analogue au précédent, rendu par Guillaume Jollys, receveur des nouveaux acquêts pour le chapitre de Rouen. — Somme totale de la recette : 910 l. 14 s. 11 d.; somme totale de la dépense : 381 l. 16 s.

G. 9810. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1568-1569. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par Me Mariane de Martimbosc, sieur de Buz, conseiller du Roi, chanoine de l'église de Rouen, grand distributeur et receveur des nouveaux acquêts pour le chapitre de ladite église. — Somme totale de la recette : 1.171 l. 17 s. 6 d.; somme totale de la dépense : 640 l. 15 s. 6 d.

G. 9811. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1570-1571. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par Marin Crevon, bourgeois demeurant à Rouen, distributeur et receveur des nouveaux acquêts pour le chapitre de ladite ville. — Somme totale de la recette : 1.346 l. 16 s. 6 d.; somme totale de la dépense : 793 l. 19 s. 6 d.

G. 9812. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1573-1574. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 1.703 l. 14 s.; somme totale de la dépense : 1.206 l.

G. 9813. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1581-1582. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par Martin Regnard, bourgeois demeurant à Rouen, distributeur et receveur des nouveaux acquêts pour le chapitre de ladite ville. — Somme totale de la recette : 240 l. 9 s. 8 d.; somme totale de la dépense : 171 l. 10 s. 1 d.

G. 9814. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1582-1583. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 246 l. 5 s. 6 d.; somme totale de la dépense : 175 l. 10 s. 6 d.

G. 9815. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1583-1584. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 236 l. 19 s. 10 d.; somme totale de la dépense : 176 l. 4 s.

G. 9816. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1601-1602. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par le même.

G. 9817. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1604-1605. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 577 l. 5 s. 5 d.; somme totale de la dépense : 844 l. 18 s. 6 d.

G. 9818. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1605-1606. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 658 l. 18 s. 10 d.; somme totale de la dépense : 1.014 l. 4 s.

G. 9819. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1606-1607. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par Jean Regnard, bourgeois de Rouen, distributeur et receveur des nouveaux acquêts pour le chapitre de ladite ville. — Somme totale de la recette : 699 l. 4 d.; somme totale de la dépense : 1.163 l. 7 s. 6 d.

G. 9820. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1607-1608. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 529 l. 18 s. 4 d.; somme totale de la dépense : 1.138 l. 5 s. 5 d.

G. 9821. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1613-1614. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 672 l. 14 s.; somme totale de la dépense : 1.298 l. 2 s. 9 d.

G. 9822. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1615-1616. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par Guillaume Predelièvre, bourgeois de Rouen, grand receveur et distributeur pour le chapitre de ladite

ville. — Somme totale de la recette : 529 l. 4 s. ; somme totale de la dépense : 1.443 l. 2 s. 8 d.

G. 9823. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1627-1628. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 680 l. 5 s. 6 d. ; somme totale de la dépense : 1793 l. 1 s. 8 d.

G. 9824. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1639-1640. — Compte des nouveaux acquêts, rendu par Charles Delaistre, bourgeois de Rouen, grand receveur et distributeur du chapitre de ladite ville. — Somme totale de la recette : 68 l. ; somme totale de la dépense : 2.286 l. 3 s. 5 d.

G. 9825. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, parchemin.

1558-1559. — « Compte et estat des rentes, receptions des degnitez, chanoynes et chapellains, des gros et fruictz des prébendes vaccans desdits sieurs chanoynes, venans par mort ou estant en litige et pension annuelle deue sur le bénéfice de Sainct-Maclou de Rouen, rendu par Jehan Le Brun, chanoyne de ladicte église et receveur des vaccans pour lesdits sieurs... ». — Somme totale de la recette : 618 l. ; somme totale de la dépense : 824 l. 13 s. 9 d.

G. 9826. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1560-1561. — Compte analogue au précédent, rendu par Laurent de Maromme, bourgeois de Rouen. — Somme totale de la recette : 767 l. ; somme totale de la dépense : 871 l. 5 s. 2 d.

G. 9827. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1561-1562. — Compte analogue au précédent, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 1.644 l. ; somme totale de la dépense : 1.075 l. 15 s. 7 d.

G. 9828. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1562-1563. — Compte analogue au précédent, rendu par le même. — Somme totale de la recette : 692 l. ; somme totale de la dépense : 952 l. 15 s. 10 d.

G. 9829. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, parchemin.

1563-1564. — Compte analogue au précédent, rendu par Jean Lesueur, chanoine de Rouen. — Somme totale de la recette : 727 l. ; somme totale de la dépense : 869 l. 3 s. 3 d.

G. 9830. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets écrits, papier.

1597-1598. — Compte analogue au précédent, rendu par Martin Regnard, bourgeois de Rouen. — Somme totale de la recette : 709 l. ; somme totale de la dépense : 475 l 9 s. 7 d.

G. 9831. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, parchemin.

1491-1492. — Compte « de la valeur et revenue de la ville de Dieppe, Boutteillez et le Pollet tant en rentes, travaulx a mareschal et moulins à brasseurs, fermes, louaiges, astelliers de navires, bourgois nouveaulx, la widezon de la boitte, harens venus en groe ou aultrement, maquelezon et aultres acquits de marchandises venues par mer ou portées hors, en tant seullement que deu en est, amendes, forfaitures que aultres chozes appartenans à très reverend père en Dieu mons^r^ l'archevêque de Rouen et seigneur desdits lieux », rendu par Jean Blanchaston, prêtre, receveur pour ledit archevêque. — Somme totale de la recette : 4.206 l. 13 s. 2 d. ; somme totale de la dépense : 1.593 l. 18 s. 9 d.

G. 9832. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1171-1172. — « Compte et estat des arrerages recouvrables du compte [de messire] J. Delestre, chanoine, naguères distributeur de l'eglise Nostre-Dame de Rouen ».

G. 9833. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1671-1672. — « Compte de François Henry, prebstre, chanoine des Quinze-Livres en l'église cathédrale de Rouen et distributeur du chœur de ladite église, des receptes et mises ». — Somme totale de la recette : 19.234 l. 1 s. 6 d. ; somme totale de la dépense : 19.241 l. 13 s. 6 d.

G. 9834. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1675-1683. — « Mémoire des deniers receus par nous Nicolas Tronel et Philippe Charles, prestres, chanoines de l'église primatialle de Normandie et intendans du coffre du chapitre. »

G. 9835. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

1733-1734. — « Compte de monsieur Marc-Antoine Bertaut, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, trésorier de l'archevêché dudit lieu sous l'autorité du vénérable chapitre de ladite église, le siège archiepiscopal vacant par la mort de feu Monsr l'illme et rev^me^ Louis de La Vergne de Tressan, cy-devant archevêque de Rouen, arrivée le 18 avril 1733 en son château de Gaillon », du 18 avril 1733 au 28 janvier 1734 jour auquel mons^r^ Nicolas de Saulx-Tavannes prit possession de l'archevêché par procureur. — Somme totale de la recette : 2.907 l. 12 s.; somme totale de la dépense : 1.306 l. 17 s.

G. 9836. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1394. — « *Compotus Johannis de Montatoria, presbyteri, super recepcionem reddituum dominorum meorum decani et capituli ecclesie Beate Marie Rothomagensis in dicta villa Rothomagensi* ».

G. 9837. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1512-1538. — État des rentes acquises « de l'argent du coffre » du chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen.

G. 9838. (Registre.) — In-octavo, 136 feuillets, papier; 2 pièces annexées.

1539-1540. — « Papier-journal du revenu de messeigneurs de chappitre de l'église de Rouen, receu par moy Mellon Preudomme, chanoyne et grand distributeur de ladicte église ». — Quelques feuillets du milieu déchirés.

G. 9839. (Registre.) — In-quarto, 102 feuillets, papier.

1757-1760. — Journal de recettes du chapitre de Notre-Dame de Rouen. — Table alphabétique à la fin du registre.

G. 9840. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1623-1630. — « Compte de la recette et mise de l'administration de la confrarie de Ste Cécile, fondée en l'église cathédralle Nostre Dame de Rouen, pour l'année commençant au jour et feste Ste Cécile 22e jour de novembre 1623 et finissant à semblable jour et feste 1624, que rend à messieurs les princes et confrères de ladicte confrarie Pierre Marc, chanoine en ladite église, l'un des princes de la dite confrarie, préposé par lesdits sieurs à l'administration d'icelle pour ladite année », et autres comptes faisant suite jusqu'en 1630. — 1627. « Mises faictes durant l'an 1627 pour la principaulté de M. Le Doux, conseiller au Parlement. 17 novembre, pour deux petits tableaux de Ste Cécile, 64 sous; à M. Lebourg, tapissier, pour la tapisserie, 16 livres; au maître des enfants de chœur, la somme de 42 livres, à savoir 15 livres pour le soupper de la veille, 12 livres pour le diner du jour, 12 livres pour le soupper du jour avec 60 sous pour le disner du lendemain; à Autin, orfèvre, pour les prix de ladicte confrérie pesant un marc et une once, 38 livres 18 sous; à deux hommes qui ont monté aux galleries pour tirer les cordes de la tente du pulpite, 5 sous; aux musiciens qui ont chanté sur le Puy par l'advis de Messieurs les princes et confrères, la somme de 68 sous au lieu de chacun un bonnet; à Eustache, tendeur, la somme de 12 livres 10 sous pour avoir tendu et détendu la tapisserie tant de l'église que du puy; le jour de Ste Cécile, la somme de 48 sous pour 21 galons de vin pour faire boire tant les chantres chantants sur le puy qu'autres assistants pour juger les prix; pour port de paquets de musique receus de divers endroits, 58 sous. »

G. 9841. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1623-1626. — Double des comptes précédents. Le dernier est incomplet.

G. 9842. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets cotés, papier.

1786. — Inventaire des meubles, ornements, reliques et reliquaires trouvés dans les armoires et tiroirs de la grande sacristie de l'église métropolitaine de Rouen, d'après le recensement fait au mois de mars de l'année 1786 par MM. de Mésonval, de Goyon et Le Baillif-Mesnager, chanoines intendants *ad dames*, et de la fabrique de la dite église.

G. 9843. Registre. — In-folio. 243 feuillets, papier.

1673-1680[1]. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 1er octobre 1673, finissant au 30 septembre 1780. — Registre en mauvais état ; les derniers feuillets sont détruits par l'humidité. — 3 février 1674. Gages de 100 livres accordés à Me Jacques Réaux, prêtre, maître des enfants de chœur « en la langue latine ». — 1er mars. Reliques de saint Romain et de saint Évode à demander à l'abbaye de Braisne en Soissonnais. — 5 mars. Serment de fidélité de Mgr Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen. — 24 mars. Devoirs et obligations du chancelier. — 2 juillet. *Te Deum* pour la réduction de la ville de Salins et la victoire « gaignée par M. le viconte de Turenne, mareschal général des armées du Roy, contre l'armée de l'empereur commandée par le duc de Lorraine et le colonel Caprara, dans le Palatinat, le 16 du mois de juin ». — 17 août. Nomination de Jacques Boivin comme organiste. — 13, 19, 26, 28 mars 1675. Vente et aliénation d'un ténement de maisons appartenant au chapitre, avec une portion de la place de la Calende, faites à l'hôtel-dieu pour construire une salle d'infirmerie. — 30 avril. Serment de fidélité de l'évêque de Séez. — 15 novembre. Règlement du chapitre qui fixe et détermine une somme de 300 l. payable à l'avenir par MM. les chanoines « derniers logés », moyennant laquelle ils seront déchargés à l'avenir de faire le repas de l'Ascension. — 1er juin 1676. Pour empêcher les entrées et sorties des chapelains du collège d'Albane à des heures indues, les portes devront être fermées à 9 heures du soir en hiver et à 10 heures en été. — 11 août. *Te Deum* à l'occasion de la réduction de la ville d'Aire. — 20 août. Anciens statuts et règlements « du chœur et des chapelains de l'église » édictés par le chapitre en 1361 et confirmés par le pape Urbain. — 22 août. Défense au maître des enfants de chœur d'en envoyer aucuns chanter dans la ville sous quelque prétexte que ce soit. — 23 novembre. Condoléances du chapitre à Mgr de Médavy à l'occasion du décès du chevalier de Grancey son neveu. — 26 novembre. Nomination de commissaires pour la réformation de la discipline de l'église : ils auront « tout pouvoir de corriger et chastier les chapellains, musiciens et habituez qu'ilz trouveront ou recongnoistront avoir transgressé les statuts et règlements du chapitre ».

1. Pour la période antérieure, cf. les articles G. 2115 à G. 2274.

— 23 janvier 1677. Décision portant que la réédification de la porte du collège d'Albane sera payée des deniers provenant des chaises. — 26 avril. *Te Deum* à l'occasion de la victoire remportée à Cassel par Mgr. le duc d'Orléans, et de la prise des villes de Cambrai et Saint-Omer. — 29 novembre. *Te Deum* pour la réduction des ville et château de Fribourg. — 9 mars 1678. Règlement contre les sorties des enfants de chœur. — 23 mars. *Te Deum* pour la prise de Gand ; 7 janvier 1679, pour la ratification de la paix entre la France et l'Espagne. — 2 janvier 1780. Règlement touchant les offices de diacre et de sous-diacre. — 31 janvier. La croix de la place de la Calende est mise à la charge de l'hôtel-dieu suivant l'accord intervenu entre le chapitre et l'administration. — 7 et 9 février. Lettres de compliment à Mgr. de Médavy, archevêque, et à M. de Colbert, à l'occasion de la nomination de ce dernier en qualité de coadjuteur. — 28 août. Prise de possession de l'archevêché de Rouen, en qualité de coadjuteur, par Mgr. Jacques-Nicolas de Colbert, archevêque de Carthage.

G. 9844. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1680-1687. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 1er octobre 1680, finissant au 30 septembre 1687. — 18 mars 1682. Lettre de condoléances du chapitre à l'archevêque de Paris, à l'occasion du décès de son frère, le marquis de Bréval. — 2 mai. Édit du Roi portant modification de la régale. — 30 mai. Députation nommée pour aller saluer à son arrivée, au nom du chapitre, M. le marquis de Beuvron, lieutenant du Roi. — 15 février-12 mars 1681. Arrêt du Conseil portant rétablissement dans son intégrité du droit de committimus. Ce rétablissement avait été sollicité les 15 et 24 octobre 1680. — 13 août 1682. *Te Deum* pour la naissance de M. le duc de Bourgogne. — 19 février 1683. « M. le marquis de Brevent estant venu au chapitre de la part de Monseig. l'evesque de Lizieux et de la famille de feu Mons. le comte de Matignon, accompagné du syndic de la ville de la part des échevins de cette ville, demande qu'il plust à la compagnie accorder qu'il fust faict un service en cette église pour le repos de l'ame de mondit feu sr le comte de Matignon, lieutenant pour le Roy en Normandie. » Ce service est fixé au 26 février. — 2-25 août 1683. Emprunt d'une somme de 600 l. fait du consentement du chapitre par M. Ridel, intendant des collèges du Pape, d'Albane et Darnétal fondés en cette

église, pour subvenir aux réparations extraordinaires occasionnées par la tempête. — 7 août. Demande de service pour le repos de l'âme de M. Pellot, premier président au parlement de Rouen. — 8 septembre. Lettres de condoléances à Mgr. de Colbert, coadjuteur, pour la mort de M. de Colbert, son père. — 30 septembre. Fixation à la somme de 200 l. des gages de l'organiste. — 3 janvier 1684. *Te Deum* pour la naissance du duc d'Anjou. — 7 juin. Députation envoyée à M. de Marillac, intendant de la généralité de Rouen, à son arrivée à Rouen. — 17 juin. *Te Deum* à l'occasion de la prise de la ville de Luxembourg. — 16 août. Nomination de MM. Ridel et de Séricourt « pour examiner ensemble l'obituaire fait par Me François d'Igouville à l'usage de cette église et le conférer sur les anciens obituaires qui sont aux archives ». — 2 octobre. Fixation des gages de l'organiste à la somme de 400 l. — 2 avril 1685. M. Ridel est prié d'écrire à Paris à M. Gaudon pour lui demander de s'informer de ce que pourrait faire le chapitre pour se pourvoir contre l'arrêt du Parlement ordonnant « qu'il sera fait dans les paroisses de la campagne une taxe pour la subvention des pauvres dont les ecclésiastiques doivent payer la 6e partie ». — 30 juillet. Certificat envoyé au chapitre de Cambrai touchant le serment dû à l'église de Rouen par les évêques, abbés et abbesses de la province. — 8-14 août. Marché passé avec Me Jean Aubert, fondeur, pour la fonte d'une cloche pour la cathédrale, du poids de 11 à 12,000 livres, dont « le métal sera pris des cloches nommées Romaine, Guillaume d'Estoutteville, La Petite Marie et Complie », et laquelle serait « d'un ton entre Georges d'Amboise et Marie d'Estoutteville ». — 22 août. Obligation pour les chanoines titulaires et honoraires d'assister au chapitre général. — 25, 26 et 29 octobre. Au sujet d'un arrêt du Parlement rendu contre le lieutenant criminel du bailliage qui, au préjudice des droits du chapitre, avait fait transférer un homme accusé de vol des prisons du chapitre dans celles du bailliage. — 22 décembre. Don d'une somme de 250 livres au P. Pommeraye, religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Ouen, pour l'*Histoire de la cathédrale*, écrite par lui, à charge d'en délivrer un exemplaire relié à chacun des membres du chapitre. — 3, 7, 22, 24 et 29 décembre 1685 ; 7, 14, 15, 16, 18 et 23 janvier, 1, 8, 11, 15, 18, 22 et 25 février, 1, 4, 6 et 15 mars, 17 avril, 4 novembre 1686 ; 19 mars 1687. Décisions au sujet des réparations à faire à l'orgue de la cathédrale, à la suite des ruines occasionnées par la tempête. — 9 août 1686. Députés nommés pour aller, de la part du chapitre, saluer M. le premier président du Parlement à son arrivée. — 12 août. Nomination d'une députation pour aller saluer M. de La Briffe, intendant de la généralité de Rouen. — 18 septembre. *Te Deum* à l'occasion de la naissance du duc de Berry. — 3 septembre 1687. Nomination de Me Antoine Le Breton, avocat au Parlement, à l'office de bailli de la haute-justice du chapitre, vacant par la démission de Me Agabus Mauroy, avocat au Parlement.

G. 9845. (Registre.) — In-folio, 415 feuillets, papier.

1687-1689. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 1er octobre 1687, finissant au 21 octobre 1694. — 15 octobre 1687. Intervention du chapitre dans un procès entre le Parlement et la Chambre des comptes pendant au conseil privé du Roi. — 3 novembre 1688. Dépenses à tous chapelains et habitués de l'église « de se servir de camaux et d'aumusses de dos de gris, ny de porter de velours ou de satin à leurs habits d'hyver ». — 10 novembre. *Te Deum* « pour la prise de Philipsbourg et autres villes situées sur le Rhin par les armées de Sa Majesté commandées par Monseigneur le Dauphin et par le marquis de Boufflers ». — 26 novembre. Nomination de Me Antoine Le Breton, avocat au Parlement, en qualité d'avocat-conseil du chapitre, au lieu du sr de Saint-Blaise. — 1er février 1689. Députation nommée pour aller saluer M. de Chamillart, intendant de la généralité, et lui présenter le pain et le vin en la manière ordinaire. — 23 mai. Les archidiacres sont priés de faire payer exactement dans le cours de leurs visites le droit de débite dû à cette église. — 17 août. Décision portant qu'à l'avenir les archives ne pourront être communiquées à qui que ce puisse être, sous quelque prétexte que ce soit, sans ordonnance expresse du chapitre, et qu'il sera déposé aux archives un registre dans lequel seront enregistrés les récépissés des pièces qui seront communiquées. — 5 septembre. Déclaration à faire des foires et marchés des seigneuries du chapitre, conformément à l'ordonnance de l'intendant du 2 septembre. — 12 septembre, 7 août et 29 octobre 1691. Arrêt du parlement de Rouen touchant la détention d'un habitué de l'église dans la prison du bailliage au préjudice des droits du chapitre sur ses justiciables. — 27 janvier 1690. Obligations particulières du messager du chapitre. — 10 février. Règlement pour la sonnerie de la cathédrale. — 1er mars. Ordre de faire procéder à l'inventaire, demandé par le Roi, de l'argenterie existant dans les églises du diocèse. — 10 juillet. Jubilé

accordé par le pape Alexandre VIII. — 21 juillet. *Te Deum* à l'occasion de la victoire remportée en Flandre le 1er juillet par l'armée de Sa Majesté commandée par le maréchal de Luxembourg sur l'armée « des états généraux des provinces unies » et autres alliés commandée par le prince de Waldeck. — 28 juillet. Autre pour les succès remportés par la flotte de Sa Majesté commandée par le comte de Tourville, vice-amiral de France, sur les flottes anglaise et hollandaise. — 2 septembre. Autre pour la victoire remportée par l'armée de Catinat sur celle de Savoie le 18 août. — 24 novembre. Service funèbre demandé par Mgr. le Coadjuteur pour le repos de l'âme de feu M. Colbert, marquis de Seignelay, secrétaire et ministre d'état, son père. — 11 décembre. Règlement portant défense aux membres des confréries d'emporter dans leurs maisons les ornements, meubles et argenterie desdites confréries. — 3 février 1691. Décès de Mgr. François Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen, survenu à Mâcon le 2 janvier. — 3 février. Députation nommée pour aller complimenter Mgr. de Colbert, archevêque de Rouen, « sur sa dignité d'archevêque de Rouen ». — 19 février. Ouverture du testament de feu Mgr. Rouxel de Médavy. — 4 avril. Réunion de la chapelle de Saint-Marc au séminaire. — 4 avril. Commissaires nommés pour travailler au cérémonial à suivre dans les églises du diocèse. — 2 mai. *Te Deum* pour la reddition de la ville de Mons. — 7 mai. Décès de me Charles de Faulcon de Rye, chevalier, marquis seigneur de Charleval, comte de Basqueville, conseiller du Roi en tous ses conseils et premier président du parlement de Normandie. — 9 juillet. Au sujet d'une proposition, « pour approcher le séminaire archiépiscopal de cette église (la cathédrale), de le faire bâtir dans la place du collège des Clémentins ou du Pape, sciz rue et paroisse de Saint-Nicolas ». — 27 juillet. Nomination de me Jacques Vincent, avocat, à l'office d'avocat-fiscal des baronnie et bailliage de Londinières, vacant par le décès de me Pierre Engren. — 8 janvier 1692. *Te Deum* à l'occasion de la reddition au Roi du fort de Montmélian en Savoie le 20 décembre 1691. — 6 mai. Cérémonie de la réception de Sa Majesté la reine douairière d'Angleterre. — 17 mai. Jubilé accordé par le pape Innocent XII. — 2 juin. Nomination de me Jean-Baptiste Gobbé, avocat au Parlement, en qualité d'avocat du chapitre en ladite cour au lieu et place de feu me Antoine Le Breton; de me Adrien Ynor, avocat au Parlement, en qualité de bailli haut-justicier du chapitre au lieu et place dudit feu me Antoine Le Breton. — 22 août. *Te Deum* à l'occasion de la victoire remportée en Flandre le 3 août par l'armée du maréchal de Luxembourg sur l'armée des Alliés commandée par le prince d'Orange. — 6 février 1693. Décision portant que les membres du chapitre ne pourront refuser les commissions ou députations pour lesquelles ils seront nommés. — 12 juin. *Te Deum* à l'occasion de la réduction des ville et château de Heidelberg par l'armée du maréchal de Lorges. — 26, 30 juin. Au sujet d'une entreprise du curé de Saint-Godard sur les droits du chapitre en administrant les sacrements à un chapelain titulaire sans la permission du chapitre. — 19 août. Règlement touchant la robe rouge que doivent porter Mrs les dignitaires aux fêtes solennelles. — 22 août. *Te Deum* à l'occasion de la victoire remportée à Herwinde par l'armée du maréchal de Luxembourg sur l'armée des Alliés commandée par le prince d'Orange. — 9 septembre. Députation nommée pour aller saluer M. Bignon, intendant de la généralité, à son arrivée à Rouen. — 3 novembre. *Te Deum* pour la prise de Charleroi. — 15 décembre. Règlement portant défense de se promener dans l'église. — 10 mars 1694. Députation nommée pour aller saluer M. d'Ormesson, intendant de la généralité, à son arrivée à Rouen. — 22 mars. Autre nommée pour aller saluer M. de Matignon, lieutenant du Roi en Normandie. — 15 mai. Nomination de commissaires pour faire la visite générale des maisons canoniales. — 5 juillet. *Te Deum* pour la prise des ville et château de Palamas en Catalogne par l'armée du maréchal de Noailles. — 21 juillet. Autre pour la prise de la ville de Gironne.

G. 9846. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

1694-1703. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 22 octobre 1694, finissant au 2 octobre 1703. — 1er mars-29 avril 1695. Députation nommée pour aller saluer M. le duc de Montmorency, gouverneur de la province, à son arrivée à Rouen. — 31 mars, 2 avril 1695; 23 février et 30 septembre 1699. Nouvelle édition du bréviaire. Commission nommée pour examiner et conférer avec l'archevêque au sujet de quelques changements par lui projetés. — 8 avril. Autorisation accordée à M. Boyvinet, de mettre une perruque en célébrant la messe. — 13 juillet. Permission au vicaire de la paroisse de Sainte-Croix-des-Pelletiers d'administrer les sacrements à un chapelain titulaire, demeurant sur ladite paroisse, au lieu de les lui administrer à la cathédrale, eu égard à la grande distance. — 9 septembre. M. de La Hogue, intendant des affaires, « est prié de voir Made l'abbesse

de Saint-Amand au sujet de la rupture qu'elle a fait faire de la porte du réservoir des fontaines qui sont dans le parvis de cette église et dans l'abbaye de Saint-Amand, au préjudice des concordats qui sont entre le chapitre et ladite dame abbesse ». — 26 mars 1696. Jubilé accordé par le pape Innocent XII « pour implorer la miséricorde de Dieu et lui demander la paix entre les princes chrétiens ». — 18 août. Canonisation de saint Jean de Saint-Facond. Ordre de la cérémonie qui s'observera le mercredi 22 août en l'église du grand couvent des pères Augustins de Rouen. — 15 septembre. Nomination de Me Jean-Baptiste Gobbé, avocat au parlement, à l'office de bailli haut-justicier du chapitre, vacant par le décès de Me Adrien Ynor. — 1er juillet 1697. Nomination de Me François-Michel Ynor, avocat au parlement, à l'office de bailli haut-justicier du chapitre « et pour faire les fonctions d'avocat pour le chapitre de ladite cour », aux mêmes gages, profits, revenus et émoluments que Me Jean-Baptiste Gobbé. — 1er juillet. *Te Deum* pour la réduction de la ville d'Ath en Flandre. — 9 septembre. Autre pour la réduction de la ville de Barcelone. — 27 novembre. Autre « en actions de grâces de la paix conclue entre Sa Majesté, les rois d'Espagne et d'Angleterre et les estats généraux des provinces unies ». — 19 janvier 1698. Autre pour « la paix conclue entre Sa Majesté, l'Empereur et l'empire ». — 12 novembre. Avis donné au chapitre par le sr Gestard, secrétaire de M. de Chamillart, intendant des finances, de l'arrêt du Conseil privé du Roi rendu le 4 novembre au profit du chapitre au sujet des droits d'aides. — 20 février 1699. M. Louis, prêtre, chanoine de Rouen, est nommé « homme vivant, mourant et confisquant », et en cette qualité autorisé par le chapitre à donner et signer tous les aveux et autres actes qu'il conviendra au nom du chapitre. — 27 février. M. Hersent, intendant des affaires, « est prié de faire mettre à exécution par devant M. l'Intendant, lorsqu'il sera à Rouen, l'arrest du Conseil privé du Roy obtenu par M. Gosselin, aux fins du rétablissement des tabellionages des hautes-justices du chapitre. » — 3 août. Commissaires nommés pour aller, de la part du chapitre, remercier M. le Premier Président de l'arrêt rendu en la grande chambre du Parlement contre le fermier des moulins de la ville « pour la franche moulte ». — 6 novembre. Ordre donné au vicaire perpétuel de la paroisse de Saint-Étienne-la-Grande-Église de donner lecture au prône de la messe de ladite paroisse du mandement de Mgr. l'archevêque pour la publication du bref du pape portant condamnation du livre de l'archevêque de Cambrai « De l'explication des maximes des saints ». — 15 mars 1700. Ordre donné aux intendants *ad domos* de faire la visite générale de toutes les maisons canonicales. — 6 mai 1701. Jubilé ordonné par le pape Clément XI au commencement de son pontificat. — 15 mai 1702. Lettre à écrire à l'archevêque « pour lui faire les compliments de la part du chapitre au sujet de l'arrêt qu'il a fait rendre au Conseil privé du Roi pour la primatie de cette église contre M. l'archevêque de Lyon ». — 11 septembre. *Te Deum* à l'occasion d'une victoire remportée en Italie sur l'Empereur. — 2 octobre et 1er décembre. Règlement qui limite le pouvoir des intendants *ad domos*, qui ne peuvent ordonner de dépenses au-dessus de 20 livres sans en avoir auparavant conféré avec le chapitre. — 24, 27 et 29 octobre. Au sujet du sacre de l'évêque de Périgueux en la cathédrale de Rouen. — 4 juin, 16 juillet 1703. Adjudication des annates. — 27 juin. Bénédiction des drapeaux du nouveau régiment d'Houquetot, faite dans la nef de la cathédrale, à l'autel du Vœu — 8 août. Députation nommée pour aller, au nom du chapitre, saluer à son arrivée à Rouen, M. Le Camus de Pontcarré, premier président du Parlement.

G. 3847. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Tables des matières les plus importantes contenues dans les délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen de 1652 à 1703. Il y a neuf tables, une par chaque volume de délibérations : la 1re, du 1er juillet 1652 au 31 décembre 1655 ; la 2e, du 1er janvier 1656 au 15 janvier 1660 ; la 3e, du 16 janvier 1660 au 19 juillet 1666 ; la 4e, du 21 juillet 1666 au 12 janvier 1670 ; la 5e, du 15 janvier 1670 au 30 septembre 1673 ; la 6e, du 1er octobre 1673 au 30 septembre 1680 ; la 7e, du 1er octobre 1680 au 30 septembre 1687 ; la 8e, du 1er octobre 1687 au 21 octobre 1694 ; la 9e, du 22 octobre 1694 au 2 octobre 1703.

G. 3848. (Registre.) — In-folio, 405 feuillets, papier.

1703-1711. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 3 octobre 1703, finissant au 30 décembre 1711. — *Te Deum* pour la prise de Brisac, 6 octobre 1703, pour la victoire « remportée par les armes de Sa Majesté et de M. le duc de Bavière sur celles de l'Empereur commandées par le comte de Styrum », 15 octobre ; pour la prise de Landau et « la victoire remportée par l'armée de Sa

Majesté commandée par M. le maréchal de Tallard sur celle de l'Empereur commandée par le prince de Hesse ». 7 décembre ; pour la prise de la ville d'Augsbourg par le duc de Bavière. 12 janvier 1704 ; pour la prise de la ville du Suse. 27 juin ; pour la naissance du duc de Bretagne. 4 juillet ; pour la prise de la ville de Verceil. 2 août ; « pour l'avantage remporté par l'armée navale de Sa Majesté sur celle des Anglais et Hollandais. 26 septembre ; pour la prise des ville et château d'Ivrée en Piémont. 20 octobre. — 6 avril 1705. Renouvellement et confirmation du règlement du 5 janvier 1622 concernant les chanoines conseillers au Parlement. — 6 mai 1705. *Te Deum* pour la prise des ville et château de Vérone sur le duc de Savoie par l'armée de Sa Majesté commandée par le duc de Vendôme. — 9 septembre. Autre « pour la victoire remportée en Lombardie par l'armée de Sa Majesté commandée par M. le duc de Vendôme sur celle des ennemis de Sa Majesté commandée par le prince Eugène ». — 7 décembre. Publication de la constitution du pape contre le Jansénisme. — 15 janvier 1706. Députation nommée pour aller, de la part du chapitre, complimenter à son arrivée à Rouen M. de Luxembourg, gouverneur de la province. — 26 janvier. *Te Deum* pour la prise de Nice et la réduction de Montmélian en l'obéissance du Roi. — 21 janvier 1707. Autre pour la naissance du duc de Bretagne. — 15 mars. Communication de l'arrêt de la Cour des aides qui décharge les communautés privilégiées des deux sols pour livre des droits d'entrée sur le vin. — 1, 12 et 15 avril. Jubilé universel ordonné par le pape Clément XI. — 23 mai. *Te Deum* pour la victoire remportée à Almanza près Valence, par l'armée du roi d'Espagne, commandée par le duc de Berwick contre les alliés. — 22 août. Députation nommée pour aller saluer le duc de Bouillon. — 16 septembre. *Te Deum* pour la naissance de l'infant d'Espagne, prince des Asturies. — 28 novembre. Autre « pour la réduction de la ville de Lérida en l'obéissance de l'armée du roi d'Espagne par l'armée de Sa Majesté catholique commandée par Mgr. le duc d'Orléans ». — 12 décembre. Avis du décès de Mgr. Jacques-Nicolas de Colbert, archevêque de Rouen, arrivé à Paris le 10 décembre. — 13 décembre. Apposition des scellés au palais archiépiscopal. — 28 décembre. Nomination d'une députation pour aller complimenter Mgr. l'évêque de Noyon nommé à l'archevêché de Rouen. — 20 mars 1708. Service demandé par le duc de Chevreuse pour Mgr. de Colbert. — 2 mai. Vente des meubles de Mgr. de Colbert à la requête de MM. les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, ses exécuteurs testamentaires. — 18 juin. Règlement pour les inhumations. — 10 juillet. Prise de possession de l'archevêché par Mgr. Claude-Marc d'Aubigné, pair de France. Cette prise de possession avait eu lieu déjà par procureur le 23 avril. — 1er août. *Te Deum* pour la prise de la ville de Tortose par le duc d'Orléans. — 6 septembre 1709. Députation nommée pour aller saluer à son arrivée à Rouen M. Claude-Bonaventure Quantin, sieur de Richebourg, intendant de la généralité. — 20-25 septembre. Autre députation nommée pour aller présenter au gouverneur de la province les condoléances du chapitre à l'occasion du décès de Made la duchesse de Luxembourg. — 26 octobre. Réception de MM. Cécille et de La Motte-Hays, échevins, « députés de la maison de ville, avec leurs toques et habits de cérémonie, lesquels, à la prière du président du chapitre, s'étant découverts, ont dit qu'ils venoient demander à la compagnie le jour auquel elle souhaitoit qu'il fust célébré dans le chœur de cette église [un service] pour le repos de l'âme de feue noble et puissante dame Gillone de Gilliers de Clérembault, épouse de Monsieur le duc de Luxembourg, gouverneur de cette province, pour y assister en corps et faire préparer la pompe funèbre usitée en cas pareil aux dépens de la ville ». Le service, après délibération, est fixé au 14 novembre. — 13-14 novembre. Célébration du service pour Made la duchesse de Luxembourg. Avaient été réservées : la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, à MM. les Trésoriers de France ; la chapelle du Saint-Esprit, à MM. de l'élection ; la chapelle du Grand-Saint-Romain, à MM. les consuls ; la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul, à MM. de la Table de marbre. — 27 février 1710. *Te Deum* à l'occasion de la naissance du duc d'Anjou. — 30 septembre. Permission accordée de tirer de l'eau des fontaines du chapitre. — 12 janvier 1711. *Te Deum* pour la victoire remportée par le roi d'Espagne sur l'armée de l'archiduc à Villa-Viciosa. — 27 février. Autre pour la prise de Girone par le duc de Noailles. — 15 avril. Obligation pour les membres du chapitre de garder le secret sur ce qui se dit et se passe dans la compagnie « à peine contre les défaillants de 20 livres d'aumônes envers les pauvres et d'interdiction pendant six mois de l'entrée du chapitre ».

G. 9849. (Registre.) — In-folio, 260 feuillets, papier.

1712-1717. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 2 janvier 1712, finissant au 15 juin 1717. — 4 mars 1712. Service

demandé pour le Dauphin et la Dauphine. La lettre du Roi à l'archevêque, du 20 février, est ainsi conçue : « Mon Cousin. Je viens de perdre en moins de six jours mon petit-fils le Dauphin et ma petite-fille la Dauphine. Un coup si accablant et si imprévu me cause une affliction d'autant plus grande que ce Prince joignait à une piété exemplaire toutes les autres vertus dignes de son rang, et que la Princesse sa femme avait justement acquis et partageoit avec luy mon estime et ma tendresse. Comme une perte si irréparable est générale pour tout mon peuple, je dois joindre mes prières aux siennes pour demander à Dieu le repos de leurs âmes et la consolation dont j'ay besoin dans ma douleur. Ainsi, je vous écris cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue vous fassiez faire faire un service solennel dans votre église métropolitaine et des prières publiques dans l'étendue de votre diocèse. Et m'assurant que vous donnerez dans cette occasion des marques de votre piété ordinaire, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde. » Le service fut fixé, après délibération, au 15 juin. Le 14, à 4 heures après midi, furent dites les vigiles auxquelles assistèrent le gouverneur de la province, M. de Luxembourg, la noblesse et les maire et échevins de la ville. Le lendemain eut lieu le service : y assistaient le gouverneur, le Parlement, la Cour des comptes, aides et finances en corps et en robes noires, et les autres corps. — *Te Deum* pour la victoire remportée à Denain et qui a été suivie de la prise de Marchiennes et de la levée du siège de Landrecies. 13 août ; pour la prise de la ville de Douai et du fort de la Scarpe. 23 septembre ; pour la prise de la ville du Quesnoy. 14 octobre ; pour la prise de la ville de Bonchain. 28 octobre. — 9 août 1713. Canonisation du pape Pie V. Il est décidé, le 19 août, que la cérémonie se fera en l'église des pères Jacobins le lendemain. Détails de cette cérémonie. — *Te Deum* pour la paix « signée à Utrecht les 11 et 12 du mois d'avril dernier par les ambassadeurs plénipotentiaires de Sa Majesté et ceux de la reine de la Grande-Bretagne, du roi de Portugal, du roi de Prusse, du duc de Savoie et des états généraux des Provinces Unies ». 19-22 juin ; pour la prise de la ville de Landau. 15 septembre ; pour la prise de la ville de Fribourg-en-Brisgau. 6 décembre ; pour la paix de Rastadt. 10 mai 1714. — 4-6 juin. Constitution du pape Clément XI, du 8 septembre 1713, portant condamnation du livre intitulé *Le nouveau testament en françois avec des réflexions morales*, etc., (Paris, 1699), et de tous autres ouvrages qui ont paru ou pourront paraître à l'avenir pour sa défense. — 4, 8, 15 et 18 juin. Canonisation de saint Félix, de l'ordre des Capucins. — 19 octobre. *Te Deum* pour la réduction de la ville de Barcelone en l'obéissance du roi d'Espagne. — 3 décembre. Autre pour le traité de paix avec les princes de l'Empire. — 26 août 1715. Nomination d'une députation pour aller saluer M. le comte de Beuvron, gouverneur du Vieux-Palais et lieutenant du Roi en Normandie. — 4, 15, 16 et 18 novembre. Service pour le repos de l'âme de Louis XIV demandé par le roi Louis XV. — 13 décembre. Députation nommée pour aller saluer M. Jean-Prosper Goujon, baron de Châteauneuf, intendant de la généralité, récemment arrivé à Rouen. — 12 mai 1716. Députation nommée pour aller complimenter M. de Tourouvre, grand archidiacre, nommé à l'évêché de Rodez. — 15 juillet. Autorisation accordée à un capitaine de vaisseau de faire baptiser en l'église cathédrale « un garçon nègre qu'il a acheté en Guinée ». — 18, 21, 23, 25 et 30 septembre ; 1, 3, 7, 15, 26 octobre ; 8, 11, 23, 29 janvier 1717 ; 1er et 6 février ; 25 mars. Décisions au sujet des bâtiments de l'archevêché. — 7 avril 1717. Service funèbre demandé par les maire et échevins de la ville pour feu M. le comte de Beuvron, lieutenant du Roi en Normandie. — 19 mai. Communication au chapitre d'une copie du « dictum de l'arrest rendu au Parlement le 2 may 1698 en faveur du chapitre contre les chapelains de Dangu ».

G. 9800. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets papier.

1717 - 1725. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 16 juin 1717, finissant au 15 juin 1725. — 17 août 1717. Distribution de charges d'offices du chapitre et de la fabrique de l'église cathédrale. — 19 août. Autorisation accordée aux intendants de faire réparer les vitres de la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur et remettre en leur premier état. — 15 septembre. Réparations des orgues confiées au sieur Thierry, maître-facteur d'orgues à Paris, moyennant la somme de 1,100 livres. — 20 avril 1718. Réparations à la charpente de la tour Saint-Romain, à la maison de la Messagerie sise rue du Bec et aux fonts baptismaux de la cathédrale. — 26 mai. — Messieurs Cuquemelle et Gosselin, prêtres, chanoines, députés pour visiter cette année les prisons et recevoir les confessions et dépositions des prisonniers criminels prétendants au privilège de Saint-Romain en cette présente année, ont rapporté qu'en exécution de leur commission ils ont visité pendant les trois jours des Rogations et ce jourd'hui matin les

conciergeries et prisons de cette ville, et celle de la haute-justice de Saint-Gervais-lès-Rouen, exemption de Fescamp, qu'ils ont fait dresser un procès-verbal par le secrétaire du chapitre du refus qui leur a été fait de l'ouverture de celle de la Cour des Comptes, aydes et finances et ont fait comparaître les concierges et geoliers des dites prisons et ont reçu les listes par eux présentées des prisonniers détenus dans les dites conciergeries et prisons, lesquelles ils ont juré véritables. En suite de quoy ils auraient fait comparaître tous les prisonniers les uns après les autres et iceux interrogez séparement s'ils prétendaient audit privilège, dont ils ont fait dresser les procès-verbaux par le secrétaire du chapitre, comme aussi des confessions et dépositions des prisonniers prétendants audit privilège, duement signés et paraphés suivant l'ordonnance. Ouï lequel rapport et lecture faitte desdits procès-verbaux de la confession et déposition de ce qui s'est trouvé de prisonniers prétendants audit privilège en cette présente année, après avoir invoqué la grâce du Saint-Esprit par l'hymne *Veni Creator*, etc..., le verset *Emitte*, etc..., et l'oraison *Deus qui corda*, etc..., l'affaire mise en délibération, Louis-César de Paul Dumoncel, prisonnier en la prison de la haute-justice de Saint-Gervais-lès-Rouen, exemption de Fescamp, a été élu et nommé pour jouir dudit privilège ». Suit le procès-verbal des déposition et confession dudit prisonnier. — 1er octobre. Lettre adressée au nom du chapitre à M. le duc de Luxembourg au sujet de la survivance du gouvernement de la province qu'il a obtenue du Roi pour son fils. — 22 mai 1719. Prise de possession de l'archidiaconé du Grand-Caux par Pierre Robin Desbouillons, prêtre du diocèse de Coutances. — 7 juillet. *Te Deum* pour la prise de Fontarabie; 9 septembre, pour la prise des château et ville de Saint-Sébastien. — 15 décembre. Prise de possession de l'archevêché de Rouen par procuration de Mgr Armand Bazin de Bezons, archevêque de Bordeaux, nommé à l'archevêché de Rouen. — 13 janvier 1720. Procès-verbal de la prise de possession de l'archevêché par ledit Bazin de Bezons. — 10 mai. Don à la bibliothèque du chapitre par M. Le Gendre, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, de la vie de feu Mgr François de Harlay, en son vivant archevêque de Rouen, puis archevêque de Paris. — 19 mai. Cérémonie du serment de l'évêque d'Avranches. — 25 novembre. Autorisation accordée aux intendants des archives d'envoyer à M. Le Gendre, chanoine de Paris, les copies collationnées des mémoires dont il aura besoin pour écrire l'histoire de la vie de feu Mgr le cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen. — 11 décembre. Don à la bibliothèque par ledit Le Gendre de l'*Histoire de France* en trois volumes in-folio dont il est l'auteur. — 15 février 1721. Invitation aux chanoines dignitaires de se conformer aux anciens règlements au sujet de l'usage des robes rouges aux fêtes solennelles. — 14 août. Cérémonie pour la convalescence du Roi par le corps des marchands-drapiers; 16 août, par le corps des marchands épiciers-bonnetiers et par les procureurs au Parlement. — 8 octobre. Décès de l'archevêque de Rouen, Bazin de Bezons, survenu le 8 octobre, au château de Gaillon. Avis en est donné au chapitre par l'évêque d'Avranches. — 13 octobre. Nomination de vicaires capitulaires. — 17 octobre. Prestation de serment et installation des officiers de la cour ecclésiastique. — 31 octobre. Jubilé universel, ordonné par le pape Innocent XIII, au commencement de son pontificat, « pour la paix de l'église, la cessation des maladies et autres nécessités présentes ». — 28 novembre. Somme de 3.000 l. léguée à la fabrique par Louis Guéroult, chanoine. — 2 octobre. Approbation du marché passé avec MM. Barbette frères « pour la refonte de la plus grosse des cloches de la pyramide ». — 23 novembre. Les intendants des archives sont autorisés à faire rechercher les titres concernant le privilège de Saint-Romain et à en envoyer copie à M. Le Gendre, chanoine de Paris, pour être insérés dans sa biographie du cardinal Georges d'Amboise. — 25 novembre. M. l'archidiacre Desbouillons est autorisé « à faire dessiner le portrait de feu monseigneur Georges d'Amboise, cardinal légat et archevêque de Rouen, sur la figure qui est dans la chapelle de la Vierge derrière le chœur » pour l'envoyer audit chanoine Le Gendre. — 3 février 1723. Lettres du roi et des agents au clergé de France pour une assemblée générale fixée à Paris au 25 mai 1723. — 29 février. *Te Deum* ordonné par le Roi, par lettres du 13 février, pour la cessation de la peste en Provence. — 22 octobre. Députation du chapitre à Mgr l'évêque de Nantes, nommé à l'archevêché de Rouen. — 1er avril 1724. Ordonnance pour les aumusses, camails et habits d'hiver. — 30 octobre. Défense à toute personne de vendre des fruits ou autres choses sur les marches du portail de la Calende. — 10 décembre. Prise de possession de l'archevêché par Mgr Louis de La Vergne de Tressan, ci-devant évêque de Nantes. — 18 décembre. Nomination de commissaires pour le nouveau bréviaire que Mgr de Tressan se propose de donner pour le diocèse. — 11 juin 1725. Projet de contrat pour l'impression du nouveau bréviaire, des missels, graduels, antiphonaires, diurnaux, processionaux,

offices d'église, heures et semaine sainte à l'usage du diocèse de Rouen.

G. 9851. (Registre.) — In-folio, 550 feuillets, papier.

1734-1744. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 2 janvier 1734, finissant au 15 juillet 1744. — 13 mars 1734. « Sur ce qu'il a été représenté par M. le promoteur qu'il étoit arrivé dispute jusqu'à effusion de sang dans le parvis de cette église, la nuit du vendredi au samedi, il a été dit que le procureur fiscal de la juridiction du chapitre présentera son réquisitoire au baillif pour qu'il en soit informé ». — 24 mai. Prise de possession de l'archevêché par Mgr. Nicolas de Saulx-Tavannes, anciennement évêque de Châlons. — 30 mai. Serment de fidélité de Mgr. Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque d'Évreux. — 9 juin. « Ordre et cérémonie qu'on observe aux prises de possession réelle et personnelle de l'archevêché de Rouen, dressés conformément à celles qui ont été réglées en chapitre le 31 janvier 1652 pour Monseig. François de Harlay et tel qu'il a été observé pour la prise de possession de Monseig. Nicolas de Saulx-Tavannes le 24 mai dernier ». — 28 mars. Permission aux intendants *ad domos* de louer une place d'écrivain dans le parvis « le plus qu'ils pourront », au profit de la fabrique. Cette place fut louée la somme de 15 francs « avec les deux sols pour livre » à un nommé Wel « pour y écrire pour le public » (30 mars). — 21 mars 1736. Mémoire pour la confrérie ambulante du Saint-Sacrement, établie en la cathédrale. — 4 avril. Décision en vertu de laquelle tous les chanoines, aux fêtes solennelles, porteront au chœur et dans toutes les processions qui sortiront de l'église une soutane de soie violette uniforme, à parements, boutons et boutonnières cramoisi. — 6 avril. Réparations de la charpente de la tour des onze cloches. — 16 avril. Sur la représentation faite qu'il serait honorable au chapitre d'avoir un suisse comme dans la plupart des cathédrales du royaume pour veiller au bon ordre et « remédier à plusieurs indécences qui s'y passent », des commissaires sont nommés pour trouver les moyens de faire à un suisse une condition convenable. — 16 août. M. Bertaud est prié « de donner ses soins pour faire réussir une machine avec laquelle on sonnera au pied la cloche de Georges d'Amboise ». — 29 septembre. Lecture faite d'une lettre de M. Cartaud par laquelle il mande au chapitre qu'il est nécessaire de faire travailler incessamment au massif sur lequel l'autel doit être posé, il est décidé, comme le demande M. Cartaud, « que le sanctuaire sera élevé de trois marches et reculé jusqu'aux piliers qui sont au-dessus des portes collatérales du chœur, et que les sept grilles qui sont autour du sanctuaire seront élevées à proportion ». — 20 novembre. Cérémonie de la pose de la première pierre du massif de l'autel. Dans une place préparée fut placée une plaque de cuivre portant gravée cette inscription : *Sub invocatione Beatæ Mariæ semper Virginis hujusce altaris primarium posuit lapidem reverendissimus in Christo pater D. D. Nicolaus de Saulx-Tavannes, archiepiscopus Rothomagensis, Normanniæ primas, par Franciæ, Reginæ nostræ ab elecmosinis primus, anno MDCCXXXVI die XX novembris, summo pontifice Clemente XII, regnante Ludovico decimo quinto, nobili viro Bartholomæo Le Cordier de Bigars de La Londe capitulidecano.* — 10 décembre. Élévation des balustrades de cuivre qui sont autour du chœur de la cathédrale. Suppression des fleurs de lys qui décorent les colonnes placées autour du sanctuaire. — 22 février 1737. Enlèvement du tombeau « où est enfermé le cœur de Charles V et qui est élevé au milieu du chœur de cette église », à condition qu'on mettra à la place, au niveau du pavé du chœur, une tombe de marbre noir avec une inscription en lettres d'or. — 25 février. Procès-verbal de la démolition du tombeau de Charles V. — 16 juillet 1738. Usage pour « les dispenses du chœur » de MM. les archidiacres et grands vicaires. — 7 mai 1739. Catalogue de la bibliothèque achetée par l'archevêque pour lui et ses successeurs. — 24-27 avril. Fête de la canonisation de saint François-Régis, jésuite. — 11 mai. Projet de cession de Gaillon. En vertu de ce projet, l'évêque d'Évreux cède à l'archevêque de Rouen tout droit spirituel et temporel sur la paroisse, la chapelle et le château de Gaillon. Teneur du projet. — 31 mai. Cérémonie du sacre de M. l'abbé duc de Fitzjames, pair de France, nommé à l'évêché de Soissons. — 30 mars 1741. Au sujet de la forme du serment des abbés de la province. — 22 mai. Serment de fidélité de M. Terrisse, abbé de Saint-Victor. — 21 août. Sur la requête présentée par le suisse de la cathédrale « par laquelle il paroit qu'il veut se marier, et vu qu'il demeure dans le collège d'Albane », il est arrêté que « le suisse sortira du collège au moment qu'il sera marié, et que dans la suite il ne sera reçu aucun chantre, officier et autre domestique marié pour demeurer dans ledit collège ». — 1er septembre. Pour remédier aux abus commis dans les visites de la cloche Georges d'Amboise, il est arrêté « qu'aucun chapelain, officier de l'église ou domestique de messieurs ne pourra

mener aucune compagnie qu'il n'ait un billet de quelqu'un de messieurs dans lequel sera mis le nombre de personnes à qui il sera permis de voir la cloche *gratis* ». — 2 octobre. Règlement pour les chapelains qui prennent leur congé sans permission. — 16 août 1642. Accord entre les abbé et religieux de l'abbaye du Bec-Helluin et les dames abbesse et religieuses de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen au sujet des réparations à faire aux fontaines de l'église — 2 mars-29 mai 1743. Au sujet d'une fontaine que « Messieurs de ville » ont intention d'établir pour la commodité du public et si le chapitre le permet, « contre le mur qui est au côté droit de la porte de la cour des libraires ».— 2 mai 1744. Règlement pour la bibliothèque.

G. 9852. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1744-1750. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 20 juillet 1744, finissant au 30 décembre 1750. — 1er octobre 1744. Mémoire sur la façon dont on doit tenir les registres capitulaires. — *Te Deum* pour la prise du Château-Dauphin, de Démont, pour l'avantage remporté à Véletrie sur le prince de Lobkowitz, et pour la délivrance de l'Alsace de l'invasion des Autrichiens. 9 octobre ; pour les avantages remportés en Piémont par les armées de France et d'Espagne sur celle du roi de Sardaigne. 12 novembre ; pour la prise de Fribourg. 4 décembre. — 27 janvier 1745. Certificat délivré à M. le théologal de l'église de Bayeux sur l'exercice de la juridiction temporelle du chapitre sur les biens et successions des chanoines défunts. — 28 mai-2 juin. Jubilé ordonné par le pape Benoît XIV pour le rétablissement de la paix entre les princes chrétiens et pour le rétablissement de la santé du Roi. — 2 août. Au sujet de la béatification de la reine Jeanne de France. — *Te Deum* pour la victoire « remportée en Flandre au camp de Fontenoy, devant Tournai ». 2 juin ; pour la prise des ville et citadelle de Tournai. 5 juillet ; pour la prise de la ville et du château de Gand. 2 août ; pour la prise des villes de Bruges et d'Oudenarde. 9 août ; pour la prise de la ville de Dendermonde. 2 septembre ; pour la prise d'Ostende par le comte de Lowendahl. 13 septembre ; pour la prise de la ville de Niewport par le même. 11 octobre ; pour la prise des villes de Tortone, Parme et Plaisance. 20 octobre ; pour la victoire remportée sur le Bas-Tanaro et la prise de la ville d'Ath. 3 novembre ; pour la prise des villes d'Alexandrie et de Valence. 24 novembre. — 15 janvier 1746. Échange de terres entre l'abbé de Saint-Victor et le chapitre. — *Te Deum* pour la prise de la ville de Bruxelles. 9 mars ; pour la prise de la ville et de la citadelle d'Anvers. 20 juin ; pour la prise des villes de Mons, de Saint-Guillain et de Charleroi. 18 août ; pour la prise de la ville et des châteaux de Namur. 21 octobre. — 6 janvier 1747. Serment de fidélité de l'évêque d'Avranches. — 16 janvier. Projet de cérémonial pour la prestation de serment des évêques de la province à l'église métropolitaine et à l'archevêque. — 23 juillet. *Te Deum* pour la bataille de Lawfeld, gagnée par Maurice de Saxe sur les Anglais et les Hollandais. — 13 octobre. Autre pour la prise de la ville de Berg-op-Zoom par le comte de Lowendahl. — 15 septembre. Demande du R. P. prieur des Jacobins de Rouen pour la canonisation de sainte Catherine Ricci. — 3 octobre. Cérémonial observé à la canonisation de sainte Catherine Ricci en l'église des Jacobins de Rouen. — 25 octobre 1748. Nomination de M. Perchel père, syndic des avocats du parlement de Normandie et procureur fiscal du chapitre, à l'office de bailli de la haute-justice dudit chapitre, vacant par le décès de M. Routier. Nomination de M. Roger, avocat au Parlement, à l'office de procureur fiscal en remplacement dudit Perchel. — 21 février-2 mars 1749. *Te Deum* pour la paix conclue à Aix-la-Chapelle entre le roi de France, le roi de la Grande-Bretagne, les États généraux des Provinces Unies et la reine de Hongrie. — 5 mars. Démission du sr Perchel de ses fonctions de procureur fiscal de la haute-justice du chapitre. — 11 mars. Service funèbre pour ceux qui sont morts à la guerre. — 30 mai. Articles concernant le cérémonial de l'archevêque. Lettre au chapitre de Grenoble sur la faculté d'enterrer dans l'église. — 15 septembre. Passage du Roi à Rouen en se rendant au Havre. Députation nommée pour aller saluer M. le comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, chargé des affaires de cette province, à son passage à Rouen, et lui offrir les présents ordinaires du chapitre, savoir six bouteilles de vin et deux pains. — 15 décembre. Obligations du suisse de la cathédrale ; condition qui lui est faite. — 9 septembre 1750. *Te Deum* pour l'heureux accouchement de la Dauphine.

G. 9853. (Registre.) — In-folio, 380 feuillets, papier.

1751-1756. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 2 janvier 1751, finissant au 31 décembre 1756. — 20 mars 1751. Jubilé de l'année sainte accordé par le pape Benoît XIV aux

fidèles du diocèse de Rouen. — 30 mars. Ordre des cérémonies pour le jubilé susdit, sa durée, son ouverture et sa clôture. — 7 avril. Députation à M. l'abbé de Cérisy, chanoine et grand archidiacre, pour le féliciter de sa nomination à l'évêché de Lombez. — 14 avril. Discours prononcé au chapitre par l'abbé de Cerisy, nommé à l'évêché de Lombez, en résignant sa prébende. — Même date. Au sujet de l'opposition à former par le chapitre à l'enregistrement des lettres patentes obtenues par M. de Belisle et portant érection du domaine de Gisors en duché-pairie. — 16 mai. Bénédiction de quatre drapeaux « de deux bataillons de milice ». — 22 juin. « M. Landry, intendant *ad domos*, a dit qu'en exécution de la délibération du 15 de ce mois, il s'est transporté chez messieurs de la police auxquels il s'est plaint de l'entreprise d'un de leurs officiers qui avoit donné des approchements à trois locataires occupant des maisons de la fabrique dans l'enceinte du parvis pour n'avoir point fait tendre devant lesdites maisons pour la procession du Saint-Sacrement, le jour de la fête et le jour de l'octave, qu'il leur a représenté que ce lieu ne dépend que de la haute-justice civile, criminelle et de police du chapitre qui a ses officiers particuliers ; que cependant mesdits sieurs de police persistent à prétendre connaître de cette affaire comme étant de la compétence de leur siège. Mondit sieur a ajouté que, conjointemant avec M. Leclerq et M. Delarue junior, il avoit consulté Mrs. Perchel et .... avocats-conseils du chapitre ; que leur avis étoit que le chapitre s'opposast aux entreprises de la police et fist défense auxdits locataires assignés de comparoître à l'audience de la police, pourquoy il prioit la compagnie de luy marquer ce qu'il a à faire, attendu que lesdits locataires sont assignez à l'audience de ce jourd'hui, trois heures après midi. Sur quoi délibéré, Mrs. les intendants *ad domos* ont été priés de faire défense auxdits locataires de comparoître à la police jusqu'à nouvel ordre, le chapitre se réservant à y pourvoir, ainsi qu'il avisera bon être ». — 4 juillet. Abjuration de la religion anglicane par « Malachie Maclaughlin, montagnard d'Écosse, proche d'Invernesse, cavalier dans le régiment irlandais de Fitzjames ». — 14, 19, 22 et 23 août. Sacre de Mgr. de Cerisy, évêque de Lombez. — 24 septembre. *Te Deum* à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. — 2 mai, 1er, 12, 16 et 21 août 1752. Cérémonie de la béatification de la bienheureuse de Chantal dans le second monastère des religieuses de la Visitation de Rouen. — 9, 11 et 12 mai. Au sujet de l'obligation pour les maîtres de la confrérie de Saint-Romain de porter à la procession « le dragon dit vulgairement gargouille ». — 6 septembre. *Te Deum* à l'occasion de la convalescence du Dauphin. — 14 septembre 1753. Autre à l'occasion « de la naissance d'un prince dont Mad^e la Dauphine est accouchée le 8 de ce mois, lequel a été nommé duc d'Aquitaine ». — 25-26 septembre. Sur la question posée au sujet des chanoines nommés évêques, il est dit que « suivant l'usage constant de cette église et conformément au règlement du 19 août 1595 et aux exemples récents de M. de Tourouvre, évêque de Rodez (1718), de M. de Grimaldi, aussi évêque de Rodez en 1746, de M. de Cerisy, évêque de Lombez en 1751 et autres, les chanoines soit titulaires, soit honoraires, nommés évêques et non sacrés, soit qu'ils soient évêques de la province et non d'ailleurs. n'ont aucune distinction dans cette église ». — 11 septembre 1754. *Te Deum* pour la naissance du duc de Berry. — 25 juillet 1755. Nomination de députés pour aller saluer M. de Feydeau de Brou, nommé intendant de la généralité de Rouen en remplacement de M. de La Bourdonnaye. — 28 novembre. *Te Deum* à l'occasion de la naissance du comte de Provence. — 22-23 mars 1756. Avis donné par l'archevêque au chapitre de sa promotion au cardinalat. — 7 avril. Permission aux officiers des grenadiers royaux de s'assembler dans le parvis de l'église et d'y faire leurs exercices. — 22 mai. Députation nommée pour aller saluer M. le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, à son arrivée à Rouen. — 18 juin. Réception de M. le gouverneur dans le chœur de l'église ; cérémonial observé à cette réception. — 21 juillet. Députation nommée pour aller à Gaillon saluer le cardinal et convenir avec lui du jour et de l'heure de son arrivée à Rouen. (Les derniers feuillets du registre sont en très mauvais état.)

G. [illegible]. (Registre.) — In-folio. [illegible] feuillets, papier.

1757-1761. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 2 janvier 1757, finissant au 31 décembre 1761. — 7 janvier 1757. Façon d'un sceau pour le chapitre. — 7 janvier. Prières publiques au sujet de l'attentat commis contre le Roi, le 5 janvier. — 1er mars. Lettre à adresser au duc de Luxembourg, gouverneur de la province, pour le féliciter de ce que le Roi l'a nommé maréchal de France. — 22 juin. Nomination du cardinal en qualité de grand aumônier de France. Avis donné au chapitre. Lettre du chapitre au cardinal pour le féliciter. — 1er juillet. Nomination de commissaires pour aviser aux moyens de faire cesser « les bruits et scandales

qui arrivent fréquemment chez un vinaigrier, à côté de la porte d'Albane, dont la maison appartient aux Clémentins ». — 18 juillet. Nomination de députés pour aller, de la part du chapitre, saluer M. de Miromesnil, nommé premier président du Parlement. — 16 août. Prières publiques ordonnées pour le rétablissement de la santé du cardinal. — 18 août. *Te Deum* ordonné par le Roi pour la victoire remportée près d'Hamelin sur le duc de Cumberland. — 26 octobre. *Te Deum* à l'occasion de la naissance du comte d'Artois. — 25 janvier 1758. Délibération du chapitre au sujet de l'arrêt du Conseil obtenu par les maire et échevins de la ville de Rouen et autorisant les suppression et démolition de l'église paroissiale de Saint-Sauveur de cette ville. — 29 janvier. Inhumation dans la chapelle de la Vierge de M. Jacques de Saint-Pierre, abbé commendataire de l'abbaye royale du Tréport, archiprêtre du Vexin normand et vicaire général. — 10 février. Lettre du chapitre au cardinal et réponse de ce dernier au sujet de la suppression projetée de l'église Saint-Sauveur. — 15 février. Achat pour la bibliothèque du chapitre du *Monasticon Anglicanum* en 3 vol., « qui a appartenu autrefois à la bibliothèque de cette église et qui se trouvera dans une vente de livres qui doit se faire incessamment à Paris ». L'archiprêtre Rose, chargé de cette acquisition, est autorisé à le pousser jusqu'à 200 l. s'il ne peut l'avoir à meilleur prix. — 15 avril. Lettre au chapitre de Luçon contenant les usages de l'église cathédrale de Rouen et l'exercice de la juridiction du chapitre, soit pour la police et la discipline de l'église, soit sur ses membres. — 19 avril. Avis au chapitre de l'élection faite du cardinal de Saulx-Tavanes en qualité « de proviseur de la maison de Sorbonne ». — 10 mai. Délibération par laquelle il est arrêté « que l'orgue de cette église sera donné au concours à celui qui se trouvera le plus capable et qui aura les qualités requises, le samedi 19 août présente année. On entendra et fera composer ceux qui se présenteront, et les gages de celui qui aura été élu ont été fixés à 600 l. » — 15 juillet. Translation de l'Hôtel-Dieu au Lieu-de-Santé. — 21 août. Nomination du s[r] Laurent Des Masures, originaire de Marseille, en qualité d'organiste. Le nombre des compétiteurs était de cinq. — 23 août. Augmentation de l'ouverture du chœur. Offre par une personne d'y contribuer pour 100 louis. — 6 octobre. *Te Deum* à l'occasion des avantages remportés sur les Anglais par les armées du Roi ; 15 novembre, à l'occasion des succès remportés dans la Hesse par les troupes françaises. — 15 février 1759. Nomination de M. de Saint-Aulaire, chanoine de Rouen, à l'évêché de Poitiers. — 11 mars. Décès du cardinal de Saulx-Tavannes. — 3 avril. Résolution du chapitre au sujet des réparations à faire à l'église cathédrale. Le devis s'élevait à plus de 300.000 livres. — 3 avril. Députés nommés pour aller saluer, de la part du chapitre, M. de La Rochefoucauld, archevêque d'Albi, nommé archevêque de Rouen. — 27 avril. Lettre du chapitre à celui de Nantes au sujet des pratiques à observer lors de l'assistance aux offices des gouverneurs et lieutenants généraux de la province. — 1er mai. *Te Deum* ordonné par le Roi à l'occasion de la victoire remportée à Bergen par l'armée du duc de Broglie sur l'armée des Alliés. — 1er juin. Délibération de la chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen sur les réparations à faire à l'église cathédrale. — 9 janvier 1760. Cérémonial observé pour la réception des archevêques. — 10 janvier. Prise de possession de l'archevêché par Mgr de La Rochefoucauld. — 1er février. Obligations du clerc de l'œuvre. Il convient de relever celles où il est « de voir et même fouiller les poches des ouvriers pour examiner s'ils n'ont rien pour fumer quand ils travaillent sur l'église », et « d'avoir et nourrir à ses frais un dogue ou gros chien qui couche dans l'église pour veiller à sa sûreté, ainsi qu'il est d'usage ». C'est lui également qui est autorisé par le chapitre « à l'exclusion de tout autre, de montrer aux différents passants ce qu'il y a de curieux à voir dans l'église ». — 18 février et 1er mars. Argenterie de l'église portée à l'hôtel des monnaies : deux grands chandeliers de vermeil, quatre chandeliers moyens de vermeil, quatre chandeliers d'argent, une aiguière et un grand bassin, deux encensoirs, une lanterne d'argent. Pour cette argenterie, dont le poids était de 68 marcs 4 onces 2 gros, il a été délivré au chapitre par le directeur de la monnaie une somme argent de 1.164 l. et une reconnaissance de 2.793 l. — 1er avril. Interdiction de la chasse aux chapelains des collèges sur leur fief de Boisguillaume. — 7 septembre 1761. Tarif des chaises à la cathédrale. — 30 septembre. Adjudication desdites chaises moyennant 4.000 l. par an.

G. 9855. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier.

1762-1767. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 2 janvier 1762, finissant au 30 décembre 1767. — 8 avril 1762. Proposition par M. Dangerval, intendant *ad domos*, « de faire construire quatre réservoirs dans les quatre tours qui accompagnent les portes septentrionale et méridio-

nale de l'église et de faire aussi construire une pompe qui puisse être transportée dans toutes les galeries, afin qu'en cas d'accident on puisse avoir un amas d'eau suffisant pour remédier aux incendies ». — 15 juillet. Autorisation accordée aux intendants de faire placer une cloche neuve dans la tour des onze cloches. — 16 août. Nomination du s[r] Gilles Bellenger, prêtre du diocèse de Beauvais, en qualité de maître de musique. Il devra nourrir le sous-maître moyennant 50 écus par an. — 10 novembre. Députés nommés pour aller complimenter M. le Premier Président sur son mariage, et saluer M. de La Michaudière, nommé intendant de la généralité de Rouen, et lui offrir le pain et le vin. — 3 janvier 1763. Réparations à la cathédrale : restauration des cintres des croisées de la nef du côté du nord ; couvertures en plomb des galeries qui sont sur ces croisées ; construction d'un réservoir dans une des tours du portail des Libraires ; suppression « des chapiteaux de pierre qui couvrent les figures des saints qui sont en dehors de l'église, sur les galeries des sous-ailes, ainsi que des petites colonnes qui les accompagnent ». — 9 mars. Félicitations à M. d'Andigné, grand archidiacre de la cathédrale, nommé à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon. — 28 juin. *Te Deum* à l'occasion du traité de paix définitif conclu entre les rois de France et d'Espagne et signé le 10 février 1763 par leurs ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, ainsi que par ceux des rois de la Grande-Bretagne et du Portugal. — 23 juillet 1764. Cérémonial de la réception du gouverneur. — 1er août. Entrée solennelle de M. de Lillebonne, lieutenant général de la province, et de M. le duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie. — 4 novembre. Règlement pour la maîtrise. — 7 décembre 1765. Neuvaine ordonnée « pour la conservation de Mgr. le Dauphin dont la dangereuse maladie cause les plus vives alarmes ». — 2 janvier 1766. Établissement de tambours aux portes du transept ainsi qu'aux portes d'Albane et de la Cour des Maçons. — 22 avril 1767. Félicitations du chapitre à M. l'abbé de Marbeuf, vicaire général, nommé évêque d'Autun.

G. 9856. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1768 - 1776. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 2 janvier 1768, finissant au 30 décembre 1776. — 12 janvier 1768. Avis donné au chapitre par l'archevêque du décès de son frère, le comte de La Rochefoucauld, survenu à Paris le 9 janvier. — 16 février. Décision portant que les grilles des chapelles de Saint-Sever près les ponts et du Grand-Saint-Romain seront supprimées et que l'on fera un rond-point en fer pour clore l'autel de chacune des deux chapelles. — 7 mars. Députation à M. de Crosne nommé intendant de la généralité de Rouen en remplacement de M. de La Michaudière. — 7 mars. Députation nommée pour aller saluer à leur arrivée à Rouen M. le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, et M. le comte de Lillebonne son fils, lieutenant général. — 15 avril-4 mai. Canonisation de la bienheureuse Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation. 6 mai, 8 juin, 16 août. Cérémonial arrêté pour les deux monastères. — 16 juillet. Avis du décès de la Reine. 18 juillet. Cérémonial arrêté pour le service funèbre qui sera célébré le 25 juillet en l'église cathédrale. — 27 juillet. Lettre des maire et échevins de la ville au chapitre se plaignant de ce qu'au service de la Reine on a commencé l'office avant leur arrivée. Réponse du chapitre. — 18 août. Affectation de la place de la Calende à la création d'un cimetière pour Saint-Étienne-la-Grande-Église. — 1er août 1769. Nomination de Me André-Nicolas-Victorien de Sac-Épée, avocat au parlement de Normandie, en qualité d'avocat fiscal de la haute-justice du chapitre et de sénéchal dudit chapitre dans les fief et seigneurie de Roumare. — 13 décembre. Avis donné au chapitre par M. Lallemand, prêtre, l'un des notables élus par le clergé député à Paris, « qu'il a obtenu une déclaration qui maintient les notables du Clergé et de la Noblesse dans la préséance et la priorité des suffrages sur les officiers des juridictions royales aux assemblées des notables ». — 15 décembre. Nomination de m[e] Nicolas Adam Mitton de Varaigne, avocat au Parlement, à l'office de bailli de la haute-justice de Londinières, vacant par le décès de m[e] Antoine-Simon Le Touc. — 15-18 décembre. Accord passé entre le chapitre de Rouen et l'évêque de Bayeux touchant les bourses du collège de justice de l'ancienne fondation. En vertu de cet accord, l'évêque aura la nomination et collation du tiers de ces bourses, lesquelles seront affectées au diocèse de Bayeux. — 12 avril 1770. Jubilé universel accordé par le pape Clément XIV. — 22 juin. Avis donné au chapitre par l'archevêque « qu'il est dans le dessein de faire mettre à ses frais des grilles de fer à l'entrée des deux sous-ailes collatérales du chœur à la place des grilles de bois qui existent présentement ». Ces grilles furent posées en juin 1771. — 17 août. Députation à M. le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, à son arrivée à Rouen. — 13 mars 1771. Assemblée de charité tenue en l'église cathédrale pour les besoins pressants de l'hôpital général et au

cours de laquelle prêcha le R. P. Élisée. — 3 août. Avis donné au chapitre du décès de Mgr. de Cerisy, évêque de Lombez, chanoine honoraire de l'église de Rouen. — 24 janvier 1772. Rapport de la députation nommée pour aller saluer M. de Crosne, « premier président du conseil supérieur nouvellement établi en cette ville ». — 1er avril. Lettre de compliments à adresser à M. de La Rochefoucauld, nommé par le Roi à l'évêché de Beauvais. — 18 avril. Baptême par Mgr. Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, d'une juive nommée Esther Pimentel, née à Montpellier le 1er janvier 1756, « de Judas Pimentel, juif portugais, marchand de profession, et d'une femme, juive aussi, son épouse, dont ladite Esther ne s'est point rappelé le nom ». — 24-25 mai. Bénédiction des drapeaux du régiment provincial de Rouen, à la demande de M. le marquis d'Étampes, colonel dudit régiment. — 15 mars 1773. A l'occasion « d'une nouvelle imposition de 8 s. pour livre sur le sel, laquelle tombe sur les seuls privilégiés », Mrs Grésil, Rosset et Bordin sont priés de dresser un mémoire en faveur du chapitre pour être envoyé en Cour. — 1er avril. En réponse au mémoire précité, lecture est donnée d'une lettre de M. le contrôleur général « informant la compagnie qu'elle ne peut être exempte d'imposition ». — 1er juillet. Décision portant « que les tableaux qui ont été tirés de la devanture du chœur seront transportés chez M. de Saint-Gervais pour y rester jusqu'à ce que le chapitre en dispose, et que les statues seront estimées, et qu'il sera pris un jour pour les adjuger au plus offrant ». — 2 avril 1774. « Ce jourd'hui, après l'*Inviolata*, Monseig. l'archevêque a placé, en présence d'un grand nombre de Messieurs, le premier marbre du nouveau jubé, lequel servira de base à la colonne qui sera entre la porte du chœur et l'autel du vœu. Sous ce marbre a été renfermée dans une boëte de plomb une plaque de cuivre avec cette inscription :

Anno salutis M. DCC. LXXIV.
Regnante Ludovico XV.
Sum. Pont. Clemente XIV.
Hujus ambonis
Presente Venerabili Capitulo
Primarium lapidem posuit
Reverendissimus in Christo Pater
Dominicus de La Rochefoucauld
Archiepiscopus Rothom. Norm. Primas
Abbas Cluniacensis.

13 mai. Avis donné au chapitre de la mort de Louis XV. — 18 mai. Autorisation de vendre pour le prix de 96 livres le grand Christ qui était anciennement sur le jubé et les deux images qui l'accompagnaient. — 26 août. Copie d'une lettre de M. Bertin, ministre d'État, adressée au doyen du chapitre, donnant avis que les maire et échevins de la ville sont priés de pourvoir « avec décence et avec l'économie qu'exige la situation des affaires de la ville » à la décoration de l'église pour le service qui doit être célébré pour le repos de l'âme de Louis XV. — 28 août. Lettres de félicitations à adresser à M. de Miromesnil, premier président au parlement de Normandie qui vient d'être nommé garde des sceaux. — 22 février 1775. Députation nommée pour aller saluer M. de Montholon nommé premier président du parlement de Normandie. — 15 mars. Arrêt du conseil du Roi qui exempte du droit d'amortissement les échanges qui pourront se faire entre les curés et les gros décimateurs relativement aux novales. — 28 mars. Lettre de félicitations à adresser à M. le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, qui vient d'être élevé par le Roi à la dignité de maréchal de France. — 29 mars. Lecture d'une lettre de M. le marquis de Polignac au chapitre par laquelle il recommande au chapitre le nommé Bertrand prétendant au privilège de Saint-Romain. — 13 avril. Nomination d'une commission pour étudier les changements à apporter au bréviaire en vue d'une nouvelle édition. — 25 mai. Lecture d'une lettre du comte d'Artois, frère du Roi, et de trois lettres du marquis de Polignac, premier écuyer de Son Altesse Royale, en faveur de François Bertrand, attaché au service du comte d'Artois, prétendant au privilège de Saint-Romain. — 19 juin. *Te Deum* à l'occasion du sacre et du couronnement du Roi. — 24 juin. Décision portant que des aumônes extraordinaires seront faites dans les paroisses du chapitre à l'occasion du sacre et du couronnement du Roi. — 1er octobre. Lettre de félicitations à adresser à M. le duc d'Harcourt, nommé gouverneur de la province en remplacement de M. le maréchal duc d'Harcourt son père. — 4 avril 1776. Nomination d'une commission « pour faire faire différents dessins d'une nouvelle châsse » destinée à recevoir les reliques de saint Romain. — 3 mai. Lecture d'une lettre de Made Marie-Thérèse de Savoie, princesse de Lamballe, en faveur des nommés Pierre Mainot et André de La Croix dit Thiennot qui doivent se présenter pour le privilège de Saint-Romain. — 20 juillet. Réception de M. le duc d'Harcourt, gouverneur de la province. Députation nommée pour aller saluer à son arrivée à Rouen M. le marquis de Beuvron nouvellement nommé lieutenant général de la Haute-Normandie.

G. 9857. (Registre.) — In-folio. 144 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Table des matières les plus importantes contenues dans les délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen de 1703 à 1776. — Il y a dix tables, une pour chaque volume de délibérations : la 1re, du 3 octobre 1703 au 30 décembre 1711 ; la 2e, du 2 janvier 1712 au 15 juin 1717 ; la 3e, du 16 juin 1717 au 15 juin 1725 ; la 4e, du 18 juin 1725 au 30 décembre 1733 ; la 5e, du 2 janvier 1734 au 17 juillet 1744 ; la 6e, du 20 juillet 1744 au 30 décembre 1750 ; la 7e, du 2 janvier 1751 au 31 décembre 1756 ; la 8e, du 2 janvier 1757 au 30 décembre 1761 ; la 9e, du 2 janvier 1762 au 30 décembre 1767 ; la 10e, du 2 janvier 1768 au 30 décembre 1776.

G. 9858. (Registre.) — In-folio. 330 feuillets, papier.

1777-1781. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen, commençant au 1er janvier 1777, finissant au 31 décembre 1784. — 25 février 1777. Lettre à envoyer à l'archevêque pour le complimenter à l'occasion de sa promotion au cardinalat. — 9 mai. Translation des reliques de saint Romain de la châsse qui les contenait « dans une autre châsse préparée à cet effet par l'ordre du chapitre du 15 juin 1776 ». Les commissaires s'étant rendus à la sacristie le 28 avril, « ont procédé à l'ouverture de la châsse de saint Romain dans laquelle ils ont trouvé d'abord, sous une enveloppe de papier, trois anciens actes écrits sur parchemin contenant les procès-verbaux de différentes visites des reliques de saint Romain faites ès années 1036, 1124 et 1179, sur laquelle enveloppe de papier étoient écrits ces mots : *Chartres et titres trouvés dans la châsse de saint Romain avec les ossements dudit saint, laquelle châsse fut découverte de l'or et pierres précieuses étant sur icelle, et les ossements brulles le mercredi 8e jour de juillet 1562.* Ensuite ils ont trouvé dans ladite châsse deux bourses d'une étoffe ancienne de soie où étoient contenues différentes reliques, les unes avec des étiquettes ou inscriptions en caractères anciens, les autres sans inscriptions, parmi lesquelles reliques étoient quelques ossements ou parties d'ossements qui paroissoient noircis et sembloient avoir été atteints du feu, ce qui fait penser que ce sont des portions du corps de saint Romain qui ont été dérobées aux flammes lorsque les calvinistes brûlèrent les reliques de ce saint en 1562 ». Toutes ces reliques furent placées « dans une ancienne châsse de cuivre nouvellement réparée et dorée, « laquelle sera appellée doresnavant *la fierte* ou châsse de saint Romain ». — 14, 15 juillet 1777, 23 février, 11 mars, 29 avril, 16 juillet 1778. Délibérations au sujet du projet de la ville de Dieppe de construire un canal entre Dieppe, Arques et Martin-Église. — 21 juillet. Dépôt sur le bureau d'un mémoire concernant la banalité du moulin de Gisors. — 20 septembre. Bénédiction des deux statues de marbre, la Ste Vierge et Ste Cécile, placées au-dessus des deux autels qui sont à l'entrée du chœur : la statue de la Vierge fut donnée par l'archevêque. — 23 janvier, 22 et 29 avril 1778. Fondation d'une maîtresse d'école à Londinières. Remerciements à M. d'Amoinville pour la générosité avec laquelle il y a contribué. Projet de contrat à passer avec la communauté des sœurs d'Ernemont « pour l'entretien d'une maîtresse d'école gratuite pour la paroisse de Londinières, dépendante de la juridiction du chapitre de cette église, laquelle sera tirée de la communauté desdites sœurs et sera chargée, conformément aux règles de leur institut et sous l'autorité du chapitre, d'instruire les jeunes filles de Londinières et autres lieux voisins dépendant de la même juridiction ». Pour cette fondation, il fut formé un capital de 5.000 livres, sur lesquelles M. d'Amoinville versa 1.500 livres. — 11, 13 avril. Consécration des deux autels nouvellement reconstruits « sous le jubé », à l'entrée du chœur. — 13 mai. Lecture de deux lettres, l'une de l'archevêque, l'autre de M. le marquis de Vaires, lieutenant général des armées du Roi, en faveur du sr de Varice, qui doit se présenter pour le privilège de Saint-Romain. — 18 mai. Lecture d'une lettre du duc d'Orléans en faveur du sr Pierre Moignet, pour le même objet. — 26 mai. Lecture d'une lettre de Monsieur, frère du Roi, signée : Louis-Stanislas-Xavier, en faveur du nommé Claude Boinet, pour le même objet. — 17 juin. Lettre à écrire à l'archevêque pour le complimenter sur sa nomination à l'abbaye de Fécamp. — 14 mai 1779. Réparations au réservoir sur l'égli... — 7 février 1780. Lettre à adresser au cardinal-archevêque pour le féliciter sur ce que le Roi vient de le nommer commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. — 22 décembre. Lecture d'une lettre du chapitre d'Évreux au sujet d'une imposition de deniers faite par la chambre du clergé sur tous les bénéficiers du diocèse pour la reconstruction des bâtiments du séminaire épiscopal. — 8 juillet 1781. Députation nommée pour aller complimenter le prince de Condé et le duc de Bourbon à leur arrivée à Rouen et leur présenter le pain et le vin. — 21, 25 janvier, 1er, 4, 8 février, 4 mars 1782. Collège du Saint-Esprit. Projet de réédification. —

12 avril. Lettre à écrire à M. de Montholon, premier président du Parlement, pour le complimenter sur le mariage de sa fille avec le comte de Narbonne. — 14 août. Nomination de députés nommés pour aller saluer M. de Pont-Carré, nommé premier président du parlement de Normandie, et lui offrir les présents ordinaires. — 24 août, 13, 16, 17 et 20 septembre. Décisions « au sujet d'une émeute et soulèvement contre le fermier des moulins banaux de Gisors et autres chargés d'empêcher les contraventions à la banalité ». — 15 novembre. M. de Saint-Gervais, intendant de la fabrique est autorisé à faire faire deux reliquaires neufs pour y transférer les reliques de Saint-Sever. — 2 juillet 1783. Suppression des bouquets des processions des rogations et de l'ascension : les 150 livres qui leur étaient affectées seront accordées aux enfants de chœur pour être employées à leur instruction. — 31 décembre. Lettre de condoléances à écrire à M. le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, à l'occasion du décès du maréchal duc d'Harcourt son père, commandant général de la province. — 15 avril 1784. Fixation à 24 livres des appointements du barbier qui sera choisi pour raser les enfants de chœur. — 16 décembre. Incendie au palais archiépiscopal. — (La table qui est jointe au registre est incomplète et, en quelques-unes de ses parties, en mauvais état).

G. 9861. Registre. — In-folio, 67 feuillets, papier.

1785. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen. — 5 janvier. Lettre de félicitations à adresser à M. le duc d'Harcourt à l'occasion de sa promotion à la dignité de chevalier des Ordres du Roi. — 1er février. Décision en vertu de laquelle les enfants de chœur qui tomberont malades à l'avenir seront mis en pension à l'hôtel-dieu après qu'il aura été constaté que la maladie est grave. — 1er mars. M. de Saint-Gervais, intendant de la fabrique, est prié de faire faire à Paris les dessins d'un christ et autres ornements accessoires pour le jubé de la cathédrale. — 13 mars. Abjuration par Simon Raimbeaux, de Jonsac, au diocèse de Saintes, « de l'hérésie de Calvin ». — 30 mars. Décès de François-Christophe Terrisse, chanoine et haut-doyen de la cathédrale. — 5 avril. *Te Deum* à l'occasion de la naissance du duc de Normandie, second fils de Sa Majesté. — 16 avril. Élection de Jean-François-Augustin Carrey de Saint-Gervais, chanoine, en qualité de haut-doyen. — 27 avril. Députation nommée pour aller complimenter M. le Premier Président à l'occasion de son mariage. — 8 juin. Béatification du bienheureux Laurent de Brindes, ancien général des capucins. Le chapitre est prié « de faire l'ouverture de la cérémonie ». — 14 juillet. Cérémonial pour la solennité de cette béatification. — 8 août. Le doyen du chapitre est prié de faire venir à Rouen le sr Clodion, sculpteur à Paris, pour voir l'emplacement destiné au christ du jubé, présenter ses modèles et conférer avec le chapitre.

19 août. Il est décidé que les ouvrages qui sont à faire pour la décoration du jubé de la cathédrale seront incessamment commencés ; « qu'il y aura un calvaire composé d'un christ et des statues de la Ste Vierge et de S. Jean, lesquelles seront dans les attitudes et les proportions convenables au local ; qu'il y aura en outre six acrotères ou vases au-dessus des colonnes tant du côté de la nef que du côté du chœur, et que le tout sera exécuté en plomb doré ».

G. 9860 (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1787. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen. — 23 mars. Présentation et nomination par les curé, vicaire et officiers municipaux de la ville de Salers en Auvergne, de Pierre Liset, de la paroisse de Saint-Bonnet près Salers, à une bourse fondée au collège de Justice par le président Liset, à la nomination de la ville de Salers. — 23 avril. Nécessité de mettre en ordre les archives, « de dresser un inventaire général des titres qui y sont renfermés ». Nomination de commissaires pour examiner « à qui et à quelles conditions il conviendrait de confier cette importante opération ». — 21 mai. Le classement des archives est confié au sr Lengrené qui devra effectuer ce travail dans l'espace de quatre années. Il lui est alloué une somme de 10.000 livres, qui sera répartie sur dix-huit années. — Même date. Les srs Descamps et Tierce, consultés « au sujet de la forme qu'il convient de donner à la porte principale du grand portail de cette église dont on désire supprimer le pilier », ayant pensé que cette supression ferait un bon effet, les intendants « sont autorisés à passer outre à l'exécution dudit projet et à faire et signer les marchés nécessaires avec tels entrepreneurs qu'ils jugeront à propos d'employer ». — 24 juillet. Députation à envoyer à M. de Maussion, intendant de la généralité, nouvellement arrivé à Rouen. — 14 août. « Sur ce qu'il a été représenté que les officiers du régiment actuellement en garnison dans cette ville font depuis quelque temps la parade dans le parvis de cette église et qu'un grand nombre de soldats divagant dans l'église, troublent la piété des fidèles qui assistent aux deux dernières messes, M. le doyen a été

prié de voir M. le commandant pour l'engager à choisir une autre place pour cet exercice ». — 17 août. Nomination par le Roi de M. Bridelle à l'assemblée provinciale qui doit se tenir à Alençon. — 19 novembre. Lecture d'une lettre du s[r] Pellier, « ingénieur en mathématiques », à Paris, par laquelle il s'offre à réparer la cloche de Georges d'Amboise sans la fondre.

G. 9861. (Registre.) In-folio. 55 feuillets, papier.

1788. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen. — 7 janvier. Lecture d'une lettre du s[r] Clodion, sculpteur à Paris, par laquelle il mande que « le calvaire qu'il est chargé de faire pour être mis au-dessus du jubé étant en état d'être doré, il estime, d'après l'avis de plusieurs personnes de l'art, que la croix sur laquelle sera le Christ ne doit pas être dorée, mais bronzée ou peinte soit de couleur de cèdre du Liban, soit d'une autre couleur ». Réponse lui sera faite que le chapitre préfère le bronze « auquel on donnera la nuance qui sera jugée la plus convenable par les artistes de Paris ». — 29 janvier. Décision portant « que la place de maître de musique ne sera donnée à aucun homme engagé dans le mariage ». — 11 février. Fixation à 800 livres des appointements du maître de musique. — 28 avril. Cérémonial à observer lors de la bénédiction de la croix nouvellement placée sur le jubé de l'église métropolitaine. Cette bénédiction, que fera le cardinal, est fixée au 4 mai. — Conseillers au Parlement envoyés en exil, MM. Le Prévost de la Croix, de Crindrieux et de Bouissent, tous trois chanoines de Rouen. Lecture des lettres, en avisant le chapitre, est donnée les 4, 7 et 14 juillet. — 23 août. Nomination de députés aux assemblées municipales des paroisses dont le chapitre est seigneur : pour la paroisse de Roumare, M. Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine de l'église cathédrale ; pour la paroisse de Martin-Église, M. Charles-Adrien de Quiefdeville, chanoine ; pour la paroisse de Grèges, M. Adrien Osmont, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine, archidiacre de la cathédrale, M. Michel-Ange-Charles Marion, bachelier en théologie, « de la maison et société de Sorbonne », chanoine ; pour celle de Londinières et Bailly-en-Campagne, M. Guillaume-André-René Baston, licencié en théologie, chanoine ; pour celle de Blayes, M. Michel-Alphonse Picot, chanoine ; pour celle de Baillolet, M. Bernard de Bataille d'Omonville, chanoine. — 11 octobre. Députation nommée pour aller complimenter MM. du Parlement sur leur retour.

G. 9862. (Registre.) In-folio. 85 feuillets, papier.

1789. — Délibérations capitulaires de Notre-Dame de Rouen. — 12 mars. Nomination de M. Osmont, archidiacre, en qualité de député à l'assemblée des trois Ordres du bailliage de Caudebec-en-Caux pour les États généraux. — 13 mars. Lecture des instructions données au député au bailliage de Caudebec. — 17 avril. Rapport des députés à l'assemblée du Clergé du bailliage de Rouen pour les États généraux, tenue aux Cordeliers de cette ville. — 19 avril. Sacre de M. Dulau, archidiacre de la cathédrale, nommé évêque de Grenoble, par le cardinal-archevêque, assisté des évêques de Beauvais et de Sarlat. — 14 août. Défense de laisser monter qui que ce soit à la tour de Georges d'Amboise. — 10 septembre. Lettre du Roi demandant des prières publiques pour faire cesser les calamités présentes : « dans plusieurs provinces, des brigands et des gens sans aveu s'y sont répandus ; et, non contents de s'y livrer eux-mêmes à toutes sortes d'excès, ils sont parvenus à soulever l'esprit des habitants des campagnes, et, portant l'audace jusqu'à contrefaire mes ordres, jusqu'à répandre de faux arrêts de mon Conseil, ils ont persuadé qu'on exécuterait ma volonté ou qu'on répondrait à mes instructions en attaquant les châteaux et en y détruisant les archives et les divers titres de propriété. C'est ainsi qu'au nom du Souverain, le protecteur né de la justice, et au nom d'un Monarque qui, je puis le dire, s'en est montré le constant défenseur pendant son règne, on n'a pas craint d'exciter le peuple à des excès que les plus tyranniques oppresseurs auraient craint d'avouer. Enfin, pour augmenter la confusion et réunir tous les malheurs, une contrebande soutenue à mains armée détruit avec un progrès effrayant les revenus de l'État et tarit les ressources destinées ou au payement des dettes les plus légitimes ou à la solde des troupes de terre et de mer ou aux diverses dépenses qu'exige la sûreté publique ». — 20 octobre. Lettre du s[r] Clodion, sculpteur, au chapitre pour l'aviser qu'on est parvenu à faire retirer de l'eau, où elles étaient tombées lorsque le bateau qui les portait s'était ouvert près le pont de Pec, avis donné au chapitre le 29 mai, les caisses qui contenaient les six vases destinés à être posés sur le jubé de la cathédrale. — 3 novembre. Lecture d'une lettre du cardinal-archevêque engageant le chapitre à se rendre à l'invitation que fait le Roi de porter l'argenterie des églises à la Monnaie pour être convertie en espèces.

G. 9865. Registre. — In-folio, 264 feuillets, papier.

1759-1787. — « Juridiction des testats et intestats de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie ». — Procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés après le décès des dignitaires et chanoines, des chapelains et officiers de ladite église et des domestiques. Parmi les dignitaires et chanoines, il y a lieu de citer : Mgr Nicolas de Saulx-Tavannes, cardinal-archevêque ; MM. Louis-François Poerier d'Amfreville, chanoine, prieur du prieuré Royal-Pré, conseiller au Parlement; Henri-Bruno de Lezeau, archidiacre de la cathédrale, chanoine de Lisieux, conseiller au Parlement; Thomas-Charles Rogier de Neuilly, curé de Saint-Patrice, chanoine honoraire, doyen de la Chrétienté ; Claude-Louis Rose, archidiacre du Grand-Caux ; Louis-Dominique Le Chevalier, chanoine, conseiller au Parlement; Louis-Mathieu Sehier, archidiacre ; Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville, archidiacre du Vexin français, conseiller au Parlement; Pierre-René Le Frère de Maisons, chanoine, conseiller au Parlement; François-Louis Cotton Des Houssayes, chanoine ; François-Christophe Terrisse, chanoine, haut-doyen, abbé de Saint-Victor-en-Caux ; Louis-Maxime Flavigny, chanoine, sous-chantre; Jean-Baptiste-Pierre Bordier, chanoine, archidiacre du Grand-Caux. Parmi les chapelains et habitués, officiers et domestiques : François Du Lys, chanoine et comte honoraire de Lisieux, chapelain titulaire de la cathédrale ; Jean-Baptiste Barabé, clerc, joueur de serpent; Robert Brunet, chapelain titulaire et musicien ; Jean-Baptiste Ancelin, chef de cuisine et concierge de Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen; Pierre-Joseph Bourquenoud, suisse de l'archevêché; Lucas Loir, chapelain, curé de Saint-Cande-le-Vieux ; Philbert Léger, chapelain, curé de Saint-Pierre-le-Portier; Jacques-Adrien-Simon-Jude Aubry, secrétaire de l'archevêché ; etc.

G. 9861. (Cahier.) — In-4. 10 feuillets, papier.

1777-1787. — Registre des inhumations de l'église métropolitaine de Rouen. — Inhumations de : Guillaume-Étienne Baudouin, chapelain, ancien bibliothécaire; Le Gras, clerc de la sacristie des messes ; Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier; Claude-François Le Blond de Sauchay, chanoine ; Richard-Dauphin Dodard, chapelin, ancien curé de la paroisse de Saint-Pierre de Vertbosc ; Louis-François Rimbert, chanoine ; André Marescot, chanoine ; Louis-Thomas-Romain Hunoult, chapelain, curé de Criquebeuf ; André-Albert Huet d'Amonville, chanoine ; Lambert-Joseph-Ignace Riquez, chapelain et maître de musique; François-Christophe Terrisse, haut-doyen ; Henri-Nicolas Barabé, huissier du chapitre ; etc.

G. 9865. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier. 2 pièces, papier.

1772-1790. — Registre des mandats payés par le receveur « des trois collèges des chapelains de chœur ». — Pour « la purgation d'une cave de commodités » dans le collège du Pape, 106 l. — Curage du puits du collège de Darnétal, 12 l. — « Pour moitié d'un mur en bloc et pierre fait entre la maison du s[r] Leleu, chapelain de chœur, et la cour du suisse de la cathédrale, l'autre moitié étant à la charge de la fabrique », 40 l. 10 s. — Aux ecclésiastiques qui ont fait les fonctions de porte-mitre, porte-crosse et porte-chape de Mgr l'archevêque le jour de Pâques, 9 l. — Au s[r] Salivas, musicien et joueur de violoncelle, pour un mois et dix-sept jours, à raison de 120 l. par an, 16 l. 10 s. ; etc.

G. 9866. (Registre.) — In-folio. 19 feuillets écrits, papier.

1677. — « Inventaire des lettres et escriptures consernant le bien et revenu du collège des Clémentins, tant hérittages, maisons que rentes fontières et hipotecques, conformément aux comptes-rendus cy-devant par devant Messieurs les intendants et chappellains dudit collège, suivant l'ordonnance des Messieurs dudit chapitre de l'église cathédralle de Nostre-Dame de Rouen ».

G. 9867. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1727-1765. — Baux passés par les chapelains du collège de Darnétal avec Marie Loysel, veuve Le Barbier (12 septembre 1727); avec le sieur Foubert, ébéniste (1730-1768); avec la dame Chédrue, veuve Lucas (1er décembre 1731) ; avec le sieur Roussel (9 avril 1742) ; avec le sieur Vallée pour une maison occupée par la demoiselle Vautrin (1743-1761); avec m[e] Antoine de Gournay, procureur au Parlement (16 juillet 1748) ; avec le sieur Anquetin (1748-1757) ; avec Pierre Le François, maître-carreleur à Rouen

(1749-1765) ; avec le sieur Millon, maître-passementier (1754-1761) ; etc.

G. 9868. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1505-1800. — Pièces relatives principalement au collège de Darnétal. — Quittance des chapelains « du collège de la commune fondé en l'église cathédrale Nostre-Dame de Rouen » donnée aux chapelains du collège de Darnétal pour le remboursement fait par ces derniers d'une rente de 18 l. (1579). — Différents jugements rendus en faveur des chapelains du collège de Darnétal pour le paiement de 30 l. de rente hypothèque à eux due par les s^rs^ Jean et Robert Fosse sous la caution du s^r^ Jacques Frontin, maître des comptes (1587-1597). — Arrrêt sur requête du parlement de Rouen obtenu par les chapelains des collèges du Saint-Esprit et de Darnétal et ordonnant le payement à leur profit de 254 l. qu'ils ont le droit de percevoir chaque année sur le revenu total de l'archevêché (1594). — Procédures exercées au nom des chapelains du collège de Darnétal contre un nommé Noël Dufour qui leur était redevable de 21 l. de rente (1662-1663). — État des baux des maisons sises à Rouen appartenant ci-devant aux « chapelains clémentins » et depuis à la Nation (sans date).

G. 9869. (Registre.) — In-folio, 388 feuillets, papier.

1561-1590. — Registre contenant les noms et prénoms des frères et sœurs de la confrérie du Saint-Sacrement. (Manquent les dix premiers feuillets).

G. 9870. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets écrits, papier.

1591-1669. — Registre contenant les noms et prénoms des frères et sœurs de la confrérie du Saint-Sacrement, « substituée et érigée le dimenche 15e juing 1561 soubz l'authorité et permission de monseigneur le prince cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen et primat de Normendye, le premier office faict et célébré en l'église Saint-Amand par Monseig. l'évesque d'Ablon, sufragand de mondict seigneur ». Au premier feuillet, recto : « Iy ensuit la cauze et raison pourquoy la confrayre généralle du très sainct sacrement de l'autel a esté instituée et érigée en ceste ville de Rouen, auquel temps le culte divin, la révérence et adorastion deubs au très auguste et divin sacrement estoit empeschée et l'exercice de la religion catholicque, apostolicque et romaine prohibée et défendue par la violence des héréticques, lesquels s'estoient rendus maistres de la ville, par l'audace, témérité d'iceulx ennemys jurés de la foy, après quelques progrès s'estoient tellement desbordés que, sans crainte de Dieu ny respect du Roy et de la justice, abatoient et ruynoient la croix, remembrause de la passion de Nostre Sauveur et Rédempteur Jésus Christ et les images des saincts, pilloient et violloient les saincts temples et églizes, foulloient le sainct Sacrement aux pieds et faisoient presche à main armée, perpétoient publicquement et impugnément plusieurs actes plus que barbares..., ayant proposé, comme il est à juger par leurs actes et méchans livres, à abroger et abolir le saint sacrifice de la messe, ce que voyant, quelque petit nombre de notables personnes et bourgeois serviteurs de Dieu... s'assemblèrent et résoudèrent fère une associastion de confrérie du sainct sacrement... ». Suivent les statuts de la confrérie de 1561 ; puis ceux de 1592 en 36 articles. — Viennent ensuite les noms des membres de la confrérie depuis le 3 août 1590.

G. 9871. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Registre contenant les statuts de la confrérie du Saint-Sacrement (f°s 1 à 10), puis « les noms et surnoms des frères de ladicte association tant antiens que modernes, vivans que trespassez, lesquels depuis l'érection d'icelle jusques à présent ont esté esleuz et nommez maistres et faict la recepte et despence des deniers de ladicte associacion et de ceux qui seront cy après » ladicte charge, mesmes les années de leurs charges les décédez », et enfin « les noms et surnoms des dix chappellains de ladicte confrérie... pour faire le service de ladicte association ».

G. 9872. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1621-1746. — Le début de ce registre est la même que celui du registre G. 9870. — Extraits des délibérations des maîtres de la confrérie (fol. 2). — « Mémoire de ce qu'il convient faire aux maistres en charge de la confrairye » (fol. 10). — Mémoire des fondations de la confrérie (fol. 12). — Mémoire des rentes dues à la confrairie (fol. 14). — Noms des maîtres de la confrairie de 1621 à 1681 (fol. 16). — Noms des Vingt-quatre frères servants de la confrérie (fol. 22). — Noms des clercs servants (fol. 23). — Nombre des frères et sœurs associés (fol. 24). De 1621 à 1711 le nombre des associés était de 1.250. — Noms des frères et sœurs associés de 1621 à 1746.

G. 9874. (Registre.) — In-folio. 11 feuillets écrits, papier.

1733-1781. — Concordat fait avec les frères servants de la confrérie. Par cet acte, les frères servants s'engagent envers les maîtres non seulement à faire le service accoutumé, tous les dimanches, dans les églises où se célèbre l'office de la confrérie, « mais encore de porter tous les dimanches, aux salut et procession, ainsi qu'au jour de la solennité, les torches en la manière accoutumée, revêtus de robes appartenant à ladicte confrérie que les maistres ont fait faire ». — Liste des frères servants en 1756. — Noms des aspirants pour être frères servants, en la même année. — Listes des frères servants pour les années 1766 et 1782.

G. 9875. (Registre.) — In-folio. 15 feuillets écrits, papier.

1656-1697. — Délibérations de la confrérie du Saint-Sacrement. — Façon d'une chasuble, de deux tuniques et d'un petit poêle pour la confrérie. 21 décembre 1656. — Façon d'une chape de velours cramoisi « fleurons à fond d'or ». 6 août 1658. — Remplacement des six ou huit torches « que l'on a acoustumé porter ardentes » à divers offices par « deux torches en forme de flambeaux à quatre melches de cire blanche ». 6 août 1659. — Acceptation d'une rente de 10 livres offerte à la confrérie par dame veuve Gourdin. 16 février 1681. — Fondation par le sieur Maupas, associé de deux messes hautes, l'une en la paroisse de Saint-Vivien, l'autre en la paroisse de Saint-Éloi. 9 juin 1697.

G. 9876. (Cahier.) — In-folio. 21 feuillets, papier.

1697-1732. — Délibérations de la confrérie du Saint-Sacrement. — Fondation d'une messe à dire chaque année, le dimanche de la quinquagésime, à l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, par le s[r] Leblond, en son vivant curé-doyen de ladite église. 6 septembre 1699. — Façon de « six robes de pluche de belle couleur qui seront portées tous les dimanches de l'année par les vingt-quatre confrères servants chacun à leur tour, au salut et procession dans les églises où se fait l'office de ladite confrérie et au jour de la procession solennelle d'icelle, au dos desquelles robes sera mis en broderie et faux or la figure du très saint sacrement ». 12 février 1702. — Fixation du jour auquel doivent être rendus les comptes de la confrérie. 22 novembre 1716. — Achat de huit aunes et un quart d'étoffe d'or « dont le fond soit cramoisi à fleurs d'or et d'argent tramé de vert » pour les orfrois destinés à l'ornement que la confrérie a l'intention de faire faire. 31 mars 1729.

G. 9876. (Registre.) — In-folio. 16 feuillets écrits, papier.

1732-1716. — Délibérations de la confrérie du Saint-Sacrement. — Façon d'une écharpe et d'un dais. Vente d'anciens ornements. Impression des statuts de la confrérie. Augmentation des gages des deux frères servants désignés pour avoir soin des ornements. 23 décembre 1732. — Façon d'un autel confiée à Jean-Pierre Defrance, architecte à Rouen. 30 mars 1736. — « Règlement et mémoire instructif de ce que doivent faire les quatre clercs de la confrérie générale et ambulatoire du très Saint-Sacrement de l'autel pour le service de ladite confrérie ». 17 novembre 1737. — Suppression du repas que les maîtres de la confrérie avaient coutume de faire le mardi de la pentecôte, vu que « la cherté du pain cause beaucoup de misère chez les pauvres et qu'ils souffrent »; distribution de la valeur du repas, soit 250 livres, « aux pauvres honteux à la connaissance des maîtres ». 14 mai 1739. — Nomination comme maître en charge de la confrérie pour l'année 1741, de m[e] Barthelemi Le Cordier de Bigars de La Londe, docteur de Sorbonne, doyen et chanoine de l'église métropolitaine, conseiller honoraire au parlement de Rouen. 17 novembre 1740.

G. 9877. (Registre.) — In-folio. 30 feuillets, papier.

1713-1786. — Délibérations de la confrérie du Saint-Sacrement. — Mesures proposées « pour parvenir à l'acquit des dettes de la confrérie et la mettre en état de trouver dans ses épargnes les fonds nécessaires pour l'entretien de ses ornements, argenterie et autres meubles ». 28 avril 1751. — Vente des meubles inutiles de la confrérie « pour l'argent en provenant être employée à l'acquit des emprunts, soit par portions égales ou autrement ». 21 septembre 1751. — *Te Deum* à l'occasion du deuxième centenaire de la fondation de la confrérie. 10 décembre 1761. — Requête à adresser à Cour pour que la confrérie soit maintenue dans ses anciens usages, droits et possessions. 11 mai 1781. — *Te Deum* à l'occasion de la naissance du Dauphin. 21 novembre 1781. — Réforme des abus introduits dans la confrérie. 12 décembre 1784.

G. 9878. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1561-1572. — « Compte particullier de maistre Loys Marc, huissier du Roy nostre sire en sa cour de parlement de Rouen, recepveur de l'associacion du Saint Sacrement naguères érigée en ceste ville de Rouen, et commencée en l'église de Sainct Amand dudict lieu, des receptes et despenses par luy faictes, du 15 juin 1561 au 11 juillet 1563. Recette : 501 l. 14 s. 4 d. ; dépense : 374 l. 12 s. 7 d. — Compte de Nicolas Richer, procureur aux bailliage et vicomté de Rouen, receveur de la confrérie (1563-1564). Recette : 148 l. 19 s. 7 d. ; dépense : 132 l. 16 s. 11 d. — Compte de Guillemine Le Maistre, marchand-drapier à Rouen, receveur (1564-1565). Recette : 159 l. 16 s. 11 d. Dépense : 130 l. 18 s. 4 d. — Compte d'Adrien Lemonnier, procureur en la cour de Parlement, receveur (1565-1566). Recette : 213 l. 4 s. 4 d. Dépense : 212 l. 6 s. 2 d. — Compte de Jean Langlois, marchand à Rouen, receveur (1566-1567). Recette : 112 l. 3 s. Dépense : 117 l. 14 s. 9 d. — Compte de Jean Le Sonneur, marchand à Rouen, receveur (1567-1568). Recette : 98 l. 11 s. 4 d. Dépense : 127 l. 19 s. 4 d. — Compte de Jean Belin, marchand-drapier à Rouen, receveur (1568-1569). Recette : 157 l. 8 s. 1 d. Dépense : 198 l. 11 s. — Compte de Nicolas Lemarchand, marchand-drapier à Rouen, receveur (1569-1570). Recette : 184 l. 7 d. Dépense : 108 l. 2 s. 1 d. — Compte de Jacques Planterose, receveur (1570-1571). Recette : 96 l. 18 s. 7 d. Dépense : 31 l. 13 s. 4 d. — Compte de Jean Simon, curé de Saint-André de Rouen, receveur (1571-1572). Recette : 179 l. 10 s. 11 d. Dépense : 141 l. 12 s. 11 d.

G. 9879. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier.

1572-1590. — Compte de Jean de La Ville, receveur de la confrérie du Saint-Sacrement (1572-1573). Recette : 122 l. 4 s. 1 d. Dépense : 74 l. 2 d. — Compte de Pierre Guillot, receveur (1573-1574). Recette : 106 l. 18 s. 6 d. Dépense : 89 l. 1 s. 2 d. — Compte de Nicolas de Lintot, secrétaire du Roi, receveur (1574-1575). Recette : 145 l. 4 s. 7 d. Dépense : 90 l. 18 s. 5 d. — Compte de Jean Beaudouin, receveur (1575-1576). Recette : 142 l. 9 s. Dépense : 122 l. 9 s. 8 d. — Compte de Richard Belan, receveur (1576-1577). Recette : 230 l. 11 s. 2 d. Dépense : 128 l. 12 s. 10 d. — Compte de Pierre Duval, receveur (1577-1578). Recette : 244 l. 9 s. 5 d. Dépense : 175 l. 7 s. 6 d. — Compte de Louis Gaillard, receveur (1578-1579). Recette : 246 l. 14 s. 1 d. Dépense : 133 l. 10 s. 8. d. — Compte de Louis Sandres, receveur (1580-1581). Recette : 349 l. 19 s. Dépense : 115 l. 7 s. 7 d. — Compte de Christophe Dehors, receveur (1586-1587). Recette : 272 l. 12 s. 3 d. Dépense : 156 l. 6 d. — Compte de François Quesnel, marchand à Rouen, receveur (1587-1588). Recette : 279 l. 8 s. 5 d. Dépense : 191 l. 9 d. — Compte d'Adrien Duval, marchand de vin à Rouen, receveur (1588-1589). Recette : 584 l. 16 s. 1 d. Dépense : 147 l. 16 s. 2 d. — Compte de Guillemine Gibert, chasublier à Rouen, receveur (1589-1590). Recette : 558 l. 1 s. 10 d. Dépense : 532 l. 10 s.

G. 9880. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1590-1609. — Comptes d'Etienne Deraval, receveur de la confrérie du Saint-Sacrement (1590-1591) ; — de Jean Mirey, receveur (1591-1592) ; — de Noel Grevois, receveur (1592-1593) ; — de Jacques Carrey, receveur (1593-1594) ; — de Richard Jouvence, receveur (1594-1595) ; — de Jean Jores, receveur (1595-1596) ; — de Thomas Liégeault, receveur (1596-1597 ; — de François Le Parmentier, receveur (1597-1598) ; — de Robert Le Mynier, receveur (1598-1599) ; — de Jean Dusaussay, procureur en la Cour, receveur (1599-1600) ; — de François Louis, receveur (1600-1601) ; — de Jean Goullard l'aîné, receveur (1601-1602) ; — de Pierre Le Cauchois, receveur (1602-1603) ; — de Louis Engren, receveur (1603-1604) ; — de Guillaume Rainboult, receveur (1604-1605) ; — de Jean Goullard le jeune, « l'un des anciens capitaines » de Rouen, receveur (1605-1606) ; — de Pierre Guerould, bourgeois, marchand-épicier, receveur (1606-1607) ; — de Jeuffin Delaunay, bourgeois, marchand grossier-mercier à Rouen, receveur (1607-1608) ; — de Romain Le Prat, bourgeois, marchand tonnelier à Rouen, receveur (1608-1609).

G. 9881. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1609-1638. — « Compte et estat de la recepte mise et entremise que a eue et faicte Jehan Le Cousturier, maistre et recepveur de la confrairie et association du Sainct-Sacrement de l'autel, fondée à ceste ville de Rouen [illegible] « Deniers » cueillis par chacun jour de dimenche à la messe du Sainct-Sacrement, tant aux bassins des trespassés que à l'offertoire », 1.194 l. 7 s. 2 d. — Deniers recueillis des personnes « qui se sont rendues de la confrairie au Sainct-Sacrement de l'autel,

de ce qu'ilz ont donné pour leur entrée », 84 l. 18 s. 6 d. — Argent reçu « pour la morte main des frères et sœurs décédés », 1.214 l. 10 s. 14 d. — Chapitre des depenses. « Mises faictes pour les acquictz qu'il a convenu des frères et sœurs décédez qui estoient de ladicte confrairie et l'argent payé pour les obitz généraulx », 561 l. 8 s. Inventaire des meubles appartenant « auls confraires et sœurs de l'asosiation du Sainct-Sacrement de l'autel ». — Compte de 1610-1911. Recette : 220 l. 1 d. ; dépense : 156 l. 7 s. — Compte de 1611-1612. Recette : 288 l. 5 s. 2 d. ; dépense : 205 l. 5 s. — Compte de 1612-1613. Recette : 276 l. 12 s. 7 d. ; dépense : 140 l. 15 s. 6 d. ; etc.

(..9882. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier.

1638-1670. — Comptes : de Jean Dehors, maître [illegible] receveur de la confrérie du Saint-Sacrement (1638-1639) ; — de Geoffroy Larchevêque, bourgeois de Rouen, receveur (1639-1640) ; — de Pierre Marlot, bourgeois de Rouen, receveur (1640-1641) ; — de Toussaint Briffault, bourgeois de Rouen, receveur (1641-1642) ; — de Geoffroy Lemaistre, bourgeois de Rouen, receveur (1642-1643) ; — de Louis de Bloville, bourgeois de Rouen, receveur (1643-1644) ; — de Pascal Mirault, marchand chincher à Rouen, receveur (1644-1645) ; — de Samson Cirot, marchand épicier à Rouen, receveur (1645-1646) ; — de François Regnard, bourgeois, marchand à Rouen, receveur (1646-1647) ; — de Pierre Bunel, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1647-1648) ; — de Simon Lemaistre, receveur (1648-1649) ; — de Richard de Caumont, bourgeois de Rouen, receveur (1649-1650) ; — de Mathieu Caumont, bourgeois de Rouen, receveur (1650-1651) ; — de Toussaint Tavillon, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (janvier-août 1652) ; — de Charles Coulon, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1652-1653) ; — de Louis Guéroult, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1653-1654) ; — de René Dehors, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1654-1655) ; — de Nicolas Le Carpentier, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1655-1656) ; — de Luc Bucquet, marchand quincaillier, bourgeois de Rouen, receveur (1656-1657) ; — d'Abraham Larchevêque, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1657-1658) ; — de Nicolas Turgis, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1658-1659) ; — de Jacques Le Tellier, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1659-1660) ; — d'Étienne Locquet, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1660-1661) ; — de Jacques Briffault, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1661-1662) ; — de Philippe Le Baillif, marchand, receveur (1662-1663) ; — de Romain Lefebvre, marchand, receveur (1663-1664) ; — d'Étienne Le Tellier, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1664-1665) ; — de Pierre Larchevêque le jeune, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1665-1666) ; — de Jacques Asselin, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1666-1667) ; — de François Regnard, marchand, receveur (1667-1668) ; — de Claude Judde, marchand, receveur (1668-1669) ; — d'Alexandre Briffault, receveur (1669-1670).

(..9883. (Registre.) — In-folio, 337 feuillets, papier.

1670-1710. — Comptes : de Thomas Le Hoy le jeune, marchand, bourgeois de Rouen, receveur de la confrérie du Saint-Sacrement (1670-1671) ; — de Jean Le Page, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1671-1672) ; — de Thomas Horcholle, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1672-1673) ; — de Nicolas Godefroy, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1673-1674) ; — de Nicolas Marlot, marchand, receveur (1674-1675) ; — de Pierre Taillet, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1675-1676) ; — de Jacques Delamare, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1676-1677) ; — de Guillaume Guymonneau, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1677-1678) ; — de Jean-Baptiste Tierce, bourgeois de Rouen, receveur (1678-1679) ; — de Pierre Hellot le jeune, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1679-1680) ; — de Thomas Campion, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1680-1681) ; — de Guillaume Vallet, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1681-1682) ; — de Pierre Dufour, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1682-1683) ; — de Pierre Faucon, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1683-1684) ; — de Louis Formont, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1684-1685) ; — de Mathieu Allis, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1685-1686) ; — de Pierre Absolut, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1686-1687) ; — de Jean Rohart, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1688-1688) ; — de Nicolas Judde, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1688-1689) ; — de Jean Sevestre, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1689-1690) ; — de Germain Marlot, receveur (1690-1691) ; — de Nicolas Belard, receveur (1691-1692) ; — d'Étienne Horcholle, receveur (1692-1693) ; — de Nicolas Noël, marchand, receveur (1693-1694) ; — de Pierre Taillet, marchand, receveur (1694-1695) ; — de Robert Lenoble, marchand,

receveur (1695-1696); — de Nicolas Noël, marchand, receveur (1696-1697); — de Louis Duval, marchand, receveur (1697-1698); — de Jean Huey, marchand, receveur (1698-1699); — de Jean Cannet, marchand, receveur (1699-1700); — de Pierre Jorre, marchand, receveur (1700-1701); — de Guillaume Bons, marchand, receveur (1701-1702); — de François Chapuis, marchand, receveur (1702-1703); — de Jacques Delaville, marchand, receveur (1703-1704); — de Nicolas Hertier, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1704-1705); — de Nicolas Adam, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1706); — de Joseph Le Carbonnier, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1706-1707); — de Pierre Bulande, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1707-1708); — de Jacques Vachier, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1708-1709); — de Jean Colombel, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1709-1710).

G. 9884. (Registre.) — In-folio. 342 feuillets, papier.

1710-1740. — Comptes : de Simon Jorre, marchand, bourgeois de Rouen, receveur de la confrérie du Saint-Sacrement (1710-1711); — de Nicolas Desnoyers, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1711-1712); — de Jacques Guymonneau, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1712-1713); — de Pierre-Nicolas Marie, marchand, bourgeois de Rouen, receveur (1713-1714); — d'Alexis Pontrevé, marchand, receveur (1714-1715); — de Michel Duval, marchand, receveur (1715-1716); — d'Étienne Le Moyne, marchand, receveur (1716-1717); — de Mathieu Bocquet, marchand, receveur (1717-1718); — de Louis Maillart, marchand, receveur (1718-1719); — de Christophe Julien, marchand, receveur (1719-1720); — de Noël Goulay, marchand, receveur (1720-1721); — d'Hector-Benoist de La Rocque, marchand, receveur (1721-1722); — de François-Henri de Saint-Aubin, marchand, receveur (1722-1723); — de Jean-Baptiste Louis, marchand, receveur (1723-1724); — de Louis Paynel, marchand, receveur (1724-1725); — de Guillaume Ellye, marchand, receveur (1725-1726); — de Pierre-Samuel Chenu, marchand, receveur (1726-1727); — de Philippe Thiron, marchand, receveur (1727-1728); — de Pierre Jamet, négociant, receveur (1728-1729); — de Claude Bocquet, marchand, receveur (1729-1730); — de Jean-Baptiste-Paul Desnoyers, marchand, receveur (1730-1731); — de Léonard Hébert, marchand, receveur (1731-1732); — de Jean-Baptiste Davoult, marchand, receveur (1732-1733); — de Nicolas Germaine, marchand, receveur (1733-1734); — de Nicolas Ansoult, marchand, receveur (1734-1735); — de Gabriel Lamand, marchand, receveur (1735-1736); — de Romain Anquetin, marchand, receveur (1736-1737); — de Pierre Le Carpentier, marchand, receveur (1737-1738); — de François Guillemard, marchand, receveur (1638-1739); — de Jean-Joseph Louvet, marchand, receveur (1739-1740).

G. 9885. (Registre.) — In-folio. 47 feuillets [illegible].

XVIIe siècle. — « Inventaire des meubles, lettres et escriptures apartenans à la confrarie du Sainct Sacrement de l'autel fondée en ceste ville de Rouen, estans dans un bahut fermant à clef ». — Mémoire des fondations de ladite confrérie.

G. 9886. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets écrits, papier.

XVIIe siècle. — « Inventaire des meubles, lettres et escriptures apartenans à la confrarie du Sainct Sacrement de l'autel... estans dans un bahut ou coffre fermant à clef ». — Récépissés des maîtres de la confrérie à leur entrée en charge.

G. 9887. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets écrits, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des pièces et écritures de la confrérie générale du Saint-Sacrement. — Inventaire des ornements et meubles de ladite confrérie. — Récépissés des maîtres à leur entrée en charge.

G. 9888. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets écrits, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des pièces et écritures de la confrérie générale du Saint-Sacrement. — Inventaire des livres et registres de ladite confrérie. — Inventaire des ornements, meubles et argenterie lui appartenant (p. 27). — Mémoire de ce qu'il faut payer pour les fondations de la confrérie (p. 33). — Récépissés des maîtres à leur entrée en charge.

G. 9889. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets écrits, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des pièces et écritures appartenant à la confrérie générale du Saint-Sacrement. — Inventaire des livres et registres de ladite confrérie (p. 21). — Inventaire des ornements,

meubles et argenterie lui appartenant (p. 27). — Mémoire de ce qu'il faut payer pour les fondations de la confrérie (p. 33).

G. 9890. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1591-XVIII siècle. — Confrérie de la Passion érigée en l'église paroissiale de Saint-Patrice de Rouen. « Cette confrérie, la plus ancienne des quatre érigées en la ville de Rouen, avait originairement pour objet de son institution et de sa piété le soulagement des pauvres de la ville et des veuves et enfants des maîtres et confrères qui se trouvaient en nécessité ». — Arrêt du Parlement qui condamne le s[r] Étienne Delaval, « l'un des anciens confraires, eschevins de l'hostel commun dudict Rouen... », à « nommer un bourgeois solvable pour faire faire les solennitez, service de l'église et autres frais requis et accoustumez en ladicte confrairie et associacion » (1594). — Autre arrêt rendu par le Parlement contre le sieur Lucas Fermanel, marchand, maître de la confrérie (1635). — Confirmation par le Roi des statuts de la confrérie de la Passion érigée en l'église Saint-Patrice de Rouen le 2 septembre 1374 (1650). — Arrêt d'enregistrement au Parlement des lettres patentes du Roi pour la confrérie de la Passion (1651). — Procédure contre le s[r] Hector Dubuisson, maître de la confrérie, qui se refusait à en exercer les fonctions et à payer les frais et service et qui y a été condamné par sentence du bailliage (1711). — « Inventaire des titres, lettres, arrêts et papiers concernant l'établissement de la confrérie de la Passion... en la paroisse de Saint-Patrice de Rouen ». A la suite copie d'une bulle du pape Urbain VIII, de 1640, accordant une indulgence plénière aux confrères de ladite confrérie, et d'arrêts et lettres patentes concernant la confrérie. — Statuts de la confrérie de 1374 et de 1636 (copie).

G. 9891. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets écrits, papier.

XVIIIe siècle. — « Livre de la famille du saint enfant Jésus établie en l'église des prêtres de l'Oratoire à Rouen le 25 mars 1661, dans lequel sont écrits les noms de ceux qui luy veullent appartenir en qualité de ses domestiques pour vivre, chacun selon sa condition, dans l'esprit de sa sainte enfance tant nécessaire à salut et sy expressément recommandée par ces paroles de Notre Seigneur même : *Amen dico vobis : nisi conversi fueritis et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.* »

G. 9892. (Registre.) — In-folio, 580 feuillets, papier.

1763. — « Cartulaire de la paroisse et église collégiale de Notre-Dame de La Ronde de Rouen, dans lequel sont transcrits les titres primitifs des fondations faites en ladite église, ensemble les contrats de donations, acquisitions et autres pièces concernant les revenus du trésor d'icelle et les charges auxquelles il est sujet, le tout mis en ordre par les soins de Messieurs les curé-doyen et trésoriers de ladite église collégiale en l'année 1763 ». En tête, table alphabétique des noms des fondateurs.

G. 9893. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets écrits, papier.

1763-1790. — Registre des fondations de l'église de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen. Chaque colonne principale (elles sont au nombre de 8, verso et recto) est subdivisée en trois autres colonnes contenant : la première, les noms des fondateurs ; la seconde, le nombre des messes par numéro ; la troisième, les acquits de chaque fondation.

G. 9894. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets écrits, papier.

XVIIIe siècle. — Fondations de l'église de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen. — Ce registre est divisé en quatre chapitres : 1) « Fondateurs à réunir » ; 2) « Fondations racquittées en billets de banque suivant la quittance de finance du 30 juin 1724 de 118 l. 6 s. sur les tailles » ; 3) « Fondations sans titres et autres dont les titres sont perdus et les rentes abandonnées » ; 4) « Fondations avec titres en bonne forme ».

G. 9895. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets écrits, papier.

1775-1790. — Comptes rendus à MM. les curé et trésorier, des biens et revenus appartenant à la fabrique de la paroisse de Saint-Étienne-la-Grande-Église de Rouen. — Comptes : de Jean-Baptiste Lange, bourgeois de Rouen (1775-1776) ; — de Charles Clavier, marchand orfèvre (1776-1777) ; — de Pierre Hubert de La Huberdière, marchand mercier (1777-1778) ; — de Jean-Baptiste-Joseph Gorin, marchand mercier (1778-1779) ; — de Pierre-Georges-Nicolas Le Taillandier, marchand mercier (1779-1780) ; — d'Antoine-Noël Le Peton, marchand (1780-1781) ; — de Pierre-Charles Delamare fils, orfèvre (1781-1782) ; — de Laurent

Camus, marchand chapelier (1782-1783); — de Philippe Eudelinne, négociant (1783-1784); — de Joseph Ferment, marchand (1784-1785); — de Jean-Jacques Yvelin, marchand (1785-1786); — de Jean-Vincent Bunel, marchand orfèvre (1786-1787); — d'Antoine-Jacques Cordier, bourgeois (1787-1788); — d'Étienne-Jacques Le Saas, marchand orfèvre (1788-1789); — de François Le Nouvel, marchand (1789-1790).

G. 9896. (Registre.) — In-folio. 130 feuillets, papier.

1782. — « Inventaire des fondations faites en l'église de Saint-Jean de Rouen, depuis celle de Marc Gabriel de l'an 1375 jusqu'à celle de Madame Vve Prevel du 7 may 1763, des titres, papiers, registres et écritures concernant lesdites fondations; et l'état des rentes, maisons, boutiques et autres revenus appartenant au trésor de ladite paroisse », le tout « dressé par les soins de Messieurs les curé et trésoriers de ladite paroisse en l'année 1782, immédiatement après la réduction faite par M. l'official de Rouen, le 21 mars 1782, des susdites fondations, le sr Pierre Lignel étant dans son année de gestion ». — Cet inventaire est précédé d'une table des fondations (ordre alphabétique), des rentes dues au trésor, des maisons du trésor, des boutiques, et enfin des titres sur diverses matières; puis d'un « état des registres et comptes déposés aux archives de l'église de Saint-Jean ».

G. 9897. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets écrits, papier.

1711. — « Livre ou inventaire des titres des fondations faites à l'église de la paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen et des biens fonds, rentes et maisons appartenant au trésor de ladite église ». — En tête du registre, table alphabétique des fondateurs. — Fondations : des religieuses de Bellefond; des maîtres teinturiers-corroyeurs; des chapelains de la commune; du sr de La Croix; de Benoît et Maurice Le Flament; d'Adam et Jean de Houppeville; de Jean de Houdemare; de Robert de Lesperon; de Jeanne de la Motte; de Pierre et Étienne Le Normand; du sr Pavyot de La Villette; de Jean Du Quesné; de Robert de Villeneuve; du sr de La Quérière; de Robert de La Vigne; etc.

G. 9898. (Registre.) — In-folio. 107 feuillets écrits, papier.

1652-1656. — Église de Saint-Pierre du Chatel. — « Inventaire des lettres, escriptures, tiltres et enseignementz concernant les rentes et revenus appartenantz au thrésor de l'esglize parochial de la parroisse de sainct Pierre du chastel de ceste ville de Rouen faicte par moy Pierre Pigeon, praticien en la cour, en la présence de discrepte personne maistre Jehan de Sahurs, prebstre, curé de ladicte parroisse, honnorables hommes de Bordeaux, Pierre Langlois et Laurent Aubert, marchands, bourgeois dudit Rouen, thrésoriers en charge d'icelle parroisse, le mardi douziesme jour du mois de novembre 1652, et suivant le pouvoir à luy donné par messieurs les curé et antiens trésoriers de ladicte parroisse en la deslibération par eux faicte, yssue de la grande messe parrochial à jour de dimenche, suivant qu'il est porté au registre des délibérations dudit thrésor, icelluy inventaire fait selon l'ordre des fondations faictes à la dicte parroisse et les noms et surnoms des personnes qui doibvent les dictes rentes et maisons affectez à icelles rentes foulières. » Continuation jusqu'en 1656. — Fondations de Pierre de La Haye. 1424; de Renault Bouette. 1465; de Robert Cornu, écuyer, sieur d'Épreville. 1482; de Colette Leclerc, femme de Pierre Roussel, précédemment veuve de Jean Héron. 1482; de Jean de La Haye. 1492; de Marion, veuve de Jean Bouette. 1494; de Jean Bouette. 1494; d'Isabeau Le Duc, veuve de Jacques de Croixmare. 1496; de Simon Legrand. 1515; de Mr Louis Laurent, prêtre. 1531; de Guillaume Le Trenchois, prêtre. 1545; d'Alain Espagnol. 1691; d'André Godard. 1633; de Gilles Lefebvre. 1636; de Jacques Boullet. 1650; du sieur Gaullard. 1664.

G. 9899. (Cahier.) — In-folio. 14 feuillets papier.

1789. — « Rôle de supplément de la capitation sur les cy-devant privilégiés de la ville et fauxbourgs de Rouen pour les six derniers mois de 1789, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 26 septembre 1789, déclaration du Roi du 27 du même mois portant sanction dudit décret, et mandement adressé par Messieurs du bureau intermédiaire du département du 15 janvier 1790, dans lequel rôle est comprise la contribution aux travaux des routes ». — Le cardinal-archevêque est imposé à la capitation pour une somme de 300 l., et aux travaux des routes pour une somme de 75 l. Puis viennent les grands vicaires, les chanoines, les chapelains petits prébendés, les chapelains titulaires, les chapelains de chœur, les habitués, les musiciens, les hommes de charge de la cathédrale, puis le clergé des différentes paroisses de Rouen, les communautés religieuses et les séminaires. Le montant total de ce rôle, arrêté par les officiers municipaux de la commune

de Rouen en présence de MM. Tuvache, chanoine, Blanquet, curé de Saint-Maclou, Desmazis, curé de Saint-Jean, et Lecerf, curé de Saint-Nicaise, s'élève à 4.129 l. 10 s. pour la capitation et à 1.107 l. 7 s. 6 d. pour la contribution aux travaux des routes.

G. 9900. Volume. — In-folio, 62 et 196 pages.

XVIIIe siècle. — « Mémoire pour Messire François Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen, et Messire Jacques-Nicolas Colbert, coadjuteur de Rouen, demandeurs, contre les sieurs abbé et religieux de l'abbaye de Fescamp, défendeurs », dans lequel on examine « si les religieux de Fescamp ont un titre pour s'attribuer l'autorité de l'épiscopat, et pour l'exercer à l'exclusion de l'archevesque de Rouen dans une grande partie de son diocèse, et au préjudice de son droit de métropolitain dans plusieurs éveschez de sa province » (p. 1-62). — « Défense de l'exemption et de la jurisdiction de l'abbaye de Fescamp » (p. 1-196).

TABLE

DU

SEPTIÈME VOLUME (3e PARTIE) DE L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE G

NOTA. — *Les chiffres indiqués dans cette Table renvoient aux numéros d'ordre placés en tête de chaque article.*

SÉRIE G.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ 9435-9842

Registre des actes du secrétariat de l'archevêché. 9435-9707, 9785

Registre du conseil archiépiscopal 9708

Dictionnaire des villes, bourgs et paroisses de la généralité de Rouen. 9709

État des paroisses du diocèse de Rouen. — Grand-archidiaconé et archidiaconés du Grand et du Petit-Caux 9710-9714

Visites générales du diocèse 9715-9731

Procès-verbaux de visites archidiaconales dans l'archidiaconé du Grand-Caux 9732

Répertoire des bénéfices-cures 9733

Répertoire des bénéfices sans charge d'âmes 9734

Valeur et estimation des bénéfices dépendant du diocèse de Rouen . 9735

État du personnel ecclésiastique du diocèse de Rouen 9736-9739

Registres des ordinations. 9740-9769

Registres des dimissoires. 9770-9773

Catalogue des ordinands du diocèse de Rouen 9774-9776

Abbayes et doyennés du diocèse de Rouen 9777

Signature du formulaire 9778-9780

Prédicateurs approuvés dans le diocèse de Rouen 9781

Prêtres approuvés pour confesser et prêcher (doyenné de la Chrétienté). 9782

Vicaires et confesseurs approuvés du diocèse de Rouen. 9783

Registre des amendes. 9784

Cens et revenus appartenant au chapitre 9787-9804, 9836-9839
Comptes des nouveaux acquêts 9786, 9805-9824
Compte « des rentes, réception de dignitez, chanoynes et chapellains, des gros et fruictz des prébendes vaccans desdits sieurs chanoynes ». 9825-9830
Compte « de la valeur et revenu de la ville de Dieppe, Bouteilles et le Pollet » 9831
Comptes du distributeur de l'église Notre-Dame 9832-9833
Compte de la vacance du siège archiépiscopal (1733-1734) 9834
Compte de la confrérie de Sainte-Cécile. 9840-9841
Inventaire des meubles, ornements, reliques et reliquaires de l'église métropolitaine 9842

CHAPITRE DE ROUEN 9843-9900
Délibérations capitulaires 9843-9862
Juridiction des testats et intestats de l'église métropolitaine. . . . 9863
Registre des inhumations de l'église métropolitaine 9864
Registre des mandats payés par le receveur « des trois collèges des chapelains de chœur » 9865
Collège des Clémentins 9866
— de Darnétal 9867-9868
Confrérie du Saint-Sacrement (États nominatifs ; délibérations ; comptes ; inventaires des meubles et des titres). 9869-9889
Confrérie de la Passion érigée en l'église S. Patrice. 9890
« Livre de la famille du saint enfant Jésus » 9891
Paroisse de Notre-Dame de la Ronde de Rouen (cartulaire) 9892
— de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen (registre des fondations de l'église) 9893-9894
— de Saint-Étienne-la-Grande-Église de Rouen (compte des biens et revenus de la fabrique) 9895
— de Saint-Jean de Rouen (inventaire des titres et fondations). 9896
— de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen (registre des fondations) 9897
— de Saint-Pierre-du-Chatel de Rouen (inventaire des titres) . 9898
« Rôle de supplément de la capitation sur les cy-devant privilégiés de la ville et faubourgs de Rouen ». 9899
Procédure entre l'archevêque de Rouen et les religieux de Fécamp . 9900

ROUEN. — IMPRIMERIE LECERF FILS

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD 1218 A2S4 v.7
Seine-Inferieure, France (Dept.)
Archives
Seine-Inferieure

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 12 09 08 013 0